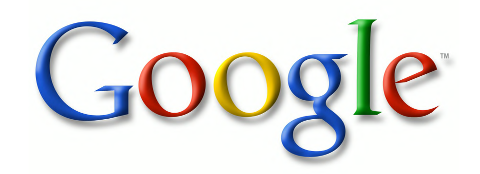
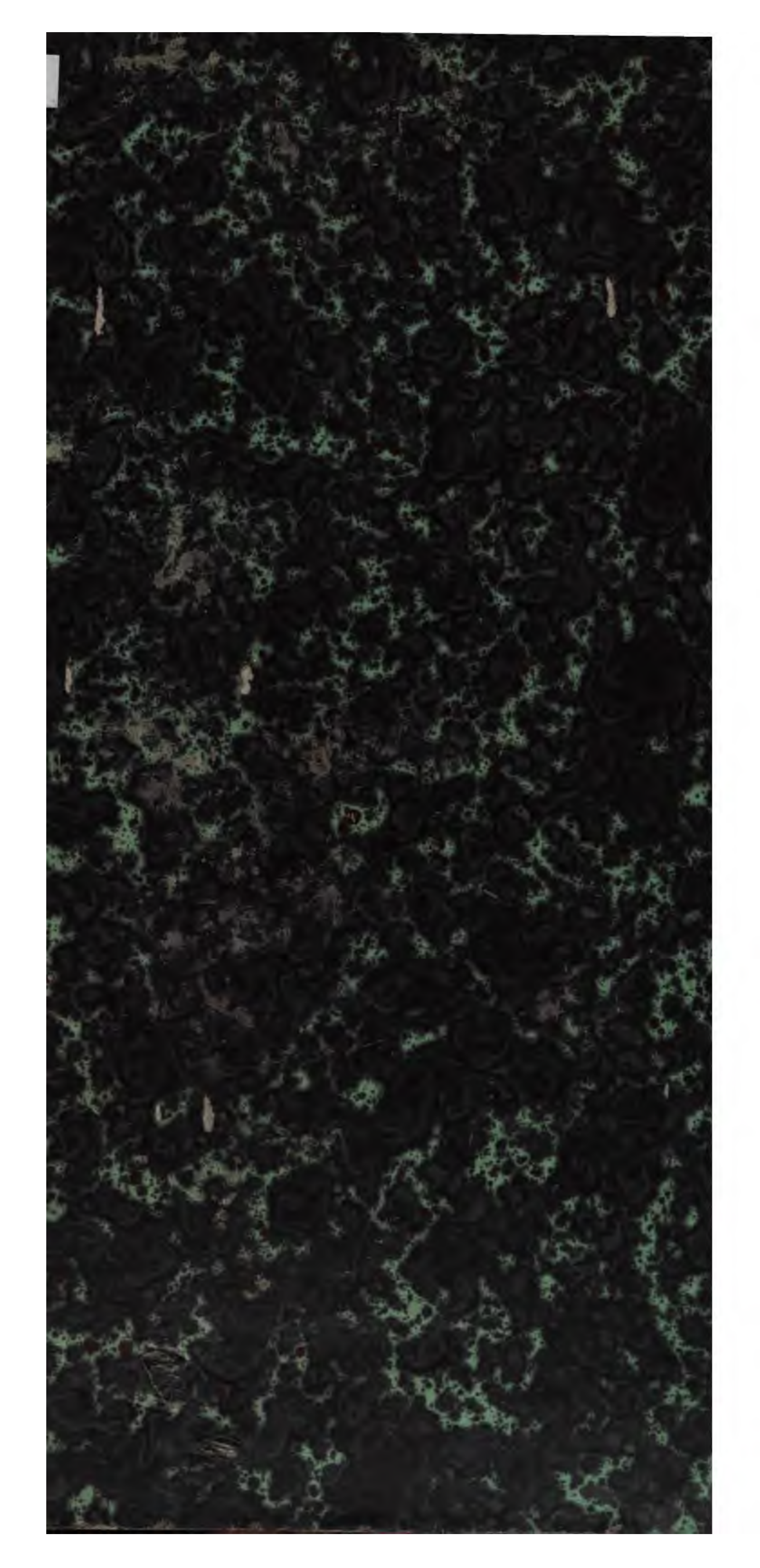
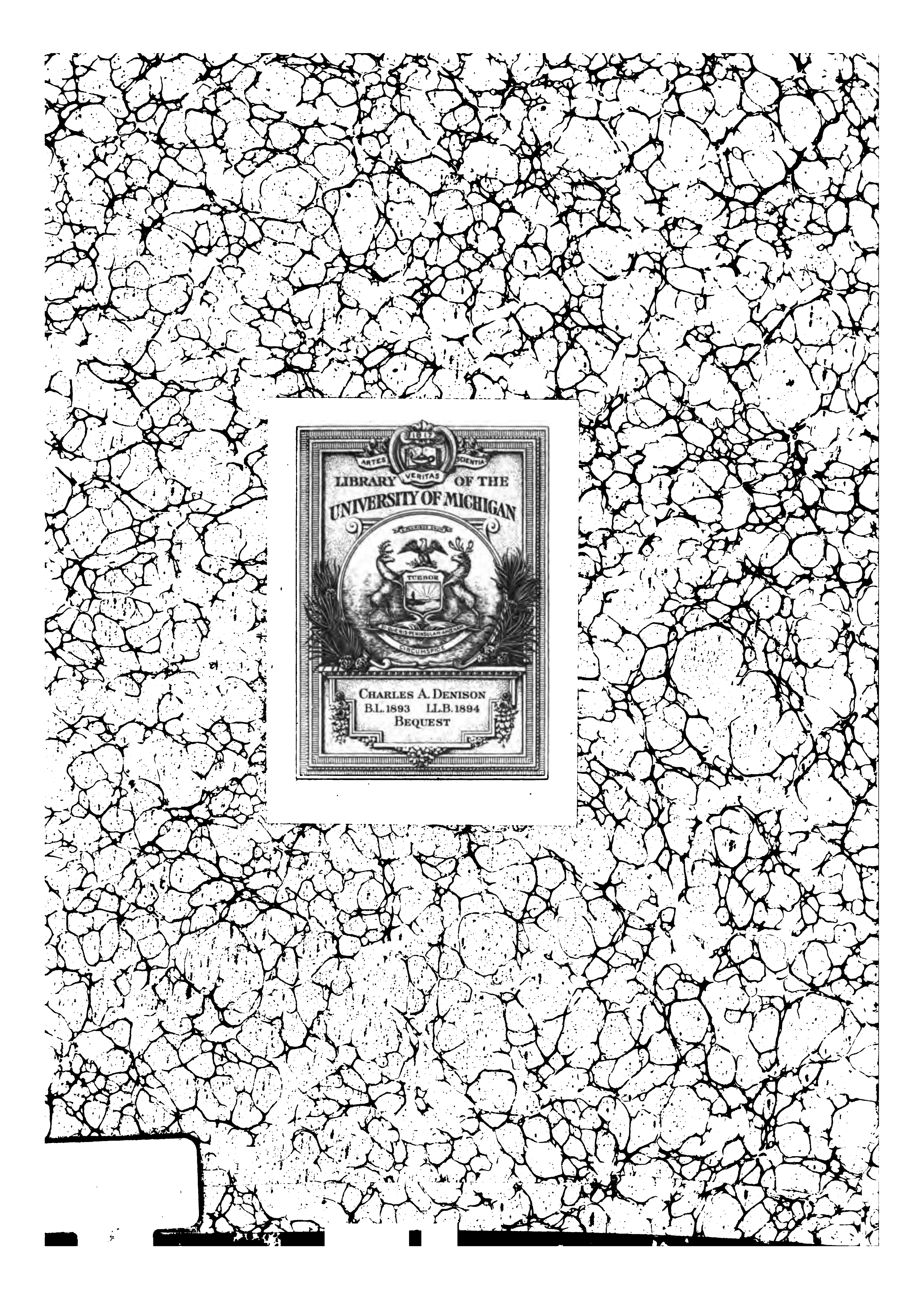
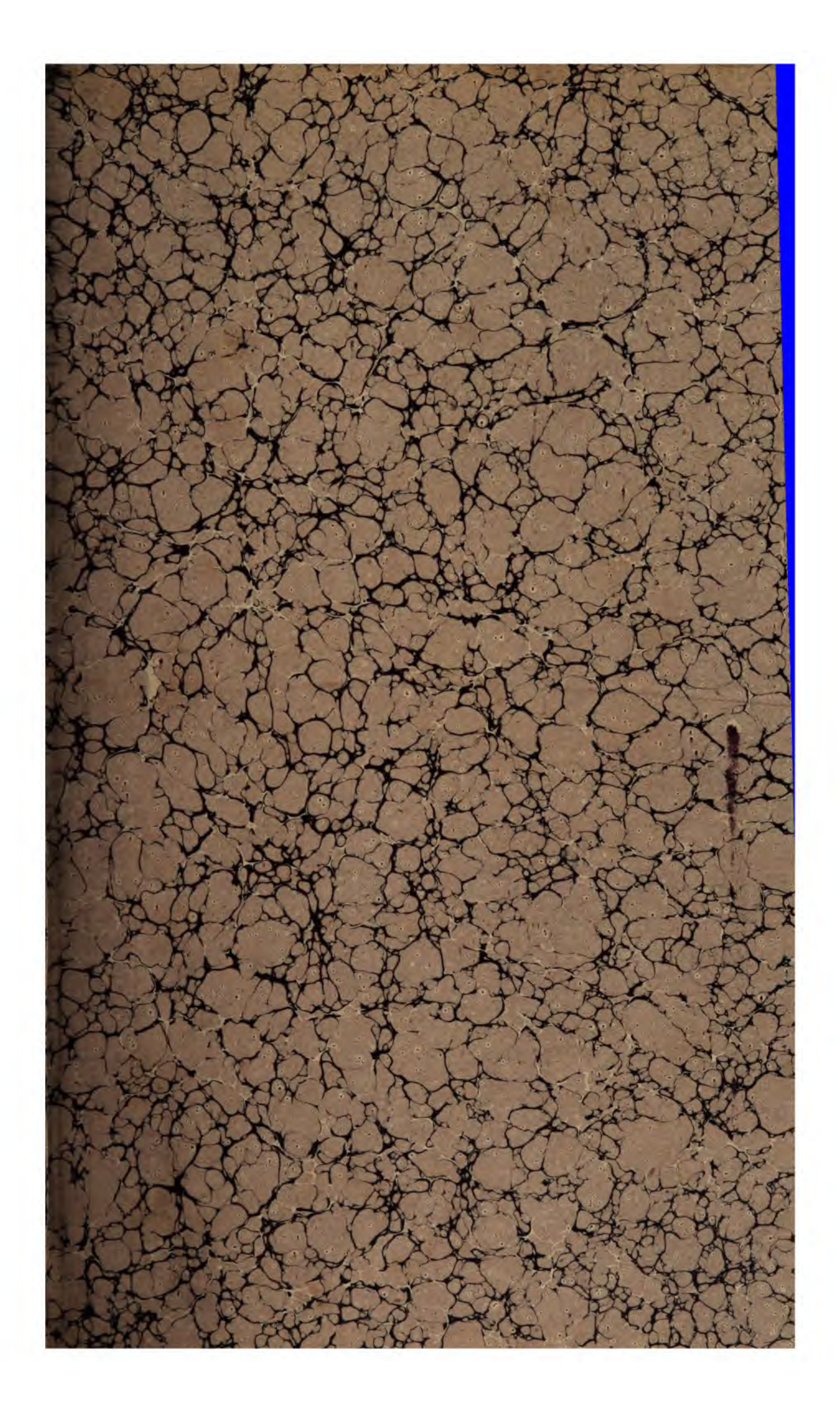

Google




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST



7

# DÉPOSITIONS

# DES TÉMOINS

N° 740 ANNEXE

France ASSEMBLÉE NATIONALE

SESSION 1871

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1871.

# ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

SUR

# L'INSURRECTION DU 18 MARS

TOME II

## DÉPOSITIONS

## DES TÉMOINS

VERSAILLES

CERF, IMPRIMEUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

59, RUE DU PLESSIS.

1872

# DÉPOSITION

DE

# M. THIERS

**M. Thiers, chef du Pouvoir exécutif.** — Je remercie la Commission d'avoir bien voulu se déranger et venir à la Présidence. Cela m'économise beaucoup de temps. Je suis aux ordres de la Commission.

**M. le comte Daru, président de la Commission.** — M. le Chef du Pouvoir exécutif, la Commission a désiré ne pas achever ses travaux, sans avoir entendu ce que vous pourriez avoir à lui dire sur l'insurrection du 18 mars et sur ses causes. Il lui a semblé que son enquête ne serait pas complète, si elle n'avait pas, en quelque sorte, pour couronnement, votre témoignage. Vous avez, de votre côté, manifesté le désir de nous communiquer vos appréciations. Nous allons vous écouter.

Vous permettrez que votre déposition soit sténographiée. Le compte-rendu vous sera soumis; nous vous prierons de le revoir pour qu'il puisse être publié.

**M. le Chef du Pouvoir exécutif.** — Plusieurs membres de la Commission ayant eu l'obligeance de me donner des détails sur vos très-intéressants travaux, et m'ayant demandé si je ne consentirais pas à déposer à mon tour, j'ai répondu que c'était mon devoir, et que je le remplirais avec empressement, dès qu'on m'en fournirait l'occasion.

Seulement, comme cette proposition m'était faite dans un moment où j'étais surchargé d'occupations urgentes, j'ai demandé la permission de ne vous apporter mon témoignage qu'un peu plus tard, si toutefois la Commission était indifférente sur l'époque à laquelle elle désirait que je m'expliquasse devant elle.

Quand j'ai su que le travail de la Commission touchait à sa fin, et que le rapport se préparait, je vous ai offert de me mettre à votre disposition.

**M. le Président de la Commission.** — Nous pressons le travail, parce que l'Assemblée nous presse. Il est évident que nous n'avons pas encore réuni tous les matériaux de cette grande enquête; nous n'avons pas les éléments nécessaires pour établir les ramifications de l'Internationale dans toute la France. Nous avons dû faire faire, par les premiers présidents de Cour d'appel et par les Chefs des administrations publiques, des enquêtes portant sur des points éloignés, et nous n'avons pas encore tous les rapports qui nous sont annoncés. Nous avons nommé notre rapporteur, il y a peu de jours, et nous sommes obligés de le prier de se hâter, parce que l'Assemblée, saisie de diverses propositions et notamment de votre loi sur l'Internationale, nous presse; elle nous demande, et avec raison, de la renseigner sur la puissance et les manœuvres de l'Internationale comme sur l'état des esprits dans les provinces.

Nous remarquons, avec une grande douleur, que les dispositions des esprits ne s'améliorent pas. Nous sommes obligés de le dire à l'Assemblée et de lui en indiquer les causes. Il faut que nous hâtions notre travail et que nous en précipitions un peu l'achèvement, malgré notre désir d'y consacrer tout le temps nécessaire, afin de le rendre digne de la Chambre et complet.

**M. le Chef du Pouvoir exécutif.** — Je voudrais que vous me disiez s'il y a quelques points spéciaux sur lesquels la Commission désire plus particulièrement que je lui donne des explications, ou si elle veut que je lui fasse un récit des événements tels que je les ai vus et compris.

**M. le Président.** — La Commission sera heureuse d'écouter le récit que vous vous proposez de lui faire. Nous vous demandons la permission de ne vous poser des questions qu'après vous avoir entendu, car beaucoup de celles que nous pourrions vous adresser, en ce moment, seront certainement rendues inutiles par ce que vous nous aurez dit.

**M. le Chef du Pouvoir exécutif.** — Avant d'entrer dans le récit des faits, permettez-moi, sur l'Internationale, quelques mots qui serviront de courte préface à ce que je dois vous dire.

Je crois que l'action de l'Internationale est très-réelle, qu'elle est continue, et cela depuis bien des années ; mais en même temps cette action est très-occulte. Bien que cette société ait la prétention de ne s'occuper que de ce qu'elle regarde comme étant de son domaine et de son intérêt, c'est-à-dire de violenter la liberté des transactions, d'altérer le prix de la main d'œuvre, bien qu'elle affecte de dire qu'elle ne se mêle pas de politique, au fond partout où se produit un trouble social, l'Internationale intervient pour l'aggraver. Partout elle se fait l'inévitable auxiliaire du désordre. Je sais bien que les branches étrangères de l'Internationale blâment la branche française de son immixtion dans les affaires politiques. Cela, disent-elles, ne regarde pas la Société. Elle n'a pour but que d'assurer le bien-être du peuple. Mais ce que ces gens-là appellent assurer le bien-être du peuple, consiste à changer le prix naturel de la main-d'œuvre par des émeutes, par des coalitions de bras et d'argent ; et ils ne s'aperçoivent pas qu'en agissant de la sorte, ils ruinent les ouvriers en même temps que les entrepreneurs, et qu'ils créent la misère universelle. Le caractère vrai de cette société, c'est donc, tout en affectant de ne pas se mêler de politique, là où il y a un peu de désordre, de s'y jeter avec empressement. Nous l'avons vue figurer dans les événements de France et surtout dans ceux de Paris, sans qu'on puisse dire qu'elle en est la cause directe, qu'elle les a encouragés, qu'elle les a fait naître, sans qu'on puisse indiquer le jour précis où elle s'en est mêlée ; mais, on n'en doit pas moins la regarder comme l'auxiliaire et souvent comme l'excitateur du désordre.

C'est sous ce rapport que la situation actuelle est grave. Il est incontestable, quoi qu'on en dise, que les esprits demandent à se calmer. Le temps, Messieurs, est à mes yeux le plus grand auxiliaire des gouvernements modérés, des gouvernements sensés qui savent manier le pouvoir. Le temps calme les esprits. Mais l'Internationale est un agent continu, universel, et, à ce double titre, infiniment redoutable ; elle rayonne sur toute l'Europe, elle fait peur à l'Europe entière.

Nous avons pris l'initiative de l'action en proposant la loi que vous connaissez. C'est moi qui ai imaginé de considérer le seul fait de l'affiliation à l'Internationale comme un délit. C'est, suivant moi, le moyen le plus certain de combattre l'Internationale sur son terrain. Car la prendre la main dans un délit bien précis, bien caractérisé, dans un délit de grève qu'elle fomente, qu'elle excite, qu'elle soudoie, c'est chose bien difficile.

Ce qui est moins difficile, ce qui peut souvent se rencontrer, c'est de saisir une partie de l'Association, c'est de pouvoir constater quels sont ses membres, et alors de les punir très-sévèrement. Si l'on se bornait à l'ancienne législation qui les punissait comme association non autorisée, de quelques jours de prison ou d'une amende, on ne ferait rien. Il faut considérer l'affiliation à l'Internationale comme un délit grave. Il faut considérer comme un délit nouveau à ajouter à tous ceux que la législation criminelle a pour but de réprimer, cette participation à une société dont l'existence même est un délit, puisqu'elle a pour but d'associer des malfaiteurs étrangers aux efforts des malfaiteurs français, puisque ses membres n'ont pas de patrie. Nous avons songé d'abord à leur ôter la qualité de Français ; mais cette mesure nous a paru excessive, et nous nous sommes bornés à décider qu'ils seraient punis de la prison, et qu'à l'expiration de leur peine, ils seraient placés sous la surveillance de la haute police pendant le reste de leur vie.

Je ne crois pas à ce que vous disiez tout à l'heure, que les esprits s'exaltent tous les jours davantage. Je le répète, je crois au contraire qu'ils tendent à se calmer. Je suis persuadé que dans six mois, dans un an, s'il n'y a pas d'événements extraordinaires qui viennent tout bouleverser de nouveau, la société se trouvera dans un meilleur état qu'aujourd'hui. Mais je reconnais que le mal, et un mal incontestable, résulte de l'existence même de l'Internationale, qu'il est vrai que sa sphère d'action s'étend, et qu'elle sort même des classes industrielles pour entrer dans les classes agricoles.

Oui, il y a là un mal des plus graves. C'est pour cela que nous vous avons proposé la loi ; et nous l'avons faite avec la ferme intention de l'appliquer.

Le gouvernement possède actuellement une force matérielle assez grande pour vaincre toutes les résistances. Je ne crains nulle part des désordres matériels. Je ne crois pas que les partis songent à tenter quelque chose ; et s'ils l'essayaient, je réponds qu'ils seraient écrasés à l'instant même.

Mais la lutte contre l'Internationale sera certainement une entreprise longue, difficile. Je considère comme un devoir de conscience pour tous les amis de l'ordre social en Europe de tenter cette lutte. Nous commençons, pour notre part, en proposant la loi qui vous est soumise. Nous verrons si l'application donnera les résultats que nous en espérons.

**M. le Président.** — Nous vous remercions, M. le Chef du Pouvoir exécutif, de votre projet de loi ; nous nous proposions nous-mêmes d'en soumettre un à peu près semblable à l'Assemblée.

**M. le Chef du Pouvoir exécutif.** — Cette loi n'est, d'ailleurs, que le point de départ d'une série de mesures que nous vous demanderons de nous autoriser à prendre, si la nécessité l'exige.

Ceci dit, je commence mon récit.

Quand l'Assemblée nationale m'a fait l'honneur de me confier le pouvoir, je me suis trouvé en face de deux grands périls : d'une part, la guerre étrangère, qu'il fallait finir par la paix et par une paix nécessairement très douloureuse; d'autre part, l'insurrection de Paris.

L'insurrection de Paris n'avait pas encore le caractère qu'elle a pris depuis ; mais, même à cette époque, je ne doutai pas un instant que ce ne fût une très grosse affaire que de venir à bout de Paris dans l'état où il se trouvait. Je ne mis pas en doute que nous aurions un combat terrible à livrer. Cependant j'acceptai le pouvoir que me confiait l'Assemblée, ayant ces deux gros soucis, qui m'empêchaient presque de goûter aucun repos.

J'avais refusé de participer à la Révolution du 4 septembre, et je n'avais consenti à prendre aux événements une part d'ailleurs fort restreinte, que pour dénouer la situation d'une façon légale.

La majorité du Corps législatif, comprenant que c'en était fait de l'Empire, nous disait : Il faut éviter une révolution nouvelle ; notre honneur ne nous permet pas de voter la déchéance, mais nous ne demandons pas mieux qu'on nous fournisse le moyen de la prononcer effectivement sans employer le mot. C'est alors que je rédigeai la proposition que vous connaissez, et qui allait être accueillie, lorsque l'insurrection nous surprit, trouva l'Assemblée à peu près abandonnée, et en profita.

On voulut me mettre à la tête de cette révolution ; je m'y refusai obstinément. Je fus près d'un quart d'heure président du Corps Législatif ; et j'en ai vu, pour ma part, l'envahissement avec beaucoup de chagrin et de regret.

Je rentrai chez moi, et je résolus de n'en plus sortir.

Bien décidé à rester dans Paris pendant le siége je songeais à me procurer des moyens d'étude lorsque le Gouvernement de la Défense nationale vint me prier instamment, après un vote unanime, de vouloir bien me rendre en Angleterre et auprès des diverses cours de l'Europe pour rétablir les relations de la France avec les divers cabinets.

Je me défendis beaucoup contre cette proposition ; mais, en définitive, je vis que j'avais là un grand service à rendre à mon pays; je considérai que la forme du Gouvernement n'était qu'une question secondaire, et que l'important c'était de ménager à la France de bonnes relations avec l'Europe, dans un moment aussi grave et aussi terrible.

Cette considération me décida.

En même temps, d'ailleurs, je recevais des lettres de Londres qui me faisaient espérer beaucoup de bonne volonté pour la France ; je me résolus donc à partir.

Je le répète, la mission que j'allais entreprendre m'était proposée avec de vives instances par tous les membres du Gouvernement, sans en excepter M. Rochefort, qui me fit parvenir l'expression de ses sentiments par l'intermédiaire de M. Jules Favre.

J'arrivai en Angleterre ; j'y trouvai, en effet de l'intérêt pour la France, mais aussi la plus grande circonspection ; et je vis par une certaine inquiétude que causait dans la sphère gouvernementale mon projet de voyage en Russie, que si je parvenais à exciter à St-Pétersbourg un intérêt un peu plus actif, je parviendrais peut-être à faire sortir l'Angleterre de son impassibilité.

Je partis donc pour St-Pétersbourg. Je trouvai chez l'Empereur une très-grande bienveillance envers la France. Mais évidemment, il avait de

liens avec la Prusse. On a dit beaucoup de choses à ce propos. Y avait-il ou non un traité entre les deux gouvernements? Je ne le sais pas; mais certainement il y avait des liens entre l'oncle et le neveu, entre l'Empereur de Russie et le roi de Prusse; néanmoins la société russe était très-animée en faveur de la France et témoignait de ses vives sympathies pour nous par les manifestations les plus frappantes. L'Empereur était beaucoup plus contenu; il me disait: « Je ne ferai pas la guerre pour vous; mais soyez convaincu que je vous aiderai de toute mon influence.»

Je restai quelque temps à Saint-Pétersbourg. Malgré les manifestations de la société russe, j'apercevais cependant une extrême réserve chez les membres du Gouvernement. Tout-à-coup je vis les visages changer; on me dit : Il y a moyen de faire la paix, allez à Versailles; les affaires peuvent s'arranger. — J'avais connu M. de Bismarck à une époque antérieure; j'avais l'honneur de connaître le roi de Prusse ; je pouvais donc espérer de trouver auprès du souverain et du ministre certaines facilités de relations.

Je remonte jusque là pour bien vous exposer comment j'ai vu l'état de Paris à cette époque, et comment mon appréciation de cet état s'est liée avec ce qui a suivi. Cependant je dis au prince Gortschakoff, que je connaissais depuis plus de vingt ans : « Comment voulez-vous que j'aille à Versailles? J'ai des pouvoirs absolus s'il s'agit de former des alliances; mais je n'en ai pas quant aux conditions de la paix. Vous me proposez une chose impossible.» — « Il faut agir en bon citoyen, me répondit le prince de Gortschakoff, vous pouvez conclure une paix supportable aujourd'hui. »

— « Sans doute, répliquai-je, mais pas celle que je voudrais. Je voudrais que la France fût intacte... Mais quand bien même je signerais la paix à Versailles, si je n'avais pas reçu de pouvoirs du gouvernement que je représente, je n'aurais rien fait. » — A cela le chancelier Russe me répondit : « Soit, il faut que vous passiez par Paris. L'Empereur va écrire à son oncle, et il lui demandera de vous y laisser entrer pour obtenir les pouvoirs dont vous avez besoin. » — Les choses furent entendues ainsi. Cependant je dis au prince Gortschakoff : « Ne faites cette démarche que lorsque je vous le demanderai par le télégraphe; car auparavant il faut que j'aille à Vienne et à Florence. »

Il fut convenu entre le prince Gortschakoff et moi que d'après ce que je verrais à Vienne et à Florence, si je pouvais espérer y trouver assez d'appui pour qu'une démarche collective eût des résultats, j'en avertirais le cabinet de Saint-Pétersbourg.

Je me rendis à Vienne, où je ne dis rien de ce qui s'était passé entre le cabinet Russe et moi; et là je trouvai beaucoup de sympathies pour la France, mais l'impossibilité d'agir dans le moment d'une manière efficace.

A Florence, le roi se montra désireux de faire quelque chose.

Il exigea que les ministres se réunissent; il convoqua ses généraux pour que je leur exposasse mes idées. L'armée d'Italie était bonne, elle est bonne encore. Elle formait un effectif de deux cent cinquante mille hommes, dont on pouvait tirer cent mille bons soldats pour leur faire passer les Alpes. Je dis aux généraux Italiens : « Portez-vous sur Lyon par le Mont-Cenis; vous serez appuyé là sur une place très-forte, vous pourrez ensuite remonter la Saône, si vous voulez nous être vraiment utiles. Ce sera là une diversion qui ne présentera pas de grands dangers pour votre armée, et qui permettra peut-être à l'armée de Metz de se dégager. » — Le roi était de cet avis, les généraux trouvaient qu'il n'y avait pas, en effet, grand danger à tenter cette opération; mais le gouvernement ne voulut pas en entendre parler. J'eus des discussions extrêmement vives; tout fut inutile. Les ministres manifestaient un intérêt réel pour la France, mais une crainte extrême de se compromettre vis-à-vis de la Prusse.

Quand j'arrivai à Tours, les Anglais ne savaient pas ce qui s'était passé à St-Pétersbourg; mais ils ne voulaient pas rester en arrière de ce que la Russie ferait pour nous. Sur le champ, il fut convenu qu'il y aurait une démarche commune de la part des neutres.

Je fis jouer le télégraphe à St-Pétersbourg, et la situation se posa ainsi : c'est que je serais chargé de la part des neutres de proposer un armistice pour négocier un rapprochement entre la France et la Prusse, mais que je ne ferais cela qu'après avoir passé par Paris.

Ainsi c'est la Russie qui a donné le signal des démarches en notre faveur; l'Angleterre ne voulut pas se laisser dépasser; et c'est alors que se forma cette espèce d'alliance des neutres pour tâcher de rétablir la paix.

Le roi de Prusse et M. de Bismarck répondirent qu'ils étaient prêts à me recevoir, et

qu'ils consentaient à me laisser pénétrer dans Paris, mais à la condition que je passerais par Versailles. Cette obligation de traverser Versailles, avant d'avoir communiqué avec Paris, me gênait fort, car j'aurais voulu, avant tout, avoir obtenu les pouvoirs du gouvernement que je représentais et qui était alors celui de la France. Il s'ensuivit quelques débats. Enfin la Prusse finit par consentir. Seulement on me dit qu'il était impossible d'aller à Paris sans passer par Versailles, que tous les moyens étaient préparés entre Paris et Versailles pour faciliter l'entrée dans la place, que cela ne pouvait se faire qu'avec des précautions infinies, et que de tout autre côté les difficultés seraient extrêmes. Je fus traité avec beaucoup d'égards. On voulait, disait-on, me laisser toute liberté dans mes communications; on ne me demanda pas si je portais des lettres; mais je voyais bien que j'étais l'objet d'une surveillance très-attentive.

Je fis mon voyage avec beaucoup de difficultés. On se battait avec acharnement autour d'Orléans, il n'y avait plus de chemins de fer, plus de chevaux de poste; on dételait des pièces de canon et on attelait des chevaux d'artillerie à ma voiture, et c'est ainsi que j'arrivai à Versailles. J'y trouvai M. de Bismarck qui m'attendait, je lui dis : « Je ne puis vous parler que pour vous dire que je ne puis pas vous parler. » Il me répondit : « Je vous donne deux officiers qui vous précèderont, et s'il vous arrivait malheur, car chaque lettre me coûte un homme, vous ne mourriez pas de la main des Allemands. »

Nous arrivâmes aux avant-postes. On y tirait avec tant de continuité qu'il ne fut pas aisé pour les parlementaires de se faire reconnaître. Nous trouvâmes sur le rivage de la Seine deux petites barques. M. de Bismarck, en me remettant aux mains des officiers qui m'accompagnaient m'avait dit : « Ces messieurs seront à votre disposition. Je crois qu'il vous faudra bien des jours avant de persuader les hommes qui gouvernent, mais enfin les officiers qui sont chargés de vous accompagner seront là, et ils vous attendront jusqu'à ce que vous puissiez sortir, et que vous leur donniez le signal de venir vous reprendre. »

Je traversai la Seine. Je dis à ces officiers : « Attendez-moi tous les jours à quatre heures. C'est l'heure où je tâcherai de sortir de Paris, si j'ai des pouvoirs pour me rendre au quartier-général Allemand. »

J'étais dans les lignes françaises. Je fus conduit au quartier-général français, qui était installé dans l'hôtel de M. de Rothschild, au bois de Boulogne, que je trouvai dans un état effroyable. De là, je me rendis immédiatement au ministère des Affaires étrangères. Je voulais renseigner tout de suite les membres du Gouvernement sur la situation de l'Europe, dont ils ne savaient rien. Ils ignoraient que Metz venait de se rendre, et je les pressai de traiter de la paix.

J'entre dans ces détails pour vous faire comprendre l'état dans lequel je trouvai Paris. Quand j'annonçai à M. Jules Favre la reddition de Metz, il fut consterné.

Cette nouvelle produisit dans Paris un effet extraordinaire, on y vivait d'illusions; l'émotion fut proportionnée à cette cruelle surprise. Cependant à ce moment là aucun danger personnel ne semblait menacer ni moi ni d'autres. Le lendemain, ce fut autre chose. Je demandai que le gouvernement s'assemblât la nuit même. Les hommes modérés étaient encore dans Paris; ils n'en sont sortis qu'après la capitulation, et les furieux n'en étaient jamais sortis. La nouvelle de la reddition de Metz et celle de mon arrivée avaient surpris à la fois les Parisiens; la masse de la population voulait la paix; les furieux poussaient des cris, proféraient des menaces. Je restai là vingt-quatre heures, et je trouvai le Gouvernement convaincu que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de négocier un armistice; car on ne pouvait conclure la paix d'un seul coup, et il fallait commencer par une suspension d'armes. On me donna des pouvoirs limités, mais suffisants. Le Gouvernement réclamait le droit pour la capitale assiégée de recevoir des vivres pendant la durée de l'armistice, et proportionnellement à cette durée, ainsi que cela se pratique d'ordinaire pour les villes assiégées pendant les suspensions d'armes. Les journaux de l'Europe s'étaient déjà occupés de cette question, et j'acceptai de prendre cette condition pour base, parce qu'elle est généralement admise dans les négociations de ce genre. Le lendemain matin, on vint me dire que l'agitation augmentait dans Paris par suite de la nouvelle de la reddition de Metz, et du bruit qui s'était répandu que le Gouvernement songeait à traiter. Nous avions passé la nuit à délibérer, et mes pouvoirs avaient été déterminés. Le général Trochu devait venir me prendre et me reconduire lui-même aux avant-postes. J'étais bien

heureux d'en avoir fini dans les vingt-quatre heures, pour prouver aux Prussiens que le gouvernement français était plus en mesure qu'on ne le supposait de prendre des résolutions sérieuses et raisonnables.

Cependant, vers midi, le général Trochu me fit dire que l'agitation était si grande, qu'il ne pouvait venir me rejoindre, mais que les pouvoirs qu'on m'avait donnés étaient maintenus, et que je pouvais partir. Je me hâtai de le faire, parce que je craignais qu'on ne modifiât ces pouvoirs, et qu'on ne rendit ainsi l'armistice plus difficile.

Jusque-là je ne croyais pas que la journée du 31 octobre fût très-redoutable, parce que la force du gouvernement était réellement considérable. On l'accusait de se faire l'allié des Prussiens; je croyais, par l'effet de ces absurdes imputations, à quelque trouble possible, à quelque tentative d'émeute ; mais je ne croyais pas, je l'avoue, à cette journée qui eut une si fatale influence sur la situation. Je partis à deux heures, et je me rendis escorté par une troupe à cheval sur les bords de la Seine, à l'endroit où j'avais donné rendez-vous aux officiers Prussiens. J'y arrivai à quatre heures de l'après-midi. Comme l'éveil était donné, au premier coup de trompette, les Prussiens parurent. Je montai dans la barque qui servait aux passages, et quelques instants après j'étais à Versailles.

M. de Bismarck fut très-étonné. Il m'envoya un de ses officiers me féliciter de ce que je m'étais tiré si vite, et avec si peu de danger, de mon voyage.

Les négociations seraient trop longues à vous raconter. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement Prussien était alors assez enclin à traiter, et je suis convaincu qu'on aurait pu en obtenir des conditions moins malheureuses que celles qu'il nous a imposées plus tard. Il était assez disposé à nous concéder des vivres, mais moins que nous n'en demandions. Je m'étais assuré à peu près de la quantité que Paris en possédait encore. Mais il y avait un point sur lequel le gouvernement français ne pouvait avoir de renseignements précis, c'était l'importance des approvisionnements qui existaient dans les familles, et qui formaient une masse assez considérable.

Je demandai des vivres à peu près pour un mois. M. de Bismarck me répondit : « Vous me faites une demande un peu exagérée ; on en est à la demi-ration dans Paris, et vous me demandez un mois à ration entière. »

« Enfin, me dit-il, je suis prêt à accorder cela ; le roi y consentirait ; mais les militaires considèrent l'armistice comme désavantageux pour nous. » Il ajouta : « Vous demandez plus que vous ne comptez obtenir, et sans doute vous ne m'avez pas dit votre dernier mot. » Je lui répondis : « Non, ce n'est pas mon dernier mot, quant aux quantités. — « Eh bien ! me répliqua le ministre prussien, préparez une rédaction pour que nous puissions discuter sur quelque chose de précis. » — Je fis la rédaction et la présentai au ministre prussien. Le comte de Bismarck est un homme très-supérieur, mais il dissimule rarement, et je suis persuadé qu'à ce moment là il était sincère. Quand la rédaction fut prête, je la montrai à M. de Bismarck. C'était ici, à Versailles, dans la rue de Provence, où il habitait, que se passait cette négociation. Il ne contesta sérieusement que les quantités de vivres demandées, et en me laissant voir que sur ce point on pouvait s'entendre.

Je le revis le lendemain, très agité. Il m'aborda par ces mots : « Avez-vous des nouvelles de Paris? » — Les communications étaient très-difficiles, on tirait à outrance aux avant-postes, et d'ailleurs on ne permettait à personne de passer ; nous ne savions rien du tout. « Il y a eu, me dit M. de Bismarck, une révolution à Paris. — Oh ! répondis-je, ce n'est pas possible, il peut y avoir eu un mouvement ; mais la garde nationale l'aura certainement comprimé. » — « Cet incident, me dit M. de Bismarck, est venu bien mal à propos, le roi n'espère plus de conciliation, on assure que le Gouvernement de la défense est renversé. » — « En ce cas, dis-je, je n'ai plus de pouvoirs, et il ne me reste plus qu'à me retirer. Cependant avant de prendre un parti, il faut savoir ce qu'il en est. Je puis envoyer l'un de mes secrétaires à Paris; vous le ferez accompagner par les officiers qui sont venus avec moi. » — Cette proposition fut acceptée; mon secrétaire partit; les officiers qui l'accompagnèrent n'étaient plus les mêmes, on en changeait tous les jours. Mais c'étaient comme précédemment des jeunes gens très-distingués, très-courtois. J'attendis jusqu'à minuit. À minuit, mon envoyé revint; il apportait des journaux, il me raconta les événements qui avaient eu lieu le jour même où j'étais sorti de Paris, c'est-à-dire le 31 octobre. On avait réprimé le mouvement, le Gouvernement était resté le maître ;

mais la situation était entièrement changée, et je compris que je ne pourrais plus obtenir les mêmes conditions.

Je demandai au Comte de Bismarck ce qu'il en pensait. — « Ce que j'en pense, me dit-il, c'est que le roi inclinait à l'armistice malgré les militaires, espérant que ce serait là un moyen de calmer les passions ; mais maintenant ses dispositions sont complètement changées. Il m'a dit : Vous voyez, j'allais faire un sacrifice très grand, j'allais concéder trente jours de vivres, qui en réalité auraient peut-être valu deux mois de subsistance aux assiégés ; et ce sacrifice eût été inutile, la paix n'eût pas été plus facilement conclue dans deux mois qu'aujourd'hui. » — Quand M. de Bismarck me parlait de l'opinion des militaires, je savais bien de qui il voulait parler; au fond, il s'agissait d'un seul homme, à qui de grands services ont valu une influence considérable et méritée.

Alors nous aboutîmes à cette idée que la paix serait plus facile à conclure qu'un armistice. Nous en débattîmes très longuement les conditions possibles. Je proposai de retourner à Paris pour conférer avec le Gouvernement de la paix elle-même. Le Comte me dit : « Il ne faut pas vous dissimuler qu'il est bien dangereux pour vous de rentrer dans Paris, au milieu de l'exaltation qui y règne. » — Et, en effet, on m'y accusait de venir conseiller au Gouvernement un acte d'une insigne faiblesse. Je ne tins aucun compte de ces observations, et je résolus de rentrer dans Paris. Je convins avec certains membres du Gouvernement de nous réunir dans un petit poste ruiné au milieu du bois de Boulogne; je m'y rendis. Là il devint évident pour moi que la paix était impossible, et que la journée du 31 octobre avait singulièrement aggravé la situation, parce qu'elle avait surexcité, au delà de toute expression, cette classe d'exaltés que le siége avait fait naître dans Paris. Ils avaient par le fait pris le dessus ; l'idée de la résistance irréfléchie, à outrance, à partir de ce moment-là, s'était emparée d'une grande partie de la population, et il devint certain qu'on ne pourrait plus conclure la paix que très tard, et à des conditions terriblement onéreuses.

Quand je ressortis de Paris je retournai à l'état-major de Versailles, et je fis part à M. de Bismarck de ce qui venait de se passer.

Il en eut beaucoup de regrets. « Que voulez-vous, me dit-il, cette malheureuse journée du 31 octobre a tout perdu ! Ce siége, vous le verrez, finira par des scènes terribles. » — Je lui répondis que je partais avec une profonde douleur. J'étais en effet très préoccupé de cette idée que Paris, après s'être honorablement défendu, serait obligé de se rendre à discrétion, si on ne profitait pas d'une occasion comme celle qu'on venait de laisser échapper, et qu'on aurait une peine infinie à faire déposer les armes à une population follement excitée ?

Il y avait eu quelques jours de suspension d'armes. Il avait été convenu qu'on ne se battrait pas pendant que je négocierais à Versailles. Les hostilités furent reprises, et je fus reconduit à Orléans par des officiers prussiens. Il devenait très-difficile de franchir les avant-postes, parce qu'on se battait à quelques lieues d'Orléans. Le général allemand qui commandait là, M. de Thann, fut très-obligeant et je parvins à traverser les lignes sans péril. J'arrivai à Tours, j'y trouvai tout le monde dans l'anxiété. J'étais chargé de dépêches pour le Gouvernement de Tours. Elles étaient dans un très bon esprit, et même un peu sévères.

Le gouvernement de Paris m'avait fortement engagé à rester à Tours, pour tâcher de donner aux membres de la délégation des conseils fondés sur la connaissance que j'avais acquise de la situation, en courant l'Europe, et en passant plusieurs fois du camp français au camp prussien.

Je fis, pour ramener les esprits au sentiment de la vérité, des efforts assez grands pour me compromettre ; car on peut se rappeler que les derniers jours à Bordeaux furent très difficiles, et M. Jules Simon, lui-même, se trouva un moment en péril.

Je disais aux représentants de l'armée et de la diplomatie qui se trouvaient à Tours : « Il faut conclure la paix. La résistance n'est plus possible ; vous ne ferez rien qui vaille en vous obstinant. La position d'Orléans n'est pas tenable, vous serez tournés, ou emportés de vive force, et votre ligne sera coupée. » Malheureusement, ce que j'avais prévu pour le commencement de la guerre, je le prévoyais pour la fin, et j'ai le regret d'avoir eu raison deux fois.

Les quelques jours qui s'écoulèrent à Bordeaux, où l'on s'était retiré après l'abandon de Tours, furent des plus difficiles. M. Jules Simon fut envoyé de Paris à Bordeaux après l'armistice. Le sentiment que nous éprouvâmes tous, en apprenant qu'on avait eu le courage de

mettre un terme à une situation qui ne pouvait finir que par un désastre, fut un sentiment d'admiration pour le dévouement civique de M. Jules Favre en cette cruelle circonstance.

Il avait eu, en effet, le courage de signer l'armistice, et de rester à Paris dans l'état où était cette ville. Les élections générales eurent lieu; vous en connaissez le résultat.

Quand je fus chargé des affaires, j'eus immédiatement cette double préoccupation : conclure la paix, et soumettre Paris.

Je revins à Paris, et je me rendis au quartier général prussien où siégeait M. de Bismarck. Il m'accueillit d'abord avec la bienveillance qu'il m'avait déjà montrée; mais bientôt nos rapports s'altérèrent sensiblement. Pendant les discussions relatives à la paix, il fut d'une violence qui ne lui était pas habituelle, et je dois avouer que, de mon côté, je ne me contins guère. Le dernier jour seulement, me voyant désolé de la signature que j'étais obligé de donner, il me prit la main en me disant : « Je comprends et j'honore votre chagrin : je suis ministre de Prusse, vous êtes ministre de France; j'ai dû faire ce que j'ai fait. »

La nouvelle de la paix fut bien reçue par les gens tranquilles; mais les autres étaient dans un état d'exaltation extraordinaire. On me prévint même que je serais enlevé, si je rentrais dans Paris. Je ne craignais pas cela. Il est vrai néanmoins qu'il n'y avait dans la ville que 18,000 hommes, et ce n'était pas assez pour contenir le nombre des furieux. On m'avait conseillé de sortir par la route de Versailles, afin d'éviter la gare d'Orléans, qui était fort menacée. Je répondis que je ne voulais pas chercher chez les Prussiens un refuge contre les Parisiens. J'arrivai à Paris tout simplement pour me rendre à la gare d'Orléans, où l'on avait, par ordre, réuni quelques gardes municipaux. Près de la Bastille, stationnait une foule énorme qui poussait des cris de rage. J'avais suivi les boulevards extérieurs. J'arrivai sans accident à la gare d'Orléans. Il y avait là cinquante gardes municipaux décidés à faire leur devoir. Nous pûmes entendre près de nous les cris des furieux; mais nous ne fîmes que les entendre; nous partîmes.

J'arrivai à Bordeaux. Ce qui se passa alors fut très-pénible pour tout le monde. Je regardais la paix que nous venions de conclure comme la plus grande de nos douleurs, mais non comme la plus grande de nos difficultés; tous les membres de l'Assemblée étaient convaincus qu'on ne pouvait pas faire autrement. Mais je me disais : Que va-t-il arriver de Paris?

Une chose avait été très débattue entre le roi de Prusse, M. de Bismarck et moi : c'était l'entrée de l'armée prussienne dans Paris. Cette entrée était pour notre patriotisme un coup douloureux. Je disais à mes interlocuteurs : « Je ne puis consentir à une telle exigence. Réfléchissez-y bien, si vous voulez entrer dans Paris, la population élèvera des barricades de toutes parts; il vous faudra les enlever, et Dieu sait ce qui en arrivera. — Nous en viendrons à bout, répondait M. de Bismarck. — Ce ne sera pas aussi aisé que vous le croyez, lui répliquai-je ; mais il y aura combat, et Paris pourrait être dévasté. Pour nous ce serait un malheur, mais pour vous une honte éternelle. »

Le dernier jour, alors que j'avais réussi, après des efforts inouïs, à conserver Belfort à la France, le roi me fit dire : « Si vous voulez abandonner Belfort, nous n'entrerons pas dans Paris. » — Je répondis sans hésiter : « Non, non, plutôt que de perdre notre frontière, j'aime mieux toutes les humiliations qu'il vous plaira de nous infliger; entrez-y, si vous le voulez; mais je garde Belfort. »

Je le répète : les Prussiens avaient grande appréhension de leur entrée dans Paris; mais ils étaient piqués d'honneur. Le roi de Prusse disait : « Je ne veux pas humilier les Parisiens, ce n'est pas mon intention ; mais devant toute l'Europe, on a prétendu que j'avais peur d'un coup de fusil! et jamais je ne reculerai devant un danger. » — Pour moi je craignais en effet que ce coup de fusil ne fût tiré, et s'il l'eût été, quels flots de sang n'auraient pas coulés! Il fut alors convenu que les Prussiens ne sortiraient pas des Champs-Elysées. Cette précaution me rassurait dans une certaine mesure. Ils ne devaient rester dans le Champ-de-Mars et aux Champs-Élysées que 24 ou 48 heures, juste le temps de la ratification du traité. C'est pour cela que nous pressâmes tant la ratification; nous savions que cela fait, les Allemands sortiraient de la capitale.

Les Prussiens sont venus dans les Champs-Élysées; mais ils y sont demeurés enfermés, et ils ne se sont pas montrés au-delà de la place Louis XV. Cette entrée des Prussiens dans Paris a été une des causes principales de l'insurrection. Je ne dis pas que, sans cette circonstance, le mouvement ne se serait pas produit; mais je soutiens

que cette entrée des Prussiens lui a donné une impulsion extraordinaire.

Dès que la ratification arriva, les Prussiens sortirent de Paris, mécontents de cette apparition si courte, qui, aux yeux de l'Europe, ne prouvait qu'une chose, c'est que le roi Guillaume, qui est un brave soldat, ne craignait pas un coup de fusil. Mais, au fond, les 24 heures passées dans les Champs-Élysées ne leur avaient pas valu beaucoup de gloire, et nous avaient valu à nous beaucoup de mal.

Cependant, je le répète, cette circonstance a donné un grand élan au mouvement qui s'est produit dans Paris, dont la situation était la suivante : deux ou trois cent mille individus, avaient passé plusieurs mois à ne rien faire, ou à porter un fusil, dont ils ne se servaient pas beaucoup; ils vivaient des secours de l'administration municipale de Paris, et ils trouvaient cette vie assez commode. Il y avait, à côté d'eux, les révolutionnaires, les imitateurs de 1793, qui se disaient qu'en 1848 ils avaient été trop doux, que cette fois il fallait qu'ils se comportassent autrement. Il y avait encore l'*Internationale*, qui jouait sa partie. Tout cela constituait une force formidable. D'autre part, les portes de Paris avaient été ouvertes, et, tous les honnêtes gens qui, pendant le siège, s'étaient conduits d'une manière très-patriotique, étaient allés voir leurs familles et respirer en autre air. La partie de la garde nationale, composée de braves citoyens qui contenaient le désordre, avait disparu; il ne restait plus que la mauvaise partie, les oisifs dont j'ai parlé. En outre, depuis la signature de l'armistice, quelques hommes de l'armée avaient fraternisé avec la mauvaise partie de la population; il avait même fallu faire sortir un certain nombre de soldats.

Aussitôt après la signature de la paix, je vis que nous aurions une lutte terrible à soutenir contre ces gens de toute sorte accumulés dans Paris. Pendant qu'à Bordeaux nous nous occupions de faire voter le traité, le ministre de la Guerre, le général Le Flô, reçut l'ordre d'acheminer des troupes sur la capitale. On m'écrivait tous les jours : « Il n'est pas possible à la distance où vous êtes de livrer bataille à cette foule furieuse; l'Assemblée est trop loin à Bordeaux, il faut la rapprocher de Paris. »

Je n'eus jamais l'idée de faire rentrer immédiatement l'Assemblée dans Paris. A ceux qui étaient d'avis de l'y ramener sur-le-champ, et ils étaient nombreux, je répondais : « Non, tant que Paris sera dans cet état, je ne proposerai pas à l'Assemblée d'y revenir, parce que je prévois des événements redoutables. Seulement, je lui donnerai le conseil de s'en rapprocher autant que possible. » Plus les symptômes d'une inévitable journée se révélaient à moi, par les correspondances que je recevais, plus j'étais convaincu qu'il fallait se transporter au milieu même des événements, et en y exposant le Gouvernement, ce qui était inévitable, se bien garder d'y exposer l'Assemblée.

On m'avait parlé de Fontainebleau comme d'une ville où l'Assemblée nationale pourrait siéger en sûreté. Je fis observer que nous serions séparés par quinze lieues, et, par toute l'épaisseur de Paris, de la position de Versailles, la seule vraiment militaire; que si les réserves chargées de garder l'Assemblée étaient obligées de partir de Fontainebleau pour se rendre au lieu du combat, la distance serait bien grande, et la position des plus mauvaises, qu'il fallait aller à Versailles même, et, de là, tâcher de rester maître de Paris. Cet avis prévalut auprès de l'Assemblée, et nous vînmes en effet nous placer à Versailles.

C'est alors qu'eut lieu le premier acte de ce terrible drame du 18 mars, qui forme l'objet de votre enquête.

Je dis au général Le Flô que nous n'avions pas assez de troupes, et qu'il fallait réunir toutes celles dont nous pourrions disposer. La majeure partie de nos forces disponibles se composait de 15,000 hommes que nous avions fait venir de Bordeaux. Il y avait bien dans ce nombre quelques soldats qui avaient servi sur la Loire, mais qui étaient peu encouragés par les résultats de la campagne. Les marins étaient commandés par un brave officier, l'amiral Bruat. Cette troupe m'inspirait une véritable confiance. Le tout pouvait faire 15 ou 18,000 hommes. Bien que les transports fussent difficiles, je les fis diriger sur Paris, où, enfin, ils arrivèrent. Malheureusement, c'était à peu près tout ce dont nous pouvions disposer.

Quand nous fûmes entrés dans Paris, nous avions les deux divisions du général Vinoy, et les 15 ou 18,000 hommes dont je viens de parler, plus quelques détachements qui portaient le tout à une quarantaine de mille hommes. Mais à ce moment arriva l'époque de la libération, et cette coïncidence nous priva d'une partie considérable de notre effectif; car si on

les avait gardés après l'expiration de leur temps de service, on n'aurait eu dans les rangs que des mécontents. En définitive, au 18 mars, nous pouvions à peine disposer de 24 ou 25 mille combattants.

Les soldats du général Vinoy étaient fatigués et malheureux. Ils avaient cependant à leur tête un homme de sang-froid, de vigueur, qui les tenait bien, et qui faisait du mieux qu'il pouvait. Il avait une réelle influence sur ses troupes. En somme, nous avions, je le répète, 24 ou 25,000 hommes disponibles.

Paris est grand, vous le savez. Pour agir sur un point quelconque, il fallait diriger sur ce point au moins 12 ou 15,000 hommes ; il fallait en outre garder les bords de la Seine et une quantité de postes. Mon intention était d'attendre que nos forces fussent plus considérables; mais où prendre des troupes? Telle était la difficulté. Nous avions laissé Bordeaux presque sans défense. Partout ailleurs, il y avait une véritable désorganisation. Le lendemain de l'armistice de Paris, on s'était tiré d'affaire comme on avait pu. L'armée qui avait été envoyée vers l'Est, par suite d'une conception malheureuse, avait été rejetée en Suisse ; il n'y avait rien à prendre de ce côté. Nous ne savions où trouver les 40 ou 50,000 hommes qui nous auraient été nécessaires, car ce n'était qu'avec une force pareille qu'on pouvait tenir d'une manière solide dans Paris.

Nous étions, vous le voyez, dans une déplorable situation.

J'ai passé alors de cruels moments. Combien de temps faudrait-il attendre pour avoir une armée véritable? Et ne pas agir dans la situation où étaient les esprits, avec les rumeurs et les bruits qui circulaient dans Paris, c'était se montrer faibles et impuissants. Nous vivions dans des transes continuelles, et nous ne pouvions pas venir à bout des misérables qui dominaient Paris.

On nous disait : « Ces gens-là ne sont pas » aussi pervers que vous le supposez. Il y en a » qui ne sont touchés que d'une chose, c'est que » la République est en danger. Selon eux, l'As- » semblée est monarchiste, et elle n'attend qu'une » occasion pour renverser la République. C'est » là ce qui les rend si dangereux. » Beaucoup de ces insurgés, en effet, croyaient tout ce qu'on leur disait du danger de la République, sans être pour cela précisément des communistes. Il y en a qui le sont devenus quelques semaines après, par l'ardeur de la lutte ; mais le plus grand nombre avait cette idée que la République était en péril.

Je disais à ceux qui m'étaient envoyés : « Je » ne suis pas ce que vous appelez un républi- « cain ; je suis un ancien monarchiste. Mais j'ai » reçu la République en dépôt; et je garderai » fidèlement ce dépôt. Vous calomniez l'Assem- » blée, quand vous la croyez disposée à renverser » la République ; il n'y a rien de semblable ; et, » dans tous les cas, je vous assure que je n'y » contribuerais point. » Les hommes qui s'adressaient à moi, savaient que j'étais incapable de donner ma parole sans la tenir. J'avais donc un certain crédit auprès d'eux.

On me disait encore : « Il faudrait parlemen- » ter avec les plus modérés de ces hommes qui » semblent prêts à s'insurger; il y en a une par- » tie que vous toucheriez si vous les rassuriez » sur le sort de la République. » A cela, je répondais que j'étais prêt à les détromper si leurs craintes étaient sincères.

J'en vis une quantité que je ne connaissais pas. Ils me déclarèrent, après les explications que je leur donnai : « Eh bien, on vous rendra les canons. — Oh ! leur disais-je, si on rend les canons, la paix sera bientôt rétablie. »

Il y avait 2,000 bouches à feu qui étaient en batterie sur les murailles de Paris. Ces canons n'étaient pas alors ce qu'il y avait de plus dangereux pour nous. Mais il était resté dans Paris à peu près 250 autres bouches à feu de campagne, et ce sont celles qu'on promettait de me rendre. Plusieurs fois on me les promit ainsi ; mais on ne me les donna point.

Voici ce qui se passa au sujet de ces canons, et c'est ici que mon récit se rattache à l'entrée des Prussiens dans Paris, entrée qui a été le prétexte principal du mouvement.

Il y avait eu abandon complet des rangs de la garde nationale par tous les gens d'ordre, qui ne se doutaient pas qu'ils livraient ainsi Paris à un mauvais destin, et qu'après les épreuves que Paris avait déjà souffertes, ils lui en préparaient de nouvelles. Le brave général d'Aurelle de Paladines, que je leur avais envoyé comme commandant en chef de la garde nationale, s'aperçut bientôt à l'État-major d'une chose singulière, c'est que les bataillons de service obéissaient à une autorité autre que la sienne. La police était occupée à tâcher de saisir le mystère de ce qui se passait ; mais elle ne parvint à savoir qu'une chose, c'est qu'une entente existait parmi

certains bataillons de la garde nationale qui étaient justement les plus mauvais. Cette entente s'était établie au moyen d'un comité central, dont vous avez entendu parler, et c'est ce comité qui commandait. Le général d'Aurelle de Paladines n'était plus écouté; la garde nationale n'existait plus que comme armée ennemie.

Voici comment l'entrée des Prussiens dans Paris avait contribué à ce résultat.

On avait dit à tous ces gens, qui sont devenus si mauvais par l'ardeur de la lutte, mais qui n'étaient pas aussi mauvais à l'origine, on leur avait dit : « Les Prussiens arrivent, ils vont saccager Paris, ils vont le mettre à feu et à sang! » — Les Prussiens, Messieurs, n'avaient pas cette intention; ils avaient cédé à un point d'honneur. On leur avait reproché d'avoir peur des Parisiens; et c'est pourquoi ils avaient tenu à entrer dans leurs murs. Mais ils étaient résolus à se conduire sagement.

Dans ces circonstances on dit aux Parisiens : «Le Gouvernement s'est trompé en laissant entrer les troupes allemandes dans Paris; mais quant à nous il faut nous défendre. » Alors, on leur fit faire une chose qui, de la part de quelques-uns, était une perfidie, et, de la part des autres, un acte tout naturel. Il y avait au parc Monceau, beaucoup d'artillerie; il faut la ramener dans Paris, leur dit-on, de peur que les Prussiens ne la prennent. Ils la ramenèrent, en effet, sur les hauteurs de Montmartre, et à partir de ce moment le comité central commanda en maître.

L'opinion générale voulait absolument qu'on reprît les canons. On entra en pourparlers avec ceux qui les avaient pris Je ne connaissais pas les hommes avec lesquels il s'agissait de traiter, et cependant on alla vers eux. Une première fois, ils répondirent qu'il y avait eu méprise, malentendu, et qu'ils étaient prêts à nous restituer cette artillerie de campagne. D'autres ne voulaient pas la rendre. Il se passait là ce qui s'est passé plus tard pour le général Chanzy; il y en avait qui voulaient le fusiller, et d'autres qui voulaient le sauver. Je ne dis pas qu'il y eût mauvaise foi; mais quand on se présentait en notre nom pour reprendre les canons, on répondait à ceux que nous envoyions : *oui;* puis un instant après, on répondait : *non.*

Cependant au même moment, beaucoup de personnes s'occupant de la question financière disaient qu'il fallait songer enfin à payer les Prussiens. Les gens d'affaires allaient répétant partout : « Vous ne ferez jamais d'opérations financières, si vous n'en finissez pas avec tous ces scélérats, si vous ne leur enlevez pas les canons. Il faut en finir, et alors on pourra traiter d'affaires. » L'idée qu'il fallait enlever les canons était en effet dominante, et il était difficile d'y résister.

Trois ou quatre fois on renouvela cette comédie entre ceux qui détenaient les canons, et ceux que nous envoyions pour les chercher. Une dernière fois, il y eut une telle apparence de bonne foi dans ceux qui faisaient des promesses de soumission, que je crus au succès. On se présenta de notre part à la place Royale; on y arriva avec des attelages. Mais le parti violent qui, évidemment, l'avait emporté dans la nuit, se comporta assez brutalement, et, il dit à nos envoyés « Que venez-vous faire ici » il renvoya nos attelages et nos officiers.

Ce dernier incident avait eu une grande publicité. On avait agi si ostensiblement, si arrogamment que moi, qui hésitais à livrer le combat, je sentis qu'il n'y avait plus moyen de reculer, et qu'il fallait, à tout prix, essayer d'enlever cette artillerie. Nous délibérâmes donc. Une grande agitation régnait dans Paris; il y avait l'agitation des bons et l'agitation des méchants. Les premiers disaient : « On ne peut pas supporter un outrage pareil! » Les seconds : « Il faut résister, et conserver nos canons. »

Je demandai si l'on pouvait compter quelque peu sur la garde nationale. Le général d'Aurelle de Paladines répondit : « Quand nous appelons la garde nationale, il n'arrive que les mauvais bataillons, lesquels n'obéissent pas.» Et, en effet, il était déjà sorti de Paris 100,000 individus peut-être; et c'étaient les meilleurs.

Cependant l'opinion était universellement prononcée dans le sens d'une action immédiate.

On comprend qu'alors on put déjà se dire que si on ne réussissait pas, il faudrait sortir de Paris, mais qu'auparavant il fallait tenter le combat et chercher à enlever les canons à tout prix. Nous étions à l'un de ces jours où il faut tout risquer, où il faut marcher en avant, coûte que coûte. Le général Vinoy, que je consultai, me répondit : « Nous avons bien peu de monde. Enlever les positions, n'est pas impossible. Ordonnez, je suis soldat et j'obéirai. » Nous délibérâmes en conseil. J'avais le sentiment que c'était une résolution redoutable que nous prenions, et dont le succès était douteux. Mais enfin, ne pas tenter quelque chose était impossible.

Je dis au général Vinoy : « Il ne faut pas faire cela en présence de tout Paris assemblé, mais de grand matin. Nous ferons sortir les troupes à trois heures, pour qu'à cinq heures elles soient au pied des hauteurs, et qu'elles puissent les enlever avec vigueur, coûte que coûte, atteler ensuite les canons et les emmener. » Tout cela fut convenu. Le Gouvernement passa la journée à Paris; on préparait tout à Versailles pour y recevoir l'Assemblée. J'étais venu dans cette ville pour quelques heures, mais je revins immédiatement à Paris.

J'avais recommandé au général Vinoy de disposer ses mouvements avec la plus grande précision pour la sortie des casernes, afin que les troupes arrivassent de bonne heure au pied des hauteurs, et les attaquassent sans hésiter. En effet, le général Faron, homme très-énergique, qui s'est admirablement conduit dans toutes ces circonstances, était chargé d'exécuter nos ordres. A trois heures, les troupes étaient sur pied, sortaient des casernes; et, à cinq heures, elles arrivaient au pied des hauteurs, qui furent enlevées avec une extrême promptitude. Malheureusement, il restait une opération très-difficile à exécuter, et qui ne fut pas aussi bien conduite que la première.

Un Gouvernement qui se respecte doit partager les malheurs communs, et ne s'en prendre à personne, lorsque le succès n'a pas toujours couronné ses efforts. Nous avons été malheureux dans la seconde opération qui consistait à emmener les canons. Je pourrais accuser celui-ci ou celui-là; je ne le ferai pas, bien qu'on ait souvent moins d'égards pour moi. Je ne dirai pas à quoi a tenu la faute commise, si toutefois il y a eu faute.

Les positions furent donc occupées; mais les mesures prises pour enlever les canons ne réussirent pas aussi bien que l'attaque. Je dois dire, car je veux être juste, que quand même on aurait pris les meilleures dispositions pour emmener les canons, traverser Paris avec 250 attelages, puisqu'il y avait 250 bouches à feu à traîner, était une opération des plus difficiles et des plus chanceuses.

Quand les troupes furent établies sur les hauteurs, la foule, composée d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne valaient pas beaucoup mieux que ceux qui les amenaient, la foule entoura les troupes, se jeta dans les rangs de l'artillerie, et bientôt ce fut un chaos sans pareil.

J'étais à l'état-major avec le général Vinoy, quand arriva un premier officier nous annonçant que tout allait bien. Mais, plus tard, d'autres officiers nous arrivèrent fort tristes, et nous sentîmes que la situation devenait embarrassante. C'est alors que je fus frappé d'un souvenir, le souvenir du 24 février. J'étais depuis fort longtemps fixé sur ce point, que, si nous n'étions pas en force dans Paris, il ne fallait pas y rester.

Au 24 février, le roi m'avait demandé, lorsque les choses avaient pris une mauvaise tournure, ce qu'il y avait à faire. Je lui répondis qu'il fallait sortir de Paris, pour y rentrer avec le maréchal Bugeaud et cinquante mille hommes.

Le parti que je proposais au roi fut discuté, mais point accepté. On rappela que les Bourbons, que les Bonaparte eux-mêmes étaient sortis de Paris et n'avaient jamais pu y rentrer; et on en avait conclu qu'il ne fallait jamais en sortir.

Ce souvenir m'était resté dans la mémoire; et, en outre, je me rappelais l'exemple du maréchal de Windischgraetz, qui, après être sorti de Vienne, y était rentré victorieusement quelque temps après. Je dis au général Vinoy : « Il est clair que nos troupes vont être submergées dans cette foule. Emmener les canons, est impossible, les mouvements de l'armée étant aussi entravés qu'ils le sont. Tirons nos troupes du chaos où elles sont plongées, et faites-les revenir vers le ministère des affaires étrangères. » Le Gouvernement était réuni en ce moment à l'hôtel de ce ministère. Beaucoup de personnes étaient accourues, et chacune donnait son avis. Je réunis mes collègues dans la salle du conseil, où nous pûmes délibérer seuls avec nous-mêmes. Là, je n'hésitai point, je me rappelais le 24 février, mon parti était pris; je l'annonçai. Cette déclaration provoqua de graves objections. Le 24 février je n'avais pas pu réussir; mais, ce jour-là, je triomphai des objections, grâce au bon sens et au courage de mes collègues.

Le général Vinoy me dit : « Je suis soldat, commandez ! — Faites, lui dis-je, retirer vos troupes derrière la Seine, et occuper tous les ponts. On ne passera pas la Seine devant vous. » — Il était midi, nous étions là depuis cinq heures du matin; le temps s'écoulait. Je réitérai au général Vinoy l'ordre de se replier avec ses troupes derrière la Seine.

On envoya de tous côtés des officiers d'état-major porter l'ordre, aussi bien aux troupes

qu'à la garde nationale, d'avoir à se réunir sur la rive gauche de la Seine.

Si nous avions eu quelques milliers de gardes nationaux avec nous, nous les eussions tenus à nos côtés ou sur nos derrières, et nous aurions pu livrer bataille. Mais, comme le disait le général Vinoy, avec 20,000 hommes seulement, nous ne le pouvions pas. « Nous ne pouvons qu'une chose, ajoutait-il, c'est mourir jusqu'au dernier pour défendre le Gouvernement contre les factieux qui veulent le renverser! »

Deux opérations simultanées furent entreprises. Le général Vinoy s'occupa de ramener ses troupes sur les bords de la Seine; et à l'état-major de la garde nationale, on commença à battre la générale, et à chercher de tous côtés des gardes nationaux. Si les braves gens qui avaient passé quelques mois dans Paris assiégé par les Prussiens, s'étaient trouvés là, si nous avions pu réunir 15 ou 20,000 gardes nationaux, nos troupes auraient pris la tête, et nous aurions pu livrer bataille avec chance de succès. Mais nous n'avions que 20,000 soldats, prêts, il est vrai, à faire leur devoir; mais si nous nous avancions sans avoir nos ailes et nos derrières couverts, nous pouvions être enveloppés.

La générale fut battue pendant plusieurs heures. Il nous arriva peut-être 5 ou 600 hommes. Les mauvais gardes nationaux étaient descendus des hauteurs de Paris; nous n'avions pas pu occuper tous les ponts, ils étaient venus dans les Champs-Elysées; ils défilaient sous nos yeux, sur la rive gauche; même nous en vîmes défiler près du ministère des Affaires étrangères. Ils ne tiraient pas encore de coups de fusils, mais ils étaient très-menaçants. On les laissa défiler.

Ce qui me préoccupait, c'était la retraite des troupes; j'y attachais le salut de la France. Elles se replièrent en bon ordre, et ce fut alors seulement que je fus tiré d'une inquiétude mortelle, et que je pus me dire : Nous sommes sauvés! J'avais vu arriver la division du général Faron faisant très-bonne contenance. Il y eut bien quelques détachements qui, troublés, montrèrent de la faiblesse; mais, en général, les troupes se retirèrent en bon ordre.

Quand nous eûmes occupé les ponts sur la rive gauche de la Seine, nous trouvâmes un peu plus de repos. Des bandes de furieux avaient passé la gauche de la Seine; ils voulaient aller au ministère des Affaires étrangères, où se tenait le Gouvernement; on les refoula, et nous nous trouvâmes assez bien concentrés en avant des ponts.

Nous délibérâmes de nouveau. Il était tard; je vis plus clairement encore que nous ne pouvions pas rester impunément dans Paris, et qu'il fallait en sortir. Après une discussion approfondie, je pris sur moi de décider la question, et je donnai l'ordre au général Vinoy de sortir de Paris avec ses troupes. Le Gouvernement se dirigea alors sur Versailles. Quant à moi, je précédai le général Vinoy de quelques instants; je vins me placer sur la route de Sèvres, par où l'armée devait passer. L'attitude des troupes était bonne. Cependant j'éprouvais quelque inquiétude pour le reste de l'armée. Enfin, par les aides-de-camp qui m'arrivaient à tout moment, je sus que les troupes n'avaient essuyé aucun échec sérieux. Je partis pour Versailles.

Versailles a toujours été un camp de plaisance; et l'on ne s'attendait pas à y voir arriver une armée. Aussi rien n'était prêt. Il fallut aller chercher des ressources dans tout le voisinage; on y parvint et l'armée eut de quoi se refaire. Pour le soldat, l'essentiel est d'avoir des cartouches, des vivres et des généraux qui ne se troublent point.

Les événements que je viens de rappeler avaient eu lieu le 18 mars. Le lendemain, vers six heures du matin, j'aperçus la queue des colonnes qui arrivait, sans avoir essuyé aucun accident fâcheux. Il ne faut pas se plaindre de l'armée. Des détachements isolés avaient faibli; mais la vigueur des généraux, avait su maintenir le gros des soldats. Je vis donc les troupes arriver; cela me rassura, car j'étais convaincu qu'une fois à Versailles, on ne viendrait pas nous y chercher. J'avais du reste recommandé au général Vinoy de faire usage de la mitraille, si on le serrait de trop près.

Quant aux insurgés qui étaient restés dans Paris, leur opinion fut qu'ils étaient désormais les maîtres, qu'ils n'avaient qu'à se présenter à Versailles, que l'armée lèverait la crosse en l'air et irait au-devant d'eux. Je n'avais pas d'inquiétude à cet égard. Je savais que, quand j'aurais réuni l'armée à Versailles, tout serait sauvé. Cependant ce n'était pas l'opinion de beaucoup de gens qui disaient : « Si l'armée vient à être abordée sérieusement, que fera-t-elle? » Il régnait donc une certaine crainte.

Je commençai par donner mes soins aux soldats; je m'occupai de les faire placer dans de bonnes positions, de leur procurer tout ce dont

ils avaient besoin, et surtout de les bien concentrer. Plusieurs personnes avaient émis l'avis qu'il fallait en laisser autour de Paris.

Nous étions trop peu nombreux pour occuper le périmètre d'une ville aussi grande. Si nous avions voulu nous étendre, embrasser un espace que les Prussiens n'embrassaient pas eux-mêmes, nous aurions été faibles partout; on aurait pu percer notre ligne sur tous les points. En général quand les troupes faiblissent devant les masses populaires, il y a chez elles plus de faiblesse que d'infidélité. Des troupes qui n'ont pas le sentiment de leur supériorité sont prêtes à mettre la crosse en l'air, plutôt par timidité que par esprit de trahison. Il fallait donc tenir nos troupes ensemble, de manière que quelque part qu'elles fussent abordées, elles eussent l'avantage. C'est pourquoi je voulus que leurs positions fussent resserrées. Et de fait, avec les 130,000 hommes que nous avons eus plus tard, c'est à peine si nous aurions pu embrasser la moitié de Paris. Les Prussiens avaient employé 300,000 hommes à envelopper le tout. Au moment dont je viens de parler, nous ne comptions que 22,000 hommes.

Je fis occuper le Mont-Valérien. On y envoya un excellent régiment. Il y avait là un immense matériel, et de plus une position dominante qui commande tous les environs. Quant aux autres forts, nous nous serions affaiblis, si nous avions voulu les garder, car il nous aurait fallu au moins 8,000 hommes pour les occuper. Nous aurions perdu là sans profit une partie notable de nos forces. Je ne gardai donc que le Mont-Valérien, et je ramenai tout le reste. J'eus ainsi 22,000 hommes bien liés et bien commandés.

Nous passâmes à Versailles quinze jours sans rien faire. Ce sont les plus mauvais jours de ma vie. Il y avait cette opinion répandue dans Paris : « Versailles est fini ; dès que nous nous » présenterons, les soldats lèveront la crosse en » l'air. » J'étais bien certain que non; et cependant, si nous avions été attaqués par 70 ou 80,000 hommes, je n'aurais pas voulu répondre de la solidité de l'armée, ébranlée surtout par le sentiment d'une trop grande infériorité numérique. Aussi, fis-je donner l'ordre de serrer l'armée, et notamment de l'isoler. Nos principales forces étaient campées à Satory, avec injonction de ne laisser aborder qui que ce fût. L'instruction était donnée de fusiller quiconque tenterait d'approcher. Du côté de Neuilly, je fis prescrire au Mont-Valérien, qui était entre les mains de braves gens, de tirer à outrance, dès qu'il se présenterait des masses ennemies.

En même temps, je recommandai de la manière la plus formelle de traiter très-bien nos soldats. J'augmentai la ration, surtout celle de la viande reconnue insuffisante. J'étais sûr qu'en les nourrissant bien, qu'en les faisant camper, qu'en forçant les officiers à camper avec elles, les troupes se referaient bien vite, et arriveraient à avoir une très-bonne attitude.

A la suite du premier siége, les soldats étaient débraillés, mal vêtus, leur aspect était fâcheux. J'étais certain que ce désordre passerait bientôt avec le campement, avec une surveillance active et bien soutenue. Mon espérance ne fut point trompée, car en quelques jours l'armée changea d'aspect, et tout le monde en fut frappé.

Ce n'était pas tout que de reconforter l'armée sauvée de Paris; il fallait la porter à 120 ou 130,000 hommes, et surtout la munir d'un immense matériel de siége. Il y a une manière d'ordonner que j'ai employée souvent, et qui m'a toujours réussi, c'est de ne pas s'en fier à la correspondance et de commander directement et de vive voix. Chaque matin je réunissais tous les chefs de service autour de moi, j'arrêtais en présence de tous les chefs ce qu'il fallait faire, et chacun avait ainsi sa tâche bien tracée. Il fallait de la grosse artillerie ; on disait sur-le-champ où elle était; on s'occupait des transports devenus très-difficiles. S'il y avait une difficulté, on cherchait à la lever instantanément. Grâce à cette manière de procéder, j'ai pu, en réunissant tous les services, en ne recourant pas aux correspondances qui prennent un temps infini en demandes et réponses, en exigeant que les ordres fussent transmis immédiatement, en m'assurant que tout le monde était d'accord, avait bien entendu, bien compris, exécuterait l'après-midi ce qui avait été convenu le matin, en m'assurant moi-même que les ordres s'accomplissaient, j'ai pu, dis-je, arriver au but, et créer en quelques semaines une armée de 130,000 hommes. Je recommençais le lendemain matin ce que j'avais fait la veille ; je ne donnais jamais un ordre sans être certain de son exécution, et je suivais cette exécution jusqu'à ce que tout fût consommé.

C'est ainsi, Messieurs, que des hommes m'arrivèrent de toutes parts, et que nous atteignîmes en peu de jours le chiffre de 50,000 hommes. Alors je fus, non pas rassuré sur la possibilité d'emporter Paris, mais sur le danger d'être

assailli à Versailles par une masse de forcenés. « Qu'ils viennent, me dis-je alors, et ils seront bien accueillis ! »

L'opinion générale était qu'il ne fallait pas perdre de temps; mais on comprenait aussi qu'il y aurait danger à faire une tentative prématurée, car si un malheur était arrivé sous les murs de Paris, il eût été impossible de compter sur rien.

L'Assemblée nationale crut qu'il fallait demander des volontaires; tout le monde était de cet avis. Je reconnus bientôt que le pays était tellement abattu par les désastres de toute nature qui avaient fondu sur lui, qu'il ne fallait pas compter sur une ressource semblable. Les mobiles ne valaient pas grand chose, ils étaient découragés; une fois la paix signée, ils étaient rentrés chez eux. Il ne vint pas un seul bataillon de volontaires. Mais il restait les débris de nos armées; je me hâtai de les réunir, de les réorganiser, et c'est avec ces débris que je composai l'armée qui est parvenue à arracher Paris à la révolte. Dès que je fus parvenu à réunir 50,000 hommes, je me dis que le moment était venu de donner une leçon aux insurgés. Ils étaient sortis du côté des forts du sud, ils s'avançaient du côté de Chatillon, de Vanves. Je me préparai à les bien recevoir. Ils se montrèrent plus téméraires du côté de Neuilly et de Courbevoie. On dit même qu'il se préparaient à une attaque sérieuse. Je n'en étais pas effrayé. Je voulais leur prouver que nous n'avions pas peur; je voulais surtout bien engager l'armée. Les officiers placés au Mont-Valérien, et munis des instruments qui leur permettaient de bien voir les mouvements des insurgés, nous rendirent d'immenses services. Le maréchal Mac-Mahon n'était pas encore à la tête de l'armée. D'après les observations du Mont-Valérien, le mouvement se dessinait évidemment vers le pont de Courbevoie. Je fis diriger de ce côté une grande partie de l'armée. Je dis au général Vinoy : « On nous attaque faiblement du côté de Meudon, de Châtillon, des forts du sud; il faut être en grande force du côté de Courbevoie, où le mouvement de l'ennemi est plus prononcé. » Les troupes vinrent, en effet, se placer sur les coteaux qui sont au pied du Mont-Valérien, et qui dominent les plaines de Saint-Germain et de Saint-Denis. On fondit sur eux à outrance, on en sabra un bon nombre. Flourens fut tué ce jour-là. Chacun avait pris confiance; il y eut un entrain extraordinaire. Nous n'avions pas mis en ligne 50,000 hommes, mais seulement 30,000; les autres étaient restés à Versailles et vers les forts du sud.

Une tentative était possible sur le pont de Sèvres : quelques mille hommes le couvrirent, refoulèrent les insurgés qui étaient là, et les rejetèrent de l'autre côté du pont.

J'étais renseigné, je savais qu'on disait que nous ne prendrions jamais Paris; mais en même temps on avouait que les gens que nous combattions ne prendraient jamais Versailles; de sorte qu'il y avait deux corps ennemis en présence, qui étaient pour ainsi dire impénétrables l'un pour l'autre.

Cependant, peu à peu la situation s'améliorait visiblement. Je veillai aux vêtements, car je savais que le soldat bien vêtu se comporte mieux. Je passai mes journées dans les bivouacs, je m'occupai de tout; les soldats étaient contents. L'armée avait un aspect excellent.

Pourtant je m'abstenais encore d'agir contre Paris malgré beaucoup de plaintes qui retentissaient de toutes parts. On me disait : « Il faut en finir ! » Je répondais : « Je ne ferai une tentative sur une place aussi forte que Paris que lorsque j'aurai tous les moyens nécessaires pour réussir. »

On me disait aussi, et il y avait du vrai dans cette objection : « Mais pendant que vous vous organisez, les insurgés s'organisent aussi. » — Je répondais : « Oui, mais ils se rendent odieux à la population par les moyens qu'ils emploient, tandis que nous, en nous préparant, nous répondons au vœu du pays, nous gagnons plus qu'ils ne gagnent, ils finiront par des actes qui soulèveront l'indignation générale. Dans tous les cas la place de Paris est tellement formidable qu'il ne serait pas raisonnable de l'attaquer avec 50,000 hommes. » — J'étais convaincu que c'était par la puissance des feux que nous triompherions, et nous étions loin alors d'avoir une artillerie suffisante.

L'Assemblée a bien voulu me laisser faire. Je dis à la Commission des Quinze mes raisons d'attendre, et de temporiser jusqu'à ce que le moment fût propice, et elle finit par m'approuver.

Alors, il faut le rappeler, les Prussiens étaient de très-mauvaise humeur. Il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que j'eusse beaucoup de difficultés avec le gouvernement prussien à propos de la Commune, et qu'il eût pour elle la moindre prédilection. Il y eut seulement quel-

ques dépêches désagréables échangées à ce sujet avec M. de Bismarck.

La Commune qui joignait à la prétention d'un patriotisme implacable, celle d'être en faveur auprès de la Prusse, avait répandu le bruit de ses relations amicales avec les généraux prussiens. Des écrivains imprudents en avaient tiré des suppositions offensantes pour le cabinet de Berlin, et tout à fait calomnieuses. M. de Bismarck avec beaucoup de raison, démentait ces bruits, se plaignait de ce que nous ne le démentions pas nous-mêmes, en quoi il avait tort, et offrait publiquement ses secours contre la Commune, secours qu'évidemment nous ne pouvions point accepter. Il nous pressait lui-même d'en finir, et à cet égard joignait ses impatiences à celles d'un certain nombre de députés qui auraient voulu substituer leurs idées aux nôtres, sans connaître la situation et ses difficultés.

Cependant, malgré ces démêlés, malgré le traité qui limitait à 40,000 hommes l'armée de Paris, M. de Bismarck consentit à une augmentation qui fut d'abord de 100,000 hommes, puis de 130,000. Il nous en fournit lui-même les moyens, en nous renvoyant un nombre assez considérable de nos prisonniers, dont il avait suspendu le retour par suite des contestations survenues.

Les troupes que nous avions étaient très-jeunes, elles n'avaient pas beaucoup vu le feu. Il y avait près de la frontière beaucoup de nos soldats faits prisonniers à Metz ; ceux-là avaient pu voir 47,000 hommes abattus en un seul jour à Gravelotte. Je demandai qu'on me les rendît le plus tôt possible. M. de Bismarck y consentit. Le général Ducrot à Cherbourg, le général Clinchant à Douai, reçurent les prisonniers, et s'occupèrent de les réorganiser. Je ne saurais dire exactement le nombre des soldats qui nous furent ainsi rendus; les papiers de l'administration de la Guerre étaient les uns à Paris, les autres à Bordeaux, quelques-uns avaient été perdus. Les prisonniers arrivèrent au nombre de 50 à 60,000 hommes, mais la moitié était libérable; il fallait leur donner leur congé, car ils eussent été des mécontents et non des combattants dévoués comme il nous en fallait. Beaucoup étaient fatigués. Tous les soins furent donnés à leur rétablissement. Nous avons pu avoir ainsi la moitié de ces prisonniers à verser dans l'armée. Les dépôts s'étaient aussi remplis de recrues que la loi nous autorisait à y appeler. C'est ainsi que nous parvînmes à créer une armée de 130,000 hommes bien organisés, et pouvant être mis en ligne. Nous avons eu jusqu'à 170,000 rationnaires. Mais dans une armée, tout ce qui mange ne combat pas. Il y avait le train, les malades, les blessés. Ces derniers étaient peu nombreux.

Après la tentative manquée du côté de Courbevoie, les insurgés nous attaquèrent du côté de Chatillon. Le général de Cissey enleva cette redoute avec la plus grande vigueur. Nous eûmes alors deux routes ouvertes, Chatillon et Courbevoie.

Je ne m'étais pas borné à compléter l'armée, j'avais appelé à sa tête les chefs les plus renommés, et notamment l'illustre maréchal de Mac-Mahon, digne et constant objet du respect universel. Sa présence avait donné à l'armée une nouvelle consistance, et une direction excellente. Tout étant prêt, le moment d'agir était venu. Mais comment attaquer Paris? On disait : « Il faut employer les moyens réguliers, ouvrir la tranchée, cheminer, pour battre en brèche quand on sera au bord du fossé. » Les règles de Vauban subsistent en effet tout entières, sauf très-peu de modifications. Leur application aux ouvrages immenses de Paris offrait de graves difficultés. On estimait à trente jours au moins le temps nécessaire pour être au pied des murailles, et pouvoir établir les batteries de brèche. Les impatients, et ils étaient nombreux, disaient « 30 jours» M. de Bismarck pensait que nous aurions du bonheur si nous arrivions à ce résultat en 30 jours. Dans l'Assemblée, on disait : « Que fait-on ? pourquoi employer les moyens ordinaires, les tranchées, les cheminements? Comment se condamner à 30 jours de travaux? Pourquoi pas une attaque à force ouverte? — A celà les généraux répondaient : « Comment escalader de telles murailles, monter à l'assaut avec des escarpes de dix à douze mètres? »

Une idée me préoccupait depuis longtemps, pour le sort des ouvrages de Paris, et m'avait fort inquiété pendant le premier siége, celui que dirigeaient les Prussiens.

Comme membre du Conseil de défense, où j'étais entré malgré moi un peu avant le 4 septembre, j'avais eu occasion, quelques jours avant Sedan, de visiter les forts qui entourent Paris, et je m'étais dit que si l'ennemi dirigeait sur un de ces forts une masse considérable de feux, l'ouvrage ainsi attaqué pourrait se trouver en grand péril. J'étais persuadé que par

la puissance des feux on pourrait amener des résultats imprévus et décisifs. Les généraux étaient à cet égard d'opinion très-différente. Quelques-uns prouvaient qu'en accumulant sur un seul point une masse de feux considérable, on pourrait produire des effets très-prompts et très-grands. D'autres prouvaient que le plus sûr était de suivre les règles, d'ouvrir la tranchée, de cheminer jusqu'au bord du fossé, et là de battre en brèche, et de donner de suite l'assaut, promettant d'emporter la brèche, quelle que fût l'énergie de la défense.

Après avoir écouté avec la déférence qui leur était due les hommes consommés qui m'entouraient, je pris le parti d'employer les deux moyens à la fois : d'ouvrir la tranchée en s'avançant par les procédés ordinaires jusqu'au bord du fossé, mais en même temps de réunir une masse de feu extraordinaire, convaincu que, sous la protection de ces feux, le travail des tranchées serait plus rapide, et que peut-être en rendant le rempart inhabitable pour ses défenseurs, on ferait évacuer les ouvrages. Cet avis fut unanimement adopté et suivi.

On tomba ainsi d'accord qu'on réunirait une masse d'artillerie très-grande, et qu'on s'en servirait au moins pour hâter et rendre moins périlleux le travail des tranchées. On pensa qu'on pourrait ainsi arriver en 15 ou 20 jours à forcer les portes de Paris.

Réunir ces moyens d'action était une affaire d'administration; je m'en chargeai. Les transports commerciaux sur les chemins de fer furent suspendus, et on amena ici des masses prodigieuses de pièces de canon. L'administration des chemins de fer et la marine nous ont rendu, en cette occasion, des services signalés. Le résultat a été vraiment extraordinaire.

Dans le Conseil de défense, lors du premier siége, on trouvait que 250 coups par pièce était un approvisionnement suffisant. 500 coups semblaient une exagération, et 750 une folie. J'en vins à réunir des approvisionnements de 1,000 coups par pièce. On disait « Les pièces ne résisteront pas! » — « Nous aurons des approvisionnements de canons, répondais-je. » Bref, après des efforts prodigieux et des peines infinies, nous fûmes approvisionnés dans les proportions que je viens d'indiquer.

Nous fîmes un essai sur un point. Le fort d'Issy nous incommodait. Le général d'artillerie de Berckheim, homme du plus grand mérite, placé sous les ordres du général de Cissey, dirigea sur le fort d'Issy les feux d'une artillerie considérable. Le fort fut réduit au silence, et rendu presque inhabitable pour ses défenseurs. Cependant, soutenu par le fort de Vanves et des troupes fraîches y étant entrées, il essaya de recommencer la lutte; mais il fut écrasé par notre artillerie; et, un jour, à l'abri de nos feux terribles, les cheminements étant devenus plus faciles, nos travailleurs approchant des fossés, s'aperçurent que le fort était évacué. Le fort de Vanves fut conquis de même.

Quand Issy et Vanves eurent été pris de la sorte, les idées se fixèrent. Il devint clair qu'en élevant contre le Point-du-Jour une batterie formidable, on atteindrait les mêmes effets, surtout les feux d'Issy et de Vanves, feux de flanc fort incommodes, étant définitivement éteints.

Je fis élever à Montretout, en huit jours, une batterie comme on en a rarement employé à la guerre. Sous la protection de cette batterie, le général Douai était entré dans le bois de Boulogne; le travail des tranchées était devenu plus facile, on cheminait très-rapidement vers Paris; nous étions près de la place. L'artillerie de Montretout avait brisé, pilé le Point-du-Jour.

Nous espérions que l'escarpe allait être en assez mauvais état pour nous permettre de donner l'assaut, lorsque, le dimanche 21 mai, le général Douai, et quelques soldats de tranchée, aperçurent un homme agitant un mouchoir blanc : c'était Ducatel. On ne se doutait pas de l'effet qu'avait produit cette artillerie de Montretout, on ne croyait pas la brèche si praticable. La porte et le pont-levis s'étaient abattus, et formaient une espèce de pont naturel. Ducatel, au milieu de graves dangers, était venu en aide à nos troupes en appelant nos soldats, en leur apprenant qu'ils pouvaient entrer.

Le maréchal de Mac-Mahon et moi nous étions au Mont-Valérien, lorsqu'une estafette vint nous apprendre que le général Douai entrait dans Paris. Le général de Cissey, placé sur la rive gauche en avant d'Issy, avait, de son côté, ouvert une brèche qui allait bientôt devenir praticable. Au milieu de notre satisfaction, nous fûmes, au Mont-Valérien, très-agités, parce que nous crûmes voir des troupes sortant de Paris, et nous craignîmes que notre armée n'eût été repoussée au Point-du-Jour. Mais le contre-amiral Krantz, qui a rendu de grands services, nous dit, après avoir bien examiné à la lunette : « Ce ne sont pas des gens qui fuient; au con-

traire, ils sortent bien tranquillement. » — En effet, bientôt après, nous en vîmes d'autres qui rentraient au lieu de sortir. Nous fûmes alors rassurés. C'étaient d'épaisses colonnes, de loin paraissant toutes noires, qui serpentaient dans les plis du terrain, et qui se dirigeaient sur l'enceinte pour y pénétrer. Les insurgés ne purent pas résister; ils se réfugièrent dans les maisons voisines, d'où ils dirigèrent sur nos troupes un feu meurtrier. Mais, dans leur fuite, ils avaient laissé deux bouches à feu; nos soldats n'ayant pu faire passer de l'artillerie, songèrent à aller chercher à bras des obus; ils les transportèrent de la sorte et chargèrent ces deux pièces, qui furent pointées sur les maisons occupées par les insurgés. C'étaient les allées et venues de ces soldats, qui nous avaient d'abord inquiétés à notre observatoire du Mont-Valérien.

Le général Douai entra à la tête de ses troupes par une seule porte, celle qui venait de s'ouvrir, vers la gauche. Une autre ne fut ouverte que le lendemain matin. Il fallut dix-sept heures pour faire entrer 130,000 hommes et notre nombreuse artillerie.

On disait que tout Paris était miné. Le général Douai, à la tête de ses colonnes, s'avança intrépidement jusqu'au Trocadéro, au risque de sauter en l'air. Nous étions fort inquiets; heureusement, rien ne sauta. Nous nous rassurâmes; mais nous nous attendions à avoir des combats terribles, désespérés. Le triomphe de nos troupes fut dû à leur vaillance, à la vigueur de nos généraux, et surtout à la constance, à l'habileté avec laquelle l'illustre maréchal Mac-Mahon dirigea pendant huit jours la conquête de chaque quartier, l'un après l'autre.

Rentré à Versailles, après avoir assisté à l'entrée de nos troupes dans la nuit du dimanche au lundi, je songeai que nous avions accumulé plus de 200 bouches à feu au pont de Neuilly, qui était gardé par une brigade de la division Montaudon. Le général Ladmirault avait fait dire au maréchal Mac-Mahon qu'il avait besoin de cette brigade : elle lui fut envoyée, et il ne restait plus de troupes au pont de Neuilly pour garder l'immense matériel qui s'y trouvait. Je fus inquiet à la pensée que si les révoltés s'échappaient de Paris, ils pouvaient s'emparer de cette artillerie et se jeter peut-être en désespérés sur Versailles pour y mettre le feu, et à ce moment, nous n'avions que des gendarmes, des sergents de ville, c'est-à-dire deux ou trois mille hommes tout au plus. Heureusement, il venait de nous arriver 1,500 prisonniers, rendus par les Prussiens. On leur donna des fusils et, sous les ordres du général Fournez, ils allèrent garder le pont de Neuilly. Le général Ladmirault put alors se servir de la seconde brigade Montaudon, s'empara des hauteurs de Belleville, et termina ainsi la lutte. Il y eut de grandes douleurs, de grands sacrifices; le massacre des ôtages fut un des crimes les plus navrants de ces terribles scènes. On nous avait proposé l'échange de plusieurs des ôtages contre le conspirateur Blanqui. Nous ne pouvions pas consentir à un tel échange; ces malheureuses victimes tombèrent sous les coups des assassins. Enfin, nous sortîmes de cette horrible situation.

Voilà, Messieurs, tout ce que je puis vous dire et j'ose affirmer que c'est la vérité même.

Et maintenant, je résume ce récit.

Paris avait été abandonné par les gens d'ordre; il n'y restait que les mauvais bataillons, qui faisaient un service de garde nationale, et ces bataillons se composaient pour la plupart d'hommes qui croyaient que nous voulions détruire la République. Quand il leur avait été démontré que nous ne voulions rien de semblable, leur effectif avait un peu diminué, mais en restant encore très considérable. De toutes les grandes villes de France, des députés m'avaient été envoyés. Je les avais rassurés sur le sort de la République. Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille, etc.; toutes ces villes s'étaient alors tenues tranquilles.

C'est donc par le canon et par la politique que nous avions pris Paris. L'origine du mouvement est facile du reste à discerner. Il y avait dans Paris 200,000 hommes, qui s'étaient nourris de ce sentiment que c'était lâcheté et trahison que de traiter avec les Prussiens. Les uns le pensaient, les autres se servaient de ce prétexte pour amener une révolution sociale. Ils avaient des moyens immenses que jamais aucune rebellion n'a possédés : 400 mille fusils, trois mille bouches à feu, et les immenses ouvrages de Paris. Il s'était formé de plus un gouvernement occulte, qui, profitant de l'émotion causée par l'apparition des Prussiens dans Paris, avait donné le signal du soulèvement en s'emparant de l'artillerie de campagne laissée dans le parc de Monceau.

Pendant ce temps, nous étions à Bordeaux, et nous avions aux yeux des Parisiens l'air d'un gou-

vernement étranger. Ce sont toutes ces circonstances réunies qui avaient amené l'insurrection; insurrection extraordinaire, sans égale, dont nous avons triomphé par les moyens que je viens de vous exposer.

Maintenant nous avons la force matérielle. Quand on a la force matérielle, il faut suivre une politique de modération, je ne veux pas dire de faiblesse, Dieu m'en garde; mais quand on est fort, il est permis d'être modéré; et on ne recueille même les fruits de sa modération qu'autant qu'on s'appuie sur une force incontestable et incontestée.

On s'est beaucoup plaint de ce que la procédure des conseils de guerre au sujet des affaires de Paris avait été volontairement retardée. C'est une erreur. On ne se figure pas combien ces procédures comportent de lenteurs inévitables.

Nous avons fait environ trente à trente-six mille prisonniers, sans compter les morts et blessés. Eh bien! on ne pouvait pas faire de procès à trente-six mille accusés. Il fallait choisir les principaux coupables, et il n'y a pas un de ces hommes qui n'ait exigé l'audition de quelques centaines de témoins. Il a fallu que les officiers des conseils de guerre remplissent le rôle de juges d'instruction. Pour les aider, nous avons été obligés d'appeler des magistrats civils, et de doubler ainsi le nombre des magistrats militaires par un nombre égal de magistrats civils. Il y a certainement quelques centaines de personnes employées à ces procédures.

Songez de plus que, depuis notre entrée dans Paris jusqu'à l'ouverture des conseils de guerre, il ne s'est pas écoulé plus de deux mois. Il y a, Messieurs, parmi vous, des magistrats. Est-ce que la procédure pour un vol de mouchoir, pour le moindre délit ne prend pas quelquefois plus de deux mois? Eh bien, pour une procédure qui comprend plus d'une centaine d'accusés principaux, et pour lesquels il a fallu entendre mille ou deux mille témoins, il fallait nécessairement un temps considérable.

J'entre dans ces détails, parce qu'on s'est servi de cette lenteur de la justice pour en conclure que le Gouvernement mettait de la faiblesse à défendre l'ordre.

J'ose dire qu'un gouvernement qui a livré devant Paris cette terrible bataille de deux mois, dont je vous ai fait le récit, n'est pas un gouvernement porté à la faiblesse. Aucun gouvernement n'a été plus énergique. Mais enfin, je suis partisan de la politique modérée. Je ne veux pas dire par là que, dès qu'il y a le moindre trouble, il ne faille pas le réprimer sur le champ et d'une façon énergique; mais je dis qu'il ne faut pas prendre pour des ennemis ou des conspirateurs tous ceux qui n'ont pas tout à fait nos opinions.

Il faut bien se dire que beaucoup de gens qu'on prend pour des ennemis ne le sont pas. C'est ainsi que, quand des hommes de divers partis s'abordent à la Chambre, ils s'aperçoivent bien vite que ceux qu'ils considéraient de loin comme très-hostiles, ne le sont pas, que ce sont tout simplement des gens qui pensent autrement. Je crois qu'il faut apporter cette philosophie dans le Gouvernement. En étant calmes, patients, équitables les uns pour les autres, nous avancerons beaucoup plus sûrement l'apaisement des esprits qu'en prodiguant les mesures de rigueur.

En même temps, il y a un autre travail qui doit se faire, et se fera, je veux parler de l'évacuation du territoire, laquelle, j'en conviens, est très-laborieuse et très-difficile. Nous ne l'obtiendrons qu'en ayant une bonne attitude, c'est-à-dire l'attitude d'un gouvernement paisible qui sent sa force, et ne veut pas en faire parade inutilement. De plus il faut de l'argent, et pour avoir de l'argent, il faut du crédit, et pour avoir du crédit il faut du calme dans les esprits. Si notre crédit, par suite d'une politique agitée, reçoit la plus légère atteinte, l'escompte en devient plus difficile; et ce que nous ferions autrement en huit jours, il nous faut quinze jours pour l'accomplir. J'espère donc que nous réussirons si l'Assemblée veut bien avoir confiance dans notre manière de voir et s'y prêter. J'aborde, vous le voyez, la politique actuelle, parce que M. le Président nous dit que le rapport aura pour but de faire connaître l'état du pays. Eh bien, moi, j'ai confiance; je crois que la situation reste grave, mais que, si nous sommes prudents, si nous sommes patients, nous arriverons au terme de nos douleurs, et nous reviendrons à une situation meilleure. Notre territoire sera délivré; notre crédit qui est déjà presque rétabli, achèvera de se refaire complètement; tout se réorganisera; et alors, quand nous nous reverrons l'année prochaine ici, vous trouverez que la situation a fait de grands progrès.

Voilà ce que j'avais à vous dire, et je vous ai parlé avec beaucoup de sincérité. Maintenant si

vous avez d'autres questions à m'adresser, j'y répondrai avec empressement.

**M. le Président.** — Nous avons déjà abusé de votre temps.

**M. le Chef du Pouvoir exécutif.** — Non, M. le Président, mon temps vous appartient...

**M. le Président.** — Ni les uns ni les autres n'avons ici le droit de discuter les opinions que vous avez émises devant nous; je ne crois pas que personne ait de nouvelles questions à adresser à M. le Chef du Pouvoir exécutif sur les faits qu'il a expliqués. Je me permettrai seulement de lui dire que, sous le nom de l'Internationale, se cachent toutes les sectes révolutionnaires. Ce nom est un drapeau. Les Hébertistes, les Blanquistes, les Jacobins, tous les partis sont maintenant unis à l'Internationale. Vous devez savoir mieux que personne combien cette société, depuis le siége de Paris, a reçu d'adhésions. Il y en a, dit-on, huit cent mille; ce qui ne veut pas dire que le parti révolutionnaire compte huit cent mille hommes de plus; cela veut probablement dire que toutes les sectes se sont réunies sous un nom commun, Ainsi, l'Internationale est aujourd'hui le drapeau adopté; il en faut un à tous les partis, dans tous les temps. Nous sommes en réalité toujours en présence de cette même faction qui veut renverser le gouvernement quel qu'il soit. La seule différence qu'il y ait entre le présent et le passé, c'est que les partis autrefois divisés n'en font plus qu'un aujourd'hui.

**M. le Chef du Pouvoir exécutif.** — Ils n'en ont jamais fait qu'un seul en réalité; mais je crois que nous devons nous défier du chiffre que vous nous donnez. Personne ne peut connaître la vérité à cet égard, personne.

**M. le Président.** — Cependant à Genève, dans une des dernières réunions de la Société internationale, le président n'a-t-il pas déclaré qu'en France, depuis la chute de la Commune, huit cent mille adhésions étaient venues à l'Internationale?

**M. Flotard.** — M. le Président, le chiffre qui nous a été donné n'est pas, je crois, de huit cent mille, mais de deux cent mille seulement.

**M. le Chef du Pouvoir exécutif.** — Il faut se rendre un compte exact de cette situation. L'Internationale n'a pas cette unité que vous lui supposez. Dans les autres états de l'Europe, les associés de l'Internationale blâment les Français de faire toujours de la politique; ils reprochent aux internationaux de Paris de s'en être beaucoup trop mêlés. C'est sans doute une grande hypocrisie; car, au fond, c'est faire de la politique et de la mauvaise politique que de vouloir changer violemment le prix naturel de la main-d'œuvre. Personne, à coup sûr, ne fait plus de vœux que moi pour que le sort du peuple s'améliore. On souffre en effet de voir autour de soi des ouvriers malheureux, et qui se plaignent justement de leur misère; mais nous savons très bien qu'en faisant monter le prix de la main-d'œuvre artificiellement, on n'aboutit à rien. Tout au plus arrive-t-on ainsi à violenter quelques entrepreneurs. Il peut même se faire qu'on les force à augmenter de cinquante centimes, d'un franc même, le prix de la journée. Mais qu'en résulte-t-il? C'est que les produits augmentent de valeur. Les entrepreneurs qui ont subi cette augmentation de salaire ne peuvent plus soutenir la concurrence nationale ou la concurrence étrangère; les acheteurs s'enfuient et les ouvriers se trouvent ruinés par la ruine des patrons. Certes, il n'y a pas besoin de longues réflexions pour comprendre tout cela. Cependant la plupart des ouvriers ne le comprennent pas. Ceux qui les poussent et s'en font des instruments le comprennent très-bien; mais ils trouvent là un moyen d'augmenter le nombre de leurs adhérents, et ils en usent. C'est ainsi que se grossit le parti socialiste. Ces gens-là savent très-bien que, s'ils voulaient aller prendre aux paysans le coin de terre que ceux-ci labourent, ils trouveraient derrière chaque champ un fusil chargé. Ce n'est donc pas par cette voie qu'ils veulent introduire le socialisme. Le socialisme peut s'introduire de deux manières : par l'Internationale qui falsifie le prix de la main-d'œuvre, et par l'impôt mal conçu, mal établi. L'impôt peut être un moyen d'introduire le socialisme en France. On peut, par certains impôts, l'impôt sur le revenu par exemple, arriver au socialisme, c'est à dire à prendre la fortune de ceux qui ont quelque chose, et à la prendre injustement. Il y a donc là, à l'heure qu'il est, une issue par laquelle le socialisme peut s'introduire. Mais ce qui préoccupe le plus les associés de l'Internationale, c'est de faire monter artificiellement le prix de la main-d'œuvre. Tous les gens mal intentionnés trouvent que ce cadre est bien choisi et qu'il faut s'y renfermer.

Maintenant que les adhésions à l'Internationale aient été aussi nombreuses qu'on le dit, je suis loin de le croire. Je suis sûr que les mem-

bres de l'association se vantent beaucoup, et qu'ils sont loin d'avoir tous les adhérents qu'ils s'attribuent. Il n'en faut pas moins les observer avec soin, et se tenir prêt à les réprimer partout où ils voudraient agir. Mais je persiste à penser qu'en étant sur ses gardes et toujours prêt à résister, il faut dans la conduite générale du Gouvernement une modération constante, laquelle n'exclut ni une vigilance assidue ni une invincible fermeté.

**M. le Président.** — Nous accueillons avec beaucoup de satisfaction la déclaration que nous fait M. le Chef du Pouvoir exécutif. Le Gouvernement est complètement sûr du maintien de l'ordre matériel sur toute la surface de la France. C'est beaucoup; mais ce n'est pas tout.

(Séance du 21 août 1871.)

# DÉPOSITION

## DE

# M. LE MARÉCHAL MAC-MAHON

**M. le Président.** — Monsieur le maréchal, je commence par vous remercier d'avoir bien voulu venir déposer devant nous.

Je crois devoir vous avertir que nous avons un sténographe qui recueillera votre déposition. La sténographie vous sera communiquée, afin que vous puissiez y faire les rectifications que vous jugerez nécessaires.

**M le Maréchal.** — Messieurs, je ne suis rentré d'Allemagne que l'avant-veille du 18 mars; il me serait, par conséquent, bien difficile de vous donner des renseignements précis sur les causes de l'insurrection ; je pourrais seulement vous donner mon appréciation sur les faits militaires qui s'y rapportent.

Dès le début, lorsque les troupes ont marché contre les insurgés, elles se sont trouvées en face non-seulement d'une masse d'hommes armés considérable, mais d'une foule nombreuse qui les suivait et qui semblait faire cause commune avec eux. On peut donc en conclure, tout d'abord, que les insurgés étaient organisés depuis longtemps et prêts à la résistance. Un fait qui vient à l'appui de cette assertion, c'est qu'aussitôt que les troupes eurent quitté Paris, les insurgés dirigèrent du monde sur les forts et s'en emparèrent. Quelque temps après, ils prirent l'offensive ; ils se portèrent sur Neuilly et même jusqu'à Rueil, où ils sont arrivés au nombre de 17,000 hommes, tandis qu'ils tentaient une autre sortie par le sud, dans la direction de Chatillon. Ces mouvements indiquent qu'ils étaient organisés et qu'ils avaient un but.

Cependant, avant le 18 mars, le gouvernement ne paraissait pas prévoir une pareille résistance. Ce qui me porterait à le croire, c'est que le 18 au matin, ayant entendu battre le rappel dans le faubourg Saint-Germain que j'habitais, et m'étant rendu chez le ministre de la guerre, je trouvai ses officiers, que je connaissais presque tous, très-calmes et sans inquiétude. Ils m'assurèrent que tout était terminé, que les troupes s'étaient emparées des buttes Chaumont, qu'elles occupaient une partie des hauteurs de Montmartre, et que si on faisait battre le rappel, ce n'était pas pour faire agir la garde nationale, mais dans le but de pouvoir dire qu'elle avait concouru aux opérations de l'armée.

On ne s'attendait donc pas évidemment à une résistance aussi grande que celle qu'on a rencontrée ; et, à ce propos, je me permettrai de remarquer qu'on est souvent tombé chez nous dans des illusions du même genre. Depuis trente et quelques années seulement, notre histoire en offre des exemples frappants. J'ai été témoin de quelques-uns. Je pourrais rappeler entr'autres, la première expédition de Constantine en 1837, celle de Rome, de Sébastopol, du Mexique, et enfin la guerre de 1870. Dans chacune de ces entreprises, nous n'avons pas su mesurer, du premier coup, l'étendue des difficultés à vaincre. Est-ce là un défaut naturel de notre esprit porté à se créer des illusions, ou la conséquence du régime constitutionnel sous lequel on craint souvent de demander aux Chambres des ressources suffisantes? Je ne saurais le décider.

Quoi qu'il en soit, les troupes évacuèrent Paris; elles abandonnèrent même tous les forts, à l'exception du Mont-Valérien, et se retirèrent à Versailles, en ne laissant entre cette ville et Paris qu'un seul régiment chargé d'occuper Sèvres et Saint-Cloud.

On était depuis quelques jours seulement à Versailles, et déjà l'opinion publique impatiente accusait le Gouvernement de faiblesse et prétendait qu'avec les forces dont on disposait on pouvait marcher sur Paris. A mon avis, c'était une grande erreur; c'était une illusion analogue à celle dont je parlais tout à l'heure; le Gouvernement a bien fait de n'y pas céder et d'attendre pour attaquer Paris que l'armée fût organisée. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup-d'œil sur l'état de cette armée au moment où elle a quitté Paris.

Elle se composait alors de trois divisions d'infanterie seulement et d'une brigade de cavalerie. De ces trois divisions, il n'y en avait qu'une qui fût solidement constituée : c'était la division Faron. Elle était formée de troupes qui n'avaient point été désarmées. Vous savez, en effet, que d'après les conventions faites avec les Prussiens, il avait été décidé que nous ne conserverions dans Paris qn'un corps de 12,000 hommes pour le maintien de l'ordre, et c'était la division Faron qui avait été conservée. Toutes les autres troupes avaient été désarmées et renvoyées de la capitale.

Ce chiffre de 12,000 hommes paraissant trop faible, eu égard à l'esprit qui animait une grande partie de la population et de la garde nationale, et au nombre considérable de fusils dont celle-ci disposait; on obtint des Prussiens de le porter à 40,000 hommes. Mais ce dernier chiffre était loin d'être atteint, quand éclatèrent les évènements. On avait bien formé deux nouvelles divisions pour les ajouter à la division Faron, mais outre qu'elles étaient numériquement assez faibles, elles manquaient encore de consistance, de cohésion ; elles étaient composées d'hommes rassemblés de toutes les parties de la France. Beaucoup de ces hommes étaient très-jeunes, sans instruction, sans expérience; les cadres étaient incomplets et formés d'éléments très-divers. Les officiers venus de tous les côtés, comme la troupe, ne connaissaient pas leurs hommes, et souvent ne se connaissaient pas entre eux. C'était de mauvaises conditions pour combattre et pour aborder les obstacles sérieux que présentait Paris.

Les insurgés, en effet, avaient mis à profit tous les moyens de défense accumulés pendant le siége soutenu contre les Prussiens. Ils disposaient d'une artillerie formidable et d'au moins 450,000 fusils. Ils avaient des munitions de toutes sortes en abondance et étaient parfaitement retranchés. Les forts du sud étaient entre leurs mains; l'enceinte de la ville était intacte ; les ponts-levis en bon état; et des ouvrages défendaient l'approche de toutes les portes. Enfin, au-delà de l'enceinte, de nouvelles lignes de défense avaient été préparées.

Dans ces conditions, il était sage de ne pas s'exposer à un échec par une précipitation fâcheuse, et M. le Chef du Pouvoir exécutif eut raison de procéder d'abord à la réorganisation de l'armée avant de rien entreprendre.

Il fit revenir à Versailles la division Bruat qui avait gardé l'Assemblée à Bordeaux et qui était composée de bonnes troupes. Il fit venir en outre des régiments de tous les points de la France et en forma cinq divisions nouvelles ; il y ajouta trois divisions de cavalerie qu'il réunit en un corps d'armée, et me donna le commandement de toutes ces forces, le 6 avril. J'hésitai d'abord à l'accepter et en fis connaître les raisons ; mais sur les observations qui me furent faites, je crus devoir céder.

Dès le début, j'eus occasion de reconnaître chez M. le Chef du Pouvoir exécutif une disposition que je me plais à constater ici et qui n'a pas été sans influence sur la marche des choses. Il avait une confiance entière dans l'armée et ne doutait pas du succès; il réunissait souvent les officiers généraux à sa table, leur manifestait ses sentiments, et leur faisait partager son opinion sur le résultat final de la lutte, opinion fort légitime, du reste, puisque l'Assemblée sur laquelle il s'appuyait représentait la France, et qu'il avait ainsi pour lui le droit et la force pour le faire prévaloir.

Ces réunions donnaient lieu souvent, de la part des généraux, à des observations relatives aux difficultés de la situation. M. le Chef du Pouvoir s'efforçait de les lever, mais il était indispensable de les signaler, car la tendance à ne voir de difficultés nulle part commençait à reparaître. On s'étonnait, par exemple, qu'on n'eût pas enlevé les forts d'Issy et de Vanves d'un coup de main, mais particulièrement celui d'Issy, qu'on disait à moitié détruit par les Prussiens, et dont on pouvait s'emparer, assurait-on, avec une poignée d'hommes et quelques échelles. Cela n'était point exact. Ce fort avait souffert à la vérité; quelques casemates avaient été enfoncées et une partie de l'escarpe détruite. Mais les ouvertures faites dans les casemates avaient été bouchées avec des sacs à terre ; les déblais tombés dans le fossé avaient été enlevés,

et le mur d'escarpe avait été rendu de nouveau infranchissable.

Les observations faites après le siége ne laissent pas de doute à cet égard. Pendant une dizaine de jours, notre artillerie a tiré sur une des courtines du fort avec des pièces nombreuses et de gros calibre. Les effets de nos projectiles sur une muraille déjà entamée par les projectiles prussiens, ont déterminé une brèche qui était à la rigueur praticable, mais qui n'avait guère plus de deux mètres et demi de largeur vers le haut et qu'il aurait fallu agrandir pour donner passage à une colonne d'assaut. Dans tous les cas, la contre-escarpe était restée intacte et par suite la descente dans le fossé était une opération difficile.

On a donc eu raison de ne pas tenter cette attaque prématurément. Pour justifier cette tentative, on disait, en outre, que la garnison du fort était ivre toutes les nuits. Sur la foi de ce renseignement, on a essayé de s'approcher des remparts pendant la nuit, mais chaque fois, nos troupes ont été reçues à coups de canon et à coups de fusils. Il est vrai que pendant une soirée les fédérés ont abandonné le fort, mais on ne l'a su que le lendemain. Eudes avait alors réoccupé ce poste; l'ennemi était sur ses gardes quand on s'est présenté ; donc la surprise était devenue impossible.

Quelques jours après, un détachement de travailleurs, croyant la place abandonnée, se jeta sans ordres sur le pont-levis, le trouva fermé, et fut ramené avec pertes.

On s'était imaginé également que les batteries de Montretout renverseraient les murailles de Paris; c'était une autre erreur; le gouvernement prit le sage parti de recourir aux opérations d'un siége régulier. La première chose à faire était de choisir un point d'attaque. L'enceinte bastionnée de Paris, de la porte Maillot jusqu'à la porte de Chantilly se développe sur deux longues lignes droites qui, se rencontrent vers le Point-du-Jour et y forment un saillant prononcé; c'est ce saillant qu'on résolut d'attaquer. Mais pour y arriver, il fallait préalablement s'emparer du fort d'Issy dont les feux prennent le Point-du-Jour à revers.

Cette mission fut confiée au 2e corps, sous les ordres du général de Cissey, qui commença ses travaux d'approche le 12 avril, pendant que le 1er corps, à l'aile gauche, sous les ordres du général de Ladmirault, s'emparait de tout le cours de la Seine jusqu'à Asnières. On sait avec quelle rapidité le général de Cissey et son chef du génie, le général de Rivière poussèrent les opérations du siége d'Issy. Dès le 26 , on put reconnaître à l'attitude des insurgés qu'ils étaient ébranlés par les progrès de l'attaque. Le génie en profita pour pousser hardiment ses tranchées entre le fort et la ville, de manière à leur couper toute retraite ; entreprise périlleuse qu'autorisait le commencement de démoralisation remarqué chez l'ennemi. Le but était près d'être atteint, il ne restait plus qu'un petit intervalle de quelques centaines de mètres à fermer, entre l'église d'Issy et le chemin qui conduit à Clamart; on espérait faire prisonniers tous les hommes enfermés dans le fort; mais, au dernier moment, ils profitèrent de la nuit pour s'échapper.

Le 9 mai, nos troupes entrèrent dans le fort abandonné. Maîtres de ce point et du Mont-Valérien, on pouvait cheminer vers le Point-du-Jour, sans être inquiété sur ses flancs.

Le général Douay, qui commandait le 4e corps fut chargé de cette attaque, il devait être secondé sur sa gauche par le 5e corps aux ordres du général Clinchant. Ces deux corps avaient été créés par décision du 23 avril. Ils comprenaient chacun deux divisions formées principalement de soldats rentrant de captivité.

A partir de ce moment les attaques de droite et de gauche marchent pour ainsi dire parallèlement. L'attaque de droite est dirigée contre le fort de Vanves, l'attaque de gauche s'avance dans le bois de Boulogne et embrasse bientôt toute la partie de l'enceinte comprise entre la Seine et la porte de la Muette.

Après la prise du fort de Vanves, le 2e corps menace les portes de Sèvres et d'Issy, et entreprend de faire brèche au bastion 69.

Les 4e et 5e corps, sous la protection des batteries de Montretout et du Mont-Valérien, s'avancent pour couronner le chemin couvert, vers Auteuil, Passy et la porte de Saint-Cloud.

Des batteries sont établies pour faire brèche aux bastions 62 et 63; d'autres sont destinées à abattre les ponts-levis, les grilles et les murs qui fermaient les portes de Saint-Cloud, d'Auteuil, de Passy et de la Muette.

D'après le degré d'avancement des travaux, on espérait pouvoir entrer dans Paris le 22 ou le 23.

Voici, à la date du 21, quel était l'état des choses:

Le flanc gauche du bastion 69 sur la rive gau-

che, en face du 2e corps, était fortement entamé. En prolongeant le feu quelque temps encore, on était certain d'y avoir une brèche praticable.

Sur la rive droite, le mur reliant le bastion 67 à la Seine était complétement détruit. Le 4e corps touchait presque à la porte de Saint-Cloud, dont une partie du pont-levis était abattue; un peu plus à gauche, il couronnait le chemin couvert. Les murs élevés devant les portes de Passy et de la Muette étaient renversés, mais les grilles étaient encore debout et présentaient de grandes difficultés. Les boulets les traversaient sans les abattre. L'artillerie pourtant ne doutait pas qu'avec un jour de feu de plus, elle en viendrait à bout, et qu'elle pourrait livrer ainsi un large passage à l'armée. L'ouverture de la porte de la Muette est de 120 mètres.

Pour donner le temps de détruire ces derniers obstacles, je venais de prescrire de différer l'attaque jusqu'au 23, lorsqu'on me rendit compte que le Point-du-Jour était abandonné par les insurgés, et que sur l'avis qui leur en avait été donné par M. Ducatel, conducteur des ponts-et-chaussées, deux compagnies du 37e y avaient pénétré. Quelques sapeurs, munis d'outils, les avaient suivis et avaient établi une passerelle avec les débris du pont-levis.

Les gardes de tranchées et les travailleurs furent amenés en toute hâte pour soutenir le combat, car, malgré cette surprise, les insurgés n'avaient pas perdu l'espoir de défendre Paris. Il y avait, en arrière de l'enceinte, de nombreux obstacles qui pouvaient nous arrêter. Derrière la porte de Saint-Cloud, se trouvait le chemin de fer de ceinture qui formait une ligue de défense naturelle. Les arcades du viaduc avaient éte murées pendant le siége et les murs percés de créneaux.

Un peu plus loin, on rencontrait le château et le parc de la Muette, entourés de fossés, de parapets, de grilles et de batteries qui en rendaient l'abord inaccessible du côté des remparts. De la Muette jusqu'à la Seine, tous les murs de clôture étaient crénelés et formaient comme une seconde enceinte.

Toutes les avenues, toutes les places, étaient couvertes de barricades et défendues par des canons. Enfin, Montmartre et les buttes Chaumont étaient comme des réduits, où l'insurrection pouvait se concentrer et faire une défense désespérée.

Tels étaient les obstacles qui attendaient l'armée dans Paris. Elle est parvenue à les surmonter sans de trop grands sacrifices ; ses pertes, eu égard à la difficulté de la tâche, ont été relativement assez faibles. Elle a eu 600 hommes tués et 7,000 blessés environ. Il n'en faudrait pas conclure que la lutte n'a pas été aussi sérieuse qu'on l'a représentée. La défense de Paris avait été organisée de longue main et d'une façon formidable contre les Prussiens. L'insurrection en a profité et n'a rien ménagé pour rendre la victoire de l'armée aussi sanglante que possible. Si celle-ci n'a pas fait plus de pertes, il faut attribuer ce résultat aux précautions qui ont été prises, à la prudence des opérations et à la façon dont tous les chefs ont conduit leurs troupes.

Voilà, Messieurs, tout ce que je puis vous dire; je regrette de ne pas pouvoir vous parler des causes de l'insurrection, mais comme j'ai eu l'honneur de vous le faire savoir, je ne suis arrivé à Paris qu'au moment où elle a éclaté.

**M. le marquis de Mornay.** — Vous vous rappelez, Monsieur le Maréchal, que j'ai eu l'honneur de vous voir au Mont-Valérien au moment où les troupes sont entrées. Vous avez vu que les troupes, entrées sur l'invitation de M. Ducatel, se sont retirées et qu'elles sont rentrées ailleurs.

**M. le Maréchal.** — Les troupes entrées ne se sont point retirées. Un détachement seulement a rétrogradé pour aller chercher des outils afin d'ouvrir un passage pour les troupes qui devaient suivre.

**M. Margaine.** — Cela a été expliqué.

**M. le Président.** — Monsieur le Maréchal, vous avez arrêté votre récit bien court.

Pendant les huit jours que vous avez passés à Paris, vous avez vu la disposition morale des insurgés, vous avez interrogé des prisonniers, vous pourriez nous renseigner sur l'état des esprits dans la ville insurgée.

**M. le Maréchal.** — Dans le premier moment, il y avait chez ces gens-là une grande surexcitation. Quelques-uns se sont battus avec une énergie extraordinaire. Il en est qui, leur drapeau rouge à la main, se sont fait tuer sur les barricades; ils paraissaient croire qu'ils défendaient une cause sacrée, l'indépendance de Paris. Dans leur exaltation quelques-uns pouvaient être de bonne foi.

**M. Vacherot.** — Est-ce que vous leur avez entendu dire qu'ils défendaient la République?

**M. le Maréchal.** - Non, je ne l'ai pas entendu; je sais qu'ils se figuraient défendre une bonne cause, mais j'ignore s'ils parlaient de la République.

Il y avait d'abord, comme je l'ai dit, une grande exaltation chez eux; huit jours après c'était l'inverse ; il y avait un affaissement général; ils disaient qu'ils n'avaient pris les armes que parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement; qu'on les forçait de marcher, qu'on tirait sur eux par derrière; d'autres disaient que c'était pour vivre, d'autres enfin que c'était pour empêcher le désordre.

Quand Rossel fut arrêté, on l'amena au ministère des affaires étrangères où était le quartier général. Il niait qu'il fût Rossel ; il avait l'air troublé, accablé ; il répondait avec peu d'assurance. Pressé de questions, embarrassé, surtout quand on lui parla de son père, il finit par dire :—Eh bien, oui, je suis le colonel Rossel, voilà assez longtemps que je cache mon nom. Je suis enfin délivré de cette vie de contrainte que je mène depuis si longtemps. A partir de cet aveu, il reprit son aplomb et son état naturel, mais jusqu'au moment de cette déclaration, il avait paru affaissé et presque sans énergie.

Sa conviction était qu'il serait fusillé sur le champ ; il dit au commissaire de police qui l'interrogeait : « Je demande qu'on me laisse 24 heures avant de me fusiller. » On le rassura à cet égard.

**M. le Président.** — Les femmes participaient-elles à l'exaltation des esprits?

**M. le Maréchal.** — Oui, les femmes du côté de Montmartre, insultaient, injuriaient les soldats.

**M. le Président.** — Après la prise de Paris n'y a-t-il pas eu des assassinats isolés?

**M. le Maréchal.** — Très- peu; pendant le temps que j'étais à Paris, on a tiré, je crois, sur quatre soldats et sur un officier.

*Un Membre.* — Est-il vrai qu'il y ait eu des cas d'empoisonnement?

**M. le Maréchal.** — J'ai entendu dire qu'un homme avait été transporté au Palais de l'Industrie, dans l'ambulance dirigée par le docteur Chenu; il avait des coliques très-fortes; on croyait qu'il avait été empoisonné. Les docteurs Chenu et Larrey qui l'ont examiné, ont été de cet avis. Je crois que cet homme a succombé. Il aurait été empoisonné par une femme qui lui a donné à boire. C'est le seul fait de ce genre dont j'aie entendu parler.

**M. Ganivet.** — Vous nous disiez, Monsieur le Maréchal, que quand on était sorti de Paris, avec la division Faron, on avait abandonné les forts à l'exception du Mont-Valérien. N'avait-on pas laissé au Mont-Valérien une garnison insuffisante?

**M. le Maréchal.** — Je n'y étais pas, il faudrait demander cela au général Vinoy.

**M. Ganivet.**— Le nombre des fusils a-t-il été constaté par quelques pièces?

**M. le Maréchal.** — 425,000 ont été versés dans les magasins de l'Etat; 5 à 6,000 cassés dans les rues, 15 à 20,000 jetés dans la Seine. Ils n'ont pas encore été retirés. Cela donne un chiffre de 450,000. Le ministère de la guerre croyait qu'il n'y en avait que 350,000 entre les mains des insurgés.

**M. Vacherot.** — Est-ce 350,000 livrés à la garde nationale?

**M. le Maréchal.** — Il y a un tableau qui indique, par secteur, le nombre de fusils livrés par le ministère de la guerre.

**M. Ganivet.** — Il y a eu des fusils livrés par le commerce?

**M. le Maréchal.** — Cela est probable.

**M. Ganivet.** — N'y avait-il pas des gardes nationaux qui avaient plusieurs fusils?

**M. le Maréchal.** — Je ne sais pas.

**M. de Richemont.** — On dit que beaucoup avaient un chassepot et un fusil, qu'ils ont rendu le fusil en conservant le chassepot?

**M. Buisson.** — On en rapporte encore tous les jours; on ne cure pas un puits sans y trouver des armes.

**M. le Maréchal.** — Quelques faits de ce genre ont bien pu se produire, mais je ne saurais en préciser le nombre.

**M. Robert de Massy.** — Pourriez-vous nous dire, Monsieur le maréchal, quel a été le nombre des hommes fusillés à Paris?

**M. le Maréchal.** — Quand les hommes rendent leurs armes, on ne doit pas les fusiller. Cela était admis. Malheureusement, sur certains points, on a oublié les instructions que j'avais données. Je dois dire toutefois qu'on a beaucoup exagéré le nombre des exécutions de ce genre, et, sans pouvoir le préciser, je puis affirmer qu'il a été très restreint.

**M. de Massy.** — Mais dans le combat?

**M. le Maréchal.** — Il m'est impossible d'en dire le chiffre; je ne le connais pas.

**M. Vacherot.** — Un général m'a affirmé que le chiffre des hommes tués dans le combat,

ou sur les barricades, ou après le combat, s'élevait à 17,000 hommes.

**M. le Maréchal.** — Je ne sais pas sur quoi il a pû se baser dans son évaluation, qui me paraît exagérée. Tout ce que je puis dire c'est que les insurgés ont perdu beaucoup plus de monde que nous.

**M. Vacherot.** — Ce chiffre peut-être s'applique à tout le siége et aux forts d'Issy et de Vanves.

**M. le Maréchal.** — Le chiffre est exagéré.

**M. Vacherot** — Le général Appert, car c'est de lui que je tiens le renseignement, entendait peut-être parler des morts et des blessés.

**M. le Maréchal.** — Oh! alors, c'est différent.

*Un membre.* — On parle beaucoup de l'état moral des troupes dans Paris; on dit qu'il y a des sociétés secrètes qui agissent sur elles.

**M. le Maréchal.** — Oui, on cherche à les faire boire, à les mettre en rapport avec des femmes; c'est surtout cela qui est à craindre. Mais les soldats se rappellent qu'ils ont eu ces gens-là pour ennemi; qu'ils en ont reçu des coups de fusils, et jusqu'à présent, il n'y a pas de sympathie bien vive entre les troupes et la population.

On avait l'intention de changer la garnison de Paris tous les trois mois, mais cela présentait de grandes difficultés de détail et l'on s'est résolu à ne la relever que tous les six mois.

**M. Ganivet.** — Est-ce que les tentatives de ces femmes ne se produisent pas aussi à Satory?

**M. le Maréchal.** — Si, mais on parviendra à les éviter.

**M. Ganivet.** — Il y a une foule d'ouvrières qui ont abandonné leurs ateliers et qui se promènent au camp avec un panier dans lequel elles portent des liqueurs qu'elles sont censées vendre aux troupes.

**M. le Maréchal.** — Oh! je ne crois pas que ce soit par politique, bien qu'elles aient mis un certain nombre d'hommes hors de combat. — On a prescrit aux gardiens de la paix de fouiller tous les bois; les femmes qu'on y a trouvées ont été inscrites d'office comme femmes publiques. Je crois que cette mesure arrêtera l'abus, mais, je le répète, ces femmes ne fréquentent pas les camps par politique.

**M. le marquis de Mornay.** — On a été obligé de composer très-vite le corps de gendarmerie de Paris de façon à le porter à 13.000 hommes, on l'a formé avec des soldats revenus de l'Allemagne. Vous savez combien il est difficile de rencontrer toutes les conditions pour faire un gendarme; on a été obligé d'aller vite et il en est résulté qu'on a pris des hommes qui font d'assez mauvais gendarmes, que l'on voit attablés, notamment sur le boulevard du Prince-Eugène, avec des femmes et des hommes en blouse, ce qui ne devrait pas être.

**M. le Maréchal.** — Il suffit de signaler ces faits au général commandant la Gendarmerie pour qu'ils ne se renouvellent pas. On n'a jamais admis qu'un gendarme compromît ainsi son uniforme. Il est possible qu'il se soit glissé dans la masse quelques sujets médiocres, mais, en général, les hommes ont été bien choisis.

**M. Margaine.**— D'ailleurs, ils font un stage de six mois, et on pourra reconnaître s'ils sont bons ou mauvais.

**M. le Maréchal.** — On trouvera facilement à remplacer les mauvais. La Gendarmerie offre des avantages qui la font rechercher, les hommes ont une haute paye; ils peuvent se marier.

*Un membre.* — N'aurait-on pas pu aussi prendre des hommes dans l'armée pour compléter la gendarmerie en province?

**M. le Maréchal.** — Cela n'a pas pu se faire, parce que tous les hommes qui sont revenus de captivité ont voulu d'abord aller dans leurs familles.

**M. le Président.** — Vous nous avez dit, M. le maréchal, que quand vous avez quitté le Ministère de la guerre, le 18 mars, on ne croyait pas à une affaire sérieuse.

Avez-vous eu à cette époque des rapports avec le Gouvernement? Était-ce l'opinion de M. le général Le Flô?

**M. le Maréchal.** — J'étais arrivé la veille. Je n'avais pas rencontré le Ministre de la Guerre, depuis 1848; quand je suis allé au Ministère, à huit heures du matin, je n'ai pas pu le voir, il était occupé.

**M. le Président.** — Vous n'avez pas vu non plus M. le général Vinoy?

**M. le Maréchal.** — Je n'avais vu personne; j'étais arrivé la veille : je n'ai donc pu vous exprimer qu'une impression toute personnelle.

**M. le Président.** — Je vous adresse cette question, parce que nous avons entendu M. le général Vinoy nous dire qu'il n'avait pas confiance dans l'attaque des buttes Montmartre.

**M. le Maréchal.** — Je n'ai pas vu le général Vinoy; mais je ne serais pas étonné qu'il ait eu cette opinion. Il n'avait alors qu'une bonne di-

vision, la division Faron; pour les autres, de création récente, elles laissaient encore beaucoup à désirer. Les généraux ne connaissaient pas leurs soldats, ni les soldats leurs généraux. La confiance manquait de part et d'autre.

**M. le Président.** — Vous avez vu la retraite sur Versailles. Les uns nous ont dit que l'armée s'était retirée en bon ordre; d'autres, notamment un chef du service de la police, que l'armée s'était retirée en désordre, qu'elle insultait les gendarmes et les gardiens de la paix. Il est probable que cette diversité de renseignements vient de ce que parmi les troupes, les unes se sont retirées en bon ordre, d'autres en désordre.

**M. le maréchal.** — Je suis arrivé à Versailles, vers 7 heures; les troupes que j'ai vue étaient en bon ordre.

**M. le Président.** — Il est si facile d'entraîner dans un sens ou dans l'autre des soldats ou des ouvriers ! Vous savez l'histoire de 1848 ; les mobiles étaient sur le point de se battre contre les troupes; ils se sont tournés contre les insurgés grâce au général Duvivier.

Je vous remercie, M. le maréchal, de votre déposition.

**M. le maréchal.** — Je regrette, M. le Président, de ne pas pouvoir vous en dire davantage sur le 18 mars. (Séance du 28 août.)

---

# DÉPOSITION

DE

# M. LE GÉNÉRAL TROCHU

**M. le Président.** — Nous sommes à votre disposition, général, soit pour vous faire des questions, soit pour vous donner la parole.

**M. le général Trochu.** — Monsieur le Président, comme j'ignore le but de l'enquête, il me sera commode d'être interrogé. J'ajoute que l'interrogation doit vous fournir un contrôle. Vous entendez, dit-on, beaucoup de personnes. Elles ne se sont pas réunies pour échanger leurs idées. Ainsi, depuis le jour où j'ai remis le pouvoir à M. Thiers, je n'ai pas revu mes collègues de la défense nationale. Vous pouvez donc contrôler nos dires les uns par les autres.

**M. le Président.** — Notre rôle est de rechercher quelles sont les causes de l'insurrection du 18 mars et quels sont les moyens d'empêcher que les mêmes malheurs ne se renouvellent.

Vous avez tenu à Paris les rênes du Gouvernement pendant cinq ou six mois, vous avez vécu au milieu de la population parisienne, vous connaissez les mouvements d'opinion qui s'y sont produits, et mieux que personne vous pouvez nous éclairer sur l'état moral dans lequel cette population se trouvait au moment où l'insurrection du 18 mars a éclaté. Voilà une première question que je me permets de vous adresser.

Il y en a une seconde.

Vous avez déclaré à la tribune que les Prussiens avaient eu la main dans l'insurrection du 18 mars, nous vous en demanderons la preuve.

**M. le général Trochu.** — L'origine de ces événements, sans remonter jusqu'aux révolutions antérieures qui, toutes, y sont pour une part; l'origine la plus rapprochée de nous, c'est ce fait infiniment regrettable pour notre pays, et selon moi, infiniment coupable, que le Gouvernement de l'Empire recherchait avidement la popularité par tous les moyens avouables et non-avouables, en caressant la démagogie. Pour moi, en politique, l'Empire et la démagogie étaient des *frères siamois*, bien qu'ennemis au fond.

Je ne rappellerai pas par quelle succession d'actes gouvernementaux, l'Empire a créé dans la démagogie les agitations, les espérances et la force qui ont préparé le 18 mars. Un membre de l'Assemblée, M. Tolain, ne vous a-t-il pas déclaré à la tribune, que pour faire entrer en France un imprimé de l'Internationale, il y avait eu négociation entre elle et le ministère de l'intérieur, et que l'autorisation avait été promise sous la condition que l'imprimé portât un compliment pour le libéralisme de l'Empire ? Il est

clair d'ailleurs que la démagogie, en recueillant les espérances et utilisant les moyens qu'elle tenait du Césarisme, avait d'autres vues que lui. Les deux parties, après s'être servies l'une de l'autre, chacune pour son but particulier, entendaient, chacune aussi, manger l'autre, quand le moment en serait venu.

L'un de ces actes gouvernementaux a été, par exemple, la loi des coalitions. Elle a paru à beaucoup de bons esprits une marque du libéralisme sincère; mais en fait, elle a donné l'essor final, dans les derniers temps de l'Empire, aux espérances de la démagogie. Elle lui a permis de s'entendre, et de se préparer aux événements. Les désastres de la guerre de l'Est et cinq mois de siége, c'est-à-dire cinq mois d'effroyables épreuves pour Paris, ont fait le reste.

Je me résume, en rappelant devant vous après les événements, ce que j'annonçais en quelque sorte officiellement avant les événements; que l'Empire, s'il ne se transformait, aboutirait à une catastrophe militaire, suivie de la guerre civile et d'une crise sociale.

Il y a ensuite le désordre que les excès de la presse ont porté dans les esprits. Une certaine partie de la presse opérait notoirement pour le compte de la Prusse. A cet égard, je n'ai pas naturellement de preuves matérielles à donner, mais des preuves morales qui ont, à mes yeux, une haute valeur. Et d'abord, rappelez-vous que pendant la campagne de Sadowa, une partie de la presse française s'est déclarée pour la Prusse, suivant en cela l'exemple du Gouvernement, car j'ai entendu l'Empereur dire, aux Tuileries, dans un groupe de généraux où s'exprimaient des craintes très-vives sur le grand développement militaire que pouvait prendre la Prusse. : « Dans cette guerre, le progrès est avec la Prusse. »

Des personnes ont soutenu ce système. Ils ont montré que la Prusse voulait libéraliser l'Allemagne. Et vous vous souvenez du procès qu'à ce moment-là, M. de Kerveguen a porté devant la Chambre des députés. Il dénonçait plusieurs journaux, en les nommant, à tort ou à raison, comme appartenant à la Prusse. Ce fut un grand scandale, et on nomma une commission dont je crois que les informations n'aboutirent pas.

**M. le Président.** — C'est une affaire dont on connaît les détails; inutile d'insister.

**M. le général Trochu.** — Quand, pendant le siége, j'ai vu une partie de la presse, attaquer avec la dernière violence, les personnes et les actes de la défense, sous les yeux de l'ennemi, portant dans les esprits la défiance, le trouble et la haine, j'ai compris que l'ennemi avait, par continuation, des représentants parmi nous. Il tombe sous le sens, que des journaux qui raillaient, insultaient, calomniaient la défense, affirmant par exemple qu'elle était informée de désastres survenus en province, et qu'elle se refusait à les faire connaître aux assiégés, préparaient ceux-ci à la révolte et servaient mal les intérêts de leur pays devant les 250,000 Prussiens qui nous entouraient! Je conçois qu'on ait trouvé que la défense opérait mal et qu'on le lui eût dit; mais en déconsidérant systématiquement les personnes, en dénaturant systématiquement les faits, on arrachait à la défense l'imperceptible chance qu'elle avait de résoudre son problème, on était en état d'alliance avec l'ennemi.

D'un autre côté, j'ai été extrêmement frappé de voir que M. de Bismarck, consentant toujours facilement à nouer avec nous des ententes, ne manquait jamais de s'arranger de manière à en détruire les effets, quand ces ententes avaient eu lieu. J'en citerai plusieurs exemples qui m'ont amené à la conviction qu'il voulait, à la suite de la guerre, fonder l'anarchie en France et achever par là sa ruine.

Dans l'entrevue de Ferrières, par l'organe de M. Jules Favre, nous allions en réalité au-devant de la paix. Nous demandions qu'on nous donnât la possibilité de réunir une Assemblée nationale d'autant plus nécessaire qu'elle seule pouvait statuer sur la cession de territoire que la Prusse exigeait. M. de Bismarck dit : « Oui, l'intervention d'une Assemblée est nécessaire, mais pour cela il vous faut un armistice qui ne vous sera concédé à aucun prix. »

Nous avions espéré jusques-là que le roi de Prusse, comme il l'avait solennellement déclaré au début de la campagne, faisait la guerre à l'empire et n'entendait pas accabler la nation française. Ces paroles, et les conditions déshonorantes qui nous furent exprimées le lendemain, prouvaient qu'on était résolu à nous fermer toutes les issues, et que M. de Bismarck avait ses raisons pour être assuré de la réalisation de cette autre parole à M. Jules Favre : « Si dans quelques jours Paris n'est pas pris, vous aurez été emportés par la populace. »

Pendant le siége, arriva de Versailles à Paris, un homme considérable dans son pays, le général américain Burnside, qui montrait de vives

sympathies pour la France. Il apportait des paroles de paix, prenant soin cependant de déclarer qu'il n'était envoyé ni par son gouvernement, ni par le quartier-général prussien, et que sa mission était tout officieuse et personnelle. Mais il nous donnait à entendre que, par son intermédiaire, on pourrait arriver à un accord. Que demandions-nous? Ce que demande et ce qu'obtient toujours une place assiégée qui veut traiter (ce que la Prusse a accordé depuis à Besançon, à Belfort, etc.), un armistice avec ravitaillement proportionnel à sa durée, car nos approvisionnements diminuaient. L'armistice sans ravitaillement, c'était la capitulation prématurée de Paris, et, par suite, son principal argument était enlevé à l'Assemblée qui devait négocier; l'armistice avec ravitaillement, c'était la paix avec une base de négociations, Paris encore en état de défense pour longtemps.

Le général Burnside allant et venant plusieurs fois entre Paris et le quartier général prussien, ne put rien obtenir. Quand il prit congé de moi, je lui dis, avec une énergie de sentiment et de conviction qui me parut l'impressionner profondément, ces paroles que j'ai très-présentes : « Général, vous n'êtes pas, en fait, un diplomate. Vous êtes soldat et je le suis aussi. Par conséquent, toutes les précautions de langage que prennent les diplomates, nous n'avons pas à les employer. Je parlerai net. J'ai acquis la conviction que M. de Bismarck ne veut pas traiter. Il poursuit la ruine de la France et veut y rendre tout gouvernement moralement et économiquement impossible. Il a autour de moi, avec la démagogie, des ententes que je ne puis pas saisir matériellement, mais dont je suis de plus en plus certain. Il n'a aucun arrangement en vue; ce qu'il veut, c'est l'émeute et l'anarchie. Je ne sais ce qui arrivera, mais je ne capitulerai devant aucun événement de guerre, et Paris tiendra jusqu'à son dernier morceau de pain. Je vous prie de le lui dire. »

J'ai eu l'occasion de définir à la tribune le rôle, pendant le siége, des hommes que j'ai appelés les sectaires. C'était un groupe d'environ 6,000 hommes, plus ou moins. Ils étaient en dehors des 25,000 repris de justice qui étaient mêlés au reste de la garde nationale. L'un d'eux qui avait des causes de mécontentement, vint révéler au général Clément Thomas et à moi, le fond de la trame. « Ces gens-là, nous dit-il, font d'incessants appels aux armes. Ils vont criant partout qu'il faut renverser le Gouvernement, parce que c'est un Gouvernement de lâches; parce qu'il n'ordonne pas la levée en masse; parce qu'il ne force pas les lignes prussiennes, bien qu'il le puisse. Ils déclarent qu'ils les forceront sans lui, et qu'ils représentent *la guerre à outrance* et la haine implacable du Prussien. Mais ils ne combattront jamais. Il y a parmi eux beaucoup d'étrangers. Ils n'ont pas d'autre mission que d'agiter la population. Leurs chefs obéissent à un mot d'ordre venu du dehors. »

En effet, ils n'ont jamais combattu, et c'est à partir de ces indications, que le général Clément Thomas, les poursuivant avec une impitoyable énergie, ne laissa échapper aucune occasion de les déshonorer devant l'opinion.

Les événements du 18 mars sont venus confirmer ces révélations de notre informateur qui est connu dans la démagogie, mais qui nous a fait une loi d'honneur de ne pas dire son nom. Voilà des hommes qui se sont faits les héros de la guerre à outrance. C'est au nom de la guerre à outrance, aux cris de « mort aux Prussiens », qu'ils se sont emparés, presque soutenus par l'opinion publique, des canons qu'ils ont accumulés à Montmartre. Après le 18 mars, ils se voient tout à coup, par une fortune à laquelle ils ne pouvaient prétendre, les maîtres de Paris, en possession de 1,800 à 2,000 bouches à feu, avec des approvisionnements considérables de vivres et de munitions. Que font-ils? Ils se hâtent de s'entendre avec les Prussiens! La Commune reconnaît les préliminaires de paix. Cluseret, délégué à la guerre, multiplie les ordres du jour les plus sévères pour assurer aux Prussiens la libre jouissance de tous les droits que leur confèrent les négociations. Les relations sont cordiales. On écrit aux Prussiens, les Prussiens répondent, et vous avez tous lu cette lettre d'un officier général « au commandant actuel de Paris » qui échange avec ces gens-là une correspondance. Cette sorte de neutralité militaire prussienne, entre le Gouvernement légal de la France et la Commune insurgée de Paris, en me remplissant d'étonnement et d'indignation, était la conséquence logique en même temps que la confirmation de la situation que je viens de faire connaître.

Dombrowski, lui aussi, était l'un des directeurs des affaires militaires de la Commune. Il m'avait été dénoncé, dès le commencement du siége, comme un agent prussien, par des rapports qui signalaient ses allées et venues entre

Paris et les avant-postes de l'ennemi. Je l'avais fait arrêter. Il fut relâché sur les instances d'un général polonais attaché à l'ambassade Ottomane, un très-brave homme, très-connu de tous, qui, à la vérité, répondait moins de son protégé, qu'il n'était affecté de voir dans une telle situation un membre de la famille polonaise.

*Un membre.*— Est-ce que vous ne l'avez pas fait surveiller, quand il sortait de Paris pour aller au camp prussien?

**M. le général Trochu.** — Surveiller les rapports de Paris avec l'ennemi! Et comment, et par qui? Vous ne savez donc pas que pour sauver les dix mille agents de police de l'Empire, je dis pour leur sauver la vie, nous avions été obligés de les mener hors des remparts, aux avant-postes où d'ailleurs ces braves gens, redevenus soldats, faisaient très-bien leur devoir. Il n'y avait plus de police dans Paris. La police très-insuffisante que nous avions pu organiser provisoirement, a donné des preuves d'énergie très-grandes eu égard aux moyens dont elle disposait. M. Adam, M. Cresson ont été très-énergiques. Celui-ci, après le 31 octobre, était parvenu à faire arrêter une partie des principaux coupables.

*Le même membre.*—Mais il ne s'agit pas de la police intérieure. Dombrowski traversait les avant-postes, comment les traversait-il?

**M. le général Trochu.** — On voit que vous ne vous faites aucune idée de la situation. Quoi! Vous croyez qu'une ligne de 17 lieues, gardée par le personnel le plus mêlé, dans une banlieue restée habitée en partie, couverte de villages, de maisons et de bois, n'est pas traversable? Mais, mon cher collègue, pendant tout le siége, surtout vers la fin du siége, nous avons eu des centaines de personnes en communication individuelle permanente avec l'ennemi qui savait, aussi bien que moi, tout ce qui se passait dans Paris. Mais tous les jours et toutes les nuits — c'était des femmes surtout — on portait aux Prussiens des nouvelles et des journaux. Tous les quartiers généraux Prussiens, très-ardents à favoriser cet odieux commerce, les recevaient régulièrement. Et parmi les compagnies de francs-tireurs et autres irréguliers qui entouraient Paris, les uns excellents et dévoués, les autres détestables et pillards, combien avaient des intelligences avec l'ennemi? Combien portés *disparus*, qui passaient tout simplement à l'ennemi! Et parmi ces journaux que recevaient quotidiennement les Prussiens, les uns par ignorance ou par légèreté, les autres systématiquement et pour nuire à la défense, faisaient connaître les travaux! Les avertissements, comme les mesures les plus sévères, comme les appels au patriotisme étaient sans effet. Ainsi, nous avions construit aux Hautes-Bruyères un ouvrage très-important, dont les principales dispositions, et spécialement le flanquement, étaient modernes. Les journaux ne manquèrent pas d'en publier minutieusement tous les détails.

*Un membre.* — Comment n'avez-vous pas fait fusiller les hommes qui les révélaient?

**M. le général Trochu.** — Ah! oui, je sais que c'est là le grand argument, mais il est sans valeur. Pour fusiller, il faut être le maître. Il faut que le droit ait une sanction qui n'est pas la force morale, la seule dont j'aie disposé pendant le siége, mais la force matérielle toujours présente et agissante. Celle-ci, je ne l'avais pas; jugez-en: M. Cresson, préfet de police, dont je ne puis trop louer l'énergie et le courage personnel, avait mis la main, après le 31 octobre, sur quelques-uns des chefs de la démagogie. Tous, livrés aux conseils de guerre, ont été acquittés, oui acquittés par ces conseils qui, dans d'autres conditions et dans d'autres circonstances, auraient été très-sévères!

J'ai organisé des *cours martiales* présidées par les officiers les plus énergiques, pour faire condamner les pillards de la banlieue. Elles ne m'en ont pas condamné un seul!

*Un membre.* — A l'armée de la Loire, on a parfaitement fusillé les maraudeurs.

**M. le général Trochu.**—Je le crois sans peine. L'armée de la Loire, combattant en rase campagne, sur un terrain qui ne lui était contesté que par l'ennemi, avait toute liberté d'agir. Enfermée dans Paris avec l'armée de la démagogie, avec l'émeute derrière elle et l'ennemi devant elle, elle aurait rencontré les mêmes impossibilités que nous, les mêmes angoisses et les mêmes périls. Ces deux situations ne peuvent à aucun degré se comparer. Je le répète, à Paris le droit et la loi n'avaient pas de sanction. Pendant tout le siége, un seul homme a été passé par les armes. C'était un soldat de marine, arrêté par les troupes, alors qu'il désertait à l'ennemi avec armes et bagages.

J'ai dit que M. de Bismarck détruisait de lui-même les effets des ententes qui se nouaient

entre lui et nous. En voici une preuve frappante.

Nous étions, à Paris, en présence des derniers efforts et des dernières ressources. Nous avions livré quatre grandes batailles où toutes les troupes disponibles avaient été engagées. Nous avions mangé plus de 40,000 chevaux. Le pain qui ne contenait plus, depuis quelque temps, que 25 0[0 de farine de blé, n'en avait plus que 15 0[0. Les femmes des alentours du Louvre se présentaient à moi et me disaient: « Voilà le pain que vous nous faites manger! » Et en effet, des hommes évidemment gagnés à la cause du désordre, vendaient dans Paris un pain sans nom, où n'entrait plus aucune espèce de farine. C'était fait pour révolter la population! Le terrain s'effondrait sous nous, et je parlerais ici indéfiniment, que je ne saurais vous faire comprendre l'horreur d'une telle situation et les responsabilités qu'elle créait.

Il fut décidé en conseil qu'alors que nous n'aurions plus que sept jours d'existence devant nous, M. Jules Favre irait traiter à Versailles d'un armistice qui était, en fait, une capitulation, devant une partie de la population et toute l'armée de la démagogie qui s'y refusaient absolument. C'était, je le dis à l'honneur de M. Jules Favre, la négociation la plus écœurante comme la plus périlleuse qui se vît jamais! M. de Bismarck en fut plein de joie, et c'est ce jour là, qu'au dire des officiers qui l'entouraient, il manifesta cette joie en sifflant l'hallali et en s'écriant: « la bête est morte! » Quand M. Jules Favre nous rendit compte, avec une profonde émotion, et au milieu de notre émotion à tous, de ses premières entrevues avec M. de Bismarck, nous trouvâmes qu'il était nécessaire d'échanger avec ce dernier des explications complémentaires, naturellement tout à fait secrètes. Le ministre des affaires étrangères en fit l'objet d'une dépêche diplomatique. Le lendemain, elle paraissait dans le *Moniteur Prussien* de Seine-et-Oise, et révélait à tout Paris l'ensemble de la situation!

Or, M. de Bismarck, du moment qu'il négociait, n'avait-il pas le devoir d'aider à la réalisation de ces efforts, au lieu de les contrarier, peut-être de les rendre impossibles par une publication qui pouvait faire éclater, dans des circonstances si critiques, l'explosion démagogique?

A quelques jours de là, M. Gambetta entrait en lutte avec notre Gouvernement, en se refusant à exécuter nos ordres pour de libres élections qui n'excluaient personne. J'ai, Messieurs, je l'ai dit à la tribune avec sincérité, une meilleure opinion de M. Gambetta que beaucoup d'entre vous. Mais son attitude, en ce moment, nous mettait dans le plus grand péril qui se puisse imaginer. Car il pouvait faire échouer les négociations ou les interrompre, et encore quelques jours, à cette date, la famine éclatait à Paris où se seraient passés des événements qu'on ne peut envisager sans frémir. Soyez sûrs que les actes abominables dont la Commune vient de vous rendre les témoins, auraient été surpassés par ce qui aurait eu lieu dans Paris affamé, livré à la démagogie et à une soldatesque démoralisée.

Et tout à coup, au milieu de cette crise, alors que nous lancions l'énergique manifeste qui mettait M. Gambetta en demeure d'obéir, et que nous faisions partir pour la province des membres du gouvernement revêtus de pleins pouvoirs, nous apprenons que M. de Bismarck se met en rapport avec lui; qu'il a écrit par dessus la tête du gouvernement avec lequel il négocie, à M. Gambetta avec qui ce gouvernement est aux prises. En sorte que nous avions l'apparence du concert avec M. de Bismarck, pour contraindre à l'obéissance la délégation de Bordeaux.

Ceci passa la mesure de ma résignation qui était pourtant prête à tout, et indigné, j'écrivis personnellement et en dehors de mes collègues, à M. de Bismarck la lettre que je vais vous lire. Vous jugerez par là du sentiment où j'étais. C'était le même que celui que j'exprime ici devant vous.

Paris, le 8 Février 1871.

Au Comte de Bismarck.

Monsieur le Comte,

J'ai cherché à défendre mon pays, et ce devoir rempli, j'ai voulu, quoique vaincu et éloigné du commandement, rester dans le Gouvernement, pour avoir jusqu'à la fin la part de responsabilité que j'avais assumée.

Ce Gouvernement a fait devant vous de grands efforts pleins de périls pour lui, pour sauver Paris des horreurs de la faim, et mettre la France en possession de son droit de statuer elle-même sur son sort par une assemblée librement élue. Sur ce terrain, il a rencontré la démagogie et la combat énergiquement, résolu à fonder la Ré-

publique sur le respect de la loi et des droits de tous.

Votre Excellence en publiant sa correspondance avec M. Jules Favre, en écrivant directement à M. Gambetta en dehors du Gouvernement, a ruiné l'autorité morale de ce dernier.

Ses adversaires, s'emparant des armes que vous leur avez offertes contre lui, l'accablent. Notre patriotique dévouement ne nous est plus compté. Nous avons l'apparence, si contraire à la réalité, d'être les instruments dociles de votre politique. En fait, nous sommes et demeurons vos ennemis, mais des ennemis loyaux, fidèles aux engagements qu'ils ont pris pour soustraire la France à de plus grandes calamités.

Ce n'est pas l'heure de déserter la lutte, et pourtant je me sens fatalement entraîné vers cette extrémité, par la situation que vous nous avez faite. Je confie à votre honneur dans cette lettre d'un caractère tout personnel, le secret de la profonde douleur où je suis.

Je vous offre, Monsieur le Comte, l'expression de ma haute considération.

Général TROCHU.

Voici la réponse :

Versailles, le * Février 1871.

Général,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser et je la remercie de ce témoignage de confiance dont j'apprécie pleinement la franchise.

Les évènements ont créé une situation difficile, en affaiblissant l'autorité du Gouvernement et de tout autre que la France pourrait se donner. Ce n'est pas de ma vocation de remonter à l'origine et de constater la part de responsabilité qui revient à chacun dans ce résultat. Mais ma conduite ne peut être guidée que par mon appréciation des intérêts politiques qui me sont confiés, et qui me font désirer de ne pas aggraver les difficultés que vous avez à combattre.

La situation, laquelle, il y a quinze jours, me paraissait apte à devenir la base de la paix, s'est trouvée compromise pour un instant, lorsque M. Gambetta, par son décret sur les élections, a renouvelé l'appel aux armes. Le silence ne m'était pas permis dans des circonstances pareilles, et il m'était impossible de prévoir quelle serait l'attitude de la majorité des membres du Gouvernement. La brièveté des délais, la difficulté des communications télégraphiques n'admettaient aucun retard pour éclaircir une situation qui, en se prolongeant davantage, nous aurait fait une situation fausse et désavantageuse. Ces considérations et les intérêts que je représente me faisaient un devoir impérieux de manifester hautement et sans délai le point de vue du Gouvernement allemand relativement à l'armistice et aux stipulations qui en font partie, en lui donnant la même publicité que M. Gambetta avait donnée à sa résistance.

Je conserve volontiers l'espoir de voir réussir les efforts du Gouvernement de la Défense Nationale pour amener la paix et de faciliter aux Gouvernements allemands l'abstention de toute ingérence dans les questions se rattachant à la politique intérieure de la France.

Je vous prie, Général, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Signé : BISMARCK.

Je n'ai rien de plus à dire. La Commission a-t-elle d'autres questions à m'adresser ?

**M. le Président.**—Je comprends bien, général, que vous étiez dénué de sanction dans Paris avant le vote du 31 octobre, mais il n'en était pas de même après ce vote. Et comment expliquez-vous alors que vous ayez laissé inpunis Flourens et ses complices ?

**M. le général Trochu.** — L'exemple n'est pas bien choisi, car Flourens, après le 31 octobre, est précisément l'un des 12 ou 15 démagogues qui ont pu être arrêtés et mis en prison. Avec quelques-uns d'entre eux, il fut remis en liberté par un détachement de la garde nationale qui avait des intelligences dans le personnel de la prison de Mazas où il était détenu, et qu'il força nuitamment, sans que le poste de garde la défendît. Les autres, je l'ai déjà dit, ont été plus tard acquittés par les conseils de guerre. En résumé, tous ceux qui ont pu être arrêtés avec les moyens de police dont on disposait, l'ont été, contrairement à ce qu'on vous en a dit. Je ne puis trop regretter que vous ne vous faites aucune idée de cette situation, et que ni les conseils de guerre, ni les cours martiales (qui n'avaient cependant d'autre mandat légal que d'acquitter ou de condamner à mort, l'execution suivant immédiatement), ne condamnaient. C'était le résultat de l'état général des esprits, dans cette crise terrible, et de l'état particulier des juges.

*Un membre.* — Avez-vous essayé de changer la composition de ces cours martiales.

**M. le général Trochu.** — Je vous ai dit que les officiers qui les composaient, étaient les plus éclairés et les plus résolus.

*Un membre.* — Apercevez-vous dans une certaine mesure la part de l'Internationale dans les événements du siége?

**M. le général Trochu.** — Ah! pas du tout. Elle y était en plein sans doute, mais pour ma part, je ne l'ai pas vu apparaître. C'est même très remarquable; elle ne paraît pas figurer dans toutes ces crises, et pas un de ses chefs connus que sache, n'y a eû de rôle.

*Un membre.* — Blanqui est-il de l'Internationale?

**M. le général Trochu.** — Non, au moins, je ne le crois pas.

*Le même membre.* — Et Assi, quel rôle a-t-il joué?

**M. le général Trochu.** — Assi n'était pas à Paris pendant le siége, ou du moins, je doute qu'il y ait été, et son nom en tous cas n'a pas été prononcé devant moi.

**M. Vacherot.** — Voici la vérité, suivant moi. Il existait en effet une association de l'Internationale. L'insurrection a mis la main sur cette association qui a acquis une puissance énorme, et c'est pendant le siége que cette puissance s'est organisée.

*Un membre.* — Puis le cosmopolitisme est arrivé après la conclusion de l'armistice.

*Un autre membre.* — Les cadres existaient.

*Un autre membre.* — L'Internationale a fonctionné pendant toute la guerre, — si ce n'est à Paris, au moins à Lyon, à Marseille.

**M. de Quinsonas.** — Elle a débuté à Paris à la fin d'août. Cluseret était à Paris, il y a même eu contre lui une manifestation.

**M. le marquis de Mornay.** — Il a été dit à plusieurs reprises qu'on avait ouvert les portes des prisons, et qu'un certain nombre de repris de justice étaient entrés dans les rangs de la garde nationale. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur le mode suivi par les maires pour l'organisation et l'armement de la garde nationale?

**M. le général Trochu.** — Imaginez-vous, que la situation dans Paris, après l'arrivée de l'ennemi, fût celle-ci : la population très naturellement et légitimement exaltée, demandait des armes. Quelques-uns croient qu'il était possible de les refuser ou seulement de les lui mesurer et de choisir. J'aurais voulu les y voir! En fait, une garde nationale de 40,000 hommes, essentiellement conservatrice, celle de l'Empire, dut être transformée, sans perdre ni jour ni nuit, en une troupe de 250,000 hommes, au milieu de difficultés immenses, sans compter les périls. Comment pouvait-on armer, habiller, équiper cette masse d'hommes, si ce n'est par l'intermédiaire des maires, quand l'état-major de la garde nationale, très zélé et très dévoué, n'y suffisait pas. Or, les maires étaient alors ceux que vous savez.

*Un membre.* — Il y a eu des maires nommés par Etienne Arago?

**M. le général Trochu.** — Par le ministre de l'Intérieur, M. Gambetta, avec le concours du maire de Paris, M. Etienne Arago et de ses adjoints, M. Floquet et quelques autres. Ces maires étaient généralement des hommes de parti, dominés par la situation. Dans leur ensemble, malgré quelques exceptions, ils ne pouvaient offrir de garanties à l'ordre. Après le 31 octobre, la composition des maires élus fut beaucoup meilleure.

*Un membre.* — Sont-ce les maires qui ont distribué les armes ou l'état-major de la garde nationale?

**M. le général Trochu.** — L'état-major, livré à un travail surhumain, dans des conditions qu'on pourrait appeler impossibles, a fait tout ce qu'il a dû et pu. Il n'y avait pas d'autres moyens, pour la distribution de ces énormes quantités d'armes, de vêtements, d'équipements, et pour la solde, et pour les vivres des mobilisés, etc., que la distribution par quartier. Les maires intervenaient donc par la force des choses et parce qu'ils étaient légalement, sous la direction du ministre de l'Intérieur, les chefs de la garde nationale.

**M. le marquis de Mornay.** — Est-il à votre connaissance que les prisons aient été ouvertes et qu'il en soit sorti des repris de justice?

**M. le général Trochu.** — Après la révolution, le Gouvernement, dominé par les circonstances, fit libérer tous les détenus politiques, et parmi eux se trouvaient Eudes et Mégy (l'un avait tué un pompier à la Villette, l'autre un agent de police). Leur libération fut l'objet d'une discussion en conseil, mais il demeura acquis que la foule attroupée devant leur prison allait les libérer elle-même. Là, comme toujours, la loi

était sans la sanction de la force. Les autres repris de justice détenus, n'ont pas été relaxés. Aucune prison n'a été ouverte, si ce n'est, comme je l'ai dit, la prison de Mazas qui a été, non pas ouverte, mais forcée de nuit par la garde nationale elle-même qui voulait libérer et a libéré, en effet, Flourens que nous y avions enfermé.

*Un membre.* — La première cause de l'insurrection du 18 mars, c'est que la garde nationale toute entière soit restée armée. Est-ce qu'il ne s'est pas passé quelque chose à ce sujet entre M. Jules Favre et M. de Bismarck?

**M. le général Trochu.** — Ah! il y a des gens qui croient qu'on pouvait désarmer la garde nationale de Paris lors de la capitulation du 28 janvier! Peut-être même M. Jules Favre était-il de ce nombre, car l'expérience de ces choses qui touchent à l'état moral des masses populaires en armes, est rare. Eh! bien, c'est une chimère. Une seule force, à ce moment-là, pouvait tenter d'effectuer ce désarmement, c'était l'armée prussienne toute entière, et je ne suppose pas qu'il se rencontre un Français capable de reprocher au Gouvernement de ne l'y avoir pas conviée!

Croire que M. Jules Favre était en position de discuter le oui ou le non de ce désarmement, est insensé; et M. de Bismarck de son côté, savait très-bien que notre impossibilité de l'opérer était absolue. Lui-même, comme le fait l'a prouvé, n'en voulait pas courir les chances. Il en résulte que l'apparente concession qu'a faite M. de Bismarck à moins de rompre la négociation, était forcée. Et je me persuade qu'au fond il l'a faite avec joie, car il exigeait absolument, comme c'était son droit, le désarmement des troupes (à une division près), et il sentait bien les inextricables périls où nous jetteraient 250,000 hommes de garde nationale armée, sans discipline, et pour une part, sans aucun frein.

M. Jules Favre, quel que fût son sentiment à ce sujet, avait dans tous les cas le devoir de faire ressortir l'importance de cette prétendue concession absolument inévitable, car en apaisant les esprits dans la garde nationale, il lui montrait la grandeur du rôle qu'elle avait à remplir dans des conjonctures si graves, en se mettant au service de l'ordre public.

J'avais insisté auprès de M. Jules Favre, (alors qu'il était à Versailles), par une lettre que je vais vous lire, pour qu'il obtînt que mes troupes, par des considérations qui me paraissaient d'intérêt commun entre les Prussiens et nous, restassent armées. Elles ne se seraient pas démoralisées et auraient contenu la garde nationale. Mais naturellement, par les raisons que j'ai dites, M. de Bismarck n'y voulut consentir à aucun prix. Ce fut là un grand malheur je pense.

Paris, 27 janvier 1871.

Mon cher Jules Favre,

Nous sommes en présence du problème le plus douloureux pour nous, le plus redoutable pour tous; il touche à des questions qui nous accablent assurément, mais qui intéressent aussi à un haut degré l'armée prussienne et la politique de l'Allemagne. L'agitation des esprits dans Paris à l'annonce des négociations, les protestations violentes qui circulent dans la ville et se font jour dans la presse, disent assez en face de quels périls va se trouver la convention qui se discute; périls sociaux, périls politiques: et nous verrons peut-être la solution de ces grands intérêts remise tout à coup à la foule, pour le présent et pour l'avenir.

Je me persuade que M. le comte de Bismarck et les chefs de l'armée allemande réunis en conseil militaire, se rendront compte de cette terrible situation. J'estime que le plus gros de ces dangers pourrait être écarté si le *statu quo* était maintenu quant à la garnison de Paris et à celle des forts qui viendrait se réunir à elle; c'est-à-dire si elles conservaient leurs armes et concouraient avec la garde nationale au maintien de la paix publique, disposition qui me paraît propre à apaiser les ressentiments.

Nos adversaires méconnaîtraient mon caractère et mes intentions, s'ils croyaient que j'insiste pour obtenir ce qu'on appelle ordinairement des conditions meilleures. C'est dans un sentiment profond des catastrophes que tout notre patriotisme et toute notre fermeté ne sauraient conjurer, que je vous adresse ces réflexions à la dernière heure.

Général TROCHU.

Et je conclus ainsi : Si les événements qui viennent de s'accomplir sous vos yeux n'ont pas pour conséquence le désarmement définitif de la garde nationale, aussi bien dans la province qu'à Paris, le bail de la démagogie avec la France sera renouvelé.

*Un membre.* — Quelle était donc la néces-

sité de donner des armes à tous ceux qui venaient en demander?

**M. le général Trochu.** — C'est que si on les leur avait refusées, ils les auraient prises un jour ou l'autre.

Quoi! devant le territoire envahi, vous appelez tout un peuple aux armes. Il répond à votre appel, et vous vous imaginez qu'on va distribuer les armes comme dans une caserne, en exigeant de chacun les preuves de sa vie, et cela dans Paris assiégé? Vous n'avez pu l'obtenir, même en province, et vous savez ce qu'y a fait mainte compagnie de francs-tireurs volontaires.

Votre question m'en rappelle une autre qu'on m'a faite un jour, à propos de Flourens, au moment où Paris était très-agité. On me dit: « Pourquoi ne le faites-vous pas conduire (à travers Paris) de Mazas au conseil de guerre? » Je répondis: « Parce qu'on pourrait me le prendre en route, pendant ces allées et venues. » A quelques jours de là, on me le prenait dans la prison même. Et qui? La garde nationale elle-même. La prison était pourtant bien gardée.

Voyez-vous, mon cher collègue, si vous voulez comprendre le drame du siége de Paris, je ne dis pas comme moi, parce que personne ne sait et ne peut se mettre à la place du dirigeant et du responsable dans une telle crise, mais comme un spectateur à la recherche de la vérité, il faut vous placer devant l'alternative que voici: Il y avait devant Paris l'armée prussienne, dans Paris l'armée de la démagogie. Les troupes, dites régulières, faisaient face à l'armée prussienne et la combattaient. Il fallait continuer ce combat jusqu'à la dernière heure et contenir la démagogie par la force morale. C'est ce que j'ai fait; ou transporter le combat dans Paris contre la démagogie, et en donner le spectacle aux assiégeants. C'était selon moi la fin de la résistance de Paris et de la France.

*Un membre.* — Mais, général, il est très-important, je crois, pour la Commission, de chercher à constater les premières tentatives qui ont pu être faites dans Paris pour l'établissement de la Commune. Or n'y a-t-il pas eu — car cela nous a été affirmé — soit après le 31 octobre, soit au mois de janvier, une sorte d'entente entre quelques chefs démagogiques, et je ne dirai pas des membres du Gouvernement de la défense, mais quelques-uns de ses principaux agents, entente qui aurait eu pour conséquence de faire procéder à des élections pour constituer la Commune? N'y a-t-il même pas eu sous M. Etienne Arago, alors maire de Paris, une affiche placardée convoquant les électeurs pour constituer la Commune?

**M. le général Trochu.** — D'abord je vous répondrai qu'à ma connaissance il n'y a jamais eu dans le Gouvernement de membre pactisant avec la démagogie.

Quand M. Rochefort a craint d'être obligé de le faire, il a donné sa démission, mais jusque-là, je vous le dis parce que c'est vrai, il avait été très-conservateur dans le conseil.

**M. de Mornay.** — Est-ce qu'il n'a pas concouru à la nomination des maires?

**M. le général Trochu.** — Non, que je sache. Il n'y a aucun doute que dans les ministères, l'Hôtel-de-Ville et partout, la démagogie n'eût des agents, et c'était l'un des plus grands périls de la situation, mais dans le Gouvernement, non. A Paris, M. Gambetta, tant qu'il y a été, s'est montré très-énergique contre l'émeute. Ainsi, le 8 octobre, quand nous nous sommes trouvés, l'un et l'autre, en présence de Flourens et de tout son corps d'officiers, je leur ai parlé militairement, et M. Gambetta, se plaçant au point de vue politique, leur a fait un discours très-énergiquement conservateur.

*Un membre.* — Mais enfin, y a-t-il eu une affiche invitant à procéder à l'élection de la Commune?

**M. Vacherot.** — C'est à la suite de l'émeute du 31 octobre; les insurgés ont été les maîtres un instant, ils ont essayé de constituer un gouvernement, et ils ont fait appel aux électeurs pour avoir à élire à un jour déterminé les membres de la Commune.

**M. le général Trochu.** — Parfaitement. Non seulement cette affiche était signée par M. Etienne Arago, mais si je ne me trompe, par M. Dorian, qui certainement avait été violenté.

*Un membre.* — Mais n'est-ce pas une preuve qu'il y avait accord entre les chefs de la démagogie et des représentants quelconques du Gouvernement de la défense nationale?

**M. le général Trochu.** — Non, car le lendemain, le Gouvernement tout entier, moins M. Rochefort qui venait de donner sa démission, lança l'ordre d'arrestation de 24 des chefs de la démagogie. On n'en put saisir que quatorze.

*Un membre.* — Enfin, mon général, ce qui m'a été affirmé, c'est qu'après le 31 octobre, quand le Gouvernement que vous présidiez fut rentré en possession de l'Hôtel-de-Ville, le len-

demain ou le surlendemain des affiches ont été placardées.

**M. le général Trochu.**— Non, c'est le jour même. L'insurrection avait été, je crois, quelque temps en possession de l'Imprimerie Nationale ou de toute autre.

*Un membre.* — Je croyais que les insurgés n'étaient restés que quelques heures à l'Hôtel-de-Ville ?

**M. le général Trochu.** — Ils y sont restés toute l'après-midi et presque toute la nuit, plus de douze heures.

(Séance du 26 juin.)

# DÉPOSITION

DE

# M. JULES FAVRE.

**M. le Président.** Veuillez nous dire, monsieur le Ministre, ce que vous savez des causes de l'insurrection du 18 mars.

**M. Jules Favre.** C'est là une question bien générale, monsieur le Président; les causes sont complexes.

Il est certain qu'attribuer le 18 mars à une conspiration, serait tout-à-fait se tromper. La conspiration a existé beaucoup plus que je ne le croyais, car je n'y avais jamais cru ; je me suis trompé, mais je crois qu'elle a été pour une part extrêmement faible dans l'insurrection. Ce n'est pas un parti pris d'agir dans le but de faire triompher tel système politique, c'est une grande sédition qui est née de circonstances que n'avaient pas prévues ceux qui en ont profité, qui les ont étonnés eux-mêmes. Je puis me tromper, mais je crois que si, dès le début, ils avaient rencontré une force organisée qui eût pu dominer le premier mouvement, ce mouvement n'aurait pas pris d'extension, parce que son organisation morale, telle qu'elle s'est formulée au moment même où il est devenu si redoutable, est née de la facilité avec laquelle il a pu s'asseoir.

Quand nous avons quitté Paris, les chefs de ce mouvement ne se doutaient pas de leur succès ; ils ont éprouvé, pendant quelques jours, une certaine stupeur qui prouve qu'il n'y avait pas chez eux l'espérance d'un succès aussi complet, ni le parti de réaliser un système politique.

L'insurrection du 18 mars est évidemment, à mon sens, le résultat de la guerre; sans la guerre, il est certain qu'il n'y aurait pas eu d'insurrection dans Paris. Je ne puis pas me donner comme étant une personne connaissant très-bien Paris, je l'ai vu peut-être avec une trop grande indulgence, cependant je dois dire que cette indulgence était assez gratuite de ma part, car j'ai rencontré à Paris, — je ne parle pas de ma personne, — des sentiments qui m'avaient surpris et inquiété. Ainsi, je ne suis jamais allé dans les réunions publiques, excepté lorsque j'ai été en compétition avec M. Rochefort; je n'ai pas un très-grand goût pour les réunions publiques; je suis convaincu que la contradiction ne fait qu'irriter et ne ramène personne. Je suis de cette école qui, peut-être, a reçu un assez cruel démenti, je crois que la liberté a une très grande action et qu'elle permet aux hommes, en se mettant en contact, de faire prévaloir la vérité; mais étant très occupé et ayant une vie qui ne me permettait pas de me consacrer à quoi que ce soit qui ne fût pas nécessaire, je n'allais pas dans les réunions publiques; j'avais lu des détails sur ce qui s'y passait; ce qui était très-affligeant, très-honteux, mais je n'en avais pas une très-grande frayeur, parce que je n'y voyais rien de précis, rien qui pût se formuler d'une façon inquiétante; ainsi l'athéïsme, le communisme me paraissaient des erreurs vieilles comme le monde, mais qui ne pouvaient pas avoir une action sérieuse sur la société, et je pensais que le gouvernement de l'Empire en faisait grand bruit pour s'en faire un moyen de gouvernement.

Je dois dire que, pendant cette lutte avec M. Rochefort, j'ai été douze fois candidat et que j'ai échoué douze fois ; je laissais prendre mon nom; j'ai échoué douze fois. Je vais vous donner un détail très-affligeant, qui m'a été très-pénible et qui est assez curieux.

Je suis de Lyon; ma famille y était très-honorée; j'y avais beaucoup d'amis; je ne pense pas y avoir d'ennemis; j'y avais de nombreuses attaches; j'y étais, je le crois, aimé; j'avais été nommé député de Lyon plusieurs fois; je me croyais le député de Lyon, je n'ai jamais fait la moindre démarche pour être député, mais je croyais qu'à Lyon j'avais des amitiés sincères surtout dans la classe ouvrière à laquelle j'ai été très-sympathique; j'ai vu l'éclosion de toutes les associations ouvrières; j'ai fait des actes de société, j'ai plaidé pour elles; j'avais, je le croyais, de nombreux amis.

A l'époque des élections, en 1869, je fus à Lyon plaider. Il était très-difficile de se soustraire aux réunions; on me dit qu'on m'attendait dans une réunion. J'allai dans une des réunions qui avaient lieu dans les cafés. Je fus mécontent de l'attitude de cette réunion; on me consulta sur la préférence qu'il y avait à donner à M. Bancel sur M. Hénon. Je trouvai dans les raisons données pour exclure M. Hénon, une grande aigreur, des dispositions aux personnalités, des symptômes qui étaient inquiétants.

Quelques-unes de ces personnes s'adressèrent à moi et me demandèrent si je pourrais les recevoir le lendemain. Je devais partir le lendemain au soir, je leur dis que je pourrais les recevoir. J'étais candidat, je ne pensais pas du tout qu'il fût question de moi; mon immodestie allait jusqu'à croire que je n'étais pas critiqué; je me trompais.

Le lendemain je vis venir chez moi, à peu près quinze à vingt ouvriers, des travailleurs de Lyon, des gens bien vêtus, qui, par leur attitude, avaient l'air d'honnêtes personnes. Chez l'ouvrier, le costume est beaucoup; un homme bien tenu est, en général, un homme recommandable. La conversation s'engagea. Ces ouvriers me demandèrent quels étaient mes principes. J'étais très-surpris; j'étais assez vieux pour n'avoir pas besoin de les faire connaître; mais ce qui les occupait le plus, c'était la question sociale. Je leur dis mes principes. Je n'eus pas de peine à réduire au silence mon interlocuteur et à lui démontrer que les théories qu'il développait, l'abolition du capital, étaient absolument inapplicables, qu'elles ne reposaient sur rien.

Je lui demandai de préciser sa pensée, et il fut dans l'impossibilité de trouver quelque chose de raisonnable.

Mais mon opposition les avait considérablement éloignés; je voyais des gens qui paraissaient malveillants : cela ne me disposait pas à la bienveillance; je n'aime pas qu'on me brave. Enfin, ils me posèrent la question de savoir si je ne souscrirais pas à une déclaration, si je ne m'enchaînerais pas par un mandat impératif. Je dis que je ne le voulais pas. Il y en eut alors un qui me dit : au nom de la réunion, nous sommes venus ici pour vous dire que nous n'accepterons pour député que celui qui signera une déclaration d'athéisme. Je demeurai confondu. Je sais que dans les ouvriers il y a des esprits pervertis au point de vue de l'intelligence; mais cette audace me parut extraordinaire, surtout s'adressant à moi dont les opinions sont connues.

A ce moment, j'ai reçu des visites de personnes venant me supplier de ne pas me prononcer sur cette question, et me disant : dans votre intérêt, ne parlez pas de cela. Cela avait fait assez de bruit, et les ouvriers savaient qu'ils me faisaient injure; je le leur dis en termes très-vifs, et la chose se gâta. Ils me dirent qu'ils ne voteraient pas pour moi; je leur répondis que c'était le plus grand plaisir qu'ils pouvaient me faire. Ils furent impertinents, et je les mis tous les quinze à la porte.

Je n'attachai pas d'importance à cette scène, mais je la trouvai significative, et je me demandai comment des hommes laborieux et honnêtes pouvaient venir chez moi, dans mon hôtel, me poser de semblables questions et me faire une pareille intimation.

Cela me ramène à 1869. Un peu plus tard, je fus entraîné dans cette lutte avec M. Rochefort.

Vous savez ce que c'est que l'espèce d'obligation où on est d'aider ceux qui s'occupent de votre élection. Je ne me suis jamais occupé des miennes. Cette fois, comme il y avait des gens qui me disaient : nous nous sommes compromis pour vous; j'y allai et je trouvai des gens qui me menaçaient. Je leur dis : je n'ai pas résisté à l'empire pour me laisser mener par l'opinion publique.

En sortant de ces réunions, j'ai été plusieurs fois accompagné par les invectives et les outrages les plus extraordinaires : on m'accusait d'avoir trahi; je ne sais pas ce que j'ai trahi, je crois avoir été fidèle à tout ce que j'ai professé. Un soir — c'est malheureux pour moi — j'ai été protégé par la police; on avait formé le dessein de renverser ma voiture, on m'aurait renversé aussi.

Ces dispositions m'avaient paru très-mauvaises ; j'ai eu ainsi l'occasion de voir la population de Paris, que je n'avais pas vue depuis le mois de décembre 1851, — c'est un souvenir éloigné ! En 1851, j'ai été très-affligé de son attitude : j'avais toujours été l'avocat des ouvriers, je leur avais donné des conseils et, non-seulement je ne les ai pas trouvés avec nous dans cette journée du 2 décembre, je les avais trouvés contre nous, et il m'est arrivé, — ceci est très-pénible, — que des présidents de sociétés industrielles nous ont conduits, Michel de Bourges et moi, dans un traquenard où ils voulaient nous faire arrêter. Mais ce sont des détails étrangers à la question actuelle.

Ce qui ne lui est pas étranger, ce sont ces dispositions haineuses que j'ai constatées, à ma grande surprise, de la part d'hommes qui n'étaient pas tout à fait des hommes corrompus, qui n'étaient pas des hommes vivant dans l'oisiveté et la débauche ; je constatai dans ces réunions ce que j'avais prévu et annoncé : que l'empire avait accru le mal, l'hostilité d'une classe contre l'autre.

Après le 4 septembre, il m'a semblé que ce mal n'existait plus, nous étions préoccupés de bien des choses, il me semblait que la population de Paris était revenue à de bons sentiments, et quand on me parlait de ceux qui cherchaient à l'exciter, je n'en éprouvais pas une grande inquiétude.

Du 4 septembre au 9 octobre, quand il y a eu une première attaque sur l'Hôtel-de-Ville, les choses se passèrent très-bien, nous étions occupés de la défense et de tout ce qu'elle entraînait, mais je n'avais pas remarqué dans les ouvriers, dans les clubs, quoi que ce soit qui parût se rattacher à la question sociale. C'était surtout la politique qui excitait les esprits, ainsi que la question de défense ; on pensait que la défense était mal dirigée, qu'elle se compromettait, et alors il y eut des explications très-vives dans les feuilles publiques. Le 8 octobre, il y eut une tentative d'invasion dans l'Hôtel-de-Ville, cela se passa assez bien, et les envahisseurs furent dans la nécessité de se retirer, la garde nationale nous donna des témoignages de sympathie.

Je n'ai rien remarqué jusqu'au 31 octobre.

Au 31 octobre, il n'y avait rien de formulé ; c'étaient des gens mécontents de ceux qui les gouvernaient; il est certain qu'une insurrection dirigée contre eux était criminelle, mais elle pensait avoir pour excuse leur défaut de qualité : ils étaient arrivés par une sédition, une sédition voulait les renverser, c'était presque la loi du talion. J'ai passé la nuit à les écouter ; c'était très-curieux au point de vue pittoresque, mais au point de vue social et philosophique, je n'ai rien vu; et il n'y en avait pas un préoccupé d'un système ou d'une idée; ils ont délibéré sous mes yeux et je les ai entendus.

**M. le Président.** — Déjà à cette époque on voulait la Commune.

**M. Jules Favre.** — Je ne nie pas qu'à cette époque il n'y eût une conspiration politique mieux organisée que je ne le supposais, mais je ne crois pas qu'à cette époque elle eût une couleur sociale ; je crois qu'à ce moment, la conspiration avait pour but le renversement du Gouvernement de la Défense nationale, comme étant impuissant, inerte et incapable de remplir sa mission qui était de défendre le pays et de maintenir la République ; mais la République est une forme de gouvernement, ce n'est pas une forme de société, elle peut admettre le despotisme; la République telle que je l'entends, c'est l'élection dans le pouvoir.

Je reprends ce que je disais : jusque-là, je n'ai rien remarqué qui pût affecter la forme sociale. Mais c'est ici qu'à mon sens les causes générales se sont développées, et c'est, selon moi, à ces causes générales qu'on doit attribuer la révolution du 18 mars. Elle a eu des faces bien extraordinaires, elle a produit une fausse apparence, il y a des gens qui la jugent mal, qui pensent qu'il y a eu dans le socialisme, dans l'action de l'Internationale, une force très-puissante, capable de produire un événement comme le 18 mars et les conséquences qu'il a eues. C'est une erreur : les idées socialistes et l'action de l'Internationale, relativement au 18 mars, ont été comme un petit paquet de poudre qu'on jette dans un incendie ; l'incendie était allumé, le petit paquet de poudre en a changé la physionomie mais, s'il avait été seul, il n'aurait rien produit ! voilà mon sentiment.

Je crois que l'insurrection est née de causes compliquées.

Je pourrais vous parler des fortifications de Paris; elles sont pour beaucoup dans la révolution du 18 mars. Quand Paris a été fortifié, les opinions étaient divisées, M. le comte Daru le sait mieux que personne parce qu'il a été militaire.

**M. le Président.** — J'ai été d'avis comme

militaire et comme membre des Chambres que Paris devait être fortifié. Je soutiendrais encore au besoin cette opinion.

**M. Jules Favre.** — Moi j'ai toujours été contraire aux fortifications de Paris. Je ne parle que de l'opinion de ceux qui prétendaient que les fortifications présentaient un danger. Il est certain qu'elles présentaient un énorme avantage : si le siége de Paris a été possible, c'est à cause des fortifications, quoique je pense qu'on aurait pu soutenir un siége avec des travaux avancés, sans fortifications.

A cette époque, on avait prévu que fortifier une grande capitale, enfermer dans une enceinte deux millions d'hommes, c'est un bien grand danger. Ce danger tient à la violence des passions qui doivent se développer dans un pareil milieu quand il est investi. M. de Bismarck a eu la même pensée, car vous savez qu'il a publié une circulaire dans laquelle il a dit qu'il rendait le Gouvernement de la défense nationale responsable des horreurs qui se passeraient à la fin du siége; car il ne pouvait se terminer que par une famine qui pousserait les habitants à se dévorer les uns les autres.

M. de Bismarck m'a dit : Quant à moi, j'ai toujours combattu l'idée du siége de Paris, de l'investissement de Paris. Vous savez qu'il y a eu des conseils de guerre dans lesquels ces questions ont été débattues. C'est l'avis d'un général qui a prévalu ; c'est lui qui demandait qu'on investît Paris et qu'on le prît par la famine. M. de Bismarck était d'un avis opposé. Il m'a exposé son plan et il me disait : J'ai combattu l'investissement de Paris, j'ai dit au roi : vous prenez sur vous la responsabilité d'événements qui seront horribles, et le siége de Jérusalem ne sera rien auprès de la prise de Paris.

Ce que disait M. de Bismarck, je le pensais des fortifications de Paris, tout en reconnaissant qu'elles sont une œuvre glorieuse qui a permis de soutenir le siége. Ces fortifications ont eu pour conséquence l'investissement, et l'investissement a eu pour conséquence l'état le plus anormal qui ait jamais existé. Ceux qui ont vu de près cet état de choses, reconnaîtront que je ne suis pas tout à fait un historien infidèle en disant que cet état a été la négation, la violation de toutes les lois du bon sens et de l'économie politique, et, jusqu'à un certain point, de toutes les lois de la morale pendant les quelques mois de siége.

En effet, voici ce que je puis affirmer comme témoin oculaire, c'est une appréciation que je ne donne pas comme devant faire autorité, mais comme l'expression de ma conscience.

Pendant le siége, les classes supérieures, élevées, intelligentes, se sont conduites admirablement. Je ne crois pas qu'il soit possible de rencontrer un tel exemple d'abnégation, de dévouement, de désintéressement. Ainsi nous avons vu des hommes âgés, riches, pouvant rechercher le repos, aller sur les remparts, être des modèles d'assiduité, de courage, et en être mal récompensés par l'attitude de ceux au milieu desquels ils se trouvaient. Je ne parle pas de la charité, ni de la facilité avec laquelle on a trouvé dans la bourse de ceux qui avaient de l'argent les secours nécessaires pour venir en aide à ceux qui en avaient besoin. Je suis le premier à rendre témoignage à la classe intelligente et élevée, d'autant plus que je lui ferai tout à l'heure un reproche très-grave. Pendant le siége, tout ce que j'ai vu et entendu m'a comblé d'admiration; je dirai que ces vertus ont été trop développées. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que cette classe qui a été dévouée, courageuse et intelligente, avait, à la fin du siége, perdu la tête; son patriotisme était exalté à ce point, qu'il était impossible de lui faire entendre raison, et que j'ai entendu des hommes, que je pensais être des hommes fermes et réfléchis, me parler des sorties en masse dont le général Trochu vous a entretenus à la tribune, et penser que ce qu'il y avait de plus beau était de prendre leurs femmes et leurs enfants et d'aller se faire tuer, en disant : nous aimons mieux brûler nos maisons que de les rendre à l'ennemi. Tout brûler! J'ai entendu ces paroles des gens les plus sages et les plus vertueux. Donc, j'ai le droit de dire que ces vertus ont été exagérées; c'est au passif des fortifications que je mets cela, mais je ne crois pas qu'il soit possible de se trouver dans un semblable état si compliqué par une cause unique. Nous savons ce que la population a souffert de la faim, du froid, toutes nos habitudes ont été bouleversées, et, quand tout cela s'est prolongé, qu'à tout cela se joignaient l'inquiétude, l'angoisse la plus horrible, celle de notre avenir, de ne pas savoir ce que deviendrait la France, si elle ne deviendrait pas comme la Pologne, c'était une souffrance qui accablait les Parisiens : je ne rencontrai que des fous qui me comblaient de surprises et de chagrins.

Si la classe supérieure s'est aussi admirable-

ment conduite, je n'en dirai pas autant de la classe intermédiaire, composée en général d'hommes fort ignorants, qui ont l'esprit inconsistant, mobile, disposé à la fronde sans savoir ce qu'ils critiquent, assez vaniteux, ayant de grandes qualités; mais un esprit tout à fait dangereux, parce que c'est l'esprit qui se laisse entraîner à tous les courants.

Quant à la classe ouvrière, il y a eu des exemples de très-grandes vertus, il y a eu des hommes très-dévoués qui ont compris leurs devoirs. Mais dans cette classe s'est manifestée surtout ce que j'appelais tout à l'heure la négation des règles économiques et morales ; c'est-à-dire que cette classe a, en fait, pris l'habitude d'être nourrie par l'autre, de vivre dans une fainéantise d'autant plus dangereuse qu'elle permettait de vivre sans rien faire, et qu'elle leur donnait cette satisfaction puérile et malsaine des exercices militaires.

Ces exercices auraient pu être utiles, mais souvent ils se bornaient à des promenades dans Paris, et nous avons vu, par le petit nombre d'inscriptions de volontaires, qu'il y avait très-peu de dispositions à se battre.

J'ai entendu bien des gens qui me disaient que beaucoup de gardes nationaux, non-seulement à Belleville et à Montmartre, mais dans les autres quartiers, disaient : Nous avons nos fusils, mais nous ne nous en servirons pas contre les Prussiens. Il y avait une disposition qui était générale de profiter des événements qui avaient changé la face des choses, pour satisfaire des passions politiques et sociales.

Pendant ces cinq mois, la classe laborieuse a été comme les populations antiques, à la solde des classes aisées, elle a vécu dans l'oisiveté, dans l'enivrement de ces exercices militaires, et a contracté les plus déplorables habitudes. La garde nationale n'a jamais été organisée. Vous vous rappelez qu'à la fin de l'Empire, s'est manifesté un fait inquiétant qui prouvait que le patriotisme était détruit chez nous; la présence de l'Empereur était un grand sujet d'inquiétude pour beaucoup de personnes, et dans la classe ouvrière j'ai entendu dire qu'on ne se défendrait pas si l'Empereur continuait à régner.

D'un autre côté, j'ai entendu dire avec non moins d'énergie, par des hommes très-considérables, qu'ils ne voulaient pas se battre si la classe ouvrière était armée, et si elle avait quelque chance de prévaloir.

Je dois dire que ces deux manières de voir, si différentes, avaient disparu dès les premiers jours du siége, quand on sut que les Allemands voulaient prendre nos provinces. Il est difficile de voir un spectacle plus magnifique que celui du commencement de septembre à la fin d'octobre; ce sentiment s'est manifesté au 3 novembre par les voix qu'a obtenues le gouvernement de la défense nationale. C'était une protestation contre la Commune et contre l'ennemi ; on ne voulait à aucun prix transiger avec lui.

Cette population, qui avait pris l'habitude d'être nourrie, était armée, ce qui compliquait le danger. On avait fait une loi, car il était impossible de ne pas armer Paris; il n'y avait pas de soldats, notre dernière armée avait été détruite à Sedan, et Paris n'avait pas d'armes. On pensa à armer les gardes nationaux jusqu'à 40 ans; c'était mauvais, et la Chambre ordonna que la garde nationale serait formée dans le sens de la loi de 1851. Cette loi ne put être appliquée, et, dès le 4 septembre, le Gouvernement avait distribué 150,000 fusils. — La distribution continua, on chercha à organiser la garde nationale en faisant des élections, mais il faut avoir vu cela pour se rendre compte de l'audace de ceux qui usurpaient les grades. Des armes avaient été placées dans les mains les plus dangereuses. Cependant j'ai cru que ces mains dangereuses seraient comprimées par les hommes d'ordre et qu'en réalité, la garde nationale, malgré sa mauvaise composition, devait présenter une très-grande garantie.

Le siége s'est continué; plus nous allions, plus nous souffrions. — La population a supporté ces souffrances héroïquement, nous avons eu la faim et le froid, un hiver exceptionnel, avec cette aggravation que nous manquions de charbons et de bois, il a fallu couper les arbres de nos places publiques et de nos bois. Cela a augmenté les dispositions à l'indiscipline; ce peuple qui souffrait s'est jeté sur les clôtures de chantiers, il y a eu des actes de pillage qu'on était impuissant à réprimer ; cette tolérance donnait à la population l'habitude de n'obéir à personne et a été pour beaucoup dans les événements postérieurs.

Je le répète, ce que je considère comme ayant amené la véritable dissolution sociale, c'est cet antagonisme des classes, l'une faisant tout et l'autre faisant quelque chose, mais attendant tout de la classe supérieure, se corrompant par l'oisiveté, par l'idée qu'elle devait être nourrie et perdant ainsi l'habitude du travail et de la di-

gnité, et se plaçant dans les mains des intrigants. Cette population s'est abandonnée, elle a été la proie des agitateurs qui étaient dans l'ombre, la proie de l'Internationale; je n'y ai peut-être pas assez cru.

J'ai été chargé de l'intérim du ministère de l'intérieur, quand M. Gambetta est parti. Je faisais beaucoup de dépêches que j'envoyais par des pigeons, j'étais vice-président du Gouvernement, je pris cette charge et je m'occupai de la garde nationale; j'ai cherché à faire quelque chose, je n'y ai pas réussi; j'ai fait des procès-verbaux, j'ai fait faire des élections, j'en ai fait casser, mais le mal était si grand qu'à mesure que je remédiais à un abus, il y en avait un autre. Tous les jours, on demandait à composer des légions, pour toucher la solde, c'était une dépense de 6 à 7 cent mille francs par jour; la situation était horrible.

Comme ministre de l'intérieur, je recevais les rapports des Préfets de police, nous en avons eu trois : M. de Kératry, M. Adam, M. Cresson. M. Cresson a été plein de courage; il a accepté les fonctions après le 31 octobre, il s'y est consacré avec un dévouement admirable, il était un peu porté à s'inquiéter, ce n'est pas un mal pour un Préfet de police, il nous apportait des nouvelles désastreuses, et dans ces nouvelles, je ne voyais rien de bien inquiétant. Cependant je dois dire que M. Cresson m'a parlé de l'Internationale, qu'il la croyait dangereuse, qu'elle conspirait; je ne voyais rien qui ressemblât à l'action de l'Internationale; je savais qu'il y avait des fous, des ambitieux, de mauvais esprits; je savais ce que valaient Delescluze, Pyat et les autres, mais je n'en avais pas grand'peur; je croyais que cela se perdait dans le grand mouvement de la défense nationale et je ne les croyais pas dangereux.

Nous sommes arrivés ainsi au 22 janvier. Il y eut ce jour-là une insurrection qui m'a paru dirigée contre les hommes du Gouvernement de la Défense nationale et non contre la société. C'était surtout contre le général Trochu que l'émeute était dirigée; j'étais tout aussi impopulaire que lui, mais j'avais moins d'action que lui et j'attirais moins l'attention. Je n'ai rien vu là qui pût inquiéter un homme politique au point de vue de ce qui s'est réalisé plus tard. Je sentais bien, tout le monde le savait, que si nous parvenions à dominer la crise extérieure, nous aurions la crise intérieure : on ne met pas des armes dans les mains de tant de mauvais sujets sans qu'il faille un jour songer à les retirer. Mais c'était un souci qui était en surcroît et, quand il s'agit de vivre ou de mourir, on ne se demande pas comment on fera : on cherche à se tirer d'affaire.

C'est dans ces conditions que l'armistice a été conclu; j'ai dit aux Prussiens : entrez dans Paris, si vous y tenez, mais je vous demande de laisser l'armée dans Paris, de ne pas la parquer; quant à la garde nationale, il est absolument impossible de songer à la désarmer. Ici, j'avoue que j'ai eu tort, c'est d'avoir dit, dans un grand mouvement d'indignation, que je demandais pardon d'avoir laissé ses armes à la garde nationale; j'étais révolté. Ces hommes, je savais de quels sacrifices ils étaient capables, je savais qu'ils s'étaient battu le 19 janvier; il m'était douloureux de penser que la garde nationale eût le déshonneur d'être désarmée; je croyais qu'elle serait emmenée prisonnière, et, en conséquence, je désirais qu'elle conservât ses armes. Quand j'ai vu que la garde nationale avait tourné ses armes contre nous, j'en étais indigné, cela m'a peut-être entraîné trop loin.

Au 30 janvier, il aurait été impossible d'enlever les armes de la garde nationale; il aurait fallu se livrer à une lutte individuelle. J'ai donc demandé qu'elle ne fût pas désarmée. Il aurait été impossible de la désarmer sans les mains ennemies. Peut-être que si les Prussiens étaient entrés dans Paris, la garde nationale aurait rendu ses armes; mais, quant aux Français, il n'y en a pas qui eussent été capables de résoudre ce problème.

C'est après l'armistice que je fais le procès à cette classe supérieure dont, tout à l'heure, je vous disais les vertus. Après l'armistice, elle n'a pas fait son devoir, — je le déclare sans amertume. Nous n'avons peut-être pas fait le nôtre : le Gouvernement de la Défense nationale, après l'armistice, a été pris d'un grand abattement; il s'est trouvé dans une position unique, bien périlleuse, bien douloureuse. M. le général Trochu, par un sentiment d'abnégation, a bien voulu conserver son poste jusqu'à la fin, et je crois qu'il a bien fait; mais, après avoir donné sa démission de gouverneur de Paris, il restait président du gouvernement de la défense, un président impopulaire, sans la moindre autorité. Nous n'en avions guère, nous, mais il était impossible de trouver un autre Gouvernement; si nous avions voulu faire des élections, on nous aurait renommés, puisqu'il s'agissait de vivre pendant quelques jours;

personne n'aurait voulu se charger de ce fardeau. M. Vacherot sait quelles étaient, à cette époque, les dispositions de Paris; que, de toutes parts, on nous accablait d'invectives, qu'on nous mettait la corde au cou, qu'on nous disait : vous y êtes, vous y resterez; c'est vous qui nous avez vendus, vous resterez afin que nous ayons le droit de vous juger.

Nous n'avions donc plus d'autorité, et, d'un autre côté, lorsque les portes de Paris se sont entrebaillées, ce Paris qui avait tant souffert, quand il a senti le souffle de l'extérieur, a perdu la tête en sens inverse; il n'a songé qu'à faire cesser l'un des supplices auxquels il était condamné, car l'un de ses plus grands supplices était la privation de communication avec l'extérieur, et, quand il a été possible de moins souffrir, il était difficile d'échapper à cette tentation d'aller se satisfaire; aussi, y a-t-il eu une désertion générale. La force de Paris, celle qui aurait pu résister à une insurrection inévitable, forcée, avait disparu. Le devoir de la garde nationale était de rester à son poste; malheureusement, elle ne l'a pas compris; il y a eu désertion générale.

La France ne peut pas être humiliée d'avoir été vaincue, elle a lutté avec obstination, c'est un beau reproche dont elle devra s'honorer. Mais les Français souffraient d'avoir été vaincus, de voir que Paris avait été obligé de se rendre; je souffrais moi aussi, et je voyais qu'il était nécessaire de rester encore sous les armes, je l'ai dit, mais cela n'a pas servi. Nous nous réunissions souvent pour maintenir la tranquillité dans la ville et pourvoir à ses besoins; souvent je passais mes journées à Versailles. — Nous avons eu au Gouvernement une scène très-vive, le jour où le général Clément Thomas a donné sa démission, je lui ai dit : Si j'étais maître ici, je vous ferais révoquer; vous n'avez pas le droit de donner votre démission. Il était dégoûté de la calomnie; il était impuissant à maintenir la discipline. — Le colonel Montaigu vous dira la même chose; il a suivi son général. — C'était à qui s'en irait, sans qu'on comprît la gravité de cet acte; chacun obéissait à ce sentiment naturel et personne ne pouvait prévoir que les choses prendraient la tournure qu'elles ont prise depuis.

La garde nationale a été abandonnée à elle-même, elle n'a plus existé. Je pourrais vous citer un trait de mœurs.

Très peu de jours après l'armistice, je fus retenu très-tard parce que je voulais terminer la convention sur les chemins de fer; je restai jusqu'à une heure du matin à Versailles. Quand j'arrivai au pont de Sèvres, tous nos postes s'étaient repliés.— Les Prussiens, jusqu'au dernier moment, se gardaient comme s'ils étaient en guerre; nous, deux jours après l'armistice, nous ne nous gardions plus, les postes s'étaient repliés. Le bateau n'était plus au pont. Je ne pouvais pas coucher à Sèvres; je priai un officier de me faire accompagner pour aller gagner un pont du côté du Point-du-Jour; nous allâmes par les Moulineaux, trouvant, tous les vingt pas, une sentinelle prussienne, nous arrivâmes presque sous les fortifications avec les Prussiens. A ce moment, il n'y avait plus un seul garde sur les fortifications de Paris, pas un; tout le monde était rentré chez soi, la garde nationale était dissoute, les chefs étaient partis, il y eut une abominable désorganisation dont le résultat a été de livrer la garde nationale à ceux qui ont voulu la prendre et cela doit être pour nous un grand enseignement. Il n'est pas dans la loi des sociétés de ne pas être gouverné. La garde nationale avait besoin de chefs; elle n'en a pas trouvé. Le général d'Aurelles de Paladine a été envoyé trop tard; il y a mis tout son cœur, mais il ne connaissait pas Paris, il n'avait pas entre les mains les instruments nécessaires et je défierais Catinat et Turenne de commander une armée s'ils n'avaient pas d'officiers; le général se débattit avec les maires qui le trompaient de leur mieux. Je ne parle pas de M. Vacherot.

**M. Vacherot.** — J'étais à Bordeaux.

**M. Jules Favre.** — Ils lui disaient que tout allait rentrer dans l'ordre; il a été joué.

C'est alors que les Prussiens sont entrés dans Paris; j'aurais voulu qu'ils n'y entrassent jamais. M. de Bismarck ne put pas obtenir cela du roi de Prusse. Je ne sais pas ce qui se passait derrière le rideau, mais M. de Bismarck me disait qu'il était mon avocat, qu'il n'avait pu obtenir qu'une chose, que les Prussiens n'entreraient pas pendant l'armistice. Notre habitude est de menacer l'ennemi quand nous sommes les plus faibles. Je ne dis pas que cela ait été la cause de l'entrée dans Paris, mais on a écrit dans une proclamation : « Les barbares s'arrêtent aux portes de la ville sainte. » M. de Bismarck me dit ce jour-là : « Vous voulez que je maintienne mon armée aux portes de Paris quand on nous brave ainsi? » Il fut décidé que

l'armée entrerait dans Paris. Quand je demandai une prolongation de l'armistice, M. de Bismarck me dit : Oui, mais nous allons occuper Paris. J'obtins que l'armée n'entrerait que jusqu'à la place de la Concorde, et qu'à la ratification du traité, elle s'en irait.

Cette entrée à Paris me préoccupait considérablement. Le Gouvernement était divisé ; une partie des ministres étaient partis; il y avait tout à craindre, les passions étaient excitées. Paris présentait un spectacle inquiétant au point de vue politique; les partis étaient déchaînés, les clubs retentissaient de menaces de mort contre nous. Pendant le siége, nous avions été l'objet de conspirations permanentes; M. Cresson me disait que je serais assassiné; je n'ai jamais fermé ma porte ; je rentrais de l'Hôtel-de-Ville à trois heures du matin, je ne rencontrais personne, il était facile de m'enlever, personne n'y a songé ; mais je voyais que ces menaces enflammaient les esprits.

C'est alors que les Prussiens sont entrés à Paris jusqu'à la place de la Concorde ; ce fut un grand chagrin pour nous. La population a jugé bon de prendre les canons de Passy et de les mener sur la place Royale. M. le général Vinoy a dit : laissons-les faire. Mais Paris avait des munitions; ils s'en sont emparés, ils ont multiplié ces enlèvements de canons, même quand les Prussiens étaient partis, et ils se sont trouvés avec cette formidable artillerie dont ils se sont servis contre nous.

Jusqu'au premier mars, j'avais cru qu'il aurait été possible de dominer ce mouvement. Je n'avais pas remarqué dans la population un dessein prémédité de renverser le Gouvernement de Bordeaux pour se substituer à nous, et je déclare encore que le dessein n'avait peut-être pas été formé avec cette netteté qu'il a revêtue depuis l'insurrection, et que cette Révolution a eu ce caractère bizarre de ne jamais se dessiner, qu'on n'a pas su quel était le projet politique de ces hommes.

Ils ont déclaré qu'ils voulaient la Commune; on la leur accordait dans la mesure raisonnable; ils ont mis l'Assemblée de Versailles hors la loi, mais ils n'ont jamais dit comment ils la remplaçaient.

J'attribue ces faits à la dissolution sociale. A raison des événements que je viens de rappeler, la société avait vu ses liens brisés. Ceux qui avaient exercé l'autorité étaient devenus odieux à la population ; car, si plus tard, on ne nous a pas tués, ce n'est pas faute de l'avoir dit. Il n'y avait plus de chefs ; la garde nationale et la population se livraient à des chefs occultes qui rencontrant une liberté d'agir sur laquelle ils n'avaient pas compté, ont réalisé le mouvement du 18 mars.

Mais quelle a été la part de l'Internationale? Franchement, je serais bien embarrassé de le dire. Je crois que cette part a été beaucoup plus grande que ne le pouvaient prévoir ceux qui gouvernent cette société.

L'Internationale, tout le monde l'a vue naître, et, quand elle s'est formée, elle paraissait avoir un but utile.

Quand j'ai vu les ouvriers chercher à s'unir pour comprendre leurs intérêts, régler ou empêcher les luttes violentes, j'ai trouvé qu'il y avait là une bonne pensée. Elle s'est surtout formée après les expositions de 1863 et de 1867.

C'est à l'exposition de Londres qu'elle s'est constituée ; elle a pris pour marque l'idée dont je viens de parler : cette idée ne me paraissait pas inquiétante ; puis sont arrivés les congrès, dans lesquels tout a changé de face. On y a prêché le communisme, l'athéisme ; j'ai toujours considéré ces choses comme étant matière à déclamation, mais comme n'étant pas socialement dangereuses: je me trompais. Pendant le siége et après le siége, entre l'armistice et le 18 mars, l'Internationale a préparé ce mouvement, c'est incontestable ; mais je croyais qu'elle n'avait pas une très-grande action sur la population, ce ne sont pas les membres de l'Internationale qui ont été les instigateurs du mouvement; il est venu de Delescluze, de tout ce résidu de jacobins, d'hommes qui ont peut-être une certaine bonne foi, mais qui croient qu'il faut étouffer une classe par l'autre. Ils ont employé la garde nationale pour réaliser certaines idées politiques, l'élection à tous les degrés, l'obéissance passive, le mot d'ordre, tout ce qui constitue le jacobinisme ; mais c'est la Révolution politique qui a commencé le 18 mars : ceux qui ont enlevé les canons les ont défendus et ont cherché à grouper des éléments de résistance devant lesquels le Gouvernement a cru prudent de se retirer à Versailles ; c'étaient des hommes politiques, sans instruction, qui ne paraissaient pas fort dangereux, mais je crois que l'Internationale n'est entrée en scène que plus tard, quand elle su qu'il n'y avait plus rien devant elle que les maires de Paris qui ont lutté. Je crois qu'il faut être très-réservé, quand

on blâme même ceux qui ont paru pactiser avec l'émeute.

J'ai été frappé de deux choses : d'abord des ressources de l'Internationale ; cela mérite l'attention, parce que l'argent n'est pas seulement le nerf de la guerre ; quand il est réuni, il prouve la discipline et un grand ascendant moral de la part de quelques chefs sur les affiliés. Les délégués de l'Internationale ont parcouru toute l'Europe, ils ont été frapper à toutes les portes ; j'ai été averti de leurs menées pour avoir des adeptes, ils ont échoué ; vous n'ignorez pas que c'est de l'Allemagne que viennent ces excitations communistes et athées. En Allemagne, en Espagne, en Italie, il y a eu des tentatives, elles ont échoué ; c'est ce qui prouve que l'effervescence politique est indispensable pour que l'Internationale puisse avoir un rôle autre que celui de déclamateurs qui ne me paraît pas présenter un grand péril.

Je crois que l'Internationale a été pour beaucoup dans le 18 mars, qu'elle l'a discipliné et lui a donné une forme autoritaire, mais que ce n'est pas elle qui a organisé le 18 mars, qui a été la première sur la brèche, elle n'a qu'organisé la victoire.

Voilà, Messieurs tout ce que j'avais à vous dire, je suis prêt à répondre aux questions que vous voudrez m'adresser.

**M. le Président.** — Il nous est difficile de croire que l'Internationale n'ait pas été, dès l'ogine, à la tête du mouvement du 18 mars ; nous voyons sa main dans l'insurrection dès le début, nous la voyons à la fin allumant les incendies.

On a trouvé des pièces importantes chez la maîtresse de Pascal Grousset ?

**M. Jules Favre.** — On ne m'a rien communiqué.

**M. le Président.** — Un des membres de la commission croit savoir qu'un officier de l'armée a trouvé des papiers chez Paschal Grousset, et notamment des notes sur les habitudes des souverains des différentes cours ; n'y a-t-on pas trouvé aussi des listes des membres de l'Internationale ?

**M. Jules Favre.** — On m'a apporté des papiers saisis chez cette fille, papiers qui avaient été pris au ministère des affaires étrangères ; une partie de ma correspondance avant l'investissement s'y trouvait ; je ne sais pas en quoi cela pouvait l'intéresser, je n'ai rien trouvé sur l'Internationale.

**M. le Président.** — Alors le renseignement donné n'est pas exact ?

**M. le marquis de Quinsonas.** — J'ignorais que M. le ministre fût de Lyon. Je suis de l'Isère, je connais Lyon. Vous avez connu l'insurrection de 1834.

**M. Jules Favre.** — A qui en parlez-vous ! à quelqu'un qui l'a vue de très-près ; puisque j'étais au milieu de l'insurrection.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Cette insurrection avait bien des caractères de l'insurrection du 18 mars. C'était la société des saisons, la Marianne. Cette insurrection a eu pour prétexte une discussion entre les patrons et les ouvriers ?

**M. Jules Favre.** — Cette insurrection telle que je l'ai connue, n'avait pas un caractère social, c'était une insurrection industrielle comme il en a éclaté dans les charbonnages de la Belgique.

Je connais l'insurrection de 1834, j'étais à Lyon, elle a commencé sur la place du palais de justice quand je plaidais pour les ouvriers mutuellistes, on a tiré sur nous ; j'en connais tous les détails, elle se liait à une insurrection qui avait eu lieu en 1831, à laquelle j'ai assisté comme garde national.

Cette insurrection de 1831 était causée uniquement par une discussion sur les salaires. Le préfet, M. Dumollard, qui voulait favoriser les ouvriers avait obtenu des patrons un tarif sur toutes les étoffes. C'était, dans l'exécution, une mesure impossible, je n'ai pas besoin d'en développer la raison. Prétendre soumettre à un tarif tous les travaux qui se font à Lyon, était rendre la fabrication excessivement difficile. Les fabricants qui avaient signé ce tarif se refusèrent à continuer son application, et de là une insurrection qui a eu pour conséquence une sorte de 18 mars. Ce souvenir me donnait une certaine confiance pour Paris. Je croyais que les insurgés de Paris ne pourraient pas conduire leur barque.

J'ai encore eu à Lyon la chance d'être du nombre de ceux qui ont été chassés ; nous avons été chassés de Lyon à coups de fusils, la ville de Lyon est restée maîtresse d'elle-même pendant neuf jours ; une Commune s'est établie à l'hôtel-de-Ville, mais elle n'a pas su gouverner et quand le maréchal Soult est arrivé, elle était réduite à l'impuissance.

Après 1831, les ouvriers ont constitué les sociétés qui ont reçu le nom de sociétés mutuel-

listes. J'ai contribué à faire ces sociétés, au grand jour; mais en 1834, le pouvoir s'est ému, non de cette société mutuelliste, mais des sociétés politiques.

Au mois d'avril, une loi a été présentée contre les associations. Il y a eu une insurrection à Paris et à Lyon. A Lyon, le combat a duré sept jours et la ville a été pendant ce temps un véritable camp. A Lyon, l'insurrection avait un caractère absolument industriel, les ouvriers défendaient leur société mutuelliste. Que derrière, il y ait eu l'association des droits de l'homme et des associations politiques, c'est très-possible, mais ce n'étaient pas des sociétés secrètes comme celles qui ont été jugées plus tard.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Les ouvriers étaient tous affiliés à la Marianne?

**M. Jules Favre.**— C'est beaucoup plus tard.

*Un membre.* — En 1834, c'était la société des *Droits de l'homme.*

**M. le Président.** — Une lettre récente de Karl Marx prouve qu'il y avait, de la part de l'Internationale, parti pris d'agir le 18 mars et que, loin de se décourager elle continue à agir.

**M. Vacherot.** — M. le Ministre pense que déjà, avant le 4 septembre, le gouvernement impérial avait fait une distribution de fusils à tout Paris, que ces fusils étaient tombés dans des mains quelconques. Le fait est-il absolument certain?

**M. Jules Favre.** — Je ne le certifie que pour en avoir la conviction, mais je n'en ai pas la preuve.

La loi doit être du 14 août.

Immédiatement après, il y a eu des distributions de fusils dans les mairies. En allant à la Chambre, j'ai vu une foule de gens avec le fusil sur l'épaule.

**M. le Président.**— Vous aurez, Messieurs, des renseignements complets à cet égard.

**M. Jules Favre.** — Après le 4 septembre on a distribué des armes à qui en a voulu, c'est vrai.

**M. Vacherot.** — Le 4 septembre, n'y avait-il pas un grand nombre de citoyens qui n'étaient pas de la garde nationale et qui étaient armés? S'il y en avait un grand nombre, cela viendrait à l'appui de ce que disait M. le ministre, ils auraient eu leurs armes par suite des distributions faites dans les mairies; s'il n'y en avait qu'un petit nombre, cela ne prouverait rien, parce qu'il y a toujours des armes dans Paris.

**M. Jules Favre.** — Il y a une constatation officielle.

**M. Vacherot.** — M. Jules Favre se rappelle que dans une réunion des maires à laquelle j'assistais, il nous a fait confidence de ses perplexités, de ses efforts et des résultats qu'il avait obtenus à propos de l'armistice. Il allait jusqu'à nous assurer que les Prussiens ne devaient pas entrer dans Paris, mais son impression était qu'ils y entreraient, que M. de Bismarck n'y tenait pas, mais qu'on y tenait peut-être ailleurs.

Je voudrais savoir si dans son sentiment, ce sont les imprudences de la presse qui ont fait changer les dispositions du gouvernement prussien?

**M. Jules Favre.**— M. de Bismarck m'a parlé de celle-ci avec une grande irritation; il m'a montré les articles publiés contre l'armée. Je crois que les militaires ont toujours conservé la pensée, le désir d'entrer dans Paris.

Ce que dit M. Vacherot est exact : je nourrissais l'espoir que la clause des préliminaires serait dans le traité définitif et que les Allemands n'entreraient pas dans Paris, mais M. de Bismarck ne m'avait pas caché qu'il aurait beaucoup de peine à l'obtenir.

Dans quelle mesure la presse a-t-elle contribué à la résolution des Prussiens? Je n'en sais rien; je crois que cette résolution a toujours existé.

M. de Moltke n'était pas passionné pour l'entrée dans Paris, mais il avait beaucoup de peine à résister aux désirs de ses officiers.

A l'heure qu'il est, la presse insulte les Prussiens, cela nous crée des difficultés.

**M. Vacherot.** —Vous avez prononcé le mot de proclamation; vous avez cité un texte. Cela a paru dans un journal?

**M. Jules Favre.** — C'est une proclamation de Gambetta.

M. de Bismark m'a cité avec une grande irritation cette circulaire qui comprenait l'armistice comme devant aider la France à réunir ses forces afin de pouvoir attaquer. M. de Bismarck m'a dit : C'est de la fourberie; voilà que l'armistice va se tourner contre nous; vos Français sont des orgueilleux et ils ont besoin que les Prussiens entrent à Paris.

**M. le vicomte de Meaux.** — Plusieurs personnes ont dit qu'on avait trouvé dans les préparatifs de l'insurrection la main des Prussiens ou des bonapartistes; l'avez-vous remarqué?

**M. Jules Favre.** — Ni pour l'un, ni pour l'autre, je n'ai rien vu qui m'autorise à accuser soit les Bonaparte, soit la Prusse. — On l'a dit.

Quant aux Prussiens, j'ai plus de compétence, puisque j'ai négocié avec eux. Quant aux Bonaparte, je n'en sais rien, je n'ai rien qui m'autorise à les accuser d'avoir fomenté le 18 mars.

**M. le Président.** — Vous ne partagez pas l'opinion du général Trochu à cet égard?

**M. Jules Favre.** — Non; le général Trochu s'est trompé. J'ai reçu des notes et des sommations de m'expliquer à cet égard. On m'a dit : Vous étiez à la séance et vous n'avez pas répondu.

J'ai dit à M. de Bismarck que je croyais de mon devoir de donner toutes les explications, mais que plus on éviterait les récriminations publiques, plus on y gagnerait, que la rectification du discours du général en aurait provoqué inévitablement.

Après l'insurrection du 18 mars, j'ai passé mon temps à repousser les offres qui m'étaient faites par les Prussiens de venir accabler la Commune.

Vous savez qu'il y a eu un commandant, à Compiègne, qui a cru qu'il lui était possible d'écrire un mot à ces messieurs; j'en ai écrit au général et on m'a fait des excuses.

Nous avons demandé la permission d'augmenter nos forces, elle nous a été accordée. Cette insurrection leur donnait une grande inquiétude pour leur indemnité.

**M. Martial Delpit.** — Il y a une distinction à faire entre l'assertion de M. le général Trochu et celle que vous venez de réfuter.

M. le général Trochu n'a pas parlé de ce qui aurait pu se passer après l'insurrection. Son thème était que, pendant la durée du siége, l'intention de la Prusse avait été de paralyser les forces de la défense en maintenant les forces de la démagogie dans Paris, de manière à avoir un mouvement insurrectionnel dans Paris pour combattre les efforts de la défense. Il serait étrange que les deux chefs du gouvernement du 4 séptembre fussent d'avis opposé sur ce point.

Il y a un fait : le 31 octobre a été connu à Versailles de M. de Bismarck, avant que M. Thiers en fût informé. Le général Trochu était tellement convaincu de l'accord de M. de Bismarck, combattant avec la démagogie, qu'ici à la place où vous êtes, il a été entraîné par un mouvement d'indignation qui rappelait les imprécations de Camille, et était peut-être plus saisissant.

Voilà ce que nous avons entendu de la bouche d'un homme de cœur.

**M. Margaine.** — Dombrowski a été arrêté pendant le règne du Gouvernement de la Défense nationale.

*Un membre.*—N'a-t-on point trouvé la moindre trace de connivence?

**M. Jules Favre.** — Il ne faut pas confondre les événements du siége avec le 18 mars.

En ce qui concerne les événements du siége, il faut faire une distinction entre l'espionnage et la provocation à la sédition. L'espionnage est dans les nécessités de la guerre; si nous avons un reproche à nous faire, c'est de ne pas avoir eu assez d'espions. Vous connaissez le mot de Frédéric qui parlait d'un ambassadeur résidant en Prusse; il disait :

« L'ambassadeur de France a quarante cuisiniers et un espion, moi, j'ai quarante espions et un cuisinier. »

L'espionnage a toujours été un moyen de guerre autorisé par le droit international.

Je respecte le sentiment du général Trochu, mais je demande à M. Delpit, de ne pas prendre pour des preuves des imprécations contre M. de Bismarck.

Je reconnais la sincérité des sentiments du général Trochu, mais je dis que l'explosion très-légitime de ses sentiments ne peut pas être considérée comme un argument; il faudrait qu'il nous donnât des faits, c'est à des faits que nous devons nous attacher.

Il est certain que quand j'ai vu M. de Bismarck à Ferrières, il m'a dit que nous serions renversés par une sédition; c'est ce qui a fait croire qu'il favorisait les séditions; je n'en sais rien, ce que j'affirme, c'est que je n'en ai pas eu la preuve entre les mains, pas même un indice. Quant à ce que vous disiez du 31 octobre, j'ai entendu dire que M. de Bismarck avait été instruit de l'émeute le jour même. Rien n'est plus inexact. M. de Bismarck en a été informé le jeudi, et l'émeute a éclaté le lundi, ce qui ne prouve pas que son espionnage le servît à merveille.

Vous me disiez qu'il l'avait su avant M. Thiers. — Certainement, par l'excellente raison qu'il nous était impossible de faire passer quoi que ce soit de Paris à Versailles. Pour M. de Bismarck, il suffisait que ses avant-postes en fussent avertis. C'est lui qui a communiqué la nouvelle à M. Thiers, le jeudi matin.

Cet incident prouve pour les gens réfléchis

que M. de Bismarck était étranger aux menées qui ont préparé le 31 octobre. S'il l'avait préparé, il l'aurait su le mardi et il l'aurait dit à M. Thiers; il l'a su le jeudi par les avant-postes.

L'opinion de M. le général Trochu est partagée par un grand nombre de personnes, mais n'avez-vous pas vu des personnes avoir des opinions absolues sur des faits qu'il leur est impossible de prouver ?

**M. Delpit.** — Vous avez raison, ce ne sont pas des opinions préconçues que nous devons exprimer, ce sont des faits que nous recherchons.

Vous demandez des faits ; il y en a un qui a été cité ; le roi de Prusse aurait accordé le ravitaillement de Paris dès le 31 octobre, ainsi que l'élection d'une Assemblée, et toutes ces concessions ont été retirées par suite de l'émeute. — Est-ce exact, et ne faut-il pas rattacher cela à la préméditation de la Prusse ?

**M. Jules Favre.** — Je voulais poser cette question à M. de Bismarck, parce qu'elle embarrasse ma conscience. M. de Bismarck m'a dit que l'émeute avait empêché l'armistice ; je ne sais pas si c'est vrai, si cela a été pris comme prétexte, mais il a fait valoir une autre raison, je vais vous la dire. Je crois que la vérité est que Metz étant tombée, l'armée de Frédéric-Charles étant libre, M. de Bismarck a vu qu'il pouvait obtenir davantage.

**M. Méplain.** — M. le général Trochu est convaincu que M. de Bismarck a voulu créer et maintenir l'anarchie en France.

**M. Jules Favre.** — C'est une opinion que je ne partage pas. Il faut examiner les faits. M. de Bismarck a-t-il intérêt à entretenir l'anarchie en France? je ne le crois pas, elle amènerait de nouveau des guerres avec l'Allemagne et je vous réponds que M. de Bismarck voulait la paix; il la voulait très-ardemment au mois de janvier 1871, et, à l'heure qu'il est, malgré sa mauvaise opinion à l'égard de la France, il la veut encore ; son intérêt n'est pas de condamner la France à l'anarchie. S'il avait de méchants desseins, ce serait pour satisfaire des sentiments de haine et d'animadversion contre la France; il nous a montré qu'il avait contre nous un grand ressentiment, mais son intérêt ne doit pas lui inspirer une politique pareille. Il a traité avec nous et s'il avait voulu établir l'anarchie en France, il n'avait qu'à rétablir l'empereur. Je suis peut-être plus apte à juger M. de Bismarck que le général Trochu qui ne l'a jamais vu, il est assez mauvais juge.

*Un membre.* — M. l'amiral Saisset a cité un fait; un membre du Comité central aurait reçu des offres d'argent. Il aurait répondu : Non, vous ne me donnerez jamais autant d'argent que j'en reçois de l'empereur et de la Prusse.

**M. Jules Favre.** — Je ne sais pas ce fait.

**M. de La Rochethulon.** — Je voudrais savoir s'il est vrai que lorsque M. Thiers est parti, le 30 septembre au soir, il se soit passé quatre jours sans qu'un parlementaire lui ait été envoyé à Versailles, et s'il est resté dans l'ignorance de ce qui se passait?

**M. Jules Favre.** — Il nous était impossible d'envoyer un parlementaire et de faire parvenir des renseignements à M. Thiers.

**M. le Président**, lisant. — Voici les termes dont M. l'amiral Saisset s'est servi :

« Les Prussiens avaient les mains dans l'in-
» surrection, Veynet alla voir Cluseret et lui fit
» carrément ses ouvertures. Il lui dit : « Si vous
» voulez faciliter l'ouverture de Paris aux trou-
» pes de Versailles, on vous donnera ce que vous
» demanderez. Cluseret répondit : « *Je suis*
» *trop bien payé par Bismarck et par les*
» *autres pour que vous puissiez m'acheter,*
» *vous n'y arriverez pas. C'est inutile.* »
» Enger m'a dit qu'il était agent de Bismarck,
» qu'il avait de lui un passe-port en règle et
» qu'il en obtenait de l'argent quand il en vou-
» lait. Je lui répondis que ce n'était pas pos-
» sible. Il me déclara que M. de Bismarck avait
» distribué plus de *trente-quatre millions à l'é-*
» *tranger* pour amener tout ce qu'il y avait de
» gredins en Europe à Paris pour l'affaire de la
» colonne...»

*Un membre.* — Je voudrais savoir ce qu'il faut penser de l'opinion généralement répandue, que le Chargé d'affaires d'Amérique était chargé de faire passer l'argent qui soldait les espions Prussiens?

**M. Jules Favre.** — C'est la première fois que j'entends parler d'un fait pareil. M. le Ministre des Etats-Unis s'est montré très-bienveillant pour nous. Il est vrai que j'ai vu des personnes placées sous son patronage dans une situation équivoque. J'ai fait arrêter l'aide de camp d'un général américain qui me paraissait suspect.

Il est certain que l'espionnage a été exercé; presque toujours l'ennemi était averti. Le 21 octobre, on attaqua l'ennemi à la Malmaison,

on le trouva prêt. Or, la veille, un officier américain s'était rendu à Rueil, j'ai su la chose et je l'ai fait arrêter. On l'interrogea, il ne put donner aucune explication sur le but de son voyage ; cependant, comme M. Washburne intervint, on le relâcha, mais je lui dis que je conservais mes doutes.

Voilà le seul fait que j'aie pu saisir.

Que M. Washburne ait été en relation avec les Allemands, c'est certain, il les représentait à Paris ; qu'il en soit né des complaisances coupables, j'en ai eu des soupçons, mais je n'en ai pas eu la preuve.

**M. de La Rochethulon.** — L'ennemi était si bien prévenu que nous avons pris le journal d'un officier qui avait noté : à midi et demi, nous allons être attaqués.

Quant aux sorties de Paris, il n'était pas besoin d'espionage pour en être averti ; les préparatifs faits les indiquaient.

**M. Vacherot.** — M. le Président, avant d'entendre M. Lagrange, voulez-vous me permettre de faire une très-courte communication à la Commission.

Vous vous rappelez une conversation qui a eu lieu ici, dans une de nos dernières séances, à propos d'une lettre fort grave, fort importante, dont lecture nous a été donnée par notre Président. On a agité la question de savoir s'il ne serait pas bon que M. le Chef du Pouvoir exécutif fût averti, et on a cherché la forme sous laquelle cet avertissement pourrait lui être donné, afin que les relations excellentes qui existent entre la Commission et le Chef du Pouvoir exécutif ne pussent en souffrir la moindre altération.

Ayant eu l'occasion de voir hier M. Thiers dans la soirée, après l'avoir entretenu d'affaires qui me concernent comme député de Paris, j'ai pris sur moi, en mon nom personnel, et sans engager en rien la responsabilité de la Commission, de lui rendre un compte très-sommaire de ce qui s'était passé dans la Commission, et de l'impression qu'avait causée sur nous la lecture de cette lettre.

Je lui ai dit à peu près ceci, qu'il y avait de sérieuses inquiétudes à concevoir pour l'avenir, qu'une guerre civile était imminente ; que les mêmes symptômes se produisaient dans tout le Midi ; que l'Internationale et le parti jacobin, après avoir évacué Paris, redoublaient d'activité en province ; que l'attention de la Commission avait surtout été appelée sur ce point ; que dans les grands centres comme Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, la garde nationale pourrait devenir, à un moment donné, un instrument formidable, et, qu'à un moment donné, les meneurs pourraient s'en servir pour frapper un coup très-sérieux.

M. Thiers m'a répondu que ce tableau lui paraissait exagéré ; qu'il avait l'œil sur la situation, et que, si les inquiétudes de la Commission étaient trop grandes, cependant elles n'étaient pas sans fondement. Il n'a pas attendu que je lui exprimasse le désir d'avoir des communications avec lui. Je ne l'aurais pas fait, parce que je n'en avais pas la mission ; il m'a dit qu'il se mettait à notre disposition.

Il m'a dit aussi : « Dans le travail d'enquête de la Commission, il n'y a nulle utilité à ce que le Chef du Pouvoir exécutif intervienne ; mais toutes les fois qu'à la suite de cette enquête surgiront des questions qui toucheront à la situation actuelle, qu'il se produira des révélations de nature à inquiéter la Commission, et à lui donner le désir d'en faire part au Chef du Pouvoir exécutif, soit pour savoir l'exacte vérité, soit pour l'éclairer lui-même ; je suis à sa disposition. »

Voilà le résultat de mon entrevue avec M. Thiers. Le Chef du Pouvoir exécutif se rendra au sein de la Commission toutes les fois que vous le désirerez, et si vous pouviez avoir une certaine hésitation à lui occasionner ce dérangement, il résulte de notre conversation que cela ne le dérangerait point.

En second lieu, j'ai soulevé la question du désarmement de la garde nationale. A cet égard, M. le Chef du Pouvoir exécutif s'est tenu dans une réserve complète. Je ne sais pas quelles sont ses intentions. Quant à la suppression de la garde nationale, je sais encore moins quelle est son opinion. Mais quand je lui ai parlé de la nécessité de désarmer la garde nationale dans certaines localités, par mesure de salut public, il ne m'a pas dit non. Il m'a dit même qu'à Lyon cette mesure avait été prise dans deux quartiers.

M. Thiers s'est réservé, si la Commission lui demandait des explications à ce sujet, de les lui donner.

(Séance du 23 Juin 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. ERNEST PICARD

**M. le Président.** — Monsieur, nous désirons connaître les faits qui se sont passés à Paris depuis la capitulation jusqu'au 18 mars. Vous y étiez; vous représentiez comme ministre de l'intérieur, le gouvernement. Veuillez nous dire comment l'insurrection a été préparée.

**M. Ernest Picard.** — Je puis donner quelques explications à la commission, mais je dois tout d'abord lui faire remarquer qu'il est très difficile de séparer ces deux périodes, la période du siége et celle qui a suivi la capitulation, ce serait mal comprendre les événements. L'insurrection n'est pas née après la capitulation, mais dès les premiers jours du siège; il y a eu avant le 31 octobre, des manifestations à l'Hôtel de Ville et une association entre certains chefs de bataillon pour constituer un pouvoir hostile à celui qui existait, et, dans ce milieu, on ne cachait pas le dessein de résoudre, après la question prussienne, la question politique dans le sens le plus avancé.

Il y avait depuis longtemps à Paris des groupes qui s'étaient formés sous l'Empire, et qui, soit au point de vue politique, soit au point de vue religieux, professaient les opinions les plus extrêmes et les plus extravagantes.

L'un de ces groupes était celui qui était connu sous le nom de blanquiste.

L'Empire, avec une imprudence extrême, (je n'aime pas à accuser l'empire, mais puisque nous faisons de l'histoire, il faut mettre au premier plan cette cause de nos malheurs) quand il a vu que son prestige diminuait, que sa politique était chancelante, et qu'il fallait renoncer à la politique autoritaire sous la pression de l'opinion publique, l'Empire a eu la pensée de pactiser de plus en plus avec la démocratie la plus avancée et d'opposer cette démocratie à la classe moyenne et aux opinions modérées.

Le premier acte de cette nature a été, à mon avis, la loi sur les coalitions. Cette loi était faite avec une certaine habileté, mais elle était dirigée en ce sens qu'elle devait mettre entre les mains du gouvernement, un instrument extrêmement puissant dont il aurait seul la disposition ; il voulait faire la loi entre les patrons et les ouvriers.

Cela a donné lieu à des difficultés, cela a amené des coalitions d'ouvriers et à des groupes qui ont contribué à la formation ou au développement de la société de l'Internationale.

Cette société s'est fortifiée par les congrès qui ont eu lieu en dehors de la France, mais en même temps, vous avez souvenir des lois nouvelles que l'Empire a faites, quand il a paru vouloir entrer dans les voies libérales. Il n'est pas hors de propos de rappeler que les membres de l'opposition ont voté contre les lois sur les coalitions, sur le droit de réunion, sur la presse, parce qu'elles ne paraissaient pas avoir ce caractère de simplicité et de loyauté qui est la première condition d'une bonne législation.

Tout le monde sait à Paris qu'il y avait un personnel de tribuns, parmi lesquels je pourrais citer des noms connus, qui allaient dans les réunions, qui y tenaient un langage excessivement violent et rendaient ces réunions inaccessibles à tous ceux qui auraient pu avoir la pensée d'y venir soutenir les vrais principes de la politique et du droit.

Ce qui est très grave, c'est que le gouverne-

ment impérial a fait recueillir tous les discours extravagants et les a répandus dans la France. Il y a une brochure très connue qui a répandu la prose de ces messieurs. C'était très imprudent : en même temps qu'on faisait une horrible image de ces tribuns, on donnait à ces derniers une véritable notoriété et une certaine importance.

Nous nous sommes trouvés, dès le 4 septembre, en face de ces groupes créés par l'Empire et ayant contribué au renversement de l'Empire.

Ces groupes sont devenus formidables pendant le siége de Paris.

Pendant ce siége, le mode d'organisation de la garde nationale a été défectueux. La garde nationale n'avait pas été organisée par l'Empire, elle l'a été très précipitamment pendant la défense; on a fait des bataillons de marche, on a souvent désarmé les gens d'ordre pour armer ces bataillons nouveaux, on a créé des corps dangereux pour l'ordre public. Ce serait mal juger la garde nationale, l'institution même, qui n'est pas en faveur, qui disparaîtra peut-être.

*Un membre.* — Sûrement!

**M. Picard.** — Prenez garde, quand on fait disparaître une institution de cette importance, il faut la remplacer par quelque chose de meilleur.

La garde nationale étant organisée de cette façon, il s'est trouvé parmi les chefs des hommes nommés fort irrégulièrement; il y a eu des surprises, des élections apparentes. Dans les premiers jours, j'ai vu à l'Hôtel de Ville les caissiers des journaux révolutionnaires devenus chefs de bataillons. Blanqui était là; il était chef de bataillon. C'était l'insurrection organisée; ces groupes ont vécu pendant le siége; ils ont été très embarrassants le 31 octobre; ils ont été vaincus avec le concours de la garde nationale qui, le soir, est accourue.

La grande faute, je l'ai déjà dit, c'est de ne pas avoir puni les coupables; ces gens ont repris de l'audace, ils se sont fait nommer aux élections du mois de février; et quand la capitulation est arrivée, nous les avons trouvés organisés avec une audace nouvelle; et, d'un autre côté, le parti de l'ordre, je ne dirai pas découragé, mais dégoûté, et disant : « mais enfin nous avons fait notre devoir une première fois; on n'en a pas tiré les conséquences, à quoi bon? » Ne comprenant pas que leur indifférence retombait sur eux, qu'il vaut mieux faire son devoir deux fois et trois fois qu'une que de s'abstenir.

La capitulation a été faite à des conditions qui vous ont été expliquées et qui ont contribué à aggraver notre situation dans Paris: la garnison seule était désarmée, la garde nationale ne l'était pas. D'autre part, les troupes rentrées dans Paris sans armes restaient oisives, démoralisées; elles étaient en communication fréquente avec la plus mauvaise partie de la population; elles fréquentaient les filles et les cabarets. C'était un spectacle dont vous ne pouvez pas vous figurer l'humiliation et la douleur.

Nous demandions au général Vinoy, qui commandait l'état de siége, et en qui se résumait tout le pouvoir, de faire partir ces troupes; peut-être a-t-on commis une imprudence en faisant partir la garde mobile d'abord, en licenciant tous les corps francs, dont les débris sont arrivés à Paris. Alors, Paris s'est rempli d'une population redoutable qui a immédiatement fait fusion avec ces groupes qui s'étaient ménagés, pendant le siége, et qui attendaient l'heure de faire prévaloir leur système.

Voilà la situation au lendemain de la capitulation; elle a été aggravée par une circonstance inévitable : la présence de l'Assemblée à Bordeaux; la question de savoir si Paris serait déchu, donnait un aliment à ceux qui, dès ce premier jour, injuriaient l'Assemblée et voulaient la faire considérer comme une Assemblée dont le mandat était impératif et qui devait signer la paix et disparaître.

A ce moment-là, j'ai eu l'honneur d'être appelé par M. Thiers à faire partie du cabinet; j'aurais dû être à Bordeaux, si je n'avais songé qu'aux affaires de mon ministère, à mes devoirs envers mes collègues et à la constitution de l'administration dans la France; mais il y avait à Paris un tel péril et de tels devoirs à remplir que vous m'avez demandé de m'y consacrer. J'y suis resté avec M. le général Vinoy. Nous avons été exposés à une épreuve qui est venue encore apporter un nouveau péril, c'est l'entrée des Prussiens à Paris. A ce moment, on a cru que le patriotisme exaspéré nous amènerait un conflit effroyable; dans la nuit qui a précédé l'entrée, nous avons vu des bandes réunies pour s'opposer à l'entrée des Prussiens; cette entrée a été retardée et ces bandes se sont dissipées.

Nous étions tenus à une grande réserve vis-à-vis de cette population, qui éprouvait un sen-

timent si légitime; elle avait défendu Paris, elle voyait les Prussiens entrer; c'était une situation très-grave et très-douloureuse.

Nous y avons fait face, et cette entrée des Prussiens n'a pas amené de conflit; ce fut un spectacle imposant. — Je ne sais pas si quelqu'un de vous, Messieurs, a vu ce spectacle; voici ce qui s'est passé : la solitude était faite dans les quartiers occupés; il ne s'y trouvait personne, sauf quelques femmes à qui on a fait un mauvais parti. Les Prussiens en ont été mortifiés autant que possible. Tout s'est bien passé, mais seulement, à ce moment-là, soit défaut de précaution de l'autorité militaire, soit par une autre cause, des canons qui étaient sur les remparts ont été pris par les gardes nationaux, bien intentionnés d'abord, et transportés à différents endroits, à la place des Vosges, à la place Wagram.

Malheureusement, il faut le reconnaître à la décharge de l'autorité militaire, les troupes, en ce moment, étaient difficiles à employer, plus animées que la population à raison de l'entrée des Prussiens, on n'a pas pu se servir d'elles pour transporter les canons et les garder.

Notre situation était aussi terrible que possible.

L'empire nous avait laissé une police dont il était absolument impossible de se servir; il l'avait tellement compromise dans les actes politiques, auxquels il l'avait mêlée, que nous ne pouvions pas faire pénétrer d'agents dans la population; vous avez souvenir de cette épouvantable exécution d'un agent de police qui a été jeté à l'eau devant le boulevard Bourdon, et noyé par les misérables qui le poursuivaient.

Il y avait aussi des signes menaçants, nous avions fait faire des arrestations et les prisons furent forcées. Je me mis en rapport avec le général d'Aurelle de Paladines qui était à la tête de la garde nationale.

Mon premier dessein était de réorganiser la garde nationale. J'eus une conférence avec le général; mais, quand nous avons examiné la question d'exécution, comme la première condition de la réorganisation était de faire une élection nouvelle des officiers, que la plupart des habitants de Paris appartenant au parti de l'ordre avaient quitté Paris, nous avons reconnu que faire des élections à ce moment, c'était apporter un péril nouveau dans la situation. De sorte que nous nous résignâmes à prendre les mesures que paraissaient permettre les circonstances, et le général d'Aurelle de Paladines dut voir les chefs de bataillon et les officiers. Il fut d'abord satisfait; mais, quelques jours plus tard, il vint me dire qu'il n'était pas sans inquiétude sur l'esprit de ces chefs de bataillon, il les trouvait froids et il ne voyait pas de leur part une résolution bien arrêtée.

Pendant ce temps, les canons qui avaient été pris par la population étaient dirigés sur les buttes Montmartre et tournés vers Paris. C'était une situation intolérable, elle était l'objet des délibérations du Gouvernement; M. Thiers était revenu à Paris.

Le Gouvernement était bien disposé à en finir, mais il demandait que la population elle-même sentît le besoin d'une action et la comprît.

Nous étions avertis qu'en dehors des chefs réguliers de la garde nationale, se trouvait le Comité central, le Comité des fédérés. — Les noms inconnus qui composaient ce Comité ne nous disaient pas grand'chose. Je cherchais à savoir ce qu'il était. On me dit qu'il y avait quelques membres qui avaient de bonnes intentions, qu'on pourrait agir sur eux. Je fis venir un de ceux qu'on m'avait indiqué comme ayant une certaine influence. Je le vis et je lui fis remarquer qu'il commettait un acte dangereux en se mêlant à un Comité pareil. Il promit d'insister auprès de ses collègues pour faire rentrer dans l'ordre cette fédération de la garde nationale.

Le Gouvernement délibérait sur la question de savoir s'il interviendrait par la force pour faire rendre les canons.

On a beaucoup dit que le Gouvernement avait agi d'une façon précipitée, qu'il avait surpris l'opinion. Je crois que M. Vacherot, ici présent, sait que dans les délibérations que nous avions avec les maires, toutes ces questions ont été posées.

M. Thiers penchait pour le parti de la prudence et il aurait été, par une vue nette des dangers de la situation, enchanté si cette situation avait pu se dénouer pacifiquement. Je le désirais autant que lui, mais je voyais qu'il y avait un grand péril, un inconnu; on ne savait pas au juste ce que cachait ce Comité, j'avais peine à le vérifier, nous n'avions pas de police; des hommes très-dévoués s'étaient faits forts de

faire rentrer tout le monde dans l'ordre, mais ils n'étaient pas écoutés.

Enfin, le 17 mars, nous résolûmes, dans les conseils du Gouvernement, de ne pas tolérer une situation aussi dangereuse, on disait : Paris ne peut pas vivre avec des canons qui le menacent ; il y a là une insurrection qui s'apprête, il faut en finir.

J'avais reçu avis d'une réunion du Comité des fédérés dans la nuit, dans le 14e arrondissement, je crois ; je vis les chefs de la police et je leur indiquai ce que je savais ; il fut convenu qu'on ferait deux choses à la fois : qu'on mettrait la main sur ce Comité pendant la nuit, et que le général Vinoy irait s'emparer des hauteurs de Montmartre et ramènerait les canons.

Nous prîmes rendez-vous à cinq heures du matin au ministère des affaires étrangères. A sept heures, nous apprîmes que tout s'était bien passé du côté de Montmartre. Quant aux fédérés, il ne parut pas qu'on eût pu les saisir.

Les choses s'étaient bien passées, quand une heure plus tard, nous avons appris que la foule s'était portée vers les lieux que la troupe occupait, que là, il n'y avait peut-être pas eu une action assez grande de la part des chefs sur les soldats, on avait entraîné ceux-ci dans les cabarets, et ils avaient fait défection.

Nous apprîmes que les troupes étaient bloquées par la foule, qu'il y avait péril. Cependant la division Faron résistait et dans le milieu de la journée, le général Faron était revenu avec armes et bagages.

A la fin de la journée certains symptômes très-graves se révélèrent. Nous étions au ministère des affaires étrangères. M. Thiers nous avait dit : « J'ai des devoirs envers Paris, mais des devoirs plus grands envers la France. C'est moi qui ai amené l'Assemblée à Versailles ; je ne veux rien risquer qui puisse compromettre la sécurité de l'Assemblée. »

Le départ d'une partie du Gouvernement pour Versailles avait été décidé, et en même temps M. Thiers déclara que, dans sa pensée, des demi-partis n'étaient pas ceux qui sauvaient pareilles situations. Nous voyions des soldats qui avaient jeté leurs armes et se promenaient dans les rues, c'était déplorable.

C'est alors que M. Thiers partit vers quatre heures pour Versailles avec le ministre des Finances et celui des travaux publics.

Je rentrai au ministère de l'intérieur. Je n'y étais que depuis quelques instants quand on m'annonça un homme qui se recommandait de moi et voulait me voir. On le fit entrer. Cet homme me dit qu'il venait de la rue des Rosiers, qu'il avait assisté à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

*Un membre.* — A quelle heure cela se passait-il ?

**M. Picard.** — Vers six ou sept heures. M. Thiers était parti.

Cet homme me raconta les détails.

Il n'avait pas vu l'assassinat, parce qu'il fallait s'élever au-dessus d'un petit mur, le cœur lui avait manqué ; il avait entendu la décharge ; il me dit : « Je sais qu'on en veut à vos jours. »

Les ministres présents à Paris s'étaient donné rendez-vous pour le soir chez M. Calmon, rue Abattucci, afin de pouvoir délibérer sans être pris tous ensemble. Je fis partir ma famille. J'avais pensé rester quelque temps ; j'aurais été d'avis de tenir l'Elysée, le palais de l'Industrie et, au moins, la Muette. Mais l'autorité militaire décidait souverainement et elle avait donné l'ordre au général Vinoy d'évacuer.

Je reçus de l'Hôtel-de-Ville une dépêche de Ferry qui ne voulait pas évacuer, j'avais le même sentiment.

Pendant ce temps, on venait pour prendre le ministère de l'intérieur. Je répondis que j'en réfèrerais au Gouvernement. Il n'y avait qu'un poste de vingt-cinq hommes commandés par M. Oscar de Poli ; il m'avait dit : « Nous nous défendrons, seulement nous sommes vingt-cinq. » Il y avait aussi quelques gardiens de la paix.

C'était un bataillon de Grenelle qui se présenta. Je fis entrer l'officier ; je lui demandai son nom et son adresse. Quand j'eus ce renseignement, cet homme parut très-intimidé. Je lui dis : « Vous pouvez dire à vos amis que nous ne vous laisserons pas entrer. » Il se retira et le bataillon n'essaya pas l'attaque.

Je restai sans être inquiété jusqu'à huit heures et demie et j'allai au rendez-vous. Nous eûmes une conférence avec le général d'Aurelle de Paladines, M. Dufaure, M. Jules Favre, l'amiral Pothuau. Le général nous dit qu'il ne fallait pas compter sur la garde nationale, que la place Vendôme était occupée, que l'insurrection allait jusqu'au faubourg St-Honoré.

J'avoue que c'était pour nous quelque chose de terrible que d'accepter l'ordre d'évacuation qui était donné. Nous prîmes la résolution de nous rendre immédiatement à l'Ecole militaire pour en conférer avec l'autorité militaire.

Nous traversâmes cette ville déserte rencontrant des gardes nationaux qui nous laissaient passer, ne nous connaissant pas.

Le général Vinoy nous dit : « J'ai des ordres, je suis militaire, je les exécute; dans une heure, il n'y aura plus de troupes ici, elles vont se rendre à Versailles. »

Nous rentrâmes et nous allâmes prendre un peu de repos dans une maison voisine du ministère de l'intérieur.

Le lendemain, je me rendis au ministère. Nous avions appris que le conseil des ministres se réunissait à huit heures du matin à Versailles; nous ne pouvions pas y manquer et nous avons été prendre le train de sept heures et demie du matin, en regardant un peu derrière nous, parce que si nous avions été arrêtés, nous aurions eu le sort des généraux Lecomte et Clément Thomas, au début.

Nous nous sommes rendus à Versailles, où le conseil s'est tenu; il communiquait télégraphiquement avec Paris et nous avons appris que vers une heure des forces considérables s'étaient massées autour du ministère de l'intérieur et s'en étaient emparés.

A ce moment, j'ai donné l'ordre d'occuper la Muette avec le bataillon de Passy. L'autorité militaire n'a pas accepté cet ordre; il n'a pas été exécuté.

Du 18 mars jusqu'à ce jour, vous m'avez vu ici, vous connaissez les événements. Si vous avez quelques questions à me poser, je suis prêt à y répondre.

**M. le Président.** — M. le général Le Flô a déclaré qu'il avait pris sur lui de donner l'ordre d'évacuation, qu'il s'en faisait honneur. Il a pensé que pour sauver l'armée, il fallait lui faire quitter Paris. Le général Vinoy lui a demandé un ordre écrit, il l'a donné ; tous ses collègues, a-t-il dit, étaient d'avis contraire.

**M. Picard.** — Nous sommes d'accord.

**M. le Président.** — Vous avez attribué à M. Thiers l'ordre d'évacuer Paris.

**M. Martial Delpit.** — Le général Le Flô a dit que, pour l'évacuation des forts, il y était étranger, qu'il l'avait ignoré. Il y a là un fait très-grave.

**M. Picard.** — Je ne puis pas vous donner beaucoup de lumière sur ce fait.

Pour moi, je n'ai pas compris l'évacuation des forts. Nous avons insisté pour qu'un régiment prît possession du Mont-Valérien; il a été abandonné et réoccupé. Ce doit être le général Vinoy qui a donné l'ordre d'évacuer les forts.

Voilà sans doute la raison de cet ordre. M. Thiers a déclaré qu'il ne fallait pas prendre de demi-mesures : il a insisté sur ce point qu'il fallait masser un certain nombre de troupes pour qu'elles se fortifiassent mutuellement. Il résultait de ce qu'il a exposé à ce moment qu'il était nécessaire de concentrer le plus de troupes possible.

Je crois que c'est en exécution de cette théorie de concentration que les forts ont été évacués.

*Un membre.* — Vous avez dit qu'à la suite du 31 octobre, il y avait eu absence de répression. Quelles sont les causes pour lesquelles la répression n'a pu avoir lieu?

**M. Picard.** — Les causes sont multiples ; elles tiennent d'abord à ceci, que lorsque l'autorité militaire intervient en vertu des lois de l'état de siége ; souvent elle éprouve un grand embarras à cause de son inexpérience, qui fait que cette répression ; qui devrait être plus efficace dans ses mains, devient moins certaine.

Il y a eu quelques cas déférés aux conseils de guerre et suivis d'acquittement. Vallès a été condamné à six mois de prison.

Je ne puis pas le dissimuler, il y a eu une sorte de faiblesse de la part de certains fonctionnaires.

Il est certain que, dans les crises politiques, il est dur de frapper des hommes avec qui l'on a eu des rapports. On pouvait peut-être considérer que l'indulgence était dans les nécessités de la situation; mais ce point de vue n'était pas le mien, je crois qu'il n'était pas le vrai, je crois que dans cette crise sociale, si la justice avait fait son devoir, si elle avait déclaré que les hommes qui avaient fait le 31 octobre avaient commis un attentat politique que ne pouvaient excuser les circonstances, je crois que les choses auraient pris une autre tournure.

Il y a eu une sorte de défaillance sous ce rapport.

**M. Delpit.** — Est-ce qu'elle ne persiste pas à l'heure qu'il est?

**M. Picard.** — S'il en était ainsi, je dirais que nous sommes tous un peu coupables. J'ai entendu dire : il faut fusiller les insurgés, et les transporter.

Je crois que les exécutions sommaires et les transportations en masses sont un mauvais moyen de répression. Si l'on avait pris au début deux ou trois cents chefs de la Commune, si on leur avait appliqué la loi, l'exemple qui aurait frappé plus les imaginations que les exécutions sommaires et les transportations en masse.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Dans le courant du premier siége tous les chefs de la Commune ont été pris.

**M. Picard.** — Oui. M. Cresson a été plein de zèle et de courage; il en a mis 38 sous la main de la justice.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Et il y a eu ordre formel de les relâcher!

*Un membre.* — Que savez-vous de l'intervention du parquet à cette époque?

**M. Picard.** — Le parquet pensait qu'il ne devait pas poursuivre un crime politique, et qu'il était dessaisi par l'état de siége.

**M. le Président.** — Si on proportionnait le nombre des conseils au nombre des accusés, nous pourrions arriver à une répression légale, nous éviterions une déportation en masse et nous rendrions service à la société. Il faut en finir avec les mesures arbitraires, il faudrait qu'on ne sortît jamais de la loi.

Nous laissons le temps s'écouler; les conseils de guerre n'agissent pas, nous ne savons pas quel est leur nombre. Ils sont, dit-on douze. Serait-il possible d'en organiser cinquante, soixante, cent, de manière à arriver rapidement au jugement?

**M. Picard.** — Je ne sais pas. On pourrait obtenir peut-être de beaucoup, qu'ils émigrent. On avait proposé que ceux qui voudraient émigrer ne passeraient pas devant les conseils de guerre. On leur aurait donné quelques facilités d'établissement. Les autres passeraient devant un conseil de guerre.

*Un membre.* — Il y a eu aussi de nos collègues dans l'insurrection, M. Floquet.

**M. Picard.** — Oh, non! il n'était pas dans l'insurrection. Ce qui a fait penser qu'il y était, c'est une lettre qui a été publiée dans le *Gaulois*, mais elle est fausse. La guerre civile est un grand malheur; je ne dis pas qu'il faille excuser ceux qui s'y livrent et y donnent leur vie, mais je n'aime pas ceux qui restent en dehors.

**M. Robert de Massy.** — Nous recherchons aussi la part de l'Internationale dans l'insurrection.

**M. Picard.** — L'Internationale est née des coalitions.

**M. de Massy.** — L'Internationale n'a-t-elle pas fait naître les coalitions?

**M. Picard.** — Sans doute. C'est un cercle vicieux.

*Un membre.* — L'Internationale craignait que le mouvement coopératif ne fût pas suffisant pour arriver à son but.

**M. Flotard.** — Le mouvement coopératif a dévié, il est basé sur l'initiative individuelle et la liberté. L'esprit français a pris ce mouvement en sens inverse. Au lieu de faire de l'initiative individuelle, on a été chercher l'autorité. On ne comprend la République que sous la forme jacobine; on n'a compris le mouvement coopératif que sous la forme autoritaire.

**M. Picard.** — Quand vous établissez une concurrence sans fin et sans limite dans différents pays, la concurrence exige que chacun subisse la loi de la guerre. Vous faites naître la nécessité de résistance au point de vue des salaires de la part des classes ouvrières, et vous amenez cette organisation internationale des ouvriers d'un pays se mettant en correspondance les uns avec les autres.

Un hasard m'a fait connaître quelques affaires de coalitions, pour les tailleurs par exemple : ils ont reçu un petit secours de l'Internationale. Ce secours a été très-faible.

**M. de Massy.** — Vous ne paraissez pas donner une large part à l'Internationale.

**M. Picard.** — Les sociétés secrètes existent. A un moment donné, elles sont formidables; à un moment donné, tout le monde en est. Il y a dans les sociétés coopératives les éléments des sociétés secrètes. Quant à l'Internationale, je crois qu'elle gonfle un peu sa puissance.

Au début, il y a une foule de gens qui ont cru qu'ils avaient été trahis, que Paris devait vaincre, et qui ne pardonnaient pas d'avoir été vaincus. Il y a eu des erreurs sur le mouvement communal, erreurs que vous partagez un peu; il n'y a pas entre le mouvement communal et certaines aspirations légitimes de décentralisation, autant de différence que vous croyez.

*Un membre.* — Les libertés communales n'étaient qu'un prétexte.

**M. Picard.** — Quant aux Prussiens, quand même j'aurais la preuve qu'ils ont favorisé l'insurrection, je ne la donnerais pas en public.

Remarquez : on a brûlé tous les palais, on n'a pas brûlé l'Élysée : si on avait voulu absolument le brûler, on l'aurait brûlé.

On a renversé la colonne.

*Un membre.* — Ce serait peut-être un indice prussien.

**M. Picard.** — Pour le mouvement bonapartiste, je crois qu'il a été pour beaucoup dans l'insurrection de Montmartre. Lors de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, il y avait là un jeune officier de marine, que je connais particulièrement, et qui a failli être fusillé comme eux. Il a tout vu, et voici ce qu'il m'a dit : Ce sont des soldats qui ont assassiné le général Clément Thomas. C'est un homme en costume d'officier de marine qui a commandé le feu. Sans lui, jusqu'à un certain moment, on pouvait espérer que ces malheureux généraux seraient relâchés. On ne sait pas d'où venait cet homme. Le jeune officier dont je veux parler est resté à Paris; il a cherché à le retrouver partout, il ne l'a pas pu. Quel est cet homme qui assiste à une exécution semblable et qui disparaît? D'où viennent ces ordres qui ont fait mettre le feu au Ministère des finances?

*Un membre.* — Ah! il y a bien des explications possibles de ce fait.

Il y avait au ministère des pièces comptables qui pouvaient être fort compromettantes.

(M. Ernest Picard demande que cette partie de sa déposition ne soit pas reproduite par la sténographie).

**M. le Président.** — Nous avons entendu les chefs de la police de Paris, M. Ansart, M. Marseille et bien d'autres, qui nous ont déclaré que le Comité central n'était pas autre chose que le produit de la fusion de toutes les sociétés secrètes jusque-là ennemies les unes des autres; qu'il représentait une sorte de fédération de toutes ces sociétés. Elles étaient plus nombreuses que vous ne le supposez? Nous croyons savoir que le parti de Blanqui avait 6,000 adhérents.

**M. Ernest Picard.** — Quant à moi, je ne le crois pas.

**M. Vacherot.**—D'autres déposants, M. Lagrange, par exemple, nous ont dit trois mille.

**M. Ernest Picard.** — Je ne crois pas à ces grandes sociétés. Mais voilà ce qu'il y avait dans Paris. Il y avait ce qu'on appelait des sociétés de résistance dans les différents corps d'état. Ces sociétés sont destinées à faire réussir les coalitions à l'heure où elles doivent éclater.

Dans ces corps d'état un certain nombre d'ouvriers peut se laisser entraîner dans le mouvement politique. Cependant, en général, les ouvriers n'y entrent pas volontiers; mais quand ils y entrent, ils apportent un effectif considérable. Si cet effectif se confond avec celui des membres de la société internationale, vous avez une véritable armée. Mais il n'est pas absolument exact de dire que l'Internationale enveloppe toutes les sociétés de résistance dans son réseau. Elle peut en disposer à une heure donnée, mais je crois qu'elles n'en font pas réellement partie dans le sens exact du mot.

Quant à l'Internationale elle-même, j'avoue que je n'en connais pas bien l'effectif. J'ai lu beaucoup et beaucoup entendu dire sur le compte de cette société, mais je ne suis pas encore exactement fixé. Je crois que son principal personnel est à l'étranger, à Genève.

**M. Flotard.** — Avez-vous entendu parler d'un nommé Veysset qui devait, nous a-t-on dit, faire livrer un poste, et qui a été fusillé par les insurgés? Voilà pourquoi je pose à l'honorable M. Picard cette question. C'est que ce Veysset qui s'était réfugié à Saint-Denis aurait été livré par les Prussiens aux gens de la Commune. Il pourrait y avoir là un indice qui nous mettrait sur la trace de leurs relations.

*Un membre.*—Nous avions des agents à Saint-Denis?

*Un autre membre.*— Nous avions un délégué à la sous-préfecture qui a été nommé récemment préfet à Oran; il a peut-être des renseignements à cet égard.

**M. Ernest Picard.**—Je ne le pense pas; on pourrait en demander aussi aux commissaires de police. Je sais que les Prussiens ont laissé échapper beaucoup de gens de la Commune. Je crois que c'est sur ce point qu'il faudrait se renseigner exactement.

*Un membre.* — Et Cluseret, n'était-il pas en rapport avec les Prussiens?

**M. Ernest Picard.** — On a dit qu'il avait eu à Genève des entrevues avec le consul prussien.

*Un membre.* — Il allait tous les jours chez le consul prussien. M. Laurier nous l'a déclaré.

*Un autre membre.* — On nous a dit qu'en

plusieurs circonstances les Prussiens auraient désiré coopérer avec nous pour la répression de l'insurrection,

**M. Delpit.** — Oh! c'est autre chose, c'est un tout autre ordre d'idées.

**M. Vacherot.** — Point du tout.

**M. Flotard.** — Ils désiraient se mêler de nos affaires; ils eussent été enchantés que nous eussions eu besoin d'eux pour venir à bout de la Commune. C'eût été pour eux le meilleur moyen d'ingérence.

*Un autre membre.* — Dans une dépêche des premiers jours d'avril, M. de Bismarck a offert de mettre 50,000 hommes à la disposition du gouvernement de Versailles.

**M. le Président.** — Si M. Picard n'a plus rien à nous dire, nous le remercions de son intéressante déposition.

(Séance du 3 Juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. JULES FERRY

**M. le Président.** — M. Ferry, voulez-vous avoir la bonté de vous asseoir. La Commission n'est pas encore complète, mais je ne voudrais pas, cependant, vous faire attendre trop longtemps.

Nous n'avons pas ici à nous occuper de ce qui s'est passé depuis le 4 septembre jusqu'au 18 mars, à moins qu'il ne s'agisse de faits se rattachant directement à l'insurrection du 18 mars. Nous vous demandons de vouloir bien concentrer vos observations sur l'objet de nos études.

Nous cherchons à préciser les faits qui se sont passés du 18 mars au 28 mai et à en apprécier le caractère; nous vous demandons de vous expliquer uniquement sur ces faits que vous devez bien connaître, puisque vous étiez au centre de l'insurrection.

Voilà le cadre dans lequel je vous prie de vous renfermer ; sans cela, vous pourriez nous dire des choses fort intéressantes, mais en dehors de l'étude à laquelle nous devons nous livrer.

**M. Ferry.** — Je tâcherai de me renfermer dans le programme que vient de me tracer M. le Président.

Je vais d'abord vous dire très rapidement comment s'est passée la journée du 18 mars. Ce récit fait nécessairement partie de votre enquête, et puis, remontant un peu plus haut, je vous montrerai comment elle a été amenée par une série de fatalités.

On a souvent employé ce mot en racontant l'histoire de notre époque; mais je crois qu'on a vu rarement un enchaînement de fatalités plus inéluctables que celles qui se sont produites pendant une année dans notre pays.

Vous êtes saisi de la recherche des causes de l'insurrection du 18 mars. Sur les causes générales, des considérations pleines d'élévation et d'éloquence ont déjà été présentées; des choses excellentes seront certainement dites encore. Je voudrais, moi, et je ne suis venu ici que pour cela, réagir dans une certaine mesure contre l'opinion qui me paraît très répandue aujourd'hui, que l'insurrection du 18 mars serait le résultat d'une conspiration très anciennement organisée, et organisée par une société, dont le nom est aujourd'hui célèbre, de l'*Internationale.*

Je suis très loin de méconnaître l'importance de ce phénomène social qui se résume et se personnifie dans la Société l'*Internationale.*

J'avouerai même que les derniers événements ont donné, à cet élément de trouble social, une importance qu'en d'autres temps j'aurais été porté à dédaigner ou à estimer moins haut, mais qu'actuellement j'y reconnais un phénomène très grave, qui mérite toute l'attention de l'observateur et du législateur. Je crois qu'il s'est passé, je dis s'est passé, car le danger me paraît écarté pour un temps, dans notre démocratie française, un enchaînement d'événements qui répond à une certaine partie de l'histoire de l'antiquité que nous avons tous étudiée. Nous pouvons dire que nous avons eu à l'état de tentative, heureusement très rapidement déjouée, la guerre servile après la guerre punique ; si on remonte à l'histoire de ces deux guerres, servile et punique, on aperçoit des éléments analogues et dont la ressemblance est frappante avec ceux qui ont engendré l'insurrection du 18 mars et les événements qui ont suivi. Mais je n'ai pas l'intention de m'étendre

sur ce côté général de la question ; je voudrais surtout préciser les circonstances d'un ordre en quelque sorte secondaire, qui ont déterminé l'explosion.

Je crois que l'on ferait fausse voie, que l'on s'abuserait étrangement et qu'on se mettrait dans l'esprit des préoccupations démesurées, si on attribuait uniquement aux éléments de guerre sociale qui existent dans notre civilisation moderne, les événements du 18 mars, je voudrais dire, en très peu de mots, comment je les comprends, indiquer à la Commission les causes qui, suivant moi, auraient pu être écartées si les événements avaient été différents, et dégager de la sorte vos esprits de préoccupations excessives. Je suis persuadé, en effet, que les événements du 18 mars n'ont eu la gravité redoutable qu'ils ont affectée, qu'à cause des circonstances extraordinaires qui les ont précédés.

Au nombre des causes secondes, — de ce que j'appellerai des causes secondes et déterminantes de l'insurrection, je placerai, tout d'abord, un état moral de la population parisienne, que je qualifierais volontiers ainsi « la folie du siége ; » c'est-à-dire un état d'esprit déterminé par un changement d'habitudes et de vie, radicalement contraire aux habitudes, à la vie, à la tenue habituelle de notre société moderne ; une société faite pour le travail qui se trouve, tout à coup, par suite d'événements extraordinaires, jetée dans la vie militaire. Cinq mois de cette existence toute nouvelle, le travail interrompu, tous les esprits tournés vers la guerre ; et cette lutte de cinq mois, aboutissant à une immense déception, une population toute entière qui tombe du sommet des illusions les plus immenses que jamais population ait conçues, dans une réalité qu'il avait été malheureusement impossible de lui révéler à l'avance, voilà ce que j'appelle la folie du siége ; et je soutiens qu'à l'exception de ceux qui, se trouvant auprès du Gouvernement, avaient, par leur situation même, une connaissance plus exacte des choses, il n'y a pas eu de Parisien qui n'ait éprouvé cette folie du siége.

Vous tous, Messieurs, vous avez dû en reconnaître les atteintes chez les personnes avec qui vous avez des relations habituelles; quant à moi, je n'ai trouvé personne qui n'ait été plus ou moins possédé de cette démence, résultat des illusions militaires entretenues pendant cinq mois et de la colère extraordinaire qui suivit la déception finale.

Quand on tient ce premier point, on tient l'une des extrémités du fil, et l'on arrive jusqu'à l'autre bout.

Le gouvernement de la défense nationale a maintenu l'ordre matériel depuis le 4 septembre jusqu'à la capitulation. Jusqu'à cette époque, alors même que nous étions tous, et que tous les hommes de bon sens devaient être profondément inquiets des effets de cette capitulation, il avait été du devoir du gouvernement de ne pas dire à la population parisienne jusqu'à quel point elle était près de la fin de cette résistance où elle avait mis toute son âme, et où elle s'est acquis tant d'honneur. Et à côté du gouvernement, les journaux avaient excité la confiance à un degré extraordinaire, maintenu et réchauffé les illusions. Quand nous arrivâmes au moment suprême, il se posa un grand problème pour nous: comment la population parisienne va-t-elle supporter cette chute de l'empyrée sur la terre? La population parisienne résista à cette grande épreuve, et cela grâce à ce sentiment de la nécessité qui est dans la vie le plus grand soutien et qui fait qu'en présence d'un mal irréparable l'humanité courbe la tête.

La population parisienne avait beaucoup souffert matériellement. La liberté de franchir les portes de la ville, le ravitaillement firent une sorte de contre-poids matériel à ses douleurs morales; il y eut une sorte de réaction physique qui fut très-salutaire et ne contribua pas peu au rétablissement de l'équilibre. Et, je vous assure, Messieurs, moi qui n'ai pas quitté un instant l'Hôtel-de-Ville, depuis le 4 septembre jusqu'au 18 mars: moi qui ai assisté à tout le drame, je vous assure qu'à la fin de janvier et au commencement de février, il y avait les plus grandes chances pour que Paris revînt à l'état normal, à l'ordre, au travail.

Le ravitaillement s'était effectué avec une grande facilité et il y avait chez tout le monde le désir de reprendre la vie au point où on l'avait laissé avant le siége.

Aussi je place, sans hésiter, au nombre des causes secondes, mais déterminantes, dont je parlais tout-à-l'heure, cette volonté exprimée par les Prussiens et dont il fut impossible de les faire revenir, d'entrer dans Paris et d'occuper un quartier de Paris.

Je considère que c'est là, parmi les causes de l'insurrection du 18 mars, un élément d'une extraordinaire importance et qui a décidé de la violence de la crise, et de la forme particulière

qu'elle a revêtue. Si les Prussiens n'avaient pas fait à la population parisienne cette injure à laquelle elle ne s'attendait pas, d'entrer chez elle — nous aurions eu sans doute d'autres crises — car nous ne nous sommes jamais fait d'illusions à cet égard; il était impossible que quatre cent mille hommes armés reprissent le travail, que quatre cent mille hommes qu'on nourrissait à rien faire, quittassent la vie militaire pour la vie civile, sans qu'il y eût une crise;— mais je suis persuadé qu'elle aurait été fort différente et beaucoup moins grave.

Lorsque les Prussiens manifestèrent la pensée d'entrer dans Paris, la situation générale était extrêmement délicate pour le gouvernement. En effet, il s'était opéré, au moment où les portes de Paris furent ouvertes un relâchement général de tous les liens et une désorganisation générale de tous les éléments dont l'accord avait maintenu l'ordre dans Paris pendant tout le temps du siége. Nous avions réalisé un véritable problème d'équilibre, Messieurs, car il faut bien se rendre compte que le gouvernement de la défense nationale, pendant tout le temps que Paris a été investi, n'a eu à sa disposition que des forces morales. Il a été un gouvernement d'opinion; il n'avait pas à sa disposition une force matérielle dont il fût sûr et qu'il pût opposer à un puissant mouvement d'opinions en sens contraire; et quand, dans deux circonstances mémorables, au 31 octobre et au 22 janvier, le gouvernement a triomphé, c'est parce que le mouvement d'opinion s'est prononcé avec une grande intensité en sa faveur.

Le 31 octobre, il était contre le gouvernement dans la première partie de la journée; il lui est revenu avec une force irrésistible dans la seconde. Le 22 janvier, le mouvement lui était beaucoup plus défavorable, parce que tout le monde sentait approcher la capitulation, mais la force matérielle était venue à son aide avec plus d'efficacité, et quelques coups de fusils suffirent pour dissiper les émeutiers peu résolus et hésitant eux-mêmes sur le plan qu'ils devaient suivre.

Mais tout cela tenait à des habitudes prises, à la constitution de certains pouvoirs; et toutes ces habitudes et tous ces pouvoirs se sont trouvés désorganisés par la capitulation.

Ainsi la principale force du gouvernement, force matérielle qui contenait aussi une grande force morale, c'était la garde nationale. Mais lorsque la capitulation fut annoncée, la garde nationale se trouva désorganisée de toutes les manières, d'abord par la démission de son commandant en chef, l'infortuné Clément Thomas; son état-major le suivit, et avec lui tous ceux qui avaient maintenu l'ordre pendant cinq mois et demi.

Non-seulement l'état-major fut désorganisé, mais aussi le commandement dans les rangs inférieurs. Les chefs de bataillon les meilleurs, les plus sûrs, ceux que nous avions trouvés auprès de nous au 22 janvier et au 31 octobre, et en même temps qu'eux beaucoup d'hommes qui s'étaient montrés les plus fermes soutiens de l'ordre, lassés de la longueur du siége, désireux d'aller retrouver en province leurs familles ou leurs affaires, s'empressèrent de quitter Paris. Il y eut une émigration considérable qui désorganisa le commandement.

Pendant le siége, nous avions maintenu l'équilibre de la garde nationale au moyen d'une institution tout à fait empirique, mais qui nous avait parfaitement réussi, celle des secteurs.

La garde nationale avait été placée sous le commandement d'officiers supérieurs de la marine, qui ont montré, pendant ces longs mois non-seulement une grande énergie militaire, mais des aptitudes civiles dont j'ai été souvent frappé. Et nous pouvons dire que c'est à ces amiraux, commandants de secteurs, que nous avons dû le maintien de l'ordre dans la garde nationale; ils avaient sur elle un ascendant que le gouvernement n'avait pas; ils avaient été associés à ses périls, à ses espérances; ils n'avaient pas contre eux tout ce que nos malheurs avaient fait rejaillir sur nous d'impopularité inévitable. Les chefs des secteurs étaient les maîtres de la garde nationale. Le général Caillé, par exemple, qui commandait le secteur de Belleville avait fait des merveilles. Il n'y avait jamais eu d'émotion violente à Belleville, il l'avait maintenu par son autorité personnelle. Mais lorsqu'arriva la grande débandade après la capitulation, les commandants de secteurs demandèrent à se retirer.

Le commandant supérieur de l'armée, le général Vinoy, ne manifesta peut-être pas un désir assez vif de les conserver; ils partirent; les secteurs furent désorganisés. Au 18 mars on ne savait plus où étaient les secteurs; il y avait eu, pour le malheur public, non-seulement des changements de personnes, mais des changements de locaux. Je recevais à l'Hôtel-de-Ville, à cette date même du 18 mars, des

dépêches de maires ainsi conçues: « Où est donc notre secteur, je ne sais à qui m'adresser pour obtenir un bataillon. »

En résumé, Messieurs, il est incontestable qu'au commencement de février, lorsque la première satisfaction du ravitaillement eût été un peu épuisée, Paris se trouva dans une situation très-critique par cette accumulation dans ses murs d'un aussi grand nombre d'hommes armés sans organisation, sans gouvernement, qui ne reconnaissaient plus aucune autorité.

Mais je crois encore que la force acquise et les habitudes prises auraient pu maintenir l'état des choses, sans cet événement qui est une des causes principales, parmi les causes secondes, l'entrée des Prussiens.

Et je vais vous montrer que l'entrée des Prussiens a été déterminante. Jusqu'au moment où il en a été question, la garde nationale n'a pas mis la main sur un canon. Les premiers canons ont été enlevés sur la nouvelle de l'approche des Prussiens; et ils ont été enlevés ceux-là, Messieurs, croyez-le bien, par des citoyens fort attachés à l'ordre, par des gardes nationaux de Passy et d'Auteuil, et enlevés où? au Ranelagh, où malheureusement il y avait des batteries oubliées.

Eh! bien, dans cette population mise hors d'elle-même, qui acceptait si difficilement que Paris pût être vaincu, qui était si disposée à mettre tous ses désastres sur le compte de la trahison, la pensée que cette entrée des Prussiens était encore une nouvelle trahison, gagna beaucoup d'esprits. Ces choses se disaient et elles trouvaient créance auprès de ceux qui croient tout ce qui se dit; c'est ainsi qu'on arriva successivement à mettre la main sur tous les canons, et l'insurrection se trouva posséder des canons, uniquement parce que les Prussiens étaient entrés dans Paris; si bien que vous ne pouvez pas, Messieurs, tout en tenant le compte que la raison indique des causes générales de l'insurrection, perdre de vue que ce fait qui lui a donné un caractère si formidable, est encore l'œuvre de nos ennemis. Je suis convaincu, quant à moi, que les choses auraient tourné autrement si les Prussiens n'étaient pas venus parader dans nos murs. Je suis persuadé que si des accidents étaient inévitables, ils auraient eu un autre caractère et une bien moindre intensité.

C'est encore à ce moment que se rattache et se détermine le courant qui a aggloméré les divers éléments de l'insurrection. C'est là que vous pouvez les saisir sur le vif.

Le comité central de la garde nationale, qui a joué un si grand rôle dans cette affaire, existait déjà assurément. Il y avait depuis longtemps dans la garde nationale un foyer de conspiration contre les chefs élus; c'était le corps des délégués des compagnies, chargés de les représenter pour l'élection des officiers. Dès le mois de janvier, le gouvernement de la défense nationale, ému de ce mouvement intérieur de la garde nationale, avait fait paraître dans le *Journal officiel*, où je pourrais la retrouver, une note dans laquelle il rappelait aux délégués de la garde nationale qu'ils n'en étaient pas les véritables chefs, et que les seuls chefs étaient les chefs élus.

Qu'étaient-ce que ces délégués? C'était une institution de 1851. Pour nommer les chefs de bataillon, on réunissait les officiers et un certain nombre de délégués par compagnie. Ces délégués s'étaient imaginés qu'ils étaient la représentation permanente et le véritable commandement. Des réunions se tinrent, des brochures furent publiées où tous ces pouvoirs étaient affirmés. C'est à l'occasion de ces brochures et de ces réunions que parut une note qui rappela aux délégués qu'ils devaient se dissoudre immédiatement après les élections.

De la réunion et du concert des délégués, sortit le comité central de la garde nationale. Mais le comité ne prit l'initiative et la force directrice qu'à la faveur de l'entrée des Prussiens. Le comité se montra, pour la première fois, à la fin de février, une certaine nuit où le bruit se répandit que les Prussiens allaient entrer le lendemain. Alors tout Paris retentit du bruit des tambours et des clairons, et une partie des bataillons de la garde nationale se réunit, je dis une partie, parce que bien qu'on ait sonné le tocsin et battu le rappel de toutes parts, les gardes nationaux vinrent en très petit nombre. Je me rappelle que M. Dubail, maire du 10e arrondissement, me disait cette nuit là même: « on sonne le tocsin, mais vous pouvez être sans grande inquiétude, il n'est venu que deux ou trois cents gardes nationaux. » Les Prussiens n'entrèrent pas cette nuit-là; je crois que ce fut un grand bonheur; s'ils étaient entrés nous aurions pu assister à d'horribles scènes; car s'il n'y avait pas un grand nombre de bataillons sur pied, des milliers d'hommes sans armes, de femmes et d'enfants allaient au devant d'eux

qu'elle a revêtue. Si les Prussiens n'avaient pas fait à la population parisienne cette injure à laquelle elle ne s'attendait pas, d'entrer chez elle — nous aurions eu sans doute d'autres crises — car nous ne nous sommes jamais fait d'illusions à cet égard; il était impossible que quatre cent mille hommes armés reprissent le travail, que quatre cent mille hommes qu'on nourrissait à rien faire, quittassent la vie militaire pour la vie civile, sans qu'il y eût une crise ;— mais je suis persuadé qu'elle aurait été fort différente et beaucoup moins grave.

Lorsque les Prussiens manifestèrent la pensée d'entrer dans Paris, la situation générale était extrêmement délicate pour le gouvernement. En effet, il s'était opéré, au moment où les portes de Paris furent ouvertes un relâchement général de tous les liens et une désorganisation générale de tous les éléments dont l'accord avait maintenu l'ordre dans Paris pendant tout le temps du siége. Nous avions réalisé un véritable problème d'équilibre, Messieurs, car il faut bien se rendre compte que le gouvernement de la défense nationale, pendant tout le temps que Paris a été investi, n'a eu à sa disposition que des forces morales. Il a été un gouvernement d'opinion; il n'avait pas à sa disposition une force matérielle dont il fût sûr et qu'il pût opposer à un puissant mouvement d'opinions en sens contraire; et quand, dans deux circonstances mémorables, au 31 octobre et au 22 janvier, le gouvernement a triomphé, c'est parce que le mouvement d'opinion s'est prononcé avec une grande intensité en sa faveur.

Le 31 octobre, il était contre le gouvernement dans la première partie de la journée; il lui est revenu avec une force irrésistible dans la seconde. Le 22 janvier, le mouvement lui était beaucoup plus défavorable, parce que tout le monde sentait approcher la capitulation, mais la force matérielle était venue à son aide avec plus d'efficacité, et quelques coups de fusils suffirent pour dissiper les émeutiers peu résolus et hésitant eux-mêmes sur le plan qu'ils devaient suivre.

Mais tout cela tenait à des habitudes prises, à la constitution de certains pouvoirs; et toutes ces habitudes et tous ces pouvoirs se sont trouvés désorganisés par la capitulation.

Ainsi la principale force du gouvernement, force matérielle qui contenait aussi une grande force morale, c'était la garde nationale. Mais lorsque la capitulation fut annoncée, la garde nationale se trouva désorganisée de toutes les manières, d'abord par la démission de son commandant en chef, l'infortuné Clément Thomas; son état-major le suivit, et avec lui tous ceux qui avaient maintenu l'ordre pendant cinq mois et demi.

Non-seulement l'état-major fut désorganisé, mais aussi le commandement dans les rangs inférieurs. Les chefs de bataillon les meilleurs, les plus sûrs, ceux que nous avions trouvés auprès de nous au 22 janvier et au 31 octobre, et en même temps qu'eux beaucoup d'hommes qui s'étaient montrés les plus fermes soutiens de l'ordre, lassés de la longueur du siége, désireux d'aller retrouver en province leurs familles ou leurs affaires, s'empressèrent de quitter Paris. Il y eut une émigration considérable qui désorganisa le commandement.

Pendant le siége, nous avions maintenu l'équilibre de la garde nationale au moyen d'une institution tout à fait empirique, mais qui nous avait parfaitement réussi, celle des secteurs.

La garde nationale avait été placée sous le commandement d'officiers supérieurs de la marine, qui ont montré, pendant ces longs mois non-seulement une grande énergie militaire, mais des aptitudes civiles dont j'ai été souvent frappé. Et nous pouvons dire que c'est à ces amiraux, commandants de secteurs, que nous avons dû le maintien de l'ordre dans la garde nationale; ils avaient sur elle un ascendant que le gouvernement n'avait pas; ils avaient été associés à ses périls, à ses espérances; ils n'avaient pas contre eux tout ce que nos malheurs avaient fait rejaillir sur nous d'impopularité inévitable. Les chefs des secteurs étaient les maîtres de la garde nationale. Le général Caillé, par exemple, qui commandait le secteur de Belleville avait fait des merveilles. Il n'y avait jamais eu d'émotion violente à Belleville, il l'avait maintenu par son autorité personnelle. Mais lorsqu'arriva la grande débandade après la capitulation, les commandants de secteurs demandèrent à se retirer.

Le commandant supérieur de l'armée, le général Vinoy, ne manifesta peut-être pas un désir assez vif de les conserver; ils partirent; les secteurs furent désorganisés. Au 18 mars on ne savait plus où étaient les secteurs; il y avait eu, pour le malheur public, non-seulement des changements de personnes, mais des changements de locaux. Je recevais à l'Hôtel-de-Ville, à cette date même du 18 mars, des

dépêches de maires ainsi conçues: « Où est donc notre secteur, je ne sais à qui m'adresser pour obtenir un bataillon. »

En résumé, Messieurs, il est incontestable qu'au commencement de février, lorsque la première satisfaction du ravitaillement eût été un peu épuisée, Paris se trouva dans une situation très-critique par cette accumulation dans ses murs d'un aussi grand nombre d'hommes armés sans organisation, sans gouvernement, qui ne reconnaissaient plus aucune autorité.

Mais je crois encore que la force acquise et les habitudes prises auraient pu maintenir l'état des choses, sans cet événement qui est une des causes principales, parmi les causes secondes, l'entrée des Prussiens.

Et je vais vous montrer que l'entrée des Prussiens a été déterminante. Jusqu'au moment où il en a été question, la garde nationale n'a pas mis la main sur un canon. Les premiers canons ont été enlevés sur la nouvelle de l'approche des Prussiens; et ils ont été enlevés ceux-là, Messieurs, croyez-le bien, par des citoyens fort attachés à l'ordre, par des gardes nationaux de Passy et d'Auteuil, et enlevés où? au Ranelagh, où malheureusement il y avait des batteries oubliées.

Eh! bien, dans cette population mise hors d'elle-même, qui acceptait si difficilement que Paris pût être vaincu, qui était si disposée à mettre tous ses désastres sur le compte de la trahison, la pensée que cette entrée des Prussiens était encore une nouvelle trahison, gagna beaucoup d'esprits. Ces choses se disaient et elles trouvaient créance auprès de ceux qui croient tout ce qui se dit; c'est ainsi qu'on arriva successivement à mettre la main sur tous les canons, et l'insurrection se trouva posséder des canons, uniquement parce que les Prussiens étaient entrés dans Paris; si bien que vous ne pouvez pas, Messieurs, tout en tenant le compte que la raison indique des causes générales de l'insurrection, perdre de vue que ce fait qui lui a donné un caractère si formidable, est encore l'œuvre de nos ennemis. Je suis convaincu, quant à moi, que les choses auraient tourné autrement si les Prussiens n'étaient pas venus parader dans nos murs. Je suis persuadé que si des accidents étaient inévitables, ils auraient eu un autre caractère et une bien moindre intensité.

C'est encore à ce moment que se rattache et se détermine le courant qui a aggloméré les divers éléments de l'insurrection. C'est là que vous pouvez les saisir sur le vif.

Le comité central de la garde nationale, qui a joué un si grand rôle dans cette affaire, existait déjà assurément. Il y avait depuis longtemps dans la garde nationale un foyer de conspiration contre les chefs élus; c'était le corps des délégués des compagnies, chargés de les représenter pour l'élection des officiers. Dès le mois de janvier, le gouvernement de la défense nationale, ému de ce mouvement intérieur de la garde nationale, avait fait paraître dans le *Journal officiel*, où je pourrais la retrouver, une note dans laquelle il rappelait aux délégués de la garde nationale qu'ils n'en étaient pas les véritables chefs, et que les seuls chefs étaient les chefs élus.

Qu'étaient-ce que ces délégués? C'était une institution de 1851. Pour nommer les chefs de bataillon, on réunissait les officiers et un certain nombre de délégués par compagnie. Ces délégués s'étaient imaginés qu'ils étaient la représentation permanente et le véritable commandement. Des réunions se tinrent, des brochures furent publiées où tous ces pouvoirs étaient affirmés. C'est à l'occasion de ces brochures et de ces réunions que parut une note qui rappela aux délégués qu'ils devaient se dissoudre immédiatement après les élections.

De la réunion et du concert des délégués, sortit le comité central de la garde nationale. Mais le comité ne prit l'initiative et la force directrice qu'à la faveur de l'entrée des Prussiens. Le comité se montra, pour la première fois, à la fin de février, une certaine nuit où le bruit se répandit que les Prussiens allaient entrer le lendemain. Alors tout Paris retentit du bruit des tambours et des clairons, et une partie des bataillons de la garde nationale se réunit, je dis une partie, parce que bien qu'on ait sonné le tocsin et battu le rappel de toutes parts, les gardes nationaux vinrent en très petit nombre. Je me rappelle que M. Dubail, maire du 10e arrondissement, me disait cette nuit là même: « on sonne le tocsin, mais vous pouvez être sans grande inquiétude, il n'est venu que deux ou trois cents gardes nationaux. » Les Prussiens n'entrèrent pas cette nuit-là; je crois que ce fut un grand bonheur; s'ils étaient entrés nous aurions pu assister à d'horribles scènes; car s'il n'y avait pas un grand nombre de bataillons sur pied, des milliers d'hommes sans armes, de femmes et d'enfants allaient au devant d'eux

qu'elle a revêtue. Si les Prussiens n'avaient pas fait à la population parisienne cette injure à laquelle elle ne s'attendait pas, d'entrer chez elle — nous aurions eu sans doute d'autres crises — car nous ne nous sommes jamais fait d'illusions à cet égard ; il était impossible que quatre cent mille hommes armés reprissent le travail, que quatre cent mille hommes qu'on nourrissait à rien faire, quittassent la vie militaire pour la vie civile, sans qu'il y eût une crise ;— mais je suis persuadé qu'elle aurait été fort différente et beaucoup moins grave.

Lorsque les Prussiens manifestèrent la pensée d'entrer dans Paris, la situation générale était extrêmement délicate pour le gouvernement. En effet, il s'était opéré, au moment où les portes de Paris furent ouvertes un relâchement général de tous les liens et une désorganisation générale de tous les éléments dont l'accord avait maintenu l'ordre dans Paris pendant tout le temps du siége. Nous avions réalisé un véritable problème d'équilibre, Messieurs, car il faut bien se rendre compte que le gouvernement de la défense nationale, pendant tout le temps que Paris a été investi, n'a eu à sa disposition que des forces morales. Il a été un gouvernement d'opinion ; il n'avait pas à sa disposition une force matérielle dont il fût sûr et qu'il pût opposer à un puissant mouvement d'opinions en sens contraire; et quand, dans deux circonstances mémorables, au 31 octobre et au 22 janvier, le gouvernement a triomphé, c'est parce que le mouvement d'opinion s'est prononcé avec une grande intensité en sa faveur.

Le 31 octobre, il était contre le gouvernement dans la première partie de la journée ; il lui est revenu avec une force irrésistible dans la seconde. Le 22 janvier, le mouvement lui était beaucoup plus défavorable, parce que tout le monde sentait approcher la capitulation, mais la force matérielle était venue à son aide avec plus d'efficacité, et quelques coups de fusils suffirent pour dissiper les émeutiers peu résolus et hésitant eux-mêmes sur le plan qu'ils devaient suivre.

Mais tout cela tenait à des habitudes prises, à la constitution de certains pouvoirs; et toutes ces habitudes et tous ces pouvoirs se sont trouvés désorganisés par la capitulation.

Ainsi la principale force du gouvernement, force matérielle qui contenait aussi une grande force morale, c'était la garde nationale. Mais lorsque la capitulation fut annoncée, la garde nationale se trouva désorganisée de toutes les manières, d'abord par la démission de son commandant en chef, l'infortuné Clément Thomas ; son état-major le suivit, et avec lui tous ceux qui avaient maintenu l'ordre pendant cinq mois et demi.

Non-seulement l'état-major fut désorganisé, mais aussi le commandement dans les rangs inférieurs. Les chefs de bataillon les meilleurs, les plus sûrs, ceux que nous avions trouvés auprès de nous au 22 janvier et au 31 octobre, et en même temps qu'eux beaucoup d'hommes qui s'étaient montrés les plus fermes soutiens de l'ordre, lassés de la longueur du siége, désireux d'aller retrouver en province leurs familles ou leurs affaires, s'empressèrent de quitter Paris. Il y eut une émigration considérable qui désorganisa le commandement.

Pendant le siége, nous avions maintenu l'équilibre de la garde nationale au moyen d'une institution tout à fait empirique, mais qui nous avait parfaitement réussi, celle des secteurs.

La garde nationale avait été placée sous le commandement d'officiers supérieurs de la marine, qui ont montré, pendant ces longs mois non-seulement une grande énergie militaire, mais des aptitudes civiles dont j'ai été souvent frappé. Et nous pouvons dire que c'est à ces amiraux, commandants de secteurs, que nous avons dû le maintien de l'ordre dans la garde nationale ; ils avaient sur elle un ascendant que le gouvernement n'avait pas; ils avaient été associés à ses périls, à ses espérances ; ils n'avaient pas contre eux tout ce que nos malheurs avaient fait rejaillir sur nous d'impopularité inévitable. Les chefs des secteurs étaient les maîtres de la garde nationale. Le général Caillé, par exemple, qui commandait le secteur de Belleville avait fait des merveilles. Il n'y avait jamais eu d'émotion violente à Belleville, il l'avait maintenu par son autorité personnelle. Mais lorsqu'arriva la grande débandade après la capitulation, les commandants de secteurs demandèrent à se retirer.

Le commandant supérieur de l'armée, le général Vinoy, ne manifesta peut-être pas un désir assez vif de les conserver ; ils partirent ; les secteurs furent désorganisés. Au 18 mars on ne savait plus où étaient les secteurs ; il y avait eu, pour le malheur public, non-seulement des changements de personnes, mais des changements de locaux. Je recevais à l'Hôtel-de-Ville, à cette date même du 18 mars, des

dépêches de maires ainsi conçues: « Où est donc notre secteur, je ne sais à qui m'adresser pour obtenir un bataillon. »

En résumé, Messieurs, il est incontestable qu'au commencement de février, lorsque la première satisfaction du ravitaillement eût été un peu épuisée, Paris se trouva dans une situation très-critique par cette accumulation dans ses murs d'un aussi grand nombre d'hommes armés sans organisation, sans gouvernement, qui ne reconnaissaient plus aucune autorité.

Mais je crois encore que la force acquise et les habitudes prises auraient pu maintenir l'état des choses, sans cet événement qui est une des causes principales, parmi les causes secondes, l'entrée des Prussiens.

Et je vais vous montrer que l'entrée des Prussiens a été déterminante. Jusqu'au moment où il en a été question, la garde nationale n'a pas mis la main sur un canon. Les premiers canons ont été enlevés sur la nouvelle de l'approche des Prussiens; et ils ont été enlevés ceux-là, Messieurs, croyez-le bien, par des citoyens fort attachés à l'ordre, par des gardes nationaux de Passy et d'Auteuil, et enlevés où? au Ranelagh, où malheureusement il y avait des batteries oubliées.

Eh! bien, dans cette population mise hors d'elle-même, qui acceptait si difficilement que Paris pût être vaincu, qui était si disposée à mettre tous ses désastres sur le compte de la trahison, la pensée que cette entrée des Prussiens était encore une nouvelle trahison, gagna beaucoup d'esprits. Ces choses se disaient et elles trouvaient créance auprès de ceux qui croient tout ce qui se dit; c'est ainsi qu'on arriva successivement à mettre la main sur tous les canons, et l'insurrection se trouva posséder des canons, uniquement parce que les Prussiens étaient entrés dans Paris; si bien que vous ne pouvez pas, Messieurs, tout en tenant le compte que la raison indique des causes générales de l'insurrection, perdre de vue que ce fait qui lui a donné un caractère si formidable, est encore l'œuvre de nos ennemis. Je suis convaincu, quant à moi, que les choses auraient tourné autrement si les Prussiens n'étaient pas venus parader dans nos murs. Je suis persuadé que si des accidents étaient inévitables, ils auraient eu un autre caractère et une bien moindre intensité.

C'est encore à ce moment que se rattache et se détermine le courant qui a aggloméré les divers éléments de l'insurrection. C'est là que vous pouvez les saisir sur le vif.

Le comité central de la garde nationale, qui a joué un si grand rôle dans cette affaire, existait déjà assurément. Il y avait depuis longtemps dans la garde nationale un foyer de conspiration contre les chefs élus; c'était le corps des délégués des compagnies, chargés de les représenter pour l'élection des officiers. Dès le mois de janvier, le gouvernement de la défense nationale, ému de ce mouvement intérieur de la garde nationale, avait fait paraître dans le *Journal officiel*, où je pourrais la retrouver, une note dans laquelle il rappelait aux délégués de la garde nationale qu'ils n'en étaient pas les véritables chefs, et que les seuls chefs étaient les chefs élus.

Qu'étaient-ce que ces délégués? C'était une institution de 1851. Pour nommer les chefs de bataillon, on réunissait les officiers et un certain nombre de délégués par compagnie. Ces délégués s'étaient imaginés qu'ils étaient la représentation permanente et le véritable commandement. Des réunions se tinrent, des brochures furent publiées où tous ces pouvoirs étaient affirmés. C'est à l'occasion de ces brochures et de ces réunions que parut une note qui rappela aux délégués qu'ils devaient se dissoudre immédiatement après les élections.

De la réunion et du concert des délégués, sortit le comité central de la garde nationale. Mais le comité ne prit l'initiative et la force directrice qu'à la faveur de l'entrée des Prussiens. Le comité se montra, pour la première fois, à la fin de février, une certaine nuit où le bruit se répandit que les Prussiens allaient entrer le lendemain. Alors tout Paris retentit du bruit des tambours et des clairons, et une partie des bataillons de la garde nationale se réunit, je dis une partie, parce que bien qu'on ait sonné le tocsin et battu le rappel de toutes parts, les gardes nationaux vinrent en très petit nombre. Je me rappelle que M. Dubail, maire du 10e arrondissement, me disait cette nuit là même: « on sonne le tocsin, mais vous pouvez être sans grande inquiétude, il n'est venu que deux ou trois cents gardes nationaux. » Les Prussiens n'entrèrent pas cette nuit-là; je crois que ce fut un grand bonheur; s'ils étaient entrés nous aurions pu assister à d'horribles scènes; car s'il n'y avait pas un grand nombre de bataillons sur pied, des milliers d'hommes sans armes, de femmes et d'enfants allaient au devant d'eux

affolés, tandis que, lors de l'entrée de l'armée allemande, le premier mars, tout se passa à l'honneur de la population parisienne qui eut une tenue admirable, et qui laissa les Prussiens dans un isolement complet; si bien qu'ils emportèrent de cette aventure, un sentiment profond d'humiliation et de ressentiment.

Mais le mouvement insurrectionnel avait pris sa forme, c'était la reconstitution de la garde nationale sous d'autres chefs, et la garde nationale mettant la main sur les canons; alors, le Comité central qui, pour être composé d'inconnus, n'en était pas moins guidé par un instinct politique très-habile, vit qu'il y avait là un commencement d'opérations bon à poursuivre; et dans tout Paris les gardes nationaux du Comité central se mirent à recueillir les armes, les munitions et les canons partout où ils purent en prendre.

Le malheur, c'est que pour résister à cette organisation révolutionnaire de la garde nationale, nous n'avions plus qu'une organisation légale profondément affaiblie par le départ des principaux chefs de bataillon et par l'absence d'un commandant en chef. Et il ne se passait pas de jours où dans notre conseil je n'implorasse la nomination d'un commandant de la garde nationale. Le hasard a fait qu'une dépêche que j'écrivais alors s'est retrouvée; je suis heureux de pouvoir vous la faire connaître, parce qu'elle indique bien la situation. Cela vous montrera que ce que je vous dis n'est pas une théorie faite après coup, mais une observation très-exacte des faits.

C'était le 4 mars, à la suite de l'occupation prussienne, au moment où les Prussiens venaient d'évacuer Paris. On me demandait de Bordeaux des nouvelles, M. Jules Simon qui était alors ministre de l'intérieur, me disait : « Edifiez-nous sur l'état de Paris. »

Alors j'écrivis ceci :

« Le 4 mars, 11 h. 50 m. du matin. »

Cette dépêche je l'ai retrouvée dans un journal de la Commune. L'insurrection avait retrouvé au ministère de l'intérieur un certain nombre de dépêches, et le journal *La Commune* les classait sous ce titre :

« *Le prologue d'un coup d'Etat.* »

Parmi ces dépêches était celle que je vais vous lire :

« Maire de Paris à Jules Simon, Bordeaux, 4 mars 1871, 11 heures 50 du matin.

» Le péril ici est dans l'anarchie de toutes choses; la tranquillité matérielle est maintenue sans difficulté, grâce à un laisser-aller complet qui est imposé par la nécessité.

» La garde nationale n'est plus qu'un immense désordre; elle a, depuis la démission de Clément Thomas et le départ de beaucoup de ses officiers, cessé de former un corps. Les secteurs ont été désorganisés au même moment; tout l'ancien mécanisme s'est trouvé détruit. Aujourd'hui, une partie des bataillons, la minorité sans doute, obéit à un comité occulte, fort bien organisé, qui, pour le moment, paraît n'avoir d'autre but que de rassembler, en les prenant partout, même par force, fusils, canons, munitions. Belleville et Montmartre sont occupés militairement par la garde nationale, qui obéit au Comité, non à ses chefs de bataillon destitués de fait.

» La masse prend plaisir à jouer aux soldats les meneurs pensent à autre chose. Un bon général de la garde nationale pourrait encore reprendre en main les bons éléments qui ne manquent pas, mais qui n'ont plus de centre. Je répète cela depuis dix jours au Conseil. »

(Extrait du journal *La Commune* du 26 mars 1871).

**M. Jules Ferry.** — Cette dépêche précédait de peu l'arrivée du général d'Aurelle de Paladines qui venait d'être nommé général de la garde nationale. Il fut impuissant à réunir les divers éléments de l'ordre. Il arrivait trop tard.

Cependant beaucoup de tentatives de conciliation furent encore faites. Les maires intervinrent animés de beaucoup de dévouement et d'un grand désir d'apaiser les esprits. Plusieurs réunions de maires eurent lieu dans ce but au ministère de l'intérieur.

Il y avait quelque chose d'assez bizarre, je dirai presque d'enfantin, dans cette manie des canons.

Beaucoup de gens s'étaient emparés de ces canons, uniquement pour pouvoir dire qu'ils avaient des canons, et sans avoir la pensée de s'en servir même contre les Prussiens, puisque l'armistice venait d'être signé. Ils disaient : « Ces canons sont à nous, nous les avons payés. » Il y avait en effet peut-être 200 pièces qui avaient été fondues à l'aide de souscriptions.

Quoi qu'il en soit, il avait d'abord paru possible d'arriver à reprendre ces canons par voie de conciliation. Les maires des 14e, 15e, 17e et 18e arrondissements, en un mot, les maires de

tous les arrondissements excentriques, s'y étaient employés.

Nous eûmes à ce sujet beaucoup de conférences au ministère de l'intérieur. Les maires nous disaient : « attendez encore, ayez patience, on a promis de les rendre, c'est pour demain. » Il y avait en effet des gens qui promettaient de les rendre et qui n'avaient réellement pas de mauvaises intentions.

Il y en avait d'autres au contraire, qui suivaient un plan parfaitement arrêté et résolu.

Quant à moi, après tant de tentatives infructueuses, je demeurai convaincu, — et c'est encore ma conviction aujourd'hui, — qu'on ne nous rendrait jamais les canons de bonne volonté. Il y avait un parti pris évident de ne pas les rendre.

Ici se place un incident malheureux qui a précédé de 24 heures, à peine, le 18 mars. Il existait à la place Royale un parc d'artillerie de 80 canons. On avait obtenu de l'officier qui les gardait qu'il les restituerait à l'autorité légitime, c'est-à-dire au commandant de la place, le général Vinoy.

Toutes les dispositions furent prises en conséquence et l'ont vint la nuit, à une heure convenue, réclamer les canons. L'officier de service qui appartenait à un bon bataillon, répondit : « Je veux bien livrer les canons ; mais comme je ne vous connais pas, je ne le ferai que si vous avez un ordre écrit. » — Malheureusement l'officier d'artillerie qu'on avait envoyé, n'avait pas d'ordre écrit.

Il retourna au quartier-général pour en chercher un. Mais pendant ce temps là, la chose s'ébruita ; le bataillon de la place Royale fut relevé et quand on revint, on se trouva en face de gens hostiles qui, craignant un coup de main sur la place Royale, transportèrent tous les canons au faubourg Saint-Antoine, dans un autre parc d'artillerie, situé rue Basfroi.

La mèche était éventée ; la méfiance était devenue générale ; si bien que, lorsqu'à la réunion du gouvernement, la question nous fut posée par le Chef du Pouvoir exécutif, je n'hésitai pas à me prononcer pour une intervention matérielle et à dire que puisqu'on n'avait pas voulu rendre les canons volontairement, il fallait les prendre de force.

J'exprimai l'avis qu'il ne serait pas très-difficile, par une opération militaire bien conduite, par un coup de main exécuté la nuit ou de grand matin, d'occuper les buttes Chaumont et surtout la butte Montmartre, où les canons se trouvaient entassés de telle sorte qu'il serait impossible de s'en servir contre la troupe qui gravirait la butte pour s'en emparer.

Cette opinion fut aussi celle du Conseil, et le 18 mars, suivant les dispositions prises par le général Vinoy, de grand matin, les troupes gravirent les hauteurs des buttes Chaumont et des buttes Montmartre, sans aucune espèce de difficultés, mirent la main sur les canons, firent prisonniers les petits groupes de gardes nationaux qui se trouvaient là et nous fûmes tout-à-fait maîtres du mouvement à cette première heure.

Ici se place la question de savoir comment ce premier succès a pu aboutir au formidable échec de la journée.

Est-ce, comme on l'a dit, parce qu'on a perdu du temps ou parce qu'en réalité on n'a pas pu enlever les canons? Il est certain que ce n'est que vers dix heures qu'arrivèrent les prolonges d'artillerie nécessaires à l'enlèvement des canons, et qu'à cette heure déjà les choses avaient changé de face et le mouvement avait pris le dessus.

Dans cette journée, j'ai échangé de nombreuses dépêches avec le Chef du Pouvoir exécutif, avec le commandant supérieur et avec le préfet de police.

Comme je ne voulais pas laisser entre les mains des insurgés ces dépêches qui auraient pu les éclairer sur nos projets et surtout sur l'état moral de nos troupes, je les ai emportées avec moi, le 18 mars au soir, lorsque je fus obligé de quitter l'hôtel-de-ville.

Je suis heureux de les avoir aujourd'hui et, si vous le permettez, je vais vous les lire, parce qu'elles vous donneront le tableau exact, minute par minute, de cette malheureuse journée, depuis sept heures du matin, jusqu'à onze heures du soir.

La première dépêche est de 6 h. 25 m., 18 mars 1871.

« Maire de Paris à Préfet de police,

» Savez-vous quelque chose? J'ai mission de » télégraphier ce qui se passe.

» Signé : Jules Ferry. »

M. Thiers m'avait dit en effet de lui télégraphier ce qui se passerait dès le matin.

Le Préfet de police me répond :

« 18 mars 1871. — 6 h. 50 m. du matin.

» Renseignements assez rares à cause des dif-

» ficultés de passage pour nos agents. — Les » buttes Chaumont ont été occupées par les » troupes sans résistance sérieuse. Je vous télégraphierai ce que je saurai. »

A sept heures du matin, je fais connaître ces résultats au Chef du Pouvoir exécutif par la dépêche suivante :

« 18 mars 1871. — Maire de Paris à Chef du » Pouvoir exécutif à Versailles, et à Affaires » étrangères à Paris.

» Il est sept heures, — buttes Chaumont oc» cupées sans résistance sérieuse — nous ne » savons rien de plus ici ni à la Préfecture de » police — calme absolu — pas de rappel de la » garde nationale.

» Signé : Jules Ferry. »

A sept heures vingt minutes, le Préfet de police m'envoie la dépêche que voici :

« 18 mars 1871. — Général Valentin, Préfet » de police à général Vinoy, Guerre, Intérieur, » Affaires étrangères, Garde nationale, Maire » de Paris.

» La batterie du moulin de la Galette vient » d'être prise sans coups de fusils. — Les gardes » nationaux ont déposé leurs armes.

» Signé : Valentin. »

Le moulin de la Galette ce sont les buttes Montmartre.

A huit heures trente-deux minutes, nouvelle dépêche du Préfet de police.

« 18 mars 1871. — Général Valentin à Af» faires étrangères, Intérieur, Guerre, Général » en chef de la garde nationale de Paris.

» L'ensemble des rapports satisfaisant jus» qu'à présent. — Il y aurait des préparatifs de » résistance à la salle de la Marseillaise avec des » barricades, — Montmartre paraît être occupé » après un très-faible engagement, Belleville » aussi pour la plus grande partie avec certains » points résistants.

» Demande générale du désarmement des » quartiers insurgés. »

« 18 mars 1871, 9 h. 10 m. — Préfet de po» lice à Affaires étrangères, Intérieur, Guerre, » Général en chef de la garde nationale, Maire » de Paris.

» Les drapeaux rouges de la place de la Bas» tille sont abattus. »

Il y avait en effet des drapeaux rouges qui flottaient depuis longtemps sur la colonne ; un marin les avait enlevés.

A ce moment nous entendîmes une forte canonnade. Je fis prendre des informations et, pensant qu'on pouvait être inquiet de cette canonnade, je traduisis les informations que je venais de recueillir dans la dépêche suivante :

« 18 mars 1871, 9 h. 40 m. — Maire de Paris » à Préfet de police, Guerre, Affaires étrangères, » Intérieur, Garde nationale.

» Le canon que vous avez entendu ce matin » et il y a une heure, est celui des Gobelins. — » Les gardes nationaux du prétendu général » Duval ont tiré à blanc, mais ils ont des mu» nitions.

» Une quinzaine de pièces sont disposées au» tour de la mairie du 13e dans la direction des » avenues. — Le général Duval recrute les » gamins du quartier, leur donne des pioches » pour construire des tranchées.

» Le quartier à peu près dépourvu de troupes » appartient absolument au comité central et » Duval y règne en maître. — Trois gendarmes » envoyés en ordonnance sont captifs dans la » cour de la mairie.

» Signé : Jules Ferry. »

A dix heures du matin j'envoie une nouvelle dépêche.

« 18 mars 1871. — Maire de Paris à Garde » nationale, place Vendôme.

» Le maire du 13e arrondissement vient d'ar» river ; il demande où il peut s'adresser pour » avoir un piquet et quel est le nouveau secteur » répondez-moi de suite. — D'après le maire, » les canons sont moins nombreux que ne le » portait le précédent rapport — pas d'écouvil» lons — munitions mouillées, rien de sérieux, » mais à mon avis il faut veiller et envoyer là » un bon piquet.

» Signé : Jules Ferry. »

« 18 mars 1871, 10 h. 20 m. » — (les choses commencent à se gâter.) — « Général Valentin » à général Vinoy, Guerre, Intérieur, Maire de » Paris, Général garde nationale.

» Beaucoup d'effervescence dans le 11e arron» dissement. — Des gardes nationaux ont barré » la rue de la Roquette par deux barricades. » Des gardes nationaux descendent vers la Bas» tille. »

Presqu'en même temps, à dix heures trente-

cinq ; je télégraphiai ce qui suit d'après mes renseignements :

« Maire de Paris à Préfet de police, Guerre, » général Vinoy, Affaires étrangères, Intérieur.

» Les canons enlevés de la place Royale » — ceux dont je parlais tout à l'heure — « ont été » conduits rue Basfroi et rue de la Roquette.

» On a élevé une barricade dans le faubourg » Saint-Antoine au coin de la rue Saint-Ber- » nard.

» Le faubourg est barré à la hauteur du poste » Montreuil. — Le régiment qui est sur la » place de la Bastille ne paraît pas dans de » bonnes dispositions et fraternise beaucoup trop.

» Signé : Jules Ferry. »

« 18 mars 1871, 10 h. 30 m. » — (Le mouvement se dessine dans le sens d'un désastre.) — « Police à Chef du Pouvoir exécutif, Intérieur, » guerre, justice, général en chef, commandant » de la garde nationale, maire de Paris.

» Très mauvaises nouvelles de Montmartre. » Troupe n'a pas voulu agir. Les buttes, les » pièces et les prisonniers repris par les insur- » gés qui ne paraissent pas descendre. Le comité » central serait au parc de la rue Basfroi.

» Le mouvemeut très-intense 11e arrondisse- » ment et rue de la Roquette. »

» 18 mars 1871, 10 h. 45 m. du matin. — « Général Valentin à Intérieur, Vinoy, Guerre, » Affaires étrangères, Justice, Maire de Paris.

» On n'avance pas du côté de La Villette. » Toutes les mauvaises nouvelles de Montmar- » tre confirmées, les barricades s'élèvent dans » Ménilmontant; au 13e arrondissement, l'usine » de M. Say est envahie par le 133e bataillon. »

« 18 mars 1871, 10 h. 55 m. du matin. — » Maire de Paris, à Affaires étrangères, Inté- » rieur, Préfet de police, général Vinoy, Garde » nationale.

» Mauvaises nouvelles du Luxembourg; les » soldats ont été désarmés et fraternisent dans » le jardin. On répand méchamment le bruit » que Louis Blanc et Gambetta sont arrêtés.

» On se demande ce que font les officiers; on » n'en voit nulle part.

» Autres nouvelles du boulevard Magenta. » Soldats désarmés par garde nationale et fra- » ternisent.

» Signé : Jules Ferry. »

« 18 mars 1871. » — « 11 heures 18 du matin. » « Police à Affaires étrangères, à général Vi- » noy, Intérieur, Justice, Guerre, Mairie de » Paris.

» Le Luxembourg envahi par la garde natio- » nale qui fraternise avec la troupe.

» Signé : Valentin. »

« 18 mars 1871. » — « 11 heures 20 du matin. »

« Général Valentin au Maire de Paris.

» Une colonne se dirige sur l'Hôtel-de-Ville » par le boulevard de Strasbourg. Elle est mêlée » de ligne. »

A ce moment j'avais quitté l'Hôtel-de-Ville. J'étais allé au Conseil du gouvernement aux affaires étrangères, pour prendre des instructions, et mon chef de cabinet qui était à l'Hôtel-de-Ville, m'écrivit ceci :

« 18 mars 1871. » — « 11 heures 25 du matin. »

« Chef de cabinet du maire de Paris à M. Ju- » les Ferry au Ministère des Affaires étrangères, » à Préfet de Police, Intérieur, Affaires étran- » gères, général Vinoy, général d'Aurelles.

» Une manifestation d'environ 200 individus » très-bruyants dont moitié environ de soldats » de ligne, la crosse en l'air, avec clairons et » tambours de la troupe, est arrivée sur la place » de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la grille.

» Un garde national les harangue. Ils crient: » à la Bastille! à Montmartre! vive la Répu- » blique! et demeurent sur la place. La foule » augmente un peu. Un coup de feu a été tiré » du quai contre l'Hôtel-de-Ville, nous ne ré- » pondons pas. Les groupes se dispersent et se » tiennent au coin des rues. »

Sur ces entrefaites j'étais rentré à l'Hôtel-de-Ville où je reçus du Préfet de Police une dépêche peu intéressante à propos d'un gendarme qui avait été fait prisonnier par les insurgés.

« 18 mars 1871. » — « 12 heures 5 du matin. »

« Police à Mairie de Paris.

» Je connais l'incident; mais je suis sans nou- » velles du gendarme Boisseau. Dès que j'en » aurai reçu, je m'empresserai de vous les trans- » mettre. »

A une heure j'envoyais la dépêche suivante :

« Mairie de Paris à Intérieur, Affaires étran- » gères, général Vinoy, Garde nationale.

» La proclamation que j'ai emportée du gou- » vernement va être affichée. La situation du » 11e arrondissement est perdue. L'insurrec- » tion en est maîtresse. La garde nationale s'es

» réunie mais regarde faire les barricades autour » de la Mairie. Le maire du 14e est absolument » captif. L'attitude de la troupe qui revient de » la Bastille est lamentable, crosse en l'air, et le » reste.

» Signé : Jules Ferry. »

Vient maintenant une dépêche du général qui commandait l'Hôtel-de-Ville, au préfet de Police. Il lui demande des agents en bourgeois parce qu'on arrêtait les ordonnances.

« 18 mars 1871. » — « 2 heures 25 du soir. »

« Général Deroja commandant l'Hôtel-de-» Ville à Préfet de Police.

» Je vous prie de m'envoyer six agents en bour-» geois pour porter mes dépêches immédiate-» ment.

» Les gendarmes chargés de ce service sont » arrêtés. Pouvez-vous me donner des nouvelles » de la situation? nous ne savons rien ici. »

« 18 mars 1871. » — « 2 heures 52 du soir. »

« Général Valentin à général Vinoy, Guerre, » Intérieur, Affaires étrangères, Garde nationale, » Mairie de Paris.

» La barrière d'Enfer est occupée par les in-» surgés. »

Nous rencontrons ici un incident. Voici une dépêche du colonel Vabre, commandant l'Hôtel-de-Ville, adressée au Préfet de Police.

« 18 mars 1871. » — « 2 heures 50 du soir. »

« Colonel Vabre à Préfet de Police.

» On nous dit que la caserne Lobau va être » évacuée. »

» Qu'y a-t-il de vrai et que doit-on faire?

En effet à 2 heures et demie, entrait dans mon cabinet un officier de gendarmerie de la caserne Lobau qui me dit : « Je viens de rece-» voir l'ordre d'évacuer la caserne, je ne com-» prends pas pourquoi. Si on l'évacue, elle sera » prise immédiatement par les insurgés. » — C'est, Messieurs, la caserne qui est la plus rapprochée du quai; elle commande le petit jardin qui est situé derrière l'Hôtel-de-Ville et, l'abandonner c'était livrer l'entrée de la Mairie de ce côté.

J'envoyai sur le champ la dépêche suivante au Préfet de Police.

« 18 mars 1871. » — « 2 heures 50 du soir. »

« Mairie de Paris à Préfet de Police.

» On fait évacuer la caserne Lobau. C'est » comme si on livrait l'Hôtel-de-Ville, qui a » donné cet ordre? C'est certainement un mal-» entendu.

» Signé : Jules Ferry. »

A trois heures j'insiste et je précise :

« 18 mars 1871. » — « 3 heures du soir. »

« Maire de Paris à Préfet de Police.

» Il y a 83 hommes dans la caserne Lobau, » 40,000 cartouches impossibles à enlever. La » caserne commande le jardin de l'Hôtel-de-» Ville. Il vaudrait mieux en renforcer la gar-» nison. Si on l'évacue on la livre à l'insurrec-» tion. Je m'oppose à l'exécution de cet ordre » évidemment irréfléchi.

» Signé : Jules Ferry. »

J'adressai en même temps au Ministre de l'Intérieur et au Président du Conseil que je croyais encore au Ministère des Affaires étrangères, mais qui n'y était plus, une dépêche ainsi conçue :

« 18 mars 1871. » — « 3 heures 15 du soir. »

« Maire de Paris à Intérieur, à Président du » Conseil, à Affaires étrangères.

» Un ordre général est donné d'évacuer les » casernes. On a ainsi livré celle du prince Eu-» gène.

» Ordre aussi d'évacuer caserne Lobau. Je » m'y oppose, c'est livrer l'Hôtel-de-Ville et je » ne subirai pas cette extrémité honteuse. »

Je vous demande pardon de ces expressions un peu vives; mais, vous le comprenez, la situation elle-même était très-violente.

« Vous devez garder l'Hôtel-de-Ville et ses » casernes qui sont une forteresse, ainsi que la » Préfecture de Police. Il semble qu'on perde la » tête.

» Signé : Jules Ferry. »

« 18 mars 1871. » — « 3 heures 30 soir. »

« Général Valentin à colonel Vabre, qui » commandait l'Hôtel-de-Ville.

» Le régiment de ligne qui nous gardait s'est-» il replié? et qu'avez-vous pour vous garder, » abstraction faite de Lobau? »

Je prends la plume et je réponds :

« 18 mars 1871. » — « 3 heures 35 du soir. »

» Maire de Paris à Préfet de Police.

» Nous gardons naturellement le 110e de » ligne, n'ayant point l'intention de livrer l'Hô-» tel-de-Ville. Quant aux 83 gendarmes de » Lobau, ils ne peuvent vous être nécessaires et

» ils valent mieux que 500 soldats. Il faut abso-
» lument nous les laisser.
» Signé : Jules Ferry. »

Voici la réponse du général Valentin :

« 18 mars 1871. » — « 3 heures 54 du soir. »
« Général Valentin à Mairie de Paris.
» Gardez la garde républicaine de Lobau. Ce
» n'est que dans le cas où la troupe de ligne se
» replierait qu'il y aurait lieu d'évacuer la ca-
» serne. »

A 4 heures 20 je reçus du général en chef la dépêche suivante qui m'enchanta parce qu'elle me donnait raison :

« 18 mars 1871. » — « 4 heures 20 du soir. »
« Général en chef à Préfet de Police et Mairie
» de Paris.
» Qui donc a donné l'ordre d'évacuer casernes
» Lobau et Napoléon !
» Ce n'est pas moi, je suis disposé à les faire
» renforcer. »

Je répondis :

« 18 mars 1871. » — « 4 heures 50 du soir. »
« Mairie de Paris à général Vinoy et à Inté-
» rieur.
» L'ordre d'évacuer était signé par le colonel
» de la garde républicaine. — Le général Valen-
» tin parlait de faire replier le 110e qui est
» dans la caserne Napoléon. J'ai refusé formel-
» lement de laisser faire, sans quoi non seule-
» ment Lobau mais Napoléon seraient livrées ; à
» cette heure Napoléon aurait besoin d'être ren-
» forcée, non comme nombre mais comme esprit.
» Signé : Jules Ferry. »

Vient maintenant une dépêche circulaire du général Valentin au gouvernement :

« Circulaire de Paris. »
« 18 mars, 5 heures 20 m. du soir. »
« Général Valentin à général Vinoy, géné-
» ral Le Flô, général Paladines, président du
» gouvernement, Affaires étrangères, Intérieur,
» Justice et Maire de Paris. »
« Les casernes du Château d'Eau et du fau-
» bourg du Temple ont été envahies sans résis-
» tance de la part des soldats qui ont livré leurs
» armes, et se répandent dans les rues en criant:
» Vive la république ! — Celle du Château d'Eau
» est occupée par le 107e bataillon. Les armes
» paraissent servir à armer des mobiles et des
» soldats libérés. On parle de projets d'attaque
» contre la préfecture de police, la ville et la
» place Vendôme. »

« 18 mars 1871, à 5 h. 45 m. du soir. »
« Général Valentin à généraux Vinoy, Le Flô,
» Paladines, Président du gouvernement, Affai-
» res étrangères, Intérieur, Justice et Maire
» de Paris, (circulaire.) »
« Les 82e et 131e bataillons semblent se diri-
» ger sur la préfecture avec des intentions hos-
» tiles. Je prends des préparatifs de défense; on
» fait des barricades autour de Mazas. »

« 18 mars 1871, 6 h. 20 m. du soir. »
« Général Valentin à généraux Vinoy, Le Flô,
» Paladines, Président du gouvernement, Affai-
» res étrangères, Intérieur, Justice et Maire de
» Paris, (circulaire.) »
« Le 194e bataillon cerne l'Hôtel-de-Ville,
» Lobau a été renforcée d'une compagnie. »

Vingt minutes avant en effet j'avais télégraphié ceci au gouvernement :

« 18 mars 1871, 6 h. du soir. »
« Maire de Paris à Intérieur, à Garde natio-
» nale, à Affaires étrangères.
« La place de l'Hôtel-de-ville est occupée par
» des bataillons hostiles, nous sommes cer-
« nés. »
Signé : « Jules Ferry. »

« 18 mars 1871, 6 h. 15 m. du soir. »
« Maire de Paris à Préfet de police, à géné-
» ral Vinoy.
« Les bataillons qui occupent la place sont
» peu nombreux; que les casernes tiennent bon ;
» seulement la caserne Napoléon est attaquée
« par derrière. »

Il y avait eu en effet une petite tentative qui n'a pas réussi.

« Maire de Paris à Préfet de police, Inté-
» rieur, Président du gouvernement, Garde
» nationale, général Vinoy. »
« Le bataillon qui cernait l'Hôtel-de-Ville,
» après avoir chargé ses armes et stationné
» quelque temps, se retire en criant ; la caserne
» est en parfait état. »

L'attaque avait été repoussée.

Voici maintenant la dépêche qui tomba sur nous comme un coup de foudre :

« 18 mars 1871, 6 h. 10 m. du soir. »
« Préfet de police à général Vinoy, Guerre,
» Président du pouvoir exécutif, Intérieur,

» Justice, Affaires étrangères, Maire de Paris.

« Un sergent-major vient de me dire que les » généraux Lecomte et Clément Thomas avaient » été fusillés après jugement d'une cour mar- » tiale. Il avait vu les cadavres. »

Signé; « Valentin. »

« 18 mars 1871 6 h. 55 m. du soir. »

« Maire de Paris à Préfet de police, général » Vinoy, général Le Flô, Intérieur, Président » du gouvernement.

« On construit des barricades au pont Louis- » Philippe rue Bourtibourg, on va évidemment » en faire dans toutes les petites rues inter- » médiaires, le but est d'isoler l'Hôtel-de- » Ville.

« J'attire votre attention sur l'importance » de bien garder le nouvel Hôtel-Dieu et le » pont d'Arcole; du pont d'Arcole, avec une » mitrailleuse, on pourrait balayer la place si » cela devenait nécessaire. »

Vous le voyez, la situation est bien claire. Je vous dirai qu'un peu avant, prévoyant un siége, j'avais envoyé des voitures avec des employés à la manutention. Ils étaient revenus avec du pain et des liquides, et nous avions de quoi nourrir le 110e régiment pendant 48 heures au moins.

**M. le marquis de Mornay**. — A quelle heure aviez-vous envoyé ces voitures?

**M. Jules Ferry**. — Entre 4 et 5 heures.

**M. le marquis de Mornay**.— Vous n'étiez pas encore cernés?

**M. Jules Ferry**. — Non, mais je prévoyais que je pourrais l'être, et la prudence me commandait de prendre des précautions.

*Un membre*. — Je croyais qu'à ce moment-là l'Hôtel-de-Ville était cerné.

**M. Jules Ferry**. — Non, jamais la place n'a été cernée. Les employés que j'avais envoyés à la manutention entre 4 et 5 heures en sont revenus vers sept heures.

Me voici arrivé au dernier incident de la journée. Je tiens particulièrement à m'en expliquer, à raison de l'immense responsabilité qui pesait sur moi comme maire de Paris.

Je ne prétends nullement qu'on ait eu tort de faire évacuer l'Hôtel-de-Ville et les casernes. Il s'agit là en effet d'un acte militaire qui engage tellement la responsabilité du chef supérieur, que personne n'a le droit de dire qu'il ait eu tort.

Quant à moi je tiens à montrer que je n'ai quitté mon poste que quand il a été absolument impossible d'y rester.

Vous venez de voir que j'avais lutté dans la journée contre l'évacuation de la caserne Lobau.

Vous vous rappelez que le général Vinoy m'avait télégraphié, qu'il m'avait donné l'ordre et qu'il était d'avis de fortifier les casernes au lieu de les évacuer; or — et ceci vous montre avec quelle rapidité les événements se précipitaient — à sept heures, j'appris indirectement, car on ne me communiquait rien officiellement, que le général Derroja qui commandait en chef l'Hôtel-de-Ville et les casernes, avait reçu du général Vinoy l'ordre écrit d'évacuer immédiatement les casernes. J'allai trouver le général qui était dans un cabinet voisin du mien et je lui dis: « Comment se fait-il que vous receviez des ordres sans que j'en sois avisé ? » Il me répondit: « Voilà le fait; je ne sais pas ce qui se passe. » Or, l'ordre était sur un papier assez sale, et de mauvaise apparence, je pensai que c'était peut-être un faux ordre et je demandai qu'il fût vérifié.

J'écrivis en conséquence au ministre de l'Intérieur, au Président du gouvernement, au général Vinoy, la dépêche que voici;

« 18 mars 1871, 7 h. 15 m. du soir. »

« Maire de Paris à Intérieur, Président du » gouvernement, général Vinoy.

« Le général Derroja me communique un » ordre daté de 6 heures, ordonnant l'évacua- » tion de la caserne Napoléon et de l'Hôtel-de- » Ville et signé: Vinoy. — cet ordre est con- » traire à une dépêche du général Vinoy toute » récente qui se plaignait de l'ordre de l'évacua- » tion précédemment reçu. Je prie le minis- » tre de l'Intérieur et le président du gouver- » nement de me confirmer cet ordre par » dépêche.

« L'Hôtel-de-Ville n'aura plus un défenseur; » entend-on le livrer aux insurgés, quand » pourvu d'hommes et de vivres, il peut résis- » ter indéfiniment? Avant d'évacuer, j'attends » ordre télégraphique.

Signé: « Jules Ferry. »

Comme la réponse ne venait pas, je télégraphiai de nouveau au Ministère de l'Intérieur:

« 18 mars 1871, 7 h. 40 m. soir, — Maire de » Paris à Intérieur. Je réitère ma question au » sujet de l'ordre d'évacuation. Allons-nous » livrer les caisses et les archives, car l'Hôtel-

» de-Ville, si l'ordre d'évacuer est maintenu, » sera mis au pillage. J'exige un ordre positif » pour commettre une telle désertion et un tel » acte de folie. »

Je vous demande toujours pardon pour les expressions qui sont en rapport avec la situation.

A 7 h. 50 m., je reçus de M. Picard, ministre de l'Intérieur, la réponse suivante :

« Intérieur à Maire de Paris. Suspendez l'évacuation. Je vais vérifier l'ordre et le discuter » avec le général.

» Signé : Ernest Picard. »

Vous voyez que le Ministre de l'Intérieur ne connaissait, pas plus que moi, l'ordre d'évacuation, puisqu'il se rendait à l'état-major pour le discuter avec le général Vinoy.

J'eus quelque peine à obtenir du général Derroja de surseoir à l'exécution de cet ordre qui était extrêmement pressant et qui le préoccupait beaucoup. Il sentait sa responsabilité compromise et il ne voulait pas attendre la réponse. Je lui dis : « Si vous n'attendez pas la réponse, je » reste ici. Il y a là le 101e bataillon qui n'attend que notre départ pour entrer, et je vous » rends responsable des conséquences. »

Il consentit enfin à me laisser télégraphier et à attendre la réponse, c'est-à-dire la dernière dépêche que je viens de vous lire. Le général Derroja n'en fut pas satisfait. Il voulait une dépêche directe du Ministre de l'Intérieur.

Je télégraphiai alors au Ministre de l'Intérieur :

« 18 mars 1871, 8 h. soir.

» Maire à Intérieur. Malgré la communication » précédente au général qui commande ici, ce » dernier veut évacuer immédiatement. Prière » de lui envoyer un ordre formel d'attendre la » réponse du général Vinoy. »

L'ordre formel arriva à 8 h. 12 m. :

« 18 mars 1871, 8 h. 12 m. soir.

» Intérieur à maire de Paris et général commandant la caserne Lobau. Sous votre responsabilité personnelle, ordre formel de ne » pas évacuer; attendre communication du général Vinoy qui est prévenu.

» Signé : Ernest Picard. »

Pour mieux assurer la vérification de l'ordre, j'avais, d'accord avec le général Derroja, envoyé un de ses officiers au quartier général du Louvre. Le général Vinoy était absent. L'officier ne rencontra que son chef d'état-major, M. Filippi qui, instruit de la situation, répondit par un petit mot au crayon : « Il me paraît convenable de se conformer aux ordres de M. le » Ministre de l'Intérieur, c'est-à-dire, suspendre l'évacuation. » J'étais encore une fois triomphant, puisque mon idée était de rester à l'Hôtel-de-Ville.

M. Derroja ne se tint pas pour battu et renvoya un officier au général Vinoy, à l'École militaire, pour avoir des éclaircissements.

Pendant ce temps, je télégraphiai au Ministre de l'Intérieur, à 8 h. 25 m. du soir, la dépêche suivante :

« 18 mars 1871.

» Maire de Paris à Ministre de l'Intérieur.

» Avec cinq cents hommes, je suis certain de » tenir indéfiniment dans l'Hôtel-de-Ville. L'évacuation de la Préfecture de police est insensée. Les barricades qui se font tout autour » d'ici ne sont pas sérieuses. »

Nous avions pu, en effet, faire constater par nos gens que c'étaient des barricades tout-à-fait improvisées.

Sur ces entrefaites, revint l'officier qui s'était rendu auprès du général Vinoy. Il rapportait l'ordre écrit et formel de tout évacuer.

Je tentai un dernier effort et j'écrivis au Ministre de l'Intérieur :

« 18 mars 1871, 9 h. 50 m. du soir.

» Maire de Paris à Intérieur. Je reçois l'ordre » du général Vinoy d'évacuer l'Hôtel-de-Ville. » Pouvez-vous m'envoyer des forces? Répondez » immédiatement. »

Vingt minutes après, il me répond :

« 18 mars 1871, 9 h. 50 m. du soir.

» Intérieur à Maire de Paris. Votre dépêche » a été transmise au Gouvernement avec invitation de vous répondre directement et immédiatement; ne puis prendre sur moi de donner » ordre de désobéir à Vinoy. »

Mais comme aucune nouvelle n'arrivait, le général Derroja me dit : « C'est tout ce que je » puis faire. J'ai épuisé les dernières limites de » mon droit. Je vais faire évacuer l'Hôtel-de-Ville. »

A 9 h. 55 m. je télégraphiai une dernière dépêche au Ministre de l'Intérieur :

« 18 mars 1871, 9 h. 55 m. soir.

» Maire de Paris à Intérieur. Les troupes ont » évacué l'Hôtel-de-Ville. Tous les gens de ser- » vices sont partis. Je sors le dernier. Les in- » surgés ont fait une barricade derrière l'Hôtel- » de-Ville et arrivent en même temps sur la » place en tirant des coups de feu.

» Signé : Jules Ferry. »

C'est ainsi que l'Hôtel-de-Ville se trouva occupé par l'insurrection une demi heure après. Les insurgés eux-mêmes ignoraient ce qui se passait dans l'intérieur de l'édifice. Ils furent assez surpris, m'a-t-on dit, de trouver les portes ouvertes.

Pour achever l'histoire du 18 mars et de mon rôle dans cette journée, je vous dirai qu'ayant quitté l'Hôtel-de-Ville à dix heures du soir, je me rendis à la mairie du premier arrondissement, c'est-à-dire à la mairie du Louvre.

Je trouvai là le maire, M. Adam, M. Meline, adjoint, auxquels je fis part de la situation. Je leur demandai s'ils voyaient quelque chose à faire. Ils firent venir immédiatement les chefs de bataillon du quartier qui étaient des plus vaillants et des meilleurs, M. le colonel Mosneron-Dupin, M. le commandant Barré et d'autres, tous ceux en un mot qui avaient montré le plus de bravoure et d'attachement à l'ordre depuis six mois. Ils nous dirent : » Il n'y « a rien à faire avec la garde nationale. Nous » avons fait battre le rappel toute la journée, il » est venu 14 hommes par bataillon (Mouve- » ment). Ces hommes avaient formé un petit » groupe, mais ils sont allés se coucher. Nous ne » vous conseillons pas de tenter d'aller les ré- » veiller. »

Alors je fis venir les maires de Paris. Au moment où je quittais l'Hôtel-de-Ville, j'avais été avisé qu'ils étaient réunis à la mairie du deuxième arrondissement.

**M. Vacherot.** — A quelle heure?

**M. Jules Ferry.** — C'était le 18 mars dans la soirée.

**M. Vacherot.**— J'ai été convoqué pour une réunion. Je m'y suis rendu. Mais il n'y a pas eu de réunion parce qu'on est venu les uns après les autres.

**M. Jules Ferry.** — J'envoyai ma petite lettre aux maires pour les mettre au courant de la situation. Je leur disais : » On retire les troupes » de l'Hôtel-de-Ville, je l'abandonne; peut-être » pourrez-vous tenter quelque chose dans l'in- » térêt des archives de la ville et de ses caisses. » Essayez et montrez-vous. »

Une heure après ils arrivèrent presque tous à la mairie du premier arrondissement. Ils parurent aussi embarrassés que les chefs de bataillons de la garde nationale. Ils convinrent cependant de garder le deuxième arrondissement et de prendre des mesures pour la résistance, lorsque tout d'un coup un grand bruit se fit entendre au-dehors.

**M. Vacherot.** — Je n'étais pas à cette réunion.

**M. Jules Ferry.** — La foule criait : « Mort à Ferry! Il nous faut Ferry! » — C'est alors que ces Messieurs me dirent : « Ne sortez pas, » attendu qu'on fouille tout le monde et qu'on » demande les noms. Nous allons vous faire pas- » ser par l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. »

J'entrai en effet dans le presbytère qui communiquait avec la mairie et je pus m'en aller, pendant que la foule rassemblée devant la porte de la mairie continuait à proférer des cris de mort contre moi.

Je couchai à Paris chez un de mes amis et je me rendis le lendemain matin à Versailles.

Ici s'arrête ce que je sais et ce que j'ai à vous dire sur la journée du 18 mars.

Si maintenant vous aviez, sur des points déterminés, des questions à m'adresser, je m'efforcerais d'y répondre.

**M. Delpit.** — Pourriez-vous insister plus que vous ne l'avez fait sur les relations qui ont existé entre le gouvernement et le comité formé à Montmartre, depuis le moment où les canons ont été enlevés lors de l'entrée des Prussiens jusqu'au moment de l'insurrection. Il a dû y avoir dans cet intervalle, entre les chefs du comité et le gouvernement, des négociations sur lesquelles je désirerais être édifié.

**M. Jules Ferry.** — Il n'y a pas eu de négociations entre le gouvernement et les chefs du comité.

**M. Delpit.** — Je vous demande pardon des expressions dont je me suis servi. Croyez bien que je n'y attache pas d'importance et que je n'ai eu aucune intention de vous blesser.

**M. Ferry.** — Je ne m'en blesse nullement. Je suis même très content que votre question me donne l'occasion de m'expliquer sur ce point. Il y a eu, il est vrai, des négociations et des allées et venues nombreuses eutre le gouvernement et M. Clémenceau, maire du dix-huitième arrondissement, qui se vantait d'avoir sur

ce quartier une grande influence. M. Clémenceau nous a dit dix fois de suite. « Prenez patience; on va rendre les canons, j'en ai la promesse, c'est pour demain. »

M. Clémenceau nous répétait souvent qu'il n'y avait qu'un malentendu, que si le gouvernement faisait une proclamation affirmant la république, l'insurrection se dissiperait comme par enchantement.

Voilà tout ce qu'il y a eu. Quant à de prétendues négociations entre le gouvernement et ce comité, il n'en a jamais existé.

**M. Delpit.** — Y a-t-il d'autres maires qui soient intervenus?

**M. Jules Ferry.** — Il n'y en a pas eu d'autres. Les canons étaient aussi aux buttes Chaumont, mais le 20e arrondissement était régi par une commission administrative dont les membres ne s'occupaient pas de politique. On comprend sans peine qu'ils n'auraient eu aucun crédit.

**M. le Président.**— M. Schœlcher a annoncé qu'il aurait des renseignements à donner sur la question posée par M. Delpit, au sujet de la reddition des canons.

*Un membre.* — Je voudrais demander à M. Jules Ferry s'il peut nous donner des renseignements sur un fait qui s'est passé pendant le premier siége.

Les bataillons de Belleville et de Montmartre auraient, dit-on, été armés avec des fusils perfectionnés, alors que les bataillons dévoués à l'ordre n'avaient que de vieux fusils. On dit même que dans le cours du siége un certain nombre de bataillons dévoués à l'ordre auraient dû échanger les fusils perfectionnés dont ils étaient pourvus, pour les remettre aux bataillons de Montmartre et de Belleville, lesquels leur auraient donné à la place de vieux fusils.

**M. Jules Ferry.** — Il m'est d'autant plus facile de vous répondre que je suis parfaitement au courant des faits auxquels vous venez de faire allusion.

Pour ce qui est de l'échange général d'armes perfectionnées contre des armes inférieures, il a eu lieu dans toute la garde nationale de Paris au moment de la formation des bataillons de marche. Comme on armait une portion des bataillons en guerre, c'était l'essence même de la combinaison de donner aux hommes qui devaient quitter l'enceinte et qui allaient se trouver aux prises avec l'ennemi, les meilleures armes. Il avait donc été entendu que les garde nationaux sédentaires donneraient, dans la proportion qui serait nécessaire, les bonnes armes dont ils étaient pourvus et qu'ils se contenteraient de fusils à percussion.

Le fait qui se serait passé à Belleville est tout différent; c'est celui auquel M. le général Trochu a fait allusion dans son discours. A la fin de septembre ou au commencement d'octobre, nous fûmes fort surpris de trouver des armes perfectionnées entre les mains des bataillons de Belleville. Nous allâmes aux renseignements et nous apprîmes que c'était Flourens qui avait acheté et payé ces armes, parmi lesquelles il y avait des Chassepot. Il les avait données à ses hommes et il en avait formé un corps de tirailleurs spécial qui se dévouait à lui et qu'on appelait les tirailleurs de Belleville.

Je crois qu'il ne faut pas confondre ces deux faits. Ainsi, il n'a jamais été fait d'échange pour donner des armes perfectionnées aux mauvais bataillons et pour laisser les mauvaises aux bataillons de l'ordre. Il n'y a pas eu autre chose que ce que je vous ai dit, lors de la formation des bataillons de marche. Mais il y avait eu antérieurement, pendant le siége, une certaine quantité de Chassepot, qu'on a, je crois, exagérée, qui ne s'élevaient pas, selon moi, au-delà de quelques milliers, qui avaient été achetés et dont se trouvaient détenteurs les tirailleurs de Belleville sous le commandement de Flourens.

**M. le marquis de Quinsonnas.** — Est-ce qu'on trouvait à acheter des armes dans Paris?

**M. Jules Ferry.** — Ces achats peuvent avoir été faits antérieurement au 4 septembre.

**M. le marquis de Quinsonnas.** — M. le général Trochu, dans son discours, a fait observer que les émeutiers du 31 octobre étaient armés non pas de Chassepot, mais de Springfield et de Spencer. D'où pouvaient provenir ces armes?

**M. Jules Ferry.** — Il y avait des Remington dans Paris.

**M. le marquis de Quinsonnas.** — Ce n'étaient pas des Remington, c'étaient des Springfield et des Spencer, c'est-à-dire des armes tout-à-fait spéciales.

**M. Jules Ferry.** — Je me rappelle parfaitement que les tirailleurs, qui nous ont cernés le 31 octobre, étaient pourvus de très-bonnes armes. Mais je ne crois pas néanmoins que le

nombre de ces armes fût très considérable. Si on retrouvait l'état des bataillons de la garde nationale fait par l'état-major, on saurait le nombre de Snider, de Remington ou de Chassepot qui ont été distribués.

Il y avait des armes dans Paris ; et d'ailleurs on en avait fait venir en vue du siége dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le 4 septembre et l'investissement. Mais, je le répète, je crois qu'il n'y a eu qu'un petit nombre d'armes.

**M. le Président.** — Il y a un fait qu'on vous a reproché.

On a dit que vous aviez manifesté beaucoup d'indulgence pour la garde nationale de Belleville, que vous l'aviez armée de Chassepot, que vous lui aviez donné un drapeau et que vous l'aviez passée en revue. Pouvez-vous donner des explications sur ce point?

**M. Jules Ferry.** — Le fait n'est pas exact, quant aux armes; mais je vais vous dire ce qui s'est passé pour les drapeaux.

**M. le Président.** Je vous pose cette question qui résulte de dépositions antérieures.

**M. Jules Ferry.** — La mairie de Paris n'a jamais eu dans ses attributions la distribution des armes. Nous n'avons donc pu donner de Chassepot à aucun bataillon. La mairie de Paris n'a pas fait autre chose que de distribuer des habillements et elle en a distribué beaucoup. C'était un fait général.

Quant aux fusils, c'étaient l'état-major de la garde nationale et le ministère de la guerre qui les distribuaient. Il n'a donc pu y avoir, de la part de la mairie de Paris, aucune préférence en ce qui concerne la distribution des armes. C'est une chose matériellement impossible.

Toutes les armes distribuées, sauf celles qui avaient été achetées par Flourens, et qui, je crois, sont peu nombreuses, toutes ces armes, dis-je, sortaient des arsenaux de l'Etat et avaient été acquises par l'Etat pendant les derniers jours qui ont précédé le 4 septembre. Le gouvernement nous a dit en effet, à cette époque, et vous pourrez le voir dans le *Journal officiel* en relisant les discours des ministres, qu'il avait fait venir des armes perfectionnées. Il y avait des Remington, des Snider et d'autres armes encore d'origine anglaise et américaine, dont M. le Ministre de la guerre annonçait l'arrivée.

**M. le marquis de Mornay.** — Des Springfield surtout.

**M. Jules Ferry.** — Je crois que oui.

En ce qui concerne les armes, ma réponse est donc décisive. Jamais la mairie de Paris n'a distribué de fusils.

Quant au drapeau, le fait originaire remonte à une époque antérieure à mon administration. Car je ne suis devenu maire de Paris qu'au mois de novembre, après le plébiscite, lorsque M. Arago eût donné sa démission. Jusque-là j'avais simplement le caractère d'un délégué, je n'avais pas pris le titre de Préfet de la Seine.

J'avais reçu du gouvernement le 6 septembre le titre de délégué près l'administration du département de la Seine.

Je reviens à mes visites à Belleville.

Je suis allé deux fois à Belleville.

Une première fois le 8 octobre, dans les circonstances suivantes : Le 8 octobre, M. Flourens était descendu sur la place de l'Hôtel-de-Ville avec ses bataillons. C'était la première manifestation armée à laquelle il nous fut donné d'assister. Elle avait un caractère plutôt pacifique que menaçant. Je vois encore Flourens faisant ranger ses hommes, ses cantinières, sa musique, et tout le monde l'abordant le képi à la main. C'était une exhibition de militarisme tout-à-fait piquante.

Le gouvernement avait été prévenu. Le général Trochu et plusieurs de ses collègues attendaient dans la grande salle du gouvernement. La visite fut très-respectueuse; car on n'avait pas encore rompu avec nous. Seulement Flourens venait très-nettement demander le commandement de la place de Paris. Il se chargeait de sauver Paris. Le général Trochu lui répondit avec beaucoup de douceur. Les gens qui l'accompagnaient trouvèrent Flourens ridicule et la manifestation échoua. Flourens donna sa démission tant il était blessé de son insuccès. Ce jour même, je fus accosté, en rentrant à l'Hôtel-de-Ville, par des officiers des bataillons de Flourens qui me dirent : « M. Jules Ferry, » on nous calomnie, on croit que nous sommes » venus pour faire violence au gouvernement. » Nous voulons donner un démenti à ces bruits » calomnieux que répandent contre nous les » journaux réactionnaires. »

« Voulez-vous venir à Belleville ?

» Voulez-vous y venir maintenant ? »

Je ne crus pas devoir refuser leur proposition et je me rendis sur le boulevard de Puebla où se trouvaient réunis cinq à six bataillons de Belleville. Je les passai en revue et c'est à ce sujet que vous avez pu lire dans un journal une

lettre de Flourens dans laquelle il dit : « Est-ce que Ferry ne s'est pas permis de passer en revue mes bataillons en bourgeois ! »

J'avais parcouru tout le boulevard. J'avais constaté des cris unanimes de « vive le gouvernement ! » et pas un seul cri de : « vive la commune ! » qui était cependant déjà le cri de ralliement. Je me trompe, ce cri fut proféré une seule fois. Il fut étouffé immédiatement et de la plus rude façon, de la façon dont on exerce le commandement à Belleville.

La seconde fois que je me rendis à Belleville, ce fut réellement pour le drapeau. Ce drapeau avait été demandé à la mairie centrale, sous l'administration de M. Arago, par l'état-major de la garde nationale.

Vous le savez, les situations en temps de révolution, se dessinent et se déplacent avec une très-grande rapidité.

Dans les premiers temps, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, on pouvait croire que tous les gens plus ou moins exaltés, que les têtes chaudes qui composaient la jeune troupe de Flourens seraient pleins d'ardeur pour la bataille. Le général Trochu avait eu pour Flourens beaucoup d'égards. Celui-ci passait pour un héros ; il avait fait la guerre de Crète. C'était pour le général un certificat de civisme suffisant, et il avait autorisé Flourens à former le corps des tirailleurs de Belleville.

Flourens avait demandé à être colonel. Il n'y avait que des chefs de bataillon dans la garde nationale. Mais il voulait un titre pour se différencier des autres chefs de bataillon ; bref, on l'avait nommé major de rempart. Il en était ravi.

Donc, on avait pensé à l'état-major, que si l'on donnait un drapeau spécial à ce corps qui était hors cadres et qui s'appelait *les tirailleurs de Belleville*, on pourrait en tirer de bons soldats à l'occasion et l'on avait fait préparer un drapeau portant ces mots : *Tirailleurs de Belleville.*

Quand il fut question, vers la fin de novembre, du départ des bataillons de Belleville pour les avancées, plusieurs personnes vinrent nous dire : « Mais on a beaucoup de peine à faire » marcher ces bataillons. Ils ont beaucoup de » bon vouloir pour venir à l'Hôtel-de-Ville, mais » ils ne veulent pas aller aux avancées. — Je pensai alors qu'en allant passer ces gens en revue à Belleville et qu'en les haranguant, je pourrais les décider à partir comme il convenait pour les tranchées.

Je dois dire que je fus très-mal reçu. Je m'étais mépris sur cette population. Je vis là des gens qui ne songeaient qu'à une chose à m'expliquer pourquoi ils ne voulaient pas partir. Je me félicitai cependant d'être venu ; car sans cela ils ne seraient pas partis du tout. Les uns réclamaient leur paye ; les autres voulaient que leurs femmes, légitimes ou non, eussent leur pain assuré pendant leur absence.

Je vois encore, au moment où enfin le bataillon se décida à partir sous le commandement de M. Roger du Nord, un jeune homme, qui avait joué un certain rôle au 31 octobre, jeter ses armes et son fourniment en disant: « Je ne puis pas quitter Paris, puisque la réaction en est définitivement maîtresse » et rentrer chez lui.

Voilà cette histoire de Belleville qu'on a beaucoup défigurée et dans laquelle je puis vous affirmer que j'ai montré quelque courage, attendu que ces gens qui avaient le souvenir du 31 octobre très-présent, étaient particulièrement exaspérés contre moi et que si je n'avais pas fait bonne contenance, ils m'auraient mis en pièces.

*Un membre.* — Est-ce à moment-là qu'on leur a donné le drapeau d'honneur?

**M. Jules Ferry.** — Je leur ai donné ce drapeau en arrivant, — et j'oubliais ce détail caractéristique. Savez-vous ce qu'ils en firent? Ils le mirent en morceaux avant d'arriver à la tranchée, disant : » Ce drapeau qu'on nous ap» porte est destiné à nous dénoncer aux Prus» siens; on nous donne un drapeau spécial pour » indiquer où sont les Bellevillois et pour que » Bismarck nous fasse massacrer. »

*Un membre.* — La seconde fois que vous avez été à Belleville, c'était pour donner le drapeau?

**M. Jules Ferry.** — Le bataillon devait partir pour les avancées ; j'avais fait porter, le matin même, à la mairie, le drapeau qui leur était destiné et je venais là pour les haranguer, pensant les trouver en bonnes dispositions. Au contraire, je vis de suite que ma présence leur était tout à fait désagréable et que ce drapeau constituait à leurs yeux un danger et un piége.

*Un membre.* — Ainsi ce drapeau leur a été donné ce jour-là.

**M. Jules Ferry.** — Oui, et il fut mis en pièces une heure après.

*Un membre.* — Pourriez-vous nous donner des détails sur la mise en liberté des gens qui avaient été arrêtés le 31 octobre?

**M. le Président.** — Je vous demande la permission de laisser de côté cette question qui regarde la Commission du 4 septembre, devant laquelle M. Ferry aura à s'expliquer.

*Un membre.* — M. le général Trochu a dit qu'il y avait dans les bataillons de la garde nationale 25,000 repris de justice. M. Ferry sait-il si ce renseignement est exact?

**M. Jules Ferry.** — Je n'en connais pas exactement le chiffre. Mais voici quelle était la situation.

Quand on arma la garde nationale après le 4 septembre, on a réellement donné des armes à tout le monde. La chose s'est faite dans un grand désordre, comme cela devait arriver dans une ville qui sentait l'approche de l'ennemi. Les états réguliers qui existent partout où la garde nationale s'organise n'étaient pas dressés; pour savoir si on donnait une arme à quelqu'un qui avait été condamné ou non, il aurait fallu recourir au casier judiciaire, ce qui n'était pas très-praticable à ce moment-là. On en a bien écarté quelques-uns; mais il est évident qu'il a dû se glisser dans les bataillons plus d'un repris de justice.

*Un membre.* — Le gouvernement avait rendu un décret qui portait que les faillis non réhabilités feraient partie de la garde nationale. Je suis étonné qu'on ait pris cette précaution à l'égard des faillis et qu'on n'eût pas pu avoir de renseignements précis sur les repris de justice.

**M. le marquis de Mornay.** — On avait ouvert les prisons; ils se sont trouvés libres dans Paris et ils ont pu tout à leur aise entrer dans la garde nationale.

**M. le comte de Gontaut-Biron.** — J'aurais une question à adresser à M. Ferry au sujet du rappel qui a été battu le 18 mars. Vous nous avez dit, et du reste nous le savions d'ailleurs, qu'il avait produit de très-minces résultats, que très-peu de gardes nationaux s'étaient rendus à cet appel. Nous en avons vu un assez grand nombre auxquels nous avons reproché de ne pas être sortis. Ils nous ont répondu: « Mais la générale n'a pas été battue comme à » l'ordinaire. Pendant le siége, quand on bat« tait le rappel, on nous indiquait un lieu de » rendez-vous. Cette fois, nous ne savions pas » pourquoi on battait le rappel; c'est ce qui fait » que nous ne sommes pas sortis. »

**M. Jules Ferry.** — Je ne puis vous renseigner là-dessus. Je n'ai jamais fait battre le rappel pour la garde nationale. Comme l'armement, le rappel était une chose absolument militaire, placée sous l'autorité du gouverneur et du commandant en chef. Aussi quand les maires d'arrondissement se permettaient de faire battre le rappel, ils étaient semoncés. — M. Vacherot est là pour en témoigner, — et j'avoue que dans ce cas je leur transmettais la semonce avec une grande satisfaction, sachant que le rappel devait être battu uniquement sur l'ordre du commandant du secteur.

*Un membre.* — Qui a fait battre le rappel le 18 mars?

**M. Jules Ferry.** — Il a été battu sur un ordre du général de la garde nationale.

**M. le Président.** — Nous en parlerons au général d'Aurelles de Paladines.

*Un membre.* — M. Ferry peut-il nous donner quelque renseignement sur le rôle qu'a pu jouer l'Internationale dans la journée du 18 mars?

**M. Jules Ferry.** — Je ne saurais vous répondre à cet égard.

*Un membre.* — On nous a dit qu'il y avait eu un grand désordre dans la garde nationale au moment où le général Clément Thomas avait donné sa démission. Sur qui doit tomber la responsabilité de ce désordre?

**M. Jules Ferry.** — Un peu sur tout le monde.

**M. le Président.**—Sur l'absence du gouvernement; quand il n'y a pas de gouvernement, il n'y a plus de commandement possible.

**M. Jules Ferry.**— A ce moment il est parti cinquante ou soixante chefs de bataillons.

*Un membre.* — C'est un fait des plus importants.

**M. le Président.** — Quand la garde nationale se désorganise, la responsabilité paraît devoir en retomber sur M. le Ministre de l'intérieur.

**M. Jules Ferry** — La désorganisation s'est produite par le fait même d'un grand nombre de gardes nationaux qui, voyant le siége levé et la guerre finie, se sont dit: nous allons retourner chez nous.

**M. Louis de St-Pierre.**— Je demanderai à M. Jules Ferry s'il a partagé dans une certaine mesure ce que j'appellerai les illusions de M. Jules Favre, illusions qui ont fait que, d'après les préliminaires de paix, on a dû désarmer la troupe de ligne et les mobiles qui avaient donné des preuves de leur solidité pendant le siége, tan-

dis qu'on laissait des armes à la garde nationale dont l'inconsistance avait été signalée à plusieurs reprises.

**M. Jules Ferry.** — Je suis bien aise de la question que vous m'adressez.

Je crois qu'il y a là dessus un malentendu dans beaucoup d'esprits. Je sais parfaitement ce qui s'est passé entre M. de Bismarck et M. Jules Favre.

On a dit et redit bien des fois à la Chambre et dans le public que M. de Bismarck avait offert de désarmer la garde nationale.

C'est une très-grande erreur et quand vous voudrez sur ce point des explications très-précises, M. Jules Favre vous les donnera. M. Vacherot a entendu ces explications dans les réunions des maires.

Jamais M. de Bismarck n'a dit qu'il désarmerait la garde nationale; il a dit : « Messieurs du gouvernement, vous désarmerez la garde nationale. » M. Jules Favre a répondu : « Vous » vous trompez si vous croyez que nous » puissions la désarmer. Qui la désarmera en » effet? Ce n'est pas la troupe. Ce n'est pas une » partie de la garde nationale qui désarmera » l'autre. Si vous voulez désarmer la garde na- » tionale, entrez dans Paris, si cela vous con- » vient. — Alors M. de Bismarck s'échappant par une de ces épigrammes sanglantes dont il avait l'habitude, lui dit : » J'ai un procédé infaillible pour désarmer la garde nationale, c'est de continuer l'investissement; je fermerai toutes les issues et dans quinze jours ou trois semaines, » — Il croyait que nous avions encore pour trois semaines de vivres, alors que nous n'en avions guère que pour quatre ou cinq jours, — » quiconque voudra un morceau de pain m'apportera son fusil aux avant-postes.

Ces paroles cruelles étaient dignes de l'homme qui les prononçait.

Jamais il n'y a eu autre chose, jamais on ne nous a proposé de désarmer la garde nationale.

*Un membre.* — Je demande la parole.

**M. Jules Ferry.** — Si nous avions voulu entreprendre ce désarmement, soyez sûrs que nous aurions sauté en l'air et que, ce que nous voulions éviter, les Prussiens seraient entrés dans Paris.

*Un membre.* — M. Jules Favre a dit le contraire à la tribune.

**M. Jules Ferry.** — Je ne crois pas. Vous le demanderez à M. Jules Favre. Je vous garantis qu'il n'y a eu là qu'un mouvement oratoire; mais sous ce mouvement oratoire restent les faits tels que je vous les ai exposés.

*Le même membre.* — Les paroles de M. Jules Favre sont devenues de l'histoire puisqu'elles ont été prononcées à la tribune, et si je me trompe en les rapportant, tous mes honorables collègues vont me le dire.

J'ai compris que M. de Bismarck avait dit à M. Jules Favre : » Nous désarmerons toute l'armée, à savoir : la garnison, la garde mobile et la garde nationale. Mais vous m'indiquerez les bons bataillons et je leur laisserai leurs armes. » — A quoi M. Jules Favre aurait répondu : « La garde nationale de Paris ne contient que des citoyens dignes de conserver leurs armes et par conséquent, je n'ai pas à accepter votre proposition. » — M. de Bismarck aurait ajouté : « Ah! vous le voulez, eh bien soit! »

**M. Jules Ferry.** — Nos renseignements sur ce point ont besoin d'être complétés. Car ce que vous venez de dire n'est pas conforme au récit que M. Jules Favre a fait au gouvernement et à plus de cinquante personnes

*Un membre.* — Tout s'explique.

**M. Jules Ferry.** — M. de Bismarck a dit en effet : « Vous désarmerez les mauvais bataillons et vous laisserez armés les bons. » Mais M. Jules Favre lui a répondu : « Nous n'avons aucun moyen de désarmer un seul bataillon; nous n'avons pas cette ressource. Vous ne pouvez le faire qu'en entrant dans Paris. » C'est alors que M. de Bismarck répondit qu'il avait un moyen très-facile de désarmer la garde nationale sans entrer dans Paris,

*Un membre.* — Permettez-moi de vous faire observer qu'un jour M. Jules Favre a dit à la tribune : « qu'il était bien tenté de demander pardon à Dieu de n'avoir pas profité de cette offre que lui avait faite M. de Bismark. » Nous l'avons tous entendu.

**M. le vicomte de Meaux.** — C'est avec M. Jules Favre qu'il faudrait s'en expliquer.

**M. le Président.** — Tout cela regarde plutôt la Commission du 4 septembre. M. Ferry ne peut pas expliquer les paroles de M. Jules Favre. Du reste, M. Jules Favre s'expliquera lui-même devant nous.

*Le même membre.* — C'est M. Ferry qui a rappelé les paroles de Jules Favre.

**M. le Président.** — Je remercie M. Ferry des renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer.

(Séance du 23 juin.)

# DÉPOSITION

DE

# M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ

**M. le Président.** — Vous savez, Général, quelle est notre mission. Nous avons à rechercher les causes de l'insurrection du 18 mars. Vous avez dirigé le Ministère de la guerre pendant la durée du siége de Paris, et vous avez continué après le siége à diriger l'armée. Nous vous prions de nous dire quelle est votre opinion sur les causes de cette insurrection.

**Le général Le Flô.** — J'étais à Bordeaux, pendant que s'accomplissaient les événements qui ont eu pour conclusion le 18 mars; je suis arrivé à Paris le 17 seulement, dans la journée, et je trouvais à l'Hôtel du Ministère de la guerre un pli du Gouvernement qui me priait de me rendre au Conseil qui était réuni depuis le matin. C'était, comme je vous le dis, le 17, et depuis six semaines j'habitais Bordeaux; par conséquent, j'étais assez peu au courant des incidents qui se produisaient à Paris. Je trouvai le Conseil occupé à combiner pour le lendemain matin un plan d'attaque de Belleville et de Montmartre, où les insurgés avaient accumulé deux ou trois cents pièces de canon qui étaient un sujet d'inquiétude immense pour la population.

Le général Vinoy avait été appelé dans ce Conseil.

L'armée se composait environ de 40,000 hommes. Le général avait déjà soumis au Conseil ses dispositions qui avaient été généralement trouvées bonnes. C'était donc une affaire à peu près décidée.

Je demandai cependant, comme ministre de la guerre, à être mis au courant. Le général Vinoy eut la bonté de développer son plan devant moi. Je dois dire que je trouvai les dispositions un peu légèrement prises et que j'eus quelques critiques à faire, notamment celle-ci. Il avait imaginé, ne voyant dans cette opération qui me paraissait plus grave que ne le pensait le Conseil, qu'un coup de main à accomplir, de faire sortir les troupes sans sac, c'est-à-dire, sans leurs bagages, ce qui les mettait dans l'obligation de revenir le lendemain. Or, si l'opération ne réussissait pas, les troupes étaient obligées de bivouaquer loin de leurs sacs, de leurs approvisionnements et de tout ce qui assure leur situation. Je déclarai que cette façon d'engager les soldats sans leurs bagages était une faute considérable.

J'insistai beaucoup. Mon opinion ne fut point partagée par le Conseil. On me dit que cela contrarierait le général Vinoy. Cependant vers neuf heures du soir, je fis appeler le général Vinoy, et je lui fis de nouvelles représentations sur la résolution qu'il avait prise, de laisser les bagages dans les casernes. Il persista dans son opinion. J'eus la faiblesse de céder. Je lui dis : Je cède, mais j'ai la conviction qu'il résultera de cette mesure de très-graves inconvénients; je cède parce que l'opinion du Conseil m'est défavorable, mais je déclare que si pareille situation se reproduisait, je donnerais ma démission plutôt que de l'accepter. »

Le combat s'engagea le lendemain, les ordres n'avaient pas été parfaitement donnés, j'en avais fait l'observation. Les troupes devaient partir à trois heures du matin, et être en face des pièces d'artillerie à cinq heures au plus tard. Les choses se passèrent en effet à peu près ainsi. Les troupes étaient sur les buttes Montmartre à peu près à six heures, et il n'y avait plus qu'à enlever les pièces. Malheureusement les équipages n'étaient pas là, et il fallait une heure et demie pour qu'ils vinssent de l'École militaire.

Ils n'arrivèrent qu'à huit heures, quand la population avait eu le temps de s'éveiller, et l'agitation de se produire dans tous les quartiers.

Autre inconvénient; les troupes étaient un peu dispersées. — il y en avait place de l'Hôtel-de-Ville, place de la Bastille, sur le Boulevard, sur le Canal Saint-Martin et encore plus loin. Mais enfin le grand malheur résultait de ce que les attelages n'étaient pas là; s'ils étaient arrivés à six heures du matin, il n'y a pas de doute que les troupes n'eussent opéré leur retraite, sans être inquiétées d'une manière sérieuse.

Voilà donc une des causes principales, à mon sens, de l'insuccès de cette journée. Je me rendis à 9 heures du matin à l'Hôtel-de-Ville, il y avait là une brigade commandée par le général Deroja, un fort bon officier, et qui avait pris les meilleures dispositions. Je me rendis de là à la place de la Bastille, elle était à peu près évacuée. Il y avait là une brigade dont la physionomie n'était pas excellente, les soldats se promenaient leurs armes en bandoulière. Je fis quelques observations. Le général donna un peu plus de cohésion à ses troupes. Pendant que j'étais là, je fus prévenu que des barricades se construisaient à la Villette, à Belleville, et même à l'angle du boulevard Richard-Lenoir. Je traversai tout le boulevard. J'y trouvai bien de l'agitation; on y faisait quelques ébauches de barricades, mais je ne fus insulté d'aucune façon. Cependant, un moment, sur la place de la Bastille, j'approchai d'un groupe qui me paraissait fort animé. J'entrai en conversation avec les gens qui le composaient, et je leur dis ce qu'on peut dire en pareille circonstance, — que le gouvernement avait bien fait d'enlever ces canons qui étaient une cause de perturbation perpétuelle, que c'était à eux un tort très-grave d'avoir arboré un drapeau rouge, alors que le drapeau de la France était le drapeau tricolore, et qu'ils avaient encore plus grand tort en se mettant à l'état d'insurrection. Ils me répondirent d'abord avec une sorte de politesse, mais ils finirent par devenir brutaux, et je fus entouré. J'étais seul avec mon aide-de-camp. Un insurgé s'approcha et me dit : Qui êtes-vous? Je lui dis qu'il n'avait aucun droit de m'interroger. Il me répondit : C'est vrai, j'ai tort. Avant de m'avancer dans le groupe, j'avais donné l'ordre à un officier, qui commandait un escadron de la garde républicaine, de venir à moi s'il me voyait lever ma casquette. Je fis le signal convenu, la troupe s'avança et je fus dégagé sans lutte.

Je reviens sur ce que j'ai dit : Les principales causes de l'insuccès de cette journée furent donc le retard dans l'arrivée des attelages, le défaut de précision dans les ordres, et la faute très-grave qui fut commise de laisser les sacs dans les casernes.

Le soir, je rendis compte au conseil de ce que j'avais vu. Or, voici ce qui était arrivé. Les soldats s'étant emparés des buttes Montmartre, attendaient les attelages. Mais pendant ce temps-là, la population sortait des maisons, se répandait dans les rues. Les femmes, les enfants, les vieillards, se mêlaient aux hommes armés, mais ne faisaient pas de manifestations très-hostiles, et tous ces gens criant ensemble : « Vive la ligne, nous ne voulons pas nous battre, nous sommes des frères. » Toujours la même manœuvre à laquelle, malheureusement, nos soldats se laissent trop souvent prendre.

Puis successivement, insensiblement, cette foule se resserra, il arriva qu'au bout de trois quarts d'heure ou d'une heure, nos bataillons se trouvèrent enfermés dans des cercles presque infranchissables. On fit boire beaucoup les soldats, et peu à peu on arriva à leur enlever leurs armes, ils n'opposèrent pas grande résistance. Le tour, comme l'a dit Ledru-Rollin autrefois, avait été exécuté très-rapidement.

Je me rendis au Conseil, et j'y exposai la situation qui était extrêmement grave. J'allai trouver M. Thiers — il était midi ou une heure. — Il m'offrit de l'accompagner au quartier général du général Vinoy, au Louvre. Mais dans l'espace d'une heure à une heure et demie, depuis mon départ de la place de la Bastille, la situation avait pris un caractère de gravité plus considérable. Plusieurs bataillons avaient été désarmés. Les corps des troupes étaient éparpillés et coupés les uns des autres. M. Thiers pensa que dans le cas où le succès ne répondrait pas aux espérances qu'on avait conçues, il faudrait se résoudre à abandonner Paris.

*Un membre.* — A quelle heure.

**M. le général Le Flô.** — Il était une heure de l'après-midi à peu près. C'était le 18. L'ordre n'en fut pas donné d'une manière absolue. C'était plutôt une prévision. Les circonstances devaient décider de son exécution, et, je le répète, elles s'aggravaient de plus en plus. Je me rendis donc au quartier du général Vinoy avec M. Thiers, nous y passâmes trois quarts d'heu-

re; nous fîmes une nouvelle tournée à travers les rues, puis nous rentrâmes au gouvernement. Il était trois heures. Il y avait un assez grand nombre de députés réunis à l'hôtel des affaires étrangères, nous étions dans une vaste salle qui donne sur le quai.

Pendant que nous étions là, le gouvernement commença à s'inquiéter de la physionomie que les choses prenaient, et on agita la question de savoir si on ne devait pas se retirer à Versailles. Un certain nombre de membres du gouvernement s'y opposèrent absolument. Cependant il fut décidé que M. Thiers y retournerait; il semblait indispensable que le Chef du Pouvoir s'y rendit pour se mettre en communication avec les députés, associer la Chambre à son action, et lui faire prendre part aux mesures qu'exigerait la situation.

Sur l'observation faite par quelques membres du gouvernement et que M. Thiers appuya, il fut convenu que j'accompagnerais M. Thiers à Versailles. Je fis des objections. Je déclarai qu'en ma qualité de ministre de la guerre, mon devoir était de rester à Paris. Le gouvernement persista, et je dus consentir à accompagner M. Thiers.

Vers trois heures, il se produisit un incident qui inquiéta un moment le gouvernement et les représentants qui se trouvaient là. Trois bataillons de la garde nationale, tambours et clairons en tête, passèrent devant l'hôtel des Affaires étrangères. Nous étions défendus par un seul demi bataillon de chasseurs à pied, qui était en dehors de la grille, et dans une situation assez compromise par conséquent. Les hommes étaient disposés en tirailleurs tout le long de cette grille. Le moment me parut critique et je dis : « Je crois que nous sommes flambés, nous allons être enlevés. » En effet, les bataillons qui passaient n'avaient qu'à faire un demi-tour à droite et à pénétrer dans le palais, et nous étions pris tous jusqu'au dernier. Je dis à M. Thiers : « Je crois qu'il est important que vous vous sauviez, il y a peut-être un escalier dérobé par lequel vous pouvez vous retirer et gagner la rue de l'Université, et de là partir pour Versailles. — Il est important que vous le fassiez. Sans quoi le gouvernement va être absolument désorganisé. » M. Thiers suivit mon conseil. Mais les trois bataillons passèrent sans rien dire, ils allèrent faire une manifestation à l'Hôtel-de-Ville, et en revinrent une demi heure après.

*Un membre.* — C'étaient des bataillons du quartier du Gros-Gaillou.

**M. le général Le Flô.** — Oui, du Gros-Gaillou, de la place d'Italie, du quartier du Maine, enfin de tout le quartier qui s'étend sur la rive gauche de la Seine jusqu'au Point-du-Jour.

Vers six heures du soir, la situation était décidée. L'opération était manquée. Un certain nombre de bataillons étaient désarmés. Le régiment, caserné au Prince-Eugène, avait livré ses armes. A Belleville, pareil fait s'était produit. Sur d'autres points isolés, des bataillons, des fractions de régiments avaient également remis leurs armes, les troupes, de toute part, étaient très-ébranlées. J'avais profité du répit que me laissait cette situation pour me rendre, tantôt sur le Champ-de-Mars, tantôt à l'esplanade des Invalides, où il y avait des réserves, où se concentraient les troupes qu'on ramenait de l'intérieur, où le danger que j'avais prévu le matin se produisait dans toute son étendue. Les soldats arrivaient sans sacs, ayant laissé leurs bagages, les uns au Prince-Eugène, les autres au Luxembourg, dans les casernes situées sur tous les points de Paris, d'où ils étaient partis le matin. Pouvait-on les y envoyer pour aller les reprendre? Il était difficile de les envoyer si loin isolément. Cependant nous envoyâmes des troupes au Luxembourg. Ce sont celles qui y restèrent, d'autres corps partirent et ne revinrent pas, parce qu'ils furent désarmés.

Puis arriva le moment où la situation des corps qui se trouvaient à l'Hôtel-de-Ville, au palais de l'Industrie et sur beaucoup d'autres points, devint très-inquiétante. Un agent de police vint me prévenir que déjà des attroupements se formaient autour des points que je vous indique ; — l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture de Police, le palais du Luxembourg et le palais de l'Industrie. Le général Vinoy fut d'avis avec moi qu'il était nécessaire d'évacuer ces points. — Je dois dire que plusieurs membres du Gouvernement s'y opposèrent absolument, — et ils avaient raison, en apparence du moins, au point de vue politique, — parce que, suivant eux, c'était tout à fait abandonner Paris, c'était Paris livré à l'insurrection, et l'émeute devenant absolument maîtresse de la situation.

La discussion s'ouvrit pour savoir s'il ne conviendrait pas de garder l'École militaire et de prendre position sur le Trocadero.

Mon avis fut qu'il ne fallait pas prendre de

demi-mesures, qu'il fallait évacuer complétement Paris, que dans l'état d'ébranlement des troupes et en raison des désordres qui s'y étaient déjà produits, il était fortement à craindre que si nous passions douze heures de plus à Paris, nous ne pussions plus ramener un régiment. Cette opinion prévalut parmi les militaires. Elle ne prévalut pas parmi les autres membres du Gouvernement, mais je finis par donner l'ordre au général Vinoy, qui trouva la situation assez grave pour me demander de le lui donner par écrit, ce que je fis sans balancer, d'avoir à faire évacuer à six heures du soir le palais de l'Industrie, l'Hôtel-de-Ville et tous les points que l'armée occupait encore dans l'intérieur de Paris.

C'est moi qui ai donné cet ordre, c'est moi qui en ai la responsabilité. Je suis bien aise de l'établir. Le Gouvernement était, je le répète, contraire à l'évacuation de Paris, et c'est moi qui l'ai ordonnée, la considérant comme indispensable au point de vue de la conservation de l'armée. — C'est moi qui en ai donné l'ordre par écrit; par conséquent, s'il y a eu mérite à la chose, je veux que la part qui m'en appartient m'en revienne.

*Un membre.* — Vous ne pouvez pas nous dire quels sont les membres du gouvernement qui étaient opposés à cette mesure?

**M. le général Le Flô.**— Il est évident qu'au point de vue politique, l'évacuation avait des inconvénients que M. Jules Favre faisait ressortir avec une entière clarté. — C'étaient MM. Jules Favre, Picard, Jules Simon et même l'amiral Pothuau. Je convenais qu'au point de vue politique, l'évacuation avait de graves inconvénients, mais j'envisageais le point de vue militaire, et ma conviction entière était que si nous passions encore vingt-quatre heures à Paris, nous n'en ramènerions pas un bataillon.

*Un membre.* — M. Thiers partageait votre avis?

**M. le général Le Flô.** — Il avait exprimé la même opinion le matin même, mais à ce moment-là il était parti.

*Le même membre.* — Ne pouviez-vous pas enfermer les troupes soit au Trocadéro, soit ailleurs, et ne leur permettre aucun contact avec la population?

**M. le général Le Flô.** — C'était impossible; comment aurions-nous pu effectuer le ravitaillement? Nous n'aurions pu le faire que par des détachements qui auraient été certainement enlevés. L'ébranlement des troupes me causait d'ailleurs les plus vives appréhensions; il me semblait indispensable de les soustraire complètement au contact de la population; je crus qu'on ne pouvait y arriver qu'en mettant trois ou quatre lieues et la Seine entre elles et cette population, que ce n'était qu'à cette condition que nous avions chance de sauver l'armée et d'en refaire l'esprit, — ce qui a eu lieu, comme vous l'avez vu.

Voilà, Messieurs, à mon sens, quels sont les événements qui ont amené l'insurrection.

**M. le comte de la Rochethulon.** — Voulez-vous me permettre une question, général? Quelles sont les causes qui ont amené cette situation?

**M. le général Le Flô.** — Elles sont bien diverses. Il faudrait remonter très-haut, plus haut même que la capitulation de Paris, qui avait profondément froissé la population parisienne, laquelle ne se rendait pas un compte bien exact de la situation militaire. Mais cette capitulation a été certainement une des causes déterminantes de tout ce qui a suivi.

Quand il a fallu s'y résoudre, nous avions en munitions de grands approvisionnements, mais nous n'avions plus que trois jours de vivres.

Maintenant, la question de savoir si on pouvait forcer les lignes ennemies a été discutée si souvent qu'il me paraît inutile d'y revenir. Mon sentiment est qu'il était trop tard à l'époque de la capitulation, mais qu'il y a eu un moment où il eût été possible, sinon facile, de le faire; c'eût été toujours une opération extrêmement dangereuse, mais qui, dans plusieurs occasions, aurait présenté des chances de succès. Enfin, aucune tentative sérieuse n'avait été faite dans ce sens, de sorte qu'il en était résulté un très-grand mécontentement dans la garde nationale de Paris, qui croyait, elle, qu'on pouvait forcer les lignes ennemies avec une très-grande facilité, et qui était écœurée de tous les événements militaires qui se sont produits pendant le siége. Nous avions été, en effet, invariablement battus, et je ne sais pas une sortie dans laquelle nous ayons eu un succès sérieux. Je ne sais s'il peut se produire une autre opinion. Mais M. de la Rochethulon a assisté à tout le siége de Paris, je ne pense pas qu'il puisse être d'un autre avis que moi.

Quant à la question de savoir pourquoi nous avons été battus, elle n'est pas aujourd'hui à l'étude et elle nous entraînerait bien loin; il ne me convient même pas de la discuter, parce

que j'aurais à découvrir des hommes que je veux respecter jusqu'à la fin, parce que l'histoire n'est pas encore à faire, que l'opinion publique n'aurait pas à se féliciter de discussions qui pourraient avoir lieu sur telle ou telle opération et que ce que nous avons de mieux à faire, c'est de reconstituer la force publique de manière à faire face à tous les ennemis qui se présenteront, soit de l'extérieur, soit de l'intérieur.

Mais je dois constater que les opérations militaires avaient laissé une impression extrêmement pénible dans la population parisienne et surtout dans cette garde nationale qui comptait 250,000 hommes plus ou moins disposés à se battre, mais qui témoignaient au moins un très-grand désir de le faire.

Je dois dire que mon opinion est qu'on aurait pu les employer plus sérieusement et je crois qu'ils l'auraient parfaitement accepté. Je crois qu'il y a eu de longs intervalles où la garde nationale aurait pu être employée plus fructueusement, qu'elle aurait été un élément militaire excellent, et que par conséquent on a eu grand tort de ne pas l'employer. Je sais qu'on a voulu finir par là, mais on l'a fait avec mauvaise grâce et d'une façon peu sérieuse, presque dérisoire. Ainsi, dans certaines de nos sorties on a mis en réserve 50, 60 ou même 80 bataillons de la garde nationale, sans leur faire tirer un coup de fusil. Au point de vue politique, c'était une faute ; au point de vue militaire, c'en était une plus grande.

Je cite ces détails parce que nous avons ainsi accumulé une foule de haines dans les rangs de la garde nationale.

Au fond de l'insurrection du 18 mars, il y a l'action de l'Internationale, de la Révolution, du jacobinisme. Je n'ai pas à m'étendre sur ces trois conspirations permanentes, mais enfin elles ont trouvé un aliment dans ce mécontentement justifié, je dois le dire, de la garde nationale.

On a reproché au gouvernement d'avoir permis que la garde nationale de Paris ne fût pas désarmée lors de la capitulation. C'est peut-être une digression, mais je vous demande la permission de vous dire mon opinion sur ce point, sur lequel le gouvernement, et notamment M. Jules Favre, en sa qualité de négociateur, ont été fort attaqués.

Je dois dire que lorsqu'après son entrevue avec M. de Bismarck, M. Jules Favre est revenu à Paris, à deux heures du matin, de Versailles, en nous apportant les éléments de la capitulation, et qu'il a annoncé que la garde nationale ne serait pas désarmée, cela a été pour tous les membres présents du gouvernement un suprême soulagement, et j'avoue que je l'ai partagé. Il était impossible de se faire d'illusion sur les conséquences que devait avoir, dans un avenir plus ou moins prochain, le maintien de l'armement de la garde nationale ; il devait aboutir forcément à quelque chose comme ce que nous avons vu. Mais si nous avions voulu désarmer la garde nationale au moment de la capitulation, nous n'y serions certainement pas parvenus. La garde nationale était parfaitement résolue à ne pas se laisser désarmer ; il aurait fallu livrer une bataille dans Paris qui aurait, — je suppose, — duré trois jours, et nous avions trois jours de vivres : par conséquent, la famine au bout de ces trois jours et 250,000 Prussiens qui nous enserraient. Nous étions donc réduits à cette extrémité d'avoir dans Paris, en présence des Prussiens qui ne demandaient qu'à intervenir et à se faire nos alliés, une bataille de trois jours avec la famine étreignant une ville de deux millions cinq cent mille habitants, c'est-à-dire tout ce qu'on peut rêver de plus horrible.

Je ne crois donc pas qu'il fût dans ces conditions possible de songer à désarmer la garde nationale, et je crois que si nous avions voulu l'essayer, il y aurait eu bataille dans Paris, la famine et l'intervention des Prussiens devenant nos alliés.

J'avoue que je fus de ceux qui trouvèrent dans la clause qui nous permettait de laisser les armes à la garde nationale, un vrai soulagement.

Voici donc les causes de l'insurrection : Le mécontentement général qui existait dans Paris ; la faute que nous avons peut-être commise de ne pas profiter de l'armistice pour enlever dans les limites du possible toutes les armes qui se trouvaient encore dans Paris, c'est-à-dire l'artillerie, les munitions très-nombreuses éparpillées sur toute la surface de la ville ; il eût sans doute été impossible de le faire complètement, mais on aurait pu cependant enlever sur certains points une assez grande quantité de munitions.

Maintenant, cela eût-il rien changé à la situation terrible vers laquelle nous étions fatalement entraînés ? Je ne le crois pas.

Voilà à peu près tout ce que j'ai à vous dire. Si vous voulez m'adresser quelques questions, je m'efforcerai d'y répondre.

**M. le Président.** — Nous vous remercions, général, et, pour compléter votre déposition, nous vous demandons en effet la permission de vous adresser quelques questions pour lesquelles je suivrai, autant que possible, l'ordre des faits.

Avant le 18 mars, entre la capitulation de Paris et l'insurrection, on nous a peint l'état de Paris sous des couleurs telles que l'insurrection paraissait inévitable ; elle existait, elle était faite avant le 18 mars.

On nous a dit que le Comité central de la garde nationale était la seule autorité respectée dans Paris, que devant cette autorité tout le monde s'inclinait ; les mobiles, par exemple, mécontents de leurs officiers, les amenaient devant le Comité central, par lequel ils faisaient juger leurs contestations. Les ordres du ministre de l'Intérieur, du préfet de police n'étaient point respectés, il n'y avait pas de commissaires de police, ou il y avait des commissaires de police nommés sous de mauvaises influences. On a été jusqu'à dire que quelques-uns des commissaires de police étaient des repris de justice.

*Un membre.* — Est-ce que le préfet de police n'était pas M. Cresson ?

**M. le Président.** — Ce n'était plus M. Cresson.

*Le même membre.* — Qui l'avait remplacé ?

**M. le Président.** — Il avait été remplacé par M. Choppin, son beau-frère.

Nous voudrions savoir de vous, général, ce que vous avez connu de l'état de Paris, de l'état de l'armée dans Paris, au moment où a éclaté l'insurrection du 18 mars ; l'impunité de tous les actes que se permettait le Comité, usurpant toutes les fonctions et se substituant à la police, à l'autorité militaire, au gouvernement tout entier, est un fait grave, s'il est exact.

**M. le général Le Flô.** — Il m'est très-difficile de vous répondre, par cette raison très-simple que je suis parti le 8 février pour Bordeaux et que je n'en suis revenu que le 17 mars, c'est-à-dire la veille de la bataille. J'étais très-préoccupé de la situation militaire, parce que nous ne savions pas si la guerre ne continuerait pas dans le cas où les négociations entamées seraient rompues, et je donnai tout mon temps à la réorganisation de l'armée. Mes relations avec M. Thiers étaient assez rares. Il n'était resté à Paris que MM. Picard et Jules Favre. Le général Vinoy commandait les troupes à mon départ de Paris. Nous avions été autorisés par la capitulation à conserver une division. Cette division, je l'avais organisée avant mon départ, et je l'avais faite très-forte. La convention nous autorisait à avoir une division de douze mille hommes, je l'avais portée à quinze mille. C'est-à-dire qu'à une forte brigade d'infanterie j'avais joint une artillerie assez nombreuse et au moins un régiment de cavalerie. Le général Vinoy était resté à la tête de ces troupes. Les mobiles avaient été désarmés et le reste de l'armée aussi. On avait permis, — et c'est là la plus grande faute de la capitulation, — que les troupes restassent dans Paris. J'avais fait quelques observations, il me paraissait plus raisonnable qu'elles fussent réunies dans la presqu'île de Gennevilliers. On se résolut à les laisser dans Paris. Les soldats logeaient chez les habitants, — ils mangeaient la soupe ensemble, passaient les soirées ensemble. Il était facile de prévoir que l'esprit du soldat en serait perverti. Le général Vinoy, avec ses quinze mille hommes, était dans l'impossibilité de parer aux nécessités d'une situation qu'il n'avait pas faite... C'est là une des fautes les plus graves qui aient été commises.

**M. Vacherot.** — Je ne voudrais pas vous interrompre, général, mais est-ce que M. de Bismarck n'avait pas imposé cette condition de faire rentrer les troupes dans Paris ?

**M. le général Le Flô.** — Non au contraire, je me rappelle que le général de Beaufort-d'Hautpoul me dit le lendemain : On voulait parquer les troupes dans la presqu'île de Gennevilliers, nous avons obtenu qu'elles restassent dans Paris. Je lui répondis : Comment fera-t-on dans Paris ? — Oh ma foi ! il y a des casernes, le champ de Mars, le bois de Boulogne.

Je crois donc que M. le général Vinoy, ni les membres du gouvernement présents à Paris n'avaient les moyens de parer à la situation. Avec une division de 15,000 hommes il était impossible d'occuper tous les postes ; car il fallait naturellement la maintenir aussi concentrée que possible, on ne pouvait faire autrement que de les abandonner à la garde nationale, et je ne m'étonne pas par conséquent que ce comité soit devenu tout puissant dans Paris.

**M. le comte de La Rochethulon.** — M. le général Le Flô nous a dit que c'était lui qui avait donné l'ordre de l'évacuation de Paris, est-ce lui aussi qui a donné l'ordre de l'évacuation des forts ?

**M. le général Le Flô.** — Non.

**M. le Président.** — Non ; les procès-verbaux de la commission des Quinze constatent que les forts ont été évacués par ordre du gouvernement.

**M. le général Le Flô.** — Je dois dire même que les forts ont été évacués à mon insu, et ce n'est que cinq ou six jours après que j'en ai été informé ; il ne m'avait pas traversé le cerveau que cela pût se faire ; par l'ordre de qui cette évacuation a-t-elle eu lieu ? Je n'en sais rien.

**M. le comte de La Rochethulon.** — Il y a une note du général Vinoy dans laquelle il est dit que le Mont-Valérien n'avait pas été évacué. Il se trompait. Il y était resté un bataillon, mais qui était désarmé ; et, pendant toute une nuit, le Mont-Valérien est resté avec 22 hommes, c'est le lendemain que le colonel Challeton est venu reprendre la position.

**M. Vacherot.** — Est-ce que le général ne pourrait pas nous donner d'explication sur ce fait quoiqu'il y soit demeuré étranger ?

**M. le général Le Flô.** — Aucune.

**M. Vacherot.** — Comment, dans quelle circonstance, et en vertu de quelle nécessité a-t-il pu se produire, s'il y a eu nécessité ?

**M. le général Le Flô.** — L'idée ne m'en était pas venue, personne n'en a ouvert la bouche devant moi et je n'en ai été informé qu'après l'opération terminée, et deux ou trois jours après. C'est un fait bizarre, inouï, qui m'accuse, parce que j'aurais dû réagir peut-être, examiner comment cet ordre avait été donné. S'il avait été donné par une autorité supérieure à la mienne, je n'aurais eu qu'à m'incliner, mais, s'il avait été donné par un officier sous mes ordres, le général Vinoy par exemple, j'aurais dû prendre contre lui des mesures que la situation aurait justifiées.

*Un membre.* — Alors personne ne sait d'où est parti l'ordre ?

**M. le Président.** — M. le général déclare ne pas le savoir.

**M. le général Le Flô.** — Absolument, je ne le sais pas encore à l'heure qui est.

**M. le Président.** — Je reprends l'ordre des question que vous m'avez permis de vous adresser. Sur la première question, quel était l'état de l'armée dans Paris, vous nous dites que vous ne le savez pas, que vous étiez alors à Bordeaux.

**M. le général Le Flô.** — Le gouvernement recevait de Paris des rapports. Pour moi la situation est résultée du défaut de force que la capitulation avait laissée entre les mains du gouvernement.

**M. le Président.** — Il y avait cependant à Paris, au moment où éclata l'insurrection, à peu près 35 à 40,000 hommes de troupe.

**M. le général Le Flô.** — A peu près.

**M. le Président.** — On avait reçu l'autorisation d'augmenter le chiffre de la garnison.

**M. le général Le Flô.** — Parfaitement, cela est résulté des préliminaires de paix signés par M. Thiers.

**M. le Président.** — Comment était composée cette armée de 35 à 40,000 hommes ?

**M. le général Le Flô.** — J'avais dirigé de divers point du territoire certains régiments sur Paris ; de plus M. le général Vinoy, au lieu de faire partir de Paris les troupes qui avaient été désarmées, eut l'idée, mauvaise à mon sens, d'en réarmer une partie et de reconstituer des régiments provisoires avec les hommes qu'il trouvait là à sa disposition.

**M. de La Rochethulon.** — On dit que non-seulement le général Vinoy avait ainsi réuni une partie de ces troupes, mais qu'il avait modifié la composition de la division primitive

**M. le général Le Flô.** — Oui, c'est vrai, sous prétexte que l'esprit des marins devenait moins sûr, il les avait renvoyés et les avait remplacés par des hommes choisis parmi ces soldats épars dans Paris, il en est résulté que cette division manquait de cohésion et se trouvait composée d'éléments tout-à-fait hétérogènes.

**M. le Président.** — Un témoin, nous a déclaré qu'une des causes de la mauvaise tenue de l'armée aurait été celle-ci : On avait envoyé des soldats en congé. Ces soldats, n'étaient pas retournés dans leurs foyers, ils étaient restés dans Paris. D'autres avaient été appelés pour grossir les régiments ; ils arrivaient individuellement pour remplacer les vides que les premiers avaient laissés, ils ne savaient pas où aller, sur quels points se diriger. On les rencontrait errants dans Paris, et demandant, même le 18 dans la matinée : Pouvez-vous me dire où est mon régiment, où est ma caserne ? Ce fait est-il à votre connaissance ?

**M. le général Le Flô.** — Pas du tout. Pour moi, je n'ai envoyé sur Paris que des régiments et des bataillons complets. — En arrivant à Paris — je n'entre pas dans l'organisation des troupes telle que le général Vinoy l'a comprise

— un officier se dirigeait vers l'état-major de la place et recevait la notification de la situation qu'il devait occuper dans telle ou telle division ou brigade.

*Un membre.* — N'est-il pas à votre connaissance que des hommes isolés aient été envoyés à Paris, et que des libérations de soldats aient eu lieu avec la permission de rester dans Paris après cette libération?

**M. le général Le Flô.** — C'est tout à fait contraire aux principes. Seulement il est arrivé que des hommes qui appartenaient à Paris, étant libres, sont restés à Paris et ont été assez facilement entraînés dans l'insurrection.

**M. de La Rochethulon.** — Il est arrivé aussi que les hommes qui étaient chez les habitants, après être venus à l'appel les premiers jours ont peu à peu cessé de s'y rendre, etqu'on les a totalement oubliés. Il y avait, d'un autre côté, un tel désordre dans les armées de province que les régiments partaient en laissant les hommes débandés derrière eux. Je pourrais citer ainsi un régiment qui a laissé ainsi cinq à six cents hommes que le colonel a oubliés.

**M. le général Le Flô.** — Oh! il est certain qu'il y avait dans l'armée extérieure un désordre effroyable.

**M. le Président** *à un membre.* — Nous arrivons au 18 mars; vous avez je crois, une question à adresser au général sur les évènements de cette journée, voulez-vous la lui adresser.

*Un membre.* — M. le général Le Flô nous a dit que les attelages étaient arrivés à huit heures au lieu d'arriver à six, à qui, dans sa pensée, faut-il faire remonter la responsabilité de ce désordre?

**M. le général Le Flô.** — Mon Dieu, selon les principes militaires, la faute doit toujours remonter au chef. Le chef est responsable, il n'y a pas dans l'armée 36 personnes responsables; certaines peuvent l'être vis-à-vis du général en chef, mais le général en chef est seul responsable vis-à-vis du ministre. Je crois que si les ordres avaient été donnés avec plus de précision et qu'on eût veillé avec plus de soin à leur exécution, de pareilles désordres ne se seraient pas produits.

**M. Delpit.** — Je voudrais demander au général, si c'est en conseil du Gouvernement qu'a été prise la décision de licencier tous les mobiles?

**M. le général Le Flô.** — Je ne pense pas que cette mesure ait été prise en conseil du Gouvernement. Je crois qu'elle m'incombe toute entière. Les mobiles étaient désarmés, ils étaient disséminés chez les habitants et ils devenaient une cause de désordre.

**M. Delpit.** — Oh! je ne parle pas de ceux de Paris, mon général.

**M. le général Le Flô.** — Je parle des 95,000 mobiles que nous avions dans Paris. Ils étaient désarmés, ils n'avaient été réunis que pour la guerre, il n'y avait pas moyen de les réarmer; la seule mesure à prendre était de les renvoyer dans leurs foyers, et c'est pour cela que j'en ai donné l'ordre.

**M. Delpit.** — Je parle des mobiles qui étaient dans les diverses parties de la France.

**M. le général Le Flô.** — Ils n'ont été renvoyés qu'après la paix.

Les mobiles avaient été réunis selon la loi, pour la guerre; la guerre étant finie, ils devaient retourner chez eux. Maintenant, le 7 mai, il était impossible de prévoir absolument les évènements qui allaient se produire à Paris. Par conséquent, dans l'intérêt de la discipline de l'armée, il convenait absolument de désarmer le plus promptement possible les mobiles, et de les renvoyer dans leur foyer où leur présence était indispensable puisque, de tous les côtés, les municipalités les réclamaient pour les travaux de la terre.

Je ne pense pas que le Gouvernement ait été appelé à discuter cette question; je crois en avoir pris tout seul la responsabilité, parce qu'il appartient en effet au Ministre de la guerre de décider à quel moment les régiments de mobiles devaient être renvoyés. La guerre étant finie, il n'y avait aucune espèce de raison de les retenir sous les drapeaux. J'ai, du reste, été assailli de plaintes, parce qu'ils ne rentraient pas assez rapidement, les chemins de fer étant encombrés, et de là résultaient, dans leur retour, des lenteurs inévitables qui ont donné lieu à bien des récriminations.

**M. Delpit.** — Je vous demande pardon d'insister, mais je crois que je n'ai pas été bien compris.

Le premier acte de l'Assemblée, le jour où j'y suis arrivé, a été de faire un appel aux volontaires dans toute la France. Le lendemain du vote, j'entendais dire autour de moi dans la Chambre : Mais comment se fait-il qu'ayant tant de mobiles sous les armes et une armée considérable, nous n'ayons plus rien, et que nous

soyons obligés de faire un appel aux volontaires des départements? Voilà les réflexions qui étaient faites et qui impliquent la nécessité d'un éclaircissement sur la situation de l'armée. Les cadres de l'armée de la Loire étaient donc licenciés le 7 mars?

**M. le général Le Flô.** — C'est une erreur complète.

**M. Delpit.** — La Commission n'est pas éclairée à cet égard, et je crois qu'elle a besoin de l'être.

**M. le général Le Flô.**— Tous les régiments qui appartenaient à l'armée de la Loire étaient restés sous les drapeaux. Si nous manquions de troupes à Paris, c'est qu'un article de la capitulation ne nous autorisait qu'à y avoir 40,000 hommes. Ces 40,000 hommes existaient. Nous finîmes, par suite de négociations avec M. de Fabrice, par en obtenir 60 puis 80,000. Nous avons constamment augmenté l'effectif de cette armée à force de combinaisons. J'ai refusé pendant trois semaines à M. de Bismarck et à M. de Fabrice de leur livrer la situation de l'armée de Paris. Ils disaient : « Vous avez tant d'hommes et vous n'êtes autorisés qu'à en avoir tant. » Je donnai des situations ; M. de Fabrice récriminait de nouveau ; M. Jules Favre également : Je disais : « Demandez la situation à M. Thiers, je n'ai pas à fournir de situation à l'état-major allemand. » Ce n'étaient pas les soldats qui nous manquaient, c'étaient la possibilité, en vertu des stipulations du traité de paix, de les réunir à Versailles en nombre suffisant.

**M. Vacherot.**—Quand le général a dit, à propos de la question du désarmement de la garde nationale, qu'il y avait autre chose à faire que ce qui a été fait, et que c'était un grand soulagement pour le gouvernement et les municipalités de Paris quand on a su que M. Jules Favre avait obtenu que la garde nationale ne fût pas désarmée, le général croyait l'hypothèse d'un désarmement possible. Mais avec quelle force l'aurait-on effectué?

**M. le général Le Flô.**—L'armée avait encore ses armes dans ce moment-là; nous avions le moyen de livrer bataille, si les soldats qui constituaient les régiments avaient voulu se battre. Il est vrai que cette question était encore douteuse.

**M. le Président.** — Sur cette journée du 18 mars, on nous a dit que vous aviez en effet donné à l'armée l'ordre d'évacuation, mais que malgré cet ordre, il était resté dans Paris trois régiments oubliés, je crois, six batteries d'artillerie, puis tous les bateaux blindés et les fonds des caisses publiques qu'il eût été possible de faire rentrer à Versailles. Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion?

**M. le général Le Flô.**-Hélas, elle est vraie! L'armée était dispersée sur un grand nombre de points, il était cinq ou six heures du soir, la nuit était déjà venue, les troupes avaient fait certains mouvements, le général Vinoy n'avait plus la connaissance exacte de la situation qu'occupaient les troupes, les ordres ont été donnés à la hâte, il y eut dans ces ordres une grande confusion, et des régiments ou du moins des fractions de régiments ont été oubliés. Si les états-majors avaient été mieux constitués, s'ils avaient été plus au courant de la situation des troupes, si à chaque corps de troupes, dans chaque brigade, dans chaque régiment, il y eût eu un officier constamment en relation avec le général en chef, évidemment beaucoup de ces désordres auraient pu être évités; je ne crois pas qu'ils eussent pu l'être tous, mais il s'est produit des événements qui, à la rigueur auraient pu ne pas se produire. Aussi je reviens à ce détail : le départ des troupes de leur caserne sans leurs sacs. Le soir à six ou sept heures nous nous décidâmes à envoyer un bataillon au Luxembourg où il bivouaquait pour y reprendre ses sacs. Il y fut entouré et il y resta. Grâce à l'énergie de l'officier qui se trouvait à la tête de ces troupes, vous l'avez vu revenir trois jours après, mais des batteries isolées n'avaient pas de forces suffisantes pour vaincre les obstacles qu'elles rencontraient sur leur route; des postes de gendarmerie dispersés dans Paris ne furent pas prévenus. A-t-il été bien fait tout ce qui était possible? Je n'ose l'affirmer, mais je constate que personne au monde n'eût pu évacuer Paris, sans y laisser des portions plus ou moins considérables de troupes.

**M. le Président.** — Ces troupes, on nous les a représentées comme dans un triste état de démoralisation. Ainsi on nous a dit qu'il y avait des soldats qui insultaient en route les sergents de ville et les gendarmes.

**M. le général Le Flô.** — Je n'ai pas connaissance de ce fait, et je dois déclarer que j'étais constamment en communication avec les troupes jusqu'à dix heures du matin, excepté à l'heure où je dus me rendre auprès du gouvernement qui s'était réuni, rue de Courcelles, dans la maison de M. Calmon.

Je trouvai là Jules Favre et Picard. — Je ne me rappelle pas y avoir vu d'autres membres du gouvernement, la question d'évacuation fut encore agitée. Favre et Picard déclarèrent formellement qu'ils n'évacueraient pas Paris, qu'ils y resteraient coûte que coûte, dussent-ils y perdre la vie. Je leur répondis : Vous ferez ce que vous voudrez, j'ai le devoir de sauver l'armée, je la sauverai à tout prix. C'était, je crois, vers les dix heures du soir, je fis appel aux sentiments de ces Messieurs, ils persistèrent dans leur résolution de ne pas abandonner Paris; je pris congé d'eux et je me rendis à l'Ecole militaire, où le général Vinoy avait établi son quartier général. Là, une nouvelle scène se produisit. Jules Favre revint avec Picard, Pothuau et Jules Simon. Vinoy et moi, nous déclarâmes que nous allions évacuer Paris à deux heures du matin. Mais à part le temps que j'ai passé avec les Ministres dans cette discussion, je ne me suis pas séparé des troupes un seul instant, je passais deux ou trois heures sur l'Esplanade, sur le Champ-de-Mars, au milieu des soldats, passant d'un bataillon à un autre, jamais je n'ai rien entendu de pareil, je voyais bien qu'il y avait un certain ébranlement parmi les soldats, mais en général les officiers avaient une très-bonne attitude.

**M. Vacherot.** — Général, pardon, dans le plan d'attaque de Montmartre, la garde nationale n'avait-elle pas de rôle ?

**M. le général Le Flô.** — Du tout.

**M. Vacherot.** — On n'a prévenu aucun chef de bataillon, aucun commandant?

**M. le général Le Flô.** — Le général d'Aurelle de Paladines était prévenu.

**M. le Président.** — On a battu le rappel.

**M. le général Le Flô.** — Oui, on a battu le rappel, je ne crois pas la garde nationale dût entrer dans le plan d'exécution. Mais tous les membres du gouvernement et le général en chef avaient pensé, que les bons bataillons s'uniraient aux troupes, et qu'ils répondraient à l'appel, ce qui n'a pas eu lieu, personne n'est venu.

**M. le Président.** — A quelle heure le premier rappel a-t-il été battu? — Quels ordres ont été donnés? — Dans mon quartier, à sept heures du matin, j'ai entendu battre le rappel, rue de Lille.

**M. le général Le Flô.** — Dans la tournée que j'ai faite le matin dans Paris, j'avais avec moi un aide-de-camp qui n'était pas même à moi, et que l'amiral Pothuau m'avait offert le matin et qui faillit être écharpé avec moi, sur la place de la Bastille. Dans tout ce trajet de l'Hôtel de Ville à la Bastille, au Château-d'Eau, sur le boulevard Richard-Lenoir, je n'ai pas vu un seul peloton de la garde nationale.

**M. le Président.** — Si vous aviez fait cette course une heure plus tard, il est probable que vous n'en seriez pas revenu, vous auriez été pris comme otage.

**M. le général Le Flô.** — Je suis revenu à midi et je répète que je n'ai été l'objet d'aucune insulte, je n'avais pas même d'escorte, j'avais les glaces de ma voiture baissée, et j'étais en grande tenue.

**M. le Président.** — Nous n'avons pas à vous poser de questions sur ce qui s'est passé postérieurement au 18 mars. Si donc, vous n'avez rien de plus à nous dire, votre interrogatoire est terminé.

**M. le général Le Flô.** — La cause principale de l'insurrection, c'est, je le répète, le mécontentement de la garde nationale, mécontentement résultant de nos opérations militaires et du refus qu'on avait fait d'employer la garde nationale qui, je crois, se serait très-bien battue. Elle aurait commencé, sans doute, par se battre médiocrement, mais elle aurait fini par faire un élément de guerre excellent. J'ai dit vingt fois au général Trochu qu'il avait tort de ne pas l'utiliser, qu'il serait forcé de le faire un jour, et qu'alors il n'aurait plus le mérite d'en avoir pris l'initiative. Lui, y était assez disposé; je dois dire que celui qui s'y est opposé absolument, c'est le général Ducrot.

**M. le Président.** — Mon général, ce qui semblerait prouver que vous aviez raison, c'est la conduite tenue par la garde nationale mise au service de l'insurrection, elle s'est assez bien battue, ce me semble, contre nos troupes.

**M. le général Le Flô.** — Je crois bien! Elle nous a tué ou blessé sept ou huit mille hommes.

(La séance continue encore quelques instants, et est levée à midi moins un quart.)

(Séance du 7 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. LE GÉNÉRAL VINOY

**M. le Président.** — Général, la commission désire vous entendre. Vous étiez à la tête des forces qui, le 18 mars, ont cherché à reprendre les canons à l'insurrection. Nous vous prions de nous dire comment les choses se sont passées, et en outre de nous entretenir de l'état de Paris avant le 18 mars. Nous recevrons ces renseignements de votre bouche avec reconnaissance.

**M. le général Vinoy.** — Si vous voulez me permettre de vous faire connaître l'état de Paris à cette époque, je vous demande de m'autoriser à remonter jusqu'au jour où j'ai pris mon commandement. Je vous l'indiquerai jour par jour, quelquefois heure par heure, et je ne serai pas long.

Dans la nuit du 21 au 22 janvier 1871, un mouvement populaire a lieu dans Paris. Son premier acte est de se porter sur la prison de Mazas et d'y délivrer les détenus politiques parmi lesquels se trouve G. Flourens. C'est dans ces circonstances qu'à 4 heures du matin, je suis nommé au commandement en chef de l'armée de Paris.

La journée du 22 janvier est agitée. Une manifestation se porte sur l'Hôtel-de-Ville, et l'attaque à coup de fusils. La troupe riposte : 4 personnes sont tuées, parmi lesquelle Sapia, l'un des chefs du mouvement; 27 hommes sont faits prisonniers; parmi eux se trouve Delescluze.

L'attitude de l'armée est excellente; les troupes engagées sont : les mobiles du Finistère, qui défendaient l'Hôtel-de-Ville, la division Courty et une partie du corps Blanchard.

Dans la séance du 24 janvier, le Gouvernement refuse au général Vinoy, qui la demandait avec instance, une cour martiale pour juger de suite les prisonniers du 22 janvier.

Dans la nuit du 26 au 27 janvier, à minuit, le feu cesse sur toute l'enceinte de Paris, d'après un ordre écrit donné par M. Jules Favre, à 7 heures du soir, le 26 janvier.

Le 27 janvier, le général de Beaufort est envoyé à Versailles par le Gouvernement, pour négocier avec M. de Moltke, mais les pourparler n'aboutissent pas à un résultat définitif.

La nuit du 27 au 28 janvier est très-agitée; des officiers de la garde nationale se réunissent à la mairie du 3e arrondissement. 35 chefs de bataillon se rendent à la salle du *Gaulois* et nomment Brunel commandant en chef, Piazza chef d'état-major. Il est convenu qu'on marchera sur les forts de l'Est, défendus par l'amiral Saisset qu'on espère entraîner, et que le feu sera ouvert sur les Prussiens. Le rappel est battu au 10e arrondissement, à Belleville, au faubourg du Temple : le tocsin sonne à Saint-Laurent. A 1 heure 25, quatre cents hommes des 107e et du 136e bataillons sont réunis devant Saint-Laurent, 800 hommes devant la mairie du Temple. Mais la nuit est très-froide, l'empressement peu marqué. A 6 heures du matin, tout est rentré dans le calme, excepté à la gare du Nord envahie par des gardes nationaux qui cherchent à s'opposer au départ d'un ballon pour la province.

Le 28 janvier, l'armistice est signé.

Le 29 janvier, les portes sont fermées, excepté pour les troupes qui rentrent dans Paris, évacuant les forts et les positions avancées; les Prussiens les occupent à leur départ. L'armistice est publié dans Paris. De nombreux pillages de denrées ont lieu à la Halle.

Le 30 janvier, Brunel et Piazza sont conduits à Vincennes pour y attendre leur mise en juge-

ment. L'état moral de l'armée rentrée dans Paris est mauvais. La police le signale, et croit qu'il est impossible d'éviter un désastre. Le désarmement des troupes commence. Le soir, la salle Favié est occupée, à Belleville, pour éviter des troubles. Les pillages de denrées continuent à la Halle.

Le 31 janvier, MM. Simon et Lavertujon partent en mission pour Bordeaux.

Le 1er février, un fort piquet de troupes est envoyé aux Halles pour arrêter les pillages. M. Magnin se rend à Dieppe en mission, pour hâter le ravitaillement de Paris.

Le général Soumain, chargé de la justice militaire, donne l'ordre d'élargir M. Delescluze. La demande lui en est faite par M. . . . ., ami de ce dernier ; — Je m'y oppose comme commandant de l'état de siége, et je demande au ministre de la Guerre le remplacement du général Soumain. Cette demande est accordée et le service de la justice militaire est transféré le jour même de la 1re division militaire à l'état-major général de l'armée.

Cet incident donne lieu le soir à un vif débat au sein du conseil du Gouvernement. M. Arago demande la liberté de Delescluze. M. le général Vinoy maintient ses droits de commandant en chef et insiste pour que le conseil de guerre soit appelé à se prononcer sur les faits imputés à l'accusé. L'incarcération de Delescluze est maintenue.

**M. le Président.** — Mon général, comment une ordonnance de non-lieu a-t-elle été délivrée par le général Soumain à votre insu pour la mise en liberté de Delescluze ?

**Le général Vinoy.** — Le général Soumain était chargé du conseil de guerre. Comme commandant la division territoriale, il était sous mes ordres. Je lui avais ordonné, parce qu'à mon arrivée on me refusa une cour martiale, de traduire les prisonniers devant le conseil de guerre. Quelqu'un est venu trouver le général Soumain, un ami.

*Un membre.* — Quel ami ?

**M. le général Vinoy.** — Je ne me rappelle pas le nom de cette personne, on pourrait le demander au général Soumain, mais c'est quelqu'un qui connaissait le juge d'instruction. Cette personne est venue dire au général que c'était une affaire qui ne pouvait avoir de suite — qu'elle avait vu le juge d'instruction, et que celui-ci était d'avis qu'il fallait l'abandonner. Le général un peu fatigué, un peu maladif, peut-être un peu faible, lui dit : Si c'est ainsi, je vais vous délivrer une ordonnance de non-lieu. — Il écrivit cette ordonnance, et l'envoya au Préfet de police. Le Préfet de police fort étonné m'envoya immédiatement son secrétaire qui me dit : Voici un ordre qui nous est donné de mettre Delescluze en liberté. Je lui répondis : Ce n'est pas possible ; Soumain ne peut pas avoir donné cet ordre. J'avais ma voiture toute prête, j'envoyai chercher le général, il vint immédiatement. — Je lui dis : Vous avez donné l'ordre de mettre en liberté un prisonnier du 21 janvier?

— Mais, mon général, on est venu m'y engager de la part du juge d'instruction.

*Un membre.* — La personne dont il s'agit n'est-elle pas M. Arago?

**M. le général Vinoy.** — Non, — tout à l'heure je vais vous parler du rôle de M. Arago dans cette affaire, mais ce n'est pas lui qui est allé trouver le général Soumain. Peut-être est-ce à son instigation que la demande a été faite, mais je n'en sais rien. Je dis au général : Vous avez eu tort d'agir ainsi, vous ne pouvez pas mettre en liberté un homme que je vous avais dit de traduire devant un conseil de guerre, par conséquent votre ordre est non avenu. Rappelez-vous que c'est moi qui commande, et que je ne permettrai à personne de donner des ordres et surtout des ordres de ce genre sans mon autorisation.

Alors le général Soumain dit au secrétaire de la préfecture de police : Annoncez à M. Cresson que l'ordre que je lui ai adressé est non-avenu.

J'allais tous les jours au conseil. M. Arago, avant qu'on ne fût en séance, interpella le préfet de police, M. Cresson, et lui demanda pourquoi il n'avait pas exécuté l'ordre donné par le général Soumain.

M. Cresson qui est un homme très-bon, très-doux, me regarda et lui répondit qu'il n'avait fait qu'obéir à un ordre contraire du général en chef.

Alors M. Arago me demanda comment il se faisait que je n'eusse pas laissé exécuter cet ordre. Je lui dis : « M. le ministre, parce que je ne reconnais à aucun de mes inférieurs le droit d'exécuter un ordre que je n'ai pas donné et de faire mettre en liberté un homme que j'ai prescrit moi-même de faire juger. Je veux que cet homme soit traduit devant un conseil de guerre, si le conseil le trouve innocent, il sera mis en liberté, mais s'il est condamné à mort,

je le ferai exécuter » Et le ministre de la guerre étant présent, je demandai la révocation du général Soumain, et je déclarai qu'à partir de ce jour, le conseil de guerre serait sous ma direction immédiate.

Alors, j'eus une altercation avec M. Arago, et je lui dis : « Mon Dieu, M. le ministre, je ne sais si vous connaissez mes pouvoirs comme commandant en chef en état de siége, mais ces pouvoirs sont tels que je puis faire arrêter le premier venu dans la rue. Et je ne permettrai jamais à qui que ce soit, sous mes ordres, de faire mettre une personne arrêtée en liberté sans mon assentiment. Vous m'avez donné le commandement dans des moments difficiles ; il faut que les choses se passent comme elles doivent se passer. »

M. Jules Favre trouva que j'avais raison.

**M. le Président.** — Veuillez, général, bien préciser vos souvenirs, car M. Arago nous a déclaré qu'il n'avait reproché à M. Cresson qu'une seule chose, d'avoir obéi aux ordres du général Soumain.

**M. le général Vinoy.** — C'est tout le contraire. M. Cresson m'a obéi à moi, et a refusé d'obéir aux ordres du général Soumain. — Un peu auparavant, j'avais vu M. Cresson chez Jules Favre, il était très inquiet de la situation et il avait donné sa démission; je lui avais dit, restez, je vous soutiendrai, quand le danger est là, il ne faut pas abandonner son poste, — il se décida à rester et retira sa démission.

Le 1er fevrier, des désordres sont commis à l'intérieur du 2e secteur (Belleville) dans la zone neutre.

Le 2 février, un service de patrouilles est organisé dans la zone neutre, ainsi qu'un service spécial pour faire entrer de suite dans Paris le bois de chauffage nécessaire à la consommation journalière de la population.

Le 3 février, la consigne sur la sortie des chevaux est levée. La gare de La Chapelle est enfin évacuée par les gardes nationaux. Des difficultés diplomatiques s'élèvent avec les Prussiens qui, exaspérés de l'attitude et de la proclamation de M. Gambatta, menacent d'arrêter le ravitaillement de Paris.

Le 4 février, des Prussiens en uniforme pénètrent isolément dans Paris, ce qu'ils ont déjà fait plusieurs fois depuis la signature de l'armistice. Chaque fois, leur présence donne lieu à un mouvement populaire menaçant.

MM. Arago, Garnier-Pagès et Pelletan partent pour Bordeaux. Les Prussiens, exécutant leur menace, arrêtent le ravitaillement de Paris qui est suspendu pendant 24 heures.

Le 5 février, la foule se porte à Neuilly pour chercher à se procurer des vivres. La police, impuissante à la contenir, demande une escorte militaire pour les convois de vivres.

Le 7 février, le préfet de police demande l'envoi de gendarmes pour sauvegarder les propriétés particulières et les voitures de vivres. Les abattis au pied des glacis et les pieux des palissades sont pillés. Une importante saisie de bombes (système Orsini et Lepet) a lieu, 55, boulevard de Belleville.

Les généraux Faidherbe, Chanzy et Loysel sont convoqués à Paris. Le général Le Flô part pour Bordeaux.

Le 8 février, les élections générales ont lieu dans toute la France. Il n'y a pas de troubles sérieux à Paris; cependant un placard est affiché à Belleville, pour demander la mise en accusation du Gouvernement. Il est signé : R. Rigault ; Lavalette ; Tinguy ; Henri Verlet. — Les troupes n'ayant pas reçu de bois au 7e secteur (Vaugirard), pillent les clôtures et les barriques.

Le 9 février, le Gouvernement de la défense nationale se dissout. Les difficultés sont très-grandes pour loger les troupes accumulées dans Paris.

**M. le Président.** — Vous avez désarmé les troupes par suite de la capitulation, combien y avait-il de troupes dans ce moment là à Paris.

**M. le général Vinoy.** — Leur nombre s'élève à 243,000 présents, savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Troupes de ligne. . | 4,590 off., | 126,657 | soldats |
| — marine . | 366 — | 13,665 | — |
| Garde mobile . . . | 2,548 — | 102,843 | — |
| Total . . . | 7504 offi., | 243,165 | soldats. |

Il y a en outre 40,000 hommes environ dans les hôpitaux; ce chiffre se décompose ainsi :

| | |
|---|---|
| Blessés. . . . | 32,000 |
| Malades . . . | 8,000 |

Il devient nécessaire d'évacuer les baraques du Luxembourg pour y mettre des malades et de loger chez les habitants les mobiles de la Côte-d'Or.

Le 10 février, l'incident journalier de soldats prussiens entrant dans Paris a plus de gravité que les jours précédents, à cause de l'exaltation de la population.

Le 11 février, l'évacuation par les troupes de la gare Montparnasse aggrave la charge des logements chez l'habitant. Les officiers généraux, cantonnés avec leurs troupes à Belleville, se plaignent de ne pouvoir paraître dans les rues sans être insultés par la population. Le général Vinoy fait réarmer 3,000 hommes.

Les Prussiens se plaignent de la lenteur apportée à la remise des armes, mais la cause du retard ne peut être supprimée; il est dû à l'insuffisance des attelages, dont une partie a été mangée.

Le 12 février, le maire de Paris signale des dégâts commis par les mobiles au collége Chaptal. La population du 20e arrondissement est menacée de manquer de pain ; les boulangers n'ayant reçu que 320 sacs de farine au lieu de 800.

Le 13 février, les chefs de secteur redoutent des émeutes à cause du manque de pain; mais les ravitaillements de vivres arrivent heureusement à temps, vingt-quatre heures après.

Le désarmement interrompu continue le 14 février, pour être fini au jour stipulé par les Prussiens.

Le 16 février, le général Clément-Thomas, désespérant de pouvoir, en cas de danger, compter sur la garde nationale, donne sa démission de commandant en chef. Le commandement est donné au général Vinoy, qui accepte cette lourde tâche provisoirement, et pour quelques jours seulement, en attendant la nomination d'un nouveau commandant en chef.

Le général Clément Thomas depuis longtemps me disait : Je ne peux rester dans la situation qui m'est faite. Enfin un jour il me dit : il faut pourtant bien que quelqu'un prenne le commandement de cette garde nationale. Je l'acceptai. On m'avait chargé d'un bien grand fardeau.

Le 18 février, les Prussiens font, dans les forts, des préparatifs d'attaque contre Paris, notamment vis à vis du 2e secteur (Belleville), à 11 h. 25 du soir, des troubles sans importance ont lieu à la salle des Pavillons.

Le 19 février, la remise des armes aux Prussiens est terminée : mais le service de l'artillerie a versé 12,000 fusils de trop. Ces armes ont été réclamées et rendues ultérieurement.

Le 20 février, une réunion tumultueuse est annoncée à la salle Rochechouart; elle n'a pas lieu ; M. Thiers arrive à Paris pour ouvrir les négociations définitives avec les Prussiens.

Le 21 février, une assemblée menaçante doit avoir lieu à la salle Ménilmontant; elle peut être prévenue.

Le 23 février, le général d'Aurelle de Paladine arrive à Paris; il prend le commandement de la garde nationale quelques jours plus tard.

Le 24 février, une manifestation a lieu sur la place de la Bastille, en souvenir de la révolution de février 1848. Le drapeau rouge y est arboré.

Une députation est envoyée près du commandant en chef par une réunion d'officiers de la garde nationale, qui se tient au Palais-Royal. Ces officiers réclament des indemnités de solde plus fortes. Une vive agitation règne parmi eux.

Le 25 février, les manifestations se succèdent à la place de la Bastille.

Le 26 février, les manifestations continuent sur la place de la Bastille, et elles prennent ce jour-là un caractère plus particulièrement odieux.

Vers 4 heures du soir, un agent de police est assassiné par la foule, avec des raffinements de cruauté affreux. A 5 h. 1/4, le commissaire de police du quartier Notre-Dame ayant voulu venir à son secours, est attaqué et forcé de se réfugier dans la caserne des Célestins, où il est bloqué par une foule furieuse. Les têtes les plus exaltées sont là, autour de la caserne et au pont d'Austerlitz. La place de la Bastille est très encombrée. A 6 h. 20 le commissaire de police est dégagé. La population sur la place de la Bastille est très agitée. A 7 h. 45, un passant pris pour un agent de police, est entouré, maltraité et ne peut être sauvé qu'avec beaucoup de peine.

A 8 h. 45, quatre bataillons d'infanterie arrivent sur la place; leur mouvement est terminé à 9 h. 15; ils y restent jusqu'à minuit et demi heure à laquelle ils reçoivent l'ordre de rentrer. Leur attitude n'est pas bonne et le Maire de Paris m'écrit : « Sur la place de la Bastille, vos troupes sont absolument mêlées aux groupes et fraternisent. »

Une autre série d'événements graves commence ce jour là. L'évacuation du 6e secteur (à Passy), ayant été prescrite en prévision d'une entrée des Prussiens qui n'a eu lieu que deux jours plus tard, l'émeute profite de l'émotion produite par cette mesure pour se porter sur le parc Wagram, où se trouvent les canons de la garde nationale. Le poste est forcé, vers 4 heu-

res du soir avec la connivence de la garde nationale qui le défendait. Les canons traînés à bras sont conduits par la rue Saint-Honoré et la rue de Rivoli à la place des Vosges. Un pillage d'armes a lieu à la même heure à la gare de l'Est : 300 fusils sont enlevés.

Une manifestation très grave a lieu dans la nuit du 26 au 27. A 9 heures 15, le rappel bat à Belleville ; à 11 heures, 2,000 gardes nationaux sont réunis; le rendez-vous indiqué est place du Château-d'Eau. A minuit 35, le rappel bat au faubourg du Temple, à 1 heure 30, à la Sorbonne. A 2 heures 20, la manifestation se dirige, par la rue de Rivoli, sur la place de la Concorde, où elle se forme, vers 3 heures 5, par bataillons de 500 hommes chacun. A 3 heures 45, la manifestation se dirige sur l'Arc de Triomphe par les Champs-Élysées.

A la même heure, deux officiers se présentent au 6e secteur, pour y donner des ordres de la part du Comité central, qui intervient ainsi officiellement pour la première fois.

A 4 heures 30, une nouvelle colonne de 3,000 gardes nationaux descend par la rue Royale sur la place de la Concorde. A 4 heures, la prison de Ste-Pélagie est attaquée. A 5 heures, l'agitation est grande à Montmartre. Toutefois, vers 6 heures du matin, la manifestation n'ayant pas vu venir les Prussiens, commence à redescendre les Champs-Élysées, et vers huit heures, les derniers bataillons reprennent le chemin de leurs quartiers respectifs.

Le 27 février, le général Carlier qui a achevé la veille l'évacuation sur le Panthéon de 3 millions de cartouches, voit, à huit heures du matin, son quartier général cerné; le dépôt de cartouches est enlevé. Il ne peut se retirer qu'en sortant par la zone neutre, et cherchant l'abri des postes de gendarmerie qui s'y trouvent. Le bastion 56 a son magasin de munitions pillé; le pillage du parc Wagram continue. A Montmartre, les pièces sont remontées sur leurs affûts.

Pour mettre fin aux désordres du parc Wagram, toutes les pièces de 7, qui s'y trouvent encore sont enlevées par des attelages d'artillerie de l'armée et conduites au Luxembourg, mais les pillages continuent sur les remparts, où il est difficile de les arrêter.

A 9 heures, les douaniers reçoivent l'ordre d'évacuer le 2e secteur.

Dans la journée du 27 février, la prise par la foule de trois sujets prussiens est une nouvelle cause de désordre.

Dépêche du préfet de police, n° 8.812. (2 h.55).

« Une foule de 2,000 personnes escortait rue Turbigo une voiture contenant trois individus qui auraient été reconnus pour être des sujets prussiens : on criait : à l'eau, et on avait réellement l'intention de s'en défaire, car on les conduisait quai de Valmy. Un officier du 107e bataillon s'est opposé à ce que ces individus fussent mis à mort, et a proposé de les conduire place de la Corderie, au Comité central républicain, pour y être jugés. La foule les a conduits de ce côté; ils ont été perdus de vue, rue Dupetit-Thouars; dans cette foule, beaucoup de soldats en uniforme se faisaient remarquer par leur exaltation. »

Dans la population on accusait toujours les soldats ; il a été reconnu que des coquins s'habillaient souvent en soldats, en marins surtout, pour commettre des excès dont ils faisaient peser ainsi la responsabilité sur l'armée.

Les manifestations continuent sur la place de la Bastille. (Dépêche du préfet de police, n° 8,822, 4 h. du soir). « La place de la Bastille toujours tumultueuse ; une compagnie de fusilliers marins y a fait une démonstration ; en somme, la situation toujours très tendue. »

Nouvelle dépêche du préfet de police n° 8,855 (5 h. 15 m. du soir).

« Environ 1,500 mobiles de la Seine, selon les uns, 3,000, selon les autres, convoqués rue Lafayette par le *Vengeur*, se sont rendus de là à la Bastille, clairons en tête, pour défiler autour de la colonne. Peu d'officiers, abstention de quelques sous-officiers et caporaux. Ils devaient aller à l'École militaire délivrer marins, et à la Pépinière. »

Cette tentative a été suivie de succès à la Pépinière, ainsi qu'il résulte de la dépêche suivante du ministre de la marine (n° 8,864, 6 h. 11 du soir): «Les mobiles de la Seine ont forcé la caserne de la Pépinière et cherchent à entraîner les matelots vers la place de la Bastille. J'écris au commandant de faire tout son possible pour retenir les matelots, mais je ne dispose d'aucune force. »

Le 28 février, à 1 heure du matin, la réunion de la salle de la Marseillaise nomme M. Darras commandant en chef de l'armée de Paris.

En raison de l'agitation de la veille, qui continue toujours à Belleville, et des voies de fait exercées envers les généraux du 2e secteur dans ce quartier, le commandant en chef ordonne au général qui le commande de se replier sur

l'École militaire avec toutes les troupes qui sont cantonnées à Belleville, savoir :

A 7 h. du matin, le 136e de ligne et les mobiles du Morbihan. — A midi, les mobiles de Seine-et-Marne et le 4e zouaves.

C'était le général Carlier qui commandait. Les fils télégraphiques étaient coupés, les officiers étaient insultés continuellement par la population de Belleville et de Ménilmontant. Le général Carlier ayant été cerné, les fils coupés, il m'envoya un billet par une personne sûre pour m'exposer sa situation ; je lui répondis par la même voie, qu'il se retirât par la porte de Belleville qui n'était pas gardée par la population, et que là il trouverait le poste de gendarmerie qui devait se trouver entre les remparts et la ligne prussienne, que par cette voie il se dirigeât vers l'École militaire, en donnant l'ordre à toutes les troupes qui se trouvaient dans le quartier, de l'abandonner complètement.

Ces ordres furent exécutés. Les quartiers de Belleville et de Ménilmontant furent complètement abandonnés. Je fis revenir toutes les troupes qui étaient sans armes et mêlées à la population, ce qui produisait le plus dangereux effet, et je les logeai comme je pus à l'École militaire et aux Invalides, etc.

Il est bon de vous dire que le 4e zouave n'était pas du tout un régiment de zouaves. C'étaient des enfants de Paris qui en avaient pris le costume. Je renie absolument pour l'honneur des régiments de zouaves que j'ai commandés cette parenté-là; ce sont ces gens qui se sont sauvés à Châtillon, quand ils ont entendu les premiers obus, et qui ont jeté la panique dans Paris.

En même temps, le 6e secteur (Passy) est évacué par les troupes qui l'occupent; la garde nationale elle-même quitte Passy ; les 72e et 38e bataillons partent à 9 h.

Les manifestations continuent à la place de la Bastille, il en est de même des pillages de canons au faubourg Saint-Antoine, d'armes au chemin de fer de l'Est et des munitions rue de Flandre.

Enfin des barricades s'élèvent au boulevard Ornano, rue Myrrha, rue Labar.

Le même jour, les préliminaires de paix sont signés à Versailles, et M. Thiers part à 5 h. du soir pour Bordeaux, afin de les soumettre à l'Assemblée.

Le 1er mars, les Prussiens entrent dans Paris, suivant les termes imposés par eux pour la prolongation de l'armistice. Leur entrée a lieu à 11 heures.

Voulez-vous que je vous raconte l'entrée des Prussiens dans Paris.

Je n'avais que douze mille hommes d'après la convention signée par le gouvernement pour maintenir l'ordre dans la ville.

Les Prussiens avaient l'autorisation de visiter le Louvre et les Invalides.

Ils devaient occuper Passy et les Champs-Elysées, jusqu'à la rue du Faubourg-St-Honoré, et la rive droite de la Seine.

J'étais dans un grand embarras avec si peu de monde ; je ne craignais pas les Prussiens parce que je savais très-bien qu'ils maintiendraient la discipline chez eux, mais je savais ce qui se passait dans Paris, je connaissais l'animation qui régnait à Montmartre et à Belleville, où on disait dans les clubs qu'on ne permettrait pas l'entrée des Prussiens dans Paris; il fallait donc me garder contre les Prussiens et surtout contre la population. Voici le système que j'adoptai ; je fis d'abord barricader tous les ponts sur la rive gauche, je fis élever des barricades également en face des Tuileries, place de la Concorde et près de la rue de Rivoli, j'en fis élever aussi à la place Royale. Ces barricades étaient faites avec des voitures du train. On dit que ces malheureuses barricades ont servi plus tard ; malheureusement on en a fait de plus formidables que les miennes ; dans le faubourg St-Honoré, toutes les rues étaient condamnées.

Mais il me fallait une deuxième ligne de défense sur le boulevard Malesherbes. Je fis appel à la garde nationale. Elle ne voulait pas marcher, ce qui me dérangeait beaucoup.

Le colonel Mortemart qui était colonel d'état-major pour la garde nationale, me dit : — Il faut absolument que la garde nationale soit là; autrement la ligne de la troupe est si faible qu'elle sera forcée. Pour engager les gardes nationaux à se charger de ce service, il faudrait leur payer double journée. — Je répondis : Mon Dieu, si cela peut les décider, va pour la double journée. Je signai l'ordre. Nous avons trouvé ainsi à peu près trois cents gardes nationaux qui sont venus former la haie sur le boulevard Malesherbes moyennant une pièce de trois francs par jour. Plus tard d'autres sont venus, et un moment est arrivé où j'en avais plus que je n'en voulais. Au jour les bataillons de Montmartre sont arrivés, menaçant d'attaquer les Prussiens. J'avais fait placer mes postes entre la rue Saint-Honoré

et le boulevard Malesherbes, et j'avais fait prévenir les officiers de gardes nationaux qui les commandaient, de veiller à ce que ceux qui étaient sur le boulevard Malesherbes vissent bien qu'ils n'avaient rien à craindre, et que si les gardes nationaux de Montmartre et de Belleville les attaquaient, nous les défendrions. En même temps j'avais établi des patrouilles de cavalerie qui passaient toutes les demi-heures.

Les gardes nationaux de Montmartre ont parlementé avec les autres qui leur ont dit : La troupe est là, les Prussiens y sont aussi ; il n'y a rien à faire. Quand ils ont vu que la troupe était là, ils se sont tenus tranquilles, mais ils sont allés prendre les canons au parc de Wagram.

Les Prussiens devaient visiter le Louvre et l'Hôtel des Invalides. La convention portait qu'ils entreraient à pied, conduits par leurs officiers sans armes. Il y avait peut-être trente ou quarante Prussiens qui étaient déjà venus me demander l'autorisation de faire cette visite à onze heures.

A onze heures les portes des Tuileries furent ouvertes à deux battants, les soldats qui logeaient dans les Tuileries furent casernés dans leurs baraquements et invités à ne pas paraître dans la grande avenue. Le général qui commandait les troupes entrées dans Paris, était venu pour s'entendre avec moi, sur la manière dont la visite pourrait s'effectuer. Je vous déclare une chose, lui dis-je, c'est que vous ne trouverez rien dans les galeries du Louvre, on en a enlevé toutes les œuvres d'art au commencement du siége et on a bouché avec des sacs à terre toutes les fenêtres, pour éviter les projectiles que vous lanciez sur nous. Maintenant si vous voulez y entrer, libre à vous.

Il n'insista pas, il dit que les troupes se contenteraient de se promener dans les cours pour que les soldats pussent dire qu'ils avaient vu le Louvre et qu'ils s'étaient promenés dans les Tuileries. Il m'interrogea au sujet des Invalides.

Quant aux Invalides, je ne réponds de rien. Si vous voulez les voir, vous le ferez à vos risques et périls ; je n'ai que douze mille hommes et je ne puis pas avec si peu de forces maintenir une population comme celle-là. Si vous voulez passer les ponts, vous en êtes libres, je vous indiquerai celui par lequel vous pourrez passer, mais je ne réponds de rien.

Le général finit par renoncer à la visite des Invalides.

Peu après quelques soldats conduits par leurs officiers viennent sur la place du Carrousel, et tournent autour des Tuileries. La population s'émut en apercevant des casques pointus. J'avais quelques troupes en réserve dans l'intérieur du Louvre. Je fis sortir deux compagnies qui allèrent se placer devant la grille, du côté de la rue de Rivoli. Ces troupes s'établirent l'arme au pied, en tournant le dos du côté des cours, c'est-à-dire aux Prussiens, et en engageant la population à se retirer.

Quelques instants après, on vint me dire que des officiers entraient à cheval, et que l'un d'eux même, peut-être un officier général, était venu en voiture. Ces officiers avaient des cavaliers qui les escortaient avec leurs mousquetons à leurs selles. Il y avait des sous-officiers qui accompagnaient leurs compagnies, et comme ils ont l'habitude d'avoir leurs petits fusils Remington en bandoulière, ils avaient conservé ces fusils. On vint m'en prévenir, je donnai immédiatement l'ordre à un de mes officiers, de se rendre au bout du jardin des Tuileries, de faire fermer les portes et de faire avancer les troupes. Au moment où l'on exécutait cet ordre, le général arrivait avec tout son état-major pour voir le Louvre. En voyant fermer les portes il s'adressa au commandant, et lui dit : Je désire entrer, pourquoi ferme-t-on cette porte ; il y a une convention qui nous permet d'entrer? Le commandant lui répondit : J'ai l'ordre du général Vinoy de faire fermer les portes, et je l'exécute.

— Mais enfin la convention est là?

— La convention n'a pas été exécutée probablement ; du reste, vous pouvez vous adresser à votre général. — Le général lui dit : C'est moi. Le commandant lui répondit : Je vous demande pardon, général, mais voici ce qui s'est passé. Alors il lui raconta que des officiers étaient entrés en armes et que c'était à cause de cette violation de la convention que je faisais fermer les portes.

Le général reconnut que j'avais raison ; il demanda seulement pour ses officiers la permission de voir les cours et il fit retirer ses troupes. C'est ainsi que les choses se sont passées.

(Le général Vinoy reprend la lecture de son journal).

Les manifestations ne cessent pas à la place de la Bastille, mais elles sont moins nombreuses. Des munitions sont pillées dans les magasins des bastions du 1er secteur à 3 h. 40, rue de Flandre, le matin. 350 fusils sont enlevés à la compagnie du Gaz, rue Condorcet.

Le 2 mars, les manifestations continuent encore à la place de la Bastille ; 4 canons sont enlevés aux remparts du 1er secteur (faubourg Saint-Antoine) ; les armes des malades sont pillées à l'hôpital Saint-Antoine, 2,000 fusils y sont enlevés.

Pendant ce temps, les Prussiens, entrés la veille dans Paris, avaient occupé, aux termes de la convention, l'espace délimité entre la Seine, la place de la Concorde, la rue Boissy-d'Anglas, la rue du Faubourg Saint-Honoré et l'avenue des Ternes. Toutes les issues qui y conduisent sont barricadées avec des voitures et gardées par des piquets de troupes, qui interdisent le passage à toute personne armée ou en uniforme. Une seconde ligne de garde nationale est placée en arrière.

Le 2 mars, vers huit heures du matin, le général Camecke qui commande le corps d'occupation, envoie le colonel d'état-major prince Pudbutz près du commandant en chef français réclamer, pour ses troupes, l'autorisation de visiter les galeries du Louvre et les Invalides. Il lui est répondu que les tableaux du Louvre ont été enlevés, pour les soustraire au bombardement et que les fenêtres des galeries ont été murées dans le même but. Quant aux Invalides, il faut, pour y arriver, traverser une foule dont la surexcitation est telle que la responsabilité des accidents qui en résulteront ne peut être prise par le commandant en chef. Un conflit y est imminent.

Le général Camecke, à qui la réponse est communiquée, se rend à ces raisons, en ce qui concerne les Invalides, mais il insiste pour que la visite de la cour du Carrousel et du Louvre soit autorisée. La convention est formelle ; il n'est pas possible de refuser, et à 11 heures, la grille des Tuileries est ouverte. La population parisienne se pressant aux grilles du côté du quai, et du Palais-Royal, manifeste une exaspération extrême.

Les Prussiens devaient arriver en ordre, conduits par leurs officiers et sans armes. Ils viennent d'abord régulièrement, puis se débandent peu à peu ; des sous-officiers pénètrent même avec des carabines portées en bandoulière, des ordonnances à cheval avec des mousquetons. C'était une infraction à la convention, et le commandant en chef l'ayant constatée de ses propres yeux, envoie un de ses officiers d'état-major, le commandant Bourcart, pour faire fermer les grilles des Tuileries et évacuer le jardin. Cet ordre est exécuté au moment où le général Camecke lui-même s'avançait pour en faire la visite ; il dut rétrograder sur les observations qui lui furent faites. Il était alors une heure de l'après-midi.

Dans cette même journée, arrive la nouvelle de la ratification, par l'Assemblée, des préliminaires de paix.

Le 3 mars, les Prussiens quittent enfin Paris, et à midi, nos troupes, reprenant la garde des portes, les ferment pour empêcher tout mouvement de la foule dans la direction du bois de Boulogne où une grande revue de l'armée allemande était passée.

La foule se porte en masse aux Champs-Élysées et saccage les établissements qui ont été ouverts aux Prussiens.

Des pillages de munitions ont lieu à la poudrière du bastion 89. Les manifestations cessent à la place de la Bastille, mais le drapeau rouge reste au haut de la colonne qui est gardée par les gardes nationaux.

Dans la nuit, à 11 heures 35 minutes, le poste des gardiens de la paix aux Gobelins, est attaqué ; les compagnies de garde républicaine, envoyées à son secours, arrivent trop tard; les armes avaient été enlevées avec le poste.

Dans cette journée, l'on peut déjà s'occuper des mesures à prendre pour évacuer de Paris tous les hommes désarmés, et il est décidé que le mouvement commencera par les marins.

Le 4 mars, la caserne de la rue Mouffetard est évacuée par la garde républicaine qui se replie rue de Tournon. 29 obusiers sont pillés au 3e secteur (La Chapelle); les magasins de munitions du bastion 25 sont vidés.

Les gardes forestiers ayant reçu l'ordre de reprendre leur service au 6e secteur (Passy), ne s'y rendent qu'à regret et demandent à retourner dans leurs foyers. Il en est de même des mobiles.

Le général d'Aurelles de Paladines prend le commandement de la garde nationale.

Le 5 mars, le ministre de la guerre annonce des renforts à l'armée de Paris. La prison de Sainte-Pélagie est menacée pour la nuit, mais le poste est renforcé et l'émeute se retire devant l'attitude énergique de son chef. Les troupes se plaignent de la mauvaise qualité de la viande; les distributions sont très-irrégulières.

Le 6 mars les mobiles des environs de Paris, (Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Somme, Aube,

Seine-Inférieure) partent à pied, pour regagner leurs foyers.

Le 7 mars, les mobilisés de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, licenciés, arrivent à Paris par les voies ferrées. Le 33e régiment d'infanterie et 1,200 hommes du 38e rejoignent l'armée. Les difficultés pour le logement des troupes continuent.

Le 10e bataillon des mobiles de la Seine se mutine, rue de Laval, séquestre son commandant et l'entraîne sur la place du Château-d'Eau.

Le 8 mars, à une heure du matin, les mobiles du 10e bataillon de la Seine se réunissent de nouveau, pour fouiller la maison de leur commandant.

Dans la journée, le ministre de la guerre décide que les mobiles de Paris recevront, à titre d'indemnité, dix jours de solde et de vivres. Les marins partiront demain, les mobiles de la Vendée après-demain. 2,500 artilleurs désarmés sont envoyés à Vincennes.

Un secteur insurrectionnel est formé au 9e secteur ; Duval en est nommé commandant.

Les renforts annoncés arrivent peu à peu.

Le 9 mars, le commandant de l'Hôtel-de-Ville s'attendait à une attaque vers minuit ; elle n'a pas lieu. Les garibaldiens et les francs-tireurs de l'est et de l'ouest affluent à Paris et viennent y grossir les éléments de désordre.

Dans la journée, les 7e, 8e et 16e bataillons de mobiles de la Seine se mutinent et entraînent leurs officiers qu'ils maltraitent, devant l'Internationale et devant le comité central. Celui-ci les fait relâcher.

Le 10 mars, les Prussiens font connaître qu'ils n'évacuent pas encore Versailles.

A Paris, le 1er train de troupes part pour Chatelleraut. Les mobiles de l'Hérault se mutinent au passage de l'Opéra.

On s'attend, pour 5 heures, à une attaque sur le Luxembourg, car, la veille, à Grenelle, Varlin, ex-commandant révoqué du 193e bataillon a prescrit, au nom du comité central, à trois bataillons de ce quartier d'aller enlever les canons gardés au Luxembourg. En outre, le comité central prescrivait au 8e secteur (Montrouge), d'envoyer deux batteries d'artillerie au 15e arrondissement : mais tout reste calme de ce côté. Une démonstration a lieu, devant la Conciergerie, au sujet de l'arrestation d'un officier de la garde nationale ; elle se disperse à 6 heures 10 du soir. Le 76e et le 89e arrivent.

A 8 heures 50 du soir, les mobiles de Saône-et-Loire qui doivent partir dans la nuit, mettent le feu à leurs baraquements boulevard de Grenelle ; dix baraques sont brûlées. Le calme renaît à 9 heures 40. Les troupes dirigées sur Paris, sont aujourd'hui à Poissy.

Dans la journée, une tentative a lieu, sur la demande de M. Clémenceau, maire de Montmartre, pour reprendre, à l'amiable, les canons de la butte. Les attelages d'artillerie de l'armée restent toute la journée, sur la place de la Trinité, à attendre le résultat de cette démarche qui demeure infructueuse.

Le 11 mars, Flourens et Blanqui, jugés par contumace, sont condamnés à mort par le conseil de guerre. Cinq journaux sont supprimés par le général commandant en chef. On donne l'ordre de prendre des précautions.

La brigade Daudel (113e et 114e de ligne) va occuper les forts du sud évacués par les Prussiens, mais les troupes allemandes ne quittent pas encore Versailles. La distribution aux mobiles de la Seine de la solde et des vivres ne donne lieu à aucun trouble. Les militaires congédiés encombrent les rues de Paris, et la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon met tous les obstacles possibles à leur départ.

Le 12 mars, l'agitation provoquée par la suppression des journaux est sérieuse, et une affiche rouge fait appel à la révolte et à la désertion dans l'armée. Elle est déchirée, mais difficilement, parce qu'on s'oppose à son enlèvement.

Les pillages de munitions continuent, et les magasins du 9e secteur sont envahis toutes les nuits. — Versailles que les troupes prussiennes ont enfin évacué, est occupé par le 119e de ligne.

Le 13 mars, un incident est soulevé par les Prussiens qui se plaignent que 50 coups de fusils aient été tirés, à Saint-Ouen, sur leurs avant-postes.

Le 9e secteur (Barrière d'Italie), est très agité, les pillages de munitions ne cessent pas, et les baraques évacuées par les mobiles sont immédiatement démolies et pillées par la foule.

Pour désencombrer Paris des soldats libérables qui s'y trouvent réunis, le commandant en chef prescrit que ces hommes partiront à pied, en trois colonnes dirigées par des généraux sur Orléans, Chartres et Evreux.

Le général Le Flô adresse une proclamation aux mobiles licenciés.

Dans la journée, un incident provoque une

grande agitation. Deux officiers prussiens sont arrêtés par la garde nationale, et conduits au Comité central.

Le 15 mars, le Comité central refuse de délivrer ces officiers. Le général Fabrice les réclame énergiquement à M. Jules Favre, et rend le gouvernement responsable de leur vie. — Le préfet de police recommande une grande vigilance, et consigne la garde républicaine. L'autorité militaire est obligée de faire garder la cartoucherie de la rue de Vanves, sérieusement menacée.

La dernière colonne de soldats libérés part aujourd'hui. 12,000 fusils Chassepot, rendus par les Prussiens, arrivent à Paris et sont transportés à Vincennes.

Les officiers prussiens n'étant pas encore rendus, le 16 mars, à minuit 45, deux bataillons sont commandés pour aller les délivrer. Le Comité central cède enfin, et les rend sains et saufs, à 3 heures 20 du matin.

Le 119e de ligne, à Versailles, surpris par la neige, est obligé de se loger chez l'habitant; il reçoit l'ordre de rentrer à Paris, à l'arrivée de la division Bruat, attendue à Versailles.

A Paris, le 134e bataillon de la garde nationale, ayant voulu enlever les poudrières gardées par le 21e bataillon, un conflit s'élève entr'eux, mais il se termine à l'amiable.

Le 17 mars, le Conseil des ministres se réunit à Paris, et d'après son avis, M. Thiers et le général Le Flô donnent des ordres pour faire, dans la nuit, une tentative pour reprendre les canons, de vive force au besoin. Les dispositions des mouvements sont discutées devant eux.

Une grande agitation se manifeste place des Vosges, et la garde nationale enlève 18 canons qu'elle place au faubourg Saint-Antoine.

Dans la nuit du 17 au 18 mars, les buttes Chaumont et Montmartre sont enlevées et occupées par l'armée, mais la garde nationale se réunit pour les reprendre. Les attelages sont insuffisants pour emmener tous les canons, et une soixantaine seulement peuvent être ramenés. Il aurait fallu près de 48 heures pour terminer l'opération.

A 9 heures 20, les soldats sont encore maîtres de la rue de Flandre et démolissent la barricade. A 11 heures 25, la situation est changée; une manifestation descend sur l'Hôtel-de-Ville, elle est mélangée de troupes de ligne. A 11 heures 3/4, au Luxembourg, le 135e de ligne se laissa désarmer; à midi, à la Villette, la troupe fraternise avec l'émeute : 20 hommes de la ga républicaine, qui gardaient la salle de la M seillaise sont désarmés. A 2 heures 52, les surgés sont maîtres de la barrière d'Enfer 3 heures 50, une compagnie de garde répu caine est désarmée et enfermée à la mairie 18e arrondissement. La caserne du Prince-gène, occupée par le 120e de ligne, est enva par la foule; le régiment fraternise avec peuple, et dépose ses armes sans en avoir usage. A 4 heures 1/2, les communications s interrompues.

M. Thiers part pour Versailles, entre troi quatre heures, sous la protection de l'escorte commandant en chef, commandée par M. Goë lieutenant. Avant son départ, il prescrit donner l'ordre de faire rallier à Versailles tou les troupes et d'y envoyer, de suite, la brig Daudel qui occupe les forts du sud. Il réitère ordre, par écrit, au crayon, en passant au p de Sèvres, et le remet à M. Goëbb, pour le p ter au commandant en chef. C'est sur cet or que les forts du sud ont été évacués.

Le soir, l'ordre est transmis aux trou d'avoir à évacuer Paris; la brigade Der (109e et 110e de ligne), se trouve bloquée l'émeute dans la caserne Napoléon et à l'Hô de-Ville. Le général qui la commande, ay reçu l'ordre de se replier, fait ouvrir les po et sa tête de colonne se fraie un chemin à baïonnette.

Toutes les troupes étant ralliées, le dép pour Versailles commence à une heure du ma le 19 mars, et continue pendant toute la nui la journée du 19 mars.

**M. le général Vinoy.** — Je n'avais jamais partisan de l'enlèvement des canons. D'abor n'en avais pas les moyens. Vous voulez, disais que je prenne les canons, et vous payez ceux les gardent à raison de trente sous par jo Commencez par ne pas les payer. Je n'ai pa l'obtenir, et même je n'ai jamais pu obt l'arrestation de gens tels que : Henry, Du Razoua, etc.

*Un membre.* — Qui refusait?

**M. le général Vinoy.** — Le gouvernement le demandai au préfet de police, il me dit : ne le puis pas, je n'en ai pas les moyens; fa les arrêter par vos troupes. A cela je répon non! très nettement. — Puisqu'il est con qu'il n'y aura que 12,000 hommes de troupe ligne dans Paris, et que la garde natio reste armée avec un effectif de trois c

et quelques mille hommes, les rôles doivent être intervertis. Ordinairement on fait toujours appel à la troupe pour maintenir l'ordre et pour combattre, la première, ceux qui le troublent; aujourd'hui il doit en être tout autrement. Aussi, M. le préfet de police, à l'avenir, sera obligé de faire les arrestations; d'abord avec ses agents, comme il devrait toujours le faire, ensuite il fera appel à la garde républicaine, qui est entièrement à ses ordres, à la garde nationale qui lui prêtera son concours, et, en fin de compte, la troupe de ligne arrivera.— Voilà, ce me semble, le rôle qui lui est assigné par ce fait seul qu'elle ne compte que douze mille hommes, effectif qui est encore diminué par les services qu'elle fait aux postes les plus importants. J'avais donc toujours résisté à l'enlèvement de ces canons. Cependant M. Thiers était arrivé, l'Assemblée devait se réunir à Versailles le lundi. — Cela faisait un effet immense de voir ces canons aux mains des factieux. Dans le conseil on revenait toujours sur ce sujet. J'objectai encore une fois qu'on avait déjà tenté de les enlever, qu'on n'y avait pas réussi. Une première fois, le maire de Montmartre, M. Clémenceau, avait promis de les rendre. J'avais envoyé des attelages autant qu'il en avait demandé, ne sachant pas au juste combien il y avait de canons à Montmartre? — Les attelages étaient restés toute la journée dehors, et ils étaient revenus sans rien ramener. Une autre fois, un commandant avait promis de donner tous les canons qui se trouvaient à la place des Vosges. J'avais envoyé encore des attelages, et ils revinrent sans canons.

Avec le peu de troupes que j'avais, je ne pouvais tenter un combat pour l'enlèvement de ces canons, je ne pouvais que tenter une surprise.

Cependant on insista, on dit: il faut absolument, avant l'arrivée de l'Assemblée, que ces canons soient enlevés.

Le gouvernement décida, c'était un vendredi, qu'on essaierait encore. Des régiments de l'armée de la Loire, qu'on disait très bons, m'avaient été envoyés, et il m'était interdit d'y toucher. Voici ce que m'écrivait le général Le Flô, « Je vous prie de maintenir absolument, sans rien y changer, l'organisation de ces régiments etc... » Il y a des généraux qui ne sont pas arrivés du tout. Parmi ces régiments, se trouvait le 88e. Ils étaient tous dans un état piteux; il n'y avait pas de cadres; quelquefois un officier par compagnie, d'autres fois deux, jamais trois. Et encore, étaient-ce des officiers, de nouvelle formation, qui ne connaissaient pas leurs hommes? Enfin, j'organisai mon monde comme je pus. Il fut donc décidé qu'on attaquerait. Les dispositions de l'attaque furent discutées avec le général d'Aurelle, qui avait pris le commandement de la garde nationale, et avec tous les commandants de la garde nationale qui devaient nous donner leur concours. Je n'y comptais pas beaucoup; mais enfin, ils avaient tous promis de faire ce qu'ils pourraient. Il fut décidé en conseil qu'on attaquerait; le général d'Aurelle, le général Valentin, qui venait d'être nommé préfet de police, le général Le Flô, et M. Thiers étaient là. On examina ce qu'il fallait faire. Comme je prévoyais bien qu'on m'obligerait à tenter une attaque sur Montmartre, j'avais envoyé, par prévision, deux officiers de mon état-major, habillés en blouse, déguisés, lever ce plan de Montmartre, plan qui, du reste, a servi plus tard à reprendre Montmartre, ce qu'on a fait très facilement en l'attaquant par derrière.

Je pris ensuite toutes mes dispositions pour une attaque, et ces dispositions furent discutées entre moi et le ministre de la guerre à sept heures du soir. Les résolutions définitives étant prises, je convoquai chez moi à huit heures, les généraux pour leur donner communication de ce qui avait été décidé. Il fallait attaquer à quatre heures du matin. Et il ne s'agissait pas seulement d'attaquer Montmartre, mais les buttes Chaumont, Belleville, et il fallait se porter, en outre, à la place de la Bastille, et maintenir partout la population. S'il n'y avait eu que quelques canons à enlever, l'affaire eût été simple, mais il y en avait cinq ou six cents, et faites attention à ce que c'est que de descendre à bras des canons des buttes Montmartre. Vous savez que pour traîner des pièces de 4 ou de 8, il faut quatre chevaux, et qu'il s'agissait de pièces de douze. Nous avons ramené, je crois, soixante-dix pièces de canon, il eût fallu deux ou trois jours pour ramener tout le reste. Et, du reste, les fédérés pouvaient en prendre d'autres sur les remparts. Les premières pièces furent donc enlevées, mais cela ne s'était pas fait sans bruit. Et voilà les femmes, les enfants qui sortent des maisons, qui commencent à parler avec les soldats, qui s'approchent, les femmes en tête, et qui forment une espèce de barricade vivante, les hommes restent par derrière; et tout d'un

coup : « Vous ne tirerez pas sur nous, vous êtes nos frères ! » Un régiment qui met la crosse en l'air, les autres qui sont cernés. Je donne, en apprenant cela, l'ordre aux troupes de se replier le plus vite possible sur le Champ de Mars. Le gouvernement était en permanence aux affaires étrangères. Le soir l'Hôtel-de-Ville était encore occupé ; il y avait, là, une brigade commandée par un bon officier, et cette brigade se trouvait cernée, tout le monde s'étant replié dans la journée.

Il fut question alors de s'en aller à Versailles. Mais on ne pouvait s'en aller ainsi sans réunir les troupes. M. Thiers partit, je crois, à trois heures et demie ou quatre heures, il fallait le faire partir, parce que s'il tombait aux mains de l'insurrection, c'était le gouvernement désorganisé. Prévoyant cela, j'avais doublé mon escorte, j'avais fait préparer sa voiture et tout était prêt. Je lui dis : Mettez votre pardessus, la porte du bois de Boulogne est gardée, votre sortie est assurée par là. — J'y avais envoyé un escadron.

Mais avant de partir, il me donna l'ordre d'évacuer Paris et surtout de lui envoyer la brigade Daudel qui occupait tous les forts du Sud et même le Mont-Valérien et Courbevoie. Il jugeait important d'avoir à Versailles cette brigade, qui était celle sur laquelle on pouvait le plus compter.

**M. le Président.** — Ainsi, on évacuait tous les forts ?

**M. le général Vinoy.** — Oui, M. le Président, c'était la brigade Daudel qui les occupait, et M. Thiers voulait l'avoir à Versailles, parce que je lui avais dit que c'était ce que j'avais de mieux. Elle n'avait pas été en contact avec Paris. Je donnai donc l'ordre à la brigade Daudel de quitter les forts.

Le soir restait encore l'Hôtel-de-Ville. On ne voulait pas l'évacuer. M. Ernest Picard et M. Jules Favre étaient venus avec nous. La caserne Napoléon était cernée. Je dis au ministre de la guerre : Nous n'avons plus que l'Hôtel-de-Ville, si on l'abandonne tout est fini. — Le général Le Flô me donna l'ordre écrit et qui fut porté par M. Choppin lui-même au général commandant à la caserne Napoléon de se retirer avec toutes ses troupes.

Un peu plus tard M. Picard envoyait contre-ordre sachant Jules Ferry à l'Hôtel-de-Ville. Le général m'envoya son aide-de-camp. Je lui répondis : L'ordre est d'évacuer tout de suite. Cet ordre ayant été exécuté un peu tard, il fut obligé de faire sortir ses troupes par les souterrains et de se faire jour la baïonnette en avant. — Une dizaine d'hommes ont été jetés par terre, et il a pu se dégager. Voilà comment l'Hôtel-de-Ville a été abandonné.

Les bataillons de Montmartre arrivaient déjà au Palais de l'Industrie, il en venait de tous les côtés, et nous étions sur le point d'être cernés. Je dis : Il faut s'en aller, autrement il ne nous restera pas un homme dans les mains. L'ordre fut donné, le ministre de la guerre était là, et nous nous retirâmes sur Versailles.

Maintenant, on a parlé du Mont-Valérien. Voici ce qui s'est passé. Le général Daudel avait fait évacuer ses troupes à lui, mais il y avait au Mont-Valérien deux bataillons de chasseurs, le 21e et le 23e. Ces deux bataillons étaient mauvais, je les avais fait sortir de Paris par punition et ils devaient aller en Algérie.

A mon arrivée à Versailles, j'appris que le Mont-Valérien était évacué par le général Daudel. J'écrivis alors à M. Thiers, et je lui expliquai qu'il était impossible d'abandonner cette forteresse, je lui dis que les deux bataillons qui s'y trouvaient devant la quitter le lendemain, je lui demandais de la faire réoccuper.

*Un membre.*—Quel jour? Cela a une sérieuse importance. C'est dans la salle des conférences que s'est passé l'incident, auquel je crois que le général a voulu faire allusion tout à l'heure. J'y étais présent.

*Un autre membre.* — Je vous demande pardon, il s'est passé vers quatre ou cinq heures.

**M. le Président.** — Mais vous êtes d'accord.

*Le premier membre.* — Non, c'est le dimanche que s'est passé cet incident. Le fait dont parle le général est antérieur, je demande de combien d'heures?

**M. le Président.** — Le général vous a dit que c'était dans la nuit du dimanche au lundi, qu'il avait eu une entrevue avec M. Thiers. Comment voulez-vous que cette entrevue ait eu lieu dans la nuit du samedi au dimanche, puisque cette nuit-là on opérait la retraite sur Versailles. C'est dans la nuit du dimanche au lundi que, sur la demande du général, le Gouvernement s'est déterminé à réoccuper le Mont-Valérien.

**M. le général Vinoy.** — C'est nécessairement quand je me suis aperçu que le général Daudel avait fait évacuer le Mont-Valérien, comme tous les autres forts, par le bataillon qui s'y trouvait, que j'ai pensé à le faire réoccuper.

**M. le Président.** — Nous étions tous ici di-

manche 19 mars dans une des salles du palais située au rez-de-chaussée. M. le président du conseil nous racontait pourquoi il avait évacué Paris. Nous avons insisté pour qu'il n'évacuât pas les forts et surtout le Mont-Valérien. Il ne s'est pas rendu à nos instances. Le soir plusieurs membres sont retournés à la préfecture.

*Un membre.* — Je ne le savais pas.

**M. le Président.** — Il était environ neuf heures du soir. — On a supplié M. le président du conseil de ne pas ordonner l'évacuation des forts. — Le général Vinoy est intervenu, fort heureusement, vers une heure du matin, et avec son autorité militaire, il a décidé M. le président du conseil à faire ce que les députés n'avaient pas obtenu.

**M. le général Vinoy.** — Je lui ai écrit d'abord, et je lui répétai de vive voix ce que je lui avais écrit, c'est qu'il était impossible que nous restassions à Versailles sans la possession du Mont-Valérien.

C'est le 19 que je me suis aperçu de cet abandon. J'allai trouver M. Thiers à une heure du matin, je lui fis annoncer ma présence, je lui fis dire que j'attendais sa réponse, et que même je désirais le voir. M. Thiers me reçut au lit; Madame Thiers venait de lui lire ma lettre. J'eus une explication avec lui. Il me dit : « Mais quelles troupes mettez-vous au Mont-Valérien? » Je lui répondis : « Vous savez bien que je vous ai envoyé à Versailles le 119e de ligne pour nettoyer et approprier la ville, que vous m'avez dit être dans un état déplorable; le 119e est bien commandé. C'est ce régiment qu'il faut envoyer au Mont-Valérien, et il faut que je l'y envoie tout de suite, parce que les deux bataillons de chasseurs doivent partir à sept heures du matin. » M. Thiers se décida à signer l'ordre que je demandais. J'allai trouver le colonel qui commandait le 119e, et je lui dis : « Où sont vos hommes? — Ils sont éparpillés un peu partout. — Il faut m'en trouver au moins trois cents.

Je fus prendre un escadron de cavalerie, de l'artillerie. J'écrivis un mot au colonel qui commandait le Mont-Valérien, et j'acheminai mes troupes vers la forteresse.

*Un membre.* — A quel moment?

**M. le général Vinoy.** — Dans la nuit du dimanche au lundi, parce que les deux bataillons de chasseurs devaient partir à sept heures du matin. J'avais fait dire au commandant du fort de ne pas les laisser sortir, avant qu'il aperçût la tête de colonne des troupes que j'envoyais. L'ordre fut exécuté. Le détachement arriva avant que les chasseurs ne fussent partis.

**M. Martial Delpit.** — Me serait-il permis de demander au général l'heure précise à laquelle l'ordre d'évacuer les forts a été donné?

**M. le général Vinoy.** — Cet ordre a été donné à peu près vers trois heures.

**M. Martial Delpit** — Le 18.

**M. le général Vinoy.** — Par conséquent, une heure avant le départ de M. Thiers. M. Thiers a été accompagné par l'officier qui commandait mon escorte, M. Gaitte, jusqu'à Sèvres.

Dès le soir, une forte colonne de garde nationale fédérée, venant de Paris, se présenta devant le Mont-Valérien pour le sommer de se rendre; elle se retira bientôt devant la réponse énergique du commandant du fort.

Le simple exposé des faits qui ont précédé la journée du 18 mars suffit pour faire comprendre les causes qui ont amené son issue désastreuse.

D'un côté, l'exaltation naturelle de la population parisienne s'accroît par les souffrances physiques et morales d'un long siége. Elle se manifeste par l'enlèvement de Mazas dans la nuit du 22 janvier, par l'attaque de l'Hôtel-de-Ville le même jour. Réprimée alors, elle reparaît dans les pillages de toute nature, vivres et bois jusqu'au jour où l'organisation du comité central vient lui donner une nouvelle impulsion. Les manifestations se succèdent sur la place de la Bastille le 24 et le 25 février : le 26, l'émotion qu'excite l'entrée des Prussiens devient très-grande ; l'insurrection, déjà organisée, verse le premier sang innocent et enlève les munitions, les armes et les canons. Les pillages se continuent chaque jour, encouragés par l'impunité ; la troupe doit évacuer Belleville, où, désarmée, elle est insultée chaque jour; le poste des Gobelins, le quartier général du 2e secteur sont enlevés ; les tentatives d'accommodement échouent, et le comité central donne des ordres à découvert.

D'un autre côté, l'armée désarmée dans Paris réduite à l'effectif dérisoire de 12,000 hommes contre 300,000 gardes nationaux, souffre de l'encombrement, du manque de bois et de vivres. Les mobiles lui donnent un pernicieux exemple ; les 10e, 7e, 8e, 16e bataillons de la Seine, ceux de l'Hérault, se mutinent ouvertement, menacent et outragent leurs chefs ; ceux de Saône-et-Loire brûlent les baraques qui les

abritent. Le départ des hommes libérables désorganise les régiments, mais il est imposé par la loi. Les troupes qui viennent de la province pour renforcer l'armée de Paris ne sont pas toutes arrivées avant l'attaque, et c'est des rangs du 88e de ligne, venu de l'extérieur, que part le premier exemple de la plus honteuse défection.

Aussi après une tentative infructueuse pour le rétablissement de l'ordre, l'armée elle doit se retirer à Versailles pour se réorganiser et se préparer à des combats que sa retraite a rendus plus difficiles et plus périlleux.

Dans ces conditions, pouvait-on, tout en se retirant, garder les forts du sud? On a pu, il est vrai, conserver le Mont-Valérien, mais il était près de Versailles. Vincennes, plus éloigné n'a pas su se garder. N'en aurait-il pas été de même de Bicêtre et d'Ivry, presqu'aussi éloignés, presqu'aussi isolés? De grandes craintes pouvaient être conçues, si on continuait à les occuper.

Si on les évacuait, leur prise de vive force pouvait être coûteuse, mais elle était certaine le jour où l'armée, rappelée au sentiment de ses devoirs, se battrait comme on avait le droit de l'attendre.

Dans cette douloureuse alternative, les pertes à subir pour reprendre les forts évacués avaient de moins douloureuses conséquences que celles de l'échec, on peut dire irrémédiable, qu'eût entraîné leur chute par la défection. En les évacuant, le général en chef a obéi à l'ordre qu'il avait reçu, mais il a toujours eu et il a encore la conviction que ce sacrifice, tel désastreux qu'il pût être, était nécessaire, car il était imposé par une nécessité supérieure qu'il fallait voir avant tout : le salut de la France.

**M. le Président.** — Général, vous avez bien voulu nous indiquer l'état de l'armée au moment de la capitulation de Paris. Elle était composée alors de 240,000 hommes.

**M. le général Vinoy.** — De 243,000. J'ai rédigé mes notes, et j'ai fixé les chiffres.

Je me suis arrêté au 19 mars. J'ai dit tout ce qui a précédé.

*Un membre.* — M. le général vient de dire qu'il était convaincu que par suite de l'état d'esprit de l'armée, les forts n'étaient pas tenables.

**M. le général Vinoy.** — J'étais convaincu qu'on devait les abandonner.

*Un membre.* — Je voudrais vous demander, général, si vous ne croyez pas qu'on aurait pu faire une distinction entre les forts ; si les forts d'Issy et de Vanves n'auraient pas pu être conservés dans les mêmes conditions que le Mont-Valérien?

**M. le général Vinoy.** — Non, parce qu'il fallait les ravitailler et que les moyens de transport manquaient. Nous étions sous le feu des remparts. Il n'y avait pas de vivres, on en manquait dans Paris. Chaque fort n'avait guère que deux compagnies, il fallait deux régiments pour garder Courbevoie et Ivry.

**M. Piou.**—Ces régiments sont venus à Versailles?

**M. le général Vinoy.**—Oui, ils étaient bien commandés: ils n'avaient pas été en contact avec la population, c'est pour cela que M. Thiers a désiré les avoir à Versailles pour protéger l'Assemblée.

**M. le Président.** — M. le général Le Flô nous a dit que non-seulement il n'avait pas donné l'ordre d'évacuer les forts, mais qu'il n'avait connu l'existence de cet ordre que deux jours après son accomplissement.

**M. le général Vinoy.** — Nous étions réunis à l'École militaire et...

**M. le Président.** — Est-ce à l'École militaire que l'ordre a été donné?

**M. le général Vinoy.**—Non, c'est M. Thiers qui a donné l'ordre.

**M. le Président.** — Un billet a été remis, en effet, à Sèvres par M. le Président du conseil à votre aide-de-camp. Avant de passer le pont de Sèvres, M. Thiers vous a recommandé de ne pas oublier la brigade Daudel, qui occupait les forts et de l'envoyer à Versailles.

M. Thiers est sorti du ministère des affaires étrangères vers trois heures et demie, il est revenu à Versailles par le Point-du-Jour. Avant de partir, vous avait-il donné cet ordre?

**M. le général Vinoy.** — Oui.

**M. le Président.** — Cet ordre avait-il été pris en conseil au ministère des affaires étrangères?

**M. le général Vinoy.**—Tout le conseil était en permanence.

Tous les ministres étaient présents. Je ne m'occupais pas de ce qu'on disait, je m'occupais de ce qui se passait. Les bataillons de Grenelle défilaient avec leurs képis sur les baïonnettes devant l'hôtel du ministère des affaires étrangères. J'ai fait fermer les grilles et rentrer la troupe sans m'occuper beaucoup de ce qui se disait.

**M. le Président.** — Cet ordre était donc le résultat d'une décision prise en conseil ?

**M. le général Vinoy.** — J'ai entendu M. Thiers dire qu'il n'y avait qu'à se retirer.

**M. le Président.** — Et à évacuer les forts ?

**M. le général Vinoy.**—C'est lui qui a donné l'ordre. Il y avait le 102e et le 114e sur lesquels je comptais; il m'a donné l'ordre de les envoyer à Versailles. Le mouvement d'évacuation des forts a commencé par l'évacuation de Paris.

**M. le Président.**—Il y a un point sur lequel votre déposition n'est pas d'accord avec celle du général Le Flô. Il a déclaré qu'il n'avait pas connu l'évacuation des forts.

**M. le général Vinoy.** — L'ordre d'évacuer les forts m'a été donné par M. Thiers.

**M. le Président.** — Il y a encore un autre point sur lequel vous n'êtes pas d'accord avec M. le général Le Flô. Il nous a dit : « C'est moi qui ai donné l'ordre d'évacuer Paris; à moi en revient la responsabilité. J'ai eu tort ou j'ai eu raison, mais le fait m'appartient. Les autres membres du cabinet ne voulaient pas de cette évacuation. Quant à M. Thiers, il était parti. Nous l'avons supplié de partir en lui montrant combien il était nécessaire de sauver le Chef du Pouvoir exécutif; c'est moi seul qui ai donné l'ordre de faire partir les troupes de Paris. »

D'après votre récit, vous auriez demandé un ordre écrit, n'est-ce pas M. le général Le Flô qui vous l'aurait donné.

**M. le général Vinoy.** — M. Thiers avait dit qu'on serait obligé d'évacuer Paris, je ne sais pas quels ordres il a pu donner au ministre de la guerre.

M. Thiers m'a dit de lui envoyer la brigade Daudel, d'évacuer les forts.

Le soir, quand le ministre est revenu, quand il s'agissait de faire replier toutes les troupes, surtout celles qui étaient à la caserne Napoléon, je lui ai dit: il faut un ordre écrit. C'est M. Choppin qui a transmis l'ordre.

**M. le Président.** — C'est M. Thiers qui paraît avoir donné l'ordre d'évacuer les forts et le ministre qui vous a donné l'ordre d'évacuer Paris ?

**M. le général Vinoy.** — Oui, M. le Président.

**M. le Président.** — On pouvait évacuer la ville sans évacuer les forts.

**M. le général Vinoy.** — Le ministre de la guerre a donné l'ordre d'évacuer Paris. C'est M. Thiers qui a donné l'ordre de renvoyer la brigade Daudel qui occupait les forts.

**M. le Président.** — Comment était composée l'armée de 40,000 hommes que vous aviez sous votre commandement quand l'insurrection a éclaté? Y avait-il de bonnes troupes ou des troupes démoralisées par le séjour de Paris, par le contact avec la population ?

**M. le général Vinoy.** — Je n'avais avec moi que la division que j'avais formée, la division Faron.

J'avais, à côté de cette division, deux autres régiments, le 119e et le 120e, que je comptais garder, mais qui étaient en dehors de la division.

Le 119e, je l'avais envoyé à Versailles, je n'étais pas en dehors des conventions. J'avais le 120e qui était à la caserne du Prince-Eugène, je pouvais y compter parce qu'une partie était dans mon corps d'armée. Il me restait ces deux régiments en dehors de la division Faron. Le 119e a occupé le Mont-Valérien, le 120e a rendu la caserne.

Il y avait deux régiments qui m'avaient été envoyés par le général Le Flô de l'armée de La Loire, et auxquels il m'avait dit de ne pas toucher. Un de ces régiments, le 88e, avait un cadre d'officiers insuffisant. Ces hommes étaient habillés de toutes les couleurs et le contact de la population leur a beaucoup nui.

**M. Martial Delpit.** — Je voudrais faire une question sur cette armée de secours. J'ai entendu dire qu'on avait pris dans chaque division des fractions de régiments.

Est-ce que cette désaggrégation n'a pas contribué un peu à la désorganisation de l'armée ?

**M. le général Vinoy.** — Ces régiments n'avaient aucune cohésion entre eux, c'étaient des régiments pris à droite et à gauche. Il y a des généraux qui n'ont pas rejoint. Il y a des régiments qui ne sont arrivés qu'après le 18 mars, parce que les chemins étaient encombrés. Ces régiments qui avaient été signalés au général Le Flô comme bons, puisqu'il m'avait défendu d'y toucher, c'étaient des régiments de marche formés de plusieurs éléments.

**M. le Président.** — L'armée était si démoralisée ! ce qui valait le mieux ne valait pas grand chose.

**M. le général Vinoy.** — Les hommes étaient en contact avec la population. On a été obligé de leur faire abandonner Belleville parce qu'ils y étaient insultés. Le général C... avait

été fait prisonnier chez lui. Il m'avait fait savoir sa position, je lui avais répondu de tâcher de sortir par une des portes qui n'étaient pas gardées et de revenir par la zone neutre.

**M. le Président.** — Vous nous avez dit que les mobiles bretons qui s'étaient bien conduits le 31 octobre et le 22 janvier, étaient eux-mêmes devenus mauvais.

**M. le général Vinoy.** — Oui, parce qu'ils s'impatientaient d'être là.

*Un membre.* — Est-ce qu'on ne pouvait pas armer ceux qui avaient montré de bons sentiments ?

**M. le général Vinoy.** — Je ne pouvais pas les armer ; aux termes de la convention, je ne pouvais armer que les troupes régulières. Les hommes qui avaient droit à leur libération demandaient à s'en aller.

Quand j'ai vu ce qui se passait, ces hommes qui allaient et venaient, qui faisaient des démonstrations, j'ai dit: Nous sommes perdus si nous ne nous débarrassons pas de tout ce monde là. Les chemins de fer n'y suffisaient pas ; on leur avait défendu de faire passer des soldats libérés de la province par Paris et ils en envoyaient tous les jours.

Puis il y avait dans Paris une troupe de mobiles de près de 50 à 60 mille hommes. C'était l'armée des isolés, ceux qui sortaient de l'hôpital, qui arrivaient je ne sais d'où, ils allaient aux Invalides, on y avait mis des officiers qui s'étaient offerts parce qu'il n'y avait rien à faire et beaucoup de désordre. C'était une armée à côté de l'armée, je les ai envoyés à Chartres, à Lyon.

**M. le Président.** — Comment n'avez-vous pas fait arrêter les membres du comité central ?

**M. le général Vinoy.** — Je n'en avais pas le pouvoir, je réclamais je voulais les faire arrêter, mais c'étaient des fins de non-recevoir continuelles, puis on laissait partir ceux qu'on arrêtait. On avait arrêté Razoua, puis on a dit qu'il s'était échappé. Il est venu un jour à la prison un bataillon de la garde nationale, l'officier s'est enfermé dans son poste. Dans une prison le poste peut se défendre ; il a d'ailleurs une sonnette pour le Directeur. L'officier s'est retiré dans son poste et a donné un coup de sonnette.

Les gardes nationaux sont arrivés et ont voulu parlementer avec les hommes de garde, on ne l'a pas permis, mais le Directeur est arrivé et a ouvert les portes. On est venu me dire que l'officier n'avait pas défendu les prisonniers, tandis que j'ai vu d'après les informations que j'ai prises que c'était le guichetier qui les avait livrés. Le directeur et le guichetier sont encore en fonctions.

J'avais indiqué l'adresse de Duval, d'Henry et autres, on ne les a pas arrêtés.

Il y a un moment où on avait pris deux officiers prussiens, on voulait les faire fusiller, j'ai fini par les tirer d'affaire ; j'ai reçu une lettre de remercîments de M. Jules Favre.

Je voyais que les troupes qui étaient dans Paris ne diminuaient pas, c'est alors que j'ai formé trois colonnes de 60,000 hommes que j'ai envoyés à Chartres et au Mans. Je leur ai donné quatre jours de vivres et de l'argent : ils sont partis comme cela.

**M. le Président.** — C'était, ce me semble, un état de désordre effroyable.

Vous vous rendiez bien compte de l'état de Paris ?

**M. le général Vinoy.** — Oui ; j'assistais tous les jours au conseil ; les Prussiens se rendaient compte de cet état aussi bien que moi.

**M. le Président.** — M. le général Le Flô nous a dit que, le 18 mars, les soldats n'avaient pas de sacs.

**M. le général Vinoy.** — Oui, je n'étais pas très-sûr de certaines troupes. Il y a eu un moment où on a été gêné. Au Luxembourg il y a un régiment qui s'est laissé forcer, il n'a pas tenu les grilles fermées, ils sont sortis et quand ils sont venus pour prendre leurs sacs, ils ont trouvé la population, ils ont perdu leurs sacs.

**M. le Président.** — On vous a reproché le retard des attelages destinés à transporter les canons.

**M. le général Vinoy.** — Nous en avons ramené dix.

**M. le Président.** — Il paraît que les chevaux sont arrivés trop tard ; la troupe, entourée par des femmes, des enfants, ne pouvait plus agir.

**M. le général Vinoy.** — Il n'y a pas eu beaucoup de retard. Vous connaissez Montmartre ; il fallait descendre les canons à bras, les attelages sont arrivés à temps. Il fallait que la troupe arrivât la première, les attelages ne pouvaient arriver qu'après.

Il y avait 5 ou 600 canons aux buttes Chaumont et au Père-Lachaise, j'ai retiré plus de 450 pièces de canon.

Ces hommes avaient des barricades et des redoutes.

**M. le Président.** — Avez-vous, Messieurs, d'autres questions à faire à M. le général Vinoy ?...

**M. le vicomte de Meaux.** — Il me semble général que, si dans la capitulation on avait stipulé le désarmement de la garde nationale en même temps que le désarmement de la troupe, le 18 mars n'aurait pas eu lieu. Eh bien, il nous a été dit dans de précédentes dépositions que si le désarmement de la garde nationale n'avait pas été stipulé, c'est qu'on n'avait pas les moyens pratiques de la désarmer. Le général pense-t-il qu'à ce moment là on aurait pu désarmer facilement la garde nationale ?

**M. le général Vinoy.** — Dans ce moment là, les Prussiens étant présents, je crois qu'on aurait pu la désarmer. Et alors ce contact de l'armée avec la population n'aurait pas eu lieu, ou n'aurait pas amené les conséquences que vous savez. C'est là une appréciation personnelle.

**M. le Président.** — Nous aurions encore beaucoup de questions à vous faire, mon général, mais l'heure est très-avancée.

**M. Vacherot.** — Enfin, général, l'ordre d'évacuer Paris et les forts a été donné par M. Thiers ?

**M. le général Vinoy.** — Oui, et M. Thiers m'a envoyé dans la soirée un mot écrit au crayon, ainsi conçu : « N'oubliez pas de m'envoyer la brigade Daudel. » C'était celle qui occupait les forts.

(*Séance du 21 juillet 1871.*)

# DÉPOSITION

DE

# M. CHOPPIN

**M. le Président.** — Monsieur, vous avez dirigé la Préfecture de police après la démission de M. Cresson, vous avez vu naître tout le mouvement qui s'est terminé par l'insurrection du 18 mars.

Veuillez nous dire quelles en sont les causes, ce que vous avez vu à Paris pendant le siége, les manœuvres des agitateurs avant la capitulation et l'état des esprits au sein de la population parisienne.

**M. Choppin.** — C'est une grande histoire que vous me demandez-là, Monsieur le Président, depuis trois mois que je suis à la Préfecture de l'Oise, j'ai passé à un autre ordre d'idées.

**M. le Président.** — Vous avez dû être au courant des menées de l'Internationale et du parti jacobin, il paraît y avoir eu concert entre ces deux partis.

**M. Choppin.** — Oui, Monsieur le Président, la Préfecture de police a été bien plus un instrument d'information, qu'un instrument d'action, je crois qu'on peut dire que c'est là une des causes de l'insurrection. On était arrivé, par une mauvaise organisation, à détruire absolument l'action de la police à Paris.

Dès notre entrée à la Préfecture de police, notre première préoccupation a été l'Internationale, nous avons désiré savoir ce qu'elle était, son passé, ses moyens d'action sur la population parisienne.

Je me suis adressé aux employés de l'Administration, espérant trouver quelque travail préparé. J'ai trouvé un travail d'un chef de bureau, ouvrage qui, vers la fin de l'empire, a été adressé aux procureurs généraux, c'est une brochure in-4° très-intéressante, dans laquelle on avait réuni tous les documents concernant l'Internationale.

**M. le Président.** — Où trouve-t-on cette brochure?

**M. Choppin.** — On ne la trouve plus, elle avait été faite pour les parquets, elle avait été envoyée aux Préfets des départements industriels et aux procureurs généraux, on en trouverait en s'adressant aux procureurs généraux; elle avait été imprimée à l'Imprimerie nationale.

On voit dans cette brochure les origines de l'Internationale, on la fait remonter à 1863, quand on a envoyé des ouvriers à l'exposition de Londres.

L'Internationale a eu ensuite des rapports assez étendus avec le Ministère d'Etat. Puis, on a senti qu'on avait affaire à un ennemi dangereux, et on commença les procès qui ont signalé les progrès de l'Internationale en France.

**M. le Président.** — Quel était le caractère de cette Association au moment où eurent lieu les événements du 4 septembre? Etait-ce une Association politique ou purement socialiste?

**M. Choppin.** — C'est un point sur lequel tout le monde n'était pas d'accord. On admet qu'à ce moment l'Internationale s'occupait plutôt des intérêts des classes ouvrières, et qu'elle affectait de rester étrangère à la politique. Il était très-difficile de pénétrer dans l'Internationale.

Quand nous sommes arrivés à la Préfecture de police, nous avons trouvé la police intérieure, la police des rues volontairement désorganisée, il n'y avait plus ni police ostensible, ni police secrète, j'ai essayé de reconstituer le service et

de pénétrer dans l'Internationale. Nous avions des rapports avec ses chefs.

Au 4 novembre, en cherchant à classer les opinions, voici ce que nous avions devant nous : on peut prendre pour points de repère les journaux qui paraissaient. Il y avait trois partis très tranchés : le parti blanquiste dont les idées étaient formulées par un affreux papier jaune, *la Patrie en danger*. Ce parti était opposé au Gouvernement et voulait l'action par l'insurrection. C'était bien ce parti qui avait fait le 31 octobre.

Il y avait, à côté d'eux, le parti politique de Félix Pyat qui n'a pas été un parti très tranché, il n'était aimé ni de Blanqui, ni de Delescluze. Son organe était le *Combat*, et plus tard le *Vengeur*. C'était un parti à prétentions littéraires.

Il y avait, à côté, le parti jacobin, ayant pour chef Delescluze et pour organe le *Réveil*.

Voilà les trois partis actifs. Je ne parle pas d'un quatrième parti, celui qui avait pour personnification Victor Hugo et pour organe le *Rappel*.

Le parti de Blanqui était un parti essentiellement conspirateur; il a toujours conspiré. Blanqui, à la fin de l'empire, conspirait activement.

Il y a ce fait singulier qui est de notoriété à la Préfecture. Avant le 4 septembre, on a mis la main sur un complot qui n'était peut-être pas absolument vrai; il y a toujours un complot quand on veut. Or, il s'est trouvé un moment où à côté de ce complot qui n'était pas tout à fait spontané, il y en avait un autre d'une complète spontanéité. Mais le siége était fait, les pièces prêtes, on a laissé le véritable complot dans lequel était Blanqui, et on a suivi l'autre. Le complot de Blanqui rappelait les *Charbonniers*, c'était la Société des saisons subdivisées en mois, en semaines, en jours. Cette Société avait ses bombes fabriquées pour son compte, elles étaient fabriquées par Fontaine, qui fut depuis directeur des domaines sous la Commune, et qui a toujours été fabricant de bombes.

Les bombes, depuis l'attentat d'Orsini, paraissent avoir été une idée fixe des conspirateurs. On s'y est attaché avec une singulière ardeur; après le 4 septembre, nous avons fait saisir en plusieurs fois 13,500 bombes Orsiniennes.

A Montmartre, un commissaire de police très zélé, M. Macé, a saisi des bombes qui n'étaient pas des bombes Orsiniennes. La bombe Orsinienne est sphérique avec capsules; elle consiste dans une boîte en cuivre revêtue d'une couche de zinc fondu.

Les bombes saisies par M. Macé étaient en forme de roue; la circonférence était creuse, cette circonférence renfermait de la poudre blanche et un cylindre en verre rempli d'acide sulfurique; il y avait des clous à frottement.

Quand la bombe était lancée, les clous à frottement rentraient dans l'intérieur, brisaient l'enveloppe de verre qui contenait l'acide sulfurique et enflammaient la poudre blanche. Je crois que la police devait se saisir de ces bombes.

Toujours conspirateur, Blanqui, après le 4 septembre, essaya de former une société qui s'appelait la Société de la défense à outrance. A cette ligue se rattachait la légion garibaldienne; elle était divisée en deux ou trois sections, dont une polonaise qui avait pour chef Dombrowski.

*Un membre.* — M. le général Trochu a dit que Dombrowski avait été arrêté pour intelligences avec la Prusse.

**M. Choppin.** — Nous avons toujours cherché à trouver ce point de contact ; dont nous soupçonnions l'existence entre la Prusse et les agitateurs de Paris, mais nous ne l'avons jamais trouvé. Nous n'avons pas trouvé de charges contre Dombrowski, si ce n'est qu'une actrice l'avait entendu, sur la voix publique, causer en allemand avec un autre polonais, membre, comme lui, de la légion garibaldienne. L'actrice avait entendu ces mots prononcés avec l'accent berlinois : « Cela va bien, demain nous aurons encore du nouveau. » Elle s'émut et s'adressa à des gardes nationaux qui passaient en les priant d'arrêter les interlocuteurs. Les gardes nationaux étaient toujours disposés à arrêter ; car si la police n'est pas aimée à Paris, cela n'empêche pas tout le monde d'en vouloir faire.

Donc les gardes nationaux arrêtèrent Dombrowski et son compagnon ; on a fait des perquisitions chez eux, mais on n'a rien trouvé qui attestât des intelligences avec l'ennemi et on n'a pas jugé à propos de les garder; vous savez comment Dombrowski a usé de sa liberté.

On ne regardait pas à ce moment le fait de former une légion comme un acte délictueux, tout le monde en formait; cela m'amène à dire un mot de la garde nationale et de son influence sur nos malheurs. Après le 4 septembre, la garde nationale ne s'est pas formée sous une direction administrative : des individus se nom-

maient eux-mêmes chefs de bataillons ou plutôt recrutaient un bataillon, dont ils se faisaient nommer les chefs.

Il y avait la garde nationale de l'empire, qui comptait 60 à 70 mille hommes; tout ce qui aimait le pays et l'ordre s'était empressé d'y entrer. S'il n'y avait eu que cette garde nationale, on aurait évité bien des malheurs. Mais à côté de ces bataillons on en a formé d'autres. La topographie des quartiers y était sans doute pour quelque chose, mais c'était l'homme le plus entreprenant du quartier qui recrutait le bataillon et se faisait élire d'une façon plus ou moins régulière.

Il y a eu ainsi une première garde qui était excellente, puis une seconde et une troisième qui ne valaient rien du tout.

**M. Vacherot.** — Il me semble qu'il y a une distinction à faire.

La garde nationale avait une apparence régulière dans les arrondissements; il y avait cette différence entre la nouvelle et l'ancienne que la nouvelle comprenait tout le monde.

**M. de la Rochethulon.** — Le même homme faisait quelquefois partie de quatre bataillons à la fois !

**M. Choppin.** — Je reviens au parti de Blanqui. Un nommé Martel avait demandé au général l'autorisation de former une légion pour la défense de Paris : M. le général Trochu la lui avait accordée et il avait formé cette légion garibaldienne qui avait une section commandée par Dombrewski.

Mais le principal moyen d'agitation de Blanqui était la ligue de la défense à outrance; elle était représentée par un comité qui se réunissait chez un nommé Châtelain aux environs des halles. Ce Châtelain a été arrêté vers le 22 janvier. On s'occupait beaucoup dans ce comité de fabriquer des engins destructeurs et d'en inventer. C'est ainsi que nous avons fait saisir des bombes de toutes sortes; il y avait celles dont j'ai parlé; un autre modèle cylindrique. Il y avait un engin qui doit servir à allumer les incendies, c'est un tube en zinc destiné à recevoir du pétrole qui doit être enflammé au moyen d'une mèche. Six mille récipients de cette nature que nous avons fait requérir par le ministère de la guerre, ont été enlevés d'un coup. Le ministre de la guerre requérait en notre nom tout ce qui était supposé propre à la défense nationale. C'est ainsi qu'il a requis un grand nombre de bombes Orsiniennes, fabriquées sous le patronage direct du maire du XVIII[e] arrondissement, M. Clémenceau; elles étaient cachées, je crois, dans un caveau du cimetière Montmartre. Ces bombes sont distinctes de celles dont s'est emparé M. Macé. On les a jetées, non sans de grands risques, dans le puits d'éclatement de Vincennes.

*Un membre.* — M. Clémenceau le savait-il ?

**M. Choppin.** — Oui, les fonds de la ville servaient à alimenter cette fabrication. C'était fait par le comité de vigilance qui était à côté des mairies. M. Clémenceau avait le sien qui fabriquait les bombes. On disait que ces bombes devaient servir quand l'ennemi entrerait dans Paris.

*Un membre.* — Alors pourquoi les cachait-on dans un caveau ?

**M. Choppin.** — Vous ferez vous-même la réponse à la question ; nous, nous prenions pour motif de notre intervention le danger que couraient les habitants; nous disions que ce n'était pas une affaire politique, mais une affaire de sécurité, et nous avions raison à tous les points de vue, car les accidents étaient nombreux.

Le général Duval, du 13[e] arrondissement, était encore un fabricant de bombes; il en fondait avec des boutons d'uniforme de garde national; Fontaine continuait sous la République ses fabrications de l'Empire.

Il y en avait encore d'autres.

*Un membre.* — Une fabrique de bombes n'a-t-elle pas fait explosion?

**M. Choppin.** — Oui, il y a eu des explosions à Belleville, à Montmartre et à la Maison-Blanche.

Le parti de Blanqui dont vous connaissez maintenant un des moyens d'action favoris se réunissait chez Châtelain ; nous savions ce qui s'y passait, nous avions des intelligences dans la place.

Pendant près de deux mois, ce parti fit des efforts pour s'emparer de l'Internationale. Blanqui voulait que Paris fût divisé en sections et qu'il eût, lui, en qualité de chef suprême, la haute main sur tous les chefs de sections, qu'il aurait droit de révoquer.

Du côté de l'Internationale, au contraire, quoiqu'on ne fût pas absolument antipathique à Blanqui, on n'admettait pas sa dictature; cela empêcha longtemps Blanqui et l'Internationale de s'entendre, et dans les réunions qui se tenaient place de la Corderie-du-Temple, il y eut toujours des difficultés sur ce point, ce qui

n'empêchait pas Blanqui et les siens de compter sur cinquante ou soixante mille adhérents.

A propos de sociétés secrètes, je dois faire une remarque.

On dit que les réunions publiques ont pour résultat de faire disparaître les sociétés secrètes. C'est le contraire qui est vrai. Jamais il n'y eut autant de sociétés secrètes que depuis que les réunions publiques ont pu fonctionner. A chaque réunion publique d'un certain genre, correspondait en effet une organisation secrète. Dans la journée, les meneurs qui étaient ordinairement les membres du bureau se réunissaient. Le soir avait lieu la mise en scène, mais il y avait toujours une affiliation par derrière.

J'ai dit que l'Internationale n'admettait pas le principe dictatorial de Blanqui et voulait conserver l'élection de ses chefs. Quant au parti jacobin que j'ai désigné par le nom du *Réveil*, son journal, nous n'avons jamais pu savoir d'une manière bien claire son point de jonction avec l'Internationale; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y avait des Jacobins dans l'Internationale.

Il ne faut pas oublier que cette énorme association a un caractère multiple et laisse ses membres, suivant leurs tendances, se mêler ou ne pas se mêler de politique, le but constant et prédominant étant d'assurer quand même par la grève ou par l'émeute l'avantage des classes ouvrières.

Quant à Félix Pyat, il était beaucoup moins engagé dans toutes les questions d'organisation révolutionnaire que Delescluze et Blanqui. C'était un littérateur.

*Un membre.* — Vous avez indiqué un chiffre de soixante mille hommes. Est-ce le chiffre des adhérents à l'internationale?

**M. Choppin.** — Non, j'entends parler des Blanquistes. Pour moi, tous ceux qui ont voté au 4 novembre contre le gouvernement de la Défense nationale étaient des Blanquistes, car, à ce moment, le parti Delescluze et le *Vengeur* lui-même, le journal de Pyat, adhéraient au gouvernement de la Défense. Delescluze l'avait condamné le 31 octobre. Ces soixante mille hommes, c'étaient les adhérents de Blanqui. A Blanqui se ralliaient Flourens, Tibaldi, etc., tous les éléments de la conspiration permanente, tout ce qui est en lutte ouverte contre la société, en un mot le parti des repris de justice.

J'arrive à une époque plus rapprochée du 18 mars. Les élections étaient faites et le parti du mouvement avait pu se compter. Paris, la majorité des suffrages le prouvait, paraissait être prêt à suivre la voie révolutionnaire. Alors commença l'action politique de l'Internationale. Pour moi, cette immixtion de l'Internationale dans la politique date de l'armistice. Jusqu'à l'armistice, je ne crois pas qu'elle ait fait grand'chose. Il est d'ailleurs très-difficile d'avoir des renseignements sur cette Société. Elle se compose de plusieurs groupes fédérés se joignant les uns aux autres et qui cependant ne sont pas tout à fait unis. Ainsi il y a la caisse du sou alimentée par un sou versé tous les mois par ceux qui en font partie; la chambre des unions syndicales, — la fédération ouvrière, — l'Internationale proprement dite. — Il y a aussi *la Marmite*, un groupe un peu plus localisé, etc. Ces sociétés se groupaient dans l'Internationale, mais tout cela ne constituait pas un tout homogène, une organisation aussi nettement déterminée qu'on peut le croire.

Il y avait dans l'Internationale des Blanquistes, des Jacobins et des socialistes purs qui ne voulaient pas faire de politique. Ils ne se sont lancés que lorsqu'ils ont vu que les événements douloureux du siége leur amenaient évidemment la population. C'est de là que sont sorties les élections de Paris. — Et à propos des élections de Paris il faut que je vous dise ceci : Des réunions de délégués furent organisées par le fameux Raoul Rigault. Le but de ces réunions était d'amener un accord, en vue des élections, entre les Internationaux et les Blanquistes. Ce fut une œuvre très difficile et qui demanda un temps très-long; la liste ne fut faite que deux ou trois jours avant l'élection et très-laborieusement.

Le 11 février au matin je portais à M. Jules Favre, qui était alors vice-président du gouvernement de la défense, la démission de M. Cresson.

M. Jules Favre me dit: — Qu'allons-nous faire? — Je lui répondis : Nommez un préfet de police. Je remettrai le service entre ses mains. — M. Thiers va arriver, reprit-il, le gouvernement se constitue, le moment n'est pas venu de nommer un préfet de police. Voulez-vous accepter une délégation à la préfecture, jusqu'au moment où M. Thiers arrivera.

J'objectai à M. Jules Favre, que je n'étais pas un admirateur passionné du 4 septembre, que je n'étais pas même un républicain de doctrine;

il me répondit en insistant de nouveau pour que j'acceptasse cette délégation. Un décret, qui ne devait pas être rendu public, me confia sous le titre de délégué la direction de la préfecture.

Quelques jours après, M. Thiers revint et je lui redemandai ma liberté. Il me refusa, et voulut que je restasse à Paris pendant qu'il irait faire, à Bordeaux, un second voyage pour présenter le traité de paix à l'Assemblée.

Ce n'est qu'à son retour qu'il consentit à me remplacer par le général Valentin, le 16 mars. J'ai ainsi assisté à toute la préparation du 18 mars.

Les élections avaient laissé Paris dans un état extérieur assez calme. Pendant les jours qui suivirent il n'y avait pas dans la ville d'apparence d'insurrection prochaine. Le désordre succédant tout d'un coup à ce calme extérieur, fit voir que l'insurrection venait évidemment d'un mot d'ordre.

Je m'explique : Nous avions gagné le 24 février à peu près sans aucune espèce d'encombre, nous avions eu de grosses difficultés administratives qui tenaient à l'alimentation de Paris et à la question de la salubrité publique. Car cette pauvre préfecture de police, que tout le monde attaque, quand il y a quelque besogne difficile à opérer, c'est toujours à elle qu'on s'adresse. Je ne saurais pour ma part rendre trop de justice au dévouement et à l'intelligence des employés de cette administration qui, par un préjugé malheureux, est si injustement déconsidérée en France. Je n'ai pas plus vu les employés de la préfecture reculer devant une corvée, devant un travail extraordinaire, que je ne les ai vus reculer devant un danger. — Quoique assez peu nombreux à l'époque où j'étais à leur tête, ils venaient toujours à bout des missions les plus pénibles. — Ainsi on vint me dire un jour: il est mort 1800 bœufs dans le parc de l'intendance militaire. Le typhus y avait éclaté, personne ne venait à bout d'enlever ces bœufs. La préfecture de police s'en est chargée, et elle y a réussi. Quand il s'est agi de réquisitions pour le recensement des vivres pendant le siége, on tâtonnait, on n'arrivait pas, on finissait par s'adresser à la préfecture de police qui en venait à bout.

*Un membre.* — Maintenant, est-elle bien organisée ?

**M. Choppin.** — J'en suis sûr et je n'en sais rien. J'ai perdu de vue ce qui s'y passe depuis trois mois que je suis à Beauvais, mais il y a là des chefs de service que je considère comme des hommes extrêmement distingués. M. Cresson a dû leur rendre devant vous la justice qui leur est due ; en tous cas, je suis heureux, pour ma part, de rendre l'hommage le plus éclatant aux commissaires de police comme à tout le personnel de la préfecture. Ce sont des hommes qui, pendant et après le siége, ont bien mérité de la patrie.

Les élections avaient eu pour résultat la réouverture des réunions publiques qu'on était parvenu à suspendre vers la fin du siége, au moment où les opérations militaires, étaient plus actives. Une fois rouvertes, il était entièrement impossible de les faire fermer de nouveau, parce que ce qui restait de la force publique avait disparu. Pendant le siége, la garde nationale concourait encore au maintien de l'ordre, mais le jour de l'armistice elle s'était désagrégée et dissoute, il n'y avait plus de commandement, plus de direction. Le pauvre général Clément Thomas avait donné sa démission. On n'avait pas cru devoir l'accepter, et il n'avait pas été remplacé. — Le peu d'organisation qui existait avait par suite disparu, et nous n'avions pas pour agir sur les réunions publiques les éléments que nous possédions autrefois. Les commissaires de police ont fait dans plusieurs réunions, sommation de se dissoudre, mais ces sommations étaient restées sans effet, parce qu'on n'avait pas les moyens nécessaires de se faire obéir. C'est ainsi que les réunions publiques, organes extérieurs des sociétés et des conciliabules secrets, préparaient l'insurrection du 18 mars.

De plus nous avions en face de nous la *Presse révolutionnaire*. Tous les jours de nouvelles feuilles faisaient leur apparition, et tous les jours cette presse devenait de plus en plus violente; elle se livrait vis-à-vis de l'Assemblée nationale à des attaques dont vous avez dû entendre l'écho même à Bordeaux. On essayait bien de l'arrêter en saisissant les journaux. Mais les journaux en disparaissant étaient remplacés par des factums éphémères, au titre retentissant, et qui entretenaient l'agitation ; on ne pouvait s'en rendre maître.

J'ai parlé tout à l'heure du 24 février, petit fait qui n'a certainement pas déterminé les événements mais, qui cependant a eu quelque importance comme cause occasionnelle.

Vous le savez, la police municipale, la police de rues, des sergents de ville, avait été en quelque sorte supprimée après le 4 septembre. Ceux

d'entre vous qui ont été à Paris à cette époque se rappellent la figure mélancolique des gardiens de la paix. Nous avions cependant, M. Cresson et moi après lui, le désir de rétablir partout la police municipale. Nos gardiens de la paix avaient été embrigadés; on les avait envoyés à la tranchée, et ils s'y étaient montrés extrêmement solides. M. Cresson pensa à profiter des circonstances — (et M. Vacherot le sait bien, car nous avons eu avec lui des pourparlers à ce sujet,) pour les faire accepter de la population en leur donnant la mission de porter secours aux blessés et de veiller aux incendies dans les quartiers bombardés; nous les avions ainsi réinstallés dans tous les arrondissements de la rive gauche. Après le départ de M. Cresson, le désordre qui régnait dans les abattoirs de la Villette, me fournit l'occasion d'installer les sergents de ville dans le X$^{e}$ arrondissement. Ainsi nous profitions de tout pour reconstituer la police municipale. Mais elle a un grand inconvénient aux yeux de certaines gens, c'est de veiller à l'ordre sur la voie publique. Or la voie publique était inondée dès le mois de février, de ces gens qu'on appelle dans le langage parisien, des *camelots*. Le camelot appartient à ce qu'il y a de moins relevé dans la population parisienne. Ce sont des gens qui établissent de petits commerces sur le trottoir. Quand nous installions quelque part des sergents de ville; immédiatement une lutte s'engageait entre eux et les camelots. Cela s'est vu par exemple sur le boulevard Saint-Michel; mais c'est surtout aux abords de l'Hôtel-de-Ville, le long de la rue de Rivoli, jusqu'au boulevard de Sébastopol qu'il y avait une réunion formidable de ces commerçants en plein air. De l'un des côtés du boulevard, la police régnait et le trottoir était libre, mais l'autre côté appartenait à l'arrondissement dont M. Bonvalet était maire, et là la police ne pénétrait pas. On allait jusqu'à vendre sur leur trottoir des cigares de contrebande. J'ai donné l'ordre un jour à des sergents de ville de pousser une reconnaissance le long de la rue de Rivoli jusqu'à l'Hôtel-de-Ville et de déblayer le trottoir; ils ont été fort mal accueillis.

Déjà au milieu du siége, entre novembre et décembre, nous avions essayé, d'accord avec la mairie du 4$^{me}$ arrondissement, de rétablir la police municipale aux abords de l'Hôtel-de-Ville. Mais à peine réinstallés, nos postes de sergents de ville avaient été forcés par les gardes nationaux de se retirer. C'est à cette occasion qu'un garde national avait dit à un agent: « Je te reconnais, tu es un assassin, tu as un revolver dans ta poche, » il l'avait fouillé et lui avait pris, non pas son revolver, mais son porte-monnaie. Moi-même, ce jour-là, en allant voir ce qui se passait, je fus arrêté par les gardes nationaux qui avaient enlevé nos postes. Je les priai de se rendre avec moi à la Préfecture de Police, pour dresser procès-verbal de mon arrestation. Ils me suivirent jusqu'à la caserne de la garde républicaine de la Cité mais n'y entrèrent pas.

Cet incident, soulevé évidemment par les camelots, vous fait voir le caractère de cette foire permanente, par qui elle était tenue, et comment tous les désordres s'enchaînent. Aussi bien chaque fois que nous essayions de rétablir un peu d'ordre matériel, chaque fois que les sergents de ville se montraient, notamment dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville, il y avait une émeute. J'ai été frappé, quant à moi, de la coïncidence qui a régné entre les efforts que j'ai faits pour rétablir l'ordre du côté de l'Hôtel-de-Ville et les manifestations qui depuis le 24 février ont eu pour théâtre la place de la Bastille. Vous n'ignorez pas que ces manifestations n'ont pas discontinué depuis le 24 février jusqu'au 18 mars. Les bataillons de la garde nationale venaient, les uns après les autres, défiler autour de la colonne; les chefs montaient sur le soubassement en marbre blanc, y déposaient des couronnes d'immortelles aux cris de: Vive la République, et des orateurs qui, le soir, paraissaient dans les clubs, s'étaient établis là dans la journée comme sur un tréteau permanent.

J'ai quelques raisons de croire que les premiers auteurs de ces manifestations ont été les camelots que nous avions expulsés des abords de l'Hôtel-de-Ville; ce sont eux qui fournissaient les couronnes, les drapeaux, qui ont mis le drapeau rouge entre les mains du génie de la colonne. On s'est demandé plusieurs fois s'il fallait intervenir dans ces manifestations, dont la place de la Bastille était le théâtre, surtout le dimanche et plus encore le lundi, mais comme les bataillons y venaient sans armes, on n'avait pas cru devoir intervenir. Cependant on l'a fait une fois, je vous dirai à la suite de quel regrettable événement.

Il y avait donc dans les clubs, dans la presse, dans les manifestations de la voie publique, des foyers d'agitation permanente. C'est alors que le traité de paix fut conclu à Versailles, avec une clause portant qu'une partie de Paris serait

occupée par les troupes prussiennes jusqu'au moment où l'Assemblée nationale aurait accepté le traité.

Quand cette clause fut connue dans Paris, la douleur patriotique des Parisiens fut portée à son comble. Les partis extrêmes songèrent à profiter du mécontentement universel pour l'exploiter, et c'est de cette exploitation du désespoir qu'est né le comité central de la garde nationale, qui prit à tâche de passer de l'agitation à la guerre civile.

Les conditions de l'armistice signé après le siége, ne nous permettaient d'avoir à Paris qu'une division de douze mille hommes armés. On avait rendu les cadres un peu élastiques. On avait la permission de conserver les troupes de police, — il n'était pas bien établi qu'elles fussent comprises dans le traité, — on était ainsi parvenu à porter cette division à seize mille hommes environ, auxquels il faut ajouter les gardiens de la paix.

M. Thiers a vu les premiers débuts de cette agitation, il a parfaitement compris qu'elles en seraient les conséquences, et il a donné au général Vinoy et à moi les instructions les plus formelles pour garder le cœur de Paris, en disant que si, avec 16,000 hommes, nous nous étendions, nous étions perdus. C'est avec ces troupes que nous devions former une sorte de cordon sanitaire, de manière à interdire toute communication entre les Prussiens et la population parisienne, et à empêcher peut-être une explosion qui pouvait être formidable.

Mais on ne put empêcher que la nouvelle de l'entrée des Prussiens ne soulevât, dans la population, une émotion qui se traduisit par la prise des canons.

Je crois que les premiers canons pris ont été ceux d'une batterie de Passy, enlevés, dans de louables intentions, par les habitants du quartier.

Mais ce fut un exemple donné aux révolutionnaires, qui s'emparèrent alors de toutes parts des canons, bien qu'ils ne fussent pas sur le terrain que devaient occuper les Prussiens. Ils formèrent ainsi leurs fameux parcs de la place Royale et des buttes Montmartre.

M. Thiers était encore à Paris, il avait été un moment très-inquiet, il avait craint que l'insurrection n'éclatât. Il fit alors paraître une proclamation où il recommandait à la population parisienne le plus grand calme, et où il laissait entendre aux gardes nationaux que s'ils voulaient livrer combat aux Prussiens, le com né serait pas égal et amènerait la ruine Paris. Cette proclamation était d'autant mie venue, qu'il y avait déjà eu une premiè tentative. Pendant toute la nuit, on avait bat le rappel. Des masses armées étaient allées ju qu'à la porte Maillot, et étaient rentrées da leurs quartiers en déclarant que les Prussie avaient fui devant elles. Ceci se passait de jours avant l'entrée des Prussiens, c'était le s medi que l'armistice avait été signé, c'est da la nuit du dimanche au lundi qu'avait eu lieu mouvement qui se calma quand M. Thiers e lancé sa proclamation.

Il n'en est pas moins vrai que le mouveme était commencé. La population demeura trè sage, tant que les Prussiens furent dans Pari mais quand ils furent partis, au lieu de savc gré au gouvernement de la victoire morale q était le fruit des efforts communs, elle se lais entraîner à une agitation qui prit bientôt u caractère d'autant plus grave que les agitateu avaient tous des armes. Nous n'avions pas pu l empêcher de s'emparer des canons, ils avaie senti la faiblesse du gouvernement, et, à part de ce moment, le flot de l'insurrection ne s'e plus arrêté.

Le mot d'ordre fut d'abord de désarmer l sergents de ville qui se trouvaient sur la ri gauche. On s'empara successivement de to les petits postes qu'ils occupaient, et on le prit leurs fusils.

Dans un poste du 5me arrondissement, pla dans les bâtiments annexés de la Sorbonne, l gardiens de la paix déclarèrent qu'ils ne re draient pas leurs armes, et, en effet, ils part rent avec armes et bagages; mais enfin, partou ils furent obligés de se retirer.

Au milieu de cette agitation dirigée contre l sergents de ville, il se produisit un fait d'u gravité particulière.

Il y avait aux Gobelins un poste, plus impo tant que d'autre, et ce poste se trouvait appu par un détachement assez considérable de dou niers qu'on avait mobilisés pour le siége de P ris.

Il y avait là soixante ou soixante-dix gardie de la paix sous les ordres d'un lieutenant, quarante douaniers. Ce poste protégeait un d pôt de douze cent mille cartouches. Nous étie avertis qu'il allait être attaqué, et bien q nous fussions obligés de concentrer dans l'int rieur de Paris nos douze mille hommes, sur l

quels nous ne comptions d'ailleurs que médiocrement, il fut convenu, avec le général Vinoy, que ce poste serait défendu. Les agitateurs du 13ᵉ arrondissement où il se trouvait situé, étaient Léo Meillet, qui venait de chasser l'excellent maire M. Pernollet, qui a fait des adieux si pleins de bon sens et si spirituels à ses administrés, et le général Duval, dont le père, — il y a des héritages funestes, — était un des assassins du général Bréa et s'était brûlé la cervelle, — Duval avait été proclamé, probablement par une décision du Comité, chef des forces de terre du 13ᵉ arrondissement.

*Un membre.* — A quelle époque ces Messieurs avaient-ils mis à la porte M. Pernollet?

**M. Choppin.** — Il me serait très-difficile aujourd'hui d'en fixer la date exactement. C'était du 1ᵉʳ au 5 mars.

Ils avaient donc formé des bandes de gardes nationaux pour attaquer les Gobelins. J'assistais tous les soirs au conseil des ministres. J'y appris que l'attaque allait avoir lieu. Je partis immédiatement pour la préfecture de police. Il était entendu, avec le général Vinoy, que je ferais une forte démonstration avec la garde républicaine, et l'ordre fut donné aux gardiens de la paix de tenir le plus longtemps possible.

En effet, lorsqu'ils se virent cernés par les gardes nationaux, au nombre de quatre mille hommes environ, ils se préparèrent à se défendre.

Les douaniers y renoncèrent dès le début. Les gardiens de la paix eurent malheureusement à compter avec le chef de l'établissement, qui était surtout préoccupé de sauver les trésors d'art qui se trouvaient renfermés aux Gobelins. On savait que les assaillants avaient des projets d'incendie, ils étaient arrivés avec des éponges imbibées d'huiles essentielles, au bout de longs bâtons; et le directeur n'était pas partisan de la défense à outrance. On parlementa assez longtemps; et enfin, le chef des gardiens fut obligé de consentir à se rendre avec ses hommes; il fut convenu que les fusils seraient laissés en dépôt dans l'établissement, pour être rendus plus tard à la Préfecture de police. C'est ainsi que les Gobelins furent évacués.

Comme il avait été décidé qu'une action militaire serait engagée, et qu'on avait mis sur pied deux escadrons de la garde républicaine et trois compagnies, je ne donnai pas à la garde républicaine l'ordre de rentrer dans ses quartiers.

Je crois que nous aurions remporté une victoire facile ce soir-là, car la garde républicaine s'étant rangée en bataille sur la route d'Italie, et les Gobelins avaient été immédiatement évacués. Mais la nuit était déjà avancée, le général Vinoy était très préoccupé d'engager une action sérieuse. Les insurgés ayant ou pouvant avoir des canons, il jugea plus sage que les troupes rentrassent.

Cependant, ces faits avaient produit une certaine sensation. C'est à partir de ce moment que M. Thiers pressa l'envoi à Paris de trois divisions de l'armée de la Loire, sur lesquelles il croyait pouvoir compter pour le rétablissement de l'ordre.

Il s'est produit, vers la même époque, un autre fait très-regrettable, à propos duquel nous avions voulu aussi employer les troupes.

C'était un dimanche. Il y avait sur la place de la Bastille une de ces manifestations dont je vous ai parlé. Le mot d'ordre donné à la foule était de courir sus aux anciens sergents de ville et aux agents de la Préfecture.

Il y avait parmi les agitateurs des gens qui connaissaient d'autant mieux la Préfecture, qu'ils y avaient vécu, après le 4 septembre, qu'ils avaient connaissance de nos dossiers, des noms et des figures des hommes que nous employions.

Un malheureux agent, nommé Vincenzoni, qui appartenait, je crois, au service de sûreté, étant venu à traverser la place de la Bastille, on s'était emparé de lui, on l'avait traîné au canal, et avec des raffinements de cruauté abominables, devant trente mille spectateurs qui garnissaient les rives de la Seine, on l'avait jeté à l'eau, et chaque fois qu'il s'approchait du bord, on l'avait repoussé avec des gaffes.

Le même jour, un commissaire de police de l'île Saint-Louis, reconnu et poursuivi par la foule, avait été obligé de se réfugier dans la caserne des Célestins.

Il y avait donc ce soir-là, une grande effervescence sur la place de la Bastille. Je demandai au général Vinoy et j'obtins de lui que la garde républicaine marchât et fît évacuer la place de la Bastille. L'opération se fit sans encombre; je commençai une instruction contre les auteurs présumés de l'assassinat de Vincenzoni. Il y a tout lieu de croire que les assassins appartenaient à un bataillon de chasseurs à pied.

Les affaires des Gobelins et du canal, sont les deux principales circonstances dans lesquel-

les sa troupe a agi avant le 18 mars; elle n'avait pas rencontré de résistance.

Pour en revenir au point qui nous préoccupe, le Comité central, je crois qu'il s'est formé précisément au moment où la population s'est emparée des canons. Mais il est assez difficile de dire si c'est une formation en quelque sorte spontanée, ou si c'est au contraire une formation voulue, préméditée. Il y a eu, d'ailleurs, plusieurs Comités centraux de la garde nationale. Il y en avait un qui tenait ses assises rue Richelieu, et qui était présidé par Bergeret. Celui-là avait des allures un peu aristocratiques, et il se composait en grande partie d'officiers. Mais il y en avait un autre beaucoup plus démocratique, qui siégeait à la salle du Vauxhall, rue de la Douane, derrière la caserne du Prince-Eugène.

Au bout de peu de temps, le Comité de la rue Richelieu s'effaça et fit place au seul Comité de la rue de la Douane.

Un fait très-remarquable, c'est que le personnel de ce Comité changeait presque tous les jours. Les premiers noms sont ceux d'hommes qui n'étaient pas des ennemis aussi dangereux de nos institutions que ceux qui leur ont succédé. Il s'est opéré là comme un travail d'élimination. Il semble qu'on ait senti qu'il y avait dans cette organisation une arme dont on pouvait se servir pour une insurrection, et que peu à peu, on ait évincé les gens dont on n'était pas assez sûr, pour les remplacer par des hommes plus résolus. C'est précisément dans ce travail d'élimination que l'action de l'Internationale se fait sentir.

Nous parlions tout-à-l'heure de la désorganisation de la garde nationale. Il y eut dans certains bataillons, un travail qui s'effectua en sens inverse. On s'efforça de faire disparaître tous les officiers ayant un caractère plus ou moins régulier pour les remplacer par des officiers du choix du Comité central.

En même temps que ce Comité siégeait au Vauxhall, et, que toutes les semaines il réunissait sept ou huit cents gardes nationaux, des organisations par quartiers se formaient de côté et d'autre.

Il y avait à Montmartre une organisation distincte du Comité central, et plus formidable encore, qui, un jour, nommait un général d'infanterie pour garder Montmartre, le lendemain un général d'artillerie, puis un commandant de génie. On y décidait la construction de retranchements, l'établissement de batteries. L'insurrection s'y organisait ouvertement, mais, pour ainsi dire, en dehors de l'action du comité.

Enfin, à côté de tous ces centres insurrectionnels, il ne faut pas oublier le club de la Mancillaire, grande rue de La Villette, qui avait été longtemps fermé, qui s'était rouvert plus violent que par le passé, et qui remplaçait le fameux club de la salle Favié, à Belleville. Le propriétaire de la salle Favié, peu flatté d'offrir l'hospitalité aux clubistes de Belleville, avait fini par leur refuser sa maison. A côté du club de la Mancillaire, il faut mentionner encore celui de la salle Robert, et un autre qui tenait ses séances dans le quartier de la Chapelle.

Ce n'étaient plus seulement des réunions publiques, c'étaient de véritables centres d'insurrection.

Il y avait à la porte de la salle de la Mancillaire, deux canons chargés jusqu'à la gueule, derrière lesquels délibéraient les orateurs de la maison. Un moment même, une affaire extrêmement grave y avait eu lieu. Ces messieurs avaient arrêté, de leur autorité privée, deux Prussiens qui étaient entrés dans Paris, et ils avaient déclaré qu'ils les fusilleraient, si on ne leur rendait pas un officier de la garde nationale qui, en se promenant en dehors des lignes, avait été arrêté par les Prussiens. Je dois dire que nous sommes parvenus, avec beaucoup de difficulté et grâce au courage et à l'énergie du commissaire de police de La Villette, M. Boursault, à faire mettre en liberté ces deux Prussiens. Mais cet incident, si nous avions échoué, pouvait devenir une cause de conflit très-grave avec les ennemis.

Quant à dissoudre la Mancillaire, nous ne pouvions le faire sans commencer la guerre civile. A chaque instant se posait, en effet, la question de savoir si on engagerait ou non le combat contre les éléments insurrectionnels debout.

**M. le Président.** — Je vous demande pardon de vous interrompre, Monsieur, mais il est tard; si vous le voulez bien, nous allons suspendre la séance, et nous la reprendrons à une heure.

(La séance est suspendue à onze heures et demie et reprise à une heure.)

**M. Choppin.** — Vous m'avez demandé par une lettre ce qui s'est passé dans le département de l'Oise, j'en sais peu de choses. J'ai fait demander des renseignements au parquet. Il y a eu, je crois, des rapports entre l'Internationale de Beauvais et celle de Rouen, mais Beauvais

est par lui-même un centre trop petit pour qu'il puisse se produire là quelque chose de bien redoutable.

**M. le Président.** —Vous avez dit, Monsieur, que vous aviez voulu faire arrêter Léo Meillet et Duval, lorsqu'ils ont chassé M. Pernolet de la mairie du 13[e] arrondissement. Est-ce que votre proposition a été mal accueillie à l'Hôtel-de-Ville ou au parquet ?

**M. Choppin.** — J'ai demandé au Procureur de la République de poursuivre, et il ne l'a pas fait.

*Un membre.* — C'était après le 31 octobre.

**M. Choppin.** — C'est dans le mois de mars; je dois dire que jamais nous n'avons été soutenus par le parquet de la Seine.

*Le même membre.* — Cela ressort, en effet, de plusieurs dépositions que nous avons entendues.

**M. Choppin.** — Quand Léo Meillet qui, s'était emparé de la mairie du 13[e] arrondissement, était sous le coup de poursuites, il pouvait très-bien se présenter à l'Hôtel-de-Ville et au parquet sans y être arrêté. S'il était venu à la Préfecture de police, il n'en serait certainement pas sorti.

**M. le Président.** —Nous attachons un grand intérêt à ce que vous vous expliquiez sur les municipalités de Paris, et sur l'emploi qu'elles ont fait des fonds qui leur ont été confiés. Une partie de ces fonds a-t-elle servi à préparer l'insurrection?

**M. Choppin.** — Je vous dirai ce que je sais. Mais je dois déclarer tout d'abord que je ne sais absolument rien de l'emploi des fonds.

La désorganisation qui régnait dans les municipalités est pour moi une des grandes causes de l'insurrection.

La mesure par laquelle le Gouvernement a laissé à la population le droit de nommer les maires a entraîné le bouleversement de tout. En ma qualité d'avocat au Conseil d'état, les questions de compétence m'ont toujours fort touché. Aussi, comme Préfet de police, dès que je voyais une de ces questions se produire, je faisais tout ce qui était en moi pour la trancher. Mais je n'étais pas le plus souvent assez fort pour pouvoir agir utilement.

**M. le Président.** — Vous nous avez dit quelle était l'organisation de la garde nationale, il faudrait nous montrer maintenant quelle était l'organisation des municipalités. Comment la ville de Paris a-t-elle été amenée à avoir vingt arrondissements, dans lesquels régnaient sans contrôle vingt maires dominés par le parti révolutionnaire.

**M. Choppin.** — Il n'y a que la Préfecture de police qui ait essayé de lutter contre tout ce monde. Nous avons eu plusieurs fois des scènes extrêmement violentes avec l'Hôtel-de-Ville. L'Hôtel-de-Ville n'a jamais aimé la Préfecture de police. C'est un antagonisme qui existe depuis La Reynie. On me disait que nous ne servions à rien, et puis un beau jour, il se trouvait qu'on ne savait comment s'y prendre sans nous, notamment pour savoir quelles étaient les quantités de farine encore existantes à Paris; alors on nous disait : Voyez donc ce qu'il y en a chez les boulangers. J'envoyais là des commissaires de police, et en six heures, j'avais la statistique demandée.

**M. le Président.** — Vous nous avez dit qu'il y avait quatre partis opposés au Gouvernement de la Défense nationale : le parti de Blanqui et celui de Delescluze, sur lesquels vous nous avez donné des détails intéressants; puis le parti de Victor Hugo et celui de Félix Pyat. Le parti de Félix Pyat a-t-il eu une influence considérable sur les événements ?

**M. Choppin.** — Non, il est beaucoup moins important que les deux autres, c'est un parti de littérateurs. Le personnage le plus influent de ce groupe, après Félix Pyat, était un nommé Gromier, qui avait été compromis dans le procès de Blois et envoyé à la prison de Beauvais, d'où le 4 septembre l'a fait sortir.

De temps en temps, l'existence de ce parti se manifestait sous la forme d'un petit libelle. Les libelles, voilà encore une question à examiner. C'est pour empêcher leur publication que le cautionnement a sa raison d'être; il force les journaux à être des journaux. Quand le général Vinoy a supprimé les journaux démagogiques, il y eut des feuilles qui parurent pour un seul jour. Un jour, une feuille paraissait sous le nom de l'*Ami du Peuple*; le lendemain, elle se mettait sous le patronage de Robespierre. C'était Vermorel qui se livrait à ce genre de publications.

**M. Delpit.** — Est-ce que vous savez quelque chose sur les relations de Vermorel avec l'Empereur? Croyez-vous qu'il ait été subventionné par le Ministre de l'intérieur?

**M. Choppin.** — Pour moi, ce n'est qu'un on-dit.

**M. Delpit.** — Mais avez-vous des raisons personnelles de croire que les articles de Ver-

morel se rédigeaient dans le cabinet du Ministre de l'Intérieur?

**M. Choppin.** — Ou plutôt de M. Rouher.

**M. Delpit.**—De M. de Lavalette qui était son *alter ego?*

**M. Choppin.**— Je ne sais rien de précis sur Vermorel. J'ai entendu dire qu'une manifestation très-désagréable pour les membres du Corps législatif appartenant à la gauche, manifestation qui a eu lieu à Clichy, avait été organisée par le ministère de l'Intérieur. Je connais l'agent qui avait organisé cette manifestation, dans laquelle le parti avancé comprenant les représentants de Paris, MM. Pelletan, Jules Simon, etc., ont eu là leur calvaire de la veille. A la porte de je ne sais quel café voisin du lieu de la réunion, se trouvait un fonctionnaire important du ministère de l'Intérieur, qui lançait ses comparses pour insulter ces messieurs.

Je vous demanderai, Monsieur le Président, la permission de venir en aide à ma mémoire. Je ne sais plus à quel point j'en étais quand vous avez levé la séance.

**M. le Président.** — Vous en étiez à l'histoire du Comité central.

**M. Choppin.** — A ce moment, il y eut trois faits qui ont eu une grande importance. Vous savez jusqu'à quel point nous étions embarrassés de l'absence d'un chef de la garde nationale. Le Gouvernement se décida à faire un choix et nomma le général d'Aurelle de Paladines. Le zèle du général a été extrême, il a fait tout ce qu'il a pu pour tâcher de faire reconnaître son autorité, mais il se heurtait sans cesse aux défiances qu'on avait excitées contre lui. Je l'ai vu vingt fois à l'état-major de la place Vendôme, réunissant le corps d'officiers, les chefs de bataillons; il était impossible de montrer plus de dévouement, mais malgré tout, l'insurrection ne désarmait pas, les canons n'en restaient pas moins dans les parcs.

A deux reprises différentes nous avons essayé de les reprendre. Une première fois à Montmartre; le général d'Aurelle, après une conférence avec M. Clémenceau, a cru que les canons lui seraient rendus. On a envoyé des attelages, mais ces attelages n'ont pu dépasser la mairie de Montmartre. M. Clémenceau a dit qu'on s'était trompé sur sa pensée, qu'il n'avait pas le moins du monde l'intention de rendre les canons, qu'il fallait que le Gouvernement reconnût que ces canons étaient la propriété de la garde nationale. Une autre fois je sus à la Préfecture de police, par un magistrat, que les bataillons réunis place des Vosges, étaient fâchés du rôle qu'on leur faisait jouer, et prêts à rendre les canons.

Je prévins l'état-major qui envoya les attelages. L'opération s'est faite comme toujours avec un peu de décousu. Les attelages sont arrivés; mais aussitôt que les gens du quartier virent les chevaux, une agitation très-vive se manifesta. Il y eut un commencement d'émeute, et on fut obligé de se retirer, parce que si l'on eût persisté, la bataille s'engageait.

Quelques-uns nous disaient: laissez tomber tout cela. — Ce sont des gens qui s'amusent, ils jouent aux canons, comme ils ont joué aux fusils, — tout s'arrangera.—On se trompait! Chaque fois que nous avons fait des reconnaissances, essayé quelque chose, nous sentions toujours à un certain point la résistance. Le doute n'était pas possible, la guerre civile était imminente.

Il y avait encore un fait visible plus pour nous que pour tous les autres, qui nous indiquait qu'on se préparait à la guerre civile.

Très-peu de jours avant le 18 mars, alors que les troupes des armées de province, qui sont devenues depuis l'armée de l'ordre, mais qui ne le furent pas le 18 mars, arrivaient à Paris, il arriva des contingents pour l'insurrection; ils ont changé complétement la physionomie de Paris. C'étaient des hommes de l'armée de l'Est, appartenant à des corps irréguliers qui avaient été dissous à Lyon, des garibaldiens. Nous vîmes arriver à Paris ces hommes à chemises rouges avec des plumes de paon derrière la tête. C'était une mascarade, si vous voulez, mais c'était l'armée insurrectionnelle qui achevait de se former. Et j'en ai eu la preuve plus tard, ici même. J'ai assisté à l'interrogatoire des premiers prisonniers faits dans la bande qui suivait Flourens et Duval. J'ai été très-frappé de voir que sur trois prisonniers, il y en avait au moins un qui venait de l'Est, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin. Je ne sais si le chiffre que je vais vous donner est vrai, mais on m'a dit qu'il y avait dix-huit mille hommes de corps irréguliers qui seraient venus grossir l'armée insurrectionnelle de Paris. Je le croirais d'autant plus volontiers, que lorsqu'on a essayé d'organiser des émeutes provinciales, j'ai été frappé du peu de forces actives de l'insurrection à Lyon et dans les villes du Rhône. Je crois que si l'insurrection a été si peu de chose dans le reste de la France, c'est que la plupart de ses adhé-

rents avaient été dirigés sur Paris quatre ou cinq jours avant le 18 mars.

**M. le Président.** — Ainsi, voilà l'armée insurrectionnelle qui se recrute librement, sans obstacles, de contingents venus de tous les points de la France. Combien y avait-il de troupes à Paris?

**M. Choppin.** — Nous avions trois divisions.

**M. le Président.** — Quelle était la valeur de ces trois divisions, leur état moral?

**M. Choppin.** — Je n'ai pas pu l'apprécier beaucoup par moi-même, parce que je ne vivais pas avec les soldats. Quand ils sont arrivés, on en a caserné un certain nombre dans les forts pour leur permettre d'échapper au contact de la population, on en a mis aussi au palais de l'Industrie. Mais il est certain qu'il y avait un mot d'ordre. On entraînait les soldats au cabaret, et on tâchait de les mener dans les clubs.

Chaque fois qu'un soldat paraissait dans un club, je le signalais au général Vinoy. — Il y avait incontestablement un grand effort pour débaucher l'armée, et c'est une des raisons pour lesquelles, quant à moi, je pressais le Gouvernement d'arriver à une action décisive. J'avais demandé bien avant le 18 mars qu'on agît, parce que je savais bien que les troupes soumises à l'action dissolvante de Paris, n'y résisteraient pas longtemps.

On avait laissé, après l'armistice dans Paris, 200 à 250,000 hommes débandés, tant de troupes de lignes que de gardes mobiles. Nous avions la plus grande peine à nous en débarrasser, et vous savez ce que peuvent être des soldats battus et débandés au milieu des rues de Paris. Ils ont occasionné plusieurs fois des scènes épouvantables, — des mobiles, par exemple, s'emparant de leurs chefs et voulant les accrocher à la lanterne à propos d'une distribution de vivres insuffisante. Constamment des différends s'élevaient entre les soldats et les officiers. Cela se renouvelait tous les jours. On ne se doute pas des désordres qui ont eu lieu dans la première quinzaine du mois de mars.

**M. le Président.** — Il paraît que les soldats entraînaient leurs officiers devant le Comité central constitué en tribunal.

**M. Choppin.** — Il est parfaitement vrai que les soldats ont souvent entraîné leurs officiers devant le Comité central. Cela a eu lieu entre le 10 et le 18 mars.

**M. le Président.** — Que se passait-il là?

**M. Choppin.** — Je ne le sais pas exactement, mais les officiers ont été relâchés.

**M. le Président.** — On nous a déclaré qu'on les destituait et qu'on en nommait d'autres à leur place.

**M. Choppin.** — Je ne puis pas le dire; tout ce que je sais, c'est que le général Vinoy a dû dépenser une partie de son temps et de son activité à se débarrasser de ces troupes désorganisées.

**M. le Président.** — Il y avait cependant encore beaucoup de ces soldats dans Paris le 18 mars.

**M. Choppin.** — Il y en avait encore beaucoup. C'étaient des soldats qui n'avaient pas rejoint leurs corps, qui n'avaient pas obéi aux appels, et puis des soldats qui avaient appartenu à l'armée de Paris, laquelle comportait beaucoup de contingents parisiens, car on avait devancé l'appel pour la classe de 1871. Quand des vides se faisaient dans l'armée de Paris, on les comblait de cette façon. On avait fait ainsi des bataillons de chasseurs avec des Parisiens.

**M. le Président.** — Nous voici arrivés au 18 mars, dans de bien mauvaises conditions, avec des soldats battus, démoralisés, débandés, avec une armée de nouvelle formation, une police nulle; veuillez continuer.

**M. Choppin.** — Je vous ferai, si vous le voulez, le récit de la journée du 18 mars, en ce qui m'a concerné.

**M. le marquis de Mornay.** — Et des faits qui ont motivé votre départ.

**M. Choppin.** — C'est par l'extrême bienveillance de M. Thiers que j'étais resté délégué à la préfecture de police après le départ de M. Thiers pour Bordeaux. Il m'avait dit un soir : Je vous confie Paris, au général Vinoy et à vous. Seulement M. Thiers était retenu à Bordeaux. Nous avions, au sein du gouvernement, des contestations fréquentes sur la conduite à tenir. On me disait : Faites des arrestations. Mais comment voulez-vous que je fasse des arrestations? avec qui? avec quoi? Je n'ai pas même de voitures! Car remarquez que, pour faire une arrestation, il faut un matériel, et la première chose c'est d'avoir une voiture pour transporter le commissaire de police avec les agents. Si vous faites dans Paris des arrestations avec une compagnie de ligne, si vous lancez cette compagnie dans un quartier, c'est la guerre civile que vous allumez, c'est l'émeute que vous provoquez. Puis, comment lancer des commissaires de police contre

des gens qui n'ont pas de domicile? Car ces gens-là ne sont pas domiciliés, ils vivent dans un cabaret un jour, le lendemain dans un hôtel garni. Il faut avoir des agents de police très au courant de leur manière de vivre. Aujourd'hui même, il y a des membres de la Commune qui sont encore cachés et qu'on ne peut pas trouver.

Je répondais donc : Que l'armée commence à faire sentir dans Paris l'action gouvernementale et puis nous ferons ce que nous devons. C'est ainsi que M. Thiers l'a compris, et, lorsqu'il fut de retour à Paris, l'action du 18 mars a été ordonnée.

En ce qui me concerne, j'avais demandé plusieurs fois, par lettre, à M. Thiers, d'être relevé de ma délégation, parce que je sentais que la situation devenait tellement grave, qu'il était nécessaire d'avoir un préfet de police en titre. Quand M. Thiers fut revenu de Bordeaux, j'eus l'honneur de le voir à Versailles. C'était le mercredi. Il reconnut, je crois, la nécessité d'agir avec plus de vigueur. Il me demanda qui je croyais le plus propre à remplir les fonctions de préfet de police. Je lui dis : Dans ce moment, la préfecture de police est un rouage bien affaibli, je crois qu'il faut en relever la valeur par le caractère de l'homme à qui vous en confierez la direction. A mon avis, il faudrait que ce fût une personnalité militaire, et je lui indiquai le général Valentin, qui se recommandait par sa situation d'ancien colonel de la garde municipale.

M. Thiers me demanda, plus tard, de rester auprès du général Valentin, quand celui-ci fut nommé, et de lui apporter mon concours. C'est ainsi que j'assistai, le 17 mars, à une sorte de Conseil de guerre, où il fut décidé qu'on engagerait l'action, et je rentrai à la préfecture de police, où je passai la nuit à faire la liste de ceux que nous connaissions comme devant diriger le mouvement insurrectionnel. Naturellement, nous y avions compris tous les membres du Comité central, et les agitateurs les plus dangereux.

On mit à la disposition du général des commissaires de police chargés d'agir derrière chaque colonne et organisés par groupe de deux à trois. Ils avaient à leur disposition une certaine quantité d'agents. Nous avions décidé qu'on exercerait une action particulière sur la rue de la Corderie, car il fallait pénétrer dans le domicile de l'Internationale.

D'autres commissaires de police devaient pénétrer dans les quartiers insurgés, à Montmartre et à Belleville; on renonçait provisoirement à s'occuper des quartiers de la rive gauche. — Vous savez que le plan militaire consistait à s'emparer des hauteurs de Montmartre. Ce plan a à peu près réussi, puisqu'à cinq heures du matin on était les maîtres des positions sur presque tous les points. — Il y eut des gens arrêtés, — il y en eut qui depuis ont été membres de la Commune, qui ont passé la journée du 18 mars en prison. On aurait pu, si on y avait pensé, en amener un certain nombre du dépôt de la préfecture à Versailles. Seulement à huit heures du matin, nous avons su que le 88e de ligne avait levé la crosse en l'air. Quand je connus cet événement, comprenant que je n'avais plus rien à faire à la préfecture de police, je me rendis au palais du quai d'Orsay. Vous savez quelle consternation y régnait. J'avais repris mon habit de garde national, je suis allé trouver le bataillon dans lequel j'avais servi au commencement du siége, pour voir si, de ce côté, il n'y avait pas quelque chance de trouver des éléments honnêtes pour essayer la lutte. Dans le même esprit, je me suis rendu à l'état-major de la garde nationale; j'ai causé avec M. Roger du Nord, et avec M. le général d'Aurelle de Paladines. La partie était bien perdue. Je retournai au siége du gouvernement. La retraite vers l'ouest de Paris était décidée. Nous avions fait replier, sur la préfecture de police, tout ce que nous avions pu de gardes républicains et de gardiens de la paix. Isolés, on les fusillait. Ces braves gens, s'ils eussent été cernés dans la Cité, eussent manqué de vivres et d'artillerie. Les insurgés les eussent canonnés de loin. J'ai posé la question aux généraux qui se trouvaient là. Je leur ai dit : « Faut-il faire tuer inutilement des hommes, qui seront demain votre meilleure réserve? Voulez-vous un nouveau Château-d'Eau ? »

Le général Vinoy m'a donné l'ordre, c'est ce que je réclamais, et il a bien fait de les rappeler, car ce sont ces hommes, ramenés de la préfecture, qui ont été placés en première ligne et qui vous ont défendus à Versailles. — Je suis arrivé à huit heures à la préfecture, tout le monde a pris les armes et je suis sorti le dernier, mon fusil sur l'épaule comme les autres. Je croyais encore, quand nous nous retirions ainsi sur l'École militaire, que l'on tiendrait dans Paris. Le lendemain, je revenais à Versailles.

**M. Delpit.** — Vous serait-il possible d'édifier la Commission sur la situation morale de

l'armée dans Paris pendant le siége et sur les relations des soldats avec les habitants? C'est un sujet dont le général Trochu a déjà dit quelque chose et qui est très-important.

**M. Choppin.** — Pendant le siége, l'armée a été très-peu mêlée à la population. Elle était presque toujours aux avant-postes et les soldats ne rentraient point dans Paris. Ce sont les journées de janvier qui ont déterminé la rentrée des troupes dans Paris. Les marins ont occupé la caserne de la Pépinière. On a logé des soldats un peu partout chez les habitants. Peu après est survenu l'armistice et il a fallu procéder au désarmement de l'armée. Vous savez à quel point les marins, qui considéraient un peu les forts comme leur bord, résistèrent à la pensée de les rendre. Ils ne se rendaient pas compte de la situation de cette population de 2,500,000 âmes qui ne mangeait plus de pain et qui en était arrivée à ses dernières vingt-quatre heures de vivres, où la mortalité était par semaine de 5,000 personnes dont 800 enfants.

**M. de Rainneville.** — Voulez-vous me permettre de vous demander quelle est votre opinion sur M. Lagrange?

**M. Choppin.** — Il y a eu entre l'époque où M. Lagrange était à la Préfecture et celle où je m'y suis trouvé, l'intervalle qui sépare le 4 septembre du 4 novembre. Quant à la réputation de M. Lagrange, avant mon arrivée à la préfecture de police, je dois confesser que c'était une réputation très-douteuse. M. Lagrange y passait pour un homme fort habile, mais plutôt à son point de vue qu'au point de vue de l'intérêt public. On le considérait comme un homme qui cherchait à se donner une importance considérable. Je n'hésite pas à croire, quant à moi, que quand il était nécessaire d'avoir un complot, M. Lagrange, je ne dirai pas l'inventait, mais savait le faire naître. C'était un fait de notoriété à la préfecture. Ainsi, comme je l'ai dit, l'affaire du procès de Blois était une affaire qui manquait de base sérieuse, mais à côté il y en avait d'autres qui avaient leur réalité; on les laissait de côté et on trouvait tous les éléments d'une mise en scène habile pour l'instruction d'un complot qui certainement n'était pas une chose fantastique, mais à laquelle la sincérité faisait un peu défaut.

**M. de Rainneville.** — Le désarmement de la garde nationale aurait-il été possible à certain moment?

**M. Choppin.** — C'était délicat. Le seul moyen possible de désarmer la garde nationale était de la faire mourir de faim au terme du siége. On aurait pu dire aux gardes nationaux : Vous aurez du pain quand vous aurez rendu vos fusils. Si on ne voulait pas arriver à ce grand argument de la famine, il aurait fallu faire entrer les Prussiens dans Paris. C'était ce qu'on ne voulait ni à Paris, ni à Versailles.

Ce que je vais dire est peut-être énorme. Mais enfin, de la préfecture de police où j'étais bien placé pour voir, Paris me faisait l'effet d'une grande maison d'aliénés.

Paris, à qui on avait dû laisser ignorer que le siége ne pouvait pas avoir d'autre résultat que celui auquel il a abouti, Paris, convaincu de sa toute puissance, n'avait pas le moins du monde le sentiment de la vérité. Toutes les notions du vrai y étaient troublées. On ressentait ce qu'on doit ressentir après des semaines d'un régime cellulaire. Les hommes les meilleurs ne se rendaient plus compte de la situation; même après la bataille du 19 janvier, ils en étaient encore au forcement du blocus.

Ce sentiment de patriotisme, exalté par la souffrance elle-même, chauffé par toutes les ardeurs de la presse, était d'autant plus crédule que les neuf dixièmes de la population de Paris n'ont pas vu de Prussiens pendant le siége. On ne voyait que leurs obus. Dire ce qui pouvait arriver si au milieu de ce désordre incroyable des esprits, on avait désarmé la garde nationale, je n'en sais rien. M. Cresson vous a dû parler de la démonstration qui a eu lieu une nuit. Les ardents voulaient se choisir un chef parmi les meneurs et, de leur autorité privée, rompre l'armistice.

*Un membre.* — Le parti de Delescluze a-t-il joué un grand rôle dans l'insurrection?

**M. Choppin.** — Ah! certainement! M. Delescluze était à la tête du parti jacobin, lequel se joignait par la droite à des partis qui étaient beaucoup plus voisins du Gouvernement. Il y avait du côté de Delescluze, l'alliance républicaine, l'union des républicains.

*Le même membre.* — Quelle est la différence entre les jacobins de Delescluze, les sectaires de Blanqui et l'Alliance républicaine?

**M. Choppin.** — Delescluze passait pour ne vouloir de la République qu'au point de vue politique. C'était un républicain formaliste et autoritaire, mais il ne passait pas pour aspirer à l'abolition de la propriété. Les gens de Blanqui, qui n'a pas essayé de formuler lui-même de système,

disent qu'ils sont des républicains anarchistes, — Ce qu'ils rêvent c'est la destruction absolue de la société, — avec l'assassinat pour moyen. Blanqui, Messieurs, est littéralement un fou. Il n'est jamais si heureux que lorsqu'il est caché, lorsqu'il dépiste la police. — Un médecin en donnait cette définition : « C'est un maniaque. C'est un homme qui est heureux d'être dans une armoire et de se dire: on ne me trouvera pas. » Flourens était un fou aussi. — Beaucoup d'autres sont dans le même cas, et ce qui leur aurait fallu depuis longtemps, c'est une cellule dans une maison d'aliénés.

**M. Delpit.** — Vous ne nous avez pas parlé du parti Victor Hugo.

**M. Choppin.** — C'est que ce n'est pas là un parti actif. Le chef véritable de l'école politique, c'était Delescluze. Encore, je ne crois pas qu'il y eût derrière ce dernier de grandes masses. Les masses enrôlées, elles existaient derrière Blanqui et l'Internationale. Toutefois, il y avait des chefs de bande importants. Il y avait Flourens, Tibaldi, Sapia qui avaient leurs hommes.

*Un membre.* — Vous pouvez établir une certaine gradation dans tous ces criminels dont quelques-uns se rapprochaient de ceux qui étaient au pouvoir.

**M. Choppin.** — Parfaitement ; il y avait entre ceux qui ont depuis fait la guerre civile et les hommes qui étaient au pouvoir, des nuances intermédiaires.

*Le même membre.* — Par conséquent, il a pu arriver que la répression ait été dans beaucoup de cas affaiblie par les rapports existants ?

**M. Choppin.** — Cela n'est pas douteux. Ainsi, il y avait autour du Gouvernement des hommes qui touchaient de très-près à Delescluze.

*Un membre.* — Delescluze a été l'homme des derniers moments. A-t-il été l'instigateur des actes épouvantables qui se sont accomplis ?

**M. Choppin.** — Je ne pourrais vous le dire. C'est le désespoir probablement qui l'y a poussé.

**M. le Président.** — Pendant le siége, les maires de Paris se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville et au Ministère des affaires étrangères alternativement, et ils avaient une puissance assez grande pour exiger et obtenir le changement du général en chef gouverneur de Paris, de M. le général Trochu. Je vous prie de nous parler de l'organisation de ces municipalités, de nous montrer comment elles fonctionnaient pendant le siége et après la capitulation, quand el[les] ont été le produit de la nomination du gouve[r]nement, et lorsqu'elles ont été le produit de l['é]lection.

**M. Choppin.** — Je n'en sais pas aussi lo[in] que vous croyez, M. le Président. Il me ser[ait] très-difficile de vous dire ce qui s'est passé da[ns] les mairies, sous la direction des maires nomm[és] par le Gouvernement. Cependant j'ai été frapp[é] dès le début, des inconvénients de cette loi q[ui] avait permis, en même temps que le Gouve[r]nement se retrempait lui-même dans le suffra[ge] des Parisiens, d'organiser des municipalités i[s]sues du suffrage universel.

Les maires de Paris qui sont, en définitiv[e] les fonctionnaires les plus restreints dans le[ur] mandat, puisque ce ne sont en réalité que d[es] officiers d'état-civil et des présidents de b[u]reaux de bienfaisance, se sont crus bons à tou[t]. Ils ont pris des arrêtés à droite et à gauch[e] s'occupant de l'approvisionnement et de la di[s]tribution des vivres — et de toutes choses, — car nous avons vu un jour un maire fai[re] une législation toute entière, — il avait mêm[e] constitué un conseil d'état, je veux parler d[e] M. Bonvalet, qui prenait un arrêté commen[-]çant par ces mots : « Ayant consulté notre com[i]té de législation... » M. Mottu, du reste, faisai[t] de même. M. Bonvalet avait pris un arrêté pou[r] l'instruction obligatoire, il sommait les garde[s] nationaux de ramasser les petits garçons et le[s] petites filles qui n'iraient pas à l'école et de le[s] conduire au poste. Nous avons vu ces choses-là a[u] commencement du siége, — c'était un peu cho[-]quant, mais on avait fini par s'y habituer. — L[e] même M. Bonvalet avait organisé un corps d[e] police armé, avec des uniformes et il interd[i]sait à la police régulière de pénétrer dans l[e] troisième arrondissement.

Vous connaissez l'affaire de M. Mottu avec le[s] frères qu'il renvoyait des écoles ; vous vou[s] souvenez qu'il enlevait les crucifix des ambu[-]lances, qu'il interdisait aux prêtres de pénétre[r] près des malades. MM. Mottu et Bonvalet étaien[t] d'ailleurs absolument menés par trois adeptes d[e] l'Internationale qui étaient leurs adjoints, et qu[i] avaient plus d'influence qu'eux. M. Bonvale[t] avait auprès de lui des adjoints qui dépen[-]daient notoirement de l'Internationale.

**M. le Président.** — Nous avons grand intérê[t] à connaître l'emploi des fonds fait par ces muni[-]cipalités.

Il nous a été dit que dans presque toutes le[s]

mairies, le pillage des deniers publics était grand; que plusieurs maires avaient employé à l'œuvre révolutionnaire l'argent qu'ils se procuraient de toutes mains.

**M. Choppin.**—Il ne faudrait pas généraliser, M. le Président. J'ai entendu dire, en effet, qu'il y avait eu un grand gaspillage dans certaines mairies excentriques — sans que je sache comment les choses s'y sont passées.— Il y avait surtout la mairie du 19e arrondissement, à la tête de laquelle était M. Delescluze, où le gaspillage était poussé à un point incroyable. M. Delescluze était arrivé à être très-impopulaire dans son commandement, parce que la distribution des vivres s'y faisait très-mal et qu'on n'y mangeait pas; tandis qu'il y avait des arrondissements comme le 20e, dont le maire, M. Ranvier, avait été arrêté dès le début, et qui étaient dirigés par des commissions administratives; — ceux-là étaient bien mieux administrés.

Ce n'était pas une petite question alors que l'organisation des boucheries de cheval.

**M. le Président.** — Y avait-il des commissions de vigilance auprès de tous les maires?

**M. Choppin.** — Oui; dans les quartiers où les maires n'étaient pas disposés à se laisser conduire par des comités de vigilance, ils luttaient; il leur était fort difficile pour ne pas dire impossible de s'en débarrasser. En général, et surtout dans les arrondissements à levain révolutionnaire, les maires subissaient l'influence de ces comités. A leur origine, c'est-à-dire au 4 septembre, ces comités s'étaient formés d'eux-mêmes. Dans chaque arrondissement, il s'était trouvé des gens amoureux de porter des galons qui s'étaient constitués commissaires de leur autorité privée. Ils mettaient la main à tout. Il y avait, d'ailleurs, des comités de toute sorte. A Belleville, il s'était formé un comité scientifique. Il y avait quatre ou cinq comités d'hygiène. On ne s'en portait pas plus mal, mais certainement on ne s'en portait pas mieux.

**M. le Président.** — Les maires se réunissaient-ils toutes les semaines?

**M. Choppin.** — Ils se réunissaient toutes les semaines, soit à l'Hôtel-de-Ville, soit au Ministère de l'Intérieur.

En général, les adjoints étaient beaucoup plus mauvais que les maires. Le scrutin avait été écrasant en faveur du gouvernement. On avait cru que c'était fini. Mais il a fallu voter pour les maires. Quand les maires eurent été élus, est venue l'élection des adjoints. — La population était déjà lasse. Il n'y eut plus que les ardents qui se présentèrent au scrutin, et ils firent nommer qui ils voulurent. Ces adjoints, ainsi nommés, exercèrent une influence énorme sur les maires. C'est ainsi que Devaux était l'homme le plus influent de Montmartre.

Quant à l'emploi des fonds, je ne puis dire comment il a été fait. Je sais seulement que des maires ont été accusés. Il y a eu surtout beaucoup d'accusations sur la façon dont les viandes étaient distribuées.

**M. le Président.** — La Commission n'a pas à s'occuper de faits particuliers.

Il nous a été dit que l'armement de la garde nationale se faisait par l'ordre du Ministre de la guerre. M. Ferry a déclaré qu'il y était complètement étranger. La distribution ne devait se faire que dans les mairies; savez-vous comment on a armé la population après le 4 septembre?

**M. Choppin.** — J'étais de la garde nationale et je faisais partie d'une compagnie de carabiniers. On nous a changé nos armes deux ou trois fois. On nous a donné d'abord des fusils à piston, puis des fusils à tabatières et des carabines à tabatières, et enfin des chassepots.

**M. le Président.** — A l'origine, les armes étaient-elles distribuées dans les mairies?

**M. Choppin.** — Avant le 4 septembre, nous avons été armés à l'Ecole militaire. Depuis, lorsque les armes ont été changées, on a reporté les armes anciennes chez les capitaines des compagnies. C'est là que le changement s'est effectué. Nous avons remis nos fusils, on nous a remis des carabines en échange. Je crois qu'en général cet échange se faisait par l'intermédiaire des capitaines et des sergents. Mais au-dessus d'eux, tout se faisait toujours par l'intermédiaire des maires.

**M. le Président.** — Pensez-vous que la loi sur les échéances et les loyers ait eu quelque influence sur le mouvement insurrectionnel?

**M. Choppin.** — Je n'en doute pas. Il y a dans la population parisienne des classes très-différentes; il y a la classe des salariés purs et celle des petits fabricants en chambre, travaillant soit seuls, soit avec un ou deux ouvriers. Il y a parmi ces petits fabricants des gens qui ont beaucoup souffert pendant le siége, qui ont vécu de leur petit pécule et se sont trouvés ruinés parce qu'ils n'avaient pas, ceux-là, voulu avoir recours aux bureaux de bienfaisance. Ils avaient

leurs trente sous comme garde nationaux, mais cela ne suffisait pas pour faire vivre leurs familles. Quand ils se sont trouvés en présence de loyers à payer, alors que la loi n'était pas faite, quand ils se sont trouvés en face de leurs billets qu'il leur était impossible d'acquitter, s'ils ne se sont pas jetés dans le mouvement, du moins ils se sont dit : Ce n'est pas la peine de nous défendre.

**M. le Président.** — N'a-t-on pas désorganisé l'administration de l'Assistance publique, en changeant tout à fait le mode de distribution des secours, en faisant passer tous ces secours par la main des maires ?

**M. Choppin.** — Absolument. Autrefois, les bureaux de bienfaisance se reliaient par un lien naturel à l'administration de l'assistance publique, qui était au courant des besoins de la population indigente. Un des premiers actes du gouvernement de la défense — je ne sais s'il a été intentionnel — a été, comme on voulait modifier l'assistance publique, d'instituer une grande Commission pour délibérer sur le mode de fonctionnement de l'assistance publique, ce qui fait qu'elle n'a plus fonctionné. Alors ce sont les maires qui ont seuls distribué tous les secours à domicile.

*Un membre.* — Les mairies n'ont-elles pas usé des ressources de l'assistance publique dans des proportions telles que le patrimoine des établissements de l'assistance est fort compromis ?

**M. Choppin.** — Je ne sais rien du tout de cette question.

*Un membre.* — Le patrimoine de l'assistance publique est représenté par des immeubles et des rentes qui ne sont pas aliénables facilement, car l'agent de change, par exemple, qui vendrait des rentes de l'assistance publique, ou le notaire qui vendrait un immeuble lui appartenant sans avoir recours aux formalités nécessaires, encourrait une grave responsabilité.

*Un autre membre.* — Oui, mais les revenus s'emploient dans de certaines proportions, selon les ressources, et on peut, en exagérant les dépenses quotidiennes, compromettre l'avenir.

*Un membre.* — Quoi qu'il en soit, il y a eu désorganisation des services et transformation dans le mode de distribution.

**M. Choppin.** — Le préfet de la Seine est arrivé avec une organisation de l'assistance publique qui n'a pu fonctionner, parce que personne n'a voulu y entrer, pas même les médecins. Autrefois, le préfet de police faisait partie d la commission de l'assistance à côté du préf de la Seine.

J'ai dit à M. Ferry : Il est singulier que Préfet de police ne fasse pas partie de la com mission de l'assistance publique, car il y a ent la mairie et la préfecture, au point de vue socia des liens nécessaires. — Mais je n'ai pas é écouté, et la question n'a pas été tranchée.

*Un membre.* N'y a-t-il pas eu un M. Morin qui s'est mêlé de cette question.

**M. Choppin.** — Je ne l'ai jamais connu.

*Un membre.* — Enfin, c'est régulièremen gouvernementalement, que le fonctionnemen de l'assistance de publique a été modifié ?

**M. Choppin.** — Oui, il y a eu un décr pour réorganiser l'assistance publique.

*Un membre.* — Et on a commencé par déso ganiser ce qu'on prétendait réorganiser ?

*Un membre.* — N'a-t-il pas, dans la nuit d 31 octobre, été rédigé des placards où on con voquait les électeurs aux élections de la Commune?

**M. Choppin.** — Il a été affiché dans la nui du 31 octobre, des placards pour l'organisatio de la Commune, qui ont été arrachés à mid Ces placards étaient signés par M. Étienn Arago, et je ne sais si le nom de M. Dorian n figurait pas aussi. Le fait est constant. Ces pla cards ont été affichés le 31 octobre au matin Jusqu'au matin, dans Paris, on a cru que l'in surrection était victorieuse.

**M. le Président.** — N'y avait-il pas deu tendances opposées dans le gouvernement ? N'y avait-il pas certains de ses membres qui considéraient comme nécessaire, pour empêche toute espèce d'émeute pendant le siége, de laisser à la population une liberté entière, et à l partie dangereuse de cette population même tandis que d'autres membres voulaient profite des occasions, et notamment de l'affaire du 31 octobre pour exercer une répression vigoureuse et se rendre maîtres des principaux séditieux ?

**M. Choppin.** — Je n'ai assisté aux séance du gouvernement qu'à partir du 11 février et le Gouvernement de la Défense a cessé d'existe le 16 ou le 17. Il était réduit à deux ou trois membres. La plupart des personnes qui en faisaient partie étaient à Bordeaux.

Je dois dire que j'ai toujours trouvé ceux de membres, avec lesquels j'ai eu des relations comme délégué de la préfecture, disposés à faire

acte d'autorité. Je n'ai pas besoin de nommer M. Jules Favre et M. Picard qui étaient dans cet ordre d'idées.

*Un membre.* — M. Jules Favre et M. Picard étaient-ils dans cet ordre d'idées?

**M. Choppin.** — Vous savez ce que M. Picard a fait dans la nuit du 31 octobre. C'est lui qui a réuni la garde nationale de l'ordre.

**M. de Mornay.** — M. Choppin nous a dit que la Préfecture de police n'avait pas trouvé dans le parquet toute l'assistance qu'elle aurait été en droit d'y trouver à propos des arrestations faites. Je voudrais bien qu'il pût nous donner quelques détails sur ce défaut de concours.

**M. Choppin.** — Ces faits-là ont dû vous être rapportés avec plus de détails par M. Cresson. Mais je dois dire qu'en ce qui touche la presse qui se livrait aux divagations les plus extraordinaires, j'ai trouvé beaucoup de mauvais vouloir de la part de l'autorité judiciaire. Elle disait : Nous n'avons pas de lois; on considérait les lois sur la presse comme n'existant plus; on regrettait qu'elles ne fussent pas remplacées, et comme le Gouvernement n'était pas disposé à le faire par un décret, entre une législation qui n'existait plus et une législation qui n'était pas faite, le parquet trouvait qu'il n'y avait pas place pour une action judiciaire.

Plusieurs fois nous avons fait balayer par nos agents la voie publique, parce qu'elle était encombrée de telles obscénités qu'une honnête femme ne pouvait plus s'y arrêter, surtout avec le mode de vente employé. C'étaient des cordes attachées d'arbre en arbre auxquelles étaient suspendues des gravures. Je n'ai pas pu, là encore, obtenir que le parquet vînt en aide à notre action.

La même chose s'est passée pour la répression de l'attentat du 31 octobre. Il s'agissait de signer le réquisitoire qui devait renvoyer les accusés devant l'autorité chargée d'en connaître. On n'a pu trouver pour cela ni procureur général, ni procureur de la République ; ce sont les substituts qui ont signé cet acte. Nous en sommes venus plus d'une fois à n'avoir de relations avec le parquet que par l'intermédiaire de la chancellerie.

**M. de Mornay.**—Pour les conseils de guerre n'y a-t-il pas eu aussi des difficultés?

**M. Choppin.** — Ils ont commencé à fonctionner extrêmement tard et à peu près au moment du désarroi général ; je crains que ce sentiment du désarroi ne les ait touchés eux aussi.

Ils n'ont eu à connaître de l'affaire du 31 octobre que dans le courant de février. On leur a fait remarquer que M. Dorian avait transigé avec l'insurrection, qu'il était ministre du gouvernement, cela ne pouvait pas disposer le conseil de guerre à une grande sévérité.

*Un membre.* — Avez-vous remarqué pendant le siége des rapports établis avec les Prussiens au moyen de femmes publiques qui allaient d'un camp à l'autre et qui franchissaient les avant-postes?

**M. Choppin.** — Une de mes grandes préoccupations a été, en effet, de savoir comment les Prussiens avaient des relations dans l'intérieur de Paris. Depuis même la fin de la guerre, par un général prussien qui habitait la préfecture à Beauvais, j'ai tâché de savoir comment ils s'y prenaient pour connaître nos affaires. Je ne l'ai su. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous offrions 500 francs pour avoir un journal du dehors, et que les nôtres ne leur revenaient pas à plus de 100 francs..

Nous avons essayé de faire ce que faisaient les Prussiens chez nous; nous nous sommes adressés à la classe intermédiaire dont on a parlé. Nous avons envoyé quelques demoiselles aux avant-postes, nous n'avons pas réussi. Cependant, il est certain que les Prussiens avaient des rapports avec Paris, et je commence à croire que ces rapports devaient avoir lieu par l'Internationale de Londres. Que l'Internationale de Londres ait été en relation avec le chancelier de l'Empire germanique, et que le gouvernement prussien ait agi par cette voie sur la société de Paris, je n'en ai pas de preuves, mais je le crois. Je ne sais si on a pu saisir des papiers place de la Corderie-du-Temple. L'Internationale, au surplus, a des procédés si mystérieux que, par exemple, dernièrement, je n'ai pu avoir ses comptes.

Leurs chefs se réunissaient toujours dans la dernière semaine de décembre pour rendre leurs comptes; cette année, ils ne se sont réunis que le 5 janvier. J'ai su le chiffre de leur reliquat en caisse qui était très-faible. J'ai promis tout l'argent que je pouvais promettre pour obtenir le document entier. Je n'ai jamais pu l'obtenir. A ce moment-là, ils étaient pauvres. Ils n'avaient guère que 20 à 25,000 francs.

**M. de Rainneville.** —Est-ce que vous ne croyez pas que cette facilité avec laquelle les

Prussiens avaient connaissance de nos affaires, devait tenir à ce que la discipline était mauvaise chez nous, tandis que chez eux elle était excellente?

**M. Choppin.** — Je ne crois pas qu'il fût facile de passer nos lignes.

**M. de Rainneville.** — Si, parce que l'on donnait des laissez-passer.

**M. Choppin.** — Non. Quand il s'agissait de passer nos avant-postes, c'était très difficile. Nous nous défiions beaucoup des ambulances. Il y a eu beaucoup de soupçons sur certains membres des ambulances et des soupçons très-fondés. Mais nous n'avons jamais eu de preuves.

**M. de Rainneville.** — Il y avait des galeries souterraines à l'aide desquelles de l'intérieur de Paris on pouvait aller jusqu'à Chatillon.

**M. Choppin.** — Je me suis occupé de cette question. Il y a des carrières qui rentrent dans nos lignes au-dessous des forts de Montrouge et de Vanves, et avec lesquelles ce dernier fort a une communication.

On m'avait raconté l'histoire du voyage de deux individus dans ces carrières. Ils avaient, disait-on, franchi des petits murs qui séparaient des plans de champignons, avaient rencontré un nouveau souterrain, l'auraient traversé sur une planche qui se trouvait là, et étaient arrivés dans la vallée d'Aulnay, du côté de Sceaux. J'ai fait bien des recherches, et je me suis assuré qu'on ne pouvait pas passer par là. Nous nous demandions si on ne pouvait, par cette voie, arriver au milieu des batteries prussiennes. J'ajouterai que ce sont des officiers d'état-major qui ont dirigé les investigations.

*Un membre.* — Vous n'avez pas constaté parmi les insurgés la présence d'agents russes?

**M. Choppin.** — Dombroswski passait pour un agent de la Russie, quoiqu'il ait été poursuivi pour fabrication de fausses banknotes russes.

**M. le Président.** — Si personne de vous, Messieurs, n'a plus de questions à adresser à M. Choppin, nous allons lui rendre sa liberté.

(Séance du 10 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. CRESSON

**M. le Président.** — Je ne sais pas, Monsieur, si j'ai besoin de vous dire quelles questions nous aurions à vous adresser : nous recherchons les causes de l'insurrection du 18 mars. Vous avez été revêtu de fonctions importantes sous le Gouvernement du 4 septembre, vous connaissez la population de Paris, voulez-vous nous expliquer comment cette population a pu se laisser entraîner à commettre tant de crimes, d'incendies et d'assassinats?

**M. Cresson.** — J'ai été nommé préfet de police le 4 novembre, j'ai donné ma démission quatre fois : trois fois j'ai consenti à la reprendre parce que satisfaction m'avait été donnée ; j'ai donné ma démission une dernière fois, le 10 février, au lendemain de la mise en liberté de ceux que je poursuivais et qui sont devenus les chefs de la Commune.

J'ai eu cette triste fortune de prédire pendant tout le temps de mon exercice le 18 mars, non pas seulement le 18 mars, mais la fin de l'insurrection, je veux dire le pillage et l'incendie; je ne m'y suis jamais trompé et la Commission peut avoir une excellente appréciation des faits dans les rapports que j'ai adressés chaque jour à partir du 22 novembre.

Au surplus, pour répondre d'une façon précise et pour arriver à ce qui fait l'objet de votre recherche, et sans reprendre en détail tous les points de mon administration que je serai fier de vous raconter, je vous demande la permission de mettre sous vos yeux une lettre que j'ai écrite, le 15 juin dernier, à M. le général Trochu.

**M. le Président.** — N'avez-vous pas copie de vos rapports au Gouvernement?

**M. Cresson.** — Non, Monsieur le Président, je ne les ai pas. Ce sont des rapports adressés chaque jour à M. le général Trochu et à M. le ministre de l'intérieur par intérim.

J'ai donné ma première démission le 22 novembre 1870. C'est à partir de cette date que j'ai fait rédiger des rapports quotidiens.

J'ai besoin de mettre sous vos yeux la lettre que j'ai écrite, parce qu'elle répond aux questions principales que vous m'adressez.

Je professe pour le général Trochu une véritable vénération, je l'ai vu à l'œuvre de la défense et je l'ai trouvé animé des sentiments les plus patriotiques et de la plus grande énergie. Dans le discours qu'il a prononcé à la tribune, il a parlé en quelques mots de l'administration de la police et il a fait une erreur. Je lui ai adressé une réponse par lettre, mais il m'a donné une satisfaction telle que je n'ai pas dû la publier.

Cependant cette lettre répond aux questions que m'adresse M. le Président et formule d'une façon très-nette et très-précise ce que je considère comme les causes du 18 mars. En renonçant à la publier, j'ai annoncé que je me réservais de la communiquer à mes amis ; je la dois à la Commission.

Voici cette lettre, je demande la permission de la compléter par des recherches que j'ai faites depuis.

« 15 juin 1871.

» Mon cher général,

» Je relis votre discours et j'y trouve ce passage : « Il arriva, autant que je puis me le rappeler, que sept d'entre eux, saisis dans la rue » ou à leur domicile, c'est-à-dire surpris, furent » en effet arrêtés et incarcérés, mais les autres, » qui s'étaient réfugiés dans les centres déma-

» gogiques où la police ne pénétrait jamais, ne » purent être saisis. »

« Chargé de tant de soins, vous deviez oublier » des faits qui ont, pour l'administration que j'ai » dirigée et pour moi-même, une importance » historique. Permettez-moi, en ce qui les con- » cerne, de faire appel à vos souvenirs. — Ils » vous diront d'abord que la préfecture de po- » lice a livré à la justice presque tous ceux qui » ont été les principaux chefs de la Commune; » qu'ensuite elle a été vigilante, courageuse, » résolue à faire respecter les lois; qu'enfin, » malgré les insultes, les menaces, les violences, » elle a pénétré partout; qu'elle a été instruite » et qu'elle vous a toujours exactement et com- » plètement renseigné.

» En effet, le 5 novembre, quelques heures » après mon installation, Félix Pyat, Ranvier, » Goupil, Tridon, Génard, Cyrille, Vermorel, » Razoua, Tibaldi, six autres dont j'oublie les » noms, étaient arrêtés. Ce ne fut pas une sorte » de hasard, une surprise, le Gouvernement me » les avait désignés comme les auteurs ou les » acteurs principaux de l'attentat du 31 octobre; » les mandats d'amener lancés contre eux ont » été obéis au milieu de difficultés redoutables, » et sans l'habileté et l'énergie recommandées » aux agents, les journées des 5 et 6 novembre » auraient pu devenir sanglantes. »

Le 6 novembre, en effet, il s'agissait d'arrêter Tibaldi, rue Hauteville. J'avais été averti d'une résistance possible, et je voulais y aller moi-même avec la gendarmerie. J'avais réuni deux compagnies, j'avais fait charger les fusils; une des compagnies allait partir pour prendre le boulevard de Strasbourg, tandis que l'autre prendrait le boulevard Bonne-Nouvelle; quand, au moment du départ, nous fûmes avertis que Tibaldi était sorti avec deux officiers, qu'on espérait l'arrêter, et il a été arrêté en effet peu après.

Je reprends la lecture de ma lettre :

« Eudes, Levrault, Flourens, Brunel, Piazza, » Napias Piquet, Léo Meillet, Delescluze, tant » d'autres, furent en décembre et en janvier » l'objet d'arrestations demandées et obtenues » par moi, malgré des résistances que vous n'a- » vez pu oublier.

» En résumé, soit au 31 octobre, soit plus » tard en décembre, soit encore en janvier, » malgré la licence, les insultes et les proscrip- » tions d'une certaine presse, malgré les me- » naces et les condamnations des clubs, malgré » les sectaires, l'Internationale debout, les co- » mités de vigilance, malgré certaines munici- » palités et tant de bataillons de la garde natio- » nale, la préfecture de police a livré à la jus- » tice les chefs de la Commune, le Comité de » salut public tout entier. Après ces arrestations » a commencé l'œuvre de la justice, mon admi- » nistration avait fait son devoir.

» Sans doute, ce fut miracle après la désorga- » nisation qu'elle avait subie et que le gouver- » nement avait complétée en proclamant offi- » ciellement sa suppression prochaine, mais » j'avais trouvé dans les anciens fonctionnaires « un dévouement absolu, un courage froid, un « patriotisme qui ne permettait pas de les con- « sidérer comme des personnages politiques. » Sans décourager les nouveaux venus, j'ai » rendu à l'administration, toutes les fois que je » l'ai pu, les hommes utiles qui en avaient été » chassés. Par leur résolution au devoir, ils » m'ont témoigné leur reconnaissance. Je ne » veux citer aucun nom; il faudrait les dési- » gner tous.

» Enfin, s'il est très-vrai que les centres dé- » magogiques étaient des citadelles dans les- » quelles la préfecture ne pouvait pénétrer sans » livrer une bataille *que le gouvernement a » toujours cru devoir éviter*, il faut ajouter » pour être juste que la préfecture de police, » sous ma direction, a toujours été instruite et » qu'elle vous a exactement et complètement » renseigné. Je vous ai demandé la communi- » cation de mes rapports quotidiens. Je vous » supplie de les déposer entre les mains de la » Commission d'enquête. Ils diront ma pensée » intime sur la presse, sur les clubs, sur l'In- » ternationale, sur les mairies, sur les Comités » de vigilance, sur la guerre civile préparée; » ils prouveront, avec les dépêches télégra- » phiques, que le 22 janvier, la préfecture de » police a sauvé Paris de la victoire de la Com- » mune et par suite de l'entrée des Prussiens » qui attendaient, regardaient et espéraient.

» Je vous demande la permission de placer à » côté des causes générales si vraies signalées » par vous pour expliquer la situation intérieure » de Paris, celles que j'ai toujours proclamées » comme dominantes. — D'abord la faiblesse et » les illusions de ceux qui s'intéressaient à Félix » Pyat et à Delescluze, ont produit l'impunité » des attentats politiques.



» Ensuite le désarmement d'une armée démo-» ralisée, sans discipline, au désespoir de ses » revers, pour elle inexpliqués, livrée à la rue » au milieu d'un peuple en armes, malheureux » et fanatique de gloire, a complété l'impuis-» sance de l'autorité.

« Enfin et surtout l'Internationale, dont on a » osé nier en plein conseil la puissance, l'orga-» nisation menaçante et les desseins, a fait » triompher dans les élections la devise absurde » de la guerre sociale : « La terre aux paysans, » l'outil aux ouvriers ; » comme si ce n'était pas » le travail qui fonde la propriété de l'outil et » de la terre !

» Ce sont ces causes surtout qui ont déterminé, » le 10 février, au moment du succès électoral » des Millière, des Pyat, des Delescluze, des » Malon, ma démission tant de fois réitérée et » dont les termes n'ont jamais été publiés.

» Je vous les recommande. »

Voilà la lettre que j'ai adressée au général Trochu. Je l'ai envoyée en même temps à M. Jules Favre.

Je lis le billet qui accompagnait la copie de la lettre adressée à M. Jules Favre.

« Mon cher Ministre et ami,

« J'ai porté hier au général Trochu la lettre que je vous adresse ici et dont il a pris connaissance. Sa réponse verbale, en me donnant une satisfaction qui m'était due, m'impose le devoir de ne pas livrer à la publicité des journaux cette justification de mon administration ; mais je me suis réservé le droit de la faire lire à mes amis, et ce n'est pas d'ailleurs seulement à ce titre que je vous l'envoie. A vous aussi je demande la communication de mes rapports à la Commission d'enquête, et j'espère même de votre justice, que vous voudrez bien soumettre ma protestation au Chef du Pouvoir exécutif. Il importe à mon honneur, après avoir fait mon devoir avec une énergie que vous avez toujours reconnue, de ne pas rester sous la honte d'une accusation de faiblesse. »

Voici maintenant la liste des personnes que j'ai fait arrêter. Elle est incomplète, il faudrait que j'eusse les rapports et les documents qui ont été brûlés avec la Préfecture de Police. Vous allez voir cependant que la liste est très-longue et qu'elle comprend le personnel de la Commune presque tout entier.

**Ont été arrêtés en novembre à propos du 31 octobre.**

Félix Pyat
Vermorel
Ranvier.
Tridon.
Vésinier.
Cyrille.
Tibaldi.
Razoua.
Ducoudray.
Pillat.
Goupil.
Maurice Jolly.
Bauer.
Jaclard.
Genard.
Flourens.
Vallès.
Millière.
Blanqui.
Eudes.
Levrault.
Megy.
Lefrançais.

Un vingt-quatrième oublié. Lardeur, peut-être?

Ont seuls pu éviter l'arrestation pour un temps :

Flourens.
Vallès.
Millière.
Blanqui.

**Ont été arrêtés en novembre et janvier :**

Chatelain.
Pillot.
Napias-Piquet.
Pindy.
Léo Meillet.
Demay.
Humbert.
Romain Dupac.
Arnold.
Ch. Beslay.
Lemoussu.
Piazza.
Brunel.
Delescluze, etc., etc.

**Quatre-vingts individus, je crois, ont été conduits à Vincennes le 23 janvier.**

Plusieurs individus devaient être compris dans ces arrestations, mais les mandats n'ont pu être exécutés. Ce sont entre autres :

Malon, pour qui intervinrent plusieurs personnes, notamment le maire du XVII$^e$ arrondissement, très-dévoué à l'ordre ;

Ch. Beslay, défendu par le Gouvernement comme un vieillard plein de bonnes intentions;

Gaillard père, retranché dans Belleville avec les échappés de Mazas après le 21 janvier ;

Félix Pyat, bien caché alors comme aujourd'hui; et d'autres dont les noms, échappent à ma mémoire.

Les arrestations de novembre avaient été faites à propos des affiches rouges qui appelaient la population à la guerre civile.

Elles étaient signées de cent cinquante noms, elles émanaient de l'Internationale; les difficultés, les impossibilités étaient énormes.

On en rencontrait de toute nature, quand il s'agissait de l'exécution des lois, surtout dans certains quartiers où les agents étaient parfois eux-mêmes l'objet de violences, d'arrestations; où ils étaient suivis, alors que c'était eux qui auraient dû suivre. En effet, quand des agents étaient établis autour d'une maison, comme lorsqu'il s'est agi d'arrêter Gaillard père ou Flourens, on les observait; les filles, les marchands de vins du voisinage prenaient des notes sur leur physionomie. — La Préfecture de police était toujours aussi, malgré mes observations, gardée par des bataillons de Montmartre; là, certains individus pouvaient tout à leur aise étudier la figure des agents, et quand ceux-ci se présentaient dans une réunion, ils étaient immédiatement dévisagés et reconnus.

Ainsi, un jour, à l'enterrement civil de la sœur de Blanqui, Raoul Rigault, assisté de Dacosta, a arrêté mon agent, il l'a conduit avec six gardes nationaux chez le commissaire de police et de là chez le maire, M. Mottu, je crois ; il a fait dresser contre cet agent un procès-verbal, sur quoi j'ai saisi la justice.

Eh bien, lorsque j'ai envoyé les procès-verbaux constatant cette arrestation arbitraire, savez-vous ce que m'a répondu le procureur de la République ? Que l'arrestation n'ayant pas été suivie de séquestration ne constituait pas un délit !

*Un membre*. — Qui vous avait donné des ordres ?

**M. Cresson.** — Le général Trochu et le Ministre de l'Intérieur.

**M. le Président.** — Dites-nous tout ce que vous savez. Messieurs; n'interrompez plus.

**M. Cresson.** — Je suis très-embarrassé. Mes souvenirs sont incomplets; je n'ai pas toujours présente la mémoire des noms et des dates; mais, comme vous le comprenez, il m'est resté la mémoire des événements : ma pensée en est pleine, j'en ai souffert; si bien que je puis vous faire l'histoire de la préfecture de police presque jour par jour. Je suis prêt à vous livrer ce récit; seulement, peut-être, vous condamnera-t-il à entendre beaucoup de choses qui n'auront qu'un intérêt secondaire pour la Commission.

**M. le Président.**—Votre récit nous intéressera certainement, mais il intéressera davantage la Commission chargée de faire l'enquête sur les actes du Gouvernement du 4 septembre. Ce qui nous importe à nous et ce que nous vous demandons, ce sont les détails tendant à expliquer si les germes de l'insurrection du 18 mars ne se sont pas peu à peu développés par les ménagements que l'on a gardés vis-à-vis des agitateurs pendant la durée du siége. Comment une insurrection a-t-elle pu prendre, tout d'un coup, dans Paris, un développement aussi considérable ?

**M. Cresson.** — Je vais vous parler, si vous le voulez, des arrestations à propos des affiches rouges, des individualités, veux-je dire. Ces détails vous donneront l'idée générale. On prononce les noms de... Beslay; pour Beslay il y a eu mandat d'amener; le Gouvernement m'a prié de le retirer; il avait 76 ans. — De Châtelain, j'ai saisi, chez lui, un grand nombre de documents relatifs à l'organisation de l'Internationale.

Ou mieux, voulez-vous me permettre de passer en revue la liste des individus arrêtés, sur laquelle ne figure pas Raoul Rigault ? vous allez voir que le Comité de salut public s'y trouve tout entier.

**M. de Rainneville.**—Comment avez-vous pu saisir les documents, dont vous venez de parler, chez Châtelain ?

**M. Cresson.** — Je vais vous dire comment j'ai procédé. Mais, avant, j'éprouve le besoin de dire à la Commission comment je suis devenu préfet de police ; c'est encore, aujourd'hui, pour moi, une chose extraordinaire et inexplicable ; c'est le hasard qui m'a fait devenir préfet de police. Le 31 octobre je devais dîner avec Ernest Picard et un autre ami. J'avais passé la journée au Palais. Quand je vins pour le chercher

au Ministère des Finances, j'appris que lui et les autres membres du Gouvernement qui se trouvaient à l'Hôtel-de-Ville, avaient été arrêtés ; qu'il avait pu sortir de l'Hôtel-de-Ville envahi. Devant moi, il chargea, d'un ordre écrit pour faire battre le rappel, M. Roger, du Nord, je crois ; il me donna à moi-même l'ordre verbal de me rendre au Ministère des Affaires étrangères pour faire fermer les portes et prescrire les mesures à prendre pour empêcher le succès d'une attaque. J'y courus. Je rencontrai là M. de Pontécoulant, à qui je transmis ces instructions. M. Picard m'avait prié de revenir ; à mon retour, comme on ne battait pas la générale, il me chargea de porter, avec un ordre écrit, à l'état-major de la garde nationale, l'injonction de la faire battre. Je trouvai là des officiers exténués de fatigue, réunis autour des restes d'un dîner. Je stimulai leur zèle par ma conversation avec leur chef qui prit connaissance de ma mission ; ils firent battre la générale et je rentrai chez moi. Le surlendemain, 2 novembre, on vint me chercher de la part du général Trochu. Dès que j'appris qu'il s'agissait d'être préfet de police, je protestai ; mon caractère, mes goûts, ma profession, s'y opposaient. Je fis valoir que j'avais une femme et quatre enfants, qu'on allait s'égorger un jour ou l'autre, et qu'on m'envoyait à la mort. On me répondit que c'était un devoir, et que, dans des circonstances comme celles où nous nous trouvions, je ne pouvais pas refuser. J'acceptai donc, mais aux conditions suivantes : faire rentrer dans Paris 1,200 sergents de ville armés de chassepots.

*Un membre.* — A quelle date était-ce?

**M. Cresson.** — Le 2 novembre. Je fus conduit devant le général Trochu, que je n'avais jamais vu ; je lui dis : J'accepte, mais je ne veux pas donner ma vie, je la vendrai et j'entends si la lutte s'engage dans Paris, pouvoir défendre les lois. Il y avait dans Paris, un certain nombre d'anciens agents, sous un nouveau costume, qualifiés gardiens de la paix. C'étaient les sergents de ville. On leur avait fait couper la barbe et la moustache ; ces agents ne faisaient rien et ne pouvaient rien faire. Leur intervention les désignait à toutes les attaques. J'ai demandé plus tard qu'on leur rendît des armes. On en était très-jaloux ; ce sont des soldats courageux et disciplinés.

On me rendit donc mes 1,200 sergents de ville ; j'avais fait promettre, en outre, au général Trochu qu'il me fournirait, au cas de lutte, un secours en artillerie.

Je mis encore cette condition que l'on reconstituerait la préfecture de police. Vous vous rappelez peut-être qu'on proclamait dans tous les journaux, après la lettre de M. de Kératry, que la préfecture de police était morte, que le règne de cette institution était fini. Je déclarai, quant à moi, qu'il était impossible à une société d'exister sans une police prête à la fois à surveiller et à réfréner.

En arrivant à la préfecture de police, je trouvai un ancien chef de division M. Ansart ; il était chef de la police municipale. C'était un homme très-distingué, très-courageux, très-froid, qui connaissait merveilleusement la situation. Il y avait à côté de lui M. Marseille, que vous entendrez, me dit-on : c'est un homme très-ferme aussi dans ses idées, qui a été plusieurs fois violemment insulté, et qui, dans les circonstances graves où il s'est trouvé, vous pouvez en être sûrs, a fait son devoir. Il y avait encore à côté de lui M. Lecour, et enfin M. Baube, chef de la 1re division qui s'occupait de la partie administrative de la préfecture de police. Je réunis toutes ces personnes, desquelles j'appris qu'il était nécessaire de convoquer les commissaires de police. Je les fis venir et je leur dis : « On vous a déclaré que la préfecture de police était morte ; elle est vivante ; elle vivra, comme la société dont elle est une nécessité ; prenez courage ; je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi. » Le lendemain je choisissais 22 commissaires de police que je pris surtout parmi les anciens ; j'en appelai cependant deux parmi les nouveaux pour ne pas blesser ceux-ci, et je fis procéder aux arrestations. J'annonçai de suite ces arrestations au Gouvernement, et en même temps je lui demandai la permission de recomposer la police secrète, car il y avait dans Paris des dangers à prévoir, à craindre avec la garde nationale qui est un élément d'ordre, quand elle est bonne, c'est-à-dire dans certaines circonstances, mais qui est le plus dangereux des éléments de désordre quand elle est devenue mauvaise. Or, il y avait une grande partie de cette force armée qui était plus que mauvaise, détestable même, et qui, au lieu de réprimer les délits, les commettait. Tout ce monde qui avait des armes, qui montait la garde loin du canon, commettait tous les jours des délits, et des plus honteux, jusque dans les couloirs de la préfecture de police.

*Un membre.* — N'y avait-il pas 25,000 repris de justice dans la garde nationale?

**M. Cresson.** — Il y en avait plus que cela.

*Même membre.* — On dit qu'il y en avait même parmi les officiers?

**M. Cresson.** — J'ai toujours offert au général Clément Thomas de faire l'inventaire de ses officiers. Je lui en ai demandé un état; seulement il y en avait tant, c'était un tel travail à créer que ce malheureux général n'a jamais eu le temps de le dresser.

Il faisait de temps en temps demander des renseignements sur tel ou tel, je m'empressais de les lui donner. Mais j'étais arrivé avec lui à faire le bilan des bataillons de la garde nationale, et je m'étais renseigné d'une manière très-exacte sur leurs commandants. Les bataillons étaient cotés dans mon cabinet, de telle façon que quand on envoyait de la garde nationale sur un point donné, je savais si elle était composée de bons ou de mauvais bataillons.

J'avais donc obtenu du Gouvernement l'autorisation de rétablir sérieusement la police secrète. Les anciens agents tournaient autour de la préfecture de police et j'eus bientôt reconstitué avec eux un groupe important. Ils s'introduisaient dans les clubs, dans les réunions, dans les associations. Les associations avaient pris tout de suite un développement très-considérable. Les clubs, eux, étaient violents, menaçants, mais dans les derniers temps ils tournaient à la comédie. Ils m'avaient épouvanté au commencement. Je ne pouvais m'habituer à leurs violences, je m'y suis fait et quand j'ai vu certaines femmes monter à la tribune des clubs de Belleville, cela m'a un peu rassuré.

En même temps se constituaient les associations secrètes, dont la plus terrible était l'Internationale. Elle avait pour agent, autant que je me le rappelle, — car vous comprenez que dans un espace de temps de trois mois et dix jours beaucoup d'événements se sont accomplis; mes souvenirs se sont obscurcis depuis, et ils ne me reviendraient avec précision et netteté que si j'avais les pièces et les dossiers sous les yeux, — elle avait, dis-je, pour agent Châtelain, qui demeurait rue Saint-Honoré. Il était signalé comme jouant un rôle à l'étranger; on allait jusqu'à dire qu'il était agent de police de l'Empire. Je le fis surveiller d'une façon particulière, et un des commissaires de police que j'avais rétablis — car j'ai rétabli tous ceux que j'ai pu rétablir, — M. Macé, fut chargé par moi de l'arrêter et de faire chez lui une perquisition l'importance de laquelle je croyais d'après le révélations des rapports secrets. M. Macé a saisi en effet chez lui un nombre très-considérable de pièces chiffrées. Elles ne nous disaient pas grand chose, mais elles indiquaient les élections et une organisation. En outre, on trouva chez lui des lettres, des armes et beaucoup de choses, notamment une carte que reçoivent les agents pour la circulation gratuite. Je fis la déclaration de ces faits au ministre de l'intérieur; j'avais déjà parlé de l'Internationale — mais dès le mois de novembre, à mon grand ébahissement, un des membres du Gouvernement avait nié la puissance politique de l'Internationale, ses desseins et son but; il avait déclaré qu'elle était composée de très-braves gens, qu'il les connaissait, qu'il avait plaidé pour eux!

*Un membre.* — Quel est son nom?

**M. Cresson.** — Si vous me demandez son nom je crois que je suis obligé de le dire. C'est M. Jules Ferry.

J'ajoute que ce jour-là, — c'était le 20 ou le 22 novembre, — en présence de cette déclaration et à propos de l'application de la loi de 1819 qualifiée d'indigne, j'ai donné ma démission d'une manière très-vive sans doute, car j'ai pris mon chapeau en disant : « Je vois que vous n'avez pas besoin de préfet de police, je me retire! » On m'a fait l'honneur de courir après moi, M. Jules Favre m'a écrit pendant la nuit une lettre que j'ai gardée, et dans laquelle il me disait d'appliquer la loi de 1819 pour la répression des délits de la presse, notamment à propos des gravures et des dessins obscènes que l'on dissimulait sous la forme de dessins politiques.

Cette satisfaction m'ayant été donnée et le général Trochu ayant ajouté sa prière à celle de M. Jules Favre, j'oubliai ma démission et je restai. Voilà ce que j'ai connu de l'Internationale. Je l'ai suivie pas à pas et je l'ai écoutée presque tous les jours; j'étais au courant de ce qui se faisait dans ses conseils secrets; si bien que, dans le courant de janvier, je suis allé trouver le général Cl. Thomas et le ministre de l'intérieur M. Jules Favre, et que je leur ai dit : Je viens d'apprendre avec une quasi certitude par les rapports des agents secrets que la salle de la Redoute va réunir tout le groupe, et je demande au ministre de l'intérieur l'autorisation d'en arrêter les membres réunis.

*Un membre.* — A quelle date?

**M. Cresson.** — Je ne puis rien préciser comm

date. C'était au mois de janvier, je crois. Le ministre de l'intérieur me donna cette autorisation. Je lui dis que les forces dont je disposais se réduisaient à fort peu de chose, qu'elles étaient insuffisantes et je lui demandai d'employer la gendarmerie. Celle-ci était elle-même bien diminuée. Je l'avais concentrée à la caserne de la Cité, tout autour de l'Hôtel-de-Ville, afin d'empêcher le renouvellement d'un attentat comme celui du 31 octobre, et je pouvais compter sur 800 hommes environ. Mais les officiers supérieurs disaient que si l'on exposait la gendarmerie tous les jours, on allait rendre le corps tout à fait impopulaire; ils firent remarquer avec raison qu'il vaudrait beaucoup mieux employer la garde nationale. Je m'adressai alors au général Clément Thomas.

Il me demanda si j'étais bien sûr de mes rapports, j'avais les minutes sous les yeux; je les lui montrai, je les lui lus et je lui dis que les agents qui m'avaient renseigné me paraissaient dignes de foi. Immédiatement après cette lecture, Clément Thomas me dit : « C'est très-grave ; nous allons mettre la garde nationale en avant ; ce n'est pas son affaire. » A ce moment entra le colonel d'état-major de la garde nationale, M. B...; il voulait se retirer, mais je le priai de rester et je lui expliquai ce dont il s'agissait. En résumé, le général Clément Thomas me demanda si j'avais un ordre écrit du ministre. Je lui dis que non, mais que j'étais tout prêt à le lui donner. Il me répondit alors : Il faut que cet ordre vienne du général Trochu. Je vis le général Trochu qui était disposé à donner cet ordre. Mais il y avait le soir même un conseil de guerre auquel avaient été appelés tous les généraux et il m'engagea à attendre. Pendant cette attente, la réunion avait lieu dans la salle de la Redoute.

*Un membre.* — C'était combiné depuis le mois d'octobre?

**M. Cresson.** — Je ne sais rien du tout de ce qui s'est passé avant mon entrée à la préfecture, qui a eu lieu le 2 novembre. Mais, à partir de ce jour là jusqu'à ma sortie, j'ai toujours été en face d'une conspiration qui s'étalait publiquement, dans les clubs, tout haut. Cette conspiration avait son programme. Les directeurs étaient aussi nombreux que les membres, tous étaient chefs, elle se subdivisait en plusieurs comités qui se réunissaient, prenaient des décisions et nommaient des chefs qui se concertaient entre eux. Tout ce groupe, tout cet ensemble me passait sous les yeux; chaque fois qu'un fait particulier et grave se produisait, j'en informais le ministre de l'intérieur ou le général Trochu, ou je le constatais par écrit ; c'est ainsi que j'ai signalé les projets d'assassinat, de meurtre , les demandes que l'on faisait dans les clubs d'établir des échafauds au coin des rues, les menaces quotidiennes et multipliées de pillage et d'incendie.

Je suis parvenu à arracher des mains des conspirateurs 24,000 bombes Orsini, je crois, dont 600 étaient chargées, et des cartouchières de fer-blanc. J'ai fait éclater ces dernières dans les puits de Vincennes. Je me suis emparé des autres dans les derniers jours par l'intermédiaire de M. Macé, commissaire de police. J'avais fini par ne plus trop me préoccuper de la légalité qui, en ma qualité d'avocat, m'a cependant toujours très-vivement intéressé. J'ai saisi leurs matières combustibles que j'ai livrées au ministre de la guerre. Mais il paraît que l'insurrection a pu en retrouver plus tard une partie, dans les dépôts qui les avaient reçues.

**M. de la Rochethulon.** — Savez-vous qui a ordonné la fabrication des bombes Orsini ?

J'ai ouï dire qu'un homme faisant partie de ce qu'on est convenu d'appeler le parti avancé, avait entrepris de fabriquer des bombes Orsini; mais qu'une explosion ayant eu lieu, on profita de la circonstance pour en interdire la fabrication à Paris sans une autorisation de l'administration.

**M. Cresson.** — Le décret qui a interdit la fabrication des bombes Orsini est antérieur à mon administration. Il y avait même, dans le cabinet du préfet de police, mon prédécesseur, un dossier qui s'appelait: « le dossier des bombes Orsini. » J'ai donc pu être renseigné à mon arrivée.

Or, je savais que ces bombes se fabriquaient à Paris et que le maire de Montmartre, M. Clémenceau, connaissait cette fabrication, qu'il s'en était occupé personnellement. Je savais cela par une note des agents secrets. Je le priai donc de venir causer avec moi. J'essayai de me faire connaître de lui, de lui inspirer la confiance que je crois mériter. Il m'a donné cette confiance, et il m'a livré 600 bombes Orsini, que j'ai fait éclater dans les puits de Vincennes. Plus tard j'ai retrouvé dans ses mains un nombre très-considérable de bombes Orsini, mais elles n'étaient pas chargées. M. Clémenceau n'a pas voulu les livrer au Préfet de police, mais à

M. le ministre des travaux publics, M. Dorian et au ministre de la guerre. J'ai introduit M. le ministre de la guerre à côté du ministre des travaux publics, parce que je voulais une double garantie. Il a accepté et j'ai pu prendre possession des bombes Orsini, quelques jours après mon entrée à la préfecture de police, dans les premiers jours de novembre.

**M. de Rainneville.** — Qui a fourni l'argent pour fabriquer toutes ces bombes ?

**M. Cresson.** — Je ne sais. Ils avaient peu d'argent, et ils étaient au désespoir de n'en avoir pas. C'est ainsi, je crois, qu'ils ont été retardés dans leurs projets. Raoul Rigault, que j'ai trouvé à la préfecture de police commissaire de police dans le fauteuil de Lagrange, d'où je l'ai chassé, se plaignait du manque d'argent ; on a dit qu'il avait donné sa démission ; il ne l'a donnée que contraint pour éviter sa destitution signée et signifiée ; eh bien ! Raoul Rigault disait devant des agents secrets, qui étaient de ses amis : « mais il n'y a rien à faire avec ces gens-là, ils regardent à un sou. » Ils n'avaient pas d'argent, sans quoi il est très-probable que les événements se seraient accomplis beaucoup plus rapidement.

**M. de la Bassetière.** — Ces bombes étaient, disait-on, fabriquées en vue de l'entrée des Prussiens ?

**M. Cresson.** — On disait cela dans les clubs. Mais ces bombes ont été fabriquées bien avant l'arrivée des Prussiens devant Paris.

Si vous le permettez, je vous parlerai maintenant de Ranvier.

Ranvier fut arrêté le 6 novembre par moi. Je dois dire que je l'ai toujours jugé à sa valeur; c'était un fanatique capable de tout. Mais c'était un père de famille. Il avait deux jeunes filles qui paraissaient intéressantes, et elles avaient frappé à bien des portes ; il est vrai qu'elles allaient aussi aux clubs (sourires).

Eh bien, Ranvier obtint, sans que je fusse averti, de sortir de la Conciergerie sur son honneur. Le juge d'instruction et le procureur de la République lui avaient donné un congé de 24 heures d'abord, de 48 heures ensuite.

*Un membre.* — A quelle date?

**M. Cresson.** — Je pourrais vous montrer à ce sujet la date, la lettre du procureur général, la voici : elle porte la date du 29 décembre.

Elle est de votre collègue M. Leblond, homme d'une grande honorabilité, qui était tourmenté et assiégé par tout ce monde, comme je l'étais moi-même, et qui avait appris, à leur contact, que leurs desseins étaient détestables. Ce n'était pas lui qui l'avait fait mettre en liberté.

Bref, Ranvier est mis en liberté, sans moi, pour deux jours ; il sort ; il va de soi qu'il se rend aux clubs de Belleville (on rit). Or, chaque club était suivi par un de mes agents, et dans mes rapports quotidiens se trouvent des extraits de ce qui se disait dans les clubs. Eh ! bien Ranvier dit dans le club où il est allé ce soir-là, en propres termes : « Ils n'ont pas le courage de me fusiller : nous aurons ce courage, nous les fusillerons ; » de plus, il avait donné sa parole de rentrer, il ne rentra pas. Un rapport me fut fait sur son absence.

Le procureur général, à qui je communiquai ces faits, en était très-ému. Le 29 décembre 1870, il m'écrivait cependant après la rentrée de Ranvier à la Conciergerie.

**Paris, le 29 décembre 1870.**

« Mon cher Préfet,

» Mademoiselle Ranvier est dans mon cabinet. Elle me dit que son père est gravement malade; je ne sais pas si cela est exact et à quel point cela est exact.

» Je ne sais pas non plus à quel point la mise en liberté de Ranvier peut être dangereuse. Il est certain qu'il a fait un bien détestable usage de la liberté qu'on lui a donnée pour deux jours.

» Mais c'est à vous de décider cela. C'est d'ailleurs ce qui a été convenu avec M. Choppin, hier matin.

» Je m'en remets à vous, et vous prie d'agréer, mon cher Préfet, l'expression de mes meilleurs sentiments.

« LEBLOND. »

**M. de Rainneville.** — Je désirerais savoir exactement qui avait donné l'ordre de lever l'écrou de Ranvier pour deux jours.

**M. Cresson.** — M. le juge d'instruction.

**M. de Rainneville.** — Est-ce que légalement il en avait le droit ?

**M. Cresson.** — Parfaitement, non pas de lever l'écrou, mais, d'accord avec le procureur de la République, d'accorder la sortie. J'ajoute une chose : c'est qu'on lui avait déjà précédemment accordé une sortie d'un jour et qu'il était rentré exactement.

Ces autorisations de sortir étaient devenues une habitude, et au mois de décembre ou de



janvier, M. Goupil, le médecin, celui qui a été depuis je crois nommé député. a demandé à sortir pour aller faire une opération chez un de ses malades qui réclamait ses soins à tout prix. On l'a fait sortir sans prévenir le préfet de police, c'était l'usage. Il est parti avec deux agents que le juge d'instruction avait fait demander à la Préfecture de police et il n'est jamais revenu. Il avait dit aux agents: Je vais dans ce petit cabinet pour prendre des instruments; il a disparu, on l'a cherché inutilement jusqu'au jour où il est devenu député, je crois.

Je pense avoir répondu à la question qui m'était adressée tout à l'heure sur la situation dans laquelle j'avais trouvé la Préfecture de police et sur ce que j'avais fait pour arriver à sa reconstitution. Ainsi mon premier acte a été de réorganiser les commissaires de police, de frapper tous ceux qui, par une faute quelconque, m'en donnaient l'occasion, et de les remplacer par les anciens commissaires de police qui étaient pères de famille et qui demandaient tous à rentrer; de reconstituer les sergents de ville et d'essayer de pénétrer dans Paris, car cela a été là une de nos plus grandes difficultés. J'oubliais de vous le dire en effet; on avait reconstitué les mairies, dont chacune était un gouvernement. Il y avait telles mairies qui faisaient arrêter les agents du préfet de police. Cela n'est pas arrivé souvent, parce que j'avais déclaré que si l'on recommençait, j'irais arrêter toute la mairie et que j'emmènerais maire et adjoints. En attendant, dans l'espace de trois mois et dix jours, j'avais pu pénétrer dans douze arrondissements; mais il m'a fallu pour cela profiter de toutes les circonstances, même les plus désastreuses. Ainsi ces malheureux gardiens de la paix que je retirais des fortifications avec beaucoup de peine, je ne pouvais les faire rentrer dans Paris sans exposer leur vie à tous les périls. Mais, lors du bombardement, comme il y avait du danger pour tous, il était assez naturel de les faire venir. J'ai profité de ce malheur pour prouver leur courage.

**M. de la Rochethulon.** — Quels sont les noms des maires qui ont fait obstacle pendant le siége au rétablissement de la police?

**M. Cresson.** – Il y a eu M. Delescluze, j'ai demandé quatre fois son arrestation, j'ai fini par l'obtenir le 22 janvier au soir.

**M. de la Rochethulon.** — Est-ce qu'il était maire?

**M. Cresson.** — Oui, et il avait été nommé à l'élection.

**M. de la Rochethulon.** — Et Mottu? et Bonvallet?

**M. Cresson.** — Pour M. Bonvallet, c'est une nature particulière suivant moi; je l'ai vu dans mon cabinet; c'est un homme dont on peut faire ce qu'on veut. Il était entouré d'une façon très malheureuse. Ce n'est pas lui qui était maire, c'était sa municipalité; quant à lui, il n'avait pas de mauvaises intentions.

*Un Membre.* — C'est l'ancien restaurateur.

**M. Cresson.**— Oui, je suis heureux que vous m'ayez évité la peine de le dire. C'est du reste un excellent homme.

Voici comment je m'y suis pris : je me suis d'abord adressé aux maires que je connaissais, qui étaient de mes amis.

Je leur ai expliqué et je leur ai fait comprendre, ce qui n'était pas bien difficile d'ailleurs, que la police était d'une nécessité absolue, la police de l'ordre public et non pas la police politique, et qu'il fallait qu'ils me donnassent tout leur concours. J'ai obtenu de M. Desmarest de rentrer de suite dans le 9e arrondissement; je le dois à son énergie. Dans les bons quartiers, les agents ont été accueillis à bras ouverts; mais il était difficile, impossible de les faire arriver sur les hauteurs de Montmartre; il a fallu vaincre des résistances pour les maintenir dans des postes que j'avais fait, avec l'aide des maires, évacuer par la garde nationale.

Dans d'autres mairies, dans celle de M. Vautrain, j'ai fait la même chose. Je me suis adressé à lui. C'était d'autant plus intéressant que c'est dans son arrondissement que se trouvait l'Hôtel-de-Ville, il fallait ménager les gardes nationaux; je le priai de les renvoyer, et de m'avertir quand il aurait fait le vide dans les postes, après quoi je devais entrer. Ce qui fut dit fut fait. Seulement les gardes nationaux qui se composaient en grande partie de petits marchands colporteurs que les agents chassaient et de certains hommes dont la profession est infâme, les gardes nationaux se sont groupés, se sont jetés sur les postes et en ont chassé mes agents. Sur quoi je me rendis au gouvernement et je dis: Les choses ne peuvent pas aller ainsi; si demain les journaux racontent ce fait, une véritable bataille s'engagera dans tous les quartiers où il y a des agents. Il faut que je les rétablisse à tout prix. Le général Trochu, avec un esprit très juste peut-être, voulant éviter la bataille, me dit : « il

faut accepter ce que nous ne pouvons pas empêcher. » C'était vrai.

Telles sont les difficultés que j'ai rencontrées, même dans les mairies où se trouvaient les administrateurs les plus intelligents et les plus dévoués à l'ordre. Vous jugez par là ce qu'elles ont été dans les mairies excentriques où se trouvaient Delescluze,.... et d'autres.

*Un membre.* — Et Léo Meillet?

**M. Cresson.** — Léo Meillet n'avait pas d'influence, parce qu'il avait à côté de lui un maire d'une rare intelligence et d'un grand courage, M. Pernolet. Je suis un jour allé au secours de M. Pernolet qui venait d'être arrêté par le 101e bataillon. Je commandai de suite des troupes pour aller le délivrer, lorsqu'une dépêche télégraphique du Ministère de l'Intérieur vint m'apprendre qu'il avait fait sa besogne tout seul et qu'il était parvenu à arrêter lui-même celui qui l'avait arrêté. Je suis allé trouver M. Pernolet qui continuait à administrer sa mairie dans des circonstances vraiment désastreuses avec un courage et une abnégation au-dessus de tout éloge. Léo Meillet, comme vous le comprenez, ne pouvait pas avoir là une grande influence. Mais il était terrible comme acteur; quand il allait dans les clubs, il retirait son habit et apparaissait avec une chemise et un gilet rouges; il tirait de ses vêtements un drapeau rouge; ces gestes, cette action agissaient sur les masses.

*Un membre.* — C'était de la fantasmagorie.

**M. Cresson.** — C'était un véritable mélodrame.

*Un membre.* — Et les autres maires?

**M. Cresson.**—Si j'avais le tableau des maires sous les yeux, je vous dirais quels sont ceux qui ont voulu l'ordre et qui m'ont prêté main-forte et quels sont ceux qui m'ont opposé de la résistance.

**M. le Président.** — Si vous voulez bien nous envoyer une note, dans laquelle vous mettrez les noms des maires qui ont laissé entrer la police dans leur arrondissement, nous en conclurons les noms de ceux qui n'y ont pas consenti.

**M. Cresson.** — Je ne demande pas mieux. Mais vous pouvez avoir tous ces renseignements quand vous interrogerez M. Marseille qui appartient à la préfecture de police, et qui connaît toutes les mairies comme nous connaissons notre alphabet.

*Un membre.* — Quelle a été pendant la durée du siége l'attitude et l'influence de la presse?

**M. Cresson.**— L'attitude de la presse a été détestable. Mais il y avait deux presses; la presse conservatrice et la presse, révolutionnaire. A cet égard j'ai toujours demandé au gouvernement avec insistance l'application des lois de l'état de siége dans Paris. Je lui ai toujours dit: Vous ne pouvez pas exister à la fois comme gouvernement de guerre et comme gouvernement politique ; il faut choisir. J'ai demandé avec la plus vive insistance au Ministre de l'Intérieur, au général Trochu, la fermeture des clubs; je la leur ai demandée publiquement et en particulier, ainsi que la suppression de la liberté de la presse, aux termes de la loi de l'état de siége.

*Un membre.* — Et jamais vous n'avez pu l'obtenir ?

**M. Cresson.** — Pardon, je l'ai obtenu le 22 janvier après la bataille que j'ai livrée, car ce sont les gardiens de la paix à la tête desquels j'étais qui ont enlevé la barricade de l'avenue Victoria, laquelle n'était pas, il faut le reconnaître, bien sérieuse; après quelques coups de fusil tirés sur l'Hôtel-de-Ville, les émeutiers n'ont plus songé qu'à se sauver et nous en avons arrêté 70.

Le soir du 22 janvier, je suis revenu sur mes idées à l'égard de la presse et j'ai dit au gouvernement que je demandais la fermeture des clubs. On voulut bien me dire à ce moment que j'avais fait mon devoir, mais qu'on ne pouvait ordonner que ce qu'on pouvait faire exécuter. C'était la réponse qui m'avait été faite trop souvent. J'ai répondu au général Trochu: Vous pouvez être certain que si vous ordonnez la fermeture des clubs, ils seront fermés. Effectivement, ils l'ont été le lendemain. Malheureusement l'armistice est arrivé, on a autorisé les réunions électorales et les clubs se sont rouverts sous cette forme.

**M. de la Rochethulon.**— Vous avez parlé de la presse conservatrice. Il est très-vrai qu'il y en avait une. Cependant, il faut dire qu'elle vivait de mensonges permanents sur les évènements de la guerre, et qu'elle a souvent contribué elle-même à affoler la population.

**M. Cresson.** — Je suis un grand ami de la presse, mais je crois que dans l'état où se trouvait la population de Paris, la presse était pour elle comme un cordial trop fort administré à un malade, et que la presse la meilleure, à ce

moment, était un danger. C'est ainsi que la *Patrie* a dû être supprimée pendant cinq jours, parce que, dans un entrefilet sans conséquence, où la bonne foi du rédacteur avait été évidemment surprise, elle livrait le plan d'attaque du lendemain.

On nuisait par des erreurs continuelles, ou quelquefois par des mensonges politiques intéressés.

Quant à la presse révolutionnaire, elle avait, à l'entendre, des ennemis politiques dans le Gouvernement, et elle avait le devoir de les attaquer. Ses attaques incessantes déconsidéraient le Gouvernement. Aussi, disais-je au général Trochu : « On imprime tous les jours que vous trahissez le Gouvernement, et le matin de la bataille on distribue aux soldats que vous commandez des journaux où l'on dit que vous êtes un traître. Comment voulez-vous que l'armée obéisse à vos ordres? » Alors j'insistais de nouveau pour l'application des lois de l'état de siége ; il ne s'agissait pas encore là d'une mesure extraordinaire. Le général Trochu vous a donné dans son discours la raison de sa manière d'agir, c'est-à-dire la croyance qu'il avait dans la possibilité de voir s'établir des courants divers se neutralisant les uns les autres.

Il faut reconnaître qu'il est arrivé à un résultat digne d'attention, mais que la préfecture de police était obligée de ne pas trouver admirable, parce qu'elle se trouvait par là engagée dans une lutte perpétuelle, qu'elle aurait voulu pouvoir prévenir.

*Un membre.* — Votre impression est qu'à ce moment il aurait fallu supprimer ou au moins suspendre tous les journaux qui répandaient l'esprit révolutionnaire dans Paris ?

**M. Cresson.** — J'ai toujours demandé de supprimer les clubs et les journaux, et de ne laisser subsister dans Paris que ceux qui raconteraient des faits officiels, et qui ne donneraient à la population que des renseignements vrais et sérieux.

Ils disaient tous les jours qu'il était arrivé du Gouvernement extérieur de bonnes nouvelles, sur quoi la population se surexcitait dans un sens favorable.

C'était quelquefois sans le vouloir et par patriotisme même qu'ils trompaient la population et lui donnaient ainsi l'espérance du succès.

Puis, les nouvelles sérieuses arrivaient ; — quelquefois nous sommes restés jusqu'à trois semaines sans en recevoir, et j'ai fait des efforts inouïs et de toute nature pour tâcher d'en faire entrer dans Paris, — ces nouvelles annonçaient des désastres; de là les idées de trahison qu'avait à chaque instant la population. C'est ainsi que le 31 octobre a eu pour point de départ l'affaire du Bourget qui, après avoir été célébrée par toute la presse comme une victoire, s'est trouvée transformée le lendemain en une défaite, ou du moins en une simple aventure.

**M. de la Rochethulon.** — Dans une autre occasion, toute la presse a dit qu'un grand nombre de Prussiens se trouvaient bloqués dans la presqu'île de Gennevilliers.

**M. Cresson.** — C'est toujours la même chose.

*Un membre.* — Que pensez-vous de la théorie des courants divers se neutralisant les uns les autres, exposés par le général Trochu ?

**M. Cresson.** — Je suis obligé de reconnaître que ces courants divers ont permis au Gouvernement d'exister au milieu de difficultés pour ainsi dire insurmontables pendant cinq mois ! C'est là un fait.

*Un membre.* — L'ordre n'a pas été tout à fait troublé. Mais on conspirait continuellement.

**M. Cresson.** — Il n'y a jamais eu d'ordre; voilà la véritable réponse à faire. L'ordre n'était qu'apparent; il y a toujours eu dans les clubs, dans la presse et dans le bas-fonds social, des préparatifs pour la grande bataille, et les gens de Belleville, à qui on distribuait des drapeaux et que l'on faisait sortir de Paris, disaient en rentrant, et après avoir bu leur ration d'eau-de-vie : « Ce n'est pas à nous de sortir; c'est dans Paris que nous avons à faire et non pas avec les Prussiens. » Cela a été imprimé dans leurs journaux.

*Un membre.* — Croyez-vous qu'on aurait pu désarmer la garde nationale à un certain moment?

**M. Cresson.** — Le 23 janvier, il eût été possible de désarmer les mauvais bataillons de la garde nationale et je l'ai proposé.

*Le même membre.* — Vous croyez que vous auriez pu y arriver avec le petit nombre d'hommes dont vous pouviez disposer dans Paris?

**M. Cresson.** — Voici ce qui s'est passé.

J'étais prévenu de l'agitation qui régnait et je savais que la bataille devait avoir lieu; autour de moi je ne trouvais que l'incrédulité. Le 21 janvier, je suis allé trouver le général Vinoy qui venait de remplacer le général Trochu. Je

lui fis part de mes craintes et il fut convenu que deux divisions rentreraient dans Paris, ce qui eut lieu le jour même. Le 22, on disait dans le Gouvernement que c'étaient des précautions inutiles, ridicules, qu'il n'y aurait rien; on niait l'existence du mouvement et on disait que le préfet de police voyait à travers un voile d'inquiétude.

A onze heures du matin, je fis venir le directeur de la Conciergerie que j'avais constitué chef du poste militaire. — J'avais envoyé les prisonniers à Mazas, deux jours avant dans des circonstances que je vous ferai connaître, si vous le désirez. Je le fis venir et je lui dis qu'à aucun prix on n'entrerait dans la Conciergerie ou dans la Préfecture de police, qu'il fallait que chacun sût périr à son poste. J'avais fait venir deux compagnies appartenant à un bon bataillon et je les avais établies dans l'intérieur; j'avais convoqué mes 600 sergents de ville que j'avais armés avec des Chassepots. Avec les gendarmes qui se trouvaient dans la caserne, cela faisait 1,800 hommes prêts à marcher. Le directeur de la Conciergerie me demanda de lui donner un ordre écrit, ce que je fis. Je lui prescrivis de repousser la force par la force. Une demi-heure après, la fusillade commençait à l'Hôtel-de-Ville et, à la tête des sergents de ville que j'ai harangués, nous enlevions la barricade composée de voitures.

A ce moment-là, outre la suppression des clubs, j'ai obtenu la suppression des journaux le *Réveil* et le *Combat*. J'ai lancé un nouveau mandat d'amener contre Félix Pyat et contre Delescluze. Le lendemain Delescluze était arrêté, mais on ne put pas trouver Félix Pyat. Il était aussi difficile à trouver que Blanqui; une prime énorme avait été promise pour l'arrestation de Blanqui, de Millière et de trois ou quatre autres personnages, et j'ai toujours eu le chagrin de ne pas la payer.

*Un membre.* — Comment justifiez-vous que la garde nationale pouvait être désarmée?

**M. Cresson.** — La justification de mon opinion est bien simple. L'armée était dans un état d'exaspération extraordinaire contre la garde nationale, et elle lui en voulait à ce point qu'il faillit y avoir une rixe entre des soldats et des gardes nationaux à la porte Saint-Denis. L'exaspération de l'armée et de la mobile se traduisait à chaque instant par des menaces qui faisaient craindre des collisions. Je crois qu'à ce moment on eût pu profiter de cette disposition des troupes pour désarmer la garde nationale. Je l'ai proposé au général Clément Thomas et à M. Jules Favre, dont le grand cœur et la grande âme prêtent aux autres ses propres sentiments, et qui me répondit que je calomniais la garde nationale. Je me proposais de faire venir cinq ou six mauvais bataillons sur la place Vendôme, de faire cerner la place et de les désarmer. L'armée qui était irritée et exaspérée de sa situation vis à vis de la garde nationale, n'aurait certainement pas fait comme au 18 mars. Voilà quel était mon projet; maintenant, il est évident que si je l'avais mis à exécution, les choses auraient pu tourner d'une tout autre façon et que si l'armée s'était mise d'accord avec la garde nationale, il y aurait eu un cataclysme. Mais je crois ne pas me tromper en disant que le 23 janvier le désarmement était possible.

**M. de la Rochethulon.** — La division Faron était, je crois, la seule restée dans Paris.

*Un membre.* — A quelle époque avez-vous donné votre démission?

**M. Cresson.** — J'ai donné ma démission une première fois le 22 novembre, à propos du refus qui m'était fait d'appliquer la loi de 1819. J'ai donné ma démission et je l'ai reprise sur la prière du général Trochu, avec lequel j'ai eu à ce moment-là une longue conversation.

J'ai donné une seconde fois ma démission, lorsqu'un arrêté pris par le maire de la ville de Paris a décidé qu'on s'emparerait des logements des absents et qu'on s'y établirait sans autre garantie pour la propriété mobilière de l'absent, que la municipalité elle-même. Je suis allé trouver la plupart des membres du gouvernement. M. Jules Favre a modifié l'arrêté par l'interprétation qu'il en a faite et qui a paru le lendemain à l'*Officiel*. Cela changeait complètement la situation.

*Un membre.* — Quel était le maire de Paris à ce moment?

**M. Cresson.** — M. Jules Ferry.

Une troisième fois j'ai donné ma démission quand M. Jules Favre a quitté le ministère de l'intérieur. J'avais accepté d'être le préfet de police d'un ministre de l'intérieur que je connaissais, que j'aimais. Où allait me conduire un nouveau ministre de l'intérieur? C'est ce que je ne savais pas et c'est pourquoi j'ai donné ma démission.

A ce moment-là, on m'a écrit des lettres qui sont un grand honneur pour moi.

On me demanda de rester en fonctions en des termes tels que je promis d'y rester jusqu'aux élections.

*Un membre.* — Qui vous a remplacé?

**M. Cresson.** — Je n'ai pas été remplacé; voici, du reste, ma démission que j'adressai à M. Jules Favre, le 10 février:

« Paris, 10 février 1871.

« Mon cher ministre et ami,

« Les élections imposent à ma conscience le devoir de renoncer, dès cette heure, au poste que j'avais conservé pour quelques jours encore, sur votre demande. Mes forces épuisées, mon dévouement fatigué par une série de mesures que je n'avais pas le droit de discuter, l'amour de la famille et de cette obscurité d'où je ne suis sorti que pour les jours de péril, avec la volonté d'y rentrer après avoir servi mon pays et des citoyens comme vous, tout avait cédé devant un nouvel appel qui restera l'honneur de ma vie.

» Aujourd'hui je ne résiste pas au dégoût que m'inspirent l'ingratitude et l'ineptie, à la certitude de mon impuissance, à la pensée que l'ennemi entrera bientôt dans Paris et qu'il pourrait exiger de la préfecture de police des actes et des services.

» Je remets l'administration au chef du cabinet; les chefs de division qui méritent par leur caractère et leur talent l'estime et la confiance du gouvernement, suffiront à tous les besoins.

» Mon successeur trouvera dans la caisse des fonds secrets une nouvelle économie de plus de 50,000 fr. et le mois de février tout entier, soit encore 50,000 fr.; — en tout plus de 100,000 fr.

» Voulez-vous me pardonner une résolution nécessaire à ma santé, à ma famille, à ma conscience et agréer pour vous, pour vos collègues, l'assurance de mon affection respectueuse. »

**M. Delpit.** — Je voudrais vous adresser une question relativement à l'arrestation de Félix Pyat qui me parait avoir joué un rôle étrange dans tout cela. Vous nous avez dit que le 6 novembre, lorsque vous avez arrêté Tibaldi, vous n'avez pas pu arrêter Félix Pyat.

**M. Cresson.** — Mais si, j'ai au contraire arrêté Félix Pyat en novembre.

**M. Delpit.** — Permettez-moi de poser la question tout entière.

Vous avez dit pour le 6 novembre sinon que vous n'avez pas pu l'arrêter, du moins qu'il y avait eu des résistances. Il me semble que les mêmes résistances se sont rencontrées plus tard pour l'arrestation de Félix Pyat. D'autre part, quand il a été pris après le 31 octobre et qu'il a été mis en prison, nous croyons savoir qu'il y a eu des intelligences entre le magistrat chargé de l'interroger et lui; qu'au lieu d'un interrogatoire, il y a eu une reconnaissance amicale très-étrange et qu'après cette reconnaissance, Félix Pyat est sorti de prison.

Il y a encore un autre fait dont notre honorable président peut se rappeler, c'est qu'à Bordeaux, lorsqu'un membre du gouvernement est venu nous déclarer ses inquiétudes trop légitimes et trop fondées sur ce qui allait se passer à Paris, nous avions été insultés la veille dans la personne du président de la Chambre par Félix Pyat, de la manière que vous vous rappelez. A ce moment, je me suis permis de dire au Ministre : « Mais comment n'avez-vous pas fait arrêter Félix Pyat ? comment ne le faites-vous pas arrêter encore ? Vous le laissez partir de Bordeaux pour en faire un chef de l'insurrection. » Le Ministre me répondit que Félix Pyat n'avait aucune espèce de valeur, aucune espèce d'importance ou de signification.

Vous avez vu par la suite que Félix Pyat avait une importance bien autre que celle qui lui était attribuée par M. le Ministre. Vous-même aviez reconnu cette importance et vous nous avez dit que vous aviez essayé de le faire arrêter sans pouvoir y réussir. Vous avez ajouté qu'il était comme Blanqui, insaisissable, ce qui annonce qu'il avait des intelligences de différents côtés.

Je crois que nous serions tous heureux d'avoir votre opinion sur cette série de faits relatifs à M. Félix Pyat.

**M. Cresson.** — Ce n'est pas mon opinion que je pourrais vous donner; ce sont des faits que je pourrais vous exposer, seulement ils sont très pénibles à dire. C'est à mes yeux tout ce qu'il y a de plus grave, et je sens surtout en ce moment la gravité de ce que j'ai à vous dire. La lutte que j'ai dû soutenir au sujet de Félix Pyat et de Delescluze est signalée du reste dans la lettre que j'écrivais à M. Trochu et que j'ai communiquée à M. Jules Favre. Je rappelle les résistances que j'ai rencontrées quand il s'est agi de certaines arrestations. Je signale aussi dans cette lettre les faiblesses et les illusions de ceux qui s'intéressaient à Félix Pyat et à Delescluze.

Cependant si vous m'ordonnez de vous dire ces faits, je me conformerai à votre volonté.

**M. le Président.** — Je comprends très bien votre hésitation. Mais notre devoir est de tout savoir et de vous demander tout ce que vous savez. Nous vous prions de parler.

**M. Cresson.** — J'ai arrêté Félix Pyat, et comme je n'ai pas l'âme bien dure, je me suis préoccupé tout de suite de son bien-être intérieur et de celui de ses complices.

Fallait-il le conduire à Mazas et faire un régime spécial pour lui? J'ai visité moi-même les cellules de la Conciergerie, je me suis assuré que les prisonniers s'y trouvaient dans des conditions convenables, et, comme Félix Pyat était un vieillard, je recommandai de lui donner la plus belle cellule et un lit de soldat malade.

Le lendemain je reçus la visite du garde des sceaux.

*Un membre.* — Qu'est-ce qui était garde des sceaux à ce moment?

**M. Cresson.** — M. Emmanuel Arago. Il venait me voir en ami. Il me dit : « Mon ami, il m'arrive une cruelle aventure; lis donc cela » et il me montra une lettre de Félix Pyat qui était ainsi conçue : « Quel malheur que je sois ton prisonnier, tu aurais été mon avocat. » En même temps il me fit observer que Félix Pyat était un vieillard, qu'il n'avait pas de consistance, que tout cela était bien fâcheux, enfin que c'était un des vétérans de la démocratie.

Je lui répondis que Félix Pyat avait commis un crime, que le Gouvernement avait décidé son arrestation, et que j'avais fait pour lui tout ce que je pouvais faire en assurant son bien-être matériel.

Le garde des sceaux sortit; mais il revint sur ses pas en me priant de lui faire savoir qu'il était venu.

Ce fait me parut fort singulier. Quelques jours après, au moment où j'allais entrer à la séance du Gouvernement — j'y assistais tous les jours — je fus abordé par le garde des sceaux et par plusieurs personnes qui me dirent :« Mais on s'est trompé en ce qui concerne Félix Pyat; il faut le mettre en liberté. »

Je répondis que je ne le mettrais pas en liberté. On me dit alors qu'il était monstrueux de voir que le Préfet de police de la République, alors qu'on lui affirmait l'innocence de Félix Pyat, voulût le garder quand même.

Je répliquai que, pour moi, il était coupable et que je ne le mettrais pas en liberté.

J'ai refusé formellement de le faire..... On saisit alors le Gouvernement de la question. Le général Trochu prit parti pour moi et décida qu'il resterait en prison. Dix jours après, une ordonnance de non-lieu intervint.

*Un membre.* — A quelle date?

**M. Cresson.** — C'était au mois de novembre, après le 31 octobre.

J'ai retrouvé dans des papiers particuliers, un billet relatif à cette affaire et venant du juge d'instruction qui, dans ces circonstances, n'a dû qu'obéir aux instructions qu'il recevait du parquet. J'avais dit au Gouvernement : Félix Pyat mis en liberté! lui qui avait appelé le peuple à l'insurrection du 31 octobre ! lui qui s'était trouvé ce jour-là sur la place de l'Hôtel-de-Ville! lui qui, de son aveu, était entré à l'Hôtel-de-Ville, et qui avait été porté sur une liste comme membre d'un nouveau Gouvernement. Félix Pyat mis en liberté! cela impliquait la grâce de tous les autres; car lui et Delescluze ont toujours été les chefs secrets de tous les mouvements qui ont été organisés dans Paris.

Après ces débats intérieurs et intimes, je reçus ce billet auquel j'attache personnellement une très-grande importance, il émanait de la justice :

« Cabinet de M........., juge d'instruction.

» Je ne trouve rien, ni dans les pièces, ni dans l'information, contre Tridon, Eudes, Leurant, Ignard et Mégy. (Marques d'étonnement.) Je prie M. le Préfet de police de vouloir bien me faire parvenir les documents qu'il possède à la charge de ces inculpés. »

Vous pouvez voir par là avec quelles difficultés j'étais aux prises. Je ne savais rien des faits qui avaient été commis par ces gens-là; je les avais arrêtés sur l'indication du Gouvernement; et dès le lendemain, on venait me demander leur mise en liberté, et on me priait de faire connaître les faits qui étaient à leur charge.

Dans cette circonstance, un débat très-vif s'est engagé dans le Gouvernement à mon sujet. On trouvait fort étonnant que le Préfet de police refusât d'obéir au Garde des Sceaux. Le fait est que je ne savais rien et que je ne pouvais rien dire, et c'étaient des renseignements écrits qu'on venait me demander sur les faits et gestes de ces prévenus. J'ai dit aux membres du Gouvernement : Vous êtes des témoins,

et si vous me chargez de l'instruction, je vais vous interroger et je vais éclaircir l'affaire. Mais si c'est la justice qui fait l'instruction, je n'ai pas de documents à livrer. Qu'aurai-je pu mettre, en effet, dans leurs dossiers?

Les dossiers de l'empire, je dois leur rendre cette justice, étaient pitoyablement faits.

Après avoir ainsi lutté pour faire maintenir Pyat en prison, j'ai eu la douleur très-profonde de voir arriver une ordonnance de non-lieu et de me voir demander ce qui avait pu être commis par des personnages comme Eudes, Mégy et Tridon! Ce dernier était le caissier de l'insurrection; car il était fort riche et c'est lui qui a entretenu la plus grande partie de tout ce monde; c'est lui qui, suivant une de leurs expressions, fournissait aux besoins de la *patrie en danger*, laquelle est morte, faute d'argent.

**M. de la Bassetière.** — Est-ce qu'il y a eu une ordonnance de non-lieu pour eux aussi?

**M. Cresson.** — Oui, et, si vous le voulez, en reprenant la liste que j'ai là, je tâcherai de rappeler mes souvenirs et de vous dire comment chacun d'eux est sorti de prison.

**M. Delpit.** — Vous avez nommé M. Leurant, que vous écrivez par un T. Je crois que c'est une erreur. Est-ce le père ou le fils?

**M. le Président.** — Leurant était chef de bataillon avec Eudes.

**M. Cresson.** — Edmond Leurant a été tué. C'était un homme de 57 ans.

**M. le vicomte de Meaux.** — Il y a eu des personnes arrêtées à la suite du 31 octobre, et qui ont été acquittées par les conseils de guerre?

**M. Cresson.** — Avant de répondre à cette question, si vous voulez bien le permettre, je vais achever ce qui concerne la justice.

Je viens de vous parler de Félix Pyat, je vous demande la permission de m'occuper de Delescluze et de son arrestation.

On avait envahi Mazas, la veille, dans des circonstances telles que c'est la garde nationale et le directeur de la prison qui ont livré le poste, — si je ne craignais de mêler cet incident au récit, je m'y arrêterais un instant. — J'avais arrêté Delescluze avec et après délibération. Je le mis comme tous les autres, dans une voiture cellulaire, d'accord avec le général Vinoy, qui m'a prêté, dans cette circonstance, le concours le plus actif et le plus dévoué, et je l'envoyai à Vincennes. Malheureusement, je n'ai pas pu l'y laisser. Cette mesure avait soulevé des protestations très-violentes de la part de tous les clubs qui criaient à l'assassinat.

Les journaux ne m'appelaient plus que *l'infâme Cresson, l'infâme assassin.* M. Rochefort me proscrivait, me mettait hors la loi dans son second numéro du *Mot d'ordre.*

Une autre circonstance qui m'empêcha de laisser tous ces prisonniers à Vincennes, fut la capitulation qui ne permettait plus de garder à Vincennes que 150 personnes.

*Un membre.* — C'était après le 22 janvier.

**M. Cresson.** — Oui, après le 22 janvier, j'avais lancé un nouveau mandat d'amener contre Pyat et Delescluze. J'ai trouvé Delescluze et je l'ai arrêté; mais je n'ai jamais pu trouver Pyat.

*Même membre.* — Ce que vous venez de raconter tout à l'heure au sujet de Félix Pyat s'est passé après le 31 octobre.

**M. de Mornay.**—Delescluze n'a pas été arrêté après le 31 octobre.

**M. Cresson.** — Non, au contraire, il est devenu maire et il a joué un rôle très-considérable et très-dangereux. Il a commencé la dictature qui n'a fini qu'avec sa vie.

**M. de la Bassetière.** — Avez-vous arrêté Eudes et Mégy après le 31 octobre?

**M. Cresson.**—J'ai arrêté Eudes dans le courant de novembre. Quant à Mégy, je n'ai pas pu l'arrêter; il a été l'objet d'une ordonnance de non-lieu.

Je reviens à Delescluze. Je l'avais arrêté et enfermé à Vincennes après le 22 janvier. Puis, j'ai été obligé de le ramener de Vincennes à Paris. — Je l'ai mis dans la prison de la Santé. Il était bien embarrassant d'avoir des prisons dans lesquelles il était impossible de faire du feu; nous n'avions plus de charbon de terre et les calorifères étaient faits pour être chauffés avec du charbon de terre, il n'y avait pas moyen de les chauffer avec du bois; de sorte qu'au lieu d'être améliorée, leur situation se trouva aggravée. J'avais mis dans cette prison, au moment du bombardement, tous les soldats Prussiens, parce que les bombes prussiennes étaient arrivées jusque sur la prison de la Santé. J'en avais d'abord averti le Gouvernement qui avait prévenu les Prussiens; ils pouvaient n'en pas tenir compte; j'ai pris la mesure que je viens de dire.

Voilà donc Delescluze à la Santé.

Quatre jours après, je reçois du général

Soumain une ordonnance de non-lieu concernant Delescluze. C'était un fait énorme.

Je fis mander le secrétaire général de la Préfecture de police, M. Léon Renault, préfet d'Orléans aujourd'hui, et je le chargeai d'aller trouver le général Vinoy et de lui dire que s'il connaissait l'ordonnance de non-lieu, je donnais ma démission et que je quitterais la préfecture de police à l'instant même, que s'il ne la connaissait pas, je le priais de vouloir bien retirer cette ordonnance.

Le général Vinoy m'écrivit pour me remercier d'avoir compris que le général Soumain, qui était un vieillard, avait été surpris. Il me dit qu'il le remplaçait et qu'il brûlait l'ordonnance de non-lieu afin de n'en pas laisser de trace.

Il n'y avait que quatre personnes qui pouvaient savoir cela : le général Soumain, le Préfet de police, le général Vinoy et M. Renault.

Le soir je me présentai au Gouvernement ; le garde des Sceaux vint à moi et me dit dans un langage familier et intime que je reproduis parce qu'il est photographique : « Tu as fait quelque chose de très grave. » — « Mais qu'ai-je donc fait ?—Tu as refusé d'exécuter une ordonnance de non-lieu du Ministre de la guerre. » — Je répondis au garde des Sceaux : — Qu'est-ce qui t'a dit cela ? Je te le demande comme préfet de police. — Il me dit alors que le général Soumain avait remis une copie de l'ordonnance de non-lieu à un de ses amis et que cet ami la lui avait apportée.

J'ai refusé bien entendu de répondre. J'ai saisi le Gouvernement de la question. J'ai demandé à qui je devais obéir, si c'était à l'interprétation que le garde des Sceaux donnait à l'ordonnance de non-lieu en disant que je n'y avais pas obéi, ou bien si c'était au général Vinoy qui, comme directeur des conseils de guerre, comme chef militaire de la place, était seul maître de la justice militaire.

Le Gouvernement décida que j'avais bien fait de retenir Delescluze.

**M. de Mornay.** — Est-ce que le général Soumain commandait encore la place ?

**M. Cresson.** — Il a été destitué le jour même. C'est le lendemain que Rochefort a publié un article qui se terminait par des mots très énergiques. — Il m'avait tant de fois injurié, cela lui arrivait si souvent que je n'y faisais pas attention. — Mais voici ce qu'il disait cette fois en terminant:

« Ces procédés n'appartiennent à aucun ordre judiciaire ; ceux qui y ont recours se mettent eux-mêmes hors la loi. »

Je gardai donc Delescluze. Aux élections, le 6 février, il a été nommé par la population parisienne, le dépouillement me le prouvait, le 9 ; alors j'ai donné ma démission.

**M. de Mornay.** — On l'a rendu à la liberté?

**M. Cresson.** — Ma femme et mes enfants s'étaient sauvés en Angleterre, après la déroute du Mans. Je m'y suis rendu et je n'ai rien su de ce qui s'est passé depuis.

**M. le vicomte de Meaux.**—Vous nous avez parlé d'ordonnances de non-lieu délivrées après le 31 octobre ou le 22 janvier. Il nous a été dit que plusieurs accusés avaient été traduits devant les Conseils de guerre et qu'après le 31 octobre particulièrement on n'avait pu obtenir de la justice militaire aucune condamnation.

**M. Cresson.**—Je vais vous donner une complète explication. Ce n'est pas la même chose que pour les ordonnances de non-lieu. Ici ce sont les Conseils de guerre qui sont en cause. Voici ce qui est arrivé.

Pour juger, il faut recevoir des dépositions. Or celles-ci avaient été faites avec une bienveillance extrême, et le Conseil de guerre, composé d'officiers braves sans doute, s'est trouvé soumis à cette influence énervante qui a tout brisé et tout anéanti. Ici se place un détail dont je parlais tout à l'heure sur la justice militaire.

Le 23 ou le 24 janvier pendant la nuit, nous eûmes une insurrection : on battit la générale dans tous les quartiers de Paris et dans certains quartiers on sonna même le tocsin. Nous sommes restés sous les armes toute la nuit avec la pensée qu'une grande bataille allait s'engager. Je le croyais d'autant plus que j'avais toujours dit qu'on ne faisait que la retarder, mais qu'elle était inévitable.

Le matin, je reçus un ordre qui m'était envoyé, je crois bien, de l'Hôtel-de-Ville par M. Jules Ferry. Cet ordre était signé Brunel et Piazza, qui sont devenus tous deux depuis chefs de la commune.

Brunel était général en chef et Piazza général, chef d'état-major. Cet ordre qui a été reproduit dans tous les journaux, enjoignait de faire battre la générale, de sonner le tocsin, de réunir la garde nationale, de s'emparer des secteurs et, je crois, de fusiller les amiraux ; et puis, ce qu'il y avait de plus curieux, de s'opposer par une bataille à l'entrée des Prussiens

que la capitulation allait mettre en possession des forts.

J'ai choisi l'officier de paix le plus énergique que j'avais et celui des commissaires de police que je savais le plus courageux. Je leur ai fait connaître l'importance de la situation, je leur ai dit que Brunel et Piazza venaient de se livrer à un acte qui pouvait se reproduire et qu'à tout prix il me les fallait morts ou vifs.

J'avais su de suite par les agents secrets qu'ils avaient leur quartier général au boulevard du Prince-Eugène, qu'on appelait boulevard Voltaire, dans une maison au second étage et qu'ils étaient entourés de gardes nationaux. Le commissaire de police que j'avais envoyé là est M. Mathieu, pour qui j'ai demandé et obtenu une récompense, en raison de l'énergie et de l'intelligence dont il a fait preuve en cette occasion.

Il s'est présenté obéissant à mes ordres avec vingt gardiens de la paix armés de chassepots pour entrer dans la maison. Il avait l'injonction écrite en cas de résistance, de mettre en réquisition toute la caserne du Prince-Eugène que j'avais fait placer sous ma main. Je lui ai donné, je le répète, un ordre écrit. Il entra avec sa troupe dans la maison, mais sans bataille, au milieu des larmes des gardes nationaux qui avaient beaucoup bu pendant la nuit et qui se trouvaient incapables de résister. Leurs deux généraux furent arrêtés.

Je courus triomphant annoncer ce résultat au Gouvernement, disant que le moment de faire un exemple était venu, qu'un pareil acte au lendemain du 22 janvier était plus qu'atroce et qu'il fallait montrer par l'établissement d'une cour martiale qu'il y avait encore une justice, qu'il fallait faire respecter les lois.

On me refusa la cour martiale, mais on consentit à augmenter le nombre des conseils de guerre qui furent portés de deux à quatre et on décida que les deux généraux passeraient devant l'un de ces conseils de guerre.

Permettez-moi de vous donner en passant un détail qui vous montrera quelle était la faiblesse de tous. Il y avait là un colonel qui est assurément un des plus braves soldats de l'armée. Il est venu me voir le soir du jugement et je lui dis :

« C'est fini, n'est-ce pas, colonel? » — Il me répondit : « non, nous nous sommes déclarés incompétents. » — « Comment! » m'écriai-je. — Il ajouta : « C'est ainsi ; le conseil de guerre n'était pas composé comme il devait l'être. « C'était un détail intérieur dont la préfecture de police ne pouvait s'occuper en aucune façon. Je m'étonnai qu'on ne l'eût pas prévu et je dis : ce sera pour bientôt ; il répondit : « Oui, seulement c'est une affaire très-difficile. » — « Mais comment, mais pourquoi? n'avez-vous pas les dossiers? » Il répondit : « Sans doute. » — « Alors l'ordre n'est pas dans le dossier? » — « Mais si, me fut-il répliqué. Je vous l'ai apporté, je vais vous le faire voir. » Il tira en effet le dossier de sa poche et me présenta l'ordre, *l'ordre écrit de faire battre* la générale et de faire sonner le tocsin, signé : - le général chef d'état-major, etc. Je le lui lus. — C'était un crime signé de ses auteurs ; tout était clair, avoué, constant. — Je le lui dis. Vous allez être aussi étonnés que je l'ai été moi-même. On me déclara que cet écrit n'était pas un ordre militaire ; pour cela il fallait qu'il portât, en tête : *Ordre*, et ce mot n'y était pas. »

J'ajoute qu'après ma démission les accusés ont passé devant le conseil de guerre, et qu'ils ont été condamnés à deux ans de prison pour usurpation de fonctions.

**M. le vicomte de Meaux.**—Est-ce que des faits analogues ne s'étaient pas déjà produits?

**M. Cresson.**—Non, j'ai gardé en prison pendant trois mois et demi les gens du 31 octobre. Mais on n'a jamais osé les juger ou les faire juger pendant le siége.

**M. de Rainneville.** — Comment ont-ils été acquittés?

*Un membre.* — Le général Trochu nous a dit qu'ils avaient été acquittés.

**M. Cresson.** — Il n'y a pas eu pendant mon passage à la préfecture de police d'autre conseil de guerre que celui dont je viens de parler et qui, à mon grand regret, s'est déclaré incompétent. Il n'y a pas eu de conseil de guerre politique.

**M. de la Bassetière.**— J'attache une très-grande importance à ce qui nous a été déclaré ici que les conseils de guerre avaient acquitté les accusés du 31 octobre.

**M. Cresson.**—Ils les ont acquittés, mais après ma démission qui a eu lieu le 10 février,

**M. le vicomte de Meaux.** — C'est bien ce qu'a dit M. le général Trochu.

**M. Cresson.** — C'est après mon départ de la préfecture de police ; car, je vous déclare, que si on les avait acquittés, pendant que j'étais en fonctions, je ne serais pas resté préfet de police dix minutes.

**M. le vicomte de Meaux.** — C'étaient les gens du 31 octobre qui avaient été gardés en prison et qui ont été jugés après le 10 février.

**M. Cresson.** —Voici ce qui s'est passé. L'arrestation faite, j'en ai rendu compte au Gouvernement. J'ai demandé à quelle justice je devais les livrer. Je demandais qu'on les fît passer tout de suite devant les conseils de guerre. On me répondit avec beaucoup de raison que les conseils de guerre à Paris étaient composés de peu d'officiers comme parquet et comme instruction, que ces officiers qui étaient très-âgés n'étaient pas capables de faire une instruction très-difficile et très-longue. J'ai dit alors : — Eh bien, laissez faire l'instruction par la justice civile. Puis, vous appuyant des lois sur l'état de siége et usant de votre droit comme gouverneur de Paris, vous évoquerez l'affaire. L'instruction s'est faite, elle a été très-laborieuse et très-longue, elle s'est compliquée d'une foule de circonstances; à chaque instant le juge d'instruction, le procureur de la République, le procureur général ou le Gouvernement lui-même se trouvaient désarmés par les dires ou les agissements des familles ou par les cris de l'opinion publique.

On demandait que celui-ci sortît de prison, que tel autre obtînt sa liberté jusqu'à ce que le jugement fût rendu. La presse s'était mise de la partie et criait : « des juges ou la liberté! » — Alors, on a prescrit d'activer l'instruction et nous sommes arrivés jusqu'à la Chambre des mises en accusation. Celle-ci allait rendre son arrêt. Mais pour éviter qu'elle ne saisît la cour d'assises, ce qui eût créé une fin de non recevoir insurmontable contre la main mise des conseils de guerre, j'ai demandé que la justice ordinaire fût dessaisie et que l'affaire fût renvoyée devant les conseils de guerre. Il a été fait ainsi et l'autorité militaire a pris possession de l'instruction qu'elle a trouvée toute faite.

**M. le vicomte de Meaux.** — C'est alors que les acquittements sont arrivés.

**M. Cresson.** — Et, alors, le 10 février, quand le Gouvernement était à Bordeaux, quand le Gouvernement de la défense nationale a cessé d'exister, ils ont été jugés et acquittés.

**M. de la Rochethulon.** — Le président du conseil de guerre était colonel?

**M. Cresson.** — Je ne sais pas; dans tous les cas, ce n'est pas celui dont il s'agissait tout à l'heure.

**M. le vicomte de Meaux.**—Pensez-vous que si on les avait jugés plus tôt on aurait obtenu une justice plus sévère?

**M. Cresson.** — Je crois que si le lendemain du 31 octobre, on les avait traduits devant le conseil de guerre et surtout devant la cour martiale que rendait nécessaire l'état des choses, je crois qu'on aurait fait acte de justice, et que cet acte de justice aurait donné une confiance immense aux 500,000 voix de majorité qui s'étaient prononcées, le 2 novembre, pour le Gouvernement et qu'on aurait imposé silence aux 50 ou 60,000 bandits qui étaient de l'autre côté et contre lesquels il a fallu lutter.

*Un membre.* — Je demande pardon d'insister mais on nous a dit ici de la manière la plus formelle et à plusieurs reprises, que le jugement avait eu lieu six semaines après le 31 octobre, et on nous a donné comme raison de l'acquittement que la ville était sous l'empire de l'état de siége, qu'on craignait la populace et que les conseils de guerre eux-mêmes n'avaient pas osé condamner.

**M. Cresson.** — On s'est certainement trompé.

**M. le Président.** — Nous rappellerons la personne qui a fait cette déposition; il est nécessaire que nous l'entendions de nouveau.

**M. Cresson.** — On peut s'en assurer en consultant les journaux qui ont rendu compte des conseils de guerre; mais pour moi, c'était un fait trop capital et trop grave que cette absence de répression, j'ai demandé trop de fois la constitution de cours martiales, pour ne pas avoir la certitude de ce que je vous ai dit.

**M. Delpit.** — Il y a quelque chose qui n'est pas encore bien clair dans mon esprit relativement aux bombes Orsini. Vous nous avez dit que M. Clémenceau connaissait cette fabrication, qu'il avait livré 600 bombes Orsini à la condition de les remettre à M. le ministre des travaux publics, et que cependant plus tard on avait retrouvé entre les mains de M. Clémenceau un beaucoup plus grand nombre de bombes. Je ne comprends pas bien quel rôle a joué M. Clémenceau dans tout cela.

**M. Cresson.** — Je ne connaissais pas M. Clémenceau. Je l'ai vu trois fois et je dois dire qu'il a toujours eu une excellente attitude. Je l'ai prié de venir causer avec moi à propos de l'incendie des maisons de Montmartre, dont on a parlé tout à l'heure. Dans les recherches que j'avais faites à cette occasion, on m'avait dit que dans une impasse de Montmartre, dont le nom

m'échappe, se trouvait une maison où il y avait encore des bombes Orsini. J'avais donné l'ordre au commissaire de police de pénétrer dans cette maison. On avait fait des perquisitions et on n'avait rien trouvé. Mais des indications recueillies par la préfecture de police m'apprirent que ces bombes avaient été fabriquées à l'origine par M. Clémenceau lui-même. J'avais signalé de suite la gravité de ce fait au Gouvernement et j'ai dû veiller pour empêcher M. Trochu et M. Jules Favre d'être assassinés presque tous les jours — car il y avait des femmes et des enfants qui voulaient les assassiner et qui s'en vantaient dans les clubs.

M. Clémenceau est donc venu chez moi, sur ma demande et je lui ai dit : « On prétend que vous connaissez l'histoire des bombes Orsini, que vous y avez été mêlé. Vous comprenez que dans des temps comme ceux que nous traversons des bombes de cette nature, fussent-elles fabriquées contre l'ennemi, seraient un danger dans l'intérieur de Paris ; il me les faut. Je m'adresse à vous très-loyalement et très-sincèrement. Je ne veux pas faire de perquisitions chez vous, ni quoi que ce soit qui puisse être désagréable au maire de Montmartre. Je compte que vous voudrez bien me les remettre. » Il y a consenti. Il m'a expliqué, en effet, qu'il avait contribué avec des ouvriers à la fabrication de ces bombes, qu'il les avait fabriquées contre les Prussiens, mais que dans les circonstances actuelles il comprenait très-bien qu'elles pouvaient devenir un danger à l'intérieur, qu'il y en avait 600 à tel endroit et qu'il consentait à les remettre au ministre des travaux publics. Je le remerciai et je lui dis que je prendrais les bombes par les mains du ministre des travaux publics en y adjoignant le ministre de la guerre. Le ministre de la guerre fut averti, et un officier d'artillerie fut chargé d'aller en prendre possession avec un délégué de M. Dorian. Cet officier d'artillerie, qui était un chef d'escadron, m'a dit que de sa vie il n'avait eu peur comme ce jour-là ; qu'il avait transporté ces 600 bombes au pas jusqu'à Vincennes et qu'à chaque instant il exposait les rues de Paris à une explosion formidable. C'était, dit-on, quelque chose de terrible que ces bombes.

Ce fut fini avec M. Clémenceau pour cette fois ?

**M. de la Rochethulon.** — Et les 23,000 autres.

**M. Cresson.** — Elles ont été saisies plus tard. M. Clémenceau est venu un jour me demander de remplacer un commissaire de police qu'il avait désigné lui-même lors du 4 septembre, et qu'on lui avait donné.

Cette fois il s'en plaignait et il n'en voulait plus. Je lui dis : « Je veux bien le changer, mais je vous donnerai un commissaire de police de mon choix. »

J'ai nommé en effet un ancien commissaire de police de l'empire qu'il a accepté. Puis, ayant appris qu'il existait une grande quantité de bombes Orsini à Montmartre, j'ai chargé ce commissaire de police de les rechercher et c'est lui qui est venu me dire : je crois bien ne pas me tromper, je crois que M. Clémenceau avait fabriqué une énorme quantité de bombes. Il m'a dit que M. Clémenceau avait paru très-étonné que je lui eusse envoyé le commissaire de police pour prendre possession de ces bombes qui, du reste n'étaient pas chargées, et qu'il avait regretté que je ne l'eusse pas prévenu directement ; quoi qu'il en soit, j'ai pris possession de ces bombes par l'entremise de M. Dorian et du ministre de la guerre.

*Un membre.* — Des 23,000 ?

**M. Cresson.** — Il y en avait une quantité considérable. Mais à ce moment j'étais extrêmement fatigué, je dormais trois heures par nuit et il est possible que je me trompe sur la quantité.

Je vais vous dire ce qui avait attiré mon attention une seconde fois sur ces bombes. On m'avait apporté une bombe d'une invention nouvelle. C'était une bombe Orsini avec un tuyau et de la poudre blanche à l'intérieur ; puis des capsules placées sur des têtes, de sorte que cela ressemblait à un hérisson. Les agents secrets m'avaient aussi apporté deux tubes, l'un contenant un liquide et l'autre une poudre blanche. Ces tubes étaient placés dans l'intérieur de la bombe.

On lançait la bombe, le tube se brisait par le choc et il n'y avait plus besoin de capsules : cette bombe était beaucoup plus forte. De là, ma préoccupation nouvelle pour les bombes, et les ordres nouveaux que je donnai pour les rechercher. A ce moment, nous arrivâmes à saisir, non plus chez M. Clémenceau, mais du côté de La Villette, sur les anciens boulevards extérieurs, un nombre très-considérable de ces bombes préparées comme je viens de vous le dire. Elles étaient placées dans des gibernes en fer blanc et entourées de coton, de telle sorte

que chaque garde national pouvait, au moment du départ, recevoir deux bombes, une de chaque côté, sans danger pour lui. Tout cela était fait avec un certain art. L'individu qui les avait fabriquées a été arrêté; son nom m'échappe; mais j'ai la certitude de l'avoir retrouvé parmi les artificiers de la Commune.

**M. de Mornay.** — A quelle époque était-ce?

**M. Cresson.** — Dans le mois de janvier.

**M. Delpit.** — Parmi ces 23,000 bombes, y en avait-il de chargées?

**M. Cresson.** — M. Clémenceau avait livré celles qui étaient chargées. Je vous raconte le fait tel qu'il s'est produit. Il est certain qu'il y a là quelque chose d'assez singulier.

**M. de la Bassetière.**—Il résulte de votre déposition que, depuis le commencement du siége de Paris, il y avait une masse d'ouvriers qui conspiraient sourdement contre la société. Je voudrais savoir si ce commencement de conspiration date seulement du siége, ou si son origine ne remonterait pas jusqu'aux derniers temps de l'Empire.

**M. Cresson.** — Il est certain que la fabrication des bombes remonte à l'Empire. M. Piétri n'avait pas eu le temps d'emporter son mobilier personnel, et il avait laissé à la préfecture de police dans son cabinet, certains engins qu'il avait réunis comme types; entre eux se trouvait une bombe d'une largeur énorme, très-bien faite, et qui se dévissait. Dans l'intérieur était une seconde bombe avec des capsules en cuivre; c'était un travail merveilleux. Il est donc certain que tous ces systèmes de bombes existaient sous l'Empire. Maintenant, vous me demandez s'il y a eu une conspiration?

**M. de la Bassetière.** — S'il y a eu un commencement de conspiration?

**M. le Président.**— Delescluze, Pyat et les autres conspiraient-ils déjà?

**M. Cresson.** — Je crois qu'avant le 4 septembre on ne conspirait pas. Mais je ne puis rien affirmer; je n'y étais pas. Ce dont je suis convaincu, c'est que rien n'était prémédité pour le 4 septembre. Le 4 septembre, Messieurs, n'a pas renversé l'Empire : c'est Sedan qui l'a tué. Avec l'Empire, tout était tombé : administration de police, administration judiciaire, administration administrative; tout s'était écroulé; tout avait disparu. Dans Paris, il n'était resté, à vrai dire, que les éléments de désordre, qui n'ont pas été reconnus de suite, parce qu'ils ne se sont pas affirmés, de suite par la violence; ils étaient encore à l'état latent. Je dois dire qu'à cette époque, Paris, entrevu par moi, m'a paru animé d'un immense patriotisme. Les conspirations ne se sont produites, les clubs ne se sont agités, les mauvaises intentions n'ont pu se réaliser qu'à la suite du désespoir et de l'émotion de toute cette population qui a crié, aux heures de la défaite, à la trahison de ceux en qui elle avait placé sa confiance, et qui étaient devenus les chefs de l'administration.

**M. de la Rochethulon.** — Monsieur, vous avez dit que le 6 septembre il avait paru sur les murs de Paris, une affiche rouge qui décidait qu'un comité de vigilance serait installé dans chaque arrondissement. Qu'était-ce que ces comités de vigilance?

**M. Cresson.** — Je n'ai pu parler du 6 septembre; je n'étais pas à Paris; mais le jour où il a été possible que, dans Paris, il fût procédé à la création de maires qui ne reconnaissaient pas le Gouvernement, et qui étaient entourés d'adjoints qui ne le reconnaissaient pas davantage, ce jour-là il n'y a plus eu d'autorité. Dans chaque arrondissement, à côté de la mairie, figurait le comité de vigilance dont vous parlez; c'est-à-dire que chaque mauvais élément, élément de désordre, s'était donné, distribué sa mairie à lui. Par exemple, j'ai reçu dans mon cabinet un membre du comité de vigilance chargé de surveiller la préfecture de police, qui venait me réclamer, au nom de ce comité, le citoyen Lemoussu que j'avais fait arrêter. Ce personnage trouvait fort étonnant que j'eusse fait arrêter Lemoussu. « Mais, me disait-il, il n'existe plus de préfecture de police. Est-ce que le Gouvernement ne l'a pas lui-même publié tout le premier? Qu'est-ce que vous faites ici? » Je lui répondis qu'il existait une préfecture de police. Je le lui prouvai en lui déclarant, qu'à raison de son crime, Lemoussu ne sortirait pas de prison, qu'il passerait devant un conseil de guerre. Là-dessus, il eut l'audace de me laisser voir son revolver qu'il portait dans sa poche.

**M. de la Rochethulon.** — La préfecture de police n'a-t-elle pas, presque toujours, été gardée, alors, par des bataillons de la garde nationale de Montmartre?

**M. Cresson.** — Cela dépendait de l'état-major de la garde nationale. On avait divisé le commandement en secteurs, et, pour le secteur de Montmartre, par exemple, il y avait 25 ou 30 bataillons; 25 je crois. Ils étaient affectés à tel ou tel service. Sur ces 25 bataillons, il y

en avait 4 ou 5 de bons; tout le reste était douteux, et il y en avait de détestables. Cela n'avait rien d'extraordinaire, car, dans tous les bataillons de la garde nationale, il y avait des éléments détestables. Ils gardaient tous, à tour de rôle, la préfecture de police.

*Un membre.* — Croyez-vous que ce soit sciemment qu'on ait fait garder la préfecture de police par de mauvais bataillons?

**M. Cresson.** — Oh! non! c'est impossible; c'était de l'incurie. Toutefois, quand je m'aperçus de ce qui se passait, j'allai trouver l'amiral qui commandait le secteur, et je lui signalai le danger de cette situation, d'autant plus inquiétante qu'il y avait eu des scènes très-fâcheuses pour les agents. Ainsi, il y a un bataillon de Montmartre qui avait rencontré trois gardiens de la paix sur le boulevard des Italiens; on les avait battus à ce point qu'il avait fallu en transporter deux à l'ambulance du Grand-Hôtel. Je fis des démarches; je voulais profiter de cette circonstance pour faire changer cet ordre de choses. Je crois me rappeler que dans les cinq derniers jours j'étais arrivé à obtenir d'autres bataillons.

*Un membre.* — Croyez-vous, monsieur Cresson, que le gouvernement d'alors avec un peu plus d'énergie aurait à peu près paralysé tout le mal qui a été fait?

**M. Cresson.** — Je ne peux pas me permettre de juger le gouvernement, je ne peux que vous exprimer mon opinion, mais j'ai toujours demandé de l'énergie.

*Un membre.* — Qu'on ne vous a jamais accordée?

**M. Cresson.** — Je l'avais toujours reconnue nécessaire, et j'ai même dit à ces Messieurs, dans une circonstance, que je ne voulais pas mourir comme les Girondins.

*Un membre.* — Vous avez parlé tout-à-l'heure du moment où a été forcée la prison de Mazas. A vos yeux est-ce une chose purement fortuite? L'attribuez-vous seulement à l'imprudence?

**M. Cresson.** — Voici, Messieurs, à cet égard ce qui s'est passé.

Le jour où l'on a forcé la prison de Mazas, j'avais à la Préfecture de Police deux compagnies du 5e bataillon qui devaient être envoyées à la garde montante de Mazas. Je fus tout étonné quand, au milieu de la journée, je fus prévenu que cette garde, qui s'était dirigée sur Mazas, n'avait pas pu relever le poste de la prison, par la raison que ce poste avait été déjà relevé dans la matinée. Je pris à tout hasard des informations; j'étais préoccupé de cette situation. Comment se faisait il que ce poste eût pu ainsi être relevé, et que le poste qui devait normalement relever eût été obligé d'attendre à la porte? L'officier qui le commandait, galant homme, très-distingué, et qui était venu me voir, me disait que l'on avait une attitude menaçante.

Je fus extrêmement inquiet. Nous étions à la veille du 22 janvier, et j'avais toutes raisons de croire qu'un mouvement allait éclater.

J'allai avec le secrétaire-général chez le général Clément Thomas, et je lui dis: « Général, » voici ce qui se passe. Il y a là un fait étrange; » il faut qu'il soit vidé et complétement éclairci. Je vous demande de faire enlever et arrêter au besoin tout entier le poste établi à » Mazas. » Je lui dis le numéro du bataillon. Je ne me le rappelle plus en ce moment, mais c'était un bataillon détestable, un bataillon de Belleville. — A aucun prix je ne voulais lui laisser la garde des prisonniers politiques, Flourens entre autres; Flourens était à Mazas, non-seulement pour mon compte, mais aussi pour le compte de l'autorité militaire.

J'ajoute que le directeur de la prison avait été nommé au 4 septembre, je l'avais appelé devant moi, je l'avais interrogé avec soin; j'avais, autant qu'on peut le faire dans l'interrogatoire d'un inférieur par un supérieur, cherché à me rendre compte de ses intentions, de ses pensées intimes. J'avais trouvé là un homme qui n'avait opposé aucune espèce de difficulté à ces investigations, qui s'était déclaré prêt à se bien conduire, c'est-à-dire à appliquer la loi.

Le général Clément Thomas me dit: c'est en effet très-regrettable; je vais tout de suite envoyer un officier d'état-major qui ordonnera au poste de se retirer. Il ajouta que si le poste ne se retirait pas et ne cédait pas la place, il enverrait un bataillon qui enlèverait le poste tout entier.

Une demi heure après je reçus une dépêche, un petit mot, dans lesquels il me fut dit que la garde montante avait pris sa place, et que le poste qu'elle avait remplacé était sorti et avait rendu la position Je n'eus plus aucune espèce de préoccupation: dans le rapport du soir, je relatai le fait, et j'avais d'ailleurs communiqué immédiatement au ministre de l'Intérieur ce qui s'était passé. Je n'avais plus d'inquiétude, puisque Mazas était gardé par un poste de garde

nationale dont j'étais sûr, le même que celui qui était à la préfecture de police.

A une heure et demie du matin, deux heures, je venais de me jeter sur mon lit, quand je fus presque aussitôt réveillé. On frappa à ma porte: C'était un officier de la garde nationale qui venait m'avertir : Monsieur, me dit-il, on vient d'envahir la prison de Mazas; deux bataillons sont arrivés à la fois; ils se sont présentés et ont demandé qu'on leur ouvrît la porte. Un homme est vite accouru pour nous prévenir. Nous nous sommes enfermés dans le Corps de garde. Quelques individus nous ont sommé d'ouvrir, disant que si on leur refusait, ils allaient enfoncer la porte. Le directeur de la prison s'est présenté, il a demandé qu'on lui envoyât deux délégués, deux parlementaires ; deux délégués se sont présentés demandant la délivrance des prisonniers. « Mais lesquels ? » demanda le directeur. Il leur montra qu'en effet sur son registre il y avait plusieurs prisonniers politiques. Si je me rappelle bien, il y avait là Léo Meillet, Flourens, Baüer, Napias-Piquet, le docteur Pillot; enfin huit ou dix.

Quand les délégués sont ressortis, les hommes du poste ont mis la crosse de leurs fusils dans l'ouverture de la porte qui est alors restée entr'ouverte, mais la foule la poussa de son côté et elle s'ouvrit. Or il faut que vous sachiez que le poste de Mazas est organisé de telle sorte que quand la porte vient à retomber, la garde est prisonnière. Là-dessus, me dit l'officier de la garde nationale, nous assistâmes à un scandale inouï. Le directeur, qui soit par imprudence, soit par sa faute, soit même par complicité, car il faut aller jusques-là, venait de livrer ainsi la prison, faisait sortir Flourens et les autres. Flourens était porté en triomphe par la foule.

Je fis arrêter *immédiatement* le directeur de Mazas, je le fis livrer à la justice militaire. Il fut acquitté (Mouvement).

**M. de Mornay.** — A quel moment ces faits se sont-ils passés?

**M. Cresson.**— C'est après le 10 février, après mon départ, que l'acquittement eut lieu, et dans la nuit du 20 au 21 janvier que Mazas fut forcé.

**M. de Mornay.** — Et c'est le directeur lui-même qui fit sortir les prisonniers?

**M. Cresson.** — Lui-même.

**M. de Mornay.**— Vous avez dit, à plusieurs reprises, quand vous avez parlé de personnages politiques, que vous les aviez arrêtés sans instructions, par ordre du gouvernement.

Comment ces ordres vous arrivaient-ils? Etait-ce par le général Trochu ou par le Ministre de l'Intérieur qu'ils vous étaient envoyés?

**M. Cresson.** — Je vous demande pardon, mais je me suis mal fait comprendre.

Lorsque je suis arrivé à la préfecture de police, le 31 octobre s'était accompli, et je ne connaissais rien de ce qui s'était fait alors. J'ai demandé la liste des gens qui avaient été acteurs dans cette affaire du 31 octobre. Le gouvernement a délibéré, il a fixé le nombre de ceux qui devaient figurer sur cette liste. Elle a d'abord été de 30, puis réduite à 24 individus en Conseil du Gouvernement. Puis j'ai opéré les arrestations. Pour ces arrestations j'ai reçu les ordres du gouvernement; pour toutes les autres, je n'ai jamais demandé d'ordres à personne. J'ai dit: «je vais arrêter. » J'ai rencontré souvent des objections, notamment en ce qui concerne Delescluze, mais j'ai toujours agi, moi voulant; je n'avais pas d'ordres à demander; j'ai fait ce que fait et doit faire un préfet de police qui est responsable devant le Gouvernement. J'ajoute que le Gouvernement, quand j'ai cru devoir les lui demander, m'a toujours donné les autorisations nécessaires.

**M. le Président.** — Nous vous remercions, Monsieur, de la parfaite sincérité de votre déposition.

Au milieu de l'affaissement de tous les caractères, vous avez montré un grand courage et une grande énergie. Au nom de la Commission, je vous en félicite et vous en remercie.

**M. Cresson.** — J'accepte avec reconnaissance, Monsieur le Président, l'éloge que vous voulez bien faire de ma conduite, parce que je crois, en conscience, l'avoir mérité.

(Séance du 3 juillet 1871).

La séance est levée à 4 h. 15 m. et reprise le lendemain, 4 juillet, à 8 h.

**M. Delpit.** — Il y a eu un mouvement le 21 février à Paris. Pourriez-vous nous donner quelques renseignements sur ce mouvement?

**M. Cresson.** — J'avais donné ma démission, je l'ai donnée le 10 février.

Ferré est venu un jour à la préfecture réclamer des femmes qui avaient été arrêtées à une manifestation sur la place de l'Hôtel-de-Ville, il y en avait sept ou huit. — Quand je lui demandai ce qu'il faisait à la préfecture, il me répondit : vous y êtes bien. — Moi, je suis ici pour faire respecter la loi que vous êtes habitu

à violer. — En sortant il me dit : On portera votre tête au bout d'une pique.

**M. Delpit.** — M. de la Rochethulon nous a parlé d'une affiche rouge qu'il a vue le 6 septembre convoquant au Pré aux Clercs les frères et amis. Les noms étaient des noms de révolutionnaire. Il a été trouver le général Trochu et lui a dit: Nous avons un bon bataillon, si vous voulez nous allons enlever tous ces coquins-là et nous vous les amènerons. — Le général Trochu lui aurait répondu : Non, je ne veux pas de ces arrestations. N'avez-vous pas vu également cette affiche rouge?

**M. Cresson.** — Après la saisie que j'ai faite chez Châtelain, j'ai su que tous les personnages importants, toutes les têtes devaient se réunir dans une salle voisine du Palais-Royal, à la salle de la Redoute. — Je suis allé trouver M. Jules Favre, avec le rapport des agents secrets que j'avais parmi eux.

J'ai été autorisé par M. Jules Favre à les faire arrêter, j'ai vu le général Clément Thomas, qui m'a dit : cela ne me regarde pas, je veux un ordre écrit. Je lui demandai si le mien suffirait, j'étais prêt à le lui donner, il me répondit : Non, il faut le demander au général Trochu. Je suis allé trouver le général et en présence de l'hésitation de la garde nationale et d'un conseil de guerre qui devait se tenir le lendemain, le général Trochu me dit : Attendons. Nous avons ainsi manqué la réunion.

**M. Delpit.** — Pourriez-vous nous dire quelque chose sur la formation du comité central?

**M. Cresson.** — Je savais qu'autour de Delescluze se groupaient tous les individus qui étaient des éléments de désordre, qu'on allait prendre le mot d'ordre chez lui ; il était maire, il avait une situation considérable, il était maître absolu dans son quartier. S'il passait un cheval qu'on conduisait à la boucherie, il s'en emparait lui-même, le faisait conduire à la mairie, il disait: cela appartient à tous, et entrait en lutte avec le commissaire de police. — Le commissaire venait me trouver, je disais : Il faut arrêter Delescluze. Il me répondait : Nous ne pouvons pas l'arrêter.

**M. le Président.** — Vous avez connu les comités de vigilance de chaque arrondissement?

**M. Cresson.** — Voici comment les mairies en ont été empoisonnées. — Dans quelques arrondissements, ils se sont appelés des commissions municipales, ou comités d'armement. Les maires étaient écrasés par la tâche, à laquelle ils donnaient leurs soins. — Tous les maires étaient dévoués à leurs fonctions ; les adjoints étaient plus ou moins hostiles aux maires.

Les maires ont appelé certaines personnes qu'ils connaissaient et y ont ajouté les personnes qui se sont présentées. Ces personnes ont formé une assemblée politique autour des maires, et on a formé ce qu'on a appelé le comité de surveillance, c'était la surveillance des maires.

**M. le Président.** — Ces comités se sont formés de personnes étrangères au quartier. — Leur origine est contemporaine du mouvement du 4 septembre ; plus tard, ces comités de vigilance n'ont-ils pas aidé à la formation du comité central?

**M. Cresson.** — Je n'en ai jamais eu connaissance certaine. — Il y avait des réunions des délégués. Ainsi cette réunion de la salle de la Redoute était le comité central; chez Châtelain, il y avait l'organisation d'un comité central. — Il y avait correspondance entre ces chefs, mais ils se réunissaient sur certains points, ils formaient un premier groupe, puis un second. On ne connaissait pas exactement la composition.

**M. le Président.** — Il n'y avait pas un comité permanent ?

**M. Cresson.** — Je ne crois pas, je n'en ai jamais connu.

**M. le Président.** — N'y avait-il pas des réunions à l'Hôtel-de-Ville, autres que les réunions des maires? N'y avait-il pas un certain nombre de personnes qui, avec M. Ranc, formaient un comité central révolutionnaire?

**M. Cresson.** — Ranc avait quitté Paris quand j'étais préfet de police.

Ceci est antérieur à ma gestion, je ne voudrais pas être téméraire, je crois le fait possible, mais je ne peux pas l'affirmer comme certain.

**M. Méplain.** — J'ai vu le même fait en province: il y avait partout des comités directeurs.

(Séance du 4 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. LEBLOND

**M. le Président.** — Monsieur, vous avez désiré être entendu par la Commission qui elle-même désire vous entendre.

Des faits graves sont parvenus à notre connaissance. Nous ne pouvons les accueillir qu'après avoir reçu vos explications.

Lorsqu'au mois de novembre, le préfet de police a voulu réorganiser la préfecture, un de ses agents a été l'objet d'une arrestation arbitraire.

Pour couvrir ses agents, le préfet a demandé au parquet d'exercer des poursuites contre les gardes nationaux qui avaient fait cette arrestation ; il ne les a pas obtenues et la raison qu'on lui en aurait donné serait que ces arrestations n'auraient pas été suivies de séquestration, qu'elles cessaient ainsi d'être arbitraires. C'est la première fois que de pareilles doctrines se produisent; elles signifient que le parquet ne voulait pas soutenir la police.

**M. Leblond.** — J'ignore absolument le fait dont vous m'entretenez; il a dû se passer entre le préfet de police et le procureur de la République, il est nouveau pour moi; je ne connais pas les raisons qui ont déterminé le procureur de la République, je désire qu'il soit entendu par vous; il doit y avoir là une erreur ou un malentendu.

**M. le Président.** — Après l'insurrection du 31 octobre, le Gouvernement avait dressé une liste de 24 personnes à arrêter. Quatorze arrestations ont eu lieu. Au nombre de ces quatorze individus arrêtés, se trouvaient Félix Pyat, Mégy et d'autres. Des instances ont été faites immédiatement après l'arrestation de ces prévenus en vue de leur élargissement. Le ministre de la justice se serait rendu lui-même chez le préfet de police et lui aurait demandé : « Qu'a donc fait F. Pyat ? » Et il aurait terminé sa conversation par cette parole au moins singulière : « Vous direz à Félix Pyat que je suis venu » pour savoir de ses nouvelles, et faire des dé- » marches en sa faveur. »

Le préfet refusa de mettre F. Pyat en liberté. Le parquet commença une instruction et, dix jours après, une ordonnance de non lieu intervenait, pourriez-vous nous donner quelques renseignements sur ces faits?

**M. Leblond.** — Je demande la permission de vous dire comment les poursuites ont été exercées.

Le gouvernement a délibéré pendant plusieurs jours; il nous a fait l'honneur de nous appeler, M. le procureur de la république et moi, pour nous demander notre avis. Nous avons été opposés aux poursuites; pendant trois jours, le gouvernement a partagé ce sentiment.

La commission a peut-être déjà examiné le dossier de l'affaire; elle a pu voir qu'il était intervenu une transaction entre quelques membres du gouvernement et l'insurrection.

Cette transaction avait même reçu son exécution, on avait relâché des prisonniers. On avait promis de n'exercer aucunes poursuites.

Pouvait-on, sans de graves inconvénients, revenir sur cet engagement?

Pour ma part, j'ai engagé le gouvernement à jeter un voile sur les événements du 31 octobre et je l'ai engagé en même temps à annoncer que le temps de l'indulgence était passé et que dorénavant on poursuivrait avec la dernière vigueur, devant des Cours martiales, les désordres et les tentatives de violence contre l'autorité.

Il y avait d'autres causes encore qui me semblaient mettre obstacle à la poursuite par des voies ordinaires.

La magistrature s'était sous l'Empire entièrement compromise, elle n'aurait pas eu l'autorité nécessaire pour juger une affaire aussi grave; elle y laisserait tout ce qu'elle avait encore de prestige et de considération.

Je représentai enfin les impossibilités matérielles, puisque le service de la cour d'assises avait été suspendu plusieurs fois, à cause de l'absence des jurés, des témoins et des avocats.

Ces considérations accueillies d'abord furent à la fin écartées, et la poursuite fut résolue; toutefois il fut arrêté que les insurgés seraient jugés par des conseils de guerre, — mais comme les conseils de guerre paraissaient n'avoir pas l'expérience nécessaire pour faire une instruction aussi considérable, il fut entendu que cette instruction serait préparée par des juges du tribunal de la Seine.

Le gouvernement arrêta immédiatement la liste des personnes qui seraient poursuivies; il y avait, je crois, 23 noms. On n'a pas pu arrêter les plus coupables; ils étaient cachés dans les quartiers les plus populeux, la police alors désorganisée, absolument insuffisante, ne pouvait pénétrer dans ces quartiers.

Quiconque a vu la police dans ces moments difficiles, se rappelle que les agents fuyaient devant l'émeute, qu'ils se cachaient quand il y avait une constatation à faire; voilà quelle était la situation.

Le Parquet, M. le juge d'instruction, demandèrent bien des fois si on était parvenu à arrêter les chefs de l'insurrection; on nous répondit à la police qu'on savait où ils étaient, mais qu'ils étaient entourés par un tel nombre d'hommes armés, qu'il y aurait péril à les arrêter. C'est dans cet état que l'instruction fut commencée.

C'est une grande erreur de croire que c'est la justice qui fait les arrestations : elle les ordonne, elle les requiert : mais c'est la police qui les opère. Il ne faut donc pas mettre à la charge de la justice ce qui serait à la charge de la police.

Ce n'est pas que j'accuse la police dans des temps troublés comme étaient ceux-là, la police, je le crois, ne pouvait faire davantage.

Quoi qu'il en soit, les poursuites une fois commencées, nous n'avons mis personne en liberté, sans examen,— on n'a eu égard à aucune recommandation de quelque part qu'elle vint. L'ordre public, l'intérêt de la société y étaient trop engagés pour qu'on fît autrement;—et c'est seulement quand il a été démontré qu'aucune charge sérieuse ne pesait sur un prévenu, qu'avec toutes les formes régulières et par les autorités compétentes, sa mise en liberté a été ordonnée.

Quant à moi personnellement, je n'ai jamais voulu prendre sur moi d'ordonner une mise en liberté, je n'en ai ordonné aucune j'ai, seulement facilité autant que je l'ai pu, parce que cela m'a semblé être mon devoir, les communications, des avocats et des familles avec les prévenus.

Il me reste à parler de Félix Pyat.

Une démarche dans son intérêt, non pas auprès de moi, mais auprès de M. le préfet de police a été faite, j'ai répondu, quand on m'en a parlé, qu'il n'y avait rien à faire, tant que l'instruction n'aurait pas dit à quel degré Félix Pyat était coupable. L'instruction était dirigée par un juge des plus honorables; il a été bientôt reconnu que Félix Pyat n'avait pris aucune part aux événements du 31 octobre, et c'est à la suite de l'examen de l'affaire, sans intervention de ma part, que Félix Pyat a été mis en liberté.

Voilà comment les choses se sont passées, j'ai été alors attaqué par un grand nombre de journaux, c'est le sort de tous les fonctionnaires; les uns me représentaient comme continuant les traditions de l'empire, il n'y avait aucune différence entre les anciens procureurs généraux et moi; suivant les autres, j'étais disposé à mettre tout le monde en liberté. La vérité n'était ni d'un côté, ni de l'autre ; et dans tous les cas, que le parquet ait reculé devant les poursuites que le gouvernement avait ordonnées, cela est absolument faux.

Je dois m'expliquer aussi sur ce qui a été dit de moi, à propos de Delescluze et de Protot.

J'ai été avocat pendant 35 ans, j'ai plaidé surtout, presque exclusivement des affaires civiles, mais ayant une très grande haine contre l'empire qui a été dans ma pensée la cause de tous nos désastres et de la décadence morale de notre pays, j'ai accepté quelquefois des défenses politiques, j'en ai plaidé peut-être vingt-cinq dans ma vie d'avocat.

Parmi les causes que j'ai défendues s'est trouvé Delescluze; je n'avais eu aucun rapport antérieur avec lui, un procès politique me l'a amené. C'était, si je ne me trompe, en 1869.

On a parlé aussi de Protot qui aurait été mon secrétaire et mon ami. Voici comment je l'ai

connu: c'était un jeune avocat, il était chargé d'une très grosse défense devant la cour de Blois. Il y plaidait pour l'accusé Mégy; pris de défaillance à la dernière heure, effrayé du rôle considérable qu'il avait à remplir dans le débat, il crut devoir s'adresser à un ancien; il jeta les yeux sur moi. Je ne lui avais alors jamais parlé; il m'écrivit trois ou quatre lettres pressantes me priant d'aller l'assister. J'ai résisté 15 jours peut-être, puis comme il faisait appel à un devoir professionnel, je suis parti avec l'intention de plaider, s'il était hors d'état de plaider lui-même. J'ai passé avec lui une partie de la nuit qui a précédé les débats. Il m'a dit son plan de défense. Je lui ai donné quelques conseils: il a repris courage. Il a plaidé lui-même et immédiatement je suis revenu à Paris. Voilà mes rapports avec Protot; jamais depuis, je n'ai parlé un quart d'heure avec lui.

Ceux qui me connaissent savent bien d'ailleurs que Delescluze et Protot eussent-ils été mes amis intimes, jamais cette intimité n'aurait été une raison pour m'arrêter dans l'accomplissement de mon devoir. J'ai même songé à poursuivre Delescluze à raison des événements du 31 octobre.

Mais il m'a été dit par des membres du gouvernement qu'à l'Hôtel-de-Ville il n'avait rien fait qui pût justifier une poursuite; au contraire il était monté sur une des tables, il s'était adressé à la foule, il avait cherché à lui faire comprendre que l'insurrection c'était la ruine du pays, que c'était la capitulation immédiate.

Aussi son nom ne figurait-il pas sur la liste de vingt-trois noms, que le gouvernement avait remis à M. le préfet de police.

**M. le Président.** — Le souvenir que j'ai gardé est celui-ci: le juge d'instruction aurait déclaré, dans une lettre, qu'il relâchait Félix Pyat sur les instances du parquet.

**M. Leblond.** — Je réitère mon affirmation; je n'ai donné aucun ordre, je n'ai connu aucun ordre; quand on m'a parlé de Félix Pyat, j'ai répondu: Sa mise en liberté ne serait possible qu'à une condition, c'est qu'il résultera de l'instruction que Félix Pyat n'était pas engagé dans l'insurrection du 31 octobre.

Le procureur de la République était plus au courant que moi des détails de la procédure. Il vous dira comment les choses se sont passées. Quant à moi, je n'ai donné, ni inspiré aucun ordre de mise en liberté.

La procédure faite par M. le juge d'instruction explique d'ailleurs que Félix Pyat était demeuré étranger aux événements du 31 octobre. M. le juge d'instruction m'a même dit dans mon cabinet que Félix Pyat, avec sa prudence ordinaire s'était tenu à l'écart pendant l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville.

**M. le Président.** — Je vais vous mettre sous les yeux la déposition d'un témoin pour faciliter vos explications (M. le Président lit une déposition).

Voilà Félix Pyat mis en liberté, lui qui avait excité à l'insurrection contre le gouvernement.

**M. Leblond.** — Tout cela s'est passé en dehors de moi. Je n'ai connu la démarche qui avait été faite que par M. Cresson.

**M. le Président.**—Ce fait était très-grave; le principal prévenu étant mis en liberté, il en résultait forcément la liberté des autres.

**M. Leblond.** — C'est par M. Cresson, je le répète, que j'ai entendu parler de cette démarche et de cette conversation. J'en ai été ému et le soir même, j'en ai entretenu le procureur de la République. J'ai insisté pour qu'une instruction mît en lumière à quel degré Félix Pyat était coupable. Mais je n'ai pas autorisé, je ne saurais trop le répéter, la mise en liberté de Félix Pyat.

**M. le Président.** — Je vous ai rappelé que Tridon, Mégy, Eudes, avaient été arrêtés. Je vais vous donner lecture d'une partie de l'instruction.

(M. le Président lit deux pièces.)

**M. Leblond.** — M. Cresson, que j'estime assurément, mais qui n'était pas préparé aux fonctions de préfet de police, qui ne les connaissait pas, ne paraissait pas savoir que, quand on envoie des prévenus à la justice, la première chose à faire, c'est de lui remettre l'enquête sommaire qui a été faite, et surtout les procès-verbaux d'arrestation contenant les déclarations de l'accusé. Jamais ce n'est la justice qui arrête. Cela peut se faire en province; cela ne peut pas se faire à Paris. En province, il n'y a pas de préfet de police, et l'organe du ministère public en remplit alors les fonctions, mais, à Paris, il n'est pas possible que ce soient les agents du ministère public qui procèdent à la première information et dans les affaires ordinaires; comme dans toutes les autres affaires, il y a une première enquête faite par le préfet de police, ou plutôt par ses agents.

Je me rappelle qu'à ce moment-là un conflit s'est élevé entre le parquet de la Seine et la Préfecture de police. M. le Procureur de la République demandant les procès-verbaux, puis-

que sans cela il ne connaissait ni les témoins, ni les circonstances, ni les présomptions, et M. le Préfet de police ne les lui donnant pas.

**M. le Président.** — Le conflit, dont vous parlez, s'est élevé à l'occasion de Ranc, mais ici, il n'y a aucune apparence de ce conflit. Ce conflit remonte au 2 novembre. Voici dans quels termes il en a été rendu compte.

**M. Leblond.** — Ces détails ne sont plus présents dans mon souvenir. Ce n'est pas le parquet qui a mis Ranc en liberté. Je crois même qu'à son égard il n'y a pas eu de conflit. Ce qui le concerne a été fait par l'administration seule; mais pour les autres prévenus, la justice demandait les procès-verbaux et on ne les lui remettait pas.

**M. le Président.** — Même indulgence pour Ranvier. Même indulgence pour Goupil. Sous prétexte d'aller faire une opération, on lui ouvre les portes de la prison. Le docteur Goupil arrive chez lui, fait semblant d'aller chercher un instrument de chirurgie, puis se sauve par une porte dérobée. On ne l'a plus retrouvé.

Ces mises en liberté, ces indulgences pour le parti révolutionnaire, ont énervé l'action de la justice, si nécessaire dans les temps troublés.

**M. Leblond.** — Il y a des choses que je déplore autant que vous. Il n'est pas douteux que la poursuite n'a pas eu l'énergie qu'elle aurait eue dans d'autres temps. Mais vous oubliez la situation dans laquelle se trouvait alors Paris. Une population frémissante, la foule constamment en armes sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Pas de force publique; plus de police; plus d'agents. Ceux qui restaient, intimidés, n'osant rien, évitant de voir les délits, de peur d'avoir à les constater; ne pouvant se décider à arrêter, craignant presque de retenir; aussi a-t-il fallu faire ce qu'on a pu. Il a fallu surtout éviter les conflits armés, et vous paraissez avoir oublié à quel point ils étaient menaçants. Mais retenez bien ceci : Si l'administration, si la justice elle-même a adouci certaines formes, si elle a facilité certains rapports, certaines communications, c'est qu'il lui a paru que les circonstances le voulaient ainsi; qu'il y aurait péril à ne pas le faire, et, dans tous les cas, rien n'a été fait au parquet pour satisfaire à une sollicitation, à une démarche, de quelque personne qu'elle vînt. L'intérêt général et les nécessités ont été la règle de notre conduite.

**M. le Président.** —Vous avez obéi aux membres du gouvernement!

**M. Leblond.**—Le procureur de la république dira à la commission les raisons qui ont déterminé chacune des mises en liberté ordonnées par la justice; mais aucune, entendez-le bien, n'a été faite sur l'ordre du parquet de la cour.

Le plus grand nombre a été fait par l'administration, sans participation de la justice, j'ai encore entre les mains une lettre de M. le préfet de police n'annonçant que, d'accord avec M. le ministre de l'intérieur, il vient de mettre trois personnes en liberté.

**M. Martial Delpit.**—Pourquoi les membres du gouvernement avaient-ils intérêt à faire relâcher Félix Pyat? Comment se fait-il que les émeutiers étaient ménagés par le gouvernement, qu'ils étaient l'objet des attentions du gouvernement, qu'on ne les faisait pas arrêter, ou qu'on les faisait relâcher?

**M. Leblond.**—Je ne sais pas ce qu'ont été les dépositions des personnes qui m'ont précédé, mais vous exagéreriez beaucoup les choses, en pensant que Félix Pyat a été l'objet des prédilections du gouvernement de la défense nationale. Il y avait eu des relations anciennes entre Félix Pyat et l'un des membres du gouvernement. Ce membre est intervenu et a demandé s'il était possible de montrer quelque bienveillance pour Félix Pyat; voilà tout, cette bienveillance a été refusée.

Mais, on sait combien il est difficile de réunir des preuves contre Félix Pyat; il ne se compromet jamais. Le 18 janvier, il était, a-t-on dit, dans un fiacre à l'encoignure d'une rue près de l'Hôtel-de-Ville, il attendait l'issue de la tentative, prêt à en profiter, si elle réussissait, prêt à fuir en cas d'échec.

L'impression de tous a été que le 31 octobre, Félix Pyat avait été aussi prudent que d'habitude. Il n'y avait pas une preuve sérieuse contre lui : et c'est pour cela qu'il a été mis en liberté.

Quant aux recommandations qui auraient été faites par d'autres membres de l'administration, elles étaient surtout une prière d'examiner, d'examiner vite, de rechercher si la mise en liberté pouvait être ordonnée, si l'incarcération pouvait du moins être adoucie.

Tel a été essentiellement le caractère des démarches faites et la commission se méprendrait si elle pensait que d'autres raisons aient fait agir les personnes qui s'intéressaient aux accusés du 31 octobre.

**M. Martial Delpit.** — Quelle était l'importance de Félix Pyat dans la démagogie de Paris ?

**M. Leblond**—Elle était je crois, considérable.

**M. Martial Delpit.** — Lorsque M. le ministre qui représentait le gouvernement est venu annoncer les mesures qui avaient été prises au moment du 18 mars, nous lui avons demandé: pourquoi n'avez-vous pas fait arrêter Félix Pyat à la suite de la séance où il a insulté l'Assemblée? » Et ce membre a répondu : « Oh! Félix Pyat, c'est un homme de si peu de valeur! C'est un homme auquel nous aurions donné de la valeur en le faisant arrêter.»

Voilà quelque chose de très-bizarre, que cet homme qui était considéré comme n'ayant aucune valeur avant l'événement, soit considéré après, comme en ayant une considérable. Il reste un nuage.

**M. Leblond.** — Mon impression à moi est que Félix Pyat est un homme des plus dangereux.

**M. Vacherot.** — Je crois qu'une distinction dissipera le nuage.

M. Leblond nous dit qu'il considère Félix Pyat comme un homme dangereux, il a raison. Mais il s'agit de savoir dans quel sens cet homme est dangereux : Est-ce comme un homme de presse ou comme conspirateur? C'est la plume la plus redoutable et la plus dangereuse de la presse démagogique, c'est l'écrivain le plus dangereux et qui a fait le plus de mal.

Comme conspirateur, je ne sais pas l'impression de M. Leblond, mais j'ai entendu dire que le courage manquait à Félix Pyat. L'activité pourrait ne pas lui manquer, il y a eu des conspirateurs dangereux, Blanqui, par exemple, auquel on a refusé le courage personnel, mais jamais l'activité ni la ruse pour organiser une conspiration.

J'ai entendu dire qu'en dehors de la presse, l'influence de Félix Pyat était nulle, il est incapable de se montrer à l'heure du danger, il reste dans l'ombre.

*Un membre.*—Je voudrais demander à M. Leblond de s'expliquer sur les permissions de sortie, notamment sur les permissions données à Ranvier.

**M. Leblond.** — Je n'ai pas souvenir d'une permission donnée par le Parquet de la cour.— A cet égard, une distinction est nécessaire.

Tant que l'affaire est restée entre les mains du Procureur de la République, je n'ai donné aucune autorisation. Toutes les fois qu'on m'a consulté, j'ai dit : « Restons le plus possible dans la règle. — Agissez dans les termes habituels.» Quand l'affaire est venue à la Cour par suite de l'ordonnance de renvois, que seul j'avais le droit de donner des permissions, je répondais : « Non, nous ne sommes pas dans des temps ordinaires, dans des temps calmes, je ne peux pas prendre sur moi de donner des permissions, j'aime mieux qu'on s'adresse au ministre de l'intérieur, ou au préfet de police.»

Et c'est le préfet de police qui, en effet, d'une manière générale, autorisait les communications.

Il y avait sous les verrous un jeune homme nommé Bauer, qui était dans ma pensée un des hommes les plus compromis dans le mouvement du 31 octobre. S'il n'est pas resté sur les barricades, ce sera un des dangers de l'avenir, sa mère voulait le voir ; née en Prusse, elle avait conservé des relations avec ses compatriotes. Je n'ai pas donné à la mère l'autorisation de voir son fils, sans que le préfet de police en fût averti et sans qu'on lui eût demandé s'il y avait danger à permettre la communication.

**M. Flotard.**—N'est-ce pas un juif allemand?

**M. Leblond.** — C'est un jeune homme de dix-huit ans à peine. Il est animé de sentiments détestables, il s'est mis en rapport avec Félix Pyat, avec Vermorel, avec Ranvier. C'est un homme qu'on retrouvera plus tard dans les complots, quelle que soit la forme du gouvernement.

**M. Flotard.**—Il y a un juif allemand qui sollicite la décoration; il s'appelle Bauer, je croyais que c'était le même.

**M. Delpit.**—On raconte que le Procureur de la République allant interroger Félix Pyat, se serait jeté dans ses bras et qu'ils se seraient donné une accolade des plus sentimentales.

**M. Leblond.**—Cela est impossible. Vous savez comment, hélas! parlent certaines feuilles publiques. Je crois être sûr qu'ils ne se connaissent même pas.

**M. le Président.**— Avez-vous su en quoi a consisté la transaction dont vous nous avez parlé?

**M. Leblond.** C'est un accord intervenu entre quelques-uns des membres du Gouvernement et les chefs de l'insurrection.

**M. le Président.**—M. Jules Favre a déclaré qu'il était étranger à cette transaction, M. Arago aussi.

**M. Leblond.** — Vous trouverez ces renseignements dans le dossier.

**M. le Président**.— Nous n'avons pas ce dossier.

*Un membre.* — A quelle transaction faites-vous allusion ?

**M. le Président.** — A la transaction du 31 octobre. M. Edmond Adam a donné sa démission à la suite de cet évènement. C'est une transaction verbale, mais nous ne savons pas entre qui elle a été passée.

**M. Vacherot.** — L'intermédiaire a été M. Dorian.

**M. le Président.** — Tous les membres du Gouvernement que nous avons entendus ont répudié toute participation à cette transaction.

**M. Leblond.** — Le dossier jette sur ce point une très grande lumière.

C'est parce qu'un accord avait eu lieu, que nous avions dissuadé le Gouvernement de la pensée d'exercer des poursuites. La force matérielle lui manquait; il ne pouvait avoir qu'une autorité morale, elle serait d'autant plus grande qu'il aurait accepté la transaction du 31 octobre. Un acquittement nous paraissait inévitable. Voyez en effet ce qui est arrivé. Le juge qui a été chargé de l'instruction, est certes, l'un des magistrats les plus honorables et les plus estimés du tribunal de la Seine. Quand l'instruction a été finie, il est venu m'en dire l'ensemble, et il a ajouté : « cela ne peut pas aboutir » il a rendu son ordonnance de communiqué.

Quatre jours après, le substitut est venu avec le procureur de la République dans mon cabinet, et ils m'ont tenu le même langage. L'ordonnance de renvoi a été faite et j'ai choisi parmi les membres du parquet, l'un des avocats généraux les plus distingués pour présenter l'affaire devant la chambre des mises en acusation; il a été impressionné comme M. le juge d'instruction et M. le procureur de la république.

La chambre des mises en accusation, après l'avoir entendu, en a délibéré, et elle a renvoyé le prononcé de son arrêt à trois jours.

La veille ou le jour où elle devait prononcer son arrêt, je reçus une lettre du général Trochu, m'annonçant l'évocation de l'affaire pour les conseils de guerre, j'ai transmis cette lettre au Président de la chambre des mises en accusation. Quelques heures après, il était dans mon cabinet et me manifestait la pensée qu'un acquittement aurait eu lieu, si l'affaire avait été renvoyée devant la cour d'assises.

Et enfin le conseil de guerre qui a été saisi, a prononcé l'acquittement de tous les accusés. La délibération a duré à peine quelques instants.

**M. le Président.** — Votre opinion est arrêtée sur l'existence de la transaction. Vous devez savoir par qui elle a été faite.

**M. Leblond.** — Elle a été faite par plusieurs personnes, et notamment, si mes souvenirs sont exacts, par MM. Dorian et Tamisier.

**M. Piou.** — La vie des membres du Gouvernement était-elle en péril?

**M. Leblond.**— Le 31 octobre, il y avait dans Paris une émotion considérable. Je suis allé à l'Hôtel-de-Ville vers une heure, la foule était nombreuse. Son attitude était inquiétante; mais aucune tentative n'avait encore eu lieu. Je fis le tour de l'Hôtel-de-Ville et je revins au Parquet.

A quatre heures on est venu me dire que l'état de choses s'aggravait. Je suis retourné à l'Hôtel-de-Ville, mais je n'ai pu pénétrer dans l'intérieur. Je me suis rendu alors à la Préfecture de police, au Ministère de la justice, au Ministère de l'intérieur. J'étais accompagné de M. le Procureur de la République, nous n'avons trouvé personne ; des employés n'avaient pas d'ordres; la force armée manquait absolument.

Vers huit heures et demie du soir, nous sommes parvenus à voir le général Trochu; il venait de l'Hôtel-de-Ville, son état-major l'attendait avec anxiété.

Mon premier mot a été de demander quel rôle j'avais à jouer, ce que je devais faire, et le premier mot du général Trochu a été : « Mon Dieu, attendons, le pays est profondément troublé, il y a des causes morales qui l'ont agité, il faut en faire la part. Il n'y a rien à tenter ce soir. »

Aux demandes qui lui étaient faites par son état-major, il a fait les mêmes réponses : « Attendez, il faut se rendre compte de la situation. » Pour lui, l'attentat du 31 octobre n'était pas une insurrection dans les conditions ordinaires.

Nous avons dû nous abstenir, et d'ailleurs, qu'aurions-nous fait?

C'est dans ces conditions, et au milieu de la nuit, que l'accord dont j'ai parlé a eu lieu. Je n'ai pas su comment il s'était fait, je n'étais pas là. Mais, puisqu'il y avait accord, amnistie promise, le mieux, suivant moi, était de jeter un voile sur ces faits douloureux, et de réserver toutes les rigueurs de la loi pour les faits qui pourraient désormais s'accomplir.

**M. le Président.** — A quelle heure la transaction a-t-elle été faite ?

**M. Leblond.** — Elle a eu lieu dans la nuit. Le général Ducrot voulait attaquer l'Hôtel-de-Ville ; on le retenait, dans la crainte des effroyables malheurs que cela pouvait amener.

Plusieurs membres du Gouvernement étaient au pouvoir des insurgés. On a pensé à un accord, on a tenté un arrangement, on y est parvenu.

*Un membre.* — Vous rappelez-vous bien les termes de la transaction ?

**M. Leblond.** — La vie sauve, et aucune poursuite. Elle a même reçu immédiatement son exécution : il y avait des prisonniers, on les a mis en liberté au nombre de plusieurs centaines.

**M. le Président.** — Vous étiez à Paris, le 18 mars ; quelles sont, à votre avis, les causes de cette insurrection ?

**M. Leblond.** — Je voudrais répondre très brièvement à cette question; je ne parlerai que des causes occasionnelles.

J'étais parti pour Bordeaux; j'y suis resté jusqu'au 10 mars.

Un samedi matin, M. Dufaure m'appela et me dit : l'état de Paris m'inquiète, il faudrait partir. Je partis et j'arrivai le dimanche à Paris. Voici ce que je vis : je traversai à pied, tout seul la plus grande partie des quartiers populeux, et le soir même j'écrivis à M. Dufaure : « la ville est dans un état très grave, ce n'est pas la justice qui peut sauver la situation. Ce qui manque, c'est l'administration. » Pendant le siége elle était presque impossible, j'en ai déjà dit les causes; mais aujourd'hui Paris n'est plus du tout administré, chacun y fait sa volonté, il n'y a plus de police municipale, encore moins de police politique; on peut constater dans l'espace de vingt mètres 500 contraventions, ce sont des rues qu'on barre, des gens qui étalent leurs marchandises au milieu de la chaussée, personne ne les en empêche.

J'ai constaté avec douleur, que les agents de police, loin de chercher les contraventions, fuyaient devant elles; c'était la police qui était poursuivie ; elle avait peur des gens contre lesquels elle aurait dû sévir.

Voilà quel a été le sens de la lettre que j'ai adressée à M. Dufaure. J'ai confirmé cette lettre le lendemain et le surlendemain et, dans la mesure de mes forces, j'ai insisté pour qu'on créât au plus vite, une police, une surveillance, une administration.

*Un membre.* Ces causes n'existaient-elles pas pendant le siége ?

**M. Leblond.** — Elles ont existé pendant le siége, mais pas dans les mêmes proportions.

**M. le Président.** Ce sont de petites causes. N'y en a-t-il pas de plus grandes ?

**M. Leblond.** — Je n'ai parlé jusqu'ici et ne voulais parler que des causes occasionnelles. Les causes profondes, les causes générales sont ailleurs. Depuis 20 à 25 ans, il n'y a dans le pays que mauvais exemples, perversion du sens moral, enseignements détestables. Au lieu de relever les populations en leur signalant des buts d'activité d'une certaine grandeur; depuis 20 ans, on les a fait descendre, on les a abruties, on les a vouées au culte de la matière.

Dans Paris notamment, quelles débauches n'a-t-on pas encouragées, autorisées? Cet appel aux jouissances matérielles, ces exemples venus d'en haut, ont produit les effets qu'ils devaient nécessairement produire. La société toute entière s'est pervertie, s'est démoralisée; les classes élevées, les classes moyennes, les classes inférieures ont été successivement atteintes; et il est arrivé un moment où l'occasion s'offrant à ces dernières, aucun obstacle ne pouvant plus les retenir, tous les appétits se sont déchaînés et un effroyable désordre a eu lieu ; un grand devoir à remplir, le dévouement au pays pouvait tout-à-coup relever le peuple. L'invasion devait faire naître ces grands sentiments et elle les a fait naître en effet.

Mais Paris n'a pas reçu l'impulsion énergique, vigoureuse, que comportait cette situation.

Il fallait, à Paris, une personnalité considérable qui eût foi dans la résistance et cette foi, elle a manqué.

Il fallait inspirer à cette population quelque chose de viril, d'élevé, d'énergique; il fallait la mettre sous le feu des forts, la constituer comme une armée vigoureuse. Au lieu de cela, on l'a laissée dans Paris, livrée à tous les périls, à tous les dangers d'une grande ville corrompue.

Il fallait lui parler, à cette grande ville, lui dire les difficultés, les périls, l'encourager, se mettre sans cesse en communication avec elle.

On ne l'a pas fait, aussi, à une certaine heure, elle s'est crue trahie. De là encore une irritation extrême que personne n'a su calmer.

Je m'arrête, Messieurs; mais voilà, suivant moi, les causes vraies des évènements terribles que nous déplorons.

**M. le Président.** Il y a un parti révolutionnaire qui a son armée, son organisation. Quel rôle attribuez-vous à l'Internationale et au parti révolutionnaire ?

**M. Leblond.** Je ne pourrais rien dire à cet égard qui offrît quelque intérêt. Je sais mal ce qu'est l'Internationale, elle a toujours caché ce

qu'elle voulait; j'ai eu occasion de voir quelques hommes qui en faisaient partie; j'ai entrepris, — c'était sans doute une folie — de les ramener à des idées sérieuses, j'ai échoué, nous ne nous comprenions pas, nous ne parlions pas la même langue.

**M. Buisson.**—Les petits enfants ne connaissent pas le nom de Dieu, ils ne savent pas ce que c'est. Le général Trochu avait une qualité et un défaut qui ne pouvaient être compris des Parisiens : il croyait en Dieu et il ne croyait pas au siége.

(Séance du 24 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

## DE

# M. EDMOND ADAM

**M. Edmond Adam.** — J'ai été préfet de police, pendant trois semaines en octobre. A cette époque, la garde nationale était presque tout entière, ainsi que la population de Paris, très-favorable au gouvernement de la défense.

J'avais quitté Paris au commencement de février, et je ne suis venu à Versailles qu'à la fin de mars ; par conséquent j'étais absent pendant les deux mois les plus agités de février et de mars, et je ne puis pas entrer dans le récit des faits qui ont précédé ou accompagné l'insurrection de la commune. On peut dire que le germe de cette insurrection existait pendant le siége ; mais si elle a pris de si grandes proportions, cela tient à des causes accidentelles ; par exemple, à l'état des esprits surexcités par des événements aussi extraordinaires, aux souffrances éprouvées, à l'héroïsme dépensé en pure perte, et à la déception profonde qui a suivi la capitulation de Paris.

L'effet de cette capitulation a été énorme, et il a fallu du temps pour qu'une partie considérable de la population de Paris comprît que, les vivres manquant, une capitulation était fatale. Tout d'abord, les raisonnements n'y faisaient rien.

Les femmes surtout étaient fort animées. Il faut leur rendre cette justice qu'elles ont, pendant tout le siége, montré le plus grand courage. Elles ont peut-être souffert plus que les hommes. Si ceux-ci allaient au rempart, les femmes, dès le petit matin, par le froid, la pluie, la neige, étaient à la porte des boulangers, des bouchers, et elles ont supporté ces dures épreuves sans jamais se plaindre. Dans les ménages, ce sont elles aussi qui se rationnaient avec le plus de sévérité.

Pour s'expliquer l'insurrection de mars, il faut donc tenir grand compte de l'irritation qui s'empara de la presque totalité des esprits dès le mois de janvier, et dont les élections de février sont une preuve éclatante. Il y a eu un parti pris de ne pas réélire députés les membres du gouvernement de la défense nationale, et un seul a été élu.

Parmi les autres causes, artificielles pour ainsi dire, de l'importance acquise par cette insurrection, il faut citer aussi la loi des échéances et celle sur les loyers. Ce sont là deux accidents qui peuvent ne se reproduire jamais, et par conséquent, au point de vue de l'avenir, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper beaucoup. Mais la vérité est que la solution donnée à Bordeaux à ces deux difficultés a augmenté l'irritation de Paris. Les commerçants parisiens ont, de tout temps, pour préoccupation principale, de faire honneur à leur signature. Plus que d'autres, que je ne désigne pas, ils ont la crainte de la faillite. Cette crainte, en mars, a certainement troublé un grand nombre d'esprits.

Voilà les causes qu'on peut appeler secondaires de l'insurrection du 18 mars, celles qui lui ont donné, non pas sa raison d'être, mais ses grandes proportions.

Quant à la cause profonde, intime, de cette insurrection, il est évident que cette cause a été surtout sociale, plus sociale que politique.

On le voit bien à l'attitude de la bourgeoisie républicaine de Paris, qui, malgré les craintes qu'elle ressentait pour la République, ne s'est jamais ralliée à la Commune, et n'a point voté ni combattu pour elle.

Les élections municipales n'ont pas été jusqu'ici dans la tradition du parti démocrati-

que, mais bien plutôt dans celle du parti légitimiste. La préoccupation des esprits à cet égard a eu sans doute un grand effet; une partie de la population parisienne a été séduite par la nouveauté de cette revendication, mais je ne crois pas qu'il faille y voir la cause principale de l'insurrection.

Au début, on a pu redouter autre chose. Les revendications municipales affichées par la Commune avaient, il faut le reconnaître, éveillé de nombreuses sympathies à Paris et en province. Mais ce premier sentiment de l'insurrection ne s'est pas développé et n'a pas duré. Les idées de décentralisation, de fédération, poussées aussi loin, ne sont pas dans les traditions du parti révolutionnaire, et la Commune montra bientôt que son programme n'avait été municipal que par occasion, et qu'il était surtout social.

Au reste pour se rendre un compte exact de cette insurrection, ce que nous en savons, à mon avis, ne suffit pas encore; il faudrait connaître les conspirateurs, ceux qui ont été les vrais meneurs de l'affaire.

La Commune était singulièrement composée. J'y vois bien quelques hommes politiques connus, connus principalement pour être des hommes haineux et hargneux ; mais leur influence n'apparaît que vers la fin de la lutte. J'y vois bien aussi le parti de Blanqui, au complet. Celui-là conspire toujours, et il se peut que l'explosion ait été préparée par lui. Mais il est fort peu nombreux, quoi qu'on en dise; il est capable d'une émeute, incapable d'une insurrection. Son habilité, cette fois-ci, a consisté à saisir l'occasion. Reste l'Internationale, dont l'action a été certainement prépondérante. Mais qu'étaient, d'où sortaient tous ces inconnus qui l'ont représentée à la Commune et au Comité central?

Est-il vrai que l'Internationale ait subi des influences étrangères? Vous vous rappelez que des ministres de l'Empire ont été accusés d'avoir eu des rapports avec elle. D'autre part, en Allemagne il est de notoriété publique, que M. de Bismarck a été bien avec quelques-uns de ses principaux chefs allemands?

Est-ce de ce côté qu'il faut chercher l'explication des crimes commis par la Commune, au préjudice si grand de l'honneur et de la fortune publiques?

L'instruction judiciaire qui est commencée pourra seule nous éclairer à ce sujet. Mais, en attendant, je ne peux pas m'empêcher de signaler le changement bizarre qui se serait accompli dans les habitudes du peuple de Paris. Jamais, jusqu'ici, dans les révolutions ou les insurrections auxquelles il a pris part, on ne l'avait vu fusiller, incendier et piller. Il affectait même de placarder son respect pour les propriétés nationales et privées. Cette fois-ci, pourquoi ces incendies et cette destruction méthodique de Paris? Pour moi, je suis très-disposé à voir une main étrangère dans la préparation de ces épouvantables scènes de la fin.

**M. le marquis de Mornay.**—Pouvez-vous, puisque vous avez été préfet de police, depuis le 10 octobre jusqu'au 3 novembre, et que vous avez assisté à la petite échauffourée du 31 octobre, nous donner quelques renseignements sur ce qui s'est passé ce jour-là, je ne dirai pas au point de vue politique, mais au point de vue social. Voici pourquoi je vous fais cette question. Plusieurs témoins que nous avons déjà entendus nous ont donné certains renseignements sur la garde nationale qui a joué un si triste rôle dans cette insurrection. Le début de la garde nationale répond à ce qui a suivi.

**M. Edmond Adam.** — Au 31 octobre, voici ce qui s'est passé. La garde nationale était très-nombreuse, et n'allez pas croire que ce soit la majorité de la garde nationale qui se soit ralliée à la Commune.

**M. le marquis de Mornay.** — Ce n'est pas cela que je veux dire. On nous a dit qu'il y avait dans ses rangs, un certain nombre de repris de justice, d'hommes placés sous la surveillance de la haute police, qui, à la faveur des évènements, s'étaient introduits dans Paris, et que ces hommes avaient même des grades, que deux ou trois fois les prisons avaient été ouvertes; avez-vous eu connaissance, pendant que vous étiez préfet de police, que pareilles choses se soient passées?

**M. Edmond Adam.** — Non, aucune prison n'a été ouverte à ma connaissance, pendant tout le siége! C'est seulement sous la domination de la Commune que ce fait s'est produit.

**M. le Président.** — Le 6 septembre la prison de Saint-Lazare a été ouverte; on en est sorti.

**M. Vacherot.** — Parce que la prison a été forcée, c'est une invasion.

**M. Edmond Adam.** — Je n'étais pas au gouvernement à cette époque, mais j'étais à Paris, et si un pareil fait s'était produit, je l'aurais su certainement par les journaux. Je crois

qu'on n'a mis en liberté, après le 4 septembre, que les détenus politiques.

**M. de Mornay.**— Mais la surveillance de la police sur les repris de justice, comment a-t-elle été exercée? Est-ce que vous ne pouviez pas avec les casiers judiciaires faire sortir de la garde nationale des hommes qui ne devaient pas y être?

**M. Edmond Adam.** — Quelques cas de ce genre m'ont été signalés, et ils ont été instruits avec grand soin. La garde nationale elle-même faisait en quelque sorte la police. Quand, dans une compagnie, quelqu'un était soupçonné d'avoir eu affaire à la justice, des délégués venaient à la préfecture demander des renseignements. Si le fait était vrai, l'individu était immédiatement chassé.

Il est arrivé quelquefois que les soupçons ont porté sur des officiers élus, c'est-à-dire sur des gens assez honorablement connus dans leurs quartiers, et qui cependant n'étaient pas sans reproche. Fallait-il, à ceux-là, leur faire perdre le bénéfice des efforts qu'ils avaient faits pour effacer le souvenir d'une faute de jeunesse? Dans ce cas, j'y mettais quelques précautions.

Je n'ai pas toujours donné les renseignements qui m'étaient demandés, mais toujours j'ai fait inviter les personnes suspectées à donner leur démission et à se retirer sans bruit.

Maintenant cela ne répond pas à votre question.

Il n'y a pas eu de recherches administratives. Elles étaient impossibles. Nous avons fait quelques épurations, c'est à l'état-major de la garde nationale que se faisait la plus grande partie de ces épurations, après renseignements pris à la préfecture de police. Il est probable qu'il est resté des repris de justice en certain nombre dans les rangs des simples gardes nationaux, plusieurs venaient des provinces dont les habitants s'étaient réfugiés à Paris. Ils s'étaient tous enrôlés dans la garde nationale à cause de la paie, et en général ils ne faisaient rien pour être remarqués.

C'était là, sans doute un élément dangereux, très-dangereux. Toutefois je me souviens qu'en 1848, après les journées de juin nous avons trouvé très-peu de repris de justice parmi les insurgés, je serais bien étonné si vous en trouviez un plus grand nombre parmi les prisonniers de l'insurrection actuelle. Généralement, ces gens-là ne sont pas ceux qui se battent.

**M. Vacherot.** — Voici un fait qui m'a été signalé : Il résulterait des paroles de Rigault, que c'est aux repris de justice qu'aurait été confiée la mission de brûler Paris. Ces gens-là ne se battent pas, ils brûlent.

**M. le Président.** — A quel chiffre estimez-vous le nombre des repris de justice qui étaient alors à Paris?

**M. Adam,** — De quatre à cinq mille, il a pu aller à douze mille. Je suis d'accord sur ce point avec M. le général Trochu qui était bien renseigné. J'estime aussi à cinq ou six mille les sectaires, ceux-là qui conspirent constamment et qu'on a l'habitude d'appeler les blanquistes. Ils n'ont pu rien faire tant que la garde nationale de Paris a voulu défendre le gouvernement, ils n'ont fait une tentative un peu sérieuse que le 31 octobre, et cette tentative n'a failli réussir que parce que ce jour-là, la garde nationale a commencé par nous faire défaut, beaucoup moins sous l'influence de la reddition de Metz que sous l'effet de la retraite du Bourget. Dans la journée du 31 octobre, sous l'émotion que je viens de dire, la garde nationale s'est montrée d'abord assez indifférente à ce qui se passait à l'Hôtel-de-Ville. Mais, le soir, après m'être échappé des mains des insurgés, après m'être assuré que la préfecture de police n'avait pas été prise, bien que Rigault eût voulu la prendre, après m'être rendu chez le général Trochu, devenu libre à son tour et de là, à l'État-major de la garde nationale, nous avons pu réunir aisément une quarantaine de mille hommes, en disant aux gardes nationaux que c'étaient Blanqui et Flourens qui occupaient l'Hôtel-de-Ville. Ces deux noms n'ont pas manqué leur effet ordinaire, et vers onze heures du soir, les insurgés étaient cernés par nous.

*Un membre.* — Savez-vous quel était le nombre d'étrangers dans Paris?

**M. Adam.** — La plupart, les cosmopolites, ceux qui ont pris part à la dernière insurrection, ne sont venus qu'après l'armistice, quand les portes de Paris ont été ouvertes. De ceux-là, il en est peu qui aient soutenu le siége avec nous.

*Le même membre.* — Avez-vous remarqué l'influence des étrangers depuis le 18 mars?

**M. Adam.** — Je ne puis que raisonner à cet égard. Je n'ai pas de faits certains à citer.

La commune, selon moi, n'a jamais su ni ce qu'elle voulait, ni ce qu'elle faisait. Elle est allée successivement des questions municipales

aux questions politiques, pour devenir principalement sociale à la fin; dans ce désordre même je vois un défaut d'unité. La pensée directrice est comme absente. S'il y en avait une, elle est occulte, intérieure.

Faut-il soupçonner le parti bonapartiste?

Avant le 31 octobre mon attention avait été appelée sur les menées des bonapartistes. Je n'ai pas fait de bruit de cette affaire. Je l'ai suivie très-secrètement, et en dehors de la préfecture de police elle-même, qui n'était pas outillée pour exercer une surveillance utile de ce côté. On m'avait signalé la présence du général Fleury, je n'ai pas pu la constater, mais il est certainement venu à Paris, en octobre, un personnage important. Pourquoi? Je ne me suis expliqué cela que plus tard. Seulement, je sais que vers la fin d'octobre, le parti bonapartiste avait modifié son attitude, qu'il reprenait courage et qu'il y avait des allées et venues à travers le camp prussien, dans la direction de Reims, sans pouvoir affirmer que ces menées se lient à l'insurrection du 31.

La vérité est que le 31 octobre n'est pas venu comme une conspiration, la conspiration était permanente, mais elle n'était pas à jour fixe. On a publié dans quelques journaux que M. de Bismarck avait dit: « le 31 octobre, vous verrez. » Je n'en crois rien, parce qu'il aurait fallu que M. de Bismarck prévît à jour fixe Metz, le Bourget et l'armistice.

Au 31 octobre, le parti qui conspirait ne s'est décidé à marcher sur l'Hôtel-de-Ville qu'à deux heures. C'est à deux heures que les conspirateurs se sont réunis boulevard de Strasbourg, au café de Strasbourg. Ils savaient, à cette époque, que la garde nationale était décidée à ne pas les laisser faire et ils s'étaient ajournés au moment où Paris souffrirait de la faim pour faire ce qu'ils appelaient leur révolution. L'occasion les a surpris, ils ont essayé d'en profiter.

Après le 31 octobre, les agents bonapartistes qui s'étaient introduits dans Paris ont disparu comme par enchantement. J'ai moi-même, à cette époque, quitté la préfecture de police et je n'ai compris l'importance des intrigues nouées à Paris pendant le mois d'octobre, qu'après avoir connu les intrigues nouées à Metz et à Londres pendant le même mois.

**M. Piou.** — Monsieur Adam, vous avez dit qu'il y avait une conspiration permanente, celle des socialistes. Est-ce d'eux que vous entendiez parler quand vous avez dit qu'ils attendaient la fin du siége pour faire leur coup?

**M. Adam.** — J'ai entendu parler surtout des sectaires, des communistes, du groupe qui obéit à Blanqui.

**M. Piou.** — Ce n'est pas l'Internationale?

**M. Adam.** — J'entends dire qu'elle s'est ralliée au communisme, je n'en sais rien. Je crois que l'Internationale est indifférente à la question politique.

**M. Piou.** — Elle l'a été pendant longtemps.

**M. Adam.** — Le saint-simonisme, le fouriérisme, deux grandes écoles de socialisme qui ont beaucoup contribué à la naissance de l'Internationale, professaient l'indifférence en matière politique. L'Internationale paraît avoir hérité d'eux sous ce rapport, elle a des préoccupations exclusivement sociales.

**M. Vacherot.** — Vous auriez pu ajouter qu'il n'y a dans l'Internationale ni passion politique, ni passion sociale.

**M. Adam.** — Vous avez raison, c'est la négation de la patrie. L'Internationale est un parti européen, non français. Les dangers que nous venons de traverser, nous ne serons pas seuls à les subir. Je parlais tout à l'heure des complicités prussiennes, M. de Bismark s'est beaucoup servi de M. Lasalle, le chef du parti socialiste allemand. Nous verrons ce qui s'en suivra.

*Un membre.* — Vous savez que M. Lasalle est mort; il a été tué en duel.

**M. Adam.** — C'est un parti, à qui le patriotisme et la liberté importent peu, qui ne s'occupe que de la question sociale.

**M. Delpit.** — Est-ce que le parti Blanqui ne représente pas le parti Jacobin d'autrefois? Dites-nous comment son alliance a pu se faire avec l'Internationale.

**M. Adam.** — J'habite Paris depuis 35 ans, et en 1848, notamment, j'ai vu les choses de très-près. Il ne faut pas confondre le parti jacobin avec les autres. Delescluze était un jacobin, surtout par tempérament. Quant à Pyat, il n'est pas socialiste non plus, c'est un haineux. Il représente ses haines et non un parti. Blanqui a un parti, voilà la différence. Pyat n'en a pas; Blanqui a un parti et une doctrine.

Blanqui continue le babouvisme, je crois; c'est un successeur de Babœuf. A une certaine époque, le babouvisme s'est divisé en deux; Cabet a pris la direction des naïfs, de ceux qui croyaient que leur temps était arrivé, et qui

sont allés en Amérique faire l'essai de leur utopie. Blanqui a conservé la direction des militants. Il exerce sur eux une grande influence, et depuis beaucoup d'années il commande un certain nombre de conspirateurs, six ou sept mille peut-être.

*Un membre.* — Puisque nous parlons en ce moment des chefs du socialisme, je voudrais savoir si vous avez des renseignements sur l'influence qu'a pu exercer Rochefort?

**M. Adam.**— Oh! cé n'est pas la même chose, Rochefort est un fantaisiste.

*Un membre.* — Un déclassé.

**M. Vacherot.** — Non pas déclassé, car où l'auriez-vous placé?

**M. Adam.** — Il s'est bien conduit pendant le siége. Il est sorti sans bruit du Gouvernement et ne lui a causé aucun embarras. Je suis de ceux qui lui en ont su beaucoup de gré.

Rochefort n'est pas un conspirateur, ce n'est pas un chef de parti, c'est, je le répète, un fantaisiste.

**M. Piou.** — Il n'a pas d'énergie.

**M. Adam.** — On pourrait lui reprocher plutôt de manquer de prudence.

**M. le Président.** — Nous avons entendu un homme très au courant des affaires de Paris; Il nous a dit que les clubs avaient été à ses yeux une des principales causes des troubles.

**M. Adam.** — Ils n'ont pas été dangereux tant que l'esprit de la garde nationale a été bon; quand les insuccès sont arrivés, la garde nationale est devenue indifférente, et les clubs ont alors exercé une influence mauvaise.

*Un membre.* — N'ont-ils pas exercé une fâcheuse influence sur la garde nationale elle-même?

**M. Adam.** — Je ne crois pas à leur grande influence pendant le siége. Il n'y avait qu'un petit nombre de clubs et sauf à Belleville, ils étaient peu suivis. Dans d'autres quartiers, il y a eu des réunions très-fréquentées, à la Porte-Saint-Martin par exemple, et à la salle Valentino, qui ont été beaucoup plus utiles que nuisibles. Les violences et les exagérations y étaient combattues avec un succès qui m'a été plusieurs fois signalé, par M. de Pressensé, notamment, par MM. Desmarest et Ratisbonne.

**M. Vacherot.** — Est-ce que M. Adam ne fait pas de distinction entre les clubs et les réunions populaires où tout le monde peut parler, où il peut y avoir des passions et des clameurs, mais dans lesquelles tout se borne là, tandis que dans les clubs, le bureau se compose toujours des mêmes hommes affiliés, aussi peu à peu, l'élément que je pourrais appeler calme et honnête, se retire parce qu'on peut craindre, sinon des horions matériels, du moins des horions de parole. Ces réunions restaient entre les mains et à la merci d'un bureau mal composé, et un certain nombre de gens en étaient les auditeurs assidus pendant le siége; quand la garde nationale était bonne, ces gens faisaient leurs motions, et j'ai eu le procès-verbal de la séance d'un de ces clubs du collége de France. Quand il était question d'armistice, on a fait la notion suivante : « Jules » Favre et Trochu sont mis hors la loi, et tout » citoyen peut et doit porter la main sur eux et » les poignarder. »

Cela a été adopté, mais le président était absent, il était très-mauvais, un être venimeux; il a eu la prudence de comprendre que cela pourrait mener loin et il a fait disparaître la motion.

**M. Adam.** — Je ne sais pas jusqu'à quel point il faut rendre la liberté de réunion responsable des clubs, il y a là une question très difficile, qui semble cependant avoir été résolue en Angleterre.

(Séance du 26 juin 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. METTETAL

**M. le Président.** — Vous savez, Monsieur Mettetal, quel est l'objet de nos études. J'ai à peine besoin de vous dire quelles questions j'ai à vous poser. Nous sommes chargés de rechercher les causes de l'insurrection du 18 mars. Ces causes sont évidemment complexes et multiples.

Dites-nous ce que vous en savez. Vous avez habité Paris, vous y avez rempli de hautes fonctions. La Commission sera heureuse de vous entendre.

**M. Mettetal.** — Messieurs, je ne puis vous donner que des impressions générales. Au 18 mars, je n'étais plus à Paris. Je suis resté à la préfecture de police jusqu'au 15 septembre. Je n'avais aucune espèce de raison pour refuser mon concours au nouveau préfet qui me l'avait demandé, mais j'ai été arrêté par quelques dissentiments avec son administration sur la manière de comprendre les choses, de sorte qu'à dater de ce moment, je ne puis plus fournir d'indications d'après mes observations personnelles; je ne puis vous dire que ce que j'ai appris de mes amis restés à Paris et de mes anciens collaborateurs. J'y ajouterai, si vous le trouvez bon, quelques réflexions d'après mon expérience antérieure. Mais il ne me serait pas possible de le faire sans remonter un peu haut. (Parlez! parlez!)

Je remonte à 1848. Je crois que c'est là le point de départ de l'état social qui a amené le 18 mars. C'est la cause, pour moi, immédiate de ce douloureux événement.

A cette époque, les bases politiques de notre pays ont été changées. La base périlleuse ou illusoire du suffrage universel a été substituée à celle du cens qui nous avait donné les seuls gouvernements libres que la France ait connus. L'avènement brusque et inattendu de la forme démocratique dans tout ce qu'elle avait de plus radical, a transformé complètement nos mœurs, nos habitudes, notre situation sociale et politique. La révolution de 1848 a été une surprise; elle a été une cruelle mystification pour ceux-là mêmes qui l'avaient faite à leur insu. J'y ai assisté, j'étais à Paris, engagé déjà dans l'administration, j'ai pu la voir d'assez près pour en porter un jugement. On a voulu implanter chez nous la forme républicaine, qui répugnait au pays, à ce moment là du moins. Pour essayer d'atteindre ce but, on a été obligé de substituer à la base ancienne du gouvernement, la base nouvelle du suffrage universel. Vous savez ce qu'il a produit.

Il a produit une situation fausse et amené le coup d'Etat. Le coup d'Etat s'est fait au nom des intérêts conservateurs alarmés. Il s'est fait précisément par réaction contre la situation qu'avait produite l'introduction intempestive et téméraire du suffrage universel et de la forme républicaine; il s'est produit au nom du salut de la société, et il faut bien en convenir, avec l'adhésion de l'immense majorité de la nation.

Mais au lieu de restaurer la société sur le terrain des opinions conservatrices, et des traditions libérales, on a essayé de l'organiser à l'aide du suffrage universel; on a fait la révolution autoritaire au nom du suffrage universel. Au fond, on ne l'a point pratiqué, on a été obligé de le tourner, on a dû s'arranger de manière à n'en laisser que l'apparence. On a ainsi réussi à en paralyser les dangers, mais ces procédés ne devaient durer qu'un temps.

Tant que le gouvernement a été purement et

simplement autoritaire; tant qu'il s'est maintenu à l'aide des précautions qu'il avait prises vis à vis de la presse, vis à vis de la tribune, en d'autres termes, tant qu'il a été établi sur le principe du gouvernement purement personnel, tant que le suffrage universel n'a été qu'une apparence, oh! cela a marché, grâce à ce que les adversaires politiques ne pouvaient encore l'exploiter et le retourner contre la dynastie qui essayait de se fonder.

C'est à partir du moment où l'empire a voulu se faire libéral, où il a cru qu'il pouvait impunément permettre certaines libertés, qu'on a été aux prises avec la formidable réalité du suffrage universel et avec les difficultés qui y sont inhérentes.

On s'est trouvé invinciblement entraîné vers une forme de liberté qui semblait peu compatible avec le régime impérial, tel qu'il s'était établi, et qu'il ne pouvait pas pratiquer sans s'exposer à de dangereuses récriminations.

Toujours est-il que, lorsqu'on a été engagé dans cette voie, on a vu ce qu'était le suffrage universel, et qu'après s'être soumis au contrôle de la tribune et du droit d'interpellation, on s'est trouvé directement en face de ce redoutable instrument. On était du même coup aux prises avec l'opposition qui voulait l'exploiter à son profit. Il s'est produit ce fait d'une espèce de rivalité, de concurrence, entre l'opposition et le Gouvernement, cherchant tous deux à capter en quelque sorte la multitude. Comme on avait fait du suffrage universel la base de toutes les institutions, comme c'était là qu'il fallait aller chercher son point d'appui si l'on voulait arriver à quelque chose, on a été amené de part et d'autre à le flatter par les moyens les plus divers. On a spéculé sur les aspirations du peuple. L'opposition a cherché là son point d'appui; le Gouvernement s'est défendu en en faisant autant. Je crois qu'en se laissant aller à cette pente, il allait contre son premier intérêt, de même que contre sa véritable mission, et contre les intérêts conservateurs et sociaux dont il était avant tout le gardien. Je me sens à l'aise pour le dire ici, parce que je le lui ai dit à lui-même dans la mesure où je pouvais le faire à ma place hiérarchique. Je le lui ai dit dans un esprit de vraie fidélité.

Ces intérêts, dont la défense était le meilleur et le plus sûr moyen de servir la dynastie, il l'a quelquefois trop subordonné, du moins à mon humble avis, au soin de sa popularité ou à des difficultés du moment. Je constate le fait sans être certain qu'il ne soit pas la conséquence forcée du suffrage universel lui-même, lorsqu'il est mis au service d'oppositions qui veulent s'en servir pour renverser le Gouvernement.

Toujours est-il que, dans cette espèce de course au clocher qui s'exécutait entre le Gouvernement pour se défendre et l'opposition pour l'attaquer, on a livré en quelque sorte, au jour le jour, à la démocratie tout ce qu'elle demandait, en lui faisant à peu près chaque année une nouvelle concession. C'est ainsi qu'on est arrivé à ce socialisme indirect qui n'était pas toujours ouvertement avoué, mais qui n'en était pas moins dangereux sur le terrain de la législation; on en est arrivé à exciter les passions démagogiques et populaires sous le prétexte d'amélioration du sort des classes ouvrières : on a fait des concessions petites en apparences, mais en réalité très graves par rapport à l'ordre public; on a renoncé à des garanties, à des précautions traditionnelles, dont la classe ouvrière, dans ce qu'elle a de plus agissant, demandait le changement; on a changé à peu près, je ne dirai pas toute la législation, mais toute la jurisprudence, toutes les traditions, toutes les précautions que l'administration avait adoptées contre certains écueils, contre certaines difficultés qui se présentent incessamment dans une société comme la nôtre, surtout dans un centre comme Paris. On en est venu à permettre aux ouvriers de s'organiser en corporations avec une espèce de syndicat pour chaque profession; c'était un terrain sur lequel l'administration luttait depuis soixante ans; elle résistait avec une grande sollicitude et une grande sagesse sous tous les régimes depuis 1791, époque où l'on avait organisé la liberté de l'industrie et du travail; on avait eu soin de dire, en proclamant ce nouveau principe, que la liberté était acquise à l'individu, mais qu'elle était purement personnelle; et on avait bien senti qu'il fallait éviter la formation de ces forces collectives qui résultaient des anciennes corporations et des jurandes; on avait bien senti, que si on laissait subsister les associations d'ouvriers, ces forces impersonnelles qui sont insaisissables et irrésistibles, on serait débordé, n'ayant plus, pour les contenir et les pondérer avec les autres intérêts sociaux, le contrepoids de l'ancienne législation.

On avait donc posé le principe de la liberté commerciale, mais sur le terrain individuel et on avait exclu très formellement les coali-

tions d'ouvriers et les associations de patrons; de là l'interdiction de constituer dans l'industrie parisienne des sociétés permanentes avec des syndicats, c'est-à-dire des associations ouvrières.

Eh bien! on a insensiblement permis tout cela. On disait au gouvernement de l'Empereur : il faut désintéresser les classes ouvrières de la politique. Pourquoi ont-elles fait de l'opposition, pourquoi ont-elles fait des révolutions, ces classes ouvrières? C'est uniquement, parce qu'on les a tourmentées, parce qu'on a restreint leur liberté sur le terrain économique et industriel. Si vous leur donnez la liberté sur ce terrain, vous n'aurez plus d'opposition de leur part, vous n'aurez plus là des adversaires politiques; les partis ne pourront plus les exploiter, au nom de leurs intérêts. Désistons-nous donc, a-t-on ajouté, de ces droits préventifs, de ces précautions excessives qu'on a prises vis-à-vis de la classe ouvrière et renonçons à une législation qui consacre l'ingérence du pouvoir dans le domaine économique. Soyons libéraux! On a donc été censé faire de la liberté; on a saisi toutes les occasions de pratiquer ce soi-disant libéralisme industriel et économique qui devait détacher la masse populaire des agitateurs politiques. Il en est résulté que les classes ouvrières se sont constituées à l'état de groupements professionnels, et constituent aujourd'hui une véritable armée, le tout contrairement à notre législation industrielle, contrairement à l'article 291 du Code pénal qui interdit les associations, contrairement à la loi de 1791, qui est la charte de la liberté du travail.

C'est ainsi qu'on a fait la loi sur les coalitions. On a bien senti qu'on faisait quelque chose de gros : c'était tout simplement livrer l'industrie à la discrétion de la multitude. On a fait là-dessus des dissertations superbes. Le fait est qu'on trouve toujours des explications plausibles, lorsqu'on veut absolument faire accepter des innovations, même celles que l'expérience condamne. La loi sur les coalitions a donné lieu à toutes les théories imaginables. Rien de plus séduisant que ce qu'on a débité là-dessus; c'était parfaitement en dehors de la réalité et de l'expérience; tout cela était condamné par des faits brutaux, matériels, palpables qu'il n'y avait qu'à constater. On a fait cette loi au nom des intérêts de l'ouvrier, en invoquant sa propre sagesse, et en disant qu'en définitive il sentirait bien qu'il ne pouvait pas ruiner l'industrie sans se ruiner lui-même. Enfin, on a supposé à l'ouvrier toute la prudence et toute la science des économistes lorsqu'ils déterminent sur leurs fauteuils la fameuse théorie de l'offre et de la demande. C'était aller contre l'expérience, c'était se mettre en dehors des faits et de la nature des choses. Cependant, quand on a présenté la loi, quelques esprits plus prévoyants ont fait des observations. Il y a eu des hommes qui ont dit : « mais où allons-nous? Nous allons livrer l'avenir de l'industrie et du commerce à une force collective inconnue jusqu'ici et bannie de nos lois; alors c'est le droit d'association et le droit de réunion proclamés; c'est l'abandon de toutes les lois protectrices de la sûreté publique. » — « Pas du tout, ont répondu MM. Rouher, ministre d'État, et Ollivier, rapporteur; tout cela est réservé; nous ne voulons pas de ces associations permanentes; nous n'autorisons les coalitions qu'à l'état d'accident, à titre temporaire, passagère; c'est un fait en quelque sorte accidentel; ce n'est pas l'association, ce n'est pas la réunion. Nous ne concédons ni le droit d'association, ni le droit de réunion. C'est bien entendu! »

On vota la loi; mais la loi à peine votée, on s'aperçut que la prétendue réserve était une véritable dérision : autoriser les coalitions, et interdire le droit de réunion et d'association, c'est de la contradiction pure. Mais que voulez-vous, ont dit les ouvriers, qu'on fasse de ce droit de coalition? Et en effet, leur objection était parfaitement logique. Alors on concéda, administrativement d'abord, le droit de réunion et une série d'autres facilités analogues. Et pourtant les choses n'en allèrent pas mieux et le but toujours poursuivi, celui de satisfaire les ouvriers, n'était point atteint; loin de calmer la classe ouvrière, les concessions qu'on lui avait faites n'avaient eu pour résultat que de l'agiter. Plus on lui donnait, plus elle exigeait. Alors on se dit : eh bien! au lieu de s'en tenir à des demi-mesures, à des concessions de jurisprudence, toujours précaires aux yeux des ouvriers, il faut renoncer nettement à toutes ces lois du passé, à toutes ces précautions illusoires qui ne font que créer les difficultés qu'elles ont la prétention de prévenir. On fit donc décréter législativement le droit de réunion et la liberté de la presse.

L'expérience en a été effroyable. Je ne crois pas qu'aucun homme de bon sens puisse envisager sans frayeur pour son pays les conséquences

inévitables de ce régime. Laisser le droit de réunion à la population ouvrière de Paris, permettre qu'on exalte par les théories les plus insensées et les plus extravagantes cette population incandescente, qu'on l'enfièvre dans ces assemblées désordonnées, dont Paris a eu l'exemple sous les yeux, c'est de la déraison.

Ah! Messieurs, il faut avoir vu l'effet de ces essais téméraires; c'était une frénésie, un véritable incendie; on prêchait ouvertement l'athéisme, la haine de la religion, le renversement de nos institutions sociales, famille, propriété, mariage, droit de succéder même.

Vous allez dire : mais le droit de réunion était limité à certaines catégories de questions; la loi en excluait les matières politiques, elle permettait seulement la discussion des matières d'économie sociale. Comme s'il était possible d'établir une distinction pratique entre la politique et l'économie sociale! La religion, la notion de Dieu, est-ce de la politique? non; la famille? non; le mariage? non; ce sont à certains égards, autant de matières d'économie sociale! De même du prolétariat et de toutes les questions qui intéressent les rapports des ouvriers et des patrons. Vous comprenez la conséquence. On a abordé toutes les questions irritantes précisément par les côtés les plus périlleux, pourvu qu'on ne parlât pas de l'Empereur, de la dynastie et des ministres, et on a fini par en parler; on pouvait tout dire grâce à la confusion admise par la loi elle-même; on pouvait produire les utopies les plus audacieuses et attaquer les institutions morales et sociales que, dans tous les temps, les gouvernements se sont appliqués à protéger.

Quand on a été au bout de ces discours sur le terrain social, on s'est retrouvé sur le terrain politique en face de difficultés qu'on avait aggravées en voulant les éviter. Il y a eu des orateurs plus logiques, plus audacieux qui ont carrément abordé les questions politiques. Alors, on s'est trouvé dans cette alternative de laisser tout dire ou de limiter la liberté après avoir annoncé qu'elle serait illimitée. Eh bien! on a tout laissé dire et tout a été dit. Empereur, dynastie, constitution, tout a été attaqué dans les termes les plus directs. Vous savez quel état d'esprit s'est créé dans la population ouvrière sous l'influence d'une pareille licence.

Après avoir refusé la liberté aux journaux modérés comme les *Débats*, le *Courrier du Dimanche*, on avait cru devoir la donner tout à coup à tout le monde, d'une manière absolue! Ainsi s'est produite cette presse odieuse, quelque chose d'incroyable, dont les mauvais journaux d'aujourd'hui peuvent donner l'idée sans le dépasser. Des feuilles comme le *Mot d'Ordre*, ne sont pas autre chose, au point de vue social, que la presse qui s'était constituée dans les derniers temps de l'empire, à la faveur du relâchement systématique que je viens de rappeler. Quand on a vu quel torrent on avait déchaîné, on a du moins espéré que l'opinion serait éclairée et le public salutairement effrayé. Il n'a pas été effrayé du tout. Il a dit : c'est un piége de la police! On pouvait croire qu'un pareil spectacle agirait sur la classe moyenne, sur la partie régulière de la société et l'exciterait à défendre le pouvoir qui la protégeait. On s'est trompé : le dégoût s'est emparé de quelques hommes, le reste a été indifférent. Ce qui n'a pas été indifférent, ce sont les malheureuses populations qui venaient s'abreuver à ces sources empoisonnées des réunions publiques et de la mauvaise presse. Il est manifeste pour moi qu'il s'était ainsi formé des appétits, et développé des instincts tels qu'une effroyable crise sociale était inévitable et n'était plus qu'une affaire d'occasion.

Je crois qu'on avait l'intention de revenir là-dessus, et qu'on aurait essayé de reprendre ce que l'on avait abandonné. L'aurait-on pu facilement? C'est une question. On l'aurait pu, peut-être, grâce au prestige de force qui entourait le gouvernement; il se sentait lui-même très-fort, et l'était à certains égards, mais pas contre la classe populaire. Au fond, il lui était devenu à peu près impossible de se défendre contre certaines pressions; les intérêts conservateurs étaient découragés, la démocratie était loin d'être sympathique; cependant elle observait une sorte de tranquillité matérielle, et elle avait un respect relatif pour le Gouvernement impérial. Pourquoi? Parce qu'elle avait peur du chassepot; le chassepot avait un grand prestige. On savait que c'était une arme redoutable, qui avait produit, à Mentana, des effets surprenants. Cependant la démagogie était plus forte qu'elle ne le pensait. Lorsqu'on s'est trouvé en présence de certaines émotions populaires, la principale préoccupation de la police était d'éviter le conflit, elle qui était accusée toujours de provocation!

Dans certaines réunions publiques, les magistrats avaient été insultés avec affectation,

dans le but évident d'exciter à quelques actes de répression. Les commissaires de police avaient supporté passivement tous les affronts, au grand détriment de leur dignité et de leur autorité.

La vérité, c'est que, déjà, le Gouvernement et la société n'étaient plus guère maîtres de la multitude.

L'empire ne voulait pas faire de répression, parce que, s'il en avait fait, il compromettait toute la politique, commandée à ses yeux par les exigences du suffrage universel.

En présence de ce régime, on ne s'appartenait plus.

Si le charme du chassepot avait été rompu, si une émeute avait éclaté, on aurait reconnu la faiblesse réelle de la société vis-à-vis de cette armée populaire qui s'était insensiblement constituée et développée, grâce à l'*Internationale*, grâce aux syndicats, grâce à la loi des coalitions, au droit de réunion et à la licence de la presse. Ce n'est pas que la loi des coalitions ait donné tous les résultats matériels qu'elle est appelée à produire. Son danger le plus immédiat, c'est de servir de drapeau, de programme, de faciliter l'action des sociétés sur les ouvriers, en rendant licites les réunions et les associations locales qui sont ensuite groupées dans un vaste système de fédération par la redoutable organisation de l'*Internationale*.

C'est ainsi qu'on est arrivé à former cette effrayante collectivité qui comprend, à Paris, 200,000 individus marchant comme un seul homme. Je puis vous donner, par un exemple, une idée de la rapidité avec laquelle on peut faire passer un mot d'ordre dans cette masse formidable.

A l'occasion de l'Exposition de l'industrie, il s'était formé une espèce de société d'encouragement, composée de négociants, à la tête desquels était M. Devinck.

On avait fait un appel, par voie de souscription, au commerce de Paris et d'ailleurs, pour favoriser les ouvriers, pour leur donner la possibilité de visiter gratuitement l'exposition, et d'y faire certaines études qui devaient être suivies de rapports, à cette occasion, ils avaient procédé à l'élection d'une délégation spéciale, dans la forme où ils l'avaient formée précédemment à l'occasion de l'exposition de Londres, qui devint l'origine de l'*Internationale*.

Permettez-moi, Messieurs, d'ouvrir ici une parenthèse pour vous dire quelques mots sur la formation de cette pernicieuse association.

Lorsque l'exposition de Londres fut annoncée, le prince Napoléon demanda qu'on y envoyât des ouvriers. Mais ils ne pouvaient pas y aller tous. On y envoya des délégués. Il fut décidé que ces délégués seraient défrayés, qu'ils ne seraient pas nommés par les électeurs ordinaires appelés à nommer les prudhommes, mais bien à l'aide de listes générales formées par les ouvriers eux-mêmes. Ils eurent ainsi l'occasion de se compter, de grouper toute la masse ouvrière de Paris. Les délégués choisis parmi les candidats connus pour leurs sentiments socialistes, se mirent en rapport avec les ouvriers anglais pour former une vaste association destinée à protéger les travailleurs. Ce fut là l'origine de l'Internationale. Elle s'annonça d'ailleurs dans le principe, sous des apparences tellement inoffensives et séduisantes que l'Empereur, trompé par ces apparences, et sans autre pensée que celle de donner une preuve d'intérêt à une société qu'il croyait utile à la classe populaire, l'encouragea lui-même par une souscription, dont on a un peu exagéré la portée, en la jugeant après des évènements que nul ne prévoyait alors.

A l'exposition de Paris, on a recommencé. Seulement on a dit aux ouvriers : vos délégués n'auront d'autre mission que celle de suivre les travaux de l'industrie et de l'organisation de l'exposition.

J'en reviens à mon exemple. Un beau jour on donne à ces délégués 30,000 cartes d'entrée à l'Exposition, pour le dimanche suivant. On croyait que ces cartes étaient gratuites; à la dernière heure, on apprit qu'elles ne l'étaient pas. M. Devinck n'eut que le temps de faire appeler les délégués, il était huit heures du soir; il leur dit : vos billets ne sont pas gratuits, nous sommes obligés de les payer et de prendre 30,000 francs sur le montant de la souscription faite à votre profit; pourriez-vous nous rendre ces billets? les avez-vous encore? — Non, ils sont distribués. — Alors nous sommes obligés de vous les faire payer sur le montant de la souscription.—Voulez-vous nous donner jusqu'à demain matin ? Nous pourrons peut-être arranger les choses ? — Comment ferez-vous ? — Nous allons retirer les billets. — Mais il y en a 30,000, vous ne pourrez pas les retirer d'ici à huit heures. — Si, parfaitement. En effet, le lendemain on apportait les 30,000 billets.

M. Devinck fut vivement frappé de ce fait, et il

y avait de quoi ; il faisait remarquer que dans l'armée on pourrait à peine en faire autant.

Il y a donc une force qui comprend tous ces éléments, qui obéit à un mot d'ordre, qui est organisée de façon à marcher comme une armée.

Voilà la situation. Comment voulez-vous qu'avec cela lorsque la guerre a éclaté, lorsqu'on a traversé le siége, on n'ait pas facilement complété cette organisation ? Cette force était plus puissante que le Gouvernement tout entier.

Voici ce qu'on m'a dit de l'état des choses pendant le siége.

Il s'est produit beaucoup d'éléments de démoralisation parmi les classes ouvrières en particulier. Il avait fallu organiser un système de distribution de cartes de pain, de viande et autres. Toute la population, y compris les gens riches, était à ce qu'il paraît, soumis à ce régime. On ne pouvait aller chez le boucher, chez le boulanger qu'à l'aide d'une carte que délivrait la mairie.

Chaque famille gênée avait trente sous par jour pour le mari, quinze sous pour la femme, c'était quelque chose comme 45 sous par jour. Elle avait l'assistance patriotique des secours de la garde nationale, des mairies, des sociétés qui s'étaient constituées pour venir en aide à la classe pauvre qui n'a jamais été si à l'aise. Elle avait 45 sous par jour ; elle avait droit à des secours très abondants de différents côtés; le mari était dans la garde nationale et, à l'aide de son uniforme qui lui était donné, il faisait faire la queue et il passait avant les autres; il allait se faire délivrer d'autorité des bons de pain et de viande.

Il en est résulté que jamais cette classe infime, qui existe au-dessous de l'ouvrier régulier, n'a été aussi à l'aise qu'à ce moment. Pendant que toute la population souffrait, cette portion de la société était dans une aisance relativement plus grande que dans les temps ordinaires.

La femme qui touchait 15 sous était plus heureuse que quand le mari allait en gagner un peu plus, que lorsqu'il revenait le samedi avec la moitié de son salaire, elle était assurée, du moins, que tout rentrerait à la maison.

A côté de cela, il y avait des excitations, des écueils très funestes pour la moralité et la probité; des maisons étant abandonnées dans certaines régions de la banlieue, on allait les visiter et on se décidait quelquefois à prendre ce que les propriétaires avaient laissé, afin que cela ne tombât point entre les mains des Prussiens.— On se donnait à soi-même le conseil d'aller prendre ce que les Prussiens prendraient, les propriétaires ne devant pas s'en trouver plus mal. Il en est résulté une espèce d'habitude qui a contribué à la démoralisation de la classe pauvre. On n'allait pas au feu : y allait qui voulait, il y avait peu de discipline; c'était à la volonté de celui qui voulait marcher et c'étaient les meilleurs qui marchaient; les autres aimaient mieux se réserver pour le service des mairies, pour la police des distributions et des queues, etc., etc. — Mais quand il fallait aller au feu, ils n'y allaient pas.

Quand l'armistice a été réglé, on a trouvé cette catégorie de la population dans cet état, et nullement satisfaite de voir cesser un pareil régime. Et puis le travail n'avait pas encore repris, on parlait de supprimer les trente sous; on parlait de désarmer, et on savait que le désarmement arriverait comme la conséquence de la suppression des trente sous. Les meneurs, les habiles qui voulaient tirer parti de cette situation exploitèrent tout cela avec leur hypocrisie ordinaire.

On a trouvé la population décidée à garder le droit aux trente sous, et on est venu l'égarer par des allégations mensongères, par des manœuvres qui tendaient à la tromper sur l'Assemblée, sur l'existence de la République ; on lui a dit : Vous allez être affamés. C'est avec cela qu'on a entraîné ou maintenu dans l'inertie la partie de la garde nationale qu'il s'agissait de désarmer.

Puis arriva le 18 mars ; il s'agissait de reprendre les canons et les fusils. On a échoué.

Nous sommes venus ici, et beaucoup de gens qui n'étaient pas encore engagés dans la politique se sont trouvés au milieu de l'insurrection ; il y en avait qui travaillaient, qui allaient à la mairie demander des secours, qui espéraient pouvoir vivre et qui se sont trouvés tout à coup en présence de quoi? de la commune; et ne se sentant plus au milieu d'une population et d'une administration honnêtes, capables de les protéger. On est venu les requérir, on est venu leur offrir les 30 sous : Ils n'avaient plus de travail, ils se sont trouvés dans cette situation de mourir de faim ou d'aller dans la garde nationale; ils y sont allés. Il y en avait qui y allaient par conviction et qui étaient vraiment des complices

volontaires de l'insurrection. Il y en avait d'autres qui marchaient contraints et forcés.

Je connais des gens qui s'étaient donné la mission d'éclairer le peuple et qui, dans ce but, allaient dans les familles qu'ils pouvaient aborder. On leur répondait : Je veux bien me soustraire ou essayer de me soustraire à l'action de la Commune, mais pouvez-vous me donner trente sous? Pouvez-vous me donner la possibilité de quitter Paris? Non. Eh bien! que voulez-vous que je fasse? Je resterai dans la garde nationale, je ne tirerai jamais, mais il faut que j'aie mes trente sous. Il y a eu beaucoup de fédérés de cette catégorie.

C'est ainsi qu'ont été englobés dans l'insurrection des milliers d'individus qui ne se souciaient pas autrement d'en faire partie, mais qui s'y sont trouvés entraînés par inertie ou par nécessité. Il y avait quantité de gens qui cherchaient des emplois, qui avaient demandé dans les administrations publiques des postes très-modestes, auxquels on n'avait pas pu les donner, à qui on les aurait donnés peut-être avec le temps; la Commune trouvant leurs demandes dans les cartons administratifs, s'est empressée d'offrir à ces humbles solliciteurs les places qu'ils attendaient. Ces malheureux, moitié faiblesse, moitié irréflexion, ont accepté. C'est ce qui a eu lieu pour des places d'employés d'octroi, de contrôleurs des voitures. C'était un concours acquis à la Commune.

Quand la Commune a été expulsée, il a fallu chercher les coupables. On a pris naturellement les listes de son personnel et on a dit : Voici un tel qui était garçon de bureau, commis aux écritures, employé d'octroi, percepteur des impôts, il faut l'arrêter; on a ramassé tout ce monde-là.

Ces gens disent aujourd'hui : mais je ne suis pour rien dans l'insurrection. — Comment? leur répond-on? mais vous avez été employé par la Commune, vous lui avez prêté votre concours, vous êtes ses complices!

Je ne sais pas vraiment comment on fera dans une telle situation, pour discerner sûrement et atteindre les vrais coupables, et aussi pour ne pas dépasser la mesure dans la répression. J'ai eu bien des occasions de m'occuper de ces questions; mes anciennes fonctions m'y exposent plus qu'un autre. On s'imagine qu'elles me donnent encore quelques facilités d'agir, et on vient réclamer mon aide.

On me raconte des choses qui me touchent et je me sens quelquefois ébranlé. Je demeure convaincu qu'il y a dans ce peuple une multitude de gens qui ont péché, parce qu'on les avait trompés, en leur faisant accepter aux uns une place, à d'autres de l'avancement. Vous leur demandez compte du concours qu'ils ont donné à la Commune ; ils vous répondent : Oui, mais j'ai cru d'abord que c'était encore une révolution comme toutes les autres, et lorsque j'ai été éclairé, il était trop tard pour fuir. Est-ce que nous n'avons pas passé notre vie à voir des révolutions qui n'ont jamais touché d'humbles agents comme nous?

Voilà, en effet, des individus révoqués et poursuivis, parce qu'ils sont venus à leur bureau après le 18 mars, comme ils y sont venus le lendemain de chacune de nos révolutions. Il y a, pour être juste, une part à faire à tous ces précédents et aux habitudes révolutionnaires de notre pauvre pays.

Pour avoir plus de détails, vous pourriez, Messieurs, entendre quelques-uns des fonctionnaires actuels ou anciens de la préfecture de police, M. Cresson, M. Ansart, M. Choppin, M. Marseille, M. Lagrange.

**M. le Président.** — Je vous remercie au nom de la Commission des détails que vous venez de nous donner.

**M. le comte de Melun.** — Vous avez dit qu'il y avait eu une délégation presque officielle qui avait été envoyée à Londres, lors de l'exposition, et que c'était là que s'était formée l'*Internationale*.

Avez-vous entre les mains le rapport qui a été fait à cette occasion et qui a été mis sous les yeux de l'Empereur. J'ai lu ce rapport qui est très-intéressant. Il se compose de deux parties : une partie traite de la question du travail et formule toutes les observations que vous avez faites relativement à l'exposition de Londres; il y en a une autre qui est intitulée : « *Vœux des ouvriers.* » Je dois dire que la délégation s'est prononcée d'une manière très-formelle contre le socialisme, qu'elle le combat très-vivement et qu'elle regarde comme le seul remède à tous les maux, l'association. Je crois à cet égard qu'elle a raison.

**M. Delpit.** — Mais c'est justement du socialisme.

*Un membre.* — L'association dans le bon sens du mot, les sociétés coopératives, par exemple, sont utiles. Je crois que cela se trouve démontré

à la fin du rapport qui a suivi, après la grande exposition.

**M. Mettetal.** — Il est très-vrai, et je croyais l'avoir dit que l'*Internationale* a eu grand soin de décliner toute espèce de but politique et socialiste, et que des hommes très-impartiaux, mais à mon sens très-crédules, qui se sont intéressés à l'*Internationale*, se sont emparés de ce motif pour dire qu'il fallait désintéresser les ouvriers de la politique, qu'ils ne s'en occupaient pas, qu'ils ne voulaient plus de socialisme, que tout ce qu'ils désiraient, c'était de faire leurs affaires entre eux.

En conséquence, on a tout remis en question. Ces vœux des ouvriers ont été renouvelés à l'exposition de 1867; et même, avant les dernières élections, ils ont pris un caractère tout-à-fait concret. Alors, M. Devinck, qui avait été président de cette société, est venu dire au Gouvernement : « Mais je crois qu'il y a là quelque chose à faire. » Eh bien, voici ces vœux des ouvriers : Ils demandaient tout simplement le remaniement complet de la législation industrielle de ce pays : l'abandon du livret, la modification de la législation sur les conseils de prud'hommes, sur les tribunaux de commerce, etc... J'étais membre de la Commission qui fut nommée à l'effet d'examiner ces questions, et qui était présidée par M. Forcade La Roquette, alors Ministre du commerce. Je fus seul, je dois le dire, de mon opinion, mais je combattis absolument les projets de M. de Forcade, qui avait pour but, notamment, de supprimer le livret, de remanier presque toute notre législation industrielle. J'émettais des objections qui étaient assez gênantes à exprimer, devant une Commission présidée par un Ministre, et qui comprenait, outre des conseillers d'Etat et des députés, un certain nombre d'ouvriers; je disais : ce n'est pas dans le but défini de l'association qu'est le danger : il est dans l'existence même de l'association; il est dans le groupement d'une force collective internationale, anonyme, d'une force contre laquelle il n'y a pas de résistance possible. Cette association vous donnera un programme très-inoffensif; mais en définitive sa propre existence constituera un élément d'agitation dans les mains des meneurs et à un moment donné, elle nous créera un péril; cela est très-évident pour moi. Je trouvais que nous démolissions imprudemment la police industrielle, et j'en exprimais quelqu'inquiétude. On me répondit : « La police industrielle, dans ses rapports avec la sûreté publique, regarde le maréchal Canrobert. »

**M. le Président.** — C'est bien, quand on a des canons!

**M. Mettetal.**—Je répondis à mon tour : Nous serions bien malades, et la société avec nous, le jour où la police industrielle se ferait par le maréchal Canrobert, et où il aurait brûlé une seule amorce contre les ouvriers.

**M. le Président.** — Je vous réitère tous nos remerciements. (Séance du 28 juin 1871.)

---

# DÉPOSITION

DE

# M. HERVÉ.

**M. Hervé.**—On peut retrouver les causes de l'insurrection du 18 mars, dans les premiers événements qui ont suivi la Révolution du 4 septembre. Je crois que c'est à cette date qu'il faut remonter.

Le 3 septembre, quand on a appris le désastre de Sedan, tout le monde était convaincu que l'Empire était perdu. La question était de savoir comment se ferait la Révolution : par le Corps législatif, ou par une insurrection.

Vous savez ce qui se passa : il y eut une séance le soir; un moment on pensa que la Chambre allait prendre en mains le Gouvernement, c'était une voie à peu près régulière; le Gouvernement, par des motifs que nous ne connaissons pas, peut-être pour arriver à un traité, demanda un sursis, l'opposition lui accorda ce sursis. Je ne sais quelle était sa pensée, le résultat était évident : quand on ne faisait pas de changement de Gouvernement dans sa Chambre, on devait le faire dans la rue le lendemain. Je fus attristé, Je considérais qu'un changement de Gouvernement en face de l'invasion avait le grand danger de troubler profondément le pays et d'affaiblir la résistance; en second lieu, je craignais que ce spectacle de l'invasion d'une Chambre qui représentait le pays, ne fût un exemple dangereux pour l'avenir.

Tous les partis, autre que le parti républicain, comprenaient qu'il ne fallait pas de nouvelle Révolution. Elle eut lieu cependant.

Ce nouveau Gouvernement était placé dans de mauvaises conditions à cause de son origine; il lui était difficile de faire respecter son autorité le lendemain du jour où on avait vu succomber l'autorité légale par les mains de ses amis.

Le Gouvernement se trouvait dans une position mauvaise à un second point de vue : le parti républicain a un défaut, c'est que son état-major vaut beaucoup mieux que son armée. Les officiers supérieurs sont des hommes très-modérés, les inférieurs un peu moins, quant à l'armée, elle ne l'est pas du tout; précisément parce que le parti républicain arrivait au pouvoir au milieu des circonstances que vous connaissez, au milieu de l'invasion étrangère, ce qui le forçait à réclamer le concours de tous pour lutter, et, cependant, arrivé par un coup de main, il était forcé de ménager ceux qui avaient fait ce coup de main.

Au lendemain du 4 septembre, les chefs du parti républicain, plus que jamais, se virent obligés de suivre le parti au lieu de le diriger.

C'est le spectacle auquel nous avons assisté pendant le premier siége de Paris : il y a eu des mesures prises par les chefs du parti politique contrairement à leurs avis; de ce nombre est l'armement universel de la garde nationale de Paris, une des causes de l'insurrection. Je crois que parmi les hommes qui étaient à la tête du pouvoir, plusieurs voyaient parfaitement le danger de cet armement universel : quelques-uns, cependant, en étaient partisans et l'avaient réclamé. Mais la majorité n'aurait pas été de cet avis si, en présence des exigences du parti républicain, il n'y avait eu nécessité absolue de prendre cette mesure en armant tout le monde, au lieu de se borner à armer peu à peu les bataillons qu'on voulait envoyer au feu. Au lieu d'avoir une armée moins nombreuse, mais une armée à peu près disciplinée, on a eu une force armée de 300,000 hommes, et on savait parfaitement, puisqu'on ne devait pas conduire au combat cette

masse énorme, qu'on ne pouvait pas la discipliner en si peu de temps, qu'elle serait d'un faible secours pour la défense nationale, mais qu'elle pourrait être l'armée du désordre national; c'est ce qui est arrivé. Voilà une des grandes fautes que le Gouvernement républicain ne put se dispenser de commettre.

Les circonstances qui suivirent amenèrent dans Paris une excitation qui alla croissant jusqu'à la fin du siége. Le siége dura longtemps, la population montra de grandes qualités, auxquelles on ne rend pas assez justice aujourd'hui après les avoir exagérées; les événements qui se sont passés depuis ont rendu injuste. Elle montra beaucoup de courage et de résignation en face des souffrances matérielles qui furent considérables, mais, en même temps qu'elle montrait ce courage, voici le phénomène psychologique qui se passait dans son esprit; on l'entretenait de victoires imaginaires remportées par les armées de la province qui devaient amener la délivrance de Paris; on la tenait dans une illusion perpétuelle.

De qui venait cette illusion? Je ne sais pas, mais on nous annonçait tous les jours des victoires. Un petit nombre d'hommes expérimentés étaient assez dégagés de l'opinion commune pour ne pas croire à ces victoires. Ils disaient: Mais non, on recule, on s'éloigne. Ces hommes là ne pouvaient pas faire entendre leurs observations. S'ils essayaient dans une réunion publique d'émettre un doute, on leur opposait le témoignage d'un gouvernement dont l'autorité devait faire foi et surtout un sentiment de patriotisme excessivement vif qui se refusait à admettre toute espèce de défaite. Cela allait si loin que l'illusion existait, non-seulement sur les événements qui se passaient au dehors et sur lesquels nous étions mal informés, mais même sur les événements qui se passaient à nos portes dans lesquels nous étions les acteurs; on s'efforçait de croire que nous n'avions été qu'à moitié battus, quand nous l'avions été complétement et obligés de rentrer à Paris après une sortie manquée; la population parisienne arriva ainsi jusqu'aux derniers jours du siége sous l'empire de cette illusion qu'en province on était victorieux, qu'à Paris on était en mesure de résister longtemps.

Le jour où on vint lui annoncer que les vivres manquaient, qu'il fallait capituler, il y eut une profonde déception qui se traduisit par une irritation très-vive contre les hommes qui avaient signé la capitulation. On allait jusqu'à prononcer le mot de trahison; on considéra les hommes qui avaient dirigé la défense, les hommes qui avaient signé la capitulation, comme des traîtres. Ce fut là une des causes des événements qui ont éclaté.

J'en ai recueilli nombre de témoignages pendant la Commune, et quoique je fusse à la tête d'un journal qui luttait contre la Commune, comme je ne suis pas connu, je pouvais me rendre sur les buttes Montmartre. Je me trouvais là au milieu de femmes, de gardes nationaux et d'ouvriers qui venaient dans le même but que moi, et, quand on discutait avec eux sans violence, ils répondaient sur le même ton et vous écoutaient. Je n'avais nul espoir de les convaincre, mais j'essayais de me rendre compte de leurs idées. Eh bien, dans cette partie de Paris, les causes sociales de l'insurrection du 18 mars paraissaient jouer un rôle moins grand que les causes politiques. Dans d'autres quartiers, les buttes Chaumont, les carrières d'Amérique, les causes sociales étaient au premier rang, mais dans le quartier de Montmartre c'étaient les causes politiques. Quand ils essayaient de justifier l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte, que des ouvriers, des officiers de la garde nationale ont essayé de justifier devant moi, la grande raison qu'ils invoquaient avec une unanimité qui ne laissait pas de doute sur leur aveuglement, c'était la question de la capitulation de Paris, de trahison et d'abandon de Paris. Ils disaient: Que voulez-vous? à Champigny, nous avons été vainqueurs; si on n'avait pas arrêté notre élan, nous approchions du but. Ne croyez-vous pas que ceux qui nous ont conduits dans des aventures semblables ne soient pas coupables et que la peine de mort serait trop douce pour eux?

Je vous cite leur langage; ils allaient jusqu'à dire pour l'affaire de Montretout: « Ne nous a-t-on pas dit dans les journaux, au nom du gouvernement, qu'on n'avait fait la dernière sortie que pour donner une satisfaction morale à la garde nationale: ne nous l'a-t-on pas dit à nous-mêmes, nos officiers ne nous ont-ils pas réunis pour nous déclarer ceci: On vous a donné la satisfaction que vous vouliez; la garde nationale a été au feu, vous vous êtes bien conduits, mais on ne peut pas percer les lignes des Prussiens, il faut se rendre. Alors pourquoi nous a-t-on conduits au combat, si on ne croyait pas pouvoir percer les lignes ennemies? »

Le gouvernement du 4 septembre, sous l'em-

pire d'un sentiment de patriotisme respectable, a entretenu des illusions dangereuses, il a cru devoir les entretenir pour soutenir le courage de la population qui n'en avait pas besoin, et pour soutenir dans le présent les forces morales, il a compromis l'avenir en créant des illusions qui devaient tomber un jour et en laissant tomber dans les cœurs une irritation profonde.

Tel était l'état de la population de Paris, quand la capitulation est arrivée. On était déçu dans les espérances conçues après une longue lutte, où l'on avait montré beaucoup de courage ; on était dans une espèce de délire moral; — il y a pour les collectivités comme pour les individus, des conditions où le sens moral se trouble ; de ce nombre sont la claustration, l'ivresse morale ou physique. Toutes ces causes se trouvaient réunies pour la population de Paris, elle avait eu la claustration pendant cinq mois, elle avait vécu dans ses illusions, n'entendant pas seulement une voix sensée qui lui fît connaître la vérité ; elle avait l'ivresse morale que ces illusions produisent et, dans une certaine mesure, l'ivresse physique; elle était mal nourrie, elle prenait des aliments excitants, plus d'alcool que de pain et une partie de la population était alcoolisée depuis plusieurs mois; à l'ivresse morale s'était jointe l'ivresse physique.

Enfin cette population était armée, on avait commis la plus grande des imprudences, on savait que ces armes ne pourraient pas servir contre l'ennemi, on les avait données, abandonnées, on avait fabriqué des canons dans de telles conditions que certains bataillons pouvaient croire que ces canons leur appartenaient, parce que c'étaient eux qui les avaient payés. Il y avait enfin des meneurs décidés à profiter de ces dispositions pour arriver au pouvoir.

C'est dans ces conditions qu'est survenu l'armistice et que la paix a été signée. Vous étiez à Bordeaux, Messieurs, vous avez été appelés à remplir le douloureux devoir de ratifier cette paix, vous n'avez pas vu l'état de Paris à ce moment, Si vous l'aviez vu, vous n'auriez pas eu un doute sur la tentative d'une révolution; l'insurrection du 18 mars était pour ainsi dire faite alors. Il y avait 300,000 gardes nationaux armés qui pendant le siége avait formé une vaste société secrète; cette société avait des chefs; ils s'étaient habitués aux actes d'arbitraire et de violence que plus tard nous avons vus se commettre sous la Commune et auxquels déjà on préludait.

Par suite de la situation dans laquelle se trouvait le gouvernement du 4 septembre, de la désorganisation des services publics, de la désorganisation de la police, que le gouvernement s'était vu obligé de sacrifier aux exigences du parti républicain, il était advenu que la garde nationale avait été chargée de faire la police pendant le siége, où l'on s'en était accommodé parce que mieux vaut une police même médiocre que point de police du tout. Je faisais partie de la garde nationale ; je sais que les officiers s'étaient habitués à faire des perquisitions domiciliaires; je faisais partie du 2me bataillon et j'ai vu souvent de nos camarades montant la garde, arrêter sous le plus frivole prétexte un passant, une femme, les accusant d'espionnage; quelquefois on est venu nous chercher pour monter dans des maisons et les fouiller parce qu'on avait vu de la lumière à dix heures du soir à une fenêtre, parce qu'il y avait des personnes sur un point stationnant dans tel ou tel costume. La garde nationale s'était habituée à ces actes arbitraires, elle les commettait sans scrupules; continuellement. Dans le centre de Paris, on ne s'apercevait pas trop de la tyrannie qui en résultait, mais cette tyrannie était très grande dans les quartiers excentriques, on y faisait des perquisitions, de véritables spoliations, de nature à faire prévoir des pillages plus considérables. Peu à peu, insensiblement tout avait été préparé pour un coup de main, la garde nationale du désordre s'était emparée des quartiers excentriques et s'y retranchait.

A ce moment-là arriva la signature de la paix. Ce fut un malheur que cette paix faite aussi promptement et à un double point de vue. Je ne dis pas qu'il fût possible d'éviter ce malheur, mais je dis que l'on n'a pas assez ménagé la population de Paris.

La rapidité avec laquelle fut signée cette paix dans les deux ou trois premiers jours qui suivirent la réunion de l'Assemblée, fit croire à la population affolée de Paris qu'on avait grand hâte de traiter, de livrer à la Prusse tout ce qu'on pouvait livrer, et qu'on aurait pu obtenir davantage si les négociations avaient duré plus longtemps. De là bien des commentaires, on a fait longtemps de grands efforts, pour détourner la Prusse d'une occupation plus complète de Paris, on a obtenu qu'elle n'occupât qu'un quartier seulement, si elle avait occupé tout, elle aurait désarmé la garde nationale.

En résumé, une partie de la population parisienne crut à tort que la France, que l'Assem-

blée désirait la paix, quand l'Assemblée ne faisait que subir cette paix; et en outre la population gardait ses armes en même temps que sa haine contre l'Assemblée, contre la province, contre le gouvernement, contre tous ceux qui avaient voulu ou signé cette paix.

Lorsque les Prussiens entrèrent dans Paris, le peuple s'empara des canons qu'il avait fait fabriquer; on lui avait représenté qu'il avait d'autant plus le droit d'agir ainsi que ses canons étaient sa propriété. On lui avait persuadé que le gouvernement voulait les livrer aux Prussiens; ce n'était pas plus absurde que les victoires dont on l'avait entretenu si longtemps. Le 18 mars, on essaya de lui reprendre ces canons; mais l'armée était désorganisée et ne tint pas. L'insurrection eut lieu. On convoqua la garde nationale, elle ne vint pas; on l'a beaucoup accusée dans cette circonstance de mollesse et d'inertie; il y a bien des causes qui expliquent son abstention : d'abord, elle n'a été convoquée que quand la troupe s'était débandée, elle n'a été convoquée que le samedi à midi. C'est le 18 mars, à 11 heures, que les troupes se sont débandées. C'est vers onze heures ou midi, qu'on a battu le rappel d'une manière générale et convoqué les bataillons de la garde nationale. La garde nationale est dans une situation particulière. Ce n'est pas une armée, les personnes qui en font partie ont des affaires, des occupations, et, à cette heure-là, la plupart n'étaient pas chez elles. Quand on les convoque le matin ou le soir on peut les réunir, mais au milieu du jour cela est plus difficile.

J'ajoute que la garde nationale, surtout les bons bataillons, avaient été épuisés de fatigues physiques et morales pendant le siége; ces bataillons avaient été envoyés très souvent au feu, ils avaient eu un service très-rude pendant les jours qui avaient précédé l'occupation prussienne; c'étaient ces bons bataillons qui avaient fait le service de police et de garde dans Paris. Ils étaient attristés du dénouement qui venait de se produire, ils n'avaient plus l'ardeur qu'ils auraient eue quelques mois avant. Cependant, il y eut sur certains points des actes de courage, on garda les postes que l'on occupait; le ministère de l'intérieur, place Beauveau, fut gardé jusqu'au dimanche à midi par un certain nombre de gardes nationaux des 2ᵉ et 3ᵉ bataillons; et ce fut seulement sur une dépêche envoyée par M. Calmon, que nos bataillons évacuèrent la place Beauvau. Le gouvernement avait quitté Paris la veille.

La conduite de la garde nationale n'a pas été aussi mauvaise qu'on a pu le croire.

Le dimanche, 19 mars, Paris se trouvait livré à l'insurrection, les forts avaient été évacués, la garde nationale de l'ordre était maîtresse d'un petit nombre de points, comme Passy, Auteuil.

*Un membre.* — Quels étaient les termes de la dépêche de M. Calmon ?

**M. le Président.** — Cette dépêche a été déposée dans vos mains. M. Picard a été dans une maison voisine du ministère; il est parti à cinq heures du matin, et après son départ, M. Calmon a donné l'ordre d'évacuation.

**M. Hervé.** — Auteuil, Passy, le Trocadéro étaient gardés par les bataillons de l'ordre. Ce quartier était très bien disposé à ce moment. Il n'y avait plus de gouvernement dans Paris, plus d'administration, il n'y avait plus que les maires et les adjoints, qui pouvaient conserver l'apparence de la légalité, rien de plus. Au 19 mars, nous étions livrés à nous-mêmes. Dès ce jour, la pensée vint aux rédacteurs en chefs des journaux de l'ordre, d'opposer une barrière morale au despotisme de la Commune.

Nous étions au dimanche 19 mars; la place Vendôme était occupée, il y avait un état-major; le comité central avait lancé une convocation pour appeler les électeurs à voter pour le Conseil municipal. En présence de la gravité de ces événements, plusieurs d'entre nous pensèrent qu'il fallait faire quelque chose, qu'il fallait protester contre ce qui passait.

Je fus appelé par les circonstances à me faire l'interprète de cette pensée, je croyais que si nous voulions résister efficacement au despotisme du comité, il ne fallait pas résister isolément. Je pensai que si chaque journal, chaque rédacteur prenant une attitude particulière, discutaient d'une manière spéciale, il serait facile au comité, de nous diviser, de frapper l'un et l'autre et de nous intimider. Je pensai qu'il fallait nous solidariser ce qui forcerait le comité, s'il voulait nous frapper, à nous frapper tous; je pensai qu'il reculerait peut-être.

Je me rendis au *Journal des Débats*, je m'adressai à M. Barthe, je lui exposai cette idée. Il comprit la nécessité d'un acte collectif, mais il me fit remarquer que n'étant pas directeur, la convocation venant de lui n'aurait peut-être pas assez d'autorité, mais qu'il se rendrait à

toute convocation. Il m'engagea à la faire, je lui fis remarquer que j'étais trop jeune et je pensai que M. Guéroult pourrait s'en charger.

M. Guéroult déclara qu'il ferait la convocation le lundi soir. Il nous réunit le lendemain matin, et une protestation, signée de 25 et 26 journaux dont le nombre s'éleva à 34, parut dans les journaux.

Je n'avais pas pu me rendre à la réunion du soir, mais j'avais donné mon adhésion. Nous donnâmes le signal de la résistance, nous étions au mardi matin 21.

Ce premier acte de résistance fut suivi de manifestations dans le même sens. Le même jour, il y eut une manifestation faite sur le boulevard, sans armes, aux cris de : « Vive l'ordre ! Vive l'Assemblée nationale ! » Cette manifestation qui réunit 8 à 10 mille personnes, fit un certain effet; elle donna du courage aux amis de l'ordre. L'espèce de succès obtenu par cette manifestation et par la protestation des journalistes avec cette circonstance que le comité avait menacé, mais non frappé, décidèrent à faire une autre manifestation, le 22 mars. Mais déjà le Comité central avait pris l'éveil, la manifestation de la veille l'avait inquiété; il craignait de voir le parti de l'ordre s'agiter, il avait fait descendre vers la place Vendôme les bataillons sur lesquels il comptait le plus et nous eûmes lieu de croire que les hommes du Comité central étaient résolus ce jour-là à faire un mouvement si la manifestation avait lieu. Voici ce qui me le fait croire : d'abord l'envoi des bataillons sur lesquels le comité pouvait compter, et une autre circonstance dont je crois pouvoir parler : dans la matinée de cette funeste journée, je m'étais rendu, comme je le faisais tous les jours, à la mairie du deuxième arrondissement où s'était organisée une espèce de centre de résistance; il y avait M. Tirard et quelques autres maires qui s'étaient réunis et qui n'avaient pas accepté l'autorité du Comité central, c'était là la seule autorité, à peu près légale de Paris.

Quand je m'y rendis, à ce moment, on m'annonça que la manifestation qui allait avoir lieu, était dangereuse, qu'elle amènerait peut-être des malheurs, et on m'engagea, moi et mes amis, à faire des efforts pour l'empêcher.

Il est probable que les personnes qui nous donnaient ce conseil avaient des informations plus complètes que les nôtres, qu'elles avaient eu vent de ce qui se préparait, et qu'elles savaient qu'on ne reculerait pas devant un acte de force, contre les manifestations.

Nous nous y rendîmes, mon ami et moi; nous arrivâmes au moment où éclatait la première décharge, quand nous serions arrivés plus tôt, nous ne l'aurions pas empêchée.

On fit encore une nouvelle tentative de résistance à main armée, on s'organisa sous les ordres de M. l'amiral Saisset, on occupa certains points de Paris, notamment le Grand-Hôtel, la gare Saint-Lazare, sur la rive gauche l'École polytechnique; cela prenait une certaine consistance, il y avait quinze ou vingt mille gardes nationaux sous les armes, mais ne sachant à qui obéir, ne sachant pas, quand ils se trouvaient près d'un autre bataillon, s'il était favorable à l'ordre, mais on tenait un peu l'insurrection en respect.

Malheureusement cette résistance ne dura pas. Le 25 mars, les maires consentirent à abandonner les points occupés et à convoquer les électeurs pour le lendemain dimanche. Il se trouva que cet essai de résistance fut funeste, parce qu'il désignait à l'hostilité du Comité tous les bataillons qui y avaient concouru; tous les officiers supérieurs de ces bataillons furent obligés de quitter Paris; tous les bataillons qui y avaient pris part furent désignés pour être désarmés. C'est ce qui fit que plus tard, quand on voulut provoquer un mouvement dans Paris, afin de donner la main aux troupes qui venaient de Versailles, on ne trouva plus les éléments qu'on cherchait; ils avaient été détruits par le Comité central et la Commune. On avait fait une liste des noms des bataillons et des officiers qui avaient pris part à la tentative de l'amiral Saisset.

Cependant les hauteurs de Passy et du Trocadéro furent occupées jusqu'au 28 mars, quatre jours avant ce commencement de la lutte entre Paris et Versailles. Si cette occupation avait duré quelques jours de plus, vous voyez le résultat.

Le 2 avril, les troupes du Comité occupèrent ces points.

Ce que je pourrais vous dire ensuite n'aurait plus d'intérêt; je pourrais vous parler des persécutions contre les journaux; vous les connaissez; elles se sont réduites à des suppressions de journaux, à des poursuites dirigées contre quelques-uns d'entre nous; nous avons résisté. Un seul de nos confrères, qui a refusé de se mettre

à l'abri des poursuites a été arrêté, conduit d'abord à Sainte-Pélagie, puis à la Roquette et vous savez qu'il a péri. C'est M. Gustave Chaudey.

Nous avons lutté pour que le Comité central et la Commune n'eussent pas la moindre autorité légale, nous leur avons contesté cette autorité légale, mais le détail de nos différends avec la Commune ne vous intéresserait pas, je crois.

**M. Vacherot.** — M. Hervé nous a dit au début de son exposé si intéressant et si instructif, qu'il avait assisté à tout ce qui s'était passé pendant le siége et pendant la commune. Comme il est un observateur très-clairvoyant, je tiendrais, si la commission ne s'y oppose pas, à ce qu'il nous dît son impression sur l'état moral de la population de Paris, au moment des incendies et de l'exécution des otages.

**M. Hervé.** — Je vais vous faire part des observations que j'ai faites.

On pourrait croire, si on n'avait pas vu les choses de près, que ce triste gouvernement de la Commune aurait dû éloigner ses partisans, au lieu de lui en attirer, que le nombre des partisans de la commune devait être moins grand à la dernière heure qu'à la première.

En fait, ce serait une erreur, le nombre des partisans de la commune, des partisans actifs qui se sont battus, était plus grand le dernier jour que le premier.

Je me suis souvent demandé la cause des changements qui s'étaient produits dans les dispositions de la population parisienne.

Voici ce qui m'a paru : on est très-habitué en France à considérer comme définitif et légal tout gouvernement de fait. Je crois que c'est Royer-Collard qui a dit : Il y a une grande école d'immoralité établie en France depuis soixante ans. En effet, nous avons vu la force triomphante et des doctrines qui l'ont justifiée.

Nous sommes tellement habitués à accepter le fait accompli qu'au bout de quelque temps, pour les Parisiens qui étaient restés dans Paris, qui n'avaient pas pu le quitter, qui étaient plus Parisiens que Français, le gouvernement qui percevait les impôts, qui commandait, qui ordonnait, était le gouvernement régulier. Voilà la première cause. Il y en a une seconde. Parmi les bataillons même qui avaient pris part à la tentative de résistance sous l'amiral Saisset, il y en a qui, un mois après, ont consenti à marcher sous le drapeau de la Commune. Ces bataillons avaient été profondément troublés par ce qui s'était passé au moment de la tentative du boulevard.

Il y a un bataillon, dont je ne me rappelle pas le numéro, qui était à l'Ecole polytechnique qui la gardait, qui était disposé à se défendre. Au moment de la capitulation, il y a eu des bataillons qui ont marché dans les troupes de la Commune et qui se sont battus avec courage. Ils ont été troublés par cette espèce d'abandon des pouvoirs. En outre, on a été entraîné par le spectacle de ce qui se passait autour de soi ; on n'entendait plus que les voix des partisans de la Commune, on ne lisait plus que les affiches de la Commune et permettez-moi de le dire, à cela près que les hommes n'étaient pas honorables, ces affiches ressemblaient beaucoup à celles qui annonçaient des victoires pendant le siége, elles étaient sur papier blanc, puis elles annonçaient des victoires, que la Commune avait perdu peu de monde, et que les Versaillais avaient été repoussés en désordre ; il y avait des gens qui finissaient par le croire et non-seulement parmi les ouvriers, mais dans la bourgeoisie et on disait : c'est un gouvernement comme un autre, c'était un gouvernement quelconque, et cela suffit en France pour qu'on soit obéi.

À la fin, la Commune avait plus de partisans qu'au commencement.

Je n'ai pas vu les derniers jours de la Commune, j'ai vu cet état de choses établi, je me suis éloigné de Paris au moment où on a supprimé *Le Journal de Paris*, que j'ai fait reparaître sous le titre d'*Echo de Paris;* j'ai envoyé des articles à ce journal. Je suis rentré dès que les troupes sont entrées, je suis entré quand les troupes se battaient encore, j'ai fait reparaître *Le Journal de Paris* quand les obus tombaient encore. L'exécution des otages a eu lieu le jour même de notre entrée à Paris, elle a été un acte spécial qui se rattache plutôt à l'état moral des chefs de la Commune qu'à l'état moral de la population.

**M. Vacherot.** — Quel a été l'effet produit par les incendies et l'exécution des otages ?

**M. Hervé.** — J'étais à Paris à ce moment-là, il y a eu, je dois le dire à l'honneur de la population parisienne, un retour très-vif de l'opinion contre la Commune, du moins dans les quartiers que j'ai pu examiner. Ce retour tenait à l'horreur produite par des crimes semblables, puis il y avait une autre raison moins honorable : la Commune était vaincue. Tant qu'elle a eu la force, on a dit : ce sera un gouvernement comme

un autre, elle donnera l'ordre, des travaux, et on pourra vivre; quand on a vu que la Commune était vaincue, on s'est retourné d'un autre côté.

Si je pouvais entrer dans des détails, cela donnerait une triste idée de l'état moral, la population va au succès, au plus fort, au fait accompli. A ce moment il y a eu un retour très-vif contre la Commune, j'ai vu des quartiers où cela s'est manifesté avec une grande ardeur. Ce mouvement a duré, je crois qu'il a contribué au moins autant que la presse au résultat des dernières élections de Paris, mais ce mouvement va s'affaiblissant, les impressions ne sont pas durables chez nous et dans cette immense ville où les événements se succèdent, où la vie est très-active, les impressions, par cela même qu'elles sont multiples, ne sont pas durables; déjà l'incendie des Tuileries et de l'Hôtel-de-Ville paraissent des événements de l'histoire; on oublie quels sont les hommes qui ont préparé et accompli ces actes et les sentiments d'indignation s'affaiblissent d'autant plus qu'il y a eu à l'insurrection du 18 mars des causes autres que celles que je viens d'avoir l'honneur de signaler. Je ne vous ai parlé que des causes spéciales accidentelles, le désastre de Sedan qui a rendu le siége inévitable, le siége de Paris, la manière dont l'Empire a été renversé, qui a mis le pouvoir entre des mains qui ne pouvaient pas le tenir fermement, le long siége qui ne lui laissait pas la pleine liberté de ses actes, etc. Mais si nous voulions voir s'il y a des causes plus profondes, nous verrions qu'il y en a d'autres.

Dans certaines villes, dans un certain état social, ces causes n'auraient pas amené ces effets; on ne peut pas espérer qu'on sera toujours vainqueurs, que la capitale ne sera pas assiégée par l'ennemi, que tous les gouvernants auront toute la sagesse possible. Vienne a été assiégée et prise, toutes les capitales de l'Europe sont exposées au même sort, cependant nous n'avons pas toujours vu des événements semblables. Cela prouve que ces événements sont tombés sur un sol préparé et qui reste préparé pour des événements du même genre, et si au lieu de chercher les causes accidentelles et locales, on recherchait celles qui peuvent amener des événements du même genre, nous en trouverions d'autres. Le mal est loin d'être guéri; on a triomphé, on va réprimer ceux qui ont pris part à cette lutte, mais on n'aura pas réprimé les causes du mal. De même que vingt ans après l'insurrection de juin, vous avez eu le 18 mars, de même, dans vingt ans, on pourra avoir une insurrection du même genre, si les mêmes causes viennent la provoquer.

A Paris, il y a une immense population ouvrière qui s'accroît tous les jours; elle est en grande partie, dans un état de misère physique et morale qui explique bien des choses. Il y a des questions très-graves qu'on ne peut pas traiter au pied levé, il y a certaines écoles politiques qui prétendent qu'il n'existe pas de question sociale; eh bien, je dois le dire, il y a du moins pour les grands centres, une question qui est à la fois politique et morale. M. Gladstone a dit: ce siècle est le siècle des ouvriers. Cela ne veut pas dire que le gouvernement de la société doit appartenir aux ouvriers, mais que ce siècle est celui où le travail des mains a pris le plus d'extension.

A côté de ce progrès, il y a des dangers en proportion des progrès accomplis. Il est incontestable qu'au milieu de ce développement de l'industrie, quand les instruments de travail se sont accumulés comme à Paris, il se produit des dangers sociaux particuliers. Il faut, j'en suis convaincu, que les classes éclairées conservent le gouvernement de la société; que ce soit sous le régime censitaire, ou sous le régime du suffrage universel, c'est aux classes élevées à diriger la société. Mais pour qu'elles aient le pouvoir, il faut qu'elles fassent attention aux besoins, aux misères, aux faiblesses de cette classe vis-à-vis de laquelle, à côté de laquelle elles sont en minorité.

Si vous faisiez une enquête sérieuse sur l'état des populations ouvrières, vous arriveriez à des faits qui vous étonneraient, mais qui n'étonneraient pas ceux qui ont touché de près cette population. Vous verriez qu'il y a des populations très-nombreuses qui sont dans un état de détresse physique et morale. Il y a des quartiers de Paris où l'Église catholique, qui a tant de forces d'expansion, n'arrive pas, malgré son activité où un prêtre ne pénètre jamais, c'est un grand malheur; je suis catholique, je souhaiterais que la religion eût de l'action sur les classes ouvrières; mais il y en a sur lesquelles la religion n'a aucune action, quand un prêtre pénètre dans certaines classes, ce sont les êtres les plus dégradés de cette classe, qui se jettent dans ses bras, mais l'ouvrier intelligent est celui qui est le plus incrédule.

A défaut de cette société religieuse, la société civile a-t-elle une action morale sur ces popula-

tions? Très peu, parce que habitués à voir leurs besoins satisfaits d'une façon insuffisante, ils ne connaissent la société que par là et ils la rendent responsable. Tant que ces grandes agglomérations existeront, tant qu'on n'aura pas pu atténuer les maux que je signale, il y aura jalousie contre les classes éclairées, et cette jalousie donnera de grandes facilités à des insurrections comme celle du 18 mars.

Il y a peut-être des moyens, je ne dis pas de faire disparaître, mais d'atténuer ces dangers.

Ainsi, il y a un homme que nous avons combattu, il a eu une pensée qui m'a paru juste ; il a eu la pensée de frapper d'un droit certains instruments de travail nécessaires aux grandes industries, la houille par exemple. Cette pensée a été combattue, il y avait là le germe, peut-être, d'une idée qui aurait pu être utilisé. Il y a un grand inconvénient à voir l'industrie se développer à Paris dans des proportions semblables. Il y a un premier inconvénient que voici : avec le système du suffrage universel, contrairement à ce qui se passe dans certaines sociétés où un individu a d'autant plus d'influence qu'il a une plus haute situation sociale, c'est le contraire qui arrive, un individu a d'autant moins d'influence qu'il a une plus haute situation sociale. Le petit bourgeois qui n'a qu'un domestique vote d'une façon, son domestique vote d'une autre façon, les deux votes s'annulent. Mais le grand industriel vote d'une manière, ses 2,000 ouvriers votent d'une manière opposée en sorte que plus son influence diminue, plus celle de ses adversaires augmente.

Il en résulte qu'à mesure que l'industrie se développe dans Paris, il se passe ce fait que le nombre des adversaires de l'ordre social s'augmente dans une proportion bien plus considérable que le nombre de ses défenseurs. Voilà pour la mise en pratique du suffrage universel.

Mais à un autre point de vue, cette agglomération a d'autres inconvénients.

Il y a des ouvriers heureux, les typographes par exemple ; mais il y a d'autres industries, les raffineries par exemple qui emploient des instruments de travail beaucoup moins intelligents, moins bien payés que ceux dont je vous ai parlé tout à l'heure.

On dit que les salaires sont augmentés, c'est vrai, mais l'augmentation de salaires dans les grandes villes n'a pas le même effet que dans les petites villes. Dans les grandes villes à côté de l'augmentation de salaires il y a aussi la tentation de tous les jours et beaucoup moins d'épargne que dans les campagnes. Il arrive qu'à Paris l'ouvrier qui a des épargnes les augmente, mais celui qui n'en a pas, ne commence jamais à en faire, et les ouvriers cèdent plus à la tentation des dépenses futiles qu'aux désirs de faire des épargnes.

La misère dans Paris est plus grande qu'ailleurs ; la lumière et le soleil s'y vendent plus cher ; si vous faisiez une enquête sur ces logements d'où sont sortis ces soldats de l'insurrection, vous verriez que dans certains quartiers ouvriers, ces populations payent plus cher que nous relativement. Les logements destinés à la classe ouvrière rapportent plus de produit que les logements destinés à la classe élevée. Quand vous allez acheter une maison dans un beau quartier, si elle rapporte 4 pour 0/0 ; vous êtes heureux, mais une mauvaise petite baraque rapporte davantage, et les ouvriers payent plus relativement.

Il y a donc des souffrances profondes endurées par des hommes sur lesquels la religion, et la société n'ont aucune influence, ces souffrances étant exploitées par des sophistes, ne vous étonnez pas qu'elles puissent amener des insurrections. Si vous pouvez trouver le moyen d'atténuer le mal, vous aurez rendu un grand service et prévenu le retour des insurrections.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Quel est le salaire des ouvriers typographes ?

**M. Hervé.**— Six à sept francs. Ils sont payés au tarif.

**M. Vacherot.** — Il y a eu des élections sous la Commune, elles ont réuni un très-grand nombre de voix, cent quatre-vingt mille et plus, c'était un succès pour la Commune. Plus tard, les élections complémentaires n'ont eu aucun succès. Cela n'indique pas de bonnes dispositions dans le public à l'égard de la Commune.

**M. Hervé.** — Aux premières élections, beaucoup de personnes se trouvaient sous l'empire de cette pensée que la tentative de conciliation qui avait lieu à ce moment pouvait avoir un résultat utile. Cela tenait à ce qu'un grand nombre de maires et d'adjoints dont quelques-uns avaient résisté courageusement au comité, avaient contre-signé cette tentative. Je ne partageai pas cette illusion.

En voyant les maires accepter la candidature, beaucoup d'honnêtes gens ont dit : il faut voter puisque nos maires acceptent la situation, et se font candidats. Remarquez qu'il n'était

question que d'un conseil municipal la veille des élections, et que le nom de Commune ne fut adopté que le lendemain. Il y eut donc beaucoup de gens d'ordre qui votèrent. Mais la plupart avaient pris la fuite antérieurement, car Paris voyait partir chaque jour vingt-cinq mille personnes. — Lorsque, par conséquent, je dis que le nombre des adhérents de la Commune a augmenté dans les derniers temps, j'entends parler des personnes qui étaient restées à Paris. Une des causes qui ont fait que presque toute la portion de la population qui est restée a fini par se ranger du côté de la Commune, c'est que ceux qui auraient pu avoir sur elle une influence en sens contraire avaient fui, et c'est ce qui fait que les quelques journaux de l'ordre qui sont restés — et il y en a eu deux ou trois — ont rendu encore quelques services en empêchant, par leurs protestations, quelques égarés de plus d'aller à la Commune.

Voilà, je crois, l'explication. Ce second fait, qui est parfaitement exact et que citait M. Vacherot, n'est pas du tout en désaccord avec l'autre. Sur la portion de la population qui est restée jusqu'au dernier jour, au lieu de décroître, l'influence de la Commune a grandi.

**M. le Président.** — Votre conduite et celle de la presse ont été très-honorables.

Savez-vous quelque chose de l'Internationale?

**M. Hervé.** — Je n'en sais pas assez pour donner mon avis, vous devez nécessairement avoir sur cette question des renseignements beaucoup plus complets que ceux que je pourrais vous donner. Je ne pénétrais pas dans les conciliabules des sociétés secrètes. Je crois que mon témoignage serait de très-peu d'intérêt.

**M. Vacherot.** — Ne pensez-vous pas, M. Hervé, que s'il n'y avait pas eu ce qu'on a appelé d'un mot, qui est peut-être un peu dur, la capitulation des maires; que, si les municipalités étaient restées complétement en dehors, et que les élections eussent été faites uniquement par le pouvoir nouveau issu de l'insurrection, on serait allé très-peu aux urnes électorales.

**M. Hervé.** — On y serait allé moins. Ceux qui ont voté pour M. Desmarest, par exemple, ne s'y seraient certainement point présentés.

**M. Vacherot.** — Mais y aurait-il eu un véritable échec pour la Commune?

**M Hervé.** — C'est mon sentiment et c'est une des raisons qui m'ont fait combattre cette capitulation. (Séance du 21 juillet 1871.)

---

# DÉPOSITION

DE

# M. BETHMONT

M. Bethmont est introduit.

**M. le Président.** — Vous avez, Monsieur, manifesté le désir d'être entendu par la commission. Veuillez nous dire ce que vous savez sur l'insurrection du 18 mars; la commission sera heureuse de recevoir votre déposition.

**M. Bethmont.** — Je n'étais pas à Paris au moment de l'insurrection du 18 mars. Mais il est bien évident qu'elle ne s'est pas produite instantanément. Elle est née de faits antérieurs, et d'un état social très grave. Il m'est pénible, je ne dis pas de déposer puisque je l'ai désiré, mais d'affirmer ce que je vais affirmer. Je crois que cette insurrection est la conséquence nécessaire de deux faits principaux que je qualifie ainsi :

Paris contenant le gouvernement, c'est le premier fait.

Le second fait, c'est celui-ci :

Sous le suffrage universel, tout le monde armé.

A ces faits on pourra chercher des palliatifs, on n'en trouvera pas. Quand une ville aussi merveilleuse que Paris,— et ceux qui l'ont vue depuis vingt ans peuvent dire combien cette ville est merveilleuse ; même quand un peuple renverse successivement, à certains moments où l'impatience le gagne, tous les gouvernements que se donne la nation, on peut dire qu'il y est comme habitué. En même temps, quels que soient les efforts que l'on fasse, tant que l'idée subsistera que sous le suffrage universel, les citoyens peuvent être de plein droit armés et se constituer en garde nationale, c'est-à-dire en milice en dehors de l'organisation militaire, infailliblement ce qui, dans la garde nationale est mauvais, l'emportera toujours à un instant donné sur ce qui est bon. Ceux qui ont vu de près la garde nationale le savent, si le nombre est souvent du côté des bons, la révolution est toujours du côté des mauvais.

Le fait sur lequel je veux appeler particulièrement l'attention de la commission est celui-ci : j'appartenais à un bon bataillon, — un bataillon du faubourg Saint-Honoré, — il y avait là des hommes d'ordre, des hommes que leur situation sociale devait nécessairement conduire à la modération dans la critique. Eh bien ! à chaque faute commise, ceux-là même devenaient de plus en plus hostiles. Mais quant aux mauvais ils s'initiaient, s'associaient et à un moment donné étaient capables des actes les plus répréhensibles. — Ce n'est pas tout. — Les armes même que l'on confie à la garde nationale n'ont de valeur que lorsqu'on a des cartouches. Nous, quand on nous donnait douze paquets de cartouches, ce qui était le compte règlementaire à chaque sortie, à notre retour quand nous ne les avions pas épuisées, nous rendions celles qui restaient. Les autres ne les rendaient jamais, ils tiraient moins que nous cependant, et à chaque sortie nouvelle, ils en redemandaient, si bien que quand le siége prit fin, alors qu'il ne nous restait que dix ou douze cartouches, eux en avaient trois cent cinquante.

*Un membre.* — Pour s'en servir à un moment donné.

*Un autre membre.* — Mais il dépendait des officiers de les leur faire rendre?

**M. Bethmont.** — Non, cela ne dépendait pas des officiers. Il est impossible d'affirmer à un garde national qu'il n'a pas tiré ses cartouches! il est impossible de punir un garde national s'il les a perdues, et s'il vous en de-

mande pour une sortie, de refuser de lui en donner.

De telle sorte qu'avec la garde nationale en dehors de l'armée, alors surtout que le suffrage universel existe, et qu'elle n'est pas composée comme autrefois de censitaires, il est impossible qu'un gouvernement subsiste. Avec le système du cens, on comprend la garde nationale, comme une sorte de contrepoids vis-à-vis du gouvernement ayant à sa disposition une autre armée composée d'hommes ayant sept ans de service. Mais sous le régime du suffrage universel, si vous faites une garde nationale et que vous donniez des armes à tout le monde, vous arriverez nécessairement à des journées de juin ou à des journées comme celle du 18 mars.

Ce n'est pas tout, les bataillons mauvais avaient des chassepots alors que nous avions des tabatières.

**M. de Rainneville.** — Comment expliquez-vous qu'on ait donné de bonnes armes aux mauvais bataillons ?

**M. Bethmont.** — Par une raison très simple. Quand de bons citoyens veulent à tout prix défendre leur pays, quelles que soient les armes qu'on leur donne, ils se déclarent satisfaits. Les hommes au contraire, qui s'organisent moins en vue de la défense nationale qu'en vue de poursuivre une idée, cherchent avant tout la supériorité des armes et se montrent très-exigeants. Eh bien ce fait-là s'est produit à Paris. Dans le faubourg Saint-Germain, dans le faubourg Saint-Honoré et dans les arrondissements du centre, on nous a changé nos fusils quand on a pu, parce qu'on était sûr de nous; tandis que les officiers des bataillons appartenant aux quartiers remuants, se sont mis à faire des protestations. Alors que les uns ne se plaignaient pas et que les autres réclamaient énergiquement, il était naturel que le gouvernement cédât aux obsessions de ceux qui criaient le plus. Ce fait là s'est produit à Toulouse, à Marseille comme à Paris; il se produira encore.

*Un membre.* — Il est bon que ce fait qui a sa gravité, soit bien précisé. M. Bethmont pourrait-il nous dire si, dans son bataillon, il y a eu un changement régulier des armes, un changement ordonné? En d'autres termes, les bataillons ont-ils reçu à jour et à heure fixe l'ordre d'échanger les premiers fusils distribués contre d'autres fusils, ou bien au contraire est-il à sa connaissance que des bataillons de Belleville ou d'autres arrondissements semblables, prématurément armés de fusils à piston, aient pu obtenir le changement de leurs armes?

**M. Bethmont.** — Je ne puis déposer que de ce que je sais. Je ne faisais pas partie du gouvernement, je n'ai pas été une seule fois à l'Hôtel-de-Ville; mes amis savaient très-bien ce que je pensais sur les événements accomplis; je n'ai donc pas les éléments suffisants pour faire une réponse à cette question. Tout ce que je peux dire, c'est que les bataillons de Belleville avaient des chassepots alors que nous autres n'en avons jamais eus. Eh bien, je ne m'en étonne pas, par cette raison très simple, que les bataillons de Belleville ont été en demander, tandis que nous, nous nous sommes contentés des armes qu'on nous donnait.

Je n'ai pas à parler du fait de l'élection des officiers. Je crois que quel que soit le mode de réorganisation des forces de notre pays, c'est un principe qui doit être complètement abandonné. Vers la fin de l'Empire, quand la loi a été votée, le Ministre de la Guerre, le comte de Palikao, avait fait admettre par la commission que les officiers devaient être choisis parmi les anciens soldats. Je dois dire, c'est du moins mon expérience personnelle, que ce qu'il y a eu souvent de plus mauvais comme officiers, ce sont les anciens soldats.

Je ne dis pas que le général comte de Palikao, ait eu tort d'avoir cette préoccupation, mais enfin je constate le fait.

**M. de Quinsonnas.** — J'ai été obligé de chasser de mon bataillon de mobiles, les officiers anciens soldats.

**M. Bethmont.** — Quand on a vu Paris en 1848 et le lendemain du 4 septembre, on s'aperçoit d'une chose, c'est que c'est une ville où on espère toujours, au moyen d'une révolution, venir à bout des difficultés graves qui se produisent dans le pays ; que les révolutions qui s'y font naissent toujours d'un mécontentement légitimé par les fautes des gouvernememts, mais qu'elles ont toujours aussi comme sanction de leur existence, l'espoir et presque la certitude que le lendemain du jour où elles auront été faites, les difficultés seront aplanies.

J'ai constaté de mes yeux que le lendemain du 4 septembre, on se promenait dans les rues de Paris, avec la certitude qu'on allait avoir la paix. Je n'ai pas vu le 18 mars, mais ma conviction absolue, c'est que le lendemain de ce jour, la population parisienne devait avoir aussi l'espoir que les choses s'arrangeraient, au point

de vue des loyers et des échéances, à tous les points de vue possibles et que les difficultés qu'on entrevoyait à l'horizon, seraient des difficultés aplanies par la révolution. Je signale en passant cette observation comme une de celles qui m'ont le plus frappé.

La population parisienne en prenant le pouvoir, se trouva atteinte d'une espèce de vertige qui lui fit croire de la meilleure foi du monde que la France devait la suivre, et que la révolution qu'on venait de faire, serait une solution aux difficultés présentes.

Je signale cela en passant, parce que c'est une des raisons qui ont entraîné la population de Paris à laisser faire le 18 mars. Quant à l'attitude de la population pendant cette journée, je n'étais pas à Paris, par conséquent, je n'en puis rien dire. Mais voici ce que j'avais constaté à la suite du siége; tout le monde était pour ainsi dire en faillite, personne ne pouvait payer ses loyers; il y a eu de la part de l'Assemblée nationale actuelle méconnaissance de cette situation. Paris est un grand centre industriel, économique, qui pendant le siége avait fait des sacrifices énormes, supportés par la population civile avec une résignation admirable. On ne l'a pas compris, et quand l'Assemblée nationale s'est réunie à Bordeaux, au lieu de bien saisir la situation de Paris, qui était celle d'une ville industrielle aux abois, on n'en a pas tenu suffisamment compte. La loi sur les échéances, et celle des loyers, laissaient à l'état de faillite tous les hommes qui par situation, par habitude ou par instinct sont des hommes d'ordre, de telle sorte que le 18 mars se produisant, il n'était pas possible d'espérer des boutiquiers, qu'ils prissent les armes contre le désordre, car ils étaient dans une situation de faillite latente telle qu'ils n'avaient plus pour faire vivre leurs femmes et leurs enfants que leurs bras. Cela explique, je crois, comment le 18 mars a pu s'effectuer si facilement.

Maintenant, je dois dire aussi pour être complètement dans le vrai, que pendant le siége, l'ignorance absolue où s'est trouvée la population parisienne de ce qui se passait au dehors avait complètement dévoyé l'esprit public. On a cru de la meilleure foi du monde à Paris, qu'en se défendant à outrance, on pourrait sauver la France. Le gouvernement n'avait pas de nouvelles de ce qui se passait en province. Je ne critique pas, je constate un état de choses. Il est certain que la population parisienne, pendant les cinq mois du siége, a cru qu'avec tous les sacrifices qu'elle faisait, et ils ont été bien plus grands qu'on ne le suppose d'habitude, elle pourrait sauver la France. Remarquez que j'apporte ici le témoignage d'un homme qui n'était pas auprès du pouvoir, qui n'avait pas de rapports avec ceux qui avaient une opinion autorisée sur l'impossibilité ou sur la possibilité de la défense. L'opinion générale était à Paris qu'on pourrait arriver à débloquer la ville et à sauver le pays. Et j'ajoute ceci : C'est que le dernier mois du siége a été un mois admirable, pendant lequel les privations de tous genres, en nourriture, en chauffage, en vêtements ont atteint presque toutes les classes de la société, et que plus le siége a continué, plus le niveau moral s'est élevé. C'est absolument vrai.

Eh bien, subitement, sans qu'on en fût averti, sans que rien pût le faire pressentir, car le combat du 19 janvier eût lieu huit jours avant la reddition, on apprit qu'il fallait se rendre. La nécessité de se rendre a été annoncée en même temps que la reddition a eu lieu. Ce fut là pour la population parisienne un immense désappointement. Et la brusquerie avec laquelle elle a appris la défaite de la province et la nécessité de la capitulation, ont fait surgir dans les esprits l'idée de la trahison, l'idée qu'on n'avait fait, ni en province ni ailleurs, tous les efforts nécessaires pour sauver la patrie.

Après cinq mois de siége, cette population en est donc sortie, non seulement avec le désespoir d'avoir été vaincue, mais avec la conviction qu'elle avait été trahie, et que si la défense avait été conduite autrement, à Paris et en province, la lutte eût été heureuse.

J'indique ces faits très-nettement à la Commission parce que c'est une sorte d'explication de l'état mental dans lequel s'est trouvé Paris, lorsqu'ont éclaté les évènements du 18 mars. Il est évident qu'une certaine déconsidération s'était répandue sur ceux qui avaient concouru à la défense nationale, déconsidération tenant surtout à ce qu'on n'avait pas tenu Paris au courant de la situation de la province, et de l'impossibilité pour Paris de se débloquer par lui-même. Maintenant, quant à la question ouvrière, je ne me permettrai pas d'en parler longuement devant vous. Cependant, comme ce n'est pas assurément pour faire de l'histoire, mais pour chercher les moyens de remédier dans l'avenir à notre situation que votre Commission travaille, je vous demande la permission de vous dire quelques mots à ce sujet.

Je crois qu'au point de vue de la question ouvrière, l'enquête vous apprendra que l'Internationale est l'expression des souffrances des ouvriers; que malgré les théories détestables que cette société professe, son existence même indique des lacunes immenses dans notre état social actuel; que, quoiqu'on en ait dit des rapports du travail et du capital, ces rapports ne sont pas encore très-bien compris tant au point de vue de l'état et de l'instruction, qu'au point de vue des rapports des patrons avec les ouvriers, et au point de vue dans Paris de cette séparation absolue de classes vivant isolées les unes des autres par suite des grands travaux accomplis sous l'Empire. Vous avez, soyez-en convaincus, vous avez dans les faits qui nécessitent cette enquête, l'exemple le plus terrible de ce que peut l'isolement du capital en face du travail. Sans doute, ces faits ont été amenés par des malheurs inouïs, mais il y a là un problème social qu'il ne faut pas nier. Et ce n'est certes pas en continuant les errements que la société française a suivis depuis plus de quarante ans, que vous arriverez à supprimer le problème. Ce ne sera pas non plus avec des lois de proscription que vous arriverez à empêcher le renouvellement de crises, je ne dis pas aussi graves, mais cependant toujours douloureuses entre le capital et le travail. Il faudra que vous appliquiez tous vos efforts à bien comprendre que, si cette révolution du 18 mars a été précédée d'évènements qui ne se renouvelleront pas, elle a eu pour cause profonde, au-dessus des causes occasionnelles qui en ont déterminé l'explosion, les souffrances de ceux qui travaillent; souffrances singulièrement accrues à Paris par la vue d'un luxe se produisant partout et toujours avec insolence, en face de misères non comprises, à l'égard desquelles on n'a jamais eu qu'un procédé, qui n'est pas le principe vrai des temps modernes. Si votre enquête ne vous montre pas ceci comme un des plus graves problèmes des temps modernes, dont votre Commission doit rechercher la solution, vous n'aurez rien fait pour l'avenir. Je n'ai pas à entrer dans le détail. Je dis seulement que quand nous aurons à examiner la question ouvrière, à nous demander si l'éducation sera obligatoire ou non, au lieu de nous laisser aller mollement aux accommodements et aux attermoiements qui conviendront le mieux à notre intérêt ou à notre insouciance, il faudra avoir les yeux sur le 18 mars, et nous rappeler que nous avons devant nous une question ouvrière qui, ce jour-là, s'est révélée avec une puissance inouïe. Vous me dites c'est la perfection que vous cherchez. Je vais vous donner un exemple de l'imperfection des lois et des conséquences funestes qu'elles peuvent avoir sur la société. Je ne connais pas de loi plus funeste que la loi du remplacement. Au début elle avait sa raison d'être : avec un service de neuf ans, avec le besoin pour la société de conserver des forces actives et intellectuelles pour le mouvement normal de la vie publique, si vous aviez fait la loi militaire sans autoriser le remplacement, vous auriez fait une loi détestable. Mais depuis, cette loi a été continuellement en s'aggravant, en se dénaturant, si bien que dans mon département de la Charente-Inférieure, il n'y a plus que les misérables, les petits fermiers qui servent. Et qu'en est-il résulté? c'est qu'un jour il a été possible à la mauvaise démocratie d'attirer à elle le 88e, parce que ce régiment était composé d'éléments sur lesquels elle avait nécessairement une action puissante.

*Un membre.* — Je demande à dire un mot sur le 88e.

**M. le Président.** — Nous ne faisons pas de discussion.

**M. Bethmont.** — Cette loi se continuant sous des régimes divers, au milieu d'une société qui s'enrichissait, devint plus funeste encore le jour où l'état se fit assureur, et où il apparut aux yeux de tous que l'on pouvait se libérer de l'obligation militaire moyennant un peu d'argent. Le sentiment national s'en est trouvé perverti, ainsi que l'esprit de l'armée, car on arriva à ne plus considérer comme un devoir de défendre son pays, et l'armée devint accessible à l'indiscipline.

*Un membre.* — Si j'ai bien compris ce qu'a dit M. Bethmont, il me semble qu'à ses yeux la principale cause de l'insurrection parisienne, a été sous le régime du suffrage universel, l'armement de tous les citoyens. La seconde cause aurait été la présence du gouvernement à Paris.

**M. Bethmont.** — Parfaitement, si la Commission désire que je m'explique sur ce dernier point, je le ferai.

Je ne crois pas possible que le gouvernement reste dans Paris, sans qu'à un moment donné Paris s'empare du gouvernement. Je le dis franchement. Je sais très bien que dans quelques jours la question sera discutée à la Chambre; que le séjour à Paris sera représenté comme momenta-

nément utile pour la reprise des affaires; on demandera que les ministères y soient rétablis complétement et non pas seulement les bureaux; mais je ne suis pas convaincu que si le gouvernement retourne entièrement à Paris, Paris, à un moment donné, ne refasse une révolution. Sans doute, ce retour à Paris pourra s'effectuer demain dans d'excellentes conditions. On est désarmé, la secousse qu'on vient d'éprouver est immense, le besoin de travail et de stabilité est universel, et il y a un homme, le plus grand citoyen de notre pays, qui se trouve à la tête des affaires et qui est assez âgé pour que tous les partis aient la patience d'attendre. Je le reconnais, vous aurez un moment de tranquillité. Cependant, si vous y retournez, à mon avis vous aurez mis la France dans une détestable condition politique et vous aurez compromis la République et la patrie.

J'ai vu, je le répète, la révolution de 1848. J'étais bien jeune, mon père était à la Chambre. On me dit que la foule allait envahir les Tuileries; eh bien! j'ai été envahir les Tuileries; j'avais vu des municipaux qui avaient tiré dans la rue Monthabor sur des hommes qui passaient, cela m'avait révolté. Je suis entré aux Tuileries, j'ai cassé un carreau et, pendant six mois, j'ai été voir si mon carreau était rétabli (on rit). C'est dans le sang français, c'est dans la nature humaine. Plus tard peut-être, dans vingt ou vingt-cinq ans, quand la centralisation sera détruite, quand il y aura dans les provinces une série de petites forteresses, de petits centres qui empêcheront Paris de faire une révolution à son gré, quand l'idée lui en passe par la tête, quand nous aurons deux Chambres, car j'espère bien qu'il y en aura deux; peut-être les inconvénients qu'il y a à ce que le siége du gouvernement soit installé à Paris ne subsisteront-ils plus? Mais je dis que, dans ce moment-ci, mettre entre les mains des Parisiens, qui sont les Athéniens de la France, et qui, en même temps, sont d'une hardiesse incomparable, cette tentation constante de servir leurs idées, de les imposer à tous est une imprudence. Pourquoi? Avec un gouvernement qui, peu à peu, comme tous les gouvernements, les lassera, les fatiguera, et les fatiguera d'autant plus que, lorsque la province sait que Paris se lasse, elle en devient d'autant plus réactionnaire et rétrograde; il se produit alors ce fait du gouvernement qui ne va pas aussi vite que le mouvement des esprits parisiens, de telle sorte, qu'il a l'air d'aller en arrière même quand il va en avant; tout cela se passe dans Paris, pas en province; l'idée de l'attaque s'exalte dans Paris et l'idée de la résistance dans les provinces: et à un moment donné les troupes comprennent le sentiment de la population parisienne; à ce moment le coup est fait. Et contre qui? Contre l'ordre et surtout contre la liberté. Je dis qu'il y a là un immense danger: que cela est fatal, que cela s'est produit et se produira encore. Je ne savais pas comment l'empire tomberait; il est tombé dans des circonstances douloureuses! Je ne savais pas comment il devait tomber; je ne pouvais m'imaginer que Paris serait entre les mains de la Commune! On disait, à mesure qu'on faisait les rues plus larges: dorénavant on ne pourra plus faire des barricades; on oubliait que tel ou tel accident pouvait se produire qui rendrait toutes ces précautions inutiles. Je dis donc que pour Paris la tentation de défaire les gouvernements existera toujours, et qu'il est mauvais que le siége du gouvernement soit à Paris.

**M. de Rainneville.** — Vous voulez qu'il reste à Versailles, alors?

**M. Bethmont.** — Quant à ce point, je n'ai pas à me prononcer.

**M. le Président.** — C'est là une question qui n'est pas dans notre programme. Nous remercions M. Bethmont de la déposition qu'il a bien voulu nous faire.

(Séance du 30 juin 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. ANSART

**M. le Président.** — Monsieur, la question que nous adressons à tous ceux qui ont participé à l'administration de la police, dans ces dernières années, est celle-ci :

L'insurrection du 18 mars n'est-elle qu'une explosion de colère populaire, ou bien est-ce le résultat d'un complot ourdi de longue main, complot dirigé non-seulement contre telle ou telle forme de gouvernement, mais contre la société toute entière? Il résulterait des dépositions que nous avons entendues qu'il y aurait eu contre le gouvernement de la défense nationale un mouvement d'opinion violent, et de ce mouvement d'opinion à un soulèvement dans une ville comme Paris, il n'y a pas loin. Les hommes qui auraient été à la tête de cette conspiration seraient connus comme affiliés depuis longtemps aux sociétés secrètes. Nous vous avons appelé pour vous demander ce que dans l'exercice de vos fonctions de chef de la police municipale vous avez pu savoir de ces menées.

**M. Ansart.** — On ne m'a confié les fonctions de chef de la police municipale qu'à dater du 10 septembre et les faits antérieurs me sont nécessairement beaucoup moins connus. Cependant, j'étais déjà dans le service, et j'ai pu par conséquent les voir assez nettement.

Il existe en effet une conspiration permanente. Ce n'est pas contre telle ou telle forme de gouvernement qu'elle est dirigée, ce n'est pas une révolte politique, mais une révolte sociale que nous avons devant nous. Les origines en remontent bien haut, elles datent de l'Empire. La loi sur les réunions publiques a été une des causes les plus désastreuses de la démoralisation des classes inférieures. Elles ont cédé à une initiative révolutionnaire, mise à la portée de tous et Dieu sait dans quel moment.

Vous en avez vu un des premiers résultats lors de l'enterrement de Victor Noir, un des premiers faits par lesquels l'esprit de révolte se soit manifesté.

Jusque-là le parti révolutionnaire était calme. Il n'est sorti de son attitude expectante qu'après s'être compté dans les réunions publiques.

Nous arrivons au 4 septembre. Le 4 septembre n'a pas eu seulement pour cause, croyez-le bien, la capitulation de Sedan. Elle en a été bien plutôt l'occasion. Les hommes d'opposition qui se sont servis alors de la force révolutionnaire pour renverser l'Empire, ont dû nécessairement compter avec elle plus tard. Les hommes de révolution qui avaient aidé au mouvement politique réclamèrent leur salaire.

Une première tentative fut faite par eux, le 8 octobre. M. de Kératry était préfet de police.

Puis vinrent les événements du 31 octobre, je fus appelé à l'Hôtel-de-Ville, et j'ai été alors constamment en rapport avec M. le secrétaire général.

Je n'ai pas senti, je dois le dire, la préfecture du police suffisamment défendue ; je ne sentais pas qu'on voulût la défendre ; et moi qui étais habitué à vivre au milieu de gens qui avaient le principe d'autorité en grand respect, il me parut qu'on ne voulait pas agir avec une suffisante énergie. Sous cette impression, à ce moment, je remis ma démission entre les mains du secrétaire général en lui disant : « Je ne veux pas que mon nom, comme chef de service, puisse être attaché aux faits qui vont se produire. Je me retire et je vous prie de remettre à M. Adam ma démission. »

Les événements de la nuit changèrent ma détermination, mais je ne trouvai pas qu'on fût suffisamment énergique. Ainsi quand Raoul Rigault arriva dans le courant de cette soirée, avec un laissez-passer, signé de Blanqui et muni des pouvoirs nécessaires pour prendre possession de la Préfecture, mon rôle était tout tracé, j'aurais arrêté Raoul Rigault et je l'aurais fait fusiller, si j'avais été le maître.

Après le 31 octobre, la situation se modifia.

M. Cresson arrive à la préfecture. Il fut immédiatement chargé de l'exécution des mandats décernés contre les principaux auteurs de l'attentat du 31 octobre. C'était un homme très-loyal. Mais les ressources manquaient, les rouages de la préfecture de police étaient brisés; cependant je fus assez heureux pour faire quelques arrestations, entre autres, celles de Pyat, de Delescluze, etc. Et là, je dois vous le dire aussi, nous avons été bien peu soutenus par l'autorité judiciaire. — Quand notre rôle était terminé, quand la préfecture de police avait livré à la justice les principaux coupables, on les relâchait, et nous sentions très-bien que le Parquet entravait plutôt notre action qu'il ne la secondait.

Tous les hommes du 31 octobre furent mis en liberté, ou jouirent de permis de communiquer, qui rendaient les recherches illusoires; ils étaient couverts par leurs relations antérieures avec certains membres du gouvernement de la défense.— On cherchait à présenter leur affaire sous le jour le plus favorable.

Le 22 janvier arrive : il y a des coups de fusils, M. Cresson se rendit avec moi à l'Hôtel-de-Ville; cette tentative aboutit misérablement. Cependant c'était un grand acte pour les insurgés, ils s'étaient affirmés, et ce parti n'a d'audace que quand il se sent appuyé ; il est d'ordinaire très-pusillanime.

Maintenant, nous arrivons au 18 mars. Cette journée a des causes bien diverses. Vous voyez dans quelle situation nous nous trouvions. La préfecture de police avait arrêté encore quelques coupables, le 22 janvier: Eudes, etc., d'autres dont les noms m'échappent; ils avaient été mis en liberté! On les relâchait successivement.

**Un membre.** — Le Parquet?

**M. Vacherot.** — Est-ce qu'ils ont été livrés à l'autorité militaire?

**M. Ansart.** — Les conseils de guerre ne les ont pas trouvés suffisamment coupables.

*Un membre.* — Il n'y a pas eu de jugement?

**M. Ansart.**— Non, je ne le crois pas.

*Un membre.* — Mais il y a eu une instruction commencée?

**M. de La Rochethulon.** — Je demanderai à M. Ansart si à ce moment où les troupes étaient désarmées, excepté la division Faron, et la garde nationale dont la plus grande partie était acquise à l'émeute, l'autorité militaire jouissait d'une force suffisante pour faire son devoir, si la justice militaire pouvait suivre son cours régulier.

**M. Ansart.** — Je ne le crois pas, je crois qu'il y avait une espèce d'abandon général. La population était merveilleusement disposée pour se livrer à l'émeute, elle n'avait plus l'habitude du travail, elle s'était laissée entraîner à l'ivrognerie ; les 30 sous de la solde avaient fait de tous les gardes nationaux des rentiers ; ils s'étaient accoutumés à être nourris sans rien faire. Ces gens-là étaient entre les mains du parti qui pouvait les payer, la forme du gouvernement leur importait peu, ce qui leur importait, c'était le maintien de l'état des choses dont ils profitaient. On ne voulait plus travailler, on aimait mieux mendier. Le 18 mars, vous le connaissez mieux que moi. Depuis longtemps l'attitude de la troupe était fort mauvaise, on avait attiré les soldats dans les réunions publiques, dans des réunions où les éléments de démoralisation étaient énormes. Il n'y avait plus moyen de compter sur l'armée, et les rapports qui nous arrivaient nous donnaient à cet égard la mesure de ce qui allait arriver.

**M. le Président.** — Dans le mouvement qui a précédé le 18 mars, il y a trois choses distinctes à considérer : le rôle de l'Internationale, le rôle très important joué par le comité fédératif de la garde nationale, et enfin celui des Jacobins, des hommes comme Blanqui. Plus tard le comité central s'est fondu avec l'Internationale, mais à l'origine ces deux éléments de désordre étaient parfaitement distincts.

**M. de Quinsonnas.**—Voulez-vous me permettre une question? J'ai été arrêté par les fédérés, j'ai reçu d'eux un laissez-passer, et je crois bien l'avoir encore

**M. Ansart.** — Un laissez-passer rouge.

**M. de Quinsonnas.** — J'ai été arrêté en descendant du chemin de fer et mené en face d'une troupe de gardes nationaux. L'officier n'a jamais voulu me laisser libre bien que j'aie justifié de ma qualité de commandant de mobiles.

J'ai été conduit par ces messieurs derrière Mazas, je ne sais dans quelle rue, où j'ai été interrogé par eux. J'ai été entraîné ensuite dans un autre endroit où on m'a donné ce laissez-passer. Ensuite mon escouade m'a abandonné ; mais deux officiers qui m'ont fait l'effet d'individus sans conséquence, m'ont accompagné. L'un d'eux m'a parlé, il était très étonné de mon attitude. Je l'ai interrogé sur la fédération, je lui ai demandé ce que c'était que cette fédération républicaine de la garde nationale. C'est sur ce point que je vous demande quelques mots d'explications. Ce comité a donc surgi avec le 18 mars?

**M. Ansart.** — Non, la formation en est antérieure. Elle a joué un rôle très grave ; la mise à la disposition de l'insurrection de toutes les forces de la garde nationale en a été le résultat. Il s'intitulait le comité dirigeant de la garde nationale.

**M. de Quinsonnas.** — Les hommes qui le composaient étaient-ils des Blanquistes ou des sectaires de l'Internationale?

**M. Ansart.** — Il y avait des uns et des autres. La physionomie politique n'en était pas accentuée d'une façon bien déterminée. Ce comité se composait de tous les éléments qui se trouvaient dans la garde nationale, et dont chacun voulait dominer pour son propre compte.

A côté du comité central, les municipalités ont joué de leur côté un rôle, sur lequel je ne saurais trop insister devant vous, et que tous ceux qui se sont trouvés mêlés à ces événements, connaissent d'ailleurs.

**M. Vacherot.** — Voulez-vous nous dire ce que vous savez là-dessus, ce que vous en pensez, ce que vous croyez.

**M. le Président.** — La Commission trouve-t-elle que les détails dans lesquels est entré M. Ansart soient suffisants, ou veut-elle me permettre de lui demander quelques explications complémentaires? Je voudrais que le déposant s'expliquât sur le rôle distinct des trois éléments dont j'ai parlé : y a t-il eu alliance entr'eux, ou seulement alliance entre deux d'entre eux, et à quelle époque?

**M. Ansart.** — Je ne puis rien certifier. Je n'ai à cet égard qu'une impression générale résultant de la marche des choses bien plus qu'une certitude.

Cependant ces éléments ont fusionné, et ce n'est que par leur union qu'ils ont pu arriver à une action commune.

**M. le Président.** — Vous ne savez pas quand cette union s'est opérée?

**M. Ansart.** — C'est peu à peu.

**M. Vacherot.** — Aucun de ces partis ne pouvait réussir isolément. Ils ont trouvé une espèce de centre de ralliement dans la garde nationale. Il y avait là les opinions les plus diverses, les intérêts les plus opposés. Plus tard, comme il arrive toujours, quand ils ont été au pouvoir, ces partis se sont divisés, mais à l'origine ils se sont groupés autour du drapeau du comité central, comme représentant la fédération de la garde nationale. N'est-ce pas la vérité ?

**M. Ansart.** — Oui, Monsieur, parfaitement, ils ont commencé évidemment par fusionner pour renverser.

**M. de la Rochethulon.** — Permettez, Monsieur Vacherot, il m'a semblé qu'il résulterait de vos paroles que la garde nationale s'est fusionnée d'abord avec les éléments d'ordre.

**M. Vacherot.** — Voilà, suivant moi, comment les choses se sont passées. Les gens intelligents, surtout dans la bourgeoisie, se doutaient bien de tout ce qui allait se passer, et ne mordaient pas au comité central. D'un autre côté, parmi les ouvriers, il y a de très-bons éléments. Si on leur avait dit : Vous allez suivre Blanqui, Pyat ou tel autre, ils auraient reculé. Mais vous comprenez, le comité central, c'était une autorité que tout le monde dans la garde nationale, avec plus ou moins d'aveuglement et de sincérité, pouvait suivre. Il y a eu de très-bons ouvriers qui ont suivi le mot d'ordre de ce comité sans être pour cela du parti de Blanqui.

**M. Ansart.** — Je crois que tous ces gens-là n'ont suivi l'impulsion du comité que parce qu'elle répondait à leurs mauvais instincts, parce que c'était des fainéants, des hommes de désordre.

**M. de la Rochethulon.** — Il faut dire qu'il y a peu de bons ouvriers depuis six mois.

**M. Ansart.** — Je ne vois plus de bons ouvriers depuis le 4 septembre.

Le faubourg St-Antoine, très bon dans les dernières années de l'Empire, était devenu détestable depuis l'investissement de Paris. Chacun, au lieu de travailler, aimait mieux demander la satisfaction de ses besoins à l'assistance publique, que les nécessités de la situation avaient amené à organiser sur une échelle, on peut le dire, universelle.

*Un membre.* — Vous avez commencé à parler des municipalités.

**M. le Président.** — Nous allons y arriver ; seulement, j'insiste auparavant pour que M. Ansart entre dans tous les détails qui sont à sa connaissance sur ce fait essentiel qu'il vient de produire devant la Commission. Il y a eu de tout temps, antérieurement même au 4 septembre, il y a depuis le 4 septembre, et le 18 mars, une conspiration permanente, dont les chefs sont les hommes que vous connaissez, ce sont les meneurs de l'Internationale, conspiration qui a pour but de renverser la société. Qu'il veuille bien nous donner tous les renseignements en sa possession pour confirmer cette déclaration qui, dans sa bouche, a une gravité particulière.

**M. de Quinsonnas.** — Voulez-vous me permettre de faire une question au déposant sur quelqu'un qu'il a nommé, et qui a joué un très-grand rôle dans les derniers évènements, c'est Raoul Rigault ?

**M. le Président.** — Ne mêlons pas les questions : je poserai un peu plus tard celle que vous indiquez. Pour le moment, je demande à M. Ansart de répondre à la question que je lui ai faite sur le fait général qu'il nous a signalé.

**M. Ansart.** — Je n'ai rien de bien précis à dire à M. le Président.

**M. le Président.** — C'est seulement une impression que vous nous avez communiquée tout à l'heure ?

**M. Ansart.** — Oui, M. le Président ; si vous voulez m'adresser quelques questions qui particularisent davantage votre pensée, j'y répondrai.

**M. le Président.** — Dites-nous ce que vous savez de l'Internationale.

**M. Ansart.** — L'Internationale est une société très-habile et très-prudente : elle a mené très-bien ses affaires, sans laisser rien paraitre de compromettant. Son point de départ est un but parfaitement honorable : l'amélioration du sort de la classe ouvrière. — Mais malheureusement, quand une organisation de ce genre réussit à se constituer, elle ne reste pas fidèle à son point de départ. Forcément on dévie de la route qu'on avait d'abord semblé vouloir suivre, et on devient société politique, et on cherche à s'emparer du pouvoir quand on a acquis de l'autorité et de l'argent. Longtemps sous l'Empire nous avons demandé que cette société fût poursuivie, mais le parquet hésitait à reconnaître un délit dans son existence. Les magistrats répondaient : C'est une société qui poursuit par les moyens légaux un but honorable.

**M. de La Rochethulon.** — L'Empereur lui-même n'a-t-il pas cherché à l'utiliser?

**M. Ansart.** — L'Empereur avait des idées qui l'inclinaient à favoriser les associations ouvrières.

*Un membre.* — Il y a eu sous l'Empire la formation des sociétés coopératives.

**M. Vacherot.** — C'est autre chose.

*Un autre membre.* — Mais est-il à votre connaissance que l'Empereur ait favorisé, par le don d'une somme d'argent, la création de l'Internationale, quand M. Tolain en faisait partie ? Est-il à la connaissance de M. Ansart que l'Internationale, dont M. Tolain est un des titulaires, ait reçu une somme de cinquante mille francs de l'Empereur à ses débuts, lorsque lui et ses amis sont revenus de Londres, annonçant la formation de la société ?

**M. Ansart.** — Non, Monsieur.

*Un membre.* — Le fait nous a été donné dans une commission, par M. Tolain lui-même, par M. Mettetal et par d'autres personnes.

**M. Ansart.** — Il n'est pas venu jusqu'à moi.

*Un membre.* — L'intérêt de la question est de savoir si, dès cette époque, on trouve parmi les chefs de l'Internationale les membres de l'insurrection du 18 mars, et de chercher à constater à quel moment ils ont apparu comme chefs politiques.

**M. Ansart.** — Ce ne sont plus les mêmes hommes du tout. Quelque temps avant le 18 mars surgirent une foule d'individus qui étaient auparavant inconnus. Ceux d'autrefois, nous ne les retrouvons pas dans l'affaire du 18 mars.

**M. Vacherot.** — Nous en retrouvons quelques-uns : Malon, par exemple, qui par parenthèse était notre collègue.

*Un membre.* — Tridon !

*Un autre membre.* — Rigault !

**M. Ansart.** — Oh ! non, Rigault n'était pas de l'Internationale; Varlin, un relieur, en faisait partie.

*Un membre.* — Frankel, à l'origine, en faisait-il parti ?

**M. de Quinsonnas.** — Il est venu à l'Hôtel-de-Ville le 18 mars : je vois son nom dans une brochure qui est fort bien faite.

**M. Vacherot.** — Il y a des hommes qui figurent au début dans l'Internationale, et qui ont

joué un rôle dans les événements du 18 mars. Je vous citais Malon ; je pourrais vous citer Greppo et d'autres encore, mais il y en a d'autres qui étaient de l'Internationale, quand elle était une société purement économique, et avant qu'en se mêlant de politique elle ne fût devenue dangereuse, et qui ont ensuite joué un rôle courageux comme défenseurs de l'ordre. Je pourrais vous citer par exemple un adjoint, M. Héligon, qui est un homme très-honorable.

**M. Ansart.** — Oui, mais il s'est séparé de l'Internationale, quand elle est devenue société politique.

**M. Vacherot.** — Ce que nous voudrions savoir, ce sont les noms des hommes les plus influents de ces trois groupes qui se sont réunis et ensuite séparés; nous voudrions que vous puissiez nous dire auquel de ces groupes appartenaient les hommes qui ont figuré avec le plus d'éclat dans la révolution du 18 mars.

**M. le Président.** — Oui, nous voudrions que vous nous fissiez connaître les noms principaux des meneurs de ces trois groupes, et en même temps, que vous voulussiez bien nous dire à quelle époque l'alliance s'est faite entre le parti purement socialiste, ayant pour but l'amélioration du sort des classes ouvrières, et le parti politique, MM. Blanqui, Delescluze et Millière.

**M. Ansart.** — Sans en avoir la certitude absolue, je crois qu'on peut fixer la date de cette alliance aux environs du 22 janvier.

**M. le Président.** — Vous croyez qu'avant le 4 septembre, il n'y avait aucune espèce d'alliance entre ces partis ?

**M. Ansart.** — A cette époque, le comité central de la garde nationale n'existait pas. Je ne dis pas que l'Internationale n'ait pas été pour beaucoup dans les menées révolutionnaires qui ont précédé le 4 septembre. Mais il ne faut pas s'y tromper, ce n'est pas elle qui est à la tête du mouvement du 4 septembre, c'est plus haut qu'elle qu'il faut chercher pour trouver la direction.

**M. le Président.** — Quels étaient les chefs du comité central ?

**M. Ansart.** — Ils étaient très-nombreux. Chaque bataillon de la garde nationale a fourni son contingent.

*Un membre.* — Mais les plus influents, vous ne les connaissez pas ?

**M. Ansart.** — Il y avait Landeck, Cyrille, Henry.

*Un membre.* — Et Flourens ?

**M. Ansart.** — Flourens, oui, et La Cécilia.

**M. de la Rochethulon.** — La Cécilia était en province, il était le chef d'état-major de Lipowski, il est venu à Bordeaux pour faire je ne sais quelle tentative contre l'Assemblée, et il est revenu à Paris voyant que le terrain y était plus propice.

*Un membre.* — Varlin était-il du comité central ?

**M. Ansart.** — Je ne crois pas.

*Le même membre.* — Et Léo Meillet?

**M. Ansart.** — Léo Meillet, oui.

**M. le Président.** — Vous avez répondu autant qu'il était en vous à cette question : « A quelle époque les trois groupes se sont-ils réunis? » et vous croyez qu'ils se sont réunis après le 4 septembre, qu'auparavant ils agissaient isolément. Maintenant, on vous a demandé quelle était la part que les différentes municipalités avaient eue dans la formation de la Commune, après le 18 mars.

*Un membre.* — Avant que vous n'abordiez la question des municipalités, M. le Président veut-il me permettre de parler encore de l'Internationale. C'est à propos d'un fait qui remonte au 9 septembre. J'étais en province fort loin de Paris et je causais avec un individu que j'ai des motifs sérieux de considérer comme appartenant au parti Jacobin et Blanquiste. Cet homme me parut fort effrayé à son point de vue de la tournure que prenaient les choses. Il disait : la République sera encore confisquée. Ce n'est pas Jules Favre, ni ceux qui sont avec lui qui pourront la conserver. Heureusement, Rochefort est là. Je lui demandai pourquoi il mettait sa confiance dans Rochefort, il me répondit : « Il n'y a que lui, à notre connaissance, qui soit de l'Internationale, et nous ne pouvons compter que sur lui. » Eh bien, de la part des hommes que vous avez eu l'occasion d'interroger, et principalement de la part des sectaires, avez-vous entendu exprimer des idées pouvant vous indiquer que, déjà à cette époque, ils comptaient sur l'Internationale? Remarquez que les paroles que je vous cite sont très catégoriques, « Rochefort est le seul en qui j'ai confiance, parce qu'il est le seul qui soit de l'Internationale. »

Est-ce vrai? Ce que je puis vous affirmer, c'est que depuis trente ans, l'homme de qui elles émanent, a la main dans le parti Jacobin.

**M. Ansart.** — Pour moi, je ne le crois pas.

**M. de La Rochethulon.** — Ce qui m'étonnerait, c'est qu'à cette époque, entre le parti Jacobin et l'Internationale, il n'y ait pas eu d'alliance faite.

**M. Ansart.** — Je ne dis pas non, mais je n'étais pas dans la confidence de ces Messieurs.

**M. de La Rochethulon.** — Je me rappelle avoir vu, le 15 septembre, sur les murs de Paris, une grande affiche rouge sur laquelle on instituait des comités de défense par arrondissement. Presque tous les signataires de cette affiche ont figuré dans la Commune. Ces comités se sont réunis dans la salle du Pré-aux-Clercs. J'ai demandé l'autorisation de les enlever avec mon bataillon, j'ai été trouver dans ce but le général Trochu. Il m'a dit que ce serait provoquer la guerre civile, et nous avons dû laisser les choses aller leur train. Mais il n'en résulte pas moins que le lendemain du 4 septembre, ces hommes commençaient à s'organiser, et qu'ils ont commencé à agir au grand jour vers le 15 ou le 16 septembre.

**M. le Président.** — Ils étaient armés dès le 4 septembre. Les trois bataillons qui ont envahi l'Assemblée ce jour-là avaient des armes.

**M. de Quinsonnas.** — Je les ai vus, j'y étais. Cela s'est passé sous mes yeux.

**M. Président.** — Du reste, nous n'avons pas à discuter cette question. Votre opinion sur Rochefort, vous venez de la donner. M. de La Rochethulon vous demande si c'est à partir du 15 septembre, jour où a été posée cette affiche que le mouvement insurrectionnel a commencé à s'organiser.

**M. Ansart.** — Je ne crois pas qu'à cette date il y ait eu aucune pensée d'organisation insurrectionnelle bien précise.

**M. de La Rochethulon.** — Je dis seulement qu'à cette époque, j'ai vu des affiches sur lesquelles se trouvaient la plupart des noms de l'Internationale.

**M. Ansart.** — A ce moment, en effet, des comités de défense se sont organisés. Mais c'était surtout un sentiment patriotique, la pensée de la défense nationale qui en provoquait la création. On a formé aussi des comités de toute nature qui n'avaient aucune signification sérieuse. Peut-être, en effet, à cause de la création de ces comités, pourrait-on faire remonter le mouvement à cette date.

**M. le Président.** — Veuillez maintenant nous parler des maires.

**M. Ansart.** — J'ai eu des relations avec la municipalité pour la réorganisation du service de la police municipale. Vous savez quelle était la position des sergents de ville. Ils étaient menacés, eux et leurs familles. Pour les sauver et non pour les sacrifier, on ne sacrifie pas de tels hommes, après l'investissement de Paris, M. de Kératry eut l'idée de les envoyer aux avant-postes faire un service qui, les mettant à l'abri de ressentiments injustes de la population, put lui fournir l'occasion de leur faire reprendre leurs fonctions.

Petit à petit, à mesure qu'ils avaient rendu des services aux avant-postes, à Vanves, à Issy où ils se sont courageusement battus, on en retirait un certain groupe et on essayait de les réinstaller. C'est ainsi que du temps de M. Cresson, au moment où le bombardement avait commencé, sous prétexte de porter secours à la population et d'aider à éteindre les incendies, nous cherchâmes à les faire accepter dans le cinquième et dans le treizième arrondissement. Dans le cinquième arrondissement, la population et la garde nationale se montrèrent très-hostiles.

Nous n'avons pas pu réussir, quelques efforts que nous ayons faits, mais la mairie nous a montré du moins une entière bonne volonté, tandis que dans d'autres arrondissements, nous nous sommes toujours heurtés à l'opposition des maires. Les mairies voulaient avoir leur police, tout ce qui constituait une commune en miniature.

**M. le Président.** — Ainsi les maires ne voulaient pas d'un service de police qui ne dépendît pas d'eux?

**M. Ansart.** — Ils voulaient tout avoir l'armement, la nourriture, il y a eu les désordres que vous savez dans certaines cantines, des distributions surabondantes de bons, des abus, des désordres de toute nature. Les comptes, je crois ont été apurés par les incendies et peut-être plus d'un maire aurait-il été bien embarrassé sans cela!

**M. Vacherot.** — Par conséquent, ceux qui avaient des comptes en règle n'en bénéficieront pas, c'est désagréable.

**M. Ansart.** — Il est certain que dans la 11me, dans la mairie Mottu, il s'est passé des faits qu'on ne peut qualifier.

**M. le Président.** — Dites-nous ce que vous savez de ce qui s'est passé dans la mairie du 11e arrondissement.

**M. Ansart.** — Mais il y a des gens qui tou-

chaient deux, trois et quatre soldes à la fois.

**M. Vacherot.** — Cette distribution par trop abondante de secours de toute espèce, et de bons, n'a-t-elle pas eu quelqu'effet sur l'élection d'un certain nombre de maires et d'adjoints? Après le 4 septembre, les maires et adjoints des arrondissements avaient été nommés directement par le gouvernement de la défense nationale sur la proposition du maire de Paris Etienne Arago; au mois de novembre à cette municipalité nommée par le pouvoir, a succédé une municipalité élue, la seule dont j'aie fait partie. Eh! bien M. Ansart a-t-il appris que la manière dont certains des premiers maires avaient réparti les distributions, a pu contribuer à faire sortir leurs noms de l'urne, bien qu'ils ne jouissent pas d'une excellente réputation?

**M. Ansart.**—Ma conviction est qu'il y a eu là une manœuvre électorale au premier chef, surtout dans les 17ᵉ, 18ᵉ et 11ᵉ arrondissements, mais je ne puis rien préciser.

*Un membre.* — Qui était maire du 17ᵉ arrondissement?

**M. Ansart.** — C'était un homme faible, mais respectable, M. Fabre.

**M. Vacherot.** — Oui, c'est un très honnête homme, mais il était mal entouré.

**M. de la Rochethulon.** — Mais qui a dirigé le gouvernement dans le choix de ces maires? Il y a des gens qui sont sortis on ne sait d'où.

**M. Ansart.** — Je crois que ces nominations ont été une satisfaction que le gouvernement a été obligé d'accorder aux ambitions de certaines gens qui l'avaient aidé à renverser l'Empire.

**M. le Président.** — C'est tout ce que vous savez sur les mairies? Ce sont là des réflexions bien générales!

**M. Ansart.** — J'ai vu les maires se préoccuper de la question de l'armement, qui a eu des conséquences si importantes, et sous prétexte de chasser les Prussiens, on travaillait en réalité à organiser la guerre des rues.

Ainsi, dans le 18ᵉ arrondissement, M. Cresson a fini par faire saisir des milliers de bombes que M. Clémenceau faisait préparer; c'étaient des bombes que nous avions déjà vues sous l'Empire. On reprenait les errements d'autrefois. Evidemment de pareils engins ne pouvaient avoir aucune utilité vis-à-vis des Prussiens. Je suis convaincu qu'on a dépensé à cette fabrication des sommes considérables.

**M. de La Rochethulon.** — Qui est-ce qui a pu fournir cet argent? Vous avez dit que les incendies avaient apuré les comptes. Cependant les maires n'avaient qu'un budget limité qui ne pouvait leur suffire. Croyez-vous que l'Internationale soit riche et qu'elle ait des sommes considérables à sa disposition? Croyez-vous que le parti Jacobin ait pu fournir à ces dépenses, ou y a-t-il eu gaspillage?

**M. Ansart.** — Je crois qu'il y a eu gaspillage des deniers publics. L'Internationale réserve son argent pour un meilleur usage.

*Un membre.* — C'est pour cela que la Cour des Comptes et le Ministère des Finances n'existent plus.

**M. Ansart.** — On y aurait trouvé trop de pièces compromettantes pour bien des gens.

*Un membre.* — Est-ce qu'il n'est pas resté beaucoup de papiers à la préfecture de police.

**M. Ansart.** — On a sauvé des pièces qui n'ont que le mérite d'être des curiosités historiques, mais les archives politiques de la période contemporaine n'existent plus; tout a été consumé.

*Un membre.* — Mais les mairies n'ayant pas été brûlées, est-ce qu'on ne pourra pas retrouver des pièces qui pourraient nous éclairer sur les dépenses faites par les maires?

**M. Ansart.** — Je ne crois pas.

**M. le Président.** — Ce serait un des côtés intéressants de l'œuvre de la Commune, que de tâcher de retrouver la trace de l'argent dépensé dans les municipalités.

**M. Vacherot.** — Je demanderai à M. Ansart la permission d'insister là-dessus, parce que sa déposition est grave. Il ne s'agit pas de savoir si sa déposition peut soulever ou non des contradictions. Ce qui intéresse en ce moment, la Commission, c'est d'avoir l'avis de M. Ansart et si c'est possible son avis très-motivé. C'est pour cela que je le prie de pousser ses révélations aussi loin que possible, et de leur donner un caractère de précision parfaitement net. Il m'a semblé, quand je remplissais mes fonctions de maire, que tout se faisait très-régulièrement autour de moi, et assurément ma mairie n'était pas la seule dans ce cas. Je ne dis pas que le système général d'armer toute la garde nationale ait été bon, qu'on n'ait pas dépensé à cela inutilement beaucoup d'argent, mais cet armement général étant admis, il a bien fallu accorder les trente sous à tous les gardes nationaux, ou du moins, à tous ceux qui voulaient les toucher, et qui n'avaient pas de notes infamantes qui les empêchât de faire partie de la garde nationale.

Mais dans mon arrondissement, nous avons été obligés de faire une exécution d'un certain nombre d'officiers, de sous-lieutenants, de lieutenants et même de capitaines qui avaient eu des condamnations judiciaires. Je ne sais si on en a fait autant dans les autres arrondissements.

**M. le Président.** — Il ne faut pas comparer la comptabilité tenue par d'honnêtes gens avec celle tenue par de malhonnêtes gens.

Ainsi, dans les mairies, il y a eu gaspillages sous toutes les formes, argent, distributions de bons, etc. Il y a eu des armes données de la manière la plus irrégulière. Savez-vous quelque chose de plus?

**M. Ansart.** — Rien de précis. Mais ceci était de notoriété tellement publique, que je ne retire pas ce que j'ai dit.

**M. de La Rochethulon.** — Ne connaîtriez-vous pas dans la police municipale, des personnes honorables et énergiques ayant joué un rôle dans la municipalité de Paris comme employés, comme secrétaires, et qui pourraient nous dire ce qu'ils ont vu?

**M. Ansart.**—Je ne connais personne, l'accès des mairies nous était fermé — nous avions bien assez de peine à nous faire accepter.

*Un membre.*—Vous avez parlé de la police politique, vous n'étiez pas chargé, avant le 4 septembre, de la police politique?

**M. Ansart.** — J'étais le second de M. Nuss.

*Le même membre.* — Avez-vous des renseignements sur Vermorel?

**M. Ansart.** — On a prétendu qu'il avait été agent secret. Dans tous les cas ce n'est pas à ma connaissance, et je ne m'occupais pas de cette partie de la police.

**M. le Président.**—Vous appartenez à la police municipale.

**M. Ansart.** —Oui, mais la police municipale se trouve mêlée avec la police politique.

*Un membre.* — A quelle date Raoul Rigault est-il entré à la préfecture de police?

**M. Ansart.** — Le 4 septembre, comme secrétaire d'Antonin Dubost.

**M. le Président.** — Qu'est-ce que M. Antonin Dubost.

**M. Ansart.** — Il est arrivé avec M. de Kératry.

**M. le Président.** — Comment les choses se sont-elles passées à leur arrivée?

**M. Ansart.** — J'étais abandonné; mon prédécesseur, M. Nuss, qui était à la fin de sa carrière, n'a pas jugé à propos de rester; il m'a dit: J'ai déjà vu deux révolutions, ma carrière est terminée, je m'en vais. Je suis resté là avec deux ou trois cents sergents de ville, je ne savais pas s'il fallait me défendre, M. Piétri n'était plus là. Je fis dire aux sergents de ville d'aller aux abords de la préfecture, de ne pas la défendre, que si on venait de la part du gouvernement en prendre possession, on demandât au nom du quel gouvernement et qu'on me prévînt.

Que voulez-vous? Je ne pouvais pas faire le coup de feu le 4 septembre. Vers trois heures environ, on me signala une bande qui arrivait. Deux Messieurs en bourgeois la précédaient, je suis allé au-devant. L'un d'eux me dit: Je suis M. de Kératry, je viens prendre possession de la préfecture au nom du gouvernement, conduisez-moi au cabinet du préfet. Son compagnon était Antonin Dubost. Il fit la proclamation qui fut affichée sur les murs de Paris et que vous connaissez.

Quelques jours après arriva Raoul Rigault. Raoul Rigault était un mauvais gamin qui avait toujours eu l'idée de s'occuper de police. C'était chez lui une sorte de marotte et plutôt que de ne rien être, il se fit nommer secrétaire du préfet de police par Antonin Dubost. Seulement Antonin Dubost, qui connaissait son homme, dit à un commissaire de police qui est encore à la préfecture: « Faites-lui un procès-verbal d'installation, mais ne le lui remettez pas. Je ne veux pas qu'il ait l'air d'être installé. »

Alors il s'est mis à fonctionner comme un commissaire de police de fantaisie, s'occupant à vexer les honnêtes gens et à fouiller dans les archives politiques du cabinet pour en retirer les papiers compromettants. J'ai causé avec lui plusieurs fois. C'était le dévergondage d'idées le plus complet qu'on puisse imaginer. Il m'avait annoncé la Commune depuis le 4 septembre, il m'avait dit: Vous ferez quelque chose de Ranc. A ce moment, dès la fin de septembre ou le commencement d'octobre, l'idée de la Commune était déjà entrée dans cet esprit là.

**M. de la Rochethulon.** — Pouvez-vous me dire si vous avez vu la main de M. Gambetta mêlée aux affaires de la Commune et de l'Internationale?

**M. Ansart.** — Je ne l'y vois pas directement. Spuller, Ranc ont pu s'y trouver mêlés. Je le crois sans pouvoir l'affirmer, quant à Gambetta, non.

*Un membre.* — Et M. Laurier.

**M. Ansart.** — Je ne l'y vois pas non plus.

Ces Messieurs forment une bande à part. Ce sont des *Gambettistes* C'est l'état major de Gambetta.

**M. de Rainneville.** — On a dit qu'on avait brûlé beaucoup de papiers à la préfecture de police.

**M. Ansart.** — Oui, avant de se retirer, M. Piétri en a brûlé beaucoup. Lagrange en a brûlé plus encore dans la première partie de la journée du 4 septembre.

**M. de Rainneville.** — Avez-vous vu cela ?

**M. Ansart.** — Je les ai entendu dire, mais je ne l'ai pas vu.

**M. le Président.** — Nous entendrons M. Lagrange, qui, peut-être, niera le fait, et quand il niera, si nous avions une affirmation positive de votre part, nous la lui opposerions.

**M. Ansart.** — Tout le monde s'est rejeté l'accusation d'avoir brûlé des papiers et il est probable qu'on l'a fait. Je dirai même plus : je considérerais cela dans certains cas comme un devoir. Il y a des gens qui se sont livrés à nous. C'est à nous à savoir les couvrir.

**M. de Rainneville.** — A quelle heure M. Piétri s'est-il retiré ?

**M. Ansart.** — Je ne sais pas trop.

**M. le Président.** — Il était à une heure aux Tuileries.

**M. Ansart.** — En effet, après une heure, je ne l'ai plus vu, j'ai rencontré un de mes collègues qui m'a dit : Les choses prennent une tournure très grave, Piétri vient de partir pour prévenir l'Impératrice.

*Un membre.* — A propos de M. Ranc, M..... pourrait avoir quelque chose à nous en dire. Ranc lui annonçait, il y a quelques années, qu'on détruirait Notre-Dame.

**M. de La Rochethulon.** — On a parlé beaucoup du rôle joué par quelques policiers de bas étage à l'époque qui a précédé la déclaration de guerre. Avez-vous eu connaissance qu'il y ait eu des agents provocateurs.

**M. Ansart.** — Du tout, du tout ! C'est le vieux procédé des révolutionnaires de présenter la police comme ayant fait les émeutes, quand elles n'ont pas réussi.

**M. le Président.** — M. Jules Favre lui-même l'a dit un jour à la tribune, et je lui ai répondu qu'en 1848, quand il était membre du gouvernement, on lui avait aussi reproché d'avoir fait les insurrections de mars, d'avril et de juin.

**M. Vacherot.** — Avez-vous quelques raisons pour croire que le gouvernement Impérial n'ait pas favorisé à Paris l'agitation belliqueuse qui, dans le premier moment, ne paraissait pas devoir se produire, qui tout d'un coup s'est produite et qui a paru jusqu'à un certain point factice ?

**M. Ansart.** — Non, j'ai assisté comme tout le monde à cette débauche de cris ; à Berlin ! mais je n'y ai pas vu la main du gouvernement.

(Séance du 5 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. MARSEILLE

**M. le Président.** — Vous êtes depuis longtemps, Monsieur, attaché à la Préfecture de police, et l'un de ceux qui l'ont honorablement servie. M. Cresson et d'autres, nous ont rendu de vous un témoignage excellent. Nous avons voulu vous entendre. Nous vous demandons de nous dire ce que vous pouvez savoir sur le complot permanent ourdi dans Paris par ceux qui veulent renverser la société elle-même pour créer une société nouvelle.

On nous dit que sous l'Empire, les sociétés secrètes avaient cessé d'exister jusqu'en 1868. Est-ce vrai?

**M. Marseille.** — Celles qui existaient du moins, avaient très-peu d'importance.

**M. le Président.** — Elles n'ont commencé à reparaître qu'en 1869 ou 1870. Nous vous demandons de nous dire ce que vous savez de leurs agissements, des hommes qui étaient à leur tête et de l'influence qu'elles peuvent avoir eue sur les événements du 18 mars.

**M. Marseille.** — Je suis mal placé pour vous donner des détails bien circonstanciés sur les événements, parce je n'avais pas la surveillance des agents politiques. Je suis surtout chargé de la presse, du colportage, de tous les moyens de publications, et je ne suivais pas le mouvement des sociétés secrètes. Cependant, j'en sais quelque chose, tout naturellement par ma participation aux diverses mesures qui ont pu être prises par l'Administration. Si vous voulez me permettre, Monsieur le Président, de développer mes idées en remontant à 1860, je crois que c'est à cette époque qu'il faut faire remonter l'origine de toutes ces affaires.

Voici le résultat de mes appréciations d'après les renseignements qui me sont parvenus de toutes les sources. Jusqu'en 1860, le pays était calme, et il n'y avait d'agitation ni dans la classe ouvrière, ni dans la jeunesse des écoles.

A ce moment, à la fin de la campagne d'Italie, l'Empereur jugea à propos de décréter une amnistie générale.

A la suite de cette amnistie, nous arrivèrent les anciens déportés, aigris, mécontents, très-désireux de tirer vengeance des souffrances par eux endurées. Aussitôt un mouvement se produisit dans tout le pays. Ce mouvement se manifesta surtout dans les écoles et dans certaines parties de la classe ouvrière.

Dans les écoles, le mouvement se manifesta par des publications qu'on disait être des publications littéraires et qui avaient toutes un but politique, — LE MOUVEMENT, LA JEUNESSE, etc. C'est dans ces publications que les hommes de la Commune ont fait leurs premières armes. Ainsi Jules Longuet, Vermorel, Pierre Denis ont écrit dans ces journaux, et c'est là qu'ils ont commencé à se faire une petite notoriété. Il y avait là Jules Vallès et quelques hommes qui ne manquaient pas de valeur.

*Un membre.* — Pourriez-vous nous en nommer d'autres?

**M. Marseille.**— M. Deschanel, notamment, Rogeard et Bancel, envoyaient des articles. Ces hommes étaient revenus de l'exil, d'autres y étaient encore.

Dans la classe ouvrière, le mouvement se produisit sous une autre forme. Il y eut bien quelques tentatives de publication de journaux, entre autres de la part d'un nommé Adolphe Six. Mais le mouvement se produisit surtout par des associations sous forme de crédit mutuel, de sociétés coopératives, de sociétés de consomma-

tion. Les ouvriers se groupaient sous prétexte de s'assurer du crédit. Chacun apportait, par exemple, un petit capital de vingt ou trente francs. On mettait cette somme en caisse, et si quelqu'un des associés avait besoin d'argent, il tirait sur la caisse, on lui prêtait trois ou quatre fois sa mise. C'était l'apparence, mais la réalité était l'organisation de la classe ouvrière de telle sorte qu'on en fit une armée à l'aide de laquelle on put renverser le gouvernement.

On s'était aperçu, à cette époque, que la jeunesse des Écoles était plus portée à écrire qu'à agir, à crier qu'à descendre dans la rue, et on comptait trouver dans la classe ouvrière les hommes d'action dont on avait besoin, on comptait les pousser en avant à un moment donné.

Ce fut en effet ce qui arriva. Il y avait, vers 1860, 1861 ou 1862, peut-être, deux cents associations ouvrières formées. Il y eut une association de crédit qui se créa alors sous la conduite du beau-frère de Cabet comme gérant. Il en établit le siége dans le local qu'avait occupé autrefois la société Icarienne. Cette société avait pour but de recevoir les capitaux de toutes les petites associations, c'est-à-dire en réalité de les fondre en une seule et de leur imposer une direction unique. Comme chefs de cette association centrale, intervinrent des hommes politiques d'une certaine importance. Il y avait notamment les frères Reclus, Élisée, Élie et d'autres. J'ai le souvenir très-précis d'un mot de M. Reclus à cette époque. Il disait : Il faut avoir l'air d'organiser les classes ouvrières au point de vue industriel et économique, ce sera pour nous le moyen de les organiser plus tard au point de vue politique, nous aurons un instrument prêt et une armée constituée.

Plus tard l'Empereur, cédant à un mouvement économique qu'il croyait bon, fit des concessions de diverses natures, notamment la loi sur les coalitions qui permet aux ouvriers d'opprimer pour ainsi dire leurs patrons, car tel a été le résultat le plus certain de cette loi.

J'oubliais, M. le président, un petit incident qui a eu une certaine influence sur la classe ouvrière, à l'époque dont je vous parlais, c'est-à-dire en 1862 et 1863.

Il se publia vers ce moment là une série de brochures ouvrières; le but que se proposaient les auteurs de ces brochures, était l'organisation de la classe ouvrière en corporations ; c'est pourquoi on les nommait les « brochures corporatives. » Ces brochures étaient signées du nom d'hommes auxquels elles n'étaient certainement pas dues, mais derrière lesquels se cachaient d'autres plus intelligents, comme M. Armand Lévy, qui s'est fait connaître par ses sorties violentes dans les clubs, surtout à la suite de la révolution de septembre. C'était lui qui était l'inspirateur de ces écrits; il était le directeur de ce petit groupe d'ouvriers, et en s'agitant beaucoup, il était parvenu à exercer sur eux une certaine influence. D'ailleurs, M. Armand Lévy, tout en se disant partisan très dévoué de la classe ouvrière, ne dédaignait pas de recourir au prince Napoléon pour en obtenir des secours. C'est grâce à lui que les ouvriers qui furent envoyés en 1862 à Londres, reçurent de l'argent pour payer leurs frais de déplacement.

Vous vous rappelez sans doute cette délégation d'un certain nombre d'ouvriers à Londres, on obtint de la ville de Paris 20,000 fr., et de l'Etat une somme égale, en tout 40,000 fr.

**M. Vacherot.** — M. Tolain n'était-il pas de cette délégation?

**M. Marseille.** — En effet, je crois qu'il en faisait partie. Cette délégation avait pour président M. Chabot. Elle se rendit à Londres, y fut mise en communication avec les hommes politiques qui s'y trouvaient encore, ou qui s'y étaient rendus de nouveau, après avoir commis de nouvelles infractions après l'amnistie. Ces ouvriers subirent l'influence des réfugiés politiques, on leur présenta la situation de la classe ouvrière anglaise comme préférable à celle des ouvriers français: ils en revinrent avec cette pensée, et, dans leur rapport fort intéressant du reste, on voit les passions qui les animaient: c'est généralement une haine profonde contre le patron; ils manifestent hautement le désir d'une augmentation des salaires, sans se préoccuper si le besoin de soutenir une concurrence permet au patron de l'accorder ; ils attaquent avec beaucoup de violence le principe de la concurrence, c'était aussi la théorie soutenue par les gens qui écrivaient les *brochures corporatives*. Ils disaient: Il faut réunir les ouvriers par corporations. Alors il n'y aura plus de concurrence, parce que les ouvriers seront solidaires de leurs intérêts.

Ces questions-là, au moment où cet élan fut donné par les jeunes gens d'un côté et par les ouvriers de l'autre, n'avaient pas été agitées depuis bien longtemps par la grande presse. Celle-ci, excitée par le mouvement que dirigeaient la jeunesse et la classe ouvrière, se mit alors à les

traiter. Jusqu'à cette époque, elle s'était bornée à attaquer les prêtres. Pourvu qu'on servît chaque jour à la classe ouvrière quelques traits d'immoralité de la part d'un prêtre ou d'un frère ignorantin, on était sûr du succès de la feuille. On abandonna un peu cette voie pour entrer dans les questions sociales, dans les questions intéressant les classes ouvrières.

**M. Vacherot.** — Je pense qu'il serait plus juste de dire « pour rentrer dans les questions sociales; » car ce mouvement avait existé précédemment en 1848.

**M. Marseille.** — Vous avez raison. Il avait même existé en 1835, au moment où Barbès dirigeait les associations.

Quoi qu'il en soit, la presse prit une allure plus vive, et le Gouvernement fut amené à faire de nouvelles concessions. Ce furent, d'un côté, les lois sur les associations et les coalitions; de l'autre, la loi qui permettait les réunions publiques. Cette dernière surtout a eu des conséquences déplorables. Vous n'êtes pas sans vous souvenir des scandales qui se sont produits dans les réunions publiques. En France quand on a une loi, on fait tous ses efforts pour la tourner. C'est ce qui est arrivé pour la loi des réunions. La loi avait été faite pour les réunions momentanées; au lieu de cela les réunions devinrent permanentes; ce furent des associations véritables qu'on forma ainsi. Le moyen que l'on prit pour y parvenir est très-simple. On était tenu, pour former une réunion, de faire une déclaration à la préfecture de police, constatant que l'on jouissait de ses droits civils et politiques. Un jour, un groupe de sept individus venait faire cette déclaration, le lendemain un autre groupe de sept individus de la même coterie venait en faire autant: d'où résultait qu'on pouvait avoir réunion tous les jours sans violer la loi, mais à condition de la tourner.

Il y eut encore une loi dont les conséquences furent très-graves: ce fut celle qui étendit la liberté de l'imprimerie dans une certaine mesure, et qui accorda aux journaux le droit d'avoir une imprimerie à eux. Le législateur s'était dit: En donnant à un journal le droit d'avoir une imprimerie, nous aurons une garantie sérieuse, si nous devons le poursuivre. Mais voici ce qui est arrivé. Un individu voulait fonder un journal; du moment qu'il le fondait, il pouvait avoir une imprimerie. Mais il se gardait bien de se faire imprimeur. Il simulait avec un imprimeur quelconque un traité de location d'une presse, il était ainsi propriétaire apparent d'une imprimerie. Il n'y avait là aucune garantie sérieuse, et il pouvait faire imprimer le journal le plus monstrueux, sans que l'imprimeur qui avait loué sa presse, et qui était tout à fait désintéressé dans l'affaire, fût compromis. C'est grâce à ce moyen qu'on a pu faire paraître dans les dernières années ces journaux scandaleux qui ont produit les conséquences les plus fâcheuses.

Voilà ce que j'avais à dire sur l'ensemble de la question. Maintenant vous connaissez mieux que moi le mouvement qui s'est produit. Des associations, des coalitions d'ouvriers ont opprimé les patrons et ont voulu faire hausser les salaires. Les patrons se sont plaints, et se sont mis à désaffectionner le gouvernement existant, disant peut-être avec raison qu'on les sacrifiait, qu'on ne s'occupait que de la classe ouvrière. Ainsi on avait cru gagner les ouvriers, mais on ne les avait pas gagnés, parce que les ouvriers ne s'occupent que de leurs intérêts, et que dès qu'on les lèse un instant, on s'en fait des ennemis, qui oublient trop vite tout le bien qu'on leur a fait précédemment.

Nous sommes arrivés à la révolution de septembre. Se soutenir était chose impossible, dans cette situation, à un gouvernement qui avait cru nécessaire de faire la guerre pour changer l'ordre des idées, que la bourgeoisie désaffectionnait, et contre lequel, les ouvriers qui, pendant quelques années, avaient eu quelque déférence pour lui, étaient entraînés à se montrer très hostiles. Du jour où la *Lanterne* et les autres journaux de ce genre ont paru, tout respect, toute déférence pour le chef de l'Etat, pour les Assemblées publiques, pour les fonctionnaires, ont cessé. Tout le monde s'est vu traîner dans la boue, et on en est arrivé à la révolution.

**M. le vicomte Arthur de Cumont.** — M. le Président, je voudrais demander à M. Marseille, si c'est le principe même des associations ouvrières, ou la forme seulement de ces associations, qu'il trouve dangereux. En d'autres termes, M. Marseille pense-t-il qu'on devrait interdire les associations ouvrières, ou croit-il que la forme adoptée jusqu'à présent soit vicieuse? Y aurait-il un autre moyen de permettre ces associations, et pourrait-on leur donner une forme moins dangereuse?

**M. le Président.** — C'est un peu en dehors de notre sujet, ce me semble.

**M. le vicomte Arthur de Cumont.** — Pardon, Monsieur le Président, mais les insurrections et les tentatives révolutionnaires viennent suivant moi de ce besoin instinctif des ouvriers de se réunir et de s'associer. Lorsque la loi de 1791 a brisé les anciennes corporations, elle a laissé les ouvriers dans un isolement absolu, contraire à leur instinct, car il est dans la nature des hommes, et surtout dans la nature des êtres faibles, de s'associer. L'ouvrier est faible, il cherche à s'associer pour devenir fort.

Maintenant a-t-on donné à ces associations une bonne ou une mauvaise forme, qui les a rendues utiles ou dangereuses? Je demanderai à M. Marseille s'il croit que la forme donnée aux associations dans les temps modernes, soit un péril pour la société.

**M. Marseille.**— L'association en elle-même, si elle se bornait à grouper quelques intérêts en-dehors de toute idée politique, ne serait pas mauvaise. Mais je ne la crois même pas suffisante pour protéger, comme l'entendent les ouvriers, les intérêts des classes ouvrières. Les ouvriers se plaignent de la concurrence : — c'est à l'aide de la concurrence, disent-ils, que les patrons cherchent à assurer le placement de leurs produits. Mais cette concurrence, c'est à notre préjudice qu'on la fait, et ce n'est qu'en diminuant notre salaire qu'on arrive à abaisser le prix des produits réalisés. — Et ils ne veulent pas de la concurrence. — Mais ce ne sont pas les associations, constituées comme elles le sont actuellement, qui peuvent amener la disparition de la concurrence. De petites associations d'ouvriers, en compterait-on 3,000, 4,000 et plus, ne pourraient la faire disparaître. C'est un principe économique.

Il y a, en outre, un grand danger à constituer des groupes d'individus avec lesquels des hommes politiques puissent agir.

**M. le vicomte Arthur de Cumont.**—Ce que vous venez de dire est très-vrai. Les anciennes corporations avaient pour objet d'empêcher la concurrence, et elles y arrivaient par des moyens qui ne sont plus admis aujourd'hui. Les ouvriers, avant comme après 1789, ont poursuivi le même but, leur esprit n'a pas changé.

M. Marseille admet donc que les associations ouvrières ont joué un grand rôle depuis cinquante ans dans toutes nos révolutions politiques. — Cela est incontestable, et comme nous avons pour but d'étudier les causes de l'insurrection de 1871, cela rentre dans l'objet de nos recherches.

Il serait, je crois, intéressant de savoir quelle forme, M. Marseille, guidé par son expérience, suppose qu'on pourrait donner à ces associations.

Ainsi, par exemple, que pense M. Marseille des sociétés de secours mutuels? n'est-ce pas un très-grand péril pour la société que cet amalgame d'ouvriers de tous les états?

M. Marseille ne croirait-il pas que les associations par corps d'état seraient moins dangereuses que les sociétés de secours mutuels avec leur constitution actuelle?

**M. Marseille.**— Je ne le crois pas, Monsieur. Le patron ne se trouverait pas bien de ces groupements d'ouvriers; il en serait la première victime. Déjà, depuis la loi des coalitions, les patrons ont beaucoup de peine à soutenir la lutte avec les ouvriers, qui les oppriment tous les jours de plus en plus.

Ainsi, je suis en relations fréquentes avec les imprimeurs, et je puis en parler sans me tromper. Je les entends dire : Nos ouvriers nous font des demandes incessantes, et il nous est quelquefois impossible de ne pas nous soumettre à leurs volontés et à leurs conditions.

En effet ils choisissent pour poser leurs exigences le moment où le travail s'est développé ; dès qu'ils savent que le patron a des travaux pressants, qui peuvent lui rapporter des bénéfices, ils viennent demander une augmentation.

Les patrons le savent parfaitement; ils sont en présence d'une corporation organisée ; les ouvriers ont un président et une commission qui défendent leurs intérêts. Cette commission est souveraine dans la profession de l'imprimerie, et les patrons doivent courber la tête devant ses décisions et devant celles du président. Vous pouvez le demander à tous les imprimeurs.

**M. le vicomte Arthur de Cumont.** — Qui ne connaît la société typographique?

*Un membre.* — Je puis affirmer qu'il en a été usé de même par les ouvriers en bâtiments ces jours-ci.

**M. le vicomte Arthur de Cumont.** — C'est là un des grands problèmes sur lequel nous avons à faire une étude approfondie. C'est une question du présent et de l'avenir, et voilà en quoi la question posée à M. Marseille est très grave.

**M. le Président.** — Il me semble que M. Marseille n'y a pas tout à fait répondu.

**M. Marseille.** — Pardon, Monsieur le Président, j'y ai répondu dans la mesure du possible. Je vous ai dit que si on organisait les ouvriers en corporations, ce serait très dangereux pour les patrons, et je ne sais pas si ce ne serait pas aussi un péril pour le pays, surtout après l'abolition de la loi actuelle des coalitions.

L'administration avait autrefois une arme, mais une arme très dangereuse qui amassait contre le gouvernement bien des haines. Avant la loi sur les coalitions, quand une coalition s'était formée dans un atelier, le patron venait trouver l'administration, le préfet, quelquefois seulement le commissaire de police du quartier et lui disait : — Nous avons deux ou trois meneurs qui veulent détourner les ouvriers du travail. Nous sommes parfaitement sûrs qu'ils agissent, et nous voudrions prévenir ce mouvement. —

Alors l'administration intervenait, prenait des renseignements, et s'il était établi qu'il se trouvait dans l'atelier un meneur, qui voulût détourner les ouvriers, on l'arrêtait et la coalition échouait. Mais il y avait là le danger de paraître favoriser le patron, et l'ouvrier portait sa haine contre le gouvernement. On a voulu parer à ce danger par la loi des coalitions, qui a mis le patron à la discrétion de l'ouvrier.

*Un membre.* — C'est donc une sorte d'impasse; auquel on arrive, d'une façon comme de l'autre !

**M. Vacherot.** — L'histoire des associations faite par M. Marseille est si intéressante, qu'il faudrait peut-être la continuer pour arriver aux causes de l'insurrection de 1871.

**M. le Président.** — En effet, avant d'être interrogé par M. le vicomte de Cumont, M. Marseille nous avait parlé de la loi des coalitions et de la loi des réunions, et nous avait montré l'état des esprits, résultant de l'application de ces différentes lois : d'abord l'animosité de l'ouvrier contre le patron, sa haine de la concurrence, l'oppression du maître, et enfin la désaffection générale qui avait amené la chute du gouvernement.

M. Marseille veut-il continuer ses explications sur ce sujet?

**M. Marseille.** — Parfaitement, M. le Président.

Voici ce qui s'est produit à cette époque: on a profité de la fermentation des esprits pour tâcher de produire des manifestations dans la rue; on en a fait. Il fallait naturellement qu'on empêchât ces manifestations, qui devenaient trop dangereuses: le gouvernement et l'administration eurent cette idée qu'il fallait avant tout prévenir une répression sévère; on évita de faire intervenir l'armée, et on mit en présence de la foule la police. Pendant deux ou trois jours, cette police fut obéie; mais bientôt la foule s'aperçut que la police avait des instructions modérées; on en profita, on commença à frapper les agents, qui tout naturellement s'irritèrent et arrivèrent à riposter. Les journaux de l'opposition saisirent ce prétexte pour dire: — Vous le voyez, on a armé les sergents de ville de casse-têtes, c'est une boucherie qu'on veut faire; — et bien d'autres choses qui semaient la haine contre les agents et contre le gouvernement. La vérité est qu'on leur avait interdit l'usage des casse-têtes. Maintenant quelques-uns ont pu s'en servir, cela est probable et même j'en suis certain, (car, par mon service de contrôleur général de la préfecture de police, je dois dans le cas de troubles, voir de quelle façon les ordres du préfet sont exécutés par les agents) je dois donc me transporter un peu partout, et j'ai pu m'assurer que les agents, se voyant frappés par les ouvriers, ne sont pas restés insensibles à ces attaques, qu'ils sont arrivés à riposter à coups de poings, de pommeau d'épée, de clefs et peut-être même à coups de casse-têtes.

A ce moment on a beaucoup parlé de ces incidents, on a semé l'irritation et on a complètement paralysé les forces de la police.

Cependant le gouvernement ne se servait pas des soldats, sous prétexte qu'il ne voulait pas verser le sang. C'était l'époque où on lui reprochait avec violence le coup d'état du 2 décembre et où tous les jours les journaux renouvelaient le souvenir du meurtre de Baudin et poussaient à des manifestations dans la rue.

Vous vous rappelez l'histoire du cimetière Montmartre; on voulut aller faire une manifestation sur la tombe de Baudin. On prétendit que le Gouvernement avait mis ce jour-là une armée sur pied ; la vérité est qu'il y avait eu 400 sergents de ville employés à cette affaire. Je me rappelle un article de M. Floquet, article très spirituel, l'un de ses plus spirituels peut-être, intitulé je crois « *La campagne de Clichy* » où il tournait en ridicule les ministres et tous les fonctionnaires qui avaient eu à donner des ordres à cette occasion, mais cet article était faux d'un bout à l'autre.

Ainsi on avait déconsidéré le Gouvernement

par tous les moyens possibles: on se réunissait, on s'aguerrissait: on commençait le désordre dans les rues pour arriver à faire mieux un peu plus tard. On semait l'agitation parmi les habitants de Belleville; on les armait de barres de fer pour briser les devantures des boutiques; on leur faisait faire des barricades, qui furent, il est vrai, enlevées par la troupe sans un coup de fusil. Mais tout cela préparait le mouvement.

Enfin, il m'est pénible de le dire, à la Chambre on voulut armer la garde nationale; on ne pouvait être citoyen, disait-on, que lorsqu'on avait un fusil. On donna donc à la population, d'abord 80,000, puis 100,000, 200;000, 300,000 fusils: on ne croyait jamais en avoir donné assez. On ne prévoyait pas que le gouvernement isolé au dedans et subissant des échecs au dehors, était perdu: dans la Révolution de septembre comme dans celle du 18 mars, des masses mécontentes et armées ont voulu faire la loi par la force. Le 4 septembre on ne met en ligne, pour s'opposer au mouvement, que quelques gendarmes et quelques sergents de ville; ce fut là la seule résistance qu'on fit aux gardes nationaux qui se portaient en foule sur la place de la Concorde.

Je sais de source certaine et d'une façon irrécusable que les chefs qui ont triomphé ce jour là, n'étaient pas alors disposés à prendre le Gouvernement. Ils croyaient qu'il y avait danger à agir trop vite: ils ne voulaient pas prendre si tôt une succession aussi périlleuse. M. Gambetta lui-même hésitait à faire le mouvement, et je pourrais citer une personne, à laquelle il disait le matin même du 4 septembre: — « Nous fesons tous nos efforts pour ne pas laisser le mouvement s'accomplir. » — D'autres hommes politiques étaient dans la même pensée. Mais ils furent entraînés par des hommes plus ardents, plus impatients de posséder le pouvoir et qui n'en comprenaient peut-être pas tout le péril. Le peu d'hommes qui étaient envoyés pour garder la Chambre furent dispersés; la Chambre fut envahie et la révolution se fit. Il n'y avait plus de Gouvernement constitué, tout avait été désorganisé et ruiné, moralement surtout.

A la suite de ces événements, survint la République avec toutes ses libertés, je puis même dire, avec toutes ses licences. Puis le siége: au moment du siége on se crut obligé de faire à la classe la plus nombreuse toutes les concessions. Ce ne fut plus un Gouvernement, mais une sorte de communisme. On mit en commun tout ce qu'on avait; on prodigua aux pauvres toutes les ressources disponibles, tandis que le bourgeois ne se procurait que très-difficilement ce qui lui était nécessaire: on prodigua aux ouvriers des secours en vivres et en argent; on donna aux concubines, aux enfants, à tout le monde.

Cette façon d'agir désintéressa l'ouvrier du travail. Les ateliers, déjà en partie abandonnés, le furent tout à fait; l'ouvrier ne voulut plus y aller. D'un autre côté, on désirait éviter avant tout la répression des désordres, et pour cela on laissait faire les choses les plus fâcheuses. Ainsi, sous prétexte de satisfaire sa haine contre les casse-têtes, on allait à domicile, rechercher les sergents de ville, on les arrachait de chez eux et on les traînait dans la rue. Quand on ne les trouvait pas, on prenait leurs femmes: on s'habituait ainsi à violer le domicile; le vol et le pillage s'ensuivaient.

*Un membre.* — Par quels ordres ces visites eurent-elles lieu?

**M. Marseille.** — Sans aucun ordre. Le premier garde national venu entrait dans une maison sous le prétexte de chercher des sergents de ville et le plus souvent il mettait la maison au pillage. Quant à nos agents, ils étaient obligés de se cacher.

Notre administration subit alors un changement d'organisation. Il arriva un préfet qui croyait bien faire, et qui, sentant qu'il y avait contre les sergents de ville des préjugés dans la population, se dit: — Je vais les organiser militairement, et ainsi les réhabiliter. — Je dois dire en passant pour leur rendre justice, qu'ils n'avaient pas besoin d'être réhabilités, puisqu'ils avaient toujours fait leur devoir. (Assentiment). Le préfet les organisa militairement et les envoya aux avant-postes.

La population parisienne resta livrée à la garde nationale, qui était composée des meilleurs comme des pires éléments. On y avait admis toutes sortes de gens; on y faisait entrer un individu, qu'il fût repris de justice ou non, pour lui donner un salaire, et une fois cela fait on s'imaginait que la tranquillité ne serait pas troublée. Mais on ne voyait pas qu'on armait les éléments les plus dangereux, les plus impurs, et que la société serait d'un moment à l'autre menacée par leur fait. C'est ce qui est arrivé.

Il y a eu pendant le siége un incident qui n'a pas été sans importance. On jugea à propos de former des compagnies de guerre. Il y avait beaucoup de pères de familles dans Paris qui ne

tenaient pas à faire partie de ces compagnies de guerre, destinées à sortir du rempart et à faire face directement à l'ennemi. Pour s'éviter l'ennui de les recruter, on alla raccoler le peu de gens qui avaient pu échapper aux recrutements précédents, et on réunit dans les compagnies de guerre, tout ce qu'il y avait de jeunes gens faciles à entraîner; on leur donna des officiers aventureux; on exigeait seulement que ces officiers eussent servi dans l'armée, ce qui a été une grande faute, car de cette façon, on n'a pas eu le choix des hommes. On aurait trouvé chez des individus sans connaissances militaires des conditions d'honorabilité qu'on n'a pas trouvées chez ceux-là. J'ai vu des capitaines qui ont été nommés à ce grade, parce qu'ils avaient été fourriers ou maréchaux des logis pendant sept ans dans l'armée. Ces gens-là étaient souvent sans valeur morale et intellectuelle; ils n'avaient même pas le sentiment patriotique; ils n'avaient pas d'autorité sur leurs hommes : mais en revanche ils avaient des habitudes d'ivrognerie qui furent partagées par la masse des soldats.

Je fais d'ailleurs la part d'un bon élément : c'étaient les jeunes gens de famille qui firent bien leur devoir, mais ils se trouvaient noyés au milieu de cette masse d'individus.

Les agitateurs politiques comprirent vite quel était l'instrument mis dans leurs mains; et ils en firent immédiatement usage. On commença par former la fédération de la garde nationale. Aux officiers, d'ailleurs peu intelligents en général, on dit : — En nous coalisant, nous deviendrons plus forts pour résister au gouvernement (en France, il suffit d'être gouvernement pour être attaqué).

Après la création de la fédération de la garde nationale, on forma dans chaque arrondissement des comités centraux dits comités de vigilance. Tous ces comités étaient composés d'éléments fort dangereux, et, pendant que le gouvernement restait inactif, ils se constituaient fortement, et ce sont eux qui sont devenus la source du comité central et de la Commune.

D'un autre côté, l'*Internationale* agissait. Vous connaissez son origine : elle s'était constituée vers 1862, et ce sont justement les ouvriers envoyés à Londres en 1862 qui avaient eu la première pensée de cette société. Ils avaient obtenu pour aller en Angleterre des fonds de la ville de Paris et du Gouvernement, et en se mettant en communication avec les hommes politiques, ils avaient compris qu'ils pouvaient faire quelque chose, eux chefs élus de la classe ouvrière. C'était le gouvernement lui-même qui avait constitué, pour ainsi dire, un état-major. Ces délégués avaient conçu le projet de créer une vaste association dans tous les pays d'Europe, qui soutiendrait les intérêts de l'ouvrier, sacrifiés jusqu'à ce jour à ceux du patron.

Cette association fut d'abord constituée au point de vue économique. Elle sortit plus tard de cette voie, pour agir dans le sens politique, et au moment du siége de Paris, elle était devenue toute puissante.

Je ne veux pas rappeler les excès du siége, qui habituèrent la population à tout faire impunément. Un bataillon de Belleville, par exemple, était récalcitrant: il réclamait des chassepots, on lui en donnait immédiatement, alors que la garde nationale bien pensante était armée de fusils à piston, ou de qualité inférieure.

Pendant l'hiver, on prit du bois où on en trouvait, on se mit à abattre les arbres des promenades; on les débita et on les vendit sur la voie publique, on alla s'emparer des barrières, des planches et puis enfin du bois des chantiers.

Tous ces faits restaient impunis, parce qu'il n'y avait pas de forces suffisantes pour les réprimer. Les forces de la police avaient été désorganisées; la seule force répressive était la garde nationale, et les gardes nationaux s'en allaient les premiers au pillage en uniforme, avec des officiers à leurs têtes. J'ai vu par exemple un individu qui portait les galons de capitaine, avec une bande de gardes nationaux, quai d'Austerlitz, pillant des fagots destinés à l'assistance publique.

Je le répète, ces faits-là restaient impunis. Il s'en est produit d'autres plus graves, des faits politiques comme la tentative du 31 octobre. Les meneurs avaient essayé ce jour-là de s'emparer du gouvernement, mais ils avaient été contenus par un simple mouvement de la garde nationale de l'ordre. Néanmoins il fut évident que les mauvais éléments étaient déjà fortement organisés.

A ce moment là, on prit un nouveau préfet de police, M. Cresson; il arriva avec les sentiments les plus honnêtes, avec le courage et le désir de faire le bien; il se mit à l'œuvre sérieusement, et avec des éléments imparfaits, il chercha à faire quelque chose.

Voici dans quel état il trouvait la préfecture

de police; permettez-moi de vous en dire quelques mots, cela vous indiquera quels étaient les moyens d'action dont on disposait alors. A la suite de la révolution de septembre, on avait pensé que les éléments qui composaient la préfecture de police étaient des agents politiques, et qu'il fallait par conséquent les renvoyer. Sur 60 commissaires de police qu'il y avait environ à Paris, on en renvoya 51, et on les remplaça par des hommes fort honorables peut-être, mais qui n'étaient pas faits pour présider à l'ordre, car ils avaient conspiré une grande partie de leur vie, c'était là leur seul titre de recommandation. J'en connais un qui avait été condamné à mort pour cause politique, et d'autres qui avaient été condamnés seulement à la déportation.

Les officiers de paix de l'Empire furent aussi en partie mis de côté et remplacés.

**M. le Président.** — Il y avait aussi, je crois, des repris de justice?

**M. Marseille.** — J'ai connu un individu qui se trouvait dans ce cas: on ignorait probablement ses précédents, quand on l'a nommé.

**M. le Président.**—On en a nommé et connu un.

**M. Marseille.** —M. Cresson trouva que cela ne fonctionnait pas convenablement. Il y avait des commissaires qui avaient cru pouvoir faire aux habitants de leur quartier des proclamations socialistes, pour leur faire connaître qu'ils étaient républicains socialistes, et qu'ils venaient propager leurs principes dans leurs arrondissements.

M. Cresson sentit qu'il avait de mauvais instruments dans les mains : il lui fallut reconstituer le personnel de la préfecture ; il le fit de son mieux. Arrivant après des événements graves qui étaient restés impunis, il chercha à réprimer, et au bout de quelques jours, il parvint à mettre sous la main de la justice quelques-uns des individus qui avaient pris part aux désordres. Je ne sais pas ce que ces individus sont devenus: mais il n'y a pas eu contre eux de condamnations. Je me rappelle avoir vu M. Eudes dans le cabinet d'un juge d'instruction : deux jours après, il était en liberté sur parole, et lorsqu'on le rappelait, il ne revenait pas. Il n'y avait aucun respect pour la justice; la magistrature avait été traînée dans la boue comme toutes les autres institutions.

M. Cresson, après avoir fait tous ses efforts pour maintenir l'ordre, fit établir une surveillance des plus actives sur tous les mouvements qui pouvaient se préparer. Je sais de source certaine qu'il renseignait très-bien le gouvernement sur les complots qui se tramaient et sur ceux qui étaient projetés. Il assura l'arrestation de beaucoup d'individus fort méchants et ce n'était pas sans danger. Ainsi pour l'arrestation de Pyat et de Brunel, il fallut entrer dans un appartement, dont l'escalier était occupé par des hommes armés : il fallut prier ces messieurs de descendre l'escalier au milieu de leurs hommes. Voilà où on en était réduit pour une arrestation: il fallait s'exposer à une lutte à coups de fusil.

Dans l'affaire dont je viens de parler, il n'y eut heureusement pas de lutte à déplorer.

Le 22 janvier, le mouvement insurrectionnel échoua parce que M. Cresson avait prévenu à temps le gouvernement, qui fit venir, pour le défendre, de la garde mobile dévouée, ne connaissant pas la langue française et n'ayant pas été en rapport avec la population : elle se défendit vaillamment, et comme ces sortes de gens ne sont pas très-braves, quand on peut leur résister, après quelques coups de fusils, c'est-à-dire après une lutte de deux heures, ils se retirèrent, et allèrent se cacher : on en arrêta quelques-uns, on voulut les punir : on avait même commencé une instruction; mais elle a traîné, et le 18 mars est arrivé.

Au 18 mars, nous avions une armée, qui s'était trouvée pendant un mois en contact avec la population parisienne; cette armée avait été désarmée après l'armistice et avait été chargée de la police à l'intérieur. Elle était démoralisée de ses échecs, et plus encore par le contact de la population et par les habitudes d'ivrognerie qu'elle avait contractées.

A cela s'ajoutait la fatigue physique : elle avait toujours été aux avant-postes et elle était minée physiquement. Rentrée à Paris, elle n'était plus qu'un élément de désordre de plus.

D'un autre côté, la garde mobile de province, composée en général de bons éléments, avait été renvoyée dans ses foyers.

Dans ce moment donc, on avait une armée non constituée et une garde nationale habituée à faire toutes ses volontés, à commettre les actes les plus arbitraires, et à croire qu'elle était la seule force légale; elle s'était fédérée; elle avait mis à sa tête le Comité central et ne voulait plus reconnaître d'autre général en chef que celui qui lui conviendrait de se donner; il y avait ensuite des municipalités, composées à

l'origine d'hommes qui s'étaient imposés dans les mairies, qui s'affranchissaient de toute obéissance, et refusaient partout de reconnaître l'autorité du préfet de police. Plus tard, lorsque les maires furent élus, ils profitèrent de la force que l'élection leur donnait pour s'ériger en gouvernement et faire la loi même aux ministres. Par exemple, M. Greppo, maire du quatrième arrondissement, refusait de reconnaître le commissaire de police, nommé par le préfet, et organisait dans son arrondissement une police municipale.

La garde nationale vint relever les postes de police : nos agents n'ayant reçu aucun ordre, n'engagèrent pas la lutte et se retirèrent, en sorte que ces malheureux, qui avaient souffert pendant le siége, et que la partie saine de la population voyait revenir avec plaisir, se virent insultés par cette *canaille*, permettez-moi d'employer ce mot, qui faisait malheureusement la loi partout.

Dès lors, il ne fut plus possible d'avoir une force. Il n'y en avait plus, au moment où les Prussiens durent entrer à Paris; lorsqu'il fut convenu qu'on leur livrerait une partie du 2e arrondissement, on oublia un parc d'artillerie du côté de l'avenue Wagram. Immédiatement, des détachements de gardes nationaux, obéissant à des ordres supérieurs, allèrent enlever ces pièces et les entraînèrent place des Vosges et dans d'autres endroits. On n'attacha pas d'abord une grande importance à ce mouvement. Mais ceux qui le dirigeaient savaient bien ce qu'ils faisaient, et pendant que le gouvernement perdait des moments précieux, le comité central envoyait ces pièces sur les hauteurs de Belleville, de Montmartre, de Montrouge et de Gentilly. Ils organisaient là un service sous prétexte de protéger ces pièces, au fond pour dominer chaque quartier ; leurs hommes allèrent dans les secteurs et découvrirent les munitions dont ils s'emparèrent; comme on n'avait pas le moyen de les en empêcher, on les laissa faire, de sorte que tous ces gens-là se trouvèrent bientôt armés de fusils et de munitions et complètement prêts à engager la bataille. On hésita quelque temps à les attaquer, puis après avoir traîné pendant un mois, on se trouva en présence des exigences de la population effrayée. A ce moment, en effet, le travail reprenait ou du moins les demandes étaient abondantes ; mais les ouvriers ne voulaient plus travailler, ils étaient payés comme les gardes nationaux pour ne rien faire, et l'on s'accommodait mieux ; puis ils se plaisaient à jouer au soldat; ils avaient contracté des habitudes de paresse qui s'étaient incarnées chez eux; de plus une direction occulte leur défendait d'aller aux ateliers et leur ordonnait de rester sous les armes. Aussi gardèrent-ils tout simplement leurs fusils.

Cependant le commerce reprochait au gouvernement son inaction et réclamait le rétablissement de l'ordre. On se décida un peu tardivement à une tentative qui fut malheureuse. Quelques jours auparavant, on avait déjà entamé des négociations pour reprendre les pièces ; on s'était porté un soir sur la place des Vosges, mais on avait échoué, et il n'en était résulté d'autre effet que d'exciter une grande émotion dans les esprits et de porter le comité central à se constituer plus vigoureusement et à donner des ordres plus sévères à ses hommes. Ce comité central était devenu une toute puissance. Ce n'était plus le préfet, ni la justice qui avaient quelque autorité morale ou matérielle, c'était le comité central.

Vous savez quel rôle a joué alors la garde mobile de Paris. Il s'y trouvait des hommes dont la conduite surtout a été indigne et déplorable au point de vue de la discipline. Eh bien! à ce moment ces hommes allaient chercher leurs officiers et les traînaient devant le comité central qui se constituait leur juge et décidait si on prendrait telle ou telle mesure à leur égard. Quant aux soldats, ils étaient toujours applaudis; ils avaient bien fait; quelques mesures qu'ils eussent prises vis-à-vis de leurs supérieurs.

Pour produire de l'agitation, avant le 18 mars, on avait recouru aussi au procédé ordinaire, on prodiguait les manifetations : vous vous rappelez celles qui furent faites autour de la statue de la ville de Strasbourg et autour de la colonne Vendôme : on les déguisait sous un prétexte patriotique, qui eût été fort louable ; mais c'était avant tout un moyen de se réunir et de se compter. Plus tard, les manifestations se firent sur la place de la Bastille, et allèrent en s'aggravant de jour en jour : un beau matin on planta le drapeau rouge sur la colonne de la Bastille ; un autre jour on assassina un agent de police en bourgeois qui avait été reconnu. Tous ces crimes restèrent impunis. Pour vous montrer à quel point était venue l'indiscipline dans notre armée, je vous citerai un fait. Nous connaissions l'auteur principal de l'assassinat du sergent de ville : c'était un chasseur du 18e bataillon des chasseurs

à pied, caserné près du Mont-Valérien; nous le signalâmes, on n'osa pas l'arrêter de crainte que son arrestation n'excitât un soulèvement dans tout le bataillon.

Enfin, le 18 mars, on voulut en finir et s'emparer des pièces de canon : l'entreprise échoua par des circonstances diverses.

Les chevaux arrivèrent trop tard pour enlever les pièces dont on avait pris possession ; cela permit à la garde nationale de s'armer, et quand les soldats se virent entourés de gardes nationaux, ne sachant plus auquel entendre et n'ayant pas de discipline, ils lâchèrent pied. C'étaient des compagnies de marche, formées pendant la guerre, composées généralement d'assez pauvres éléments et qui manquaient complètement d'esprit de corps, — lorsqu'ils virent la foule les entourer, les soldats levèrent leurs armes en l'air, et le mouvement fut manqué.

Il fallut battre bien vite en retraite pour sauver le reste de l'armée qui aurait partout livré ses armes.

On abandonna Paris, on se porta sur Versailles. J'ai été témoin, Messieurs, de cette retraite qui a été vraiment déplorable. Dans la nuit du 18 au 19, sur la route, les soldats étaient si mal disposés, qu'ils insultaient les gardiens de la paix et la gendarmerie qui marchaient à côté d'eux, et qu'on ne pouvait leur faire exécuter aucun ordre. Dans cette armée, il y avait beaucoup d'éléments parisiens, beaucoup de jeunes gens qui, pendant le siége ne pouvant aller rejoindre leurs corps, étaient restés à Paris ; il y avait aussi des engagés volontaires qu'on avait accueillis légèrement, parce qu'on avait besoin d'hommes, et je puis dire que ce n'était pas la fleur de la population. On leur demandait à peine des certificats de bonne conduite, émanant d'un commissaire de police; pourvu même que l'identité de l'individu fût constatée, on ne recherchait pas ses précédents.

Outre que le recrutement de ces corps d'armée n'avait pas été bon, ils manquaient complètement de discipline, ils avaient eu trop de relations avec la population parisienne, ce qui ne vaut jamais rien.

**M. le Président**. — Vous nous avez raconté, Monsieur, les événements jusqu'au 18 mars. Avez-vous encore quelque chose à dire sur les événements qui ont suivi ?

Où êtes-vous allé après le 18 ?

**M. Marseille**. — Je suis resté à Versailles, M. le Président. Je ne puis donc rien dire sur ce qui s'est passé à Paris, pendant la dernière période, n'en ayant été que le témoin éloigné.

**M. Delpit.** — Monsieur, vous avez fait allusion plusieurs fois à la corruption des troupes par le contact avec la population de Paris ; le général Trochu nous a donnés dans son discours de tristes détails à ce sujet. Avez-vous eu connaissance de l'influence qu'a eue sur l'armée le milieu corrompu dans lequel elle a vécu?

**M. Marseille.** — Je suis persuadé que cette influence a été des plus pernicieuses. Les hommes politiques qui avaient pour maxime qu'il faut gagner la troupe, et qui voulaient y réussir ont fait tous les sacrifices pour cela. On a fait des écrits, des livres, des journaux exprès pour les soldats. Je me rappelle le 7e bataillon de chasseurs à pied, — je parle de celui-là parce que je m'en suis personnellement occupé ; — il était à la caserne du Prince-Eugène, eh! bien, on fit pour ce bataillon un tirage spécial d'une brochure de Félix Pyat, intitulée « *le soldat*, » qui prêchait au dernier point l'indiscipline, et on distribua ces brochures à ce bataillon je crois, ainsi qu'à d'autres.

*Un membre.* — A quelle époque ?

**M. Marseille.** — C'était quelque temps avant la révolution de septembre.

**M. le Président.** — N'est-ce pas aussi vers la même époque et pour la même cause qu'on distribuait aux soldats ce qu'on appelait, le *catéchisme de l'indiscipline?* »

**M. Marseille.** — Oui, Monsieur, je crois que c'était vers la même époque.

On consacrait aussi dans les journaux avancés quelques articles aux soldats: c'étaient les « *tablettes militaires* » où on leur prêchait l'indiscipline, et où on leur disait qu'on abolirait l'impôt du sang; qu'on n'aurait plus qu'une armée, composée de gardes nationaux et de volontaires.

*Un membre.* — M. Marseille a-t-il, lors de la fondation de l'Internationale, eu connaissance des difficultés qui sont survenues, et sait-il comment elles ont été aplanies ?

**M. Marseille.** — Non, Monsieur ; je ne connais rien d'assez précis là-dessus pour pouvoir le dire d'une façon utile.

*Le même membre.* — Avez-vous su au moins si l'on s'était adressé à l'empereur pour vaincre ces difficultés ?

**M. Marseille.** — Je ne l'ai pas su, mais cela ne m'étonnerait pas. Les dispositions de l'empereur étaient telles que cela pourrait bien avoir

eu lieu. Toutes les fois que les classes ouvrières demandaient quelque chose, l'empereur, pour obéir au suffrage universel, se montrait toujours favorable à leurs exigences.

*Un membre.* — Avez-vous entendu dire que l'empereur ait donné de l'argent sur sa cassette particulière pour la fondation de l'Internationale, à l'époque où M. Tolain et ses compagnons revinrent de Londres?

**M. Marseille.** — Je n'en ai pas eu connaissance; comme je vous l'ai dit, on leur avait fait don, pour le voyage de Londres, d'une somme de 40,000 francs. Mais alors on ne prévoyait pas que cette société dût acquérir une si forte organisation politique.

*Un membre.* — Certainement, elle-même s'en défendait beaucoup et produisait ses statuts qui n'avaient rien de politique.

**M. Marseille.** — L'empereur a encore fait pour les classes ouvrières, une chose qu'il n'eût pas fait pour d'autres. Il y avait alors les priviléges d'imprimeur : c'était une chose sacrée, pour ainsi dire; c'était la propriété des imprimeurs. On avait acquis, en 1810, son brevet en donnant une somme de... pour acheter beaucoup d'autres brevets qui encombraient la place. Or, en 1865 ou 1866, l'empereur donna un premier brevet à une corporation ouvrière. Mais cette corporation ne trouva pas les fonds nécessaires pour fonder une imprimerie. Quelques années après, il donna un nouveau brevet à une autre corporation qui, cette fois, put s'établir. Et il s'est trouvé que c'est justement cette association ayant, je crois, son siége, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 51, qui a imprimé les journaux les plus hostiles à l'empire. (Rires.)

*Un membre.* — Cela prouve qu'un bienfait n'est jamais perdu.

**M. Marseille.** — Je crois avoir terminé, Messieurs, toutes les explications que j'avais à vous donner.

**M. le Président.** — Je vous remercie, monsieur, de l'empressement que vous avez apporté à vous mettre à notre disposition, et des explications intéressantes que vous nous avez fournies.

(Séance du 5 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. CLAUDE

**M. le Président.** — M. Claude, nous avons désiré vous adresser quelques questions. J'espère que vous pourrez y répondre. Notre commission a pour but de s'enquérir des causes de l'insurrection du 18 mars. Pouvez-vous d'abord nous rendre compte de l'état dans lequel se trouvait la population de Paris quand les événements du 18 mars ont éclaté ? Vous êtes chef de la sûreté publique.

**M. Claude.** — Pas à ce point là.

**M. le Président.** — Vous connaissez la population parisienne. Nous voudrions savoir de vous ce que vous pensez des causes qui l'ont mise dans l'état d'effervescence où elle a été. Je sais que vous n'êtes pas attaché à la police politique. Mais vous êtes préposé à la surveillance de la plus mauvaise partie de la population ; vous la connaissez bien. Dites-nous pour quelle part elle a contribué aux derniers événements.

**M. Claude.** — Ce sont les clubs et les associations qui ont fait tout le mal. Mais je dois vous dire quelle est ma position à la préfecture de police. Je ne suis pas chef de la police. Je ne suis que chef du service de la sûreté, au point de vue des malfaiteurs, et ce sont des fonctions que j'exerce depuis plus de trente ans. Mais sous le rapport politique, je ne suis pas bien édifié et je pourrais encore moins vous édifier.

J'attribue tous les événements qui viennent de se produire dans Paris aux clubs et aux réunions, aux mauvaises dispositions de la population, à l'envie pour la plupart de ces gens-là de vivre mieux que ne le comportait leur condition. Le nombre des malfaiteurs augmentait tous les jours à cause de l'avidité du bien-être et du plaisir qu'on recherchait.

Messieurs, je suis un peu ému ; n'ayant pas l'habitude de la parole. Je vous prie de m'excuser.

**M. le Président.** — Remettez-vous. Nous n'avons tous ici, vous, comme nous, qu'un rôle fort simple à remplir. Nous sommes préoccupés du danger de la situation. Nous nous communiquons les uns aux autres les renseignements qui peuvent nous éclairer sur cet état des choses qu'il faut connaître pour essayer d'y rémédier.

Nous interrogeons ceux qui peuvent le mieux nous renseigner. Si nous vous avons appelé, c'est que notre collègue, M. Mettetal, vous a désigné à nous comme étant un de ceux qui pouvaient nous donner les informations les plus utiles.

Vous connaissez la population des faubourgs ; nous avons besoin, nous aussi, de la connaître. Dites-nous tout ce que vous savez, comme cela vous viendra, ou si cela vous est plus commode, nous vous adresserons des questions.

Par exemple, expliquez-nous comment il se fait que tout d'un coup une sorte de démence se soit emparée de cette population qui, après avoir supporté héroïquement les privations du siége, et après avoir montré pendant cette longue épreuve un grand courage, s'est trouvée tout d'un coup animée du plus mauvais esprit, du goût du pillage, de cette envie de jouir sans travail, au point que nombre de malfaiteurs sont devenus chefs de compagnies ou de bataillons.

**M. Claude.** — Il y avait à Paris un trop grand nombre de libérés ; ils sont arrivés de tous les points de la France quand les circonstances ont paru propices au développement de l'insurrection.

*Un membre.* — Combien y en avait-il? Pouvez-vous préciser?

**M. le Président.** — Veuillez ne pas interrompre M. Claude. Voici ce que nous désirerions savoir : ces libérés n'ont pu entrer à Paris que dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la capitulation et le 18 mars. Il y en avait bien un certain nombre auparavant, mais un nombre restreint. Pourriez-vous nous dire combien il y avait à Paris de libérés pendant le siége?

**M. Claude.** — Il devait y en avoir à peu près 12,000, mais cela ne repose que sur des conjectures.

**M. le Président.** — Pas plus de dix à douze mille.

**M. Claude.** — Je ne crois pas.

**M. le Président.** — Le général d'Aurelle disait cependant que, quand il a pris le commandement de la garde nationale, il s'y trouvait 35,000 repris de justice. Ce chiffre vous paraît-il exagéré?

**M. Claude.** — Il devait y avoir beaucoup de gens ayant subi des condamnations judiciaires pour simples délits. Ceux qui sont condamnés pour crimes sont astreints à la surveillance de la haute police, et il leur est interdit de résider dans le département de la Seine. Les condamnés pour délits, au contraire, ne sont pas soumis à la surveillance, et ils ont le droit de venir à Paris. Le nombre en est considérable, et si vous les ajoutez aux 12,000 repris de justice que j'ai cités, cela peut en doubler ou en tripler même le chiffre.

**M. le Président.** — Il y avait donc à Paris, n'ayant pas droit d'y être, en rupture de bans, 12,000 repris de justice? Dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre la capitulation et le 18 mars, combien estimez-vous qu'il en soit entré?

**M. Claude.** — Pendant le siége, il devait y en avoir environ 4,000 dans Paris.

**M. le Président.** — Il en serait donc entré 8,000 depuis la capitulation?

**M. Claude.** — Il y a de tout temps des libérés à Paris. Ce sont des gens dont les familles prennent soin. Pour les tirer de leur situation en province, où ils ne peuvent vivre, et les empêcher de retomber, leurs parents font des démarches auprès de l'autorité et assurent leur existence. On leur permet alors de revenir dans la capitale, et souvent ils n'y sont pas plus tôt, que les mauvais penchants forcent leurs parents à les abandonner; et ceux-ci, bien loin de faire aucune démarche pour les faire sortir et de dire « nous ne répondons plus d'eux » les laissent jouir de la faculté qu'ils ont obtenue. Il faut reconnaître qu'il y en a beaucoup d'autres qui se conduisent bien.

**M. le Président.** — Votre opinion est donc qu'il y avait 4,000 hommes sous la surveillance à Paris pendant le siége, et qu'au 18 mars ce nombre s'est élevé à 12,000 environ.

**M. Claude.** — Oui, et cela s'explique, parce qu'à cette époque ils étaient travaillés déjà depuis un certain temps en province.

**M. le Président.** — Par qui étaient-ils travaillés?

**M. Claude.** — Par les agents de la Commune en vue des événements qui se sont produits. Elle avait lancé dans toutes les grandes villes des agents qui recrutaient des bras pour l'émeute; et les repris de justice en étaient. Indépendamment de ceux-ci, il y avait ceux qui étaient condamnés comme libérés et qui n'étaient pas soumis à la surveillance. Dans aucun cas, il n'y en a à Paris, si ce n'est ceux qui sont tolérés par l'administration, par le ministère de l'Intérieur ou par la préfecture de police.

**M. le Président.** — Je reprends la question que je vous avais d'abord adressée. Bien des gens se sont joints à ces 12,000 repris de justice pour commettre les horreurs dont Paris a été le théâtre. Comment vous l'expliquez-vous?

**M. Claude.** — La principale cause selon moi, ce sont les clubs.

La crainte qu'ils avaient des Prussiens les ont retenus pendant le siége, et a suffi pour les empêcher de faire dans Paris les choses qu'ils y ont faites après le 18 mars. Ils se sont arrêtés alors, parce qu'ils supposaient que viendrait un moment plus propice.

**M. le Président.** — Ainsi ce que vous considérez comme la vraie cause de la vertu qu'a montrée pendant le siége la mauvaise partie de la population parisienne c'est la crainte des Prussiens. Les canons une fois éloignés, leur vertu a disparu.

Cela ne suffit pas pour expliquer tout. Votre explication peut être vraie pour la partie de la population que vous surveillez particulièrement, mais elle ne suffit pas pour expliquer le goût de désordre qui s'est emparé tout d'un coup d'une autre partie de la population.

**M. Claude.** — Pour cette autre partie de la population, je n'avais aucun rapport avec elle.

Nous avons tous concouru à l'œuvre commune

dans tous les services. Mais je n'avais pour mon compte que des mandats à faire exécuter contre certains individus de la catégorie que je vous ai signalée; et je ne suis pas initié aux causes qui ont pu transformer en criminels le reste de la population.

**M. le vicomte de Meaux.** — Y avait-il beaucoup de malfaiteurs étrangers à la France?

**M. Claude.**—Il ne devait pas y en avoir beaucoup, car on les expulsait ; à moins qu'ils ne fussent revenus des autres pays de l'Europe, de l'Angleterre et surtout de l'Italie. Ces derniers portaient un costume particulier.

**M. le vicomte de Meaux.**— Sont-ils venus avant le siége ou en est-il venu après la capitulation?

**M. Claude.** — Ils sont plutôt arrivés après la capitulation.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Il y en avait dans le train où j'ai été arrêté, et c'étaient des officiers en uniforme.

**M. Claude.** — Il était question déjà de leur retour quelque temps avant.

*Un membre.* — A-t-on pris quelque mesure? A-t-on donné des instructions pour empêcher le retour de tous ces condamnés qui entraient dans Paris?

**M. Claude.** — Ils entraient incognito; on en arrêtait quelques-uns quand ils tombaient sous la main de la police. Mais il était assez difficile de les empêcher d'entrer. En province, ils sont sous la surveillance, et en temps ordinaire les autorités de la ville qu'ils habitent nous donnent avis de leur disparition.

*Un membre.* — Savez-vous s'ils ont été incorporés dans la garde nationale, immédiatement après leur arrivée?

**M. Claude.** —Il suffisait pour être incorporé dans la garde nationale d'aller se présenter à la mairie.

*Un membre.* — On ne demandait aucun papier?

**M. Claude.** — Non.

**M. le Président.** — Il y a deux classes de condamnés. Il y en a qui peuvent venir dans Paris, et d'autres qui n'ont pas le droit d'y entrer?

**M. Claude.** — Oui, il y en a qui n'ont pas le droit d'y être; mais il y avait beaucoup de condamnés à des peines correctionnelles sans surveillance, qui, à l'expiration de leur peine, auraient dû être expulsés de Paris et renvoyés dans leurs départements par l'autorité.

Seulement beaucoup qui étaient de Paris, et d'autres, ont obtenu l'autorisation d'y rester.

**M. le Président.** — Il y en avait, nous a-t-on dit, 25,000, ce qui avec les 12,000 repris de justice, faisait 37,000.

**M. le marquis de Mornay.** — C'est bien ce qu'a dit le général Trochu.

**M. de Labassetière.** — Si j'ai bien compris M. Claude, il attribuerait la démoralisation de tous ces malheureux et leurs crimes aux clubs qui ont précédé le 4 septembre et qui ont servi à propager les mauvaises doctrines. C'est de là que serait venue cette espèce de surexcitation dont on nous a parlé ailleurs, et qui aurait survécu à la capitulation de Paris.

**M. Claude.** — C'est tout-à-fait ce que je pense.

**M. de Labassetière.** — Il était bon de le constater.

**M. le marquis de Mornay.** — Vous avez dit tout à l'heure que la police avait arrêté un certain nombre de repris de justice qui étaient rentrés dans Paris, sans avoir le droit d'y être. Je voudrais vous demander quelques renseignements sur l'état de la police.

On dit qu'une grande quantité d'agents de police ont été placés aux avant-postes, et que la police s'est trouvée ainsi désorganisée. Savez-vous si cela est vrai?

**M. Claude.** — Tous les agents de police sont restés à leur poste; ils invoquaient même leur titre pour ne pas faire partie de la garde nationale.

Dans mon service je n'en ai pas eu un seul qui ait été dans la garde nationale.

**M. le marquis de Mornay.** — Ce n'est pas cela que je demande.

On nous a dit qu'à la suite du premier siége la police ne se composait plus que d'un petit nombre d'agents, et que cela avait été un obstacle à ce qu'on pût exercer dans Paris une surveillance suffisante.

**M. Claude.** — Les choses n'ont pas été aussi loin. Il y a eu seulement quelques agents qui avaient un grade de sous-officier dans l'armée avant le siége et qui, voyant qu'ils avaient plus d'avantage à rentrer dans l'armée qu'à rester dans la police, ont demandé à reprendre du service. Au commencement, quelques-uns ont été remplacés dans leurs fonctions; mais à la fin on ne les a plus remplacés. Cela s'est fait

dans une proportion tellement minime qu'il n'a pu en résulter une diminution dans les ressources de la police.

**M. le marquis de Mornay.**— Que sont devenus les agents de police depuis le 18 mars?

**M. Claude.** — Je suis resté 65 jours en prison. J'ai quitté la préfecture de police le 18 mars, à sept heures du soir, sans leur donner aucun rendez-vous. Comme chacun d'eux était connu de ses voisins, ils ont décampé, afin de ne pas être dénoncés. Il y en a eu cependant quelques-uns qui, n'ayant pas les moyens de s'éloigner, sont restés et ont été faits prisonniers. Les autres se sont présentés à Versailles, et il faut dire à la louange de ces agents qui sont modestement rétribués et dont beaucoup sont mariés, que pas un n'a pris part à l'émeute. Il y en a eu deux seulement qui ont été renvoyés pour avoir tenu certains propos.

**M. le Président.** — Les sergents de ville ne font pas partie de votre service?

**M. Claude.** — Non, je n'ai que 160 hommes à ma disposition, dont quelques-uns sont préposés aux écritures. J'ai à desservir beaucoup de choses, et j'ai, comme l'on dit dans notre partie, des détachés. J'ai 25 à 30 hommes détachés auprès de certaines administrations qui ont besoin d'avoir à leur porte des agents du service de sûreté, pour veiller à ce que des malfaiteurs ne s'y introduisent pas ou pour pouvoir mettre la main dessus à la première alerte. Cela fait qu'il ne me reste plus guère que 130 hommes, et on ne peut pas faire grand'chose avec un aussi petit nombre d'agents. Mon service ne concerne que les malfaiteurs, tels que les assassins, escrocs, banqueroutiers, etc...

**M. Delpit.** — Voulez-vous me permettre de vous demander quel est le nombre des repris de justice qui ont pris part aux manifestations populaires des clubs et des réunions publiques au moment du 18 mars et aussi avant, dans les derniers temps de l'Empire. Il y a eu des réunions chez Vermorel et bien d'autres. Pouvez-vous me dire quel est le nombre des repris de justice qui pénétraient dans ces réunions et qui y prenaient une part active?

**M. Claude.**— Il y en avait peu du temps de l'Empire, parce qu'on était bien armé contre eux. On aurait mis tout de suite la main dessus et on les aurait renvoyés de Paris. Il devait y en avoir bien peu pendant le siége et dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre la capitulation et le 18 mars, parce qu'ils étaient maintenus par la crainte, soit des Prussiens, soit de l'autorité qui n'était pas encore vaincue. Mais je ne saurais pas vous renseigner d'une manière précise sur ce point.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Il y a une chose qui m'a frappé dans les interrogatoires qui ont eu lieu à Versailles. Dans un convoi de prisonniers qui avait été amené au quartier général du 2e corps, et qui contenait 57 ou 60 individus, les agents de police reconnurent 23 repris de justice.

**M. Claude.** — Dans le commencement, c'étaient mes agents qui étaient employés à cela; ils faisaient partie de ce qu'on appelle le service de la voie publique. Les journaux m'ont attribué ce fait dont j'étais bien innocent, puisque j'étais alors à la prison de la Santé. J'ai su, en effet, que dans les premiers interrogatoires on en avait reconnu 23 dans un seul jour.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Ils furent interrogés et ils entrèrent dans la voie des aveux. Il y avait parmi eux une grande quantité de Belges et d'étrangers.

**M. Claude.** — Il y a eu très-peu d'agents appelés à cette confrontation.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Avant l'entrée dans Paris, ces prisonniers venaient presque tous du Moulin-Saquet, et c'étaient les plus mauvais.

**M. Claude.** — C'étaient les plus près de la barrière d'Italie, qui est la plus hantée par tous ces gens-là. Il faut dire aussi qu'il y en a beaucoup qui ont fait des aveux sans avoir été reconnus. En voyant des agents dont le premier mot était de leur dire « je vous reconnais » craignant d'encourir une disgrâce encore plus complète que celle qui aurait pesé sur eux s'ils avaient persisté à nier, ils avouaient qu'ils avaient été arrêtés; on causait avec eux, et on découvrait le reste de leur histoire.

**M. Vacherot.** — On parlait tout à l'heure des repris de justice qui étaient entrés dans la garde nationale. C'est un fait certain, et j'y insiste à cause de son importance.

**M. Claude.** — J'en ai vu à la Santé.

**M. Vacherot.** — C'est un fait aussi que parmi les gardes nationaux qui avaient des casiers judiciaires, il y avait des sous-lieutenants, des lieutenants et même des capitaines. Comme maire du 5e arrondissement, j'ai eu occasion de constater le fait et, soit dit en passant, non-seulement mon administration, mais l'administration municipale qui m'avait précédé avait

fait elle-même des efforts pour faire sortir certains officiers de la garde nationale, parce que c'était un scandale. Nous n'y avons réussi qu'en partie. Le fait est constant et M. Claude le savait.

**M. Claude.** — Oui.

**M. Vacherot.** — Maintenant, je désirerais demander à M. Claude s'il peut nous expliquer comment ces repris de justice ou ces gens ayant un casier judiciaire pouvaient être admis dans la garde nationale, soit comme simples gardes, soit comme officiers. Vous n'avez jamais été consulté?

**M. Claude.** — Non. Le casier judiciaire aurait pu être examiné, et alors ces gens-là n'auraient pas été gradés dans la garde nationale. Le fait même qu'ils l'ont été indique qu'on n'a pas consulté le casier.

**M. Vacherot.** — Vous savez qu'ils étaient nommés à l'élection, et que parmi ceux qui les nommaient il y en avait qui connaissaient parfaitement leur situation.

**M. Claude.** — Ce n'est qu'en présentant les cadres à l'autorité qu'on aurait pu savoir si ces officiers figuraient au casier judiciaire.

*Un membre.* — M. Claude, grâce à ses nombreuses connaissances, ne pourrait-il pas nous procurer des renseignements au sujet de certains bruits qui ont couru. On a prétendu dans la presse et ailleurs que les insurgés et les pétroleurs avaient reçu de l'argent de diverses sources, d'étrangers, de la Prusse, de certains partis politiques même qu'on a nommés?

**M. Claude.** — Le bruit en courait, mais je n'ai aucune preuve à vous donner.

*Un membre.* — M. Claude a-t-il des renseignements sur les faits de pillage et de violence envers les personnes qui se sont accomplis depuis le mois de janvier jusqu'au 18 mars.

**M. le Président.** — Les crimes n'ont pas augmenté à cette époque.

**M. Claude.** — Au contraire, ils ont plutôt diminué, il faut le dire.

*Un membre.* — Quelle en est la cause?

**M. le Président.**—Ont-ils augmenté à partir du jour où les condamnés libérés ont pénétré dans Paris?

**M. Claude.** — Non, mais cela ne prouverait rien. Il a dû certainement y en avoir depuis le 18 mars, mais ils n'ont pas été constatés, ou s'ils l'ont été, ça été par de simples notes faites par des gens qui n'avaient pas les connaissances nécessaires pour rédiger des procès-verbaux.

**M. Vacherot.** — Je voudrais encore adresser une question à M. Claude, en lui demandant pardon d'abuser de sa patience. On a prétendu que dans les jours qui ont précédé l'insurrection et surtout le jour de l'insurrection, des soldats avaient été vus chez des marchands de vin et ailleurs avec des pièces de cent sous et beaucoup avec des pièces d'or. Que pensez-vous de ce bruit? Qu'en savez-vous?

**M. Claude.** — J'ai entendu courir ce bruit là. Sur beaucoup de places, sur celle du Château-d'Eau notamment, en bas du faubourg du Temple, on voyait beaucoup de soldats qu'on emmenait boire à droite et à gauche, qu'on prenait au bras, qu'on choyait, avec qui on fraternisait. Il y aurait eu de l'argent donné dans ces circonstances que cela ne m'étonnerait pas. Ce bruit a couru; je suis tout porté à croire qu'il est vrai.

**M. le Président.** — Avez-vous quelque indice sur la provenance de cet argent?

**M. Claude.** — Cela m'a paru être une affaire politique. Je ne saurais dire si le mouvement initial venait de l'Internationale, de la Prusse ou d'un autre pays. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir vu le peuple fraterniser avec les soldats, on pouvait prévoir ce qui est arrivé.

*Un membre.* — Pourrais-je vous demander s'il n'y a pas eu pendant le premier siége un certain relâchement dans l'exécution des règlements de police? N'avez-vous pas eu, à cet égard, je ne dirai pas des ordres, mais des recommandations moins énergiques?

**M. Claude.** — L'énergie n'a pas manqué, que je sache. Je n'ai pas été à même de le constater. Mais on comprend que dans des circonstances comme celles-là on ne puisse pas suffire à tout.

*Un membre.* — Ceci a eu lieu par la force des choses et non par le fait d'instructions données dans ce sens.

**M. Claude.** — On était sous une impression de crainte.

**M. le Président.** — Même avant le 18 mars?

**M. Claude.** — Oui, ce fait s'est produit dans mon service. J'ai eu l'honneur de vous dire que tous les services de la Préfecture de police avaient contribué à maintenir la tranquillité dans Paris et que mon service y avait aussi contribué. J'avais à surveiller les réunions, les clubs, les endroits mal famés. Il fallait aller au café de l'Indépendance, au café des *Vingt-Billards*. Or, chaque fois qu'on commandait des

agents pour y aller, c'était à qui trouverait des excuses pour n'y pas aller, parce qu'ils savaient qu'on leur faisait de mauvais partis.

**M. le marquis de Mornay.** — Vous n'étiez pas chargé du service du *Rat Mort?*

**M. de Quinsonas.** — C'est un café où se réunissaient les démocrates.

**M. Claude.** — Dans la rue Saint-Séverin. Je connaissais bien ce café. Il était fréquenté par des buveurs de bière qui parlaient politique.

**M. le Président.** — Y avait-il parmi les chefs de la Commune des repris de justice?

**M. Claude.** — Oui, il y en a eu; entre autres un, le colonel Chardon, commandant militaire de la Préfecture de police, qui m'a interrogé la nuit, car je ne dormais pas et il était difficile de dormir là-dedans. Il était tout chamarré et j'ai été très-contrarié de lui avoir dit « Mon colonel » et de ne pas lui avoir dit « Mon général » tant il avait de galons. Bref, il avait été condamné à huit mois de prison.

Il y en a eu d'autres encore: Billioray a été condamné pour abus de confiance. Mais je craindrais de vous donner des renseignements incomplets et de mémoire. Si vous voulez vous adresser au préfet de police, on consultera les dossiers; on vous fera connaître tous ces gens-là et savoir quels sont ceux qui ont des antécédents judiciaires.

**M. Vacherot.** — Je voudrais vous adresser une question qui est relative à mon quartier. Avez-vous connaissance d'une réunion qui se tenait presque tous les soirs dans un café situé au bas du boulevard Saint-Michel, c'est-à-dire près du pont Saint-Michel en descendant à droite, à laquelle prenaient part un grand nombre de gens qui ont figuré dans la Commune?

**M. Claude.** — Oui, c'était en allant vers le pont à droite. Nous savions qu'il se tenait des réunions comme celles-là rue Saint-Séverin, et dans le quartier situé entre Saint-Séverin et le pont Saint-Michel.

**M. Vacherot.** — Aviez-vous des agents dans ces réunions? Saviez-vous ce qui s'y passait?

**M. Claude.** — La police politique en avait.

**M. le vicomte de Meaux.** — Quel est le chef de la police municipale?

**M. Claude.** — C'est M. Ansart. Il est chef de la police politique et de toutes les polices. Il embrasse tous les services. Moi, je ne suis que chef du service de la sûreté en ce qui concerne les malfaiteurs.

**M. le vicomte de Meaux.** — N'est-ce pas lui qui a remplacé M. Mettetal?

**M. Claude.** — Non, il a remplacé M. Nus.

**M. le vicomte de Meaux.** — Et M. Lecourt, quelles sont ses fonctions?

**M. Claude.** — M. Lecourt est chef de division; il est le chef de la police judiciaire.

*Un membre.* — Mais il embrasse aussi la police politique?

**M. Claude.** — Mon Dieu, tout le monde embrasse un peu tout.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Vous étiez à Paris le 31 octobre?

**M. Claude.** — Oui.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Est-ce votre opinion qu'il ait été impossible d'arrêter les auteurs de cette tentative?

**M. Claude.** — Il y en a eu beaucoup d'arrêtés.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Mais on a dit qu'il y en avait eu un grand nombre qu'on n'avait pas pu arrêter.

**M. Claude.** — Je ne pourrais rien vous dire à cet égard.

**M. le marquis de Quinsonas.** — La police était-elle encore assez puissante, avait-elle un nombre d'agents assez grands pour pouvoir arrêter ceux qui ont fait la manifestation du 31 octobre?

**M. Claude.** — Tout ce que je puis vous dire, c'est que, dans les jours qui ont suivi, on en a arrêté.

**M. le vicomte de Meaux.** — Vous attribuez en grande partie l'insurrection aux mauvaises doctrines qui ont été propagées et aux paroles qui ont été dites dans les clubs et dans les réunions.

**M. Claude.** — Et à la paresse de tous les gens qui les fréquentaient.

**M. le vicomte de Meaux.** — Je voudrais savoir quels moyens nous aurions de connaître ce qui s'est passé dans ces réunions. Trouverons-nous sur ce point des renseignements positifs à la police?

**M. Claude.** — Il vous sera possible de les obtenir en faisant appel à la mémoire des agents qui étaient chargés de ce service sous les ordres de M. Ansart. Ils se rappelleront certainement tout cela.

Vous n'aurez qu'à vous adresser à M. le Préfet de police pour suivre la hiérarchie. M. le Préfet transmettra à M. Ansart les désirs de l'Assemblée, et je suis convaincu qu'il vous don-

nera satisfaction. On pourra même vous communiquer quelques renseignements écrits ; car on a pu en sauver un certain nombre ; la mémoire des agents fera le reste.

**M. le Président.** — Après le 4 septembre, n'a-t-on pas ouvert une partie des prisons qui contenaient des repris de justice ?

**M. Claude.** — Oui, les prisonniers ont été mis en liberté à Sainte-Pélagie deux fois, et à Mazas une fois.

**M. Vacherot.** — A quelle époque ?

**M. Claude.** — Après le 4 septembre.

**M. le Président.** — Ainsi vous affirmez que postérieurement au 4 septembre la prison de Sainte-Pélagie a été évacuée.

**M. Claude.** — Oui, on en a fait sortir les détenus politiques.

**M le Président.** — De vive force ? ou sur des ordres donnés ?

**M. Claude.** — Je crois que c'est de vive force. Cela est arrivé deux fois à Sainte-Pélagie. Mégy et Eudes ont été mis en liberté. C'étaient des assassins.

**M. le Président.** — A quelle époque ont-ils été mis en liberté ?

**M. Claude.** — Je ne sais pas au juste la date. Ils ont été délivrés par les gens de leur parti qui ont envahi la prison, laquelle n'était pas suffisamment défendue.

**M. Vacherot.** — Je voudrais savoir s'ils ont été relâchés de vive force ou avec l'assentiment du gouvernement.

**M. Claude.** — Une fois à Sainte-Pélagie, un des directeurs qui avait été mis là par le gouvernement du 4 septembre a été suspecté de n'avoir pas défendu convenablement la position et il a été arrêté.

**M. le Président.** — C'est une question qui regarde la Commission du 4 septembre et qui ne nous concerne pas.

**M. Claude.** — Je ne pourrais d'ailleurs rien vous dire d'exact à cet égard.

*Un membre.* — Vous avez le service spécial des surveillés !

**M. Claude.** — Je reçois à cet égard les ordres de l'administration, parce que je n'ai pas de communications directes avec la province. Quand on écrit de province qu'un surveillé a disparu de tel endroit, et que tout porte à croire qu'il est à Paris, l'administration m'en informe.

*Le même membre.* — Comment avez-vous établi ce chiffre de 12,000 surveillés ?

**M. Claude.** — D'après le chiffre des surveillés qui est connu. Mais je ne pense pas que tous soient venus à Paris. Tous les condamnés en surveillance n'ont pas donné dans la politique.

*Le même membre.* — L'avez-vous constaté ? Y a-t-il eu des rapports de police sur ce sujet ?

**M. Claude.** — Non, il n'y en a pas eu de ma part. Tous mes documents ont été détruits.

**M. le Président.** — Nous vous remercions, Monsieur, vous pouvez vous retirer.

(Séance du 23 juin 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. LAGRANGE

M. Lagrange est introduit immédiatement après que la communication de M. Vacherot est terminée.

**M. le Président.** — Monsieur, la Commission a désiré vous entendre. Nous sommes chargés par l'Assemblée de rechercher les causes de l'insurrection du 18 mars. Vous avez appartenu longtemps à la police, vous étiez même, si je ne me trompe, directeur de la police politique sous l'Empire. Vos fonctions vous mettaient en rapport avec les agitateurs de tous les partis. Vous avez quitté Paris — je crois — après le 4 septembre, nous n'avons donc rien à vous demander sur les faits qui se sont passés postérieurement à cette époque. Mais nous vous demandons de nous dire ce que vous avez su de l'organisation des sociétés secrètes à Paris peudant le temps où vous étiez directeur de la police. Vous connaissiez les ramifications de ces sociétés et notamment de l'Internationale à l'étranger, à Genève, à Bruxelles ou à Londres ; vous connaissez ce complot permanent d'un certain nombre d'hommes contre tout gouvernement, contre toute société. — Ce que vous savez, vous devez nous le dire. Nous vous demandons la vérité, sans exagération, sans haine, sans ménagements. — Je vous fais cette recommandation non pas que vous en ayez peut-être besoin, mais parce que parfois, quand on a été en lutte contre des partis, on conserve quelques sentiments d'animosité nés de ces luttes. Recevant, au surplus, les témoignages d'un grand nombre de personnes, la Commission contrôle ces témoignages les uns par les autres.

**M. Lagrange.** — Il m'est fort difficile de me rappeler ce qui s'est passé pendant plus de vingt ans que j'ai passés à l'administration de la préfecture, — d'autant plus que depuis un mois que je suis incarcéré ma mémoire disparaît, — étant là sans en savoir les motifs. — Quoi qu'il en soit, je vais m'efforcer autant que me le permettra ma mémoire de vous donner les noms de quelques-uns des principaux agitateurs connus depuis 1842, époque où j'ai commencé à m'occuper de police politique.

**M. le Président.** — Permettez-moi de préciser la question ; je crains que dans votre déposition, vous ne remontiez trop haut. Les sociétés secrètes ont cesser d'existé depuis 1852 jusqu'en 1866 à peu près. Pendant cette période de temps on n'en trouve plus trace ; s'il en reste quelques débris, aucun acte extérieur ne manifeste leur présence. C'est seulement à partir de 1866, époque où elles ont repris leur œuvre, que je vous prie de donner des renseignements à la Commission.

**M. Lagrange.** — Les sociétés secrètes ont repris leur œuvre à partir de l'ouverture des clubs. Là, ces Messieurs s'entendaient entre eux, ils se réunissaient ensuite et formaient ce qu'ils appelaient des groupes.

Il y avait des groupes qui étaient conduits par Blanqui, bien que Blanqui demeurât à Bruxelles. Miot était un des correspondants de Blanqui, lui-même était allé demeurer à Bruxelles, et ils s'y entendirent. Les agents de Blanqui que j'ai connus le plus particulièrement étaient Tridon — qui lui aussi habitait souvent Bruxelles, — Eudes qui était gérant de la *Pensée Nouvelle*. Parmi les ouvriers, il y avait un nommé Beaury, et un nommé Meunier du faubourg Saint-Antoine.

**M. le Président.** — De quelle époque parlez-vous ?

**M. Lagrange.** — De l'époque où s'ouvrirent les clubs, vers la fin de 1868 et le commencement de 1869. Il y avait également un nommé Granger, qui demeurait avec Eudes, et les frères Villeneuve dont l'un était médecin aux Batignolles.

**M. le Président.** — C'est là la bande de Blanqui, avait-elle beaucoup d'adhérents ?

**M. Lagrange.** — Beaucoup. Ils faisaient de petites réunions de quatre à cinq membres, pas davantage. En outre, au moins une fois par semaine, quatre ou cinq d'entre eux se portaient dans un passage, sur le boulevard, et surtout près du canal, de distance en distance, de cinquante mètres à cinquante mètres, et ils passaient la revue de leurs affiliés. Il n'y avait qu'eux qui pouvaient savoir s'ils étaient nombreux ou s'ils ne l'étaient pas. Nous n'avons jamais pu parvenir, avec nos agents, à en faire le compte d'une manière positive.

**M. le Président.** — Croyez-vous que le chiffre de soixante mille blanquistes fut un chiffre exagéré.

**M. Lagrange.** — Oui, M. le Président, très-exagéré même. S'il y avait trois mille blanquistes à Paris, c'était tout. Maintenant, il y avait d'autres nuances aussi avancées que celles de Blanqui.

**M. le Président.** — Ces nuances, vous allez nous les indiquer.

**M. Lagrange.** — Autant que possible, M. le Président.

**M. le Président.**—J'appellerai votre attention sur un point. Y a-t-il eu, à la fin du gouvernement impérial, un jour où ces différents partis se soient associés les uns aux autres?

**M. Lagrange.** — J'y arriverai, M. le Président.

Il y avait un autre groupe qui a été organisé par un nommé Jaclard. Ce Jaclard allait trouver des ouvriers dans les ateliers, et surtout dans les ateliers Gouin et Farcand, à Clichy et à Saint-Ouen. Il fit quelques réunions, et amena à lui quelques adhérents, entre autres, un nommé Dupont qui a fait, je crois, partie de la Commune avec ses deux beaux-frères Gerardin et un peintre de Montmartre nommé Petiau. On se réunissait chez Jaclard toutes les semaines, tous les jeudis ou tous les mercredis sous prétexte de faire de la musique et de chanter, mais on ne faisait que de la politique. Les réunions avaient également lieu chez un nommé Fontaine ancien élève de l'Ecole polytechnique, et professeur de mathématiques. C'étaient les mêmes réunions que celles de Jaclard. Mais celui-ci qui appartenait à l'école de Blanqui, fut, en quelque sorte, expulsé ; et la société conserva comme chefs, Dupont, Fontaine, Razoua, Cournet, du *Réveil*. Chez Fontaine, les réunions avaient lieu tous les dimanches. On faisait subir une sorte d'épreuve au récipiendaire ; on lui faisait jurer, sur un poignard, d'être prêt à tuer l'Empereur, à sacrifier au besoin son frère, sa sœur, sa mère même, pour la République démocratique et sociale, — toujours des folies ; — enfin, on faisait des souscriptions pour acheter des armes ; on acheta, à l'aide de ces souscriptions, des révolvers ; mais on n'en avait pas assez pour chacun des membres de la société, car il y avait beaucoup d'ouvriers qui adhéraient à la société, surtout parmi les mécaniciens. On tira au sort pour savoir à qui les révolvers appartiendraient. Plus tard, ils finirent par en avoir davantage : chacun eut le sien. Un jour, un de mes agents, un des inspecteurs que j'envoyais pour les surveiller et qui, naturellement, se cachaient comme ils pouvaient, faillit être tué par un maladroit qui, en maniant son arme, fit partir le coup.

J'avais, nécessairement, parmi les membres de la société, des agents secrets. Je vous demande la permission de taire leurs noms ; car, si nous divulguions les noms de ceux qui acceptent de nous ces missions périlleuses, évidemment nous n'en trouverions plus, et il n'y a pas de police possible sans agents secrets.

**M. le Président.** — Ce n'est pas dans le but de découvrir des coupables que nous faisons notre enquête. Les noms que vous nous donnez ne nous serviront qu'à distinguer des groupes. Nous n'avons qu'un but, c'est de nous renseigner sur les faits, sur l'esprit des sociétés qui ont concouru à préparer l'insurrection du 18 mars.

**M. Lagrange.** — Il y avait également parmi ces hommes un espagnol nommé ....., un député aux Cortès, si je ne me trompe, qui avait été condamné à mort dans son pays et qui venait conspirer dans le nôtre. Plus tard, cette fraction qui voulait descendre dans la rue ainsi que la fraction Blanqui, imagina, comme moyen d'agitation, de faire un banquet qui eut lieu, je crois, sans en être bien sûr, le 24 février, et qui est resté connu sous ce nom. A ce banquet, qui eût lieu à Saint-Mandé, toutes les nuances de la démagogie furent représentées : la fraction Blanqui ; la société du *Réveil*, — car, pour moi,

c'est le *Réveil* qui conduisait la société de Dupont, attendu que chaque fois qu'il y avait quelque chose à faire, on donnait rendez-vous aux chefs de la société, au café de Madrid, où se trouvaient Delescluze et Cournet.

Je crois que Félix Pyat n'était pas là. Félix Pyat était en correspondance avec d'autres individus, avec un nommé Gromier qui organisait, d'un autre côté, d'autres petits groupes.

Mais, à dater du jour du banquet, les chefs purent se voir et s'entendre. L'un d'eux, un italien nommé Sapia, était en relations avec Mazzini. Mazzini lui-même coopérait avec les révolutionnaires français, car un comité de cinq membres avait été formé, et on s'était adressé à lui pour la direction générale du mouvement. Félix Pyat avait été appelé, et il envoya, pour le banquet, un toast demeuré célèbre sous le nom de *toast à la balle*. Le comité se composait de Fontaine, de Dupont, d'un médecin dont le nom m'échappe complétement et qui m'a-t-on dit, a été fusillé.

*Un membre*. — Tony Moilin.

**M. Lagrange.** — Oui, Tony Moilin, puis de Petiau, l'artiste peintre de Montmartre, et de Godineau, un employé au Ministère des Travaux publics.

Ces cinq individus dirigeaient tout jusqu'au moment de leur arrestation.

Il y avait d'un autre côté à la Marseillaise un autre genre de conspiration.

A la Marseillaise, on ne se réunissait que pour donner des ordres aux ouvriers des faubourgs qui s'y rendaient individuellement. On leur disait : portez-vous sur tel point, faites telle démonstration ; et jusqu'au moment de l'arrestation de Rochefort qui eut lieu à la Villette, dans un club, il y eut des allées et venues continuelles, sans que nous ayons pu savoir d'une façon précise ce qui s'y passait.

Au moment où Rochefort fut arrêté, Flourens qui agissait d'un autre côté, s'associa au mouvement. C'est lui qui décréta d'arrestation le commissaire de police, M. Barlet, qui siégeait au club; c'est lui qui proclama la République et emmena Barlet avec lui à travers champs et ensuite, redescendant, traversa tout Belleville jusqu'à une barricade du côte du canal.

A ce moment, la direction se trouva presque toute entière entre ses mains. Mais Flourens, qu'on pouvait arrêter à chaque instant, ayant peur d'être reconnu, se cacha. L'émeute continua et la société Dupont, Cournet et autres se mirent à la tête du mouvement.

*Un membre*. — A quelle époque?

**M. Lagrange.** — Sous le ministère Ollivier, en 1870, au mois de juillet, je crois.

Rochefort fut conduit à Sainte-Pélagie ; alors Flourens reprit la direction. On fit des bombes ; la société Fontaine et d'autres se mirent sous les armes, c'est-à-dire que chaque homme avait son revolver dans sa poche. Il y eut une réunion au café des Folies-Dramatiques, qui fait le coin de la rue de Bondy, et du boulevard St-Martin.

Très-peu de temps après, le travail d'investigation de la police était terminé, et les rapports étaient remis à M. le procureur général, qui pourrait vous les communiquer, car je crois qu'ils existent encore au parquet ; et le procureur général décernait des mandats d'amener contre quelques-uns de ceux qui avaient participé aux différentes sociétés.

Plus tard encore au moment de l'instruction, une seconde affaire se produisit. Un individu alla trouver un commandant de gendarmerie et lui dit que ce que la police recherchait, elle ne le trouverait pas, et que lui, pouvait nous mettre complètement au courant de ce qui se passait.

Je fus appelé chez le commandant, j'y trouvai cet homme, mais il déclara qu'il ne dirait rien qu'en présence de M. Conneau. On l'y conduisit, et c'est là en présence de Conneau qu'il nous fit la confidence que, non seulement le mouvement allait enfin éclater, mais que l'empereur allait être assassiné par un soldat nommé Baury; qu'après l'assassinat, la révolution s'opérerait, qu'elle serait terrible, que l'armée ne pourrait rien faire, qu'elle serait écrasée bataillon par bataillon par les bombes que possédaient les conjurés, que ces bombes il les connaissait, et il nous en donna même un croquis. Il nous donna des noms, entr'autres celui d'un nommé Roussel, chez qui, disait-il on fabriquait des bombes. Pendant une semaine, je fis suivre et surveiller cet individu. Il fut trouvé avec les conspirateurs. Puis les arrestations s'en suivirent. Seulement il y en eut qui furent faites sur la voie publique ; et Roussel fut arrêté maladroitement par un officier de paix qui le laissa échapper. On vint me prévenir. Je courus à l'endroit indiqué, j'y trouvai une petite quantité de bombes, et un peu de poudre. Les bombes furent remises à un chimiste pour être analysées.

Nous avons, je crois, arrêté 40 ou 50 des membres de cette société, Fontaine, Dupont, Sapia; elle ne comptait guère alors que cinq cents adhérents parmi les ouvriers.

Maintenant, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, la mémoire me fait défaut.

**M. le Président.** — Nous allons vous aider; il est tout simple que des faits qui datent déjà d'une époque un peu éloignée, soient sortis en partie de votre mémoire.

**M. Lagrange.** — Pardon, M. le Président, la mémoire me revient sur un point : Au moment dont je vous parle, il y eut une réunion de l'Internationale, huit jours à peu près avant les arrestations. Je ne me rappelle pas à quelle date.

**M. le Président.** — Nous allons arriver à l'Internationale. De ce que vous venez de dire résulte que la société des Blanquistes, composée selon vous de 3,000 adhérents environ, et la société du Réveil, qui ne se composait encore que de 500 membres après l'arrestation de Rochefort, s'étaient fondues et avaient élevé en commun des barricades dans Belleville. Aviez-vous connaissance à cette époque des menées de l'Internationale, connaissiez-vous ses chefs, ce qu'elle faisait au milieu de toutes ces tentatives de désordre?

**M. Lagrange.** — Huit jours ou quinze jours avant les arrestations dont je viens de vous parler, il y eut une réunion de l'Internationale pour s'aboucher avec ces sociétés. Mais l'Internationale était contraire au mouvement, et on ne s'entendit pas, elle ne voulut pas fournir d'hommes au combat. Elle déclara que, du moment où elle n'avait pas sa liberté d'action, elle ne pouvait s'associer au mouvement.

La société l'Internationale a été fondée, il y a quelques années, par Mazzini, à Londres. C'est lui qui en est le créateur, et qui, avec un nommé Lelubey, un nommé Dupont, qui n'a que le nom de commun avec celui dont je vous ai parlé jusqu'ici, et qui était réfugié à Londres, et un nommé Wolff, un allemand, en a jeté les premiers fondements. Ce sont ces hommes qui, à l'origine, en ont été les principaux chefs. Elle trouva tout d'abord beaucoup d'adhérents, presque dans tous les pays. Mais Mazzini, ne pouvant la conduire à sa volonté, l'abandonna ; il a toujours cherché à savoir ce qui s'est passé dans son sein, mais enfin, il s'en est, de sa personne, complètement retiré.

Cette société avait pour but deux choses : les grèves et la Révolution européenne. Quant aux membres qui la composaient, il me serait très-difficile de me rappeler leurs noms. Beaucoup d'individus qui faisaient partie d'autres sociétés en faisaient également partie. Une foule de ces gens qui sont engagés dans les sociétés secrètes, veulent avoir le pied un peu partout, en vue du commandement. Car on ne se figure pas combien, Messieurs, les conspirateurs sont épris de l'autorité pour leur compte personnel. Malon était un des principaux membres de l'Internationale. Assi commandait à la section de la société qui s'était organisée au Creuzot. Il y avait encore un nommé Charbonneau ou Carbonneau. Depuis que j'ai dû quitter la France, j'ai suivi à l'étranger l'Internationale. Et je dois dire que c'est un peu à propos des affaires de cette société que je suis revenu, car sans cela je serais resté un ou deux mois de plus en Angleterre.

Dans les derniers jours de mon séjour en Angleterre, je rencontrai un de mes anciens agents de Paris.

*Un membre.* — A quelle époque?

**M. Lagrange.** — Il y a deux mois environ. Il y a bientôt un mois que je suis incarcéré, par conséquent c'était quinze jours ou trois semaines avant, car presque immédiatement je me préparai au retour. Cet individu arrivait de Genève, où il avait assisté, m'a-t-il dit, à une réunion des plus importantes de l'Internationale, qui avait pour but la reconstitution de la société, qui se trouvait un peu détraquée par suite des affaires du 18 mars. Il devait y avoir une autre réunion à Londres, dans le courant du mois qui vient de s'écouler. Je ne sais si elle a eu lieu. Enfin, comme je n'ai jamais été qu'un soldat de l'armée de l'ordre, je me résolus à venir ici, et à me présenter au général Valentin, que je considérais comme mon chef. Quand on a appartenu pendant 28 ans à une administration, on finit par se considérer comme en faisant toujours partie.

Lorsque je me trouvai devant le général Valentin, il me dit : Vous voilà, je vais vous f... dedans. — Mais, général, pour f... quelqu'un dedans, il faut qu'il y ait des faits à sa charge. — Ah! bah! c'est bien difficile de trouver des faits en état de siége. Je dirai : « Menées bonapartistes. » Et il alla trouver un de mes anciens collègues que j'avais autrefois occupé, et que j'occupai encore, puisqu'il me mena à la maison de justice.

Mais laissons cela. J'avais donc rencontré un

ancien agent à Londres. Je ne lui avais pas demandé de se procurer d'autres renseignements, parce que je n'étais pas seul. Je lui avais donné deux ou trois shellings, et je lui demandai son adresse. Je lui dis: « Je crois que nous allons arriver à voir clair dans l'organisation de l'Internationale. » Mais comme en police on n'a jamais trop de contrôle, je voulais avoir d'autres moyens d'information, et je revins en France pour en parler au général Valentin. D'un autre côté, je voulais lui soumettre quelques petites observations policières sur les derniers événements et sur quelques-uns des hommes qui y ont été compromis. Je m'étais trouvé en relations avec un ami intime de Félix Pyat. Et cet homme, bien qu'aimant beaucoup Félix Pyat, était tellement indigné qu'il me dit : « C'est un misérable, et si jamais je le découvre, Lagrange, je vous le livrerai. »

Voilà ce que j'avais à dire au Préfet de police.

**M. le Président.** — Que vous a dit cet agent secret de la réunion de Genève à laquelle il a assisté?

**M. Lagrange.** — Qu'elle avait été très importante, qu'elle avait eu pour but de renouer la filière, un peu brisée en France, mais il n'entra pas dans les détails. Il était misérable, comme je vous l'ai dit, je lui donnai quelques shellings, et je n'osai pas lui demander davantage. Il ajouta seulement qu'une réunion devait avoir lieu à Londres et que probablement il y assisterait.

**M. le Président.** — Antérieurement au 4 septembre, savez-vous s'il y a eu quelques réunions de l'*Internationale*, quelques décisions prises pour l'action, et si la société s'est entendue dans ce but avec le parti Blanqui et le parti Delescluze.

**M. Lagrange.** — J'ai eu l'honneur de vous dire qu'une réunion de l'Internationale avait eu lieu, où la question d'une action commune à organiser s'était débattue, qu'on ne s'y était pas entendu, parce que l'Internationale avait voulu prendre la tête du mouvement. Il n'y en a pas eu d'autres, mais tous les jours les chefs de l'Internationale se réunissaient place de la Corderie, n° 6.

L'Internationale avait pour but spécial de décréter les grèves dans telle ou telle fabrique, de telle ou telle manière, pour pouvoir, à un moment donné, jeter les ouvriers dans la rue. L'Internationale n'a jamais eu d'autre but que la Révolution européenne et la Commune.

**M. le Président.** — Avez-vous eu la preuve que Mazzini fût le premier organisateur de l'Internationale? ce fait est contesté.

**M. Lagrange.** — Oui, Monsieur, nous avons fait surveiller ces réunions. L'Internationale a été fondée par Mazzini.

**M. le Président.** — Vous l'affirmez.

**M. Lagrange.** — Je ne puis dire comment je le sais, mais je le sais. Mazzini s'est retiré peut-être un an après.

*Un membre*. — A quelle époque ?

**M. Lagrange.** — Il y a cinq ou six ans.

**M. le Président.** — Vous nous avez parlé d'un nommé Dupont, qui faisait partie de la société Fontaine; est-ce le même qui a été membre pour la France du Comité central de l'Internationale de Londres?

**M. Lagrange.** — Non, Monsieur, le Dupont de la société du *Réveil* était un employé du Crédit Foncier.

A Londres même, il y avait deux Dupont ; l'un qui était professeur, c'est un républicain modéré sur lequel je n'ai jamais rien entendu dire de fâcheux, l'autre qui représentait la France au Comité central de Londres.

**M. le Président.** — Tâchez de préciser vos souvenirs. Vous n'avez pas entendu parler de différends qui se seraient élevés en dernier lieu au sein de l'Internationale. On nous a dit qu'il y avait deux partis : celui des *Temporiseurs*, comme on les a appelés et celui des hommes d'action. Les premiers croyant que le moment n'était pas venu de se mêler au mouvement politique, et qu'on devait se borner à agiter des questions sociales; les autres, au contraire, décidés à se mêler à l'action politique, et voulant s'associer avec Delescluze et Blanqui.

**M. Lagrange.** — Ceci a eu lieu peut-être un an avant le 4 septembre. Mais il y a eu tant de fois désunion dans leurs Comités ; si souvent les membres s'en sont renouvelés et se renouvellent encore, que des différences d'opinions doivent nécessairement s'y produire.

Il y a une infinité de comités, de sous-comités; il y en a dans chaque corps d'état. Et c'est dans les comités des corps d'état qu'on prend un membre pour l'envoyer au comité de l'Internationale.

Evidemment, des discussions se sont très-souvent élevées entre ces hommes. Mais cela n'est pas particulier à l'Internationale, il en est

de même dans toutes les sociétés secrètes. Il y en avait peut-être, à l'époque dont vous parlez qui croyaient le moment opportun, d'autres qui ne le croyaient pas. Mais au fond, c'étaient tous des révolutionnaires.

*Un membre.* — Vous dites que le Comité central changeait souvent dans sa composition.

**M. Lagrange.** — Oui, il y avait des membres qui se retiraient et qui étaient remplacés par d'autres.

**M. le Président.** — Au moment où les malheurs de la France sont arrivés, quel était l'état des esprits dans les sociétés secrètes ?

**M. Lagrange.** — Ah! Monsieur, ces hommes-là demandaient tous que nous fussions vaincus. Je n'ai jamais reçu de rapports sur les réunions des comités socialistes, où il ne fût constaté qu'on y demandait que la France fût battue à plate couture. C'était leur désir le plus ardent; ils disaient: si la France est battue, la révolution est inévitable et nous triompherons.

**M. le Président.** — Ainsi, ils faisaient ouvertement des vœux pour le succès des Prussiens ?

**M. Lagrange.** — Et ils se livraient à une propagande très active parmi les militaires pour semer le découragement dans leurs rangs.

**M. le Président.** — Parlez-nous avec plus de détails de ce que vous pouvez savoir sur ce point.

**M. Lagrange.** — Ils faisaient de la propagande surtout parmi les soldats de la caserne du Prince-Eugène. Ils embauchaient, autant qu'ils le pouvaient, les soldats, les emmenaient dans les cabarets où ils leur faisaient de la politique, et autant que possible les conduisaient aux clubs. On défendait bien aux soldats d'aller dans les clubs, mais ils enfreignaient toujours la défense. Fayolle, Beaury, par exemple, et encore d'autres dont les noms m'échappent, étaient les amis intimes de Flourens. C'est avec Flourens qu'ils se sont réfugiés à Londres, c'est avec Flourens que Fayolle, Tibaldi et Beaury ont tiré au sort à qui viendrait tuer l'empereur.

**M. de Meaux.** — Pourrait-on trouver la preuve de ces sentiments antipatriotiques des révolutionnaires ?

**M. Lagrange.** — Mon Dieu, Monsieur, ils les manifestaient même sur la voie publique. Tous les soirs il y avait des bandes d'individus qui couraient le boulevard en criant: vive la guerre, à Berlin; les autres: vive la paix! Il y avait des discussions très-vives entr'eux, et moi-même j'ai entendu un homme dire : nous espérons bien un Waterloo et ce Waterloo sera le bonheur de la France.

*Un membre.* — Ceci n'est-il pas simplement un fait d'opposition au gouvernement impérial ? De quelle époque parlez-vous, Monsieur ?

**M. Lagrange.** — Avant le 4 septembre. Cela se disait aussi dans les clubs.

**M. le Président.** — Pouvez-vous nous dire ce qu'ont fait les sociétés secrètes au moment du 4 septembre, quelle part elles y ont prise? Celle de Blanqui, celle de Jaclard et la société Internationale sont-elles restées en dehors de ce mouvement? Quelques personnes, qui ont déposé devant nous, ont dit que la révolution du 4 septembre avait été un fait fortuit, une explosion subite qui n'avait pas été préparée.

**M. Lagrange.** — Mon Dieu, Monsieur, si ma mémoire me sert bien, peu de jours avant le 4 septembre, une réunion assez nombreuse a eu lieu chez M. Crémieux, où l'on a discuté la révolution. On a rapporté que M. Crémieux lui-même disait que, suivant que les événements se produiraient, on aurait à donner des ordres.

Ce qui s'est passé dans l'intérieur de la réunion je ne puis le donner qu'à titre de renseignements; cela m'ayant été raconté par un individu qui est venu me trouver, mais quant à la réunion elle-même, je suis sûr, certain qu'elle a eu lieu, parce que je l'ai fait surveiller par des agents.

*Un membre.* — Quel jour ?

**M. Lagrange.** — A peu près huit ou dix jours avant la Révolution. Il y avait même à cette réunion un individu en garde national. Cela m'avait frappé.

Quant aux sociétés, il est certain que des individus appartenant à l'Internationale, étaient depuis trois ou quatre jours aux alentours du Corps Législatif, que des estafettes étaient envoyées à chaque instant à Belleville et à la Villette, que ces individus étaient en relation avec M. Gambetta. Je ne pourrais vous citer leurs noms; car je n'étais pas moi-même sur les lieux, mais cependant il y avait là M. Miot, il y avait dans la cour Etienne Arago qui donnait des ordres à chaque instant, M. Floquet qui en faisait autant. Il y avait encore M. Laurier qui était sur l'escalier donnant sur le quai en face de la rivière.

*Un membre.*—Vous ne savez pas quels ordres ont été donnés ?

**M. Lagrange.** — Il y a eu des mots d'ordre

donnés pour faire descendre les ouvriers, je vous l'assure.

L'Internationale était là comme toutes les autres sociétés. Ainsi il y avait là Malon, qui demeurait à Courbevoie, et il n'était pas seul.

**M. le Président.** — Y a-t-il eu des décisions prises ce jour-là dans les sociétés secrètes.

**M. Lagrange.** — Je dois vous dire que ce jour-là toute mon attention était fixée sur le Corps Législatif. Toutes mes forces étaient là. Je ne puis pas dire ce qui s'est passé au sein des sociétés.

**M. le Président.** — Blanqui a-t-il été dans les réunions de la rue de la Corderie?

**M. Lagrange.** — Je ne puis vous le dire. J'avais bien peu la main dans les affaires de l'Internationale, mais il y a un homme qui suivait l'Internationale avec beaucoup d'attention, et qui pourrait être entendu par vous avec beaucoup d'utilité, c'est M. Nusse, chef de la police Municipale.

**M. le Président.** — Il est, dit-on, malade.

**M. Lagrange.** — Je n'ai pas eu de ses nouvelles depuis le 4 septembre. En tous cas, c'est lui qui s'occupait de l'Internationale. Pour moi j'avais toutes les sociétés secrètes de bas étage, et cela me donnait beaucoup à faire. De temps à autre, je recevais de droite et de gauche des renseignements sur l'Internationale, mais je ne m'en occupais pas d'une façon suivie.

**M. le Président.** — En votre qualité de directeur de la police politique, vous auriez pu savoir ce qui s'était passé dans les différentes réunions aux derniers jours du gouvernement que vous serviez.

**M. Lagrange.** — J'ai eu l'honneur de vous dire que toute mon attention était portée sur la Chambre pour ne pas la laisser envahir. Je ne sais pas ce qui s'est passé dans les réunions, mais ce que je répète, c'est qu'à chaque instant des membres de l'Internationale et de toutes les sociétés secrètes venaient causer avec des membres de la Chambre, et partaient de toute la vitesse de leurs jambes. Il y avait même des voitures toutes prêtes sur le boulevard. On a vu de ces hommes y monter et partir dans la direction de Belleville, de Montmartre et de la Villette.

**M. le Président.** — Cela a duré plusieurs jours?

**M. Lagrange.** — Quatre ou cinq jours, M. le Président.

**M. le Président.** — Pensez-vous que l'Internationale se soit formée à l'époque du voyage des ouvriers Français à l'exposition de Londres en 1862?

**M. Lagrange.** — C'est en effet à cette époque.

**M. le Président.** — Savez vous s'il y avait dans l'Internationale des agents russes?

**M. Lagrange.** — Je sais qu'il y avait beaucoup de Russes et de Polonais. J'ai su qu'il y avait des agents russes chargés de recueillir tout ce qui transpirait sur l'Internationale.

**M. le Président.** — Ces agents vous paraissaient-ils agir en faveur du gouvernement russe, ou contre lui?

**M. Lagrange.**— Oh! non, c'étaient des gens qui agissaient pour le compte de leur gouvernement.

**M. le Président.** — Le gouvernement russe était donc bien informé des menées de l'Internationale?

**M. Lagrange.** — J'ai connu un individu qui, lorsque l'Empereur de Russie est venu à Paris, y avait été envoyé. J'ai su depuis qu'il avait rédigé un rapport très-bien fait sur l'Internationale. Ce travail lui avait été demandé par ses chefs.

**M. le Président.** — Et les Allemands ?

**M. Lagrange.** — Il y a beaucoup d'Allemands dans l'Internationale, surtout des Allemands du sud et des Bavarois.

**M. le Président.** — Vous avez su les noms des hommes qui ont figuré dans la Commune de Paris. Savez-vous parmi ces noms quels sont ceux qui appartenaient à l'Internationale. Varlin par exemple ?

**M. Lagrange.** — Varlin. Oui!

**M. le Président.** — Eudes?

**M. Lagrange.** — Eudes, je n'en suis pas certain.

**M. le Président.** — Malon, Pindy?

**M. Lagrange.** — Ceux-là en étaient.

**M. le Président.** — Avez-vous eu quelques rapports avec Drombrowski?

**M. Lagrange,** —'Non, Dombrowski n'est arrivé que très récemment en France.

**M. le Président.** — Savez-vous quelque chose de ce qui se passait rue de la Sourdière?

**M. Lagrange.** — Non, M. le Président. je n'ai rien su que par ricochet, et en police il faut que tous les renseignements qu'on apporte soient bien contrôlés. Il est toujours fâcheux

d'arrêter un innocent et je crois, autant qu'il a dépendu de moi, ne l'avoir jamais fait,

**M. le Président.** — Est-ce là tout ce que vous avez à dire? si vous n'avez rien à y ajouter, vous pouvez vous retirer.

**M. Lagrange.** — Je ne le crois pas M. le Président. Quand je ne serai plus entre quatre murs et que je ne serai plus malade, si je trouve quelque chose, je serai très-heureux de vous le transmettre par écrit.

(Séance du 12 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. MACÉ

**M. le Président.** — Vous avez été commissaire de police au moment de l'insurrection du 4 septembre; la commission désirerait savoir si vous avez connu les préparatifs de cette insurrection.

**M. Macé.** — Je ne sais rien de particulier sur ce point; seulement, je l'avais prévue.

**M. le Président.** — La police était alors parfaitement informée de ce qui se passait; elle n'a pas pu ignorer les mots d'ordre donnés, les émissaires envoyés dans les faubourgs pour prévenir du jour et de l'heure de la réunion; elle n'a pas pu ignorer quels étaient les meneurs; vous avez suivi pendant longtemps, si je ne me trompe, ces agitateurs, ennemis de tous gouvernements; dites-nous ce que vous savez.

**M. Macé.** — En ce qui concerne les événements qui ont précédé le 4 septembre, je suis un peu ignorant. J'étais chargé de faire le service des réunions publiques; j'ai assisté à environ deux cents réunions dans l'année et j'avais pu prédire qu'il y avait des faiblesses, et que nous marchions vers une révolution; maintenant il est certain qu'elle a été précipitée par les affaires de Sedan; je ne faisais que les réunions publiques, officiellement; j'étais commissaire de police, attaché au quartier de l'Odéon, et je vivais avec la jeunesse des écoles; il y avait dans l'air un souffle révolutionnaire, mais je n'étais pas chargé particulièrement de politique, et je ne puis, sur ce point, vous renseigner d'une façon affirmative.

Les comptes-rendus des réunions publiques allaient en haut lieu; j'ai prédit ce qui arriverait par tout ce que je voyais dans ces réunions; il y avait un dévergondage à tous les points de vue; nous étions la tête de Turc sur laquelle on frappait autant qu'on pouvait. Quant aux hommes politiques, je ne m'en occupais pas. Il y avait un commissaire politique, Lagrange, qui est maintenant sous les verrous, et qui était chargé de centraliser toutes les informations. Un homme qui pourrait vous renseigner à ce sujet c'est M. Clément, qui était un peu l'agent de M. Lagrange; il a suivi le procès de Blois et était attaché au cabinet du préfet; c'est lui qui m'a remplacé à Versailles, à la prévôté, vers le 20 juin.

**M. le Président.** — Nous avons la certitude que des émissaires ont été envoyés dans les faubourgs, les uns à pied, les autres en voiture, pour prévenir les gardes nationaux de se rendre à la Chambre, à midi, et non à deux heures, l'heure de notre convocation étant changée.

**M. Macé.** — J'ignore ce fait.

**M. le Président.** — Nous présumons que l'ordre avait été donné de mettre des képis, car les gens venus sur la place de la Concorde en avaient presque tous; on a dû commander aussi des bataillons, les uns sans armes, les autres armés.

**M. Macé.** — Le 9 août, j'étais à l'Assemblée, de service. On nous avait dit, au cabinet du Préfet, que les ateliers devaient être fermés ce jour-là. Le maréchal Baraguey d'Hilliers était à la tête des forces qui devaient défendre le Corps Législatif; nous savions que les ateliers n'avaient pas travaillé et qu'il devait y avoir un mouvement. Je dus m'occuper de barrer le pont et d'empêcher même les députés de sortir, parce que rendez-vous avait été pris sur la place de la Concorde pour proclamer la République. M. Carré-Kérisouët voulut forcer la consigne; je l'empêchai de passer; nous eûmes une discussion assez vive; néanmoins, il ne passa pas.

Je retrouvai à peu près les mêmes hommes quelques jours avant le 4 septembre, vers le 15 août; on ne travaillait pas dans les ateliers, et les membres de certaines réunions, que nous connaissions, venaient aux abords de l'Assemblée; mais je n'ai particulièrement personne à vous signaler.

Un arrondissement qui a beaucoup donné, c'était le mien, le 6e, qui, en quelque sorte, a proclamé la République, avec Roussel et Floquet. Le 4 septembre, j'étais à l'Assemblée; j'ai vu Roussel avec un gros gourdin et un képi de garde national; il était entre deux gardes nationaux armés; je lui demandai s'il était arrêté; il me répondit que non.

Nous avons fait savoir au général Le Breton qu'on ne devrait pas laisser les journalistes sur les marches du péristyle, pérorant et agitant leurs mouchoirs; il m'a donné l'ordre de faire évacuer le péristyle; je lui demandai un ordre écrit, disant que je ne pouvais pas entrer à la Chambre sans un ordre écrit; il refusa, et je ne fis rien. A ce moment, il y avait un général qui alla parlementer sur le pont de la Concorde avec M. Glais-Bizoin, pour empêcher la garde nationale d'avancer; en même temps la garde nationale de la Chaussée d'Antin arrivait pour prêter son concours. Elle fut débordée; on criait: A bas la garde municipale! La garde municipale recula. Je vis des députés faire le tour de l'Assemblée en demandant le retrait des sergents de ville et de la garde municipale, et leur remplacement par la garde nationale. On demandait la même chose sur les marches.

Ceci se passait de onze heures à deux heures moins cinq minutes. A deux heures, l'envahissement était complet. A ce moment-là il y eut une altercation; la garde nationale voulait entrer en armes, et quelques députés s'y opposaient. Enfin, on fit entrer les gardes nationaux sans armes, et les marches furent envahies. On y proclama la République.

*Un membre.* — Pendant les vingt-quatre heures qui précédèrent le 4 septembre, n'a-t-on pas fait des perquisitions dans les caves du Quartier-Latin et dans les endroits où se réunissaient les gens les plus turbulents?

**M. Macé.** — Je n'étais plus à la Préfecture de police. Je me rappelle que j'ai assisté à la séance de nuit, et que la séance du lendemain fut remise à midi.

Je passai la nuit à la Préfecture, et je crois me rappeler, d'après les rapports qui furent faits, que le rendez-vous avait été pris à la Chambre pour midi. C'est, en effet, à cette heure que tout le monde est arrivé.

*Un membre.* — Avez-vous des détails sur le comité de la rue de la Sourdière?

**M. Macé.** — Je ne le connaissais pas. Il y avait, le 3 septembre, un grand désarroi dans l'administration; on vint nous chercher à dix heures du soir pour nous dire que l'Empereur était prisonnier. Je passai la nuit dans le cabinet du préfet et je fus chargé du service de la Chambre; nous avons maintenu l'ordre autant que possible, avec toute l'énergie dont nous étions capables, sans trouver le concours de l'autorité militaire. Je suis rentré à la Préfecture de police à trois heures, et j'ai demandé ce qu'il fallait faire. On nous a dit de rentrer dans nos quartiers.

Voilà tout ce que je sais sur le 4 septembre. J'avais des collègues, M. Bellanger et M. Simoneau, qui était commissaire de police de l'Assemblée, et qui pourra vous donner des renseignements.

Nous avons procédé à un certain nombre d'arrestations; j'ai arrêté Guillot, du *Rappel*, et je l'ai interrogé; du 9 au 12 août, nous avons envoyé à la Préfecture de police des gens armés; j'ai vu des drapeaux rouges, et j'ai arraché, vers le 12 août, à un individu de l'Internationale, un drapeau tricolore, dont le blanc était taché de sang; c'était un ouvrier de la maison Cail.

Du temps de l'Empire, je n'étais pas chargé des affaires politiques; j'étais l'homme des réunions publiques, et on m'envoyait à la Chambre pour y faire un service d'ordre.

**M. le Président.** — Vous avez été chargé par M. Cresson d'arrêter un nommé Châtelain, et vous avez trouvé chez lui des pièces; quelles étaient ces pièces?

**M. Macé.** — Vers la fin de novembre, j'ai fait l'affaire des affiches rouges, l'affaire Châtelain. Châtelain occupait, rue Saint-Honoré, au coin de la rue du Louvre, un local où se réunissaient plusieurs comités. J'ai trouvé là: *Le Comité de l'Alliance républicaine, l'Union républicaine centrale des défenseurs de la République, l'Association internationale des travailleurs, le conclave républicain des vingt arrondissements, et la Légion garibaldienne de Paris.* Toutes ces sociétés se réunissaient dans le même local; elles étaient distinctes; c'était, si l'on veut, cinq formes de République. J'ai saisi tous les dossiers, toutes les archives.

**M. le Président.** — Comment Châtelain était-il, à lui seul, le centre de ces cinq comités?

**M. Macé.** — Je ne le sais pas.

**M. le Président.** — C'est chez lui que vous avez trouvé la constitution de ces cinq associations?

**M. Macé.** — C'est chez lui. Le principe général de toutes ces associations, pour ne pas entrer dans le détail des statuts, était celui-ci : Ne jamais se laisser désarmer et mettre la République au-dessus du suffrage universel. Voilà le point capital. Les unes, notamment *le Conclave des vingt arrondissements de Paris*, ne voulaient pas s'associer à des officiers de terre et de mer, à des fonctionnaires, des magistrats, du clergé, etc. On a fait à cette époque une quinzaine d'arrestations; j'ai opéré celle de Châtelain. Cette affaire n'a pas eu de suite; je crois me rappeler qu'il y a eu un acquittement.

Ces sociétés se sont reformées plus tard, avec beaucoup d'autres; elles s'étaient constituées soi-disant pour la défense nationale, mais elles eurent un caractère différent et elles ont mis tout en œuvre pour renverser le Gouvernement de la Défense nationale.

Arrive le 19 janvier et l'affaire de Buzenval; les corps des gardes nationaux qui avaient été tués furent transportés d'abord à l'hôpital Beaujon; le directeur refusa de les garder, sous prétexte que le règlement interdisait de recevoir des cadavres; on les conduisit à la Morgue.

J'allai trouver M. Cresson, et je lui dis qu'il n'était pas convenable de laisser ces corps à la Morgue, que ce n'était pas patriotique; je les fis déposer au Père-Lachaise, où ils furent remis dans des bières.

Le 27 janvier, la cérémonie funèbre eut lieu au cimetière de l'Est; M. Henri Martin fut chargé de prononcer un discours; dans un passage qui fut fort applaudi, il disait : « Gardes nationaux de Paris, vous ne rendrez vos fusils à personne. » Tous les gardes nationaux qui avaient pris part à l'affaire de Buzenval étaient là.

Vous connaissez l'affaire du 21 janvier, où Sapia fut tué; à ce moment, je trouvai sur la place de l'Hôtel-de-Ville des fragments de bombes orsiniennes; on s'en était donc servi.

Je fus chargé par M. Cresson de la recherche de ces bombes. Chaque membre de l'Internationale en avait chez lui un dépôt, et les membres de l'Internationale sont très-nombreux; tout le nouveau Paris, à l'exception de Passy, en est plein. J'étais chargé d'enlever ces bombes, je dis au préfet de police; nous n'avons plus de moyens d'action, puisque la loi de sûreté générale est abrogée; nous ne pouvons que profiter des accidents qui se produisent pour aller chez les personnes, et enlever les bombes. J'ai été ainsi chez un grand nombre de membres de l'Internationale, et j'y ai trouvé des pièces dont je vais vous donner connaissance.

Le 21 février 1871, s'est formée l'association des défenseurs de la République. — Ulysse Parent, Arthur Arnoult formèrent une société qui avait son programme et qui était une petite commune en perspective. Le 28 février, naissance du Comité électoral républicain du département de la Seine, et formation d'un comité par arrondissement. Ce qui est plus grave, c'est le 10 mars; il y eut une séance orageuse au Vauxhall; les délégués de tous les bataillons étaient réunis; on fit à l'armée un appel qui fut distribué dans toutes les casernes; on y disait : vous ne frapperez pas vos frères; nous demandons qu'on vous incorpore dans la garde nationale.

Des meneurs en assez grande quantité se répandaient aux abords des casernes; je fus détaché pour faire le service à la caserne Napoléon, où des sous-officiers devaient se mettre aux fenêtres, et adhérer au renversement du Gouvernement de la Défense nationale.

Le 13 mars, le comité électoral des républicains radicaux du département de la Seine fut organisé; il forma un comité central anonyme, qui opérait le 18 mars dans la rue des Rosiers.

**M. le Président.** — Savez-vous quelque chose de plus sur la formation du comité de la rue des Rosiers?

**M. Macé.** — C'est le comité électoral des républicains radicaux du département de la Seine, qui a voulu imposer son programme à toutes les réunions publiques; il a formé son comité qui se composait des délégués de chaque bataillon de la garde nationale; Assi y figurait; telle était sa formation; il a pris naissance à Montmartre.

Du 1er février au 10 mars, il y eut des manifestations quotidiennes sur la place de la Bastille; on y venait apporter des couronnes et des drapeaux rouges. C'est là qu'eut lieu la noyade d'un agent de police, j'ai voulu le repêcher, mais j'ai failli moi-même être noyé ou étranglé par la population.

J'étais alors commissaire de police au quartier de l'île Saint-Louis ; le 26 février, à deux heures de relevée, on vint me prévenir qu'un agent de police avait été jeté dans la Seine, en avant du pont d'Austerlitz et de la Tournelle. Il avait les pieds et les mains liés, et les barres de l'estacade l'empêchaient de suivre le courant ; on lui jetait des pierres, et on s'opposait à ce qu'un bateau-mouche lui jetât une bouée. Je fis ce que je pus pour le sauver, malheureusement je fus reconnu ; on s'écria aussitôt: C'est le commissaire qui vient sauver un mouchard! on voulait me jeter à l'eau. Pendant ce temps, le malheureux agent passa sous les bateaux. Je fus obligé de me réfugier dans une caserne où étaient des soldats du train ; ils n'eurent pas l'énergie suffisante pour me défendre, malgré mon écharpe et une carte ; la caserne fut envahie ; j'escaladai le mur d'un jardin contigu; j'étais sauvé. Ceci se passait le 26 février, place de la Bastille. Déjà plusieurs arrestations d'individus soupçonnés d'être des agents avaient eu lieu. Il y avait là 20,000 personnes sur le quai d'Anjou et sur le quai Saint-Bernard, qui assistaient à cette scène, et qui criaient : Bravo, à bas le mouchard ! Ce sont des soldats du 20e et du 21e chasseurs qui ont fait le coup; je les ai poursuivis et ils ont été arrêtés; le 18 mars est arrivé, ils ont été mis en liberté, j'ignore ce qu'ils sont devenus ; on a fait sauter la maison que j'habitais, et brûlé mes papiers.

Quant à l'affaire des bombes, je m'en suis occupé dès le 21 janvier, après avoir trouvé des fragments de bombes orsiniennes sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Je saisis d'abord, chez Duval, qui fut plus tard délégué à la préfecture de police, deux caissons de cartouches, deux épées de sergent de ville, et divers modèles de bombes. Chez Gérard, fondeur, à Belleville, je trouvai 500 tubes, 300 kilos de poudre explosible, 13 modèles de bombes, en cours de fabrication.

J'en saisis à Grenelle, à Montmartre, à Batignolles, Belleville, et surtout à la Glacière, chez des membres de l'Internationale : c'étaient les *bombiers*, ils formaient une société organisée par Blanqui, et s'intitulaient les *saisons*, les *mois*, les *semaines* et les *jours*. Chacun avait sa bombe, et devait marcher en temps et heure voulus. Chaque membre avait chez lui, non-seulement sa bombe, mais le moyen de fabriquer la poudre, ce qui n'est pas difficile, au moyen du chlorate et du picrate de potasse.

Il y avait un comité de vigilance, dont faisait partie Ferry, employé de la mairie du 18e arrondissement, qui avait un dépôt de bombes; je n'ai jamais osé le prendre ; le comité d'artillerie ne savait pas non plus quelles mesures employer. Ce comité de vigilance était sous les ordres de Clémenceau, lequel, sous prétexte de soutenir le Gouvernement de la Défense, fomentait la guerre civile ; du moins il la patronnait.

Sous l'Empire, au mois de juin de l'année dernière, je me suis occupé de l'affaire des bombes du canal Saint-Ouen ; M. Cresson l'ayant appris, m'a chargé d'en faire autant sous la République.

J'ai retrouvé là les *mois*, les *saisons* et les *jours* ; nous arrivons à la période du mois de mars qui allait devenir la période communale. Je fis une perquisition chez Cr..., capitaine à Belleville, ami de Flourens et de Rochefort ; j'y saisis une correspondance importante où étaient indiquées les idées qu'on poursuivait, c'est-à-dire l'établissement de la Commune ; cette correspondance s'étendait du 21 janvier au 10 mars. J'ai saisi à Belleville, en face du club, un dépôt de bombes orsiniennes, chez Roussel qui fut blessé par une de ces bombes. Quant à Lapye, qui était à la tête de la fabrication, à Montmartre, voici comment il est mort. Les comptes avec Clémenceau n'étaient pas exacts ; Clémenceau avait reçu du Gouvernement une certaine somme qui devait servir à fabriquer des bombes pour la défense ; mais toutes celles que j'ai saisies n'étaient pas d'un usage facile ; elles devaient être jetées à une petite distance, 20 mètres au plus, et d'une fenêtre ; j'en ai saisi de 10 à 12,000, et j'en ai fait jeter dans la Seine. Lapye était souvent en état d'ivresse, et il en vendait pour 20 sous à tous les membres de l'Internationale. Un jour, ennuyé des réclamations qu'on lui faisait, il prit une bombe et la jeta sur un tas. Toute la maison sauta ; il y eut trois morts et un blessé. Il fut inhumé le 5 ou 6 octobre ; des discours furent prononcés, où on disait: « Ces bombes serviront pour la guerre civile, pour détruire le Gouvernement de la Défense, et implanter la Commune. »

**M. Chaper.** — M. Dorian n'en avait-il pas commandé ?

**M. Macé.** — J'en ai trouvé 1500 à Montmartre, dans les ateliers de Fontaine, directeur des domaines, chez lequel j'ai découvert beaucoup d'objets volés chez M. Thiers. Ces bombes sont très-dangereuses, le moindre choc les fait écla-

ter. Je sais aussi qu'il en avait été commandé par M. Dorian, j'ai trouvé les ordres.

Un fait significatif, qui prouve qu'on a beaucoup trop flatté la garde nationale, qui ne valait pas grand chose, est celui-ci : au mois de janvier, on voulut installer dans leurs postes les gardiens de la paix. A peine étaient-ils installés dans le 4e arrondissement, qu'un marchand de vin de la rue Saint-Paul, sergent dans la garde nationale, vint avec quelques filles galantes et des marchands ambulants, enlever les sergents de ville, qui furent remplacés par des gardes nationaux. On n'osa rien dire, et cependant les gardiens de la paix avaient été institués avec l'assentiment de la mairie. Moi-même, je retenais au poste de la caserne Napoléon deux voleurs qui avaient été arrêtés par la vindicte publique; je suis allé pour les interroger, on me traita de mauvais citoyen, et les voleurs furent mis en liberté.

C'était avant le 18 mars ; il n'y avait plus ni gouvernement, ni autorité ; c'était le comble de la faiblesse, chacun cherchait à conserver sa popularité.

Le 17 mars, nous avons été appelés dans le cabinet du préfet de police, le général Valentin; je fus chargé d'aller avec le général Faron pour prendre les canons des buttes Chaumont. Nous sommes partis avec des troupes et nous sommes arrivés à trois heures du matin à la mairie de Belleville; jusqu'à cinq ou six heures nous avons bien marché; à cette heure là, nous avons commencé à entendre les coups de fusils, et nous avons été arrêtés par des barricades faites par des gens établis. Je citerai entre autres un boucher que j'ai vu, au coin de la rue de Paris, exciter les gens à faire des barricades.

Nous étions en réserve; j'ai fait des battues avec la troupe; seulement ces troupes, qui étaient restées longtemps en permanence, furent flattées par la garde nationale qui criait : Vive la ligne! J'entendais les soldats dire : « Nous ne tirerons pas; » de plus, ils étaient fatigués de la nuit qu'ils avaient passée, les chevaux n'arrivaient pas. Du reste, la chose aurait été mieux préparée qu'elle n'eût pas mieux réussi. Nous avons été embarricadés, et obligés de mettre les mitrailleuses en batterie à la place de la mairie de Belleville, à huit heures du matin, pour nous dégager. Je disais au général Faron : « La troupe ne nous servira pas; » et en effet, chaque fois qu'on allait en reconnaissance, ou qu'on envoyait du renfort soit pour Montmartre, soit pour les buttes Chaumont, les officiers revenaient nou dire : Ils ont levé la crosse en l'air ; heureux encore quand on n'avait pas fraternisé !

Nous eûmes beaucoup de peine à redescendre et à ramener les pièces de canon, non pas celles que nous avions prises aux buttes Chaumont, mais celles que nous avions emportées ; nous rentrâmes à cinq heures à la préfecture, conduisant un gardien de la paix qui avait été lardé de coups de baïonnettes en passant, et sans qu'il y eût eu collision. Chaque fois que nous mettions les mitrailleuses en batterie, les gardes nationaux arrivaient, en disant : « Nous vous défions de tirer sur le peuple; » et on ne tirait pas. A la barrière des Vertus, la garde nationale de La Chapelle était extrêmement hostile ; il nous fallait revenir par Montmartre. Nous avons dû parlementer ; un moment, j'ai été fait prisonnier et jeté dans une cave d'un coup de crosse de fusil. J'avais reçu à la préfecture des mandats contre des individus politiques que je devais prendre à Belleville ; j'avais pris soin de jeter ces mandats dans les fortifications, j'avais seulement mon écharpe; j'ai parlementé; et ce n'est qu'à force de poignées de mains en leur disant: «Nous ne vous ferons rien» que nous avons fini par passer.

Parmi les papiers que j'ai saisis, j'ai trouvé chez un détenteur de bombes des lettres et des comptes-rendus de réunions publiques et privées. J'ai remarqué notamment ces passages, que je crois de Félix Pyat : « Il est question de nommer secrètement la Commune de Paris, qui sera appelée à prendre les rênes du pouvoir ; pour cela il fallait constituer un comité dont les membres se rendraient dans toutes les réunions, etc. » Dans un autre passage, on disait : « La République de 71 ne sera pas comme celle de 48 et de 93, où ont coulé seulement quelques gouttes du sang des riches ; on tiendra compte, et grand compte, de leurs infamies ; il faut un exemple; que ce soit la terreur. Prolétaires, votre tour est venu, levez-vous ! vous avez des armes, à vous la torche ! Laisserez-vous debout les palais et les châteaux ? Une rue ne sera-t-elle pas tracée à travers les Tuileries et le Louvre ? Le pétrole peut couler, au besoin, dans les rues de Paris... »

Autre fait significatif. J'ai été chargé ici, comme commissaire de police de la prévôté, de l'interrogatoire des détenus. J'ai trouvé sur Pesunc, âgé de 18 ans, et qui a assassiné le docteur Pasquier, une carte de la légion garibaldienne,

à laquelle il appartenait; c'est cette légion garibaldienne qui a voulu piller les hôtels de M. de La Rochethulon, du prince de Wagram et du prince Murat, dans le pâté de la rue Blanche. J'ai saisi sur Cypriani, un des aides-de-camp de Flourens, et qui a été blessé, le plan des hôtels à brûler: tout y était indiqué, jusqu'à la niche du chien. Évidemment ces hôtels devaient être pillés par la légion garibaldienne.

**M. le Président.** — Avez-vous interrogé beaucoup de détenus ?

**M. Macé.** — Environ 12,000; il y avait, en moyenne, 20 repris de justice sur 100. Le droit de mise en liberté n'existant plus, le parquet m'a réclamé.

**M. le Président.** — Combien d'individus mettiez-vous en liberté ?

**M. Macé.** — 10 p. 0[0, à peu près. J'ai fait avouer à bien des gens qu'ils avaient tiré des coups de fusil; c'est pour nous facile, trois ou quatre questions nous suffisaient pour savoir si l'homme était oui ou non coupable. Pas un homme n'est parti pour Belle-Ile que je ne l'aie vu, à commencer par le général Henri.

**M. le Président.** — Quelle était leur attitude ?

**M. Macé.** — Ils étaient très-lâches; je n'en ai trouvé qu'un seul qui ait été vraiment courageux; il m'a dit : « J'étais à mon atelier en train de travailler; on est venu me chercher, en me disant qu'on voulait tuer la République; je me suis battu et j'ai tiré environ quatre-vingts coups de fusils à la barricade de Neuilly; j'ai été blessé et j'ai dû cesser le combat; j'ai été condamné deux fois pour vol. »

**M. le Président.** — Sont-ils repentants ?

**M. Macé.** — Ils disent qu'ils ont marché parce qu'ils avaient besoin. Quant à Henri, j'ai fait défiler devant lui les gardes nationaux du plateau de Châtillon. Il disait qu'il avait marché parce que les gardes nationaux l'avaient poussé contre Versailles; il n'en a pas reconnu un seul. Je leur demandai, à eux, s'ils reconnaitraient le général Henri, tous répondirent affirmativement. Ils disaient qu'ils croyaient être passés en revue, et que jamais ils n'avaient voulu se battre. Il y avait beaucoup de chefs étrangers, 20 p. 0[0 Polonais.

**M. le Président.** — Le mémoire de M. le prince Czartoryski réduit de beaucoup ce chiffre.

**M. Macé.** — Il y avait énormément d'étrangers: beaucoup de Polonais, beaucoup de Belges, non pas seulement comme chefs, mais comme simples gardes.

**M. le Président.** — A-t-on pris beaucoup d'hommes importants?

**M. Macé.** — Beaucoup ont été fusillés, beaucoup aussi ont été pris; j'ai fait une statistique que je remettais à M. Picard tous les matins avec les noms.

**M. Chaper.** — M. Thiers a déclaré qu'on se trompait sur le nombre des étrangers.

**M. Macé.** — J'ai fait insérer dans les journaux de Paris que sur 356 individus pris dans une même affaire, celle du plateau de Châtillon, il n'y avait qu'un seul Parisien : c'était un enfant, qui avait été enlevé de la Roquette.

Les enfants ont fait beaucoup de mal. J'ai fait l'instruction des enfants dans la rue des Chantiers; beaucoup ont avoué qu'ils avaient passé trois jours et trois nuits à charger des fusils.

Les femmes ont été très-mauvaises, surtout dans les derniers moments; mais nous n'avons pas de charges suffisamment déterminées. Depuis que je suis à Paris, j'ai été chargé de l'instruction d'une femme bien coupable, la femme de Banaldi, un étranger qui a été fusillé. Elle a été vue faisant des barricades; il est constaté que, dans sa maison, elle a donné aux fédérés des cartouches tirées de sa cave, elle avait aussi des cartouches de fusils prussiens; j'ai trouvé chez elle des factures de pétrole; je la poursuivais pour vol dans le pillage de la maison de M. Thiers. Elle m'a dit qu'elle avait été arrêtée et mise en liberté par l'autorité militaire. Son amant a été fusillé; il était chef de l'ouvroir de M. Paul Demidoff, dans la rue aux Ours.

J'ai vu toutes les femmes; il y avait énormément de filles soumises; elles ne le disent pas, mais on les reconnaît à leur genre; sans exagération, il y en avait 25 0/0. Je parle de ce que j'ai vu dès le principe jusqu'au 20 mai.

A partir de cette époque, les prisonniers sont arrivés en nombre si considérable qu'ils ont été un peu mêlés; les instructions ont été faites plus rapidement; on se contentait de leur demander leur état civil.

Dans le commencement, les instructions que nous faisions étaient complètes, quoique sommaires; elles devinrent ensuite tout à fait impossibles.

(Séance du 28 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. NUSSE

**M. le Président.** — Quand vous étiez chef de la police municipale, quelle était l'importance des sociétés secrètes, quels étaient leurs chefs, leur but, leurs moyens d'action, quelle a été leur influence dans le mouvement du 4 septembre?

Parlez-nous d'abord de l'*Internationale*.

**M. Nusse.**— A ses débuts, l'*Internationale* était une association mutuelliste, c'était une société de secours mutuels pour les ouvriers; je ne crois pas qu'elle ait été au début politique; mais c'était toujours, selon moi, une société dangereuse en ce sens qu'elle avait son siége à l'étranger, et qu'elle pouvait subir des influences hostiles au pays. Pendant plusieurs années elle n'avait pas grande importance; le nombre de ses membres était assez restreint, mais peu à peu elle a pris un caractère politique, et dès lors ses adhérents ont augmenté. Ce qui a surtout contribué à en grossir le nombre très-rapidement, c'est que des sociétés politiques existant depuis longtemps, et, pour ainsi dire de tout temps, se sont affiliées à *l'Internationale*; c'est surtout cette alliance qui a contribué à changer complétement le caractère et le but de cette association.

Ainsi, nous avions à Londres depuis 1852, la *Commune sociale*, à la tête de laquelle était Félix Pyat. Presque tous les membres de la commune sociale qui se trouvaient à Paris, sont entrés dans l'*Internationale*, des blanquistes y sont entrés en même temps; il y a eu en dernier lieu, des affiliations d'individus qui n'avaient jamais été ouvriers : des avocats, des journalistes, etc. On peut dire que c'est maintenant une société essentiellement politique.

**M. le Président.** — A quelle époque faites-vous remonter ce changement de caractère et de but qui s'est manifesté dans l'*Internationale* ?

**M. Nusse.** — A trois ou quatre ans. Les sociétés politiques, la commune sociale, les blanquistes, voyant qu'ils manquaient de bras pour agir isolément, par eux-mêmes, ont voulu avoir dans l'*Internationale* ce qui leur manquait, ils avaient l'esprit, la tête, ils trouvaient là des bras. Il faut dire aussi que, dès le principe, il y avait dans l'*Internationale* des chefs rêvant une nouvelle organisation du travail et la suppression du capital, ce qui ne peut s'obtenir que par un renversement de la société.

On avait cherché à encourager les sociétés de production; quelques-unes ont réussi, il y en a même un certain nombre qui sont encore en plein exercice et qui gagnent de l'argent. Mais, comme la plupart n'avaient pas de fonds pour commencer, elles avaient formé pendant un certain temps des sociétés d'épargne en attendant le moment où elles pourraient s'ériger en sociétés de production.

Il y a eu des abus à cet égard; par exemple, on a réuni dans des sociétés d'épargne tous les ouvriers d'une même industrie et cela avant le vote de la loi sur les coalitions. Ainsi les ouvriers en bronze versaient une cotisation hebdomadaire ou mensuelle sous prétexte qu'ils formaient une société d'épargne. C'étaient de véritables sociétés de résistance destinées à encourager et à soutenir les coalitions, les grèves.

Dès que la loi sur les coalitions a été rendue, des sociétés semblables se sont formées dans toutes les industries; on a choisi des présidents, des délégués, qui se sont réunis en fédération et

ont formé de véritables sociétés secrètes. Ce sont ces fédérations qui ont adhéré à l'*Internationale*.

**M. le Président.** — Les sociétés de résistance ne se sont pas dissoutes après le vote de la loi sur les coalitions?

**M. Nusse.** — Au contraire ; jusque-là elles avaient caché leur drapeau sous le voile de sociétés d'épargne, mais à partir de ce moment elles ont cessé de le dissimuler. C'est alors qu'elles ont formé la fédération ouvrière dont les membres étaient en rapport avec l'*Internationale*.

**M. le Président.**— Nous avions entendu dire qu'il s'était d'abord constitué des chambres syndicales d'ouvriers, par métiers, et que les délégués nommés par ces chambres syndicales, avaient constitué la fédération ouvrière.

**M. Nusse.** — Les chambres syndicales n'étaient autre chose que les bureaux chargés de tenir les caisses des sociétés de résistance. La fédération était, en effet, la réunion des délégués de ces chambres syndicales.

Avant la promulgation de la loi sur les coalitions, les sociétés de résistance se faisaient passer pour des sociétés d'épargne, mais à partir de ce moment, elles ont pu s'organiser régulièrement, légalement, et c'est alors qu'elles ont nommé des délégués, et constitué la fédération, dont le siége était rue de la Corderie, où se trouvait également le siége de l'*Internationale*.

**M. le Président.** — A quelle occasion a eu lieu l'union des fédérations avec l'*Internationale*?

**M. Nusse.** — Cela s'est fait petit à petit et tout naturellement, parce qu'il y avait bon nombre, d'ouvriers qui étaient à la fois membres des deux sociétés. J'estime que la réunion définitive, complète, remonte à deux ans, deux ans et demi environ.

Une autre société révolutionnaire considérable, c'était celle des libres-penseurs, des solidaires, pour les enterrements civils. Chose remarquable, toutes ces sociétés qui ont toujours travaillé dans un but politique, se sont cachées sous le masque de sociétés ouvrières pour pouvoir agir avec plus de sécurité et plus efficacement sur les ouvriers.

**M. le Président.** — Etait-ce là une société distincte de celle des Blanquistes?

**M. Nusse.** — C'était une société à part, mais les Blanquistes se sont mis dans l'association des libres-penseurs, dont le chef était Eudes, celui qui a attaqué la caserne de la Villette et tué un pompier.

**M. le Président.** — Pourriez-vous nous dire quelle était la force relative de ces différents groupes?

**M. Nusse.** — On trouverait cette indication dans les rapports qui ont été faits sur ces diverses sociétés, mais je serais bien embarrassé pour vous les donner en ce moment.

J'évalue le nombre des révolutionnaires dans Paris à cent mille.

Il y a en moyenne trente mille individus qui n'ont aucun moyen d'existence et qui sont toujours prêts à prendre les armes, une fois l'affaire engagée, car, comme gens capables de la commencer, il n'y en a pas au delà de deux à trois mille. C'est là une distinction très-importante à faire.

Deux à trois mille pour commencer, trente mille prêts à suivre immédiatement, et en tout une centaine de mille, voilà l'armée du désordre.

**M. Ducarre.** — J'ai fait un voyage à Paris dans l'hiver de 1869, et m'étant trouvé obligé d'y séjourner quelque temps, je me suis imposé la tâche de voir les unes après les autres toutes les réunions publiques, depuis Belleville, jusqu'au *Vieux-Chêne* et au Montparnasse.

A mon retour à Lyon, mes amis m'ayant demandé de leur faire part de mes impressions, je leur dis: Il y a 25 à 30 meneurs qui portent la parole, environ 200 fidèles qui les suivent partout, et environ 1500 individus fréquentant les différentes réunions, en dehors des curieux de chaque quartier. J'ai retrouvé le même personnel dans une vingtaine de réunions, durant un mois entier que je les ai suivies.

**M. Nusse.** — C'est précisément ce que je disais: il y a au moins deux mille individus toujours prêts à commencer, à descendre dans la rue.

Au point de vue de la tranquillité publique, les réunions sont une chose déplorable, parce que ceux qui y ont assisté répètent le lendemain à l'atelier ce qu'ils ont entendu; cela fait une vaste propagande. Quand Flourens a commencé, rue de Flandres, il n'avait pas plus de 1500 à 2000 individus prêts à le suivre; il y a, je le répète, cent mille individus aujourd'hui capables de se battre contre l'ordre, en venant se joindre successivement à ceux qui ne craignent pas de donner le branle. Quant à ces derniers, il n'y en a pas plus de trois mille.

**M. le Président.** — Vous nous avez dit que sur les cent mille individus qui sont à Paris les ennemis de la société, il y en a d'abord trente mille qui ne savent comment vivre. Où se recrutent les soixante-dix mille autres ?

**M. Nusse.** — Dans les différents corps de métiers. Les mécaniciens, par exemple, surtout ceux qui travaillent le fer, aiment à se reposer trois jours sur sept. Les plus mauvais, au point de vue politique et social, sont ceux qui gagnent le plus parce qu'ils travaillent le moins.

**M. le Président.** — Cette armée de cent mille hommes est-elle permanente ?

**M. Nusse.** — Le noyau des trois mille est permanent ; le reste varie.

**M, le Président.** — Comment l'entente s'établit-elle entre eux quand ils veulent agir dans un but déterminé ? Comment se transmettent les mots d'ordre ?

**M. Nusse.** — L'*Internationale* et la fédération avaient leurs bureaux rue de la Corderie, les délégués transmettaient les ordres chacun dans leur section et de là dans les ateliers ; rien n'est plus simple.

**M. le Président.** — On nous a cité un fait extrêmement curieux à cet égard. Lors de l'exposition universelle, quand il s'est agi de rendre l'argent d'une quantité énorme de billets qui devaient être délivrés gratis, un délégué s'est engagé à retrouver et à rapporter les billets déjà distribués en très-grand nombre dans les vingt-quatre heures, et il a tenu sa promesse.

**M. Nusse.** — Il leur est facile de donner partout le mot d'ordre dans une journée.

**M le Président.** — Les comités de la rue de la Corderie communiquaient-ils parfois avec celui de la rue de la Sourdière ?

**M. Nusse.** — J'en suis convaincu, mais je ne pourrais vous donner de renseignements précis. Il faudrait vous adresser au chef du cabinet du ministre de l'intérieur, qui vous les donnera facilement.

**M. le Président.** — Depuis la révolution, vous n'avez rien su ?

**M. Nusse.** — J'ai quitté Paris, dès le 5 septembre. Mais je suis convaincu que l'organisation des sociétés secrètes s'est maintenue, et que chaque jour de retard apporté à la répression augmente leurs forces et le nombre de leurs partisans.

**M. le Président.** — Sur quoi est fondée cette conviction?

**M. Nusse.** — Sur des conversations que j'ai eues avec mes amis de la préfecture, où j'ai passé la journée. Ils voient ce qui se passe et savent que tout est debout.

Ainsi, dans les premiers jours qui ont suivi l'entrée des troupes dans Paris, la bourgeoisie demandait une répression énergique, aucun châtiment ne lui aurait paru assez sévère ; en ce moment, c'est le contraire, et plus on attendra, plus elle s'intéressera aux scélérats qui veulent la perdre.

**M. le Président.** — Comment les passions socialistes se sont-elles si complètement emparées des classes ouvrières?

**M. Nusse.** — Blanqui a répandu ses doctrines, surtout dans certaines classes ; les cordonniers, par exemple, sont tous communistes.

Je crois que les grands établissements commerciaux ont facilité la propagation de ces mauvaises théories. Voici comment : quand il n'y avait que de petites maisons, n'employant pas plus de 7 ou 8 ouvriers, l'un d'eux arrivait souvent à succéder au patron, et tous en avaient l'espoir, ils ne songeaient pas à autre chose.

Mais depuis qu'on a fondé ces espèces de grands bazars où l'on vend de tout, comme cela exige une première mise de fonds extrêmement considérable, l'ouvrier sait bien qu'il ne pourra plus jamais être à la tête d'un établissement de cette importance.

**M. le Président.** — La production en grand est une conséquence de la consommation en grand. De plus, il y a un certain intérêt au point de vue économique à encourager la grande production ; le prix de revient est beaucoup moindre, parce que les frais généraux restent à peu près les mêmes et qu'ils se répartissent sur une plus grande quantité d'objets produits.

**M. Ducarre.**— Cela est plus vrai en théorie qu'en pratique. La première chose pour fonder un établissement de ce genre, c'est de construire des magasins immenses qui coûtent énormément cher.

**M. le Président.** — C'est du reste une question économique que nous discuterons ultérieurement.

**M. Nusse.** — Il y a une foule de causes secondaires. Par exemple, l'exposition universelle de 1867 a eu des résultats fâcheux au point de vue social et moral. On a eu le tort d'autoriser des cafés-concerts dans les quartiers populeux et pauvres. L'ouvrier ne remporte de ces exhibitions qu'un sentiment d'envie, il est

mécontent de sa position ; ses plus mauvais appétits sont surexcités par le spectacle de ces chanteuses en robes légères qui viennent parader devant lui.

On a eu tort encore d'établir un champ de courses à Vincennes, à cause du spectacle que donne le retour.

**M. le Président.** — Savez-vous comment a été préparé le mouvement du 4 septembre? Croyez-vous qu'un mot d'ordre ait été donné?

**M. Nusse.** — Je le crois, mais je n'en ai pas la preuve.

Je consulterai mes notes, et si j'avais oublié quelque chose d'important, je vous enverrais par écrit le complément de ma déposition.

(Séance du 4 août 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. MOUTON

**M. le Président.** — Ne peut-on pas faire partir de l'époque où ont commencé les réunions publiques, l'accroissement considérable du nombre des sociétés secrètes qui se sont formées dans Paris ?

**M. Mouton.** — Ces diverses sociétés existaient déjà, seulement les réunions publiques leur ont permis de prendre plus d'importance, de recruter des adhérents parmi ceux qui formaient l'auditoire habituel de ces réunions. Il est bien certain que l'Internationale, la société des libres penseurs, les sociétés coopératives, etc..., existaient avant la loi de 1868 sur le droit de réunion; ce sont elles qui ont fourni des orateurs aux tribunes des clubs et des auditeurs. On peut affirmer sans crainte que ces réunions ont eu pour résultat de répandre, dans la population parisienne, les notions les plus fausses, les doctrines les plus dangereuses.

Dans les réunions électorales, dans les réunions plébiscitaires, dans la plupart des réunions dites privées, qui ne différaient des autres que par l'absence du commissaire de police, il se débitait des doctrines fausses et les excitations les moins déguisées avaient lieu contre les diverses classes de la société, contre les prêtres, contre la religion, contre l'autorité, contre tout frein social. Toutes les théories, dont nous avons vu plus tard l'application sous le règne de la Commune, se trouvaient développées dans ces réunions; on réclamait pour les enfants du peuple une instruction intégrale, empirique, scientifique, à l'exclusion de tout enseignement religieux.

C'est en exaltant les hommes et les choses de 93 qu'on se préparait aux actes qui ont marqué les derniers jours de la Commune.

**M. le Président.** — Comment se fait-il qu'on ait toléré de pareilles prédications sur l'athéisme et sur les doctrines de 93 si longtemps?

**M. Mouton.** — On donnait bien des avertissements aux orateurs; on dissolvait bien les réunions, lorsqu'elles s'écartaient de la question à l'ordre du jour, mais on ne pouvait faire plus.

Le but du gouvernement, en présentant la loi sur les réunions, avait été de favoriser les ouvriers en leur procurant le moyen de s'assembler pour discuter des intérêts collectifs. On ne tarda pas à s'apercevoir que les précautions qui avaient été prises étaient loin d'être suffisantes.

C'était M. Horn, rédacteur du *Temps*, qui avait pris l'initiative de ces réunions. On déposa des programmes indiquant des questions historiques, législatives, dont il était facile de s'écarter pour toucher à la religion et à la politique.

Les premières réunions auraient donc pu légalement être dissoutes. Mais, comme c'était un essai qu'on faisait, on crut devoir user de tolérance, afin de ne pas donner l'occasion de dire, dans la presse et à la tribune législative, que cette loi était un piége et qu'on ne l'avait faite que dans le but de connaître les républicains et les démagogues, afin de pouvoir les prendre à coup sûr. On se borna donc d'abord à de simples avertissements, mais bientôt il fallut se montrer plus sévère, et prononcer la dissolution quand les avertissements n'avaient pas été écoutés. Au commencement, cela produisit un certain effet, aussitôt que la réunion était sommée de

se dissoudre, on s'en allait; mais cela ne dura pas longtemps. Les meneurs enhardis méprisèrent les injonctions de la police; ils résistèrent; les agents, les commissaires furent frappés; il y eut des scènes de pugilat, des violences de toute sorte.

Il y avait même des locaux disposés de telle façon que les sergents de ville n'y pouvaient pénétrer qu'à travers des cours et des couloirs obscurs ; il fallait en quelque sorte monter à l'assaut par les fenêtres pour obliger les assistants à se séparer. Au bout d'un certain temps, sous la pression d'une opinion factice, mais dominante, le commissaire dut se borner à inviter la réunion à se séparer, et après avoir attendu le temps moralement nécessaire pour qu'on obéît à son injonction, il se retirait lui-même, et la séance continuait plus violente que umais, jusqu'à ce que l'heure légale de la clôture fût arrivée. Le lendemain, on lançait quelques assignations contre les organisateurs de la réunion et contre les principaux orateurs. Mais ces individus épuisaient tous les moyens dilatoires ; l'affaire n'était jugée que longtemps après, les peines prononcées étaient le plus souvent insuffisantes et toujours inefficaces. Les journaux, la tribune parlementaire étaient favorables aux délinquants. On les plaignait, et pourtant il n'y a qu'à se reporter aux condamnations prononcées à cette époque, pour voir que, quoique ce fussent toujours les mêmes individus qui comparaissaient devant la justice, on ne leur infligeait que des punitions très-légères.

**M. le Président.** — Vous attribuez à cette loi sur les réunions une influence considérable sur les mouvements qui ont eu lieu depuis?

**M. Mouton.** — A mes yeux elle a eu pour résultat de coordonner, de grouper l'armée révolutionnaire parisienne, dont les éléments existaient bien longtemps avant; mais elles ne sont pas la cause du mal, elles n'ont fait que le révéler, le mettre en évidence ; le mal existait, sous la peau, si je puis m'exprimer ainsi ; les émotions que nous avons vu se produire à la surface ont été déterminées peut-être, du moins hâtées par cette cause; car je considère le droit de réunion comme très-dangereux, et je crois que des réunions publiques politiques sont incompatibles avec le maintien de l'ordre.

**M. le Président.** — Quelle était la constitution des sociétés ouvrières avant la loi sur les réunions? Étaient-elles purement économiques, ou étaient-elles déjà des sociétés politiques? A l'origine, les sociétés coopératives de production, de consommation, d'assurance mutuelle, affectaient un caractère purement économique, l'Internationale elle-même à son début affectait de ne pas s'occuper de politique. Quelle est à votre avis la cause de la transformation qui a eu lieu, et l'époque où cette transformation s'est opérée ?

**M. Mouton.** — Pour moi, ces sociétés ont toujours été politiques. Au début, elles ont pris un masque, elles ont affecté de se donner comme de simples sociétés de coopération, d'assistance mutuelle, mais en réalité, elles n'ont jamais eu qu'un but, se réunir, se grouper pour amener une révolution. J'ai vu de près les ouvriers de Paris et les meneurs auxquels ils obéissent; ils ne cherchent nullement à améliorer leur sort par le travail et l'économie, ils ne rêvent que l'expropriation à leur profit des ateliers, des machines appartenant aux patrons riches, qu'ils détestent. Lorsqu'il en venait chez moi, je cherchais à les faire causer, non pas que j'eusse la prétention de les ramener à des idées plus saines et plus justes, mais je voulais m'instruire. Je dois dire ici que je les ai toujours trouvés envieux, haineux, ennemis de toute supériorité et de toute autorité, j'ai toujours affirmé aux personnes auxquelles j'avais à rendre compte de mes enquêtes, que le but poursuivi par eux était politique, parce que le nivellement social désiré par eux ne pouvait être atteint qu'au moyen d'un bouleversement de la société.

Ils ont cru un moment que par la coopération ils pourraient arriver à toucher un salaire plus élevé, tout en travaillant moins. Ils se sont vite aperçu qu'il faut, pour gagner de l'argent, être laborieux et économe, et que le patron n'est pas comme ils le disent, un homme exploitant les ouvriers et vivant à leurs dépens. Ils ont reconnu qu'une société coopérative ne réussissait que quand elle avait à sa tête un ouvrier intelligent, qui la dirigeait en jouant le rôle de patron lui-même. Quand ils se sont aperçu qu'il fallait obéir à l'un d'eux, travailler assidûment, et cela pour réaliser non pas des bénefices considérables sur lesquels ils comptaient, mais un gain qui n'était pas sensiblement supérieur à leurs salaires moyens, ils s'en sont dégoûtés, et dès lors ils n'ont plus songé qu'à l'expropriation des propriétaires, à la suppression du ca-

pital qu'ils ont toujours regardé comme leur ennemi.

Quand je leur citais l'exemple de grands industriels, devenus millionnaires après avoir commencé par être de simples ouvriers gagnant quarante sous par jour, ils me répondaient: « Ah! celui-là c'est un *veinard*, il a exploité ses ouvriers et volé ses clients. » Jamais je n'ai pu leur faire comprendre qu'on peut arriver à la fortune par le travail et l'épargne. Comme ils ont une grande soif de jouissances, un désir effréné d'arriver, ils ont songé à d'autres moyens. Il y a longtemps que cet état de choses existe. Il est bien antérieur aux réunions publiques; pour moi, je le répète, le but définitif de toutes ces associations a toujours été politique. Les chefs ont pu pendant quelque temps dissimuler leurs tendances réelles, mais ces tendances ont toujours été les mêmes; elles n'ont fait que s'accentuer et se montrer plus à découvert, quand les évènements sont devenus plus graves, voilà tout.

**M. le Président.** — Il est hors de doute que la population ouvrière de Paris est depuis bien longtemps travaillée par des passions mauvaises, mais il n'est pas moins vrai que ces sociétés ont pendant un certain temps paru ne s'occuper que de l'amélioration du sort des travailleurs; elles ne se sont déterminées à une action politique que dans ces dernières années. A quelle époque selon vous, ce changement se serait-il effectué?

**M. Mouton.** — C'est au mois de février 1866 que je suis entré à la préfecture de police, et dès le premier jour, j'ai vu la situation sous ce même jour; les rapports que je faisais à l'Empereur la lui représentaient comme telle. Ainsi à ce moment *l'Association Internationale* dont il est si souvent question maintenant, était encore à ses débuts; elle affectait de ne pas s'occuper de politique, quoique la branche française tendît à s'y jeter. M. Lefort en était déjà; L.... en était aussi, quoiqu'il n'ait jamais été ouvrier. Presque chaque jour nous signalions l'Internationale à l'Empereur en lui rendant compte des congrès organisés par elle, qui tendaient la main aux congrès ouvriers siégeant en Suisse. Il y avait un lien étroit entre ces réunions et celles des amis de la Paix.

Il y avait deux ligues portant ce nom: l'une qui était honnête, sincère, et ne s'occupait réellement que du but qu'elle espérait pouvoir atteindre: la fin des guerres. Mais il y en avait une autre, et c'est à celle-là que je faisais allusion, qui rêvait l'établissement des *Etats Unis d'Europe*, dont le but était tout à fait révolutionnaire, anti-national et anti-social.

Dès 1866, j'ai constaté que toutes ces sociétés tendaient à un bouleversement qui me paraissait inévitable, si le pouvoir ne les combattait pas par les mesures les plus énergiques.

**M. le Président.** — Quel était alors le nombre de ces sociétés à Paris?

**M. Mouton.** — Je ne saurais le dire au juste, mais je crois rester au-dessous de la vérité en disant qu'il y en avait bien cinq cents. Il ne se passait pas de semaine que nous n'eussions à autoriser des réunions de sociétés coopératives, scientifiques, etc...., etc... Du reste, pour être renseigné à cet égard, vous n'auriez qu'à faire venir un homme qui est encore aujourd'hui à la préfecture de police, M. Fontaine, officier de paix, qui vous donnera les détails les plus intéressants. Il était spécialement chargé de surveiller le mouvement ouvrier.

**M. le Président.** — Nous l'appellerons devant la commission.

Ainsi vous croyez que, dès 1866, les sociétés ouvrières existant à Paris avaient un caractère politique.

**M. Mouton.** — Nous l'avons toujours pensé à la préfecture.

Il y avait des chambres syndicales d'ouvriers divisées par métiers, mais réunies par le lien de la fédération. Chaque corps de métier nommait son délégué, et la réunion de tous les délégués formait le conseil fédéral, qui avait son siége rue de la Corderie, ainsi que l'*Association internationale,* dont l'organisation était analogue, et qui se confondaient l'une avec l'autre. Il y avait certainement une union des plus intimes entre la société fédérative et les diverses sections de l'*Internationale* fédérée ; c'étaient toujours les mêmes doctrines et souvent les mêmes hommes. Pour nous, ce n'était qu'une seule et même organisation sous des étiquettes différentes.

**M. le Président.** — Ce n'était pas la même constitution sociale pourtant?

**M. Mouton.** — Pas tout à fait, mais les manœuvres des chefs étaient les mêmes. Un travail qui vous serait très-utile à cet égard, c'est celui que j'ai fait faire dans le cabinet et imprimer à l'imprimerie impériale en juin ou juillet 1870. On le retrouverait à la chancellerie, s'il n'a pas été brûlé ou volé; dans tous les cas, il serait facile de se le procurer en s'adressants aux par-

quets des cours d'appel, car il en a été envoyé un exemplaire à tous les procureurs généraux. J'ai fait moi-même un résumé de ce travail, une appréciation d'ensemble qu'on pourrait peut-être retrouver à la chancellerie, mais cela n'a pas été imprimé.

**M. le Président.** — Quel était le nombre des ouvriers affiliés à cette époque?

**M. Mouton.** — J'estime qu'il y en avait au moins 70,000 à 80,000 dans Paris.

*L'Internationale* était si bien dès lors une société politique qu'elle célébrait des anniversaires politiques très-significatifs : le 21 janvier, le 14 janvier, etc.

**M. le Président.** — Dans les premiers jours de 1870, un mouvement extraordinaire eut lieu à l'occasion de l'enterrement de Victor Noir. Dans quel but? Croyez-vous que l'on voulût simplement se compter, aguerrir les soldats de l'émeute? Ou voulait-on faire une révolution?

**M. Mouton.** — Je crois qu'ils voulaient, dès ce jour-là, faire une révolution. Plusieurs de leurs orateurs l'avaient dit formellement, la veille, dans les réunions publiques : « Demain, ce n'est pas une émeute que nous allons faire, c'est une révolution ; demain soir, nous aurons triomphé ! »

Ils n'ont pas donné suite à leur projet. Rochefort, qui avait assisté aux réunions publiques et qui s'était joint aux excitateurs, devait donner le signal, mais, au moment décisif, il s'évanouit. Quand ses amis lui reprochèrent cette faiblesse, il prétendit qu'on avait prévenu le gouvernement, et que le mouvement n'était pas opportun. Or, il est certain que c'était lui qui avait donné l'avertissement dont il parlait. Rochefort, Flourens et les autres avaient annoncé, accepté la révolution qui devait se faire. Ce n'était pas un coup monté longtemps à l'avance, puisque la mort de Victor Noir était du 10, et que l'enterrement avait lieu le 12, mais le parti était organisé et prêt à saisir la première occasion.

Ainsi, les soirées agitées de juin 1869, qu'on représentait comme fomentées par la police, ces soirées étaient quelque chose de très-sérieux; elles nous ont donné des inquiétudes trop réelles. Il est bien évident que, si la police avait voulu, comme on dit, monter un coup, ce qui est un crime, quand même ce ne serait pas une faute, elle l'aurait fait avant le plébiscite, avant les élections, afin d'agir sur l'esprit de la province. Or les mouvements ont éclaté après!

Il y avait à cette époque, une sorte de faveur pour l'opposition anti-dynastique, et on pouvait craindre d'avoir de mauvais lendemains.

Je puis vous citer un fait qui, dans le moment, nous a beaucoup frappés. C'était le 10 juin, jour de la plus grande agitation sur les boulevards, une barricade fut élevée en face des *Variétés*. Ce soir-là, nous eûmes connaissance d'une dépêche télégraphique expédiée par M. Laurier à M. Gambetta à Cahors, dépêche qui avait été communiquée au préfet de police. Laurier disait : « As-tu reçu ma lettre? Je suis inquiet, nous faisons tous nos efforts pour rétablir le calme, et empêcher qu'il y ait un mouvement ce soir sur les boulevards. J'ignore si nous réussirons. » Sincère ou non, cette dépêche indiquait que le parti révolutionnaire agissait; si M. Laurier faisait des efforts pour contenir les impatients, il connaissait donc des impatients. Ce soir-là, les choses prirent une gravité exceptionnelle. L'Empereur en fut préoccupé : vers les dix heures, il appela M. Pietri ; celui-ci, en s'en allant, me recommanda de rester dans son cabinet, afin de le tenir au courant de ce qui se passait, et de le prévenir, si cela était nécessaire.

Peu après son départ, j'appris que des barricades s'élevaient ; j'envoyai de ce côté la garde de Paris, qui avait d'abord une autre destination, et je me rendis aux Tuileries pour faire mon rapport à M. Piétri.

Ces troubles ont duré depuis le 6 mai jusqu'au 11 juin; le 10 était un jeudi, si je ne me trompe; le lendemain, vendredi, l'Empereur se promena inopinément sur les boulevards, qui restèrent calmes, et ce fut fini.

Félix Pyat, du reste, s'était plaint souvent de l'inertie des ouvriers de Paris.

« Comment! disait-il, on n'a encore rien fait! Sous la Restauration, que de tentatives avant d'arriver à 1830 !

« De 1830 à 1848, voyez toutes les journées qui se sont succédé. Le premier empire a eu Mallet, nous n'avons eu rien, quelques Italiens, pas un Français. Jamais on ne réussira ni la première ni la seconde fois : il faut s'y prendre à plusieurs reprises et par conséquent commencer le plus tôt possible. » Il poussait ainsi à une révolution.

**M. le Président.** — Arrivons au moment de la guerre. Alors eurent lieu des manifestations sérieuses des cris: à Berlin! à Berlin! On a accusé la police d'avoir provoqué ces manifestations.

**M. Mouton.** — La police n'y était absolument pour rien ; elle n'est intervenue que pour protéger la maison de M. Thiers, qui était menacée par une colère aveugle. Ces manifestations ont pris fin à la suite d'une proclamation du préfet de police aux habitants de Paris, proclamation qui avait été rédigée par le préfet à la demande du ministre de l'intérieur.

Du reste, ce mouvement des esprits a été le même dans toute la France. Il suffit, pour s'en convaincre, d'interroger les voyageurs qui ont visité nos grandes villes à cette époque.

**M. le President.** — L'*Internationale* paraît avoir alors fait des contre-manifestations en faveur da la paix.

**M. Mouton.** — Il y en a eu en effet quelques-unes, mais elles ont été peu nombreuses, car le sentiment public les a immédiatement arrêtées.

L'autorité maintenait l'ordre autant que possible ; seulement il n'y avait pas lieu de sévir contre des foules qui criaient : « A Berlin ! Vive la France ! »

L'Internationale a agi de concert avec ses amis les révolutionnaires de la Ligue de la paix, qui, je le répète, n'ont rien de commun avec la ligue qui compte parmi ses membres MM. Passy, Michel Chevalier, etc...

**M. le Président.** — Enfin, arrivent les désastreuses nouvelles de Sedan, et la journée du 4 septembre. Qu'avez-vous su de cet événement ?

**M. Mouton.** — Quand dans la nuit du 3 au 4, nous avons appris le malheur de Sedan, nous nous sommes attendus aux troubles les plus sérieux. Nous sommes restés en permanence autour du préfet ; c'est là que nous avons reçu un rapport qui rendait compte de ce qui se passait sur le boulevart, des cris de déchéance. Une colonne qui s'était formée à la hauteur du poste Bonne-Nouvelle et à laquelle se trouvaient mêlés des mobiles parisiens venus du camp de Saint-Maur, avait été refoulée par les sergents de ville qui maintenaient la circulation. Il y eut des coups échangés. Des coups de feu furent tirés, non pas comme on l'a prétendu, par les sergents de ville, mais contre eux. Ils n'avaient pas de revolvers comme aujourd'hui, et franchement ce n'est pas dans un moment comme celui-là, quand on sentait le terrain manquer sous ses pieds, que la police aurait pu être provocatrice, si jamais elle avait pensé à l'être. Ce qu'on pouvait craindre alors, c'était bien plutôt une défaillance qu'un excès de zèle. Mais ces hommes se sont conduits noblement jusqu'à la dernière heure ; ils se sont montrés dévoués et fidèles à leur devoir qui est non pas de faire de la politique, mais de maintenir l'ordre. On a pu les apprécier quand est venu le 18 mars.

Ils refoulèrent donc cette masse avec énergie mais sans violence ; ils ont reçu beaucoup de coups et en ont rendu quelques-uns, mais ils n'avaient pas, que je sache, de casse-tête, comme on l'a dit, ils ne devaient jamais se servir d'une autre arme que de leur épée, en cas d'absolue nécessité. Ils ne l'ont pas tirée ce jour-là.

Cette résistance irrita la foule qui se rendit chez le gouverneur de Paris, pour se plaindre des procédés de la police. Le général Trochu leur répondit : « Soyez tranquilles, justice vous sera faite. » Au lieu de les blâmer, il les soutenait. Nous apprîmes bientôt que la Chambre se réunissait, quoiqu'il eût été convenu en conseil de gouvernement qu'il n'y aurait pas de séance de nuit. Je me souviens avoir entendu lire cette nuit même un rapport signalant le fait suivant : M. Jules Simon fut entouré au sortir du Corps législatif par une foule qui l'escorta jusqu'à la rue Royale. Là, s'arrêtant à l'entrée de la place de la Concorde, il se retourna et leur dit : « A demain ! à midi, nous nous retrouverons tous ici ! »

Nous ne nous sommes couchés que vers trois heures du matin.

Le lendemain, M. Piétri appelle les commissaires de police qu'il avait choisis pour les postes les plus importants. C'était dans mes attributions de les introduire auprès de lui. Il leur recommanda beaucoup d'énergie et de modération ; il leur parla uniquement de leurs devoirs envers la patrie, des malheurs de la France et de la nécessité plus grande que jamais de maintenir l'ordre et de sauvegarder l'indépendance de l'Assemblée. Il ne fut fait aucune allusion à un intérêt dynastique. Les commissaires se sont courageusement acquittés de leur mission, et certes ce n'est pas leur faute si la Chambre a été envahie.

A midi, je me rendis au Corps législatif par ordre de M. Piétri, que je n'ai plus revu depuis, sinon beaucoup plus tard. Je ne vous raconterai pas les détails de l'envahissement auquel j'ai assisté, mais que vous connaissez mieux que moi. Seulement je puis vous citer un fait dont je n'ai pas été témoin, mais que je tiens de M. Piétri lui-même. Il reçut, à deux heures, à la

Préfecture, M. Jacob, commissaire de police, qui était hors de lui; celui-ci déchira son écharpe en entrant et dit: « On vient de nous renvoyer! » En effet, au début de la séance, M. de Kératry s'était plaint de ce qu'on avait fait venir la police; on alla représenter aux questeurs que la foule était nombreuse, mais qu'elle était sans armes et parfaitement inoffensive; « ce qui l'irrite, disait-on, ce qui peut amener une collision, c'est la présence des sergents de ville. » Donnez-leur l'ordre de se retirer!

Les questeurs s'en entretinrent avec les commissaires de police. Ceux-ci répondirent qu'ils n'étaient pas dans l'enceinte du palais, mais sur la voie publique, et que là, ils relevaient du préfet. Alors, on s'adressa au général commandant les troupes, qui avait une autorité supérieure. Le général leur enjoignit de se retirer sans vouloir écouter leurs observations. Ils se retirèrent avec leurs hommes, et à ce moment la foule se précipita pour envahir l'Assemblée. Jusque-là elle n'avait pas pu dépasser le pont.

**M. le Président.** — Est-ce le général Caussade qui avait donné cet ordre?

**M. Mouton.** — Je crois que oui. Mais si vous voulez être renseigné sur ce point d'une manière plus précise, vous n'avez qu'à interroger M. Jacob lui-même.

Lorsque je vis que la Chambre était envahie, je me repliai sur la préfecture où je ne trouvai plus M. Pietri, qui avait été mandé auprès de l'Impératrice. Il avait en partant placé à chaque porte de la préfecture vingt-cinq hommes armés chargés d'en défendre l'entrée.

Il rendit compte de la situation à l'Impératrice qui, sur les instances des diplomates, se décida à quitter les Tuileries.

M. Pietri rentra à la préfecture. En route on lui dit que les envahisseurs y avaient déjà pénétré. En effet, comme nous étions occupés à forcer son bureau pour en retirer les valeurs, M. de Kératry survint et nous dit: « Laissez cela, tous les objets seront rendus à leur propriétaire. » Et aussitôt, il fit appeler le directeur du télégraphe et expédia une dépêche qui enjoignait de faire arrêter M. Pietri et de mettre en liberté M. Cluseret qui avait été arrêté sur la frontière du Nord.

**M. Callet.** — Que faisait là M. Cluseret?

**M. Mouton.** — Il avait été expulsé comme étranger, et il voulait rentrer. Il conspirait, il avait cherché à nouer des relations avec la garde impériale, il espérait être ministre de la guerre à la prochaine révolution. Quand une première fois on avait voulu l'expulser, il s'était réclamé de l'ambassadeur d'Amérique qui, d'abord l'avait pris sous sa protection, mais qui avait fini par l'abandonner.

Le 3 septembre, M. Piétri, qui ne perdait pas de vue les menées de Cluseret, avait donné l'ordre de le faire arrêter s'il se présentait, ce qui avait eu lieu. M. Pietri le faisait retenir prisonnier, et le premier acte de M. de Kératry arrivant à la préfecture de police fut de télégraphier qu'on le laissât libre de rentrer à Paris. Il y revint en effet, puis il alla à Marseille et à Lyon, prêchant partout la guerre civile.

Le 4 septembre au soir, M. de Kératry amena avec lui à la préfecture un rédacteur de la *Marseillaise*, Antonin Dubost, et Raoul Rigault, qui a occupé l'emploi de chef du service politique, qui a introduit à la préfecture l'élite des orateurs des clubs, des meneurs de l'*Internationale*, de la *Libre-Pensée*, etc... Jusqu'au 31 octobre la préfecture a été occupée par ce monde là. Plusieurs se sont alors démasqués, mais un bon nombre sont restés jusqu'au 18 mars et ont servi la Commune. Ils ont été révoqués plus tard.

Vous savez comme moi que les deux assassins Eudes et Mégy ont été mis en liberté par ordre du Gouvernement du 4 septembre; je ne l'ai appris que par le bruit public.

**M. le Président.** — Vous n'en êtes pas sûr? Avez-vous quelque chose à ajouter à votre déposition?

**M. Mouton.** — Encore une observation. Les sociétés de secours mutuels avaient reçu sous l'empire une organisation administrative complète, à laquelle on reprochait même d'être un peu étroite. Il y avait des présidents désignés par le pouvoir; le nombre des membres était limité; on y avait introduit des membres honoraires qui payaient des cotisations, mais ne recevaient rien. Ces sociétés qui avaient l'avantage de réunir sous une même bannière patrons et ouvriers, étaient considérées comme un excellent dérivatif contre les associations mauvaises, comme l'*Internationale*, les chambres syndicales, etc. Aussi, ont-elles été vivement attaquées par les hommes qui ont fait la révolution du 4 septembre.

Je puis citer notamment un article de M. Jules Simon dans la *Revue des Deux-Mondes* où cette organisation qui comportait des membres honoraires ne recevant rien, est attaquée comme entrainant une différence de situation injurieuse

pour les autres membres. L'animosité avait été si bien excitée que, après le 4 septembre, une société celle des *Quinze-vingts*, dans le 10e arrondissement, a sur le champ expulsé les membres honoraires, ne voulant pas que les patrons fussent mêlés aux ouvriers. Il y a chez l'ouvrier de Paris une haine inexprimable contre le patron qui réussit.

**M. Callet.** — Pensez-vous que les hommes qui, le 4 septembre, se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville pour se constituer en gouvernement, étaient au nombre des meneurs des sociétés révolutionnaires socialistes et communistes, en ce sens qu'ils auraient eux-mêmes préparé le complot qui devait éclater à heure fixe, ou bien auraient-ils été plutôt poussés? Nous inclinons à penser qu'ils ont été en quelque sorte les bénéficiaires par nécessité de la révolution?

**M. Mouton.** — Je crois qu'ils voulaient se servir des membres de ces associations, ils partageaient leurs idées, au moins en apparence. Nous en avons la preuve, il suffit de se reporter aux réunions électorales de 1869. Partout où M. Jules Simon se présentait, il disait: « Il n'y aura de liberté pour le peuple que lorsque chaque citoyen aura un fusil pour se défendre, comme il a un bulletin de vote pour affirmer son droit. »

Dans toutes ces réunions on professait hautement la doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'État, et vous savez, Messieurs, ce qu'on entendait par là. Il ne s'agissait pas de laisser l'Église libre avec sa dotation indépendante, il s'agissait de la spolier et de l'empêcher d'acquérir, de lui enlever la subvention de l'Etat et de l'empêcher de posséder.

Dans une réunion privée chez Budaille, où nous avions des agents, le fameux Briosne posa cette question à M. Jules Simon : «Citoyen, êtes-vous candidat démocrate socialiste? »

A quoi M. Jules Simon répondit :« On me demande si je suis communiste! (Ce n'était pas cela qu'on lui avait demandé). Non, mille fois non.

»On veut savoir si je suis socialiste. Si par socialiste, on entend un homme qui désire voir réorganiser la propriété, et organiser le travail oui, je suis socialiste. »

Alors Briosne qui prêchait ouvertement la liquidation sociale, dit: « Citoyens, vous avez entendu! Je n'étais pas, je l'avoue, partisan du citoyen Jules Simon, je n'étais pas résolu à voter pour lui, mais après la déclaration qu'il vient de faire, je l'accepte comme candidat démocrate socialiste de la 9e circonscription. »

Voilà ce qui s'est passé en 1869. Les journaux, à cette époque, l'ont publié sans être contredits.

Cette séparation de l'Église et de l'État, prêchée par ces messieurs, se traduit par la suppression de l'église et de l'école, comme on l'a vu sous l'administration des Mottu et des Clémenceau.

Il y a eu une société établie pour fonder des écoles professionnelles de jeunes filles en dehors de toute conviction religieuse, à l'exclusion de tout emblême, de tout symbole religieux ; tandis que la loi actuelle veut que le caractère religieux domine dans l'école, puisqu'on tient plus à séparer les catholiques des protestants, que les filles des garçons, et qu'on aime mieux une école mixte pour les sexes que pour les cultes.

L'instruction gratuite et obligatoire que réclament les mêmes hommes serait toute différente, s'ils avaient la haute main sur l'enseignement.

(Séance du 11 août 1871).

---

# DÉPOSITION

DE

# M. GARCIN

**M. Garcin,** *capitaine d'état-major.* — J'ai été chargé de recueillir des renseignements relatifs à l'insurrection, je transmettais le bulletin politique au Maréchal.

**M. le Président.** — Vous avez interrogé personnellement plusieurs insurgés?

**M. Garcin.** — Oui, tous les chefs arrêtés sur la rive gauche pendant les jours de l'occupation de Paris.

**M. le Président.** — Quels étaient ces chefs?

**M. Garcin.** — On a arrêté Billioray, le joueur de vielle; il a été fusillé à l'Ecole militaire.

Le troisième jour on a arrêté Millière au Luxembourg, puis Fontaine, Jourde, Cavalier, puis un autre Billioray, le véritable chef de la commune, Lhuillier, Rossel et Urbain.

**M. Flotard.** — Est-ce qu'ils ont été tous fusillés?

**M. Garcin.** — Non, on a fusillé Millière, Tony Moilin, Billioray.

Billioray a d'abord cherché à nier son identité. Il y avait une grande exaspération de la foule, il avait voulu se jeter sur un soldat, c'était un homme d'une force athlétique. On l'a soustrait à la fureur de la foule et j'ai essayé de le faire parler. Il a commencé une histoire de fonds dont il pouvait indiquer la cachette, mais il ne l'a pas terminée. Il parlait de 1,500,000 francs, puis il s'est interrompu pour me dire : « Je vois bien que vous allez me faire fusiller, c'est inutile que j'en dise davantage. »

Je lui ai dit : « Vous persistez? » « Oui. » Il a été fusillé.

**M. le Président.** — Que résulte-t-il pour vous de la connaissance des faits dont vous avez été témoin ?

**M. Garcin.** — Messieurs, je vous demande la permission de vous lire une petite note que j'ai rédigée.

« L'insurrection qui a éclaté le 18 mars 1871, » semble avoir été amenée par les causes suivantes :

« 1° Une préparation patiente et suivie de » tous les moyens insurrectionnels imaginables.

» 2° Une misère exceptionnelle résultant des » circonstances critiques que traversait notre » pays. Cette misère secondée par une démoralisation complète des masses populaires.

» 3° Des circonstances fortuites qui sont » venu favoriser l'éclosion du mouvement révolutionnaire,

« Si l'on veut examiner et discuter la première de ces causes, l'ensemble des remarques » faites, soit en compulsant les dossiers saisis, » soit en écoutant les interrogatoires, a démontré qu'une savante organisation avait présidé » à l'insurrection. Les chefs principaux et secondaires du mouvement devaient obéir aveuglément eux-mêmes à une impulsion unique, » autrement dit, ils étaient disciplinés même » dans leurs écarts les plus violents d'apparence.

» La plupart des chefs signalés par la notoriété ont cependant cherché à nier l'influence » occulte et mystérieuse de l'Internationale... »

Du reste, chacun rejetait sur son voisin toute participation à l'émeute. Ils se lançaient dans des considérations tirées de la république honnête, de franchises communales maintenues dans un cadre qui avait une apparence de raison, mais, au fond, aucun ne voulait affirmer sa participation directe avec l'Internationale, son attache à l'Internationale.

Tony Moilin particulièrement m'a dit en plusieurs phrases successives qu'il était, il est vrai, un républicain très-exalté, mais qu'il considérait l'état social comme mauvais, qu'il avait rêvé une transformation de cet état social, qu'il considérait la lutte comme une bataille permise. Il ajouta même: « ce que je n'ai pas pu faire, mes neveux le feront. » Je lui ai répondu : « Monsieur, les miens se trouveront en face des vôtres. » « On a vu des documents entre autres » une sorte de mémoire rédigé par les agents » de l'Internationale d'une des mairies de Paris » (rive gauche de la Seine), dans lequel ces » agents adjuraient les élus de la commune de » faire cesser leurs dissentiments personnels et » de déployer le maximum d'activité et d'éner» gie que réclamait la circonstance unique » où l'on se trouvait pour assurer l'établisse» ment définitif du principe révolutionnaire. » On rappelait encore dans ce mémoire que les » élus de la commune ne devaient pas perdre » de vue qu'ils étaient à ce poste, parce que » l'Internationale les avait choisis et dési» gnés au populaire, comme étant susceptibles » de mener à bonne fin la révolution entre» prise.

» Dans les interrogatoires spéciaux qu'ils » ont subis, les chefs, tels que Millière, Tony » Moilin, Fontaine, Jourde, Cavalier et en der» nier lieu Billioray, ont cherché à faire sup» poser que leur but n'était autre que l'établis» sement de franchises communales pour Paris, » puis en cas de succès pour leur parti, la » transformation de la France en une répu» blique démocratique avec l'application des » principes qui pourraient en découler. Aussi, la » vérité a-t-elle été révélée plutôt par l'examen » des nombreux documents saisis, que par les » déclarations mensongères des principaux » prisonniers, celles-ci étant toujours habile» ment calculées pour arriver à les disculper » individuellement du rôle odieux auquel ils » s'étaient plus ou moins prêtés pendant les » derniers jours de l'insurrection.

» On a pu constater, d'autre part, comme » preuve de la vaste organisation des masses » populaires, le classement des adhérents so» cialistes en centuries et décuries, avec chefs » élus et parfaitement désignés.

» Dans plusieurs arrondissements, ce travail » de répartition en décuries et centuries a été » retrouvé presque au complet. »

Il y a une quantité de ces pièces qui vous ont été remises.

» De plus, il résulte de la lecture de nombre » de pièces saisies ou de diverses déclarations » d'interrogatoire, que la ligue républicaine » était non-seulement organisée à Paris, mais » encore sur un grand nombre de points en » province.

» La correspondance saisie chez la sœur de » Delescluze est pleine d'indices à cet égard. » Billioray dans son interrogatoire a avoué que » son dernier acte officiel dans la direction des » affaires de la Commune, avait été la récep» tion de la ligue républicaine de Lyon, avec » laquelle on avait même pu parfaitement » s'entendre. Divers membres de la Com» mune ont enfin déclaré que la province serait » arrivée à se soulever toute entière, sous l'im» pulsion de leurs agents provocateurs, si nos » succès n'avaient pas été si décisifs et si écra» sants pour l'insurrection dès le jour où l'ar» mée avait pénétré dans Paris. »

Cette déclaration m'a été faite notamment par Cavalier. Je ne me rappelle pas les autres noms, mais plusieurs m'ont dit la même chose.

» *En résumé, on peut conclure que la ré» volution du 18 mars avait une direction sa» vamment organisée.* Cette direction n'avait » pas du tout été improvisée lors de l'éclosion » du mouvement révolutionnaire, mais elle » existait au contraire et fonctionnait long» temps auparavant; son programme était ar» rêté et coordonné de longue date. »

Il y a des papiers de Delescluze qui remontent à 1849 et qui le prouvent.

« Elle avait travaillé sans relâche à prépa» rer les masses, ignorantes et corrompues par » ses soins, à la réalisation d'un bouleversement » social général. Ceux qui avaient été choisis » pour remplir le rôle de chefs principaux, ou » même de chefs secondaires, étaient générale» ment des hommes déclassés, ou dévorés par » une ambition malsaine et jalouse, ou pleins » d'appétits matériels et grossiers. Leurs vrais » principes, non pas ceux qu'ils affichaient dans » leurs proclamations, mais ceux qu'ils avaient » au fond du cœur, étaient ceux-ci : tous les » moyens sont bons pour arriver à notre » résultat, et quand nous y serons parve» nus, à nous cette vieille société que nou

» *détestons*, comme l'a si nettement dit Millière » au moment de mourir : à nous les masses » populaires qui nous serviront de levier puis- » sant pour la satisfaction de nos ambitions et » de nos désirs. »

» Les réflexions qui précèdent ont eu pour » objet de faire ressortir la nature de la direc- » tion du mouvement insurrectionnel. Aucun » moyen destiné à en assurer le succès n'avait » été négligé par le comité directeur.

« On avait, depuis plusieurs années, ainsi que » le fait a été établi, surtout par la série d'in- » terrogatoires des inculpés ordinaires, tra- » vaillé les masses populaires dans la capitale et » dans les centres ouvriers. »

J'ai acquis cette conviction dans l'interrogatoire des prisonniers. Il est passé par le deuxième corps quantité de prisonniers des plus mauvais quartiers après l'affaire du moulin Saquet, avant l'enlèvement du fort d'Issy.

» On s'était efforcé de développer dans ces » masses l'abandon des principes d'honnêteté » et de travail régulier ; on leur persuadait que » la révolution leur procurerait facilement tous » les biens des riches; on avait exploité leur » ignorance et on les avait égarés dans les idées » politiques les moins pratiques ; on avait fait » fermenter adroitement parmi elles les plus » mauvaises passions. Beaucoup de ces igno- » rants arrêtés, lors de la prise de Paris, pour » leur participation directe et effective au mou- » vement insurrectionnel, ont avoué qu'ils re- » connaissaient seulement alors combien on les » avait trompés et exploités, en les poussant » sans cesse en avant et en leur promettant des » résultats qu'ils voyaient bien maintenant ir- » réalisables.

» Pour s'assurer davantage l'esprit des » masses, les comités directeurs avaient » répandu parmi elles les gens sans aveu, ca- » pables de tout, même des plus abominables » crimes et, par conséquent, susceptibles d'une » exaltation hors ligne et soutenue. Ces indi- » vidus, hommes et femmes, véritables me- » neurs des masses, parce qu'ils étaient en con- » tact permanent avec elles, étaient pour les » chefs du mouvement de vrais séides qui leur » étaient fort utiles. Aussi les a-t-on choyés at- » tentivement jusqu'à la fin de l'insurrection. » Ils relevaient dans les moments de découra- » gement le sentiment de la résistance aux pro- » grès incessants de l'armée de l'ordre, ils ai- » daient à faire accepter aux foules les men- » songes les plus grossiers et les plus effrontés; » ils ont entretenu le régime de la terreur com- » biné par les chefs et qui a pesé sur Paris pen- » dant la seconde partie de l'insurrection. En- » fin ils ont été les instruments dont on s'est » servi pour accomplir les actes si connus de » dévastation et de cruauté sauvage.

« Cette catégorie de misérables qui compre- » nait tout ce que Paris possédait d'interlope » s'est nécessairement développé, en raison de » la résistance de la Commune. Beaucoup ont » peut-être disparu, mais il en est resté cer- » tainement encore un grand nombre qui se » sont dissimulés, jusqu'à ce que survienne une » occasion qui leur semblera plus propice. »

Je retrouvais cette organisation à tout instant dans tous les interrogatoires. Ces gens avaient été amenés à faire partie de l'insurrection, soit par la misère, soit par de mauvais conseils.

Tous s'accordaient à dire la même chose : ils présentaient l'organisation de la Commune comme étant celle-ci : d'abord le Comité, les chefs de la Commune qui formaient le conseil dirigeant ; puis le comité de chaque légion de la garde nationale à côté du comité central.

Chacun de ces comités avait des délégués, sortes d'espions et ces délégués étaient multipliés à l'infini. Bon nombre d'officiers m'ont dit : nous étions si peu maîtres de notre troupe, qu'il y avait un ou deux individus revêtus de l'uniforme qui n'étaient rien et qui donnaient des ordres à tout le monde, et auxquels nous devions obéir en tout point, sans quoi nous étions inquiétés et accusés de ne pas faire ce que nous devions faire.

Je demandai quels étaient ces gens. — C'étaient tous des gens sans aveu, tous des gens sortis de prison, ce qu'il y a plus de mauvais dans Paris. Tous les prisonniers arrêtés qui faisaient partie de ces bandes, m'ont dit que la Commune les choyait et se servait d'eux comme d'agent directs.

Je leur disais : Quel était votre rôle, quel était votre métier, que faisiez-vous, vous qui traitiez les autres de fainéants? Oui, répondaient-ils, quand nous voyions que cela ne marchait pas, nous disions qu'il ne fallait pas croire ce que les gens de Versailles publiaient, que la Commune allait être triomphante, nous tâchions d'enrégimenter les gardes nationaux qui étaient là pour leurs 1 fr. 50, ou parce qu'ils n'avaient rien de mieux à faire.

Tout cela était parfaitement organisé, on

peut considérer ces gens comme ayant été sous l'action directe de la Commune.

« La deuxième cause n'a pas besoin de dé- » veloppements, c'est celle que la plupart des » insurgés ont invoquée comme excuse, pour » justifier leur participation au mouvement » révolutionnaire. »

Toutes les réponses des insurgés concordent. Quand on leur disait: Pourquoi vous êtes-vous mis dans telle bande de volontaires? car ceux qui étaient pris comme des gardes nationaux entraînés par la misère, on savait le distinguer, on avait pour eux la plus grande indulgence, on leur donnait à manger et on en faisait une catégorie spéciale ; ceux-là disaient: « voilà une guerre qui a arrêté tout travail; après cette guerre, à peine étions-nous sortis de la main des Prussiens, que la révolution a éclaté, nous ne pouvions pas quitter Paris, nous étions là avec nos femmes et nos enfants et on nous faisait voir que si nous voulions gagner 1 fr. 50 nous serions dans la garde nationale, nous ne songions pas à aller nous battre ; aucun ne pensait à aller se battre.»

**M. le comte de La Rochethulon.**— Avez-vous pu constater que beaucoup d'enrôlés seraient entrés dans la garde nationale après la guerre?

**M. le capitaine Garcin.** — Il y avait beaucoup d'inscrits avant la guerre, mais j'estime que la garde nationale devait fonctionner très-mal ; il y avait beaucoup de gens inscrits sur les listes, mais qui n'avaient rien fait. Ils sont restés pour conserver leur paye.

**M. de La Rochethulon.** — Je voudrais savoir si beaucoup y sont entrés à l'occasion de la Commune!

**M. le capitaine Garcin.** — M. le général de Cissey m'a fait cette observation: « n'oubliez pas de mentionner que les insurgés avaient été organisés de telle sorte, que pendant le siége on n'aurait pas fait donner les insurgés contre les Prussiens, parce qu'on les avait réservés pour le moment de l'insurrection.»

**M. de La Rochethulon.** — C'est ce que je voulais savoir.

**M. le capitaine Garcin.** — Les chefs de l'insurrection avait tellement organisé cette insurrection, qu'ils ménageaient leurs instruments pour le moment de la défaite de la France par la Prusse. Ils se servaient de ces gens dans un sens anti-français.

La troisième cause peut être envisagée de la manière suivante : « La population ouvrière de » Paris avait, par le fait du siége soutenu con- » tre les Prussiens, contracté des habitudes qui » l'avaient détournée de ses occupations ordi- » naires; la subvention de 1 fr. 50 par jour » accordée à chaque garde national, et celle » de 75 centimes en sus pour la femme de » tout garde national marié, assuraient, à peu » près, avec les vivres journaliers, l'existence » des familles inoccupées et nécessiteuses. On « trouvait ce genre d'existence fort séduisant, » parce qu'il dispensait de tout travail pénible, » les femmes péroraient et coquetaient pendant » que les hommes allaient au cabaret ou au club » et se livraient à ce qu'ils appelaient des dis- » cussions politiques. »

C'est à peu près le résumé de tous les interrogatoires.

« Chacun considérait au fond cette vie » comme étant la vie douce et facile qu'il rêvait. » Bref, on se laissait aller dans les masses, en se » disant que l'armée ferait défection dans l'in- » stant critique, que le gouvernement de Ver- » sailles serait bouleversé, et que la Commune » ayant le dessus, tout était assuré. Beaucoup, » en outre, s'imaginaient que leur tour de se » battre n'arriverait pas.

» Ces erreurs des masses nous étaient » révélées au fur et à mesure de nos succès » pendant le siége, et elles ressortaient des » déclarations de la majeure partie des pri- » sonniers. »

C'était le sentiment général, je disais à des insurgés : «vous avez vu nos hommes. » — « Oh! Monsieur, nous étions convaincus que les soldats lèveraient la crosse en l'air.» Il y a des prisonniers qui nous ont dit qu'on leur avait assuré qu'ils allaient se battre contre des séminaristes et des gendarmes.

» On comprend dès lors, en tenant compte » surtout du caractère de la population pari- » sienne, que la Commune ait pris cette consis- » tance qui a pu donner quelques inquiétudes » jusqu'à ce que l'armée ait été en mesure de » frapper ses coups décisifs.

» Fort heureusement pour le maintien de » l'ordre, le mouvement révolutionnaire res- » semblait à un édifice fragile par la base, la » véritable force lui manquait, parce qu'il n'é- » tait appuyé sur aucun sentiment honnête, » sur aucun principe avouable. Ses instru- » ments ne pouvaient dès lors être animés de » ce puissant mobile qui fait faire de grandes

» choses et ils ne pouvaient lutter avec chance » de succès définitif contre les partisans de l'or- » dre, un instant étonnés, mais non démorali- » sés, comme avaient tant cherché à le faire » croire les chefs de la révolution.»

J'ai voulu voir s'il y avait de la conviction chez les gens arrêtés; il n'y en avait pas; les physionomies étaient aussi révoltantes qu'il est possible de l'imaginer, ils étaient pris ivres, abrutis de toutes les façons, et on avait grand peine à leur tirer des réponses. Dans le commencement, ils étaient dominés par la peur, ils étaient convaincus qu'ils allaient être fusillés. Nous leur disions: «non, nous n'usons pas de ces procédés-là, ceux qui se seront mis sous le coup de la loi, passeront devant les tribunaux, mais nous ne fusillons personne.» Il y en a plusieurs qui, en apprenant qu'ils ne seraient pas fusillés, se sont livrés à une explosion de joie folle, ils sautaient, ils s'embrassaient en disant : « Nous n'allons pas être fusillés! »

» La dernière cause fortuite provient de l'a- » bandon dans Paris, à la date du 18 mars 1871, » de ressources défensives immenses et de » moyens d'action comme jamais révolution « n'en a trouvé dans une place de la valeur de » celle de Paris. »

Il y avait effectivement, lors de l'entrée dans Paris, une profusion de matériel incroyable, l'organisation défensive de Paris, préparée contre les Prussiens, disposait de moyens destructeurs effrayants. Quand nous avons pénétré dans Paris, à chaque pas on marchait sur des magasins à poudre; et il est prodigieux qu'après la consommation de munitions qui s'est faite, on ait pu retrouver tant de projectiles et tant de poudre.

**M. de La Rochethulon.** — Pourriez-vous nous expliquer comment se sont trouvées à profusion certaines espèces d'armes qui n'y étaient pas pendant le siége? Le gouvernement avait très-peu de Remington. Or, j'ai vu beaucoup d'insurgés qui en avaient. Il faudrait donc que, dans l'intervalle de la capitulation de Paris jusqu'au moment où on l'a cerné, on eût fait pénétrer ces armes?

**M. le capitaine Garcin.** — J'ai cherché à savoir la part que la Prusse pouvait avoir à cette insurrection, je n'ai rien pu saisir. J'ai interrogé plus de 500 prisonniers, ceux qui me paraissaient les plus intelligents, je n'ai rien pu saisir de direct. Mais dernièrement je suis allé à Metz par ordre du ministre, j'ai causé avec différentes personnes, — je suis de la Lorraine, — et on m'a dit que pendant l'insurrection, bon nombre d'officiers prussiens avaient affirmé à des membres de ma famille que jamais nous n'entrerions dans Paris, qu'il faudrait, ainsi qu'ils l'avaient prévu, que le gouvernement français fit appel au gouvernement prussien pour arriver à comprimer cette insurrection, et que les moyens de résistance étaient tels que jamais l'armée française ne pourrait arriver à dominer Paris.

Ce renseignement m'a été fourni de différents côtés ; j'ai causé avec les chefs de service du chemin de fer, à Nancy; dans ma famille, j'ai causé et dernièrement j'en ai parlé, à Paris, à des personnes qui y sont restées pendant la Commune ; tous ces renseignements ont concordé.

J'ai cherché à savoir comment Paris se ravitaillait.

On m'avait dit que les Prussiens favorisaient l'entrée des vivres dans Paris. L'investissement était complet de notre côté, le blocus était rigoureux et nous savions que les vivres ne manquaient pas à Paris. — J'ai vu par des dépositions de prisonniers, que non seulement les Prussiens avaient favorisé l'entrée des vivres dans Paris, mais même que des officiers prussiens avaient fait des tripotages qu'ils s'entendaient avec les agents de la Commune pour faire des acquisitions de bétail, et que des troupeaux entraient sous la sauvegarde des autorités prussiennes. J'ai signalé le fait, et je crois qu'on a donné des ordres pour que le blocus fût complet, nous avions des gendarmes qui interceptaient les vivres; ce détail m'a été donné par un officier venu en parlementaire au moment de la reddition du fort d'Issy, quand Rossel a écrit cette lettre violente au commandant Laperche. L'officier qui apportait cette lettre a été pris, a-t-il dit, dans un vrai traquenard, car la teneur de la lettre motivait qu'on le passât par les armes. Le commandant Laperche a trouvé un peu fort qu'on le traitât ainsi, et a dit à cet officier : « je vais vous expédier au quartier général.»

J'ai montré à cet homme ce qu'il avait apporté. — Vous vous rappelez la teneur de cette lettre de Rossel.

Je lui ai dit : « Si je vous appliquais la loi ! »

Il a été furieux de voir qu'on l'avait chargé d'une mission aussi mauvaise. Il était très ennuyé de retourner dans le milieu de la Commune, il m'a expliqué qu'il avait été forcé de

rester au fort d'Issy. Je lui ai répondu « on ne vous renverra pas, vous allez être considéré comme prisonnier sur parole, seulement vous allez me donner des renseignements directs sur la question de la participation de la Prusse à l'insurrection de Paris. »

On m'avait signalé que bon nombre d'insurgés vendaient des armes à vil prix aux Prussiens. Il m'a confirmé ce fait, il m'a dit qu'un grand nombre de gardes nationaux avaient traversé les lignes et vendu une grande quantité d'armes. Mais je ne sais pas si les Prussiens ont fait entrer des armes dans Paris; ils ont plutôt donné une participation morale, qu'une participation effective à l'insurrection.

**M. de la Rochethulon.** — Néanmoins il y a eu une quantité considérable d'armes qui n'avaient pas été achetées par le gouvernement, ni par la Commune. Ces armes n'ont pu être livrées pendant l'intervalle des deux siéges.

*Un membre.* — En général, parmi les prisonniers, vous n'avez constaté aucune conviction, mais y en avait-il au moins parmi les chefs?

**M. le capitaine Garcin.** — Le système des chefs consistait, au commencement, à ne pas répondre.

Millière a été arrêté vers dix heures du matin dans une maison qui était la sienne, je crois. Il avait opposé une certaine résistance au sergent et au caporal qui l'arrêtaient, il avait tiré un revolver; et il était amené par deux hommes très surexcités, la foule était frémissante, elle voulait le lacérer.

Millière a été amené, nous étions à déjeuner avec le général, au restaurant rue du Tournon, à côté du Luxembourg. Nous avons entendu un très grand bruit et nous sommes sortis. On m'a dit: « c'est Millière. » J'ai veillé à ce que la foule ne se fît pas justice elle-même. Il n'est pas entré dans le Luxembourg, il a été arrêté à la porte. Je m'adressai à lui, et je lui dis: «vous êtes bien Millière.»—« Oui mais vous n'ignorez pas que je suis député.» — C'est possible, mais je crois que vous avez perdu votre caractère de député. » « Du reste, il y a parmi nous un député, M. de Quinsonnas qui vous reconnaîtra.»

J'ai dit alors à Millière que les ordres du général étaient qu'il fût fusillé. Il m'a dit :« pourquoi ?»

Je lui ai répondu: «je ne vous connais que de nom, j'ai lu des articles de vous, qui m'ont révolté, vous êtes une vipère sur laquelle on met le pied. Vous détestez la société.» Il m'a arrêté en me disant avec un air significatif : «Oh ! oui, je la hais, cette société.» «Eh bien, elle va vous extraire de son sein, vous allez être passé par les armes.» — «C'est de la justice sommaire, de la barbarie, de la cruauté.» — «Et toutes les cruautés que vous avez commises, prenez-vous cela pour rien? Dans tous les cas, du moment où vous dites que vous êtes Millière, il n'y a pas autre chose à faire.»

Le général avait ordonné qu'il serait fusillé au Panthéon, à genoux, pour demander pardon à la société du mal qu'il lui avait fait. Il s'est refusé à être fusillé à genoux. Je lui ai dit : «C'est la consigne, vous serez fusillé à genoux et pas autrement.» Il a joué un peu la comédie, il a ouvert son habit montrant sa poitrine au peloton chargé de l'exécution. Je lui ai dit : «Vous faites de la mise en scène, vous voulez qu'on dise comment vous êtes mort, mourez tranquillement, cela vaut mieux.» — «Je suis libre, dans mon intérêt et dans l'intérêt de ma cause, de faire ce que je veux.»— «Soit mettez-vous à genoux.» Alors il me dit «je ne m'y mettrai que si vous m'y faites mettre par deux hommes.» Je l'ai fait mettre à genoux et on a procédé à son exécution. Il a crié: «Vive l'humanité;» il allait crier autre chose quand il est tombé mort.

Tony Moilin a été arrêté un soir à neuf heures. Il a dit qu'il voulait prendre certaines dispositions. Un point à noter c'est que presque tous les chefs vivaient en concubinage. Tony Moilin a demandé à régulariser son union; il voulait assurer sa fortune à sa concubine; on lui a donné toute la nuit pour prendre ses dispositions. Je ne l'ai vu que le lendemain matin, et je lui ai demandé, comme aux autres, quelle était la part qu'il avait prise à l'insurrection, quelles étaient ses idées sur la Commune qu'il voulait fonder. Il m'a répondu: « je réprouve très-fort les actes odieux de la Commune. Je voulais fonder la République, telle que je l'avais rêvée, je n'ai pas réussi, c'est un malheur pour moi.»

Je lui ai dit: «Mais en somme, comment appréciez-vous ces faits odieux, comment admettez-vous ces incendies?» Il m'a répondu, «Monsieur c'est la guerre.»—«Ah! vous appelez la guerre, mettre le feu dans tous les quartiers, faire sauter des populations! Vous les avez vus ces femmes, ces enfants qui ne savaient où se cacher. » — «C'était la guerre.»—Rien que ces mots-là déga-

gent tout homme qui vous condamne à mort. Vous ne méritez aucune pitié.»

Les dernières paroles adressées à sa femme ont été : « Tu élèveras mon enfant dans la haine de ceux que j'ai combattus. » C'était sa dernière recommandation.

Madame Tony Moilin avait demandé que son mari fût fusillé d'une certaine façon, qu'on ne touchât pas à la tête et qu'on lui donnât le cadavre.

Le général en chef n'a pas cru devoir déférer à cette demande. On s'est souvenu de l'affaire Baudin; il a été enterré dans la fosse commune et des ordres ont été donnés pour qu'il ne fût pas retrouvé.

*Un membre.* — Est-ce que la femme de Tony Moilin n'a pas été arrêtée?

**M. le capitaine Garcin.** — Non, elle ne l'a pas été.

L'arrestation de Millière a été faite dans des conditions extraordinaires.

C'était au moment de l'explosion de la rue Vavin. On venait d'arrêter un individu qui jetait du pétrole dans les caves. Il avait été fusillé. On venait aussi d'arrêter une femme qui empoisonnait nos soldats. L'irritation était à son comble et il fallait tout le sang-froid de ceux qui commandaient pour empêcher les exécutions par le peuple lui-même.

**M. le vicomte de Meaux.** — Est-ce qu'on n'a fusillé que Millière et Tony Moilin?

**M. le capitaine Garcin.** — Billioray a été fusillé le premier, puis Millière et Tony Moilin.

*Un membre.* — Comment a fini Billioray?

**M. le capitaine Garcin.** — Billioray a été arrêté en premier lieu. C'était le joueur de vielle. Il venait de donner un coup de couteau à un homme, il avait blessé un soldat, et avait reçu un coup de baïonnette. C'était devant l'école militaire; il y avait une très-grande excitation chez les soldats en voyant leur camarade blessé. On chercha à arrêter Billioray. Il se défendait, il écumait de rage. On a à peine eu le temps de l'interroger. Au dernier moment il n'a rien voulu dire.

L'autre Billioray a été arrêté au Luxembourg. Il avait fait tailler ses cheveux de manière à avoir une tournure militaire. Il avait pris un faux nom, il avait une feuille de route délivrée pour Montpellier.

Il fut arrêté par un commissaire de police.

Ce commissaire m'avait prévenu qu'il était certain que c'était Billioray, car c'était la sœur de ce dernier qui le lui avait livré.

Je lui ai dit: «vous êtes Billioray.» Il y avait là le prévôt du 2[e] corps et un autre officier de gendarmerie; je lui dis: « c'est inutile de nier, vous êtes Billioray.»—«Vous vous trompez, voici mes papiers, je ne suis pas Billioray.»—«Je sais que vous allez imaginer une combinaison, vous avez pris cette feuille de route; vous avez un signalement qui se rapporte à cela, mais vous avez les cheveux teints.» Il me dit non jusqu'au dernier moment; il m'a dit faites de moi ce que vous voudrez, et il nia son identité.

Le commissaire de police me conseilla de faire venir sa sœur et sa mère. Ses parents sont des personnes respectables qui considèrent cet homme comme une plaie de famille. Avant l'insurrection, il venait jusqu'à leur emprunter vingt sous, et, dans les derniers temps, il était caché chez sa sœur, c'est là qu'on l'a saisi. Le commissaire de police me dit: «voulez-vous que je fasse venir sa sœur? nous verrons s'il continuera ses dénégations.»

A ce moment, cet homme commença à pâlir un peu. Je lui dis: « tout à l'heure votre sœur et vos parents vont arriver; dès qu'ils auront constaté que vous êtes bien Billioray, vous serez fusillé cinq minutes après, réfléchissez : si au contraire, vous avouez votre identité, vous aurez le bénéfice d'un jugement, les juges décideront.»

Il changea de système de défense, en disant : « mais votre gouvernement a assuré que Billioray avait été fusillé au Point-du-Jour. »— « On a peut-être dit qu'il avait été fusillé pour vous donner plus de sécurité. » — « Oh! c'est une infamie.» Alors il a reconnu son identité.

On a fait certifier par tous les assistants le procès-verbal qui avait été rédigé pour constater que Billioray avait reconnu son identité. Il a chargé beaucoup les autres membres de la Commune, leur donnant toute la responsabilité. Je lui répliquai: « mais j'ai vu des pièces qui vous condamnent, ce n'est pas la peine de nier.»

C'était un misérable dans toute l'acception du mot; chez lui, le côté moral était aussi affreux que possible.

L'ordre avait été donné d'envoyer à Versailles les hommes de cette nature.

On a arrêté aussi Fontaine, Jourde, Cavalier.

*Un membre.* — Avez-vous interrogé Cavalier, avez-vous su quelques détails?

**M. le capitaine Garcin.** — J'ai voulu savoir quelle était la participation de M. Gambetta à la ligue républicaine. Cavalier a déclaré très-énergiquement que Gambetta n'avait pas eu de rapports politiques avec la ligne républicaine de Bordeaux.

Il m'a dit beaucoup de choses que je ne crois pas vraies.

Il m'a donné des détails curieux pour nous, sur la manière dont on avait distribué des grades quand M. Gambetta était dictateur. Il m'a assuré que des officiers l'avaient régalé et qu'il leur avait fait avoir de l'avancement.

Cavalier n'a pas nié d'une façon absolue la participation de Gambetta; il m'a dit: « Depuis le 23 mars j'ai eu des rapports directs avec Gambetta. Je ne m'occupais que d'administration à Paris, je faisais de l'ornementation ,je remplaçais M. Alphand ;» il s'est beaucoup étendu sur la question d'ornementation.

Je lui ai dit: « quand vous faisiez des plans pour la destruction de la colonne Vendôme, vous ne faisiez pas d'ornementation.» Il a répondu : «j'ai été forcé.»

**M. Delpit.** — Vous n'avez pas eu de renseignements sur l'Internationale sur son organisation en décuries et centuries?

**M. le capitaine Garcin.** — J'ai envoyé ces renseignements chez le maréchal.

**M. le Président.** — Toutes ces pièces ont été envoyées au juge d'instruction?

**M. le capitaine Garcin.** — C'est un dossier de six pages. Il y avait une note des agents de l'Internationale de la mairie du 2e arrondissement aux chefs de la Commune.

Dans ce mémoire, on rappelle aux chefs de la Commune qu'ils sont les élus de l'Internationale, qu'ils ont été désignés au populaire comme chefs susceptibles de mener le mouvement à bonne fin. On fait appel à l'activité et à l'énergie et surtout à l'oubli des mésintelligences, on les adjure de ne pas se diviser comme ils le font parce que l'ennemi (Versailles) presse très-activement sa marche et que l'œuvre de la révolution serait compromise .

**M. de la Rochethulon.** — N'y avait-il pas des grades dans l'Internationale?

Avez-vous su que le 25 mars M. Floquet, député, a été à la mairie du 2e arrondissement et a déclaré aux gardes nationaux qu'il était grand temps d'agir, parce que M. le duc d'Aumale venait d'être nommé lieutenant général des armées de terre et de mer ?

**M. le capitaine Garcin.** — Je ne l'ai pas su.

**M. le Président.** — Pourriez-vous nous indiquer des officiers qui, comme vous auraient été chargés de faire subir des interrogatoires à la suite des arrestations.

**M. le capitaine Garcin.** — Cela n'a pas été fait dans les autres corps d'armée.

**M. de la Rochethulon.** — M. La Tour du Pin en a été chargé pour le premier corps.

**M. le capitaine Garcin.** — Oui, M. La Tour du Pin pourrait vous donner des renseignements très-précis.

Si vous voulez des détails, le lieutenant de gendarmerie du deuxième corps qui a fait bien des interrogatoires, pourrait vous en donner aussi.

**M. le vicomte de Meaux.** — Vous avez parlé de quelques chefs qui ont été fusillés : Millière, Billioray, Tony Moilin, vous avez parlé de chefs qui ont été envoyés à Versailles. Pourquoi les y a-t-on envoyés?

**M. le capitaine Garcin.** — C'était l'ordre formel du gouvernement de suspendre toute exécution.

**M. le vicomte de Meaux.** — Comment des exécutions si promptes ont-elles eu lieu dans les premiers moments?

**M. le capitaine Garcin.** — Tous ceux qui étaient arrêtés les armes à la main étaient fusillés, dans le premier moment, c'est-à-dire pendant le combat. Mais quand nous avons été maîtres de la rive gauche, il n'y a plus eu d'exécutions.

**M. le Président.** — Vous avez vu les papiers saisis chez Mademoiselle Delescluze. Quels étaient ces papiers?

**M. le capitaine Garcin.** — J'ai vu là l'organisation de la république qui a préparé la révolution dans tous les grands centres de province. Il y avait une correspondance d'un Monsieur de Marseille dont je ne me rappelle plus le nom, faisant connaître la marche et les progrès de l'union révolutionnaire à Marseille et dans le midi. Il y avait un pareil dossier pour Bordeaux, pour Lyon, pour Rouen. Ces correspondances étaient nombreuses.

**M. de la Rochethulon.** — Toutes ces correspondances étaient-elles en français?

**M. le capitaine Garcin.** — Il y en avait deux, je crois, en allemand.

*Un membre.* — Dans le nombre des prisonniers avez-vous pu constater leur nationalité?

**M. le capitaine Garcin.** — Il y avait beaucoup de Belges et de Hollandais.

Vous m'avez demandé jusqu'à quand les exécutions sommaires avaient eu lieu. Pendant le combat tous ceux qui étaient pris les armes à la main étaient fusillés; il n'y avait pas de grâce; tous ceux qui étaient Italiens, Polonais, Hollandais, Allemands étaient fusillés.

*Un membre.* — Y avait-il des Anglais?

**M. le capitaine Garcin.** — Oui, mais pas beaucoup, quelques Américains et des Italiens.

Voici une particularité qui peut servir de renseignement. A la fin, quand le découragement s'est accentué dans les rangs de la commune, lorsque les bataillons ont été décimés, on avait été réduit à faire des bataillons de volontaires. Le fait saillant était que quand on enlevait en bloc une troupe, ce qu'il y avait de plus mauvais c'étaient les enfants; ils étaient impitoyables, ils tiraient au moment où on venait les prendre, ils avaient des armes cachées. Il y a de ces petits misérables qui ont tiré à bout portant sur les officiers, on a tiré sur moi-même et, pendant trois jours, ma tête a été mise à prix dans le quartier que j'habitais.

*Un membre.* — De quel âge étaient ces enfants?

**M. le capitaine Garcin.** — De 13, 14, 16 et 18 ans.

*Un membre.* — Il y avait beaucoup de Belges, de Hollandais, d'Allemands, d'Italiens. Savez-vous dans quelle proportion?

**M. le capitaine Garcin.** — Je n'étais pas chargé de cela, j'avais un autre service à faire.

*Un membre.* — Nous avons la preuve que de beaucoup de villes de province des insurgés sont partis à la suite d'enrôlements. Avez-vous constaté la présence d'hommes venus de province pour se rallier à l'insurrection?

**M. le capitaine Garcin.** — Ils le niaient tous, je n'ai pas pu saisir ce fait. Je leur disais : pourquoi êtes-vous à Paris? tous disaient : nous étions à Paris au moment où la révolution a éclaté, nous n'avons pas pu nous en aller.

*Un membre.* — Ils se servaient de cela comme moyen de défense.

**M. le Président.** — Capitaine, nous vous remercions de ces renseignements.

(Séance du 3 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. LAMBERT

**M. le Président.** — Je crois, colonel, que vous avez commandé la légion de gendarmerie de Paris.

**M. le colonel Lambert.** — Je ne commandais pas de légion; je n'en commandais pas encore, lorsque les événements se sont produits à Paris, le 18 mars; j'arrivais de Bordeaux où je commandais la place depuis la réunion de l'Assemblée nationale dans cette ville, et j'ai été envoyé à Versailles pour y continuer les mêmes fonctions, quand l'Assemblée s'y est transportée.

**M. le Président.** — Vous n'avez pas assisté aux événements de Paris?

**M. le colonel Lambert.** — Non, je suis arrivé à Versailles le 18 mars, j'ai vu les troupes y venir le lendemain matin, et plus tard, j'ai assisté aux arrivages de prisonniers plutôt par curiosité, que parce que j'avais la mission de les recevoir.

**M. le Président.** — Notre intention est de vous demander si, par suite des interrogatoires que vous avez faits, vous avez pu découvrir quelle était la cause de l'insurrection.

**M. le colonel Lambert.** — J'ai ici un chef, M. le général Appert, qui avait la haute direction du service relatif à l'insurrection, je l'ai secondé en ce qui concerne les détails de l'installation des prisonniers dans les différents locaux de la place, ainsi que pour les mesures à prendre pour leur évacuation sur les ports; mais c'est le colonel Gaillard qui est spécialement chargé de la direction du service judiciaire se rattachant à l'insurrection, en vous adressant à M. le général Appert et au colonel Gaillard, vous pourrez avoir des renseignements plus précis que ceux que je vous donnerais.

**M. le Président.** — Nous recherchons les causes de l'insurrection du 18 mars; avez-vous quelques renseignements à nous donner sur l'état d'esprit des insurgés.

**M. le colonel Lambert.** — Je ne pourrais pas vous donner des renseignements qui eussent une valeur sérieuse. Les insurgés n'ont pas passé par mes mains, je ne les ai vus qu'au point de vue de la police de la place, je n'ai pas eu la mission de les interroger, mais je les ai observés par curiosité.

**M. le Président.** — Vous n'avez rien à nous en dire?

**M. de la Rochethulon.** — Il a été dit qu'on aurait pu tirer de la garde nationale, pendant le siége un meilleur parti que celui qu'on en a tiré. M. le colonel Lambert était à Paris pendant le siége, il peut rendre témoignage que la garde nationale s'est repliée le premier jour où elle s'est trouvée engagée.

**M. le colonel Lambert.** — Elle a eu une grande émotion, mais, quand on la ramenait, et cela m'est arrivé plusieurs fois à Buzenval, j'ai vu des exemples de grand courage.

Il y avait peut-être moyen d'en tirer meilleur parti si on l'avait organisée autrement. Il y avait des hommes bien décidés à aller au feu, mais ce n'était pas la masse.

**M. de la Rochethulon.** — Quand vous étiez à Bordeaux, il y a eu un peu d'émotion; n'avez-vous pas eu à sévir contre quelques officiers de l'armée de province? n'y a t-il pas eu un général que vous avez fait arrêter, et qui était ex-sous-officier de votre régiment?

**M. le colonel Lambert.** — Oui, il est

même en ce moment, en instance pour être décoré, j'ai fourni des renseignements au ministre de la guerre sur le compte de cet intrigant.

**M. de la Rochethulon.** — Cet individu n'est-il pas un ancien sous-officier de votre régiment; ne l'avez-vous pas trouvé porteur de l'uniforme de général, ne l'avez-vous pas fait arrêter?

**M. le colonel Lambert.** — Oui, par ordre du ministre de la guerre, c'est un nommé Franzini. Je l'ai fait incarcérer à la prison pour avoir refusé de déposer son uniforme de général de brigade qu'il n'avait jamais eu le droit de porter même avec son titre de commandant des mobilisés de la Savoie. Il s'était présenté chez le général Ducrot en s'annonçant comme un ancien officier de zouaves, ce qui était un mensonge, attendu qu'il n'a jamais franchi le grade de caporal. Il s'était engagé à ne plus se montrer en tenue de général et à disparaître de Bordeaux, je lui avais fait délivrer une feuille de route pour se rendre à Antibes, mais le surlendemain, il paraissait dans le cabinet du ministre avec son uniforme et le ministre le recevait; c'est une surprise imputable à l'ignorance de l'aide de camp de service.

**M. de la Rochethulon.** — N'est-il pas resté encore quelque temps à Bordeaux?

**M. le colonel Lambert.** — Non. Après sa visite au général Le Flô, je l'avais fait prévenir que je le ferais arrêter et mettre entre les mains de la gendarmerie, s'il ne partait pas immédiatement. C'est à la suite de cela qu'il est venu à Paris où il se flattait d'exercer une certaine influence pendant la durée de la Commune. Il a été signalé comme suspect par un colonel d'artillerie, à qui il était venu offrir des renseignements sur l'entrée de nos troupes dans Paris.

**M. de la Rochethulon.** — Pendant les premiers jours de votre arrivée à Versailles, vous avez été mêlé aux mesures préventives qu'on prenait contre l'insurrection, vous savez ce qui s'est passé au moment de l'évacuation des forts.

**M. le colonel Lambert.** — Oui, j'avais le commandement de la place de Versailles. A l'attaque de la redoute de Châtillon, j'ai été mis par M. le Président du Pouvoir exécutif et le général Valazé, sous-secrétaire d'État de la Guerre, à la disposition du général Pellé, chargé d'enlever la redoute défendue par les fédérés. Vous connaissez le résultat: en quelques heures le général était maître de la redoute. J'ai vu là les insurgés, j'ai ensuite assisté à l'exécution de Duval et de deux de ses officiers. Tous les insurgés m'ont dit qu'ils avaient été amenés de force. Je répondais que ceux qui étaient couverts de galons n'avaient pas la même excuse; mais tous étaient d'accord pour dire qu'on les avait contraints. Un grand nombre prétendaient qu'ils avaient envie de se rendre et qu'ils nous en faisaient signe lorsque nous nous trouvâmes en leur présence. Mais, à la vérité, ils n'ont offert de se rendre que quand ils étaient pris. Depuis qu'ils sont arrêtés, on en voit peu se vanter d'avoir pris une part active à l'insurrection, même parmi les chefs.

L'armée avait été froissée. Au lendemain de la capitulation, il semblait que c'était un mot d'ordre, l'armée était l'objet de la désaffection publique. Le parti du désordre a exploité cette situation, et, si vous prenez les journaux de cette époque, vous verrez qu'on ne ménageait pas les insultes à l'armée; on flattait la garde nationale qui ne méritait pas les éloges qu'on lui faisait. Nos frères de la marine ont été même loués un peu outre mesure par la presse du temps, au détriment de l'armée de terre: l'armée y a été très-sensible. Elle a passé dans cette situation plus de sept semaines. A Paris, le parti du désordre a agi sur elle en exploitant son légitime mécontentement, car, si l'armée de Paris n'a pas vaincu, elle n'est pas sans droits à la reconnaissance du pays par les efforts qu'elle a faits et les pertes qu'elle a subies.

*Un membre.* — Auriez-vous des détails sur les dates de l'évacuation de Paris par l'armée?

**M. le colonel Lambert.** — Dans la nuit du 19, j'ai vu une députation de l'Assemblée se présenter chez M. Thiers; j'ai reconnu M. le général Martin des Pallières et M. Buffet; ils ont parlé de l'inquiétude qu'ils avaient au sujet du Mont-Valérien.

**M. Vacherot.** — Les forts ne se sont pas vidés tout seuls; on a donné des ordres à cet égard là. Il y a de bonnes raisons pour soutenir que l'évacuation de Paris était nécessaire, mais, quant à l'évacuation des forts, il ne semble pas qu'il y ait eu nécessité. Nous voudrions savoir ce que vous pouvez nous dire à cet égard.

**M. le colonel Lambert.** — Je n'étais pas à Paris. Je ne sais ni par qui, ni dans quelle proportion les forts ont été occupés, je ne le sais que pour le Mont-Valérien, parce que, à une heure du matin, le colonel Cholleton, du 119ᵉ, couché dans la même chambre que moi, reçut l'ordre de partir pour l'occuper. Deux bataillons

incomplets de chasseurs à pied attendaient, au Mont-Valérien, une autre destination. Le 20 au soir, les insurgés ont sommé le colonel Cholleton de leur rendre le fort. Le colonel du 119e pourra vous donner des renseignements à cet égard; il a reçu les délégués de l'insurrection; il a vu le nombre des bataillons qui les accompagnaient; il vous dira comment il les a reçus.

**M. le Président.** — Y a-t-il eu beaucoup de soldats oubliés à Paris?

*Un membre.* — On nous a dit qu'il y avait eu trois régiments?

**M. le colonel Lambert.** — Un régiment passe pour avoir manqué d'instructions; son départ aurait été mal commandé. Ce régiment avait des postes qui ont été oubliés, c'est le 120e. Il est resté dans la caserne; il aurait pu se replier comme les autres. Nous avons un régiment qui a été oublié, le 46e, je crois.

La défection du 88e n'a pas été complète. Ce régiment avait été formé récemment, à Bordeaux, d'éléments pris dans l'armée de Bourbaki; il était venu à Paris à regret. Les régiments de marche de province sont venus à Paris, où l'on avait des régiments qu'on aurait pu utiliser, au lieu de leur infliger ce nouveau et injuste froissement. Enfin, il y a eu des postes de garde qui ont été oubliés, notamment au Ministère de la Marine.

**M. le Président.** — On nous a dit aussi qu'on avait oublié un certain nombre de batteries d'artillerie.

**M. le colonel Lambert.** — Je ne sais pas. On a bien laissé 3,000 hommes en tout.

**M. de la Rochethulon.** — Pendant plusieurs jours, les trains de chemin de fer amenaient beaucoup d'officiers et de soldats; n'y a-t-il pas eu des désordres dans ces mouvements de troupes?

**M. le colonel Lambert.** — On venait de licencier tous les corps auxiliaires, on venait de licencier les hommes qui s'étaient engagés pour la durée de la guerre, tous ne venaient pas à Paris pour la Commune, mais parce que c'était leur chemin pour retourner chez eux. Nous avons fait un cordon sanitaire autour de Paris, on faisait descendre les soldats, et on les dirigeait sur Versailles. Ici, on les faisait rebrousser vers Chartres. C'est vers le 25 que cette mesure a été prise. Les soldats, pour la plupart, n'avaient pas de feuilles de route; on leur donnait un franc pour la première journée, et rien de plus; ils avaient à gagner en allant à Paris; de là leur préférence pour la Commune.

**M. de la Rochethulon.** — A Versailles, les troupes ont-elles été exposées à des tentatives d'embauchage?

**M. le colonel Lambert.** — Il y a eu quelques tentatives; elles n'ont pas eu de succès, et la preuve, c'est la manière dont les troupes se sont conduites; les embaucheurs ont été arrêtés et traduits devant le conseil de guerre. Ils étaient peu nombreux.

*Un membre.* — Et maintenant, y a-t-il encore des tentatives de ce genre?

**M. le colonel Lambert.** — Non, les soldats s'isolent de la population, je ne crois pas qu'il y ait de tentatives. Je crois que l'esprit de l'armée est raffermi; elle est satisfaite de la confiance qu'elle inspire et tiendra ferme.

**M. le vicomte de Meaux.** — Vous n'avez pas remarqué que l'Internationale agit sur l'armée?

**M. le colonel Lambert.** — Non, c'est un nom qui n'est pas arrivé jusqu'aux oreilles des soldats.

**M. le vicomte de Meaux.** — Il n'y pas eu de tentative d'affiliation?

**M. le colonel Lambert.** — Non, je ne peux pas le supposer. Je n'ai pas d'inquiétude à cet égard.

**M. de la Rochethulon.** — A Bordeaux, croyez-vous que la garde nationale eut des dispositions révolutionnaires?

**M. le colonel Lambert.** — On a commis une faute; une fois les préliminaires de paix signés, on a licencié tout le monde. Les généraux qui étaient dans le Midi ou l'Ouest, pour se débarrasser de tout ce personnel sans ressources, donnaient des feuilles de route sur Bordeaux. C'est comme cela que vous avez vu arriver dans cette ville, au moment où l'Assemblée s'y réunissait, tant de gens cherchant des positions; on croyait que c'était un rendez-vous qu'ils s'étaient donné. Je crois que les autorités, gênées de la présence de ces employés militaires, s'en débarrassaient en les envoyant à Bordeaux. Là on leur disait: On va vous donner un mois de solde, allez-vous en. Beaucoup ont pensé: il y a de l'agitation à Paris, nous trouverons peut-être à y être mieux reçus que le gouvernement ne nous reçoit. Ils croyaient qu'on devait leur donner des subsides jusqu'au moment où ils auraient trouvé une position et ils en cherchaient une.

**M. de la Rochethulon.** — La Cécilia était à Bordeaux. Pourquoi?

**M. le colonel Lambert.** — Je n'en sais rien.

**M. le Président.** — Avez-vous entendu parler des menées prussiennes relativement à l'insurrection du 18 mars?

**M. le colonel Lambert.** — Je n'en ai saisi aucune trace.

Parmi les étrangers qui ont été arrêtés, presque tous ont été réclamés par les représentants de leur nation. Il y a des Allemands, et le général Appert a consulté M. Thiers pour savoir ce qu'on devait faire relativement aux demandes d'élargissement des Allemands. On a répondu qu'il n'y avait pas de différence à faire entre les Allemands et les autres; qu'il fallait une information complète pour tous.

**M. de la Rochethulon.** — On a parlé de l'arrestation d'un nommé Landet par les gendarmes dans les environs de Saint-Denis. Les Prussiens auraient facilité son évasion?

**M. le colonel Lambert.** — Je ne connais pas cela.

*Un membre.* — Étiez-vous à Paris quand un sergent de ville a été assassiné?

**M. le colonel Lambert.** — Non, j'étais à Bordeaux.

**M. Vacherot.** — Vous étiez à Châtillon; vous nous avez dit que les prisonniers prétendaient avoir été amenés de force. Les chefs jouaient un rôle, mais pour les simples gardes nationaux, quelle a été votre impression?

**M. le colonel Lambert.** — Je n'ai pas cru ce qu'ils me disaient, quand ils protestaient de la contrainte à laquelle ils avaient cédé.

J'ai vu des gens qui avaient dépassé la limite d'âge et qui se disaient amenés de force, il y avait des sexagénaires. Il y a des hommes pris de force peut-être pour le service de la garde nationale, mais ceux-là sont restés dans la ville; ceux qui s'y sont trouvés y étaient venus avec l'intention de se battre. Il y en avait qui s'échappaient, j'en ai vu deux qui m'ont donné des renseignements qui confirment mon opinion.

*Un membre.* — Combien en avez-vous pris à Châtillon?

**M. le colonel Lambert.** — Plus de 1,500. Ils nous ont couvert d'un très grand feu, mais ils n'ont pas tenu; s'ils avaient tenu, nous ne serions pas entrés facilement; ils ont vu qu'on allait les passer par les armes, et c'est pour cela qu'ils ont déclaré qu'ils étaient contraints de marcher. Ils avaient peur.

Je n'ai jamais vu un nombre aussi considérable d'officiers.

**M. de la Rochethulon.** — Savez-vous combien il y a eu de soldats déserteurs qui ont servi l'émeute?

**M. le colonel Lambert.** — Je ne puis pas le dire, on en fait le relevé. Il y en a, vous le savez, dont l'insurrection n'a pu tirer aucun parti, qui n'ont pas voulu sortir de leur caserne. Il n'y en a pas beaucoup qui aient pris part à l'insurrection. Vous avez vu beaucoup d'insurgés qui portaient l'uniforme militaire, mais vous savez qu'on a pillé les magasins, beaucoup aussi étaient engagés pour le temps de la guerre et sont revenus avec leur uniforme quoique n'étant plus liés au service.

**M. le vicomte de Meaux.** — Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur Duval?

**M. le colonel Lambert.** — Je ne pourrais pas vous rapporter ses paroles; il m'a paru être énergique.

**M. Vacherot.** — Vous avez vu fusiller des prisonniers?

**M. le colonel Lambert.** — Oui, moi-même j'en ai laissé fusiller deux qui excitaient encore les soldats à ne pas faire leur devoir, au moment où nous arrivions sur eux au pied de la redoute de Châtillon.

**M. le vicomte de Meaux.** — Sur ces 1,500 hommes combien ont été fusillés?

**M. le colonel Lambert.** — Je ne pourrais pas vous le dire, mais bien peu.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Oh! très peu.

**M. Vacherot.** — On a dit que Duval avait commandé le feu contre nos deux généraux.

**M. le colonel Lambert.** — Quand la troupe de Duval a été prise, le général Vinoy a demandé: «Y a-t-il un chef?» Il est sorti des rangs un homme qui a dit: «C'est moi, je suis Duval.» Le général a dit: «faites-le fusiller;» il est mort bravement. Il a dit: «Fusillez-moi.»

Un autre homme est venu, disant: «Je suis le chef d'état-major de Duval;» il a été fusillé. Trois en tout, à cette place.

**M. le Président.** — On a fusillé deux aides de camp de Duval qui sont sortis des rangs.

**M. de la Rochethulon.** — Les prisonniers de Satory sont-ils sous votre garde?

**M. le colonel Lambert.** — Non, Monsieur.

*Un membre.* — C'est au général Appert que s'adressent les demandes de grâce où de libération?

**M. le colonel Lambert.** — Le général n'accorde aucune de ces demandes. On suit la marche régulière.

(Séance du 10 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. GAILLARD

**M. le Président.** — Colonel, nous désirons vous demander quelques renseignements.

Il nous a été remis un tableau des valeurs saisies sur les insurgés. Le total se monte, en ce moment, à 501,000 fr. Nous avons été un peu étonnés de ce chiffre, car nous savons qu'un lieutenant de la 2e batterie du 21e régiment ayant reçu l'ordre de fouiller et de faire fusiller un insurgé, a trouvé sur lui seul plus de 500,000 fr.

**M. le colonel Gaillard.** — Je ne pourrais pas vous renseigner sur ce point. Il y a eu de ces sommes qui n'ont pas été envoyées à Versailles. J'ai vu, il y a quelques jours, un ministre de Danemark; il venait demander ce qu'était devenue une somme de 100,000 fr. saisie sur un de ses nationaux qui a été fusillé près de l'Hôtel-de-Ville. Ce ministre m'a dit qu'il n'avait pu obtenir aucun renseignement.

Nous n'avons que ce qu'on nous envoie, et il y a bien des choses qui se sont passées à Paris, dont nous ne savons rien.

**M. le Président.** — Les 500,000 fr. dont nous parlons ont été remis à l'autorité militaire.

Vous savez le but que la Commission se propose. Elle recherche, non pas les individus qui se sont rendus coupables de l'insurrection du 18 mars, mais les causes de cette insurrection, afin d'essayer d'en prévenir le retour.

A la suite de longues investigations que vous avez faites, vous savez et vous pouvez nous dire quelle part l'Internationale a eu dans cette insurrection?

**M. le colonel Gaillard.** — Je ne peux pas répondre d'une manière précise à votre question, Monsieur le Président, par la raison que jusqu'à présent nous nous sommes occupés seulement des individus; les affaires d'un même groupe sont restées à Paris entre les mains de magistrats du tribunal de la Seine qui font l'instruction préparatoire, et les renseignements ne sont pas tous recueillis.

En ce qui concerne l'Internationale, j'ai vu passer seulement ce qui s'y rattache. M. le Garde des Sceaux a fait demander que tout ce qui se rattachait à cette question lui fût remis, parce qu'il fait faire un travail par M. Dunoyer. J'ai seulement noté au passage les choses importantes : ainsi la liste d'un certain nombre de membres de l'Internationale, les lieux de réunion dans Paris.

**M. le Président.** — Ce lieu de réunion était rue de la Corderie, n° 6?

**M. le colonel Gaillard.** — Il y avait plusieurs lieux de réunion.

**M. le Président.** — Vous avez remis à M. le Garde des Sceaux tous les papiers concernant l'Internationale?

**M. le colonel Gaillard.** — Oui, à mesure que nous les recevions.

Quant aux autres pièces se rattachant à des affaires de groupes, à l'assassinat des ôtages, au pillage, aux incendies, aux destructions de monuments publics, nous les adressons à Paris aux juges d'instruction qui en sont chargés.

Ces instructions ne sont pas terminées.

**M. le Président.** — On a parlé de papiers saisis chez mademoiselle Delescluze.

**M. le colonel Gaillard.** — Je crois qu'il n'y en a pas eu autant que vous le pensez, cela ne me semble pas considérable.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Nous en avons envoyé une grande quantité!

**M. le colonel Gaillard.** — Alors je ne les ai pas vus.

**M. le marquis de Quinsonas.** — C'est le

capitaine Garcin qui les a reçus et expédiés au maréchal Mac-Mahon.

**M. le colonel Gaillard.** — Il y a à Paris une commission présidée par un officier d'état-major, le colonel Carré; il est chargé de recueillir tout ce qu'on trouve à Paris, il fait un classement très-intéressant; il a beaucoup de pièces entre les mains.

**M. le Président.** — Quand j'ai demandé ces pièces au maréchal Mac-Mahon, il m'a répondu qu'elles avaient été toutes envoyées au ministre de la guerre.

**M. le colonel Gaillard.** — C'est ce qui explique comment elles ont été remises au colonel Carré qui opère pour le ministre de la guerre, en ce qui concerne le classement.

**M. le Président.** — Vous êtes-vous fait, colonel, une opinion sur les causes de l'insurrection du 18 mars ?

**M. le colonel Gaillard.** — Je crois que le mal est plus grand qu'on ne le croit.

Je reçois tous les matins les commandants des dépôts qui se trouvent ici ; ils me rapportent les conversations des prisonniers, et il me semble que leur attitude demande plutôt une répression sévère que l'indulgence.

**M. Piou.** — Il n'y a pas de repentir chez eux ? ils annoncent des projets ultérieurs ?

**M. le colonel Gaillard.** — On ne voit pas de repentir, ils se déclarent innocents; il y en a qui ont la prétention d'être de vertueux citoyens qui sont entrés là pour sauver les autres; nous en avons même qui ont la prétention de mériter une récompense. Courbet m'écrit que la société lui doit d'avoir sauvé l'art.

**M. le Président.** — Il y a plus d'orgueil que de repentir.

**M. le colonel Gaillard.** — Oui. La plus grande partie des principaux coupables nous a échappé; nous n'avons guère que 15 membres de la commune sur 90. Il y en a qui sont morts, je ne sais pas combien.

**M. de Quinsonas.** — Est-on sûr de la mort de Delescluze ?

**M. Vacherot.** — On a reconnu son cadavre dans une église.

**M. le colonel Gaillard.** — J'ai des récits, mais rien qui établisse le fait.

Nous trouvons quelquefois des membres de la Commune parmi les prisonniers : avant-hier, nous avons trouvé Decamps, à l'Orangerie, sous un autre nom. J'ai demandé qu'on envoyât dans les ports des agents de la sûreté qui les connaissent. Mais les plus grands coupables, nous ne les avons pas.

*Un membre.* — C'est à cela qu'il faut attribuer les révolutions; les chefs se sauvent et demeurent libres de recommencer.

**M. Piou.** — Ils ne font pas de révélations?

**M. le colonel Gaillard.** — C'est très rare; avant-hier j'ai fait transporter un individu de l'Orangerie à Satory ; il avait parlé; les autres lui auraient fait un mauvais parti.

*Un membre.* — Quelle était la pensée qui les dirigeait?

**M. le colonel Gaillard.** — En général, ils ne paraissent pas avoir eu une pensée bien arrêtée, ils ont suivi leurs instincts, des préoccupations d'intérêt individuel, beaucoup plus qu'un projet médité et sérieux.

*Un membre.* — Vous n'avez pas vu d'individus ayant un plan d'organisation sociale?

**M. le colonel Gaillard.** — Un membre de l'Internationale que nous avons ici, Assi, en parle comme un serrurier qu'il est; il a de la tenue, plus que la plupart de ses compagnons.

*Un membre.* — Son attitude est-elle menaçante?

**M. le colonel Gaillard.** — Non, il a une bonne attitude.

**M. Vacherot.** — Dans une lettre de Karl Marx, il y a un mot sur Assi : il est habile, peut-être trop habile.

**M. le colonel Gaillard.** — Je ne le crois pas, c'est un homme de résolution; mais je ne lui crois pas de valeur intellectuelle.

*Un membre.* — Il a été ouvrier chez M. Gevelot. D'après ce dernier il était ouvrier habile, mais *gouapeur*.

**M. le colonel Gaillard.** — Il est comme ouvrier ce qu'était Rossel comme officier; un homme entraîné par l'ambition, avec une valeur au-dessus de la moyenne peut-être, mais rien de plus.

Quant à Paschal Grousset, il ne répond pas. Il dit : «je n'ai rien à vous dire, cherchez.»

**M. le Président.** — Vous n'avez pas saisi de trace d'association politique ?

**M. le colonel Gaillard.** — Non, il y a une pensée anti-sociale; ce sont des gens qui veulent détruire, à leur profit, ce qui existe.

**M. Margaine.** — Il n'y en a pas qui disent: «j'ai été entraîné parce que j'ai reçu un mot d'ordre, j'ai été mu par un sentiment anti-social.» Cet instinct existe chez bien des individus,

on y obéit parce qu'on est un gredin. Est-ce une lutte de gredins associés?

**M. le colonel Gaillard.** — Il y a eu rapprochement plutôt qu'association proprement dite. Il s'est trouvé que ces gens ayant le même instinct se sont rapprochés de ceux qui travaillaient dans le même sens. C'est un rapprochement né des circonstances.

Celui qui a la prétention d'avoir des intentions politiques est Assi; il se drape le plus qu'il peut, mais ceux qui ont plus de valeur que lui prennent moins cette attitude.

**M. Vacherot.** — Vous en avez qui ont plus d'étoffe que lui?

**M. le colonel Gaillard.** — Oui, nous avons Rochefort.

*Un membre.* — Parle-t-il?

**M. le colonel Gaillard.** — Très-peu; il est fort malade, il est très-nerveux; il a quelque chose de tout à fait féminin, et le médecin dit que d'ici à peu d'années il peut être emporté par une maladie de poitrine.

On a arrêté, il y a quelques jours, Ferré qui avait donné cet ordre : « Faites flamber les Tuileries et ralliez-vous. »

**M. Vacherot.** — Varlin a-t-il été arrêté?

**M. le colonel Gaillard.** — Je ne sais pas.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Et Eudes?

**M. le colonel Gaillard.** — On dit qu'il est mort.

Ces gens là étaient déterminés à agir autant que leur intérêt pourrait l'exiger. Je ne crois pas qu'on se soit dit : si nous succombons, nous brûlerons. Je crois que ces pensées sont venues successivement.

*Un membre.* — Cependant c'était un plan arrêté.

**M. le colonel Gaillard.** — Pas avant le 18 mars.

Ces messieurs ont pensé au pétrole en voyant comment l'armée prussienne s'en servait.

*Un membre.* — J'ai entendu le général Valentin parler de projectiles empoisonnés.

**M. le colonel Gaillard.** — Oui. Assi dirigeait un atelier; mais je ne crois pas qu'en remontant à six mois, on puisse trouver une preuve qu'alors on voulut aller jusqu'où on est allé : les menaces de détruire Paris, cette lettre qui se termine ainsi : « Si M. Thiers est chimiste, il comprendra; » tout cela est postérieur au commencement des hostilités entre Versailles et Paris.

**M. le Président.** — L'incendie a toujours été la menace des révolutionnaires. Il y a un discours de Caussidière à l'Assemblée Constituante qui se termine ainsi : « Si nous sommes vaincus, Paris succombera; les allumettes chimiques suffiront pour le brûler. »

**M. Delpit.** — Oui, c'est avant le 24 juin.

**M. Vacherot.** — Est-ce que vous avez le texte des paroles de Caussidière?...

*Un membre.* — Avez-vous connaissance d'instruments destinés à empoisonner avec l'acide prussique dans un petit tuyau en caoutchouc?

**M. le colonel Gaillard.**— Oui, c'est la dent du serpent avec tous ses éléments; il y a un petit ressort qui doit faire jaillir le venin et le faire pénétrer.

*Un membre.* — J'ai vu l'instrument, c'est une boule en caoutchouc, une sphère armée d'une épingle en or très-courte et creuse, c'est le crochet du serpent à sonnettes. Quand on appuie cette épingle sur un corps, il se fait dans l'intérieur de la sphère de caoutchouc une pression qui fait sortir le liquide par le conduit de l'épingle, c'est de l'acide prussique. Deux jeunes gens s'étaient chargés de fabriquer deux litres de cet acide, à condition qu'on ne les enverrait pas aux remparts pendant la Commune.

On a dit qu'il avait été fait 20,000 de ces instruments, j'en ai vu un qui m'a été montré par l'un des juges d'instruction qui s'occupent de ces faits. C'est une invention infernale.

*Un membre.* — Quel est le nombre des gens arrêtés?

**M. le colonel Gaillard.**— 31 à 32,000.

(Séance du 14 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. LE GÉNÉRAL APPERT

**M. le Président.** — Général, voulez-vous nous donner quelques renseignements sur l'insurrection du 18 mars et sur ses causes, sur les hommes qui l'ont faite, sur leur état d'esprit depuis qu'ils sont vos prisonniers.

**M. le général Appert.** — Les causes de l'insurrection sont de différentes sortes. Il y a des causes morales et des causes matérielles.

La grande cause morale, c'est que la population ouvrière avait l'esprit perverti par la propagande des Sociétés secrètes, de l'Internationale et des différentes sectes qui se rapprochent du jacobinisme. Les classes d'en bas voulaient, je crois, arriver à la possession des jouissances matérielles qu'elles voyaient en haut. Cet esprit pervers a été exploité pendant le siège par les meneurs du parti démagogique.

La principale cause matérielle a été la création d'une garde nationale de 350,000 hommes. Cela a été une véritable calamité. La garde nationale n'aurait dû compter dans ses rangs que 60 à 80,000 hommes.

Cette garde nationale n'a pas été occupée autant qu'elle aurait pu et qu'elle aurait dû l'être, et elle s'est trouvée prête pour ce que les meneurs voulaient en faire.

Maintenant les hommes, — je les ai très-peu vus, — les membres de la Commune qui sont prisonniers ici, je n'ai pas causé avec eux parce que ce n'était pas mon rôle. C'est celui de nos rapporteurs. Pour moi il est certain que ce sont les meneurs de l'Internationale et des sectes jacobines qui ont soufflé le feu de cette insurrection.

**M. le Président.** — Avez-vous saisi la main de l'Internationale ?

**M. le général Appert.** — Oui ; entre autres petits détails, un homme m'a apporté un chiffon de papier trouvé sur le cadavre d'un officier fédéré. Cet officier écrivait à un caporal, chef d'un petit poste du côté d'Issy, je crois, et il lui disait : « Citoyen caporal, vous devez vous défendre jusqu'à la dernière extrémité ; et si vous êtes obligé de céder, résistez avec toute la vigueur possible, car *vous savez que nous sommes pour l'humanité.*

Salut et fraternité. »

Le mot d'humanité, c'est le mot de l'Internationale.

**M. le comte Daru.** — C'est le mot de Millière quand il tombe sous les balles.

**M. le général Appert.** — N'est-il pas étrange qu'un capitaine écrivant à un chef de poste pour lui donner un ordre, emploie cette formule : « Nous sommes pour l'humanité. » Nous avons trouvé la trace de l'organisation du comité de la garde nationale dès le 13 février dans un procès-verbal d'une séance de ce comité, où il est dit que tous les membres prêteront serment de ne pas se dissoudre et de garder leurs armes même par la force.

**M. Vacherot.** — De quelle date est ce procès-verbal?

**M. le général Appert.** — Du 12 ou du 13 février.

**M. le Président.** — Comment était formé le comité?

**M. le général Appert.** — Il était composé de huit à dix personnes.

**M. le Président.** — Pouvez-vous nous communiquer copie de cette pièce ?

**M. le général Appert.** — Très volontiers, M. le Président.

**M. le Président.** — Savez-vous quels étaient les noms qui composaient le comité?

**M. le général Appert.** — Je ne puis vous le dire; je n'étais pas alors à Paris et je ne me rappelle pas leurs noms.

**M. Delpit.** — Le général nous promet le procès-verbal, nous les y trouverons.

**M. le général Appert.** — Ce sont des noms qui m'étaient tout à fait inconnus.

*Un membre.* — Jourde ne s'y trouve pas?

**M. le général Appert.** — Probablement il y était, mais je ne l'affirme pas.

**M. le Président.** — Voilà donc le comité central formé. Vous ne savez pas les noms de ceux qui le composent. Etait-il formé de personnes appartenant aux divers partis, comme l'Internationale et les Blanquistes, les hommes de Delescluze et les Jacobins?

**M. le général Appert.** — A mon avis, certainement, mais je ne puis l'affirmer.

**M. le Président.** — Vous ne savez pas si ce comité résultait d'une alliance faite entre ces différents partis.

**M. le général Appert.** — Je ne puis rien affirmer. Nous avons de ci de là quelques indices, mais tout cela est encore très obscur. Nous cherchons la preuve de cette fusion des partis en vue de la guerre civile, mais nous ne l'avons pas encore. Notre rapporteur sera bientôt en mesure de faire son rapport sur le Gouvernement de la Commune, mais il n'est pas encore prêt.

**M. le Président.** — Vous n'avez encore que des faits particuliers?

**M. le général Appert.** — Oui, monsieur, nous n'avons pas encore un ensemble.

**M. le Président.** — Les documents relatifs à ces faits, sont-ils entre vos mains?

**M. le général Appert.** — Il y en a un certain nombre; il y en a en outre dans toutes les mairies, dans toutes les administrations, et nous en avons des copies.

**M. le Président.** — Vous avez à juger, Monsieur, des prévenus; notre rôle à nous se borne à la recherche des faits généraux, c'est sur ces faits généraux que nous vous demandons des éclaircissements.

**M. le général Appert.** — Nous n'avons sous ce rapport rien de bien certain jusqu'ici. Tout ce que je puis dire, c'est que la cause matérielle de l'insurrection, c'est l'armement de la garde nationale.

**M. le Président.** — Et les chefs qu'on lui a donnés.

**M. le général Appert.** — C'est cette force publique qu'on a laissé inoccupée trop longtemps, et à laquelle on a laissé croire trop longtemps qu'elle serait victorieuse. Ils se sont pris de rage quand ils ont vu la capitulation; c'est cette colère, dont la population a été prise, lorsqu'on lui a annoncé qu'il fallait capituler, qui nous a valu d'être traités de lâches dans les rues; j'ai entendu des expressions de ce genre proférées par derrière moi sur mon passage. C'est ce qui fait aussi que l'armée a mis la crosse en l'air. On a dit aux soldats: «nous sommes vos frères, vos amis, vous voyez bien que les gens qui nous gouvernent trahissent le pays et n'ont pas su vous conduire.»

**M. Vacherot.** — Les soldats eux-mêmes n'étaient pas animés d'un excellent esprit.

**M. le général Appert.** — Quand ils étaient bien commandés, ils allaient bien. Les soldats sont ce que les chefs les font. Une compagnie commandée par un mauvais capitaine ne vaudra jamais rien, et un bon chef saura tirer parti d'une compagnie médiocre. Par exemple, je citerai le général Ducrot; partout où il se montrait, il entraînait derrière lui tout le monde; les soldats le suivaient, parce qu'ils savaient qu'il était toujours le premier au danger. Ayez de bons chefs et vous aurez de bons soldats, c'est une conviction que j'ai puisée dans la dernière guerre; j'ai vu cela à chaque instant.

**M. le Président.** — Rien de plus certain, votre observation est juste.

**M. Vacherot.** — Général, est-ce que vous dites de la discipline ce que vous venez de dire du courage?

**M. le général Appert.** — Certainement. La discipline dépend aussi des chefs. Nos règlements militaires sont très-bien faits; quand ils sont appliqués avec intelligence et énergie, ils suffisent à tout.

**M. Vacherot.** — C'est qu'on a constaté que beaucoup de chefs, bien qu'excellents sous le rapport du courage et de l'intelligence, n'aimaient pas à vivre avec leurs soldats.

**M. le général Appert.** — C'est malheureusement un peu vrai.

**M. le Président.** — Etiez-vous à Paris le 18 mars?

**M. le général Appert.** — Non, je n'ai pas vu ce qui s'est passé le 18 mars. Lorsque les Prussiens ont quitté Versailles, je fus envoyé ici, le 14, et j'ai reçu l'armée qui arrivait de Paris le 19 mars.

**M. le Président.** — Dans quel état était-elle ?

**M. le général Appert.** — En très-bon état.

**M. le Président.** — On en avait laissé une partie dans Paris ?

**M. le général Appert.** — Les ordres n'étant pas arrivés partout à temps ; beaucoup de soldats sont restés, par suite, dans l'intérieur de Paris. Le nombre total de ceux qui n'ont pu sortir s'est élevé à 2,500 ou 3,000 hommes qui nous sont revenus à différentes époques et dans ces derniers temps ; il faut dire que beaucoup de ces hommes se sont très-bien conduits dans Paris. Je citerai par exemple le 120e de ligne qui était à la caserne du Prince-Eugène et qui a été désarmé assez promptement par le peuple. Ce régiment que l'Assemblée a bien fait de frapper (on a décidé alors, que les hommes en seraient traduits devant un conseil de guerre,) s'est très-bien conduit depuis. Nous avons entre les mains, venant des chefs de légion de la garde nationale qui ont occupé cette caserne, des rapports qui en témoignent. Il y a un de ces chefs de légion qui dit « Nous avons là sept ou huit cents hommes » du 120e de ligne qui ne veulent rien faire, ni » marcher à l'ennemi, ni travailler ; c'est un » danger, je demande qu'il soit pris des me- » sures à leur égard et qu'on leur retire leurs » vivres. »

Dans plusieurs casernes les hommes se sont ainsi refusés à marcher avec la Commune, et c'est un détail bon à connaître, car on aurait pu croire que les soldats restés dans Paris, y étaient restés de leur propre volonté, tandis que c'est le contraire qui est vrai.

*Un membre.* — Ils ont été abandonnés.

**M. le général Appert.** — Abandonnés, mon Dieu, il est bien difficile de dire cela. Le temps pressait quand on a pris le parti de quitter Paris. — Il est évident que dans une situation pareille, la précipitation était inévitable.

**M. le Président.** — On nous a dit qu'il était resté dans Paris trois régiments et six batteries attelées.

**M. le général Appert.** — Il est resté du 120e de ligne 6 à 700 hommes ; il en est resté beaucoup aussi du 88e de marche, celui qui a mis la crosse en l'air et qui probablement avait été le plus travaillé, car c'était de beaucoup le plus mauvais. — Il y a un certain nombre d'hommes de ce régiment qui vont passer devant les Conseils de guerre, tandis que nous en avons très-peu du 120e.

Enfin, il y a eu le régiment qui était au Luxembourg, qui a réussi à se frayer plus tard passage jusqu'à Versailles et à qui l'Assemblée a fait l'accueil qu'il méritait.

**M. le Président.** — Trois régiments et six batteries ont donc été laissés dans Paris au moment de la retraite ; une partie de leur effectif est revenu ; pourriez-vous nous en dire le chiffre.

**M. le général Appert.** — Un peu plus de la moitié des hommes ; en fin de compte, je n'ai trouvé dans Paris que sept à huit cents hommes du 120e, au lieu de 1700 à 1800 hommes, de même pour le 88e, 6 à 700 hommes au lieu de 1500 à 1800.

Et ceux qui sont demeurés à Paris, se sont en partie très-bien conduits.

Pour le 120e, nous n'avons que quelques hommes à faire passer devant le Conseil de guerre, entr'autres deux hommes qu'on a vu, dit-on, habillés en gardes nationaux et encore est-ce douteux. Quant aux autres nous allons les envoyer en Afrique. Nous avons fait une instruction sommaire. Tous nous ont déclaré qu'ils avaient été surpris, que la population était entrée dans la caserne, qu'on leur avait dit de mettre leurs armes dans le magasin, et qu'enfin ils avaient été pour ainsi dire noyés dans le flot des envahisseurs.

*Un membre.* — Y a-t-il eu un millier de nos soldats qui se soient mêlés à l'insurrection ?

**M. le général Appert.** — Je crois qu'il n'y en a eu que quelques centaines.

*Un membre.* — Y a-t-il eu des officiers.

**M. le général Appert.** — Très peu, M. Rossel et un sous-lieutenant, M. Serre, dont les affaires sont graves, quelques officiers d'administration qui ont prêté leur concours à la Commune d'une façon moins active, et quelques médecins. Enfin on peut affirmer que l'armée régulière ne s'est pas mise à proprement parler, au service de l'insurrection, sauf pour quelques individualités en petit nombre, quelques artilleurs, quelques soldats de marine.

**M. le Président.** — Un officier qui était aide-de-camp du ministre de la guerre, et qui a assisté à l'assassinat du général Clément Thomas et du général Lecomte, a raconté, et M. le ministre de l'Intérieur a confirmé le fait, que l'ordre de fusiller les deux généraux avait été donné par un homme en uniforme de chirurgien militaire.

Connait-on cet homme? L'a-t-on pris? M. Picard n'a pas pu le désigner autrement que par ces mots: un médecin militaire brun.

**M. le général Appert.** — Je n'ai pas eu connaissance de ce fait. L'instruction se poursuit à Paris par un magistrat de l'ordre civil qui nous prête son concours, et nous n'avons pas encore entre les mains son travail.

*Un membre.* — A-t-on saisi quelques traces d'ordres donnés pour les incendies ?

**M. le général Appert.** — Nous avons recueilli quelques indices, mais insuffisants; rien qui indique un plan d'ensemble.

C'est, je crois à la fin seulement que les insurgés n'ayant plus d'espoir, se sont décidés à incendier Paris. Ainsi nous avons entre les mains un papier qui donne l'ordre de réquisitionner toutes les essences minérales, tout le pétrole; cet ordre est postérieur à notre entrée dans Paris. Il est du 23, et nous sommes entrés le 21. Il est probable que les ordres, s'il en a été donné, sont restés dans la poche de ceux qui les recevaient. Tout cela a disparu.

**M. Vacherot.** — Avez-vous connaissance d'une pièce que j'ai sous les yeux, une espèce de petit carnet dans laquelle se trouve une note de laquelle il résulte que Millière avait l'abominable mission de détruire par le feu, les monuments de la rive gauche.

**M. le général Appert.** — Je n'ai pas connaissance de cette pièce, mais on nous a dit en effet que Millière avait été chargé d'organiser l'insurrection sur la rive gauche, tandis que Ferré l'organisait sur la rive droite.

**M. Margaine.** — Je désirerais que M. le général Appert nous exprimât d'une façon précise son opinion sur l'abandon d'une partie de nos troupes à Paris. Il me semble que comme officier d'état-major, il doit estimer qu'il était réellement plus facile qu'on ne l'a dit, de donner à chaque chef de corps l'ordre de ramener tout le monde, et qu'il est fâcheux que cet ordre n'ait pas été donné.

**M. le général Appert.** — Je ne puis guère faire de réponse à cette question.

**M. le Président.** — M. le général Le Flô a avoué avec une extrême sincérité cette faute; il a dit: « il y a eu des moments de désordre à l'école militaire, ai-je donné tous les ordres que je devais donner? »...

**M. le général Appert.** — Je ne sais pas comment les choses se sont passées. M. Margaine a raison : quand un chef d'état-major a reçu un ordre, il est clair qu'il doit se mettre en mesure d'expédier cet ordre à tous les corps.

**M. le Président.** — Oui, cela est vrai, il y a eu faute commise.

**M. le général Appert.** — Mais il faut reconnaître qu'il n'était pas facile ce soir-là de faire circuler des officiers d'état-major dans Paris; il eût fallu qu'ils ôtassent leurs uniformes, et même comment auraient-ils pu arriver le 18 au soir à la caserne du Prince-Eugène?

**M. Margaine.** — J'étais dans Paris ce soir-là. J'ai circulé dans les rues depuis les Champs-Elysées jusqu'à la gare Saint-Lazare, où j'ai monté dans le premier wagon avec M. Jules Favre et M. Jules Picard. Ces messieurs, comme moi, avaient pu faire le voyage jusqu'à la gare sans être aucunement inquiétés.

**M. le Président.** — Il n'en eût pas été de même, si vous vous fussiez avancés dans le quartier où se trouve par exemple la caserne du Prince-Eugène.

**M. de Quinsonas.** — Je suis arrivé le 23 au soir au télégraphe avec M. de ...... le combat venait de finir, de ce côté, le feu était mis à la Légion d'honneur, l'hôtel du télégraphe était rempli de cadavres. Nous n'avons trouvé qu'un petit employé, un petit bossu. Nous lui avons dit: « Es-tu en état de correspondre ? » il nous a répondu oui.

Eh bien mets-toi en relations avec l'Hôtel-de-Ville. Il le fit. De l'Hôtel-de-Ville, on lui répondit : Qui connais-tu ici ? Nous nous trouvâmes embarrassés. Cependant nous lui dictâmes cette réponse : Position désespérée, les Versaillais arrivent. — Alors il reçut le télégramme suivant : Mettez le feu à la boîte et repliez-vous sur l'Hôtel-de-Ville.

C'était une mission dont nous ne pouvions nous charger, nous eûmes l'idée de télégraphier au fort de Montrouge, qui, vous le savez, n'était pas pris. On nous répondit du fort : donnez le mot d'ordre.

Le petit bossu le savait, c'était Brest. — Nous l'envoyâmes, mais les gens du fort se méfièrent et ne répondirent pas.

Nous avons pris le petit bossu sous notre protection et nous l'avons ramené à l'École militaire. Cet enfant nous a rendu des services.

Ce qui résulte de ce fait c'est que l'incendie du Télégraphe était préparé.

D'un autre côté, le Gouvernement de l'Hôtel Dieu avait été confié par la Commune à un nommé Paget-Lupieux. Il y avait là quatre internes

en pharmacie. Ces jeunes gens lui ont demandé les pompes de l'Hôtel-Dieu pour aller au secours de l'Hôtel-de-Ville. Ces pompes leur ont été refusées. Je ne sais si ce Paget-Lupieux est arrêté. Le général en a-t-il connaissance?

**M. le général Appert.** — Je n'en sais rien, l'instruction se fait à Paris.

**M. Delpit.** — Je voudrais demander au général quelle est la cause de la lenteur avec laquelle se fait l'instruction. Nous recevons de toutes parts des demandes à ce sujet; on s'inquiète de l'insuffisance du nombre des conseils de guerre.

**M. le général Appert.** — D'ici à quelques jours, aussitôt que le rapport sera prêt, on va faire un premier procès, celui des membres de la Commune. On a réuni dans une même affaire les dossiers de tous ceux qui ont été membres de la Commune, et il y en a deux qui viennent d'être arrêtés avant-hier seulement, entre autres Ferré qui est, je crois, un de ceux qui ont assisté à l'assassinat de l'archevêque de Paris, et un autre qui était à l'Orangerie sous un faux nom.

*Un membre.* — Et Rochefort?

**M. le général Appert.** — Rochefort n'est pas compris dans cette catégorie. Après le procès des membres de la Commune viendra l'affaire de Rossel. L'affaire de Rossel ne peut pas se joindre, parce que la composition du conseil de guerre pour juger un officier de l'armée n'est pas la même que celle des conseils de guerre ordinaires. — Messieurs, rendez-vous compte que tous les prisonniers nous sont arrivés sans un procès-verbal d'arrestation, sans un papier, sans rien qui témoignât de leur identité, ils nous ont dit ce qu'ils ont voulu, et je suis persuadé qu'il y a parmi eux des gens très compromis que nous ne connaissons pas encore.

Il y a dans les ports douze magistrats instructeurs qui commencent à faire le partage de cette masse énorme de prévenus; ils proposent la mise en liberté de ceux qu'ils ne trouvent pas coupables. Tous les jours ils nous renvoient de 80 à 100 propositions d'ordonnance de non-lieu pouvant être suivies de mise en liberté, car ce n'est pas moi qui, de mon autorité privée, mets en liberté, c'est le magistrat instructeur qui me dit : il y a lieu de mettre en liberté; et alors après un examen nouveau fait ici, je signe l'ordre.

**M. Delpit.** — Est-ce qu'on ne pourrait pas augmenter le nombre des juges instructeurs, tout cela marche bien lentement.

**M. le général Appert.** — L'instruction préparatoire sera terminée dans deux mois, mais songez que nous avons 31,000 prévenus.

(Ici le sténographe, sur l'ordre du président, cesse de recueillir la déposition du général qui se prolonge quelques instants.)

(Séance du 14 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. GERSPACH

**M. le Président.** — Monsieur, vous alliez, pendant la Commune, de Versailles à Paris; avez-vous su pendant ces excursions, quelques faits, qu'il serait utile à la Commission de connaître.

**M. Gerspach.** — Je n'ai pas de faits nouveaux à vous dire, mais, m'étant trouvé souvent pendant la Commune à Paris et à Versailles, j'ai peut-être vu les choses autrement que ceux qui sont restés à Paris. C'est dans l'intérêt des établissements du ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts que j'ai fait ces voyages, et en dehors de cette mission, je tâchais de me rendre compte de l'état des esprits.

Il m'a semblé que dans la recherche des causes de l'insurrection on avait beaucoup exagéré le rôle de l'Internationale, on en parlait beaucoup ici, fort peu à Paris; je ne crois pas que cette société ait eu, dans les commencements du moins, une grande action sur le mouvement. Je pense que l'insurrection a éclaté, parce qu'elle devait éclater, elle est née des circonstances.

Tout le monde sait que pendant le siége chacun avait fait de grandes provisions, les uns de courage, tous de résignation et d'énergie. L'armistice est arrivé, il y a eu un très-grand mécontentement; les plus sages se sont résignés, les autres ont été irrités; au milieu de cette irritation est arrivé l'affaire des canons de Montmartre; s'il n'y avait pas eu de canons, on aurait cherché une autre occasion.

J'ai été souvent dans les premières semaines, mêlé aux groupes de gardes nationaux pour le besoin de mes courses, je montais sur les omnibus où l'on cause volontiers; je me souviens d'avoir assez longuement parlé avec des insurgés les jours où ils ont été battus à Châtillon et au Mont-Valérien; on s'occupait alors fort peu de politique, ils s'étaient battus sans savoir pourquoi, pour se battre tout simplement; ce n'est que plus tard et sur l'instigation des journaux et des affiches qu'on a dit : on veut nous enlever la République.

Les insurgés étaient contents de porter un uniforme, contents de passer pour de véritables soldats, contents surtout de faire de l'autorité.

Un jour, je venais à Versailles, le chemin de fer de l'Ouest marchait encore; on pouvait sortir comme on voulait; il y avait des postes sur la voie qui arrêtaient les trains, simplement je crois pour prouver qu'ils en avaient le droit; cependant ce jour-là la consigne était de ne pas laisser partir les personnes en uniforme; il y avait dans le train un voyageur coiffé d'un képi sans numéro, un garde le voit et lui dit brusquement :

— Descendez!

— Je ne suis pas en uniforme?

— Si, vous avez un képi.

— Je suis un domestique et je vais rejoindre mon maître à Saint-Germain.

On l'emmène entre quatre hommes.

Quelques murmures s'élèvent dans le train. Un voyageur dit :

— Ah! c'est comme cela que vous entendez la liberté!

Arrive un officier.

— Qui est-ce qui a parlé. Descendez. — Dépêchez-vous; on *nous a mené assez longtemps; à notre tour maintenant.* — Allez vous expliquer au Comité. — Emmenez-moi cet homme là.

Il fut emmené en effet.

J'ai bien souvent pensé à cet incident. *A notre*

*tour maintenant*, ces mots expliquent presque la situation. Cet officier était fier de faire de l'autorité devant 7 à 800 personnes; il parlait du Comité et très-probablement, il ignorait ce que c'était; la vanité et la pose l'avait poussé à faire une arrestation qu'il savait injuste et arbitraire. Il en a été bien souvent ainsi pendant ces deux mois; la vanité est un des défauts de notre pays; à Paris, elle est très-développée, on y aime à faire à sa tête et à poser, si vous me permettez ces expréssions.

Les causes de la durée de l'insurrection sont de différentes natures.

La Commune a été souvent très-habile; elle l'était dans la distribution des grades et des postes; les hommes restaient quelquefois quinze, vingt, trente jours et même plus dans le même endroit, ils s'y habituaient et ne s'y déplaisaient pas; ils se partageaient la solde des absents sous le prétexte qu'ils faisaient leur service, ils avaient des vivres et du vin; à ce propos, je crois qu'on a exagéré en parlant des ivrognes, s'il y en avait eu tant qu'on le disait, l'ivresse eût fait bien plus de ravages dans les rangs et serait devenu un auxiliaire pour nous. C'étaient aussi toujours les mêmes bataillons qui étaient en avant, ces hommes s'étaient familiarisés avec le danger, ce qui n'est pas difficile.

Ces longues absences du domicile avaient aussi pour résultat de ne pas décourager certains quartiers. Ainsi, quand je voyais arriver à Versailles les convois de prisonniers formés de tant d'hommes d'un faubourg, je me demandais comment on pouvait retrouver quelques jours après d'autres combattants dans le même quartier : c'est qu'à un bout de Paris on ne savait pas ce qui se passait à l'autre bout, et que les habitants du faubourg trompés par les journaux, ignoraient que leurs camarades étaient pris ou tués, et les croyaient toujours aux avant-postes.

Dans cette armée de la Commune, il y avait non-seulement des ouvriers et des gens sans aveu, mais encore des gens ordinairement assez tranquilles, des concierges, de petits boutiquiers, de petits patrons; ils marchaient sans trop savoir pourquoi, les uns par peur, les autres par force; beaucoup disaient : nous serions mal vus dans le quartier, et après tout, puisque mon voisin touche la solde et les vivres, pourquoi ne les toucherai-je pas aussi? L'ouvrage ne va pas, ce n'est pas ma faute, etc., etc. Ils faisaient des raisonnements où il entrait de tout, sauf de la politique.

A mon sens, ces gens là n'étaient pas une force pour la Commune, je pense même, tout en regrettant bien entendu qu'ils aient été sous ce drapeau, que leur présence dans le rang a empêché beaucoup de mauvaises actions, car enfin, pour être juste, il faut reconnaître qu'au cours de l'insurrection, les insurgés n'ont ni autant volé ni autant pillé qu'ils auraient pu le faire.

Les plus mauvais, c'étaient les étrangers qui étaient arrivés peu à peu; les chefs étrangers avaient bien vite acquis une grande popularité à cause de leur bravoure. Ces bandes se battaient sans idées politiques ni sociales; c'étaient des aventuriers aimant et recherchant les émotions des combats, ils se seraient battus contre les Prussiens ou les Turcs, comme contre nous. Puis il y avait la canaille, les repris de justice, ils se sont assez bien tenus dans les commencements, mais à la fin vous savez ce qu'ils ont fait.

Les journaux de la Commune ont été aussi très-habiles. On n'avait pas à Paris les journaux de Versailles et on ignorait complètement ce qui se passait hors des murs. Quand je restais à Paris plusieurs jours, je ne savais plus où j'en étais; certainement je ne croyais pas un mot des récits fantastiques des journaux, ni des mensonges de la Commune; eh bien, j'étais troublé, inquiet, et lorsque je rentrais à Versailles je me demandais comment j'avais été assez sot pour me laisser ainsi impressionner. C'est qu'on vivait dans une autre atmosphère; l'influence des journaux a été énorme, elle a tenu les insurgés en haleine, les gens tranquilles la subissaient aussi.

Une des causes principales de la longue durée de l'insurrection, ça été, selon mon jugement, la très-grande faiblesse de caractère de la partie saine de la population qui était restée à Paris. Elle affectait alors une extrême indifférence, sans doute on n'approuvait pas, mais on ne résistait pas, on laissait faire; à moins d'être personnellement atteint on ne se remuait guère, on souhaitait le succès de l'armée de Versailles, mais on ne faisait rien pour le préparer et le faciliter.

J'ai été frappé du peu d'énergie qu'a montré le clergé; j'étais venu à Paris pour l'affaire de l'archevêque, car nous avons les cultes dans notre ministère, et le ministre désirait vivement avoir des renseignements précis sur Monseigneur Darboy qu'on disait assassiné; je devais aussi essayer,

de faire savoir à l'archevêque, s'il vivait encore, qu'ici on se préoccupait extrêmement de sa situation, et pour tâcher, également, d'adoucir sa captivité si c'était possible. Le clergé était terrifié, un certain nombre de ses membres avaient été arrêtés; quelques églises étaient fermées et on n'entrait qu'avec crainte dans celles qui étaient ouvertes; il me semblait qu'avec de la résolution on aurait pu tenter des efforts pour sauver les prisonniers, mais dans ces circonstances le clergé, comme tout le monde, n'a pas montré l'énergie que comportait une crise pareille.

Quand donc l'armée de Versailles arrivera-t-elle? me répétait-on sans cesse, mais en attendant on ne bougeait pas; il semblait qu'il n'y eût plus de devoirs à remplir.

Au moment du combat dans les rues, si l'on en excepte le commandant Durouchoux, la même indifférence a existé presque partout. Puisque je vous raconte ce que j'ai vu, il faut naturellement que je parle de moi. J'étais à Paris depuis le 12 mai attendant les troupes; après des incidents inutiles à raconter, je me suis trouvé le 24 mai, vers 5 h. 1/2 du matin, au coin de l'église St-Roch. Je voulais aller au Louvre, car dans la nuit, cerné par les insurgés dans une maison du quartier, j'avais vu brûler les Tuileries, l'explosion avait été si forte que j'avais été renversé. Au bout de quelque temps je vois arriver nos soldats par la rue St-Honoré; vous ne vous figurez pas combien ce spectacle était émouvant; ils marchaient lentement, les soldats le long des maisons, les officiers au milieu de la rue, la canne à la main, jamais je n'oublierai ce moment, enfin ils étaient là, je les voyais, c'était bien vrai cette fois; on pouvait donc respirer. Quelques hommes portaient de grands drapeaux tricolores qu'ils plantaient dans les rues et sur les barricades prises. Sous les portes et aux encognures il y avait un assez grand nombre de gens du quartier sortis par curiosité; je leur dis: Venez avec moi, allons au Louvre faire la chaine; je les ai pressés, suppliés, ils criaient : Vive la ligne! et s'en allaient. Ce n'est que du côté du Palais-Royal, quand je pris un fusil, et que je traversai seul la rue St-Honoré et la rue de Rivoli, que quelques citoyens excités m'ont suivi. Dans la journée je suis retourné plusieurs fois pour chercher du monde, car nous étions épuisés de fatigue, presque personne n'est venu; il est vrai que des obus tombaient toujours, mais enfin on pouvait passer; nous aurions dû être plus d'un millier, nous n'avons été qu'un nombre insignifiant. Cette indifférence est caractéristique. Au 31 octobre il n'en a pas été ainsi, la population a été superbe, au premier appel nous avons été cent mille hommes sous les armes; au 18 mars c'est l'inverse qui a eu lieu.

Après les journées de bataille, l'indifférence a persisté. Les incendies ont eu lieu jusqu'au jeudi, le dimanche suivant il y avait plus de 50,000 personnes dans les rues, j'étais dans cette foule, je ne puis penser aux incendies sans être ému, j'ai vu brûler à la fois le Palais-Royal, les Tuileries, la bibliothèque du Louvre, une partie de la rue de Rivoli, les Finances, c'était un enfer, eh bien j'ai vu cette foule le dimanche, elle n'avait que de la curiosité, pas la moindre indignation, rien, rien, l'indifférence la plus complète.

Ce n'est pas tout, les parents et les amis des prisonniers ne sont nullement honteux de leurs crimes, ils n'ont pas de reproches pour eux et les excusent assez volontiers. Quant aux prisonniers, vous verrez que dans quelques années pour beaucoup ce sera un titre de gloire, ils diront : J'étais un des soldats de la Commune. Ils en tireront une grande vanité, les ambitieux s'en feront un marchepied politique et comme l'ont fait les insurgés de juin, ils se présenteront aux élections alors et seront peut-être nommés; en tous cas, ils auront bien des voix.

**M. le Président.** — Vous nous faites là de l'état moral de Paris, une peinture fort triste.

**M. Gerspach.** — En ce moment Paris est calme et indifférent, il n'y a aucun danger, Paris est blasé sur tout.

Il y a eu dans cette insurrection des faits extraordinaires qui m'ont beaucoup frappé; on m'en a raconté que je puis répéter si vous le permettez.

C'était le 24 mai au matin, rue de Lille; une partie de la rue brûlait, il y avait un jeune homme nu tête qui marchait seul; un officier s'approche et lui dit — Que faites-vous ici —

Il répond froidement : Je viens de mettre le feu à cette maison. —

L'officier lève son revolver.

Cet homme lui dit alors. — Merci, capitaine.

Et le coup partit.

C'était un exalté, devenu criminel et incendiaire pendant le combat. Cette exaltation n'existait pas du tout au commencement; les gardes nationaux étaient alors assez calmes, ils

allaient à leurs postes sans trop de bruit; on entendait peu de cris de: Vive la Commune! Puis les chefs firent tous leurs efforts pour les exciter avec les journaux, les placards, des mises en scène à grand effet, comme les enterrements par exemple. J'étais à Paris le jour où Bourcoin, un colonel, fut enterré avec d'autres insurgés, tués à Neuilly; il y avait plusieurs corbillards avec des drapeaux rouges, des membres de la commune avec l'écharpe rouge marchaient derrière; on a fait des marches et des contre-marches sur les boulevards et dans les rues, beaucoup plus qu'il n'en fallait pour aller au cimetière, la foule était grande et surexcitée et le lendemain on s'est battu davantage. Dans les dernières semaines, les bataillons sortaient musique en tête, derrière la musique défilaient sur un rang des femmes du peuple avec l'écharpe rouge et le brassard de Genève; elles étaient fières de marcher ainsi, on voyait bien leurs mobiles, la vanité et la pose.

Du reste, les insurgés suivaient l'impulsion des chefs mieux qu'on ne pouvait s'y attendre de la part d'une population aussi indisciplinée que celle de Paris, j'en connais un exemple assez frappant, mais il est peut-être un peu long à raconter.

Un de nos garçons de bureau, nommé Luccioni, ancien soldat, était à Paris de retour des prisons de l'ennemi; il fut arrêté sous le prétexte d'avoir eu des relations avec Versailles, ce qui était inexact. Il fut enfermé à la Conciergerie, puis à Mazas; le 25 ou le 26 mai on ouvre les portes aux prisonniers, mais beaucoup furent repris par les insurgés eux-mêmes; ce fut le sort de Luccioni qui arrêté, passe devant une espèce de conseil de guerre et est enfermé dans une cave de l'Eglise Saint-Eloi. Il y avait là comme commandant un nommé Baudoin qui sans avoir de grade avait un pouvoir absolu sur une trentaine d'insurgés qui l'entouraient. Vers le soir, ce Baudouin — je puis en parler car son procès va être jugé — descend dans la cave et dit à un jeune homme qui était silencieusement dans un coin : « Je t'engage à prier Dieu pour que je sois tué cette nuit, car si je ne suis pas tué, je te tuerai demain matin. » En effet, le lendemain matin il brûla la cervelle à ce jeune homme, sans aucun motif, et en présence de sa troupe.

Il força Luccioni à prendre un fusil et des cartouches car la fusillade se rapprochait; Quelques heures après Baudouin est blessé, il réunit ses hommes et leur demande s'ils veulent se rendre ou combattre et mourir au cri de : Vive la Commune.

Ils répondent tous : Nous mourrons! nous mourrons, Vive la Commune!

Alors Baudoin explique qu'étant blessé il va se retirer dans une ambulance, et il proclame chef à sa place mon garçon de bureau Luccioni; les autres l'acceptent. Luccioni était très-embarrassé, mais il ne perd pas la tête. Il voit les soldats au coin de la rue Erard à peu de distance de l'église; il dit aux insurgés: «Nous sommes cernés, si nous restons ici nous sommes perdus, le mieux à faire c'est de nous sauver,» — et il indique un passage qui facilite la fuite, les insurgés s'y précipitent ils se sauvent tous; Luccioni reste seul, et peu d'instants après il se fait reconnaître par les soldats de la ligne et se met avec eux.

Ainsi voici les mêmes hommes qui, sous l'influence d'un chef, déclarent qu'ils vont se faire tous tuer, ils crient : Vive la Commune! pour s'exciter mutuellement et qui, quelques minutes après, sous l'influence d'un autre chef, reconnu par eux, font absolument le contraire et se sauvent. Il y a là beaucoup plus d'amour-propre que de politique.

Pour me résumer: je crois que les causes de l'insurrection viennent du siége et de nos défaites; l'Internationale n'était pas de force à organiser une pareille levée; on avait pris des habitudes militaires; il y a une certaine noblesse pour un ouvrier, et aussi pour d'autres, dans le fait d'avoir un fusil entre les mains; il semble qu'on se relève à ses propres yeux, de là une fierté, une vanité et quelquefois un désir assez entraînant de se servir de ce fusil; beaucoup se sont battus après le 18 mars parce qu'ils ne s'étaient pas assez battus contre les Prussiens. La politique n'est intervenue que plus tard; au commencement mon opinion est que c'était plutôt une révolte qu'une révolution, j'ai vu là une immense explosion de mécontentement mais point d'idées sociales, je parle des premiers jours, bien entendu, je crois aussi qu'aucun décret, ni aucune loi n'aurait pu empêcher cette explosion.

Si l'insurrection a duré aussi longtemps, cela vient avant tout de l'indifférence des gens de Paris et puis de l'habileté des chefs de la Commune; ils savaient flatter les idées de présomption et de vanité qui dominaient les insurgés et les maintenaient.

*Un membre.* — Savez-vous, Monsieur, quel a été le rôle de la fédération des artistes?

**M. Gerspach.** — Oui, Monsieur. Elle a voulu jouer un rôle politique, mais au fond elle n'a rien fait du tout. Courbet avait organisé des réunions à l'École de médecine pour préparer les élections, puis les élus ont voulu siéger au musée du Louvre, M. Barbet de Jouy les en a empêchés et ils sont venus alors dans le bâtiment de nos bureaux.

Ces hommes se sont réunis assez souvent et ceux qui avaient passé leur temps à critiquer l'administration, n'ont rien trouvé de mieux à faire que d'essayer de l'imiter; ils ont discuté des programmes, des règlements, ont nommé des commissions, des sous-commissions, des délégations. Courbet voulait fonder un journal et l'appeler l'*Officiel des Arts*. Ils se sont attribués des indemnités : tant par séance, tant par rapport, tant par délégation; Courbet leur a apporté 6,000 francs qui n'ont pas suffi, car on leur devait de l'argent quand nous sommes arrivés. Leur comptabilité était en fort bon ordre, c'étaient, sans doute, des employés de commerce qui la tenaient.

En matière d'art, ils n'ont fait que des choses sans importance, mais ils tenaient à passer pour une assemblée politique. Un jour quelques artistes, membres de la Commune, sont venus rendre visite à la Fédération ; on s'est mutuellement félicité, un membre de la Fédération a pris la parole et a développé cette théorie que la Commune était en matière d'art le pouvoir exécutif et la Fédération le pouvoir législatif. Tout cela était très approuvé et pris au sérieux. A l'époque de l'affaire des francs-maçons un membre de la Fédération des artistes proposa d'envoyer des délégués à Versailles, la majorité refusa sous le prétexte que la mission ne pouvait être remplie que par des neutres et que la Fédération n'était pas dans ce cas, puisqu'elle faisait partie intégrante de la Commune de Paris.

En somme la Fédération des artistes n'a fait ni bien ni mal.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Monsieur, vous avez parlé de M. Barbet de Jouy, est-ce qu'il en était?

**M. Gerspach.** — Non, Monsieur, il est resté au Louvre et leur a tenu tête.

La Fédération accusait le Gouvernement du 4 septembre d'avoir distrait des tableaux.

*Un membre.* — Est-ce qu'il en a disparu?

**M. Gerspach.** — Non, pas un, on avait tout simplement mis en sûreté les plus précieux.

# DÉPOSITION

DE

# M. BARRAL DE MONTAUD

**M. le Président.** — Vous avez été mêlé aux affaires de la Commune; vous avez vu de près ce qui s'est passé à Paris dans les circonstances qui ont accompagné ou suivi le 18 mars. Veuillez nous dire ce que vous savez à cet égard.

**M. Barral de Montaud.** — J'ai été envoyé à Paris la première fois le 8 avril, par M. Barthélemy-Saint-Hilaire; voici des pièces authentiques qui l'attestent. J'étais, à cette époque, en relations avec M. Bonhoure, l'un des secrétaires-rédacteurs du *Compte-rendu analytique* des séances de l'Assemblée nationale. J'avais aussi des rapports avec MM. Lockroy, Floquet et autres membres de la *Ligue républicaine*, qui s'occupaient de chercher des moyens de conciliation. M. Bonhoure me remit une lettre pour M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

Je fus amené d'une façon toute fortuite à me lancer dans le mouvement de Paris. Pendant la guerre avec la Prusse, j'étais colonel de la deuxième légion *Alsace et Lorraine*. Au moment du décret portant que les Alsaciens et les Lorrains n'auraient pas à servir dans la Garde nationale — cela à la requête des Prussiens — plusieurs de mes amis, officiers dans l'armée, voulant s'enfuir, me demandèrent de constater, ce qui était vrai, qu'ils étaient bien Lorrains. J'avais emporté avec moi, sans y songer, une malle contenant mes imprimés d'Alsace et Lorraine et mon cachet. Je fis des certificats, et ces officiers purent sortir de Paris. Je citerai, par exemple, M. Hennequin, lieutenant au 77e, à qui Rossel avait refusé un certificat. Le mien lui suffit cependant et il put sortir de Paris.

J'ai causé avec beaucoup de personnes qui me dirent : « Vous pourriez avoir de l'influence, si vous vouliez, et vous arriveriez à faire sortir bien des gens de Paris. »

Je fus ainsi amené à voir la Commune de très-près. Je ne l'ai jamais regardée comme redoutable pour quelqu'un d'audacieux. Ce que je dis là peut sembler un peu fort, mais je crois l'avoir démontré dans un mémoire que j'ai rédigé, et dans un *memento* détaillé que j'ai tenu. J'ai ces deux pièces, je pourrai les laisser à la Commission.

Je crois que, même au milieu de la Commune, on pouvait faire beaucoup de bien, sans participer le moins du monde aux intrigues et aux turpitudes des individus qui composaient ce prétendu pouvoir.

Je revins à Versailles. M. Barthélemy-Saint-Hilaire et le maréchal Mac-Mahon voulurent bien m'envoyer à Paris, avec un laissez-passer qui constatait ma qualité. C'était le 20 avril. Je n'étais donc pas envoyé comme espion. On savait que j'allais me mettre au service de la Commune pour tâcher de rendre des services compatibles avec ma dignité de colonel. Ce n'était pas tant le grade que le caractère, que je tenais à avoir, puisque l'armée auxiliaire avait été congédiée. J'ai vu bien des gens qui avaient des caractères divers.

Je demande à la Commission la permission de lui donner lecture d'un résumé dans lequel j'ai consigné fidèlement mes souvenirs.

**M. le Président.** — Lisez (1).

**M. le Président**, *après la lecture faite par le témoin.* — Vous avez rendu un grand service si vous êtes parvenu à détruire le réseau de fils télégraphiques placé dans les égouts. Comment cela vous a-t-il été possible ? Veuillez nous donner quelques détails sur ce point.

(1) Voir aux annexes.

**M. Barral de Montaud.** — J'ai eu deux individus qui passaient à peu près leurs nuits dans les égouts. Ceci dépendait de la délégation scientifique, qui avait pour chefs Parisel, Benoit et autres appartenant presque tous au 7e arrondissement. Il y avait parmi ces fuséens et pétroleurs, tous membres de l'Internationale, plus ou moins allemands, de l'école de P..., des gens qui ne reculaient devant rien, mais qu'avec un peu d'habileté on pouvait faire parler, car ils étaient très-vaniteux, très-fiers d'eux-mêmes. Ils avaient établi des cartouches de nitro-glycérine qui portaient à leur partie supérieure une capsule de fulminate de mercure à laquelle communiquait le fil télégraphique. Ces gens là n'étaient pas connus; on ne les voyait guère à la lumière. Les deux individus que j'ai pu séduire, qui ont coûté fort cher, appartenaient eux-mêmes à la délégation scientifique; seulement, ils étaient assez mal traités et ils se regardaient comme sacrifiés d'avance. S'il y avait quelque matière pouvant faire explosion on les en chargeait.

Parisel avait défendu tout travail de nuit aux boulangers. On avait séduit une vingtaine de garçons boulangers qui avaient simulé une grève. C'était afin de pouvoir entrer et disposer le pétrole et les autres matières que Parisel empêchait les boulangers de travailler pendant la nuit.

Il y avait des dépôts de différentes matières incendiaires ou explosives dans les quartiers de Montrouge, du Point-du-Jour, de la Porte-Maillot, etc. Les fils venaient se relier, par les appareils de la rive gauche, à un clavier central, dont Parisel, L... et un autre, dont je ne sais pas bien le nom, avaient seuls la clef.

*Un membre.* — N'est-ce pas un nommé Foret, qui a été pris, mené à l'Ecole militaire et fusillé? On l'avait signalé comme un homme des plus dangereux; il était ancien militaire.

**M. Barral de Montaud.**—Je ne me rappelle pas le nom. Les noms ont changé si souvent!

Un nommé Prot était directeur du télégraphe à ce moment.

Le clavier central dont je parlais était tout petit; il avait des touches dont chacune portait la désignation d'un embranchement. On m'a expliqué que pour arriver à faire sauter telle partie plutôt que telle autre, on avait disposé des électro-aimants qui devaient faire avancer ou faire reculer 2, 3, 4, 5 fois, une espèce d'étoile qui établissait le contact d'une certaine façon ou qui l'interrompait. L'étincelle électrique devait suffire quand le contact était établi.

A cause de mes fonctions, je ne pouvais pas aller dans les égouts; mais les renseignements que je viens d'indiquer sont exacts, je le crois.

**M. le Président.**— Plusieurs témoins nous ont parlé des fils télégraphiques; ils nous ont donné des détails à ce sujet.

Avez-vous su d'une manière un peu certaine quelle était l'organisation de l'*Internationale* et quelle a été sa part dans l'insurrection?

**M. Barral de Montaud.** — Présumant que des questions me seraient faites à ce sujet, j'ai préparé un mémoire que je lirai, si vous voulez bien m'y autoriser.

**M. le Président.** — Nous écoutons.

**M. Barral de Montaud,** lit son mémoire (1).

**M. le Président.** — Cette note est bien faite, elle est intéressante, et les appréciations qu'elle contient sont en général justes.

Savez-vous quelque chose de plus sur l'alliance que l'*Internationale* a faite avec le parti jacobin, sur les hommes qui composaient cette association et sur la manière dont elle était constituée dans Paris?

**M. Barral de Montaud.** — L'organisation dans Paris était extrêmement adroite; les membres de l'*Internationale* se sont très-peu montrés. Frankel, de la Commune, était leur chef; Marx était à Londres.

A Saint-Denis, le timbre prussien suffisait pour livrer passage. M. Bonhoure, dont j'ai parlé, a passé maintes fois avec le passeport prussien qui m'avait été délivré sur la simple présentation de lettres de Paris. C'est par ce chemin que venaient les agents de l'*Internationale*. Comment agissaient-ils? Par le moyen du comité des femmes. Là se trouvait Mme Dimitrieff, maîtresse d'Ourskine, président du comité de l'*Internationale* à Genève. Elle tenait sous sa main le comité des femmes; il y avait dans chaque mairie un bureau puissant, institué sous prétexte de soins à donner aux blessés. Ce bureau faisait choix des femmes les plus capables et les expédiait aux membres de la Commune. C'est comme cela que Mme Leroy a mené Urbain.

*Un membre.* — Est-ce à ce comité que vous attribuez la part que les femmes ont prise à l'incendie?

**M. Barral de Montaud.**— Oui. Ce comité n'était conduit que par Mme Dimitrieff et il n'existait que pour l'*Internationale*. Toutes les

(1) Voir aux annexes.

pièces des clubs que j'ai reçues portaient en tête : *République universelle*. Les différents clubs socialistes étaient des clubs internationaux; ils ont eu, à un moment, assez de force pour donner l'ordre de renvoyer des mairies tous les employés qui ne faisaient pas partie de ces clubs; il fallait nécessairement être républicain communeux et être patronné par un club. — L'action de l'*Internationale* à Paris se résume par le rôle détestable qu'elle a fait jouer au comité des femmes et aux différents clubs.

*Un membre.* — La constitution du groupe ou de la masse des pétroleuses a-t-elle été régulièrement faite ?

**M. Barral de Montaud.** — Non ! la responsabilité de ceci revient à Parisel, garçon de beaucoup de sang-froid, qui se promène en ce moment encore dans Paris. (Exclamation.) Oui, je l'ai vu, le 24 juillet dernier, se promenant dans Paris avec un képi d'employé des finances. Il y a deux ou trois nuits, il est rentré chez sa mère. Parisel était l'ami de Grammont-Caderousse et du médecin de celui-ci, Déclat, qui faisait marcher sa pharmacie.

Quant à Urbain, c'est un petit homme qui a voulu passer de *sa classe* au gouvernement. Mme Leroy, envoyée par l'*Internationale*, est devenue la maîtresse d'Urbain. Cette femme est ce qu'il y a de plus bas ; elle a des condamnations sur le dos. Sans elle, bien des choses ne se seraient pas faites.

*Un membre.* — A qui appartient l'idée des incendies ?

**M. Barral de Montaud.** — Il a été question des incendies, le 20 mai, dans une réunion que la Commune a tenue à dix heures du soir.

**Le Président.** — L'*Internationale* est-elle étrangère à cette décision ?

**M. Barral de Montaud.**—Non, puisqu'elle agissait au moyen du comité des femmes. Si elle n'a pas donné l'ordre d'incendier, elle a fourni les moyens d'exécution, car, je le répète, c'est le comité des femmes, dépendant de l'*Internationale*, qui a tout fait. —Les pompes à pétrole, parties de Belleville, ont eu beaucoup de part dans les incendies de Paris.

*Un membre.* — N'avez-vous pas dit que le comité central de la garde nationale s'était formé sous l'influence de l'*Internationale ?*

**M. Barral de Montaud.** — Non. Le comité central de la garde nationale a été conçu par Blanqui, du fond de sa prison. Mais comme il ne pouvait venir à Paris, il envoya Jaclard, qui vit un certain M. Collin, lequel adressa des lettres à chaque bataillon pour les inviter à se faire représenter; puis, il fut destitué parce qu'il avait des relations trop fréquentes avec M. Picard.

Il y a deux époques dans le comité central. Au commencement, on y voit Assi, Billioray et presque tous les membres de l'*Internationale* faisant partie de la Commune. Ensuite, le comité central s'est composé de gens beaucoup plus capables, plus vigoureux, qui ont su rester d'accord. Le nommé *Mar...* arrêté actuellement, est d'une capacité hors ligne ; il n'y a pas d'officier de notre armée qui soit capable de faire des rapports comme il en faisait ; ses rapports sont entre les mains de la justice militaire.

Je crois que les Jacobins, les hommes de Blanqui, ont eu d'abord la principale influence; mais l'*Internationale*, qui voulait aller plus loin qu'eux, qui avait un but plus complet, les a dépassés.

**M. le Président.** — Vous dites que c'est dans l'*Internationale* que se trouvaient les hommes les plus dangereux. Comment expliquez-vous cela ? A son origine, en 1862 ou 1863, l'*Internationale* n'avait qu'une pensée, faire au profit des ouvriers quelque chose qui n'avait pas été fait jusque là, établir une fédération, mais uniquement au point de vue socialiste. Des hommes honorables ont fait partie de cette société lors de sa formation ?

**M. Barral de Montaud.** — Alors ils n'ont pas connu les membres dont nous parlons.

**M. le Président.** — A quel moment l'*Internationale* a-t-elle commencé à se mêler de politique ? Sous l'Empire, on pensait qu'elle ne s'en mêlerait pas; sa prétention était seulement d'améliorer le sort des ouvriers. Elle a pris un autre caractère dans les dernières années. Même lors de la grève du Creuzot, elle prétendait ne pas se mêler de politique. N'est-ce pas le 4 septembre qu'elle a eu l'idée de tirer parti des événements politiques qui venaient de s'accomplir?

**M. Barral de Montaud.** — Ce que j'ai pu comprendre c'est que l'*Internationale* rêvait une révolution sociale universelle. Sous l'Empire, elle n'a presque pas réussi à constituer ce qu'elle appelait la branche française, et celle-ci a peu fait. Sans la branche allemande et sans la branche belge, nous n'aurions pas eu le débordement qui vient de se produire.

*Un membre.* — Est-ce que les hommes faisant partie de l'*Internationale*, pendant les années précédentes, sont encore aujourd'hui ceux qui la dirigent?

**M. Barral de Montaud.** — Parfaitement.

*Un membre.* — Avez-vous connu Delescluze?

**M. Barral de Montaud.** — Oui, j'ai vu spécialement Delescluze, Régère, Billioray. J'ai à peu près une quinzaine de lettres des membres de la Commune.

*Un membre.* — Delescluze a-t-il jamais exprimé son opinion sur le compte des membres de la Commune?

**M. Barral de Montaud.** — Delescluze se livrait excessivement peu; mais j'ai cru comprendre qu'une fois entré là, il était allé plus loin qu'il ne voulait aller. Nous savions fort peu de chose à Paris; les rapports étaient mensongers. Delescluze a pu être plus ou moins trompé.

*Un membre.* — Quelle opinion avait-il des autres membres de la Commune?

**M. Barral de Montaud.** — Il avait le plus profond dégoût pour la généralité; il était froid comme Rossel. Il voulait fonder une république rouge, très-rouge; mais quant à l'idée de la Commune proprement dite, je ne crois pas qu'il l'eût.

*Le même membre.* — Les communeux vous ont-ils parlé de Delescluze et quelle opinion en avaient-ils?

**M. Barral de Montaud.** — C'était un peu la réputation qu'avait Hugo avant le 4 septembre. Delescluze avait beaucoup souffert; pour me servir du terme d'Assi lui-même, il était mou comme un chiffon.

*Un membre.* — Savez-vous quelque chose sur l'évasion de Félix Pyat?

**M. Barral de Montaud.** — Non; je ne l'ai pas rencontré à Paris. D'après ce que j'ai entendu dire, il écrit beaucoup de là où il n'est pas. S'il écrit des lettres de Londres, il est plus que probable qu'il n'est pas dans cette ville. Je croirais qu'il est encore à Paris, surtout quand j'y vois Parisel, son mauvais génie!...

**M. le Président.** — Vous êtes bien sûr que Parisel est encore à Paris?

**M. Barral de Montaud.** — Je l'affirme de la façon la plus solennelle. Je l'ai rencontré dans Paris avec un képi d'employé des finances; il est venu avant-hier chez sa mère. Mme Dupont, la sœur d'Urbain, l'a vu en sous-lieutenant de la ligne. Le menu fretin s'est laissé prendre les gros sont à Paris ou dans les environs. J'ai vu bien des personnes qui signalent de continuels mouvements parmi les ouvriers. Je n'aimerais pas à être obligé de rester à Paris.

**M. le Président.** — Pourquoi?

**M. Barral de Montaud.** — Non pas pour ma sécurité personnelle; je parle au point de vue d'un bourgeois, d'un commerçant quelconque, on aurait à craindre quelque vengeance particulière.

**M. le Président.** — Vous croyez une nouvelle insurrection possible à Paris?

**M. Barral de Montaud.** — Oh! non, l'insurrection est désarmée.

*Un membre.* — Que pensez-vous de la garde nationale?

**M. Barral de Montaud.** — Chaque fois que j'ai vu faire appel à un officier de la garde nationale, j'ai tremblé. J'ai failli trois fois être fusillé à cause de M. Corbin. On m'avait écrit: Adressez-vous à l'état-major de Versailles. Si ces billets m'étaient arrivés, j'aurais été fusillé. Voilà à quoi sert la garde nationale.

*Un membre.* — Après sa défaite à Paris, l'*Internationale* a-t-elle redoublé son action, ou, au contraire, l'a-t-elle ralentie?

**M. Barral de Montaud.** — Elle l'a redoublée! — Tant que le problème n'aura pas été résolu, le danger restera suspendu sur nos têtes.

**M. le Président.** — Croyez-vous aux 27 sections nouvelles établies dans le Midi?

**M. Barral de Montaud.** — Je ne sais rien à cet égard.

**M. le Président.** — L'*Internationale* exerce-t-elle beaucoup d'influence dans les élections?

**M. Barral de Montaud.** — Oui, beaucoup sur l'ouvrier.

**M. le Président.** — Croyez-vous qu'elle ait envoyé des délégués en province?

**M. Barral de Montaud.** — Fils d'un grand manufacturier du Midi, j'ai vu que, quand les ouvriers faisaient grève, il arrivait des individus que personne ne connaissait. Les commissaires de police le savaient. J'ai cru que ces hommes étaient envoyés par l'*Internationale*. Mais sur les campagnes, sur les cultivateurs proprement dits, je crois que l'*Internationale* n'a aucune influence.

**M. le Président.** — Comment avez-vous su que, du fond de sa prison, Blanqui avait consti-

tué le comité central de la garde nationale?

**M. Barral de Montaud.** — Par Mme Jaclard, qui était chargée de me surveiller. Delescluze, au lieu de me faire surveiller par l'un et par l'autre, envoya d'abord Razoua, puis, deux ou trois jours après, Mme Jaclard, en lui disant : « Voyez ce qu'il fait! »

*Un membre.* — Quelques personnes ont représenté le Comité central comme une sorte de conseil de famille établi dans la garde nationale.

**M. Barral de Montaud.** — C'est vrai, mais c'est là un côté seulement de la médaille.

**M. le Président.** — Je vous engage à reprendre les pièces authentiques que vous nous avez communiquées et je vous prie de nous en donner copie.

**M. Barral de Montaud.** — Oui, monsieur le Président, et je pourrai, comme je l'ai dit, y joindre une sorte de *memento* qui complétera les indications que j'ai eu l'honneur de donner à la Commission.

**M. le Président.** — Vous voudrez bien nous adresser le tout.

**M. Barral de Montaud.** — J'ai oublié un fait.

La dernière fois que M. Bonhoure est parti, envoyé par moi, le vendredi soir, deux jours avant l'entrée des troupes, il avait pu sortir avec un passeport prussien dont voici le *facsimile*.

**M. le Président.** — Est-il vrai qu'il y eut un sténographe présent aux délibérations de la Commune?

**M. Barral de Montaud.** — Oui, monsieur le Président. Les délibérations de la Commune ont été sténographiées; il en a existé trois ou quatre exemplaires à un moment donné. J'ai su cela par Urbain.

Ce passeport m'avait été donné à Saint-Denis, sur la présentation d'une lettre du commandant prussien.

J'avais donné ce passeport à M. Bonhoure qui, ainsi, pouvait aller et venir; il passait sans être fouillé. Un jour on l'a arrêté, mais il a été relâché avec tous les égards possibles. C'était un vendredi; il a entendu les mots suivants : « Il y en a pour trois ou quatre jours, tout va flamber! Je ne vous dis que cela. » Voilà ce que les officiers prussiens disaient.

**M. le Président.** — Avez-vous su quelque chose des rapports qui existaient entre les Prussiens et la Commune?

**M. Barral de Montaud.** — Les Prussiens sont trop adroits pour que l'on pût savoir rien de positif.

Le Comité central avait été fait par Jaclard dans un but jacobin. L'*Internationale* avait été mise dans le Comité, parce qu'elle n'était pas assez forte pour inspirer de l'ombrage.

A un moment donné, Urbain, Varlin sont passés dans la Commune; on les a remplacés par des gens inconnus, mais dangereux, qui étaient de l'Internationale belge, russe ou allemande. La section allemande était représentée par Franckel; dans la section russe, Mme ... tenait les ateliers de femmes.

Les Allemands nous expédiaient à chaque instant des gens qui se disaient Alsaciens et prenaient ce prétexte pour venir à Paris, mais ils n'étaient pas Alsaciens du tout. Ils venaient dans les clubs faire du socialisme. Les Prussiens faisaient agir par l'Internationale allemande. Karl Max, à un moment donné, a été secrétaire de M. de Bismarck.

**M. Vacherot.** — Vous ne savez pas combien de temps ces relations ont duré?

**M. Barral de Montaud.** — C'est au moyen de l'Internationale allemande qu'ils nous ont envoyé beaucoup de monde. Le comité des femmes était un de leurs grands ressorts.

**M. le Président.** — Est-ce que vous avez vu les membres de la Commune dans l'intérieur de leurs délibérations?

**M. Barral de Montaud.** — Je les ai vus au Comité central, mais pas à la Commune?

Rossel a voulu arriver à former une dictature et faire tourner cette dictature au profit d'un régime avancé; il voulait faire croire qu'il voulait la guerre à outrance.

C'est à ce moment-là que nous avons pu voir ce qui se passait.

On n'a jamais connu au juste le nombre des membres du Comité central. L'Internationale passa à la Commune, l'Internationale étrangère s'y mêla; il était difficile de dire quel était leur nombre. Il y avait soixante membres du Comité, puis trente-quatre chefs de légion et les vingt-quatre chefs d'état-major. C'était une assemblée nombreuse; elle ne se réunissait que par commissions. Nous siégions au ministère de la guerre.

**M. le Président.** — Savez-vous quelque chose de la querelle entre le Comité central et la Commune?

**M. Barral de Montaud.** — Le Comité cen-

tral a commencé par être une assemblée de jacobins, de blanquistes; il a mis dehors Jaclard. Puis il a disparu comme impuissant en province. En fait, le jour où on voulait faire tomber Rossel, le Comité central s'est rendu à la Commune; nous étions quarante à l'Hôtel-de-Ville; on a fait alors le Comité de salut public dans lequel se trouvait Félix Pyat.

Boursier, chef de la première légion, leur a intimé l'ordre d'avoir à renvoyer Rossel et de remplacer le ministre de la guerre par le Comité central lui-même.

La Commune est entrée en séance; on avait décidé l'arrestation en masse du Comité central, mais la Commune a réfléchi, et, à partir de ce jour, elle s'est effacée; c'est le Comité central qui a tout fait.

**M. le Président.** — Quelle est la date?

**M. Barral de Montaud.** — C'est la veille de la fameuse revue qui a eu lieu sur la place de la Concorde.

A partir de ce jour, le Comité central a repris la direction. Il avait des délégués envoyés par lui près de chaque général. Delescluze a été envoyé pour contrôler. C'était le chef d'état-major qui faisait tout le travail militaire ; Delescluze n'était qu'un surveillant.

**M. Vacherot.** — Quel a été le rôle de Delescluze; quelle a été son importance? Vous faisait-il l'effet d'un homme d'action?

**M. Barral de Montaud.** — Oui, mais sa mort m'a surpris; je le croyais plutôt homme de plume.

**M. Vacherot.** — Vous ne doutez pas de sa mort?

**M. Barral de Montaud.** — Il paraît qu'il y a des preuves.

**M. Vacherot.** — On l'a niée : On a nié la mort de Raoul Rigault. A-t-on trouvé des papiers !

**M. Barral de Montaud.** — Oh! il y a eu des échanges de papiers. Il y a une personne qu'on prétend avoir fusillée, il y a un certificat, et cependant j'ai vu cette personne vivante.

**M. Vacherot.** — Il y a un individu qu'on a fusillé après lui avoir demandé s'il était bien Raoul Rigault. Si ce n'avait pas été lui, il l'aurait dit.

**M. Barral de Montaud.** — Delescluze a beaucoup poussé au mouvement. On me demandait si c'étaient les jacobins ou l'Internationale qui avaient commencé. Ce sont les jacobins. L'Internationale n'a pu se glisser qu'à la suite de ce mouvement. Delescluze était jacobin. Son patron était Robespierre; il voulait une dictature complète, jusqu'à ce que la France fût jacobinisée.

A côté, Raoul Rigault, Blanqui, ont Marat pour patron; ils voulaient la guillotine. Delescluze poussait à la dictature; il voulait voir une main solide prendre le ministère de la guerre ; il a soutenu Rossel et il s'est mis à sa place ensuite.

**M. Vacherot.** — Est-ce qu'il n'est pas constant que Delescluze a adhéré à l'exécution des otages et aux incendies?

**M. Barral de Montaud.** — Je ne puis dire que ceci : Le samedi soir, à onze heures, il y a eu une séance à la Commune, dans laquelle on a décidé les incendies. Je sais quels sont les membres qui y assistaient. Que s'est-il passé dans cette séance? C'est un secret qu'on a gardé.

**M. Vacherot.** — Delescluze y assistait-il?

**M. Barral de Montaud.** — Je ne sais pas.

**M. Vacherot.** — Quelle était sa fonction dans ce moment-là?

**M. Barral de Montaud.** — Délégué civil à la guerre.

---

## ANNEXES

A LA DÉPOSITION DE M. BARRAL DE MONTAUD.

---

**Pièce n° 1.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Versailles, 8 avril 1871, 10 h. matin.

Laissez passer M. le colonel de la légion Alsace et Lorraine, de Montaud, se rendant à Paris et revenant à Versailles.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE,
Représentant du peuple.

Le 20 avril 1871.

---

**Pièce n° 2.**

Le maréchal de France, commandant en chef l'armée de Versailles, prie Messieurs les généraux et officiers de service aux avant-postes, de laisser passer librement M. le colonel de la légion Alsace et Lorraine, de Montaud, se rendant à Paris et revenant à Versailles.

Signé : Maréchal DE MAC-MAHON.

Vu par nous, maire du IX$^{e}$ arrondissement, le porteur de la présente, M. le colonel de Mon-

taud, nous déclarant demeurer 8, rue de Trévise.

Paris, le 28 mai 1871.

Signé : E. Ferry, adjoint.

Vu par nous, colonel, commandant supérieur du IXe arrondissement.

Pour le commandant d'État-major.

Signé : R. Lurquez.

29 mai 1871.

Vu : Bon pour aller à Versailles le 2 juin.

Paris, le 1er juin 1871.

Le général commandant la place de Paris,

Signé : de Gélin.

**Pièce n° 3.**

Versailles, 20 avril 1871.

Je prie MM. les généraux de l'armée de Versailles, et tous les officiers sous leurs ordres, de laisser passer le porteur du présent, M. Barral de Montaud, se rendant à Paris et revenant à Versailles.

Le Représentant du peuple,

Signé : B. Saint-Hilaire.

Vu par nous, maire du IXe arrondissement.

Le 28 mai 1871,

Le maire,

Signé : E. Ferry, adjoint.

Vu : Garde nationale de la Seine.

29 mai 1871.

IXe arrondissement.

Pour le commandant supérieur.

Le commandant d'état-major,

Signé : R. Lurquez.

**Pièce n° 4.**

Monsieur le président du Conseil,

Pour me décider à conserver le poste où je suis placé malgré moi, poste plein de périls et plus hérissé de difficultés encore, il n'a fallu rien moins que l'imminence des catastrophes que ma présence a jusqu'ici conjurées, et de celles plus terribles encore qu'elle peut prévenir.

Contraint tous les jours de voir, d'ordonner, parfois, même d'accomplir des actes que je n'ose qualifier, j'endure un véritable martyre, qu'aggravent, encore les doutes, dont, à certains moments, j'ai peine à me défendre sur l'appréciation de ma propre conduite.

Répugnant invinciblement à toute trahison, je me sens incapable d'y consentir, même envers des criminels, à plus forte raison, envers des hommes égarés dont l'erreur n'est pas sans quelques excuses.

Ce que je puis faire et ce que je ferai (car je sais que c'est rendre à tous un service qu'un honnête homme ne peut refuser à personne, c'est d'empêcher la destruction de toute une partie de Paris et les sacrifices effroyables de ses habitants.

Ceci, je le ferai, et s'il ne m'est pas donné d'y survivre, au moins l'aurai-je fait avec la certitude que j'emporterai avec moi mon honneur intact, et, j'en suis sûr, votre estime.

Je ne puis rien de plus; entouré d'hommes dont la défiance est toujours en éveil, surveillé dans tous mes actes, commandant à des hommes dont je ne suis obéi qu'à la condition de flatter leur violence en la dépassant, j'use toutes mes facultés à établir autour de moi un calme et un ordre relatifs, et c'est avec les plus grandes difficultés que j'ai pu conserver intact le précieux dépôt de toutes les archives accumulées dans mon arrondissement.

Essayer au-delà eût été tout compromettre et m'enlever la faculté de rendre, au dernier moment, le service pour lequel seul je puis me résoudre à cette épouvantable situation.

L'ami dévoué dont la sympathie et les conseils m'ont soutenu vous dira le reste. Il vous dira que, menacé tous les jours d'une désignation à un poste terrible, j'ai été pendant quelques heures contraint de l'occuper et que je n'ai pu, m'en débarrasser momentanément, qu'au prix des plus dangereux efforts.

Je m'en remets à lui pour vous faire connaître dans ses détails et la situation et ses desseins.

Je m'en remets à votre sagesse et à votre cœur pour juger de la suite qu'il convient de donner à tout ceci ; et, permettez-moi d'ajouter que ce à quoi je tiens surtout, c'est de pouvoir sortir de cette situation qui parfois m'épouvante, le front haut et la conscience satisfaite, avec l'assurance de votre estime.

Veuillez agréer, M. le président du Conseil, l'assurance de mon entier dévouement.

Signé . Barral de Montaud.

18 mai 1871.

**Pièce n° 5.**

Veuillez laisser passer MM. de Montaud (Charles) et Bonhoure, allant 8, rue de Trévise.

Paris, le 24 mai, minuit.

Pour le chef de poste,

Signé : A. Ferigerie.

Capitaine adjudant-major.

Vu par nous, maire du IX[e] arrondissement.
Paris, le 28 mai 1871.
Signé : E. FERRY, adjoint.

**Pièce n° 6.**

Paris, 28 mai 1871.

Je certifie que M. de Montaud, colonel de la 2[e] légion Alsace et Lorraine, ayant été arrêté comme chef d'état-major du VII[e] arrondissement, au service de la Commune, a été rendu à la liberté sur la demande du colonel d'Abzac, chef d'état-major du maréchal de Mac-Mahon (M. de Montaud était porteur d'un laisser-passer du maréchal de Mac-Mahon et d'un laisser-passer de M. Thiers.)

Le prévôt du 5[e] corps.
Signé : DE TRÉVELIN.

Vu par nous, maire du IX[e] arrondissement.
Le 28 mai 1871.
Signé : E. FERRY, adjoint.

Vu par nous.
Pour le lieutenant-colonel commandant le IX[e] arrondissement.
Le commandant d'état-major :
R. LURQUEZ.
29 mai 1871.

**Pièce n° 7.**

Versailles, 3 juin 1871.

J'atteste que M. de Montaud, tout en étant resté à Paris dans la garde nationale, a servi le parti de l'ordre, d'accord avec les personnes qui de Versailles s'entendaient avec lui.

Signé : BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE,
Représentant du peuple.

**Pièce n° 8.**

Paris, le 13 juin 1871.

Monsieur Bethmont,

C'est dans un intérêt d'honneur que je viens vous prier de rétablir, telle qu'elle doit être, l'appréciation de mes services et de ma conduite.

Monsieur le président du Conseil a paru croire que j'avais commencé par servir la Commune, et que j'en avais été un partisan, un agent, pour en devenir après un transfuge.

Cette erreur donnerait au rôle que j'ai joué, un caractère à la fois coupable et vil que ne puis accepter. Je consens parfaitement à ne recevoir aucune récompense; mais il n'est pas acceptable qu'ayant bien mérité je sois puni et flétri.

Dès le 19 mars, j'offrais mes services à M. le général Le Flô. D'accord avec quelques députés des Vosges qui me connaissent et m'estiment, j'offrais de former un corps de volontaires vosgiens pour la défense de l'Assemblée. La proposition fut d'abord acceptée, puis retardée, et finalement indéfiniment ajournée.

Je demeurais à Paris, je n'ai pas quarante ans; la Commune voulut m'incorporer de force dans ses bataillons.

Je m'esquivai et me rendis à Versailles. Là, je soumis le cas à M. Barthélemy Saint-Hilaire. je pensais que restant à Paris je pourrais grouper autour de moi quelques bataillons et dans un moment donné concourir à la défense de l'ordre.

C'est d'accord avec M. Barthélemy Saint-Hilaire et porteur du laisser-passer ci-joint (pièce n° 1), ainsi que d'un laisser-passer du maréchal Mac-Mahon (n° 2) que je suis rentré à Paris, et devenu lieutenant-colonel d'état-major chargé d'administrer le septième arrondissement.

Quand je pus juger la situation, j'écrivis à M. le président du Conseil, avec lequel j'étais en communication par l'intermédiaire de M. Bonhoure, la lettre ci-jointe (pièce n° 4), qui définit le rôle dont je croyais pouvoir me charger. Des instructions conformes me furent plusieurs fois transmises.

Ce rôle, je l'ai rempli, non sans incidents pénibles et sans quelques dangers. Si les archives du ministère de la guerre, de la Chambre, du ministère de l'instruction publique existent encore, c'est que j'ai employé toutes mes forces à les préserver. Aucun pillage, aucun meurtre, aucune violence n'ont été commis dans mon arrondissement tant que j'y suis resté, et jamais dans aucun journal, dans aucun acte de la Commune, mon nom n'a été prononcé.

Le réseau électrique par lequel étaient commandées toutes les mines des égouts a été par moi détruit au milieu de mille difficultés.

J'ai été livré à moi-même à partir du 22 au matin. Je n'ai pu communiquer, malgré mes efforts, avec l'armée. Si j'avais eu 100 hommes ou même 50, le lundi matin, le Conseil d'État, la Légion-d'Honneur et la rue du Bac n'auraient pas brûlé.

J'étais seul, j'ai été six ou sept fois arrêté (pièces n[os] 6 et 7), perquisitionné. Des papiers importants, et qui pouvaient m'être fort utiles m'ont été enlevés; mes armes, même mes

armes de luxe, mon portefeuille, quelques-unes de mes pièces justificatives m'ont été saisis.

Et maintenant, j'ai la douleur d'être considéré comme un insurgé transfuge ! Ceci je ne puis l'accepter.

Ce que je désire avant tout, c'est que justice me soit rendue à cet égard.

Je tiendrais qu'un témoignage honorable me fût donné ; du reste, il m'était promis depuis longtemps, et il est certain que s'il n'a pas été donné suite à la présentation ci-jointe (pièce n° 6), c'est que mon absence de Versailles et ma présence à Paris ont motivé cette mise à l'écart.

J'avais espéré que je pourrais continuer dans la Légion étrangère les services que je puis rendre. Je me sentais en état de bien faire. S'il faut y renoncer, j'y renoncerai ; mais qu'au moins l'honneur soit sauf et que d'autre part, les hommes qui m'ont aidé et dont je donnerai les noms, ne soient pas inquiétés.

Ce n'est pas sans tristesse et sans regret que je vous soumets cette situation, si différente de celle que j'avais espérée.

Je compte sur votre bienveillante équité pour faire connaître l'exacte vérité.

Je crois que la vérité doit suffire à m'obtenir justice. Laissez-moi finir en me disant votre tout dévoué et très-humble serviteur,

BARRAL DE MONTAUD,
Lieutenant-colonel.

---

**Pièce n° 9.**

On lit dans le *Journal de Paris :*

Nous apprenons avec plaisir que M. Tronsin-Dumersan vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Pendant les deux mois qu'a duré le règne de la Commune, M. Tronsin-Dumersan a accepté du gouvernement de Versailles les missions les plus difficiles et les plus périlleuses. Vingt fois il est venu à Paris. Deux ou trois fois il a été arrêté par les agents de la Commune et n'a dû qu'à son sang-froid de n'être pas fusillé.

La décoration de la Légion d'honneur étant maintenant exclusivement réservée à l'armée, il aurait été difficile de récompenser M. Tronsin-Dumersan s'il ne s'était trouvé être capitaine de la garde mobile. On l'a décoré à ce titre, et c'est justice, car il courait autant de dangers et rendait autant de services que s'il eût été à la tête de sa compagnie.

---

**Pièce n° 10.**

Paris, le 17 juin 1871.

Monsieur Bethmont,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la demande qu'hier vous m'avez conseillé de formuler ; après avoir bien réfléchi, je me suis décidé à maintenir la demande de mon grade.

S'il y avait des inconvénients par trop sérieux je me croirais récompensé au-delà de mes espérances, si M. le président du Conseil voulait bien me faire adresser une simple lettre de remercîments, qui me fût un témoignage de ma conduite.

Je rentre auprès de mes enfants, et vais prendre un peu de calme, et un repos de quelques semaines, dont j'ai grand besoin.

Je voudrais toutefois avant de partir, obtenir au moins, et ce n'est pas pour moi cette fois que je demande, que les personnes dont j'ai employé les services ne fussent point inquiétées.

Il en est deux qui ont coopéré sciemment à mon entreprise et auxquelles l'argent ne saurait être offert, les autres méritent par le danger couru (et pour d'autres circonstances encore). de n'être point recherchées, pour leur présence parmi les insurgés.

Laissez-moi me dire, Monsieur, votre tout dévoué et reconnaissant serviteur.

BARRAL DE MONTAUD,
Colonel.

---

**Pièce n° 11.**

*Note sur l'insurrection.*

L'insurrection de Paris était prévue.

De ces causes multiples les unes étaient évidentes pour tous.

D'abord, au fond de la population ouvrière l'instinct socialiste surexcité par des connaissances imparfaites, et des rudiments d'idées, toujours tenue en éveil par le contact et la vue des jouissances et du luxe, puis les instincts, les appétits, les vieilles rancunes, le souvenir de juin 1848, tout cela préparait parfaitement l'insurrection.

Ensuite la situation morale issue du siége. — Paris séquestré pendant cinq mois de la province, exaspéré contre le Gouvernement du 4 septembre, avait cette idée qu'il était trahi, la bourgeoisie par haine du Gouvernement Trochu, Picard et autres, avait laissé faire le 31 octobre.

Les ferments ne manquèrent pas : l'Interna-

tionale livrée aux étrangers, à la section belge (École de Pape), à la section russe (Bakounine), et surtout à la section allemande (Karl Marx et Frankel), se préparait à une entreprise décisive, qu'elle avait déjà tentée sans succès à Genève.

Le parti Jacobin (Blanqui, Delescluze), était plus agissant encore, il se montrait. Pyat rédigeait le *combat*; l'Internationale au contraire se cachait, mettant en avant le Comité central, composé de nullités ou de grotesques.

Au jour de la capitulation, Paris était prêt; au 31 octobre, on avait fait l'apprentissage de l'insurrection.

C'est alors que se montrèrent les causes occasionnelles; on avait des canons, des armes, une organisation et un prétexte pour les garder (les Prussiens).

L'Internationale poussait en avant, les jacobins plus ouvertement encore; d'ailleurs chez l'ouvrier sans opinions, on avait deux auxiliaires : la famine, les trente sous, la licence, pas de travail, l'habitude de ne rien faire, le plaisir, auquel on s'était accoutumé, de l'indiscipline.

Donc, les faubourgs devaient marcher, et il était probable que le bourgeois ne bougerait pas.

Le bourgeois haïssait le 4 septembre; on avait été battu et les Gouvernements qui ont des échecs ne sont pas populaires, puis on avait souffert de la faim, du froid, d'où des criailleries et des rancunes.

Quand on apprit de Bordeaux la paix, les premiers votes de l'Assemblée, la première impression d'une royauté possible, une des causes les plus efficaces produisit son effet immédiatement.

Entre Paris et la province la lutte n'est pas d'aujourd'hui; la province n'aime point Paris qui en tout, politique, affaires, finances, modes, arts, s'impose et fait sentir sa supériorité. La province n'aime pas qu'on lui expédie des révolutions toutes faites.

Paris de son côté, opposant sous tous les gouvernements et toujours mis en minorité, particulièrement sous l'Empire par la masse docile des campagnes, n'aime point la province.

On lui dit que l'Assemblée voulait faire un roi, placer la capitale à Orléans. Dès lors Paris, y compris le bourgeois, prit en haine la Chambre.

Ainsi tout conspirait à une émeute; l'action de l'Internationale dissimulée, impuissante, l'action des Jacobins, la haine du Gouvernement de la Défense, la présomption de la garde nationale, qui se croyait supérieure à l'armée, l'armement exceptionnel que jamais une insurrection ne pouvait espérer, l'instinct et l'appétit des faubourgs vivant de solde sans travail, et particulièrement heureux de n'être plus gênés par aucune police. Les agissements étrangers indirects par l'Internationale, directs par des espions, l'impopularité de la paix si lourde et à laquelle la vantardise parisienne ne pouvait se résigner, enfin, même chez le bourgeois, d'ailleurs peu disposé à faire de l'héroïsme effectif contre l'émeute, la répugnance invincible contre la restauration monarchique qu'on lui annonçait; telles furent les causes qui rendirent inévitable l'explosion d'un mouvement.

N'oublions pas de mentionner le militarisme du peuple, et l'envie qu'avait la garde nationale de descendre une fois au moins dans l'arène, conduite par des chefs qui la pousseraient en avant, au lieu de ne l'envoyer au feu qu'avec l'idée bien arrêtée de ne pas utiliser ses efforts.

Le 18 mars, les chefs seuls savaient où ils allaient; nuls autres, ne s'en doutaient.

D'accord pour commencer l'émeute, l'Internationale et les Jacobins avaient tous deux l'idée de pousser à la République; ils ne voulaient, ils ne pouvaient se renfermer dans Paris.

Delescluze et les siens voulaient la République française, autrement dit le pouvoir. Frankel et Karl Max voulaient la République universelle, c'est-à-dire une révolution sociale et le renversement de tout ce qui existait.

Il fallait donc trouver un terrain neutre où l'on fût d'accord, un prétexte juste comme le sont toujours les prétextes d'insurrection. Il n'y avait pas d'idée; on mit la Commune en avant dans le sens de municipalité, souvenir de 93, qui devait rallier les grandes villes. C'était là le seul point où l'on pût s'entendre, mais ni Delescluze, ni Frankel n'y ont jamais cru.

Prudemment cachés et ne mettant en avant que des fantoches, les chefs ne se montraient pas; il fallait attirer le public, et la présence de tels ou tels noms eût été par trop significative. Ce n'est que plus tard, lorsque chacun plus ou moins entraîné, plus ou moins compromis, ne pût s'arrêter sur la pente où il s'était laissé pousser, que l'on vit cesser le mystère.

Pas de programme, partant pas de contradiction, pas de rivalité comme au 31 octobre, où

les fidèles de Delescluze refusèrent de seconder ceux de Blanqui.

Bien plus, il n'y avait pas de programme possible; il n'y en a jamais eu; chacun bâtit le sien, Jules Vallès a rêvé Paris libre, Paris tête sans corps, mais à par Jules Vallès, chacun avait son rêve.

Les maires de Paris s'y laissèrent prendre avec eux, les députés de la Seine. Seuls, quelques esprits clairvoyants sentaient le vide du prétexte adroitement trouvé, et il fut dit lors des premières élections de la Commune, dans une nombreuse réunion d'hommes et de fonctionnaires politiques de Paris : voici les concessions municipales les plus larges, la nouvelle Commune s'en contenterait-elle? Nul ne peut répondre.

Dès le premier jour du vote, la Commune qui voulait rester municipalité, fut obligée de se lancer dans le domaine de la politique. Elle devint assemblée, se disant Assemblée républicaine, par opposition à l'Assemblée royaliste, et méprisant le grand principe de suffrage universel d'où elle émanait, elle osa dénier tous les droits à l'Assemblée de Versailles, la seule mandataire légale de ce suffrage universel.

La Commune ne fut qu'un prétexte, elle servit de manteau au Comité central qui n'abdiqua jamais, tout en ayant l'air de lui céder le pouvoir; elle servit d'instrument aux jacobins pour proclamer la République française ; à l'Internationale pour préparer la République universelle, qui ne prit réellement naissance et ne montra de quoi elle était capable, que le jour où Delescluze signala son avénement par la proclamation bien connue : Plus d'état-major galonné! que le peuple aux bras nus se lève!!......

Paris, 27 juillet 1871.

BARRAL DE MONTAUD.
Colonel de la 2e Légion Alsace-Lorraine.

---

**Pièce n° 12.**

## *Note sur la conduite de M. Barral de Montaud pendant la Commune.*

Colonel de la 2e légion Alsace et Lorraine, durant la dernière guerre, j'avais suivi de Bordeaux à Versailles le Gouvernement, et j'avais avec le Ministre de la guerre (général Le Flô) de nombreux rapports au sujet de mes hommes, appuyé que j'étais par les députés de ces départements, tels que MM. Buffet, Claude, Georges, etc.

A part ces Messieurs, j'étais très-connu à la Chambre par MM. le marquis de Juigné (Sarthe), de Tarteron (Gard), vicomte de Rodez-Bénavent (Hérault), général de Chabaud-Latour, Paul Bethmont et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Logeant à Paris, je venais presque chaque jour à Versailles, tant que les communications ne furent pas interrompues; en relations suivies avec M. Bonhoure, secrétaire-rédacteur à la Chambre, j'étais par lui en rapport avec la plupart des membres de la Ligue de l'union républicaine Lockroy, Floquet, etc.

Ici un regard en arrière fera sentir de quelle manière j'appréciai le mouvement insurrectionnel. Le Comité central que Jaclard, disciple de Blanqui, avait fondé, gouvernait la garde nationale sous prétexte de fédération, mot qui signifiait en apparence solidarité, union, et en réalité: obéissance passive aux ordres du Comité.

Il comptait dans son sein des hommes fort capables tels que Moreau, Géresme, Varlin, etc.; et faisait marcher ses partisans, en leur persuadant qu'*eux les républicains combattaient les royalistes de Versailles.*

Derrière le Comité on devinait à peine l'Internationale et les Jacobins.

Les bataillons fidèles étaient impuissants; mal commandés, ayant pour officiers des hommes en général inférieurs à leurs soldats. Il aurait fallu un autre chef que l'amiral Saisset; et les velléités de résistance à la gare Saint-Lazare et à l'Opéra, ne servirent qu'à décourager ceux qui s'y trouvaient, lorsqu'ils ne s'y virent pas soutenus.

Le Comité ne voulait pas de combats dans les rues, et pour occuper les gardes nationaux jouant depuis trop longtemps au soldat, il fit la fameuse sortie torrentielle devant laquelle avait reculé Trochu.

Le 4 septembre l'opposition avait profité de la chute de l'empire pour usurper le Pouvoir. Le peuple suivant cet exemple, préparé par l'empire et le suffrage universel, cherchait à en faire autant le 31 octobre, et réussissait le 18 mars.

Il oubliait que son manque d'instruction, le mettait à la merci de tous les déclassés; des agents travaillant pour leur propre compte, des agents cherchant dans leur intérêt personnel, à amener le retour de l'empire déchu, des agents prussiens voulant affaiblir la France, pour écarter l'idée même d'une revanche, des Jacobins

cherchant à appliquer leurs théories et voulant le pouvoir, et finalement de l'Internationale rêvant une révolution sociale et universelle.

Revenons aux faits, le 7 avril les communications étant interrompues; M. Bonhoure me charge de porter à M. Barthélemy Saint-Hilaire, un rapport demandé sur Paris et sur l'Union républicaine. Je franchis par Saint-Ouen et arrivai à pied jusqu'à Sèvres, où le général Verger me donna un cheval et quelques hussards pour m'accompagner à Versailles.

Introduit immédiatement, à minuit, auprès de M. Barthélemy Saint-Hilaire, je rends compte, et j'insiste surtout sur la possibilité d'une journée des prisons. Il me fut répondu :

«Les otages, les otages, mais nous n'y pouvons rien ! Qu'y faire ? Tant pis pour eux ! »

Le lendemain je repartais, muni de pièces qui ouvraient passage au colonel de Montaud et j'emportais la réponse suivante toujours de M. Barthélemy Saint-Hilaire : Il faut que force reste à la loi; il faut que le canon brise ce que la conciliation ne saurait unir.

Le Comité central était la seule autorité sérieuse, il n'avait eu l'air d'abdiquer, que pour se cacher derrière la Commune, mannequin par trop complaisant.

Il commença par faire émigrer tous ceux dont il avait à redouter le nombre ou l'énergie; des réquisitions de gruyère ou de vin, le pillage des caisses publiques, alors qu'il respectait la banque, des arrestations aussi arbitraires que de peu de durée et par dessus tout celle trop sérieuse, hélas! des otages, tels furent ses moyens puis il ferma les portes et Cluseret obligea tout le monde à prendre les armes, n'exceptant par ordre des Prussiens que les Alsaciens et Lorrains.

Ma qualité de colonel me fit délivrer quelques certificats de nationalité, qui furent acceptés sans contestation. C'est ce qui me donna l'idée de jouer un rôle au milieu de toutes ces turpitudes, et ne pouvant par caractère et par opinion, marcher sur les traces des agents de la Commune, je songeais à les combattre jusque dans leur sein, et à faciliter la fuite aux faibles et timides.

Pour m'entourer de toutes les garanties possibles, je me rendis à Saint-Denis, où le commandant de place prussien, lecture faite d'une lettre de Paris, me donna un passe-port prussien, orné de l'aigle à deux têtes; je ne tardai pas à m'apercevoir de la puissance de cette recommandation.

Le 19 avril, j'étais à Versailles, et le 20, M. Barthélemy Saint-Hilaire et le maréchal Mac-Mahon m'envoyaient à Paris comme *colonel* et non comme espion vulgaire, chargé d'une mission spéciale, et devant pour réussir occuper un des plus hauts grades que pût donner l'insurrection.

M. le marquis de Juigné avait vainement cherché à m'en détourner.

De retour à Paris, j'essayai de galvaniser les rares bataillons non fédérés. Ma tâche était des plus ardues; faute de pièces il me fallut traîner de Paris à Versailles, un délégué, le capitaine Pons, auquel M. Barthélemy Saint-Hilaire dit qu'il pouvait avoir toute confiance en moi. Peine perdue, les officiers fidèles étaient à Versailles, et les gardes pressés par le besoin, se rangeaient tous les jours du côté de la Commune.

Obligé d'agir carrément, je me fis arrêter comme colonel d'état-major, et conduire auprès de Delescluze, j'eus à choisir entre servir la Commune, ou être emprisonné comme otage. Le choix n'était pas douteux, Rossel méfiant m'envoya d'abord à Razoua, puis à Jaclard, 17e légion, deux jours après j'avais su esquiver la surveillance de ce dernier et me faire nommer par Meyer à la 7e légion (Faubourg-Saint-Germain).

Là je trouvai comme municipalité quatre membres de la Commune,

Le docteur Parisel, bellâtre infatué, travaillant dans les ténèbres, avec ses aides-de-camp; Lutz, ancien franc-tireur et Benoît, marchand de vin. Parisel était chef de la commission scientifique, et les deux autres forment avec lui le trio des incendiaires (fuséens et pétroleuses);

Puis venait le général Brunel, toujours dehors, marié à une femme allemande, espion prussien comme elle;

Ensuite Urbain, maître d'école aussi violent que peu intelligent, gouverné par une mégère, la citoyenne Leroy;

Enfin, Sicard, sorte de mercier politique, mangeant bien et difficile à réveiller;

Dans la pénombre de hideux séïdes, tels que Lutz et Benoit, des déclassés comme de Fayet de Chabannes, secrétaire général, et au milieu de ce fouillis, tout un monde de femmes,

grouillant au hasard, sous prétexte d'ambulances, ou de travail.

C'est là que j'acceptai les fonctions de lieutenant-colonel, chef d'état-major, n'allant jamais au feu, pas plus que mes employés, mais commandant militaire de l'arrondissement.

Voici la liste du personnel que je désignai ; les nominations étant à notre choix :

Depeyre, ancien sous-officier de cavalerie ;

Martin, ancien sous-officier d'infanterie ;

Vizentini, ancien brigadier des gardes municipaux ;

Haussmann, ancien sergent-major de la garde ;

Bayla, ancien sergent-major de la garde ;

Launay, ancien maréchal-des-logis-chef de cavalerie ;

Chenel, ancien adjudant d'infanterie de marine ;

D'Agneau, ancien employé de la mairie encore en fonctions ;

Geoffroy, ancien maréchal-des-logis d'artillerie ;

Monneret, ancien maréchal-des-logis des guides.

La composition de mon personnel était la plus grande preuve de l'autorité que j'exerçais sur mon entourage.

Mon premier acte fut de rendre à l'ancien major de la garde nationale régulière, sa comptabilité, et de lui confier en dépôt les sommes représentant la masse des tambours, que la Commune chercha vainement à s'approprier.

Logé à l'ancienne ambassade autrichienne, j'ai toujours fait respecter mon habitation, très-convoitée cependant ; ma voiture a toujours porté mes armoiries, et les missives officielles étaient toujours adressées : au citoyen vicomte colonel de Montaud.

Que n'eût-on pas fait avec un peu d'audace !

A ce moment Cluseret était fort suspecté; travaillait-il pour son compte? Travaillait-il pour les Prussiens, desquels il tenait un passeport semblable au mien ? Voulait-il se vendre ? Dans ce cas il demandait bien cher ! D'une main il excitait le désordre, de l'autre, il nous faisait établir les fameuses situations, d'après lesquelles il y avait 220,000 hommes sous les armes. Son plan avoué était d'évacuer les forts, se tenir derrière les remparts, faire une seconde enceinte de barricades, et se servir des égouts pour faire sauter les divers quartiers au fur et à mesure de leur occupation par les troupes.

Cluseret tombé, Rossel lui succéda ; plus sérieux, ce dernier ne voyait dans la Commune qu'un moyen pour arriver à renverser le Gouvernement de Versailles, et à fonder une république avancée, qui poursuivît la guerre à outrance.

Il ne me perdait pas de vue, et ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que j'ai pu échapper à sa surveillance.

Le rapport auquel assistaient tous les chefs d'état-major chaque matin, consistait à indiquer les bataillons prêts à partir, et à réclamer pour les autres, ce qui leur manquait; inutile d'ajouter que je demandais toujours ce qui n'existait pas en magasin.

Mayer signait tous les bons de réquisition, et signait sans lire jusqu'au bon suivant :

« Bon pour une guillotine permanente devant fonctionner demain matin, sur la personne du signataire de la présente. »

Des six bataillons que renfermait l'arrondissement, le 15ᵉ seul avait son effectif complet; non fédéré, ce bataillon ne faisait que le service de l'arrondissement, et je comptais beaucoup sur lui. La Commune me tracassant outre mesure, je fus obligé de me confier à son commandant, le nommé Dupuis, qui après avoir reçu cette révélation, s'enfuit immédiatement à Versailles.

Le lendemain la Commune me forçait à dissoudre ce bataillon qui ne s'est pas reformé depuis.

Le 16ᵉ et le 17ᵉ n'ont jamais existé, bien que tels ou tels officiers, prétendus héros des barricades lors de la rentrée des troupes, offrissent de les réformer et d'en prendre le commandement.

Le 105ᵉ comptait 400 hommes dont 200 allaient au feu ; il était très-zélé, son ancien commandant étant passé colonel de la légion.

Le 106ᵉ comptait 150 hommes se repentant de l'appui prêté le 31 octobre au général Trochu.

Le 187ᵉ avait 200 hommes, ouvriers du Gros-Caillou, fort excités par l'Internationale.

Les quatre membres de la Commune se bornaient dans l'arrondissement à donner quelques audiences, à faire quelques mariages; ils se faisaient suppléer par une commission municipale, qui bien que nommée par eux, les dominait, aidée en cela, par le club socialiste du 7ᵉ arrondissement.

La commission militaire dont Lutz et Benoît aisaient partie, s'occupait de poursuivre les réfractaires, de les désarmer et de les enrôler. Je fus assez heureux pour la faire révoquer, et arrêter ainsi le pillage qu'elle pratiquait sur une large échelle, sous prétexte de chercher les armes cachées. Sur ce point elle était aidée des compagnies franches : Vengeurs de la République, vengeurs de Flourens, enfants perdus, lascars et autres, qui eux pillaient les édifices publics et les maisons inoccupées.

Une autre cause de pillage dans l'arrondissement, a éte la distribution des billets de logement, aux habitants des maisons effondrées lors de l'explosion de la cartoucherie Rapp. On choisissait à dessein les plus aristocratiques hôtels, et je n'ai pu tout empêcher !

L'intendance dirigée par les frères May volait d'une manière scandaleuse, elle fut définitivement remplacée par Varlin.

La solde était de trente sous par hommes, quinze sous (que chacun touchait) par femme légitime ou non (d'après une circulaire du Comité central).

Les officiers au feu touchaient la même solde que l'armée, et seulement demi-solde dans leurs foyers.

Les membres de la Commune avaient 100 fr. par semaine et le mardi 23 mai on leur a donné mille francs à chacun pour favoriser leur fuite. La Commune bien qu'ayant la Banque de France sous la main payait peu, *elle croyait durer*.

Le Comité central, mécontent de la Commune, s'adjoignit les chefs de légion, et dès lors ayant la force pour lui, il se rendit à la Commune et demanda au Comité du salut public le renvoi de Rossel, et la remise entre ses propres mains du ministère de la guerre, sous la présidence d'un délégué civil et sous la surveillance de la commission militaire. Rossel essaya vainement de résister, voulut détruire les chefs de légion en formant des régiments commandés par ses créatures, et, sentant le pouvoir lui échapper, il se retira.

Le Comité central était arrivé à ses fins, et fut assez puissant pour faire arrêter quelque temps après, Masson délégué militaire à la guerre, qui n'était là que pour le contrecarrer. Masson m'écrivit pour me prier, de venir à la tête de plusieurs bataillons le délivrer, mais le cas était prévu, et le titre d'ancien agent de police faussement attribué au prisonnier, suffit pour retenir tout le monde.

J'avais déjà écrit à M. de Juigné le 8 mai et vers le 12, j'envoyai Vizentini (de mon état-major) lui porter une seconde missive.

La sortie était fort difficile. Un bureau de visa était installé au chemin de fer, et il fallait soit le timbre de ce bureau, soit le timbre prussien pour passer. Néanmoins 617 certificats d'Alsace et Lorraine furent délivrés par mon secrétaire et favorisèrent la sortie d'autant d'individus.

Cluseret parti je croyais son plan oublié, le hasard seul me mit sur la voie ; je pus constater que l'on se préparait à faire sauter l'un après l'autre les divers quartiers, et ce au moyen de fils télégaphiques reliés à deux claviers, établis, l'un au télégraphe central, l'autre à l'Hôtel-de-Ville.

M. Thiers m'avait envoyé par Bonhoure 10,000 fr., contre un reçu; je gagnais à prix d'or deux individus qui écartèrent tout danger, d'abord du côté de Montrouge, avenue d'Orléans, puis au Point-du-Jour, et enfin à la porte Maillot.

Ce n'est que le dimanche 21, que fut interceptée toute communication avec les quartiers du centre ; le clavier du télégraphe démonté, et envoyé à l'Hôtel-de-Ville où se trouvait le premier, déjà hors de service.

Bonhoure, qui allait et venait, grâce au passeport prussien qne je lui avais prêté, porta à M. Thiers une longue lettre qui précise on ne peut mieux, et le rôle que je jouais, et de quelle manière j'entendais le jouer; d'un autre côté il écrivait à ma famille et ses lettres constatent une grande partie des faits que je viens d'énoncer.

Le dimanche soir, Bonhoure partit à 7 heures de Versailles, par ordre de M. Thiers, pour me prévenir en toute hâte; je le vis à 11 heures. A minuit, Parisel essayant vainement de réveiller le quartier, en faisant sonner le tocsin et battre la générale, je m'esquivai, et passai environ quatre heures à travailler avec les deux hommes cités plus haut.

De quatre à cinq heures du matin, mandé par Delescluze, je fus au Ministère de la Guerre, je puis le faire évacuer et le préserver d'une bande d'incendiaires.

Vainement à 7 heures, j'essayai de me joindre à l'armée; accueilli au champ de Mars par une violente fusillade, je dus me retirer sous un pré-

texte quelconque, et attendre chez moi les instructions que l'on ne pouvait manquer de me faire parvenir par l'intermédiaire de Bonhoure.

Si à ce moment on eût marché en avant, il n'y avait pas une barricade de construite, et très-peu d'hommes étaient sous les armes.

Bonhoure vint me rejoindre, et ne recevant rien, nous allâmes le mercredi soir faire viser nos papiers chez le maréchal Mac-Mahon.

Je restai quelques jours à Paris, arrêté à chaque instant jusqu'à ce que, le 3 juin, M. Barthélemy Saint-Hilaire m'eût donné une pièce constatant que j'avais servi la cause de l'ordre. Puis au bout de quelques jours, voyant que j'étais sans cesse arrêté, je me décidai à rentrer dans le midi, emportant comme unique récompense la satisfaction d'avoir loyalement fait mon devoir.

Je ne suis revenu que cité comme témoin par le Conseil de guerre.

Bonhoure avait repris son service dès le 26 mai, après m'avoir communiqué la réponse de M. Thiers au sujet de l'argent qui me restait entre les mains.

J'avais ordre de le distribuer à mes hommes.

Je me hâtai de le faire.

En résumé, je crois avoir pendant mon séjour à Paris, rendu les services suivants :

Favorisé par la délivrance des certificats, l'évasion de 617 personnes, parmi lesquelles des officiers de l'armée, des négociants, etc.

Empêché le pillage en détail de tous les hôtels d'un quartier aussi peu sympathique à la Commune, que le faubourg Saint-Germain.

Conservé les archives de la Guerre, de l'Instruction publique et des divers Ministères du quartier.

Défendu contre toutes les tentatives de vol, le garde-meubles et l'hôtel de l'ancienne ambassade d'Autriche.

Enfin, prévenu toute explosion dans Paris, et détruit tout point de contact entre les fils télégraphiques, que chacun a pu dès lors se donner la facile gloire de couper maintes et maintes fois.

Paris, 27 juillet 1871.

BARRAL DE MONTAUD,
Colonel de la 2e Légion
Alsace-Lorraine.

# DÉPOSITION

DE

# M. LE COMTE DE MUNG.

**M. le Président.** — Vous avez été pendant le second siége, chargé d'une mission ?

**M. le comte de Mung.** — Oui, Monsieur, j'ai été chargé d'un service politique, qui consistait à recueillir des renseignements sur les opérations militaires des insurgés et sur leurs dispositions morales.

**M. le Président.** — Dites-nous ce que vous savez de leurs dispositions.

**M. le comte de Mung.** — Pendant la durée du siége, les renseignements que j'ai pu recueillir, quant aux faits militaires, ont perdu aujourd'hui leur intérêt et leur actualité. Cependant, il y a deux faits qui ont quelque importance, parce qu'ils se rapportent à des tentatives de conciliation, c'est la participation, pour moi incontestable, de la ligue républicaine et de la franc-maçonnerie à l'insurrection.

Dans le commencement du siége il y a eu deux propositions d'armistice faites, la première par la ligue républicaine et la seconde par la franc-maçonnerie. Ces propositions ont eu, pour objet, la première, l'évacuation des maisons de Neuilly ; la seconde une simple tentative de conciliation. Je n'ai pas à apprécier jusqu'à quel point on a eu tort ou raison d'accepter ces ouvertures. Cependant, ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la suite de ces négociations et du passage à travers nos lignes des délégués de ces sociétés, le feu des insurgés a pris une précision infiniment plus grande qu'il ne l'avait auparavant, et les coups ont été dirigés d'une manière infiniment plus juste ; d'où il est facile de conclure que leur tentative d'armistice n'était pas absolument désintéressée. Il y avait, entre autres, à Courbevoie une maison occupée par le général commandant la division. Cette maison, pendant les premiers temps était préservée des projectiles ennemis. Eh bien, à la suite du passage de MM. Loiseau-Pinson et autres, et dès le lendemain, elle a été criblée de projectiles. La conciliation ne servait pas à autre chose.

Pendant le siége, je ne crois pas qu'il y ait d'autres faits pouvant intéresser la commission relativement aux dispositions des insurgés, ce qui était évident, c'était le sentiment d'une haine profonde de la part de la classe ouvrière, qui composait la majeure partie des troupes de l'insurrection, et de la part de la bourgeoisie une apathie mêlée de sentiments d'hostilité contre le Gouvernement et contre l'Assemblée, qui se traduisaient par des discours et des rapports venus de tous les côtés.

**M. le Président.** — Ceci est antérieur à la prise de Paris ?

**M. le comte de Mung.** — Ce sont les observations que nous avons pu recueillir pendant le siége. Une fois entré dans Paris, je continue à signaler ces deux points comme les principaux; je crois que l'on peut considérer comme les deux causes de l'insurrection : d'une part, l'apathie de la classe bourgeoise, et de l'autre, la haine féroce de la classe ouvrière contre la société. La classe bourgeoise a manifesté, lors de notre entrée dans Paris, cette inertie d'une manière frappante et à nos yeux très-choquante. Lors de notre entrée dans Paris, nous nous attendions à être reçus par les bourgeois comme des libérateurs. Au contraire, nous avons été reçus avec une indifférence coupable, au moins dans la plupart des quartiers; c'était l'opposé de l'enthousiasme.

Dans les entretiens que j'ai pu avoir, depuis la prise de Paris, avec les marchands, j'ai vu

que ces sentiments provenaient de leur hostilité profonde contre le Gouvernement, hostilité qui a pris naissance surtout à l'occasion de la loi sur les échéances. Quant à la classe ouvrière, sa haine est grande et doit servir à éclairer la commission sur les passions entretenues au sein de toutes les sociétés ouvrières qui se qualifient de communistes, de mutualistes, d'individualistes, de noms plus ou moins humanitaires. Leur résolution très-arrêtée, est de renoncer absolument au travail. Et c'est ainsi, je crois, qu'on peut expliquer le cynisme avec lequel ces gens se sont fait tuer, non pas que leur résistance ait été aussi énergique qu'elle aurait pu l'être, mais lorsqu'on les a fusillés, ils sont tous morts avec une sorte d'insolence qui, ne pouvant pas être attribuée à un sentiment moral, ne peut être attribuée qu'à la résolution d'en finir avec la vie plutôt que de vivre en travaillant.

Voilà les deux choses que j'ai observées pendant la prise de Paris.

Depuis, mes fonctions auprès du gouverneur m'ont mis en rapport avec la police; j'ai eu des entretiens avec les personnes qui emploient des ouvriers, et je me suis rendu compte jusqu'à un certain point des causes de l'insurrection. Ce sont là des considérations d'un ordre très-général, qui ne sont peut-être plus de nature à intéresser la commission.

**M. le Président.** — Parlez, Monsieur, dites-nous ce que vous savez.

**M. le comte de Mung.** — Si j'entrais dans l'examen des causes de l'insurrection, telles que j'ai pu les étudier par des observations rétrospectives, puisque j'étais absent de Paris pendant les événements qui l'ont préparée, je vous montrerai comment je suis arrivé à cette conviction : qu'il ne faut pas considérer l'insurrection comme le résultat de telle ou telle situation politique que l'emploi de la force aurait pu maîtriser. Je crois que, nécessairement, par suite des circonstances où l'on était placé, on devait arriver à l'explosion à laquelle nous sommes arrivés. Cette observation repose sur les propos que j'ai entendu tenir journellement, pas précisément par les gens de la classe ouvrière, mais par ceux qui s'occupent des ouvriers. Ces observations je les ai recueillies de droite et de gauche, partout et notamment dans les hôpitaux où l'on soignait les insurgés, etc. Ces gens-là qui sont parfaitement tranquilles aujourd'hui, causent entre eux uniquement des chances plus ou moins prochaines qu'ils auront de renouveler leurs tentatives.

Il est évident que cette insurrection a des causes qui ne sont pas uniquement dues aux circonstances où l'on était placé. Ces causes déterminantes il est inutile de les signaler.

Je ne parlerai pas de l'armement général de la population, du maintien des armes à la garde nationale et enfin de l'insuccès de l'attaque du 18 mars, que je n'ai pas à apprécier militairement. Ces causes sont connues de tout le monde. Mais il y a dans cette insurrection des causes plus profondes; l'apathie des classes bourgeoises, est à mon avis plus dangereuse que le sentiment ardent des populations. C'est là le point sur lequel j'insiste le plus ; puis à côté de cela, il y a une haine fortement enracinée, qui a été surexcitée petit à petit par les doctrines socialistes de toute nature qui se formulent par des mots tels que « l'émancipation des travailleurs, la guerre au capital, la guerre aux patrons, mots vides de sens, mais qui séduisent l'ouvrier, parce qu'il y a dans ce mot d'émancipation des travailleurs une révolution fconde à leurs yeux.

Dans tous les ateliers, aujourd'hui comme auparavant, il y a des ouvriers qui ont une intelligence plus développée que les autres, qui voudraient arriver à percer par eux-mêmes, qui ne le peuvent pas, soit qu'il y ait tort du patron, soit qu'il y ait illusion de leur part. Ce sont ces eux qui s'emparent des idées socialistes et qui les inculquent dans l'esprit de leurs camarades. On est frappé de voir comment ces ouvriers intelligents parlent avec mépris de ceux d'entre eux qui ne le sont pas. Je n'ai jamais eu de l'ouvrier une aussi médiocre idée que celle qu'ils m'en ont donnée quand j'ai causé avec ceux-là. Ils s'accordent à représenter l'ouvrier comme un être ignorant et abruti.

Peu à peu les doctrines socialistes ont fait leur chemin, favorisées par le gouvernement qui, peut-être, n'a pas apporté suffisamment d'énergie dans leur répression, ou qui a laissé se développer cet enseignement. Il y a aujourd'hui entre les diverses classes un abîme profond qui ne peut être comblé que par le temps, par une éducation morale meilleure donnée à la classe ouvrière et par bien d'autres moyens. Je suis très-éloigné de croire que la force seule puisse en venir à bout.

Dans tout ce que je viens de dire, je n'ai fait que suivre pas à pas l'Internationale, je n'ai fait que répéter ce qu'elle dit, dans tous les discours

de ses congrès successifs, dans les journaux dévoués à sa cause. Cette société, petit à petit, a réuni toutes les doctrines socialistes une armée considérable, elles les comprend toutes à l'exception de la secte des Blanquistes.

Voilà en deux mots mes impressions pendant les deux mois que j'ai séjourné à Paris.

Pour me résumer je dirai que les deux causes du mal sont, d'une part, l'apathie de la classe bourgeoise, et chez elle une absence complète de capacité à distinguer l'erreur de la vérité. Il y a un fait qui me frappe journellement. Il vient au cabinet du gouverneur de Paris, tous les jours, de braves gens pour demander la mise en liberté de celui-ci, de celui-là. Ce sont, je le répète, de très-honnêtes gens. Lorsqu'ils veulent intéresser à leur client, ils n'ont jamais qu'un mot à la bouche, ils disent : « Oh ! vous pensez bien qu'il n'a pas pris les armes. Qu'est-ce que ça lui faisait à lui ! Il ne pouvait distinguer où était le droit. »

Voilà le langage qu'on tient, et on entend répéter par toute la classe bourgeoise : « Ma foi, nous ne savions pas où était le juste et l'injuste. »

**M. le vicomte de Meaux.** — Monsieur, parmi les insurgés que vous avez arrêtés pendant la durée du siége, croyez-vous qu'il y en ait eu beaucoup qui aient marché malgré eux ?

**M. le comte de Mung.** — Evidemment il y en a un très-grand nombre qui ont marché parcequ'ils étaient là, parce qu'ils gagnaient de cette façon leur vie, et puis qui se sont battus parce que c'est dans leur goût de se battre. Il est certain qu'il y en a eu un grand nombre qui ont marché, je ne dirai pas forcés par des moyens coërcitifs, mais parce que cela leur était égal.

**M. le comte de la Rochethulon.** — Il me semble avoir entendu dire à propos de la tentative de conciliation des francs-maçons, qu'avant même leurs pourparlers, une dépêche était arrivée de Versailles, donnant l'ordre de suspendre le feu.

**M. le comte de Mung.** — C'est vrai.

**M. le comte de la Rochethulon.** — Ainsi la tentative de conciliation des francs-maçons était connue et autorisée à Versailles.

**M. le comte de Mung.** — En effet, nous avons appris la manifestation par une dépêche donnant l'ordre de suspendre le feu aussitôt que les remparts se couvriraient de branches d'arbre. Il est certain qu'il y avait à cette époque, je ne dirai pas entente, mais des rapports que je n'ai pas connus assez pour pouvoir les apprécier, entre l'intérieur de Paris et le gouvernement. Je crois que c'est à cet ordre d'idées qu'il faut rattacher les expéditions nocturnes qui ont été tentées pour se faire livrer une des portes de Paris et s'emparer de la ville par surprise. On a considéré dans l'armée ces opérations au point de vue militaire comme très-fâcheuses. Je le répète, pour l'avoir entendu dire par des hommes très-compétents auprès desquels j'ai eu l'honneur de servir, ces opérations étaient basées sur des bruits sans consistance; dans tous les cas, il eût été difficile de mettre en pratique un projet consistant dans l'ouverture d'une ou deux portes par un ou plusieurs individus et dans l'introduction par cette porte d'une armée considérable, qui aurait pu se voir coupée, enfermée, massacrée peut-être en détail. Cette opération de plus était sujette à de très-grands dangers, puisqu'elle se faisait la nuit, avec des troupes qui n'étaient pas les meilleures que nous ayons eues, bien qu'elles eussent une certaine valeur ; en outre parce qu'elles entraînaient la nécessité de faire passer sur un seul pont de bateau toute l'armée ce qui est toujours dangereux. On peut comprendre que cette opération était difficile et périlleuse. Je crois qu'elle n'était pas approuvée dans son exécution par le commandement militaire et qu'elle doit se rattacher à des communications dont nous n'avons pas eu connaissance et qui peut-être étaient politiques; néanmoins dans l'état des esprits, il valait mieux s'emparer de vive force de la ville; le droit se manifeste ainsi d'une manière indiscutable. Il valait mieux ne pas laisser dire que nous entrions par la petite porte.

**M. Vacherot.** — Il s'agissait d'entrer.

Fin de la déposition de M. le comte de Mung.

# DÉPOSITION

DE

# M. FLOQUET.

**M. le Président.** — Veuillez nous dire ce que vous savez sur la journée du 4 septembre, sur l'administration de la mairie centrale à laquelle vous avez appartenu ; sur la journée du 31 octobre, et enfin sur les faits qui ont précédé, accompagné ou suivi le 18 mars.

**M. Floquet.** — Les tristes événements que Paris connaissait dès le 3 septembre, je ne les ai appris que le 4 au matin. J'étais souffrant, j'avais passé la journée de la veille au lit, sans voir personne, sans lire aucun journal.

Le 4 au matin, je lus dans le *Siècle* les dépêches officielles, le compte-rendu de la séance de nuit, au Corps législatif, et j'y trouvai en même temps un avis annonçant que les gardes nationaux devaient se réunir sur la place de la Concorde.

Je me levai immédiatement et je revêtis un uniforme de garde national dont je m'étais pourvu quinze jours auparavant, alors que la situation devenait déjà des plus graves ; et qu'on avait déclaré qu'on armerait d'abord les personnes qui se seraient procuré l'uniforme. Et permettez-moi de le dire en passant, on mettait une telle négligence, une telle lenteur dans l'armement des citoyens, que malgré trois démarches successives à la mairie, je ne pus obtenir un fusil. C'est même pourquoi, vers cette époque, quinze jours ou trois semaines avant le 4 septembre, nous avions organisé une réunion de républicains de divers arrondissements, mais surtout de la rive gauche, où il ne s'agissait nullement de renverser le gouvernement, mais de faire appel pour ainsi dire, à la spontanéité de la ville de Paris qui allait peut-être avoir à soutenir un siége. Le général Trochu venait d'être nommé gouverneur de Paris; il fut décidé qu'on lui enverrait une députation pour lui demander l'autorisation de former des commissions volontaires, qui se mettraient à la disposition des mairies, afin d'activer l'armement de la garde nationale. Je fus chargé avec deux autres personnes dont j'ai oublié le nom, d'écrire une lettre au général Trochu, pour lui demander une audience. Le général Trochu répondit que son chef d'état-major était prêt à nous recevoir. Je me présentai chez lui, seul ou avec mes collègues, je ne sais plus au juste, et je lui expliquai quelles étaient nos intentions. Le chef d'état-major nous fit observer que ce que nous voulions n'était pas dans les attributions du gouverneur de Paris, dont les pouvoirs étaient fort limités, que la direction civile de la ville appartenait toujours à la préfecture de police, et que c'était là qu'il fallait nous adresser.

Alors nous renonçâmes à notre dessein. Je reviens à la journée du 4 septembre. Je mis donc mon uniforme, et je me mis en route pour la Chambre, avec ma femme qui avait un billet pour la séance du jour, et M. Schœlcher. Nous trouvâmes les rues de la rive gauche conduisant au Palais-Bourbon, barrées par les troupes et la police. Nous nous dirigeâmes alors vers la place de la Concorde, où nous arrivâmes vers midi un quart, midi et demi.

En arrivant, je vis un fort attroupement de gardes nationaux sans armes le long du quai, tout près du pont qui était gardé par un cordon de gardes municipaux à cheval ; derrière eux se trouvaient des sergents de ville avec un officier de paix ou un commissaire de police. Au moment même, sur un ordre, les gendarmes sortirent les sabres du fourreau, je sautai à bas de la voiture, en criant au cocher : allez-vous-en !

Je croyais qu'on allait charger. Je courus me mêler aux gardes nationaux sans armes qui étaient devant le cordon de cavaliers. La charge n'eut pas lieu, les gardes à cheval rentrèrent le sabre au poing. Peu après, apparut un bataillon de garde nationale en armes. Je sus presque immédiatement que ce bataillon avait été régulièrement commandé, et qu'il devait occuper le pont de la Concorde. Il y eut quelques pourparlers, mais on le laissa passer. Nous nous rangeâmes derrière pour passer avec lui ; les gendarmes n'eurent pas le temps de repousser la haie, mais les sergents de ville le firent; il y eut une petite mêlée dans laquelle une personne qui était à ma gauche reçut un coup de sabre ou d'épée qui fit couler le sang. Nous passâmes, nous étions à peu près deux ou trois cents ; le cordon de cavaliers barra de nouveau l'entrée du pont du côté de la place ; le bataillon de garde nationale s'arrêta vers le milieu du pont faisant face à la place; nous étions dans l'espace vide entr'eux. La place de la Concorde se remplit bientôt de monde.

L'escalier du Corps législatif se garnit de personnes qui étaient probablement arrivées par la rive gauche, et de tous les côtés on criait : « La déchéance ! Vive la République ! » Au bout d'environ 20 minutes, on entendit battre le tambour; les bataillons de garde nationale arrivèrent en grand nombre; le cordon des troupes dut s'ouvrir, les bataillons passèrent, ils nous poussèrent jusqu'à l'escalier du Corps législatif; j'entrai dans la salle des pas perdus. On était occupé à faire des listes de membres du gouvernement? Je ne pénétrai pas dans l'enceinte législative. J'attendis, pensant que bientôt le gouvernement nouveau allait se montrer et se rendre à l'Hôtel-de-Ville.

Quelque temps après, je vis en effet sortir par la grande porte verte donnant sur la grande salle d'attente du Corps législatif, avec MM. Jules Favre, Jules Ferry, avec M. Lavertujon, et, si je ne me trompe, M. de Kératry.

Je me joignis à eux. Il y avait une foule énorme qui criait : vive la République ! quelques gardes nationaux se servaient de leurs fusils comme de bâtons pour maintenir un passage libre. Nous avons ainsi traversé le pont de la Concorde et pris le quai, le long de la terrasse des Tuileries. A la hauteur du pont Royal, ou peut-être un peu plus loin, nous avons rencontré un général à cheval, accompagné de deux aides de camp, qui se dirigeait vers le Corps législatif. On me dit que c'était le général Trochu, que je ne connaissais pas de figure.

**M. le comte de Durfort de Civrac.** — Y avait-il encombrement ?

**M. Floquet.** — Il y avait une foule énorme, peut-être dix mille personnes, aussi serrées qu'on peut l'imaginer.

**M. le comte de Durfort de Civrac.** — Et le général Trochu avait de la peine à avancer ?

**M. Floquet.** — Il fut même obligé de s'arrêter en tête de la colonne qui marchait, précédée de tambours de la garde nationale ; il se trouva en un moment enveloppé par la foule. Jules Favre, auprès de qui je me trouvais, lui tendit la main ; ils causèrent, je n'entendis pas ce qu'ils se dirent, mais bientôt le général tourna bride, et pendant qu'il s'en allait vers la place du Carrousel, la colonne continua sa marche sur l'Hôtel-de-Ville.

De l'autre côté du quai s'avançait, dans le même sens, une autre colonne ayant à sa tête d'autres membres du gouvernement. On me dit que Gambetta en était. C'est un désaccord avec l'opinion d'autres personnes qui prétendent que Gambetta était déjà à l'Hôtel-de-Ville depuis quelques instants.

La porte qui se trouvait au coin de la place de l'Hôtel-de-Ville battit aux champs, présenta les armes, et nous pénétrâmes dans l'Hôtel-de-Ville sans difficulté, ni résistance d'aucune sorte.

Nous montâmes dans la salle du trône, et là je me trouvai un peu séparé de Favre et de Ferry, qui allèrent se placer à l'extrémité de la salle, du côté du cabinet du préfet; M. Jules Favre monta sur un meuble et fit une petite harangue qui ne dura guère que quelques minutes. Il dit en substance que la situation exigeait un développement de patriotisme qui n'était possible qu'avec la République. On répondit par les cris de vive la République ! Immédiatement ces messieurs pénétrèrent, suivis de la foule, dans la salle qui précède l'ancien cabinet du préfet, puis, dans ce cabinet même qui devint la salle des délibérations du gouvernement de la défense nationale. Je restai à la porte avec quelques amis pour arrêter la foule, qui du reste, ne tarda pas à s'éclaircir.

Au bout de quelques instants, j'entendis une grande clameur, et la salle voisine, c'est-à-dire la salle du Trône, fut de nouveau envahie. C'était Rochefort qui arrivait de Sainte-Péla-

gie où on avait été le chercher; la foule était moins considérable qu'à l'arrivée de MM. Jules Favre et Ferry. Rochefort était accompagné de plusieurs personnes parmi lesquelles étaient, je crois, MM. Paschal Grousset et Ulrich de Fonvielle, tous deux portant une écharpe rouge.

On commença par dire qu'il fallait constituer la commune de Paris et nommer Rochefort maire. Mais celui-ci déclara qu'il ne pouvait accepter percequ'il venait d'apprendre que M. Etienne Arago était déjà nommé maire de Paris, et qu'il était digne de la confiance du peuple. Puis il descendit de la table sur laquelle il s'était placé pour parler et entra dans une pièce voisine. Je courus à lui pour tâcher de prévenir une scission que je redoutais entre les personnes qui avaient pris la direction du mouvement dont Paris avait accepté la responsabilité. Je connaissais beaucoup Rochefort qui était mon ancien camarade de collége. Il paraissait fort calme et nullement préoccupé de pensées d'ambition personnelle ou de division. Je pris sur moi de lui dire : « Tu es député de Paris, ta place est là-bas, auprès des autres membres du Gouvernement provisoire : tu dois aller les rejoindre. » Il fut de mon avis et se dirigea aussitôt du côté du cabinet du Gouvernement.

En traversant la salle du Trône il rencontra Jules Ferry. Ils s'embrassèrent et s'en allèrent ensemble dans le cabinet où siégeait le Gouvernement.

Je rentrais alors dans la salle qui précède celle où se tenait le secrétaire général de la préfecture. J'y trouvai Henri Brisson et une vingtaine de personnes, entre autres, M. Jules Mahias, qui nous dit que M. Etienne Arago avait désigné pour ses adjoints Brisson et moi.

J'acceptai, et M. Etienne Arago me pria de rédiger une petite proclamation aux habitants de Paris. C'est la première qui a été affichée au nom du maire de Paris.

Aussitôt que cette pièce fut rédigée et approuvée par M. Etienne Arago, je dis à Mahias : Il faut la faire imprimer, et pour cela nous devons prendre possession de l'imprimerie nationale. Nous nous y rendîmes seuls, sans aucune force armée. On nous accueillit parfaitement. Le directeur était déjà parti ; le sous directeur nous attendait; il nous dit que l'imprimerie était à la disposition du nouveau Gouvernement.

Il fut entendu qu'il y aurait jour et nuit des ouvriers en permanence et qu'on n'imprimerait rien sans l'ordre du Gouvernement nouveau. La proclamation que nous apportions, fut livrée à la composition et fut affichée dans la nuit.

Il pouvait être alors six heures et demie. Je retournai à l'Hôtel-de-Ville où nous fûmes absorbés par toutes les préoccupations et le travaux d'un pareil moment. Vers neuf heures, arriva une dépêche anonyme nous prévenant que le Sénat allait se réunir pour délibérer et voter une protestation contre les faits qui venaient de s'accomplir.

Nous avions déjà reçu quantité d'avis annonçant que le Sénat et le Corps législatif délibéraient, que des troupes étaient massées au Luxembourg, au Palais-Bourbon ou sur tel ou tel point, et qu'il fallait prendre des mesures vigoureuses.

Je voulus cette fois en avoir le cœur net. Je me rendis à la salle du Gouvernement où je ne trouvai qu'un seul membre qui, je crois, était M. Pelletan. Je lui dis : Voyez ce qu'on nous annonce. Il faut absolument savoir ce qui en est. Je rédigeai un ordre conçu à peu près en ces termes : « Le Gouvernement de la Défense nationale donne mission à M. Floquet, adjoint au maire de Paris, de veiller à ce que le Sénat ne se réunisse pas et de faire mettre au besoin les scellés sur la salle des délibérations du Sénat. »

M. Pelletan signe et je pars accompagné de deux ou trois personnes, mais toujours sans aucune force armée.

Nous arrivons au Sénat vers dix heures. Nous demandons le général de Montfort, gouverneur du palais, qui était déjà couché. Il descend dans la cour, où nous l'attendions, accompagné de M. Ferdinand Barrot, le grand référendaire, qui dit simplement : « Nous cédons à la force, et je me retire. — Vous voyez, lui répondis-je, que nous ne sommes pas une force bien considérable, vous pouvez rester ici aussi longtemps que vous voudrez, à la condition qu'il n'y aura pas de réunion du Sénat. »

Alors, je lus au général de Montfort l'ordre dont j'étais porteur, et je lui demandai s'il était prêt à l'exécuter. « — Certainement, répondit-il, montez avec moi, je vais l'inscrire sur mon livre. »

Nous montâmes dans le cabinet du général où se trouvaient quelques autres personnes du Sénat. Le général de Montfort copia l'ordre qui doit se retrouver sur son registre, et il m'assura

de nouveau qu'il serait exécuté. Il me fit même une question assez singulière; il me demanda s'il pouvait laisser entrer les sénateurs pour enlever les vêtements et les autres objets qu'ils pouvaient avoir dans leurs bureaux. « — Ils peuvent venir sans aucun doute, répondis-je, seulement, vous ne devez pas les laisser se réunir. »

Voilà ce que je sais sur la journée du 4 septembre.

**M. le Président.** — Quelles étaient vos attributions à la mairie centrale?

**M. Floquet.** — Avant de songer à délimiter nos attributions, nous avions à résoudre une question générale et urgente, celle des mairies d'arrondissement. Nous ne pensions pas qu'il fût possible de laisser en exercice les maires et adjoints de l'Empire. Nous étions d'autant plus fondés dans cette opinion que le matin du 5, j'avais reçu une lettre d'un des maires d'arrondissement qui déclarait, en termes assez vifs, mais sans donner sa démission, qu'en présence de ce qui venait de se passer, il n'y avait plus possibilité d'organiser rapidement l'armement de la garde nationale.

Pour remplacer les maires de l'Empire, nous choisîmes dans toutes les nuances de l'opinion républicaine. La confection de cette liste nous prit toute la journée du 5 et celle du 6. Nous avions pris tous les renseignements nécessaires en pareille matière. Le 6, au soir, cette liste fut soumise par nous au Ministre de l'intérieur, qui la ratifia et nous la fîmes afficher. Le lendemain, nous apprîmes que le Gouvernement s'était fort ému de ces nominations, et que plusieurs membres étaient d'avis de conserver les anciens maires.

MM. Etienne Arago, Durier, qui n'est resté adjoint que quelques jours, et moi, nous eûmes, à cette occasion, une conférence avec le conseil de Gouvernement. L'un de ses membres nous dit. A quoi bon changer les maires d'arrondissement qui ne sont que des officiers de l'état civil? Nous répondîmes que, dans la situation exceptionnelle où nous nous trouvions, à la veille d'un siége probable, les maires auraient forcément à s'occuper de l'armement, de l'habillement, de la nourriture, des ambulances, etc., de tout ce qui intéressait la vie d'une population privée de toutes les ressources ordinaires de la vie sociale. Les habitants iront dans leurs mairies réclamer des secours, du travail, toutes les protections en un mot. S'ils ne trouvaient dans leurs municipalités que des magistrats sans autorité sérieuse, ils iront plus loin et monteront jusqu'au Gouvernement. Il s'agit, dis-je enfin, de savoir si vous voulez centraliser ou décentraliser l'émeute de la faim?

Nous déclarâmes, d'ailleurs, que nous ne pouvions accepter la responsabilité de l'administration municipale si on nous enlevait les collaborateurs que nous nous étions donnés. Le Gouvernement se rendit à ces raisons et force resta à la liste des maires que nous avions choisis.

**M. le Président.** — Ils étaient assez mal choisis.

**M. Floquet.** — Eh bien, en conscience, j'estime que la constance de Paris, pendant les cinq mois de siége, a été soutenue presque exclusivement par les municipalités d'arrondissement qui y ont montré un zèle, un dévouement et une intelligence de la situation vraiment extraordinaires. Ces choix, d'ailleurs, répondaient tellement aux vœux des populations que, lorsque deux mois après, les élections de novembre eurent lieu, presque tous les maires que nous avions nommés et les adjoints qu'ils s'étaient donnés, furent maintenus par le suffrage universel.

**M. le comte de Rességuier.** — Oh! vous faites erreur; Ribeaucours et autres n'ont pas été élus.

**M. le Président.** — Dans tous les cas, les complaisances qu'on avait pour certaines opinions dominantes dans certains quartiers ont fait placer à la tête de quelques mairies des hommes peu recommandables.

**M. Floquet.** — Pourriez-vous m'en nommer?

**M. le Président.** — Il y en a un qui est poursuivi actuellement pour faits délictueux. Je n'ai pas besoin de vous le nommer. Qui a été honoré d'une triple élection et qui, à mes yeux du moins, a des opinions étranges.

**M. Floquet.** — Permettez-moi de vous faire observer précisément pour ce dernier que nous ne l'avions pas choisi à l'origine, et qu'il n'a été nommé que par suite de la démission de celui que nous avons désigné, et sur la recommandation de deux des membres les plus modérés du conseil du gouvernement.

**M. le comte de Rességuier.** — Quelques membres du gouvernement ont donc pris part, dans une certaine mesure, à la nomination des maires?

**M. Floquet.**—Je dis seulement que M. Mottu, puisque c'est de lui qu'il est question, a été nommé maire du 11e arrondissement à la suite de a démission d'une autre personne que nous avions d'abord désignée; alors et à cause des difficultés que nous avions eues avec le gouvernement, nous crûmes devoir le sonder sur la proposition qui nous était faite de M. Mottu par un groupe notable d'habitants du 11e arrondissement; nous nous adressâmes à plusieurs personnes du gouvernement, et l'une d'elle contribua beaucoup à la nomination de M. Mottu, qui a d'ailleurs été consacrée par le suffrage universel aux élections de novembre.

**M. le comte de Rességuier.** — La liste primitive avait été dressée exclusivement par M. Etienne Arago et par vous?

**M. Floquet.** — Oui ; je ne crois pas que M. Brisson ait pris part à cette opération, parce qu'il était trop occupé aux ambulances. Nous avons bien fait venir beaucoup de personnes pour leur demander des renseignements et des avis; mais de la mairie il n'y avait que M. Etienne Arago et moi.

**M. le Président.** — La responsabilité de ces choix appartient donc à M. Etienne Arago, qui d'ailleurs l'a revendiqué comme vous?

**M. Floquet.** — Oui, Monsieur le Président.

**M. le Président.** — Vous avez pensé qu'il était utile, qu'il était bon de donner à chacun de ces maires une sorte d'omnipotence, dans son arrondissement ; vous leur avez donné beaucoup d'argent, de denrées, d'étoffes, d'objets de toute nature. Vous êtes-vous, du moins, assurés, vous qui étiez chargé du contrôle, s'il était fait un bon emploi de vos subventions ?

**M. Floquet.** — L'argent était remis régulièrement par les soins de la caisse de l'Hôtel-de-Ville aux comptables des maires qui étaient restés les mêmes.

**M. le Président.** — En avez-vous surveillé l'emploi ? Avez-vous su les abus qui paraissent avoir été commis ?

**M. Floquet.** — Ces abus ont été réprimés, quand ils ont été connus et surveillés quand ils ont été soupçonnés.

**M. le Président.** — Veuillez-nous donner quelques renseignements à cet égard.

**M. Floquet.** — A un moment donné, par exemple, la mairie du XIVe arrondissement onus a été signalée comme étant dans une situation irrégulière ; le maire et les adjoints ont été suspendus et remplacés, et, au moment où j'ai quitté l'Hôtel-de-Ville, une enquête était commencée à cet égard. J'ignore quel en a été le résultat, parce que j'ai donné ma démission au lendemain du 31 octobre.

Mais, je le répète, tous les anciens secrétaires comptables des mairies avaient été conservés, et c'est à eux que les fonds étaient remis. Les maires n'en ont jamais eu le maniement. Dans la nécessité pressante où l'on se trouvait souvent de faire à la hâte de grandes distributions de secours, quelques abus ont pu avoir lieu, les maires ont pu être trompés comme tout le monde aurait pu l'être à leur place, mais il faut se rappeler combien la situation était grave et compliquée.

**M. le Président.** — Nous la connaissons. Nous avons fait faire par les commissaires de police de Paris une enquête dans laquelle il a été établi que les maires de certains quartiers, ont reçu en argent, en munitions, en objets de toute sorte des quantités proportionnellement plus considérables que les maires des quartiers bien administrés.

**M. Floquet.** — Je demanderai à ne pas accepter comme articles de foi les enquêtes de MM. les commissaires de police; et, dans un pays où l'on veut relever le pouvoir municipal, peut-être n'est-ce pas un très-bon moyen que de le faire surveiller par les commissaires de police.

**M. le Président.** — Permettez-moi de vous répondre que la Commission ne saurait accepter vos observations. Elle est chargée de rechercher la vérité ; pour y arriver, elle interroge ou fait interroger les personnes qui peuvent la renseigner, et elle apprécie la valeur des renseignements qui lui sont fournis. Or, il est parfaitement certain que les secours dans le siége de Paris ont été inégalement répartis, que plus un quartier était révolutionnaire, plus il recevait.

**M. Floquet.** — Pardon, plus un quartier était révolutionnaire et mauvais, cela veut dire sans doute, plus il était pauvre et populeux......

**M. le Président.** — Si les distributions avaient été faites en proportion de la population pauvre des quartiers, nous n'appellerions pas cela des distributions inégales et partiales. Mais, je le répète, il y avait une autre base d'appréciation.

**M. Floquet.**—Je reconnais que dans certains

arrondissements il y a pu y avoir des demandes et des distributions de secours qui n'étaient pas en exacte proportion avec le degré de misère ou de population. Cela tient à l'aptitude administrative plus ou moins grande des magistrats municipaux. Et cette différence dans les aptitudes est chose trop humaine pour qu'il soit permis de s'en étonner. Si nous avions eu six mois, un an devant nous, et si nous avions été dans une situation régulière, nous aurions pu remplacer tel ou tel maire par un administrateur plus capable; mais nous n'avions pas eu de temps devant nous. Les besoins d'ailleurs étaient tellement urgents qu'un jour (M. Etienne Arago a dû vous citer ce fait) l'agent comptable d'une mairie, je ne sais plus laquelle, vint nous déclarer, à 10 heures 1/2 du soir, que, s'il n'avait pas 30, 000 fr. sur l'heure, une émeute allait éclater dans son quartier. Depuis plusieurs jours, on n'avait pas distribué de secours, et la situation exigeait un remède tellement prompt que nous avons envoyé chercher le caissier de l'Hôtel-de-Ville, qui s'en retournait chez lui à cinq heures, et qui était même fort souffrant et que les 30, 000 fr. ont été délivrés sur le champ. Voilà qui vous donne une idée de l'état des choses.

**M. le Président.** — Je fais parfaitement la part de l'état de choses exceptionnel où vous vous trouviez alors; mais je vous ferai remarquer ceci: dans ces derniers temps, la ville de Lyon était mal administrée; quand la municipalité voulait avoir de l'argent, elle envoyait dire au gouvernement. Si vous ne m'envoyez pas 300, 000 fr. d'avance, vous aurez une insurrection; on agissait de même à votre égard.

C'est un procédé qui ressemble à un abus de la force, à une sorte d'intimidation. Il y a d'autres faits encore. Il nous a été déclaré par une personne parfaitement estimable et digne de foi que, lorsque tout le monde mangeait du pain noir, il sortait la nuit, de l'Hôtel-de-Ville des voitures chargées de pain blanc qu'on envoyait à Belleville, en quantité très-considérable.

**M. Floquet.** — Je n'ai aucune connaissance de ce fait auquel je ne crois pas. Pour moi, j'ai quitté l'Hôtel-de-Ville le 1er novembre, et je puis dire que j'ai mangé le pain noir, comme tout le monde.

**M. le Président.** — Autre question. Une personne attachée à l'Hôtel-de-Ville, qui n'était pas un commissaire de police, a certifié qu'on faisait des envois de liquides à Belleville, et que ces envois étaient faits par M. Mahias.

**M. Floquet.** — Je l'ignore absolument. De mon temps il n'a été fait aucun envoi de ce genre. Quant à M. Mahias, il est resté secrétaire général de la mairie jusqu'au dernier jour.

J'ajoute que, lors de l'entrée à l'Hôtel-de-Ville, on a distribué des vivres au bataillon de garde nationale qui s'y trouvait. Cela a continué pendant quelques jours, à ma connaissance; peut-être même cela a-t-il duré dans la suite, mais ces vivres n'étaient donnés qu'aux gardes qui se trouvaient de service à l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville.

Les employés occupé au cabinet de la mairie et qui y passaient la nuit, tant il y avait à faire, mangeaient pendant les premiers jours, à une table où nous prenions place, M. Etienne Arago et moi, seulement à déjeuner. Au bout d'une dizaine de jours, nous avons même supprimé cette table, tant nous étions préoccupés de ne pas fournir même un prétexte au renouvellement des calomnies ridicules colportées en d'autres temps.

**M. le Président.** — Ce que je retiens de vos explications, c'est que, tant que vous avez été adjoint à la mairie centrale, l'administration a été régulière, que vous vous êtes préoccupé des gaspillages qui vous ont été dénoncés, et que vous avez fait des efforts pour en prévenir le retour.

Est-ce que vous n'avez rien su des dilapidations dont je vous ai parlé ?

**M. Floquet.** — Il y a un certain genre de dilapidation dont je n'ai pas la preuve positive, mais qui a pu se produire, c'est sur les vêtements. J'ai été chargé de ce service pendant deux mois.

On avait promis d'habiller les gardes nationaux indigents, et presque tout le monde réclamait cet habillement auprès des chefs de bataillons. Nous étions assaillis de demandes. C'était une véritable armée que nous avions à habiller, à équiper, à munir de toutes façons, et il n'y avait pas de service organisé pour faire face à cette nécessité. D'un autre côté, l'investissement de Paris était devenu complet avant que cette question de l'habillement fût sérieusement entamée. Rien, par conséquent, n'était réglé, ni pour la fourniture du drap, des cuirs, etc., ni pour la confection.

Vous comprenez combien cet état de choses pouvait donner prise aux exploitations.

Vous me disiez tout à l'heure, M. le Président, que souvent, quand on vient dire : « Si vous ne me donnez pas tant, une révolution va éclater. » il faut résister, se montrer énergique. Je suis de votre avis, mais veuillez remarquer combien cela était grave dans notre situation. J'ai reçu un jour, ou plutôt plus d'une fois, tous les corps d'officiers d'un bataillon qui venaient déclarer que, si leurs hommes n'étaient pas habillés dans un délai de..., ils ne marcheraient pas.

Pour organiser le service de l'habillement, je crus que ce qu'il y avait de mieux à faire était de nous adresser à l'*association des tailleurs* qui existait à Paris depuis plusieurs années, pouvait nous procurer une administration pratique et un certain nombre de directeurs d'ateliers.

**M. le Président.** — C'était l'Internationale?

**M Floquet.** — J'ai fait venir les chefs de l'association à l'Hôtel-de-Ville. Je leur ai dit : Vous allez faire appel aux ouvriers tailleurs de Paris sans travail. De notre côté nous allons, avec l'autorisation de M. J. Simon, vous livrer de vastes salles au collége Henri IV, des locaux au palais de la Bourse, à l'école des Beaux-arts. Vous installerez là des coupeurs. La ville vous fournira le drap que nous achèterons. Nous nous procurerons ce qu'il nous sera possible de trouver, — et c'était bien difficile depuis l'investissement ; puis, vous vous entendrez avec les mairies pour que, dans chacune d'elles, on organise, sinon des ateliers, au moins des distributions aux femmes qui n'ont pas de travail; on leur remtttra les tuniques, les vareuses, les pantalons, et elles recevront le prix de la confection.

Par cette organisation, je pensais donner du travail aux ouvriers-tailleurs et aux femmes qui en demanderaient et qui en avaient tant besoin, puis éviter, autant que faire se pourrait, le gaspillage. Pour les achats de drap, je me suis adressé à la chambre syndicale des tissus et à M. Planche, son président. Je l'ai chargé d'acheter tous les draps qu'il trouverait et qui pourraient être bons à la confection des vareuses. On ne pouvait s'en procurer que par minimes fractions, surtout du drap bleu. Le ministre de l'intérieur avait déclaré qu'il ne tolérerait pas d'autres couleurs pour les uniformes, et même il avait fait des observations parce qu'un bataillon avait été habillé en gris. Nous avions donc été obligés de nous entendre avec de grands teinturiers qui s'étaient chargés de teindre le draps que la chambre syndicale des tissus achetait. C'est comme je vous l'ai dit, M. Planche, qui n'est pas suspect d'être un révolutionnaire, et à qui j'avais exposé ce plan qu'il avait accepté, et qui s'était constitué intermédiaire pour l'achat de tissus. Volà comment cette opération a été conçue. Mais pour la mettre en train, il fallait trois ou quatre semaines, et la garde nationale était bien impatiente. Alors nous avons dû faire quelques traités avec diverses personnes qui se chargeaient de fournir des quantités fixées de vêtement, à des prix déterminés, au mieux du moment. La plupart de ces personnes n'ont pas exécuté ces traités, ou n'ont commencé leurs livraisons qu'à des époques tardives. Pour faire prendre patience aux réclamants, nous avons été alors obligés d'autoriser les chefs de bataillons à habiller leurs hommes à des prix fixés par nous. Cette autorisation a été donnée pendant quelques semaines à ceux qui nous proposaient des conditions acceptables de prix et de livraisons.

Pendant ce temps, l'organisation des ouvriers tailleurs s'est faite, et ce sont ces ateliers qui ont été chargés de fournir l'habillement de la garde nationale.

Il est probable que par ce fait, des chefs de bataillons, chargés d'habiller leurs hommes, il y a eu des abus considérables. Cependant, je ne sais s'il y en a eu de formellement signalés à la justice, mais je crains beaucoup qu'il ne s'en soit cependant produit. Nous ne pouvions en être responsables; nous avions fait tout ce que la situation comportait en faisant appel à l'association des tailleurs, à la chambre syndicale des tissus, à deux grands teinturiers de Paris et en soumettant les livraisons à une inspection sévère. A ce moment, nous ne pouvions rien de plus. Une fois tout organisé, l'habillement et l'équipement s'est continué sous la direction de M. Hérisson. Voilà tout ce que je sais.

**M. le Président.** — Savez-vous quelque chose sur la manière dont se sont distribuées les armes à la garde nationale?

**M. Floquet.** — Non, les distributions d'armes ont eu lieu par les soins de l'état major.

**M. le Président.** — C'était un gaspillage affreux. Mais vous ne savez rien à cet égard?

**M. Floquet.** — Non, monsieur le Président.

*Un membre.* — Je reviens sur ce que vous avez dit tout-à-l'heure. Savez-vous si, depuis les premiers jours de septembre jusqu'au 31 oc-

tobre, il y a eu des tables servies dans l'Hôtel-de-Ville? Vous avez dit que dans le commencement ce fait s'était produit, mais que cet état de choses n'avait duré que quelques jours.

**M. Floquet.** — J'ai parlé de la mairie et de la table des employés de la mairie attachés au cabinet.

*Le même membre.* — Oui, mais à l'Hôtel-de-Ville? Dans le mot *Mairie* comprenez-vous l'Hôtel-de-Ville?

**M. Floquet.** — A l'Hôtel-de-Ville il y avait la Mairie et le Gouvernement. Je sais qu'il y avait à l'Hôtel-de-Ville une table où les membres du Gouvernement qui se trouvaient retenus à l'heure du déjeuner pouvaient prendre quelque chose.

*Le même membre.* — Les membres du Gouvernement seulement? Il n'y a pas eu de tables pour le service de l'état-major ou pour les troupes?

**M. Floquet.** — Je ne pense pas qu'il y en eût pour l'état-major. Maintenant je ne sais pas pour le service des troupes comment cela se passait, mais je ne crois pas que les troupes mangeassent à l'Hôtel-de-Ville, autrement que sur les vivres qui leur étaient donnés comme gardes nationaux ou comme soldats. Du reste, je ne me suis jamais occupé de ce service et ne puis rien affirmer sur ce point.

**M. le Président.** — Ainsi il n'est point venu à votre connaissance que ni dans les mairies, ni à l'Hôtel-de-Ville, des abus de ce genre aient été commis?

**M. Floquet.** — Non, monsieur, rien du moins qui puisse être signalé.

**M. le Président.** — Rien qui vaille la peine d'être signalé? Des abus, il y en a toujours dans une certaine mesure, mais enfin vous n'en avez pas connu qui aient présenté quelque gravité pendant la durée de vos fonctions?

**M. Floquet.** — Non, monsieur.

**M. le Président.** — Vos attributions étaient-elles bien définies?

**M. Floquet.** — J'avais tenu à la faire délimiter. Ainsi, après avoir participé à quelques mesures générales, après avoir par exemple procédé à la nomination des maires avec M. Arago, je me suis renfermé dans la partie du service qui regardait les rapports avec la garde nationale. Nous avions ensuite des réunions de maires une ou deux fois par semaine qui étaient présidées par M. Arago ou ses adjoints. On y traitait de questions générales. Ces réunions avaient lieu dans l'ancienne salle du conseil municipal.

**M. le Président.** — Si j'avais à vous parler de ces réunions, je vous dirais que c'était une imprudence de réunir ainsi à l'Hôtel-de-Ville les maires et adjoints de Paris. Il en est résulté, autant que nous pouvons le savoir, un assez grand embarras pour le Gouvernement de la Défense nationale.

**M. Floquet.** — Je crois au contraire que des réunions plus fréquentes auraient été le seul moyen d'empêcher le 31 octobre.

**M. le Président.** — Elles paraissent avoir contribué au mouvement du 31 octobre.

**M. Floquet.** — Je ne peux pas vous empêcher de le croire, M. le Président; mais je ne le pense pas.

**M. le Président.** — Vous avez ainsi commencé la Commune; vous avez fait des élections précipitées, sous la pression populaire, et le conseil municipal, composé des maires et adjoints, exerçaient une pression inévitable sur le Gouvernement.

**M. Floquet.** — Oh! si vous voulez que nous parlions du 31 octobre...

**M. le Président.** — Si vous voulez nous en parler, je ne vous en empêche pas.

**M. Floquet.** — Je le désirerais même, parce que au 31, ou plutôt à propos du 31 octobre et dans les événements ultérieurs, on m'attribue bien des choses qui ne sont pas exactes.

Le 31 octobre était le jour où le *Journal Officiel* apportait à la population de Paris quatre nouvelles très-graves : l'arrivée de M. Thiers à Paris, le projet d'armistice, la chute de Metz, l'échec du Bourget. Lorsque je suis arrivé à l'Hôtel-de-Ville, à huit heures du matin, c'était l'heure à laquelle nous nous réunissions en petit conseil, M. Etienne Arago et ses quatre adjoints, MM. Clamageran, Hérisson, Brisson et moi; je dis à M. Arago : L'*Officiel* d'aujourd'hui est gros d'une insurrection...

**M. le Président.** — Il y avait eu des manifestations auparavant; il y en avait presque tous les jours; vous prédisiez à coup sûr.

**M. Floquet.** — Mais non; il y avait eu la tentative de Flourens, le 8 octobre, si je ne me trompe de date.

**M. le Président.** — Ceux qui, comme vous, ont vu de près les mouvements de la population parisienne, savent que les manifestations de tous les temps sont une préparation à l'insurrection ou à la révolution. Or, il y avait eu des

manifestations fréquentes pendant le mois d'octobre.

**M. Floquet.** — Oui, celle de Flourens, le 8.

*Un membre.* — Il y en avait eu d'autres.

**M. Floquet.** — Enfin, je n'en connais pas d'autre, Il pouvait y en avoir, et il y avait souvent du monde sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour une raison ou pour une autre, mais en fait de manifestations, il n'y en a eu qu'une seule, sérieuse, celle de Flourens le 8 octobre, quand avec les bataillons de Belleville, il est venu se masser en face de l'Hôtel-de-Ville, qu'il l'a fait garder et qu'il a eu une entrevue orageuse avec le Gouvernement,

**M. le Président.** — Quoi qu'il en soit, au 31 octobre, vous aviez prévu l'insurrection?

**M. Floquet.** — Une insurrection, non pas précisément. Seulement je m'étais dit : Il est incontestable que nous allons avoir, avec ces quatre nouvelles, quelque manifestation grave dans la journée. Je le dis à M. Arago, et j'ajoutai : Il est malheureux que nous n'ayons pas su cela plutôt, parce que les maires auraient pu être réunis dès le matin. Il faut les convoquer pour une heure.

En effet, nous envoyâmes des exprès à tous les maires de Paris, leur portant une lettre signée E. Arago, qui leur disait en substance : Veuillez vous rendre à une heure à l'Hôtel-de-Ville pour délibérer sur les mesures que la situation comporte. Veuillez laisser vos adjoints aux mairies (nous voulions faire une réunion très peu nombreuse et utile) ; les adjoints dans les mairies, veilleront à la sécurité de chaque quartier. » En même temps, j'ai lu la copie de cette lettre, je proposai à M. E. Arago de prier le général Trochu et M. J. Favre de venir à cette réunion des maires. Dans une lettre signée de M. Arago, on prévenait ces messieurs que la population de Paris était émue et qu'il fallait absolument dans l'intérêt de l'ordre et du salut national, agir avec les maires dans une délibération commune.

Ces lettres furent envoyées vers dix heures; à midi et demi, il y avait déjà une sorte de rassemblement sur la place. La foule essaya d'entrer par une des portes à l'Hôtel-de-Ville; M. Arago et ses adjoints allèrent au devant de ce rassemblement. Nous les exhortâmes vivement à la tranquillité, nous réussîmes à faire ressortir ceux qui étaient entrés, et la foule se retira sur la place.

A une heure les maires se réunissaient. Je dois dire qu'ils étaient extrêmement animés par la situation. Quelques-uns proposèrent des mesures qui leur paraissaient nécessaires pour le maintien de l'ordre, mais qui étaient graves. C'est alors que je soumis à l'assemblée une autre proposition qui avait été l'objet d'une délibération entre M. Arago et mes trois collègues, et sur laquelle nous étions d'accord. Quelques instants avant d'entrer dans la salle des délibérations avec les maires, nous avions décidé, MM. Arago, Clamageran, Brisson, Hérisson et moi, à l'unanimité, qu'il fallait absolument soumettre au Gouvernement un projet d'élections municipale à bref délai, que c'était le seul moyen d'enlever à l'insurrection qui se préparait l'assentiment d'une partie de la population de Paris, et qu'il fallait absolument obtenir cette concession du Gouvernement. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité par tous les maires présents, et signée par eux. On nous chargea de la porter au Gouvernement qui siégait dans la salle à côté. MM. Trochu et J. Favre étaient là, Je vous ai dit qu'ils avaient été priés de se rendre à la réunion des maires pour s'entendre avec eux sur les difficultés de la situation. Ils étaient venus, mais dans l'état des esprits nous avons jugé qu'il valait mieux attendre quelques instants que les maires fussent fixés sur la résolution à prendre, et c'était cette résolution que nous portions à MM. Trochu, J. Favre et aux autres membres du Gouvernement.

Malheureusement dans l'intervalle, une députation avait déjà envahi l'Hôtel-de-Ville ; elle se pressait dans la salle du Trône, et quelques pourparlers, un échange de paroles avaient eu lieu entre elle et M. le général Trochu.

Nous entrâmes cependant dans la salle du gouvernement, et nous attendîmes quelques moments que ses membres fussent réunis pour délibérer sur la proposition que nous apportions. Le temps s'écoulait, le Gouvernement ne se réunissait pas. Je dis qu'il fallait absolument retourner près de la réunion des maires, qui pouvaient s'étonner de cette longue absence. Les circonstances pressaient, nous nous divisâmes. M. Arago resta avec MM. Clamageran et Hérisson auprès du Gouvernement, attendant qu'il fût complètement réuni pour délibérer, et moi je me rendis auprès des maires. Là je montais au fauteuil, et je commençais à expliquer ce qui empêchait le Gouvernement d'entrer en délibération, quand une porte-fenêtre s'ouvrit derrière moi.

La cour intérieure de l'Hôtel-de-Ville avait été envahie et une foule immense montait par le double escalier qui conduit à la porte-fenêtre de la salle du Conseil municipal. Je me mis debout à cette fenêtre avec M. Brisson pour essayer d'arrêter l'invasion. Aussitôt nous reçûmes presque dans nos bras M. Félix Pyat porté par la foule. Ce dernier se mit entre nous deux et se tournant vers la foule il dit ces mots que je me rappelle parfaitement : Ce n'est pas ici le siége du Gouvernement, nous sommes devant la salle du Conseil municipal, et nous ne pouvons y entrer que par l'élection.

La foule continuait à pousser, nous nous tenions toujours à notre fenêtre, nous opposant à l'envahissement, quand les deux portes latérales de la salle donnèrent passage à un flot de personnes ; elles étaient entrées par les couloirs de l'Hôtel-de-Ville qui se trouvait alors complètement envahi.

Je restai là encore quelque temps et on échangeait quelques impressions avec M. Tirard, puis, comme dans cette salle on arrivait à un grand tumulte, nous nous retirâmes.

J'essayai d'aller retrouver les membres du gouvernement par la galerie qui règne derrière les deux salles, mais la porte était fermée, et le siége du gouvernement était déjà envahi de l'autre côté, par la grande salle du trône. Je rentrai dans le cabinet de la mairie ; là je retrouvai un certain nombre de maires d'arrondissement qui avaient été renvoyés de la salle où ils délibéraient. Nous nous trouvions donc réunis dans ce cabinet, quelques maires, quelques adjoints, M. Arago, M. Brisson, M. Hérisson et moi, et aussi M. Schœlcher, qui, en qualité de colonel d'artillerie, était venu se mettre à la disposition du gouvernement et lui apporter son concours. Nous nous demandâmes anxieusement ce qu'il y avait à faire. Les nouvelles les plus graves nous arrivaient. On disait que le gouvernement était prisonnier ; qu'un autre gouvernement s'établissait, on prétendait que Blanqui était déjà en fonctions ; enfin il n'y avait pas un instant à perdre. Quelques personnes émirent alors l'avis de donner suite à la délibération des maires qui consistait à faire appel aux électeurs pour nommer un conseil municipal, on pensait que le nouveau gouvernement qui allait s'établir, ou était déjà établi à l'Hôtel-de-Ville, ne pourrait pas supporter les élections qui seraient faites ou le lendemain, ou le surlendemain, ou quelques jours après, par un appel régulu x électe urs au nom du gouvernement qui existait précédemment.

Sur ces entrefaites, M. Dorian arriva. Il déclara que son nom était porté sur plusieurs listes du nouveau gouvernement ; qu'il avait repoussé avec la plus grande indignation, la pensée de figurer sur ces listes, mais qu'il entrerait dans les vues du gouvernement de la défense nationale en consentant à être président d'une commission des élections municipales et à faire procéder immédiatement à ces élections municipales. Ceci cadrait avec l'opinion que nous émettions quelques instants auparavant. Immédiatement je rédigeai un écrit dont j'ai ici le texte original, écrit qui était un appel aux électeurs pour voter le lendemain afin de constituer un conseil municipal. Cet écrit fut signé par M. Dorian, comme président de la commission municipale pour les élections, par M. Et. Arago et par les quatre adjoints ; puis comme M. Schœlcher nous paraissait un homme dont la vie offrait les plus grandes garanties aux républicains les plus difficiles, on pensa qu'il pouvait être utile de faire figurer son nom parmi ceux des signataires de cet appel, et, — vous pourrez le voir dans le texte original, — on intercala son nom en qualité de vice-président de la Commission des élections municipales, et il signa en cette qualiié.

Il s'agissait alors de publier cet appel, qui avait pour pour but de maintenir ou de rétablir au plus vite ce qui avait été renversé, le gouvernement régulier. Nous voulions faire imprimer, mais on ne pouvait plus sortir de l'Hôtel-de-Ville sans une permission signée Blanqui. Nous réussîmes à sortir cependant, Brisson et moi...

*Un membre.* — Aviez-vous une permission?

**M. Floquet.** — Non, mais nous sommes sortis par un petit couloir, en employant un subterfuge, nous n'avions pas de permission. Une fois sortis, nous nous demandâmes où il fallait aller. A l'imprimerie nationale? mais il était fort probable que le gouvernement qui venait de s'établir s'en était emparé, ou allait s'en emparer. Nous pensâmes alors qu'il y avait rue Jean-Jacques Rousseau une autre imprimerie où se faisaient ordinairement les publications municipales, et que là nous pourrions faire imprimer notre appel. Notre affiche y fut en effet composée, et pendant qu'on la faisait, nous or-

M. Dréo, à neuf heures du soir pour Champigny, à la tête de 300 ouvriers, et nous avons passé la nuit à fortifier ce village jusqu'au moment où il a été attaqué par les Prussiens, vers six heures du matin.

Plus tard, lorsque le bombardement commença, pour nous rendre utiles, nous en étions désireux, et ce n'était pas un dissentiment politique qui pouvait nous retenir, dans le concours actif que nous aurions voulu prêter à la défense, M. Rochefort a demandé et obtenu que nous fussions chargés, chacun dans notre secteur, de diriger les mesures d'assistance qui pouvaient être nécessaires dans les parties de la ville qui étaient bombardées. Je suis allé dans les 14e, 13e, 6e et 5e arrondissements, avec des ingénieurs, et nous visitions les maisons qui recevaient des obus.

**M. Chaper.** — Vous avez dit que vous aviez passé la nuit du 31 octobre au 1er novembre à l'Hôtel-de-Ville.

**M. Floquet.** — Oui, à partir de minuit.

**M. Chaper.** — Vous avez assisté à toutes les négociations qui ont eu lieu entre le Gouvernement révolutionnaire, d'une part, et le Gouvernement prisonnier, de l'autre, pour l'évacuation de l'Hôtel-de-Ville; savez-vous ce qui a été convenu? N'avez-vous pas vu ces messieurs partir bras dessus, bras dessous?

**M. Floquet.** — Je ne les ai pas vus partir. J'étais dans les salles de la mairie, qui se trouvaient du côté de la rue de Rivoli; l'aile opposée de l'Hôtel-de-Ville était occupée par le Gouvernement; c'est là qu'a eu lieu l'envahissement, et que se sont passées les négociations; mais je n'y ai pas mis le pied depuis deux heures de l'après-midi, où j'ai essayé, en vain, d'y pénétrer; je savais seulement, par les allants et venants qu'il y avait des négociations. M. Dorian notamment, a été plusieurs fois de la mairie au Gouvernement, et réciproquement.

**M. le Président.** — Arrivons à l'insurrection du 18 mars; expliquez-nous quelle a été votre participation à cette insurrection; comment vous avez été amené à donner votre adhésion à la Commune.

**M. Floquet.** — Monsieur le Président, je n'ai jamais donné mon adhésion à la Commune.

Je n'étais pas à Paris le 18 mars. Lorsque l'Assemblée s'est séparée à Bordeaux, pour se transporter à Versailles, il y a eu huit jours de congé. A ce moment, ma femme était en Alsace; elle était restée avec moi pendant les cinq mois du siége; elle avait quitté sa famille quelques jours après la mort de son père, et était venue à Paris, prévoyant l'investissement; elle avait un désir trop naturel de revoir sa famille après une séparation si douloureuse et si longue, elle se rendit donc à Thann près de Mulhouse après m'avoir accompagné à Bordeaux.

Je voulus profiter de notre congé pour aller la reprendre et revoir moi-même nos parents. Je partis donc pour l'Alsace; j'ai traversé tout le Midi, je suis entré en Suisse par Genève, de là je me rendis à Bâle, et j'arrivais à Thann. Il me fallut trois jours et demi pour faire ce voyage, par suite du nombre considérable de réfugiés français qui se trouvaient en Suisse, et que l'on rapatriait. Je m'arrêtai 24 heures à peu près, et je repartis avec ma femme. Nous avons redescendu la Suisse, et de Genève, nous sommes remontés à Paris; nous sommes restés quatre jours en route; nous avons mis deux jours pour aller de Bâle à Genève.

L'Assemblée s'est réunie à Versailles le 20 mars; j'espérais arriver à Paris le 19 au soir, par suite du retard que nous avons éprouvé, le 20 au soir nous étions encore à Genève.

C'est le 20, à trois heures de l'après-midi, au moment où j'arrivai au chemin de fer, que je lus, dans le *Journal de Genève*, la nouvelle de l'insurrection. Je l'appris dans des conditions qui n'étaient pas de nature à me donner aucune espèce de sympathie pour cette insurrection; d'abord, je ne pouvais pas être favorable à une insurrection qui venait, en face des Prussiens, s'opposer au fonctionnement du Gouvernement régulier, quel qu'il fût et quelque peu de sympathie que nous pussions avoir pour lui; ensuite, personnellement, cette insurrection m'atteignait d'une manière fort douloureuse.

La dépêche était ainsi conçue : « Une formidable insurrection vient d'éclater à Paris; les généraux Clément Thomas et Lecomte ont été fusillés. »

Le général Clément Thomas était un vieil ami de la famille de ma femme; quelques jours avant l'investissement, il était revenu d'exil, pour se mettre à la disposition du Gouvernement de la défense nationale, et il était descendu, je crois, au Grand-Hôtel. Lui, qui avait été chef de la garde nationale en 1848, il alla chez le commandant de la légion du quartier, en lui disant : « Je suis Clément Thomas, prenez-moi comme soldat dans votre bataillon. » Le chef de bataillon lui dit : « Je ne prends pas les personnes

s'était établi à l'Hôtel-de-Ville, pour arriver à l'évacuation. L'évacuation va avoir lieu, disait-on ; puis on venait dire que tout était rompu. En effet, l'évacuation eut lieu vers 5 heures du matin. Les mobiles sont entrés, les gardes nationaux sont partis, et l'Hôtel-de-Ville fut évacué.

Je suis sorti vers 5 heures, l'un des derniers, après avoir conduit M. Etienne Arago jusqu'à le chambre à coucher qu'il occupait à l'Hôtel-de-Ville. Voilà ce qui s'est passé, et ce que j'ai vu à l'Hôtel-de-Ville, le 31 octobre.

Le lendemain, ou plutôt le matin même, puisqu'il était plus de 5 heures quand je suis rentré chez moi, je trouvai au *Journal officiel* une note disant que les élections annoncées n'auraient pas lieu. Je fus fort ému. J'arrivai à l'Hôtel-de-Ville et j'allai trouver M. Etienne Arago qui était lui-même fort étonné. Il me dit: Il faut voir, il faut attendre. Bientôt nous apprenons que les affiches que j'avais fait imprimer pendant que le gouvernement était prisonnier étaient enlevées, que les élections étaient suspendues, et qu'une affiche nouvelle interdisait aux maires d'y faire procéder. Ceci est grave, dis-je, nous ne pouvons l'accepter. Nous avons participé à la convocation des électeurs, dans la conviction réelle que le gouvernement y consentait, conviction qui était en rapport avec la vérité des faits, nous ne pouvons pas accepter un pareil démenti.

Quelques instants après, — il était à peu près midi, — nous fut communiquée une dépêche adressée à tous les maires d'arrondissement et portant en substance que : « Tous les maires d'arrondissement correspondraient avec M. Ch. Ferry, chargé d'être l'intermédiaire entre eux et le gouvernement. » Voilà, dis-je à M. Arago, qui ressemble fort à la destitution de la mairie centrale ! M. Etienne Arago me dit « Il faut donner notre démission. » Immédiatement je la rédigeai moi-même. Elle fut signée par MM. Arago, Brisson et moi, et immédiatement envoyée au ministre de l'intérieur, par intérim, M. Jules Favre.

Le soir, nous fûmes appelés au conseil du gouvernement où on nous demanda de retirer cette démission. M. Arago crut devoir souscrire à cette demande. Brisson et moi, nous maintîmes notre démission, en disant que nous n'avions pas du tout l'intention de nous mettre en lutte avec le gouvernement, mais qu'il nous paraissait impossible de garder notre mandat après ce qui s'était passé; que nous différions d'avis avec le gouvernement sur un point essentiel, et que, comme subordonnés, nous n'avions qu'à nous retirer ; que d'ailleurs nous ne pouvions plus avoir aucune espèce d'autorité morale après le démenti qui nous était infligé, et nous nous sommes retirés.

Jamais, jamais, depuis lors, je tiens à le constater, je n'ai fait aucune tentative, ni en parole, ni en action, contre le gouvernement de la défense nationale. J'en étais si éloigné, que tout en ayant le légitime désir de dégager ma responsabilité du démenti qui nous était donné, je n'ai pas voulu publier notre lettre de démission parce qu'elle expliquait nettement la série des faits, et qu'il pouvait en résulter des récriminations contre le gouvernement. Nous voulions éviter jusqu'à l'ombre d'une accusation dans la situation que faisait au pays l'état de guerre. Un journal, celui de M. Arthur Picard, a même annoncé un jour, que malgré ma démission, j'étais résolu à voter *oui* au plébiscite de novembre, et c'était vrai. Ce vote m'a coûté aux élections de février de ne pas être porté sur la liste de quelques comités. On m'a reproché d'avoir voté le 3 novembre pour le gouvernement de la défense nationale. Ma pensée, en donnant ma démission, avait été de dégager ma responsabilité d'une politique à laquelle je ne voulais plus m'associer, mais en même temps, j'avais horreur de la guerre civile dans la situation où nous nous trouvions. Je mets au défi qui que ce soit de trouver un acte de moi, une parole, qui ne soit pas conforme à ce double sentiment, ou de signaler ma présence dans les conciliabules ou les réunions dans lesquelles on aurait préparé quelque chose contre le gouvernement de la défense nationale.

**M. le Président.** — Vous êtes resté étranger aux affaires jusqu'à la fin du siége?

**M. Floquet.**—Je suis resté seulement membre de la commission des barricades, mais cette mission n'a pas été très-importante. Je dois dire cependant, que nous avons fait tout ce que nous avons pu pour nous rendre utiles. Voyant que les barricades n'étaient pas très nécessaires dans Paris puisque l'ennemi n'approchait pas, M. Rochefort, président de la commission, a demandé que nous fussions appelés à l'extérieur, dans les cas nécessaires, quoique cela ne fût pas dans nos attributions primitives. Une nuit, notamment, la nuit du 1er au 2 décembre, sur la demande de l'autorité militaire, nous sommes partis avec

arriver de Paris. Ce train arriva; il en sortit un monsieur qui allait chez M. Thiers, pour déclarer que les affaires étaient arrangées, qu'il y avait eu à Paris une transaction entre les maires et le Comité central; que de part et d'autre on avait consenti aux élections pour le 30 mars.

Nous sommes alors restés à Versailles, et nous ne sommes retournés à Paris que le lendemain matin, 25. Nous nous sommes rendus à la mairie du 2e arrondissement où avait lieu une nouvelle réunion, sous la présidence de M. Desmarest. Il y avait eu, à ce qu'il paraît, pendant la nuit, toutes sortes de pourparlers; la première transaction, consentie par le général Brunel, avait été rompue par le Comité central.

J'arrivai pendant qu'on délibérait sur la question de savoir s'il fallait accepter les élections pour le 26. Le comité central avait fait apposer une dernière affiche, où il disait qu'il ne reviendrait plus sur le jour des élections qui restait fixé au 26, et qu'il allait s'emparer des dernières mairies qui restaient, la 1re et la 2e.

On décida, à l'unanimité, qu'il fallait accepter les élections pour le 26. Deux délégués du comité central vinrent à la mairie du 2e; on les attendait à onze heures; ils n'arrivèrent qu'à deux ou trois heures. On rédigea alors un appel aux électeurs, que le comité central dénatura complètement dans sa publication. Nous disions : « Les Maires de Paris et les représentants font appel aux électeurs, etc. » Le comité central fit une affiche où il disait : « Le comité central, auquel adhèrent les représentants et les Maires de Paris, fait appel aux électeurs, etc. » Nous leur avions laissé de bonne foi le soin de faire cette affiche, puisqu'ils avaient l'imprimerie nationale. Nous fûmes obligés de faire apposer, dans la soirée, une seconde affiche qui rectifiait celle du comité central et portait cet intitulé : « *Seul texte authentique de la convention conclue*, etc. »

**M. de Rainneville.** — Comment se fait-il, que, ayant cette opinion vis-à-vis de l'Assemblée nationale, et vis-à-vis de l'émeute de Paris, que vous n'approuviez pas, mais avec laquelle vous aviez des relations, pour ainsi dire, nécessaires, dans un but d'apaisement, vous ayez écrit une lettre qui semblait, au contraire, donner tort à l'Assemblée, et réserver tous les droits à la Commune de Paris?

**M. Floquet.** — Ceci m'amènerait à parler de ma démission?

**M. le Président.** — Non, nous n'en sommes pas encore là.

Plusieurs personnes ont déposé qu'en leur présence vous étiez venu annoncer dans la réunion des maires et au Grand-Hôtel que l'Assemblée nationale avait nommé M. le duc d'Aumale lieutenant-général, et que, sur cette nouvelle, la décision fut prise de signer le traité avec le comité.

**M. Floquet.** — Cela m'a déjà été dit; c'est pourquoi votre question ne m'étonne pas.

**M. le Président.** — Deux personnes très-dignes de foi nous ont déclaré qu'elles vous avaient entendu faire cette déclaration.

**M. Floquet.** — Je donne le démenti le plus formel à ces deux personnes. Voici ce qui s'est passé :

Le soir même où eut lieu ce fameux comité secret qui a été brusquement terminé avant d'avoir commencé, sur les supplications de M. Thiers, plusieurs membres de l'Assemblée me dirent avant d'entrer en séance : « Vous ne savez pas ce qui va se passer; au début de la séance, on va demander des explications à M. Thiers sur l'affiche de l'amiral Saisset qui a paru dans la journée, » — l'amiral avait annoncé que l'Assemblée avait décidé telle et telle concession, et il s'en trouvait une ou deux que l'Assemblée n'avait pas décidées; — « on va demander des explications à M. Thiers, et s'il est établi que M. Thiers a autorisé l'amiral Saisset à publier cette affiche, M. Thiers sera renversé, et on est décidé à nommer le duc d'Aumale lieutenant-général de la République ou du Royaume. « On ajouta : Vous pouvez être sûr de cela; cela va se passer tout-à-l'heure. »

**M. le Président.** — N'y avait-il pas un ministre parmi ceux qui vous ont fait cette confidence?

**M. Floquet.** — Non, vous faites allusion à autre chose; j'ai demandé à un ministre pourquoi M. Thiers avait suspendu la séance, et il me répondit : « c'est un secret du président du conseil. »

J'ai dû croire, au moment où la séance a commencé, que l'intention de l'Assemblée était de prendre la résolution dont je vous ai parlé, mais je n'ai pas pu croire qu'elle ait été prise, et par conséquent je n'ai pas pu dire à Paris que cela avait eu lieu, puisque j'avais assisté à la séance, que j'en avais vu la clôture, et que rien de pareil ne s'était passé. Ce que j'ai fait, c'est ceci : lorsqu'à la mairie du 2e arrondissement, quel-

ques personnes et même les délégués du comité central sont venus dire qu'on avait appris, à minuit, à l'Hôtel-de-Ville, que l'Assemblée venait de proclamer la lieutenance générale du royaume, alors seulement, j'ai dit : « le fait n'est pas exact ; » et j'ai raconté ce qui m'avait été dit, en ajoutant : les bruits qui m'avaient été communiqués ne se sont pas réalisés, et l'Assemblée n'a pas proclamé la lieutenance générale. Voilà ce que j'ai dit à la mairie du 2e arrondissement, devant M. Desmarest, qui peut se rappeler, et devant tous les maires ; je l'ai ensuite répété au Grand-Hôtel, et voici à quelle occasion. Lorsque dans la journée, l'accord des maires et du comité central pour les élections transpira dans le public, les gardes nationaux, fort peu nombreux, qui se trouvaient au Grand-Hôtel, s'émurent, il y eut, à ce qu'il paraît, des discussions dans la cour, et on vint à la mairie du 2e arrondissement nous demander d'y aller, parce que certaines personnes prétendaient que la monarchie avait été proclamée à Versailles. Je m'y suis rendu avec une écharpe qu'on me prêta à la mairie du 2e arrondissement ; M. Schœlcher était avec moi ; il parla du haut de l'escalier ; je parlai après lui, et je répétai ceci : « Les bruits qui circulent dans Paris, — remarquez, je vous prie, qu'ils circulaient depuis minuit, c'est-à-dire bien avant que je fusse à Paris, puisque je n'y suis arrivé qu'à neuf heures, et que les membres du comité central ont déclaré les avoir entendus à l'Hôtel-de-Ville à minuit, — ce qui a donné naissance à ces bruits, dis-je, c'est probablement le récit qui a pu être fait de ces projets que l'on prêtait à l'Assemblée ; mais, je dois vous dire toute la vérité, ces projets ne se sont pas réalisés, il n'est pas vrai que l'Assemblée ait proclamé la monarchie. Maintenant, c'est à vous à nommer, pour les élections qui vont avoir lieu, des hommes énergiques, qui sauvegardent la « *République légale*. » C'est le mot même que j'ai employé.

Quant à la question du duc d'Aumale, voilà, exclusivement, dans quels termes je l'ai renfermée, expliquant les bruits qui avaient couru dans Paris, l'annonce qui avait été faite à l'Hôtel-de-Ville par d'autres que par moi, — si elle avait été faite, — du rétablissement de la monarchie, répondant aux questions qu'on m'adressait, que les bruits qui s'étaient réellement répandus dans les couloirs de l'Assemblée ne s'étaient pas réalisés.

J'ai donc fait le contraire de ce qu'on a dit ; je voudrais être en rapport avec les personnes qui prétendent m'avoir entendu dire que l'Assemblée avait proclamé la monarchie. J'ai l'habitude de rester strictement dans la vérité ; j'y suis resté absolument, et je n'ai pris aucune initiative ; j'ai parlé des bruits qui couraient, parce que, en effet, on m'en parlait avant même que je fusse entré dans Paris.

**M. le Président.** — On ne vous accuse pas d'avoir inventé la nouvelle ; mais des personnes qui sont tout à fait de votre opinion, ont déclaré qu'elles vous avaient entendu dire à la mairie du 2e arrondissement : « Je sors de l'Assemblée ; on a proclamé la lieutenance générale du duc d'Aumale ; » et que cette nouvelle avait été cause de la décision prise par la presque unanimité des maires, jusque-là indécis, hésitants. L'un des témoins a déclaré qu'il avait vu lui-même, un maire de Paris, un de ses confrères, prendre une plume et dire : « puisque les choses sont ainsi, je n'hésite plus, je signe. »

Ces déclarations ont été faites devant la commission par deux personnes qui ont été interrogées séparément, qui n'avaient pas été mises en rapport l'une avec l'autre, et auxquelles ces questions ont été adressées sans qu'elles pussent s'y attendre.

**M. Floquet.** — Je donne le démenti le plus absolu à l'allégation ainsi formulée. Ce que j'ai fait, les paroles que j'ai prononcées relativement à la lieutenance générale du duc d'Aumale, paroles qui étaient une réponse aux questions qui étaient adressées à moi ou à la réunion, relativement à la question de savoir s'il était vrai que l'Assemblée eût proclamé la monarchie, démentaient ce fait. J'ai dit : « les bruits qui couraient hier soir dans l'Assemblée, sont, je crois, la raison pour laquelle M. Thiers a fait lever la séance, pour éviter ces questions ; mais le fait est, que ni la monarchie, ni la lieutenance, n'ont été proclamées. » J'aurais menti impudemment si j'avais dit le contraire.

**M. Chaper.** — La réunion était-elle nombreuse ?

**M. Floquet.** — Il y avait deux ou trois cents personnes au Grand-Hôtel.

**M. Chaper.** — Et à la mairie du 2e arrondissement ?

**M. Floquet.** — Nous étions peut-être vingt-cinq.

**M. Chaper.** — Chacun pouvait entendre ce que vous disiez ?

**M. Floquet.** — Parfaitement, mais il fau-

drait savoir si les dépositions des personnes dont vous parlez, et dont je ne suspecte pas l'intention, sont postérieures ou antérieures à beaucoup d'anecdotes qui ont circulé sur mon compte; *le Gaulois* et *le Figaro* ont raconté à leur façon les faits qui se sont passés au Grand-Hôtel; on aurait même dit que j'étais allé à minuit à l'Hôtel-de-Ville déclarer que la monarchie avait été proclamée à Versailles, tandis que j'étais à l'Assemblée; le *Gaulois* a bien osé inventer une prétendue lettre que Raoul Rigault m'aurait écrite, pendant que j'étais à Bordeaux, à la fin de mai.

J'explique ainsi comment les souvenirs des personnes les mieux intentionnées auraient pu être troublés par les récits fantaisistes qui ont circulé dans les journaux.

**M. le Président.** — Vous avez peut-être répondu de manière à donner lieu à cette interprétation. Si vous avez dit, par exemple, je crois que la raison du silence recommandé par M. Thiers est le bruit qui a couru de la nomination du duc d'Aumale, comme lieutenant-général, vous avez pu donner à ce bruit un certain caractère de vraisemblance.

**M. Floquet.** — J'ai dû dire cela parce que c'était ma pensée. Ce que j'ai fait, ce que je fais toujours, et ce que je devais faire là plus que jamais, puisque les circonstances étaient très-graves, c'est de dire ce qui s'était passé, et rien de plus, et de contester, ce qu'on prétendait, que l'Assemblée eût proclamé la lieutenance générale du duc d'Aumale.

**M. le Président.** — Passons à une autre question.

A Bordeaux, au café de Bordeaux, vous avez dû, *étant en compagnie d'autres personnes*, lorsqu'on discutait la question de savoir si l'Assemblée rentrerait à Paris, tenir le propos que voici: Si l'Assemblée ne revient pas à Paris, je vous réponds qu'il y aura une insurrection formidable, et j'y serai.

**M. Floquet.** — J'ai dit à ce moment-là beaucoup de choses très-vives, parce que j'étais fort ému des projets de l'Assemblée, mais je n'ai pas pu me servir de ces termes. Voici ce qui s'est passé exactement : Je rencontrai dans le café où j'allais dîner, M. Jaubat d'Ambergès, qui est actuellement préfet de l'Ariège ; c'est un jeune homme de mon pays, que je connais depuis son enfance et qui était alors, je crois, secrétaire de M. Thiers. Je sortais des bureaux, et j'étais très-animé ; je lui dis : « le refus de l'Assemblée d'aller à Paris, la *décapitalisation* de Paris, serait le signal de la guerre civile, et notre devoir, à nous, députés de Paris, serait de nous y mettre. Vous pouvez le dire à M. Thiers. »

Voilà ce que j'ai pu dire. On l'a peut-être entendu autour de nous, mais je l'ai dit en parlant exclusivement à la personne de M. Jaubat d'Ambergès qui me répondit amicalement : « Ne dites pas cela, vous ne dites pas votre pensée. » M. le Président n'ignore pas que la question de la guerre civile fut agitée dans les bureaux à propos de la translation de l'Assemblée; M. Baze aurait dit lui-même : « Si vous n'allez pas à Paris, c'est la guerre civile que vous décrétez; » et c'était ma conviction, qui s'est malheureusement réalisée.

**M. le Président.** — Il n'y a de grave que les mots : *J'y serai*, c'est-à-dire je serai dans les rangs des insurgés, contre l'Assemblée dont je suis membre.

**M. Chaper.**—Ce qui est grave aussi c'est de tenir ce propos dans un café; dans les bureaux, on a le droit de tout dire.

**M. Floquet.**—C'était une conversation particulière; je n'en ai pas fait une déclaration au public du café.

**M. le Président.** —Nous arrivons à l'époque de votre démission ; nous allons vous interroger sur la lettre que vous avez écrite à l'Assemblée.

Vous avez raconté la *capitulation* des maires, pour me servir de l'expression usitée ; qu'êtes-vous devenu ensuite?

**M. Floquet.**—Je suis revenu à Versailles. Le jour où M. Thiers était monté à la tribune et avait déclaré qu'il demandait que la séance du comité secret n'eût pas lieu, au moment où on allait discuter les propositions des maires, la séance a été levée subitement. Nous n'avons pas voulu intervenir ; nous avons obéi à cette prière de M. Thiers ; ne sachant pas au juste de quel péril nous étions menacés, nous ne pouvions pas accepter la responsabilité terrible de ces torrents de sang qu'il fallait faire verser. Nous nous sommes donc tus.

Aussitôt que M. Grévy eût suspendu la séance, je suis arrivé à la tribune, et, avant que les représentants fussent partis, j'ai dit : Vous nous refusez tout moyen d'aller à Paris pour arriver à arrêter légalement le conflit; nous prendrons sous notre responsabilité les mesures quelles qu'elles soient qui pourront éviter l'effusion du sang, et nous ne reviendrons ici que

quand la situation se sera dénouée pacifiquement, que les élections seront terminées; nous reviendrons alors nous faire juger par vous.

Plusieurs représentants ont dit: « Faites cela! vous faites bien! »

Nous sommes partis et nous avons conclu la transaction du 25. Je suis resté à Paris le 26; le 27 on a fait le recensement des votes, et dès que le résultat a été connu, je suis arrivé à Versailles. Je suis venu à la séance; je me suis laissé aller à prononcer une parole peut-être vive, mais mon désir était d'être appelé à la tribune. Je voulais répondre à ceux des représentants qui s'étaient succédé à la tribune, apportant des papiers dans lesquels il y avait des provocations à l'assassinat, etc., et paraissant nous en rendre responsables, notamment à M. de La Rochethulon, qui nous disait : « Eh bien, Messieurs, rapportez à vos collègues du comité central que nous serons constamment armés contre eux. » Rappelé à l'ordre, je montai à la tribune; je le désirais, parce que je tenais à rappeler ce que j'avais dit en partant pour Paris : « Vous nous jugerez. »

J'ai dit alors à peu près ceci : Vous venez ici, avec de petits morceaux de papier, nous dire des choses fort injurieuses, nous accuser indirectement; ce n'est pas là un moyen sérieux de nous attaquer. Ce que vous voulez nous reprocher, au fond, c'est l'acte que nous avons accompli en signant la transaction des maires; eh bien, reprochez-nous cela. Je vous ai dit, en partant d'ici, que nous viendrions nous faire juger; expliquons-nous, jugez-nous sur ce fait; mais ne venez pas, par des moyens détournés, nous rendre solidaires d'actes qui ne sont pas les nôtres. Mais nos adversaires n'ont pas jugé à propos de poser la question sur ce terrain.

Un peu plus tard, l'Assemblée a écarté la proposition qui tendait à déclarer que les maires avaient bien mérité de la patrie, mais elle a écarté aussi celle qui tendait à déclarer illégales les élections consenties par nous. L'Assemblée jugea par là que ceux qui avaient assumé la responsabilité que nous avions prise, n'avaient pas commis un acte qui méritât une condamnation quelconque, même morale. Je n'entre pas dans les détails de la certitude où nous étions qu'en agissant ainsi, nous étions approuvés par les personnes qui avaient, en définitive, le plus grand intérêt à faire échouer les combinaisons de l'insurrection.

Je suis resté à l'Assemblée pendant quelques jours encore, jusqu'au samedi 31 mars. Mon collègue Clémenceau avait déjà donné sa démission. Il pensait qu'il ne pouvait plus rien dans l'Assemblée; qu'il avait tous ses efforts, comme nous, pour arriver à des concessions telles qu'une conciliation fût possible; il s'est retiré en disant qu'il ne pouvait plus rien pour le pays dans le sein de l'Assemblée. Pour moi, j'ai dit : Restons encore, attendons; peut-être que cette Commune va s'établir de telle façon qu'une reprise de négociations sera possible, qu'on aboutira à éviter l'épouvantable conflit qui est arrivé et les résultats affreux qui en ont été la suite.

Je suis resté, mais j'étais décidé à m'en aller dès que la bataille commencerait; c'est pourquoi, le samedi soir, 1er avril, quand on lut une lettre de M. le général Ducrot et d'un autre général, demandant un congé, et que M. Grévy leva la séance en disant: « A lundi, » comme ordinairement il y avait séance le dimanche, je me persuadai que la bataille allait commencer dès le lendemain, et à partir de ce moment là, ma résolution fut prise; je me dis : Je donnerai ma démission. J'étais sous l'empire de deux sentiments; le premier c'est que, représentant élu de Paris, je ne pouvais pas être hors de Paris pendant que la ville, les innocents comme ceux qui étaient dans l'insurrection, seraient, en définitive, en présence d'une situation matérielle terrible, exposés à de grands dangers; que je devais être avec eux, et que, par conséquent, je devais rentrer au milieu de mes électeurs.

C'est ce que je dis dans ma lettre : Je subirai les périls et les souffrances que mes concitoyens auront à supporter. Je parle pour la grande partie de la population, même pour celle qui n'a pas pris part à l'insurrection. C'était un sentiment vrai ou faux, je l'ai cru vrai, j'y ai obéi. D'autres collègues ne l'ont pas partagé, et quand j'ai vu des collègues comme ceux qui sont restés dans l'Assemblée, juger qu'ils ne devaient pas agir comme je l'ai fait, j'ai hésité très-sérieusement sur la question de savoir si j'obéissais à un scrupule excessif, à un entraînement irréfléchi, mais en définitive, mon premier sentiment l'a emporté.

L'autre sentiment qui m'a déterminé était le désir bien naturel de servir le plus utilement au dénoûment de cette crise terrible. Or, dans l'Assemblée, je ne pouvais plus rien, la bataille commencée, que me taire. A Paris, si je continuais à rester représentant, à être solidaire de

l'Assemblée qui y était fort mal vue, je n'avais aucune autorité morale.

Il y avait des hommes que nous voulions empêcher d'aller à ce mouvement, où que nous voulions en retirer; toutes les fois que je leur exposais que quelle que fût l'Assemblée, il y avait une question de légalité républicaine qui interdisait l'insurrection; qu'il fallait sauver la République; que le principe était de s'incliner devant la souveraineté nationale, et, surtout, que cette guerre civile, en face du Prussien, était la ruine de la France, on me répondait : « C'est très-bien, vous défendez votre siége législatif. »

Alors, peut-être à tort, j'ai cru qu'en donnant une preuve certaine de mon désintéressement, en abandonnant ce siége de représentant qu'on savait être l'objet de ma légitime ambition, j'aurais une action plus sérieuse sur tous ceux que je voulais convaincre de l'illégitimité et des dangers nationaux de cette guerre civile.

C'est, en effet, ce qui est arrivé. Vous avez parlé de ma lettre; je l'ai écrite le dimanche, 2 avril, quand la bataille commençait; j'y ai exprimé ces deux pensées : Que je voulais rester au milieu de mes concitoyens pendant le nouveau siége, et que je voulais servir la République comme simple citoyen et par les moyens qui paraîtraient les meilleurs à ma conscience. Voilà tout ce qu'il y a dans cette lettre. Le lundi matin, la bataille avait commencé; la lettre avait été rédigée par moi, et Lockroy, la trouvant bonne, y apposa sa signature; nous nous sommes rendus à la gare Montparnasse, pour venir à Versailles déposer notre lettre; nous avons rencontré M. Schœlcher qui était de notre avis sur la nécessité de rester à Paris et de tenter la conciliation, mais qui jugeait qu'il valait mieux garder son mandat dans l'intérêt même de cette conciliation.

Les trains étant supprimés, nous avions pris une voiture, et nous avons essayé d'arriver à Versailles par la route de Châtillon. Mais à Châtillon nous avons été arrêtés par les lignes des fédérés qui n'ont plus voulu nous laisser passer. Ce jour-là même, nous avons envoyé notre lettre aux journaux, et remarquez bien que, dès ce moment, nous avions fixé l'esprit de notre démission et la limite dans laquelle nous entendions maintenir notre action. Le *Siècle* et d'autres journaux inséraient en même temps que cette lettre une note que nous leur avions remise, et qui était à peu près conçue en ces termes : Les représentants démissionnaires et les maires de Paris, doivent former un comité de conciliation pour arrêter la guerre civile.

Par cette note qui se trouvait ainsi au bas de notre lettre, nous donnions au public la signification exacte de notre démission, et, en même temps, nous tracions la ligne dans laquelle nous entendions nous maintenir et que, quant à moi, j'ai invariablement suivie.

**M. de Rainneville.** — Cette lettre n'était pas une négation des pouvoirs de l'Assemblée?

**M. Floquet.** — Pas du tout.

**M. le Président.** — Nous n'avons pas à la juger, si j'avais à me prononcer, je ne la jugerais pas avec indulgence; entre la Commune et l'Assemblée, vous vous êtes prononcé pour la Commune; vous avez donné votre démission parce qu'il vous a convenu de la donner; vous l'avez fait dans les termes que nous connaissons; vous avez expliqué vos motifs, nous n'avons rien de plus à en dire.

**M. Floquet.** — Je continue le récit de ce que j'ai fait à Paris.

J'avais ainsi déterminé mon action; nous avons commencé immédiatement, avec Clémenceau, Lockroy, Edmond Adam et d'autres personnes, à fonder ce qu'on a appelé la *Ligue de l'Union Républicaine*.

**M. le Président.** — Cette ligue n'existait-elle pas déjà auparavant?

**M. Floquet.** — Non; elle a été établie pour la conciliation; on a même discuté sur le point de savoir si on l'appellerait simplement *ligue de conciliation* mais on s'est décidé pour le titre qu'elle a gardé: *ligue de l'union républicaine des droits de Paris*.

Nous avons fondé cette ligue; je passe sur son action, dont le récit sera fait par une publication, mais le jour où les actes et les procès-verbaux de cette ligue paraîtront, il sera établi que j'ai toujours parlé et agi dans cette ligue pour la maintenir exactement dans la voie que nous nous étions tracé, et qui tendait à obtenir des deux côtés la cessation de la guerre civile.

En dehors de la ligue mon attitude n'a pas non plus varié. Ainsi au Châtelet à la grande réunion des francs-maçons, devant 2,000 personnes qui votaient une proposition de prendre les armes, si les étendards maçonniques qu'on se proposaient de porter aux remparts étaient atteints par les balles, je me suis levé seul, contre cette proposition; j'ai parlé pendant plus d'une heure, j'ai développé cette pensée que la

continuation de la guerre civile était un crime, qu'elle ne pouvait amener que la réaction et la chute de la République si le Gouvernement régulier triomphait une guerre civile effroyable, si la Commune l'emportait momentanément, parce que l'Assemblée, bien entendu, n'accepterait pas sa défaite, et se retirerait plus loin; que ce serait pour la France, pendant des mois, une lutte intestine qui l'épuiserait et la livrerait définitivement aux mains des Prussiens.

Voilà à peu près textuellement ce que j'ai dit, devant une assemblée qui demandait l'appel aux armes, et où se trouvaient plusieurs membres de la Commune. Après avoir été hué pendant la première demi-heure, j'ai fini par obtenir la majorité; et au lieu d'une motion belliqueuse on a adopté celle que je recommandais et qui disait que le transport des bannières sur les remparts ne serait fait qu'en signe de protection pour la ville et de conciliation entre les partis. Les personnes qui m'ont entendu dans cette réunion peuvent savoir si je n'y ai pas montré quelque courage.

Voilà donc ce que j'ai fait à Paris. Jamais je n'ai adhéré à la Commune, et j'ai toujours procédé dans le sens d'une conciliation sur laquelle je demande à m'expliquer en un mot. On a répété contre nous qu'il n'y avait pas possibilité d'une conciliation entre l'insurrection et l'Assemblée; aussi, n'avons-nous jamais cherché de conciliation entre l'insurrection et l'Assemblée nationale; nous avons toujours essayé de faire pénétrer dans la population de Paris, — je ne veux rien dire contre l'Assemblée, mais enfin l'Assemblée peut être discutée, comme tous les pouvoirs; or, l'Assemblée était discutée à Paris, et n'était pas sympathique à une grande partie de la population, il ne faut pas le contester, — notre but était, dis-je de faire pénétrer dans cette population qui était réfractaire à l'Assemblée nationale et hostile à la Commune, dans cet population qui laissait passer les choses, parce qu'en rétablissant la situation légale, elle aurait rétabli l'autorité d'une Assemblée qu'elle n'aimait pas, nous voulions faire pénétrer dans cette population, l'idée qu'en définitive l'Assemblée représentait la légalité républicaine, et que, quoique le personnel de cette assemblée ne nous convînt ni aux députés, ni même à la majorité de Paris, on n'avait pas le droit de la renverser par la force.

Ce sentiment, nous voulions le faire pénétrer comme on fait pénétrer une idée dans les masses, non pas par des argumentations, mais par des faits, nous voulions arriver devant cette population avec des concessions républicaines, en lui disant : voici ce qu'elle fait cette Assemblée, voici la loi qu'elle vous donne, les élections qu'elle permet. C'est ainsi que nous avons compris et toute la conciliation entre le pouvoir légal et la population qui n'était pas insurgée, mais irrité contre ce pouvoir légal.

Dans une autre réunion des *défenseurs de la République*, association qui s'était fondée à la fin du siége, on a proposé aussi, un jour l'adhésion à la Commune; je l'ai combattue de la façon la plus formelle.

Je l'ai combattue à l'Ecole de médecine, le jour où on m'a proposé la candidature pour le 6e arrondissement; aux élections partielles de la Commune, j'ai déclaré et écrit que je ne pouvais pas accepter; que j'avais renoncé à l'honneur de représenter le peuple dans une assemblée nationale qui semblait refuser à Paris l'intégrité de son droit communal; qu'il m'était impossible de siéger dans une assemblée communale qui, en usurpant la puissance législative, portait atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République. J'ai écrit cela, je l'ai dit devant une assemblée composée entièrement de partisans de la Commune.

*Un membre.* — Vous avez dit que vous ne pouviez pas siéger à l'Assemblée nationale?

**M. Floquet.** — Je ne croyais pouvoir y siéger.

*Le même membre.* — C'est différent de ce que vous disiez tout à l'heure; vous avez prétendu que vous aviez quitté l'Assemblée parce que vous supposiez que vous pouviez rendre des services à Paris, et pas à l'Assemblée; maintenant, vous jetez un blâme sur l'Assemblée nationale.

**M. Floquet.** — Il est bien clair, et je ne m'en cache pas, que si l'Assemblée avait été composée d'une majorité républicaine comme l'était la Constituante de 1848, je ne l'aurais jamais quittée.

**M. le Président.** — Faites-nous grâce de vos observations; vous vous êtes retiré, parce que vous avez jugé à propos de le faire. Vous êtes jeune, vous avez des opinions vives, vous vous repentirez peut-être d'avoir fait un coup de tête.

**M. Floquet.** — Du tout; c'était parfaitement réfléchi.

**M. le Président.** — Je ne veux pas discuter contradictoirement avec vous ; répondez aux questions que nous vous adressons.

**M. Floquet.**— Voilà quels étaient les moyens de conciliation qui s'offraient à notre esprit, à notre conscience, à notre cœur, parce que nous savions tous les malheurs qui nous menaçaient. Nous savions que cette lutte ne se terminerait que par des catastrophes, et il nous avait paru possible, dans une situation semblable, de faire appel d'un côté, à l'esprit de légalité républicaine, de l'autre, au sentiment de patriotisme de tout homme qui doit reculer devant des catastrophes horribles. Nous avons cru qu'il était possible d'arriver à éviter la guerre civile, et c'est dans ce sens que j'ai toujours agi. Jamais je n'ai mis les pieds dans un ministère, ni à l'Hôtel-de-Ville, ni dans aucun bureau de la Commune, sauf une fois, le 2 avril, que je me suis rendu à la préfecture de police, avec M. Schœlcher, afin d'obtenir un passe-port pour passer à Châtillon et venir à l'Assemblée. J'ai été arrêté une première fois par les fédérés à la gare Montparnasse, au moment où je me rendais à Versailles, étant encore représentant. Une seconde fois quatre agents de la sûreté sont venus chez moi, et ont voulu m'emmener à la préfecture ; je leur ai demandé s'ils avaient un mandat régulier; ils n'en avaient pas; j'ai refusé de me laisser arrêter; ils ont dit qu'ils allaient chercher le poste voisin et ils ne sont pas revenus. Une troisième fois, quand j'ai quitté Paris, le 12 mai, j'ai été arrêté à la première station par le poste des fédérés, et obligé de rentrer à Paris. Le lendemain je suis parvenu à sortir. J'allais à Bordeaux avec M. Corbon, comme délégué de la Ligue d'union républicaine auprès de la réunion projetée des conseils municipaux. Mon attitude à Paris, dont vous connaissez maintenant le caractère, m'a valu d'être enfin arrêté par le gouvernement de Versailles, et de passer trente jours en prison comme complice de l'insurrection. Mon nom, accompagné de ma carte photographique, a été envoyé à tous les préfets, sous-préfets, commandant de gendarmerie, commandants de corps prussiens de l'armée d'occupation, sur une liste de trente noms parmi lesquels figuraient Delescluze, Raoul Rigault, Cluseret, ce qui fait, que même après l'ordonnance de nonlieu qui m'a déchargé d'une accusation qui ne pouvait m'atteindre, j'ai été arrêté et gardé à vue quand j'ai voulu me rendre dans ma famille d'Alsace.

Cependant je n'ai pas voulu occuper le public de moi dans des circonstances où les questions personnelles ne sont rien auprès des malheurs publics. Je n'ai répondu ni aux accusations officielles, ni à aucune des attaques et des calomnies odieuses et ridicules que certains journaux ont accumulées contre moi. Mais aujourd'hui je suis heureux de pouvoir, devant la Commission, déclarer que dans toutes mes actions, dans toute ma vie, je n'ai eu qu'une seule pensée, servir la République; que je n'ai pris aucune part à l'insurrection de Paris, ni de près, ni de loin, ni physiquement, ni moralement ; que je ne l'ai approuvée ni dans ses commencements, ni dans son cours, ni dans sa fin.

Par conséquent, j'ai été dans cette crise fatale, ce que j'ai toujours été, un républicain qui n'a jamais conspiré. Non, je n'ai jamais conspiré, même sous l'empire ; je ne conspirerai pas sous la République ; seulement, je la défendrai toujours.

**M. le Président.** — La Commission reçoit vos déclarations ; elle jugera vos actes.

(Séance du 18 août 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. LE GÉNÉRAL CREMER

**M. le général Cremer.** — Je suis arrivé à Paris le 12 mars, je venais de Grenoble avec autorisation et j'avais demandé la permission de demeurer à Paris.

Je m'aperçus, dès mon arrivée, que je jouissais d'une grande popularité dans la population de Paris. Je m'empressai d'écrire au général Vinoy pour me mettre à sa disposition; — plus tard cette lettre a failli me faire fusiller ainsi que les généraux Chanzy et Langourian.

Ce ne fut que dans l'après-midi du 18 mars que j'appris les évènements qui s'étaient passés, je demeure dans la rue de Grenelle, près du Champ de Mars. Je rentrai chez moi ne croyant pas que ces évènements auraient une suite aussi grave, jusqu'au jour où les troupes abandonnèrent Paris, le lendemain je crois.

Le lendemain, j'avais à faire dans la Chaussée des Martyrs au logement de mon frère, qui était artiste peintre, il demeurait au numéro 83, je voulais après sa mort, faire l'inventaire de ses effets.

Quand je fus arrivé au boulevard extérieur, il y avait des groupes et comme j'étais en petite tenue, je fus entouré, frappé, bousculé, entraîné jusqu'à côté de la pension où mon frère prenait ses repas. Le propriétaire de la pension qui était sur sa porte dit: — Mais, c'est le général Cremer! — Alors tout a changé, j'ai été porté en triomphe, je pus me jeter dans un café et ensuite descendre jusqu'au boulevard où je devais rencontrer mon père.

Arrivé sur le boulevard, des gamins qui m'avaient suivi crièrent: C'est Cremer! Je fus entouré et transporté par des hommes commandés par huit où dix officiers ayant un uniforme inconnu, mais que je crois être des garibaldiens. Je fus entraîné à l'Hôtel-de-Ville, on me fit entrer dans la salle des délibérations, on voulait me fusiller, mais la garde nationale cria: C'est Cremer et on cria: Vive Cremer!

J'appris à ce moment l'arrestation du général Chanzy. J'avais beaucoup de motifs pour être dévoué au général Chanzy, sa famille connaît la mienne, il est estimé en Alsace; comme moi-même, il était de la ligue alsacienne et lorraine. Je résolus de faire mon possible pour le sauver. Je me mis en relation avec M. Aronhson que j'avais connu à Bordeaux dans la société alsacienne et lorraine, c'est un homme très intelligent, je lui demandai de travailler pour la délivrance du général Chanzy, et de me servir d'intermédiaire pour me mettre en rapport avec l'amiral Saisset et M. Tirard. On me fit à l'Hôtel-de-Ville une proposition à laquelle je répondis d'une manière évasive parce que je voulais être en relation avec Versailles.

M. Aronhson alla se mettre en relation avec M. Tirard, le maire du deuxième arrondissement, qui manifesta le désir de me voir. Je m'y rendis en voiture fermée; il y avait à cette réunion quelques maires de Paris que je ne connais pas. Je priai M. Tirard qui allait à Versailles, de prévenir M. Thiers des conditions dans lesquelles je me trouvais, de lui dire dans quel but je restais à Paris et que je sollicitais l'autorisation d'y rester à cause de la popularité que j'avais.

J'ai appris que M. Tirard n'avait pas fait ma commission, mais on lui a demandé si mon affirmation était exacte et il l'a reconnu.

Je fus mis en relation avec M. Vacherot par un officier de la garde nationale qui s'intéressait aussi à la délivrance du général Chanzy, et

M. Vacherot a expliqué à M. Barthélemy Saint-Hilaire les espérances que nous avions.

Je fis prévenir l'amiral Saisset qui était au Grand-Hôtel que s'il arrivait à se battre, il pouvait compter que je viendrais me mettre à sa disposition.

Nous commençâmes alors à faire des démarches pour la délivrance du général Chanzy. Nous avons eu deux fois l'ordre de le mettre en liberté, cet ordre était donné par Lullier et signé de sa main, mais l'ordre de celui qui commandait ne suffisait pas, il fallait passer par la Préfecture de police. Là, il y avait Rigault et Duval, qui, à deux reprises différentes, déchirèrent l'ordre de mise en liberté signé de Lullier, disant qu'il était illégal, qu'il fallait que la commune toute entière délibérât ainsi que le comité.

Il y avait là une difficulté très grave; je tenais à ce que le général Chanzy fût délivré avant les élections, je craignais qu'il n'y eût un mouvement violent, je commençais à leur être suspect par mon insistance.

Nous nous mîmes en campagne d'une manière très active, M. Aronhson et moi; nous fûmes aidés par Babick, c'est un illuminé, ce n'est pas un méchant homme et il nous a été très favorable, ainsi que Léo Meillet et un ingénieur nommé Léon Blin; les autres étaient très difficiles à prendre, c'étaient des fous; on parvenait à les convaincre quand ils étaient seuls, mais quand ils étaient réunis, ils se prenaient aux cheveux et changeaient d'avis. Il y en a un qui, devant le général Chanzy, s'est mis à faire l'apologie de l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte; il s'était opposé à la délivrance du général Chanzy.

Enfin nous allâmes les trouver tous, les uns après les autres, nous finîmes par réunir toutes les signatures dans la journée en allant chez eux, ou au cabaret; et le soir, nous les prîmes les uns après les autres pour qu'ils prissent une délibération en commun. A minuit et demi on nous donna l'ordre d'élargissement signé par le comité.

J'ignorais que le général Langourian fût en ce moment à la Santé.

Nous nous rendîmes de nouveau à la préfecture de police avec l'ordre d'élargissement; Duval faillit encore le déchirer; heureusement nous étions accompagnés de Babick, il représenta que c'était une délibération prise en comité. Nous allâmes à la prison de la Santé, le général Langourian y était. Sur l'ordre d'élargissement de la préfecture, je fis ajouter : « et Langourian »; on ne tenait qu'au général Chanzy. Nous avions pris des vêtements bourgeois, de crainte que le général Chanzy ne fût arrêté de nouveau et nous sortîmes vers une heure du matin; il devait comparaître devant le comité avant d'être relâché complètement.

Le général Chanzy et le général Langourian comparurent avec moi devant le comité. Tout faillit être perdu par la publication dans les journaux de la lettre que j'avais écrite au général Vinoy; on se demandait si on devait me faire fusiller; je promis de faire démentir la lettre le lendemain, mais la lettre est authentique. Si le comité ne m'avait pas cru, au lieu de sauver les généraux Chanzy et Langourian, je rentrais en prison avec eux dans des conditions plus mauvaises.

On finit par nous lâcher. J'avais fait dire dans la journée à l'amiral Saisset que je comptais avoir le général Chanzy dans la soirée et que nous le rejoindrions au Grand-Hôtel. Quand nous arrivâmes au Grand-Hôtel, nous trouvâmes les portes fermées, l'amiral était parti sans nous prévenir, probablement parce qu'il ne le pouvait pas.

Je conseillai au général Chanzy de s'en aller à pied parce qu'il serait arrêté au chemin de fer. Il est parti avec M. Aronhson et le général Langourian à 2 heures du matin, et ils ont dû arriver à Versailles vers sept heures.

Je rentrai pour tranquilliser mon père, je lui dis : « j'ai le général Chanzy. » Le lendemain je partis pour Versailles, j'eus une audience du général Le Flô et une de M. Thiers, je leur donnai des renseignements sur ce qui se passait.

M. Thiers voulait me renvoyer à Paris; je lui exposai que si la publication de la lettre du général Vinoy n'avait pas eu lieu, je serais retourné parce que j'avais la conviction que je serais arrivé à prendre le comité; je me serais fait nommer chef de la garde nationale et je l'aurais pris. Il y avait à l'Hôtel-de-Ville un nommé Valigrane, un homme très ardent, ayant une très haute opinion de lui-même, nous lui avions dit que le comité ne valait rien, qu'il valait mieux le mettre à sa place; il a été arrêté par le comité.

Je suis rentré ici, deux fois par l'entremise de M. Carayon-Latour; j'ai demandé à marcher comme volontaire dans n'importe quel bataillon. M. Thiers m'a dit qu'il croyait meilleur que je

ne parusse pas, que tout le monde n'était pas à même d'interpréter mes services et qu'il me priait de m'effacer quelque temps, en attendant qu'on eût fait une enquête régulière.

**M. le Président.** — Vous êtes du petit nombre de ceux qui, pénétrant dans l'Hôtel-de-Ville, ont vu à l'œuvre le comité central et la Commune, pouvez-vous nous dire comment ce Gouvernement fonctionnait?

**M. le général Cremer.** — Je ne sais pas comment il s'était formé. Je connaissais de vue les gens qui le composaient, j'en connaissais quelques-uns de nom. Il y avait des gens exaltés, furieux, ainsi Assi, tout le monde l'a vu, en parlant, tourner un poignard autour de la figure de celui à qui il parlait; c'était un fou furieux.

Babick n'était pas méchant, il était tellement content qu'il pleurait comme un enfant quand nous avons été délivrer le général Chanzy, c'était un illuminé, un fou sans instruction. Il y avait un homme très exalté dans ses opinions et qui, cependant, a été très favorable à la délivrance du général Chanzy, c'est Lavalette, un grand brun, mince.

**M. le Président.** — Étaient-ils absolument dépourvus d'instruction?

**M. le général Cremer.** — Il y en avait d'instruits. Un des plus mauvais est Varlin, ouvrier relieur, il était plus dangereux, parce qu'il avait une instruction relative, il parle assez bien, il avait de l'influence.

**M. le Président.** — Le Comité avait-il un Président?

**M. le général Cremer.** — Il n'y avait pas de président régulier, c'était un jour l'un, un jour l'autre, jamais ils n'étaient tous réunis quand il y avait quelque chose à faire. C'était un spectacle navrant de voir ces salles de l'Hôtel-de-Ville pleines de gardes nationaux ivres. Quand on montait par le grand escalier il y avait dans la grande salle tout ce que l'orgie peut avoir de plus ignoble, des hommes et des femmes ivres, on traversait deux ou trois autres salles plus calmes, et on arrivait à une autre qui donne à l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville et du quai, c'est là que le Comité tenait ses séances.

Nous avons passé une journée à aller dans les cabarets pour trouver les membres du gouvernement, et le soir nous avons dû refaire les mêmes courses pour les ramener et les faire délibérer sur l'élargissement du général Chanzy. — Ils se prenaient aux cheveux au bout des cinq premières minutes de délibération; il n'y a pas de cabaret qui puisse donner une idée des séances du Comité central; tout ce qu'on a imaginé d'excentrique dans ces derniers temps pour les petits théâtres; les Bouffes parisiens n'est rien à côté de ce que j'ai vu. Si cela n'avait pas été si terrible, ces scènes auraient été du plus grand comique. Un jour j'ai dit à mon père; « cela touche à sa fin et mérite d'être vu; » il l'a vu et en sortant, il me disait : je suis un vieux républicain de 1848, mais encore une séance comme celle-là et je me fais enragé réactionnaire. « Je n'aurais pas cru néanmoins à ce moment qu'ils en arriveraient où ils en sont arrivés. Si on n'avait pas fait la Commune, le Comité central n'aurait jamais pu organiser une défense comme celle qui a été organisée, ils criaient, ne faisaient rien; tout le monde voulait commander, personne ne voulait obéir, c'était la cour du roi Pétaud.

**M. de Richemont.** — Avez-vous vu une des séances de la Commune?

**M. le général Cremer.** — Non, je suis parti le jour où la Commune s'est constituée. Ils n'étaient jamais plus de six ou sept en délibération, les uns sortaient, les autres entraient, il y en avait qui étaient ivres, ceux-là étaient les plus assidus, parce qu'ils ne pouvaient plus s'en aller. Il y en a un de moyenne taille, trapu, ayant les cheveux longs, grisonnants, la barbe mal tenue qui avait toujours son chassepot sur l'épaule gauche. Quand il parlait, à chaque phrase il prenait son chassepot, vous tenait en joue, et quand la phrase était finie il remettait son chassepot sur l'épaule.

**M. le Président.** — Vous attribuez la résistance que nous avons rencontrée à la Commune et non au Comité central?

**M. le général Cremer.** — Oui, il n'y avait rien de possible avec les gens du Comité central; s'il n'était pas entré dans la Commune des hommes plus intelligents, ayant plus d'esprit de suite, je suis convaincu qu'on n'aurait rien fait, que le Comité devait tomber de lui-même au bout de quelque temps.

Ce qu'il y avait de plus terrible dans Paris, c'étaient les étrangers. Je suis sûr que les gens qui se sont battus d'une façon si tenace étaient guidés par les étrangers. A ce moment il arrivait à Paris des bandes de Polonais, de garibaldiens spécialement. J'ai vu un Garibaldien disant qu'il avait 12,000 hommes; mais à part

2,000 qui étaient des soldats, qui marchaient par conviction, le reste était un ramassis de misérables qui disparaissaient au premier coup de feu. Il y avait des compagnies qui se formaient comme toutes les compagnies de corps francs avec 100 hommes; elles s'appelaient *les Vengeurs*, de n'importe quoi; elles avaient 40 officiers et 10 trompettes. 12,000 Garibaldiens coûtaient autant que 100,000 hommes. Je me suis aperçu du trafic qui se faisait des entrées en campagne. Quand un officier entre en campagne, il touche 400 francs ou 500 francs, selon le corps auquel il appartient, comme indemnité des dépenses qu'il a à faire. Tous les corps francs se composent de petits corps ayant des noms plus ou moins baroques. On faisait passer un officier des vengeurs de la mort, dans le corps des vengeurs de la vie, il changeait deux fois de corps et il touchait deux fois l'entrée en campagne, et au bout de quelque temps, un sous-lieutenant avait touché les appointements d'un général de division; ils touchaient en outre deux fois la solde de voyage. J'en ai vu arriver à Paris en corps constitués; ils ne sont pas arrivés isolément.

**M. le Président.** — Ces étrangers étaient-ils officiers ou soldats?

**M. le général Cremer.** — Il y avait beaucoup de soldats, ils sont arrivés en corps constitués, au moins les garibaldiens.

**M. le Président.** — Et les Polonais?

**M. le général Cremer.** — J'en ai vu très-peu; ils sont venus tard.

**M. de Richemont.** — Je n'ai jamais pu m'expliquer comment il en était venu tant.

**M. le général Cremer.** — Après l'investissement de Paris, ils arrivaient par la ligne du Nord; ils traversaient les lignes prussiennes.

**M. de Richemont.** — Mais, entre la capitulation et le second siége, il y a eu des licenciements, il devait y avoir des ordres d'embarquement à Paris.

**M. le général Cremer.** — Ils n'ont pas été licenciés d'une manière régulière; j'en ai licencié moi-même, nous devions leur payer un mois de solde le jour où ils passeraient la frontière.

**M. de Richemont.** — Il y en a beaucoup dont la feuille de route portait qu'ils devaient passer par Paris?

**M. le général Cremer.** — C'est un tort; c'est contraire aux instructions.

**M. le Président.** — C'est pourtant ce qui est arrivé, notamment à la Cécilia, qui devint un des chefs de la Commune.

Vous dites que le Comité central était un ramassis d'hommes sans consistance; que c'est la Commune qui a organisé l'insurrection?

**M. le général Cremer.** — Elle lui a donné surtout un semblant de légalité; il y a eu une autorité qui n'existait pas avant. Avant, qui connaissait Assi? Qui connaissait ces noms-là à Paris? Cela n'avait pas de consistance et ne pouvait en avoir; il suffisait qu'ils se montrassent pour que tout le monde en rît. J'attribue toute la faute à la Commune qui a donné de la consistance à quelque chose qui n'en avait pas.

**M. le Président.** — Les membres de la Commune étaient-ils en majorité les mêmes que les membres du Comité central?

**M. le général Cremer.** — Il y en a. Je crois que ce sont les plus forts du comité qui ont été nommés à la Commune. Plus tard, il y a eu scission entre le Comité et la Commune.

**M. le Président.** — Les membres de ce gouvernement n'étaient-ils vraiment qu'une bande de gens ivres se réunissant ou ne se réunissant pas dans une salle de l'Hôtel-de-Ville?

**M. le général Cremer.** — Je crois qu'ils étaient là pour bien boire et bien manger, et jouer à l'autorité, mais ces gens-là ne pouvaient pas avoir d'influence, ils tombaient sous le rire au bout de quelque temps. Je les connais presque tous de vue. Un nom que je regrette de ne pas savoir est le nom d'un grand blond qui était un véritable furieux; c'est celui-là qui, devant le général Chanzy, a fait l'apologie de l'assassinat des deux généraux; il était opposé à la délivrance du général Chanzy; il était marié, père de famille, et disait que le 18 mars, au matin, on l'avait arrêté et qu'il avait été relâché; c'est un des plus grands scélérats de la bande.

**M. le Président.** — Nous avons entendu, en effet, M. Choppin nous dire qu'il avait fait arrêter le 18 mars un homme semblable à celui que vous venez de dépeindre.

**M. Delpit.** — Savez-vous quelque chose du comité de Montmartre?

**M le général Cremer.** — Absolument rien.

(Séance du 15 septembre 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. L'AMIRAL SAISSET

**M. le Président.** — Monsieur l'amiral, vous est-il plus commode de répondre à nos questions, que de nous dire ce que vous savez sur l'insurrection du 18 mars?

**M. l'amiral Saisset.** — Messieurs, je vais vous dire ce que je sais. Bien des documents qui pourraient être utiles ont été brûlés, d'autres ont été envoyés par moi à M. Barthelémy Saint-Hilaire, j'ignore ce qu'ils ont pu devenir.

Vous avez su qu'il y avait eu en ma faveur une espèce d'ovation à Paris, sur le boulevard de la Paix, près de l'Opéra, ovation à la suite de laquelle M. Thiers m'appela pour me demander de tenter un effort à la tête des gens de l'ordre de la garde nationale de Paris; il me nomma commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, le 20 mars 1871.

Au moment de mon départ, je n'avais pas d'instructions écrites; les instructions verbales de M. Thiers étaient: « je ne vous donne pas l'ordre d'aller à Paris, je suis heureux de votre détermination, *je vous recommande de faire tout ce qu'il faudra pour arriver à l'élargissement du général Chanzy*. Faites tout ce que vous pourrez au moyen de votre popularité — popularité plus ou moins passagère — *pour tâcher de conjurer les horreurs de la guerre civile. Je n'ai pas d'instructions à vous donner; les maires de Paris ont mes pleins pouvoirs.* »

Je partis pour Paris le 21 mars. A mon arrivée, je fus préoccupé de la situation dans laquelle je me trouvais au point de vue militaire, au point de vue financier, au point de vue politique.

Au bout de très peu d'heures, je fus convaincu que j'avais dans les maires un concours complètement affectueux — à trois exceptions près que je ferai connaître plus tard. —

D'autre part, au sein de la garde nationale je rencontrai dans les commandants Valette, C..... Ch.... T....., un concours aussi dévoué que possible.

Autour d'eux étaient groupés environ 11,500 gardes nationaux sur quatre points différents: à la gare Saint-Lazare, à la Bourse, à Saint-Sulpice, au Grand-Hôtel, à Passy.

Il y avait aussi deux bataillons, commandés par MM. Lavigne et Bouteillier, à Passy.

Je dois dire que dès le premier abord j'eus moins de confiance dans ces deux Messieurs, que dans les quatre autres que je viens de nommer.

M. Thiers m'avait dit « Laissez les maires faire ce qu'ils croiront utile, vous leur devez vos avis, votre assistance militaire, rien de plus. »

J'avais deux points sur lesquels je pensais m'appuyer pour me replier s'il y avait lieu; la Seine par la Muette et Passy, et la gare Saint-Lazare.

D'autre part, j'avais à me préoccuper de la question des armes et munitions, des vivres et des mouvements que je pouvais faire. Je constatai tout d'abord que j'avais dans les divers groupes *des espèces d'armes différentes*.

Je fus très bien secondé par M. Tresca et M. S...., qui, je l'espère, obtiendra la faveur de commander l'artillerie civique de Paris, si, comme je le pense, on en organise une après la suppression de la garde nationale.

Avec l'aide de ces Messieurs, je parvins à constater que j'avais cinq espèces d'arme, des Chassepot, des Remington, des tabatières, des fusils à piston et en moyenne douze car-

touches par homme. Pas de vivres, *pas d'officiers*, puisque presque tous m'écrivaient : « je ne veux à aucun degré obéir aux membres du comité central ; je vous donne ma démission. » J'ai brûlé des masses de lettres écrites dans ce sens, j'en ai envoyé plusieurs à M. Barthélemy Saint-Hilaire. J'aurais mieux aimé qu'ils me disent : je me mets à votre disposition. Au lieu de cela, ils me disaient : « je donne ma démission. » Des groupes d'officiers ne s'occupaient que de la loi sur les échéances, de la loi sur les concordats amiables, des loyers, des élections ou « *de la manière infâme dont l'Assemblée nationale les avait abandonnés* » j'en trouvai très peu me disant : nous sommes dans une situation telle qu'il faut se battre, vous venez, allons attaquer ces messieurs.

Cela avait produit chez moi des réflexions peu favorables aux guerriers dont j'étais entouré. Chacun a sa manière de voir, moi, je crois être un homme d'action énergique et résolu, seulement, je n'ai jamais été battu de ma vie, je n'aime pas à être battu, et quand je me décide à me battre, je veux savoir si ceux que j'ai autour de moi sont capables de m'aider.

Je sortis du Grand Hôtel, je vis qu'il était cerné par des garibaldiens réguliers avec armes nous avions à 25 mètres du Grand Hôtel des factionnaires avec leurs fusils chargés. Je reconnaissais des gens que j'avais eus sous mes ordres pendant le siége et, de mon côté, je ne trouvais pas grande résolution.

Le 21 ou le 22 il y eut une manifestation à la place Vendôme. C'était une fausse et mauvaise démarche, je m'y suis transporté, mais pour protester contre ces démonstrations absurdes, je ne pouvais pas admettre qu'il y eût une démonstration sans armes. J'ai toujours pensé qu'il y avait par derrière des gens qui y poussaient pour amener une tuerie.

Effectivement vous avez pu remarquer que quand nous nous sommes présentés dans la rue de la Paix, Bergeret a fait tuer bien du monde. C'était une démonstration ridicule, j'y suis allé pour l'empêcher. Il y a un individu, M. Dreyfus, qui s'est présenté comme étant mon porte-drapeau, c'est un mensonge, je n'ai jamais donné cette qualité à M. Dreyfus, j'étais opposé à la démonstration, et le seul porte-drapeau que je reconnaisse était M. Siraudin qui est venu à côté de moi, à mon insu, qui a failli être tué et qui a fait tout ce qu'il a pu pour me couvrir de sa personne au milieu des balles.. Pour moi une telle démonstration était une faute. Il y a eu beaucoup de versions là-dessus, on a appelé *cette démonstration la démonstration Saisset*. Ceci est complétement inexact, *j'y suis étranger et j'ai voulu l'empêcher*.

Enfin, la situation était celle-ci : J'avais cinq groupes isolés, dépourvus d'armes, de munitions et de vivres. J'essayai de me procurer des vivres, je donnai cet ordre « Faites en sorte que chaque homme ait des vivres chaque jour et du café dans le bidon pour remplacer les spiritueux dont je remarquais qu'on faisait un grand abus. » Jamais cet ordre n'a été exécuté.

MM. P..... et Lavigne vinrent me trouver, j'avais profité d'un moment de répit pour rentrer chez moi, rue de Ponthieu, 45. Je donnai à ces messieurs cet ordre : Puisque vous dites que votre bataillon sera à ma disposition pour la défense de l'ordre, cette nuit, à deux heures, vous lui ferez prendre les armes, vous lui ferez quitter Passy, et vous vous rendrez au palais de l'industrie où j'irai me mettre à leur tête ; et, dans la nuit, nous enlèverons les Champs-Elysées et le ministère de l'intérieur, veillez à ce que vos hommes aient le plus grand nombre possible de cartouches.

Ils me répondirent par l'intermédiaire de MM......... « les gardes nationaux que nous avous consultés déclarent qu'ils sont prêts à défendre leur localité, mais qu'ils ne la quittent pas. »

Ces deux bataillons de Passy ont refusé d'agir avec moi. Ceci est un point essentiel.

Conformément à une conversation que j'avais eue avec le général Le Flô et une autre personne, j'avais pensé que la voie ferrée de Saint-Lazare était la meilleure voie pour nous appuyer en cas de retraite.

Les francs-tireurs des Lilas et les éclaireurs de la Seine avaient opéré avec moi dans plusieurs petites affaires de détail, sur le chemin de fer de Soissons ou de Strasbourg, vers Bondy et vers Bobigny ; il en était résulté une certaine confraternité de péril qui faisait que nous avions confiance les uns dans les autres, et j'avais cherché à assurer mes derrières par leur moyen. Je me disais : rester à la gare Saint-Lazare ne me conduira à rien, me placer à la Muette ne produira pas grand chose, et M. Thiers m'avait recommandé de tâcher surtout de sauver la Banque. J'avais donc réussi à m'assurer qu'un certain nombre d'hommes des Lilas feraient le nécessaire si j'étais obligé de quitter la gare Saint-

Lazare et qu'ils protégeraient ma retraite sur Colombes.

J'avais écrit au ministère de la guerre pour demander 25,000 sacs à terre, je n'avais rien pour remuer le sol, pas d'outils, je voulais avec les 25,000 sacs à terre que j'avais demandé faire quelques travaux de défenses, soit dans les ouvertures de la gare, soit en arrière.

L'administration de la guerre n'ayant pas de sacs à terre, M. Pouyer-Quertier en fit venir de Rouen, il les fit conduire à Colombes. J'avais aussi demaudé des vivres, on me répondit qu'on ferait ce qu'on pourrait, mais que ce n'était pas facile. Les sacs à terre dont j'avais besoin pour défendre la gare, restaient à Colombes, je n'avais pas de vivres, pas de munitions.

Un moment je fis demander 300 marins, je me serais mis à leur tête et on ne nous aurait pas empêchés de passer. On ne put pas m'en donner.

Sur ces entrefaites, M. Vautrain me dit: Vous devriez venir à la mairie. J'étais prêt à faire tout ce qu'on voudrait, mais il fallait me mettre en mesure de ne pas être pris comme un rat dans une souricière.

Je dis : je vais me placer au Grand Hôtel; c'était un pas en avant.

Au Grand Hôtel, je fis plusieurs sorties individuelles. Il y a deux maisons en face par lesquelles on communique à la rue de la Paix, on peut arriver de là au voisinage de la place Vendôme.

J'avais chargé un individu de me procurer de la dynamite pour faire sauter les portes et tâcher de prendre à revers les barricades de la rue de la Paix, mais il fallait, pour tenter ce mouvement en avant, être bien assuré que les individus qui seraient dans le Grand Hôtel feraient le nécessaire pour assurer notre retraite. Je crois que quand on fait quelque chose avec de braves gens qui vous appuient, il faut tâcher d'assurer leurs moyens de retraite.

J'ai fait plusieurs expériences au Grand Hôtel, ainsi, une nuit, je sortis de mon logement et descendis dans la cour, je criai : « aux armes ! aux armes ! nous sommes surpris. » Qu'est-ce que je trouvai? une vraie scène de truands; il y avait là une masse de petites tables en X comme on en voit devant les cafés, des gens qui chantaient *la Marseillaise*. Il y avait là des figures inconnues. Personne ne bougea, je n'en fus pas surpris. Je dis au factionnaire : « Vous ne voyez pas cette colonne qui s'avance! appelez votre officier. Il me regarda d'abord sans répondre, puis il appela l'officier. Celui-ci me dit : « Je ne vous connais pas; quiêtes-vous ?» je me fis connaître. Alors il chercha à former un peloton pour sortir et aller reconnaître, au coin de la rue Scribe, cette colonne que je signalais et qui n'avançait pas; il ne put réussir à faire sortir un seul homme, et nous acquîmes la cruelle certitude qu'il était insensé de croire qu'il y avait quelque chose à faire avec ce monde là. Pour moi je me trouvai à peu près désarmé.

D'autre part, le commandant du bataillon m'avait fait dire qu'il y avait beaucoup de bonnes dispositions, mais qu'il ne pensait pas que s'il y avait une action sérieuse, elle fût fermement conduite.

Enfin, je le répète, je me trouvais cinq espèces d'armes, pas de cartouches, pas de munitions, pas de vivres, peu de bonnes dispositions pour se battre à fond et, devant moi, des gens qui avaient des barricades, des canons, des mitrailleuses et l'intention bien marquée d'engager la lutte.

A un moment donné, accompagné de Schœlcher, et ici je vous demande la permission de rendre hommage à notre collègue Schœlcher, on peut ne pas être de son opinion, on peut le blâmer, mais jamais de ma vie je n'ai vu un homme aussi brave, aussi loyal, aussi droit, aussi sincère, aussi énergique que lui dans toutes les circonstances que nous avons traversées ensemble; accompagné de Schœlcher, j'allai à la mairie du deuxième arrondissement, je lui dis : « C'est une singulière aventure, j'en ai beaucoup couru, j'aime l'inconnu, mais jamais je n'aurais supposé que je me trouverais en pareille situation.»

Il y avait eu plusieurs tentatives pour réunir les braves gens qui étaient autour de la mairie, mais comme d'un côté et de l'autre, on n'avait pas envie d'en venir aux mains, cela s'était terminé par des cris et des embrassements.

J'allai donc le 22 à onze heures du soir, accompagné de Schœlcher à la mairie du deuxième arrondissement; j'y trouvai M. Tirard; il me prévint que des délégués de la Commune se proposaient de venir cette nuit même pour se concerter avec les maires de Paris, parmi lesquels étaient MM. Vautrain, Tirard, Desmarest, Dubois, Dumond, et que la situation se terminerait peut-être à l'amiable si je voulais m'y prêter et m'y présenter de ma personne.

J'attendais dans le cabinet de M. Tirard, quand tout-à-coup la porte s'ouvrit, un individu

se présenta et jeta sur la table une liasse de billets de banque en disant : « Je n'en veux plus, qu'on me laisse tranquille ce ne sont que des assassins. »

Je lui dis : Qui êtes-vous ? — Je suis Lebreton, intendant général de la Commune.

Pour la première fois j'entendais l'expression « Commune »; jusque-là je n'avais entendu parler que de franchises municipales, de comité central, de fédérés. Ce fut M. Lebreton qui le premier prononça ce mot devant moi.

Il continua : « C'est affreux; j'étais hier à dîner avec Assi, on se fusille là-dedans, on en a fusillé douze devant moi; je ne veux plus voir ces horreurs. Assi m'avait invité à dîner et vous savez, dans cet Hôtel-de-Ville, il y a la table des 40, la table des 24, la table des 12. Assi me dit: Tu vas dîner avec moi, j'ai à te parler. Je dînai avec lui, c'était un dîner excellent. A la fin du dîner, il me dit : « Tu sais, un intendant a toujours de l'argent. » Je dis : « Mais non, je n'en ai pas. » « Tu es intendant général, tu dois avoir plus d'argent encore qu'un intendant ordinaire. Il faut que tu me donnes 300,000 francs parce que le moment est venu, il faut que je file en Belgique. Si tu ne me les donnes pas, je te tue. » Je lui dis : « Tu plaisantes, je ne les ai pas, ce sera comme tu voudras. »

» La porte s'ouvrit, et un individu tenant un verre de champagne à la main arriva titubant et chantant. C'était M. Lullier. Assi lui dit : « Qu'est-ce que tu viens faire ici? » Il lui envoya son pied dans le derrière et le chassa.

» Assi me répéta : « Tu vas me donner 300,000 francs; il faut que je parte cette nuit. Si tu ne me les donnes pas, ton affaire sera faite. »

» Assi donna en même temps l'ordre d'arrêter Lullier.

» Un instant après, je vois arriver six garibaldiens armés de chassepots qui se mettent en ligne derrière moi. L'un d'eux dont la femme était malade, et à laquelle j'avais envoyé de l'argent, me dit : « Nous avons ordre de vous exécuter, si vous ne donnez pas de l'argent à Assi. »

Lebreton dit qu'il allait en chercher ; il réussit à s'échapper de l'Hôtel-de-Ville et arriva chez M. Tirard où il me raconta cette scène. Il nous donna le reste de ses billets de banque. M. Tirard me conseilla de le faire partir pour la Belgique. Je lui fis un reçu de mille francs qu'il me remit. Il avait dans son porte-monnaie 450 francs en or qu'on lui laissa pour se sauver.

Il allait se retirer quand il nous dit : « J'ai une femme et des enfants ; il faut que vous les sauviez aussi. » Je priai M. Tirard de faire le nécessaire pour qu'elle ne fût pas arrêtée.

Dans ce moment, on vint m'annoncer que tout le monde était réuni dans la salle voisine. J'y vis un certain nombre de maires de Paris revêtus de leur écharpe tricolore, assis autour d'une table et, au-dehors, d'autres individus ayant des écharpes rouges que je ne connaissais pas. Cependant je crois que Schœlcher me dit qu'il y avait parmi eux Ranvier.

J'entrai au moment où il y avait une discussion extrêmement vive dont je ne sais pas les motifs.

M. Tirard me dit : « Puisque vous êtes entré, je me retire; je ne veux pas aller là, tâchez de rendre service et d'être utile à la cause de l'ordre. » Il avait l'air d'être fort effrayé de ce qui se passait.

Je m'avançai et je dis « Je suis l'amiral Saisset, commandant en chef des gardes nationales de la Seine, je viens au milieu de vous pour tâcher d'arriver à une conciliation et régler les malentendus. » C'était le mot dont tout le monde se servait.

*Un petit homme que j'ai su depuis être M. Motu*, se leva avec son écharpe tricolore et me dit : « Vous n'êtes pas républicain, et la preuve c'est que l'autre jour à la Chambre, quand Jules Favre a prononcé son discours, vous lui avez serré la main. Vous êtes *un traître*. » Une scène effroyable commença. « La preuve, me dit-il, la voici : le *Rappel* vous cite nominalement parmi les traîtres. »

Je lui dis : « Est-ce que vous croyez au *Rappel*? »

Schœlcher se leva alors et me dit : « Amiral, allons-nous en. »

Nous descendîmes dans la rue, nous y trouvâmes une forêt de baïonnettes ; on se bousculait, on criait.

Grâce à Schœlcher, nous réussîmes à nous dégager et à gagner une voiture au coin de la Banque. Il me reconduisit au Grand Hôtel et me dit : « Je vais retourner à la mairie, il faut que je me sacrifie, il faut faire finir tout cela. »

Je n'étais pas fâché d'être rentré. Quelques francs-tireurs vinrent alors me trouver et me dirent : « Vous avez été si bon pour nous, que nous sommes obligés de vous prévenir que vous

êtes jugé comme adversaire de la défense à outrance, comme n'étant pas un vrai républicain, mettez-vous sur vos gardes, vous recevrez un mauvais coup. »

Je restai à mon poste.

J'avais convoqué les officiers de la garde nationale pour le lendemain matin à neuf heures, ils devaient venir prendre mes ordres.

Quelques-uns vinrent, et parmi eux un chef de bataillon, — je serais bien content s'il était fusillé; il s'appelait Meyer. Je crois qu'il a été depuis major de la Commune.

M. de Turenne, mon aide-de-camp de service, vint me dire : « Il se passe des choses étranges : voici des ordres qui viennent de la place Vendôme; ils sont contraires à ceux que vous avez donnés ce matin. » En effet, ils avaient été changés. Sur les indications qui m'avaient été données, j'avais placé les bataillons amis de l'ordre à la place Vendôme et à la mairie de la rue Drouot, pour tâcher de faire un mouvement avec eux dans la journée.

La place avait désigné d'autres bataillons pour occuper ces postes. Leur mot d'ordre différait du nôtre.

Alors le commandant Meyer s'adressa à moi et dit : « Amiral, c'est mon poste, ce sont les ordres du comité central, on ne peut pas les changer. »

Je répondis : «Quels sont ces ordres? — Ce sont, dit-il, les ordres du comité de la place Vendôme. » — Je lui dis : « Le chef de l'état-major, c'est moi. » — « Eh bien, amiral, si c'est comme cela, la guerre civile tout de suite, » et il sortit. Je donnai l'ordre de le faire arrêter, mais il était déjà parti.

Je vous cite cet incident pour vous faire voir le peu d'autorité que j'avais au Grand Hôtel, puisque la plupart des officiers convoqués ne venaient pas, et que des officiers supérieurs venaient tenir un pareil langage à la barbe de leur chef.

Je descendis peu après cet incident, j'allai dans la cour avec M. Delpit, jeune officier attaché à mon état-major. Je sortis avec lui par la rue Scribe. Deux soldats de ligne se présentèrent devant moi et m'insultèrent comme on n'insulte pas un domestique et en me disant : « Ah! ah! nous allons avoir notre tour! »

J'appelai un sous-officier de la garde nationale et je lui dis : « Arrêtez-moi ces deux hommes. » On les empoigna et on vint me dire qu'on les avait fait sortir par une autre porte.

Vous savez que nous avions laissé dans Paris environ 7,000 hommes armés, blessés ou malades.

J'avais pris sur moi de leur faire dire par quelques personnes que j'avais à ma disposition : « Rendez-vous au Grand-Hôtel, on vous donnera deux jours de vivres et deux jours de solde pour que vous puissiez rejoindre Versailles. »

Voilà la situation, je me décidai à venir en rendre compte à M. Thiers.

M. Thiers fut, comme toujours d'une grande bienveillance; il voulait même m'empêcher de retourner à Paris, mais je lui dis : Je retourne à mon poste, je vais voir s'il y a moyen de faire mieux.

Je repartis dans la nuit et j'arrivai au Grand-Hôtel. J'y trouvai un désarroi encore plus complet.

Le colonel Valette avait réussi à grouper 350 à 400 gardes nationaux parfaitement décidés. Je leur dis : placez-vous au nouvel Opéra, et bornez-vous à vous défendre, vous le voyez, il n'y a pas possibilité de tenter une action offensive, il n'y a pas possibilité de faire une répression de l'insurrection, elle est audacieuse, elle est fortifiée, vous ne pouvez rien de plus.

Je fis donner cet ordre : « Restez dans les maisons, bornez-vous à défendre les propriétés, les femmes et les enfants; défense d'engager l'action dans la rue.

Voilà la première mesure que j'ai prise; ce n'était pas encore une mesure de retraite, mais une mesure d'expectative et de prudence parfaitement justifiée. J'avais la conviction, quand je me suis décidé, le 22, à rendre compte de la situation à M. Thiers, que si j'avais engagé l'action, nous aurions été complètement écrasés et l'insurrection victorieuse, ne rencontrant aucun obstacle, serait venue jusqu'à Versailles.

Dès le 22, ils étaient parfaitement organisés et approvisionnés de canons et de munitions; les bataillons de marche pouvaient, dès le 22, venir nous tourmenter ici, j'en suis convaincu, et comme, à ce moment, nous n'étions pas sûrs de l'armée, je ne sais pas s'ils n'auraient pas eu le dessus. C'était un acte de prudence que de ne pas engager l'action le 22.

Plus tard, je vis qu'autour de moi on se désagrégeait, la fatigue s'emparait de tous.

Enfin, le 25, eut lieu ce que j'ose appeler *la capitulation des maires.* Cette composition avec la Commune et le comité central

me décidèrent à me retirer, j'étais convaincu que quelles que fussent les concessions, vous n'auriez pas pu empêcher la lutte et que plus vous eussiez cédé, plus on vous aurait demandé.

Aussi le 25 mars, considérant la situation comme plus que compromise, après avoir réussi à contenir le mouvement et avoir donné au chef du pouvoir exécutif quelques heures de plus pour essayer de reformer l'armée, je me décidai à donner aux gardes nationaux l'ordre de rentrer chez eux et d'attendre un moment plus favorable pour agir; j'ai prescrit à mes aides de camp de se retirer et moi-même je suis venu à pied à Versailles.

Cette résolution a été jugée plus ou moins sévèrement : mais je crois, et la suite des évènements m'a donné raison, que cela a été un acte utile, nécessaire. J'ai pensé qu'il valait mieux ne pas sacrifier inutilement quelques milliers de braves gens qui se dévouaient pour l'ordre.

Ce pauvre Durouchoux a payé de sa vie son dévouement, il payait de sa poche 45 gardes nationaux auxquels il donnait une somme assez considérable par jour; quelques-uns ont été tués, les autres ne l'ont pas suivi. Il y avait une telle démoralisation que vous n'auriez absolument pu rien faire. Si j'étais sorti, si j'avais dit : allons enlever la place Vendôme, *au premier coup de mitrailleuse je n'aurais pas eu dix hommes avec moi*; *nous aurions eu une effroyable déroute*.

Voilà à peu près l'ensemble de ce que j'ai à vous déclarer, cependant je vous demanderai la permission de revenir sur divers incidents.

Au milieu des difficultés que j'ai eues, il y avait ce qu'on a appelé les *quatre points* : ils comprenaient les *franchises municipales*, la loi sur les *échéances*, le *général en chef à l'élection*, puis les *loyers*.

J'ai retrouvé divers papiers que je vous demande la permission de vous lire.

« *Les quatre points* qui sont, par leur votation, plus ou moins complets, le seul moyen d'éviter non-seulement l'effusion de sang et les horreurs de la guerre civile, que les fédéraux, les communaux et surtout les sectaires, sont décidés à commencer; ces quatre points qui peuvent ramener, en même temps, la partie saine de la population de Paris, et une fraction considérable de cette bourgeoisie de Paris qui est très-irritée d'avoir été abandonnée par l'Assemblée nationale, le Gouvernement et l'armée, sont demandés ainsi qu'il suit, d'après tout ce que j'ai écouté de tous les bords, et expliquent tout de suite la raison de mon impuissance.

1° *Franchises municipales.*

Tous les partis, les bons comme les mauvais, *exigent :* QUE LES FRANCHISES MUNICIPALES LEUR SOIENT RENDUES. Ces expressions sont un peu plus que le droit commun; cela s'étend à tous les droits *administratifs, municipaux, électoraux. Dans les droits administratifs*, tous voudraient comprendre : les octrois, impôts, recettes, dépenses, c'est-à-dire le maniement complet par le conseil municipal élu des 250 millions de la ville, sans l'intervention de l'Etat. *Dans les droits municipaux*, certains voudraient comprendre : les pompiers, gardes à pied et à cheval, gardiens de la paix ou sergents de ville, comme placés en dehors de l'Etat, pour éviter les surprises et les coups d'Etat. *Dans les droits électoraux*, tous les partis voudraient l'élection *libre* des maires, adjoints, conseillers municipaux avec président élu, officiers de garde nationale.

2° *Général en chef.*

Y compris le général en chef, n'obéissant qu'au conseil municipal, mais cependant confirmé dans ses fonctions par l'Etat avec droit de veto.

A côté de cela, ce qui a bien compliqué ma situation, c'est la :

3° *Loi sur les échéances.*

La loi votée a mécontenté beaucoup de monde, les petits commerçants surtout; elle a été considérée comme trop favorable aux banquiers ou riches commerçants, et cela à leur dépens, de là mécontentement. Cela m'a créé une première grande difficulté pour rallier autour de moi bien des gens.

4° *Présentation du projet de loi sur les loyers.*

Depuis neuf mois il n'y a plus d'affaires; chacun a forcément dépensé ses économies, les loyers des 15 octobre 1870, 15 janvier 1871, sont restés généralement impayés; et aujourd'hui, en attendant le terme du 15 avril, nous touchons au terme du 8 avril, qui est, pour une foule de petits commerçants, d'ouvriers en chambre, une grande difficulté, une impossibilité de changer de logement en payant ce terme. De là, bien de ces amis de l'ordre qui m'ont fait défaut et qui se seraient cependant battus bien volontiers.

Ce n'est qu'en pressant le Gouvernement d'obtenir de l'Assemblée nationale le désidératum; ce n'est qu'en annonçant heureusement à tous les partis les pas faits dans cette voie; ce n'est enfin qu'en se tenant prêts à faire paraître à la dernière heure, le programme des quatre points s'il était obtenu que Messieurs les Maires de Paris, qui, dans les jours où la société française était en péril sérieux, ont déployé un véritable courage et un grand patriotisme, ont réussi à conjurer momentanément les dangers de la situation. Ils avaient seuls les pouvoirs du Gouvernement. Paris le savait. Je les ai aidés de mon mieux dans la seule limite de mes devoirs.

L'Assemblée nationale peut en croire mon désintéressement. Après étude honnête et intelligente de la situation, je dois lui déclarer : Qu'à divers degrés, nul n'est satisfait de sa lenteur et de ses dispositions non progressives. Je la supplie d'être aussi sage que prudente, en lui affirmant que sa confiance doit être entière dans le grand citoyen, qui, à cette heure, a les destinées de la Patrie entre ses mains.

**M. l'amiral Saisset.** — Vous voyez que je ne m'étais pas trompé.

Du reste j'avais été prévenu par un homme dévoué, que si j'engageais la lutte non-seulement je recevrais des coups de fusil dans le dos, mais que j'allais être retenu comme otage. Je ne pouvais rien, je ne pouvais devenir qu'un embarras comme ce pauvre Monseigneur Darboy, et probablement partager son sort.

Postérieurement, je voulus faire connaître ces fais aux personnes qui m'ont élu à Paris; et quand je suis revenu à Versailles, mon intention était de monter à la tribune et de les révéler; mais j'en fus détourné par M. le chef du pouvoir exécutif; il me dit que ce n'était pas le moment, qu'il valait mieux garder le silence, en raison des terribles circonstances où nous nous trouvions. On me rendra cette justice que j'ai pendant deux mois, renfermé en moi ma douleur, et que j'ai su me taire quoi qu'il m'en coutât.

Enfin, il y a là l'affaire des affiches. Vous savez qu'au milieu de toutes ces péripéties, il y a eu des affiches faites. M. de Turenne a réussi à sauver quelque débris des originaux de ces affiches qui montrent bien par quelles phases successives nous avons passées.

(*Ici le témoin lit plusieurs papiers*).

ORDRE DU JOUR.

« Le vice-amiral Saisset, nommé commandant en chef des gardes nationales de la Seine, est arrivé à son poste.

En prenant le commandement, le vice-amiral est heureux de pouvoir annoncer que les franchises municipales nous sont rendues, et que les questions des loyers et des échéances sont en bonne voie.

Ces résolutions de l'Assemblée nous donnent une complète satisfaction.

Gardes nationaux, qu'un sentiment de défiance à l'égard de l'Assemblée, avait un instant jetés dans l'illégalité, le malentendu qui nous divisait a cessé; rentrez dans le droit; joignez-vous à ceux qui n'ont pas douté du patriotisme des députés, pour défendre avec eux les institutions républicaines. Vous avez à les défendre contre les partis hostiles à la République; ce sont eux qui poussent au désordre dans l'espoir d'y ressaisir le pouvoir que vous leur avez arraché. Gardez-vous de leurs proclamations et de leurs promesses, elles sont mensongères. Ces hommes de désordre vous trompent, ils ne songent qu'à vous mettre sous le joug pour vous exploiter de nouveau.

Les gardes nationaux recevront par jour 1 fr. 50 c. et les vivres; 0 fr. 75 c. par jour sont alloués aux femmes des gardes nationaux sous les armes.

Pour venir en aide à la population parisienne éprouvée par le siége et lui donner le moyen d'attendre sans trop de souffrance, la reprise du travail, la République continuera à solder les gardes nationaux qui voudront concourir à défendre l'ordre et le travail, sources de tous nos biens.

Paris, 20 mars 1871.

*Signé :* Vice-Amiral Saisset.

Le Vice-Amiral Saisset, Commandant en chef les gardes nationales de la Seine, à ses concitoyens.

« Investi du Commandement en chef des gardes nationales de la Seine par le Président du Conseil chef du pouvoir exécutif, et d'accord avec MM. les maires de Paris élus par le suffrage universel, j'entre en fonctions, à partir de ce jour.

Je n'ai d'autre titre à l'honneur de vous commander, mes chers concitoyens, que celui d'avoir défendu de mon mieux contre l'ennemi, jusqu'à

la dernière heure, les forts et les positions placés sous mon commandement, joint à un irréparable malheur; mon fils unique, lieutenant de vaisseau, âgé de 24 ans, tué à l'ennemi le 16 janvier, en défendant un des bastions du fort de Montrouge.

Fermement résolu à donner ma vie pour la défense de l'ordre, le respect des personnes et de la propriété, m'appuyant sur les chefs élus de nos franchises municipales, j'espère arriver par la persuasion et de sages avis, à opérer la conciliation de tous sur le terrain neutre de la République. Groupez-vous autour de moi; accordez-moi votre confiance et la République sera sauvée.

Ma devise reste celle des marins: *Honneur et patrie.*

Paris, 20 Mars 1871.

Le vice-amiral, membre de l'Assemblée nationale, Commandant en chef les gardes nationales de la Seine,

*Signé* : SAISSET.

Approuvé, les maires de Paris.

DÉCLARATION.

Les députés et maires de Paris ayant accepté les conditions électorales imposées par le comité central, ont reconnu *de fait* ce pouvoir.

Je déclare qu'il est du devoir de tous les fonctionnaires qui entendent comme moi, ne reconnaître que l'Assemblée nationale *siégeant à Versailles*, de se retirer devant les fonctionnaires du comité central.

Dans un but de conciliation, pour éviter l'effusion du sang et toutes les horreurs de la guerre civile; l'inégalité d'une lutte sanglante m'en imposant d'ailleurs le devoir; *je me retire ainsi que tous les officiers de mon Etat-major particulier*, pour remplir pleinement les instructions du gouvernement, et sauver notre dignité.

Paris 25 mars 1871, 2 h. après midi.

Le Vice-Amiral commandant en chef les gardes nationales de la Seine,

*Signé* : SAISSET.

Ce projet d'affiche fut remis par l'amiral à MM. les maires, il donna lieu, paraît-il, à une discussion à la suite de laquelle il fut modifié de la manière suivante :

Le *bon à tirer* n'a pas été donné par l'amiral sur l'affiche définitive;

Le temps marchait, les coups de fusil allaient partir; nous rédigions des projets de proclamations, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre pour calmer l'effervescence; j'y disais: « Nous réussirons à obtenir, ou nous obtiendrons, ou nous avons obtenu » tout cela était écrit à l'avance, et destiné à parer aux diverses éventualités. Comme je n'étais maître de rien, un beau jour, sans que j'aie donné le bon à tirer, on a imprimé un de ces placards avec une rédaction de laquelle résulte que « nous nous étions entendus avec l'Assemblée. » De sorte qu'on donnait comme un fait accompli des choses qui ne l'étaient nullement.

*Un membre.* — Nous ne comprenons pas bien ces explications.

**M. le Président.** — L'Amiral dit qu'il avait préparé plusieurs projets de transaction conformes aux instructions données par le président du conseil aux maires de Paris, lesquels étaient autorisés à faire les sacrifices nécessaires à la pacification des esprits.

Sur ces différents projets il y avait tantôt » on pourra vous concéder telle chose, ou on vous donnera, ou on vous a donné.» La rédaction changeait tous les jours, c'était la situation qui changeait surtout. L'amiral dit que le dernier projet a été imprimé à son insu, contre sa volonté.

*Le même membre.* — Je demande alors à l'amiral qui l'a fait parler malgré lui.

**M. l'amiral Saisset.** — M. de Turenne a réussi à se procurer cette pièce sur laquelle se trouve la mention » bon à tirer à 25,000 exemplaires » elle porte une signature que je ne connais pas et qui n'est pas la mienne : j'y trouve une note (*l'amiral a entre les mains ces papiers qu'il communique aux membres de l'Assemblée*); je crois que cette note a été faite par un ancien préfet du Finistère qui avait été mis à ma disposition, un homme âgé dont le nom m'échappe.

D'accord avec MM. les maires, il avait été convenu qu'une affiche serait apposée, pour informer la population :

*Qu'ils pensaient obtenir* du gouvernement :

1° la reconnaissance complète des franchises municipales;

2° l'élection des officiers de la garde nationale quel que soit leur grade ;

3° des modifications à la loi des échéances;

4° la présentation d'un projet de loi sur les loyers.

L'affiche composée, d'accord avec MM. les maires, a subi de leur part, sans l'aveu ni l'approbation de l'amiral, les modifications suivantes :

1° Au lieu de : « Nous réussirons à obtenir ou nous obtiendrons, » l'affiche portait : « Nous avons obtenu. »

2° Au lieu de : « Quel que soit leur grade, » l'affiche portait : « Y compris le général en chef. »

Une copie porte : « Si l'élection est décrétée par l'Assemblée nationale. »

3° Au lieu de : « Présentation d'un projet de loi, » l'affiche portait : « Un projet de loi. »

4° Au lieu de : « Les lois de conciliation que nous réussirons à obtenir. » l'affiche portait : « Les lois que nous avons réussi à obtenir. »

5° Au lieu de : « Le vice-amiral, commandant en chef des gardes nationales de la Seine, » l'affiche portait : « Le vice-amiral, commandant en chef provisoire. »

Ainsi tout ce qui était dubitatif devenait affirmatif.

On ajoutait au § 2, la nomination du commandant supérieur des gardes nationales.

L'espérance de la présentation d'un projet de loi sur les loyers devenait un fait accompli.

Enfin on ajoutait à la signature de l'amiral le mot provisoire.

Ces modifications qui ont profondément altéré le sens de la proclamation n'ont été portées à la connaissance de l'amiral qu'à l'état de *fait accompli*, et quand il n'était plus possible d'en décliner la responsabilité sans se séparer des maires, avec lesquels il était prescrit de marcher d'accord, eux seuls ayant les *pouvoirs* nécessaires pour *agir* ; tout en reconnaissant, que plein de confiance dans MM. les maires, il avait tenu la plume pour la rédaction d'un premier projet qui ne devait être affiché qu'après avoir reçu l'approbation de l'amiral.

**M. le Président.** — Amiral, vous déclarez que vous n'avez autorisé personne à faire imprimer cette affiche, qu'elle a été imprimée malgré vous et sans votre assentiment ?

**M. l'amiral Saisset.** — Oui, Monsieur le Président. D'abord je n'avais aucune action sur l'imprimeur. D'ailleurs, toutes les fois que quelqu'un veut faire imprimer, c'est lui-même qui donne le bon à tirer sur l'épreuve définitive, et c'est sur le reçu de sa signature qu'on imprime.

Voici 'épreuve définitive qu'on a réussi à retrouver, et vous voyez que je n'ai pas donné le bon à tirer,

*Un membre.* — Qu'est-ce que cette affiche ?

**M. l'amiral Saisset.** — C'est une affiche qui formulait des conditions comme si l'Assemblée nationale les avait acceptées ; elle engageait l'Assemblée, tout cela sans ma participation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Chers concitoyens,

Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires élus de Paris, nous avons obtenu du Gouvernement de l'Assemblée nationale :

1° La reconnaissance complète de *vos franchises municipales* ;

2° L'élection de *tous les Officiers* de la garde nationale *y compris le général en chef* ;

3° Des modifications à la loi sur les échéances ;

4° Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1,200 francs.

En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur, pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir, et contribuer ainsi à l'affermissement de la *République !*

Paris, le 23 mars 1871.

*Le vice-amiral, commandant en chef provisoire,*
SAISSET.

Cette affiche ainsi modifiée, fut remise à l'imprimeur Dupont, sans *le bon à tirer* de l'amiral, qui n'en eut connaissance, que lorsqu'elle était déjà affichée.

On comprend que MM. les maires, dans un but de conciliation et alors qu'ils faisaient de généreux efforts pour éviter l'effusion du sang, aient cru devoir pousser les concessions à leurs extrêmes limites.

Désavouer l'affiche, c'était amener un conflit et faire les affaires du Comité ; les faire enlever était naturellement impossible.

Il ne restait à l'amiral d'autre parti que laisser courir n'ayant pas les presses de l'*Officiel* à sa disposition.

*Un membre.* — Vous n'aviez pas donné le bon à tirer, mais qui avait fait le projet ?

**M. l'amiral Saisset.** — Il y eut toujours quatre points principaux : « *la franchise municipale, les loyers, les échéances, les élections de la garde nationale,* » qui séparaient les dissidents, comme on les appelait alors, des maires de Paris représentant le pouvoir exécutif.

*Un membre.* — Amiral, c'était donc la réunion des maires, d'accord avec vous, qui déterminait les points que l'Assemblée aurait plus tard à accepter ou à ratifier?

**M. l'amiral Saisset.** —Parfaitement, seulement je n'avais là-dessus, ni instructions écrites ni instructions verbales, je n'avais pas autre chose que la parole de M. Thiers.

*Un membre.* — Vous suiviez les instructions de M. Thiers?

**M. l'amiral Saisset.** — Il m'avait dit que les maires avaient ses pleins pouvoirs pour consentir les sacrifices jugés nécessaires à la dernière heure.

*Le même membre.* — Ils étaient les arbitres de la situation, les juges des sacrifices qu'on devrait accepter.

**M. l'amiral Saisset.** — Oui, moi je ne devais que mon avis et mon assistance militaire.

*Un membre.* — Ainsi les maires étaient autorisés par M. Thiers à traiter?

**M. l'amiral Saisset.**—Permettez, M. Thiers n'a certainement fait que ce qu'il devait faire, qui pourrait en douter ? mais il faut bien savoir dans quelle mesure les maires étaient autorisés à traiter, et quelle portée, quelle limite avait leur procuration. C'est là, vous étiez, je crois, à l'Assemblée le lendemain de mon retour, c'est là, je l'ai avoué alors, et je l'avoue encore aujourd'hui que personnellement, j'ai été roulé par eux ou du moins par ceux qui voulaient aller beaucoup plus loin que nous.

*Un membre.* — Par les maires?

**M. l'amiral Saisset.** — Oh! non pas par Vautrain, mais, par exemple, par Mottu, par Bonvalet et d'autres. Ce sont eux qui ont saisi l'occasion.

*Un membre.* — Voulez-vous me permettre une question? C'est un point qui, je crois, doit être bien précisé. Avez-vous accepté des maires cette déclaration qu'ils étaient autorisés par le pouvoir exécutif à faire des concessions dans la mesure de la situation, ou bien, saviez-vous, par le chef du pouvoir exécutif, que ces messieurs avaient des pouvoirs, et que vous deviez accepter les concessions qu'ils vous indiquaient.

**M. l'amiral Saisset.** — Je ne savais autre chose par le chef du pouvoir exécutif que ceci : c'est que les maires avaient ses pleins pouvoirs et je n'avais d'autre mission que de leur donner mon avis et mon assistance militaire.

*Un membre.* — Sans appuyer les maires de l'autorité de votre nom?

**M. l'amiral Saisset.** — Seulement, en cas de péril extrême; j'avoue que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour les aider, et que plusieurs fois j'ai pris la plume, fait des démarches, écouté ceux-ci, ceux-là, et que j'ai signé, non pas deux ou trois, mais cinq ou six fois les quatre points formulés de diverses façons.

*Un membre.* — Cela se comprend d'autant plus que vous saviez que les maires étaient autorisés à faire des concessions.

*Un autre membre.*—Mais seulement pour la dernière heure.

**M. l'amiral Saisset.** — J'ai signé tous les projets, mais je n'en ai pas autorisé l'impression. Le jour, cela chauffait un peu, nous préparions les quatre points dans le sens que nous espérions obtenir; le lendemain, la situation était plus tendue, on nous disait : mais il faut enfin que l'Assemblée se décide si elle veut éviter l'effusion du sang; nous envoyons à Versailles et on restait quarante-huit heures sans nous répondre, alors nous préparions les quatre points d'une autre façon; nous disions : Nous avons obtenu.

**M. Vacherot.** — L'Amiral n'a pas donné le bon à tirer, mais avait-il connaissance de la première épreuve?

**M. l'amiral Saisset.**—Jamais, la seule que nous ayons, l'épreuve définitive n'est pas signée de moi.

**M. Vacherot.** — Mais n'avez-vous pas eu une autre épreuve sous les yeux?

**M. l'amiral Saisset.** —Non, tout cela s'est fait en dehors de moi.

Maintenant quel est le vrai coupable? Tous les maires, et je suis convaincu que c'est la vérité, vous diront qu'ils sont aussi innocents que moi. Hélas! les imprimeurs, comme tout le reste, étaient aux mains de l'insurrection.

**M. le vicomte de Meaux.** — Si je comprends bien, l'affiche a été composée sur un manuscrit signé de vous.

**M. l'amiral Saisset.** — Il n'y a pas eu moins de six manuscrits et variantes.

**M. le vicomte de Meaux.** —Vous ne saviez pas qu'on l'envoyait à l'impression.

**M. l'amiral Saisset.** — Non.

**M. le Président.** — Amiral, n'est-ce pas M. Richard?

**M. l'amiral Saisset.** —C'est signé Richard.

*Un membre.* — Je demanderai à M. l'Amiral, comme je l'ai demandé à notre collègue M. Vacherot, s'il a connu un M. Mousset.

**M. l'amiral Saisset.** — Oh ! oui, c'est un homme excellent, il a fait tout ce qu'il a pu pour l'ordre.

*Un membre.* — Pour faire livrer une porte, notamment.

**M. de Quinsonas.** — Oui, mais tout en ayant les intentions les meilleures incontestablement, il n'en demandait pas moins des choses impossibles, il demandait que l'Assemblée nationale abdiquât complètement.

**M. l'amiral Saisset.** — Tous plus ou moins en étaient là, c'est vrai; vous ne pouvez vous figurer à quel degré d'aberration ils étaient arrivés. Ils étaient tous fous. Et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ensuite ils ont dit que c'était moi qui l'étais.

**M. de Rainneville.** —Mais il y a une limite au delà de laquelle vous ne pouviez espérer que M. Thiers donnât son adhésion?

**M. l'amiral Saisset.**—Soyez-en convaincus, M. Thiers était bien résolu à ne donner son adhésion à aucun point, mais après la retraite de l'armée, nous étions tous sur un volcan, et il fallait bien qu'on tâchât de sauver la maison.

**M. Vacherot.** — Il y a un point capital, nous ne connaissons pas les instructions données par M. Thiers.

**M. l'amiral Saisset.** — J'affirme sur l'honneur que je n'en sais pas le premier mot, mais je suis *convaincu que M. Thiers n'a rien précisé, il a tenu des conversations, il a causé, il a fait des recommandations*; voilà tout.

*Un membre.* — Monsieur l'Amiral, permettez-moi de vous demander quel est le sens qu'on pourrait attribuer aux instructions de M. Thiers, en tenant compte des déclarations des maires et de vos propres impressions. Il y avait deux conduites à tenir, résister ou transiger, on pouvait même en tenir encore une troisième, c'est-à-dire résister et transiger à la fois.

**M. l'amiral Saisset.** — C'était impossible.

*Le même membre.* — Permettez, résister à la Commune ou si vous voulez au comité central, et transiger avec la partie de la population qui n'était pas mauvaise, qui n'avait pas trempé dans l'insurrection, et qu'on savait accessible aux idées de conciliation. Quelles sont là-dessus vos impressions?

**M. l'amiral Saisset.** — Des deux éléments dont vous parlez, il y a le premier qu'on peut grouper sous le nom générique d'amis de l'ordre. Eh bien, les amis de l'ordre eux-mêmes voulaient des concessions impossibles. Quant au second élément, il se composait des hommes de désordre, et je crois que ceux là étaient parfaitement déterminés, quelque concession qu'on pût leur faire, à engager la lutte.

Comprenez bien cela.

*Le même membre.* — Monsieur l'amiral, je vous demande pardon de vous interrompre, ce n'est pas le but de ma demande, je n'ai pas plus d'illusion que vous sur l'efficacité des concessions qu'on pouvait faire, même à la bonne partie de la population de Paris, parce qu'elle était comme on l'a dit, malade de la maladie du siége, et qu'elle demandait l'impossible. Mais dans votre pensée, quand M. Thiers parlait de sacrifices à faire à la dernière extrémité pour prévenir les horreurs de la guerre civile, s'agissait-il simplement de concessions à faire à la partie de cette population de Paris qui aurait appuyé les bons bataillons, ou de concessions à faire à cet abominable comité central.

**M. l'amiral Saisset.** — Jamais. M. Thiers, quand il tenait ce langage aux maires, répondait purement et simplement à cette croyance qu'avec des Maires honnêtes, au moyen de concessions faites en temps opportum, on pourrait sauver la situation. Quand les braves gens comme Tirard, comme Desmarest venaient lui dire : cédons cela, on le reprendra après, M. Thiers tâchait de favoriser dans la mesure du possible la bonne volonté de ces Messieurs. M. Thiers n'a pas pactisé avec l'émeute! Non jamais! Nous sommes bien heureux de l'avoir eu, c'est lui qui nous a sauvés...

*Un membre.*—C'était de la diplomatie qu'on faisait, et voilà tout...

**M. Vacherot.** — Vous avez tout-à-l'heure dit une chose claire comme l'évidence, c'est que vous n'aviez pas les éléments d'une résistance sérieuse, vous avez cependant pensé un moment à la lutte.

**M. l'amiral Saisset.** — Oui.

**M. Vacherot.** — Je comprends que la résistance fût impossible du moment où elle était isolée, mais était-elle possible avec les éléments très incomplets que vous aviez lorsque

l'armée de Versailles aurait tenté de vous secourir?

**M. l'amiral Saisset.** — Non! Le 18 mars, combien ne lui a-t-on pas reproché cela, quand on a vu que le 88$^{me}$ avait mis la crosse en l'air et que le corps d'armée était hésitant, Vinoy a fait ce qu'il devait faire, il a conseillé à Monsieur Thiers de retirer l'armée de Paris. Eh bien du moment où Vinoy avec 10,000 hommes avait dû s'en aller, le pauvre Saisset avec les éléments dont il disposait pouvait bien moins rester.

Maintenant je suis fâché de ne pas avoir de décorations à demander pour tous ceux qui se sont couverts de gloire autour de moi. — (On rit); c'est à mourir de rire — mais croyez bien que j'aurais commis un crime d'engager la lutte; — j'aurais fait massacrer un millier ou un certain nombre de braves gens, tout à fait inutilement. — Je suis arrivé au bout de ma carrière, est-ce que si la lutte n'eût pas été tout-à-fait impossible, j'aurais à ce point déserté toute ma vie?... aurais-je reculé...

**M. de Mornay.** — Vous n'étiez pas même sûr de faire tuer quelques centaines de braves gens?

**M. l'amiral Saisset.** — Tenez — à cette fameuse manifestation de la rue de la Paix, où je suis allé, ils étaient là huit ou dix mille, à la première pétarade tout le monde s'est éparpillé comme une volée de pigeons! Non, on ne pouvait rien. Croyez que c'est l'acte de virilité le plus grand que j'aie accompli de ma vie que d'avoir dit à chacun : Rentrez chez vous!

Maintenant il y avait de braves gens, si j'en avais eu seulement trois mille comme Quevauvilliers,.... Derochoux, nous serions partis bravement et nous aurions fait notre affaire, mais jamais je n'ai pu compter même sur un si petit nombre d'hommes résolus, et puis quelles étaient nos munitions? Douze mille cartouches.

**M. de Rainneville.** — Vous avez dit tout à l'heure que vous ne considériez pas la possession de Passy comme d'une grande importance.

**M. l'amiral Saisset.** — Voilà ce que je voulais dire: mon premier mouvement répondant à mon caractère, était de me porter en avant. J'ai échoué complétement, quand j'ai cherché à réunir les bataillons commandés par Boutellier et Lavigne, et à me porter en avant avec ces deux bataillons qu'on disait bons. Quand j'ai vu que je ne le pouvais pas, je me suis demandé si je ne pouvais pas me retirer soit sur la gare Saint-Lazare, soit sur Passy. J'étais très disposé à me retirer sur ce dernier point à cause de la grande quantité de munitions et de fusils qui s'y trouvaient, parce qu'une partie du bataillon de Passy était déjà passée à l'ennemi, et que M. Lavigne est venu me dire qu'il ne répondait pas de ses hommes. Alors je ne suis pas allé à la Muette, qu'y aurais-je fait? Ni M. Boutellier ni M. Lavigne n'étaient maîtres de leurs hommes, et Boutellier en particulier en était si peu le maître, qu'il était condamné à mort dès le 21, qu'il a été obligé de se sauver et qu'il aurait été exécuté, si le comité central en avait donné l'ordre.

Maintenant je vois que j'oublie beaucoup de choses. Au nombre des instructions données par M. Thiers, il y avait celle-ci : « Je vous prie de faire tout ce que vous pourrez pour l'élargissement du général Chanzy. »

Cet élargissement je l'ai obtenu, et si j'en parle, c'est pour vous mettre au courant du caractère et de la respectabilité de certains hommes. J'ai réussi à délivrer le général Chanzy par l'intermédiaire de Cremer et d'Aronhson.

Il y a un fait qui m'a frappé beaucoup : alors que, par quelques hommes dévoués que j'avais réussi à faire récompenser pendant le siége, et par quelques francs-tireurs prêts à faire tout ce que je voudrais, j'étais parfaitement informé que je ne pouvais faire un pas sans être filé dans la rue, et que j'étais obligé d'avoir quelques-uns de ces hommes qui me protégeaient, Crémer et Aronhson circulaient partout librement, ils allaient à l'Hôtel-de-Ville, ils y avaient leurs grandes et petites entrées; — pour moi ils étaient avec le comité central — voilà ma conviction.

Lorsque M. Thiers eut la bonté de me dire «Tâchez surtout d'obtenir l'élargissement de ce brave général Chanzy» je m'en préoccupai beaucoup et je m'inquiétai, aussitôt mon arrivée à Paris, des moyens que je pourrais prendre pour y arriver. On m'indiqua comme pouvant utilement me servir d'intermédiaire, le général Cremer et le colonel Aronhson. Je cherchai à me mettre en relation avec eux. Je n'ai jamais vu le général Cremer, il vint deux fois pour me voir au Grand Hôtel, mais il ne m'y rencontra pas. Mais j'ai vu le colonel Aronhson, je lui dis ma mission, il me répondit qu'il était extrêmement dévoué au général Chanzy, que Cremer l'était également et que tous deux feraient tout ce qui dépendrait d'eux pour le sauver.

Alors nous débattîmes les conditions. Les con-

ditions faites par M. Cremer furent celles-ci : Trois cent mille francs avec un laisser-passer pour la Belgique, ou la confirmation de son grade de général de division, et la confirmation du grade de colonel d'état-major pour Aronhson.

Je me dis : J'ai deux coquins devant moi. D'autre part j'ai la mission de confiance d'obtenir l'élargissement de Chanzy, et je n'ai pas le sou. Comment faire? Je songeai à me procurer de l'argent, et j'en parlai à Alphonse de Rothschild, qui me dit que je n'avais qu'à faire un bon pour cette somme et que la Banque de France me la remettrait.

Depuis j'ai entretenu de cette affaire un de mes amis, qui m'a dit que jamais Aronhson n'avait parlé de tout cela à Cremer, et que celui-ci serait très heureux que le Président de la commission voulût bien l'interroger à ce sujet.

Enfin, je dis à Aronhson : Je n'ai pas trois cent mille francs, mais obtenez l'élargissement de Chanzy. Il l'a obtenu.

*Un membre* : — Sans condition ?

**M. l'amiral Saisset.** — J'étais d'accord avec lui que si Cremer réussissait, M. Thiers lui donnerait trois cent mille francs et le passage libre en Belgique, qu'on le confirmerait dans son grade de général de division, et qu'on le confirmerait également, lui Arohnson, dans son grade de colonel.

Comment Chanzy a-t-il été élargi? Je n'en sais rien. Toujours est-il que je n'ai pas donné un sou, et que j'ai fait le nécessaire auprès de Barthélemy St-Hilaire pour le mettre en défiance. Quant à Aronhson, celui-là a un dossier abominable au ministère de l'Intérieur et on s'est bien gardé de lui rien donner.

*Un membre.* — Il est toujours ici.

*Un autre membre.* — Il est venu demander la décoration.

**M. l'amiral Saisset.** — Maintenant, permettez-moi de vous dire ma conviction basée sur des faits, relativement à tout cela. Ce que je vais vous dire je le tiens de francs-tireurs, d'hommes de sac et de corde qui s'y sont trouvés mêlés, et je vous jure sur la mémoire de mon fils que je n'y ajouterai pas un mot.

Que voyons-nous ? nous voyons d'un côté la colonne Vendôme jetée par terre, les Tuileries brûlées, d'un autre côté l'Hôtel-de-Ville, le ministère des Finances, la Caisse des dépôts et consignations, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes incendiés, et l'incendie du Palais de Justice entraînant la destruction du casier judiciaire et des actes de l'état-civil. Je suis convaincu que c'est l'argent prussien qui a fait jeter la colonne Vendôme par terre, que c'est l'argent bonapartiste qui a fait brûler l'Hôtel-de-Ville, le ministère des Finances, la Caisse des dépôts et consignations, et que c'est l'Internationale qui a fait brûler le Palais de Justice, et le casier judiciaire.

Tous les Garibaldiens touchaient à Paris une première mise de 60 francs, et chacun d'eux pendant tout le temps du siége avait 20 francs par jour.

D'autres individus, qui ayant été autrefois sous-officiers dans l'armée, y avaient eu la médaille militaire, mais qui renvoyés du service le plus souvent parce qu'ils avaient commis des fautes, étaient entrés dans le corps des francs-tireurs, recevaient de l'argent d'une autre main, de la main des bonapartistes.

D'un autre côté, l'Internationale en donnait beaucoup, et je vous en citerai tout à l'heure une preuve bien évidente, quand nous arriverons à la livraison des portes de Paris par Dombrowski, affaire dans laquelle j'ai été mêlé.

Pour moi Cremer et Rossel sont deux agents bonapartistes, Arronhson aussi ; Dombrowski Cluseret, et tous les autres, sont des agents prussiens.

Pour Dombrowski, j'en suis sûr, parce que son premier aide de camp me l'a dit. Pour en revenir à notre affaire Cremer, Arronhson, ils ont fait élargir Chanzy, je n'ai pas donné d'argent ; quant aux cent mille francs que j'ai touchés à la Banque, je les ai partagés entre mes aides de camp que j'ai chargé de les rapporter à Versailles, et ils y ont tous réussi, excepté M. *Frégaud*, lieutenant de vaisseau, qui a été attaqué par des fédérés qui l'ont dépouillé de ses vêtements et lui ont enlevé son portefeuille. Il a fait sa déposition : J'ai donc réussi à obtenir l'élargissement de Chanzy en ne tenant pas exactement ma parole ; j'ai agi, à leurs yeux, comme un coquin (on rit) ; mais, tout bien considéré, je crois que j'ai fait ce que je devais faire. Maintenant, si vous voulez donner de l'argent à Cremer, faites-le ; mais j'espère, pour l'honneur de l'armée, qu'on ne l'y laissera pas rentrer.

**M. le marquis de Mornay.** — M. Thiers lui a donné un grade comme vous l'avez su par les journaux. Mais quelles relations pouvait-il y avoir entre lui et Chanzy ?

**M. l'amiral Saisset.** — Il est évident pour moi, c'est mon appréciation particulière, que de même qu'ils ont voulu faire de moi un gouverneur de Paris pour le compte de la Commune, de même ils ont cherché à empoigner Chanzy comme général en chef. Il a rejeté bien loin cette proposition, et c'est pour cela qu'ils l'ont arrêté à son arrivée à Paris, ils ont fait la même chose pour Billot; Cremer et Rossel, au contraire ont accepté parce qu'ils avaient en même temps un autre mandat.

*Un membre.* — Quel mandat?

**M. l'amiral Saisset.** — C'est mon opinion que j'exprime. Si j'avais des faits précis à articuler, je serais allé chez le garde des sceaux et je lui aurais dit : faites arrêter M. un tel; pour moi ce sont des agents bonapartistes; ce que je dis n'est fondé que sur des conversations de gens qui venaient autour de moi, dont quelques-uns s'étaient bien battus et qui venait me raconter telle ou telle chose. Il est possible qu'il s'y mêle beaucoup d'erreurs, mon intention est de vous éclairer autant qu'il est en moi, ce sera à vous de juger si je me trompe ou si j'ai raison.

*Un membre.* —Vous paraissez savoir quelque chose de plus précis au sujet de Dombrowski, grâce à une communication qui vous aurait été faite par son aide-de-camp.

**M. l'amiral Saisset.** — En effet, à la suite de tous ces évènements j'ai connu un certain nombre d'officiers polonais, entre autres un brave garçon, que j'ai fait décorer pendant le siége. Il est d'une bravoure extraordinaire et a eu des affaires superbes. Vous pouvez l'avoir vu quelquefois à Versailles. Il m'avait souvent parlé de Dombrowski comme d'un homme très capable, et m'avait dit qu'il était le chef de l'Internationale russe. Il me disait souvent de lui, c'est un homme remarquable, rappelez-vous qu'il deviendra dictateur à Paris.

Un jour dans l'avenue des Réservoirs, nous causions ensemble lorsque nous fûmes rencontrés par un pauvre diable qui a été fusillé depuis; il s'appelait Veysset; c'était un associé de la maison Cail et Tessier. Je l'avais rencontré auparavant. Il était venu proposer au Gouvernement une affaire de 300 millions relative au ravitaillement et à l'ensemencement des départements envahis. Nous mangions dans le même restaurant. Il ne savait comment se présenter devant M. Thiers. Je lui fournis les moyens d'arriver jusqu'à lui, de soumettre au gouvernement son projet. Heureusement ou malheureusement, je ne sais, le conseil des ministres le repoussa; mais certaines relations en étaient résultées entre M. Veysset et moi, de sorte qu'il était venu pour suivre cette même affaire auprès de M. Lambrecht, qui, à ce qu'il paraît, dans le conseil, y avait fait opposition. Il me dit, un jour que j'étais avec Prinski, qu'il venait de causer avec M. Lambrecht, qu'il était désolé que sa proposition fût rejetée, et la conversation que j'avais avec Prinski l'ayant frappé, il se mit en tête de se mêler aux évènements de Paris, et de tâcher de combattre, à sa manière, les révolutionnaires. Il me dit : » Je vais aller à Paris, j'irai voir ce Dombrowski. Je causerai avec lui, je verrai si on peut l'acheter. » Il alla à Paris, il fut mis d'abord en relation avec le chirurgien major d'un bataillon de fédérés qui s'appelait Bidault. M. Bidault le mit en relation avec M. Cournet, alors délégué à la Préfecture de police. C'était le fils d'un ancien officier de marine, nommé Frédéric Cournet, une espèce de coquin que nous avions réussi à chasser de la marine et qui a fini par devenir rouge, et par à Londres être tué en duel. Le Cournet actuel était son fils naturel qu'il a reconnu à son lit de mort.

Veysset, par l'intermédiaire de Bidault, lui fit des ouvertures. Cournet lui dit : » Je veux bien, je ferai ce que l'on voudra, j'accepterai de l'argent; mais il m'en faut beaucoup. » Veysset lui donna trois mille francs, et Cournet le mit en relation avec Inger, premier aide-de-camp de Dombrowski. Celui-ci fit d'abord la bouche en cœur, mais enfin il finit par dire : » Voyez Cluseret. Je vous mettrai en rapport avec lui. » Veysset alla voir Cluseret et lui fit carrément ses ouvertures. Il lui dit : « Si vous voulez faciliter l'entrée de Paris aux troupes de Versailles, on vous donnera ce que vous demanderiez. » Cluseret répondit : « *Je suis trop bien payé par Bismarck et par les autres pour que vous puissiez m'acheter. Vous n'y arriverez pas. C'est inutile.* »

Ces pourparlers durèrent un jour ou deux. Voyant qu'il ne pouvait rien faire avec Cluseret, Veysset se décida à s'adresser à Dombrowski. Dombrowski rejeta d'abord ses propositions. Les négociations se prolongèrent pendant deux semaines. Presque chaque jour, M. Veysset venait à Versailles ; je l'avais mis en relations avec Barthélemy Saint-Hilaire. Enfin on arriva aux conclusions suivantes :

naux à se dissoudre et à rentrer chez eux, j'ai dû rentrer à Versailles: pour éviter de devenir un embarras pour le gouvernement, si je venais à être retenu *comme otage*, par le comité central; vous rendre compte de ma conduite, et vous remettre ma démission.

Je suis avec un profond respect,
Monsieur le Président,
votre très obéissant et bien dévoué serviteur,
Vice-Amiral SAISSET,
Paris, 24 mars 1871.

---

Monsieur le Président, Chef du Pouvoir exécutif, j'ai l'honneur de vous rendre compte des événements de Paris.

Avant d'en faire le récit, il y a lieu de rapprocher :

Quelles étaient vos instructions, lorsque, dans l'espérance de conjurer les dangers de la situation de la capitale, à l'aide de la confiance qu'un grand nombre de mes concitoyens voulaient bien m'accorder, et sur leur demande, je me suis mis à votre disposition pour me rendre *de Versailles à Paris*, avec le titre de commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

En voici le résumé :

« Je ne vous donne pas *l'ordre d'aller à Paris*; mais je suis heureux de votre détermination de vous y rendre, comptant sur la fermeté de votre caractère, pour tenter de contenir les envahissements du pouvoir insurrectionnel qui est venu se placer *à Paris*, à côté du pouvoir légal de l'Assemblée nationale siégeant *à Versailles*.

» Résistez *avec l'assistance de MM. les maires de Paris* auxquels je donne mes pleins pouvoirs pour consentir les sacrifices jugés nécessaires; à la dernière heure, résistez aux violences de la faction qui opprime notre grande cité, en cherchant tous les moyens d'éviter l'effusion du sang et les horreurs de la guerre civile. »

Arrivé le 19 mars à Paris, j'examinai d'accord avec MM. les maires et avec les officiers de marine qui étaient venus se grouper autour de moi, toutes les faces de la situation.

L'Assemblée nationale, son Gouvernement, notre armée, étaient *à Versailles*. Les fractions de la garde nationale qui venaient successivement se placer sous mon autorité, du 19 mars, dans l'après-midi au 20 au soir, étaient armées généralement de fusils à piston ou à tabatière, de quelques rares chassepots, remington et sniders, c'est-à-dire de cinq espèces d'armes; les munitions insuffisantes, avec le principal dépôt placé à *Passy;* aucune organisation pour leur répartition, leur transport; pas d'artillerie; pas de vivres; tous mes renseignements établissaient que le 21 au matin la totalité des forces obéissant à l'Assemblée nationale, s'élevait au plus pour tout Paris, *à vingt mille gardes nationaux*.

Mes communications avec l'armée française campée à Versailles, ne pouvaient s'établir que par *Passy* et *Asnières*, c'est-à-dire par le cours de la Seine et le chemin de fer de Versailles, rive droite. Pour les assurer, l'établissement d'un vaste camp retranché sur les hauteurs du Trocadero, armé d'artillerie, contenant les vivres et munitions, des approvisionnements et les transports, et l'occupation de la voie ferrée de la gare Saint-Lazare à Versailles étaient des mesures d'urgence et de sécurité, indispensables à prendre.

Je pris position avec mes forces disponibles *à la gare de Saint-Lazare; au Grand-Hôtel* (boulevard des Capucines); à *la Banque* et à *la Bourse; à Saint-Sulpice; à Passy*. Ces divers centres se reliaient par quelques postes volants, sans force ni nombre et de plus séparés par des positions fortement occupées par l'insurrection.

Messieurs les maires de Paris se placèrent en permanence à la mairie du 2e arrondissement, au centre du quartier de la Banque et de la Bourse.

Le Comité central était, à l'Hôtel-de-Ville, transformé en forteresse armée d'une puissante artillerie; le sous-comité était établi place Vendôme sous la protection de redoutes armées d'artillerie.

La totalité des forces qui lui obéissaient, s'élevait le 21 mars *à cent mille hommes*, gardes nationaux, troupes régulières, garibaldiens, presque tous armés de chassepots, avec environ cent pièces d'artillerie ou mitrailleuses. L'organisation militaire préparée de longue main, était complète.

Maîtres de toute l'enceinte continue; arrêtant les trains de la rive droite à Asnières; coupant mes communications avec Passy devenues impraticables pour des transports militaires; maîtres des hauteurs de Belleville et Montmartre garnies d'artillerie, les forces insurrectionnelles enveloppaient mes divers groupes. dont la retraite se trouvait compromise, faute

de point d'appui en arrière, tels que l'Elysée et le palais de l'Industrie, etc. Messieurs les maires luttant avec énergie et patriotisme contre les demandes successives du Comité central; ne cédant que pied à pied les concessions arrachées par la violence, voyaient avec désespoir *que je n'avais ni la force ni le nombre*, et que si j'ordonnais la lutte, toute retraite était impossible en cas d'insuccès.

Les journées des 21, 22, 23, 24 s'écoulèrent au milieu de ces difficultés, réduit à prescrire aux gardes nationaux qui avaient répondu à mon appel, *de se borner à la défensive dans leurs positions.*

Messieurs les maires, le 25 au matin avaient reconnu qu'il leur était impossible de ne pas céder aux violences du Comité central, à moins d'engager une lutte à main armée, par trop inégale. La défection de trois de leurs collègues, indiquait d'ailleurs qu'ils avaient bien jugé la situation au point de vue de la résistance à main armée.

Après la déclaration de plusieurs d'entre eux qu'ils n'avaient plus qu'à se retirer ou à accepter les termes du décret relatif aux élections inséré dans le *Journal officiel* du samedi 25 mars, me laissant toute la responsabilité de l'effusion du sang, si j'engageais la lutte, je réunis en conseil de guerre les officiers de mon état-major particulier qui, à l'unanimité, furent de mon avis : « *qu'après la capitulation de MM. les maires, il ne nous restait plus qu'à dissoudre les éléments insuffisants de résistance que j'avais pu organiser depuis le 20 mars.* »

J'adressais l'ordre écrit suivant aux chefs des divers groupes des points que j'occupais.

*Le vice-amiral commandant en chef les gardes nationales de la Seine, invite MM. les gardes nationaux à rentrer chez eux.*

*SAISSET.*

Tout motif pour commencer la guerre civile dans des conditions que mes devoirs d'honneur militaire ne me permettaient pas d'envisager comme praticables, se trouvait enlevé, et il ne nous restait plus, ce douloureux devoir rempli, qu'à me retirer avec mes six officiers. J'en donnai l'ordre à 2 h. 1/2 de l'après-midi; et de ma personne je partis pour Versailles, pour rendre compte de ma conduite au Gouvernement, dans les circonstances si difficiles où MM. les maires élus de Paris s'étaient trouvés placés.

Par mes ordres, toutes les archives et rapports furent brûlés avant mon départ, pour sauvegarder l'existence des généreux citoyens qui avaient cherché à m'aider dans ma mission.

Je n'ai plus qu'à ajouter des détails à l'ensemble de ce rapport.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur le Président,

Votre très obéissant et bien dévoué serviteur,

SAISSET.

# DÉPOSITION

DE

# M. SCHŒLCHER

**M le Président.** — Voulez-vous nous dire ce que vous savez de l'insurrection du 18 mars et des événements auxquels vous avez été mêlé.

**M. Schœlcher.** — En revenant le 17 mars de Bordeaux, j'appris que les canons étaient sur les buttes Montmartre. Je pensai qu'ils y étaient fort mal ; je m'en suis inquiété et j'ai voulu aller voir ce qu'il en était. J'allai trouver Clémenceau, que j'avais connu auparavant, et je lui fis part de mon désir de me rendre aux buttes. Nous y allâmes ensemble. Nous arrivâmes à un endroit où se trouvait un officier. Il nous dit : — Vous ne pouvez passer, il faut un ordre du comité central. Clémenceau répondit : « Je suis le maire ; le citoyen Schœlcher que voici est représentant ; songez que si vous ne nous laissez pas entrer, vous encourrez une certaine responsabilité. » Il s'y refusa absolument. Nous allâmes à un autre point, dans la rue des Rosiers, où le malheureux Clément Thomas et le général Lecomte ont été assassinés, et là j'ai retrouvé ce même homme qui, de l'autre côté, nous avait interdit l'entrée et qui nous avait devancé en prenant une autre voie. Mais en même temps, nous trouvâmes un chef de bataillon à qui nous nous adressâmes, et qui ne fit pas d'objections à ce que nous pussions voir les canons. Nous fûmes accompagnés par un homme que je ne savais pas membre du comité central, mais qui l'était ; c'était un homme fort intelligent. Arrivés sur les buttes, je dis à ceux qui gardaient les canons : « Vous faites une chose irrégulière ; vous constituez un Etat dans l'Etat; vous avez un mot d'ordre ; tout cela est en dehors de toute possibilité de gouvernement, vous devriez nous rendre tous ces canons. Je viens vous les demander comme colonel d'artillerie de la garde nationale. » — J'étais démissionnaire depuis la capitulation, mais c'était cependant à ce titre que je réclamais ces canons, car ils n'appartenaient pas à l'Etat, mais à la garde nationale ; il nous avaient été donnés par la souscription du *Siècle* d'abord, par l'*Association des Tailleurs* ensuite, et aussi par Dorian, qui m'avait dit : « Nous n'avons que ce moyen de les sauver des Prussiens, c'est de vous les donner, ils seront considérés comme la propriété de la garde nationale, et, par conséquent, comme n'appartenant pas au matériel de guerre de la France. » Je leur représentai tout cela, et je leur dis : « D'ailleurs, que pouvez-vous en faire ? »

L'un d'eux me répondit : « Ce que nous voulons en faire, nous le savons bien. Si nous livrons nos canons, on nous prendra nos fusils. » — « Mais dans le cas où on vous prendrait vos fusils, lui dis-je, avez-vous l'intention de les défendre ? » — « Oh ! mon Dieu, non. » — « Je crois que vous ferez beaucoup mieux de me rendre ces pièces. Voilà ce que je vous propose : Je vous écrirai une lettre avec plusieurs des représentants de Paris, je me mettrai à leur tête comme ex-colonel de la garde nationale et je vous inviterai à nous rendre les canons comme appartenant à la garde nationale, et je vous en donnerai un reçu. »

L'homme dont je parle dit : « C'est peut-être le meilleur moyen d'arranger les choses, d'autant plus que si on venait pour nous les prendre, nous sommes Français, nous serions obligés de les défendre, tandis qu'ainsi c'est vous qui serez responsable. » Ce qui voulait dire : Si on les tourne contre nous, c'est à vous que nous nous en prendrons. Je me suis retiré au milieu de

ces pourparlers. Je devais le soir me trouver dans une réunion politique qui pouvait durer assez tard. J'écrivis à mon ami Legouvé, le membre de l'Institut que vous connaissez tous, et je lui dis : « Voilà ce que j'ai fait, il faut que j'écrive une lettre, veuillez la rédiger pour moi, parce que j'ai peur de ne pas en avoir le temps; apportez-la moi demain matin entre huit et neuf heures, et nous verrons. » Il était cinq heures. Legouvé eut l'occasion de voir l'amiral Saisset le soir même. Il lui raconta ce que j'avais fait, et lui dit : Je crois que nous allons sortir de la situation irrégulière dans laquelle nous nous trouvons.

Par malheur, ou plutôt par une de ces fatalités qui souvent déconcertent toutes les prévisions humaines, l'amiral Saisset n'eut pas occasion de voir un ministre dans cette soirée, et vous savez que le lendemain, à huit heures du matin, on fit cette expédition qui amena la révolution.

Je crois donc que le comité central n'avait pas d'abord l'intention de faire une révolution; je crois qu'il l'a faite, pour ainsi dire poussé par les circonstances, par la fatalité qui, amenant les troupes à fraterniser avec l'émeute, a fait tomber dans ses mains le pouvoir que le gouvernement abandonnait en quittant Paris. Voilà ce qui s'est passé à ma connaissance pour les canons.

Je suis allé alors à la mairie du second arrondissement, et, dans la nuit du 19 au 20, il y eut là une réunion des maires à laquelle j'ai assisté en compagnie de plusieurs autres représentants de Paris et de l'amiral Saisset.

Nous avions convoqué le comité central à cette réunion. Nous lui avons représenté qu'il était un pouvoir irrégulier, qu'il ne pouvait pas réellement représenter la ville de Paris, qu'il serait nécessaire qu'il rendît les mairies aux maires et qu'il se retirât; que, d'ailleurs, aucun de ceux qui le composaient n'avait les connaissances pour administrer. Je me rappelle à ce propos qu'un maire leur dit : « Mais enfin, il me faut tous les jours quinze mille francs, et vous êtes hors d'état de me les donner; il y a les pompes funèbres, etc., une foule de dépenses nécessaires auxquelles il vous est impossible de faire face. « Il fut donc convenu que les mairies seraient remises le lendemain entre les mains des maires et que le pouvoir municipal leur serait rendu. Cette séance dura longtemps. Les membres du comité central qui y assistèrent furent un nommé Varlin, un nommé Jourde, un nommé Moreau et un quatrième qui, je crois, s'appelait Dereure, mais je n'en suis pas bien sûr.

Dans tous les cas, ceci importe peu. La convention fut faite. Je me rappelle encore qu'il y eut un des membres de la réunion qui dit quelque chose de désagréable à l'amiral Saisset; j'en fus un peu blessé, et je dis à l'amiral : « Il vaut mieux que vous vous en alliez d'ici; » et en effet, nous sortîmes ensemble. Je crois qu'il était deux ou trois heures du matin. Ce traité là n'a pas été tenu. Le Comité central nous a manqué de parole le lendemain.

Quand les maires sont allés le lendemain pour reprendre les mairies, ils y ont trouvé les maires du Comité central qui n'ont pas voulu les leur remettre.

Deux ou trois jours après, nous étions à la mairie du second arrondissement, lorsqu'est arrivé le général Brunel qui venait du premier arrondissement, où M. Méline, le maire, que j'avais vu dans la matinée, m'avait prié de faire un discours aux gardes nationaux qui se rassemblaient à cette mairie, en même temps que d'autres bataillons se réunissaient à la mairie du deuxième arrondissement, à la gare du chemin de fer de Versailles et à Saint-Sulpice. Je parlai aux gardes nationaux qui étaient là, et ils étaient dans de très-bonnes dispositions, lorsque quelques instants après arriva le général Brunel avec trois bataillons et trois pièces de canons, demandant que les élections municipales se fissent dans le plus court délai.

L'amiral Saisset nous avait toujours dit que le gouvernement lui avait fait la recommandation expresse d'éviter l'effusion du sang à tout prix.

M. Méline pensa que c'était en effet ce qu'il y avait de mieux à faire; il ne se trouva pas assez fort pour engager la lutte. Nos forces, en effet, ne commençaient à s'organiser que depuis trois jours. Nous avions fait entrer 12 mitrailleuses dans la cour de la mairie, mais nous n'avions pas encore les munitions. M. Méline fit un compromis avec le général Brunel qui se disait délégué du Comité et qui dit que les élections pouvaient avoir lieu, je crois, le 30. Enfin, un jour fut fixé. Alors, il vint avec le général Brunel au second arrondissement où nous nous étions réunis avec une grande partie des maires. Le général Brunel entra avec tous les officiers de ses trois bataillons. Il y eut une très-

longue conversation à laquelle je présidai, et l'on discuta très-longtemps. Enfin, il fut convenu que les élections auraient lieu, je crois, le 30; le traité fut fait, il fut accepté par les officiers qui étaient là, par les maires et les représentants qui étaient là et tout fut convenu.

Ils se retirèrent à peu près à trois heures et demie ou quatre heures, après une longue conférence; et je me rappelle que l'amiral Saisset qui, probablement, avait entendu parler de ce qui venait de se passer, envoya son aide de camp, et qu'en apprenant cet arrangement, il dit : « C'est ce qu'il y avait de mieux à faire. » Je ne sais si l'amiral Saisset vous a parlé de ces circonstances, mais il n'y a pas de doute qu'il ratifierait ce que je dis ici. Je me rappelle que son aide de camp était appuyé sur le dos de mon fauteuil et qu'il avait, par conséquent, assisté à cet entretien. Le soir, sont arrivé de l'Hôtel-de-Ville deux délégués du Comité central (car il n'y avait pas encore de Commune); ils ont dit que les bataillons qui étaient venus le matin et les chefs qui avaient parlé n'avaient aucune autorité pour traiter; que le Comité ne pouvait ratifier ce qui avait été convenu et qu'il demandait que les élections eussent lieu le dimanche. Il s'agissait d'une différence de quelques jours; l'Assemblée avait, je crois, autant que je puis me le rappeler, fixé les élections au 3 avril. Nous n'avons pas cru, çà a été du moins ma pensée et celle de la réunion, qu'il fallut livrer bataille sur ce point là et nous avons cédé. Voilà tout ce que je sais relativement à ce qui s'est passé dans les mairies avec le Comité central.

Trois fois nous avons eu à traiter avec le Comité central et trois fois il nous a manqué de parole ; il nous a trompé.

Voilà ce que je me rappelle des événements qui ont précédé l'élection de la Commune.

Pour ce qui concerne la Commune, je ne sais rien de particulier, et vous devez en savoir au moins autant que moi.

Vous savez que dans les premiers jours, plusieurs maires de Paris élus membres de la Commune ont assisté à la séance, et que voyant la tournure qu'y prenaient les affaires et l'esprit qui présidait à la discussion, ils ont donné leur démission qui a été suivie de celle de plusieurs autres membres.

Voilà ce que je puis me rappeler, si quelques-uns d'entre vous ont des questions à me faire, j'y répondrai.

**M. de Rainneville.** — Je demanderai à M. Schœlcher quelle part il a été en position de prendre à la rédaction de l'affiche qui a paru sur les murs de Paris.

**M. Schœlcher.**—L'affiche de l'amiral Saisset a été publiée par l'amiral Saisset au Grand-Hôtel, et je n'ai pris aucune part à sa rédaction.

**M. de Rainneville.** —Vous n'êtes pas d'accord avec les déclarations de l'amiral. Je ne voudrais pas vous mettre en contradiction avec lui, mais il a dit qu'il était complétement étranger à l'affichage et à la publication de cette proclamation; qu'en effet, il l'avait signée, mais qu'il n'avait pas donné le bon à tirer, que c'étaient les maires de Paris qui l'avaient fait afficher.

**M. Schœlcher.** — C'est possible, je ne le contredis pas. Je dis seulement que moi, je n'en ai eu connaissance qu'en la lisant sur les murs, et que je n'ai point assisté à la réunion des maires où l'affichage aurait été décidé.

**M. le Président.** — Comment s'est faite cette proclamation ? A-t-elle été débattue dans la réunion des maires dont vous parliez tout à l'heure ?

**M. Schœlcher.** — Cette proclamation qui a été insérée dans tous les journaux n'a été débattue dans aucune des réunions des maires auxquelles j'ai assisté.

*Un membre.*—Je demanderai à M. Schœlcher quelles étaient les personnes, autres que les maires, qui assistaient à la réunion où cette proclamation a été signée ? Y avait-il des membres de l'Assemblée?

**M. Schœlcher.** — Tous ceux qui y ont assisté ont signé. Sans avoir la prétention de me nommer le premier, je déclare que j'en étais. Il y avait aussi MM. Lockroy, Floquet, Tolain, Clémenceau et Greppo.

*Un membre.* — Quel jour a eu lieu cette délibération?

**M. Schœlcher.** — C'est le jour où l'on a décidé que l'élection aurait lieu.

*Un membre.* — Quel fut le sens de la discussion? Quelqu'un a-t-il soutenu que ce que voulait faire le comité central était illégal ?

**M. Schœlcher.** — Les maires, les adjoints et tous les représentants l'ont soutenu.

*Un membre.* — Mais a-t-on soutenu que les élections qu'on allait faire en dehors du gouvernement et de l'Assemblée nationale, étaient une chose illégale; qu'on n'aurait pas le droit de les faire et qu'elles constituaient une sorte de révolte?

**M. Schœlcher.** — Je ne me le rappelle pas; je ne le crois pas. Cependant, cela est possible; d'autant plus que ce traité a été fait avec l'approbation des membres qui étaient là. Nous savions tous que nous faisions un acte illégal, parce que nous y étions forcés pour éviter l'effusion du sang. Je suis d'autant plus disposé à croire que quelqu'un l'ait dit que c'était la réalité la plus complète et la plus absolue.

*Un membre.* — Je désire savoir si une discussion s'est engagée sur ce point. Les membres de l'Assemblée nationale ont-ils discuté nettement et positivement sur ce point? Ou, au contraire, en présence de la force majeure qui semblait dominer la situation, ont-ils gardé le silence?

J'ai peut-être tort d'insister sur ce sujet; mais, à mes yeux, ce qui s'est passé ce jour-là entre les maires et le comité central, constitue le fait le plus grave et le plus considérable de l'insurrection de Paris, à cause des conséquences qui ont dû en résulter. Voilà pourquoi je désirerais savoir très-exactement quelle a été la part de chacun dans un acte aussi important.

**M. Schœlcher.** — L'attitude de chacun est indiquée par le fait lui-même. Quant à moi, si cet arrangement était à refaire, je déclare que je le ferais encore et que j'en accepte toute la responsabilité. Maintenant, a-t-on discuté ou n'a-t-on pas discuté la légalité du fait, c'est ce que je ne saurais dire. Je suis très-disposé à croire que plusieurs des personnes présentes ont déclaré que ce qui se faisait était illégal, mais qu'elles cédaient à la force. Je ne crois pas qu'il se soit engagé à cet égard une discussion en règle.

**M. Vacherot.** — Quels sont les maires qui ont signé?

*Un membre.* — M. Dubail a-t-il signé?

**M. Schœlcher.** — Je ne vois pas sa signature; mais il assistait à la réunion.

*Un membre.* — Je sais qu'il y a pris part.

**M. Schœlcher.** — Ce que vous me dites-là me rappelle, qu'après cette séance, je rencontrai M. Dubail qui avait assisté à la discussion et qui n'avait pas protesté contre le fait; il m'a dit n'avoir pas signé. Je vous dirai que moi-même j'avais d'abord refusé de signer, et l'on pourrait constater que, parmi les signatures qui ont été envoyées à l'imprimerie Dubuisson, la mienne ne figure pas. Après, j'ai réfléchi, je me suis dit que, bien que l'acte ne fût pas régulier, comme j'avais assisté à la discussion et que j'en acceptais la responsabilité, je devais signer, et c'est alors seulement que j'ai été porter ma signature.

M. Dubail assistait à la discussion, mais je ne saurais dire s'il a discuté l'illégalité de l'acte.

*Même membre.* — Je crois le tenir de M. Dubail lui-même qui m'a dit avoir pris une part très-vive à la discussion.

**M. Schœlcher.**—Je ne voudrais pas le nier; seulement, je déclare très-hautement ne pas me rappeler que M. Dubail ait spécialement déclaré que c'était un acte illégal ou qu'il aît même porté la discussion sur ce terrain-là. Nous étions peu disposés à nous livrer à une discussion de cette nature, nous trouvant en face de faits accomplis et d'un mouvement armé très-considérable. Déjà, au premier arrondissement, nous avions pensé qu'il valait mieux éviter l'effusion du sang et ne pas nous engager dans une collision où nous n'étions pas sûrs, à ce moment-là du moins, d'être les plus forts. Car il n'y avait que deux jours que nous nous organisions, et nous n'avions pas de munitions.

**M. le Président.** — M. Louis Blanc assistait-il à cette réunion?

**M. Schœlcher.** — Non.

*Un membre.* — Je désirerais connaître exactement la date de la réunion.

**M. Schœlcher.** — Il serait bien facile de la savoir. C'était, je crois, la veille des élections qui, si je ne me trompe, ont eu lieu le dimanche 26. Ce serait donc le 25, dans la journée du samedi. On pourrait, du reste, s'en assurer en compulsant les journaux de l'époque qui en ont certainement parlé.

*Un membre.* — Je voudrais savoir les noms des maires qui ont signé.

**M. Schœlcher.** — Ces noms sont sur l'affiche; j'en ai là un exemplaire que je puis déposer sur le bureau de la Commission.

**M. le Président.** — La Commission accepte volontiers.

**M. Schœlcher.** — Je vais, du reste, vous lire les noms. Ce sont :

Dans le 1er arrondissement : « M. Adolphe Adam et Meline, adjoints. » — Je ne sais pas qui était maire.

*Un membre.* — M. Adam remplissait les fonctions de maire.

**M. Schœlcher.** — Pour le 2e arrondissement, il y a : « MM. Emile Brelay et Loiseau-

Pinson, adjoints. » — M. Tirard, qui était maire, se trouvait en ce moment à Versailles, à l'Assemblée. Mais M. Tirard, dans une affiche qui a été apposée le lendemain, a déclaré qu'il adhérait à la convention.

Dans le 3e arrondissement, il y avait : « MM. Bonvalet, maire, et Ch. Murat, adjoint. »

Dans le 4e arrondissement : « MM. Vautrain, maire, De Châtillon et Loiseau, adjoints. »

Dans le 5e arrondissement : « MM. Jourdan et Collin, adjoints. »

Dans le 6e arrondissement : « M. A. Leroy, adjoint. »

Il y avait encore, autant que je puis me le rappeler, M. Ernest André, banquier, qui était présent à la réunion et qui n'a pas signé.

**M. Vacherot.** — M. Alfred André qui est maintenant maire du neuvième arrondissement?

**M. Schœlcher.** — Celui qui a remplacé M. Desmarest.

Voici la suite des signatures :

9e arrondissement : « M. Desmarest, maire, E. Ferry, André, Nast, adjoints. »

10e arrondissement : « M. Murat, adjoint. »

11e arrondissement : « J. Mottu, maire, Blanchon, Poirier, Tolain, adjoints. »

12e arrondisssement : « Greppo, maire, Denizot, Dumas, Turillon, adjoints. »

13e arrondissement : « Combes, Léo Meillet, adjoints. »

15e arrondissement : « Jobbé-Duval, Sextus-Michel, adjoints. »

16e arrondissement : « Chaudey, Sevestre, adjoints. »

17e arrondissement : « François Favre, maire, Malon, Villeneuve, Cacheux, adjoints. »

18e arrondissement : « Clémenceau, maire, J.-B. Lafont, Jaclard, adjoints. »

19e arrondissement : Deveaux, Satory, adjoints. »

Puis les représentants de la Seine présents à Paris :

« MM. Lockroy, Floquet, Tolain, Clémenceau, V. Schœlcher, Greppo, et enfin les délégués du Comité central de la garde nationale : G. Arnold et Ranvier. »

*Un membre.* — M. Schœlcher a-t-il eu connaissance, comme M. l'amiral Saisset, que les maires aient pu se croire autorisés à procéder à cette élection, d'après le plein pouvoir qui leur aurait été donné par le Chef du pouvoir exécutif?

**M. Schœlcher.** — Cela n'a jamais été dit dans la réunion. Seulement, je crois qu'ils ont agi, dans ce cas là, je ne dirai pas légalement, mais comme étant autorisés par le Gouvernement à faire cette tentative.

**M. le Président.** — S'il n'y a plus de questions à faire relativement aux élections, la parole est à M. de Rainneville pour faire une autre question.

**M. de Rainneville.**—J'ai l'honneur de demander à M. Schœlcher s'il a encouragé ou découragé les efforts de l'amiral Saisset dans la résistance qu'il tâchait de faire à la tête des gardes nationaux dévoués à l'ordre, résistance qui avait une certaine puissance, puisque l'amiral avait encore son quartier-général au Grand-Hôtel ; qu'il pouvait occuper Passy et qu'il avait la gare Saint-Lazare.

**M. Schœlcher.**— Puisque je travaillais à la résistance, je n'aurais pu donner des encouragements que dans ce sens. Je n'ai vu l'amiral Saisset que le matin du jour où il a quitté Paris, et vous connaissez assez l'amiral Saisset pour savoir qu'il n'a besoin d'être encouragé ni découragé, quand il s'agit de faire son devoir avec énergie. S'il s'est retiré, c'est qu'il n'avait pas de forces suffisantes pour combattre. Mais je ne l'ai pas vu au moment où il s'est retiré; je ne l'ai vu que le matin, et il ne m'a pas dit qu'il eût l'intention de se retirer le soir. Je ne sais pas même à quelle heure il a opéré sa retraite. Je sais seulement que l'ordre du jour, par lequel il a dit aux gardes nationaux de rentrer chez eux, a été distribué à sept heures du soir.

**M. de Rainneville.** — Les journaux ont répété que M. Schœlcher aurait dit qu'il se passait à Versailles des événements qui pouvaient empêcher les gardes nationaux de se battre pour la cause de l'Assemblée.

Il a pu arriver dans ces moments de troubles que les gardes nationaux qui connaissaient mieux M. Schœlcher que l'amiral Saisset, aient pensé que l'amiral avait reçu de lui l'opinion qu'il n'y avait rien à faire avec la garde nationale, et qu'il fallait laisser aller les choses à la grâce de Dieu.

**M. Schœlcher.** — Messieurs, vous connaissez ces paroles : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. » Ceci a été publié dans le journal *Le Soir*. Je l'ai démenti de la manière la plus catégorique. Ce journal n'a pas inséré ma lettre, que j'ai alors publiée dans le *Siècle* et dans l'*Avenir national*.

Depuis hier ou avant-hier, un M. Georges Petit, que je ne connais pas, affirme de nouveau que ce sont mes paroles au Grand-Hôtel qui auraient amené la dissolution de l'armée de l'ordre. Je lui ai donné un démenti formel dans le *Siècle* et dans l'*Avenir national* d'aujourd'hui. Je lui ai répondu qu'il était absolument faux que j'eusse jamais prononcé les paroles qu'il prétendait avoir entendues de ma bouche, et je déclare ici de nouveau que c'est absolument faux. La preuve, c'est que cet homme se met en contradiction avec lui-même dans son récit, qui, je l'espère bien, sera démenti par le fils de M. Victor Lefranc. Il faut vous dire que quand je suis allé au Grand-Hôtel pour la première fois, je rencontrai un jeune officier d'état-major qui me dit : « Colonel, je suis le fils d'un de vos amis, de M. Victor Lefranc. » Je lui répondis : « Je suis très-heureux de faire votre connaissance, vous me servirez d'aide de camp. » Je n'étais pas colonel de la ligne, mais bien colonel d'artillerie, et cependant j'avais le droit de prendre un chef d'état-major pour mon aide de camp. Quand la première lettre à laquelle j'ai fait allusion a été publiée, j'ai dit à M. Victor Lefranc : « Puisque votre fils était là, je voudrais bien qu'il dît si j'ai prononcé de pareilles paroles dans le discours que j'ai fait à ce moment. »

Ici, je m'interromps afin de rendre mon récit plus clair et plus complet. Ce jour-là, je suis allé le matin au Grand-Hôtel où j'ai vu l'amiral Saisset, qui n'avait pas encore pris de résolution. J'étais retourné à la mairie du deuxième arrondissement, quand, vers quatre heures, un officier vint me dire : « Les gardes nationaux réunis au Grand-Hôtel sont fort agités ; nous serions très-heureux si vous vouliez bien venir leur parler et les calmer. »

M. Floquet, qui était là, s'offrit à m'accompagner; je lui dis que je ne demandais pas mieux, et il vint avec moi. Il était alors peut-être quatre heures ou quatre heures et demie. Je montai sur le perron qui est situé, comme vous le savez, dans la cour du Grand-Hôtel, et c'est de là que je prononçai quelques paroles. Mais je n'ai pas dit un mot de la prétendue lieutenance générale du duc d'Aumale, qui aurait été proclamée à Versailles, car je n'ai eu connaissance de ce bruit-là qu'à l'hôtel même.

La seconde lettre dont j'ai parlé a été publiée hier, et, comme je me trouvais à Paris, je suis allé au Grand-Hôtel, pensant que l'administrateur pourrait me donner quelques renseignements. Or, on m'a dit justement une chose qui me servira beaucoup, c'est que le bruit de la lieutenance générale du duc d'Aumale proclamée à Versailles, aurait été connu dans le Grand-Hôtel plusieurs heures avant mon arrivée. Ceci contredit le premier récit du *Soir*, qui disait que j'avais fait cette révélation dans mon discours.

**M. de Rainneville.** — Je vous demande pardon d'avoir soulevé cette question. Dès l'instant où vous démentez le fait, je n'insiste pas.

**M. Schœlcher.** — Si j'y avais vu un soupçon, je n'y aurais pas répondu, et je ne répondrai jamais à aucune question de ce genre. Mais je suis très-heureux d'expliquer les choses devant la Commission, afin qu'elle voie ce que peut faire la calomnie en pareil cas. Je lui demande donc la permission d'achever mon récit. Je rencontrai un jour sur le boulevard un monsieur qui me dit : « Vous ne me reconnaissez pas, mon colonel, je suis le major du Grand-Hôtel; j'ai été nommé par l'amiral Saisset. »

Je lui répondis : « Je suis très-heureux de vous rencontrer, car vous devez vous rappeler le discours que j'ai prononcé au Grand-Hôtel. » Puis, je lui demandai si j'avais parlé de la lieutenance. Il me répondit : « Pas le moins du monde. » Le fils de Victor Hugo, qui se trouvait là, fit la même déclaration.

Il paraît que mes calomniateurs ont vu que la chose ne pourrait pas passer comme cela. Aussi, le monsieur, que j'ai nommé tout à l'heure, dit dans la lettre qu'il a publiée hier, que je suis arrivé au Grand-Hôtel, que j'ai prévenu plusieurs artilleurs que j'avais une communication à leur faire, que je les ai menés dans un petit réduit du Grand-Hôtel et que c'est là que je leur ai fait la confidence concernant le duc d'Aumale. A partir de ce moment, ce bruit se serait répandu dans le Grand-Hôtel. Je vous fais juge de ce subterfuge. Du reste, j'ai donné un démenti formel à cet homme; nous verrons ce qu'il répondra.

**M. Vacherot.** — Voulez-vous me permettre de vous adresser une question? Vous n'y répondrez pas, si vous la trouvez trop indiscrète. Elle ne vous concerne pas, sans quoi vous n'y trouveriez, j'en suis convaincu, aucune indiscrétion. Mais il s'agit d'une autre personne, d'un de nos collègues, de M. Floquet, en un mot, à qui l'on a attribué la propagation de cette nouvelle. Je dois dire que malgré les bruits qui ont couru à ce sujet, je n'y ai jamais attaché d'importance.

**M. Schœlcher.** — Je ne me rappelle pas

cela. Je sais bien qu'on a attribué le fait à M. Floquet. Mais l'administrateur du Grand-Hôtel m'a dit que la première personne qui avait prononcé ces paroles était un colonel de la mobile qui se trouvait alors dans l'hôtel. Je ne crois pas devoir dire son nom, bien qu'il me l'ait donné; il jugera lui-même s'il lui convient de le faire connaître. C'est à ce propos-là qu'il me disait : « Le bruit avait été répandu dans l'hôtel, plusieurs heures avant que vous n'y vinssiez, par ce colonel. »

**M. de Rainneville.** — Ces paroles évidemment ne pouvaient avoir d'importance que dans la bouche de M. Schœlcher arrivant de Versailles.

**M. Delpit.** — Je voudrais prier M. Schœlcher de nous dire, en sa qualité d'ancien colonel de la garde nationale, son opinion personnelle sur la possibilité qu'il y avait, au moment où l'amiral Saisset s'est retiré, de garder des positions importantes comme Passy, la Muette, l'Ecole militaire, le quartier de la Banque, le Grand-Hôtel.

**M. Schœlcher.** — Il est bien difficile, pour moi, de répondre à cette question. D'abord, je ne suis pas militaire et je ne puis avoir que mon opinion personnelle là-dessus. L'amiral Saisset au contraire est un militaire, un homme de guerre, dont personne au monde ne peut contester l'énergie et le courage, et, s'il a jugé la résistance impossible, c'est que certainement elle devait l'être.

Cependant, voici mon opinion personnelle, que je ne puis nullement mettre en parallèle avec celle de l'amiral Saisset.

Nos approvisionnements augmentaient tous les jours, ainsi que le nombre de gardes nationaux qui venaient se ranger autour de nous, lesquels étaient animés d'un très-bon esprit et étaient très-décidés à se battre quand le moment viendrait. Nous avions déjà douze mitrailleuses, et il me semble que, dans ces conditions, si nous avions pu tenir encore quelques jours, nous aurions pu réussir.

Vous pouvez vous rappeler d'ailleurs que le lendemain du jour où eut lieu la fusillade de la place Vendôme, plusieurs gardes nationaux sont venus à Versailles me prier de les introduire auprès du général Le Flô, dans le but d'obtenir de lui des canons avec lesquels, disaient-ils, il leur semblait très-facile de prendre la place Vendôme. Je me rappelle que M. Le Flô dit à cette occasion : « Mais, c'est très-difficile de confier des canons à la garde nationale, car nous n'en avons pas beaucoup; » et il finit par ne pas les donner.

Le lendemain ou le surlendemain, nous sommes encore venus trouver M. Thiers. — Je me rappelle cela parfaitement; je crois même que M. Tirard et quelques maires se trouvaient avec nous, nous lui avons dit : « La garde nationale est disposée à se battre; elle est très-résolue, mais elle est un peu embarrassée (c'était avant que l'amiral Saisset ne fût nommé général en chef de la garde nationale), elle est inexpérimentée, et si vous adjoignez seulement 5,000 hommes de troupes régulières, cela lui donnerait de l'assurance. » Les paroles que M. Thiers nous répondit sont encore présentes à ma mémoire : « Ni 5,000, ni 500, ni 5, j'ai besoin du peu de troupes que j'ai à ma disposition et dont je ne suis pas encore complétement sûr, pour défendre le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Si je vous donne 5,000 hommes et qu'ils soient battus, il faudra en envoyer 5,000 autres pour les remplacer ou les soutenir. » — Et il refusa très-catégoriquement.

Quant aux dispositions de la garde nationale, elles étaient excellentes. Plusieurs des membres de cette assemblée peuvent se rappeler qu'au moment même où l'amiral Saisset fut nommé général en chef de la garde nationale, je proposai à la tribune qu'il passât une revue de la garde nationale aux Champs-Elysées, affirmant qu'il réunirait immédiatement autour de lui 200,000 gardes nationaux. (C'est vrai !)

Je vous ai exposé mon opinion personnelle. Mais il est évident que je me soumets à l'opinion de M. l'amiral Saisset qui est un homme dont les lumières et le courage m'inspirent une parfaite confiance. Sans quoi, je ne me serais pas mis sous ses ordres.

*Un membre.* — M. Schœlcher s'est-il trouvé en rapport avec un des aides de camp de l'amiral Saisset, M. Baudefort, je crois, qui a écrit dans les journaux : qu'au moment où Paris a été abandonné, on aurait pu réunir 120,000 hommes de gardes nationaux ?

**M. Schœlcher.** — C'est possible, je n'en sais rien. Tout ce que je puis dire, sous les réserves que j'ai déjà faites, c'est qu'on aurait pu se battre.

*Même membre.* — Les munitions manquaient-elles absolument ?

**M. Schœlcher.** — Non, pas absolument;

mais on en manquait. Comme je l'ai dit, nous avions à la mairie du 2e arrondissement douze mitrailleuses. Je ne sais pas même si l'amiral l'a su, parce que c'était la veille du jour où il est parti.

Je me rappelle encore que les hommes qui ont conféré avec nous, nous ont dit : « Mais vous avez déjà douze mitrailleuses ; » ce qui prouve qu'ils savaient par leurs espions tout ce qui se passait ; et cependant ces mitrailleuses étaient arrivées pendant la nuit.

**M. de Rainneville.**—A 25 mètres du Grand-Hôtel, vous ne deviez plus pouvoir passer. N'y avait-il pas des Garibaldiens qui montaient la garde ?

**M. Schœlcher.** — Il n'est pas exact que la passage eût été barré à 25 mètres du Grand-Hôtel. Jusqu'au dernier moment nous communiquions avec la gare ; je me rappelle même que j'y suis venu le lendemain.

*Un membre.* — On y arrivait avec peine, a dit l'amiral Saisset.

**M. Vacherot.** — C'est de l'autre côté que vous étiez serrés de près.

**M. Schœlcher.**— J'allais de la mairie du second arrondissement au Grand-Hôtel par la rue de la Paix et par le boulevard.

**M. de Rainneville.**— Est-ce qu'il n'y avait pas beaucoup de garibaldiens ?

**M. Schœlcher.** — Je n'en ai pas vu un seul aux alentours. Pendant que nous étions au Grand-Hôtel, les hommes du comité central étaient concentrés à la place Vendôme et même il était question que l'amiral transportât le lendemain son état-major à la Bourse. Nous comprenions bien que le Grand-Hôtel était entouré et que nous y aurions été pris comme dans un filet, tandis qu'à la Bourse, nous pouvions nous défendre de tous les côtés, établir des vedettes et des postes avancés, en un mot, nous tenir sur nos gardes d'une manière plus solide.

*Un membre.* — Vous rappelez-vous où se trouvait, entre le Grand-Hôtel et la place Vendôme, la délimitation des avant-gardes de l'émeute.

**M. Schœlcher.** — Ce que je puis vous dire, c'est que le boulevard était parfaitement libre et que j'abordais toujours le Grand-Hôtel, par le boulevard et, que, par conséquent, je traversais le boulevard devant la place Vendôme. Une certaine partie de la rue de la Paix devait être libre aussi. Je crois me rappeler que les émeutiers se bornaient à occuper la place Vendôme, mais qu'ils n'avaient pas de poste avancé jusque sur le boulevard. Mais je ne sais pas si c'est à ce moment-là, ou plus tard, qu'ils ont eu connaissance de l'existence de magasins dans le Grand-Opéra et qu'ils y ont pris des quantités immenses de vivres et de munitions. Je sais seulement que le boulevard a encore été libre quelque temps après.

**M. Vacherot.** — Il y a un point qui reste obscur pour moi, même après la déposition de l'amiral Saisset. La situation était très-complexe et elle pouvait commander, je dirai deux lignes de conduite, se caractérisant ou se définissant par ces mots : Résistance ou transaction. On résistait et on transigeait à la fois. Eh bien, c'est là-dessus que je voudrais entendre M. Schœlcher s'expliquer très-nettement. Je voudrais qu'il nous dît jusqu'à quel point on transigeait ou on résistait, et quelle était la pensée générale de la municipalité; — je ne parle pas bien entendu des instructions qu'elle pouvait avoir reçues. —Je désirerais savoir quelle était la pensée de M. Schœlcher lui-même, lorsqu'il venait à Paris organiser la résistance, comptant, par conséquent, avoir recours au besoin à la force lorsque celle-ci serait suffisante, alors qu'il transigeait cependant, dans une certaine mesure, puisque l'affaire des élections était une transaction. Je demande pardon à M. Schœlcher de cette nouvelle question.

**M. Schœlcher.** — Votre demande est très-claire et il est très-facile d'y répondre. Voilà ma pensée. Je crois qu'on pouvait résister ; je crois qu'on aurait pu le faire surtout si on avait eu le temps d'organiser les forces nécessaires. Quant à ma conduite, elle a précisément consisté à tenter des transactions en attendant qu'on fût en état de résister. J'ai travaillé pour ma part, à organiser la résistance, sous les ordres de l'amiral, bien entendu, et si j'ai donné ma voix à la transaction qui a eu lieu, c'était pour gagner du temps.

**M. le marquis de Mornay.** — Les élections devaient avoir lieu le lendemain; cela vous donnait bien peu de temps pour organiser des forces. Vous croyiez donc qu'on aurait pu commencer dès le lendemain les opérations militaires.

**M. Schœlcher.** — Au moment où la transaction a eu lieu, je savais que l'effusion du sang était imminente et, si dans les conditions mêmes où nous nous trouvions, on en était venu aux mains, je ne sais pas si nous n'aurions pas été vainqueurs, tant la Garde nationale était bien dis-

posée! Il faut dire cependant que les gardes nationaux, qui étaient réunis au nombre de deux mille à peu près au premier arrondissement, avaient fraternisé avec les trois bataillons fédérés qui étaient venus là. Ils avaient cru, eux aussi, que peut-être il était mieux d'attendre encore que nous fussions plus fortement organisés. La transaction qui est intervenue était faite en vue d'un conseil municipal, et non pas en vue d'une Commune. Nous comptions que les maires qui seraient nommés rentreraient dans leurs mairies, qu'ils redeviendraient les maires de l'administration de Paris. *Il avait été convenu aussi que le comité central céderait l'Hôtel-de-Ville et les mairies. Or, il n'a rien cédé du tout*, et quand les maires sont venus dans leurs mairies pour procéder aux opérations électorales, les membres du Comité central qui s'y trouvaient n'ont pas voulu se retirer.

Nos forces se préparaient; mais, au moment où la transaction a eu lieu, je ne crois pas qu'elles fussent assez grandes pour nous permettre de résister immédiatement.

**M. le marquis de Mornay.** — Vous pensiez que l'on pouvait arriver à un désarmement. Cependant vous saviez que vous agissiez dans un sens absolument contraire aux idées et aux votes de la Chambre.

**M. Schœlcher.** — Certainement, je savais que j'agissais pour mon propre compte. J'ai dit tout à l'heure que je n'ai consenti à cette transaction que parce que je savais que c'était un moyen d'éviter l'effusion du sang, et que je croyais en cela seconder les efforts de l'amiral Saisset, qui nous disait avoir reçu, comme instructions du gouvernement, d'éviter à tout prix l'effusion du sang. Je crois encore qu'à ce moment la résistance n'était pas impossible.

D'ailleurs, l'Assemblée avait déjà délibéré et elle avait fixé les élections au 3 avril, si je ne me trompe; nous ne devancions donc que de quelques jours la volonté de l'Assemblée, qui aurait pu seule, je le reconnais, donner à cette mesure le caractère de la légalité.

**M. Vacherot.** — Je demande à dire un mot sur ce point qui me paraît fondamental. Vous espériez évidemment que, les élections se faisant au moment de cette transaction, les maires et adjoints qui seraient réélus reprendraient possession de leur mairie, et qu'alors, naturellement, la Garde nationale se rallierait dans sa meilleure, et peut-être, dans sa plus grande partie, aux municipalités, que cela découragerait le Comité central, et qu'il serait forcé de se retirer. C'était là votre pensée?

**M. Schœlcher.** — Précisément.

**M. Vacherot.** — C'est de cette manière que vous espériez éviter la guerre civile?

**M. Schœlcher.** — Oui, d'autant mieux que plus nous aurions avancé dans cette voie, plus nous aurions été en état de résister.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Vous croyez donc qu'il était possible d'éviter la guerre civile?

**M. Schœlcher.** — Oui, je crois que si nous avions pu avoir encore huit ou dix jours pour nous organiser, nous aurions opposé un tel frein au Comité central, ou bien à la Commune qui lui a succédé, qu'elle n'aurait pas accepté la lutte, ou que, si elle l'avait acceptée, nous aurions été très-rapidement vainqueurs.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Quand j'ai été arrêté à la gare de Lyon, me rendant à l'Assemblée, je vous déclare que l'aspect du faubourg Saint-Antoine était déjà formidable et qu'il y avait une masse considérable de canons dans tout le faubourg jusqu'à la Bastille.

J'avais d'abord été conduit devant un comité dont j'ai oublié le nom, par treize gardes nationaux; je réclamais ma mise en liberté en ma qualité de député.

*Un membre.* — Vous avez été arrêté avec le général Chanzy?

**M. le marquis de Quinsonas.** — Non, il a été arrêté à la gare d'Orléans et moi à la gare de Lyon. Il était environ neuf heures du matin quand je suis passé devant Mazas, conduit par treize gardes nationaux. Le premier comité devant lequel je fus amené, ayant refusé de me rendre la liberté, on me mena devant un second comité qui, lui, me fit relâcher. C'est là ce qui fait que j'ai parcouru à peu près tout le faubourg Saint-Antoine depuis Mazas jusqu'à l'avenue de Charonne. C'était le 20 mars au matin.

Eh bien! j'ai trouvé, soit à Mazas, soit dans les rues avoisinantes, une telle quantité de postes, de barricades garnies de canons et de mitrailleuses, une telle quantité d'hommes armés qui les gardaient, que je suis convaincu qu'il eût été impossible d'attaquer ce quartier sans des forces considérables. Mais je ne parle que pour ce quartier-là.

**M. Schœlcher.** — Le 20 mars, il y avait déjà deux jours écoulés depuis le départ du

Gouvernement qui avait eu lieu le 18; toutes les casernes avaient été abandonnées pleines de munitions. Les insurgés les avaient vidées. On peut dire qu'ils n'ont pas pris le pouvoir et qu'ils l'ont ramassé par terre.

Dans ces deux jours, ils ont pu déjà s'emparer de beaucoup de pièces de canon, faire des barricades et se fortifier, pensant bien qu'ils seraient attaqués.

Mais je n'ai jamais été de ce côté-là.

Je crois que si on avait résisté, on serait toujours arrivé à la guerre civile, mais à une guerre civile beaucoup moins longue que celle qui a eu lieu; je crois qu'avec 200,000 gardes nationaux résolus, on serait venu à bout du mouvement. Telles sont du moins mes impressions personnelles.

(*Séance du 30 juin 1871*).

---

## ANNEXES

A LA DÉPOSITION DE M. SCHŒLCHER.

Le journal le *Soir* a attribué à M. V. Schœlcher, député, certaines paroles que celui-ci aurait prononcées le 25 mars dernier dans une réunion tenue au Grand-Hôtel. M. Schœlcher a donné aux allégations du journal le *Soir* le démenti le plus formel. Ce journal persistant, malgré ce démenti, dans ses affirmations, nous croyons devoir publier les pièces suivantes qui ne laisseront aucun doute sur la fausseté des allégations du *Soir* : »

*A Monsieur Schœlcher.*

Paris, 23 juin.

Mon cher Monsieur,

J'ai lu dans le *Soir* un article qui me surprend et sur lequel j'attire votre attention. Il vous concerne.

J'étais au Grand-Hôtel du 22 au 25 mars dernier. Je ne vous ai jamais entendu prononcer les paroles que vous prête ce journal.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là une intention de vous calomnier et de jeter un blâme sur notre parti et qu'il faudrait donner un démenti au *Soir*? Si mon témoignage peut vous être utile en cette occasion, je me tiens à votre entière disposition.

Mes amitiés,

THÉOD. ROBIN,
de l'artillerie auxiliaire.

*A Monsieur le colonel Schœlcher, membre de l'Assemblée nationale, et ancien commandant de l'artillerie de la garde nationale de Paris.*

Versailles, 30 juin 1871.

Mon cher colonel,

Vous me communiquez une lettre, signée F. Petit, insérée au journal le *Soir*, et dans laquelle il vous est attribué d'avoir « dissous l'armée de l'ordre », en annonçant que l'on avait proclamé à Versailles, la lieutenance générale du duc d'Aumale.

Jamais je n'ai entendu dire que vous ayez tenu un pareil langage. mais pour rendre hommage complet à la vérité, je dois déclarer et affirmer : que dès le 25 mars, vers six heures du matin, ce bruit était répandu au Grand-Hôtel; et ce n'est que vers une heure de l'après-midi, que vous y êtes venu ce jour-là, prendre mes ordres, comme d'habitude.

Laissez-moi vous engager, mon cher colonel, à laisser désormais sans réponse, tous ces propos rapportés par des personnes mal informées.

Veuillez agréer, mon cher colonel, la nouvelle assurance de ma vieille et sincère amitié.

Vice-amiral SAISSET.
Membre de l'Assemblée nationale.

*M. Schœlcher, député de la Seine à Versailles.*

Paris, 1er juillet 1871.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, pour invoquer mes souvenirs, en ma qualité de major de place au Grand-Hôtel, dans la journée du 25 mars dernier, au sujet de l'article publié par le journal le *Soir*, à la date du 29 juin.

Je me rappelle parfaitement qne dans un exposé de la situation, il nous a été dit, par un officier supérieur, que l'on faisait courir le bruit que le duc d'Aumale venait d'être acclamé lieutenant-général à Versailles, mais je certifie que cette communication officieuse n'a pas été faite par vous, Monsieur le député, je crois même me rappeler que vous n'étiez pas à l'hôtel à ce moment et vous n'êtes rentré que plusieurs heures après cet incident.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

MEYNIER,
47, rue Taitbout.

Les soussignés, présents au Grand-Hôtel le 25 mars dernier comme gardes nationaux et artilleurs de l'armée et volontaires, déclarons n'avoir pas entendu M. Schœlcher dire que le duc d'Aumale avait été nommé lieutenant-général du royaume par l'Assemblée, ainsi que le prétend M. G. Petit dans sa lettre adressée au journal le *Soir*.

Nous pouvons certifier que ces paroles ont été prononcées, non par M. Schœlcher, mais bien par un citoyen faisant partie de la garde nationale, et qui a parlé avant M. Schœlcher. Celui-ci nous a simplement tenu au courant des démarches faites auprès du comité central pour la remise des élections.

Paris, 30 juin 1871.

Théod. Robin, 8, rue Blanche; O. Lesage, impasse Saint-Louis, 12; J. Lesage, 12, impasse Saint-Louis, 17e arrondissement.

On me communique la lettre suivante, adressée par M. Ernest Duvergier de Hauranne, député du Cher, à un de ses amis, au sujet de l'attitude que j'ai tenue, au Grand-Hôtel, dans la journée du 25 mars.

Voici cette lettre :

Harry, le 6 juillet 1871.

Mon cher ami,

J'étais en effet au Grand-Hôtel, le 25 mars, dans l'état-major improvisé de la garde nationale, auquel j'étais venu me joindre la veille au soir, en prévision d'une action prochaine, et je puis attester que M. Schœlcher n'a pas joué le rôle qu'on lui attribue.

Il n'est pas vrai qu'il nous ait poussés à nous insurger contre l'Assemblée nationale; il n'est pas vrai qu'il nous ait annoncé la nomination du duc d'Aumale à la lieutenance générale du royaume. Le bruit en était répandu depuis plusieurs heures, au grand désespoir de tous les amis de l'ordre. Nous craignions de nous trouver pris entre deux révolutions, quand M. Shœlcher est venu nous détromper, et réduire, à leurs proportions véritables, nos sujets de déconragement et de tristesse.

En nous avertissant que notre cause était perdue, il ne songeait qu'à éviter une effusion de sang malheureusement inévitable, mais complétement inutile en ce moment-là, puisque l'Armée de Versailles ne pouvait pas encore venir à notre aide. Ceux qui l'accusent aujourd'hui d'avoir trahi et calomnié l'Assemblée sont eux-mêmes des calomniateurs.

Tous les assistants se rappellent avec quel air d'accablement et de tristesse profonde il gravit les marches du Grand-Hôtel, pendant que la foule assemblée dans la cour se découvrait respectueusement devant lui; — de quel accent de voix douloureux il nous annonça que les maires de Paris ayant été forcés de consentir, le couteau sur la gorge, à ce que les élections eussent lieu le lendemain même, nous ne devions plus songer à nous faire tuer les armes à la main, mais nous rendre au scrutin en assez grand nombre pour faire avorter les projets du Comité central.

Ce conseil était sage, et Paris doit regretter encore de ne l'avoir pas suivi. Nous devions voter, puisque nous ne pouvions plus combattre, et que le vote était notre seule ressource; nous devions voter tout en faisant nos réserves légales; si, dès ce jour-là, les défenseurs de l'ordre avaient pu s'entendre, les élections de la Commune auraient été la ruine de la Commune elle-même.

Je n'ai entendu faire à M. Schœlcher aucune concession de principes. Il se contenta de nous éclairer sur les tristes événements qui venaient de s'accomplir.

D'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, M. Schœlcher n'était pas pour nous un simple député de Paris. Il était un de nos chefs, un de nos officiers supérieurs délégués au commandement de la garde nationale par les membres élus de la municipalité parisienne, avec l'aveu du gouvernement de Versailles. Il était même le seul qui fût présent à cette heure déplorable, et qui pût nous donner des instructions vainement attendues depuis la veille. Il ne faisait que son devoir en nous transmettant les décisions prises par les maires en présence de l'émeute. L'amiral Saisset fit la même chose quelques heures plus tard, quand il nous donna l'ordre de rentrer dans nos foyers.

A présent que cette affreuse guerre civile est terminée et que les coupables sont entre les mains de la justice, les honnêtes gens de tous les partis, qui sont restés fidèles à la cause nationale, devraient apprendre à se respecter les uns les autres au lieu de se livrer à des récriminations injustes. Pour ma part, je suis heureux d'avoir pu fournir ce témoignage à un homme dont je respecte profondément le caractère, et

dont la conduite a été sans reproche, sinon sans erreur ou sans illusion.

Signé : Ernest DUVERGIER DE HAURANNE.
Député du Cher.

Nous soussignés, artilleurs de l'artillerie de la garde nationale, présents au Grand-Hôtel, pendant la journée du 25 mars, nous affirmons, contrairement au dire de M. Georges Petit, (voir sa lettre au *Soir* du 29 juin) qu'il n'est pas vrai que, dans la petite cour où nous étions réunis, M. Schœlcher, notre colonel, nous ait adressé ces paroles : « *On dit que l'Assemblée de Versailles vient de proclamer le duc d'Aumale, lieutenant-général du Royaume.* »

Le colonel n'a dit cela, ni rien de pareil, à aucun d'entre nous; ce bruit courait à notre parfaite connaissance dans l'Hôtel depuis le matin, et lorsque notre colonel n'était pas encore arrivé.

Nous affirmons, contrairement à M. Georges Petit, que MM. Schœlcher et Floquet, ne sont venus ensemble au Grand-Hôtel *qu'une seule fois* vers quatre heures du soir; qu'alors M. Floquet a parlé du haut du perron à la foule des gardes nationaux rassemblés dans la grande cour, seulement après le colonel Schœlcher, et que celui-ci, dans son discours, n'a pas dit un mot de la prétendue Lieutenance-générale du duc d'Aumale.

M. Georges Petit dit encore : « les délégués étaient nommés quand MM. Schœlcher, Floquet et Lockroy *se présentèrent de nouveau dans l'Hôtel.* » Nous affirmons que M. Lockroy n'a paru au Grand-Hôtel à aucun moment de la journée.

Signé :

*J. Demant*, capitaine commandant
la 8e batterie d'artillerie,
rue de la Harpe, n° 15.

*E. Jouve*, capitaine
8, Place de la Bourse.

L'adjudant-major d'Artillerie,
de semaine et de service au Grand-Hôtel,
du 22 au 26 mars.
*Planan.*

*E. Maint*,
Adjudant sous-officier,
20, rue Caumartin.

# DÉPOSITION

DE

# M. TIRARD

**M. le Président.** — Monsieur Tirard, comme maire, vous avez joué un grand rôle dans le 2e arrondissement. Nous venons vous prier de nous dire ce que vous savez sur les événements qui ont précédé, accompagné ou suivi le 18 mars.

**M. Tirard.** — Je ne peux vous dire exactement quelle était la situation de Paris avant le 18 mars, car j'étais à Bordeaux.

**M. le Président.** — A quelle époque avez-vous pris la mairie?

**M. Tirard.** — Le 5 septembre.

**M. le Président.** — Vous avez été maire pendant toute la durée du siége.

**M. Tirard.** — Oui, Monsieur.

**M. le Président.** — Je ne sais pas si la Commission trouvera inutile que je pose quelques questions à M. Tirard sur l'administration de sa mairie pendant la durée du siége, ou si nous devons nous borner à l'insurrection du 18 mars.

**M. Tirard.** — Messieurs, si vous voulez que je limite ma déposition aux causes de l'insurrection, je ne puis vous les indiquer, au point de vue des faits, que dans la sphère d'activité un peu étroite où je me trouvais placé; car nous vivions d'une façon un peu isolée dans chacun de nos arrondissements. Ainsi, depuis le 5 septembre jusqu'à mon départ pour Bordeaux, je suis sûr qu'il ne m'est pas arrivé six fois de sortir de mon arrondissement, excepté pour aller à l'Hôtel-de-Ville et dans les Ministères.

**M. le Président.** — Vous ne nous direz que ce que vous saurez. Mais vous qui savez tout ce qui concerne le 2e arrondissement pendant la durée du siége, avez-vous pu prévoir le 18 mars?

**M. Tirard.** — En aucune façon. Mon arrondissement était un des plus faciles à administrer. Il est composé de négociants, d'hommes de loi, d'agents de change, et si j'en excepte le quartier Bonne-Nouvelle où se trouvent un certain nombre d'ouvriers, c'est un des arrondissements les plus riches de Paris. La preuve, c'est que, quoiqu'il ait été le premier où aient fonctionné les cantines nationales, il est un de ceux qui ont le moins dépensé.

**M. le Président.** — Combien receviez-vous par jour?

**M. Tirard.** — Très-peu; pendant les deux premiers mois, nous n'avons pas demandé un sou à la ville. Nous avons reçu à peu près 90,000 francs de dons particuliers. Ensuite la dépense pouvait varier de 600 à 1,200 francs par jour. M. Vavasseur, président de la commission des cantines, membre du Conseil d'Etat, et M. Maumy, vice-président, avaient fait des approvisionnements, en temps utile, qui nous ont permis de nous soutenir fort longtemps sans avoir recours à des suppléments de solde.

Quant au comité de vigilance, dès le début, vers le 6 ou le 7 septembre, je reçus la visite de quatre ou cinq individus qui m'étaient complétement inconnus. Parmi eux se trouvait un nommé Johannard, que j'ai su depuis être un courtier en articles de Paris. Ces messieurs vinrent me dire qu'ils étaient le Comité de vigilance du 2e arrondissement. Je leur demandai ce que c'était que ce Comité; ils me répondirent qu'il y avait vingt comités de même nature qui devaient s'installer dans chacune des mairies pour apporter leur concours à l'administration municipale. Je leur demandai de quelle nature de

concours il s'agissait, et de qui ils tenaient leur mandat. Ils me répondirent qu'ils venaient de l'Hôtel-de-Ville, et je leur fis observer que je n'avais reçu aucune communication à cet égard. « J'ai déjà un comité d'armement de la garde nationale, ajoutai-je; plus, quelques commissions que j'ai organisées pour les cantines, pour les secours et différents services de la municipalité, je ne saurais donc à quoi vous employer, »—ils insistèrent beaucoup. — J'eus l'occasion d'aller à l'Hôtel-de-Ville. Je parlai de la visite que j'avais reçue. On me répondit d'une façon assez évasive, on me dit : « ce sont des gens qui pourront vous rendre des services; les municipalités vont avoir à jouer un très-grand rôle, vous pouvez avoir besoin de quelques jeunes gens. »—« Enfin, qu'est-ce que voulez que j'en fasse? Ma mairie est très-petite, je n'ai qu'un cabinet pour mes trois adjoints et pour moi ; et la salle des mariages elle-même est occupée par des employés. Je n'ai donc pas de pièces disponibles. » Enfin, les membres de ce comité étant revenus à plusieurs reprises, et voulant s'imposer, je finis par les mettre à la porte.

*Un membre.* — Quelle est la personne qui vous a engagé à les recevoir à l'Hôtel-de-Ville.

**M. Tirard.** — Je ne me le rappelle pas, mais ce n'est pas M. Etienne Arago, je ne l'ai jamais vu en particulier qu'après le 31 octobre.

Enfin, à la réunion des maires, j'ai parlé de cette affaire ; j'ai demandé ce que c'était que le comité de vigilance. J'ai dit que ceux de mon arrondissement étaient très-pressants ; j'ai demandé ce que je devais en faire. On me répondit qu'ils n'avaient pas une existence légale, mais enfin qu'il y avait un certain intérêt à ne pas les brutaliser, parce qu'ils avaient derrière eux un personnel assez nombreux qui, à un moment donné, pouvait devenir un danger et qu'il valait mieux les avoir sous la main que contre soi.

Enfin, il s'était installé à la Bourse un atelier de confection. La ville de Paris avait acheté un certain nombre de pièces d'étoffes, elle les faisait couper et distribuer à des ouvriers par une association de tailleurs. Les membres du comité revinrent et me dirent : — « Nous allons prendre la liste des ouvriers à qui on donne du travail et nous avons besoin d'une pièce. » — Je n'avais aucun local dans la mairie, je fis venir le chef d'état-major de la garde nationale du 2e arrondissement et je lui dis :— « Avez-vous une pièce dont vous puissiez disposer? Voilà des gens qui me persécutent et qui m'annoncent avoir quelque chose de sérieux à faire. »—Il me répondit : « J'ai une pièce dans laquelle se réunissent les chefs de bataillon. Qnand nous avons des conseils de discipline, c'est là qu'ils se tiennent. »— Je donnai cette pièce à ces hommes. Je n'en entendis plus parler pendant trois semaines ou un mois. Quelque temps après, comme il y avait dans la cour de la mairie des dépôts d'armes et de munitions, le major vint me prévenir qu'il était indispensable de faire fermer la porte de la sacristie de l'église des Petits-Pères, de façon à empêcher la circulation du public à travers cette cour. J'en fis donc interdire l'entrée. Il en résulta que les hommes du comité de vigilance ne purent plus rentrer dans le local affecté à l'état-major. Alors ils vinrent me trouver, se montrèrent très-violents, et m'écrivirent une lettre à moitié polie. Je leur répondis que j'avais fait ce que j'avais dû, que le major de la subdivision avait interdit au public l'entrée de la cour, et qu'ils eussent à me laisser tranquille.

Depuis ce temps, je n'en ai plus entendu parler. Ces faits se sont passés quelque temps avant le 31 octobre. Maintenant je dois vous dire qu'ils se réunissaient dans la Cour des Miracles, mais que ces réunions n'ont jamais été l'occasion d'aucun désordre. Je n'en ai pas été inquiété, mais je sais qu'il y a d'autres mairies où ils se sont implantés.

**M. le Président.** — Comment la police se faisait-elle dans votre arrondissement?

**M. Tirard.** — J'avais des gardiens de la paix que M. de Kératry m'avait envoyés. C'est l'arrondissement qui en a eu le premier et il les a gardés jusqu'à la fin.

Seulement, je dois dire qu'ils ne s'y trouvaient pas à l'aise. La population ne les aimait pas; je leur donnai la mission de tâcher de mettre un peu d'ordre dans la rue du Croissant, où les marchands de journaux se réunissent, entretiennent un tumulte perpétuel et empêchent les habitants de dormir ; ils ne purent y réussir.

J'ai eu en outre un bataillon de vétérans de la garde nationale qui a rendu de véritables services et qui était composé de gardes nationaux trop âgés pour aller au rempart.

*Un membre.* — Les payait-on?

**M. Tirard.** — Non, Monsieur; ils ont demandé en effet à être payés, mais quoiqu'ils aient rendu de très bons services, j'ai résisté jusqu'au

bout. Ils avaient fondé, je crois, entre eux une caisse de secours, mais la mairie n'est pas intervenue.

**M. le Président.** — Ainsi, vous aviez une bonne police et vous n'avez pas été opprimé par le comité central.

**M. Tirard.** — Non, Monsieur, mais en dehors de ce comité de vigilance, il y avait le comité d'armement qui avait été institué à l'origine pour organiser la garde nationale. Le comité d'armement avait été composé de braves négociants que je connaissais pour la plupart. Il a très-bien fonctionné pendant un certain temps. Mais au bout de trois ou quatre semaines on commença à s'y quereller. Ce comité qui avait pour président, un avoué, M. Benazet; qui était un de mes adjoints, vit son autorité méconnue. A chaque instant la discussion prenait une telle intensité de violence que j'étais obligé d'intervenir.

Au bout de quelques jours, plusieurs des membres du comité envoyèrent leur démission, j'en profitai pour le dissoudre. Ils sont allés à l'Hôtel-de-Ville se plaindre, dire que j'avais commis un abus d'autorité, et le maire de Paris eut beaucoup de peine à leur faire comprendre que du moment que je n'étais plus d'accord avec eux, j'avais raison de les dissoudre. J'ai reconstitué un autre comité d'armement qui m'a rendu de très grands services.

**M. le Président.** — M. Dubail nous disait tout-à-l'heure qu'il faisait remonter la formation du comité central, aux relations qui se sont nouées entre les membres des conseils de familles de chacun des bataillons de la garde nationale, lesquels s'étant peu à peu habitués à vivre à part, ont constitué comme une sorte de grand conseil de famille sous le nom de comité de la garde nationale. Est-ce votre opinion?

**M. Tirard.** — Pas pour ce qui regarde le 2me arrondissement.

**M. le Président.** — Vous nous disiez que les membres de votre comité de vigilance repoussés du local qu'ils avaient occupé à l'origine, se réunissaient dans la Cour des Miracles. S'agit-il de tous les membres des divers comités de vigilance, ou des vôtres seulement ?

**M. Tirard.** — Ils ne s'y réunissaient pas, comme membres du comité de vigilance; seulement il y avait là un club, comme il y en avait un à l'Alcazar, aux Folies-Bergères.

Ce club a été organisé, je crois, par les membres du comité de vigilance, mais je ne sache pas qu'ils eussent d'affiliation avec les autres.

**M. le Président.** — Quelle est, dans votre pensée, l'origine du Comité de la garde nationale?

**M. Tirard.** — Il pourrait très-bien se faire que ce soit dans les Conseils de famille de chaque bataillon qu'il faille la chercher, mais dans le deuxième arrondissement, aucun indice ne me permet de l'affirmer. Je sais que les membres des comités d'armement se réunissaient, et je dois dire qu'ils ne le faisaient pas dans un mauvais but. Car pour moi une des causes les plus grandes du manque d'organisation qui a existé dans l'ensemble des municipalités, a été précisément l'isolement et la divergence des administrations. Chaque arrondissement opérait à sa manière. Les uns distribuaient les vivres d'une façon et les autres d'une autre. Pour l'armement de la garde nationale tout était différent; ici, c'était la mairie qui fournissait l'équipement, là, c'était l'Hôtel-de-Ville. Il y en avait qui fournissaient des objets de campement. Cela m'a donné des ennuis extrêmes, car j'ai toujours résisté à faire directement et sous ma propre responsabilité des distributions de cette nature. C'est l'Hôtel-de-Ville qui m'a fait les fournitures, et je n'ai jamais fourni autre chose que ce que l'Hôtel-de-Ville m'a donné, sauf quelques chaussures.

Eh bien, les comités d'armement avaient eu l'idée de se réunir pour se mettre d'accord. Maintenant, il est possible que ces réunions aient dégénéré, et qu'au lieu de s'en tenir aux questions d'administration, on soit arrivé à discuter les questions brûlantes du moment. Je n'en ai pas la preuve, mais il est possible que ce soit là qu'ait pris naissance le fameux Comité central de la garde nationale. Maintenant, Messieurs, si vous voulez, je vais arriver à la journée du 18 mars.

**M. le Président.** — Je le veux bien, si vous n'avez rien de plus à dire sur la garde nationale.

**M. Tirard.** — Mon Dieu, non ! La garde nationale était animée d'un excellent esprit; elle était très-désireuse de se battre ; elle était prise de ce sentiment d'orgueil patriotique dont nous parlait le général Trochu, l'autre jour, dans sa fameuse conférence. La garde nationale, pleine d'illusions jusqu'au jour de la capitulation, fut profondément affectée de cette douloureuse extrémité.

Il y eut alors une véritable explosion de rage et de douleur. Chaque fois que je revenais

du comité des subsistances dont je faisais partie, on m'attendait ; je voyais qu'on cherchait à lire dans mes yeux mes impressions de façon à y puiser des espérances ; enfin, il y eut un moment d'ébranlement moral excessif, lorsque nous arrivâmes au douloureux moment de la capitulation. Cependant, il ne se produisit aucune espèce de mouvement. Pas un des bataillons n'a bougé pendant toute la durée du siége, excepté au 31 octobre pour aller à l'Hôtel-de-Ville secourir le Gouvernement. De sorte que rien ne me faisait prévoir les événements du 18 mars jusqu'au moment où je suis parti pour Bordeaux.

Peu de jours après mon arrivée à Bordeaux, M. Jules Simon, qui était alors ministre de l'Intérieur, par intérim, me fit part de dépêches que M. Ernest Picard venait de lui envoyer. Il lui parlait du comité central, de l'affaire des canons, et manifestait les craintes que ces événements lui faisaient concevoir.

Quelques jours après, il me pria, ainsi que MM. Henri Martin, Arnaud de l'Ariége et Clémenceau, d'aller à Paris pour aviser aux mesures à prendre. Nous partîmes le 2 mars, en compagnie de l'amiral Pothuau. J'arrivai dans mon arrondissement; je le retrouvai à peu près comme je l'avais laissé, seulement, je dois le dire, très-courroucé contre l'Assemblée. Toutes les personnes que je vis, même les hommes qui avaient jusqu'alors manifesté le plus grand désir de rester attachés au Gouvernement de la défense nationale, les hommes les plus importants de l'arrondissement, les commerçants qui m'avaient donné le concours le plus actif pendant toute mon administration, me parurent extrêmement blessés du désir que manifestait l'Assemblée de ne pas revenir à Paris. Puis, le traité de paix les avait cruellement affectés; ils se figuraient qu'on aurait pu obtenir des conditions meilleures. Enfin, je sentis qu'il y avait là un commencement de désaffection, et je fus étonné de le trouver même chez les personnes les plus intéressées au maintien de la tranquillité publique.

Cependant l'ordre n'était pas menacé, et je n'avais pas à m'occuper spécialement de ce qui m'avait amené à Paris, puisqu'il n'y avait pas de canons dans mon arrondissement. Dans une réunion des maires, M. Henri Martin nous annonça que les canons avaient été rendus avec la plus grande facilité dans son arrondissement. Mais il n'en fut pas de même dans le 18ᵉ. M. Clémenceau fit des efforts très-grands et ne put parvenir à faire rendre les canons. Cependant, il nous dit qu'avec un peu d'adresse et en n'y mettant pas trop de brutalité, il espérait y parvenir.

Enfin, je revins à Bordeaux avec quelques dépêches que m'avait données M. Picard, et je n'entendis plus parler, comme vous, que par les journaux, de ce qui se passait à Paris.

Lorsque je retournai de Bordeaux à Paris, j'allai à Angers, dans la famille de ma femme, où je restai deux jours. J'arrivai le 18 mars à Paris, à 5 heures du matin. A peine étais-je arrivé qu'on vint me chercher de la Mairie. On m'annonça qu'il y avait des troubles. Au même instant, j'entendis des cris au bas de la maison que j'habite, et je vis le chef de bataillon du 92ᵉ qui était maltraité par ses hommes. Quelques hommes de ce bataillon voulaient aller à Montmartre où, disait-on, la garde nationale était menacée par la troupe.

Le chef de bataillon, le commandant, Roux, opposa une résistance très-énergique, mais il fut maltraité et obligé de se sauver. Je me rendis de suite à la Mairie, et là je reçus la visite de presque tous mes collègues. Nous recherchâmes par quels moyens nous pourrions rétablir l'ordre. Je fis venir tous les chefs de bataillon du 2ᵉ arrondissement qui nous promirent leur concours le plus dévoué; et tous me dirent que, sauf quelques hommes, nous pouvions compter sur leurs bataillons.

Nous nous réunîmes dans l'après-midi; un certain nombre de députés de Paris, presque tous les maires et une grande partie des adjoints de la mairie du 2ᵉ arrondissement assistèrent à cette réunion où nous décidâmes que nous irions le soir au Ministère des Affaires étrangères où siégeait le Gouvernement.

Nous discutâmes les mesures les plus propres à calmer les esprits. On s'arrêta aux suivantes : nommer Préfet de police, M. Edmond Adam, et donner le commandement de la garde nationale à M. Langlois, hommes d'ordre tous les deux et républicains dévoués.

Nous arrivâmes le soir chez le Ministre des Affaires étrangères, qui nous reçut. M. Favre nous fit part de la tristesse que lui inspirait l'état de Paris. Il ne connaissait même pas encore l'assassinat de Clément Thomas et du général Lecomte. Lorsque nous le lui apprîmes, son désespoir fut excessif. Il nous dit qu'il n'était pas possible de céder à des gens qui se con-

duisaient ainsi, et qu'il fallait une très-grande fermeté. Il refusa, en conséquence, de donner son adhésion aux mesures que nous lui proposions de soumettre à ses collègues et à M. le président du Conseil. Pendant que nous étions en conférence avec M. Favre, arriva le frère de M. Jules Ferry, qui nous annonça que toutes les troupes avaient disparu, que l'Hôtel-de-Ville était abandonné, les casernes aussi, et que son frère courait les plus grands dangers.

M. Jules Favre fut très-étonné de cette mesure, prise par le Gouvernement, et qu'il ignorait complétement; il nous engagea à rentrer à la mairie du 2e arrondissement et à tâcher de nous entendre pour remplacer, par la garde nationale, la troupe de ligne qui faisait défaut.

Lorsque nous revînmes du Ministère de l'Intérieur, je trouvai dans mon cabinet la lettre que voici :

« Messieurs les Maires,

« Le Pouvoir exécutif me retire toutes les » forces qui défendaient l'Hôtel-de-Ville.

« Je ne puis le défendre à moi tout seul. — » Mais, dans l'intérêt de la Caisse, des archives » municipales, vous devez intervenir pour régu- » lariser ou atténuer ce qui va se passer. »

Signé : JULES FERRY.

9 heures 1/4.

J'appris que l'Hôtel-de-Ville commençait à être occupé par les gardes nationaux fédérés. M. Ferry s'était réfugié à la mairie du 1er arrondissement; j'y allai avec quelques-uns de mes collègues; mais tout à coup on vint nous annoncer que la mairie était cernée et qu'on cherchait M. Ferry. Notre collègue, M. Meline, adjoint au maire du 1er arrondissement, alla trouver le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois dont le presbytère est contigu à la mairie. Ils ouvrirent une fenêtre par laquelle M. Ferry put s'échapper. On nous demanda qui nous étions; nous répondîmes énergiquement et on nous laissa retourner sans difficulté à la mairie du 2e arrondissement. Je fis connaître au colonel de Quevauvillers que j'étais résolu à résister de la façon la plus énergique à l'invasion de la mairie du 2e arrondissement, et que je le priais de vouloir bien prendre ses mesures à cet égard. C'est ce qu'il fit, et dès le premier jour nous eûmes des troupes en nombre assez considérable. Seulement, j'étais très-embarrassé, parce qu'il nous en arrivait de tous les arrondissements, dont les mairies avaient été envahies, et comme nous n'avions pas de commandement en chef, je regrettais qu'on ne nous eût pas donné de suite M. Langlois, que la population aurait certainement accepté.

J'envoyai une dépêche à ce sujet au Ministère de l'Intérieur, et l'on me fit répondre que dans la nuit on nous enverrait la nomination d'un commandant. Dans la nuit, en effet, M. Labiche, vint nous apporter un arrêté nommant Langlois commandant de la garde nationale. Nous l'envoyâmes chercher immédiatement. Il arriva vers 2 heures du matin, et je l'engageai à prendre immédiatement le commandement. Malheureusement, au lieu de s'installer à l'état-major de la place Vendôme, il eut la pensée d'aller bravement s'installer à l'Hôtel-de-Ville. Arrivé là, il trouva des bataillons fédérés. Il s'annonça comme commandant de la garde nationale. On lui dit : « Très-bien, nous vous acceptons volontiers, nous allons vous nommer. — Mais je suis nommé! — Par qui? — Par le Gouvernement. —Qu'est-ce que c'est que le Gouvernement? — M. Thiers. — Ah! nous ne connaissons pas M. Thiers; nous vous acceptons très volontiers, mais à la condition que vous ne soyez pas nommé par Versailles. — Je n'accepte pas d'autre commandement que celui qui m'est conféré par le gouvernement régulier, et je viens prendre le commandement de l'Hôtel-de-Ville, en son nom.» —Les membres du Comité se récrièrent. Langlois fut dans la nécessité de leur laisser la place.

A son retour, il me raconta son aventure, je lui exprimai mon regret qu'il fût allé à l'Hôtel-de-Ville, au lieu d'avoir été immédiatement avec quelques hommes de son bataillon à l'état-major de la place Vendôme. Enfin Langlois me dit: « La situation est très-grave, je vous avoue qu'il me répugne beaucoup de prendre le commandement dans un pareil moment. J'ai éprouvé un échec à l'Hôtel-de-Ville qui me met dans la nécessité si j'accepte, d'aller me mettre à la tête de quelques bataillons et d'aller en faire le siége. Franchement je crois que cela ne réussirait pas et j'éprouve d'ailleurs une très-grande répugnance à engager la guerre civile. » — Il partit et je restai sans commandant en chef. Le lendemain, j'écrivis à Versailles, pour qu'on nous envoyât quelqu'un. J'avais des élèves de l'Ecole polytechnique et des soldats isolés qui arrivaient à la mairie en grand nombre ; je les avais installés à la caserne des gendarmes. J'avais des munitions

à leur donner, mais pas d'armes, et pas de commandement. Le dimanche on vint nous annoncer que les chefs de bataillon se réunissaient à la mairie du 3e arrondissement pour organiser le service régulier de la garde nationale.

**M. Vacherot.** — Le dimanche 19.

**M. Tirard.** — Oui, dans l'après-midi. Je me rendis à cette réunion avec quelques-uns de mes collègues et là nous nous trouvâmes en présence, non-seulement des chefs de bataillon, mais d'une foule d'officiers de la garde nationale. Je fis observer que cette réunion ayant pour but d'organiser le service, il ne devait s'y trouver que les chefs de bataillon et les membres des municipalités. Sur cette observation, les assistants qui n'étaient ni chefs de bataillons, ni membres des municipalités furent priés de se retirer. Il y avait là un certain nombre de chefs de bataillon qui me parurent indécis. Ils manifestaient une égale répugnance pour Versailles et pour le Comité central.

Nous leur fîmes observer que, quant à nous, nous ne voulions marcher qu'avec le Gouvernement régulier et que nous étions parfaitement décidés à rester sur le terrain de la légalité.

A cette occasion, notre collègue Brisson fit un discours remarquable. Il fit entrevoir tous les périls de la situation. « A supposer que vos revendications soient parfaitement légitimes, leur dit-il, à supposer même que l'insurrection soit victorieuse, les Prussiens qui nous guettent et qui sont à nos portes se rueront de nouveau sur nous, et la situation sera pire cent fois qu'au moment où a été voté le traité de paix. »

Pendant que nous étions en train de discuter, on vint me prévenir que quelques membres du Comité central désiraient me parler. Je sortis et je trouvai là deux individus dont j'ignore les noms, qui n'étaient pas du Comité central, mais qui venaient de sa part, et qui me dirent que le Comité était fort embarrassé de sa victoire, et qu'il ne demandait qu'à s'entendre avec les maires pour leur rendre l'Hôtel-de-Ville et les mairies. Je leur répondis : « rien n'est plus facile, nous sommes décidés à reprendre possession des mairies, et à rentrer à l'Hôtel-de-Ville; vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de vous en aller.— Mais vous comprenez que ces Messieurs ne veulent pas s'en aller sans avoir conféré avec vous, ils veulent absolument que vous leur accordiez une entrevue. » Je rentrai en séance. Je rendis compte de la communication qui venait de m'être faite, et il fut décidé qu'un certain nombre des membres des municipalités iraient à l'Hôtel-de-Ville.

Nous nous séparâmes et nous nous réunîmes de nouveau à la mairie du 2e arrondissement à 9 heures du soir. Nos délégués, qui étaient partis entre 4 et 5 heures, n'étaient pas encore revenus, et nous étions fort inquiets. Ils arrivèrent vers dix heures du soir ; ils étaient accompagnés de quatre membres du Comité central, MM. Jourde, Varlin, Arnold et un quatrième du nom de Moreau, qui n'a pris presque aucune part à la discussion. Ces Messieurs nous dirent qu'ils étaient parfaitement disposés à abandonner les mairies et l'Hôtel-de-Ville, mais à la condition que les maires s'entendraient avec le Comité de la garde nationale pour convoquer les électeurs et faire les élections municipales le lendemain. Je leur déclarai immédiatement que les municipalités n'entreraient en aucune façon en pourparlers réguliers avec le Comité de l'Hôtel-de-Ville, qu'il n'y avait de pouvoir régulier à Paris que celui des municipalités en vertu d'une délégation qui nous avait été apportée, en même temps que la nomination de Langlois, et dont je vais vous donner lecture si elle peut vous intéresser.

**M. le Président.** — Vous nous en donnerez copie si vous le voulez bien.

**M. Tirard.** — Volontiers. « le Ministre de l'Intérieur vu les circonstances dans lesquelles se trouve la ville de Paris :

Considérant que l'Hôtel-de-Ville, la préfecture de police, les Mairies et Ministères ont dû être évacués par les autorités régulières ;

Considérant qu'il importe de sauvegarder l'intérêt des personnes, et de maintenir l'ordre dans Paris;

Délègue l'administration provisoire de la ville de Paris à la réunion des Maires. »

Ce 19 mars 1871.

Signé : ERNEST PICARD.

J'étais allé moi-même au Ministère de l'Intérieur, et j'avais dit à M. Calmon : — « Paris n'a plus aucune autorité, nos pouvoirs sont précaires puisque le gouvernement est parti sans nous prévenir. « Ah! Messieurs, je ne voudrais pas être amer, mais je l'ai dit à la tribune : « Paris a été abandonné sans même que nous ayons été prévenus et sans que nous ayons été mis à même de prendre les mesures que comportait la situation. « C'est alors que, fort de cette délégation, je pus répondre aux membres du comité:

« Il n'y a qu'un pouvoir régulier, c'est la réunion des maires en vertu de la délégation du Gouvernement. »—Ils prétendirent avoir été nommés.— « Nommés par qui, quand, où ? »—Nous avons été nommés par la garde nationale.—« Jamais, leur dis-je, il n'y a eu d'élections pour la garde nationale, autres que celles qui ont été faites dans les mairies. Toutes les élections ont été présidées par des délégués des mairies. Eh bien, je vous déclare quant à moi, que jamais je n'ai été appelé à nommer de délégués pour former un comité de la garde nationale. Vous n'êtes donc investis d'aucune autorité régulière. Vous voulez, dites-vous, éviter l'effusion du sang. Vous nous avez fait prévenir que vous étiez disposés à vous retirer. On vous a envoyé des délégués; maintenant vous venez nous imposer des conditions, nous n'avons pas à en recevoir. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de vous dire de vous en aller et que vous ne serez pas inquiétés. »— Enfin, nous refusâmes formellement de nous associer par une affiche commune à la convocation des électeurs. — C'était là leur but. — Ils voulaient que les députés de Paris, que les maires et le comité central fissent une affiche commune pour convoquer les électeurs pour le 22. Nos collègues de l'Assemblée firent connaître que nous étions en instance auprès du gouvernement et de l'Assemblée pour qu'une loi municipale fût votée d'urgence. —« Nous espérons, disions-nous, que cette semaine ou la semaine prochaine, la loi sera votée, et alors régulièrement, légalement, les électeurs seront convoqués, les municipalités régulières seront installées, elles fonctionneront, mais jusque-là, nous nous opposerons de la façon la plus formelle à la convocation des électeurs. » Plusieurs de mes collègues reprirent la discussion et leur dirent: — « Vous nous dites que vous êtes embarrassés de votre victoire, que vous ne demandez pas mieux que d'empêcher la guerre civile de prendre des proportions plus considérables. Eh bien, nous sommes dans des sentiments analogues aux vôtres et nous serons heureux de nous entendre avec vous; nous vous promettons que nous allons faire les efforts les plus grands auprès du Gouvernement pour obtenir que les élections se fassent dans le plus bref délai possible. Est-ce que cela ne vous suffit pas ? »

— « Non, il nous faut des garanties. ».

La discussion se prolongea d'une façon à peu près inutile, en récriminations de part et d'autres; enfin, il fut décidé qu'on ferait une affiche dans laquelle on annoncerait à la population que les députés de Paris et les membres des municipalités allaient déposer un projet de loi sur le bureau de la Chambre, pour demander que les élections municipales fussent faites d'urgence. Ce fut, en effet, ce qui eut lieu, je crois, le lendemain.

Je dois indiquer ici que l'un des délégués de l'Hôtel-de-Ville, M. Arnold, dans le cours de la discussion, nous dit :—« ne croyez pas que vous soyez en face d'une faiblesse ; vous êtes en face d'une force et d'une force qui n'est pas circonscrite seulement à Paris, mais qui rayonne dans toute la France. C'est la guerre civile que vous allez déchaîner par votre résistance, et une guerre effroyable: c'est l'incendie, c'est le pillage. »

*Un membre.* — Il l'a annoncé?...

**M. Tirard.**—« Oui, monsieur, c'est la guerre civile, dit-il, que vous répandez dans toute la France.—« Je ne vis là qu'une fanfaronnade. Je ne supposais pas que ces gens eussent des moyens d'action aussi étendus et aussi puissants ; mais ces paroles me sont restées gravées dans la mémoire.

Lorsque le principe de cette affiche fut décidé, les délégués, se retirèrent et il fut convenu que M. André Murat, adjoint de M. Dubail, et Bonvalet, le maire du 3e arrondissement, se rendraient le lendemain matin à l'Hôtel-de-Ville pour en prendre possession. Le lendemain, à onze heures, MM. Murat et Bonvalet revinrent en nous disant qu'on n'avait pas voulu leur céder l'Hôtel-de-Ville, le Comité ayant déclaré qu'Arnold et les autres n'avaient pas de mandat; qu'étant maître de l'Hôtel-de-Ville, le Comité serait par trop naïf d'abandonner la partie, sans avoir des garanties suffisantes. Je vis que notre devoir le plus impérieux était de nous mettre, non pas à l'état d'offensive, je vous avoue que je n'avais pas grand espoir de pouvoir le faire, mais enfin de nous retrancher dans le 2e arrondissement et de maintenir nos communications avec la gare Saint-Lazare, de façon à être en relations constantes avec Versailles. Nous n'avions toujours pas de commandant; nous avions bien le colonel de Quevauvilliers qui s'est très-bien comporté, mais qui n'était que le commandant du 2e arrondissement. J'attribue le revirement d'attitude des membres du comité de l'Hôtel-de-Ville, vis-à-vis des maires, à la facilité avec laquelle ils ont obtenu de l'argent à la Banque de France. Le manque d'argent était l'objet de leurs plus vives préoccupations.

Nous nous réunîmes de nouveau nous étions presque en permanence, et nous agitâmes les questions de personnes dont la nomination serait de nature à donner satisfaction tout à la fois à la population et au Gouvernement. Nous nous arrêtâmes à celui de l'amiral Saisset, que je ne connaissais pas du tout. Nous envoyâmes à Versailles une lettre dans laquelle je faisais connaître au Chef du Pouvoir exécutif que nous avions pensé que la nomination de l'amiral serait bien accueillie à Paris, et que, s'il n'y voyait pas d'inconvénient, nous lui demandions de confirmer cette nomination ; ce qui fut fait. L'amiral nous envoya d'abord son aide de camp, qui vint nous annoncer son arrivée, et depuis ce temps, je ne me suis plus occupé de la garde nationale. L'amiral s'établit au Grand-Hôtel, et réunit autour de lui les épaves des bataillons, qui se désorganisaient beaucoup. Il y avait une grande désaffection pour le Gouvernement, et la crainte de se retrouver encore en pleine guerre civile faisait que beaucoup de nos meilleurs gardes nationaux s'en allaient. Cependant, nous avions encore une force assez respectable qui nous faisait espérer de pouvoir tenir, sinon dans les quartiers excentriques, du moins dans l'intérieur de Paris.

Nous nous étions efforcés de maintenir la communication libre entre Paris et Versailles. Pour cela nous avions échelonné nos troupes le long de la rue du 4 septembre, et nous avions un bataillon qui occupait la gare Saint-Lazare. Malheureusement nous n'avions pas la gare des Batignolles, et les fédérés arrêtaient chaque train pour les soumettre à des perquisitions vexatoires. Je fis dire à M. Thiers et au Ministre de l'Intérieur qu'il était absolument indispensable d'envoyer, s'il était possible, un ou deux bataillons de troupes aux Batignolles, de façon à assurer le passage des trains; on me fit répondre qu'on était occupé de réorganiser l'armée, et que, pour le moment, il était absolument impossible d'envoyer même une compagnie. Nous en étions donc réduits à nos propres forces.

Depuis l'arrivée de l'amiral Saisset, je n'eus plus à m'occuper de la garde nationale. Il arriva le 22 mars. Le soir de son arrivée, il passa une partie de la nuit dans mon cabinet, où il eut une longue conférence avec un individu du comité central, qui disait s'être sauvé de l'Hôtel-de-Ville et qui remit à l'amiral de l'argent qu'il avait reçu du comité pour le service des subsistances.

Depuis l'installation de l'amiral au Grand-Hôtel je ne le revis qu'une ou deux fois.

Mais le comité central ne se tenait pas pour battu. Il avait annoncé les élections pour le 22 mars ; nous étions parfaitement décidés à ne pas les laisser faire. En présence de notre résistance, il ne crut pas devoir passer outre, et il remit les élections. Vous savez les débats qui eurent lieu à la Chambre, à l'occasion de la loi municipale. L'urgence de la loi fut votée, et j'ai là une lettre de M. Picard qui me faisait espérer les élections pour le 3 avril.

Cette lettre est datée du 23 mars. »

23 mars 1871.

« Messieurs les Maires,

Je m'empresserai de porter à votre connaissance la loi relative aux élections municipales dès qu'elle aura été votée. Le Gouvernement a demandé que la loi fût mise à exécution avant le 10 avril.

L'Assemblée y a consenti dans la séance d'hier. Les électeurs pourront donc être convoqués aussitôt après le vote, pour le 3 avril, et convaincu que, par le concours de tous les bons citoyens, l'ordre indispensable à la liberté des suffrages sera rétabli, je donnerai les instructions nécessaires pour que, par les soins et sous l'autorité régulière des Maires, l'élection ait lieu à Paris.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : Ernest Picard. »

Toute ma préoccupation et celle de mes collègues a été de faire reculer les élections de façon à atteindre cette date du 3 avril.

M. Desmarest et ses adjoints, MM. Ferry et André, M. François Favre, maire du 17ᵉ, et M. de Rothschild, je crois, vinrent à Versailles. Ils eurent une longue entrevue avec M. le Chef du pouvoir exécutif; c'est à la suite de cette entrevue que le Gouvernement se décida à exercer toute son influence sur l'Assemblée, pour arriver à ce que les élections eussent lieu le plus tôt possible.

Lorsque ces Messieurs revinrent, très-enchantés de l'accueil qu'ils avaient reçu à Versailles, plusieurs adjoints et un ou deux maires voulurent y aller à leur tour ; je m'efforçai de les détourner de ce dessein qui me paraissait ne plus avoir d'utilité.

Ces messieurs ne tinrent pas compte de mes

observations, ils partirent; vous, savez qu'ils vinrent à l'Assemblée, qu'il y eut une séance de nuit dans laquelle notre collègue, Arnaud de l'Ariège, déposa sur la tribune une série, de propositions dont l'urgence fut votée.

Les maires et les adjoints revinrent le vendredi matin; ils nous racontèrent ce qui s'était passé à la séance de jour, puis à la séance de nuit.

Mes collègues exercèrent dès lors une pression sur moi pour que je vinsse à Versailles; ils désiraient que je fusse entendu par la Commission; ils pensaient que mon influence serait décisive et que certainement l'Assemblée accepterait les propositions qu'on lui avait soumises. Enfin, ils me forcèrent à partir le vendredi matin. J'ai toujours regretté ce départ qui m'a empêché de prendre part aux pourparlers nouveaux qui s'engagèrent avec le comité de l'Hôtel-de-Ville.

Je vins à Versailles, en compagnie de M. Clémenceau que je rencontrai à la gare Saint-Lazare. Notre train fut arrêté aux Batignolles pendant plus d'une heure où nous courûmes le risque d'être reconnus et arrêtés par les fédérés qui nous recherchaient.

Arrivés à Versailles, nous fûmes reçus par la Commission à laquelle avaient été renvoyées les propositions déposées par M. Arnaud de l'Ariége. Je vis plusieurs membres du Gouvernement, qui me parurent très-inquiets au sujet de l'affiche publiée par l'amiral Saisset, affiche dans laquelle il promettait une loi des échéances, une loi des loyers, les élections à bref délai du conseil municipal et de la garde nationale, autour de laquelle commençait à se faire un bruit énorme.

Les élections pour la garde nationale étaient demandées, en effet, par quelques membres des municipalités, et, dans une réunion, nous eûmes à combattre l'idée de la nomination du chef de la garde nationale par l'élection. «Vous ne savez pas ce que vous allez faire, dit entr'autres M. Schœlcher, vous allez nommer un pouvoir militaire auprès d'un pouvoir civil, et qui peut, dans un cas donné, devenir une dictature. C'est quelque chose d'absolument contraire à vos principes que vous voulez créer. » L'idée fut abandonnée.

Cependant l'Assemblée avait été très-émue, vous le savez comme aussi bien que moi, de l'affiche de l'amiral Saisset. En arrivant le vendredi, je fus interpellé par bon nombre de nos collègues, et notamment par des membres de la majorité qui me demandèrent : « Est-ce que l'affiche est authentique ? » — « Oui, j'ai eu le texte en mains. C'est moi qui l'ai fait imprimer. Je vous en garantis l'authenticité, leur répondis-je. »

— « En voici une autre, Messieurs, qui n'a pas été publiée. Je vais vous en donner lecture. L'amiral m'avait remis les deux en même temps, en me disant de faire afficher l'une ou l'autre. »

*Un membre.* — Ceci a été affiché?

**M. Tirard.** — Non, celle que je viens de vous lire ne l'a pas été. Veuillez remarquer que l'amiral Saisset me dit : Vous ferez afficher les deux ou l'une des deux. Je choisis celle qui me paraissait la plus utile.

*Un membre.* — Il y avait ce qu'il appelle les quatre points dans l'autre?

*Un autre membre.* — Dans l'autre il s'engage bien plus.

**M. Tirard.**—Je tiens à vous faire connaître le fait suivant, parce qu'il a été pour beaucoup dans la détermination prise à Paris, le lendemain samedi, par mes collègues. C'est que le bruit courait, et c'est un ministre qui me l'a confirmé, au pied de la tribune, qu'une partie des membres de la majorité, très-froissée de la proclamation de l'amiral Saisset, était décidée à proposer à l'Assemblée de confier le commandement de l'armée au prince de Joinville.

*Un membre.* — Au duc d'Aumale.

**M. Tirard.** — Non, on m'a dit au prince de Joinville.

**M. Martial Delpit.** — Est-ce que c'est un ministre qui vous a dit cela?

**M. Tirard.** — C'est M. Jules Simon. Il m'a dit que c'était un bruit très-répandu.

*Un membre.* — Évidemment, dès mon arrivée, je l'ai entendu dire, le bruit en courait partout.

**M. Tirard.** — Vous voyez que je vous parle en toute sincérité et que je ne vous cache absolument rien.

**M. le Président.** — Votre déposition est très-consciencieuse.

*Un autre membre.* — Vous remplissez votre devoir.

**M. Tirard.** — Oh! j'y suis personnellement intéressé, car j'ai été indignement calomnié. Je n'ai jamais répondu aux calomnies. Je me suis dit, et j'ai dit à mes amis : « Le jour de la vérité viendra; les malheurs personnels ne sont rien à côté des malheurs de la patrie, sachons nous taire et attendons le moment où nous pourrons parler utilement. »

Enfin, au moment où la séance de nuit allait commencer, M. Thiers était très-inquiet. Les quelques paroles qu'il prononça à la tribune, un instant après, le prouvent surabondamment. Je lui dis : « Si l'Assemblée veut accepter les propositions faites par les maires de Paris, je crois que nous pourrons prolonger la situation pendant quelques jours et atteindre la date du 3 avril, pour procéder à des élections régulières. » Je pensais que la séance de nuit ne pouvait pas avoir une grande importance, puisque le rapport de la Commission, dans laquelle j'avais été entendu dans la journée, n'était pas prêt. M. Thiers désirait qu'elle le terminât le plus tôt possible. J'allai m'entretenir un instant avec M. Grévy, qui me dit : « Je vais lever la séance très-rapidement. » En effet, elle n'a duré qu'une dizaine de nutes. Et c'est à ce moment que M. Jules Simon, qui était au pied de la tribune, me dit : « Je suis excessivement inquiet, le bruit court que quelques membres de la majorité ont l'intention de proposer que le commandement de l'armée soit donné au prince de Joinville, croyez-vous que ce soit sérieux ? »

— « Je n'en sais rien, j'ai entendu parler du duc d'Aumale. »

La séance fut levée. J'étais exténué de fatigue ; depuis le 18 mars je ne m'étais pas couché. Je me jetai sur un fauteuil dans la salle qui précède celle des séances, et le lendemain, au commencement de la séance, je reçus la visite de mon secrétaire qui arrivait de Paris avec M. Héligon, adjoint au maire du 14ᵉ arrondissement. Ces messieurs m'apportaient la convention qui avait été signée, dans la matinée du jour même, entre les membres de la municipalité et le comité central. Ils me racontèrent qu'il y avait eu une première convention conclue la veille, peu de temps après mon départ de Paris. Deux bataillons de fédérés armés de mitrailleuses, étaient venus pour s'emparer de la mairie du 1ᵉʳ arrondissement, et c'est alors que cette première convention avait été conclue entre mes collègues du premier arrondissement et le général Brunel. C'était une convention verbale, d'après laquelle les élections ne devaient avoir lieu que le jeudi suivant. Tout le monde, dit-on, était enchanté, on s'embrassait, on criait : « Vive la garde nationale ! Vive l'armée ! » Tout allait pour le mieux. Mais cette convention eut le même sort que celle de la réunion des maires. C'est-à-dire que le lendemain, le comité central de la garde nationale déclara que le général Brunel n'avait pas mandat de fixer les élections au jeudi; que lui, comité central, les avait fixées au dimanche; qu'elles auraient lieu le dimanche, que les maires en avaient déjà fait changer deux fois la date, qu'il n'avait pas besoin d'eux, qu'il se moquait de l'amiral Saisset, et que, quant à Versailles, les fédérés ne tarderaient pas à y aller.

Je dois vous dire, Messieurs, que le but principal que nous avions tous poursuivi par cette résistance, était d'empêcher les fédérés de marcher sur Versailles.

Je suis persuadé, en effet, que si le 19 ou 20 mars les bataillons fédérés fussent partis par la route de Châtillon, Versailles aurait couru les plus grands périls, et j'estime que notre résistance de quelques jours a permis au Gouvernement d'organiser la défense.

Le samedi matin une réunion nouvelle eut lieu à la mairie du 2ᵉ arrondissement, et là il fut décidé que les élections seraient faites. Je ne puis parler des pourparlers qui eurent lieu, puisque je n'y pris aucune part. Enfin, intervint la convention que voici.

*Un membre.* — C'est celle qui a été publiée?

**M. Tirard.** — Non, il y en a une qui a été publiée par le comité de la garde nationale, mais celle-là était fausse; le texte primitif fut rétabli et affiché concurremment avec le placard du comité central.

J'étais fort embarrassé sur ce que j'avais à faire. Je demandai à voir M. Thiers, et je le vis à l'Assemblée. Il connaissait déjà la convention. Il me dit : « La situation est difficile, je ne sais ce que nous allons faire; c'est fort embarrassant ; faire des élections demain ? les électeurs n'auront pas le temps de s'entendre, le comité fera nommer qui il voudra; ce sont des élections radicalement nulles. » Je fis observer à M. le président que la garde nationale ayant été renvoyée chez elle par ordre de l'amiral Saisset, et que lui-même ayant quitté Paris, il était impossible de résister plus longtemps. — « Vous avez raison, me dit M. le Président, il n'y a rien à faire pour le moment. Je suis en train de réorganiser l'armée. Le général Clinchant est dans le Nord avec le général Ducrot. J'espère qu'avant quinze jours ou trois semaines nous aurons une force suffisante pour délivrer Paris. Je fais faire des baraquements pour loger nos soldats un peu mieux qu'ils ne le sont sous ces tentes d'Esquimaux qui remplissent les ave-

nues de Versailles. Le cœur me saigne, répétait-il, quand je les vois si mal logés. Mais enfin pour le moment je ne puis faire mieux et je ne puis rien faire pour délivrer Paris. »

— « Que puis-je faire moi-même, répondis-je? Dois-je laisser aller les choses? Je ne peux pas ne pas retourner à Paris, ce serait une lâcheté. Dois-je m'opposer à cette convention? » — M. le Président me répondit : « Quand vous vous y opposeriez, vous n'empêcheriez rien. Qu'en pensez-vous? Enfin que seront les élections? »

— « Je n'en sais rien du tout. Si nous avions quatre ou cinq jours, les comités pourraient s'organiser et on pourrait avoir l'espérance de faire élire des républicains dévoués au rétablissement et au maintien de l'ordre. » — Nous causâmes ainsi assez longtemps fort embarrassés. — Il y avait plusieurs personnes, M. de Larcy et M. Arnaud de l'Ariège, entre autres, qui assistaient à cette entrevue. « Enfin, lui dis-je, que dois-je faire; dois-je m'opposer à cette élection par une affiche, il est impossible que je ne dise pas quelque chose? » M. Thiers me répondit ceci : « Vous n'avez qu'une chose à faire, c'est d'empêcher l'effusion du sang. Si vous pensez qu'en laissant aller les choses on parvienne à empêcher l'effusion du sang pendant quelques jours, votre devoir est de ne pas continuer une résistance inutile. Dans tous les cas, vous avez fait un acte de bon citoyen, et je vous en serai toujours reconnaissant. »

Je rentrai à Paris et je fis afficher une proclamation dans laquelle, après avoir remercié la garde nationale de son concours, qui nous avait permis de placer les légitimes revendications de Paris sur le terrain de la légalité, et voulant éviter tout conflit sanglant, j'invitais les électeurs à se rendre au scrutin. Le lendemain, les élections eurent lieu sans aucun désordre. Dans mon arrondissement, mes trois adjoints et moi avons été nommés. M. Desmarest, M. Méline, M. Adam et quelques autres membres des municipalités le furent également. Mais la grande majorité des élus était des candidats proposés par le comité de l'Hôtel-de-Ville.

Je revins à Versailles où l'on vint m'annoncer qu'il y avait une réunion de la Commune pour le soir même. Je retournai à Paris, et je trouvai, en effet, à la mairie une convocation m'invitant à me rendre le soir à l'Hôtel-de-Ville. J'avais préparé une lettre pour l'envoyer aux journaux, dans laquelle je déclarais que je n'acceptais pas le mandat qui m'était confié. Mes amis me firent observer qu'il serait plus digne et plus courageux d'aller moi-même à l'Hôtel-de-Ville porter ma démission et de la motiver sur les faits qui ne manqueraient pas de se produire dans cette première réunion. Je m'y rendis donc le lundi soir.

La garde nationale fédérée occupait l'Hôtel-de-Ville. On mangeait dans les couloirs et dans la salle. Une odeur de tabac, de vin et de victuailles saisissait la gorge et l'odorat. Un tapage infernal brisait le tympan. — C'était un spectacle écœurant.

La réunion avait lieu dans la salle du Conseil municipal. A peine y étais-je entré, qu'un membre se leva pour demander ma mise en accusation en disant que j'étais un traître, que j'avais empêché les élections d'avoir lieu. On le fit taire. Le Président, c'était M. Beslay, lui dit qu'on avait autre chose à faire que de s'occuper de questions de personne; je m'assis et j'entendis les propositions les plus étranges. Un membre proposa de déclarer que l'assemblée se constituait en conseil de guerre; un autre proposa de déclarer que la Commune de Paris avait un pouvoir illimité et qui s'étendait à toute la France; il demanda qu'on envoyât partout des délégués. Puis, il y eut une vérification de pouvoirs; il y avait des élections dans lesquelles les élus n'avaient pas obtenu le 8me des voix, et quelqu'un proposa de valider ces élections quand même, en déclarant qu'on ne reconnaissait aucune loi, que la loi qu'on invoquait pour s'opposer à la validation était une loi de 1849, et que la Commune ne devait reconnaître aucune des lois antérieures; aucune protestation n'accueillit ces paroles et les élections furent validées.

Un moment après que ma mise en accusation eût été réclamée, un membre demanda l'invalidation de l'élection des députés de Paris, nommés membres de la Commune, par ce motif qu'il y avait incompatibilité entre les deux mandats. Delescluze protesta contre cette proposition.

Je demandai la parole. Je me levai, et je commençai par dire à ces Messieurs qu'ils avaient trompé les électeurs; que d'après leurs affiches, et les publications faites dans leur journal officiel, ils n'avaient fait autre chose que d'appeler les électeurs à élire un conseil municipal; que jamais ils n'avaient déclaré que ce conseil aurait des attributions politiques, qu'ils avaient

toujours déclaré que leurs pouvoirs seraient circonscrits à Paris, qu'ils usurpaient donc un mandat, et que quant à moi, bien persuadé que je n'avais reçu qu'un mandat exclusivement municipal, je ne pouvais faire partie de leur assemblée. Je fus interpellé très vivement. Enfin on me posa cette question : «Etes-vous avec Paris ou avec Versailles?» Je répondis : «Je suis investi d'un mandat parfaitement régulier à Versailles, celui-là je ne l'abandonne pas. Quant au mandat dont les électeurs m'ont investi ici, d'abord c'est un mandat très irrégulier dans la forme, et ensuite vous le faussez de telle façon que je ne puis l'accepter. » J'allais me retirer lorsque Paschal Grousset se leva et me reprocha d'avoir dit à l'Assemblée de Versailles, que lorsqu'on entrait à l'Hôtel-de-Ville on risquait d'y être assassiné! J'avais dit tout simplement que, quand on entrait à l'Hôtel-de-Ville, on n'était pas toujours sûr d'en sortir. Enfin on me laissa tranquille.

Lorsque l'émotion fut un peu calmée, je me levai et je partis. A peine étais-je sorti, m'a-t-on raconté depuis, qu'Assy a demandé ma mise en accusation. Le lendemain à la première heure, je partis pour Versailles et je ne suis retourné à Paris que le lundi 23 mai, c'est-à-dire au moment de l'entrée des troupes.

**M. Vacherot.** — Quel est le jour de cette fameuse séance?...

**M. Tirard.** — Le lundi, le lendemain des élections.

**M. le Président.** — J'aurais bien des questions à vous faire, mais l'heure est avancée....

Il y a seulement une contradiction, entre votre déposition et celle de l'amiral Saisset, que je dois vous signaler.

M. l'amiral Saisset affirme qu'il n'a pas donné le bon à tirer de son affiche et que sa proclamation a été publiée sans son autorisation.

**M. Tirard.** — J'affirme sur l'honneur que M. l'amiral Saisset m'a apporté les deux affiches dont j'ai parlé, toutes deux écrites et signées de sa main, et portant en plus le bon à tirer.

Je n'en ai fait imprimer qu'une; l'autre est celle que je vous ai déjà montrée et que je remets sous vos yeux.

M. l'amiral Saisset m'a montré une autre pièce contenant des instructions et des pouvoirs, mais dont je n'ai pas conservé le texte exact. Cette pièce était signée de M. Thiers.

*Un membre.* — Oui, j'ai vu cette pièce.

**M. le Président.** — M. l'amiral nous a déclaré ici que M. Thiers ne lui avait donné que des instructions verbales; que les instructions écrites de M. Thiers avaient été données à tous les maires des arrondissements de Paris.

**M. Tirard.** — Messieurs, voilà la seule et unique pièce de M. Thiers que j'aie reçue. C'est MM. Desmarest, Ferry et François Favre qui me l'ont apportée en revenant de Versailles.

Cette lettre répondait à l'engagement que j'avais pris, sans y être autorisé, je dois le reconnaître, qu'il ne serait exercé aucune poursuite contre les membres du Comité central, pour le cas où ils consentiraient à se dissoudre et à nous rendre les bâtiments publics occupés par eux.

« Versailles, 23 mars 1871.

Messieurs les Maires,

Vous n'êtes pas en désaccord avec le Gouvernement en supposant que, dans les circonstances actuelles, il ratifiera toutes les mesures de pardon et d'oubli que vous croirez devoir prendre pour ramener à la cause de l'ordre les hommes qui se sont laissé engager dans la sédition, et qui ne sont coupables que d'égarement.

Recevez, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président du Conseil, chef du Pouvoir Exécutif,

Signé : A. Thiers.

Voilà, Messieurs, la seule pièce de M. Thiers que j'aie eue entre les mains pendant les huit jours que je suis resté à la mairie, depuis le départ du Gouvernement.

Voici une autre lettre de M. J. Favre :

« Monsieur le Maire et cher Collègue,

Permettez-moi de m'adresser à vous, à raison du noble rôle que vous jouez dans la honteuse épreuve que nous traversons; d'ailleurs pressé par le temps, ne pouvant faire une circulaire à tous les maires de Paris, j'écris à celui qui me paraît le plus résolu.

Les craintes qui m'assiégent depuis trois jours et que j'exprimais aujourd'hui à la tribune se réalisent. Déjà dans la soirée, je recevais de M. de Fabrice, qui représente M. de Bismarck, une dépêche plus pressante; en voici une troisième qui m'arrive à minuit et qui vous éclairera sur le danger que fait courir à Paris la sanglante saturnale de l'Hôtel-de-Ville. Je vous envoie en même temps ma réponse.

Communiquez l'une et l'autre pièce à vos collègues et à vos concitoyens. Je l'aurais fait publier et afficher dans Paris si j'en avais le pouvoir. Je m'en rapporte pour cela à ce que vous croirez possible, comme aussi pour la communication à en faire à ceux qui déchaînent sur leur pays des fléaux auxquels il peut succomber.

Je souhaite que leurs yeux s'ouvrent enfin, je souhaite surtout qu'ils disparaissent au plus vite, en vous laissant le pouvoir. Alors la paix sera bientôt faite et nous aurons peut-être encore quelques chances de sauver notre malheureux pays.

Recevez, Monsieur le Maire et cher Collègue, l'expression de mon bien sincère dévouement.

Signé : JULES FAVRE.

Versailles, le 22 mars 1871.

Rouen, le 21 mars, midi vingt.

Le Général de Fabrice à Son Excellence M. Jules Favre.

J'ai l'honneur d'informer V. E. que, en présence des évènements qui viennent de se passer à Paris, et qui n'assurent presque plus l'exécution des conventions dans la suite, le commandant supérieur de l'armée devant Paris interdit l'approche de nos lignes devant les forts occupés par nous et réclame le rétablissement dans les vingt-quatre heures des télégraphes détruits à Pantin. Nous serions obligés d'agir militairement et de traiter en ennemie la ville de Paris si Paris use encore de procédés en contradictions avec les pourparlers engagés et les préliminaires de paix ; ce qui entraînerait l'ouverture du feu des forts occupés par nous.

Signé : FABRICE.

Le Ministre des affaires étrangères, à M. le Général Comte de Fabrice.

Rouen.

Je reçois seulement ce soir fort tard le télégramme que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui même, à midi vingt minutes.

Le mouvement insurrectionnel qui a triomphé à Paris n'a été qu'une surprise devant laquelle le gouvernement ne s'est momentanément retiré que pour éviter la guerre civile. Il est l'œuvre d'une poignée de factieux, désavoués par la grande majorité de la population, combattus par les maires qui résistent courageusement. Les départements sont unanimes à le condamner, et à promettre leur concours à l'Assemblée.

Le Gouvernement le maîtrisera et, s'il ne le fait pas demain même, c'est pour épargner l'effusion du sang.

V. E. peut donc être rassurée. Nos engagements seront tenus. Elle ne voudra pas, en présence de ces faits et de notre déclaration formelle, infliger à la ville de Paris protégée par les préliminaires de paix, les calamités d'une exécution militaire. Ce serait faire expier à des innocents le crime de quelques hommes pervers, ennemis de leur patrie. Quant aux dommages causés au télégraphe de Pantin, le Gouvernement n'a malheureusement pas, quant à présent, le moyen de le réparer. Il en avise les Maires qui peut-être pourront y pourvoir. Mais j'ai l'honneur de répéter à V. E. que grâce au bon sens de la grande majorité de la population de Paris, grâce à la ferme attitude de l'Assemblée et à l'appui sans réserve des départements, la cause du droit prévaudra, et sous peu de jours, il me sera possible de donner une entière satisfaction à V. E. pour celles de ses réclamations que justifient nos engagements.

Signé : JULES FAVRE.

**M. Tirard.** — Je vous donnerai copie également d'une autre pièce que je ne vous ai pas lue, elle émane de M. Jules Favre.

J'ai envoyé une copie de cette lettre à l'Hôtel-de-Ville. On me fit répondre : « Les Prussiens sont mieux avec nous qu'avec Versailles.

**M. le Président.** — Auriez-vous quelque raison de croire que les Prussiens fussent favorables à la Commune ?

**M. Tirard.** — Je n'ai que des présomptions.

**M. le Président.** — Et le parti bonapartiste ?

**M. Tirard.** — Quant aux bonapartistes, j'ai entre les mains quelque chose qui m'a semblé un indice. Mais c'est tellement vague, que que je préfère le passer sous silence. C'est un fait qui a eu lieu après l'affaire de la place Vendôme, mais qui n'est pas suffisant pour formuler une accusation contre un parti.

**M. Vacherot.** — Le fait auquel vous faites allusion n'est pas décisif ?

**M. Tirard.** — Non, c'est un fait plus moral que matériel ; et pour en terminer avec l'affaire de l'amiral Saisset, je vous affirme de nouveau sur l'honneur que c'est lui-même qui m'a remis

l'affiche qui a été publiée, en même temps que celle-ci qui est restée entre mes mains.

Vous voyez que, sur ce manuscrit, le bon à à tirer est signé de l'amiral.

**M. le Président.** — Je ne crois pas que nos souvenirs nous trompent. M. l'amiral nous a dit qu'il avait fait deux ou trois proclamations, qu'il n'avait pas revu les épreuves, et qu'il ne croyait pas avoir donné le bon à tirer.

**M. Tirard.** —Mais si, il y a là le bon à tirer.

**M. le Président.** —Il a ajouté qu'il avait pu donner le droit aux maires d'imprimer, mais qu'il avait été étonné qu'une de ces proclamations eût été affichée sans qu'il eût été prévenu.

*Un membre.* — C'est sur ce dernier point que porte la dénégation.

**M. Tirard.**— Cette dernière affiche je ne la connais pas. Elle a été publiée pendant que j'étais à Versailles.

(Séance du 19 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. DUBAIL

**M. le Président.** — Monsieur, nous désirons nous faire une idée du mode d'administration des municipalités de la ville de Paris pendant les deux siéges. Nous désirons savoir s'il y avait quelque contrôle dans les dépenses, à quelles destinations les fonds étaient affectés, et s'ils n'ont pas été détournés pour l'œuvre révolutionnaire.

**M. Dubail.** — Chaque mairie s'administrait avec une indépendance à peu près complète, sous le contrôle de la mairie centrale, de la mairie de Paris.

Les membres de la municipalité parisienne, préposés spécialement aux dépenses et à la fourniture des fonds aux mairies, notamment le regrettable M. Chaudey, apportaient dans la concession des fonds qu'on leur demandait, beaucoup de scrupule et souvent une certaine résistance contre laquelle nous réagissions sans doute, mais qui néanmoins nous tenait en bride; j'en ai été témoin, les réclamations exagérées qui pouvaient venir de quelques municipalités de Paris étaient repoussées.

Quant à l'emploi des fonds, voici comment il se faisait dans la mairie du dixième arrondissement.

Je dois dire d'abord que le payement de la garde nationale était en dehors de l'action municipale ; il n'a eu lieu que pendant une huitaine de jours au début par son intermédiaire.

**M. le Président.** — Voudriez-vous nous dire quelle était la source des fonds?

**M. Dubail.** — C'était le trésor public pour toutes les dépenses extraordinaires ; il y avait les fonds de guerre et les fonds de secours.

Sur les fonds de guerre qui étaient, si je ne me trompe, un premier fonds de trois millions voté par le Corps législatif, je n'ai pas de données certaines. C'était un fonds sur lequel on prélevait toutes les dépenses qu'on considérait comme causées par l'état de guerre, ainsi les dépenses, par exemple, d'établissement de corps de garde, d'équipement de la garde nationale, certaines dépenses qui avaient pour but même de venir en aide à ces populations sous une autre forme, comme les dépenses de réquisitions, de logements, soit pour les réfugiés, soit pour les bombardés qui, dans certains moments, furent obligés de quitter les arrondissements les plus rapprochés de l'ennemi et de se rendre dans des arrondissements situés plus au centre.

On distinguait donc en les confondant un peu quelquefois, les fonds de guerre et les fonds de secours, et quand nous présentions une demande à l'Hôtel-de-Ville, il fallait faire cette distinction que c'était à prendre sur le fonds de secours ou sur le fonds de guerre. C'était la ville qui fournissait tout cela.

Quant aux fonds qui servaient à la solde de la garde nationale, c'était le Ministre des finances qui les fournissait directement; il avait dans nos mairies un payeur général, c'était un receveur particulier de la ville qui apportait les fonds, qui opérait en dehors de l'action des maires, au moins dans la dixième mairie, cela se passait ainsi, — et qui remettait la somme aux chefs de chaque compagnie ou aux sergents-majors lesquels à leur tour les distribuaient entre les hommes de service. Nous n'avions comme maniement de fonds afférent à la garde nationale, que ceux qui servaient à l'alimentation ou à l'équipement.

Les secours étaient de plusieurs natures; le

principal, celui qui, dans mon arrondissement était le plus dispendieux, était l'entretien des cantines nationales. Dès l'origine, mon prédécesseur, M. O'Reilly, maire provisoire jusqu'à l'élection des maires qui eut lieu les 6 et 7 novembre, avait obtenu pour l'arrondissement 6,000 fr. par jour pour l'entretien des cantines qui, dans l'arrondissement, s'élevaient jusqu'à dix.

La population de l'arrondissement fut, pendant le siége, en y comprenant les réfugiés nombreux qui arrivaient des communes voisines, de 150,000 à 160,000; la plupart des réfugiés étaient dénués de ressources et tombaient à la charge de la municipalité, bien que la mairie centrale et les maires de leurs communes respectives, fournissent en partie à leur subsistance, au moins pour le pain. Les cantines furent chargées de pourvoir aux besoins des plus nécessiteux de la population, et les boucheries municipales fournirent, moyennant argent, la nourriture nécessaire en viande. Nos cantines furent généralement bien administrées; il put y avoir ce qu'on appelle un peu de *coulage*, mais je ne pense pas qu'il y ait eu dilapidation intentionnelle. La population était suffisamment alimentée. Il y avait bien quelques plaintes çà et là, il y en a toujours, même de la part de ceux qui reçoivent le plus, mais il fut pourvu d'une manière suffisante à tous les besoins de la population pauvre.

La somme allouée de 6,000 fr. ne fut pas constamment dépensée; on reconnut bientôt que toute cette somme n'était pas nécessaire, et elle fut réduite à 4,000 fr. par jour, et après la levée du siége, la diminution devint plus sensible; enfin, pour terminer sur les cantines, au commencement de mars, les cantines ne coûtaient plus dans mon arrondissement que 1,500 fr. à 2,000 fr. environ par jour. Elles alimentaient encore à ce moment 15,000 bouches. Vers la fin de mars, elles devaient être fermées sans réclamations de la part de la population nécessiteuse qui, dans le courant de ce mois, descendit de 15,000 bouches à 5 ou 6,000, chiffre qui existait au moment du 18 mars, et qui représentait, d'ailleurs, une partie de la population inscrite au bureau de bienfaisance.

Il n'y a eu de ce côté aucune dilapidation, les fonds étaient fournis par les mairies aux directeurs des cantines, citoyens honorables qui faisaient un service volontaire, non-seulement sur leur reçu, mais sur un état qui établissait leur dépense hebdomadaire. Tout cela était en règle, et il en était constamment justifié auprès de la mairie centrale, qui fournissait les fonds, sur le vu de ces états de dépenses. Le samedi nous remettions à la ville de Paris un état de dépenses. La ville de Paris nous remboursait ces dépenses, et avec ce remboursement, nous faisions face aux dépenses de la semaine suivante. Il y avait donc un contrôle hebdomadaire qui s'exerçait d'une manière régulière et qui prévenait toute dilapidation de fonds.

Nous avions aussi les boucheries municipales; elles coûtèrent quelque argent dans mon arrondissement, parce qu'elles furent organisées de manière que la surveillance fût aussi exacte que possible sur la distribution de la viande.

Nous avions affaire aux bouchers qui sont une corporation très-puissante, qui se tient de près et qui défend ses intérêts par tous les moyens possibles, et qu'il fallait surveiller d'une manière excessivement rigoureuse pour obtenir que la population n'eût pas à souffrir des fraudes. Vous savez comment s'opéraient en général les fournitures de la viande dans Paris pendant le siége.

Le Ministre du Commerce alloua par jour dès le commencement, à chaque arrondissement, une quantité de viande déterminée, suivant la population, je ne dirai pas exacte, mais présumée de cet arrondissement. Dans mon arrondissement, ce fut d'abord dix, puis sept à huit mille kilos de viande, pour une population qui se composait environ de 50 à 56 mille chefs de ménage; c'était une proportion qui variait entre 35 et 50 grammes par personne. La viande était livrée aux bouchers par l'abattoir de la Villette. Pour mon arrondissement, elle était répartie entre 35 boucheries municipales sur 90 boucheries que nous avons dans l'arrondissement; ces bouchers municipaux devaient servir la clientèle qui leur était assignée en vertu d'un travail de recensement fait par la mairie. Chacun des chefs de ménage avait sa carte avec l'indication du jour auquel il devait se présenter. Ce système de roulement par jour, complété ensuite par l'indication des heures, s'établit dans chaque mairie. Il amenait tour à tour chaque personne dans une boucherie à une heure donnée, et on lui délivrait sa ration pour trois jours ou pour la semaine, suivant le cas.

Il fallait surveiller les bouchers, parce qu'il y avait à craindre qu'ils ne détournassent de la viande pour la vendre plus cher en fraude, et

nous avions établi une surveillance qui consistait dans l'envoi d'un délégué de la mairie dans chaque boucherie. Il y avait 35 délégués qui assistaient à la distribution de la viande et en tenaient état par personne et par quantité. Ces délégués étaient payés à raison de 3 francs, cela faisait à peu près 100 francs par jour pour ce service. Plus tard, je reconnus la possibilité de mettre ce service à la charge de la boucherie et la mairie en fut exonérée.

Voici quelle était la dépense pour la boucherie. Au reste, la mairie n'encaissait rien de ce chef; le syndicat des bouchers municipaux payait directement à l'abattoir ou au ministère la viande qu'il en recevait.

Restaient les secours particuliers du bureau de bienfaisance, mais c'était un régime spécial, en dehors des mairies et subordonnés, sous la présidence des maires, à l'administration de l'assistance publique.

Enfin, nous avions à délivrer des secours pécuniaires, qui furent assez larges, 20 à 30 fr. par mois, aux familles dont les soutiens étaient sous les drapeaux. Ces secours étaient alloués après enquête. Il y eut dans le 10e arrondissement environ 600 parties prenantes qui reçurent à peu près cent cinquante mille francs. Les états émargés en existent.

En définitive, l'organisation des divers services de secours permettait une surveillance assez sûre et je puis dire qu'il n'a été commis aucune dilapidation sérieuse, surtout en espèces; aucun vol n'a été signalé, et nous avons pu arriver à une certitude presque absolue de la bonne gestion des deniers de la ville de Paris dans ces services, dont les dépenses ont d'ailleurs été constamment justifiées par des états réguliers, fournis à la préfecture.

Il y avait un autre service qui aurait pu prêter davantage à des abus de fonds, mais il se faisait à la mairie même.

Le ministre du commerce, indépendamment de la viande qu'il fournissait par l'intermédiaire de l'abattoir, fournissait aussi aux différentes mairies certaines denrées; de la viande salée, du riz, des haricots, des pois secs, des harengs, du chocolat, etc., dont on avait fait une grande provision, et qui venaient en aide à la population, lui faisaient prendre patience.

On livrait aux mairies des quantités assez importantes de ces denrées, elles étaient distribuées comme supplément aux cantines, et, lorsqu'il est arrivé que nous ne pouvions plus obtenir pour les cantines les fonds dont on avait besoin, on y suppléait par des fournitures en nature faites soit par la ville de Paris qui nous les envoyait, soit par le ministre du commerce.

Ces distributions étaient faites le mieux possible, elles ont pu donner lieu peut-être à quelques abus insignifiants, c'est-à-dire que quelques personnes se faisaient attribuer plus qu'il n'était convenable, et, malgré toute la surveillance exercée, ces petits abus échappaient, mais ne se traduisaient en somme que par un petit privilége pour quelques-uns, et nullement par une dilapidation réelle des denrées fournies.

Aucune de ces denrées ne fut vendue au profit de qui que ce soit, si ce n'est au profit de l'Etat et du ministère du commerce ou de la ville, à qui nous rendions compte et remboursions.

Je puis donc affirmer que dans mon arrondissement il n'y eut pas de dilapidations.

Une dernière source de dépenses était le logement des nécessiteux; mais nous n'eûmes pas à payer les logeurs, la ville s'en étant chargée, quoiqu'elle n'ait pas eu le temps de le faire avant le 18 mars.

Les réquisitions de logements ont été, dans quelques arrondissements excentriques, une cause fâcheuse de dépenses, faites peut-être avec trop d'abandon. Nous avions à loger beaucoup de monde: les réfugiés, les bombardés, les indigents, qui, chassés d'abri en abri, venaient nous demander des réquisitions pour les loger.

Je convins de prix réduits avec les logeurs de l'arrondissement; on ne faisait pas partout des prix fixes avec les logeurs et je sais que dans les réunions des maires, nous étions quelquefois frappés du chiffre formidable qu'on nous révélait et qui contrastait avec ceux que nous connaissions dans celles de nos mairies qui étaient moins chargées à cet égard.

Un jour, nous fûmes effrayés d'un chiffre de 180,000 francs de dépenses de cette nature pour un seul arrondissement, celui de Montmartre, dont la population est d'ailleurs très-nombreuse et peu aisée.

Je crois que tous ces frais de logement sont encore dûs, parce que les logeurs ne fournirent pas tous leurs notes avant le 18 mars, pour nous mettre à même de les faire rembourser par la ville de Paris. Ma mairie doit, de ce chef, environ 20,000 francs.

Pour le maniement des fonds municipaux, il

n'y a eu dans mon arrondissement aucun abus. Je crois que cent et quelques mille francs suffiront pour solder le reliquat de ce qui est dû pour les dépenses du siége.

Il y a eu des dépenses exagérées et même quelque chose de plus dans les dépenses d'équipement de la garde nationale, qui ne relevaient pas de nous quant au payement, mais qui relevaient des maires quant à l'ordonnancement des fonds. Nous approuvions les dépenses et la ville de Paris les payait aux fournisseurs. Il est arrivé souvent dans mon arrondissement, dans les premiers temps de l'organisation de la garde nationale, alors que tout se faisait à la hâte et un peu à l'aventure, que des chefs de bataillons prenaient sur eux de commander des fournitures très-considérables au profit de leurs bataillons, et, comme ils mettaient beaucoup d'amour-propre à être équipés les premiers, ils ne regardaient ni au prix ni à la qualité; il y a eu des dépenses exagérés, des fournitures mauvaises.

J'ajoute que plusieurs chefs de bataillon ne se bornèrent pas à dépenser ainsi les deniers publics, mais que plusieurs les dépensèrent à leur profit; — je citerai un chef de bataillon de mon arrondissement, nommé Brunel qui a acquis une triste célébrité. Il commandait le 107e bataillon, celui de la rue que j'habite. C'était une nature ardente, un esprit mal équilibré, esclave de la fantaisie. Il avait été, dit-on, militaire; ayant reçu des fonds recueillis par voie de souscription pour faire fabriquer des canons, cinq ou six mille francs, il ne fournit, ni le compte de l'argent, ni les canons. Je me rappelle que quand éclata le 18 mars, Brunel était pourchassé et par la mairie du 10e arrondissement et par l'Hôtel-de-Ville, pour avoir à rendre compte de cet argent qu'il avait encaissé et employé à établir une musique et à munir de révolvers ses officiers, ce qui était interdit, et enfin à payer son équipement et ses dépenses militaires.

Il y a eu certainement des abus de ce genre. Plusieurs chefs de bataillon de mon arrondissement furent contraints par leurs hommes de donner leur démission, parce qu'ils ne rendaient pas compte des sommes qui leur étaient confiées ou de la solde remise par l'officier payeur représentant le ministère des finances.

Voilà, Messieurs, tout ce que je puis vous dire sur l'administration financière de mon arrondissement. Quant à ce qui s'est passé ailleurs, je n'en sais que ce que la rumeur publique m'a appris; mais comme je n'ai pas été à même de rien vérifier, je ne puis rien avancer.

**M. le Président.** — N'aviez-vous pas, dans votre municipalité, pris à votre compte la police de votre arrondissement?

**M. Dubail.** — Dans mon arrondissement, la police avait disparu; tous les postes, même celui de la mairie, avaient cessé d'être occupés par les sergents de ville.

Avant d'être maire, je m'étais occupé de suppléer à cette absence de police; la garde nationale n'y suffisait pas, elle était de service au remparts et n'apportait pas, dans le maintien de la police, l'exactitude indispensable.

J'avais obtenu du maire, qui m'a précédé, l'autorisation de former des compagnies de garde nationale auxiliaire. Elles se composaient d'hommes qui avaient dépassé l'âge de la garde nationale, et que leur santé ou leurs occupations mettaient hors d'état d'en faire le service actif; j'avais formé ainsi 17 compagnies représentant 3,000 hommes. Ils s'étaient armés et équipés à leurs frais, même d'armes; c'étaient des personnes notables de l'arrondissement, des industriels qui étaient bien aises de garder leurs quartiers. Ils remplissaient pendant le siége les fonctions de la police; ils s'en acquittaient avec zèle, ils ne coûtaient rien, leur service était gratuit, si ce n'est que vers la fin, quand les ressources générales étaient épuisées, j'ai cru pouvoir allouer à quelques hommes de ces compagnies, soit des chaussures, soit quelques vareuses et des pantalons, soit une somme qui variait de 0, 50 c. à 1 fr. par jour, mais qui, au total ne dépassait pas 3,000 fr.

Ces compagnies furent sérieusement utiles, elles faisaient des patrouilles pendant la nuit et furent très-bien acceptées par la garde nationale sédentaire qu'elles soulageaient dans ce service de police, qu'elle n'aimait pas à faire et qu'elle ne pouvait pas faire quand elle était aux remparts. Cela fut suffisant, parce que vous avez pu apprendre, et je puis le confirmer, que pendant l'investissement, on avait à peine besoin de police de sûreté; il n'y avait ni vols graves, ni atteinte aux personnes, ou aux propriétés; l'esprit public, il faut le proclamer, à l'honneur de Paris, n'avait qu'une préoccupation, celle de la défense; et d'un autre côté, tous les maraudeurs, toute cette multitude de gens sans aveu, sans moyens d'existence qui, dans les temps ordinaires encombrent et déshonorent la ville de Paris, étaient partis et avaient

formé les compagnies de francs-tireurs, d'éclaireurs, etc., dont quelques hommes ravagèrent les environs, y portèrent la dévastation, mais qui, en évacuant la ville, la laissèrent dans une sécurité presque absolue à cet égard. Je n'ai pas connaissance d'une seule tentative d'assassinat pendant la durée de l'investissement, ni de vol avec effraction; les propriétés étaient respectées, tandis qu'au lendemain de l'armistice, dès que les compagnies franches rentrèrent à Paris, il y eut des effractions de boutiques sur le boulevard de Strasbourg, dans les rues les plus fréquentées et les plus riches; je reçus des plaintes à la mairie et comme la garde nationale était rentrée, qu'elle faisait son service sédentaire, je la mis en réquisition, je lui fis faire ce qu'on appelle des patrouilles grises pour remplacer la police. — Les citoyens s'y prêtèrent volontiers, ils sortaient et deux à deux parcouraient l'arrondissement; ils mirent fin à ces attaques contre la sûreté publique.

Mais la garde nationale se lasse très-vite, son ardeur qui se manifeste vivement, s'éteint aussi rapidement; on ne peut pas compter sur elle pour une surveillance et continue; ce fut surtout, à mon avis, la rentrée de cette population démoralisée de longue date, de repris de justice, de gens qui vivent aux dépens d'autrui, qui compromit la sécurité intérieure de Paris, immédiatement après l'armistice; j'en ai cité des preuves manifestes; ainsi, il nous vint de la Chapelle et de Belleville, des bandes de gardes nationaux non armés qui, faisant irruption à toute heure du jour et de la nuit, voulaient se faire remettre des armes par les dépôts où on en avait imprudemment laissé. Ainsi le personnel du chemin de fer de l'Est avait formé un bataillon destiné à la défense de la gare et de ses abords. Un jour, un matin, arrive une bande de gardes nationaux plus ou moins armés qui envahissent la gare et se font remettre trois à quatre cents chassepots.

Il y eut là un peu de défaillance de la part des chefs; des employés craignant de voir dévaster la gare, livrèrent ces armes avec une assez grande imprudence.

J'envoyai des détachements à l'aide, mais avec beaucoup de précaution, parce qu'on avait à craindre les fraternisations, toujours favorables au désordre; on reprit une certaine partie des armes, mais, pour éviter un conflit, on laissa la bande s'en aller avec une partie de ses trophées.

Dans le cœur même de l'arrondissement, des francs-tireurs attaquèrent quelques maisons dans lesquelles ils soupçonnaient pouvoir trouver des armes; ils envahirent, à l'improviste, la maison d'un chef de compagnie de brancardiers qui s'était dévoué à ce service uniquement par patriotisme. L'attaque fut dirigée par un lieutenant de francs-tireurs. On pénétra dans la cave, on n'y trouva pas d'armes, mais une pièce de vin, qu'on défonça immédiatement. J'envoyai du monde, je pus faire arrêter quelques hommes et le chef de cette bande, le lieutenant de francs-tireurs. Je l'envoyai à la Préfecture de police, j'en avais envoyé un autre la veille, mais son escorte l'avait laissé échapper. Celui-ci arriva à la préfecture, je ne sais ce qu'on en fit.

Ces quelques faits vous indiquent quels changement s'introduisirent, immédiatement après l'armistice, dans l'esprit public. Il en fut de même dans d'autres arrondissements, notamment à Montmartre; je me rappelle que l'un de mes collègues, M. Clémenceau qui, en général, n'était pas effrayé des mouvements populaires, se plaignit vivement, parmi nous, de ce qu'une bande de francs-tireurs, qu'on appelait francs-fileurs, avait envahi une maison particulière à Montmartre, expulsé le propriétaire et s'y était installée, comme en pays conquis. On avait envoyé la garde nationale, mais ils avaient menacé de faire feu et les gardes nationaux s'étaient retirés en laissant ces bandits en possession de leur citadelle improvisée.

Dans d'autres arrondissements, près des fortifications, les mêmes faits se produisirent.

**M. le Président.** — Que faisait le gouvernement pour arrêter ces violences?

**M. Dubail.** — Il n'avait aucune force. La Préfecture de police était absolument impuissante; les commissaires de police se tenaient coi, craignant d'être enlevés, et leur administration fut presque complétement nulle. Cependant après la guerre, ils reparurent un peu et prêtèrent leur concours, mais avec la plus grande réserve, parce que, connaissant l'esprit de la population, ils avaient à craindre de voir leur autorité méconnue, et leur propre sûreté compromise, faute d'agents qui pussent les défendre.

L'action de la police fut nulle, au moins dans les arrondissements populaires. Il y avait aban-

don complet de la répression aux maires, qui avaient plus de pouvoir dans leurs arrondissements.

Quant à la Préfecture de la Seine, elle avait pour les défendre la garde nationale. Tant que la garde nationale a été bien inspirée, elle est venue en aide au Gouvernement, témoins le 22 janvier et auparavant le 31 octobre.

Les militaires étaient devant l'ennemi; il ne restait, dans Paris, aucune force, si ce n'est celle des compagnies de la garde nationale et celles de la garde urbaine qui n'auraient pu engager un conflit avec des hommes armés.

**M. le Président.** — M. Cresson nous a dit que, pendant son administration, il avait fait établir des postes de sergents de ville dans quelques arrondissements.

**M. Dubail.**—Je n'ai pas pu le faire; j'aurais compromis de braves gens, en les jetant au milieu d'une population défiante et exaltée.

Même dans le parti conservateur de mon arrondissement, qui a des défenseurs énergiques, même dans les bons quartiers, il y avait une susceptibilité très-grande, à l'endroit des sergents de ville, non pas qu'on les repoussât individuellement, mais les gardes nationaux, une fois équipés voulaient avoir seuls la garde de leur quartier et s'effarouchaient d'une force armée, même qui serait venue à leur aide.

**M. le Président.** — Les maires de Paris ne se réunissaient-ils pas pendant le siége pour se concerter sur les mesures à prendre?

**M. Dubail.** — Ils se réunissaient une fois par semaine, quelquefois deux fois. Ces réunions, à mon avis, étaient très-bonnes en elles-mêmes; elles établissaient un peu d'unité dans l'administration de Paris; on discutait en commun les mesures importantes à prendre. Mais je trouvais mauvais, pour mon compte, que tout le monde y fût sinon appelé, du moins admis. C'était une réunion dans laquelle affluaient les adjoints. Ceux dont j'étais entouré ne venaient pas par déférence pour leur maire, excepté quand il s'agissait de questions spéciales dont ils étaient chargés, mais des arrondissements plus remuants venaient les adjoints qui par leur nombre faisaient la loi et amenaient le désordre dans les délibérations.

Plusieurs fois cette question fut agitée au ministère de l'intérieur; on se demanda quel serait le rôle des adjoints, et plusieurs dirent que leur rôle devait être subordonné à l'action des maires et non juxtaposé... Peut-être peut-on imputer à cette anarchie dans les municipalités une certaine partie des désordres qui eurent lieu. Quand le maire était absent, l'adjoint signait une dépense, quelquefois contre l'avis du maire, et quand un fournisseur ou un chef de la garde nationale désirait obtenir un ordonnancement de dépense, s'il ne l'avait pas obtenu du maire, il se rabattait sur un des adjoints et il obtenait ce qui lui avait été refusé.

Cela a été un élément fâcheux de nos réunions; l'autorité centrale cherchait à comprimer cette espèce d'invasion, elle n'y réussissait pas toujours, et cette intervention subsista jusqu'au dernier moment, jusque dans la dernière lutte que la réunion des maires eut à soutenir contre le comité central, et où les adjoints faisaient la majorité, et enlevaient les résolutions. C'est ainsi, qu'à l'insu des maires, fut nommée après une séance une Commission d'adjoints pour préparer un projet de solution de la question des loyers, commission qui fonctionna sans qu'un maire y fût appelé, et dont le travail n'aboutit pas.

Dans ces réunions, présidées par le Maire de Paris, M. Ferry, et quelquefois au ministère par le Ministre de l'Intérieur, on traitait toutes les questions à l'ordre du jour, et on arrivait à prendre des résolutions qu'on pratiquait d'une manière uniforme avec certaines variations qui tenaient aux habitudes de la population de l'arrondissement.

**M. le Président.** — N'y avait-il pas un autre danger que celui dont vous parlez? Ces réunions ne sont-elles pas devenues politiques, et ne peut-on pas voir là le germe de la Commune?

**M. Dubail.** — Nous n'avons jamais eu cette pensée, et elles ne peuvent avoir eu ce résultat. Très-rarement on arrivait à une conclusion, malgré l'effort des esprits pratiques, parce que ceux-là surtout qui n'avaient pas de responsabilités s'y livraient à un verbiage stérile, mais qui dévorait le temps.

Vers la fin du siége, M. Jules Favre nous a réunis pour nous faire part des négociations entamées avec M. de Bismarck. Nous avons eu ensuite deux réunions chez le gouverneur de Paris, sous sa présidence, une fois au Louvre, une autre fois au Ministère des Affaires étrangères. Là, le général Trochu nous a exposé les raisons qui le portaient à se résigner à une capitulation; il demandait l'avis des maires, dans le désir que l'ascendant des maires fît accepter cette capitulation par la population.

# DÉPOSITION

DE

# M. DUBAIL

**M. le Président.** — Monsieur, nous désirons nous faire une idée du mode d'administration des municipalités de la ville de Paris pendant les deux siéges. Nous désirons savoir s'il y avait quelque contrôle dans les dépenses, à quelles destinations les fonds étaient affectés, et s'ils n'ont pas été détournés pour l'œuvre révolutionnaire.

**M. Dubail.** — Chaque mairie s'administrait avec une indépendance à peu près complète, sous le contrôle de la mairie centrale, de la mairie de Paris.

Les membres de la municipalité parisienne, préposés spécialement aux dépenses et à la fourniture des fonds aux mairies, notamment le regrettable M. Chaudey, apportaient dans la concession des fonds qu'on leur demandait, beaucoup de scrupule et souvent une certaine résistance contre laquelle nous réagissions sans doute, mais qui néanmoins nous tenait en bride; j'en ai été témoin, les réclamations exagérées qui pouvaient venir de quelques municipalités de Paris étaient repoussées.

Quant à l'emploi des fonds, voici comment il se faisait dans la mairie du dixième arrondissement.

Je dois dire d'abord que le payement de la garde nationale était en dehors de l'action municipale; il n'a eu lieu que pendant une huitaine de jours au début par son intermédiaire.

**M. le Président.** — Voudriez-vous nous dire quelle était la source des fonds?

**M. Dubail.** — C'était le trésor public pour toutes les dépenses extraordinaires; il y avait les fonds de guerre et les fonds de secours.

Sur les fonds de guerre qui étaient, si je ne me trompe, un premier fonds de trois millions voté par le Corps législatif, je n'ai pas de données certaines. C'était un fonds sur lequel on prélevait toutes les dépenses qu'on considérait comme causées par l'état de guerre, ainsi les dépenses, par exemple, d'établissement de corps de garde, d'équipement de la garde nationale, certaines dépenses qui avaient pour but même de venir en aide à ces populations sous une autre forme, comme les dépenses de réquisitions, de logements, soit pour les réfugiés, soit pour les bombardés qui, dans certains moments, furent obligés de quitter les arrondissements les plus rapprochés de l'ennemi et de se rendre dans des arrondissements situés plus au centre.

On distinguait donc en les confondant un peu quelquefois, les fonds de guerre et les fonds de secours, et quand nous présentions une demande à l'Hôtel-de-Ville, il fallait faire cette distinction que c'était à prendre sur le fonds de secours ou sur le fonds de guerre. C'était la ville qui fournissait tout cela.

Quant aux fonds qui servaient à la solde de la garde nationale, c'était le Ministre des finances qui les fournissait directement; il avait dans nos mairies un payeur général, c'était un receveur particulier de la ville qui apportait les fonds, qui opérait en dehors de l'action des maires, au moins dans la dixième mairie, cela se passait ainsi, — et qui remettait la somme aux chefs de chaque compagnie ou aux sergents-majors lesquels à leur tour les distribuaient entre les hommes de service. Nous n'avions comme maniement de fonds afférent à la garde nationale, que ceux qui servaient à l'alimentation ou à l'équipement.

Les secours étaient de plusieurs natures; le

pas de service actif. C'était pour ces membres du conseil de famille un abri contre les exigences du service militaire et pour d'autres, le moyen d'obtenir une influence politique; ils étaient souvent en lutte avec les chefs de la garde nationale qui s'en plaignaient beaucoup.

Dans mon arrondissement, j'avais une fraction de l'Internationale, très-active; elle avait sa montagne dans les hauteurs du faubourg-du-Temple, et c'est de là qu'elle rayonnait dansle reste de l'arrondissement.

Pour arriver à un fait précis, dans les premiers jours de mars, un dimanche, je crois, le 4 ou le 5 mars, j'étais à la mairie assez tard, quand je reçus la visite d'un ancien adjudant-major dont le nom est, je crois, Brotteau; il avait été congédié à cause de l'excentricité de ses opinions, et peut-être par quelque autre motif, du 203e bataillon, qui était le plus exalté de mon arrondissement, et occupait le boulevard de la Villette, le haut du faubourg-du-Temple, la rue de la Chopinette. Cet homme vint me trouver, s'annonçant comme délégué du Comité central, qui venait, je crois, de se constituer, dans une réunion au Wauxhall, rue de la Douane. Il voulut traiter d'égal à égal avec moi, et me demanda, d'une façon impérative, de lui donner une salle de la mairie, afin d'y installer le Comité central fédératif.

Je refusai catégoriquement. Je lui demandai quel était ce comité, il me cita des noms inconnus, un nommé Arnold, qui a joué un rôle dans la Commune et qui habitait mon arrondissement.

Ne pouvant pas s'installer chez moi, il se rabattit sur la troisième mairie et il y trouva un gîte pour le comité. C'est là qu'il fonctionna jusqu'à ce qu'il eut trouvé place à l'Hôtel-de-Ville. C'est de là qu'il envoyait ses ordres, et je me rappelle que le 20 ou le 21 mars, une réunion de maires ayant lieu à la troisième mairie, nous fûmes scandalisés d'apprendre qu'une délégation du Comité central tenait séance à côté de nous, avec l'autorisation du maire, qui à ce moment même nous présidait.

L'Internationale, existant dans mon arrondissement, a pu fournir quelques hommes, mais cette fraction était plutôt la partie raisonnante, réfléchie; elle était étrangère, par principe, autant que j'ai pu en juger, aux violences qui se sont manifestées dans la Commune, une fois qu'elle a été installée à l'Hôtel-de-Ville.

Il y avait dans l'Internationale une fraction ancienne qui avait contribué à la fondation de la société avec l'autorisation ouverte ou tacite du Gouvernement impérial, elle était restée économique; elle réglait les rapports des patrons et des ouvriers, exagérant les besoins des ouvriers, tâchant de les élever à la hauteur, sinon à la place des patrons. Cette section de l'Internationale, avait au moment des élections présenté comme maire, un de ses candidats les plus honorables, M. André Murat. La candidature n'avait réuni que trois mille et quelques centaines de voix sur 30,000 électeurs. Il fut nommé adjoint par le concours de ses amis de l'Internationale et de la partie conservatrice de l'arrondissement, qui consentit à donner cette satisfaction au parti avancé, pendant mon administration. Je n'ai eu qu'à me louer de la fermeté et de l'intégrité de M. Murat. J'appuie sur ces mots, parce qu'on pourrait croire que sa qualité d'ouvrier et de membre de l'Internationale, le rendait accessible à des influences fâcheuses et impérieuses de la part de ses associés. —Chargé par moi des rapports avec la garde nationale, il se montra d'une fermeté presque héroïque, à l'égard de ses anciens camarades, venant lui demander l'autorisation nécessaire pour faire des dépenses, ou inutiles ou excessives.

J'ajoute tout de suite, puisque je suis sur son compte, et qu'il est en prison pour avoir été membre de l'Internationale, que dans la lutte qui s'est établie entre les maires et le comité central, il s'est montré très-énergique, très-courageux. Il y a une proclamation signée de lui et de moi dans laquelle il est fait appel à la garde nationale contre le comité central, à la date du 21 mars.

Dans deux réunions qui eurent lieu du 18 au 23 mars, Murat s'éleva le premier avec une énergie extrême contre l'intrusion de deux ou trois membres du comité central qui s'étaient substitués aux maires des arrondissements; contre Goupil qui avait remplacé M. Hérisson; contre Alix qui avait remplacé M. Carnot. Ces deux Messieurs s'étant présentés comme maires furent expulsés à la demande très-énergique de M. André Murat.

Ainsi, comme éléments du comité central, je vois, soit les délégués des conseils de famille dont l'action, quoique occulte, a toujours existé; soit d'autres délégués nommés dans des réunions tenues au Wauxhall pour la formation d'une

fédération dans un esprit de défense. Il faut ajouter aussi ce préjugé populaire que l'Assemblée nationale que vous représentez, Messieurs, avait un parti pris de restauration monarchique. Le jour où on fut persuadé que l'Assemblée avait une idée contraire à la République, cette idée fut exploitée par les partisans du désordre, et ébranla même un certain nombre d'esprits plus calmes.

**M. le marquis de la Rochethulon.** — Deux députés sont venus de Versailles, entre autres M. Floquet et ont répandu le bruit que le duc d'Aumale avait été proclamé lieutenant-général des forces de terre et de mer.

**M. Dubail.** — Je ne pense pas que ce propos ait été tenu par M. Schœlcher ; il n'a pas dit un mot devant moi qui fût relatif à cela. D'ailleurs, je crois que M. Schœlcher est resté à Paris le vendredi et le samedi, 24 et 25 mars ; il n'a donc pu rapporter de Versailles ce prétendu bruit, ni le répandre. Ce bruit a été réfuté par moi, devant les adjoints qui me le répétaient, par ce motif que le duc d'Aumale ne pouvait pas plus accepter une lieutenance contre les Prussiens que contre Paris. C'eût été la plus mauvaise politique dans l'intérêt de sa famille. Ce bruit, venu de Versailles évidemment le samedi matin 25 mars, a été colporté sous diverses formes. Ce n'est pas là ce qui a entraîné les décisions de la majorité des maires. Quant à M. Schœlcher, je ne lui ai pas entendu tenir un pareil propos, j'en suis parfaitement certain.

**M. de la Rochethulon.** — Je parle de M. Floquet.

**M. le Président.** — Avez-vous connaissance que M. Floquet ait colporté ce bruit à la mairie du deuxième arrondissement?

**M. Dubail.** — Je ne puis pas le dire, parce que ce n'est pas de lui que je l'ai entendu, mais d'un adjoint de Paris qui m'a dit : « Voilà ce qui se fait à Versailles. » — « De qui le savez-vous ? » — « De députés qui l'ont dit. »

Je n'ai pas vu M. Floquet à la mairie du deuxième arrondissement le 25 mars, je l'y ai vu quelques jours auparavant avec M. Ranc. Le propos a couru, mais je ne sais pas qui l'a émis le premier. C'était évidemment une manœuvre, dont peu de personnes ont été dupes.

Je puis maintenant arriver à l'affaire du 18 mars. Vous savez quels sont les traits généraux de cette insurrection. Il est certain que le peuple de Paris, la population qui ne réfléchissait pas, était exaspérée de la capitulation; qu'elle avait besoin en quelque sorte d'une revanche. Vous savez que quand l'armée allemande s'est présentée, on s'est persuadé qu'elle allait mettre la main sur les canons fournis par les souscriptions particulières, et qui s'élevaient à 300. Mon arrondissement en a fourni 18 et plusieurs mitrailleuses, ce qui vous donne la mesure de son patriotisme. Il y avait le ressentiment d'un peuple qui s'est cru propre à défendre son pays et qui n'a pas été en mesure de le faire. Peut-être le Gouverneur de Paris n'a-t-il pas compris assez le parti qu'il y avait à tirer de cette population surtout de la partie éclairée et vraiment laborieuse ; après la première émotion devant l'ennemi, elle eût fait bravement son devoir et eût pu amener, sinon le salut, du moins un succès qui l'eût rendue plus résignée aux nécessités de la paix. On ne l'a pas fait, nous avons eu des compagnies de guerre qui sont restées l'arme au bras à Champigny et ailleurs, ou qu'on a engagées dans de mauvaises conditions en les mettant en avant de l'armée, en les exposant au feu sans l'appui de l'artillerie, sans les moyens indispensables pour assurer le succès.

Politiquement, il était nécessaire d'engager la garde nationale, pour lui faire dépenser un peu de cette fièvre d'action qui l'a tourmentée pendant le siége. Il est probable que la garde nationale, après avoir dépensé avec son sang un peu de son ardeur patriotique, se fût trouvée plus calme et n'eût pas tourné à l'agitation révolutionnaire.

A ce sentiment général s'ajouta la crainte de perdre la République.

Les chefs de bataillons ont été réunis par le général d'Aurelle de Paladines, on lui a demandé : « Pouvez-vous assurer le maintien de la République ? » Il a juré qu'il ne la trahirait pas; et il a paru même rallier les sympathies des bataillons de Belleville, j'en ai été témoin, le général ayant réclamé dans ces entrevues le concours des maires.

Au moment de l'entrée des Prussiens, une autre cause d'émotion populaire se produisit; soit qu'on ait eu des craintes sérieuses par les canons parisiens qui étaient à la place Wagram, soit qu'on ait profité de cette occasion pour agiter la population, on s'est porté de tous côtés à ce parc d'artillerie et dans les usines où il y avait des canons afin de ne pas les laisser à l'étranger. Ce mélange de craintes, moitié politiques, moitié patriotiques, avait déjà, grâce à une perfide exploitation, amené les 22 et 29 janvier, deux tentatives révolutionnaires; elles ont

eu pour chef entr'autres ce Brunel dont j'ai parlé, que nous avions appelé le brûleur, parce que dès le mois d'octobre il avait incendié une propriété privée qui masquait son poste de rempart, et qui depuis sous la Commune a malheureusement trop justifié son titre, puisqu'on prétend qu'il est l'un des auteurs de l'incendie de la rue Royale et du faubourg Saint-Martin.

De ces deux tentatives qui ne paraissaient pas être d'abord dirigées contre le gouvernement, l'une avait pour but d'aller enlever d'avance aux Prussiens les forts que ceux-ci allaient occuper au nord de Paris. On avait battu le rappel sans ordre de la place, réuni quelques détachements de la garde nationale sur la place La Fayette et près de l'Eglise Saint-Laurent; on a essayé d'y sonner le tocsin; la garde nationale auxiliaire empêcha de le sonner à Saint-Vincent de Paul; elle ne put empêcher de le sonner à Saint-Laurent, mais un ordre de ma mairie fit cesser la sonnerie; les gardes nationaux partirent et arrivèrent au fort, ils voulurent parlementer avec le commandant et furent forcés de revenir. Brunel fut arrêté et délivré quelque temps, après vers le 18 mars. Il n'y a pas 1,200 hommes qui aient pris part à cette action.

Précédemment, le 22 janvier, avait eu lieu, sous prétexte d'empêcher toute capitulation, l'attaque sur l'Hôtel-de-Ville qui a été repoussée par des coups de fusils. J'arrivai moi-même à l'Hôtel-de-Ville peu après l'attaque; je pus recueillir les faits des personnes présentes, j'appris qu'on s'était présenté; qu'après avoir parlementé, les gardes nationaux de Montmartre avaient tiré à l'improviste sur les mobiles bretons. Ceux-ci avaient répondu par un feu qui avait dispersé immédiatement les assaillants. Les résultats de ces deux échauffourées furent nuls. Mais dans ces circonstances, les hommes se comptent; ils se voient, se connaissent et s'entendent pour se retrouver.

La troupe démoralisée était d'ailleurs incapable de résister aux entraînements de la fraction exaltée de la population; elle ne pouvait plus distinguer dans la garde nationale le parti de l'ordre de celui du désordre, et dans son incertitude restait passive. La rentrée des troupes à Paris fut signalée par tous les excès de la débauche, qui s'étalaient même sur la voie publique sans la moindre vergogne.

Au 18 mars, on eut le spectacle le plus déplorable à la caserne du Château-d'Eau qui était occupée par un régiment de ligne. Sans être attaqué ni sérieusement menacé, ce régiment se précipita au-devant de la foule et livra ses armes de la manière la plus écœurante pour les témoins de ce fait, à une multitude de gamins déguenillés.

**M. le Président.** — Quel était ce régiment?

**M. Dubail.** — Je ne pourrais pas le dire.

**M. le marquis de Quinsonas.** — C'était le 110e qui devait être au Château-d'Eau.

**M. Dubail.** — Ils ouvrirent les portes; c'était une démoralisation absolue.

Le 18 mars, au sortir de l'Hôtel-de-Ville vers quatre heures, j'allai au ministère de l'Intérieur où j'appris l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas. Le soir eut lieu une réunion des maires à la 2e et à la 1re mairie; je n'y assistai pas, la convocation ne m'étant pas parvenue. Le lendemain, je me rendis à celle du 2e arrondissement.

Tout d'abord, le sentiment qui domina dans cette réunion fut celui de l'attachement le plus ferme aux institutions existantes, à l'Assemblée nationale, et au suffrage universel dont l'Assemblée était l'expression; nous fûmes tous d'accord sur ce point et il n'y eut pas de récriminations à cet égard.

Ce qui le constate, c'est cette première proclamation qui a été l'œuvre de M. Louis Blanc. Elle est conforme aux principes que j'appellerai constitutionnels.

M. le Chef du pouvoir exécutif nous donnait le pouvoir de faire le nécessaire, afin de calmer et de satisfaire la population dans des limites déterminées.

Nous eûmes le premier jour une visite des membres du Comité central, au milieu de la nuit, afin qu'on pût s'accorder sur ce qui était possible. Ces membres paraissaient disposés à céder, mais retenus par la crainte de poursuites judiciaires. On les rassura, excepté en ce qui concernait les assassins de la veille. Enfin, on arriva à un arrangement suivant lequel le Comité central offrait de rendre aux maires, dès le lendemain, l'Hôtel-de-Ville et la possession des municipalités; le Comité croyait avoir rempli son rôle en obtenant la promesse de l'élection du Conseil municipal de Paris.

Je dois ajouter que plusieurs d'entre nous ne croyaient pas à la sincérité de ces messieurs; d'autres y ajoutaient foi. Quelques-uns de ceux qui avaient cette confiance, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville le lendemain matin, et furent éconduits de la façon la moins polie; ils ne purent

prendre possession ni de l'Hôtel-de-Ville, ni des bureaux.

Dès ce moment-là, peut-être, se produisirent dans la commission des maires, deux courants; les uns étaient décidés à résister jusqu'au bout, pour le maintien de l'ordre et des lois; les autres étaient enclins à la conciliation, quelques-uns avec une complaisance fâcheuse, qui énervait la fermeté de la réunion, et allait jusqu'à entraver l'exécution des mesures de défense. Plusieurs pouvaient avoir pour but, par des concessions, de gagner du temps et de mettre par là le Gouvernement en mesure de se fortifier contre l'insurrection; mais ce motif ne fut guère allégué, du moins à ma connaissance, et celui contre lequel j'eus le plus à lutter, moi qui étais partisan de la résistance, ce fut le fantôme toujours évoqué de la réaction, qui, une fois les fédérés dissous, refuserait à Paris des libertés et un Conseil municipal élu; à quoi nous répondions que si les municipalités triomphaient par elles-mêmes de l'émeute, elles seraient bien plus autorisées à réclamer cette satisfaction et l'obtiendraient, comme nous en avions la promesse du Gouvernement.

Plusieurs membres ne croyaient pas à la sincérité des membres du Comité, et voulaient qu'on se préparât à la résistanse, croyant possible que la résistance aboutit à de bons résultats; pour mon compte je suis encore à connaître les raisons contraires. D'autres pensaient que si on était forcé de céder matériellement, on devait résister moralement, et ne donner aucune signature qui sanctionnât l'insurrection. Ce fut mon opinion et ce l'est encore.

Après plusieurs entrevues amiables avec les délégués du Comité central, en survint une qui avait un caractère bien différent. Presque tous nos collègues étaient absents. J'étais le vendredi 24 mars, vers deux heures, à la 2e mairie, dans le cabinet du maire, avec M. Schœlcher, lorsqu'on vint nous prévenir que la 1re mairie, place du Louvre, quoique munie de défenseurs, était assiégée par les forces fédérées. Nous signâmes immédiatement l'ordre à nos bataillons de se porter à l'aide de nos collègues voisins. Mais avant que cet ordre pût être exécuté, MM. Méline et Adam nous firent dire qu'ils ne pouvaient plus tenir, et demandèrent l'autorisation de traiter avec les chefs fédérés; M. Schœlcher et moi, après une courte délibération, signâmes une lettre portant avis que l'on pouvait promettre les élections municipales, pour le 3 avril, par les soins des maires, conformément à l'autorisation du Gouvernement, autorisation rapportée par une députation de maires qui avaient été à Versailles, le matin même, si je ne me trompe. La lettre fut portée à MM. Adam et Méline, qui, jugeant le délai trop long, prirent sur eux de rapprocher le jour et de le fixer au 30 mars.

Une heure après, la 2e mairie vit arriver les officiers fédérés, au nombre d'une quarantaine, en compagnie des adjoints du 1er arrondissement et de quelques autres collègues, venant réclamer la ratification de l'engagement pris avec eux. Une scène vive eut lieu avec la garde nationale de service; on trouva peu prudent d'avoir introduit parmi nous les chefs militaires du Comité central. M. Adam, comme affolé d'exaltation, demanda impérieusement qu'on évitât à tout prix l'effusion du sang; et malgré mes objections, l'assemblée, d'ailleurs peu nombreuse des maires et adjoints, ratifia les élections pour le 30 mars. Ils signèrent même cet engagement, ce que pour moi je refusai de faire, exigeant que les délégués justifiassent de leurs pouvoirs, et pussent nous garantir l'exécution des engagements qu'ils prendraient au nom du Comité central. Ils promirent de les rapporter le soir.

On se sépara avec l'espoir en apparence fondé d'une conciliation sur ces bases, et sur la promesse de réintégration des municipalités à l'Hôtel-de-Ville et dans les mairies. Ce bruit répandu dans Paris y fut accueilli avec une satisfaction générale. Ebranlé un moment dans ma défiance, je me rendis à ma mairie pour en reprendre possession; mais je reconnus vite qu'elle était toujours en des mains ennemies et je dus m'abstenir d'y entrer pour ne pas être arrêté. J'engageai, en revenant à la Bourse, les gardes nationaux fidèles à ne pas se disperser, je parcourus les postes et rentrai à la mairie, rue de la Banque. Les délégués du Comité central n'y reparurent qu'assez tard dans la nuit, ayant à leur tête M. Ranvier, et ils demandèrent que les élections eussent lieu le surlendemain, ou plutôt le lendemain dimanche: on repoussa d'une voix unanime cette exigence, en maintenant la concession précédemment faite et justifiant l'ajournement indiqué. Ces délégués, après s'être consultés, répondirent que décidément ils ne pouvaient pas accepter un ajournement, qu'il fallait que les choses se terminassent le lendemain, parce qu'ils étaient débordés. La rupture éclata, et on se sépara,

sans espoir apparent de retour. C'est Desmarest qui présidait cette séance.

Je fus chargé de rédiger une proclamation nouvelle dont les termes étaient ceux-ci · « Le Comité central manque pour la deuxième fois à la parole donnée en son nom par ses délégués : il veut faire demain des élections sans sincérité, sans régularité, sans contrôle. C'est la guerre civile qu'il appelle dans Paris ; que la honte et le sang en retombent sur lui seul!

» Quant aux maires, ils engagent la garde nationale à se rallier à eux pour défendre la République et l'ordre. »

Cette proclamation fut livrée de très-bonne heure, le samedi matin, à M. Dubuisson, rue d'Argout ; elle fut composée ; j'en corrigeais l'épreuve, quand eut lieu ce que je ne puis m'empêcher d'appeler la capitulation des maires et des députés ; et la proclamation fut remplacée par une autre que falsifia le Comité, abusant de la bonne foi des signataires avec qui il avait traité, supprimant la partie qui sauvegardait leurs droits, prenant le premier rôle et annonçant les élections pour le lendemain.

Je ne me bornai pas à refuser catégoriquement ma signature à la convention ; je crus devoir protester par l'envoi de ma démission motivée, qui parut dans un journal, le *National*, le dimanche matin 26 mars, jour de ces frauduleuses élections. J'avais déjà averti dès le 22 mars, la population de mon arrondissement, par affiches, que tout ce qui se ferait en dehors des maires serait nul, et que tous les services municipaux seraient suspendus ; je confirmai cet avis à tous ceux qui me consultèrent pour les élections.

**M. le Président.** — Où s'est passé ce second arrangement? En savez-vous des détails?

**M. Dubail.** — A la mairie du 2e arrondissement, hors de ma présence. Il y avait des députés, les signatures ont été publiées. Plusieurs personnes réclamèrent contre l'insertion de leur nom ; elles n'étaient pas présentes. Un de nos adjoints, André Murat, a protesté contre la mauvaise foi des gens du Comité, par lettre du 27 mars.

**M. Vacherot.** — Il y a donc eu une dernière réunion à laquelle vous n'avez pas assisté?

**M. Dubail.** — J'étais en permanence à la 2e mairie ; comme M. Tirard était souvent à Versailles, en qualité de député, c'était sur M. Héligon, dont je ne saurais trop louer la loyauté et la résolution pendant toute cette crise, et sur moi que reposait l'exécution des mesures prises ou même l'obligation d'en prendre d'urgence ; c'est ainsi que nous avions transmis des ordres à la garde nationale fidèle des divers arrondissements pour la concentrer près de la 2e mairie, comme cela eut lieu ; de manière que nous eûmes sous la main et pour nous défendre une force d'environ dix mille hommes, bien armés et d'élite ; et nous étions certes en état de repousser une attaque faite par des forces mal organisées, et sans munitions d'artillerie appropriées, telles que celles dont disposait le Comité Central. Nous fîmes venir aussi des mitrailleuses, non sans opposition de la part de quelques collègues, qui craignaient de fournir un prétexte aux récriminations du Comité Central, lequel, avait pourtant des canons et des mitrailleuses. Enfin, nous cherchions à accumuler les engins de résistance à l'intérieur, persuadés que c'était le moyen le plus sûr de rallier les hommes d'ordre et de liberté légale, une fois qu'ils seraient revenus de la stupeur, produite en eux par la rapidité du triomphe de l'insurrection. Nous cherchâmes par une autre voie à désorganiser celle-ci, en instituant le service du paiement de la solde de la garde nationale au Palais de la Bourse, ce qui fut considéré, par le Comité Central, comme un échec à son autorité. Cette mesure fut affichée dans Paris sous notre signature, et elle me valut de la part du Comité Central, un ordre d'arrestation motivé sur ce que j'aurais par là fomenté la guerre civile, tant était grande la perversion des idées morales ! De plus, nous fîmes saisir et désarmer à nos avant-postes des individus armés qui s'y introduisaient, et nous eûmes ainsi à la 2e mairie plus de cent prisonniers, dont un capitaine fédéré du XIIIe arrondissement, accusé d'avoir commandé le feu de la place Vendôme. Mais ils furent, contre mon avis, relâchés successivement dans la crainte d'indisposer le Comité Central.

*Un membre.* — M. Tirard n'était-il pas à la réunion municipale du 25?

**M. Dubail.** — M. Tirard était à Versailles, c'était le samedi, la veille des élections, — vers onze heures du matin, — j'étais dans le cabinet du maire, situé sur la cour et séparé de la salle des réunions par deux pièces, dont une formant antichambre, et empêchant les bruits du dehors d'arriver jusqu'au cabinet ; je me rappelle très-bien que j'apportais, corrigée, l'épreuve que le prote de Dubuisson attendait pour la tirer et la placarder dans Paris, lorsqu'on me dit : « Tout le monde est d'accord, on s'embrasse,

on fait les élections demain.» J'avoue que ce dernier mot me fit tomber de mon haut en apprenant ce changement subit et inexplicable pour moi.

L'affiche de ma proclamation a été déchirée, mais il doit encore en avoir un placard, dit d'atelier, qu'on est venu m'offrir, il y a quelque temps, de l'imprimerie Dubuisson. Elle a été rédigée par moi avec l'assistance de M. François Favre, maire du XVII° arrondissement qui s'est montré très-énergique ; M. Dubuisson vous fournira cette pièce, elle est à peu près conçue dans les termes que j'ai indiqués. Je ne sais pas si j'aurais pu changer la détermination de mes collègues, n'ayant pas été mis à même de l'essayer ; je sais qu'ils ont beaucoup hésité à signer, mais que les premières signatures ont entraîné les autres, sans que d'ailleurs on ait longtemps discuté la question.

**M. le Président.** — Savez-vous les noms des signataires?

**M. Vacherot.** — Que savez-vous des personnes qui assistaient à cette réunion, et des décisions qui y ont été prises ?

**M. Dubail.** — La réunion avait lieu dans la grande salle de la mairie, donnant sur la rue de la Banque.

Ce n'est que lorsque j'ai apporté cette affiche dans un autre cabinet contigu à la salle des réunions ; « la réunion me dit-on , n'est plus possible, parce qu'elle est un appel à la défense et qu'on est d'accord.»

**M. Vacherot.** — Savez-vous s'il y a eu convocation? Avez-vous su que ce conseil devait avoir lieu et avez-vous su d'avance ce dont il s'agissait?

**M. Dubail.** — Non, je ne le pense pas. Je ne sache pas non plus qu'il y ait eu dans la conférence de nuit rendez-vous pris pour une autre dans le jour. Mais je dois dire, que bien que j'aie pris dans la première, celle de nuit, une part active à la discussion contre Ranvier, je sortais souvent de la salle pour aller donner ou signer des ordres, et il est possible qu'en mon absence on soit convenu d'une dernière entrevue.

**M. le Président.** — Est-ce à cette réunion qu'assistait l'amiral Saisset?

**M. Dubail.** — Je ne l'y ai pas vu, et je crois pouvoir affirmer qu'il n'y est pas venu, non plus qu'à celles des deux jours précédents. Il y avait paru quelques jours auparavant, le jour de la nomination définitive, c'est-à-dire vers le 22.

*Un membre.* — C'est le 20 mars ou le 19 mars qu'il a été nommé commandant en chef.

**M. Dubail.** — M. l'amiral Saisset était venu quelques jours auparavant en bourgeois à la mairie, parce qu'il y avait des inconvénients sérieux à ce qu'il circulât en uniforme dans les rues de Paris.

**M. Vacherot.** — Il ne faudrait pas laisser passer ce point qui est capital. C'est qu'on a cherché et trouvé un moyen d'écarter M. Dubail d'une délibération extrêmement importante où sa présence et sa résolution de résister eussent été gênantes.

**M. Dubail.** — Je ne crois pas qu'on ait fait ce calcul, car étant dans la mairie, je pouvais être averti instantanément. Voici comment les choses se sont passées. Dans la nuit du vendredi au samedi, il y a eu une longue conférence qui a commencée à 11 heures du soir et qui s'est prolongée jusqu'à deux ou trois heures du matin. Nous étions là cinq ou six maires et une douzaine d'adjoints. MM. les maires, députés retenus par leurs fonctions n'y assistaient pas. Je les avais vus à quelques-unes des précédentes, M. Vacherot entr'autres aux premières.

**M. Vacherot.** — J'ai assisté à trois réunions.

**M. Dubail.** — Ces messieurs ne s'y trouvaient pas parce qu'ils avaient des devoirs à remplir ici, et que les communications étaient devenues très-difficiles entre Paris et Versailles. Vous savez qu'à un moment donné, un bataillon de fédérés avait coupé la ligne du chemin de fer.

Dans cette dernière réunion, où nous étions à peu près 15 à 18 personnes allant et venant, se remplaçant à tour de rôle, on a discuté pendant très-longuement si les élections auraient lieu le dimanche ou huit jours après, comme il avait été convenu la veille. Moi-même j'avais adhéré à cette dernière convocation, parce que nous avions l'autorisation du Gouvernement qui se faisait fort d'obtenir cela de l'Assemblée Nationale. On discuta très-longuement ces questions, on les retourna sous tous les points de vue et on aboutit à ne pas tomber d'accord. M. Ranvier et ses acolytes après s'être consultés et avoir refusé tout ajournement des élections, se retirèrent sans que rien fût conclu ni changé de la part des maires à ce qu'ils avaient consenti la veille; c'est-à-dire à ce que les élections pour le Conseil Municipal eussent lieu le 30, à la fin du mois ou dans les premiers jours d'avril.

Quand ces messieurs partirent, ils ne dirent rien à ma connaissance, qui indiquât que la conférence serait reprise le lendemain. Peut-être cela fut-il convenu entre quelques personnes désireuses d'amener une conciliation, et qui purent engager ces messieurs à se représenter le lendemain: mais je n'en ai pas eu connaissance. Je restai à la mairie cette nuit toute entière, m'attendant à une attaque possible; je convins avec le colonel Quevauvilliers, qui se tenait avec son État-Major dans une pièce voisine, des mesures à prendre, pendant que M. Héligon inspectait les avant-postes. C'est alors que je fis l'affiche en question; je m'occupai d'ordres divers à donner parce que la résolution était prise de résister, et elle fut prise immédiatement après le départ de Ranvier; et je puis conclure de ce qui s'est passé, qu'on n'avait pas pris de rendez-vous pour le lendemain, parce qu'il fut convenu que je ferais une affiche énergique dans le sens de la résistance.

C'est ce qui fait que pour mon compte, je ne m'attendais pas à une autre conférence pour le lendemain, et je crois que beaucoup de ces messieurs ne s'y attendaient pas davantage. Quant à cette dernière conférence, je ne sais pas un mot de ce qui s'y est dit ou fait; on me répéta seulement comme un bruit venu de Versailles, que le duc d'Aumale avait été proclamé lieutenant-général par l'Assemblée, et que croyant qu'il s'agissait de sauver la République, beaucoup de membres avaient signé cette Convention. Je la pris, la lus, et je crus devoir ne pas la signer; j'ajouterai que M. Schœlcher ne la signa pas immédiatement, qu'il ne le fit qu'une heure après, et par ce motif qu'il me donna dès lors, et qui est bien dans sa nature dévouée, qu'il craignait, en refusant, qu'on imputât ce refus à l'amiral Saisset, dont il était pour ainsi dire le garant vis-à-vis du Comité Central, et dont la sûreté se trouverait compromise, puisqu'il était encore à Paris, et fort empêché d'en sortir. Pour moi, je persistai dans mon refus.

**M. le Président.** — Qu'aviez-vous trouvé dans cette réunion?

**M. Dubail.** — Vous le dire serait fort embarrassant, parce que la plupart des maires, qui y avaient assisté, étaient déjà partis.

**M. Vacherot.** — Quels sont donc les maires qui ont signé? — Je sais bien que la pièce existe.

**M. Dubail.** — Tous les journaux l'ont publiée. M. Degouve-Denuncques, a eu, il y a quelque temps, une polémique dans laquelle il cite un article de journal, donnant la Convention, telle que l'a rédigée, en la falsifiant, le Comité central, avec la signature des maires adhérents.

Maintenant il y a un détail caractéristique, que je dois vous donner. Dans cette même nuit, du vendredi 24 au samedi 25, après le départ de M. Ranvier et de ses collègues, nous restâmes assez nombreux pendant quelque temps encore. Quand je dis que je me suis retiré, c'est une erreur, c'est la nuit précédente que je me suis retiré pendant quelques heures. Il y avait là plusieurs de mes collègues, qu'à tort ou à raison, je soupçonnais d'être plutôt du parti ennemi que du nôtre, et de ne venir au milieu de nous que pour nous épier et nous trahir, au dernier moment. Dans un moment de discussion vive, je dis à ces messieurs: « Si vous êtes ici pour résister avec nous, c'est bien; sinon, il faut partir. » Je leur dis cela en termes soldatesques. Voilà où nous en étions, et c'est cette division déplorable qui explique la faiblesse du pouvoir si respecté de l'ensemble des maires, devant une insurrection sans autorité ni chefs connus, et leur défaillance finale.

*Un membre.* — Quels sont les maires dont vous parlez?

**M. Dubail.** — Je puis me tromper, et je le souhaite, sur les intentions de mes collègues, mais ils ont fait, selon moi, le plus grand mal à leur insu, sans doute, par leur continuelle entremise entre les maires et le comité central, leur complaisance pour celui-ci, leur pression, parfois menaçante, sur nous, et quelques-uns par une sorte de connivence avec les insurgés dont ils soutenaient toutes les exigences. Ils se sont d'ailleurs plus ou moins démasqués depuis. Mais, enfin, le dernier jour, je considérais la présence de ces messieurs comme un danger au moment de la lutte qui allait éclater. Car les ordres étaient donnés, cette nuit-là, la garde nationale de l'ordre avait occupé, comme la nuit précédente, déjà, l'entresol et le premier étage des maisons autour de la Bourse et de la Banque. On était très décidé à la résistance, les hommes étaient très-animés et très-résolus. J'avoue que la présence de ces messieurs nous indisposait et indisposait surtout la garde nationale qui voulait résister.

*Un membre.* — M. Tirard était-il à cette

réunion dans laquelle vous vous êtes montré si énergique?

**M. Dubail.** — Non, M. Tirard a assisté à plusieurs réunions antérieures, jusques et y compris, je crois, le jeudi, 23 mars.

J'ai beaucoup regretté son absence, parce que la mauvaise foi du Comité central l'eût déterminé, je pense, à se décider résolument pour la résistance, décision qui aurait eu la plus salutaire influence, d'autant plus que tout le IIe arrondissement la voulait. L'état-major même de la garde nationale, qui connaissait nos discussions intérieures, annonçait l'intention, dès le premier coup de fusil tiré sur la mairie, d'arrêter ceux de ses officiers municipaux, douteux, qui essaieraient de s'interposer encore, au préjudice de la défense.

Je dois dire encore qu'à la suite de cette réunion, il y en eut une autre vers deux heures de l'après-midi, chez M. André,(Alfred) qui depuis est devenu votre collègue; qu'il s'y trouvait des maires ayant signé et d'autres qui ne l'avaient pas fait; et que là tous ceux qui avaient signé déclarèrent qu'ils ne l'avaient fait que pour éviter l'effusion du sang; c'est effectivement le motif sérieux qui avait frappé beaucoup de maires, ennemis du Comité central et de la Commune. Dans tous les cas, tous déclarèrent qu'aussitôt les élections faites, ils donneraient leur démission. Je fis cette objection qu'il vaudrait mieux la donner avant qu'après, et c'est ce que je fis pour mon compte, le jeudi même, ne voulant ni participer aux élections, ni paraître les autoriser, ce qui me paraissait gros de périls pour l'avenir, en légitimant aux yeux de la population l'élection de la Commune et, plus tard, son pouvoir.

Dans cette réunion, il y eut un fait assez caractéristique, et si je me permets de le rappeler, c'est parce qu'il montre à quels sentiments divers a été en proie, comme beaucoup d'autres, un de nos collègues adjoint d'arrondissement. Il essaya d'abord de justifier la signature qu'il avait donnée, mais s'interrompant tout à coup, il s'écria: — «Ah! je ne me le pardonnerai jamais!» — C'est qu'une fois échappé à l'étreinte des influences déplorables qui nous assiégeaient dans les réunions antérieures, il comprenait tout de suite la portée de la décision prise.

Cette décision aidait à tromper toute la population parisienne, et à lui faire croire que les élections de la Commune étaient légales, parce que les maires, autorisés par le Gouvernement, les autorisaient eux-mêmes. Par conséquent, le pouvoir de la Commune se trouvait investi à l'avance d'une certaine sanction; on regarda même comme valables les actes d'état civil faits par les agents de la Commune. Ainsi, une famille respectable et même renommée de mon arrondissement, a laissé marier sa fille par un délégué communeux, et évidemment le mariage sera nul, si l'Assemblée ne donne pas les moyens de le valider.

J'admets cependant que de bons esprits pussent ne pas vouloir l'effusion du sang, bien qu'après tout les maires ne fissent que défendre les lois, et que le sang eût été versé odieusement par le Comité central. J'admets qu'on pût craindre aussi que la lutte ne se terminât à notre désavantage, quoique nous eussions toutes les chances d'un premier succès. Mais il y a une considération qui devait tout dominer, et que je regrette pour moi de n'avoir pu faire prévaloir, c'est que la signature donnée par les maires engageait presque la population à soutenir et à défendre l'œuvre à laquelle ils prêtaient les mains, c'est-à-dire la Commune. Il y a eu 150 à 200,000 votants, y compris les votes multiples d'un même individu; mais si les masses avaient refusé de se prêter aux élections, le Comité central n'aurait pas osé les faire, et probablement, il aurait vu son pouvoir s'effrondrer et s'évanouir complètement. La prolongation de la défense de Paris me paraît être résultée en grande partie de cette erreur de la population.

Je n'ai pas parlé de quelques incidents qui ne se rattachent pas précisément à la commission des maires, et notamment de l'arrivée dans le sein du Comité de défense, du général Cremer, en présence de Tirard et de moi, qui est venu nous proposer *de mettre dans sa poche*, c'est son expression, le Comité central tout entier, dont les membres étaient chaque soir, disait-il, en proie à l'ivresse. Je crois que c'était une illusion de sa part. Mais une autre proposition qu'il nous fit, ce fut de travailler à la délivrance du général Chanzy et de M. Turquet. Nous renvoyâmes le général Cremer à l'amiral Saisset, et je crois que la conséquence de l'intervention du général Cremer fut effectivement d'obtenir la délivrance du général Chanzy.

Voilà, Messieurs, à peu près tout ce que mes souvenirs me rappellent.

*Un membre.* — A propos des élections de la Commune, n'avez-vous pas dit que le gouverne-

ment se faisait fort d'obtenir l'assentiment de l'Assemblée nationale?

**M. Dubail.** — Nous avons été avertis que l'Assemblée nationale avait décidé qu'elle allait s'occuper des élections municipales de Paris.

*Un membre.* — La loi était-elle votée?

**M. le Président.** — Il s'agissait de mettre la loi à l'ordre du jour.

**M. Dubail.** — Nous avons reçu avis que les élections allaient avoir lieu, et qu'elles se feraient avec l'assentiment du gouvernement et de l'Assemblée nationale avant le 10 avril. Le gouvernement ajoutant qu'il pensait que les élections pourraient même avoir lieu le 3 avril.

*Un membre.* — Mais la loi est du 14.

**M. Dubail.** — L'avis est du 23 mars; on pouvait détacher de la loi générale les articles relatifs aux élections parisiennes, et les voter d'urgence, ce qui eût permis d'avoir des élections légales et sincères, préparées et présidées par les municipalités.

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur, de votre déposition si intéressante. Vous vous êtes conduit comme un bon citoyen, la commission est heureuse de rendre hommage à votre conduite.

*Un membre.*— Monsieur le Président, je voudrais pour ma part savoir ce que c'étaient que ces instructions qui avaient été données par le gouvernement aux maires de Paris et par lesquelles il leur permettait de faire certaines concessions.

**M. Dubail.** — Il y avait d'abord eu des pouvoirs signés du ministre de l'intérieur et qui investissait, en l'absence de toute autorité légale autre que la leur, les maires de Paris de tous les pouvoirs municipaux. Cette autorisation était du 19 mars. Je l'ai eue entre les mains, c'est à moi qu'elle fut remise par le secrétaire du maire de Paris, et elle doit être en la possession de M. Tirard.

Puis, à la suite d'une visite faite ici sur l'initiative de Vautrain, par une députation de presque tous mes collègues à laquelle je ne m'associai pas, m'estimant plus utile à Paris, ils rapportèrent cette promesse que des élections municipales pouvaient être annoncées par nous dans un délai fort rapproché, et ce délai n'allait pas au-delà du 10 avril; on nous disait même qu'il était possible qu'elles eussent lieu le 3 avril. C'est à cette date que nous voulions les faire, et je dois dire que jusqu'à la signature finale, jusqu'à cette capitulation qui a été enlevée je ne sais comment, tous les maires qui participaient à ces réunions étaient ou se montraient parfaitement décidés à ne permettre les élections que dans les termes fixés par le gouvernement, c'est-à-dire dans les derniers jours du mois de mars ou dans les trois premiers jours du mois d'avril. Cela nous donnait dix jours à peu près pour refaire les listes électorales et reprendre possession de nos maires, car je dois dire qu'on avait fait un programme par lequel il était convenu que le Comité nous rendrait nos mairies, et que nous préparerions les élections nous-mêmes et que nous les présiderions.

Voilà à peu près les conditions du programme pouvant servir de bases de négociation avec le Comité central; et par le fait, ces bases avaient prévalu.

La première pensée, celle qui a prévalu les premiers jours, a été de rester parfaitement uni au gouvernement et à l'Assemblée nationale; et si on a signé cette capitulation, c'est qu'on a cédé à une espèce de contrainte morale produite par la menace de l'effusion du sang, et d'autre part, moitié par la pensée qu'auraient eue quelques-uns, à ce qu'on a dit depuis, de gagner du temps; moitié, il faut le reconnaître aussi, par l'espoir qu'un grand nombre de maires ou d'adjoints conçurent dès lors, en se faisant élire eux-mêmes à la Commune, de la maîtriser et d'en prévenir les tendances révolutionnaires. Tout cela me paraissait une illusion, je l'ai déjà dit, et quant au dernier expédient, il ne pouvait certes réussir, puisque le Comité central avait déjà expulsé de leurs mairies un grand nombre de nous.

Paris fut immédiatement stupéfait de cette décision, la garde nationale dispersée et tout perdu, selon moi, quand par la ferme union des maires tout pouvait être sauvé.

*Un membre.* — Je crois qu'il serait bon de nous procurer cette Convention.

*Un autre membre.*—Cela est très-facile, tous les journaux du 26 mars nous la donnent.

**M. le Président.** — Nous l'avons, M. Schœlcher nous l'a remise.

(Séance du 19 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. DENORMANDIE

**M. le Président.** — Veuillez nous dire, Monsieur, ce que vous savez sur les causes de l'insurrection du 18 mars.

**M. Denormandie.** — Il est embarrassant de s'expliquer sur cette question posée d'une manière générale. Je ne sais pas dans quel cadre la Commission se renferme, ni sur quel point je devrais m'expliquer.

Si dans une conversation, j'avais à donner mon avis sur les causes de l'insurrection, je les ferais remonter à l'empire. Il faut faire remonter jusqu'à l'époque impériale les causes de l'insurrection ; on pourrait se demander si le luxe n'a pas été une des causes premières ainsi que l'antagonisme des classes.

A la fin de l'empire, cet antagonisme de classe à classe était arrivé, je crois, à un degré de développement qui était une menace perpétuelle pour la société.

Lorsque la révolution de 1870 s'est produite, j'étais tout-à-fait étranger aux affaires publiques; j'avais passé ma vie dans l'exercice d'une profession fort modeste ; j'étais étranger aux affaires publiques et je n'ai été mêlé à la vie parisienne que par le service de la garde nationale.

C'est au mois de novembre que j'ai été appelé à la municipalité du huitième arrondissement.

La Commission a dû apprendre de personnes plus autorisées que moi, quel était l'esprit de la garde nationale ; il y avait un sentiment exagéré des résultats que devait produire la défense. Il y a eu là évidemment un défaut d'intelligence de la situation, mais c'était un sentiment tellement respectable qu'on ne peut le blâmer. La population toute entière s'est laissé entraîner vers les aspirations d'une défense utile au pays, au salut du pays qu'il était difficile de voir aboutir ; les esprits sérieux le pensaient.

Je mentionne cela, parce qu'à mon sens cela a produit dans les esprits une surexcitation qui allait en augmentant, dont j'ai constaté les effets dans la garde nationale et dans les municipalités. Quand il a fallu faire descendre la population des hauteurs de ses aspirations pour les mettre en face de la réalité, il y a eu une espèce de commotion au point de vue patriotique, qui a amené une grande perturbation.

Il s'est placé à côté de cela une appréciation insensée des ressources alimentaires que possédait la ville de Paris. Je faisais partie de la municipalité, et nous avions suivi, semaine par semaine, pas à pas, la marche décroissante des approvisionnements; nous n'étions pas au courant des détails, mais nous savions que des efforts avaient été faits pour prolonger la défense au point de vue alimentaire ; nous savions qu'il n'y avait pas de réserves ; on a tenu aussi longtemps que possible; mais cette population affolée déjà, et croyant qu'on aurait pu tenir plus longtemps, a crié à la trahison.

Pour résumer: 1° le souvenir de cette époque impériale avec ses mauvaises inspirations ; 2° la surexcitation dans les cerveaux tenant à cette défense exagérée qui ne devait pas aboutir; enfin une population se trouvant en présence de la nécessité de capituler et voyant entrer dans Paris les Prussiens qui nous avaient assiégés.

Si à côté de ces causes, je recherchais les sentiments qui animaient une fraction assez importante de la population parisienne, je me laisserais aller à dire que la question d'intérêt personnel et privé n'était pas étrangère à tout cela.

Le commerce de Paris, les boutiquiers de Paris étaient dans une situation très-difficile à la fin de l'empire ; elle était très-difficile depuis quelques années par l'élévation des prix de toutes choses, par la cherté des loyers dans un temps réputé normal.

Quand le 4 septembre est arrivé, la situation s'est aggravée, non pas, trimestre par trimestre, mais semaine par semaine, à mesure que la défense se prolongeait. Ces gens comprenaient que leur situation s'aggravait parce qu'on s'éloignait d'une reprise des affaires, et leur passif leur apparaissait avec un caractère qu'ils auraient d'autant plus de peine à surmonter ; en sorte que je suis convaincu que, chez la plupart d'entre eux, la pensée de courir à une liquidation qui naîtrait de la force des choses, a été la raison pour laquelle ils se sont rangés, je ne dis pas dans le parti du désordre et de l'insurrection, mais les uns dans le parti actif, les autres dans la complicité de laisser faire ; et quand nous avons fait des efforts pour les amener dans la partie saine de la garde nationale, nous avons trouvé une inertie absolue, sauf les nuances que j'indiquerai.

La Commission comprend que, quand le 18 mars est arrivé, il y avait un terrain merveilleusement préparé pour une insurrection et pour les fauteurs d'insurrection.

C'est au mois de février que les Prussiens ont fait une occupation partielle de Paris, occupation à laquelle j'ai été mêlé d'une façon douloureuse puisque j'allai recevoir les Prussiens au Palais de l'Industrie.

Ils occupaient le seizième et une partie du dix-septième arrondissement ; j'avais vécu avec les états-majors, cherchant à aplanir les difficultés. J'avais constaté dans la population une grande surexcitation, un désir d'amener des conflits, ce qui était une chose très-regrettable. Le matin du jour où les Prussiens sont venus occuper les Champs-Elysées, une troupe de cinq ou six cents hommes est arrivée avant que nos troupes aient pu fermer le périmètre dans lequel les Prussiens devaient être cantonnés.

Je m'étais installé au Palais de l'Industrie; j'avais sous les yeux et cette occupation de l'armée prussienne qui entrait musique en tête, et cinq ou six cents hommes du peuple criant, sifflant. Il y a eu là pendant trente-six heures les éléments d'un conflit que je redoutais de voir éclater.

Deux jours avant, sous prétexte que les canons pouvaient tomber en possession des Prussiens, on avait enlevé ces canons. C'était un prétexte parce que depuis quelques jours on savait que les Prussiens ne devaient occuper que Passy et les Champs-Elysées jusqu'à la place Louis XV, en remontant le faubourg Saint-Honoré et une petite portion des Ternes; or les canons étaient dans l'avenue Wagram et au parc Monceau; ils étaient donc en dehors du périmètre que les Prussiens devaient occuper et il n'y avait aucune chance pour que ces armes tombassent aux mains des Prussiens. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas eu des hommes de bonne foi qui aient cru que l'occupation devait s'étendre, mais cela a été exploité par les conspirateurs. Des enfants, des femmes, montaient dans le faubourg Saint-Honoré, au parc Monceau. Les gardiens ont ouvert les portes et ces gens qu'une chiquenaude aurait renversés, ont descendu les canons; il n'y avait ni soldats, ni qui que ce soit pour s'y opposer.

J'ignore comment on a procédé à l'égard des autres dépôts, c'est par le dépôt de la place Wagram et du parc Monceau qu'a commencé cette prise de possession. Or, ils avaient déjà des fusils; vous ne savez pas quelle quantité de munitions ils ont eue; jamais dans aucun temps, une insurrection n'a rencontré un terrain plus merveilleusement préparé. Il y avait comme motif plus ou moins réel, cette douleur patriotique, le reproche fait au gouvernement de n'avoir pas défendu Paris, le reproche d'avoir abandonné des vivres avec lesquels on aurait pu résister plus longtemps, le reproche de trahison. Comme prétexte il y avait cela, et comme cause, il y avait une liquidation sociale et des appétits à satisfaire.

Le 18 mars, j'ai appris en arrivant à ma municipalité que l'affaire des canons avait été exécutée, que la tentative du général Vinoy avait réussi; mais une heure après on est venu me dire que l'affaire allait mal ; que les femmes étaient arrivées, qu'elles s'étaient mêlées aux soldats et que, pour une raison ou pour une autre, il y avait eu une confusion regrettable.

Je suis allé au Ministère de l'Intérieur pour suivre les dépêches et les dépêches les plus mauvaises sont successivement arrivées.

**M. le Président.** — Le point important est l'intervention des maires.

**M. Denormandie.** — M. Carnot, maire de l'arrondissement, était à l'Assemblée ; je rem-

plissais ses fonctions, je vins dans mon arrondissement ; pour encourager la garde nationale. Je fis faire une affiche dans laquelle je disais aux gardes nationaux : «on paraît oublier que l'ennemi est à nos portes surveillant nos moindres divisions; il n'y a qu'un parti, le parti de la France; qu'un gouvernement, celui de la République qui est le gouvernement de tous, que les bons citoyens veulent sincèrement fonder. Il n'y a qu'une question, l'ordre public et le respect des lois auxquelles personne ne peut se soustraire. »

Cet appel n'amena aucun résultat; on ne bougea pas, on ne vint pas. J'habite un quartier réputé aristocratique et dans lequel les grandes familles étaient absentes pendant le siége. La garde nationale de mon quartier était la bourgeoisie, le commerce, les boutiquiers. Quelques bourgeois vinrent, les boutiquiers ne parurent pas.

La journée s'écoula dans des conditions fort tristes, et le soir le gouvernement avait quitté Paris, le vide se faisait à Paris. Dans la nuit du samedi au dimanche, la situation s'aggrava de plus en plus, M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat me dit: « Pensez-vous qu'il y ait encore quelque chose de possible à faire? » — « Je le crois jusqu'à présent je ne vois pas la pensée politique de renverser le gouvernement. »

La forme, pour ainsi dire extérieure, de l'insurrection, n'a affecté qu'un caractère exclusivement municipal; il s'agissait, disait-on, uniquement de franchises municipales, de libertés municipales. Alors, dans cette nuit même, du samedi 18 au 19, vers une heure du matin, pour forcer un peu la main à la garde nationale, j'envoyai chercher, à domicile, les chefs de bataillon. Je fis prendre, par les tambours, les hommes de bonne volonté, à domicile, sans faire battre le rappel ni la générale, sans prendre aucune mesure extrême. J'espérais conserver au Gouvernement un dernier moyen de résistance. Nous étions encore en communication avec le Ministère de l'Intérieur, qui n'était pas évacué, et qui ne l'a été que le dimanche matin. Les autres ministères avaient été occupés dans la journée du samedi, mais nous tenions encore les Postes et le Télégraphe.

Je me disais, « si nous pouvons réunir une force assez nombreuse, ce sera un moyen de conserver nos communications avec Versailles. » C'est dans cette pensée que j'avais, dans la nuit, fait un appel qui devait me procurer 4,000 hommes, et qui m'en donna 220.

La Commission comprend qu'à deux heures du matin, la situation, pour moi, était jugée. J'allai au Ministère de l'Intérieur, et j'y rencontrai M. Alphonse de Rothschild, M. André, et M. Calmon.

Nous vîmes, sur le bureau de M. Calmon, la carte de l'amiral Saisset. Sur cette carte, l'amiral avait écrit qu'il se mettait à la disposition du Gouvernement.

Nous nous dîmes: «Il y a peut être là une ressource extrême, » et, après en avoir causé un instant, avec M. Calmon, nous nous rendîmes, M. de Rothschild, M. André, moi et un neveu de l'amiral Saisset, qui arriva, à ce moment, au domicile de l'amiral, rue Ponthieu, pour tenter auprès de lui, une démarche, et voir si on ne pourrait pas mettre à profit son bon vouloir.

Nous eûmes le regret de ne pas le rencontrer; on nous dit qu'il était parti pour Versailles. Nous revînmes, il était environ deux heures et quart.

Comme nous débouchions de l'avenue Gabriel, dans l'avenue Marigny, pour rentrer au Ministère de l'Intérieur, nous fûmes coupés par une troupe de 500 hommes, qui arrivaient, précédés de trois individus, à cheval, pour s'emparer du Ministère de l'Intérieur. Nous fûmes séparés les uns des autres; le neveu de l'amiral et moi, nous pûmes devancer cette troupe et arriver à la place Beauvau. M. de Rothschild et M. André furent coupés et passèrent par les Champs-Élysés.

Nous arrivâmes au Ministère, qui avait été, aussi, cerné par la rue Saint-Honoré. M. Calmon et les attachés de cabinet furent obligés de s'en aller par derrière, et, à deux heures et demie, de partir pour Versailles.

Je rentrai dans mon cabinet du IIe arrondissement; la mairie était envahie et c'est là que j'appris qu'il y avait une réunion des Maires qui se tenait rue de la Banque, chez M. Tirard. Je m'y rendis immédiatement, c'était le dimanche à 3 heures et demie ou 4 heures du matin.

La réunion était très-nombreuse ; tous les maires et adjoints s'y étaient rendus, à mesure que la révolution se consommait, et j'y arrivai un des derniers, retenu que j'avais été, par les causes que je vous ai dites. Je me fis rendre compte, par mes voisins, du sujet de la discussion. On y discutait le point de savoir si on

devait envoyer une délégation à l'Hôtel-de-Ville, auprès du Comité central, pour négocier avec lui, sur ce qu'il pouvait y avoir à faire dans l'intérêt de la Ville de Paris.

Je fus surpris, je le dis très-sincèrement, qu'une question, comme celle-là pût s'agiter. Je ne sais pas s'il y avait habileté politique à le faire, je ne dis pas non, mais quant à moi, mon impression était celle-ci: prendre l'initiative d'une démarche de cette nature, était une chose dangereuse, qui ne pouvait qu'être de nature à amoindrir le parti de l'ordre, devant l'insurrection.

Je me retirai; mais je crois me rappeler qu'avant le moment où je me retirais la mesure avait été votée, et que quelques personnes avaient été déléguées pour aller à l'Hôtel-de-Ville le lendemain matin.

**M. Vacherot.** — C'est parfaitement exact; j'étais à cette réunion; elle était très-nombreuse, il y avait là des députés de Paris, des maires, des adjoints.

**M. Denormandie.** — Je n'étais pas partisan de la mesure, je n'ai jamais compris la pactisation avec l'émeute, et je me retirai. La soirée se passa sans incidents particuliers, si ce n'est que la révolution se consommait de plus en plus.

Le lendemain matin, à huit heures, un de mes amis vint me dire: « N'allez pas à la Mairie, vous êtes envahis; il y a là une bande de quatre cents individus, votre siége est occupé, et il y a un monsieur dans votre fauteuil. » Je lui répondai que je croyais que c'était, au contraire, mon devoir d'aller, au moins, constater que j'étais dépossédé. Nous allâmes à la Mairie, elle était, en effet, envahie par des hommes appartenant à des bataillons étrangers à mon arrondissement, et qui venaient de Belleville, de Charonne, de Montmartre et autres lieux. Le garçon de bureau me dit: « M. Alix est là, vous connaissez peut-être ce nom? »

*Un membre.* — Oui, c'est *l'homme des escargots sympathiques*.

**M. Denormandie.** — Il avait dit au garçon de bureau; « Quand M. Denormandie viendra, vous me l'enverrez. » — Je me suis envoyé moi-même, et suis allé le trouver, il était dans le fauteuil; il me dit. « Vous êtes M. Denormandie? » — « Oui, monsieur, je viens prendre possession du fauteuil que vous occupez. » — Il me répondit: « je suis très-heureux de cette démarche, je vais vous le céder avec le plus grand empressement. » Il se leva avec la plus grande déférence et me dit: — « Asseyez-vous, je vois que nous allons nous entendre à merveille, et que vous allez vous mettre en rapport avec l'Hôtel-de-Ville. »

— « Monsieur, vous ne pensez pas un mot de ce que vous dites, mais enfin je tiens mes pouvoirs du suffrage universel, je ne peux pas admettre qu'en vertu de je ne sais quel pouvoir anonyme, innommé, innommable, vous preniez ainsi possession de mon fauteuil; si vous le prenez par la force, je ne puis pas vous en empêcher: je viens vous demander si vous pouvez me rendre mon fauteuil. — Je ne puis vous le rendre qu'à la condition que vous vous ralliez à l'Hôtel-de-Ville. »

Je dois dire à la Commission que cet homme n'était qu'un insensé. Il n'a fait aucun mal. — « Asseyez-vous donc, ajouta-t-il, vous avez rendu quelques services et nous pouvons nous entendre. » — « Je ne peux pas faire ce que je ne crois pas devoir faire; nous avons des doctrines qui ne peuvent pas se concilier, je ne me mettrai pas là. » — « Alors, vous pourriez peut-être me donner votre démission, fit-il, cela arrangerait tout; » et avec la plus grande précipitation, il prit une plume et du papier. — « Mon Dieu oui, c'est bien simple, mettez-vous là et donnez-moi votre démission. » — « Vous prenez ma place de force, j'emporte ma fonction avec moi, et je me retire. » — Il dit: « tout cela est regrettable, nous allons faire les élections. » — « Le suffrage universel a nommé des maires, ils sont en pleine possession de leur mandat, vous me permettrez de m'étonner que vous conceviez la pensée de faire des élections, et surtout de faire des élections après demain mercredi 22 mars. Vous ne vous doutez pas de ce que c'est que de faire une liste, de la réviser, de composer des sections, d'avoir des présidents de section, de faire des circulaires. »

Alors il me regarda avec une grande naïveté. — « Oh! dit-il, nous ne sommes pas difficiles sur les formes. » Je lui répondis: — « je le vois, et alors, je demande pardon à la Commission de ces détails, une des personnes qui étaient avec moi prenant la parole lui dit: — « Voyons, tout cela est bon, nous allons partir, mais faites-moi le plaisir de me dire ce que vous venez faire ici? à quels sentiments, à quelle idée obéissez-vous? qu'est-ce que vous voulez. » — « Je ne comprends pas. » — C'est une question de citoyen à citoyen.

Monsieur Alix répondit: — « nous voulons établir la Commune » (cette scène avait lieu le 20 mars à midi). — Ce monsieur répartit: — « mais enfin,

vous ne reconnaissez donc pas l'Assemblée Nationale. » — « Si parfaitement » — « Vous ne reconnaissez donc pas le gouvernement de M. Thiers? » — « Si parfaitement. » — « Alors qu'est-ce que tout cela signifie. » — « Nous voulons établir la Commune. » — « Mais comment conciliez-vous cette idée de Commune avec le pouvoir de l'Assemblée Nationale que vous déclarez vouloir respecter? » — « Ah! ce sont des choses distinctes, nous voulons établir la Commune à Paris. » — « Mais enfin qu'entendez-vous par là? vous comprenez donc par là, que Paris ne doit pas avoir seulement la direction de ses affaires municipales, mais qu'il doit constituer une sorte d'état à part dans le pays. »

Il nous répéta une demi heure durant qu'il voulait fonder la Commune, et il nous fut impossible d'en tirer autre chose. Nous nous retirâmes; je suis allé dans les bureaux donner quelques signatures pour mettre les registres de l'état civil en état, et l'affaire a été ainsi consommée.

**M. de Quinsonas.** — Est-ce que vous n'avez pas entendu parler le 20 mars au matin — j'ai été arrêté ce jour-là — de la fédération de la garde nationale? J'ai un laissez-passer que j'ai obtenu, je dirai providentiellement, pour rentrer chez moi au nom de la fédération qui dans ce moment, au faubourg Saint-Antoine, était souveraine.

**M. Denormandie.** — Je n'en ai pas entendu parler ce matin-là. Ce M. Allix n'a pas prononcé ce nom devant moi, il n'a parlé que de l'Hôtel-de-Ville et du Comité central; mais déjà plusieurs jours auparavant, c'était un fait notoire dans Paris que la garde nationale s'était pour ainsi dire fédérée sous la direction d'un Comité central qui était composé de vingt personnes. Et peut-être, quinze ou vingt jours auparavant, il y eut au Ministère de l'Intérieur une réunion, dont je ne me rappelle pas quel était l'objet particulier, mais à l'occasion de laquelle le Ministre nous montra une affiche qui venait d'être placardée, et qui portait en tête : « Comité central de la garde nationale. » Elle contenait une espèce de programme et était suivie de la signature de vingt personnes, — ce qui faisait un membre par arrondissement. Je me rappelle que le Ministre de l'Intérieur demanda à quelques-uns d'entre nous si nous avions des renseignements sur les signataires. — On dit : « la première chose à faire, ce serait de mettre la main sur ces vingt hommes ou de les faire surveiller de près. Voilà des gens qui prétendent former un comité à part, en dehors des chefs naturels de la garde nationale, des hommes qui donnent leurs noms et leurs adresses, il faut absolument s'emparer de ces gens-là. » Puis on pensa à autre chose. Mais enfin il n'en est pas moins vrai que plusieurs jours et peut-être une semaine ou deux avant le 18 mars, il y avait une organisation de la garde nationale, dite, peut-être, fédération, mais qui dans tous les cas se centralisait dans un Comité composé de vingt personnes, qui donnaient leurs noms et leurs adresses.

Après mon entrevue avec M. Alix, j'allai avec mon collègue M. André, chez l'amiral Saisset que nous trouvâmes chez lui. Il était à peu près une heure de l'après-midi. L'amiral me dit : — « Vous ne m'avez pas trouvé hier; je suis aux ordres du gouvernement et de la ville de Paris. » Il nous montra une nomination qu'il avait dans sa poche, et qui, autant que je puis me rappeler, était écrite tout entière de la main de M. Thiers.

*Un membre.* — Cette nomination a toujours été contestée.

**M. Denormandie.** — Je l'ai lue le lundi, 20 mars, chez l'amiral Saisset; M. André, par conséquent l'a vue.

En voici les termes :

« Le Chef du Pouvoir exécutif nomme l'amiral Saisset, commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

« Fait à Versailles, le dimanche, 19 mars. »

L'amiral Saisset agita un peu la question de savoir s'il devait se présenter avec cette nomination, signée par le Chef du Pouvoir exécutif et datée de Versailles, ou s'il n'aurait pas plus de force d'action en se faisant absolument l'homme des municipalités et en faisant le silence sur son origine gouvernementale et versaillaise. Je me rappelle que la conférence roula sur ce sujet; nous étions trois ou quatre et nous ne pouvions rien résoudre. L'amiral nous dit comment il entendait la proclamation qu'il devait adresser à la population parisienne. Ce n'était pas du tout celle qui a été adressée plusieurs jours après; — n'oubliez pas que nous sommes seulement au 20 mars.

Les évènements marchèrent si rapidement les jours suivants, qu'un autre texte a été substitué au premier.

Cette proclamation était digne. L'amiral s'y mettait à la disposition des gens d'ordre pour rétablir la paix publique. Elle était conçue dans

des termes très-simples, et aurait rencontré l'assentiment de tout le monde.

A dater de ce jour, je suis resté étranger aux réunions des municipalités, parce que j'étais un peu recherché et que je ne pouvais rester chez moi ni le jour ni la nuit, et voici pour quelle singulière raison. J'ai dit que, le 18 mars, j'avais pensé à faire appel à la garde nationale. Par une erreur d'imprimerie, le prote avait mis le 14 mars au lieu du 18. Je m'en étais aperçu à temps, et j'avais corrigé l'erreur à la plume, sur l'épreuve, et la proclamation avait été affichée avec cette date rectifiée. Mais Paschal Grousset fit un article avec cet en-tête « Coup d'État manqué. » Il raconta l'histoire de la correction, de la date, sur mon placard et il dit : « M. Thiers et M. Picard ont rêvé un coup d'État, le 14 mars; M. Denormandie a été leur complice, nous le désignons à la vengeance de tous les bons citoyens. »

Cette vengeance n'a pu s'exercer, heureusement, mais j'ai dû me tenir caché quelques jours. Depuis ce temps là, je suis resté à Versailles, et je n'ai pas été inquiété.

Je vous demande pardon de ces détails un peu longs, peut-être. M. le Président me demandera-t-il, maintenant, si, suivant moi, l'insurrection du 18 mars pouvait être évitée. Dans ma pensée, bien difficilement. Il y a des personnes qui ont dit : Mais si le Gouvernement était resté à Paris, mais si on s'était appuyé sur la garde nationale de l'ordre qui, formait un effectif d'environ 30,000 hommes, et qui a été se concentrer à la Gare Saint-Lazare, au Grand-Hôtel, à la Mairie de Saint-Germain-l'Auxerrois, à la Banque, à la Bourse, peut-être, en lui imprimant une direction ferme, énergique, aurait-on pu faire reculer l'insurrection? Je crois que les insurgés eux-mêmes, étaient très-effrayés de l'idée d'engager la lutte dans Paris, et il est manifeste qu'ils ont reculé le plus possible; dans les relations que nous avons eues avec les meneurs, nous avons pu reconnaître une certaine frayeur de jouer cette redoutable partie. J'admets donc qu'on aurait pu les faire reculer. Mais c'est tout ce qu'on aurait pu obtenir. Ces trente mille bourgeois ou commerçants qui n'avaient que quelques fusils, ils avaient en face d'eux l'insurrection la plus formidable qu'on ait jamais vue.

Je veux bien que le premier jour elle n'ait compté que soixante ou quatre-vingt mille hommes dans ses rangs, mais peu de jours après, elle en avait cent cinquante mille. Elle avait à sa disposition des fusils par centaines de mille, des centaines de canons, toutes les munitions de Paris. La société parisienne avait, par conséquent en face d'elle, une formidable armée. Eh bien, à supposer qu'on eût réussi à la faire reculer ce jour-là, le problème n'était pas résolu. Je crois donc que la lutte était malheureusement inévitable, et qu'elle devait nécessairement se produire à un degré quelconque?

**M. le Président.** — Depuis que vous êtes revenu dans votre arrondissement, avez-vous pu savoir comment s'est conduit M. Allix?

**M. Denormandie.** — Vous avez su comme moi à Versailles qu'il avait été arrêté pendant un certain temps, et enfermé à Charenton comme fou.

Cela ne m'a pas surpris du tout. Depuis il a été relâché, puis de nouveau enfermé. Ce que je dois dire, c'est que cet homme n'a pas laissé dans le quartier de mauvais souvenirs. Il en a laissé de détestables, sans doute, comme administrateur, mais enfin, il n'était pas méchant et il n'a donné aucun ordre mauvais.

Les ordres mauvais qui ont pu atteindre les gens de mon arrondissement, aussi bien que ceux des autres, sont émanés de l'Hôtel-de-Ville et de pouvoirs occultes.

Quant à Allix, c'est un illuminé qui n'a jamais fait de mal à personne.

Il y a une question d'argent, de gaspillage des deniers publics sur laquelle j'ai un mot à dire à la décharge de ce malheureux homme.

Lorsque j'ai quitté mon arrondissement, je n'ai pas été suivi des employés. Le Maire de Paris, M. Jules Ferry, était retourné à Versailles et l'ordre n'avait pas été donné aux employés des municipalités de se retirer, en sorte que pendant huit jours, mes employés ont continué à fonctionner pour faire le nécessaire.

Il y avait, le 21 mars, environ quatre-vingt mille francs dans la caisse.

C'était beaucoup plus que nous n'avions d'ordinaire. Mais cela s'explique par des circonstances particulières. Il n'y avait sur cette somme, comme deniers municipaux, que seize mille francs environ. La Commission sait que pendant le siége de Paris nous avons été bouchers, boulangers, cantiniers, et que nous avons fait tout ce qui ne concernait pas notre état.

Du fait de ces services extraordinaires, nous étions comptables, vis-à-vis du Ministre du Commerce, d'une somme de 49,000 francs, et

vis-à-vis de la ville de Paris d'une somme de 5,800 francs. Enfin j'avais reçu de mon arrondissement si riche, si généreux, un concours d'argent très-utile, et avec lequel nous avions fait face, dans une mesure très-large, à toutes les misères. Nous avions du chef de ces cotisations volontaires une somme de neuf mille et quelques cent francs. J'avais donc dans la caisse municipale, provenant de ces diverses sommes, environ 80,000 francs. Eh bien! cette somme a été respectée pendant quelques semaines. J'avais un agent dévoué, un employé de la mairie, qui très-courageusement venait à Paris, et me rendait compte de ce qui se passait.

M. Alix a respecté cette encaisse, et il n'a fini par l'attaquer que parce que le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville ne voulait plus lui donner d'argent, et qu'il fallait venir en aide à tous les malheureux. Il a fini par ouvrir la caisse, et à mon grand étonnement, j'ai trouvé à mon retour, 21,000 francs. Je dis donc que ce n'était pas un homme malhonnête, et dans ma pensée, il n'a puisé dans la caisse qu'à la dernière extrémité, pour faire face à des besoins extrêmes.

**M. le Président.** — Il n'y a donc pas eu de malversations?

**M. Denormandie.** — Je ne le pense pas. Il y a eu des irrégularités dans les actes de l'état-civil; ces prétendus officiers de l'état civil ne signaient pas toujours leurs actes; ils ne faisaient pas toujours signer les témoins, mais tout cela sera régularisé en vertu d'une loi que vous connaissez.

*Un membre.* — M. Alix n'a-t-il pas fait des mariages?

**M. Denormandie.** — Il a fait non-seulement des mariages, mais des séparations.

**M. Vacherot.** — Pendant son arrestation, qui est-ce qui occupait la Mairie?

**M. Denormandie.** — Oh! il n'a été retenu que pendant très-peu de jours.

**M. Vacherot.** — De façon qu'il n'y a eu de maire que lui.

**M. Denormandie.** — Il n'y a eu que lui. Il a fait une séparation de corps sur laquelle il a mis : « après avoir entendu monsieur un tel et madame une telle, attendu, etc. »

Mais, Messieurs, il y avait dans mon arrondissement un homme très-dangereux, et qui n'était pas un fou : il s'appelait M. de Margueritte. Il appartient à ce qu'il paraît à une très-bonne famille du midi. Je ne sais pas ce qu'il est devenu ; cet homme était chef de bataillon dans mon arrondissement dès le mois de septembre; il a été mêlé à l'affaire du 31 octobre, et il tint là une conduite si équivoque, que lorsque des élections eurent lieu ultérieurement, il ne fut pas renommé. Il continua à rôder dans le quartier, et à circuler autour de la mairie jusqu'au 18 mars. Cet homme, qui était bien entendu, dans le mouvement, je n'en sais rien, mais j'en suis sûr, le 20 mars, lorsque M. Alix eut pris possession de ma mairie, y reparut. Je vous ai dit qu'après la conversation que j'avais eue avec M. Alix, j'étais allé mettre mes registres au courant ; étant rentré ensuite dans le cabinet de M. Alix pour lui donner des recommandations dans l'intérêt des administrés, j'y ai trouvé M. de Margueritte qui était déjà installé, et qui était assis dans un coin du cabinet sur une chaise auprès de la fenêtre. Il fut extrêmement troublé de me voir, et il détourna la tête pour éviter de me voir. Mais enfin je constatai que cet homme, compromis gravement le 31 octobre, était déjà le lundi 20 mars dans le cabinet du maire de l'arrondissement. C'est un homme très-dangereux qui a perdu, je crois, une grande fortune, qui appartient à une grande famille du midi, qui depuis vingt ans vit d'une façon très-douteuse ; il assistait toujours aux séances du Corps-Législatif.

*Un membre.* — Il y a un M. de Margueritte qui habitait la Bourgogne et qui est un peu chevalier d'industrie.

**M. le Président.** — Nous vous rendons, Monsieur, votre liberté, en vous remerciant des renseignements que vous nous avez donnés.

(Séance du 24 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. VAUTRAIN

**M. le Président.** — Monsieur, vous étiez maire du IVᵉ arrondissement?...

**M. Vautrain.** — Je le suis encore.

**M. le Président.** — Voulez-vous nous dire ce que vous savez sur le IVᵉ arrondissement? Il avait deux courants d'opinions chez les maires de Paris au moment de l'insurrection du 18 mars; les uns étaient disposés à la résistance à outrance, d'autres étaient disposés à appuyer une sorte de conciliation des deux parties, afin d'éviter la guerre civile. Vous étiez pour la conciliation, je ne me trompe.

**M. Vautrain.** — Non, M. le Président, j'étais du premier parti, et dès le début, j'ai été pour la résistance.

**M. le Président.** — Voulez-vous nous dire ce que vous savez de l'intervention des maires à cette époque?

**M. Vautrain.** — Messieurs, pour que vous puissiez mieux apprécier la portée de ma déposition, il peut être bon que vous connaissiez le passé de celui qui vous parle; je serai bref, je serai très-bref; je vous dirai d'abord, en quelques mots ce que j'ai fait comme maire du IXᵉ arrondissement. J'avais été nommé maire du IXᵉ arrondissement, au mois d'avril 1848. Lors du coup d'état je donnai ma démission; je refusai les positions qui m'étaient offertes alors et les honneurs qu'on voulait me conférer; je suis rentré dans l'exercice de ma profession et je ne me suis point occupé de politique, si ce n'est dans mes relations d'amitié, et malheureusement je prédisais déjà tout ce qui allait nous arriver et l'invasion étrangère et la guerre civile.

Le lendemain du 4 septembre, on m'appelait à être maire du IVᵉ arrondissement. Je voyais par le *Journal Officiel* qu'on me faisait également préfet; on me demandait aussi de prendre des fonctions judiciaires.

Je blâmais le 4 septembre; je trouvais qu'on avait eu tort ce jour-là de proclamer la République sans le consentement du pays entier, et j'ai dit à M. Gambetta quels étaient mes motifs pour penser ainsi.

Je ne me bornai pas seulement à le dire devant mes amis, je l'écrivis et je le publiai. Je trouvai assez de résistance à ce moment-là; cependant il y a un article du *Temps* qui rappelle que M. Vautrain vient d'écrire au Ministre pour lui faire connaître qu'il n'accepte pas les fonctions de préfet : « M. Vautrain a fait connaître au Ministre de l'Intérieur les motifs qui l'empêchent d'accepter ces fonctions. »

Je restai donc sans vouloir prendre aucune part à l'administration, jusqu'au moment où les élections municipales sont intervenues aux premiers jours de novembre. La veille de l'élection, à quatre heures du soir, 80 personnes sont venues chez moi m'ont dit : « Nous avons à la mairie une réunion générale de 1,200 personnes. On vous demande pour maire. Vos souvenirs de 1848, la fermeté de votre caractère, vos idées vous font choisir pour ce poste. »

« Vous êtes républicain, me dit-on, vous êtes resté pendant vingt ans fidèle à ces principes. C'est le moment de servir et vous vous devez tout entier à vos concitoyens. » Je n'avais rien à dire; j'allai à la réunion et le lendemain on me donnait 9,811 voix. J'avais passé par les tribulations des mairies, en temps de guerre civile, et cela au mois de juin 1848; je savais les conséquences d'une pareille situation. Néanmoins, j'acceptai le mandat des électeurs qui se souvenaient en-

core de moi à vingt ans de distance. Je ne vous souhaite pas, Messieurs, d'avoir de pareilles douleurs!

Quand je suis entré à la mairie du IVᵉ arrondissement, il y avait tous les jours à la porte des boucheries des queues immenses. On attendait depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures, quelquefois même pour n'être pas servi. Cela avait une portée plus grave, qu'on ne le soupçonnait, parce que la population qui attend s'aigrit. J'avais indiqué le moyen le plus simple pour éviter cet inconvénient : il suffisait de diviser les boucheries et d'indiquer à chaque personne un jour et une heure.

Le lendemain de mon entrée à la mairie, il n'y avait plus une seule queue à la porte des boucheries. La population m'en eut plus de reconnaissance que cela ne valait, et dès ce moment j'ai eu la population en main.

Je n'ai pas tardé à m'apercevoir de la dissolution qui existait. La garde nationale envoyait sans cesse me demander de l'argent, des vêtements, des chaussures; je n'en pouvais donner. J'avais peine à maintenir, dans mes relations avec les chefs de compagnie, le principe d'obéissance. Cependant, on a formé des bataillons de marche; ils se sont battus à Montretout avec courage, et puis est arrivée la capitulation. Messieurs, tout le temps qui s'est écoulé entre l'investissement de Paris et la capitulation est un temps de dissolution pour la garde nationale. On aurait pu former la garde nationale de façon à ne pas avoir dans son sein des gens dangereux. Au mois de septembre, j'en ai communiqué la pensée aux hommes du gouvernement, au lieu de donner des fusils à tout le monde, il n'y avait qu'à dire à la population de Paris : « Nous avons 180,000 fusils; nous sommes obligés de faire un choix d'hommes valides, » et par ce motif vrai et saisissant, je n'aurais pris en réalité que des hommes valides et ensuite que des hommes sûrs. Il y avait 80,000 gardes nationaux d'anciens bataillons, assurément tous conservateurs; il n'y avait qu'à dire à chacun de ces hommes : « Vous allez nous donner un homme sûr comme vous, et on aurait eu ainsi 160 à 180,000 hommes sûrs. » Quand la guerre aurait été finie, on aurait dit à ces hommes : « Rendez vos armes, » et ils les auraient rendues. Pour moi, cela me paraît aussi évident que la lumière qui nous éclaire en ce moment-ci. On ne l'a pas fait; on a donné des armes à beaucoup de gens qui devaient en faire un mauvais usage.

Il y a eu toujours une défiance très grande de la garde nationale. On n'a formé des bataillons de marche qu'à la dernière heure, et ce pauvre Clément Thomas me disait: « Je ne puis pas me fier aux bataillons de marche. » Il se trompait. Les maires de Paris ont demandé à accompagner les bataillons de marche; j'ai eu à Montretout des bataillons de marche engagés; j'ai eu à recevoir 212 de mes hommes tués ou blessés, sans compter ceux qui avaient disparu. Ils s'étaient bien battus. On n'a pas assez compté sur eux; cela a été un tort. Et quand la capitulation est venue, il y a eu, Messieurs, dans certaines classes une explosion du sentiment, qui était un sentiment patriotique chez un certain nombre. L'Internationale et les conspirateurs ont puisé une grande force dans ce mécontentement.

Dans la nuit du 26 janvier, on annonce la capitulation, et j'entends crier, à la porte de ma mairie, des gardes nationaux, qui n'avaient pas été convoqués du tout, et qui parlaient d'enlever la mairie. J'étais seul avec mes adjoints; je demande à ces gardes nationaux qui les avait commandés.

Un chef de bataillon me montre un morceau de papier sur lequel est écrit: « Comité central de la garde nationale. » Je lui dis : « et vous obéissez à des ordres pareils? » — « Mais oui! Monsieur, mon collègue, le second chef de bataillon, a obéi à un pareil ordre! » — « Messieurs je n'ai qu'un ordre à vous donner, c'est de quitter la mairie; si vous résistez, vous passerez certainement devant un conseil de guerre. » — Dans la nuit même, ce chef de bataillon avait eu l'audace de venir me dire: « Mais il y a des personnes fort inoffensives, des membres du comité central qui demandent à entrer dans votre mairie. » « S'ils entrent, je donne l'ordre de les arrêter. » — Le lendemain arrivaient à ma mairie deux membres de ce comité central. Je crois qu'ils sont à cette heure fusillés. Ils s'adressent à mon adjoint, M. le docteur Loiseau, et en mon absence causent avec lui : — « Monsieur, nous voudrions nous entendre avec vous? Nous savons que vous êtes républicain et que vous désirez éviter un conflit. Hier, nous avions vingt bataillons à nos ordres, et nous pouvions vous expulser de la mairie; nous ne l'avons pas voulu. Eh bien, accordez-nous une salle pour nos délibérations et restons en bon accord. » Mon adjoint, qui soupçonnait que j'étais très-peu disposé à une pareille concession, les congédia.

Quand j'appris cela, je lui dis : « Vous avez bien fait de refuser, et si j'avais été là, je les aurais mis à la porte. » L'un de ces deux messieurs qui était secrétaire du comité central, s'appelait Moreau. Il a été fusillé. C'était le nœud de la conspiration qui commençait dans mon arrondissement : le comité central se formait. Ce comité central a usé de son influence pour faire prendre les canons et les faire conduire à la Place Royale. C'est M. Moreau qui les a fait prendre.

Messieurs, je tiens à dire toute ma pensée. Quand on a rendu Paris, nous avons eu un général commandant en chef qui ressemblait selon moi, beaucoup à un caissier qui, déménageant sa maison, oublierait d'emporter l'argent qui se trouve dans sa caisse : On n'a pas songé aux canons. De ce moment date la désorganisation de l'armée de l'ordre. Le 18 mars, elle a été dûe au mécontentement, habilement exploité, des gardes nationaux, et au non-usage de leur bonne volonté, pour ceux qui en avaient, et tous ne ressemblaient pas à ceux de Belleville. On prend les canons; les canons sont à la merci de la population. On n'a pas songé à les garder; on s'en empare; et c'est un M. Boudin, chef de bataillon, qui avait avec lui ce M. Moreau, secrétaire du comité central, qui est entraîné, sottement plutôt que méchamment, à prendre les canons, pour les sauver des mains des Prussiens. On les amène Place Royale. Ils y restent, Messieurs, assez longtemps. Puis il se forme un comité central, qui se développe de plus en plus, qui a des réunions. En voici un exemple; c'est une convocation adressée à un chef de bataillon : « Citoyen commandant, vous êtes prié d'assister aujourd'hui, 27 février 1871, à 2 heures précises à la mairie du troisième arrondissement, salle du comité central, pour prendre part au conseil de guerre tenu par la garde nationale. » Cette convocation était adressée au chef de bataillon du 212e et comme le chef de ce bataillon n'était pas présent à Paris, c'était l'adjudant-major qui l'avait reçue et qui me l'avait communiquée. Sans cela je ne l'aurais pas connue.

Je vais aussitôt trouver M. Jules Favre, puis M. le Ministre de l'Intérieur et je dis à ces Messieurs : « Vous ne pouvez pas tolérer des choses pareilles. Si vous tolérez qu'il y ait dans les mairies des conseils de guerre, nous sommes perdus. » Ils me répondirent : — « Nous savons cela ; nous avons des hommes égarés, mais ce n'est pas si grave que vous vous le persuadez. » J'insiste, j'y retourne : on me répond toujours : — « Ce n'est pas si grave que vous vous le persuadez ; les rapports de police nous donnent des informations positives. »

Pendant ce temps, le comité central se développe toujours. Voici une pièce, datée du 2 mars, qui m'a été communiquée par le capitaine adjudant-major et dont j'ai pris copie : « Urgence. 170. Le Commandant Hubert, commandant le 95e bataillon est invité à se rendre au bastion 4 pour prêter main forte aux trois compagnies du 208e envoyées à cette place, ainsi qu'une compagnie du 235e *pour éviter tout conflit, et pour s'emparer des pièces et munitions.*

Le délégué de la Commission, V. Frontier.
(Cachet du Comité central). »

Ainsi c'est le comité central qui donne des ordres à un chef de bataillon.

Le délégué de la Commission, était Frontier. Pour le comité central, le cachet noir portait ces mots : « Comité central de la garde nationale. République française, liberté, égalité, fraternité. »

J'allai trouver M. Jules Favre. J'espérais trouver M. Thiers, et je regrette beaucoup qu'il ait été si longtemps retenu à Bordeaux, car assurément, si j'avais rencontré M. Thiers, et s'il avait connu l'état exact des faits, avec l'autorité qui s'attachait à son caractère de chef du pouvoir exécutif, je suis convaincu qu'un parti décisif eût été arrêté en Conseil, et que le Comité central eût été dissous. Je communiquai à M. Jules Favre cette pièce en lui disant : « Si on n'arrête point le Comité central, nous sommes perdus. » Je dis la même chose à M. Picard et au préfet de police.

Le 5 ou le 7 mars une réunion eut lieu chez M. Picard, ministre de l'Intérieur. Les maires y étaient convoqués pour s'entretenir de la situation générale, pour y délibérer sur la question de loyers, sur celle des échéances qui préoccupait beaucoup la population parisienne, et cela donnait des renforts aux mauvaises gens. Enfin la discussion arrive sur les canons. Nous étions allés, M. Arnaud de l'Ariége et moi, visiter, quelques jours avant, les canons à Montmartre, et nous avions trouvé, l'un et l'autre, que c'était très-menaçant. M. Picard engagea les maires à user de leur influence auprès des gardes nationaux, qui étaient préposés à la garde de ces canons : « Tâchez de leur démontrer, leur dit-il, l'inutilité de cette garde et la nécessité de restituer les canons à l'artillerie. »

Cette opinion était généralement admise. Seul, à la fin de la séance, je me levai pour dire à M. Picard : « Sommes-nous ici dans une réunion d'enfants ou dans une réunion d'hommes? Nous avons, en face de nous, le danger le plus épouvantable qu'on puisse imaginer : l'artillerie est aux mains de fous furieux, et le Comité central se développe toujours. Nous n'avons qu'une chose à faire : prendre les canons et arrêter le Comité central. Quant à moi, je me charge du quatrième arrondissement? »

Je fus pris pour un insensé, Messieurs, mes collègues se levèrent et me demandèrent si je voulais la guerre civile. Je voulais une action immédiate pour éviter des malheurs plus grands; à ce moment là je voulais la dissolution et l'action, j'ai pu constater, d'après les documents qui sont à ma mairie, que le Comité central n'a été formé définitivement dans mon arrondissement que le 15 mars. La séance dont je parle est du 5 mars. Je voulais arrêter, notamment M. Moreau, qui a été fusillé depuis, et plusieurs autres membres du Comité central, enfin enlever les chefs et n'avoir plus à lutter contre les gens honnêtes qui seraient conduits par des coquins ou des fous.

Messieurs, je ne fais pas un reproche au ministre de l'Intérieur de n'avoir point agi, notez-le bien ; je ne juge pas. Il n'avait pas, sans doute, les forces nécessaires. Mais voilà ce que j'ai demandé; je suis le seul qui, dans cette séance, ait indiqué si vivement le danger, car j'ai l'habitude de dire tout ce que je pense.

Arrive le 16 mars, jour où on doit reprendre les canons. Voyons comment on s'y prend.

*Un membre.* — Quel était le général chargé de les reprendre ?

**M. Vautrain.** — Le général Vinoy.

**M. le Président.** — Vous nous disiez tout à l'heure que le Comité central ne s'était définitivement formé dans votre arrondissement que le 15 mars. Comment le savez-vous?

**M. Vautrain.** — Par les pièces de ce comité, qui sont restées dans ma mairie et qui se trouvent à la préfecture de police.

On veut donc prendre les canons le 16 mars. Vous savez que la première séance chez le ministre de l'Intérieur est du 5 ; je renouvelai ma déclaration à la séance du 13. J'avais été prévenu par un officier d'état-major, qui se trouvait depuis deux jours dans ma mairie, qu'on voulait reprendre les canons. Voulez-vous savoir comment cela s'est passé? Je vais vous lire le rapport qui m'a été fait. Je n'avais qu'un mot à dire; je n'avais qu'à lever la main pour que ceux qui gardaient les canons les rendissent à la troupe. Car c'étaient mes administrés, mes amis, c'était M. Fauvel, mon ami, qui, à ce moment-là, gardait les canons. Eh bien, voici comment les choses se passent; c'est un rapport de M. Lesault, capitaine. « Le 15 mars, je me rendis à » mon poste, place des Vosges. Vers 4 heures » du soir, je reçus la visite de deux envoyés de » l'état-major, qui me demandèrent quelles seraient mes instructions si l'état-major voulait » reprendre les canons dans la soirée, j'ai répondu que je ne ferais aucune résistance, qu'au » contraire j'aiderais dans la mesure du possible. Ces messieurs me quittèrent en me » promettant un ordre écrit pour 7 heures du » soir. Malheureusement cela n'a pas réussi par » suite de l'indiscrétion d'un garde de ma compagnie en faction, et devant lequel les envoyés de l'état-major s'étaient entretenus de » cette affaire avant de m'avoir vu. Cet homme » en rentrant au poste, raconta tout ce qu'il » avait entendu. Le Comité central prévenu envoya ses bataillons sur les lieux. »

Ainsi, on veut reprendre les canons et on en parle devant des personnes dont on ne connaît pas les opinions et aussitôt ces personnes vont à Belleville prévenir le comité central; et quand on se présente à 8 heures du soir pour prendre les canons, on trouve devant soi trois bataillons envoyés de Belleville par le comité central. On a écrit que c'étaient les maires de Paris qui avaient désorganisé la résistance! Voilà la vérité vraie. La désorganisation existait bien avant le 25 mars.

Les canons sont donc aux mains des insurgés, quand arrive le 18 mars.

Nous demandons le matin à M. Picard si les ministres vont quitter Paris. Il répond qu'il ne le croit pas, et cependant, le lendemain, le gouvernement est obligé de partir. Le soir, l'Hôtel-de-Ville était évacué et quelques insurgés seulement y étaient entrés, étonnés de leur succès. Toutes les troupes, qui étaient à Paris, partent, et Paris, cette ville de 2 millions d'âmes, se trouve, dans la nuit, sans aucune garnison.

Paris était désarmé. Messieurs, il faut prendre les choses telles qu'elles sont. Voilà une ville de 2 millions d'âmes, qui a des insurgés dans son sein en nombre immense, pourvus de fusils, de canons, de cartouches, de munitions, autant

qu'ils en veulent. La capitale est évacuée. Le frère de M. Ferry, en ce moment, si je ne me trompe, préfet à Mâcon, demande qu'on lui donne quelques troupes pour attaquer l'Hôtel-de-Ville. On les lui refuse. Je ne blâme pas ici le général; je constate. Nous aurions pris l'Hôtel-de-Ville sûrement, mais l'aurions-nous gardé? C'est douteux. Je comprends donc très-bien la résolution du général en présence de l'état de dissolution de l'armée.

Nous voilà seuls dans Paris, et toutes les autorités étant parties, il nous faut tenir tête à l'émeute. Il y avait, pour les maires, deux partis à prendre : donner leur démission, et s'en aller, ou rester et défendre le terrain pied à pied. Il y avait inévitablement des compromissions au bout de cette lutte; eh bien, je crois que, si nous avions tous donné notre démission, — je ne blâme personne, — l'Assemblée ne serait plus à Versailles aujourd'hui. C'est évident. Nous nous sommes réunis; eh bien, laissez-moi vous le dire : il y a eu de grandes divergences parmi les maires. Il y a eu des conspirateurs, c'est évident, puisqu'ils sont entrés tout droit à la Commune. Mais, néanmoins, la grande masse des maires n'était pas pour l'insurrection. Rappelez-vous, Messieurs, notre première affiche; nous pouvions à peine parler de l'Assemblée nationale; nous en avons parlé avec une très-grande discrétion. Dans notre seconde affiche, rédigée par M. Henri Martin et Arnaud de l'Ariége, nous disions aux Parisiens : « Vous n'avez de salut que dans l'Assemblée nationale, la seule souveraine. » Et l'affiche était signée par tous les maires. Soyez bien convaincus que l'immense majorité des maires présents, quoique vous en ayez vus de très-avancés, était pour l'Assemblée nationale contre l'insurrection.

Cependant, Messieurs, nous étions seuls; la garde nationale essayait bien de se grouper, mais elle n'avait pas de chef; il en fallait un. On nous annonce que le gouvernement de Versailles est disposé à nommer pour ce poste l'amiral Saisset. Les Maires présents me chargent alors d'aller à Versailles avec MM. Favre et Desmarest, y trouver le Chef du pouvoir exécutif. Nous exposons à M. Thiers, qui réunit le conseil des Ministres, la situation de Paris. Nous lui disons qu'elle est effrayante, que nous suivons depuis six semaines la conspiration du comité central, que nous n'avons jamais varié sur la puissance dangereuse de ce comité, et que nous le voyons s'épanouissant dans ce moment-ci avec des forces capables de tout, enfin qu'il faut prendre des mesures les plus sérieuses.

Quand j'arrivai à Versailles, c'était le 22 ou le 23 dans la nuit, mon premier soin fut d'interroger les soldats. Je ne savais pas bien où habitait M. le président du conseil et je causais avec le gendarme qui m'accompagnait, je lui dis: « Puis-je compter sur vous? » — « Oh! oui, Monsieur! » — « Combien êtes-vous? » — « Douze mille et nous avons de l'artillerie. C'est bon l'artillerie! » — « Et la ligne, lui demandai-je. » — « Ah! Monsieur, cela ne vaut rien du tout, et vous êtes sûr qu'ils mettront la crosse en l'air. »

J'arrive chez le président du conseil. M. Barthélemy St-Hilaire prévient M. Thiers de notre arrivée. On va le réveiller; il veut bien nous recevoir. Je lui explique la situation de Paris dans toute la gravité que j'entrevoyais.

*Un membre.* — Celle de Versailles?

**M. Vautrain.** — Celle de Versailles était connue du Gouvernement. Je lui dis qu'il faut absolument trouver un moyen de calmer la population. On parle du conseil municipal. Nous insistons pour qu'on veuille bien présenter à l'Assemblée une loi d'organisation municipale. « Nous ne sommes pas sûrs que cela puisse arrêter le mouvement, mais essayons toujours de ce moyen. Surtout, Messieurs, organisez-vous à Versailles. »

Je quittai M. Thiers à 4 heures du matin et je causai de nouveau avec les soldats. On savait que j'étais maire de Paris : on causa, et c'est ainsi que je connus l'état de l'armée de Versailles : la ligne, me dit-on, était toute disposée à mettre la crosse en l'air.

Dans le conseil des ministres, où nous avons exposé ces faits, le conseil nous apprit qu'il y avait une loi municipale présentée à l'Assemblée et qu'il espérait que cette loi serait portée très-promptement et que les élections pourraient avoir lieu dans les premiers jours d'avril, aussitôt après le vote de la loi. On nous confirma la nomination de l'amiral Saisset, comme commandant de la garde nationale.

Nous rentrâmes dans Paris, ayant l'assurance de la nomination de l'amiral Saisset, ayant reçu l'assurance en second lieu qu'une loi sur les élections municipales était soumise à l'Assemblée nationale, enfin en troisième lieu qu'il serait fait grâce à tous ceux qui n'auraient pas trempé dans l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, dans le crime de la place Vendôme, enfin

à tous ceux qui ne seraient pas les chefs de l'insurrection.

L'amiral Saisset arrive à Paris, établit son quartier général au Grand-Hôtel et cherche à se mettre en communication avec la garde nationale.

Messieurs, nous avons eu de très-braves gens autour de nous, plusieurs bataillons à la place de la Bourse. Nous avons eu constamment de trois à quatre mille hommes admirables de sang-froid et d'énergie. Je compte beaucoup de mes amis parmi eux : ils m'en ont longtemps voulu de ne pas les avoir fait battre le 25. Ils n'étaient pas plus de 3 à 4,000 hommes, et ils se succédaient. Tous les maires de Paris ont fait appel à leurs bataillons de gardes nationaux : il en est très-peu venu. Chacun voulant garder son quartier. Le jour où j'étais à Versailles, ou plutôt la nuit, j'avais donné l'ordre qu'on réunît mes chefs de bataillons pour tenter un dernier effort. Je ne pus pas rentrer assez matin pour me rendre à la réunion. L'insurrection commandait dans ma mairie ; c'était là que se trouvaient presque tous les chefs de l'Internationale. Je convoquai donc les chefs de bataillons de mon arrondissement, non à ma mairie, mais à celle du Louvre, et, en mon absence, les adjoints se rendirent à la réunion. Ils dirent aux chefs de bataillons : « il faut que vous marchiez avec nous! Eh bien, la réponse fut QU'ON CONSULTERAIT LE COMITÉ CENTRAL ! Voilà, Messieurs, quelle était notre situation. Il faut prendre la réalité telle qu'elle est.

A mon retour de Versailles il y a eu une démarche des maires de Paris arrivant à l'Assemblée à laquelle je ne me suis pas associé. Cette démarche était sans objet, puisque dans la nuit on avait accordé ce que nous demandions. Je pressais l'amiral de prendre des mesures. Je ne suis pas militaire. On a fait de grands reproches à Gambetta et je crois avec raison, d'avoir voulu être militaire. Il ne m'appartenait donc pas de donner des ordres militaires. Cependant, je ne pouvais m'empêcher de dire à l'aide-de-camp de l'amiral : « Il me semble que rien ne se fait; l'insurrection approche et nous ne prenons pas de mesures. » « Mais l'amiral Saisset, me répondit-il, a reçu du pouvoir exécutif l'ordre de ne pas faire de résistance. » — « Enfin, disais-je, faisons toujours des barricades; nous avons des paniers, nous les mettrons rue de la Banque, rue Croix-des-Petits-Champs, et quand on viendra nous attaquer, ce sera un moyen de défense. Voilà des maisons qui commandent la rue Vivienne : pourquoi ne pas les occuper ? » — « L'amiral ne peut pas donner d'ordres que l'on pourrait considérer comme agressifs; cependant si vous me donnez l'ordre de le faire, je vais les occuper. »

C'est un officier, Messieurs, que je vous engage à faire appeler devant vous. Il s'appelle Feytaud. C'est un officier de marine, qui n'était pas précisément aide-de-camp de l'amiral, mais qui ne le quittait jamais.

Je fis occuper ces maisons par M. Feytaud, lorsqu'arriva l'attaque de la mairie du 1er arrondissement par les insurgés. Voilà où la situation devient des plus critiques. On annonce au 2e arrondissement, où étaient réunis en partie les maires, que le 1er arrondissement est attaqué et que le feu va commencer. Deux de nos collègues, que nous avions délégués pour l'exécution de nos mesures, recevant cette nouvelle, voulant éviter l'effusion du sang, donnent l'avis aux deux adjoints du 1er arrondissement qu'ils peuvent traiter en acceptant les élections pour la date du 2 ou du 3 avril. On s'en rapportait à cette promesse que l'Assemblée voterait la loi municipale avant cette époque, et qu'on serait en mesure de procéder aux élections. C'était un peu se presser. On donne donc l'avis qu'on peut traiter sur la base d'une promesse d'élections pour le 2 ou 3 avril. Aussitôt, la menace de combat cesse contre la mairie du Louvre et nous voyons arriver chez nous un prétendu général, accompagné des gardes nationaux, de mitrailleuses et de canons, qui vient nous demander si nous voulons traiter; déclarant qu'il sera obligé de commencer la lutte, si nous nous y refusons.

Messieurs, c'était une situation bien difficile et bien affreuse pour des hommes qui n'avaient pas de caractère politique, que celle de se trouver abandonnés dans une ville de 2 millions d'âmes, en possession d'une insurrection puissante. Nous n'avions personne de vous : l'Assemblée composée de 750 personnes, ne nous avait pas envoyé une délégation de 50 membres !... Nous n'avons pas eu le secours puissant de 50 membres d'entre vous ! Je dois vous le dire, Messieurs, nous avons été laissés seuls dans cette fournaise ! Il y avait dans ce moment-là, une responsabilité énorme pour nous : d'une part usurper sur vos pouvoirs, c'était un des côtés les plus affreux de notre situation ; d'autre part, nous compromettre et vous laisser peut-être attaquer une heure après ! Voilà notre situation. Mettez-

vous, Messieurs, dans cette situation perplexe ; d'un côté quelques personnes qui ne demandent pas mieux que de traiter, grossissant le danger aux yeux des incertains, de braves gens, mais irrésolus ; et d'autre part des hommes qui ne demandent pas mieux que de se battre et qui se feront tuer plutôt que de se rendre, mais sans aucun succès, entendez-le bien. Car le Comité central était sur pied à ce moment-là, et décidé à marcher. Il avait 85,000 hommes de la nature de ceux qui ont tiré place Vendôme. Voilà notre situation au moment où arrivait le délégué du Comité central, avec son appareil menaçant de canons et de mitrailleuses, aux portes de la réunion. M. Schœlcher, qui présidait, eut le tort de laisser entrer tout le monde dans la salle des délibérations, au lieu d'y laisser entrer seulement les deux personnes qui représentait l'Hôtel-de-Ville ; la délibération devient tumultueuse. Enfin, on affirme que tout danger de lutte va cesser si l'on admet la convocation d'un Comité d'élection. Les élections sont admises pour le 30.

Il y eut alors un fait très curieux. Je ne sais pas si vous le connaissez, mais sur le bruit de cet accord, le soir même, sur les boulevards, des démonstrations d'une joie folle eurent lieu. Les bataillons fédérés défilaient la crosse en l'air, et criaient : « plus de guerre civile ! Vive le travail ! Vive la paix ! » Telle a été, pendant trois heures, l'attitude des boulevards.

Le Comité central sent que le terrain glisse sous ses pas, et que la population lui échappe. En effet, la population qui tournait à ce moment-là du côté des municipalités, se disait : « puisque l'Assemblée Nationale nous accorde le Conseil municipal, plus de Comité central, plus de guerre civile, vive la paix ! » Le Comité central sent le danger ; le soir même il délibère. Il revient le lendemain dire : « Ah ! non, nous ne pouvons plus accepter le délai jusqu'au 30. Nous n'avons pas confiance dans l'Assemblée, et nous ne pouvons accorder jusqu'au 30, il faut tout de suite un accord, ou le combat s'engage aujourd'hui même. » Voilà la situation qui renaît avec ses difficultés.

Vous savez, Messieurs, quelle était votre situation à Versailles ; je la connaissais et je l'avais gardé comme un secret d'état. On délibère sur ce point, et on refuse d'accorder ce que réclame le Comité central. Les deux délégués du Comité central se trouvaient à l'une des extrémités de la table, et moi à l'autre extrémité. En présence de ces gens-là, je n'ai plus écouté que mon cœur, et je les ai traités de misérables et de fourbes, parlant de liberté et n'entendant agir que par l'oppression. Quand ils sont partis, j'ai dû écouter ma raison, et consentir à un accord, contre mes désirs. Il fallait voir les conséquences de l'engagement qui allait subvenir. Eh bien ! Messieurs, j'ai consenti, en connaissance de cause, entendez-le bien. A ce moment-là, personne n'était là pour me contraindre, j'ai consenti et j'ai signé, car j'ai l'habitude, quand je fais une chose, de l'avouer.

Il faut que vous sachiez bien quels étaient les sentiments de Paris, à ce moment-là. Je vais vous les indiquer par une lettre qui émane d'un de nos collègues.

Il y avait peut-être deux ou trois hommes dans la municipalité qui étaient enchantés de tout cela, mais la masse était d'accord avec vous.

Voici ce qu'écrivit M. *André*, le lendemain de cet accord. C'est dans le *Temps* du mercredi 29 mars.

« Appelé comme adjoint, à la mairie du 9e arrondissement, à prendre part aux négociations qui se sont poursuivies entre les municipalités et le Comité central de l'Hôtel-de-Ville, *j'ai associé mes efforts à ceux qui ont été faits dans un but de conciliation, pour arriver à arrêter l'effusion du sang*, et si chacun avait consenti à appuyer cette *transaction de sa signature*, *je ne me serais pas séparé de mes collègues*. Mais en présence de l'hésitation d'un grand nombre, et de l'absence de plusieurs autres, j'ai dû refuser de signer l'affiche par laquelle ces faits se sont révélés au public, et c'est à tort que mon nom s'y trouve apposé. »

M. André approuve l'œuvre de conciliation, et si chacun avait donné sa signature, il aurait signé. Cette déclaration, Messieurs, vous montre bien quel était l'état des esprits, le désir d'éviter une lutte dont les conséquences pourraient être sur l'heure si redoutables. Eh bien, moi j'ai fait plus, j'ai signé ; cela a été l'objet d'une très-vive agression, portée contre moi, par le *Journal de Paris*, et par la *Ligue de l'Union Parisienne*. Je m'y attendais ; quand on est en présence de situations pareilles, quand on est en présence de responsabilités aussi lourdes, on en doit supporter les conséquences. Je ne me plains donc pas de ces attaques ; mais j'ai attendu pour me justifier, que les évènements

montrassent quelle avait été la portée de la décision qui avait été prise par mes collègues et par moi. Si les élections pour la nomination du Conseil municipal, ou comme on l'a dit à tort de la Commune, avaient été adoptées d'un commun accord, Paris aurait donné la majorité aux maires, puisqu'on avait douze heures pour préparer les candidatures, et qu'à ce moment l'insurrection était moralement paralysée. Partout, Messieurs, où la bourgeoisie a voté, les maires ont été nommés.

Dans l'arrondissement de M. André, à Passy, dans d'autres arrondissements encore, partout où la bourgeoisie a voté, les maires ont été nommés. Les journalistes, dans la meilleure pensée, je le reconnais, ont dit : « mais non, il ne faut pas voter; c'est usurper sur les attributions de l'Assemblée Nationale ; tout homme bien pensant ne doit pas voter. » Depuis, certains journalistes ont reconnu qu'ils s'étaient trompés, mais enfin c'était leur opinion à ce moment-là. On détournait du vote ; et partout où on a détourné les électeurs du vote, les maires n'ont point eu la majorité. Il y avait une chance dans cet accord, c'était que la majorité des électeurs fût acquise aux maires. Les maires dans leur ensemble étaient conservateurs : vous auriez paralysé moralement l'insurrection.

Il y avait un autre but certain : vous faisiez gagner 8 jours de plus à Versailles. Vous savez ce fait que le commandant du fort Mont-Valérien, M. le colonel Lockner, est resté pendant 24 heures avec quelques hommes seulement pour garder son fort. Je savais, quand j'ai signé, la situation dans laquelle il se trouvait; j'ai appris depuis que les poternes avaient été brisées, et qu'une partie de la garnison qui était dans le fort, était prête à faire cause commune avec l'insurrection. Ceci est historique ; c'est un fait connu. Et vous n'aviez pas de moyen à Versailles de résister à une attaque; l'amiral Saisset me l'a répété quand je suis venu à Versailles ; si l'insurrection, au lieu d'être retenue à Paris par les élections, était venue à Versailles, dites-moi ce que fût devenue la France ! Oh ! j'en appelle ici à vos consciences, je vous prends comme jurys, j'ai besoin de votre avis, il faut que vous connaissiez les intentions, et que vous sondiez les conséquences. Supposez l'insurrection arrivant à Versailles; rappelez-vous l'attitude des grandes villes de France. Je ne regardais pas seulement Paris, mais Toulon, mais Marseille, mais Lyon. Vous les regardiez aussi. Eh bien ! supposez l'insurrection arrivant à Versailles avant que vous fussiez absolument sûrs de la troupe, et dites-moi ce que nous serions devenus? Dites-le moi : est-ce que c'est une hypothèse gratuite que celle de l'attaque sur Versailles ?

Voici comment le Conseil général de l'Internationale de Londres jugeait la situation ; cet article est reproduit par le *Journal des Débats* du 21 juin :

« Malgré tout, le Comité ne voulant pas la » guerre civile a commis la faute de ne pas » marcher *sur Versailles, alors complètement* » *sans ressources*, et de faire procéder aux élec» tions, se montrant à tort conciliant avec des » gens qui se promettaient de le faire dispa» raître. »

Eh bien, Messieurs, j'ai la confiance que les huit jours que vous ont fait obtenir les élections ont été le salut de la France. Il est de principe incontestable à Paris que les jours de vote il n'y a jamais de troubles. C'est une règle sans exception. Toutes les fois qu'on vote, chacun espère que la boîte de Pandore s'ouvrira pour satisfaire à ses désirs. Il y a eu trois jours perdus par ces gens-là, grâce aux élections ; il y a eu trois autres jours de perdus pour la constitution de leur conseil, et l'attaque du Mont-Valérien n'a eu lieu que le 2 avril. Nous avons donc fait gagner, mes collègues et moi, huit jours de plus. Nous étions bien en mauvaise compagnie, en présence de certains noms ; mais quand on a un devoir à remplir, il faut passer sur toutes ces considérations. Je l'ai fait et j'ai la conscience qu'en le faisant nous avons gagné le temps qui s'est écoulé jusqu'au 2 avril, jour de l'attaque du Mont-Valérien.

Au 2 avril les choses étaient changées : le colonel, qui commandait le fort du Mont-Valérien, avait remplacé sa garnison, des renforts étaient arrivés de Versailles et vous savez ce qui est advenu.

On a dit que la capitulation des maires, comme on l'a nommée, avait été la cause de la désorganisation de la défense. Messieurs, j'ai tenu à bien constater devant vous que la défense était paralysée depuis longtemps, car elle a été paralysée à partir du jour où on a laissé prendre les canons, elle a été paralysée le jour où on n'a pas pu reprendre ces canons, et la preuve que ce ne sont pas les maires de Paris qui ont paralysé la défense, c'est que les portes d'Auteuil et de Passy sont restées au pouvoir du gouvernement

pendant trois jours, occupées par la garde nationale de ces quartiers, que M. Thiers a été prévenu quatre fois de l'occupation de ces positions, afin de n'avoir pas un second siége à faire, et que l'impuissance militaire était si grande qu'on n'a pas envoyé un soldat pour garder ces portes. Ce ne sont donc pas les maires qui ont paralysé la résistance et rendu le second siége nécessaire. Voilà la vérité; je vous le dis, au nom des municipalités.

*Un membre.* — Vous nous avez dit que vous aviez regretté de ne pas avoir eu 50 membres de l'Assemblée Nationale auprès de vous. Quel rôle auraient pu jouer ces 50 membres, puisque vous dites dans vos conclusions, que vous n'aviez aucun pouvoir et que la défense n'était plus possible. Ils n'auraient servi qu'à faire des otages.

**M. Vautrain.** — C'est votre pensée, je le sais; mais c'est une influence morale considérable que nous aurions eue, avec une impulsion décisive émanant de vous, et n'ayant plus les irrésolutions qui peuvent peser sur une génération d'un certain âge, voyant les démissions lui arriver en foule. Nous nous serions réunis au Trocadéro, qui aurait été notre Mont Aventin; nous aurions fait appel à tous au nom de l'Assemblée Nationale, et grâce à sa voix puissante vous auriez eu à Paris un grand nombre de personnes qui n'auraient pas hésité; nous aurions conservé les portes qui étaient encore en notre pouvoir et on n'aurait pas eu à faire le second siége de Paris.

*Le même membre.* — Vous n'auriez pas été suivis par les maires qui étaient d'accord avec l'insurrection.

**M. le marquis de Quinsonas.** — J'ai failli être arrêté, et j'ai eu beaucoup de peine à sortir du faubourg Saint-Antoine en mettant pied à terre au chemin de fer de Lyon. Pareille difficulté m'est arrivée pour sortir de Paris le 20 mars; c'était précisément par la porte d'Auteuil que je sortais. Je suis venu à pied jusqu'à Saint-Cloud pour de là gagner Versailles. Eh bien, j'ai eu beaucoup de peine à passer. J'ai mis pied à terre, je me suis promené; et l'attitude des officiers et des gardes nationaux était très-menaçante.

**M. Vautrain.** — Le 20 mars?

**M. le marquis de Quinsonas.** — Oui, le 20, à trois heures de l'après-midi.

**M. Vautrain.** — Il se peut que le 20, à trois heures de l'après-midi, la garde nationale qui était là, ait eu de pareils sentiments. Mais ce qu'il y a de certain c'est que la garde nationale d'Auteuil, qui était sous le commandement d'un très-brave homme, qu'on appelle le commandant *Boutelier*, est restée maîtresse de la situation pendant trois jours, jusqu'à ce qu'on eût envoyé une garnison de Belleville. Vous savez que l'occupation des postes variait suivant les légions. Il se peut que, le 20, le bataillon fût dans un mauvais esprit; mais le fait historique c'est que le commandant Boutelier, homme d'une très-grande résolution, a tenu la porte pendant trois jours. Notez bien que je ne suis pas général et que je ne me permets pas de blâmer. On avait peut-être de sérieux motifs pour ne pas agir. Mais je tiens à bien montrer que ce ne sont pas les maires qui ont désorganisé la défense.

*Un membre.* — Voulez-vous me permettre une question?

Dans une réunion des maires, n'avez-vous pas entendu M. Floquet venir annoncer que la Chambre avait donné la lieutenance-générale au duc d'Aumale?

**M. Vautrain.** — Messieurs, cela a été dit; mais je ne crois pas que ce soit M. Floquet. La réalité c'est que la rumeur en est arrivée parmi nous. Chacun a jugé suivant sa nature d'esprit et ses tendances antérieures, et c'est là, permettez-moi de vous le dire, ce qui nous a fait regretter de n'avoir pas une députation de l'Assemblée Nationale avec nous, qui aurait pu rectifier tous ces bruits.

On a dit en effet: « nous sortons de Versailles, il se passe quelque chose de mystérieux, le bruit circule d'une lieutenance-générale qui serait déférée à un prince d'Orléans. » — Cela a été repoussé par le plus grand nombre, mais néanmoins cela a été dit.

**M. le Président.** — Selon vous, ce bruit n'a pas eu d'influence sur les décisions?

**M. Vautrain.** — Suivant la nature de chaque esprit, cela a pu avoir une influence. Mais je dois vous dire cependant que cela a été considéré comme un bruit sans fondement, et quand j'en ai entendu parler, j'ai dit: « Il faut une légèreté extrême pour rapporter des bruits pareils. » Mais, je le répète, je ne crois pas que ce soit M. Floquet qui ait fait circuler ce bruit.

*Un membre.* — Des témoins l'ont affirmé.

**M. Vautrain.** — Je ne dirai pas le contraire; pour moi, je n'en sais rien.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Il y a eu

une réunion dans laquelle les délégués du Comité central ont été admis, et pendant un instant il y a eu une espérance d'entente. On a même résolu de faire une affiche dans laquelle on ferait appel à la population de Paris pour lui recommander de se grouper autour des maires. Il paraît, qu'à la suite de cette réunion, a eu lieu une dernière réunion, à laquelle tous les maires de Paris n'auraient pas été convoqués, et dans laquelle a été signée la dernière affiche faite. Voilà ce que nous a dit M. Dubail, qui n'a pas été convoqué, d'après ce qu'il nous a dit. Pouvez-vous nous dire comment cette réunion a été convoquée, et comment le Comité central est venu à cette réunion?

**M. Vautrain.** — Je crois que vous faites erreur.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Je vous demande pardon, ceci est le résultat de la réunion qui a précédé la dernière.

**M. Vautrain.** — Je n'étais point dans l'avant-dernière réunion qui a eu lieu avec les membres du Comité central. J'étais allé trouver l'amiral Saisset sur les une heure du matin et je causais avec lui des chances de résistance que nous avions. Je suis resté jusqu'à deux heures du matin au Grand-Hôtel, et au sortir de là, je suis rentré chez un de mes amis, car je ne pouvais plus rentrer chez moi sachant que j'y devais être arrêté. Je ne sais donc pas ce qui s'est passé dans cette nuit. Quant à ce que vous a dit Dubail qu'il n'aurait pas été convoqué, c'est une erreur de mémoire, parce que nous étions en permanence à ce moment-là.

*Un membre.* — A quelle heure a eu lieu la dernière réunion?

**M. Vautrain.** — Je crois que c'était à midi.

*Le même membre.* — Dans la journée du 25?...

**M. Vautrain.** — Oui; on était très-anxieux de n'avoir pas de réponse des gens du comité central, parce qu'on avait eu avec eux cette conférence, à laquelle je n'avais pas assisté. On parla même d'envoyer une députation à l'Hôtel-de-Ville; je m'y opposai. Quelques instants après, on nous annonça qu'un M. Rouvier et un M. Arnold se présentaient au nom du comité central et demandaient à être introduits. Ils furent introduits.

*Le même membre.* — Vous faites une confusion. Etait-ce la dernière de toutes les réunions?

**M. le marquis de Quinsonas.** — D'après M. Dubail, cela aurait été l'avant-dernière réunion. Et c'est le lendemain seulement qu'a eu lieu cette réunion dans laquelle on a décidé ce qu'on a appelé la capitulation. Voilà le récit qui nous a été fait.

**M. Vautrain.** — Les souvenirs de Dubail le servent mal, et M. Favre qui est ici pourra vous éclairer sur ce point. M. Dubail se tenait dans la salle voisine et nous, nous étions dans la salle des délibérations. On a dit : « mais nous ne sommes pas en nombre, il faut envoyer chercher tous ces Messieurs, qui sont dans les salles de la mairie. » M. Dubail a été appelé pour entendre les explications du conseil et je regrette bien qu'il n'ait pas pris la parole avec moi, quand, n'écoutant que mon cœur, je traitai les deux délégués du comité central de misérables, de gens indignes. Quand ils se sont retirés, ceux qui étaient présents sont restés, ont pesé les chances de résistance, la responsabilité qu'il y avait à engager la guerre civile, à commander l'effusion du sang. On a pesé le pour et le contre, et ceux qui n'ont pas signé, n'ont pas dit grand chose. Voilà ce que je puis vous affirmer.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Alors vous croyez que M. Dubail était à la réunion?

**M. Vautrain.** — Je le crois.

Il est très-facile de dire, après coup, je n'ai pas signé! Quand j'ai dit : « vous êtes des misérables, vous perpétuez la tradition du 2 décembre, vous mettez le pays en péril, ce ne sont pas des élections, je n'y consentirai jamais, » c'est alors qu'il fallait prendre la parole avec moi et avec la même véhémence. Eh bien, on ne doit pas rester silencieux dans ces moments-là. Il est facile de dire ensuite, je n'ai pas signé! J'ai signé, moi? Et quand j'ai signé, personne ne m'y contraignait. J'ai signé par considération politique, et je ferais encore de même, et en le faisant, je crois que je vous ai sauvés! C'est bien facile de dire : « les maires de Paris ont capitulé, nous ont abandonnés.» La vérité est qu'il fallait un bouc émissaire. « La garde nationale, disait-on, allait se grouper, nous aurions été invincibles.» Nous aurions fait sacrifier quelques milliers de braves gens, sans aucun succès. Non, Messieurs, Dubail est un homme que j'estime beaucoup; comme moi, il a donné sa démission après le coup d'Etat de décembre, et il l'a motivée très-courageusement, mais je crois que Dubail se trompe. Chacun peut apprécier les choses à sa façon. Je ne blâme personne. Quant à moi, j'accepte la responsabilité de ma conduite. J'ai com-

me juge naturel, dans cette situation, cet arrondissement que j'habite depuis 25 ans. Eh bien, Messieurs, on va au vote pour nommer un conseil municipal. Je ne m'en suis pas occupé. Il y a 1,528 votants dans ma section et j'obtiens 1,523 voix. Et parmi les gens qui étaient les premiers à m'attaquer, il y en avait qui me reprochaient très-amèrement d'avoir signé.

La vérité, la voilà; c'est qu'après n'avoir écouté que mon cœur, j'ai écouté ma raison. J'ai vu le feu, Messieurs, pendant trois jours au mois de juin 1848; je sais ce que c'est que la guerre civile. Au 18 mars, j'ai vu des hommes tués à côté de moi, à la porte de la mairie: je sais ce que c'est que la mort. Quand j'ai consenti à cette convention, cela m'a pesé, mais je l'ai acceptée comme absolument nécessaire au salut du pays. Je suis rentré à ma mairie: je savais que je devais être arrêté et j'étais prévenu. Le comité central qui connaissait par les journaux, car cela avait été dit, que j'avais demandé, dans une réunion tenue chez M. Picard, son arrestation, m'en voulait plus qu'à tout autre. Je savais que je serais probablement fusillé. Néanmoins, je suis rentré à trois heures de l'après-midi à ma mairie et j'en ai repris possession. J'ai fait sommation aux agents qui s'y trouvaient d'avoir à se retirer. Un soi-disant colonel est venu pour m'arrêter: il y avait deux heures qu'on avait fusillé un homme dans la caserne d'en face. Eh bien, Messieurs, il y a des moments où l'on est difficilement modéré. Je prévoyais déjà, en donnant ma signature, toutes les ingratitudes dont je serais l'objet. J'avais conscience de ce qui se passait. Je suis rentré dans ma mairie décidé à mourir et quand on m'a arrêté, j'ai revêtu mon écharpe pour bien établir que j'étais arrêté dans l'exercice de mes fonctions, et pour mourir dans l'accomplissement de mes devoirs. Mes trois dignes adjoints ont fait de même, déclarant qu'ils m'accompagneraient et suivraient mon sort. Comme je protestais contre la violence qui m'était faite, les gardes nationaux, se trouvant dans le vestibule voisin et qui reconnaissaient ma voix, sont entrés disant: — « Non, Monsieur, nous ne vous arrêterons pas. » Et je n'ai quitté la mairie qu'une heure ensuite, après avoir dressé un procès-verbal que j'ai fait signer par les personnes présentes et par le prétendu colonel qui venait pour m'arrêter. Lui-même, avant mon départ, a été fait prisonnier, pour n'avoir pas exécuté le mandat d'arrestation qu'il avait contre moi. Je ne me suis pas borné à cela: mes adjoints et moi avons fait afficher une adresse à nos concitoyens pour protester publiquement contre la constitution d'une Commune, et contre mon arrestation; et vous savez ce que le comité qui s'était établi dans la mairie, répondait une demi heure après.

Tenez, Messieurs, un fait à constater: j'ai fait une proclamation par laquelle je me démettais de mes fonctions, protestant contre mon arrestation. Savez-vous ce que ces gens m'ont répondu? — « Quant à l'arrestation dont a été menacée la municipalité, il est certain qu'en présence des menées réactionnaires contre la Révolution régénératrice qui vient de s'accomplir, nous étions disposés à prendre des mesures contre les agitateurs de ces menées. » Et cela en grosses lettres; j'ai leur affiche. Ils ne s'y trompaient pas; ils savaient bien quels étaient ceux qui voulaient le plus leur résister.

**M. le Président.** — Il y a toujours des réactionnaires dans tous les temps.

Monsieur, la Commission vous remercie de vos explications.

(Séance du 26 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. FRANÇOIS FAVRE

**M. le Président.** — Vous étiez maire du 17e arrondissement?

**M. Favre.** — Oui, M. le Président.

**M. le Président.** — Veuillez nous dire ce qui s'est passé dans votre arrondissement.

**M. Favre.** — Messieurs, je vous dirai très-brièvement quelles sont, dans mon opinion, les causes de l'insurrection et de la succession des événements, qui se sont passés sous mes yeux; et, si vous voulez m'interroger après, je serai à votre disposition.

**M. le Président.** — Étiez-vous maire depuis le 4 septembre?

**M. Favre.** — J'ai été nommé le 5 septembre et élu le 6 novembre.

Les choses marchèrent assez bien, dans la mairie, jusqu'au moment des élections; j'eus à combattre, comme candidat, à la fois, l'élément réactionnaire, et les hommes de l'Internationale, c'est-à-dire l'élément ultra-radical qui commençait à se former dans cet arrondissement. Je fus élu malgré moi; on me donna pour adjoints trois personnes qui m'étaient à peu près inconnues; l'un de ces adjoints était M. Malon. La position était très-difficile, d'autant plus que les maires se trouvaient dans les mêmes conditions que leurs adjoints élus comme eux par le suffrage universel.

J'avais dans ma mairie un très-grand nombre de services et un personnel très-nombreux. Je divisai les services entre mes trois adjoints, et je gardai la surveillance générale : C'est alors qu'on commença à introduire dans tous les services une très-grande quantité d'hommes appartenant à l'Internationale. Je les mettais à la porte d'un côté, ils rentraient d'un autre côté, car l'arrondissement était trop étendu pour qu'on pût exercer une surveillance complète.

Au 31 octobre, j'étais à la réunion des maires, quand l'Hôtel-de-Ville fut envahi. Je revins à ma mairie le soir même : les vainqueurs du moment l'avaient déjà en partie occupée. Un ordre émanant du nouveau gouvernement qui s'était installé à l'Hôtel-de-Ville, me fut envoyé pour me dire de quitter la mairie. Je refusai. On me menaça de revenir avec des troupes, mais on ne revint pas, l'Hôtel-de-Ville ayant été délivré et l'insurrection vaincue.

Au 22 janvier, les mêmes hommes à peu près revinrent. La veille j'avais appris qu'il devait y avoir un mouvement, et on vint en effet m'avertir que la mairie était envahie, et qu'on cassait les barrières. Pendant mon absence, un de mes adjoints, M. Cacheux, tint tête aux envahisseurs et s'est très-honorablement conduit. Lorsque j'arrivai, les hommes chargèrent leurs fusils, et m'intimèrent l'ordre de marcher avec eux à l'Hôtel-de-Ville. Je refusai très-énergiquement, et comme dans le nombre il y en avait un qui criait plus fort que les autres, et qui m'adressait des mots un peu violents, je le pris par le bras et je l'emmenai avec deux ou trois hommes dans le poste de la mairie; il y eut là une scène qui dura au moins trois heures, et pendant laquelle je fus plusieurs fois menacé de mort.

On me criait de donner ma démission. Un de mes concurrents dans les dernières élections, qui était présent à cette scène, me la rappelait encore il y a deux jours.

Puis vint le 18 mars. J'allai à la mairie et là, le matin, nous reçûmes une dépêche nous annonçant que tout était fini; il était à peu près neuf heures et demie. Les hommes de l'arrondissement n'avaient pas pris part au mouvement; je voyais bien quelque agitation, mais enfin cela n'était pas très-ostensible.

Lorsque les troupes descendirent, au moment même où je venais de recevoir la dépêche, levant la crosse en l'air et suivies par la foule ; je courus au ministère de l'Intérieur. En remontant je vis une troupe d'hommes, trois cents environ parfaitement organisés, marchant comme s'ils étaient conduits à une revue et se dirigeant vers la mairie. Ils étaient menés par Varlin. Je dis à Varlin et aux officiers qui étaient là : je vous engage vivement à ne pas aller plus loin. — Une scène assez violente eut lieu.

*Un membre.* — Qu'est-ce qu'était que M. Varlin ?

**M. Favre.** — Il était chargé d'un service spécial à la mairie. Pendant tout le temps qu'il le remplit, il se conduisit extérieurement sans aucune espèce d'hostilité. Je le voyais très rarement.

Je retournai au ministère de l'Intérieur, puis, je revins à ma mairie.

**M. le Président.** — Vous disiez que le 31 octobre, on vous avait apporté de l'Hôtel-de-Ville, une lettre vous annonçant qu'il y avait un nouveau maire ?

**M. Favre.** — Oui. Mais je ne puis dire avec certitude, le nom de ce nouveau maire, qui du reste, ne fonctionna pas un instant.

**M. le Président.** — De l'*Internationale*, probablement.

**M. Favre.** — Je l'ignore.

**M. le Président.** — N'avez-vous pas dit que Malon appartenait à l'*Internationale* ?

**M. Favre.** — Je ne crois pas l'avoir dit; mais M. Malon n'a jamais fait mystère de cette qualité.

*Un membre.* — Il prenait cette qualification : « Malon, membre de l'*Internationale*. »

*Un membre.* — Comment considérez-vous l'*Internationale*, comment comprenez-vous son rôle dans l'insurrection ?

**M. Favre.** — A mon avis, le rôle de l'*Internationale* a été secondaire dans l'insurrection.

Le mouvement insurrectionnel du 18 mars eut pour point de départ le 31 octobre, puis le 22 janvier. L'initiative et l'organisation de ces trois tentatives appartiennent, à mon avis, aux deux groupes que l'on avait coutumes de désigner sous les noms de blanquistes et d'hébertistes. Je sais que Blanqui n'était pas à Paris; la présence de l'élément blanquiste dans l'insurrection est visible de tous les côtés. La plupart des hommes qui ont été à la tête du soi-disant gouvernement de l'Hôtel-de-Ville depuis le 18 mars, jusqu'à l'entrée des troupes à Paris, étaient connus comme blanquistes.

*Un membre.* — Vous croyez que Blanqui a pu faire alliance avec l'*Internationale*? Il ne faisait pas partie de l'*Internationale*.

**M. Favre.** — Les blanquistes ont choisi des soldats dans l'*Internationale*; ils ont pris les individus les plus énergiques, les plus intelligents ; avec une partie de ceux qu'ils avaient choisis et leurs hommes à eux, ils ont dû fournir le noyau d'où est sorti le comité central.

*Un membre.* — Vous croyez que c'est sous l'influence de l'*Internationale* que le Comité central s'est formé ?

**M. Favre.** — Je ne le crois pas; le Comité central s'est formé à mon avis, sous une influence plus spécialement blanquiste que sous l'influence de l'*Internationale*.

*Un membre.* — Et quant à la garde nationale, quel a été son rôle ?

**M. Favre.** — La garde nationale a causé aux maires des désagréments de toute espèce; pourtant, c'était la seule force que nous eussions sous la main. Dans les premiers temps tout allait assez bien; mais, peu à peu, l'indiscipline se mit parmi les hommes, et ne fit que s'accroître, jusqu'au 18 mars. Au moment où le bois manqua, nous voulûmes nous servir de la garde nationale, pour empêcher les dévastations des propriétés et le bris des barrières. Les gardes nationaux, que nous envoyâmes sur les lieux, s'empressèrent de faire leur provision de bois, et ils la mirent sur leurs épaules avec leurs fusils. Un de mes adjoints, quelques employés de la mairie et moi, nous nous rendîmes sur les lieux avec huit ou dix sergents de ville, qui n'avaient pas beaucoup de goût pour une pareille corvée. Nous fûmes obligés d'arrêter nous-mêmes les gens qui emportaient le bois ; nous le fîmes mettre sur la route, et les sergents de ville le gardèrent jusqu'au lendemain matin. — Dans les derniers temps, aussitôt après la retraite du général Clément Thomas et de M. Montaigu, la garde nationale fut laissée sans direction. Les chefs de secteur avaient quitté leur poste sans nous avertir ; la garde nationale était laissée sans chefs ; les postes n'étaient pas relevés. On nomma un général, qui resta pendant sept ou huit jours; mais la garde nationale était désorganisée. J'en avisai plusieurs fois M. le Ministre de l'Intérieur, qui voulut bien m'autoriser à réunir chez moi les chefs de bataillon et les colonels de mon arrondissement, pour leur demander s'ils voulaient défendre énergique-

ment l'ordre. Une réunion eut lieu chez moi; nous tombâmes à peu près d'accord. Mais le surlendemain, je reçus, de l'état-major, une lettre m'invitant à ne plus donner d'ordres officiels à la garde nationale. C'est alors que le Comité central s'empara de la direction et l'exploita à son profit.

*Un membre.* — A quelle époque remonte, selon vous, la conspiration qui a produit les manifestations des 31 octobre, 22 janvier et 18 mars?

**M. Favre.** — Cela a dû commencer peu de temps après le 4 septembre.

*Un membre.* — Est-ce que dès cette époque, selon vous, il était question d'établir la Commune de Paris?

**M. Favre.** — Cette idée de la Commune s'est fait jour dès le 31 octobre.

*Un membre.* — A qui l'attribuez-vous?

**M. Favre.** —C'est une idée qui est venue des conspirateurs politiques; elle n'était pas dans l'*Internationale.* J'ai eu quelques relations avec certains membres de l'*Internationale*; je puis dire que ç'a été d'abord une fédération d'ouvriers. Dans l'esprit de ses premiers fondateurs, cette association n'avait qu'un but pacifique; elle a été détournée de ce but par quelques individualités. La lutte est venue, et malheureusement on a réussi à faire pénétrer dans l'esprit des gens qui faisaient partie de cette association, des gens qui se sont trouvés la partie accessibles à ces sentiments, ces idées de désordre, et c'est ainsi qu'on s'en est servi. Mais je ne crois pas qu'il y ait eu une conspiration raisonnée dans l'*Internationale.*

*Un membre.* — Alors la conspiration est venue après?

**M. Favre.** —Elle pouvait être dans le cerveau de quelques individus; mais je ne crois pas qu'elle se soit faite avec l'adhésion de tous. Il y avait le Comité central, — dont les membres n'étaient d'abord connus de personne; — ce comité provenait des groupes blanquistes et hébertistes.

*Un membre.* — Était-il nombreux, le groupe blanquiste?

**M. Favre.** — Je ne saurais le dire.

*Un membre.* — Mais n'y a-t-il pas eu fusion entre le groupe blanquiste et l'*Internationale?*

**M. Fabre.**— Je pense qu'on a pris quelques hommes de l'*Internationale.*

*Un membre.* — Avant le 4 septembre, avez-vous entendu parler du banquet de Saint-Mandé?

**M. Favre.** — Non.

*Un membre.* — Quelles sont vos impressions sur la réunion des maires, qui a eu lieu le 24 mars, et sur les résolutions qui ont été prises au sujet de la capitulation?

Combien y a-t-il eu de réunions des maires au 2e arrondissement. — Veuillez l'indiquer autant que possible.

**M. Favre.** — J'ignore le nombre des réunions. Ce que je puis dire, c'est que nous étions presque continuellement en séance, et que depuis le 18 jusqu'au 25 mars, je n'ai couché que pendant une nuit chez moi. Nous étions quatre: MM. Héligon, Dubail, André Murat et moi, qui n'avons presque pas quitté la mairie de la Banque.

Deux ou trois jours avant la signature, je fus envoyé en mission, à Versailles, auprès du Gouvernement, avec MM. Desmarest et Vautrain. Nous fûmes reçus d'abord par M. Thiers, et un peu plus tard, par le Conseil des Ministres. Nous revînmes à Paris, dans le train qui amenait l'amiral Saisset, et nous avions reçu du Gouvernement l'autorisation écrite de laisser faire les élections le 6 avril à la condition expresse que ces élections se feraient sous la direction des maires et adjoints élus le 6 novembre.

Le 24, des bataillons fédérés, suivis d'une nombreuse artillerie se présentèrent à la mairie du 1er arrondissement; cette mairie n'était que faiblement couverte; après de longs pourparlers le maire et les adjoints ne crurent pas devoir engager la guerre civile pour une question de votes, et acceptèrent les élections pour le 30 mars. Ils vinrent alors à la mairie du 2e arrondissement, où, après de nouveaux pourparlers, la convention fut signée par le maire et les adjoints présents et par les délégués du comité central.

*Un membre.* — Ceci avait lieu dans la réunion du 24 au 25, où vous avez entendu Ranvier, et c'est après son départ de la mairie, qu'il aurait été décidé qu'on résisterait à outrance?

**M. Favre.** — Non. Cette première convention fut signée le 24 mars.

*Un membre.* — Le lendemain, il y a eu une nouvelle réunion dans laquelle on décida qu'on signerait la capitulation?

**M. Favre.** — Le soir, vers minuit, M. Ranvier fut délégué, par le comité central, pour nous apprendre que ce comité ne reconnaissait pas la convention signée dans la journée, et mainte-

naît la date fixée d'abord, du 26, pour les élections

Plusieurs de mes collègues et moi, nous étions très-décidés à combattre l'insurrection par les armes; nous ne savions quel eût été le résultat d'une résistance par la force; mais enfin c'était notre résolution.

Malheureusement, après la signature de la première convention, les conditions de la défense étaient changées. Les gardes nationaux dévoués à l'ordre n'avaient plus le même enthousiasme, le même entrain. Aussi, dans la journée du 25, une convention nouvelle fut-elle signée avec les délégués du comité central, fixant la date des élections au 26, à la condition expresse que les maires rentreraient en possession de leurs mairies et feraient eux-mêmes les élections. Mais cette promesse ne fut pas mieux tenue que les précédentes. Lorsque nous rentrâmes dans notre mairie, les gens qui l'occupaient ne laissèrent à aucun de nous, pas même à M. Malon, la faculté de s'occuper de l'élection.

*Un membre.* — Alors les membres du comité central manquèrent à leur parole.

**M. Favre.** — Oui, ils manquèrent trois fois à leur parole. Une première fois, le 19 mars, ils avaient promis de remettre l'Hôtel-de-Ville entre les mains des maires; cette promesse ne fut pas tenue. Le 20, un certain nombre de maires se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, et ils furent éconduits. Les conventions du 24 et du 25, furent de même, éludées ou annulées; et de plus, l'affiche signée le 25, fut sacrifiée par le comité.

*Un membre.* — Si les maires s'étaient refusés à signer, le Comité central aurait-il ordonné les élections ?

**M. Favre.** — Parfaitement, c'était la guerre civile immédiate.

*Un membre.* — Y a-t-il eu de grandes discussions, une grande résistance de la part des maires qui ont signé?

**M. Favre.** — Nous avons résisté, et nous avons fait changer certaines clauses de la convention. Nous comprenions qu'il y avait pour nous une très-grande responsabilité; nous sentions que notre mission était surtout pacifique et conservatrice ; aussi nous hésitions, vous le comprendrez, à donner le signal de la guerre civile. C'est ce sentiment qui a agi sur plusieurs d'entre nous, et sur moi entre autres. Si au prix de notre vie, nous avions pu éviter la guerre civile, nous aurions fait immédiatement ce sacrifice.

*Un membre.* — M. Dubail assistait-il aux délibérations?

**M. Favre.** — Je le crois.

**M. le Président.** — Ainsi, selon vous, dans ces graves circonstances il y a eu des fautes commises, et la responsabilité en reviendrait à ceux qui vous auraient donné mission de les représenter.

**M. Favre.** — Dans mes déclarations je n'ai engagé la responsabilité de personne. S'il y a des fautes politiques commises — ce que j'ignore — elles ne peuvent être imputées qu'à ceux qui ont agi sous la pression de circonstance de force majeure, sans une pensée de salut public. La mission que nous avons remplie dans la mairie du 2ᵉ arrondissement, nous étions forcés de la remplir. Nous avons été pendant huit jours, les derniers, la seule barricade élevée entre l'insurrection et le gouvernement régulier.

**M. de Richemont.** — Pourriez-vous nous dire, Monsieur, votre appréciation sur la nécessité de dissoudre ou de conserver la garde nationale à Paris? Nous désirerions, à ce sujet, connaître votre sentiment comme maire.

**M. Favre.** — Je suis pour la dissolution ; j'ai écrit et déclaré publiquement ce que je pensais sur ce sujet, il y a peu de jours. La garde nationale, sous le régime du suffrage universel, est, à mon avis un instrument permanent de guerre civile. Lorsque c'est une classe qui fait la loi, on comprend qu'elle recrute dans son sein les gens qui doivent défendre la loi. — Mais lorsque tout le monde doit faire partie de la garde nationale, lorsqu'un pays est placé sous le régime du suffrage universel, quand les opinions des électeurs peuvent être très divergentes, quand il peut exister une sorte d'antagonisme, de haine entre les classes, — et malheureusement cela n'est pas encore calmé, — c'est mettre la guerre civile en permanence que de donner des fusils à tout le monde. J'en ai fait l'expérience comme maire, et je suis convaincu que la garde nationale est impossible sans une discipline très ferme, très-sévère, qui changerait le caractère de l'institution. Il est en dehors de toute règle militaire de donner un fusil à des hommes de 40 ans qui n'ont jamais manié cette arme; c'est les exposer à se blesser eux-mêmes, et cela arrivait souvent.

**M. le Président.** — Avez-vous, monsieur, d'autres explications à ajouter ?

**M. Favre.** — Non, monsieur le Président.

(Séance du 26 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. BELLAIGUE

**M. le Président.** — Monsieur, veuillez nous dire ce que vous savez sur l'insurrection du 18 mars.

**M. Bellaigue.** — J'étais adjoint au maire du 7e arrondissement de Paris.

Vous recherchez les causes de l'insurrection du 18 mars. Ces causes sont de deux natures ; il y a les causes accessoires, accidentelles, par exemple la prolongation du siége pendant lequel la démoralisation s'est mise dans une partie de la population parisienne; la vanité naturelle à nos concitoyens qui s'est accrue pendant le siége, ainsi que l'indiscipline; peut-être aussi l'intervention étrangère, la mise en liberté d'une multitude de prisonniers dont on ne pouvait attendre que du mal; voilà les causes qu'on pourrait appeler accessoires de cette insurrection: Mais les causes principales et persistantes, je le dis à regret, me paraissent supérieures à celles que j'indique. Je les rattacherais volontiers à deux ordres d'idées politiques et économiques.

Il y a les causes politiques ; c'est la tendance naturelle à notre esprit, surtout à l'esprit des grandes villes de faire de l'opposition et malheureusement d'aller jusqu'à l'insurrection, quand nous croyons que nos mandataires ne répondent pas parfaitement à notre manière de voir.

La cause économique, c'est la pensée chez un grand nombre d'individus, surtout chez les déshérités de notre société, qu'il est possible de la refaire sur des bases meilleures, qu'il est possible de s'enrichir avec peu de travail et de prendre la place de ceux qui possèdent.

Le 18 mars, lorsque le Comité fut arrivé, après avoir maintenu en possession de la garde nationale les canons dont elle s'était emparée, lorsqu'il se rendit maître de l'Hôtel-de-Ville, il n'y a pas eu dans la population parisienne, dans la population honnête cette indignation que j'ai ressentie pour ma part. On ne s'est pas dit : « mais c'est monstrueux ! Voilà une révolution sans excuse, sans prétexte ! Nous avons une Assemblée qui représente la France! que vient faire cette insurrection? » Au lieu de cela, on s'est dit : « c'est une révolution de plus, attendons; nous verrons. » Et on s'est trouvé en face du fait du 18 mars, comme on s'était trouvé en face du fait du 4 septembre, du fait du 2 décembre, sans sentir l'indignation dont je parle. On a attendu ! De là, le peu de concours qu'on a trouvé dans la partie honnête de la population.

Il faut l'attribuer aussi à ce que les honnêtes gens n'ont pas l'habitude de s'organiser à côté du gouvernement existant; ils attendent les ordres du Gouvernement. Comme à ce moment, il n'y avait pas d'ordres d'en haut, les honnêtes gens se sont trouvés paralysés involontairement; il n'y avait aucune autorité militaire; nous étions destitués de toute autorité, et nous n'avions qu'une autorité morale qui a été exercée dans les premiers jours qui ont suivi le 18 mars.

Lorsque le Gouvernement est parti, en ce qui concerne notre mairie, j'ai convoqué les chefs de la garde nationale, croyant pouvoir compter sur eux tous, nous avions de six bataillons, les 15e, 16e, 17e, 105e, 106e, 187e.

Nous avons convoqué les officiers et nous leur avons représenté ce qu'il y avait de monstrueux dans cette insurrection. Ils nous dirent : « vous pouvez compter sur nous, mais nous ne répondons pas de nos hommes, ils sont découragés et nous ne vous conseillons pas de faire une convocation par la voie du rappel ou autrement. »

Un commandant provisoire du 105ᵉ sortit des rangs et nous dit : « vous pouvez compter sur nous. »

Nous gardions dans le 7ᵉ arrondissement le poste des télégraphes. Ce poste était occupé par le 16ᵉ bataillon. J'allai le visiter et encourager les hommes à tenir ferme, parce que les bataillons des autres quartiers, les bataillons de Belleville venaient occuper les établissements publics. Un bataillon était venu pour s'emparer des télégraphes ; le 16ᵉ bataillon avait résisté et avait dit qu'il garderait son poste. Je recommandai ce poste au commandant. Le nommé Ouite, commandant du 105ᵉ bataillon me dit : « c'est à moi qu'est confié ce poste pour la nuit prochaine, et personne n'y entrera sans votre volonté. »

C'est alors que l'assemblée des maires se transporta rue de la Banque, mais grâce au peu de confiance que s'inspiraient réciproquement les maires, il y avait une grande difficulté à aboutir à des actes. On se demanda si on devait lutter énergiquement contre les gens du Comité central. On a essayé avec eux une conciliation qui avait déjà été tentée, et à la majorité de quelques voix, on décida qu'il y avait lieu de faire une nouvelle tentative. Elle a échoué comme les précédentes.

Je ne vous ferai pas le récit des autres réunions auxquelles j'ai assisté dans l'assemblée des maires.

J'arrive à une délibération assez intéressante. Je serai obligé de citer les noms de quelques représentants, mais je ne voudrais pas que mes souvenirs pussent être compromettants pour eux.

**M. le Président.** — Dites-nous tout ce que vous savez, Monsieur, vous relirez votre déposition, s'il y a des faits, ou des noms que vous vouliez effacer, vous pourrez le faire.

**M. Bellaigue.** — Le jeudi 23 mars au matin, j'assistai à l'assemblée des maires. La position devenait de plus en plus tendue. Deux représentants s'y trouvaient : MM. Louis Blanc et Floquet. Je suis arrivé pour entendre une motion qui m'a surpris et qui consistait, dans le désarroi où nous nous trouvions, à rallier les dissidents autour de la députation parisienne, à laisser de côté le Comité central qu'on n'approuvait pas, mais à ne pas suivre non plus l'Assemblée.

Ce thème a été développé plus ou moins habilement : j'ai demandé la parole pour répondre à ces messieurs. Je n'avais pas l'honneur d'être connu d'eux personnellement ; j'ai dit que cette proposition ne tendait qu'à établir une insurrection mixte, alors que nous avions d'un côté cette détestable insurrection du 18 mars, et de l'autre, le gouvernement que nous devions renonnaître ; qu'en admettant que ce ne fut pas un crime ou une faute, cela semblerait une folie, que si nous avions quelque force dans le pays, nous devions la puiser dans la légalité et qu'il était insensé de vouloir créer cette nouvelle insurrection à côté de celle de l'Hôtel-de-Ville.

Je crois que j'ai déterminé l'assemblée à ne pas suivre les deux représentants.

Je dois ajouter que M. Carnot présidait l'Assemblée. M. Henri Martin était présent, ils étaient dans le même sens.

C'est à ce moment qu'un de nos collègues dit : « il n'y a qu'un moyen de tout concilier, c'est d'aller trouver l'Assemblée à Versailles. » Je répondis : « je vous en prie, n'allez pas à Versailles, qu'irez-vous y faire ? Deux ou trois d'entre nous y sont ; nous sommes en communication avec Versailles, nous sommes trop sur les chemins, nous avons en face de nous des gens qui vont nous attaquer, et vous voulez aller à Versailles ! » j'ai été repoussé; on m'a dit :» savez-vous ce que nous allons faire à Versailles ? »

L'un des plus ardents promoteurs du voyage à Versailles, dit:— « maintenant que nous allons à Versailles, qu'est-ce que nous allons y faire? » — « Mais dis-je, je viens de vous le demander et vous ne m'avez pas fait de réponse. » On discute, et l'on ne trouve pas aisément ce qu'on ira y faire. quand arrive M. Desmarest qui revenait de Versailles. Il se joint à moi, et je crois qu'il a réussi à détourner quelques membres de ce projet. C'est ce jour-là que les maires sont venus faire leur apparition dans une tribune de l'Assemblée.

Le lendemain de cette réunion, un fait s'est produit à la mairie du 7ᵉ arrondissement, il est resté gravé dans ma mémoire, et il a été consigné sur le papier, c'est l'invasion de la mairie par les gens du Comité. Est-ce grâce à la bonne réputation de notre quartier que nous sommes restés si longtemps sans être envahis? Je ne sais. Le 24 mars, la veille de la capitulation, le matin à neuf heures, on est accouru chez moi de la mairie, on m'a dit : « les gens du Comité viennent. »

Nous étions dans une singulière situation

qu'expliquent les circonstances : nous étions gardés par les bataillons sur lesquels nous ne comptions pas, nous avions quatre bataillons fidèles sur six, et le Comité s'était arrangé de manière à nous envoyer les deux mauvais bataillons, il leur avait donné l'ordre de ne pas se laisser relever par un bataillon qui ne fût pas affilié.

Le 17e bataillon, qui était prêt à venir au secours de la mairie, nous a demandé : « faut-il mettre ces gens-là dehors ? » A ce moment-là, il n'y avait qu'un mot d'ordre, auquel tout le monde se ralliait, celui de ne pas engager la lutte, de ne faire aucune violence. La partie du bataillon qui était à la mairie nous dit : « nous vous ferons respecter, nous voulons vous garder, nous ne voulons pas qu'il arrive un bataillon étranger au Comité, mais nous empêcherons qu'un bataillon étranger à l'arrondissement arrive chez vous. « A cause de la recommandation d'éviter tout conflit, nous avons supporté, pendant cinq jours, d'être gardés par des gens en qui nous n'avions pas confiance.

Je vous ai dit qu'on m'avait fait appeler à la mairie, j'y trouvai MM. Parisel, Maricini, Urbain, André. J'arrive un peu indigné, et je dis à ces Messieurs : « vous allez sortir d'ici, où nous en sortirons nous-mêmes. » M. Hortus qui était la bonté même, me dit : « ne le prenez pas si vivement. »

Un de ceux qui ont laissé une triste réputation dans la Commune, Urbain, me dit : « Je vous en supplie, ne le prenez pas sur ce ton là. Nous venons ici au nom du Comité central, nous ne voulons en aucune façon vous molester, mais remplir des fonctions électorales, nous vous prions de rester. » Je leur répondis : « vous avez la force, mais nous avons le droit, nous sommes les élus du suffrage universel, nous sommes d'accord avec l'Assemblée qui représente la France, et vous venez au nom du Comité central, une autorité interlope, pour faire un travail électoral. » Ils me dirent : « nous avons la force et le droit, vous êtes des mandataires, mais nous sommes les mandants; or, le droit du mandant est supérieur à celui du mandataire; si les mandataires n'accomplissent pas leur mandat, nous les révoquons. »

Je rappelle ce souvenir, pour venir à l'appui des considérations générales que j'ai énoncées et montrer quelle perversion intellectuelle il y a dans notre société; beaucoup de gens ont une conscience à eux. Je ne sais pas si c'est le cas d'Urbain qui demandait dix otages à fusiller; mais beaucoup de gens de son parti disaient : « nous combattons pour la bonne cause, en vertu de théories analogues à celle que je viens d'exposer. »

Pour terminer ma conversation, je dis à Urbain : « il est impossible que nous nous entendions, maintenant vous allez sortir et comme il n'y a que la force armée qui puisse nous départager, je vais faire venir le chef du poste; » c'était un brave ouvrier que j'ai revu depuis, qui s'est abstenu de combattre pour la Commune, qui travaillait chez son patron; nous l'avons fait venir.

Je lui dis : « vous représentez la force publique : voilà des gens du Comité central que nous ne connaissons pas, veuillez les mettre dehors, ou nous nous en irons. »

Voilà un homme le plus embarrassé du monde qui me dit : « Mais, Monsieur, restez, laissez faire ces messieurs, ils ne veulent pas faire de mal, restez, vous êtes notre maire et notre adjoint. »

Je dis : « non, il faut choisir entre nous et eux. » Mais à côté du chef de poste qui était sous-lieutenant se trouvait un simple soldat qui dit à son chef : « obéissez au Comité central. » Cela a troublé le chef du poste qui a répondu : « oui, mais il faut que je parle à mon commandant. »

Le commandant était ce M. Ouite dont j'ai parlé tout à l'heure et qui devait tenir le poste des télégraphes. Il avait laissé entrer un bataillon de Belleville; je savais donc la foi que je pouvais avoir dans ce personnage. Le commandant entra dans la mairie au moment où je sortais. Je lui dis : « Je vous reconnais, vous aviez promis de tenir ferme et aujourd'hui vous occupez les télégraphes avec des gens du Comité central, étrangers à notre arrondissement. « Il me répondit : « je savais bien ce que je faisais, j'avais un ordre du Comité central dans ma poche. » Vous pensez bien qu'il n'a pas conseillé au chef du poste, de faire son devoir. Nous avons dû quitter la mairie, mais nous ne l'avons pas quittée sans avoir dressé un procès-verbal que j'ai fait signer à deux d'entre eux qui ont eu le courage de leurs opinions. Il y a un certain Parisel qui ne voulait pas signer, le chef de poste ne le voulait pas non plus, Urbain a signé le procès-verbal que j'avais rédigé :

PROCÈS-VERBAL

*Dressé à la mairie du 7e arrondissement.*

Le 24 mars 1871, à neuf heures et demie du

matin, à la mairie du 7e arrondissement, se sont présentés : MM. Parisel, Mariani, Urbain et Endrès, lesquels nous ont demandé à prendre possession d'une des salles de la mairie pour préparer les élections au nom du comité central dont ils étaient les délégués.

MM. Hortus et Bellaigue, adjoints, présents à la mairie, ont déclaré qu'ils ne reconnaissaient pas l'autorité du comité central, que la mairie était indivisible ; qu'ils ne pouvaient partager les pouvoirs qui leur avaient été conférés par le suffrage universel, et qu'ils ne céderaient la place que devant une manifestation de la force.

MM. les délégués ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir arriver à une entente, leur volonté formelle étant de ne remplir qu'une mission purement électorale. C'est alors que MM. les délégués du Comité central ont introduit le chef du poste. MM. les adjoints lui ont demandé s'il entendait faire respecter les instructions du Comité central ou celles de la mairie, et ils lui ont démontré qu'il était nécessaire d'opter entre les deux pouvoirs. Le chef du poste ayant déclaré qu'il reconnaissait les ordres du Comité, à l'exclusion de ceux de la mairie, MM. les adjoints se sont retirés et ont abandonné à MM. les délégués une place dont ils n'étaient plus maîtres.

Et ont signé :

MM. Hortus et Bellaigue, adjoints, et MM. Urbain et Endrès, délégués du Comité central ;

En présence de :

MM. de Nougarède, de Fayet, Solvet, secrétaire de la mairie ; Coudron, Midoz et Bahout, lesquels ont également signé.

Après avoir quitté la mairie, nous nous sommes transportés au Conseil d'État, j'étais de la maison, comme avocat au Conseil, j'avais prié le secrétaire général de faire préparer une salle pour y établir la mairie si nous étions chassés. Nous avons enlevé de la mairie tout ce qu'il nous semblait dangereux d'y laisser, ce qui faisait dire à Urbain : « vous sauvez la caisse. » Nous avions sauvé nos listes électorales. Parisel nous dit : « vous laissez les murs de la mairie tout nus. » — « Oui. »

Nous nous sommes donc transportés au Conseil d'État et pendant quarante-huit heures, nous avons fonctionné municipalement, nous avons continué notre œuvre d'assistance, en sécurité parce que le Conseil d'État était occupé par nos gardes nationaux fidèles qui s'étaient réunis au nombre de 800 à 1000.

Nous avions, dans le septième arrondissement, quatre bons bataillons bien diminués non par l'hésitation, mais par le départ d'une multitude de braves gens qui, après les fatigues du siége, étaient allés se reposer dans leur famille.

Il restait encore dans notre arrondissement douze à quinze cents hommes de bonne volonté. Nous étions distribués ainsi. La Caisse des dépôts et consignations était occupée par deux ou trois cents hommes des bataillons fidèles. A côté, il y avait la caserne du quai d'Orsay occupée par les gens de Belleville et les artilleurs restés là avec leur commandant; ils n'avaient pas pu s'en aller. Ce commandant m'a dit : « mes hommes sont fort impatients; ils ne demanderaient qu'un mot pour sauter sur les Bellevillois qui sont à côté d'eux. » Cela m'inspirait un vif désir d'en donner l'ordre, mais cet ordre eut été contraire aux recommandations de conciliation qui nous étaient faites, je me suis gardé d'engager la lutte; ils sont tous partis plus tard. Au Conseil d'État, nous n'étions séparés de la caserne du quai d'Orsay que par une rue. Nous avions pour commandant de nos forces, M. Durouchoux. Presque tous nos commandants étaient condamnés à mort par le Comité central, M. Crisenoy commandant du 17e bataillon et M. Ibos. M. Durouchoux avait accepté le commandement de nos forces.

A côté du Conseil d'Etat, le poste de la Légion d'honneur était occupé par les gens du Comité central, nous étions intercalés de manière à en venir aux mains. Plus loin, le Corps législatif était occupé par le Comité.

Le ministère des affaires étrangères était occupé par nous.

C'est à ce moment que M. l'amiral Saisset fut placé à la tête de la Garde Nationale. Je me suis rendu fréquemment chez lui pour lui indiquer la situation de notre arrondissement. Militairement l'amiral Saisset participait au découragement des maires, il n'a pas pu donner des ordres précis. Il y avait 1700 hommes dans la rue de la Banque, j'ai demandé s'il n'était pas urgent d'en amener d'autres pour se grouper autour de ce noyau central, l'amiral Saisset était très préoccupé de l'alimentation des gardes nationaux, il m'a dit : « faites ce que vous voudrez, voilà un ordre, vous en ferez ce que vous voudrez. »

Il y avait rue de la Banque une partie de nos bataillons. Quand je retournais à nos postes principaux, j'ai vu des canons qui menaçaient le faubourg Saint-Germain. J'ai demandé aux chefs de bataillon s'ils ne pouvaient pas amener 300 hommes rue de la Banque. Ces officiers m'ont répondu qu'il serait très difficile de déterminer nos gardes nationaux à quitter le quartier. Je n'ai pas cru devoir risquer la démarche. Nous avions trois catégories de gardes nationaux: Ceux qui étaient disposés à tout, qui s'en allaient rue de la Banque, ou ailleurs; d'autres, assez nombreux, qui se réunissaient à des points donnés dans leur quartier, et qui disaient : « nous garderons notre quartier, mais nous ne voulons pas le quitter. » Enfin il y avait ceux qui disaient : « nous nous défendrons chez nous, » ceux là ne se sont pas défendus.

Nous arrivons ainsi au jour de la capitulation qui a été précédée d'une séance presque intime à laquelle je me suis trouvé mêlé par hasard. Dans mes voyages de la rue de la Banque au Grand-Hôtel, j'ai trouvé l'amiral Saisset, M. Schœlcher et un aide de camp de l'amiral qui apportait cent mille francs que l'amiral avait demandés.

M. Schœlcher disait à l'amiral Saisset: « la lutte me paraît impossible, on va venir du Comité avec des mitrailleuses, nous ne pouvons pas tenir rue de la Banque, il faut capituler, traiter avec le Comité central. »

Avant que l'amiral Saisset ne répondît, je pris la parole peut-être un peu trop vivement et je dis : « puisque vous me faites l'honneur de m'associer à ce conseil de guerre, pourquoi capituler? Vous êtes militaires, vous savez si nous sommes en force; je ne vois pas la nécessité de traiter avec des gens dont nous avons horreur. »

L'amiral Saisset, pensait, à ce moment, comme M. Schœlcher, qu'il n'y avait pas de résistance possible. On décida, alors, qu'il y avait lieu de capituler. Voyant qu'il n'y avait plus rien à faire, j'ai été à la Banque chercher de l'argent pour mon arrondissement. En revenant, j'ai rencontré un de mes collègues, M. Hubard, qui m'a dit : « on vient de signer la capitulation.» Il y a eu une réunion, chez M. André; j'ai été à cette réunion; des larmes ont été versées par des hommes qui disaient qu'ils avaient signé malgré eux. C'est là le dernier acte de l'insurrection parisienne.

Je suis retourné au Conseil d'État et j'ai dit : « il n'y a plus rien à faire, il y a un traité auquel nous n'avons pas participé, les élections vont se faire, vous n'avez plus qu'à vous retirer. »

J'ai quitté l'arrondissement pour venir à Versailles, dans la pensée que nous allions revenir avec des gardes nationaux et rentrer à Paris. Le Chef du Pouvoir exécutif a jugé que cela n'était pas possible, on a attendu que nous eussions des troupes et des armes.

Voilà, à peu près, les délibérations principales auxquelles j'ai participé, il ne me revient rien de plus intéressant.

**M. le Président.** — La Commission vous remercie de votre déposition.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Avez-vous connu les employés des télégraphes?

**M. Bellaigue.**—J'en ai connu deux, l'un qui est poursuivi, parce qu'il a accepté des fonctions supérieures à celles qu'il avait, et un autre que j'ai rencontré le jour de la capitulation et qui m'a dit: « mais que faut-il que je fasse? Voilà la Commune qui me dit qu'il faut que je reste à mon poste; voilà l'Assemblée qui me dit, qu'il faut que je m'en aille. » Je lui dis : « comment, vous hésitez! Il peut vous venir un doute à la pensée? mais où est le droit? Est-ce l'Assemblée qui gouverne la France, ou est-ce la Commune? — «C'est vrai, reprit-il, j'irai à Versailles. »

Voilà où nous en sommes.

(Séance du 28 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. VACHEROT

**M. le Président.** — Monsieur, veuillez bien nous dire ce que vous savez sur les événements et les causes qui ont amené l'insurrection du 18 mars?

**M. Vacherot.** — Messieurs, après ce qui vous a été dit sur les causes de l'Insurrection du 18 mars et sur l'administration des mairies de Paris, mon rôle se réduira à bien peu de paroles. Vous avez entendu des maires, et entre autres, M. Dubail, qui a administré aussi bien que possible son arrondissement. Il vous a parfaitement expliqué comment, sous le siége on administrait, comment on faisait, quand on était actif et dévoué, de l'ordre avec du désordre ; comment on suffisait aux grandes nécessités du moment. Je ne pourrais que faire des redites. Je me bornerai donc à vous raconter mes impressions de voyage à travers les crises terribles que nous avons traversées; je ne me perdrai pas dans des détails insignifiants. Si je voulais tout vous dire, — j'en ai tant vu, — je vous retiendrais un temps considérable ; mais il y a beaucoup de faits qui ne vous intéresseraient pas. — Quant aux causes générales de l'insurrection du 18 mars, causes morales, économiques sociales, vous les connaissez comme moi ; vous avez entendu à ce sujet des témoignages très-significatifs, et vous en entendrez encore d'autres.

Il suffit d'être un peu au courant de ce qu'est la société parisienne pour se faire une idée très exacte de l'influence qu'ont eue ces causes. Ce que je chercherai à vous indiquer, ce sont les causes prochaines, particulières, qui ont pu déterminer tel événement, telle fausse manœuvre, telle situation.

Je ne veux pas, ce n'est pas mon rôle, ce n'est pas mon intention, me faire le juge du Gouvernement de la défense nationale, dans lequel je compte beaucoup d'amis et que j'ai défendu contre les tentatives et les mouvements, même quand je n'étais pas d'accord avec lui. Quand je voyais des fautes, je me gardais de les crier sur la place, ou de les dire à ceux qui n'étaient pas à même de s'en rendre compte. Mais il y a un mot qui explique toute la situation du Gouvernement du 4 septembre, c'est le mot d'inertie ou d'impossibilité. Ce Gouvernement, puisqu'il était issu d'une révolution politique, puisqu'il venait de saisir le pouvoir, n'aurait peut-être dû prendre le nom de Gouvernement de la défense nationale. Il l'a pris, et il faut dire que s'il n'avait pas agi ainsi, au lieu de la république proclamée, c'eût été la Commune ou quelque chose qui y aurait ressemblé.

Je suis de ceux qui disent que quand on veut la fin il faut employer les moyens. Paris est une ville de plus de 2 millions d'âmes ; il aurait fallu en faire sortir au moins un tiers de la population, si on voulait résister. Je l'ai dit ; on m'a toujours fait la même réponse : « C'est impossible ! Comment faire ? Qu'est-ce qui est assez fort, qu'est-ce qui est assez courageux pour proposer une telle mesure? Elle est absolument impopulaire ! Comment faire partir les femmes , les enfants , séparer les familles , qui peut faire cela ? « — Je répétais, « qui veut la fin veut les moyens. Si vous voulez soutenir un siége, il faut le faire. »

Quant au rationnement , — puisqu'il était de toute nécessité de faire durer les vivres, — ce n'était pas au bout de trois, quatre mois qu'il aurait fallu y songer, c'était au début du siége. —Quand j'en parlais, on me répondait : « C'est

une mesure révolutionnaire ; elle n'a pas le sens commun, en économie politique! — Il s'agissait bien de l'économie politique quand on soutenait un siége! J'ai dit maintes fois, dans les premiers moments «Nous sommes dans une situation dont nous ne pouvons nous tirer qu'à force de prévoyance, d'économie et de résolution. « Cependant, je n'aimais pas beaucoup la doctrine du Comité de Salut public; je n'aurais pas voulu le mot.

Quant à la discipline, le général Trochu vous l'a dit très-probablement, il l'a dit dans la commission qui s'occupe des actes du gouvernement du 4 septembre, la discipline était impossible dans le milieu où nous vivions, avec la population de Paris, avec la garde nationale; il était même difficile de maintenir cette discipline dans l'armée de Paris. Il n'y avait que des hommes violents, des hommes d'une extrême énergie, disposés à affronter tout, — car il y aurait eu des conflits à l'intérieur, — qui eussent pu tenter d'établir quelque discipline. Et remarquez, Messieurs, qu'on ne voulait pas de guerre civile.

Je suis ainsi amené à dire que j'aurais compris tout autrement la défense; du moment que Paris soutenait un siége, il devait être traité absolument comme une ville de guerre. Il y avait bien l'état de siége ; mais cela ne suffisait pas. Je n'aurais pas voulu y voir le gouvernement; un gouverneur militaire, oui; des membres du gouvernement, oui ; mais le gouvernement tout entier, non; j'aurais voulu qu'il fût en province. Au lieu de cela on y a envoyé MM. Crémieux et Glais-Bizoin. Quant à M. Gambetta, s'il a fait beaucoup de mal tout seul, il aurait peut-être pu faire beaucoup de bien, aidé par d'autres, avec des conseils, une direction ; car alors ses facultés, son initiative de parole, son éloquence auraient pu produire un bon effet. On n'eût pas été tenté, probablement, à Paris, de faire des émeutes, des insurrections, des coups de main contre un gouvernement militaire. Tandis qu'il n'y avait là qu'un gouvernement extrêmement faible, qui n'avait, comme l'a dit le général Trochu, aucune sanction pour l'exécution des lois. On était tenté de l'attaquer, de le remplacer. Si le gouvernement eût été en province, l'émeute n'eût pas eu d'intérêt à renverser le gouvernement militaire qui, lui, ne se serait occupé absolument que de la défense. C'était une de mes idées.

Quand je voyais des hommes, amis de l'égalité, qui supportaient la liberté, quoiqu'elle pût leur être désagréable, puisqu'ils étaient les premiers attaqués; quand je voyais là liberté poussée jusqu'à la licence, et quand je les entendais dire : « Comme ce sera beau ce siége de Paris ! il n'y aura pas eu une seule arrestation! on aura laissé tout dire, tout faire ! Car on a laissé les clubs parler et railler ; la presse déclamer. — ce n'est pas assez dire, — injurier, insulter, jeter à la foule toutes les abominations.» — Quand j'ai entendu ce langage, personne n'a été plus sévère que celui qui se trouve en ce moment devant vous. J'ai été antipathique à ce laisser faire, et à ce laisser-passer, même dans la situation extraordinaire où nous nous trouvions. C'est pourquoi j'ai tant regretté que le gouvernement ne comprît pas autrement sa mission de défense.

J'arrive maintenant à ce qui me concerne comme maire de l'un des arrondissements de Paris. — Si je suis entré dans cette galère, ce n'était pas plus par aptitude d'esprit que par mes études spéciales. Personne alors n'avait l'esprit libre, pas plus les philosophes que les autres, et certes je n'y aurais jamais songé. C'est le 31 octobre que je suis allé, moi, vice-président d'une commission d'instruction primaire, à l'Hôtel-de-Ville. J'ai vu la foule amassée sur la place; elle n'était pas armée, ni, tout d'abord, extrêmement menaçante ; mais elle grossissait toujours, et le nombre est devenu dangereux. Je me suis mêlé aux groupes ; ils n'étaient pas tous mauvais, mais à peu près, tous voulaient la résistance à outrance ; quant à la Commune, c'est autre chose.

Il y a eu une réunion dans l'Hôtel-de-Ville, j'y étais présent, et c'est alors que j'ai vu que tout était perdu ; l'ennemi était dans la place.

S'il n'avait été que devant l'Hôtel-de-Ville, il n'y aurait pas eu un très-grand danger ; si on avait fait occuper le matin la place par quelques bataillons fidèles de la garde nationale, — et il y en avait beaucoup à cette époque ; ils l'avaient montré précédemment en face de certaines manifestations, — nous n'aurions peut-être pas eu les mêmes faits à déplorer.

Dans l'Hôtel-de-Ville, les groupes étaient hostiles. Il est vrai que c'était après la capitulation de Metz, et après l'échec du Bourget. Chose singulière! cette affaire du Bourget, qui était, militairement parlant, un très-petit fait, a été une arme pour les meneurs; elle avait jeté dans toute la population parisienne, dans

les bons, comme dans les mauvais bataillons de la garde nationale, une très-grande irritation ; on criait à l'incapacité du gouvernement, on prononçait déjà le mot de trahison. Cette affaire avait produit une grande émotion.

Mais à côté de cette irritation, il y avait aussi, le 31 octobre, du moins dans la journée, parmi la garde nationale de Paris, un sentiment de répulsion, de mépris et de dégoût pour Belleville ; pour certains bataillons de Belleville, qui s'étaient signalés d'ailleurs par leur triste conduite, par leur ivrognerie, je n'irai pas jusqu'à dire par leur lâcheté, mais enfin par leur abstention, et leur prudence excessive devant l'ennemi. Dès le 31 octobre, la garde nationale était pénétrée de ces deux sentiments : irritation contre le Gouvernement, surtout contre le gouverneur de Paris, et répulsion énergique pour les gens de l'émeute de Belleville. La situation changera tout-à-l'heure.

Vous savez déjà pourquoi, je ne pourrais que vous répéter ce que d'autres vous ont si bien dit. J'explique comment j'ai été conduit à accepter les fonctions extrêmement pénibles, très-laborieuses, et quelquefois même assez périlleuses de maire du 5e arrondissement. C'est que j'ai vu un manque de précautions, de prévoyance, d'ordres donnés et bien suivis. un bataillon, je ne dirai pas de mobiles, mais de garde nationale, placé devant l'Hôtel-de-Ville le 31 octobre, et rien de ce qui est arrivé ne se serait produit.

Chose plus curieuse, j'avais vu entrer à l'Hôtel-de-Ville, des maires et des adjoints. — Les municipalités avaient été constituées un peu au hasard par le maire de Paris, de concert avec le Gouvernement. M. Étienne Arago, ce n'est un secret pour personne, n'a pas fait de bons choix ; quelques-uns était bons, mais il y en avait de très-mauvais, surtout parmi les adjoints. M. Étienne Arago leur a laissé prendre de détestables habitudes. Ces maires et ces adjoints se réunissaient ; ils formaient une assemblée de 80 membres, dans laquelle on empiétait sur le domaine de la politique ; on y faisait sans doute les affaires de l'administration, mais on y faisait aussi autre chose.

Le jour dont je parle, la réunion des maires et des adjoints eut lieu sous la présidence du maire de Paris, M. Étienne Arago. La plupart de ceux qui assistaient à cette réunion, savaient ce qu'ils y venaient faire, — je n'ai pas besoin de citer des noms ; — d'autres y étaient venus sans le savoir. M. Carnot, certainement, qui a assisté à cette réunion, ne savait pas quelle serait la conclusion de la journée ; il ne pouvait pas être favorable à cette conclusion. Mais il n'est pas moins vrai que, séance tenante, l'assemblée des maires et des adjoints a décidé les élections, sous la pression des évènements, et a demandé que les élections eussent lieu le lendemain.

Il faut qu'on sache la vérité. Ceci se passait avant même que les meneurs eussent occupé, ou pris d'assaut, en quelque sorte, l'Hôtel-de-Ville ; les promoteurs, les chefs de l'émeute ont, avant cela, délibéré ; et ils étaient arrivés à cette décision, que les élections pour le Conseil municipal, — non pas pour la Commune. — on ne prononçait pas ce nom alors, ce n'a été que plus tard, — mais les élections pour le Conseil municipal auraient lieu le lendemain. Or, le lendemain, comme personne n'avait été prévenu, comme il était impossible de se consulter, tandis que du côté des meneurs il y avait une organisation toute faite, — des listes ont paru immédiatement, — il est évident, que les élections eussent été un jeu, une chose extrêmement dangereuse.

Il y eut plus : à l'Hôtel-de-Ville, on vit apparaître le nom de Blanqui, l'artiste en insurrections, en révolutions. — Quand ce nom eut paru, au dernier moment, c'est alors que l'on comprit. Auparavant, les maires et les adjoints ne comprenaient qu'à moitié ce qu'ils faisaient ; mais à l'instant, la conséquence forcée du vote pour le lendemain se fit jour ; c'était la Commune. Et voilà, précisément, Messieurs, ce qui m'a fait accepter les fonctions de maire.

Vous savez quel a été, le 31 octobre, l'admirable mouvement de la garde nationale ; elle a tout balayé. Il y a bien eu une transaction sur laquelle je n'ai pas à m'expliquer, vous savez la vérité à cet égard ; il est évident, qu'au moyen de cette transaction, on a sauvé la tête d'un certain nombre d'hommes qui nous sont chers. L'intermédiaire de cette transaction, a été M. Dorian.

J'ai donc accepté les fonctions de maire, parce que j'avais été témoin, dans mon arrondissement, d'un spectacle qui, hélas ! s'est produit également dans beaucoup d'autres quartiers, sous prétexte d'humanité, les maires n'avaient pas fait battre le rappel, la nuit. Au moment où il fut question de battre le rappel, les insurgés tenaient l'Hôtel-de-Ville, ce n'était pas la guerre civile commencée, mais presque terminée

par le triomphe de l'insurrection. Il y avait des maires qui disaient : « il faut, à tout prix, éviter la guerre civile. » Les municipalités, elles-mêmes, acceptèrent, parfaitement, la décision de ces maires; elles ne firent pas préparer les listes, mais elles se prêtèrent à cette rapide élection. C'est alors que je dis : « C'est trop fort ! » et puisque le moment était venu de renouveler les municipalités, mes amis m'ayant pressé, j'ai accepté les fonctions de maire, sans illusion et sans le moindre plaisir.

A la mairie du Ve arrondissement, j'ai trouvé un Comité de vigilance, installé par mes prédécesseurs. Ce comité était une espèce de mine pour faire tout sauter, à un instant donné; cependant, il n'y avait pas, au moment dont je parle, péril en la demeure. On ne pouvait pas dissoudre ce comité de vigilance, puisqu'il s'était formé de lui-même. Je crois l'avoir, non pas charmé ni gagné, mais appliqué à différentes choses, dans lesquelles, peut-être, il y avait quelques services à rendre ; je l'ai détourné de la politique, en l'appliquant aux questions qui me tenaient à cœur, principalement à la question des subsistances.

Il y avait, aussi là, un comité d'armement, qui était animé d'un très-mauvais esprit. Tous mes efforts tendirent à lui faire comprendre que certains républicains tueraient la République; j'y parvins, vis-à-vis de quelques-uns, mais je ne me flatte pas d'avoir converti la majorité.

J'ai été obligé de vivre avec ces deux ennemis intérieurs, si je puis parler ainsi.

Parmi mes adjoints sortis de l'élection, s'il y en avait de très-fidèles, certains n'étaient pas très-bien disposés pour moi. — Je dois dire que l'un d'eux a été d'une extrême fidélité; sans lui, je n'aurais jamais pu soutenir un pareil fardeau; je le nomme, c'est M. Thomas, homme d'affaires distingué, plein d'activité, qui avait l'amour du bien, et qui se multiplia. A nous deux, nous avons pu suffire aux besoins les plus pressants de la population.

La population du quartier n'était pas la plus nombreuse de tous les arrondissements de Paris ; mais, elle était la plus misérable. Le 5e arrondissement renfermait ce qu'il y avait de plus pauvre et de plus nécessiteux. Quand on répartissait les secours fournis par l'Hôtel-de-Ville, par l'administration centrale, on les distribuait suivant le chiffre de la population ; il y avait là une certaine justice arithmétique, mais ce n'était pas la justice véritable, puisque la population de notre arrondissement avait plus de besoins que celle des autres.

Je n'en finirais pas si je voulais citer tous les détails ; en voici deux seulement. — On faisait, je ne dirais pas l'impossible, mais tout ce qu'on pouvait pour suffire aux nécessités du présent. Les secours que nous recevions n'étaient pas assez abondants, eu égard à notre population nécessiteuse et misérable; que faisions-nous ? — Parmi les distributions qui nous étaient faites par le ministère du commerce, il y avait des denrées en petite quantité, trop peu pour qu'on pût les livrer à la consommation publique, il y avait du fromage, du beurre, des légumes, du riz, du chocolat, etc. Nous fixions le prix de ces denrées, un peu arbitrairement, il est vrai, et elles étaient vendues; c'était une espèce de privilége pour les bourses qui les pouvaient payer. C'est avec cela que nous faisions des économies assez considérables, qui nous permettaient, dans une certaine mesure, de satisfaire aux besoins pressants de notre arrondissement, et ils étaient grands, sans demander des sacrifices nouveaux au Trésor.

J'ai fait un autre métier que celui-là. Nous pouvions tout, hélas ! Nous étions de véritables dictateurs. Au milieu des crises terribles du moment, les froids ont été excessifs ; les provisions de bois étaient épuisées; on n'avait rien rationné; il n'y avait plus de bois, ni de viande ; on s'est trouvé réduit aux plus cruelles extrémités. Dans notre arrondissement, particulièrement, des bandes commençaient à parcourir les rues, cherchant à faire du bois à tout prix. Les commissaires de police et les agents commençaient à avoir peur. Que faire ? D'un autre côté, il n'y avait plus que du bois vert qu'on abattait à Vincennes, et il ne nous en arrivait guère. Les chantiers étaient ouverts; on pouvait les piller. — Bien des gens vinrent à la mairie en disant : « Il nous faut du bois, Monsieur le maire ; ce n'est pas pour nous, mais pour nos enfants, vous ne pouvez pas les laisser mourir de froid !... » — Je leur dis un jour : « je vais tâcher d'en avoir. » — Ces gens auraient été capables d'aller chercher jusqu'aux meubles des maisons. De mon propre chef, dans une partie du parc d'Ivry, — ce parc était à M...., — deux cent cinquante bûcherons improvisés, des gardes nationaux, ont fait une descente et ont abattu un certain nombre d'arbres. On a trouvé le procédé un peu dictatorial; on a réclamé. Ce n'est pas moi qui avais fait la réquisition, c'était mon-

adjoint, mais enfin il l'avait faite avec mon assetiment; il fallait absolument du bois à cette population!

M. Ferry a trouvé que c'était aller un peu loin; il m'a écrit de suspendre l'opération; elle l'a été. Seulement, il en est résulté un procès pour le maire du 5e arrondissement. J'ai été cité en conciliation à la justice de paix, et il est probable que le procès suivra son cours devant les tribunaux. Voilà à quoi on est exposé quand on est maire de Paris dans de pareilles circonstances!

Je ne suis pas le seul qui ait fait cela. — Je n'ai pas trouvé toujours des propriétaires aussi préoccupés de leur fortune personnelle, aussi égoïstes, et aussi indifférents aux souffrances de la population; d'autres ont compris les nécessités du moment et n'ont pas réclamé. Je dois dire que nous avions presque un droit sur le territoire d'Ivry, car nous nourrissions et nous logions une partie de sa population.

Personne n'a été plus obstiné que moi pour la résistance à outrance; non pas, que j'eusse d'illusions; et cependant on pouvait en avoir à un certain moment. Un jour, chez M. Ferry, préfet de la Seine, où il y avait grande compagnie, j'ai été retenu à déjeuner; on venait de recevoir des bulletins de Gambetta annonçant des victoires partout. «Je puis vous annoncer maintenant en confidences, me dit M. Ferry, que Bourbaki occupe Nancy.» D'autres personnes le disaient aussi. C'est Gambetta qui envoyait ces bulletins; il y en a plusieurs qui n'ont pas été publiés alors. Je crois que le général Trochu était moins confiant que les autres membres; il doutait davantage, et je crois que c'est lui qui a empêché qu'on ne les publiât. Tous ces bulletins parlaient de mouvements qui devaient nous sauver.

Pour moi, au dernier moment, quand j'ai vu qu'il n'y avait plus guère d'espérance; que les choses n'allaient pas bien en province; qu'à Paris nous n'avions pas de succès; qu'il régnait dans la population une irritation patriotique; — j'ai pensé que si on ne poussait pas à la résistance à outrance, il y aurait une effroyable réaction; que les gens de Belleville finiraient par organiser une épouvantable insurrection. C'est pour cela que dans des réunions, dans les Conseils du Gouvernement, le général Trochu étant présent, même après la désastreuse tentative de Montretout j'ai attaché le grelot; j'ai dit: « La population de Paris est dans un état alarmant; ce qui l'a retenue, c'est l'espoir; jusque-là il n'y a pas eu de danger sérieux pour l'ordre; on était tout entier à la pensée de la résistance; la garde nationale croyait que le Gouvernement faisait tous ses efforts; elle n'avait pas eu de faiblesse pour le parti du désordre; elle voyait qu'il cherchait à profiter de l'occasion, et elle était décidée à empêcher les gens qui voulaient faire du trouble; elle savait qu'il y avait une armée de mobiles en état de donner une leçon aux gens de Belleville.

Je n'ai eu aucune espèce d'inquiétude jusque-là; au dernier moment encore, je disais: «Résistance! » La majorité des membres du Gouvernement de la Défense nationale fut de cet avis. Un instant on pensa qu'il ne fallait pas s'en tenir à la tentative de Montretout, qu'il fallait encore faire une sortie sur une très-grande échelle; qu'il fallait tenter un effort héroïque, suprême, et qu'alors le peuple de Paris serait mis au pied du mur; que voyant qu'il n'y avait plus moyen de résister, il accepterait la capitulation.

Quant à l'affaire de Montretout, il fallut bien en cacher quelque chose. Toujours on cache ses défaites devant l'ennemi; jamais les bulletins ne sont véridiques; jamais, en aucun temps, ils ne l'ont été; je ne citerai pas les bulletins de Napoléon Ier, tous étaient menteurs. Il n'était donc pas possible, au moment dont je parle, de ne pas mentir, surtout avec le peuple de Paris que vous connaissez.

La majorité des membres du Gouvernement et des maires de Paris était donc pour un suprême et dernier effort. Cet effort n'a pas été tenté; la capitulation a eu lieu. Tout a été changé, alors; la population est tombée dans un état à la fois d'exaspération contre le Gouvernement, et de stupéfaction. Elle ignorait tout, elle ignorait d'abord qu'il n'y avait plus moyens de vaincre; qu'il y avait impossibilité de percer les lignes ennemies; elle ignorait aussi que les ressources allaient manquer, qu'elle était sur le point d'être livrée à la famine. Il a fallu lui dire tout cela au dernier moment. Vous savez le reste; mais voilà les véritables causes de cette révolution, de cette transformation qui s'est opérée, je ne dis pas dans les mauvais éléments de la garde nationale, mais dans les bons, dans les meilleurs.

Quand j'étais à Bordeaux, on m'annonça que les choses n'allaient pas parfaitement. Je ne partageais pas l'optimisme de mes confrères. Ils vinrent plusieurs fois à Paris, sur l'invitation

du gouvernement, pour s'enquérir de l'état des choses; ils revinrent, sinon satisfaits, du moins avec des illusions. M. Tirard a fait aussi ce voyage. Moi, j'étais averti par un de mes adjoints, très clairvoyant, des faits et gestes du Comité central.

*Un membre.* — Alors vos collègues de Paris vous ont rapporté de bonnes nouvelles?

**M. Vacherot.** — Oui, MM. Henri Martin, Arnaud de l'Ariège et d'autres, voyaient probablement des amis qui, sans doute, étaient très-honnêtes, et qui eux-mêmes se faisaient illusion sur l'état de Paris; ils ont été entretenus dans cette erreur; ils ne prenaient pas le Comité central au sérieux.

Quant à moi, j'ai eu une correspondance avec cet adjoint dont je parlais, et avec d'autres personnes; j'ai donné communication de mes lettres à M. Thiers, qui les a même gardées.

*Un membre.* — Et que disait M. Thiers?

**M. Vacherot.** — Il n'avait pas beaucoup d'illusions; seulement, tantôt il recevait de bonnes, tantôt de mauvaises impressions, cela dépendait de l'origine des communications; moi je ne pouvais lui donner que des indications peu satisfaisantes sans cependant rien exagérer, car je ne me faisais peut-être pas l'idée d'une transformation aussi complète.

A mon retour à Paris, j'ai tout vu. J'ai trouvé d'abord le Comité central fonctionnant et un de mes adjoints, non pas acceptant la présidence de ce Comité, mais d'une réunion d'officiers dans mon arrondissement. Quand j'avais su ces choses à Bordeaux, j'avais télégraphié à mon premier adjoint pour le ramener à l'ordre, et aussitôt mon arrivée à Paris je lui ai fait des reproches. Il ne faisait peut-être pas cela avec une mauvaise intention; je n'en sais rien. Il est difficile de savoir à quoi s'en tenir sur le fond des intentions et des âmes.

Cependant, j'ai tellement vu le danger que j'ai voulu réunir dans la grande salle de ma mairie, la salle des mariages, tous les officiers de la garde nationale du 5e arrondissement. Le lieutenant-colonel Gaime, excellent homme et très-dévoué, un militaire, qui venait d'être nommé chef de secteur, m'a dit : « Vous ne dominerez pas cette foule, car c'est une foule que ces officiers de la garde nationale, et elle est composée en grande majorité de très-mauvais éléments; vous aurez des scènes très-violentes. » D'autres chefs de bataillon m'ont dit aussi : « Ne le faites pas. » — J'ai voulu convoquer au moins les vingt chefs de bataillon, le vendredi ou le jeudi, mais ils n'ont pu être convoqués que le dimanche, et c'est le samedi qu'on a tenté, sans prévenir personne, le coup de main qui a échoué, l'attaque des canons. Cette réunion qui devait avoir lieu le dimanche n'avait plus d'opportunité, puisque tout était fini le samedi soir; cependant, je me suis dit : « Il ne se peut pas que le maire soit accusé de manquer au rendez-vous. » Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'est venu absolument personne à ce rendez-vous. Les mauvais chefs de bataillons avaient gain de cause, ils n'avaient pas besoin de s'en expliquer avec le maire, qui n'était plus rien, et ils sont restés chez eux. J'ai fait battre le rappel dans l'arrondissement, personne n'est venu; un bataillon passait pour bon, il n'a pas donné signe de vie.

Le samedi, il devait y avoir une première réunion des maires et des adjoints. Jamais les réunions n'ont été complètes ; celle-là paraissait devoir compter un certain nombre d'officiers municipaux ; elle avait lieu chez M. Bonvalet, au troisième. Soit qu'on n'ait pu s'entendre, soit que ceux qui étaient convoqués aient changé d'avis, cette réunion avorta, — je dois dire, il est vrai, que je suis arrivé un peu tard, car j'étais occupé dans ma mairie.

Le Comité central était tellement une réalité, qu'il fonctionnait très-activement, et que le matin même où on tentait d'enlever les canons, je me suis trouvé entouré d'un bataillon ; j'ai dit alors : « Pourquoi suis-je donc si bien gardé ? Qui est-ce qui me garde ici? » — « Le 118e, » m'a-t-on répondu. C'était le plus détestable bataillon; nous étions trahis. — Le bon colonel Gaime a été obligé d'avouer que cela s'était fait à son insu ; que c'était le Comité central qui, là comme ailleurs, entourait la mairie d'un bataillon fidèle.

Il n'y avait contre moi, dans mon arrondissement, aucune animosité personnelle. J'avais essayé énergiquement, mais convenablement de ramener les hommes égarés ; je n'avais donc aucun ennemi personnel. Mais si j'étais resté là pour faire obstacle, on m'aurait certainement maltraité parce qu'on savait que je n'étais pas de ceux qui transigent.

Une autre réunion fut indiquée pour le soir. J'appris, là, l'assassinat des deux généraux. J'eus une faiblesse que je me reprocherais toute ma vie, je dois le dire. Nous avions eu une première réunion à quatre heures ; un cer-

tain nombre d'adjoints y assitaient. Je n'ai pas parlé d'abord ; les adjoints surtout ont pris la parole ; il y avait peu de maires. Tous à la séance, disaient : « Il faut à tout prix éviter la guerre civile ; voilà l'insurrection victorieuse; nous ne pouvons rien et le gouvernement est impuissant. — » C'est alors que je dis : « Personne ne parle de résistance ; moi je suis venu pour résister ; si vous ne voulez pas résister, je m'en vais. Transiger, c'est impossible. »

Dans une seconde réunion, je tins le même langage. Moi qui, dans les réunions, avais toujours soutenu la résistance, je disais : « Il n'est pas possible que les choses en restent là ; c'est une surprise ! Demain matin, nous aurons un nouveau coup de théâtre ; voilà deux généraux assassinés ; la population va se réveiller dans l'horreur, et sous l'empire de ce sentiment, elle agira. » — J'espérais encore ; on me regardait avec étonnement. Certains de mes collègues étaient des hommes très-énergiques ; l'un deux me dit : « Monsieur Vacherot, vous voulez donc la guerre civile ? » — « Non répondis-je : vous l'avez la guerre civile : c'est elle qui a amené le triomphe de l'insurrection. Mais je ne quitte pas la partie tant qu'il y a un peu d'espoir. J'espère que la population parisienne va se soulever en voyant ces scènes d'horreur. »

A la seconde réunion, on décida qu'on ferait une tentative auprès de M. Jules Favre. Mon collègue Tirard fut de cet avis; je me suis laissé entraîner. Mais que dire à un membre du Gouvernement dans une circonstance pareille? Lui dire de transiger, de changer les chefs? car c'était cela : le général d'Aurelle de Paladines, était devenu impopulaire, et il était question de donner un autre commandant à la garde nationale ; on parlait de M. Langlois.

M. Jules Favre, après nous avoir fait attendre, — il achevait de dîner, — est venu et nous a dit : « Messieurs, ce que vous demandez est impossible. Des choses abominables ont été commises; si la population est indifférente à ces choses, nous n'avons qu'à nous retirer. Si, demain, le peuple de Paris se soulève, tout peut changer de face ; alors je compterai sur l'initiative des maires, et sur le concours de la garde nationale. »

Je n'ai pu m'empêcher de lui serrer la main et de lui dire, devant mes collègues : « Vous avez raison ! »

Un de mes collègues, furieux, — que je ne nommerai pas, parce qu'il est membre de l'Assemblée, — me dit, alors : « Nous sommes tous venus, pour demander au Gouvernement des mesures d'apaisement, et vous voulez la guerre civile !» —Je lui répondis : « Je reviens à mon sentiment premier, et je suis d'avis de continuer la lutte, si c'est possible. » — « Vous savez, Messieurs, pourquoi elle n'a pas été possible.

Le dimanche matin, je suis encore allé à ma Mairie ; elle était fortement entourée ; on m'a laissé entrer et faire tout ce que j'ai voulu. Il n'y avait encore aucun membre du gouvernement de l'insurrection, — je ne l'aurais pas souffert; — ces messieurs n'avaient pas encore pris leurs mesures.

Différentes personnes m'ont dit : « La Mairie va être occupée, et vous ne pouvez pas résister; un bataillon va venir, les chefs vous diront : Oui ou non, voulez-vous administrer, mais avec le nouveau gouvernement? » Ils auraient bien voulu que je conservasse la municipalité, que je restasse à la tête de l'administration ; mais à la condition de devenir leur prête-nom, car c'était là, toujours, leur jeu. — Je l'ai déclaré aux journaux et au Ministre de l'Intérieur, si, dans les circonstances d'alors, les maires avaient pu conserver, même en l'absence de tout gouvernement, leur indépendance, et surtout s'ils n'avaient pas eu contre eux, une force organisée, une insurrection triomphante, si les municipalités avaient été véritablement maîtresses de faire comme elles avaient droit de faire, si elles avaient eu à leur disposition la garde nationale, la force publique pour se faire respecter, — on aurait pu, même en l'absence du Gouvernement, ou avec l'autorisation du Gouvernement, rester à son poste ; mais c'était impossible.

Quelques-uns ont dit : « Pourquoi n'êtes-vous pas resté, car il est toujours facile de donner sa démission? » Pourquoi serai-je resté? Pactiser, c'était impossible; transiger, c'était aussi impossible; résister, il n'y avait plus de résistance possible ! — Il y avait bien un autre parti à prendre : protester; rester là; se faire insulter, maltraiter, incarcérer, envoyer en prison, retenir comme otage.

J'étais venu à la Mairie avec l'idée que j'aurais une bataille à livrer pour la défense ; que j'y aurais des forces, sinon des bataillons, au moins des fragments de bataillons, c'était mon idée. Je me serais mis en travers ; je n'aurais pas fait comme la précédente administration

qui avait ou pactisé, ou transigé, puisqu'elle avait accepté les élections de la Commune, sans lutte, sans résistance, en se contentant d'envoyer sa démission, ce qui est toujours chose facile.

Je me suis retiré, après avoir assisté à trois réunions; il y en a une dont je ne parle pas. Deux réunions ont eu lieu le samedi soir, l'une à deux heures, l'autre à dix heures; la troisième, le dimanche. On y a agité la question des élections pour la Commune; on devait les faire si l'Assemblée y consentait; des membres de la municipalité parisienne et quelques députés de l'extrême gauche se seraient fait les intermédiaires. Mais il s'agissait de traiter avec ces gens-là, j'ai déclaré que je ne remettrais plus les pieds dans aucune réunion, du moment où on était exposé à voir et à entendre de pareilles choses.

Alors, j'ai cessé mes fonctions, et je n'ai plus reparu à Paris; mais j'étais toujours prêt. J'ai eu des renseignements, des communications; j'ai même un peu conspiré contre la Commune. Des officiers de la garde nationale venaient me voir; ils me disaient : « Il y aurait un coup à faire, mais il faudrait de l'argent. » J'étais souvent en relations avec M. Barthélemy Saint-Hilaire; je lui disais : «Voilà ce que j'apprends;» — il me répondait : « Je sais ces choses comme vous; nous faisons ce que nous pouvons. »

Je n'ai pas reparu à Paris avant la rentrée des troupes.

Je n'ai pas beaucoup connu les chefs dont les noms sont présents à vos mémoires; je n'en ai vu que quelques-uns. Je me demandais si ces hommes pour lesquels je n'ai pas l'espèce de bienveillance, d'optimisme de mon collègue M. Ducuing, qui, tout à l'heure, vous en parlait, je me demandais si ces gens-là étaient honorables, estimables, ou capables de bien des choses; je les avais vus; je ne croyais pas qu'ils fussent de grands scélérats. — On a expliqué cela de bien des façons. Toutes les explications qu'on donne sont bonnes; par exemple, on dit que ces hommes se sont trouvés dans la situation qui fait souvent les scélérats; que quand leur cause a été pour ainsi dire perdue, le désespoir s'est emparé d'eux; qu'ils étaient dans un état de fièvre continuelle; que toutes ces causes, enfin, avaient pu exalter ces hommes et les rendre capables des excès qui ont terminé le règne de la Commune.

Toutes ces explications sont possibles; mais il y en a une selon moi plus juste et plus grave; — M. Tirard l'a dit, ces gens, ceux qui avaient un peu d'intelligence, ont vu qu'ils ne pourraient pas réussir, quelques-uns même ont cherché à s'échapper, les poches pleines. Ce qu'on ne sait pas, c'est que tous ces hommes, qui n'étaient peut-être pas des scélérats, qui n'étaient que de petits scélérats, en tous cas, étaient surveillés, tenus de près, très-entourés. Beaucoup ont fait les tentatives les plus désespérées, les uns pour s'échapper, les autres pour modérer le mouvement; un certain nombre, voyant qu'ils allaient dans l'abîme de plus en plus, qu'ils s'enfonçaient dans l'absurde et dans l'odieux, même dans l'atroce, voulaient s'arrêter; mais les hommes qui les surveillaient ne voulaient pas qu'ils s'arrêtassent. Quels étaient ces hommes? Des repris de justice? non, les repris de justice ne font pas de ces choses-là. Ces hommes étaient de simples ouvriers!

Rien de plus terrible que l'ouvrier qui a un sentiment, un seul sentiment dont il se nourrit, ou une idée qui reste dans son cerveau, une idée qu'on ne peut pas en déraciner. Voilà ceux qui n'ont pas craint de pousser les choses jusqu'au bout, qui sont allés jusqu'à l'exécution des otages, jusqu'à l'incendie de Paris, jusqu'à toutes les scènes les plus terribles et les plus atroces. Pour eux, tout cela n'avait absolument rien d'impossible, je dirai même rien d'étrange. Ils avaient la haine des classes qui possèdent, l'envie, le besoin d'argent. Voilà les sentiments qui les faisaient agir. Ils se sont jetés dans l'insurrection, ils se sont associés au plan et aux manœuvres des meneurs ; c'est ce qui fait que ceux-ci ont maintenu dans le combat tant d'hommes qui n'auraient pas demandé mieux que de gagner autrement leurs trente sous. Les meneurs sont une foule anonyme; vous n'en connaîtrez jamais les noms; ils sont nombreux et profondément ignorés.

Ce que je vous dis à ce sujet, Messieurs, n'est point simplement une impression de ma part; cela repose sur des faits qui n'ont peut-être pas beaucoup de précision, mais qui m'ont été affirmés.

*Un membre.* — Vous croyez que ce sont là les sentiments que l'*Internationale* a exploités?

**M. Vacherot.** — Oui.

**M. le Président.** — Alors ce serait la haine de l'ouvrier contre le bourgeois, contre le pa-

tres, dont les racines seraient profondes, qui serait la vraie cause de l'insurrection.?

**M. Vacherot.** — Oui, je vous l'assure; j'ai observé cela depuis long-temps.

Je viens, Messieurs, de vous parler un peu à bâton rompu. Si, maintenant, vous avez des questions à m'adresser, j'y répondrai de mon mieux.

**M. le Président.** — Vous êtes membre de la Commission; nous aurons occasion de discuter avec vous. Nous avons tenu à entendre votre déposition, nous vous remercions de l'avoir faite.

(Séance du 28 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. DEGOUVE-DENUNCQUE

**M. le Président.** — Monsieur, la Commission vous prie de lui dire ce que vous savez sur les événements du 18 mars.

**M. Degouve-Denuncque.** — Je suis très-embarrassé parce que je crains de tomber dans les redites ; je vais vous dire ce que je crois des événements qui ont préparé le 18 mars.

Je remonte au 31 octobre. Ce jour-là, le Gouvernement de la défense nationale fut attaqué à l'Hôtel-de-Ville ; il fut attaqué à main armée par des hommes qui étaient autour de lui. Un instant, la victoire faillit rester aux hommes qui voulaient le renverser. Heureusement, un ministre, M. Picard, eut assez d'intelligence pour comprendre qu'il y avait quelque chose à faire et, grâce à lui, le Gouvernement de la défense nationale fut sauvé le 31 octobre.

Toutefois, pour échapper au péril, il avait dû faire des concessions ; il avait reconnu qu'il y avait lieu de faire procéder à la nomination des maires et adjoints par le suffrage universel. Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai, puisque j'en ai bénéficié.

Mais on n'accorda pas aux électeurs de Paris un délai moral suffisant pour se reconnaître et savoir ce qu'il y avait à faire, pour s'entendre sur les candidatures.

Sans doute, dans les élections qui eurent lieu, on fit des choix excellents et si je ne craignais pas de blesser la modestie de mon collègue, M. Vacherot, je lui dirais que sa nomination, avec celle de ses amis, satisfit l'opinion publique.

Les élections, pour la nomination des maires et adjoints de Paris, furent précédées de réunions publiques.

Dans ces réunions, la tendance qui parut dominer fut une tendance à la conciliation ; on parut reconnaître qu'il fallait faire une part égale à toutes les opinions, même les plus avancées. Ainsi, je vous dirai, qu'en ce qui me concerne, quand on me proposa les fonctions d'adjoint on sembla m'imposer la condition de consentir à être candidat avec un homme dont les opinions ne se rapprochaient pas des miennes. Dans le 10e arrondissement où je fus adjoint, on voulait faire figurer mon nom sur une affiche à côté de celui d'un membre de l'Internationale.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je refusai. Cela me valut de passer à un second tour de scrutin avec un nombre de voix relativement considérable.

Voilà les municipalités constituées ; nous entrons en fonctions.

Quand nous entrâmes à la mairie, nous trouvâmes beaucoup de choses à faire : il y avait à donner suite à l'armement de la garde nationale, à son habillement ; il y avait à organiser les services des cantines, de la bienfaisance. Il y avait de quoi nous occuper sérieusement.

Fort peu de temps après notre entrée en fonctions, je vis qu'il y avait des tendances à faire autre chose que de l'administration municipale, on voulait faire de la politique ; et un jour je fus étonné de recevoir d'un collègue une invitation par laquelle il nous faisait connaître que le lendemain il y aurait une réunion à l'Hôtel-de-Ville ; nous étions invités à nous y rendre. Cela me parut inusité, parce que c'était un collègue qui nous convoquait à l'Hôtel-de-Ville et qu'il n'y avait que le Préfet qui eût le droit de nous convoqner.

J'écrivis à M. Ferry que je ne reconnaissais qu'à lui le droit de nous convoquer, que dans

mon opinion il y avait usurpation et qu'en conséquence je ne m'y rendrais pas.

C'est par cette communication que M. Ferry fut informé qu'il devait y avoir, le lendemain, une réunion dans le palais municipal. Cette communication l'émut, il vit le danger.

Je dois vous dire que j'ai été à trois réunions seulement, et que j'ai eu le regret d'y constater qu'on s'occupait beaucoup plus de politique que d'affaires municipales. La politique nous divisait et comme il y avait beaucoup d'aigreur, beaucoup d'irritation, je ne sache pas que nous soyons sortis d'une réunion sans être un peu plus excités les uns contre les autres; et nous nous éloignions toujours quand il était désirable qu'on se rapprochât.

Cette tendance à faire de la politique avait son inconvénient; elle annonçait que les maires et les adjoints travaillaient à se créer une notoriété qui, à ce moment, n'était pas acquise, qu'on voulait préparer des candidatures, qu'on voulait faire autre chose que de d'administration. L'administration est une chose utile, mais elle ne met pas en évidence; on voulait faire de la politique et, voilà pourquoi, dans ces réunions, les ministres ressemblaient plus à des accusés sur la sellette, qu'à des présidents d'une assemblée municipale.

C'est dans cette situation que les élections de la Commune de Paris nous ont surpris. A cette époque, les Prussiens entrèrent dans Paris, et, par je ne sais quel malheur, on avait laissé des canons. La population, dans une très-bonne intention, s'imagina que les Prussiens allaient s'en emparer, et pour les soustraire, elle s'en empara elle-même. C'est la cause première de nos embarras. Les canons furent transportés sur certains points de Paris; là on monta la garde, on sembla attendre des ordres. Je suis allé à Montmartre, et quand j'ai examiné ces canons, je causais avec les factionnaires qui les gardaient; c'étaient des hommes qui demandaient qu'on les débarrassât de ces canons, qui les obligeaient à monter la garde, à Montmartre.

La tentative faite, pour les reprendre, le 18 mars, avorta. Il s'ensuivit que le Gouvernement fut obligé de céder la place et que ce fut un comité de la garde nationale, qui s'installa à l'Hôtel-de-Ville.

Cette situation trouva les maires de Paris trè-perplexes; le gouvernement était parti sans leur laisser aucune instruction; tous les pouvoirs étaient abandonnés à ceux qui voulaient les prendre. Je me rappelle que, dans la journée du 18, il ne fut fait aucune communication, ni de l'Hôtel-de-Ville, ni du ministère de l'Intérieur, ni du commandant de la garde nationale, nous fûmes abandonnés à nous-mêmes.

Le lendemain, nous reçûmes du Ministre de l'Intérieur un document qui vous a peut-être été communiqué et que je demande la permission de remettre sous vos yeux.

« Le Ministre de l'Intérieur, vu les circons-
» tances sous lesquelles se trouve la ville de
» Paris,

» Considérant que l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture de police, les mairies et ministères ont dû être évacués par l'autorité régulière;

» Considérant qu'il importe de sauvegarder
» l'intérêt des personnes et de maintenir l'ordre
» dans Paris;

» DÉLÈGUE L'ADMINISTRATION PROVISOIRE DE
» LA VILLE DE PARIS A LA RÉUNION DES MAIRES.

« Signé : Ernest Picard. »

Plusieurs collègues connurent cette communication avant moi, mais je crois qu'aucune notification n'en fut faite officiellement. Nous ne pûmes donc pas, et je crois que c'était un devoir pour nous, nous constituer en pouvoir municipal, en une sorte de gouvernement localisé dans Paris; nous restâmes dans la situation où le 18 mars nous avait trouvés.

Le lendemain, 20 mars, le Comité central de l'Hôtel-de-Ville agissait et transmettait un avis aux différentes mairies de Paris où il portait à leur connaissance que ses délégués prenaient provisoirement en main la direction de la municipalité parisienne.

Qu'est-ce que c'était que cette délégation? Il pouvait y avoir eu un conciliabule; un comité avait pu se former; une délégation avait pu s'instituer elle-même; mais enfin, elle n'avait pas été officiellement commissionnée par les membres qui étaient en rapport avec le Comité central. — Le reconnaître! J'aurais cru forfaire à mon devoir et à l'honneur, si un seul instant j'avais reconnu le Comité central!

Toutefois, à partir de ce moment, des relations s'établirent entre les maires et le Comité central.

Dans la journée du 19 mars, j'avais reçu une

invitation de l'Hôtel-de-Ville d'avoir à pourvoir à la subsistance des soldats qui, la veille, avaient levé la crosse en l'air et s'étaient débandés. On m'avait demandé d'accuser réception de cette notification ; je refusai, et je motivai mon refus en déclarant que mes pouvoirs réguliers procédant du suffrage universel, je ne reconnaissais pas un pouvoir irrégulier qui était imposé par la force.

J'en donnai la preuve. Dans la journée du 19, vers midi, le Comité central fit afficher sur les murs de la mairie du 10e arrondissement, des placards par lesquels il faisait connaître son arrivée au pouvoir. Aussitôt que j'eus lu ces placards, je descendis avec deux garçons de bureau, et, après avoir attendu quelques instants afin que le public vît que quelque chose allait se passer, je donnai l'ordre à ces deux garçons d'arracher les placards qui avaient été affichés, et de déchirer ceux qu'on tenterait d'afficher de nouveau.

J'étais donc, dès ce moment, en rupture complète avec le Comité central. C'était un exemple que je donnais, et j'aurais voulu qu'il fût universellement suivi.

Auprès de nous, il y avait des hommes qui croyaient qu'il fallait s'entendre avec le Comité central bien plutôt qu'avec le gouvernement de Versailles. Ces hommes disaient qu'il y avait plus à gagner pour la république à marcher d'accord avec le Comité central, qu'à chercher à se rattacher au gouvernement de Versailles. Je n'ai jamais été de leur opinion. Toutefois, il faut reconnaître que ce fut l'opinion première de la majorité des maires et adjoints, car, à la suite de la communication dont j'ai donné lecture, il s'engagea des relations, je ne dirai pas intimes, mais très-suivies entre l'Hôtel-de-Ville et la mairie du 2e arrondissement, où les maires se réunissaient, et où l'on avait, en quelque sorte, constitué un centre de résistance à l'autorité qui cherchait à se consolider à l'Hôtel-de-Ville. Les allées et venues étaient fréquentes ; on nous communiquait les résultats, et nous restions toujours dans l'indécision.

La question qui nous divisait était celle des élections municipales. Le Comité central prétendait qu'il ne s'était constitué que pour assurer à Paris des élections municipales ; qu'aussitôt qu'elles auraient eu lieu, il se dissoudrait et céderait la place au pouvoir régulièrement élu.

A ne prendre cette parole qu'à la lettre, il est évident qu'il y avait là une chance d'arriver à la conciliation. Mais pour les hommes qui ont une certaine expérience des affaires politiques, il était bien évident que ce mot d'élections municipales, que cette exigence d'élections municipales cachait un projet qui ne pouvait être que dangereux.

Cependant, on ne refusa pas de se placer sur ce terrain ; des pourparlers s'engagèrent entre la réunion des maires du 11e arrondissement et le Gouvernement de Versailles. Le Gouvernement de Versailles se montra très disposé à soumettre cette question à l'Assemblée nationale ; je crois que le 20 ou le 21 mars, celle-ci fut saisie d'un projet de loi relatif aux élections municipales de Paris.

Voici la communication qui nous fut faite par M. Picard, à la date du 23 mars :

« Messieurs les maires,

« Je m'empresserai de porter à votre connaissance la loi relative aux élections municipales dès qu'elle aura été votée. Le Gouvernement a demandé que la loi fût mise à exécution avant le 10 avril.

» L'Assemblée y a consenti dans la séance d'hier. Les électeurs pourront être convoqués aussitôt après le vote, pour le 3 avril, et convaincu que, par le concours de tous les bons citoyens, l'ordre indispensable à la liberté du suffrage sera rétabli, je donnerai les instructions nécessaires pour que, par les soins et sous l'autorité régulière des maires, l'élection ait lieu à Paris.

» Recevez, etc. »

Cette communication nous faisait une situation excellente ; seulement, il y avait une question de date. Le Comité central de l'Hôtel-de-Ville était pressé d'en finir. Nous, nous n'étions pas pressés de procéder aux élections municipales ; nous nous rappellions que les nominations des maires n'avaient pas été toutes absolument bonnes, à cause de la précipitation qui y avait présidé ; nous voulions que la population de Paris pût s'entendre sur les choix à faire. Une élection ne s'improvise pas en quelques jours ; on ne met pas en mouvement 400,000 électeurs sans une certaine préparation. Il faut s'occuper des listes pour les élections ; pour chacune des sections, il faut s'occuper des présidents dont il faut faire choix ; publier les affiches ; désigner les sections, le jour et l'heure de l'ou-

verture du scrutin ; il y a une foule de petits détails matériels qui demandent du temps.

Nous avions donc vu avec plaisir qu'on nous remettait au 10 avril. Nous étions au 23 mars ; entre le 23 mars et le 10 avril nous avions le temps nécessaire, et les électeurs de Paris auraient eu aussi le temps qu'il leur fallait pour préparer leurs élections.

Le Comité central ne l'entendit pas ainsi. Malgré toutes les démarches qui furent faites près de lui, il persista à vouloir des élections quasi-immédiates. Nous restions à la mairie du 11e arrondissement ; mais la résistance allait toujours en faiblissant.

Dans la journée du vendredi, 24 mars, dans l'après-midi, le Comité comprit qu'il fallait en finir. Il y avait eu ce jour-là une manifestation. Le Comité central fit partir de l'Hôtel-de-Ville un détachement de troupes avec mission d'aller attaquer la mairie du 1er arrondissement ; ce détachement était accompagné d'artillerie et de mitrailleuses. On investit la mairie ; on signifia aux magistrats municipaux que s'il n'y avait pas arrangement, la mairie allait être bombardée. Alors, il y eut, non pas une capitulation mais un arrangement qui, je crois, devait aboutir à la fixation des élections pour le 30 mars.

A la suite de cet arrangement passé à la mairie du 1er arrondissement, nous reçûmes à la mairie du 11e arrondissement, une députation considérable, à la tête de laquelle se trouvait le général Cremer, se présentant à nous comme ayant pleins pouvoirs du Comité central pour entrer en négociations. A la suite d'explications qui durèrent une heure, il fut convenu que nous ferions de notre côté, auprès du Gouvernement de Versailles, toutes les diligences nécessaires pour que les élections eussent lieu le 30 mars. L'arrangement fut signé dans ces termes, entre 5 et 6 heures du soir, le 24 mars.

Vers six heures du soir, les maires et adjoints, comme c'était leur habitude depuis cinq ou six jours, se retrouvèrent ensemble pour s'occuper de ce qui s'était passé et pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Nous venions à peine d'entrer dans la salle de nos délibérations, qu'on nous annonça la venue d'un délégué du Comité central, M. Ranvier. Le délégué fut introduit. La première chose qu'il déclara fut que les hommes en tête desquels se trouvait le général Cremer, qui s'étaient présentés à nous, n'avaient pas reçu du Comité central les pouvoirs nécessaires pour l'engager ; que, par conséquent, tout engagement qui avait pu être pris par le général Cremer et les personnes l'accompagnant, devait être considéré comme nul. — Cela remettait tout en question, — et M. Ranvier nous signifia que la volonté du Comité central était que les élections eussent lieu sans aucun ajournement, trente-six heures après, c'est-à-dire le dimanche 26 mars.

Nous discutâmes avec M. Ranvier ; nous lui fîmes remarquer que nous avions traité loyalement ; que nous avions cru que ceux, vis-à-vis desquels nous nous étions trouvés, s'engageaient comme nous-mêmes, et nous lui déclarâmes que nous ne consentirions à aucun prix à revenir sur la détermination que nous avions prise.

Nous eûmes occasion de demander à M. Ranvier pourquoi le Comité central tenait tant à précipiter les élections. — Il les voulait pour le 26 mars ; nous demandions qu'elles n'eussent lieu que le 30, et nous disions : « quatre jours de retard seulement, c'est laisser les choses en l'état. » — M. Ranvier eut, je dirai l'ingénuité, de nous faire connaître le fin mot, et ce mot aurait dû singulièrement nous éclairer ; il nous déclara que le Comité central était à bout d'efforts ; qu'il avait assumé une tâche beaucoup plus lourde qu'il ne le supposait ; que la victoire lui était restée à des conditions si complètes, qu'il se trouvait dans la nécessité de faire occuper tous les forts du Sud, de faire garder toutes les portes de Paris, et de placer des hommes dans tous les postes à l'intérieur ; que pour ces différentes occupations, il n'avait qu'un personnel insuffisant. M. Ranvier alla même jusqu'à dire que tout son monde était sur les dents et qu'il fallait en finir.

Je résume ici des explications qui ne durèrent pas moins de six heures ; mais enfin voilà dans quels termes M. Ranvier nous posa la question : « Le Comité central est à bout, il veut en finir » à tout prix ; il veut précipiter un dénouement. » — Je le répète, nous refusâmes de revenir sur la décision qui avait été prise dans l'après-midi, et nous nous séparâmes à trois heures du matin, convaincus que tout accord était rompu entre nous et le Comité central ; que, par conséquent, le lendemain, s'il devait y avoir une bataille, elle s'engagerait.

Je revins le lendemain à la mairie du 2e arrondissement, dans l'après-midi, et je fus fort étonné, lorsque j'appris que la majorité des maires et des adjoints avait capitulé ; que, contrairement à ce qui avait été décidé dans la nuit, on

avait, à midi, signé une affiche par laquelle on acceptait les élections pour le lendemain 26 mars.

Cela nous plaçait dans une situation très-délicate. Nous avions depuis trois ou quatre jours, convoqué la garde nationale, et nous avions la satisfaction de voir bon nombre de gardes nationaux accourir au secours des magistrats municipaux qui tenaient tête à l'Hôtel-de-Ville. Il fallait, maintenant, annoncer à ces gardes nationaux qui s'étaient dévoués, compromis pour nous, qu'ils allaient avoir à porter la peine de l'engagement qu'ils avaient pris de rester fidèles à la cause de l'ordre et de la vraie République. Je vous assure, Messieurs, que je fus très-peiné lorsque je sus que nous avions commis, vis-à-vis de ces braves gens, une pareille déloyauté; car enfin, il y a déloyauté à appeler des gens à son aide, et lorsqu'ils sont venus, lorsqu'ils se sont compromis pour vous, à les abandonner.

On a reproché à l'amiral Saisset, qui était venu se mettre à notre disposition, et qui, dans les explications qui avaient été échangées, nous a toujours paru aussi bien disposé que possible à combattre avec nous l'insurrection du 18 mars, on lui a reproché d'avoir lâché pied devant l'émeute. Ce reproche est injuste ; l'amiral Saisset n'a pas lâché pied devant l'émeute ; il s'est retiré par suite de la résolution de la majorité des maires et des adjoints de Paris ; quand il vit que la majorité ne faisait plus son devoir, il se reconnut dans l'impossibilité de faire le sien, et c'est ainsi qu'il fut amené à congédier les gardes nationaux qui s'étaient groupés autour de lui. Il revint à Versailles, et il y fut mal accueilli, m'a-t-on dit. Je crois, Messieurs, qu'il y a eu injustice, parce que, dans la mesure du possible, je l'affirme, l'amiral Saisset a fait son devoir, autant qu'il lui était permis de le faire.

Nous touchions, Messieurs, au terme de nos fonctions municipales. La mairie du 10e arrondissement fut une de celles qui résistèrent le plus longtemps à l'invasion. Dans la journée du lundi, 20 mars, des délégués du Comité central s'étaient présentés à ma mairie pour demander une salle où ils pourraient s'installer et préparer les élections. Ils auraient voulu qu'on mît à leur disposition les têtes de lettres et les cachets de la mairie; tout cela leur fut refusé.

Le lendemain, mardi, je fus informé que nous serions attaqués l'après-midi; qu'on arriverait en force pour s'emparer de la mairie et nous en expulser. Je ne pris aucune disposition pour nous soustraire à ce danger, parce qu'il n'y avait pas à en prendre. Il était bien évident que depuis plusieurs jours tout marchait à la débandade; nous avions quasi abandonné la garde nationale qui nous abandonnait à son tour ; nous ne nous étions pas constitué en pouvoir dirigeant; tout le monde demandait ce qu'il fallait faire; on cherchait une main qui pût prendre la direction, on ne la trouvait pas: — Le découragement était partout.

J'attendis passivement l'attaque dont on nous menaçait. J'avais fait fermer les portes du cabinet où nous avions l'habitude de travailler et de recevoir le public; mon intention était d'obliger les gens qui nous attaqueraient à enfoncer ces portes de vive force. — Une demi-heure avant que les insurgés arrivassent, un de mes collègues, M. Murat, rentra. Je lui dis ce que j'avais l'intention de faire; il en parut quelque peu surpris, et me déclara que, quant à lui, il recevrait les insurgés, qu'il leur parlerait, et même il semblait certain qu'il en aurait raison.

Quand les insurgés de l'Hôtel-de-Ville arrivèrent, la première chose qu'ils firent, ce fut de lancer contre M. Murat une bordée d'injures et de violences telles que pour y parer M. Murat dut revêtir son écharpe. — Pendant ce temps, je discutai avec plusieurs d'entr'eux, et, pour vous donner une idée de leur idiotisme en matière politique, je vous dirai que le plus gros grief qu'ils articulaient contre celui qui vous parle, c'est qu'il avait pris part au coup d'état. Vous, voyez, Messieurs, comment ces gens connaissaient la politique. — Après leur avoir dit ce que je pensais du mal qu'ils faisaient à Paris et à la République, je compris que mon devoir était de me retirer. Je laissai M. Murat discuter avec eux, et je descendis.

Je rencontrai, alors, M. Dubail, maire du Xe arrondissement, mon collègue, qui voulait remonter dans son cabinet. Il me fallut lui faire violence pour l'empêcher de suivre cette résolution. Si je n'avais pas réussi à empêcher M. Dubail d'entrer à la mairie, il y aurait été victime des violences les plus criminelles. Il avait été proféré, avant son arrivée, de tels propos, de telles menaces que je fus obligé de lui dire : « Vous n'entrerez pas, et s'il le faut, je ferai appel à toutes les personnes qui sont ici pour vous empêcher d'aller dans votre cabinet. » — M. Dubail comprit que j'avais des raisons pour lui parler ainsi, et il consentit à se laisser entraîner. Nous nous rendîmes chez moi,

et là M. Dubail rédigea sa déclaration qui fut affichée le lendemain sur les murs du X$^{e}$ arrondissement.

Ce fut, je crois, la dernière protestation individuelle qui fut affichée sur les murs d'un arrondissement. Tout ce qui suivait fut affiché au nom des maires réunis collectivement à la mairie du II$^{e}$ arrondissement.

Nous arrivons aux élections du 26 mars. — La veille, dans la soirée, je reçus chez moi la visite de plusieurs citoyens notables de l'arrondissement, qui vinrent me demander ce qu'il y avait à faire, et qui me dirent de poser ma candidature. Je leur répondis que je n'avais pas l'habitude de me prêter à des comédies; qu'on n'allait faire qu'une seule chose, non pas procéder à des élections municipales, mais constituer la *Commune de Paris*, et que, dans ces conditions, il ne me convenait pas de me prêter à une candidature.

Voilà, Messieurs, à peu près tout ce que j'ai à vous dire. — J'ai continué cependant à faire, chez moi, les fonctions de maire, depuis le 27 jusqu'au 31 mars. J'avais soustrait tout ce qu'il était possible de soustraire, la caisse et les cachets de la mairie. J'avais mis les hommes qui nous avaient remplacés dans l'impossibilité de faire promptement le mal qu'ils auraient à faire.

Nous avions décidé le 15 mars, et nous avions fait afficher dans toutes nos cantines, qu'à la fin du mois ces établissements seraient fermés. En effet, le 31 mars, à dix heures du matin, on afficha dans toutes les cantines un avis par lequel on portait à la connaissance des personnes qui les fréquentaient, que c'était la dernière fois qu'elles recevaient les rations quotidiennes qu'elles venaient y chercher.

Grande rumeur ! On courut au X$^{e}$ arrondissement; on déclara, là, que je voulais affamer le peuple, que j'avais donné l'ordre de fermer les cantines; qu'en conséquence, je m'étais rendu coupable d'un crime qui exigeait une prompte punition.

A deux heures de l'après-midi, on se présenta chez moi. Deux gardes nationaux me remirent un ordre d'arrestation très laconique, et qui n'était motivé sur aucune considération légale; il n'indiquait pas même le fait pour lequel j'étais décrété d'arrestation. Je le déchirai, j'en jetai les morceaux à la tête de ceux qui étaient venus pour m'arrêter, et je leur dis : « Si vous voulez me mettre en arrestation, allez chercher du renfort. » On alla chercher du renfort; pendant ce temps, j'eus la chance de me soustraire à l'ordre d'arrestation qu'on avait tenté d'exécuter.

Lorsque le renfort arriva, j'étais hors de mon domicile, ma femme et mes filles y étaient restées. On procéda à une perquisition dans tout l'appartement, on se vengea sur mes meubles du désappointement qu'on avait éprouvé de ne me plus retrouver là où on m'avait laissé. On alla plus loin : on déclara à ma femme et à mes filles qu'on allait les emmener comme otages, et qu'on les garderait jusqu'à ce que je me fusse présenté !

En effet, à trois heures de l'après-midi, en plein jour, ma femme et mes filles, une honnête femme et d'honnêtes filles, eurent l'humiliation d'être enlevées de leur maison, d'être conduites à la mairie où j'avais siégé comme administrateur, et d'y être séquestrées pendant plusieurs heures !... Cela se fit avec le concours de la garde nationale qui emmena ma femme et mes enfants comme de véritables malfaiteurs !

Le soir même, car je n'avais pas quitté ma maison, pour réussir à en sortir, je fus obligé de simuler le débraillement et l'ivresse, et ce ne fut qu'à cette condition que je pus passer au milieu des hommes qui faisaient faction, se persuadant toujours que je sortirais et que je tomberais entre leurs mains.

*Un membre.* — Votre famille a été mise en liberté ?

**M. Degouve-Denuncque.** — Oui, elle a été mise en liberté. Quand on vit qu'elle était un embarras plutôt qu'un secours, qu'on avait affaire à des femmes très énergiques, qui ne diraient rien, on ne les retint pas plus longtemps.

En résumé, Messieurs, je crois remplir un devoir en déclarant, que, si la majorité des maires et des adjoints de Paris, avait été du côté du Gouvernement, du côté de la vraie République, plutôt que du côté de l'Hôtel-de-Ville, nous avions en nous une force morale suffisante, pour faire comprendre à la population de Paris, du moins à la majorité de cette population, que c'était de notre côté qu'il fallait se tourner. Nous avions une force matérielle qui, jusqu'au moment où nous avons éprouvé des défaillances, s'était constamment accrue, qui n'aurait fait que s'accroître encore; avec laquelle nous aurions pu avoir raison de ce gouvernement de l'Hôtel-de-Ville qui, par l'organe de M. Ranvier, nous avait déclaré qu'il était à bout de

forces, qu'il voulait en finir, parce que tout son monde était sur les dents.

Dans mon opinion, la cause première de l'insurrection du 18 mars, ç'a été les défaillances d'un très-grand nombre de maires et d'adjoints. — Pour moi, ce sera un éternel honneur que de n'avoir pas partagé ces défaillances. Ce sera aussi un éternel honneur pour mon honorable ami, M. Vacherot, d'avoir été, avec moi et un très-petit nombre de nos collègues, du côté où il faillait marcher.

*Un membre.* — Croyez-vous que vous auriez été soutenus par la garde nationale, si tous les maires avaient été d'accord?

**M. Degouve-Denuncque.** — Du moment où nous avions commencé à réunir des gardes nationaux à la place de la Bourse, leur nombre a toujours été en augmentant, jusqu'à ce que nous nous soyons abandonnés, nous-mêmes.

*Un membre.* — Savez-vous combien de maires ont lâché pied?

**M. Degouve-Denuncque.** — Ça été une majorité quasi-imperceptible. On peut le savoir par les affiches : Il y avait quatre-vingts maires et adjoints.

**M. le Président.** — Vous n'étiez pas tous réunis là?

**M. Degouve-Denuncque.** — Non, pas tous. Généralement, on ne s'est pas trouvé plus de quarante. Les uns venaient un jour, les autres, un autre jour, et à des heures différentes. Jamais nous n'avons eu de réunion complète. L'affiche a porté plus de quarante noms. Je ne dis pas qu'ils aient tous signé; mais on a signé pour eux, et ils n'ont pas renié leurs signatures.

*Un membre.* — Quelle est votre opinion sur la garde nationale, comme institution?

**M. Degouve-Denuncque.** — Je crois que si elle avait été conduite avec un peu plus de vigueur, on aurait pu en faire autre chose que ce qu'on en a fait. Seulement, nous avons eu le malheur de tomber entre les mains de gens indignes ou coupables, pour la plupart. Si aujourd'hui on fouillait les archives de la garde nationale, on y verrait une foule de décisions qui révoquaient des chefs de bataillons, des capitaines, des lieutenants, des sergents, qui atteignaient tous les degrés de l'échelle dans le commandement. Il y en avait beaucoup d'indignes.

Pour ne parler que du X^e arrondissement, nous avions à la tête d'un bataillon, auquel j'ai appartenu avant d'être à la mairie, un homme qui avait été condamné à la prison et à l'amende, pour abus de confiance. Pendant plusieurs semaines, le drapeau du bataillon est demeuré chez cet homme qui avait encore à subir sa peine.

*Un membre.* — C'était là le résultat de l'élection, et c'est ce qui donne de la garde nationale une opinion qui n'est pas bonne. Si elle a pu nommer de pareils hommes, c'est qu'il y avait, en elle, un vice d'organisation.

**M. Degouve-Denuncque.** — On n'était pas éclairé; on n'avait pas le temps de se retourner.

*Un membre.* — En province, c'était la même chose.

**M. Degouve-Denuncque.** — Dans un autre bataillon, on a nommé un homme qui arrivait de l'isthme de Suez, qui s'était présenté comme ancien militaire, et qui ne l'avait pas été plus que moi; qui avait omis de parler de la vie accidentée qu'il avait eue.

Je suis persuadé qu'en organisant la garde nationale autrement qu'elle ne l'a été, en lui donnant des chefs choisis d'une autre façon, on aurait fait quelque chose. Mais on l'a abandonnée à des chefs qui lui donnaient de mauvais exemples, on l'a livrée à des hommes qui la laissaient se débander, et, naturellement, elle s'est débandée. D'ailleurs, on avait tout admis dans la garde nationale. Dans ma compagnie, j'ai été obligé, le lendemain du jour où j'avais monté ma première garde aux remparts, d'exiger l'expulsion d'un individu qui était le maître d'une maison de tolérance. Comme si un pareil homme pouvait appartenir à la garde nationale et exercer les droits électoraux!

**M. le Président.** — Je vous remercie de votre déposition; elle nous a vivement intéressés.

(Séance du 7 août 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. DESMAREST

**M. le Président.** — Monsieur, vous étiez maire de Paris, permettez-nous de vous adresser les questions que nous avons faites aux personnes qui, comme vous, étaient à la tête des municipalités parisiennes. Nous recherchons les faits antérieurs et postérieurs au 18 mars, et particulièrement les tentatives de transaction essayées par certains maires de Paris avec la Commune.

Veuillez nous dire ce que vous en savez.

**M. Desmarest.** — Pour les causes antérieures au 18 mars, je considère qu'il y en a eu de morales et de matérielles. Les causes morales, je les trouve dans le profond découragement que l'insuccès de la guerre contre les Prussiens a jeté dans la population de Paris. Il est inutile de développer cela devant vous. Je n'insiste pas, au point de vue des fonctions que je remplissais, sur les causes qui ont amené la possibilité du succès de l'insurrection du 18 mars.

Ces causes se résument pour moi dans le défaut d'entente qui a toujours existé entre les représentants de l'autorité militaire, les chefs de la garde nationale, et les maires de Paris. L'insurrection a été victorieuse, le jour où elle a pu envoyer dans chaque municipalité de Paris des ordres de service, le jour où elle a eu le choix des hommes préposés à la défense des mairies.

Pour ma part, le jour où je suis entré à la mairie du 9e arrondissement de Paris, et où j'ai trouvé un officier d'état-major nommé par le gouvernement insurrectionnel, ayant remplacé les officiers d'état-major qui avaient été précédemment placés par le gouvernement régulier, ce jour-là j'ai compris que la partie était absolument perdue. Il est impossible de méconnaître que la retraite de tous les fonctionnaires publics ayant abandonné la Préfecture, des ministères qui étaient venus chercher à Versailles un point d'appui, a déterminé une désagrégation générale dans tous les pouvoirs qui existaient à Paris. Les municipalités qui se sont trouvées investies en quelque sorte du gouvernement de la ville ne pouvaient pas avoir la force nécessaire pour gagner la partie que le gouvernement avait perdue.

**M. le Président.** — Ce sont là quelques-unes des causes du mouvement du 18 mars. Mais croyez-vous que ce mouvement eût été possible sans le désarroi général dans lequel on se trouvait antérieurement, dans cette sorte de désorganisation sociale due à l'action des sociétés révolutionnaires, et de l'Internationale entre autres?

**M. Desmarest.** — M. le Président, j'ai évité avec soin tout ce que je considère comme des lieux communs. Si vous me demandez les causes générales du 18 mars, je n'en finirais pas. Qu'il y ait à Paris une puissance révolutionnaire qui agit *per fas et nefas*, qui veut renverser tous les principes, j'en suis convaincu; qu'il y ait un épouvantable péril contre lequel vous aurez à lutter, qu'on n'est pas sûr de dominer, c'est à craindre; c'est mon chagrin comme celui de tous les honnêtes gens, mais ce serait un livre à faire.

**M. le Président.** — Je ne vous demande pas un livre; je voudrais bien que vous en fissiez un, et je serais heureux de le lire, mais en ce moment je vous demande simplement les faits qui sont arrivés à votre connaissance.

**M. Desmarest.** — Les faits sont des faits

publics. Je n'ai aucune connaissance de l'organisation des sociétés, je n'en ai jamais fait partie, j'ai toujours eu un sentiment de prévention contre elles ; de ce côté là, je ne pourrais rien vous dire, je n'en sais que ce que tout le monde en sait.

**M. le Président.** — Vous ne savez pas comment s'est faite la fédération de la place de la Corderie?

**M. Desmarest.** — Ah ! si nous entrons dans l'examen des faits particuliers, je peux vous suivre.

Je reprends votre idée, Monsieur le Président, vous parliez de la dissolution sociale de Paris. Moi, je ne crois pas à la dissolution sociale de Paris, je crois qu'il y a des éléments extrêmement bons. Si vous parlez de la puissance révolutionnaire organisée, elle a une grande étendue. Mais, en face de cette puissance, dans l'ensemble des classes moyennes, avant le 18 mars, il y avait une force qui aurait permis de gagner la victoire de Paris, dans Paris, à beaucoup de conditions.

**M. le Président.** — Lesquelles?

**M. Desmarest.** — Je serais obligé de rentrer dans ce que je disais tout à l'heure.

Quand j'ai été nommé maire de Paris, j'ai assisté à une réunion au ministère de l'intérieur.

**M. Robert de Massy.** — A quelle époque ?

**M. Desmarest.** — Au commencement de novembre.

J'ai été frappé immédiatement d'un défaut d'entente qui a produit toutes les conséquences qui se sont produites plus tard. La réunion avait lieu au ministère de l'intérieur : M. Jules Favre la présidait. Le ministre du commerce était absent, le général de la garde nationale n'était pas présent. Je fis observer combien ces deux absences étaient regrettables, car, à ce moment, il aurait fallu nécessairement, si on voulait donner aux maires de Paris une action, les mettre en contact immédiat avec les représentants de ceux qui devaient nourrir Paris et de ceux qui devaient défendre Paris.

Le général était M. Clément Thomas ; je crus pouvoir lui faire une visite de politesse, je ne l'avais pas vu depuis 1848. Il s'était imaginé que je lui faisais de l'opposition sur une question relative à l'enrôlement des gardes nationaux pour les compagnies de marche ; c'était une erreur absolue.

J'essayai de nouer avec l'état-major et le ministère des liens indispensables ; je n'ai pas réussi. Il y avait une direction de l'armée dans un sens, une direction du corps municipal dans un autre sens, une direction des municipalités, faisant ce qu'elle pouvait et cherchant à arriver au mieux.

La puissance révolutionnaire travaillait sous terre, et à un certain moment, elle a compris le parti qu'elle pouvait tirer de la garde nationale. Je suis convaincu que cette organisation, qui a fait le Comité central, était faite depuis longtemps, je ne saurais pas dire la date, mais je crois qu'elle existait depuis longtemps, et que nous étions absolument minés.

Il y a eu dans la garde nationale une espèce de sédition dans un corps de gardes mobiles qui se plaignaient du payeur de leur bataillon ; ils prétendaient qu'il avait commis des actes d'indélicatesse. Ces soldats s'étaient mutinés, et menaçaient même la vie de leur capitaine trésorier. Je fis une démarche à l'état-major qui était aux écuries de l'Empereur pour qu'on envoyât du monde ; on me répondit qu'on n'avait pas de troupes, qu'on en avait à peine d'une façon suffisante pour défendre les ministères. Je retournai, j'essayai de ma personne de résister à cette émotion militaire, je réussis en partie. Ceux qui m'écoutaient obéissaient à mon influence, ceux qui ne m'écoutaient pas faisaient du tumulte et la manifestation changeant de direction, alla conduire son prisonnier au Comité central.

**M. Vacherot.** — Quel jour?

**M. le Président.** — Est-ce avant la capitulation?

**M. Desmarest.** — Je crois que c'est avant.

**M. le Président.** — Le Comité central a prononcé beaucoup de jugements avant le 18 mars. Plusieurs fois les mobiles ont traduit devant ce Comité leurs officiers. Il y avait là une autorité dont les arrêts étaient acceptés après la capitulation, quand la ville était sans Gouvernement et sans police, du 8 février au 18 mars.

**M. de La Rochethulon.** — Il y en a une preuve ; M. Desmarest nous dit que l'état-major était installé aux écuries de l'Empereur ; il ne s'y est installé que quand le général Vinoy a été nommé gouverneur de Paris.

**M. Vacherot.** — Comment pouvait-on conduire au Comité central des officiers et des soldats qui appartenaient à la garde mobile?

**M. de La Rochethulon.** — C'est parce qu'il n'y avait plus de force, parce que nous étions insultés, qu'on nous arrachait nos croix et qu'on nous arrêtait comme officiers prussiens, quand nous sortions en bourgeois.

**M. le Président.** — Nous avons entendu des dépositions qui ont précisé la date de la formation du Comité central ; cette formation est postérieure à la capitulation.

D'après votre déposition, Monsieur, il semblerait que dès les premiers jours du siége, il y avait un Comité de fédération de la garde nationale. Il est certain que, dès les premiers jours du siége, il y a eu des sociétés de blanquistes et autres qui ont eu en vue le renversement du Gouvernement, mais la naissance et le fonctionnement de la fédération de la garde nationale remontent-ils, selon vous, à cette époque?

**M. Desmarest.** — Toutes les opinions sont conciliables. Il y avait un germe qui tenait à cette affiliation avec les sociétés secrètes ; quant à la formation effective du Comité, elle est postérieure. Les réunions électorales, faites par M. Vrignault de la *Liberté* dans un autre but, ont montré la puissance de l'organisation de la garde nationale.

**M. de La Rochethulon.** — M. Héligon nous a dit que, dès le 8 septembre, il s'était formé des comités de défense parmi lesquels il y avait des gens ayant de l'influence sur la garde nationale. Ces comités se sont succédé dans tous les arrondissements. Le 16 septembre, il y avait des affiches signées Meillet. Ils se réunissaient au Pré-aux-Clercs, disant qu'il n'y avait que cet arrondissement où le comité ne fût pas installé. C'est à ce moment que le germe a pris de l'extension.

**M. Desmarest.** — M. Héligon a indiqué la même chose que moi ; il y a eu là le germe du comité qui a pris plus de développement depuis.

**M. le Président.** — Vous ne savez pas l'époque précise de la formation du comité. Savez-vous quelque chose sur ses faits et gestes?

**M. Desmarest.** — L'organisation des services dans les mairies, c'est tout ce que je sais. Le jour où ces services n'ont plus été commandés par l'état-major, Paris était pris.

**M. le Président.** — Et ce service dépendait du Comité central?

**M. Desmarest.** — Tout a failli à la fois. La retraite du Gouvernement a détruit le lien politique ; la suppression de l'état-major a détruit le lien militaire. Le jour où il n'y a plus eu d'état-major à la place Vendôme, il n'y a plus eu dans les municipalités de direction.

J'arrête ma pensée, parce que je ne voudrais pas lui donner une portée récriminatoire qu'elle n'a pas. Je suis persuadé que la lacune momentanée qui s'est faite entre le Gouvernement et Paris, a permis le triomphe définitif de la Commune ; il y a eu un intervalle pendant lequel on a couru de grands risques, car, si Versailles avait été emporté, la France était en grand danger. Nous sommes en face de dangers qui se reproduiront.

**M. Vacherot.** — Qu'est-ce vous entendez par les services des mairies?

**M. Desmarest.** — Il y a, dans chaque municipalité, un certain nombre de bataillons de la garde nationale. Comme détail, l'organisation en est mauvaise, en ce sens que les divisions par municipalités ne correspondent pas aux divisions militaires. C'est à l'état-major général qu'il appartient de déterminer le service fait dans chaque arrondissement par les bataillons de la garde nationale et de dire, par exemple, tel jour, ce sera le sixième bataillon qui sera de garde à la mairie du neuvième arrondissement.

Quand les états-majors du Gouvernement se sont évanouis, ils ont été remplacés par un état-major de l'insurrection qui a visé l'ordre de service, en sorte que moi, maire du neuvième arrondissement, entré à la mairie, je me trouvais gardé par un bataillon dans lequel je ne pouvais pas avoir confiance. Qui lui avait donné l'ordre de venir là ? C'était l'insurrection. A ce moment, il n'y a plus eu de défense possible, tous les bataillons de la garde nationale avaient de bons et de mauvais éléments, les meilleurs avaient des éléments douteux, les plus mauvais avaient de bons éléments.

Il m'est arrivé plusieurs fois, dans la cour de la mairie, en allant au devant des bataillons, de les ramener momentanément ; mais j'avais, à côté de moi, un petit jeune homme, en habit de ville représentant l'état-major de l'insurrection, qui cherchait à les influencer dans un autre sens. Nous avions là la révolution avec des alternatives de haut et de bas.

**M. Vacherot.** — Voici ce qui se passait dans mon arrondissement.

Après la suppression des états-majors, il y eut ce qu'on appelle des chefs de secteurs. Ces chefs de secteurs étaient chargés du service dont vous parlez. Un chef de secteur a été surpris par le

comité : au moment où il pensait mettre à la mairie une compagnie sur laquelle on pouvait compter, le comité l'a prévenu et a fait entourer la mairie de ses amis. J'ai dit à mon chef de secteur: «pourquoi vous êtes-vous laissé surprendre ? Il n'y a donc plus d'autorité ? »

**M. Desmarest.** — Il faut distinguer les époques. Les secteurs sont d'une époque intermédiaire. Les services de la garde nationale ont été faits par les secteurs pendant quelque temps, puis ils se sont évanouis comme l'état-major général.

**M. de La Rochethulon.**— Il est vrai qu'il y a eu des chefs de secteurs, mais ils ne pouvaient pas faire exécuter leurs ordres. M. Bonnet est parti en disant qu'il ne pouvait pas faire exécuter ses ordres.

**M. le Président.** — Que s'est-il passé à la mairie du 9e arrondissement à partir du 18 mars?

**M. Desmarest.** — Je n'ai pas été, d'une manière constante, à la mairie du 9e arrondissement dans le temps que vous indiquez, par la raison très simple que je n'aurais pas été sûr de ne pas y être arrêté. Il n'y avait plus de sécurité pour l'autorité municipale qu'à la mairie du 2e arrondissement, qui a été le dernier refuge dans lequel il ait été possible de lutter.

Je me rappelle que, quand en sortant de chez moi, rue Scribe, passant devant le Grand-Hôtel qui était encore une des forces de la garde nationale régulière, prenant la rue du Quatre-Septembre, j'arrivais aux environs de la place de la Bourse ; j'éprouvais ce sentiment de sécurité que devaient avoir au moyen-âge les habitants d'une commune quand ils rentraient sous la protection de leur beffroi : quand je parcourais les rues de mon arrondissement, je n'étais pas sûr de ne pas être pris, je n'avais de moyen de sécurité que le revolver que j'avais dans ma poche.

Je dois ajouter un détail. Je vous ai parlé de l'importance qu'il y a pour la sécurité des mairies dans l'organisation de la garde nationale.

Au moment dont vous parlez, au moment où je ne croyais pas qu'il y eût sécurité à aller à la mairie du neuvième arrondissement, je reçus un petit mot par lequel on me prévenait que je pouvais retourner à la mairie du neuvième arrondissement, qu'elle était occupée par un bataillon sûr; je fis la sourde oreille.

A plusieurs reprises, je reçus des indications de cette nature.

Le lendemain, j'appris qu'un certain nombre de commandants avait occupé la mairie par suite d'un ordre de service, dont tous les jours étaient fixés à l'avance. Il y a eu là un effort fait par une partie des bataillons de la garde nationale. Un certain nombre de bataillons ont dit : nous ne serons pas avec le comité central; «nous ne serons pas avec la garde nationale ordinaire, mais si vous voulez nous autoriser à occuper nos mairies avec les bataillons de l'arrondissement, nous ferons notre service. »

J'ai retrouvé au Grand-Hôtel, quand l'amiral Saisset y était, cette même influence qui était très-fâcheuse et qui a décentralisé la résistance.

**M. le Président.** — Que s'est-il passé à la mairie du 2e arrondissement? N'y a-t-il pas eu des délégations du comité central?

**M. Desmarest.** — Il en venait perpétuellement. Les propositions portaient sur les élections de la garde nationale et sur les élections de la Commune.

**M. le Président.** — Comment se fait-il qu'elles aient abouti ?

**M. Desmarest.** — Pour faire cette histoire, il faut rappeler la démarche faite à l'origine à Versailles par les maires de Paris.

Cette démarche collective avait été précédée d'une première démarche dans laquelle un certain nombre seulement des maires de Paris étaient venus à Versailles. Je faisais partie de la première députation. Nous étions cinq, nous sommes venus à Versailles de très-grand matin, au milieu de la nuit; nous avons été reçus par M. Thiers, que nous avons réveillé; nous sommes venus lui rendre compte de l'état de Paris. Je dois vous dire que ce jour était le premier où moi-même je quittais Paris depuis le commencement du siége; je me trouvais pour la première fois en contact avec le Gouvernement de Versailles. Très-préoccupé des événements, voyant les dangers qui menaçaient, j'étais très-anxieux de savoir s'il y avait à Versailles une force suffisante pour protéger l'Assemblée, dans le cas où Paris serait perdu, pour nous faire un refuge.

Je dois dire que j'emportai cette conviction, qu'à ce moment, il n'y avait à Versailles rien qui pût nous défendre. Je retournai à Paris, le 21 mars avec cette conviction. Il me parut résulter de notre conversation avec M. Thiers qu'il penchait lui-même vers cette idée qu'il fallait gagner du temps pour amener une conciliation qui pût empêcher les derniers désastres d'une lutte. Il nous remit une déclaration qui portait sur trois points ; sur la promesse d'élec-

tions prochaines, sur des élections dans la garde nationale et sur l'oubli, pour les gardes nationaux qui rentreraient dans l'obéissance au Gouvernement.

Je revins à Paris; au moment où je rentrais dans la salle où étaient réunis les maires, je trouvai mes collègues disposés à partir pour Versailles, j'en revenais et je me refusai à y retourner. Nous étions en permanence; jour et nuit, nous recevions des délégations qui venaient de l'Hôtel-de-Ville. Ces députations se succédaient et elles n'étaient pas composées des mêmes membres, de telle sorte que, quand un point était arrêté avec une députation, la députation suivante, qui venait quelques heures après n'admettait plus ce qui avait été convenu. La mauvaise foi la plus complète semblait présider à toutes ces manœuvres.

Parmi les hommes qui sont venus successivement, je ferai certaines distinctions. Nous avons reçu notamment une députation composée de Ranvier et autres. La lecture des documents m'a appris que Ranvier avait attaché son nom à des choses sinistres, mais à ce moment son action paraissait conciliante, j'ai même cru un instant que nous allions aboutir et qu'il était disposé à faire des concessions qui auraient amené une conciliation. Notre conversation s'est prolongée pendant deux heures; d'accord sur tous les points, il ne paraissait plus retenu que par la crainte que les promesses d'amnistie ne fussent pas réalisées. Le lendemain il revint, mais il avait avec lui un autre membre du Comité central, Arnold, dont l'attitude était essentiellement différente.

Dans ces dernières réunions, je ne sais pas pourquoi j'étais l'orateur des conflits engagés avec eux; je crois avoir montré quelque énergie. Mais je vis qu'il y avait un parti pris absolu et que nous n'arriverions à rien.

Il y avait eu avant une sorte de démonstration militaire faite par les partisans de la Commune, je n'assistai pas à cette réunion, je n'y suis arrivé qu'à la fin, je ne puis pas vous rendre compte de ce qui s'y est passé.

**M. le Président.** — Vous ne nous avez pas parlé de la transaction intervenue entre les gens de l'Hôtel-de-Ville et les maires de Paris. Il y a eu, ce me semble, une démonstration faite; on a envoyé un prétendu général, des bataillons, des canons. C'est alors qu'a eu lieu la capitulation des maires de Paris.

**M. de La Rochethulon.** — On nous a parlé de la présence de députés qui sont venus dire qu'il était temps de sauver la République, parce que le duc d'Aumale était nommé lieutenant général des armées de terre et de mer.

**M. le Président.** — Il paraît que MM. Floquet et Clémenceau sont arrivés et ont dit que l'Assemblée nationale venait de proclamer le duc d'Aumale lieutenant général. Beaucoup se seraient décidés alors à signer parce qu'ils auraient vu là une menace contre la République.

Il paraît que cette nouvelle a produit une grande impression sur la réunion des maires.

**M. Desmarest.** — Je ne suis pas tout à fait, dans mes souvenirs d'accord avec les impressions que je vois dans votre esprit; les choses n'ont pas eu le caractère que vous leur donnez.

Il y a un point sans lequel on pourrait s'éclairer. — C'est très délicat ce que je vais dire, mais il n'est pas possible de ne pas le dire. Le Conseil municipal se composait de trois éléments: un certain nombre de membres peu considérable était absolument avec la Commune; d'autres absolument contre la Commune, j'en étais avec M. Vacherot. Puis il y avait des intermédiaires très-nombreux qui étaient près de la Commune en lui servant d'auxiliaires. C'est là qu'est la vérité. Voilà avec quoi nous avons eu à lutter.

Le nombre des maires foncièrement attachés à l'idée gouvernementale régulière était peu nombreux.

**M. le Président.** — Trois ou quatre?

**M. Desmarest.**—Dix peut-être, en comptant les adjoints.

**M. le Président.** — Et combien pour la Commune?

**M. Desmarest.** — Il serait difficile de le dire. Il y avait peut-être une dizaine de membres foncièrement dans les idées du gouvernement régulier sur quatre-vingts, tant maires qu'adjoints. Les autres étaient dans des idées politiques qui les rapprochaient de la Commune ou d'un rôle auxiliaire de la Commune.

**M. le Président.** — Comment tout cela s'est-il terminé? est-ce sous le coup d'une menace, d'un rassemblement armé, ou simplement sur le bruit répandu de la nomination du duc d'Aumale comme lieutenant général?

**M. Desmarest.** — Je n'ai pas assisté au rassemblement armé; il n'a eu aucune influence sur la transaction qui a été signée par les maires.

Je vous ai entendu vous servir, M. le Prési-

dent, du mot capitulation; je le repousse; quant à moi, je suis convaincu que je n'ai pas fait un acte de faiblesse, je ne l'aurais pas fait.

Nous étions arrivés à la limite dernière, nous avions prolongé la situation aussi longtemps qu'il était possible de la prolonger; que quelques personnes n'aient pas mis leur signature sur l'acte, c'était très-facile. Il y avait des maires et des adjoints qui étaient toujours à Versailles.

**M. de La Rochethulon.** — M. Denormandie a-t-il signé?

**M. Desmarest.** — Il y avait de nos collègues qui étaient retenus par leurs fonctions de députés; tout a été supporté par ceux qui étaient à Paris. A Versailles, ils étaient dans une sécurité relative, elle augmentait tous les jours; mais nous, nous étions dans la gueule de l'insurrection victorieuse, nous luttions toujours, nous avions conduit la négociation jusqu'au point extrême.

Il n'y avait plus, pour la cause de l'ordre, à Paris que trois points militaires : le Grand-Hôtel, la mairie du deuxième arrondissement, et le chemin de fer de Saint-Lazare. Le point le meilleur, celui où j'aurais préféré me battre était la mairie du deuxième arrondissement; cela tient à la topographie des arrondissements, et à ce que les gardes nationaux de ce quartier étaient les mieux disposés de tout Paris; je connais très-bien ces bataillons-là, ils étaient les meilleurs pour la cause de l'ordre.

Le Grand-Hôtel était moins bien, militairement et topographiquement parlant, puisque l'insurrection était derrière, dans l'Opéra, elle était à la place Vendôme. Au Grand-Hôtel avec sa cour, on était fait prisonnier aisément.

Si un combat s'était engagé, je crois qu'il y aurait eu une résistance énergique de la part des gardes nationaux, mais je suis convaincu que nous n'étions pas de force à lutter contre l'insurrection avec tout ce qu'elle avait de matériel et de combattants; il eût été extraordinaire que nous pussions gagner une bataille dont le Gouvernement avait désespéré. La grande anxiété pour nous, était de savoir si nous devions livrer cette bataille, si en faisant tuer un certain nombre d'hommes sans possibilité de succès, il y aurait un avantage quelconque pour la cause générale.

Il faut vous dire que l'insurrection qui nous enveloppait, nous envoyait perpétuellement de prétendus alliés, qui, sous prétexte de venir combattre avec nous, nous auraient enveloppés et auraient créé, au milieu de cette bataille, une diversion au sein de laquelle il aurait été difficile de reconnaître ses amis de ses ennemis.

Il y a eu des moments pendant lesquels nous étions absolument enveloppés; et les points sur lesquels nous aurions pu livrer bataille, étaient occupés par des gens qui nous étaient absolument hostiles. Pour engager le combat d'une façon utile, il aurait fallu avoir un point d'appui avec l'armée de Versailles.

Le Gouvernement avait nommé l'amiral Saisset pour commander les gardes nationaux; j'étais en rapport avec lui, je l'ai trouvé personnellement très-calme, mais militairement absolument convaincu de l'inutilité complète d'aucune espèce de résistance. A dix reprises différentes, il m'a donné cette assurance là; j'ai essayé de combattre son opinion, je l'ai toujours trouvé ferme dans sa conviction.

Le même inconvénient que je vous signalais dans l'intérieur des mairies, je l'ai retrouvé dans la direction générale au Grand-Hôtel; il y avait un chef d'état-major, M. Langlois; il était retenu par ses fonctions de député, ainsi que M. Schœlcher. Il en résulte que ses fonctions étaient remplies par d'autres personnes, et quand on demandait des ordres positifs, on ne pouvait pas en obtenir; j'ai dû lutter contre l'amiral Saisset, en l'avertissant qu'il avait près de lui un chef de bataillon de la garde nationale qui était l'auteur de ce projet intermédiaire de transaction entre l'état-major insurrectionnel et l'état-major régulier; que je le considérais comme trahissant, tellement que si j'étais à sa place, je le ferais arrêter. Je n'ai jamais pu le convaincre : il y avait donc absence de direction au moment où a été signée cette transaction qui a évité un combat qui eût été perdu, et qui eût placé le gouvernement de Versailles dans une fâcheuse situation.

Voilà les considérations qui, quant à moi et avec autant de sang-froid que j'en ai en ce moment, m'ont déterminé à signer. Il y avait, en ce moment, dans la salle l'aide-de-camp de l'amiral Saisset. Je lui ai dit: «qu'est-ce que vous en pensez?» Il me répondit: «il n'y a pas à hésiter.»

Je vous fais remarquer d'ailleurs que cette transaction n'ébréchait la légalité que sur un seul petit point; sur la date des élections.

C'est dans ces conditions qu'en pleine sécurité de conscience pour ma part, et ne croyant faire aucun acte de faiblesse, j'ai signé la transaction.

Individuellement, c'était bien facile à éviter, il n'y avait qu'à s'en aller, les chemins étaient libres, on pouvait s'éloigner, mais je suis resté sur la brèche encore plusieurs jours.

*Un membre.* — Comment cette réunion a-t-elle été convoquée ? Il y a eu deux réunions dans la nuit.

**M. Desmarest.** — Nous ne quittions pas la mairie. Les délégués de l'Hôtel-de-Ville allaient et venaient, nous ne quittions pas; j'ai passé trois jours et trois nuits sans quitter.

**M. le Président.** — Savez-vous par quelles circonstances cette décision prise en faveur de la résistance s'est modifiée et est devenue une transaction. Je me suis servi du mot de capitulation parce qu'on l'a employé habituellement. N'y avait-il pas une chose fort simple à faire ? ne rien signer et se retirer. Pourquoi ne pas dire au Comité: «Vous nous avez trompés plusieurs fois, nous ne sommes pas les plus forts, vous êtes maîtres de Paris, vous avez la force en main, nous nous retirons, mais nous ne signons rien.»

**M. Desmarest.** — C'était facile au point de vue individuel, mais ce n'était pas possible au point de vue collectif. Nous n'étions ni si faibles, ni si forts que vous le croyez; nous étions encore une certaine puissance, nous n'étions pas un individu qui prend une résolution, mais une collection d'individus dans laquelle il y avait des nuances, nuances que tout le monde ne porte pas sur son chapeau.

*Un membre.* — M. Vacherot, a refusé de signer.

**M. Vacherot.** — Oh ! n'insistez pas !

**M. Desmarest.** — Il était facile de s'en aller.

**M. Vacherot.** — Quand il était question de se trouver en face du Comité central, j'ai dit : «je n'irai jamais», mais n'insistez point.

**M. de La Rochethulon.** — Je demande si quelques membres, M. Denormandie, par exemple, n'ont pas dit qu'ils se retiraient parce qu'ils refusaient de signer.

**M. Desmarest.** — Je ne me le rappelle pas.

**M. de Richemont.** — Comment s'est opérée la transformation qui s'est faite entre ces deux moments, le moment où on s'est séparé dans la nuit et le moment où on a signé?

**M. Desmarest.** — Cela tient à la puissance croissante de l'insurrection, au temps qui s'écoulait, à l'abandon où nous étions laissés, et au sentiment de la nécessité.

Je tiens à ajouter que refuser de signer était facile à la condition de s'en aller; et quant à moi je ne désertais pas Paris, je croyais nécessaire de rester exposé au péril pour donner le temps au gouvernement de Versailles de s'armer. Je suis resté trois ou quatre jours à Paris maire sous la Commune.

**M. le Président.** — Nous ne pensons pas à incriminer votre conduite.

**M. Desmarest.** — Je comprends que vous écrivez une page d'histoire, et il est important que les idées soient nettes. Nous avions charge d'âmes, nous avions des gens qui s'étaient compromis avec nous.

**M. Vacherot.** — Notre collègue peut dire toute sa pensée ; je comprendrais qu'il eût, dans cette transaction, la pensée suivante : après cette transaction, voici des élections ; après les élections, le parti de l'ordre a une certaine force ; il pourra l'emporter; espériez-vous cela, que des urnes pouvait sortir une municipalité où la Commune fut en minorité?

**M. Desmarest.** — Oui, si Paris avait été le neuvième arrondissement, on pouvait l'espérer.

**M. Vacherot.** — Sans cette espérance je ne comprends plus la transaction.

**M. le Président.** — Je vous demande la permission de vous faire une dernière question.

Quel rôle l'Internationale a-t-elle joué dans les élections du 8 février ?

**M. Desmarest.** — Je n'en sais rien.

*Un membre.* — On a dit que les maires étaient hésitants, n'étaient pas décidés à signer lorsqu'un maire de Paris et M. Floquet déclarèrent qu'à Versailles l'Assemblée avait renversé la République et nommé le duc d'Aumale, lieutenant général des armées. Je me rappelle l'expression du témoin ; « on se jeta sur les plumes. »

**M. Desmarest.** — Le fait est vrai.

**M. de La Rochethulon.** — Vous confirmez le fait que MM. Floquet et Clémenceau ont annoncé la nomination du duc d'Aumale ?

**M. Desmarest.** — Oui.

**M. Vacherot.** — Ont-ils annoncé le fait comme accompli, ou ont-ils dit que le bruit en

courait?

**M. Desmarest.** — Ils ont parlé des dispositions de l'Assemblée à nommer le duc d'Aumale, et non d'un fait accompli.

**M. le Président.** — On a déclaré autre chose.

**M. de La Rochethulon.** — Il y a une déclaration disant que M. Floquet a annoncé la nomination du duc d'Aumale.

**M. le Président.** — C'est la déclaration de M. Héligon.

(Séance du 9 août 1871.)

---

tions prochaines, sur des élections dans la garde nationale et sur l'oubli, pour les gardes nationaux qui rentreraient dans l'obéissance au Gouvernement.

Je revins à Paris ; au moment où je rentrais dans la salle où étaient réunis les maires, je trouvai mes collègues disposés à partir pour Versailles, j'en revenais et je me refusai à y retourner. Nous étions en permanence; jour et nuit, nous recevions des délégations qui venaient de l'Hôtel-de-Ville. Ces députations se succédaient et elles n'étaient pas composées des mêmes membres, de telle sorte que, quand un point était arrêté avec une députation, la députation suivante, qui venait quelques heures après n'admettait plus ce qui avait été convenu. La mauvaise foi la plus complète semblait présider à toutes ces manœuvres.

Parmi les hommes qui sont venus successivement, je ferai certaines distinctions. Nous avons reçu notamment une députation composée de Ranvier et autres. La lecture des documents m'a appris que Ranvier avait attaché son nom à des choses sinistres, mais à ce moment son action paraissait conciliante, j'ai même cru un instant que nous allions aboutir et qu'il était disposé à faire des concessions qui auraient amené une conciliation. Notre conversation s'est prolongée pendant deux heures; d'accord sur tous les points, il ne paraissait plus retenu que par la crainte que les promesses d'amnistie ne fussent pas réalisées. Le lendemain il revint, mais il avait avec lui un autre membre du Comité central, Arnold, dont l'attitude était essentiellement différente.

Dans ces dernières réunions, je ne sais pas pourquoi j'étais l'orateur des conflits engagés avec eux; je crois avoir montré quelque énergie. Mais je vis qu'il y avait un parti pris absolu et que nous n'arriverions à rien.

Il y avait eu avant une sorte de démonstration militaire faite par les partisans de la Commune, je n'assistai pas à cette réunion, je n'y suis arrivé qu'à la fin, je ne puis pas vous rendre compte de ce qui s'y est passé.

**M. le Président.** — Vous ne nous avez pas parlé de la transaction intervenue entre les gens de l'Hôtel-de-Ville et les maires de Paris. Il y a eu, ce me semble, une démonstration faite; on a envoyé un prétendu général, des bataillons, des canons. C'est alors qu'a eu lieu la capitulation des maires de Paris.

**M. de La Rochethulon.** — On nous a parlé de la présence de députés qui sont venus dire qu'il était temps de sauver la République, parce que le duc d'Aumale était nommé lieutenant général des armées de terre et de mer.

**M. le Président.** — Il paraît que MM. Floquet et Clémenceau sont arrivés et ont dit que l'Assemblée nationale venait de proclamer le duc d'Aumale lieutenant général. Beaucoup se seraient décidés alors à signer parce qu'ils auraient vu là une menace contre la République.

Il paraît que cette nouvelle a produit une grande impression sur la réunion des maires.

**M. Desmarest.** — Je ne suis pas tout à fait, dans mes souvenirs d'accord avec les impressions que je vois dans votre esprit; les choses n'ont pas eu le caractère que vous leur donnez.

Il y a un point sans lequel on pourrait s'éclairer. — C'est très délicat ce que je vais dire, mais il n'est pas possible de ne pas le dire. Le Conseil municipal se composait de trois éléments : un certain nombre de membres peu considérable était absolument avec la Commune; d'autres absolument contre la Commune, j'en étais avec M. Vacherot. Puis il y avait des intermédiaires très-nombreux qui étaient près de la Commune en lui servant d'auxiliaires. C'est là qu'est la vérité. Voilà avec quoi nous avons eu à lutter.

Le nombre des maires foncièrement attachés à l'idée gouvernementale régulière était peu nombreux.

**M. le Président.** — Trois ou quatre?

**M. Desmarest.** — Dix peut-être, en comptant les adjoints.

**M. le Président.** — Et combien pour la Commune?

**M. Desmarest.** — Il serait difficile de le dire. Il y avait peut-être une dizaine de membres foncièrement dans les idées du gouvernement régulier sur quatre-vingts, tant maires qu'adjoints. Les autres étaient dans des idées politiques qui les rapprochaient de la Commune ou d'un rôle auxiliaire de la Commune.

**M. le Président.** — Comment tout cela s'est-il terminé? est-ce sous le coup d'une menace, d'un rassemblement armé, ou simplement sur le bruit répandu de la nomination du duc d'Aumale comme lieutenant général?

**M. Desmarest.** — Je n'ai pas assisté au rassemblement armé; il n'a eu aucune influence sur la transaction qui a été signée par les maires.

Je vous ai entendu vous servir, M. le Prési-

courait ?

**M. Desmarest.** — Ils ont parlé des dispositions de l'Assemblée à nommer le duc d'Aumale, et non d'un fait accompli.

**M. le Président.** — On a déclaré autre chose.

**M. de La Rochethulon.** — Il y a une déclaration disant que M. Floquet a annoncé la nomination du duc d'Aumale.

**M. le Président.** — C'est la déclaration de M. Héligon.

(Séance du 9 août 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. LE COLONEL MONTAIGU

**M. le Président.**—Colonel, veuillez nous dire ce que vous savez sur les causes de l'insurrection du 18 mars. Vous étiez chef d'état-major de la garde nationale?

**M. le colonel Montaigu.** — J'ai été sous-chef d'état-major jusqu'au 31 octobre. Depuis, j'ai été chef d'état-major.

Je suis resté à Paris jusqu'au 14 février; j'ai donné ma démission en même temps que M. le général Clément Thomas.

**M. le Président.** — On impute la désorganisation de la garde nationale à la démission du général Clément Thomas et à la vôtre : cette armée s'est trouvée sans chef?

**M. le colonel Montaigu.** — Notre démission a été donnée parce que la garde nationale était désorganisée. Il y a là un cercle vicieux.

Lorsque l'armistice a été conclu, il a été convenu entre M. Jules Favre et M. de Bismarck qu'on délivrerait des permis de sortie dans certaines conditions. Ces permis étaient visés par M. Cresson et par le général de Valdan, chef d'état-major du général Vinoy.

Les premiers permis ont été refusés par les Prussiens. Ils ont dit que l'armée n'existant plus la garde nationale existait seule, et qu'il fallait la signature du chef d'état-major de la garde nationale; on a considéré cela comme une erreur, comme une fausse interprétation des conventions; on s'est adressé au général Clément Thomas qui m'a fait appeler, je l'ai supplié d'accepter cette situation; il s'y est refusé. J'ajoute que le général Clément Thomas et moi nous n'étions pas l'un vis-à-vis de l'autre comme chef et subordonné, nous étions de vieux amis.

Je lui fis valoir que c'était une besogne qui était plus apparente que réelle, et qu'elle pouvait avoir de grands avantages; cela ne lui paraissait pas nécessaire, puisqu'il y avait une convention qui déléguait ce pouvoir au général de Valdan. Je lui fis observer qu'il allait se produire ce fait que Paris serait déserté par les uns parce qu'ils avaient leurs familles au dehors, par les autres parce qu'ils avaient des affaires, par d'autres pour un motif moins sérieux : parce qu'on avait été longtemps sans manger du filet de bœuf; que nous nous trouverions dans cette situation d'avoir uniquement devant nous des gens qui voulaient faire une insurrection ou qui sollicitaient la croix d'honneur, que tout le reste serait parti.

Ma raison ne fut pas admise, on trouva qu'il y avait une certaine exagération dans cette résolution prise de ne délivrer aucun permis, et on envoya à Versailles un officier de notre état-major porteur d'une lettre réclamant la levée des obstacles opposés par les Prussiens au départ de personnes munies d'un permis signé de M. Cresson et du général de Valdan.

Je n'ai sur la conscience aucune permission de ce genre, je n'en ai donné à aucun officier d'état-major, ni à aucun garde national et j'ai imposé à tout officier d'état-major qui voulait quitter Paris, l'obligation de donner immédiatement sa démission par écrit; mais quand j'ai vu une désertion complète, j'ai été trouver le général Clément Thomas et je lui ai dit: «vous étiez résolu à vous en aller, je vous avais toujours dit que je resterais pour réorganiser la garde nationale, mon plan est fait ; je me trouve en face d'une émigration en masse, d'un commandant de la force armée dont je ne veux à aucun titre accepter la solidarité, le général Vinoy, dont je ne connais ni les précédents politiques, ni

les idées militaires; si le général Trochu était resté, j'aurais pu me solidariser avec lui, mais non avec le général Vinoy. Par tous ces motifs je donne ma démission de chef d'état-major de la garde nationale,» je lui conseillai de s'en aller, et nous sommes partis le 2 février.

Voilà les motifs de ma démission. J'ajoute que le commandement n'eût pas disparu s'il n'y avait pas eu une émigration aussi considérable dans les premiers jours qui ont suivi l'armistice.

**M. le Président.** — A combien l'évaluez-vous?

**M. le colonel Montaigu.** — J'ai entendu dire qu'au 12 février 140,000 personnes étaient parties.

*Un membre.* — Dix mille par jour, c'est énorme!

**M. le colonel Montaigu.** — Si nous étions restés, si nous nous étions efforcés de maintenir la discipline, que serait-il arrivé? C'est une grosse question pour la conscience d'un homme et quelquefois l'orgueil s'en mêle; je me suis fait cette question, et je me suis dit: «il n'y a que ton orgueil qui la pose.» La vérité est qu'en l'état des choses avec cette émigration, avec les dispositions d'une partie de la garde nationale, il était bien difficile d'empêcher ce qui est arrivé. Cependant je vous dirai que j'ai fait une épreuve au moment même où je ne croyais pas que les émigrations fussent si considérables, voici ce qui s'est produit. Il s'est produit sous notre commandement le premier acte de tentative de fédération. Je reçus un jour de M. le général Gaillé, commandant le deuxième secteur de Belleville, Ménilmontant, Charonne, une communication de laquelle il résultait qu'un certain nombre d'officiers, parmi lesquels le chef du 145e bataillon du 3e arrondissement, avaient imprimé et publié un appel à la garde nationale pour constituer une fédération.

Quand je reçus ce document, j'allai trouver le général Clément Thomas, c'était le 9 février, je lui dis: «Mon Dieu, nous ne savons pas si nous avons la force; voilà une Assemblée dont nous ne connaissons pas la composition, il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus rien, peut-être que nous sommes le gouvernement du moment, et que nous avons plus de forces que nous ne le supposons. Dans tous les cas, comme il n'en coûte rien d'essayer, nous allons faire un essai.» Nous avions pour la garde nationale un casier par bataillon et nous avions l'historique de chaque officier de cette garde, historique qui n'avait rien de commun avec celui que nous aurions pu puiser à la préfecture de police; nous savions par ces historiques, sauf les peccadilles, ce qu'avaient fait les hommes portant une épaulette dans la garde nationale. Quand je vis ce document imprimé dont je vous ai parlé, je recourus de suite à mes casiers; excepté un employé de l'assistance publique, je constatai sans étonnement, que tous les signataires étaient des fruits secs de l'armée dont le plus élevé en grade était un ancien sergent, et le plus bas en grade était un soldat qui avait servi quatorze ans sans galons; cela ne m'étonne pas, parce que j'ai constaté pendant le siége que la portion qui a le plus nui dans la garde nationale à la défense et à l'ordre, était en général, composée des fruits secs de l'armée, c'était un élément déplorable.

Quand j'eus constaté ce qu'étaient les signataires de cette pièce, je fis un ordre du jour dans lequel, pour bien éclairer la garde nationale sur la gravité de ces faits, et sur le crédit qu'elle pouvait accorder à ceux qui s'en faisaient les promoteurs; je mis à côté des grades de ces Messieurs la position sociale qu'ils avaient, et par des considérants que je ne me rappelle pas, je déclarai tous ces officiers cassés de leur grade et incapables de servir désormais dans la garde nationale, même à titre de simples gardes.

Je portai ce projet au général Trochu, qui avait assez de confiance en nous pour signer ce que nous lui présentions; il signa; je mis ce rapport à l'ordre du jour des 260 bataillons et il passa comme une lettre à la poste, ces messieurs acceptèrent parfaitement cette situation.

Cela se passait les 9, 10, 11, 12 février comme le constate le livre d'ordre de la garde nationale.

Je suis donc fondé à croire que la garde nationale aurait pu être maintenue, sans cette faute de l'émigration qui en a fait disparaître les bons éléments.

Un autre point auquel on n'a pas assez pris garde, c'est que la constitution des bataillons de marche, par la manière peu prévoyante dont les chefs de bataillons l'ont appliquée, a modifié l'esprit de la garde nationale.

Il y avait dans la garde nationale, comme partout, trois ordres de bataillon: des bataillons amis de l'ordre, conservateurs, quelquefois beaucoup trop; il y avait des bataillons très-peu

Individuellement, c'était bien facile à éviter, il n'y avait qu'à s'en aller, les chemins étaient libres, on pouvait s'éloigner, mais je suis resté sur la brèche encore plusieurs jours.

*Un membre.* — Comment cette réunion a-t-elle été convoquée ? Il y a eu deux réunions dans la nuit.

**M. Desmarest.** — Nous ne quittions pas la mairie. Les délégués de l'Hôtel-de-Ville allaient et venaient, nous ne quittions pas; j'ai passé trois jours et trois nuits sans quitter.

**M. le Président.** — Savez-vous par quelles circonstances cette décision prise en faveur de la résistance s'est modifiée et est devenue une transaction. Je me suis servi du mot de capitulation parce qu'on l'a employé habituellement. N'y avait-il pas une chose fort simple à faire ? ne rien signer et se retirer. Pourquoi ne pas dire au Comité: «Vous nous avez trompés plusieurs fois, nous ne sommes pas les plus forts, vous êtes maîtres de Paris, vous avez la force en main, nous nous retirons, mais nous ne signons rien.»

**M. Desmarest.** — C'était facile au point de vue individuel, mais ce n'était pas possible au point de vue collectif. Nous n'étions ni si faibles, ni si forts que vous le croyez; nous étions encore une certaine puissance, nous n'étions pas un individu qui prend une résolution, mais une collection d'individus dans laquelle il y avait des nuances, nuances que tout le monde ne porte pas sur son chapeau.

*Un membre.* — M. Vacherot, a refusé de signer.

**M. Vacherot.** — Oh ! n'insistez pas !

**M. Desmarest.** — Il était facile de s'en aller.

**M. Vacherot.** — Quand il était question de se trouver en face du Comité central, j'ai dit : «je n'irai jamais», mais n'insistez point.

**M. de La Rochethulon.** — Je demande si quelques membres, M. Denormandie, par exemple, n'ont pas dit qu'ils se retiraient parce qu'ils refusaient de signer.

**M. Desmarest.** — Je ne me le rappelle pas.

**M. de Richemont.** — Comment s'est opérée la transformation qui s'est faite entre ces deux moments, le moment où on s'est séparé dans la nuit et le moment où on a signé?

**M. Desmarest.** — Cela tient à la puissance croissante de l'insurrection, au temps qui s'écoulait, à l'abandon où nous étions laissés, et au sentiment de la nécessité.

Je tiens à ajouter que refuser de signer était facile à la condition de s'en aller; et quant à moi je ne désertais pas Paris, je croyais nécessaire de rester exposé au péril pour donner le temps au gouvernement de Versailles de s'armer. Je suis resté trois ou quatre jours à Paris maire sous la Commune.

**M. le Président.** — Nous ne pensons pas à incriminer votre conduite.

**M. Desmarest.** — Je comprends que vous écrivez une page d'histoire, et il est important que les idées soient nettes. Nous avions charge d'âmes, nous avions des gens qui s'étaient compromis avec nous.

**M. Vacherot.** — Notre collègue peut dire toute sa pensée ; je comprendrais qu'il eût, dans cette transaction, la pensée suivante : après cette transaction, voici des élections ; après les élections, le parti de l'ordre a une certaine force ; il pourra l'emporter; espériez-vous cela, que des urnes pouvait sortir une municipalité où la Commune fut en minorité?

**M. Desmarest.** — Oui, si Paris avait été le neuvième arrondissement, on pouvait l'espérer.

**M. Vacherot.** — Sans cette espérance je ne comprends plus la transaction.

**M. le Président.** — Je vous demande la permission de vous faire une dernière question.

Quel rôle l'Internationale a-t-elle joué dans les élections du 8 février ?

**M. Desmarest.** — Je n'en sais rien.

*Un membre.* — On a dit que les maires étaient hésitants, n'étaient pas décidés à signer lorsqu'un maire de Paris et M. Floquet déclarèrent qu'à Versailles l'Assemblée avait renversé la République et nommé le duc d'Aumale, lieutenant général des armées. Je me rappelle l'expression du témoin ; « on se jeta sur les plumes. »

**M. Desmarest.** — Le fait est vrai.

**M. de La Rochethulon.** — Vous confirmez le fait que MM. Floquet et Clémenceau ont annoncé la nomination du duc d'Aumale ?

**M. Desmarest.** — Oui.

**M. Vacherot.** — Ont-ils annoncé le fait comme accompli, ou ont-ils dit que le bruit en

les idées militaires; si le général Trochu était resté, j'aurais pu me solidariser avec lui, mais non avec le général Vinoy. Par tous ces motifs je donne ma démission de chef d'état-major de la garde nationale,» je lui conseillai de s'en aller, et nous sommes partis le 2 février.

Voilà les motifs de ma démission. J'ajoute que le commandement n'eût pas disparu s'il n'y avait pas eu une émigration aussi considérable dans les premiers jours qui ont suivi l'armistice.

**M. le Président.** — A combien l'évaluez-vous?

**M. le colonel Montaigu.** — J'ai entendu dire qu'au 12 février 140,000 personnes étaient parties.

*Un membre.* — Dix mille par jour, c'est énorme!

**M. le colonel Montaigu.** — Si nous étions restés, si nous nous étions efforcés de maintenir la discipline, que serait-il arrivé? C'est une grosse question pour la conscience d'un homme et quelquefois l'orgueil s'en mêle; je me suis fait cette question, et je me suis dit: «il n'y a que ton orgueil qui la pose.» La vérité est qu'en l'état des choses avec cette émigration, avec les dispositions d'une partie de la garde nationale, il était bien difficile d'empêcher ce qui est arrivé. Cependant je vous dirai que j'ai fait une épreuve au moment même où je ne croyais pas que les émigrations fussent si considérables, voici ce qui s'est produit. Il s'est produit sous notre commandement le premier acte de tentative de fédération. Je reçus un jour de M. le général Caillé, commandant le deuxième secteur de Belleville, Ménilmontant, Charonne, une communication de laquelle il résultait qu'un certain nombre d'officiers, parmi lesquels le chef du 145ᵉ bataillon du 3ᵉ arrondissement, avaient imprimé et publié un appel à la garde nationale pour constituer une fédération.

Quand je reçus ce document, j'allai trouver le général Clément Thomas, c'était le 9 février, je lui dis: «Mon Dieu, nous ne savons pas si nous avons la force; voilà une Assemblée dont nous ne connaissons pas la composition, il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus rien, peut-être que nous sommes le gouvernement du moment, et que nous avons plus de forces que nous ne le supposons. Dans tous les cas, comme il n'en coûte rien d'essayer, nous allons faire un essai.» Nous avions pour la garde nationale un casier par bataillon et nous avions l'historique de chaque officier de cette garde, historique qui n'avait rien de commun avec celui que nous aurions pu puiser à la préfecture de police; nous savions par ces historiques, sauf les peccadilles, ce qu'avaient fait les hommes portant une épaulette dans la garde nationale. Quand je vis ce document imprimé dont je vous ai parlé, je recourus de suite à mes casiers; excepté un employé de l'assistance publique, je constatai sans étonnement, que tous les signataires étaient des fruits secs de l'armée dont le plus élevé en grade était un ancien sergent, et le plus bas en grade était un soldat qui avait servi quatorze ans sans galons; cela ne m'étonne pas, parce que j'ai constaté pendant le siége que la portion qui a le plus nui dans la garde nationale à la défense et à l'ordre, était, en général, composée des fruits secs de l'armée, c'était un élément déplorable.

Quand j'eus constaté ce qu'étaient les signataires de cette pièce, je fis un ordre du jour dans lequel, pour bien éclairer la garde nationale sur la gravité de ces faits, et sur le crédit qu'elle pouvait accorder à ceux qui s'en faisaient les promoteurs; je mis à côté des grades de ces Messieurs la position sociale qu'ils avaient, et par des considérants que je ne me rappelle pas, je déclarai tous ces officiers cassés de leur grade et incapables de servir désormais dans la garde nationale, même à titre de simples gardes.

Je portai ce projet au général Trochu, qui avait assez de confiance en nous pour signer ce que nous lui présentions; il signa; je mis ce rapport à l'ordre du jour des 260 bataillons et il passa comme une lettre à la poste, ces messieurs acceptèrent parfaitement cette situation.

Cela se passait les 9, 10, 11, 12 février comme le constate le livre d'ordre de la garde nationale.

Je suis donc fondé à croire que la garde nationale aurait pu être maintenue, sans cette faute de l'émigration qui en a fait disparaître les bons éléments.

Un autre point auquel on n'a pas assez pris garde, c'est que la constitution des bataillons de marche, par la manière peu prévoyante dont les chefs de bataillons l'ont appliquée, a modifié l'esprit de la garde nationale.

Il y avait dans la garde nationale, comme partout, trois ordres de bataillon: des bataillons amis de l'ordre, conservateurs, quelquefois beaucoup trop; il y avait des bataillons très-peu

amis de l'ordre et des bataillons dans lesquels il y avait un mélange.

Les bataillons qui étaient très conservateurs nous ont rendu à certains moments des services incontestables. Ainsi, ils nous ont été très utiles le 8 octobre, lors de la tentative de Flourens; lorsque nous les avons envoyés à l'Hôtel-de-Ville la besogne a été promptement faite.

Lors de l'appel des volontaires, nous avons absolument échoué ; il s'est présenté 6,500 volontaires, et nous avons dû rendre un décret en vertu duquel on faisait une levée en masse. Beaucoup de chefs de bataillons ont été effrayés de prendre des hommes mariés, quand ils n'avaient pas le contingent suffisant de célibataires pour composer l'effectif que nous leur réclamions; ils nous désobéissaient et introduisaient des éléments nouveaux dans leurs bataillons malgré les ordres contraires. Il en est résulté cette chose curieuse : qu'on a constitué des bataillons de guerre qui se sont trouvés absolument opposés les uns aux autres. Comme une fois constitués, ils ont été appelés à marcher, tel chef de bataillon, qui était disposé à défendre l'ordre, se trouvait avoir dans les mains un bataillon sédentaire qui était dans ces idées, et un bataillon mobilisé sur lequel il ne comptait pas et il nous disait: « ne comptez pas trop sur ces bataillons, ils sont changés depuis l'introduction des éléments nouveaux. »

Dans le 19ᵉ, dans le 6ᵉ il y avait tout juste de quoi faire deux compagnies dans de bonnes conditions.

Un chef de bataillon, malgré nous et presqu'à notre insu, au lieu de constituer ses quatre compagnies avec des hommes pris dans son bataillon, a été chercher les conducteurs de voitures de la maison Bailly, et il a fait un bataillon dans lequel les compagnies 3 et 4 ne demandaient qu'à engager la bataille avec les compagnies 1 et 2.

Il y a une chose qui a pesé sur nous constamment, c'est que le gouvernement de la défense nationale ne voulait vivre que comme gouvernement d'opinion; il n'a pas assez compris qu'en état de siége, avec une population corrompue, l'habitude d'obéir a disparu, et, en présence de l'ennemi, l'opinion ne suffit pas absolument pour mener une population, il aurait dû employer des moyens plus énergiques.

Le gouvernement a été constamment accusé d'avoir violé la liberté! En vérité, personne, tant qu'il a duré, ne s'est même aperçu qu'on fût en état de siége; on n'a jamais eu recours à aucune mesure de discipline rigoureuse. Ce n'était pas faiblesse de sa part, c'était un système politique. Ce sont des hommes qui se sont di: Nous sommes un gouvernement d'opinion et nous resterons gouvernement d'opinion. C'était une erreur, ce n'était pas de la faiblesse.

Maintenant faites-y bien attention, Messieurs, je vous demande permission de revenir encore sur ce sujet, car ce reproche là me tient d'autant plus à cœur que je me questionne plus moi-même ; faites bien attention à ceci. Vous aviez dans cette garde nationale des éléments très révolutionnaires. Tenez, voici un point qui éclaire la situation. Le 2 décembre j'ai envoyé aux environs du fort de Rosny, sur toutes les hauteurs un certain nombre de gardes nationaux pour faire croire aux Prussiens que des secours arrivaient à l'armée combattant à Champigny et sur le bord de la Marne. J'ai donné des cartouches à ces hommes, quoique je susse bien qu'ils ne s'en serviraient pas, mais on ne pouvait cependant les laisser partir sans cartouches, cela aurait trop eu l'air d'une parade. Quand ils sont rentrés j'avais ordonné que ces cartouches fussent restituées, et elles le furent. Mais il y eut dans un bataillon du 76ᵉ, commandant Latapie, un homme qui depuis a eu l'honneur d'être ministre de la marine de la Commune, un lieutenant, M. Montfillette, qui chercha à insurger ses troupes et à les décider à ne pas rendre leurs cartouches.

M. Montfillette est passé pour ce fait devant un conseil de guerre. Mais le chef de ce bataillon se conduisit très-bien, il manifesta de l'énergie et fit rentrer dans l'ordre les 150 ou 160 insurgés qui suivaient Montfillette; enfin tout se passa convenablement et les cartouches furent rendues.

A la suite de cette affaire je rédigeai et le général signa un ordre du jour très-élogieux pour le commandant Latapie. Cet ordre du jour fut inséré au *Journal Officiel*. Que croyez-vous qu'il arriva? Eh bien, deux jours après le commandant Latapie vint me dire : « Mon colonel, vous m'avez perdu devant mon bataillon. » — il était perdu devant son bataillon parce qu'il recevait un éloge de l'état-major pour s'être montré homme d'ordre! C'est que la popularité de beaucoup de ces officiers dans leur bataillon tenait précisément à ce qu'ils n'avaient pas l'apparence d'être des hommes d'ordre. Il en résultait que dans beaucoup de bataillons nous avions

une action difficile, très-limitée. Cependant je vous dirai que chaque fois que la main de l'autorité s'est appesantie fortement, nettement, elle a été subie et respectée, et, quant à moi, je n'ai eu qu'une lutte dans laquelle, voulant absolument rester dans la légalité j'ai trouvé une résistance sérieuse, c'est de la part du 64e bataillon avec M. Eudes. M. Eudes est le seul homme qui ait eu le courage de nous résister en face.

**M. le Président.** — Vous nous parliez d'un casier des chefs de bataillon de la garde nationale et de tous les officiers. L'avez-vous conservé?

**M. le colonel Montaigu.** — J'ai quitté la garde nationale le 19 février. Je n'ai pas emporté un seul papier, pas même les lettres qui m'étaient adressées personnellement, j'ai considéré que tout ce qui avait trait au service était pièce officielle. J'ai tout laissé, M. le Président.

**M. le Président.** — Ces casiers existent alors à l'état-major de la garde nationale, à moins qu'ils n'aient été brûlés. Votre mémoire pourra-t-elle vous permettre de répondre à la question que je veux vous adresser? Parmi les chefs de bataillon, aviez-vous des membres de l'Internationale, des Blanquistes et des Jacobins?

**M. le colonel Montaigu.** — Il y en avait beaucoup!

**M. le Président.** — Dans quelle proportion?

**M. le colonel Montaigu.**—Je ne puis pas le dire exactement, mais dans une proportion assez forte. Ainsi Blanqui était chef de bataillon. Je me suis arrangé de manière à ce qu'il disparût à la suite d'élection, sans violence. M. Longuet était chef de bataillon. Je l'ai fait se parjurer trois fois. — Il avait pris part au 31 octobre, et je lui ai fait signer trois fois qu'il n'y avait pas pris part. — M. Jaclard était chef de bataillon, M. Flourens aussi.

*Un membre.* — Tous les membres de la commune n'étaient-ils pas chefs de bataillon?

*Un membre.* — Non, il y en avait un certain nombre seulement. Vous aviez Eudes...

*Un membre.* — Mégy.

**M. le colonel Montaigu.**—Non, Mégy était porte-drapeau. Je ne l'avais jamais reconnu, j'avais contesté son élection.

**M. le Président.**—Vous ne savez pas si nous pourrions retrouver le casier de ces officiers.

**M. le colonel Montaigu.**—Je ne sais si vous le retrouverez, mais il est probable qu'il doit exister à l'état-major. Maintenant je faisais imprimer tous les mois un état de tous les officiers des bataillons; je pourrais vous en donner un.

**M. le Président.** — Vous nous feriez plaisir.

On nous a dit que, lorsqu'après le 4 septembre vous avez organisé les bataillons de la garde nationale, il y était entré 25 ou 30 mille repris de justice. Comment cela a-t-il pu se faire?

**M. le colonel Montaigu.**—M. le Président, il faut que j'explique bien ma situation. Je suis un capitaine d'artillerie démissionnaire pour refus de serment après le 2 décembre. Voilà ma qualité personnelle. Lorsque j'ai vu nos premiers désastres, je me suis rendu au bureau d'artillerie et j'ai dit: A la condition que vous ne me ferez pas prêter un serment que j'ai refusé autrefois, je viens vous offrir mon épée, et reprendre du service. Quand le gouvernement nomma Tamisier général, celui-ci posa comme condition *sine qua non* que je serais attaché à son état-major. Je luttai beaucoup pendant un certain temps, enfin j'eus la faiblesse d'y consentir et nous sommes entrés à l'état-major de la garde nationale vers le 12 ou le 13 septembre, je ne me rappelle plus la date exacte. J'y suis entré comme sous-chef d'état-major de Tamisier, parce qu'il crut devoir garder l'ancien chef d'état-major, quoique cela pût avoir des inconvénients; sa situation était étrange vis à vis de la garde nationale, on le lui faisait sentir.

*Un membre.* — Qui était-ce donc?

**M. le colonel Montaigu.**—C'était M. Ferri-Pisani, ancien aide de camp du prince Napoléon.

Il y avait là quelque chose de mauvais et de gênant; M. Ferri-Pisani, qui était mon ancien camarade de l'Ecole Polytechnique, demandait à cor et à cris à s'en aller, mais on ne voulait pas le lâcher. Il en résultait ceci: quand un exagéré venait lui demander quelque chose, il n'osait pas le refuser. Tandis que quand on venait s'adresser à moi j'avais qualité pour dire à ces gens-là: «Si ma république ne vous convient pas, moi je ne veux pas de la vôtre.»

La garde nationale avait dû être organisée sur un effectif de 90 bataillons, et si on s'en était tenu au décret de Gambetta, elle aurait pu être très-bonne. On aurait constitué 90 bataillons de 1,200 hommes, ce qui faisait 108,000 hommes; effectif raisonnable que l'on pouvait

composer d'excellents éléments. Par des motifs que je n'ai pas à rechercher les mairies ont laissé un bien plus grand nombre de bataillons se former, et la garde nationale a pris un développement énorme le jour où les trente sous ont été alloués. Alors elle a reçu des éléments qui n'auraient jamais dû y entrer. J'ai évalué pour ma part, mais si vous me demandez les motifs de mon évaluation, je serai obligé de vous dire que c'est absolument un instinct; *j'ai évalué, dis-je, à peu près à 35,000 hommes les indignes faisant partie de la garde nationale. M. Trochu en a évalué le nombre à 25,000, moi à 35,000.*

J'ai voulu prendre à propos de ces indignes une mesure qui n'a pas été adoptée. J'en choisis une douzaine, ceux qui avaient le casier judiciaire le plus complet, et je fis un ordre du jour dans lequel je signalais ces hommes à toute la population de Paris; et je proposai d'afficher cet ordre du jour dans les vingt arrondissements de Paris et de l'insérer au *Journal officiel*. On trouva que c'était de la diffamation, et je ne pus mettre mon projet à exécution.

Cependant, je tins bon, je suis convaincu que, si j'avais mis au pilori une douzaine de ces misérables, en prévenant les autres que leur tour viendrait s'ils ne s'en allaient pas d'eux-mêmes, la plupart se seraient retirés.

Il y avait un autre danger dans la garde nationale; le parti pris d'une portion de la garde nationale d'engager à son heure et à son moment une lutte sociale.

Ce parti pris se manifesta très-souvent. A chaque instant des propos du genre de celui-ci étaient proférés : « Si vous croyez que nous allons nous faire tuer pour Trochu, afin qu'ensuite on étrangle la République! etc. » Cependant je dois dire que quelques-uns des bataillons dans lesquels ces propos étaient tenus, se sont dans certaines circonstances bien conduits, et, si je ne craignais pas d'abuser de vos moments, je pourrais vous raconter une anecdote à l'appui de cette assertion. Un bataillon que je vous demande la permission de ne pas vous nommer, quand les bataillons de marche furent composés, avait été annexé à trois autres bataillons que le lieutenant-colonel connaissait beaucoup et qu'il menait fort bien. Il sortit une première fois avec son régiment, et quand il rentra dans Paris il me dit ceci : « Mon cher colonel, nous sommes tous les deux d'anciens soldats et nous n'aimons pas à être déshonorés; eh bien, vous m'avez donné un bataillon qui me déshonorera; par conséquent, faites-moi le plaisir de le supprimer.» Je lui dis : « Très-bien, je ne suis pas absolument surpris de vos paroles.»—«Cependant, tous les éléments de ce bataillon ne sont pas mauvais. Comme je comprends à merveille votre observation, qu'ayant trois bons bataillons vous ne voulez pas que celui-là fasse tache, je vous le changerai.» Les événements se précipitèrent et le bataillon ne fut pas changé. Les hommes qui le composaient s'aperçurent que le lieutenant-colonel était *un crâne* qui les laissait se baisser pour éviter les balles, mais que lui ne se baissait pas, il leur inspira un certain respect. Si bien qu'un peu plus tard il vint me demander de ne pas lui retirer ce bataillon qui se conduisait bien au feu, et que j'en dus faire décorer le chef.

Il ne faut pas porter de jugements absolus. — Tout cela est très varié. — Et je vous assure que pour rendre complète la déposition que j'ai à faire devant vous il faudrait 15 jours. Il y a des faits qui sont en opposition, qui engendrent des jugements contradictoires, des conclusions qui ne concordent pas. C'est très-difficile à analyser, mais il est incontestable qu'il y a eu parti pris de ne pas se battre, conspiration dans une partie notable de la garde nationale, cela est vrai. — A côté, il y a eu énormément de gens qui se sont laissés entraîner.

**M. le Président.** — On nous a dit qu'en général les bataillons de la garde nationale de Belleville s'étaient fort mal comportés au feu.

**M. le colonel Montaigu.**— M. le Président, d'abord il faut bien se rendre compte de ce qu'on entend par Belleville.

**M. le Président.** — Les officiers qui ont été au siége ont dit que c'était un spectacle triste à voir.

**M. le colonel Montaigu.** — A côté les uns des autres, dans le même quartier, dans la même localité, dans le même milieu, un bataillon se conduisait mal, un autre passablement, un autre bien. Mon opinion formelle est que les chefs sont plus coupables que les soldats, et que si beaucoup de ces bataillons ont mal marché, c'est qu'ils ont été commandés par des hommes qui ne cherchaient que la popularité, qui ont été menés par leurs soldats au lieu de mener leurs soldats.

Je prends par exemple le bataillon que com-

mandait M. Cournet. M. Cournet est devenu préfet de police de la Commune, par conséquent nous savons ce qu'il projetait de faire avec son bataillon. Mais ce Cournet était un homme énergique, et son bataillon marchait très-bien quand il était dehors.

Cournet avait parfaitement le sentiment de la situation. Comme son heure de faire la Révolution n'était pas venue, il disait :«laissez-moi toujours dehors, laissez-moi combattre,» et son bataillon se battait bien. Ce sont, M. le Président, les chefs qui la plupart du temps ont manqué.

**M. le Président.** — Je le crois comme vous; mais pourquoi les chefs ne se conduisaient-ils pas mieux? N'avaient-ils pas une arrière-pensée révolutionnaire!

**M. le colonel Montaigu.** — Il y avait des chefs qui avaient une arrière-pensée révolutionnaire, et d'un autre côté, il y en avait qui n'avaient pas les qualités voulues pour exercer un commandement pareil. Ceci est incontestable. Mais on fait des distinctions, on dit: «les soixante premiers bataillons étaient bons,» je crois que j'ai noté ces paroles dans le discours du général Trochu. Eh bien, j'ai envoyé le 32e à Neuilly-sur-Marne, il a reçu quelques obus, et il s'est retrouvé un beau matin à Montmartre, ayant abandonné ses positions. Ce n'était pourtant pas un bataillon nouveau. Je déclare que, quant à moi, je décline absolument toute compétence pour faire de semblables classifications.

**M. le Président.** — Ce que vous nous dites me paraît parfaitement raisonnable.

Comment s'est fait l'armement de la garde nationale? Vous nous avez déclaré que M. Gambetta avait fait un décret ordonnant que la garde nationale serait composée de 90 bataillons de 1,200 hommes; puis, que dans la suite on avait pris tout le monde. Comment les choses se sont-elles passées? M. Gambetta était ministre de l'intérieur et aurait dû faire exécuter son décret.

**M. le colonel Montaigu.** — Les maires, je le crois, je les calomnie peut-être, n'étaient pas maîtres dans leurs mairies. Il s'était institué des commissions d'armement, des commissions d'équipement, des commissions de barricades qui exerçaient beaucoup d'influence. Les maires avaient une besogne à laquelle il était impossible que non-seulement un homme, mais une réunion d'hommes pût suffire, il en résultait qu'on laissait faire.

Je suis allé trouver les maires plus d'une fois, et je leur ai dit : « Prenez garde à ce que vous faites; » Ils n'ont pas tenu compte de mon observation, ils ont continué; et, en dernière analyse, au lieu des 90 bataillons de Gambetta, à l'effectif de 1,200 hommes, il y en a eu 200 nouveaux, auxquels il faut joindre les soixante anciens. Quant à l'armement, voici comment il s'est fait. Au fur et à mesure qu'il rentrait des fusils, on les donnait aux bataillons nouveaux, et on les leur donnait par ordre de numéros.

**M. le Président.** — Qui cela? l'état-major de la garde nationale?

**M. le colonel Montaigu.** — Oui, Monsieur; on distribuait des armes dans les mairies par ordre du ministre de la guerre aux bataillons. Quand la garde mobile est arrivée avec des fusils à tabatière et à piston, le ministre de la guerre l'a armée de chassepots. Il a donc trouvé à sa disposition et il a mis à la nôtre une certaine quantité de fusils, et avec ces fusils, suivant l'ordre des numéros, on armait les bataillons dans la proportion où le permettaient les armes qu'on avait en mains.

**M. le Président.** — Par numéro de bataillons?

**M. le colonel Montaigu.** — Oui, les bataillons prenaient leurs numéros au fur et à mesure de leur création. C'est en suivant l'ordre de création qu'on les armait successivement.

**M. le Président.** — Une partie de ces bataillons se formaient avec une arrière-pensée révolutionnaire?

**M. le colonel Montaigu.** — Oh! pas du tout. Il y avait peut-être des hommes qui en avaient une, mais il n'y avait dans la population de Paris d'une façon générale, qu'une ardeur peut-être exagérée, un sentiment vif de ce qu'elle pouvait, à mon avis très erroné, mais enfin on était de bonne foi. L'armement n'a été sollicité en aucune façon dans un but politique, il a suivi l'ordre des numéros; seulement voici ce que je voulais dire, M. le Président. Il y a eu un mot malheureux prononcé dans une réunion à l'Hôtel-de-Ville et nous en avons porté la peine.

Les maires qui partageaient l'opinion générale à cette époque, s'imaginaient que l'attaque des Prussiens serait immédiate; car, ceci soit dit en passant, les évènements militaires se sont produits absolument au rebours de ce qu'on avait prévu. On croyait à un siége; on a tout bonnement été bloqué. MM. les maires, dans cette conviction d'une attaque prochaine, demandaient

instamment qu'on accélérât l'armement. Dans une réunion qui eut lieu le 10 ou le 12 septembre, talonné par ces Messieurs lui disant : Mais enfin quand serons-nous armés? cela n'en finira pas, l'ennemi sera sur les remparts que nous n'aurons pas encore de fusils? mon prédécesseur laissa échapper ce mot : « Dès que vous aurez un chef de bataillon nommé, je donnerai des armes. » Il en résulta que les maires se présentèrent chez nous avec des bataillons qui n'étaient pas encore constitués, mais à la tête desquels se trouvait un chef de bataillon, qui parfois était postiche, puisque quelques semaines après on le voyait disparaître pour être remplacé par un autre nommé à l'élection. Cependant on donnait un bon pour accélérer l'armement. Les maires y ont mis la plus grande activité ; le résultat n'a pas répondu au zèle déployé.

*Un membre.* — N'y a-t-il pas eu un certain nombre de bataillons spéciaux, comme celui par exemple des tirailleurs de Flourens?

**M. le colonel Montaigu.** — Non, Monsieur, — quant à moi je me suis aperçu très-vite que la population de Paris n'était pas une exception dans la nation française et que l'amour du galon, des décorations, de la parade était une maladie poussée chez nous à son paroxysme.

*Un membre.* — Pourquoi faut-il qu'on l'encourage encore aujourd'hui?

**M. le colonel Montaigu.** — Et j'ai vu bien vite que si on n'y mettait bon ordre, on allait nous constituer des corps de toutes les façons.

Il s'est formé un corps de vétérans de la garde nationale; ils ont voulu venir chez moi, je leur ai refusé absolument l'entrée de l'état-major de la garde nationale, par la raison que c'étaient soixante-mille hommes de plus à nourrir. Nous n'avons eu à la garde nationale que de la garde nationale, et quand on a voulu constituer des corps auxiliaires, des tirailleurs, etc., j'ai écrit au général Trochu : « Tout ce que vous constituerez avec des hommes qui ne seront pas de la garde nationale, je vous déclare que je refuserai absolument de m'en occuper. » Maintenant, pour répondre à votre observation, voici ce qui s'est produit.

M. Flourens a été un moment chef de cinq bataillons; le 63$^{me}$, le 170$^{me}$, le 173$^{me}$, le 174$^{me}$, et le 240$^{me}$. Il est allé s'adresser à M. le général Trochu, pour tâcher de conserver ce commandement parfaitement irrégulier. Le général Trochu ne savait trop comment se débarrasser de ce solliciteur fort importun et qui ne connaissait — je ne parle pas de son courage personnel — et qui ne connaissait le métier militaire que dans les livres. M. Trochu imagina cette solution bizarre de l'appeler *Major de rempart* et de lui laisser avec ce titre ses cinq bataillons. Ce qui m'amena un jour à dire respectueusement au général Trochu qu'il me faisait l'effet de renouveler avec Flourens l'histoire de Lamartine avec Blanqui, et du fameux paratonnerre de 1848, mais que pour mon compte, je ne croyais pas au paratonnerre. M. Flourens voulait faire une sédition. Dans ce but, le 5 octobre, il alla trouver ses cinq bataillons, et il leur dit qu'il avait ordre d'aller à l'Hôtel-de-Ville pour recevoir des chassepots; c'est par ce moyen qu'il arriva à les amener avec lui, il les avait trompés, et c'est ce qui nous a sauvés le 31 octobre.

Vous connaissez les faits, il se présente avec ses cinq bataillons en armes, et veut imposer la Commune, etc., mais quand ils virent ce dont il s'agissait, ils l'abandonnèrent. M. Flourens donna à la suite de cette journée sa démission, et il n'eut plus aucun commandement.

Lorsqu'on fit le premier appel pour constituer des bataillons de marche, appel qui, si ma mémoire est fidèle, date du 12 octobre, Flourens fit, dans les bataillons qu'il avait sous ses ordres, un effectif de 500 volontaires avec lesquels il constitua un bataillon qu'il appela les *Tirailleurs de Flourens*. J'ajouterai qu'il n'est pas absolument vrai de dire qu'il prit ces hommes dans ses bataillons. Il y prit à peu près deux cents hommes, et les trois cents autres, il les ramassa dans le ruisseau. Ce sont ces trois cents misérables qui se sont déshonorés six fois en cinq jours devant les Prussiens.

Lorsqu'on fit plus tard, par un décret en date du 7 novembre, la levée régulière des bataillons de marche, M. Flourens garda son bataillon. Seulement, comme il fut destitué après le 31 octobre, et qu'on se mit à sa recherche pour l'arrêter, il n'eut plus le commandement de ce bataillon, qui se choisit un chef, nommé M. Lampénéré. C'est, conduit par M. Lampénéré, qu'il s'est déshonoré à Créteil.

On a cru que j'avais agi par machiavélisme en l'envoyant à Créteil, c'était tout simplement un essai que je voulais faire. Le même jour, où partait pour Créteil le bataillon des Tirailleurs de Flourens, j'envoyais à la gare aux Bœufs un autre bataillon, le 106$^{e}$, commandant Ibos, qui nous avait délivrés à l'Hôtel-de-Ville, le 31 octobre. Ce sont les deux premiers bataillons

menés devant l'ennemi, l'un a pris la gare aux Bœufs, l'autre a fui six fois devant les Prussiens. Seulement, je le répète, faites attention que le bataillon de Flourens n'était pas pris dans la garde nationale; il l'avait composé de 200 hommes pris dans la garde nationale et de 300 chenapans pris dans le ruisseau.

*Un membre.* — N'y a-t-il pas eu un drapeau délivré au bataillon de Flourens?

**M. le colonel Montaigu.** — Voici les faits: le bataillon de Flourens allait partir pour la tranchée. On avait préparé à l'Hôtel-de-Ville des drapeaux pour tous les bataillons, et j'avais mis dans un ordre du jour que je ne permettrais pas aux bataillons d'emporter leurs drapeaux à la tranchée ; je suppliai l'Hôtel-de-Ville, surtout après l'incident auquel vous faites allusion, de n'en pas délivrer, et, en effet, il n'en fut pas délivré.

Sous l'inspiration, je crois, du maire de Belleville, peut-être de sa propre initiative, M. Jules Ferry, qui est un homme d'un grand courage personnel, éprouva le besoin d'aller tâter un peu les gens de Belleville au moment de leur départ, et sous prétexte de leur donner un drapeau, il alla les passer en revue, et leur remit en effet un drapeau. Voilà toute l'histoire, elle n'a pas d'autre importance.

Je voudrais que l'on me posât des questions, parce que j'en aurais pour quinze jours, si je rapportais tout ce que j'ai vu et tout ce que je sais.

**M. le Président.** — Ce qui nous intéresse, c'est ce qui peut se rattacher à l'insurrection du 18 mars. Nous ne vous demandons parmi les faits que vous connaissez, que ceux qui peuvent se rattacher à la mission dont nous sommes chargés.

**M. de Rainneville.** — Vous attachez, Monsieur, une très-grande importance au départ de Paris de cette quantité de gardes nationaux qui l'ont quitté après le siége. Mais était-il possible de retenir les partants d'une manière quelconque?

**M. le colonel Montaigu.** — Je ne leur aurais pas donné de permission.

**M. le Président.** — Il était naturel qu'on désirât quitter Paris, mais vous pouviez l'empêcher.

**M. le colonel Montaigu.** — Permettez: on me dit à ce propos, il est bien évident que c'est par votre faute que la garde nationale s'est décomposée. Vous avez fait jusqu'au 12 février acte d'autorité, vous avez été obéi, vous disparaissez, la garde nationale s'effondre. Je suis un accusé et je réponds : Si vous, population de Paris, vous voulez vous en aller, je ne vois pas pourquoi je resterais tout seul en face d'une garde nationale, dont je connais les projets, si vous qui avez tout intérêt à empêcher l'exécution de ces projets, qui devez me prêter pour cela tout votre concours, vous partez.

**M. le Président.** — Ce n'est pas à un point de vue personnel, c'est au point de vue du gouvernement de la garde nationale que la question vous est posée.

**M. le colonel Montaigu.** — Il n'y avait plus de Gouvernement nulle part.

**M. le Président.** — M. le général Trochu pouvait-il refuser des permissions de sortie?

**M. le colonel Montaigu.** — Je ne dis pas qu'il l'aurait pu; moi, je les aurais refusées.

**M. le Président.** — Vous nous avez dit que quelques symptômes de fédération dans la garde nationale avaient paru quand vous étiez encore à l'état-major; avez-vous des renseignements qui puissent nous indiquer comment cette fédération s'est formée, et si elle avait des dispositions insurrectionnelles?

**M. le colonel Montaigu.** — Je ne connus, à partir de mon départ, les faits que d'après une conversation que j'ai eue, et d'après une lettre publiée tout récemment dans les journaux par un adjoint du Maire du 3e arrondissement, et qui s'y défend beaucoup de l'accusation dirigée contre lui par le maire, M. Bonvalet, d'avoir ouvert l'accès de la mairie à des officiers du 3e arrondissement voulant se fédérer.

*C'est en effet dans le 3e arrondissement que la fédération s'est formée.* Je ne connais absolument que ce fait. Je suis parti le 10 février pour la province, je suis rentré le 10 mars ici. Pour moi l'insurrection du 18 mars est une chose absolument complexe comme l'événement du 31 octobre.

*Un membre.* — On nous a dit que le comité central était le résultat de la fusion de l'Internationale, de la faction Blanqui et des Jacobins.

**M. le colonel Montaigu.** — Cela ne me surprendrait pas; cependant, M. le Président, ce n'était pas l'habitude de ces gens-là, de s'entendre pour une action commune. Ainsi, le 31 octobre, il y a eu trois tentatives de révolution dans une seule, trois mouvements successifs n'ayant aucune analogie, tentés par des hommes

n'ayant aucune sympathie les uns pour les autres.

**M. le Président.** — Ils se détestaient, ils se sont même combattus souvent, mais ils avaient fait la paix le 18 mars.

**M. le colonel Montaigu.** — Je ne le crois pas du tout. Je crois qu'il y a eu le 18 mars *une espèce de fatigue de la population; un certain désir de faire pièce au Gouvernement et à l'Assemblée* chez la plus grande partie des Parisiens.

J'étais là le 18 mars, on venait d'assassiner mon ami Clément Thomas, je suis resté jusqu'au 27, je ne suis parti que quand j'ai vu que l'amiral Saisset lâchait tout. J'ai vu l'événement, eh bien, je crois qu'il est très complexe.

**M. le Président.** — Sans doute, mais il y a dans toute révolution des gens préparés à profiter d'un mouvement d'opinion pour arriver à leur but.

Le moteur de l'insurrection du 18 mars, c'est le comité central, et dans le comité central il y avait des membres des diverses sociétés secrètes et des divers partis.

**M. de Quinsonas.** — Est-ce que vous pourriez nous dire si, après le 31 octobre, dans le cas où on aurait voulu faire juger et faire exécuter les coupables, il y aurait eu moyen de donner cette satisfaction à la discipline militaire? En état de siége vous connaissez les lois de la guerre.

**M. le colonel Montaigu.** — Je les connais d'autant mieux, que pendant deux années de ma vie j'ai été chargé de remplir les fonctions de juge militaire en Algérie, et j'avais demandé au gouvernement de la défense un décret qu'il a rendu, et qui instituait neuf conseils de guerre de la garde nationale.

La difficulté de la répression est dans la nature des faits qui se sont passés le 31 octobre. Je vous dirai que pour ma part je n'approuve pas les arrestations que le gouvernement a faites le 1er, le 2 et le 3 novembre.

**M. de Quinsonas.** — Je pose la question seulement au point de vue des délits militaires, y avait-il répression possible?

**M. le colonel Montaigu.** — Le délit militaire est difficile à voir dans l'affaire du 31. C'est dans la nuit du 31 octobre qu'il fallait s'emparer des coupables; ayant laissé passer le 31 octobre, il ne fallait pas les reprendre après.

C'était une chose assez délicate; vous aviez déjà laissé prendre à la population certaines habitudes, vous aviez laissé Flourens manifester à la tête de son bataillon sur la place de l'Hôtel-de-Ville; et n'ayant pas mis la main sur lui ce jour là, ne l'ayant pas jugé immédiatement, militairement, par cela même, vous n'étiez pas fondés à le faire le lendemain.

De plus vous vous étiez établi comme un gouvernement *d'opinion*, vous aviez supporté une série d'accrocs à la discipline militaire, et vous n'étiez pas fondés à faire un procès pour violation de la loi militaire, précisément parce que vous étiez en jeu, parce que la question était toute politique, parce qu'il s'agissait d'hommes qui avaient voulu vous renverser.

Et puis, remarquez que la question se compliquait d'une autre. Il y a eu des bataillons qui sont venus à votre secours *proprio motu*, qui ont pris les armes sans avoir été commandés. Vous poursuiviez les uns pour avoir pris les armes sans ordres, les autres en avaient fait autant.

**M. de Quinsonas.** — Il y a une grande différence entre les deux situations. Un autre fait qui nous a été signalé, c'est que des journaux auraient communiqué à l'ennemi le plan de l'ouvrage des Hautes-Bruyères. Je vous demande si vous croyez, ayant été chef d'état-major, qu'il eût été possible d'obtenir en raison de ce fait un jugement suivi d'exécution.

**M. le colonel Montaigu.** — Je vous ai exprimé tout-à-l'heure mon opinion sur la situation où était, au point de vue de la répression, le Gouvernement de la défense.

**M. le Président.** — Vous l'avez très bien exprimé, en disant que c'était *un gouvernement d'opinion*.

Nous vous remercions, colonel, des renseignements que vous avez bien voulu nous donner, et nous vous rendons votre liberté.

(Séance du 17 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. LE COLONEL IBOS

**M. le Président.** — Monsieur, vous vous êtes trouvé à l'Hôtel-de-Ville, lors du mouvement du 31 octobre, et vous avez contribué à délivrer les membres du Gouvernement de la défense nationale. Voulez-vous nous dire ce que vous savez sur cette journée, et sur ce qui s'est passé pendant le siége relativement à cette affaire?

**M. Ibos.** — Dans les premiers jours d'octobre, je me trouvais de service à l'Hôtel-de-Ville lorsqu'a eu lieu la première manifestation armée de Flourens. J'y ai assisté involontairement et j'en avais emporté une impression très-fâcheuse, parce que je déplorais qu'on eût permis des manifestations de ce genre. Le 8 octobre, quelques jours après, je me trouvais encore à l'Hôtel-de-Ville, lorsque eut lieu la manifestation de Blanqui. Cette fois j'étais dans la salle Saint-Jean. Il y avait là des maires de Paris, des individus qui s'étaient introduits à leur suite et qui parlaient de forcer la salle dans laquelle se trouvaient les membres du Gouvernement. Ces gens faisaient beaucoup de tapage. Je regardais la foule qui commençait à s'entasser dans les couloirs et dans les escaliers en criant : « Vive la Commune ! » quand j'aperçus M. Picard qui traversait la salle Saint-Jean pour se rendre dans celle où délibérait le Gouvernement. Plein encore de l'émotion que j'avais éprouvée déjà à la manifestation de Flourens, je lui dis que je ne trouvais pas possible pour le Gouvernement de délibérer dans des conditions semblables, et de supporter des manifestations de ce genre. M. Picard me répondit: «Que voulez-vous que nous fassions?» — «Mais ne pas le permettre. Si vous m'en donnez l'ordre, mon bataillon va être ici tout à l'heure; en ce moment il fait l'exercice sur la place Vauban; je vais aller le chercher et dissiper cette manifestation.»

M. Picard, sur ces paroles, entra dans la salle des membres du Gouvernement, et quelques instants après arriva le général Trochu que je ne connaissais pas à ce moment-là. Il me demanda si j'étais sûr de mon bataillon.— «Pourquoi sûr?» — «Pour faire disparaître ces gens-là.» — «Comme de moi-même.»

Le général Trochu rentra, et un moment après Jules Favre est venu m'apporter un ordre qui m'autorisait à aller chercher mon bataillon et à venir rétablir l'ordre sur la place de l'Hôtel-de-Ville. J'allai chercher mon bataillon. Je fis deux ou trois manœuvres sur la place, et sans coup férir, sans que rien de désagréable soit arrivé, j'ai dispersé cette foule. On me fit dire, quelques minutes après, de monter avec mes officiers. C'était ce que j'avais vu faire par d'autres commandants quelques jours auparavant à propos de la manifestation de Flourens, et je ne l'avais pas jugé prudent. Je jugeai de même alors, et je fis demander aux membres du Gouvernement s'ils ne préféreraient pas nous passer en revue ; je pensais que cela produirait un bien meilleur effet. Ils sont venus, et une partie de ces gens, qui un instant auparavant criaient : «Vive la Commune!» se sont mis à crier: «Vive le Gouvernement de la défense nationale!» Après avoir été passés en revue, nous sommes partis ; tout était tranquille et fini.

Le 31 octobre, je me rendais le matin, vers six heures sur la place Vauban pour aller assister aux exercices de mon bataillon, quand je vis pour la première fois deux affiches qui avaient été apposées dans la soirée précédente ou dans

la nuit; ces affiches, — elles étaient collées l'une à côté de l'autre, — annonçaient, l'une la reddition de Metz, l'autre la mission dont M. Thiers s'était chargé. Quand je suis arrivé sur la place Vauban, je vis que ces deux affiches avaient produit une très-mauvaise impression sur l'esprit de tout le monde. Après l'exercice, je courus à l'Hôtel-de-Ville, où je craignais qu'il n'y eût quelque mouvement. Je trouvai là deux secrétaires de la Préfecture, MM. Béquet et Cambon, je leur fis part de l'impression que j'avais éprouvée et je leur demandai de prier ces messieurs du Gouvernement de prendre quelques mesures, quelques précautions, dans le cas où il surviendrait quelque chose de désagréable dans la journée. Puis, je retournai chez moi pour déjeuner.

Je me mettais à table, quand on vint m'annoncer que les grilles de l'Hôtel-de-Ville avaient été forcées. J'interrompis mon déjeuner, et je partis immédiatement pour l'Hôtel-de-Ville. Je montai et l'on m'introduisit dans la salle du Gouvernement (je n'étais pas passé par la porte de la place par où l'on entrait ordinairement, c'était là qu'on avait forcé les grilles, mais par une autre entrée, celle qui était au-dessous de la statue d'Henri IV.) Je trouvai ces messieurs très-ennuyés, très-préoccupés. J'appris qu'à ce moment même M. Rochefort était en train de haranguer la foule pour tâcher de la décider à se retirer. Je restai là quelques instants; pendant ce temps il est venu, à peu près toutes les minutes, quelqu'un qui venait rendre compte de la situation. Il arriva un moment où un homme qui vint dire que « Rochefort ne tenait plus et qu'on allait l'en» lever. » On entendait par « l'enlever » le reprendre, le faire sortir de la foule, et le ramener en haut. Je dis à ces messieurs: «Si vous ne faites pas évacuer la foule, nous allons avoir une révolution; le mouvement qui se produit ici va s'étendre, cela va faire la pelote de neige.» J'eus à ce moment la pensée de descendre, d'aller tâter la foule, et de voir s'il n'y avait pas possibilité de lui faire entendre raison. J'allai prendre la place qu'occupait M. Rochefort, — il était monté sur une chaise, — et on voulut bien m'écouter pendant quelques instants. — «C'est un commandant de la garde nationale, écoutons-le!» — Je fis tous mes efforts pour faire entendre raison au public et pour l'engager à se retirer; je le lui demandai en disant : «si vous avez quelques explications à demander, choisissez des délégués, mais vous ne pouvez pas venir de cette façon. » On eut l'air de vouloir suivre mon avis, seulement on me fit une objection. Il y avait à l'Intérieur de l'Hôtel-de-Ville des mobiles qui étaient étagés sur l'escalier et qui arrivaient jusque dans le bas, et l'on me disait ceci : «nous voulons bien nous en aller, mais nous aurons l'air de nous retirer sous la pression de la troupe ; nous ne le voulons pas. » Je répondis : «qu'à cela ne tienne, si vous vous retirez, je prends sur moi l'engagement que la troupe se retirera en même temps que vous. »

On avait accepté cette proposition. Seulement, comme je n'avais pas d'ordres à donner aux mobiles, je demandai quelques instants pour aller près du colonel Chevriot lui faire part de la situation. Le colonel descendit avec moi. Pendant cet intervalle, les meneurs avaient travaillé la foule qui paraissait bien disposée quelques minutes auparavant, et on ne voulut plus nous entendre. Le général Trochu arriva à son tour; il essaya de parler, mais on ne voulut pas lui laisser dire quatre mots. Quand je vis cela, je me retirai en me disant : «c'est une révolution.»

Je remontai dans la salle du Gouvernement et je dis à ces messieurs : « je ne sais pas comment vous allez vous tirer de là. Je m'en vais réunir mon bataillon; si vous en avez besoin, envoyez-moi des ordres, je suis à votre disposition.»

En rentrant chez moi, où j'étais allé d'abord, je trouvai un ordre émanant de l'état-major de la garde nationale dans lequel on me disait : « commandez votre bataillon de piquet à domicile.» Je pensai qu'il valait mieux le réunir tout de suite, et nous n'étions pas plus tôt sur la place Vauban que je recevais l'ordre que je venais de devancer. Nous sommes restés là jusqu'à quatre heures. A cette heure, on est venu m'apporter l'ordre de me rendre place Vendôme. Nous vîmes en y arrivant des bataillons qui avaient été convoqués en même temps que nous. J'y trouvai le colonel Ferri-Pisani, chef d'état-major de la garde nationale; il s'entretenait avec les officiers de ces bataillons, et quelques moments après, deux de ces bataillons défilaient la crosse en l'air, refusant de faire ce que Ferri-Pisani leur demandait. Je me suis alors adressé à mon bataillon; une partie s'est abstenue, l'autre a voulu marcher. A ce moment, est arrivé M. Charles Ferry, qui nous a annoncé que les membres du Gouvernement venaient d'être

faits prisonniers et qu'ils couraient un grand danger.

Je me mis aussitôt en marche avec mon bataillon. J'avais à peu près 450 hommes. MM. Ferri-Pisani et Charles Ferry me demandèrent de venir avec moi. En arrivant vers l'Hôtel-de-Ville, nous avons tourné le pont et nous sommes allés prendre le quai de l'autre côté pour arriver à la hauteur de l'Hôtel-de-Ville, derrière, à l'endroit où se trouve la seconde place qui est entre l'Hôtel-de-Ville et une caserne dont je ne me rappelle pas le nom. Nous étions conduits par M. Charles Ferry; nous avons fait un petit crochet, et nous nous sommes présentés devant une porte qui était gardée par un bataillon de Flourens. Devant l'Hôtel-de-Ville, il y avait à peu près 8 ou 9,000 hommes, et sur les quais 16 ou 1,800. A la porte on nous refusa l'entrée. Je fis mettre le drapeau en tête, les tambours ont battu la charge et nous avons forcé l'entrée. Nous montâmes l'escalier en continuant à battre la charge. Nous sommes arrivés devant une porte que M. Charles Ferry nous désigna comme étant celle de la salle où se trouvaient les membres du Gouvernement. La porte était fermée, nous avons voulu la faire ouvrir, on a refusé, et alors nous l'avons enfoncée. Nous nous sommes trouvés dans une salle entièrement pleine de monde, tellement pleine que je ne pus y pénétrer qu'avec mon porte-drapeau et cinq ou six de mes gardes. Nous étouffions. Nous avions devant nous une table sur laquelle était monté M. Flourens, je le voyais gesticuler; nous nous sommes approchés de cette table devant laquelle étaient assis les membres du gouvernement, faisant face au passage par lequel nous étions entrés. On avait fermé la porte tout de suite. Mon porte-drapeau et moi nous avions planté le drapeau sur la table. On nous demanda ce que nous venions faire, et l'on nous pria de nous retirer. M. Flourens voulut toucher au drapeau, mais le porte-drapeau lui dit de ne pas y porter la main, d'un air assez menaçant. M. Flourens n'insista pas.

Nous n'étions pas forts ; nous étions en tout, je vous l'ai dit, cinq, six, sept peut-être. Nous sommes restés dans cette situation pendant à peu près cinq minutes. Je fis le tour de la table et j'allai me rapprocher des membres du Gouvernement qui étaient là. J'ai vu, — je vous cite les noms dans l'ordre où ces Messieurs étaient assis, — Jules Ferry, Trochu, Jules Favre, Emmanuel Arago, Tamisier, puis quelques autres.

**M. de La Borderie.** — M. Jules Simon ?

**M. Ibos.** — Je ne me rappelle pas l'avoir vu.

**M. de la Borderie.** — Et M. Pelletan ?

**M. Ibos.** — Non plus. Maintenant il faut que je vous dise que pendant le temps que je suis resté là, il a pu y avoir quelques-uns de ces Messieurs qui n'étaient pas en vue pour moi et qui pouvaient se trouver dans les encoignures.

A ce moment je me suis approché de la table; M. J. Ferry m'a tendu la main. Je dois avouer que j'aurais mieux aimé qu'il ne le fît pas, parce que c'était trop montrer à ces gens-là ce que je voulais faire. Au bout de quelques minutes je pensai à faire garder la porte par laquelle nous étions entrés, et qui donnait sur des escaliers et des couloirs, de manière à nous ménager une issue. Mes gardes, qui étaient restés dehors, ne me voyant pas ressortir, ont enfoncé une seconde fois la porte, et ils sont entrés, pensant qu'on voulait nous faire un mauvais parti; ils ont obligé une certaine partie des gens de Flourens à se retirer. Après cette seconde entrée, les insurgés et nous, nous étions à peu près par moitié. Nous causions avec un certain nombre de ces hommes qui étaient armés de chassepots. J'en suis certain, et j'affirme le fait parce qu'il a été dit à la Chambre que ces gens là avaient d'autres armes : non, ils portaient des chassepots, et ils avaient leurs fusils chargés. Nous, nous n'avions pas une seule cartouche; nous n'en n'avions pas encore reçu. J'ai appris depuis que ces hommes avaient reçu le matin une certaine quantité de munitions qui leur avaient été distribuées par Flourens.

Quand mes gardes nationaux sont entrés une seconde fois en plus grand nombre que la première, il y eut des criailleries. Il se trouvait là un assez grand nombre de Tibaldiens, c'étaient des hommes formant un corps qui obéissait à Tibaldi. C'étaient les plus acharnés; ils voulaient continuellement faire feu. M. Flourens les haranguait: à un moment donné, j'avais demandé à M. Flourens de descendre de sa table, il n'avait pas voulu. En face de cette persistance, je me dis: « Eh bien, je vais monter à côté de lui.» Ce que je fis, et je demandai à parler à ces hommes. Nous avons bataillé pendant assez longtemps. Tout-à-coup, la moitié de la table s'est renversée. — Je pense que c'étaient deux morceaux qui avaient été réunis. — Je ne sais

pas si on l'a fait à dessein, mais j'ai chaviré avec ma moitié de table, et j'ai dégringolé.

On s'est occupé là du gouvernement. J'ai bien vu, à ce moment-là, instituer trois ou quatre gouvernements différents. Flourens était remonté sur l'autre moitié de table, et proclamait les noms des chefs du gouvernement. Il avait des acolytes qui tenaient la croisée ouverte et qui criaient les noms aux gens qui se tenaient sur la place. Nous entendions pousser des cris d'approbation ou d'improbation, je ne sais lequel des deux. Flourens disait que les noms étaient acceptés par la foule; les listes se faisaient devant nous. Quand on en avait rédigé plusieurs, on les jetait par la croisée sur la place. On a même envoyé un individu qui est parti pour en faire imprimer à l'imprimerie nationale.

Pendant ce temps, les insurgés qui se trouvaient là demandaient toujours qu'on leur livrât les membres du gouvernement pour les conduire à Mazas, et ils ajoutaient très-haut : — Les membres du gouvernement qui étaient là pouvaient l'entendre, — «ils n'arriveront pas à Mazas; ils seront fusillés en route.»

Cette situation a bien duré deux heures. Au bout de ce temps. — J'avais eu occasion de revoir M. Béquet, secrétaire de M. J. Ferry, — je lui demandai de me faire venir du renfort. Je comprenais très-bien qu'avec mes 1450 hommes, il n'y avait pas à tenter un coup de main; cela eût été scabreux. Il y avait là 1800 hommes armés qui gardaient toute la salle St-Jean, les couloirs, les escaliers. Nous avions bien, pour nous, la porte par laquelle nous étions entrés, et que j'avais fait garder pendant que j'étais dans la salle, mais je n'avais pas de communications avec le dehors, et je ne savais pas ce qu'il y avait derrière. J'avais donc dit à M. Béquet : «Faites-moi venir du renfort, nous allons tâcher de maintenir la situation jusqu'au moment où le renfort arrivera.»

Au bout de deux heures, on n'était pas encore venu me dire s'il en était arrivé. Dans cet intervalle, j'avais entendu M. Flourens dire à Tibaldi, qui tantôt se tenait à côté de lui et tantôt venait prendre ses instructions : — je me tenais toujours à côté de Flourens — «Il faut en finir : à Mazas!» Voilà les expressions dont il s'est servi. Pendant tout le temps on avait réclamé les prisonniers en disant tout haut qu'on les fusillerait en chemin; Flourens était resté impassible. Mais au moment dont je vous parle, j'ai parfaitement entendu Flourens dire à Tibaldi : «Il faut en finir : à Mazas!» Je fis alors cette réflexion : Les membres du gouvernement vont être perdus; il faut essayer un coup de tête; sans cela nous ne pourrons plus les sauver. Je m'approchai de deux capitaines sur lesquels je savais pouvoir compter et je leur dis : «Il faut absolument enlever les membres du Gouvernement. Nous ne savons pas ce qui arrivera; mais on veut les conduire à Mazas, et alors c'est fini pour eux.»

Nous avons eu un instant idée de renverser complétement la table avec les lumières et tout ce qui se trouvait dessus et de profiter de l'obscurité pour opérer notre mouvement. Mais j'y renonçai, parce que je pensais que cela ne réussirait pas, et que dans le pêle-mêle qui s'en suivrait nous pourrions ne pas nous reconnaître nous-mêmes. Nous nous sommes décidés à faire un mouvement tournant autour de la table; mes gardes se sont massés d'un côté, ils ont poussé en avant de manière à tourner autour de cette table, ils ont ramassé les membres du Gouvernement comme ils se trouvaient, puis ils se sont retirés par la porte. Heureusement mes hommes avaient gardé cette issue et l'escalier, et on a pu faire descendre ces messieurs et les emmener par là.

Il y a eu des menaces de coups de fusil, on nous a couchés en joue ainsi que ces messieurs, mais il n'y a pas eu un coup de fusil tiré. A ce moment-là, — ce n'est peut-être pas bien intéressant pour vous, Messieurs, mais je dois le dire, — j'ai été fait prisonnier par ces gens, qui m'ont attrapé et m'ont conduit près de M. Blanqui qui se trouvait dans la salle à côté. Je suis resté là assez longtemps.

Il y a toutefois, au sujet de mon arrestation, un incident qu'il est peut-être bon que vous sachiez. Je ne sais pas si vous avez eu connaissance de l'instruction?

**M. le Président.** — Non, nous ne l'avons pas eue encore, mais nous l'aurons, nous l'avons demandée.

**M. Ibos.** — Alors, je peux vous dire cela; il n'y a pas d'indiscrétion, puisque vous le saurez.

Sur ce fait de mon arrestation, lorsque j'ai été interrogé par le juge d'instruction, j'hésitais à répondre; il a insisté et a fini par me faire voir qu'il était parfaitement au courant de ce qui s'était passé. Voici le fait.

Au moment où je prenais mes dispositions pour opérer mon mouvement, on était venu me

chercher de la part d'un membre du Gouvernement qui se tenait dans une pièce, de l'autre côté de la salle Saint-Jean.

**M. le Président.** — M. Dorian?

**M. Ibos.** — Je trouvai là, en effet, M. Dorian et M. Étienne Arago. Ils se tenaient dans le cabinet de ce dernier. Ces messieurs sont venus à moi tout de suite. J'avais très-chaud, j'étais fatigué, je n'avais pas mangé de la journée, puisque le matin mon déjeûner avait été interrompu, j'étais un peu faible. L'un de ces messieurs, M. Dorian, je crois, me fit faire un verre d'eau sucrée, puis, nous causâmes. M. Dorian me dit qu'il arrivait des troupes pour nous aider, il me donna des instructions. J'avais été frappé d'un mot qui avait été dit quand j'étais entré. Dans ce cabinet, il y avait pas mal de monde, et une de ces personnes, en me voyant arriver, s'était écriée : « Je vous avais bien dit qu'il viendrait et qu'il serait des nôtres. »

Cela me frappa assez désagréablement. Je pris Étienne Arago par le bras, je le conduisis à la croisée, et traduisant tout de suite l'impression que j'avais éprouvée en entrant là dedans, je lui dis: «*Ils* n'ont cependant pas trahi.» Étienne Arago me répondit: «Non, je suis très-ennuyé, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour conjurer cela. Brisson et Floquet sont partis pour faire afficher une proclamation; nous avons pensé que nous pourrions arranger les choses de cette façon.»

Pendant qu'il me parlait, j'ai trouvé chez lui de l'embarras; moi-même, je ne me suis pas senti à l'aise.

Je vous dis les choses telles qu'elles sont, Messieurs, je les livre à vos réflexions; mes réflexions, à moi, sont toutes faites.

Je ne me suis pas senti à l'aise, j'ai pris le verre d'eau sucrée qu'on m'avait offert, et j'ai dit : « Je vais vite rejoindre mon bataillon; si l'on ne me voyait pas revenir, on croirait que j'ai été arrêté, et l'on pourrait faire quelque sottise.»

C'est en sortant que j'ai été arrêté.

On ne m'a pas laissé faire de grands pas ; je ne sais pas si vous connaissez la disposition de la salle, mais je n'ai fait que traverser le cabinet du maire, sortir, passer dans un couloir et j'ai été arrêté.

**M. Chaper.** — Au moment où se faisait l'opération de la délivrance?

**M. Ibos.** — Juste au moment où l'on enlevait les membres du Gouvernement.

**M. Chaper.** — Et on était venu vous chercher?

**M. Ibos.** — Au moment où je faisais mes préparatifs pour enlever ces messieurs, on est venu me dire: «MM. Dorian et Étienne Arago vous demandent.» Comme l'un d'eux était membre du Gouvernement, j'ai pensé qu'on voulait me donner des instructions, ou me prévenir qu'il était arrivé du renfort. Je suis allé sans défiance. Maintenant était-ce un guet-apens? Je n'en sais rien ; je raconte le fait.

**M. de La Borderie.** — Y avait-il d'autres personnes avec MM. Dorian et Étienne Arago?

**M. Ibos.** — Plusieurs autres personnes, entre autres le capitaine d'un des bataillons de mon arrondissement qui a été décoré plus tard pour avoir donné l'idée de venir me chercher au 31 octobre.

**M. de La Borderie.** — Et M. Floquet, l'avez-vous vu ?

**M. Ibos.** — Non, Étienne Arago m'a dit qu'il était parti avec Brisson pour faire une affiche à l'aide de laquelle on espérait apaiser les républicains qui s'étaient insurgés.

**M. Chaper.** — Quel est enfin l'auteur de votre arrestation ?

**M. Ibos.** — Mon Dieu, que voulez-vous que je vous dise ? Je vous ai raconté les faits, j'étais à la porte de la salle Saint-Jean qui était occupée par les gardes de Flourens lesquels m'ont laissé parfaitement circuler; j'ai été au cabinet du maire, on m'a arrêté quand j'en suis sorti, et l'on ne m'a laissé faire que quelques pas. Je dois ajouter que j'avais à côté de moi une personne pour me conduire, et une autre qui est venue me reconduire. Cette personne n'a rien fait pour empêcher qu'on ne m'arrêtât.

**M. de La Borderie.** — Sont-ce les tirailleurs de Flourens ?

**M. Ibos.** — Non, les tirailleurs de Flourens étaient dans la salle du Gouvernement. C'était un bataillon qui se trouvait dans la salle Saint-Jean et dans le couloir.

Un peu avant qu'on ne m'arrêtât, au moment même où je sortais du cabinet du maire, je vis placer des factionnaires sur un escalier qui est précisément à côté de l'entrée du cabinet du maire, et j'ai entendu dire à l'individu qui posait les factionnaires : « Si Trochu passe par là, collez-lui une balle dans la tête. » On avait vu le mouvement que j'avais fait; on ne savait pas encore si le général avait pu sortir de l'Hôtel-de-Ville, on pensait qu'il s'était peut-être caché

quelque part, et l'on prenait des précautions dans le cas où il aurait voulu sortir de ce côté.

Je dois ajouter que le matin même, au moment où je suis descendu pour aller parler à la foule qui avait forcé les grilles, j'avais été arrêté en haut de l'escalier par une personne que j'avais eu occasion de voir dans le cabinet de M. Floquet. C'était son secrétaire, il nous faisait accorder nos audiences, et je l'avais connu de cette façon. Je l'avais, en outre, souvent vu avec M. Floquet, parce qu'il était chargé de l'équipement et de l'habillement de nos gardes nationaux. Ce monsieur m'accosta et me demanda où j'allais; je lui répondis que j'allais parler à cette foule et tâcher de la faire retirer. Il me dit : « Prenez garde à ce que vous faites ; faites bien attention ; je ne peux que vous dire une chose : C'est qu'Etienne n'en est pas. »

Ce mot m'est toujours resté. Je ne sais pas trop ce qu'il voulait dire ; seulement, rapproché de ce qui m'est arrivé le soir...... (Silence).

**M. Chaper.** — Les paroles que vous avez dites : « Ils n'ont cependant pas trahi, » expliquent votre pensée.

**M. Ibos.** — Pour M. Dorian, je ne sais pas jusqu'à quel point elle pouvait avoir un sens dans ce moment-là, je n'en sais rien. J'ai eu occasion de le voir plusieurs fois depuis; je lui ai parlé, il m'a félicité, il m'a serré la main, il m'a complimenté, je ne sais trop dans quelle intention.

**M. le Président.** — M. Dorian vous paraissait entre les deux.

**M. Chaper.** — Jamais il n'a été mieux dépeint que par M.... Quant à l'autre, il y a mis beaucoup plus de feu ?

**M. Ibos.** — Oh! oui, il est venu me sauter au cour, m'embrasser, mais je n'ai jamais été sa dupe.

Je reprends mon récit.

On avait donc enlevé, comme je vous l'ai dit, J. Ferry, Emmanuel Arago, le général Trochu; les autres, MM. J. Favre, le général Tamisier, etc. ne se sont pas retrouvés au bas de l'escalier et n'ont probablement pas pu suivre le mouvement. Il n'y a que les trois premiers qui ont pu descendre l'escalier. Un aide-de-camp du général Trochu, le commandant Bibesco, a couru tout de suite chercher une voiture ; le général Trochu y est monté ; ils ont traversé la Seine et sont revenus à l'hôtel du Louvre. M. Jules Ferry est resté avec les hommes de mon bataillon ; il a demandé où étaient J. Favre et ces autres messieurs, et comme il ne les voyait pas, il a voulu remonter : « Je ne veux pas m'en aller sans mes collègues, s'est-il écrié. » On lui dit que sans aucun doute ils avaient suivi le mouvement, et à force d'instances, il est parti avec mon bataillon et est allé au Louvre chez le général Trochu. Il est resté là à peu près deux heures, d'après ce qu'on m'a dit, car à ce moment j'étais prisonnier, jusqu'à l'heure où les troupes sont arrivées. Mon bataillon ne me voyant pas revenir, a voulu venir me chercher. Ils était conduit par le colonel Roger (du Nord) qui avait demandé à l'accompagner.

A cet instant, il y eut un coup de fusil ou de revolver tiré à côté de la salle où j'étais. On m'avait fait sortir de la salle où l'on délibérait et dans laquelle présidait Blanqui. Là, j'avais assisté à des choses assez drôles. On se distribuait les places, les préfectures. Il y eut même une chose qui me fit rire malgré la situation dans laquelle je me trouvais. J'étais couché en joue à chaque instant; et pour que je n'en ignorasse rien, on avait donné la consigne devant moi de me fusiller. Il y avait là un individu qui voulait avoir quelque chose, et surtout une préfecture. On lui dit: — « Eh bien, tu seras préfet de Metz. » — Or on venait d'apprendre, par l'affiche du matin, la reddition de Metz. Mon individu de se récrier très-fort: « Ah ! mais non, je n'en veux pas. Donnez-moi Bordeaux, si vous voulez. » J'avoue que je ne pus m'empêcher de rire.

On m'avait fait entrer dans une petite pièce à côté ; j'avais 4 hommes pour me garder, avec le fusil chargé. Il y avait deux portes à cette petite pièce ; à l'une, celle par laquelle j'étais entré, se tenaient mes quatre gardiens, l'autre porte était libre. Quand le coup de feu dont je vous ai parlé fut tiré dans la salle à côté, mon piquet de garde, assez effrayé, est allé voir à la porte ce qui se passait. J'avais bien eu le temps de remarquer l'autre porte, seulement je ne savais pas encore si elle pouvait s'ouvrir, je me suis précipité sur le loquet, il s'est ouvert, et j'ai pu me sauver par là. J'ai trouvé un petit escalier qui m'a conduit dans le grand ; dans le bas je trouvai quelques gardes de mon bataillon. Nous sommes redescendus dans la cour ; nous y avons trouvé le 17e au moment où il sortait. Mes gardes et moi, nous nous sommes faufilés avec eux. Mes gardes, une fois sortis, me racontèrent comment le mouvement s'était fait, et la délivrance du Gouvernement.

Je pris une voiture dans laquelle je montai avec deux ou trois de mes hommes, et je voulus aller place Vendôme. Mais je ne pus en approcher. Un des gardes que j'avais amenés avec moi, descendit de voiture et revint me dire: «Commandant, n'allez pas là, ce sont de mauvais bataillons.»

Je n'allai donc pas à l'état-major, mais je me fis descendre chez le général Trochu. Je le trouvai dans son salon, entouré des généraux, des amiraux, qui étaient arrivés. Il m'annonça qu'il allait partir pour l'Hôtel-de-Ville afin d'aller me chercher. Il voulut me faire, tout de suite, expliquer comment j'avais été arrêté; mais devant ces messieurs je ne jugeai pas à propos de lui donner tous les détails de l'affaire, et je me retirai en lui disant: «Je vous le dirai plus tard.»

J'appris que mon bataillon était reparti, avec Jules Ferry, pour aller me chercher; je repartis pour l'Hôtel-de-Ville, afin de le rejoindre. L'Hôtel-de-Ville était débarrassé. Des bataillons de mobiles, m'a-t-on dit plus tard, qui se trouvaient dans la caserne, de l'autre côté, avaient passé par un souterrain et avaient fait évacuer la Préfecture. Mes gardes, qui y étaient rentrés, me cherchaient de tous côtés. Flourens déclarait ne m'avoir pas fait arrêter, et mes hommes bouleversaient tous les coins de l'Hôtel-de-Ville pour me trouver. Enfin je les rencontrai.

Je n'étais pas encore venu les rejoindre, quand on avait déblayé l'Hôtel-de-Ville. Je ne sais donc pas ce qui s'est passé, si ce n'est par ouï-dire. D'autres personnes, qui y ont assisté, en témoigneront. Y a-t-il eu un accord conclu entre les membres du Gouvernement qui étaient restés là et les chefs de l'insurrection; Flourens, et autres, pour qu'on laissât sortir ceux-ci sans qu'ils fussent arrêtés? Je n'en sais rien; je n'étais pas là, je l'ai entendu dire, voilà tout.

Mon bataillon, qui était rentré bien avant que je ne fusse arrivé et qui me cherchait, avait enlevé deux cents chassepots aux Tibaldiens et aux individus de Flourens. Il les avait déposés dans une cave. Je demandais depuis longtemps à être envoyé, avec mon bataillon de mobilisés, aux tranchées, mais il me fallait des fusils à tir rapide, soit des tabatières, soit des chassepots. De nouveau, quelques jours après, j'allai insister et demandai à être envoyé aux tranchées. «Seulement, dis-je, commencez par me donner des chassepots. — Mais nous n'en avons pas. — Mais si, vous en avez à peu près 200 que mes hommes ont pris aux gardes de Flourens. Donnez-les leur, ils les ont bien gagnés. Ce n'est pas tout à fait assez, mais commencez par me donner ceux-là. — Après le 31 octobre, le Gouvernement m'avait offert de me nommer commandant militaire de l'Hôtel-de-Ville. J'avais refusé et je n'avais demandé pour toute faveur que des fusils à tir rapide pour être envoyé aux tranchées. J'en parlai à M. Jules Ferry, qui me dit: «mais rien de plus juste. On va voir cela.» — Il fit appeler un de ses secrétaires et lui dit d'aller prendre des informations sur les fusils que le 106e avait pris aux insurgés et qui se trouvaient dans une des caves. On fit des recherches, on s'informa, et, au bout de quelque temps on revint rendre cette réponse: — «Les fusils n'y sont plus, — M. Etienne Arago les a fait rendre aux bataillons auxquels on les avait pris.»

**M. de La Borderie.** — A quelle date?

**M. Ibos.** — Cela se passait trois ou quatre jours après le 31 octobre.

Dans la situation où nous nous trouvions, je pensais qu'il ne fallait pas recommencer souvent des écoles de ce genre; j'ai cru de mon devoir, et il m'en a beaucoup coûté, de dire au général Trochu, mes impressions au sujet de MM. Étienne Arago et Dorian. C'est le 2 novembre que je me rendis chez le général Trochu; il me parut très-étonné, et me dit; «Vous me surprenez beaucoup.» Je lui répendis: «mon général, je ne dirai ceci qu'à vous, mais comme il ne faut pas que des choses de ce genre puissent recommencer, et qu'on trahisse, surtout dans la maison, il est bon que vous sachiez à quoi vous en tenir. Comme je n'en parlerai à personne, laissons cela là; s'il y a quelque chose de vrai, c'est à vous de surveiller et de ne pas vous laisser surprendre.»

Le général Trochu me demanda, alors, de dire ce que je lui avais raconté à MM. Jules Ferry et Favre; je me rendis aussitôt à l'Hôtel-de-Ville, et le premier membre que je rencontrai fut M. Ferry. Je lui fis ma communication, en lui disant que c'était sur la prière du général Trochu. M. Jules Favre vint ensuite me serrer la main, et il me dit une chose si singulière que je n'ai pas cru devoir le prendre à part; j'ai pensé que M. Ferry lui dirait ce que je venais de lui raconter.

M. Jules Favre, en m'abordant, ne trouva rien autre chose à me dire que ceci: «Vous avez commencé votre mouvement trop tôt.» Je n'ai jamais pu m'expliquer ces paroles.

Voilà tout ce que je sais au sujet du 31 octobre.

**M. le Président.** — C'est une chose bizarre qu'un bataillon comme le vôtre, qui s'est bien conduit pendant le siége, ait pu, sous la Commune, fournir tant d'élément de désordre?

**M. Ibos.** — Je vais vous expliquer la situation du 106e bataillon.

J'avais des éléments divers, mais les éléments mauvais étaient contenus par nous, dès le début. Ils étaient venus par la force des choses, puisqu'on recevait tout le monde, et ils avaient été combinés d'une façon qui pouvait offrir quelques dangers, sous l'inspiration du maire du 7e arrondissement, M. Ribeaucourt, lequel était entouré de M. Urbain, qui faisait partie de mon bataillon, et que nous trouverons, plus tard, à la Commune; de M. Sicard, qui appartenait également à mon bataillon; de M. Chavette, ami de ces messieurs, et qui fut commissaire de police de mon arrondissement, pendant la Commune, et d'un médecin, qui n'était pas de mon bataillon, mais qui appartenait à mon arrondissement, qui fut membre de la Commune, et des plus dangereux, Parisel. J'ai eu, pendant très-longtemps maille à partir avec eux.

Ces messieurs avaient, d'abord, voulu organiser ce bataillon, et ils l'avaient fait en dépit du bon sens; il y avait des compagnies de 180 et 220 hommes à côté d'autres qui n'étaient que de 60 hommes. Je n'avais jamais pu y mettre ordre, parce qu'ils me faisaient continuellement de l'opposition, et que sans eux je ne pouvais rien. Ils avaient constitué un comité de défense nationale, un comité de salut public, etc.

On voulut m'interdire de faire manœuvrer mon bataillon deux fois par jour, le matin, et l'après-midi; ce qui gênait surtout ces messieurs, c'est que je ne faisais payer la solde qu'après l'exercice du soir, et seulement à ceux qui avaient assisté aux deux exercices, à moins de maladies; de là, des plaintes qui furent adressées au Comité de salut public.

A un moment donné, je reçus une demi-satisfaction; on me proposa d'organiser des compagnies comme je le demandais; j'en profitai pour retirer des compagnies les éléments mauvais; avec cela, on organisa deux compagnies qui se révélèrent, tout d'abord, le 31 octobre, par leur refus de marcher. Le 1er novembre, elles firent une manifestation en faveur de Flourens, et protestèrent contre ce qu'avait fait le reste du bataillon. La protestation fut publiée dans les journaux; elle fut suivie d'une contre-protestation des gardes qui avaient marché avec moi.

Dans la première, on disait que j'avais trompé ceux que j'avais emmenés avec moi, que je les avais induits en erreur, et que c'était ainsi qu'ils m'avaient suivi. Dans la contre-protestation, on répondit que je n'avais trompé personne, que j'avais, au contraire, prévenu tout le monde, et qu'on avait marché en connaissance de cause.

Ce sont ces deux compagnies qui ont formé le noyau du nouveau 106e. Au début de la Commune, on s'occupa de les renforcer, et d'en former un bataillon qu'on fit venir à l'Hôtel-de-Ville, et qu'on n'était pas fâché d'exhiber.

J'avais à peu près 160 à 200 hommes semblables dans mon bataillon; après le 31 octobre, on voulut me les retirer; je demandai à les conserver, parce que je les connaissais, et que c'était un moyen d'avoir toujours la main sur eux. Si je les avais renvoyés, ils seraient allés dans l'artillerie de la garde nationale, où tous ces gens-là se réfugiaient, et ils en auraient augmenté la force.

J'expliquai la chose au chef d'état-major, et je lui dis: «si je ne consultais que moi, je serais bien aise de m'en débarrasser; mais il y aurait un danger plus grand à les laisser s'agglomérer; il vaut mieux que vous les laissiez épars dans des bataillons, où ils sont en minorité; on les retiendra plus facilement.»

Après la capitulation de Paris, je suis parti en province; je me trouvais à Bordeaux; lorsque je reçus bientôt une lettre de M. de Chambrecht, le nouveau commandant de mon secteur, qui me rappelait à Paris. Je rentrai à Paris et je trouvai les bataillons complétement disloqués. Depuis l'entrée des Prussiens, il n'y avait plus aucune espèce de réunion. Je me rendis à l'état-major, on me dit de ne pas m'en occuper, parce qu'on travaillait à une réorganisation de la garde nationale.

Je restai chez moi. Un soir, le 17 mars, je trouvai en rentrant un ordre du général d'Aurelle de Paladines, qui m'appelait à l'état-major; je m'y rendis, et je me trouvai là, avec une cinquantaine de mes camarades. Le général nous tint ce langage: «Si vous entendez le canon ou la fusillade, dans la nuit, vous ferez immédiatement battre le rappel et vous réunirez vos bataillons.» Je fis l'observation qu'il n'existait plus de bataillons, et que dans un moment pareil, on

ne savait pas quels seraient ceux qui répondraient à l'appel. Le général ajouta: «Si vous n'entendez ni la canonnade, ni la fusillade, vous ferez battre quand même, le rappel à six heures du matin, vous réunirez les bataillons au lieu des réunions ordinaires, et vous attendrez des ordres.»

Je ne me suis pas couché; la nuit, je n'ai rien entendu. Je fis battre le rappel à six heures; environ 150 hommes répondirent à l'appel; c'étaient les plus mauvais; les autres étaient restés chez eux, ne sachant pas, du reste, de quoi il s'agissait. Je restai un instant avec eux, et je me rendis à la mairie, où se trouvait le commandant du secteur; je lui dis que je n'avais que 150 hommes, et que c'étaient les plus mauvais; le 17ᵉ bataillon, qui faisait partie de notre arrondissement, et que j'avais vu, était dans la même situation.

Nous discutions avec le commandant du secteur. Arrive un chef d'escadron d'état-major de la garde nationale; il apportait un ordre qui nous fut aussitôt communiqué; il était, à peu près, ainsi conçu: «Une affiche du Chef du Pouvoir exécutif, qui va être placardée, expliquera la prise d'armes de cette nuit; tous les canons sont rentrés en possession du Gouvernement.» Je demandai si cet ordre devait être communiqué? le chef d'escadrons nous dit qu'il avait ordre de le communiquer à toutes les patrouilles. J'en pris copie, et j'en donnai moi-même lecture à ceux des gardes de mon bataillon qui avaient répondu à l'appel. Je vis des dénégations et des sourires de la part de quelques-uns d'entre eux qui disaient:—«Ce n'est pas vrai, les canons n'ont pas été repris, l'insurrection n'est n'est pas vaincue.»

J'ajoutais foi à l'ordre que j'avais reçu; quelques instants après, le commandant de mon secteur me fit dire que nous pouvions renvoyer nos hommes déjeûner; je leur recommandai de se tenir prêts à répondre au premier appel; il n'en fut pas fait d'autre depuis.

Le 18, au soir, le commandant du secteur m'envoya chercher, me disant qu'un bataillon du XVᵉ arrondissement s'emparait de la mairie; le XVᵉ arrondissement formait le 7ᵉ secteur, avec le VIIᵉ arrondissement, et je connaissais le commandant de ce bataillon, pour m'être trouvé maintes fois avec lui, chez l'amiral Montagnac, notre chef.

Je suis allé lui parler, disant que j'avais été prévenu de son arrivée, que mes gardes allaient venir, qu'on allait se battre. Il fut un peu effrayé, et se retira, abandonnant la mairie ce soir-là; plus tard, il a commandé le fort de Vincennes; son nom m'échappe en ce moment.

Le dimanche matin, 19, on me fit appeler; nous nous sommes réunis, les commandants de tous les bataillons, capitaines adjudants-majors, lieutenants, officiers. On nous apprit que le Gouvernement était parti, que le commandant supérieur de la garde nationale était parti, que les insurgés étaient maîtres de toutes les positions. Je restai jusqu'à midi; on vint m'annoncer que ma maison était cernée; je suis rentré pour prendre ce que j'avais à y prendre, et je suis revenu à Versailles.

En arrivant, j'aurais voulu demander, avec une plus vive insistance, que le drapeau du commandant supérieur de la garde nationale restât à Paris.

J'étais, je crois, un de ceux qui couraient le plus de dangers; j'offrais de retourner dans mon arrondissement; beaucoup d'autres commandants étaient dans la même disposition. Il me semble que si le drapeau de la garde nationale était resté dans Paris, à la Muette par exemple, il eût été à l'abri de toute espèce de coups de main; il y avait encore de la gendarmerie, des gardiens de Paris, au nombre de 4 ou 5,000, de la marine, des régiments sur lesquels on pouvait compter puisqu'il y en a qui sont revenus. Je crois qu'on aurait pu ainsi, éviter bien des choses.

Paris avait été surpris le 18 mars; il ne savait pas ce dont il s'agissait; lorsque des coups de fusils furent tirés, nous demandâmes des explications au général d'Aurelle de Paladines; il nous répondit qu'on avait appris que les insurgés voulaient tenter un coup de main sur Paris, et que c'était pour cela qu'on nous avait fait appeler.

(Séance du 28 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. LE GÉNÉRAL D'AURELLE DE PALADINES

**M. le Président.** — Je vous propose, Messieurs, d'entendre immédiatement notre honorable collègue, M. le général d'Aurelle de Paladines, qui était, comme vous le savez, commandant en chef de la garde nationale de Paris au moment du 18 mars. Nous ne pouvons pas clore nos interrogatoires sans entendre celui qui a commandé en chef l'armée qui a joué un rôle si considérable dans l'insurrection.

Voulez-vous, mon général, que je vous pose des questions, ou aimez-vous mieux expliquer vous-même les faits que vous connaissez ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — J'ai pris le commandement de la garde nationale le 3 mars, et ce commandement a cessé le 18 mars, par suite de circonstances que vous connaissez. — En arrivant à Paris, il m'a été facile d'apprécier de suite le sentiment de la garde nationale ; il était déplorable au point de vue de l'ordre. Je m'en étais expliqué avec M. Thiers, et je lui avais dit: « Je ne puis pas accepter le commandement dans des circonstances pareilles. » Avec sa parole séduisante, M. Thiers me dit que c'était un acte de dévouement qu'il me demandait, et ce fut dans ces conditions que j'acceptai le commandement.

Arrivé à Paris, je voulus, de suite, connaître un peu l'esprit de la garde nationale, par moi-même, non par l'opinion publique. Je me mis en rapport avec les officiers, dès le lendemain ; je les convoquai tous par quartiers, successivement, de manière à ce que je puisse voir par jour, à peu près une dizaine de chefs de bataillons. J'avais prié messieurs les maires des divers arrondissements de vouloir bien réunir les officiers de la garde nationale pour pouvoir causer avec eux de la situation de Paris et des craintes qu'elle faisait déjà naître. — Ces réunions durèrent à peu près cinq jours, après quoi je fus complètement fixé sur ce qu'on pouvait attendre de la garde nationale. Il y avait quelques bons bataillons, quelques officiers dévoués à l'ordre, le reste était excessivement porté à l'insurrection ; le mal était fait.

Vous connaissez l'origine de l'armement de la garde nationale, et s'il n'y avait eu que la garde nationale, ce n'aurait été rien ! mais, d'après les renseignements que m'a donnés M. le Préfet de police, il y avait 40, à 50,000 repris de justice qui se trouvaient armés, qui l'avaient été par l'autorité pendant le siége de Paris. Il y avait donc des armés qu'on n'était pas disposé à rendre ; au contraire.

Quand il fut question de l'entrée des Prussiens dans Paris, ce fut un grand mouvement, un grand émoi, dans la garde nationale comme dans la population. Je ne commandais pas encore la garde nationale, mais je me trouvais à Paris dans ce moment, avec la Commission des *Quinze*, qui avait été chargée d'accompagner M. Thiers pour s'occuper de la question de l'armistice et de la paix. Quand je vis ce qui se passait, il devint évident pour moi qu'une insurrection était sur le point d'éclater. Elle n'a éclaté que le 18 mars ; je pensais qu'elle aurait éclaté plus tôt.

**M. le Président.** — Avez-vous rendu compte de vos impressions au Président du Conseil ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Le jour de mon arrivée à Paris, j'ai vu M. Jules

Favre, M. le Président du Conseil était à Bordeaux, et il n'est arrivé que trois jours avant l'insurrection, le 15 mars, je crois. M. Jules Favre avait la direction de la portion du ministère qui se trouvait à Paris. Avec M. Jules Favre, il y avait M. Picard, ministre de l'intérieur et M. Pouyer-Quertier, ministre des finances qui venait d'être nommé. Tous les autres ministres étaient remplacés par leurs premiers secrétaires ou par leurs directeurs généraux. En un mot, les ministères étaient représentés, en dehors du personnel dont je viens de parler, par des employés divers.

M. Jules Favre me prévint que le conseil des ministres se réunissait tous les soirs, vers neuf heures, et me pria d'assister à ses séances. Je m'y rendis tous les soirs, et mon impression fut que, dans la situation difficile où on se trouvait, il n'y avait à attendre aucun secours de la part des ministres qui dirigeaient alors le pays. Je ne parle pas de M. Thiers, puisqu'il n'était pas là. MM. Jules Favre et Picard étaient les deux hommes essentiels. M. Pouyer-Quertier était nouveau ; il s'occupait d'ailleurs plutôt de finances que de politique. — Il y avait là le général Vinoy, commandant en chef des troupes.

Ces réunions commençaient vers neuf heures, neuf heures et demie ; souvent il était onze heures que les membres du Conseil n'étaient pas encore arrivés. On disait un mot des affaires publiques, des affaires de l'Etat, et le reste du temps c'étaient des lazzis, des plaisanteries faites par M. Picard, auquel on répondait quelquefois. M. Jules Favre parlait plus rarement. M. Picard cherchait à intéresser la conversation ; il s'adressait à l'un ou à l'autre. — Certes, c'était loin de faire les affaires du pays ; mais c'était ainsi, et cela durait jusque vers une heure du matin. Quelquefois, on apportait une dépêche séance tenante, soit de la Préfecture de police, soit d'un ministère, soit des officiers de l'état-major, pour nous mettre au courant de ce qui arrivait. Le général Vinoy s'impatientait ; je l'avais pour voisin, et nous nous disions : « ce n'était pas la peine de nous réunir, autant vaudrait s'en aller. »

**M. le Président.** — Les ministres étaient-ils inquiets de la situation ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — La situation ne paraissait pas les inquiéter.

**M. le Président.** — Pourquoi ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Je dirai toute ma pensée. C'était prévu ; il ne leur en coûtait guère de voir changer l'état des choses.

J'ai oublié de dire que l'amiral Pothuau, ministre de la marine, était là. Je le sépare des deux que j'ai nommés, et que je considérais comme les ministres importants *du moment.*

**M. Margaine.** — Alors, je ne comprends pas que les autres ministres ne soient pas partis !

**M. le Président.** — Ne discutons pas.

Général, la question que je vous fais a son importance.

Vous vous êtes aperçu, dès votre arrivée à Paris, dites-vous, de l'état dans lequel se trouvaient les esprits ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Oui, et il ne pouvait y avoir de doute pour personne. Ce pouvait être une question de jour, de moment ; on ne savait pas quand l'insurrection éclaterait ; mais il était évident pour tous qu'elle devait avoir lieu.

**M. le Président.** — N'avez-vous pas songé à communiquer l'impression que vous aviez reçue de vos relations avec les officiers au président du conseil des ministres à Bordeaux ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Comme commandant de la garde nationale, je ne correspondais pas avec le Chef du Pouvoir exécutif, mais avec le ministre de l'intérieur, M. Picard. — Je lui rendais compte jour par jour ; il me disait : « Ce n'est rien ; on est habitué à cela. Vous savez ce que c'est que la population de Paris. » C'est comme cela qu'on accueillait mes communications.

Les derniers jours seulement, on eut un peu plus d'inquiétudes. M. Thiers arriva le 15, je crois ; il réunit le Conseil des ministres. Ce fut alors une réunion sérieuse, dans laquelle on s'occupa des affaires du pays. Tout le monde manifestait de l'inquiétude ; les choses avaient totalement changé par la présence de M. Thiers. — La situation de Paris ne changea pas pour cela ! — On prévit une insurrection. Pour y parer autant qu'on pouvait le faire, M. Thiers parla de la question du désarmement, c'est-à-dire de l'intention d'enlever les canons, l'artillerie, à ceux qui les détenaient, principalement aux Buttes-Montmartre où il y en avait considérablement. Il fut question d'employer les moyens de vigueur pour s'en emparer. Les avis étaient partagés, et, dans cette situation, tout le monde aurait été un peu pour la temporisation. Il est certain que ces

Messieurs faisaient un service très-actif autour de leurs pièces d'artillerie, et que tout cela les fatiguait, les ennuyait.

M. Clémenceau, maire de l'arrondissement de Montmartre, vint me trouver vers le 11 ou le 12 mars, je crois, et me dit que cette situation était très-pénible pour les hommes de son quartier, qu'ils étaient disposés à rendre les pièces d'artillerie qu'ils avaient; qu'il suffisait qu'on s'engageât à les placer dans un endroit où elles seraient gardées, partie par la garde nationale, partie par l'armée. Je ne voyais pas d'inconvénients à cela.

Je crois que M. Clémenceau parlait avec sincérité, car, pour témoigner de son bon vouloir dans ce moment, il m'écrivit une longue lettre qui est un monument à conserver, puisqu'elle indiquait quelles semblaient être ses intentions. Cette pièce a été saisie, avec d'autres papiers que j'avais au moment de l'insurrection, et elle a disparu.

M. Clémenceau me disait que je pouvais compter sur son dévouement à l'ordre ; que, malgré ce qu'on disait de lui, il y était attaché ; qu'il comprenait très-bien qu'une révolution ne pouvait conduire le pays qu'à d'autres malheurs que ceux dont on voulait sortir ; que, par conséquent, il était disposé à faire tous ses efforts pour que son arrondissement rendît les armes.

Son adjoint, un M. Lafont, je crois, qui l'accompagnait dans la visite dont je vous parle, me dit: « tout est convenu pour demain. On peut se présenter pour prendre les pièces d'artillerie; qu'on amène des chevaux en nombre nécessaire, la garde nationale a été consultée, elle consent à rendre les pièces. »

Le lendemain, on arriva dès le matin. Mais, soit que M. Clémenceau se fût trompé, soit qu'il eût trop compté sur son influence auprès des hommes qu'il administrait comme maire, il est certain que le lendemain ces hommes ne se montrèrent pas le moins du monde disposés à rendre les canons, et qu'il fallut s'en retourner comme on était venu.

Je dois ajouter qu'au Conseil des ministres assistaient également le maire de Paris, M. Jules Ferry et le préfet de police, tous les soirs. le général Vinoy et moi, nous signalions au Préfet de police des espèces de réunions, clandestines d'abord, et ensuite tout-à-fait ouvertes ; des commissaires nommés par la garde nationale, parmi lesquels étaient Duval, Henri et une vingtaine d'autres, qui, toutes les nuits se rassemblaient dans des locaux qui étaient indiqués aux Ministres et au préfet de Police, afin qu'on pût opérer l'arrestation de ces individus. Le Préfet de police était M. Choppin. Il nous dit que cela était difficile, que son personnel de police était à bout, qu'il avait été fort maltraité, qu'il ne pouvait faire opérer ces arrestations. Je le répète, tous les jours, le général Vinoy et moi lui demandions des arrestations de cette nature, il s'y est constamment refusé, en opposant une force d'inertie contre laquelle on ne pouvait rien.

Quant aux événements, le jour où M. Thiers décida qu'on enlèverait les canons, — car c'est lui qui a décidé qu'on prendrait les canons par la force, — tout avait été concerté pour agir dans ce sens. Les troupes de ligne devaient se porter sur le point où se trouvaient les pièces d'artillerie, et devaient, par un mouvement prompt, rapide, y arriver vers les trois ou quatre heures du matin. C'était le moment où on supposait que les canons étaient le moins bien gardés, par suite des fatigues de la nuit, beaucoup de gardes nationaux quittaient leur poste après avoir monté leur faction.

En effet, les troupes de ligne arrivèrent sur les buttes Chaumont et Montmartre et s'emparèrent des pièces d'artillerie. Mais aussitôt l'éveil fut donné, le monde accourut de tous côtés; les femmes, les enfants vinrent se mêler à la troupe. On eut grand tort de permettre que cette population s'approchât de nos soldats, car elle se mêla à eux, et les femmes et les enfants leur disaient : « Vous ne tirerez pas sur le peuple ! » Voilà comment les soldats du 88e, autant que je puis le croire, et d'un autre régiment de ligne se trouvèrent enveloppés, et n'eurent pas la force de résister à ces sortes d'ovations qui leur étaient faites. On criait: « vive la ligne ! »

Quant à la garde nationale, on ne comptait pas beaucoup sur elle. J'avais reçu pour instruction que la garde nationale ne prendrait pas part à ce mouvement ; on craignait de l'avertir, on ne voulait pas qu'elle fût informée. Si on l'avait mise dans la confidence, tout était éventé. Il fut décidé qu'elle se réunirait le matin entre six et sept heures ; d'autres voulaient que ce fût plus tard. Je dis que si c'était après sept heures, tout devenait inutile. On discutait de quelle manière on la convoquerait, il est assez difficile de réunir rapidement la garde nationale. D'habitude, on envoyait le tambour à domicile; mais

cela demande un temps considérable. Un certain nombre de bataillons étaient signalés comme plus dévoués à l'ordre que les autres; on en comptait une *trentaine* sur *deux cent-soixante*. Les chefs de ces *trente* bataillons furent convoqués chez moi la veille, vers onze heures du soir. Je causais avec eux, non de ce qui devait arriver le lendemain, mais je leur demandais, — dans le cas où quelque événement se produirait, des renseignements pouvant faire supposer qu'il y aurait des troubles, des désordres prochainement, — je leur demandais si on pouvait compter sur leurs bataillons. Tous, — et c'étaient les meilleurs, *trente* seulement sur *deux cent-soixante*, — tous me répondirent : « On ne peut pas compter sur nos bataillons ! La garde nationale ne se battra pas contre la garde nationale ! »

Le lendemain, à six heures du matin, on fit battre le rappel partout. On comptait réunir à peu près un tiers ou une moitié des hommes ; il n'y en eut qu'une dizaine par bataillon qui répondirent à l'appel. — Parmi les bataillons qui s'étaient réunis et qu'on devait envoyer aux mairies, il y en avait un sur lequel on croyait pouvoir compter; le chef de ce bataillon m'avait donné toutes les assurances possibles : on l'obligea de partir, de se retirer. Cela ne dépendait pas de lui. — J'envoyai un officier d'état-major pour avoir des renseignements; on voulut l'arrêter. Il fut également obligé de se retirer sans avoir pu exécuter sa mission. Tous ces gardes nationaux étaient disposés à faire l'inverse de ce qu'on leur demandait.

Je ne parle pas des événements qui suivirent, vous les connaissez ; je n'y pris aucune part. J'ai cessé de commander la garde nationale le 18 mars, vers onze heures du soir, par ordre de M. Jules Favre et de M. Picard, ministre de l'intérieur, qui avait demandé cet ordre par le télégraphe à M. Thiers. M. Thiers avait répondu que c'était une mesure à laquelle il ne donnait pas son approbation ; mais que cependant, si les intérêts du service l'exigeaient, il laisserait faire.

Lors d'une réunion qui avait eu lieu chez le secrétaire général du ministre de l'intérieur, M. Calmon, on avait reçu une députation de l'insurrection...

**M. le Président.** — A quelle heure?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Je crois que c'était vers sept heures du soir, le 18 mars.

Dans cette réunion, les ministres demandèrent à conférer entr'eux, particulièrement. J'étais là, avec deux ou trois autres personnes, dans une pièce à côté. Il fut question des propositions faites par l'insurrection. Ces propositions étaient celles-ci : « Remplacement du général commandant la garde nationale, par M. Langlois; remplacement du général Vinoy par le général Billot. » On demandait encore d'autres remplacements dont je ne me rappelle plus. — Je ne pris aucune part à cette discussion; je me retirai. C'était le 18 mars, au soir. — Mon commandement cessa vers onze heures, comme je l'ai dit.

**M. le Président.** — Vous n'assistiez pas à la séance où l'évacuation de Paris a été décidée ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Je n'y étais pas, je me suis retiré assez étonné de tout ce qui se passait. Je partis avant la fin de cette séance, qui s'est terminée je ne sais pas exactement à quelle heure.

**M. le Président.** — Vous ne savez rien de ce qui s'y est passé ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Non. Je ne sais si M. Thiers assistait à cette réunion ; je crois qu'il a quitté Paris vers quatre ou cinq heures; dans tous les cas, c'est dans la soirée.

**M. le Président.** — Quand avez-vous reçu l'ordre, à votre hôtel de la place Vendôme, de renvoyer les gardes nationaux chez eux ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Je n'ai pas été prévenu par le Gouvernement ; je ne savais pas quelle décision avait été prise par lui. Je fus informé qu'on se retirait à l'Ecole Militaire ; il n'avait pas été question des mesures prises pour l'évacuation de Paris. Je me rendis à l'Ecole Militaire.

Mon commandement avait cessé ; je ne pris dès lors aucune part à ce qui fut décidé. — Le général Vinoy commandait les troupes. — Je ne commandais plus, de fait, et comme je savais la délibération prise chez M. Calmon, bien que mon commandement n'eût cessé qu'à onze heures du soir, au moment où je me rendis à l'Ecole Militaire, il avait cessé de fait, puisque je savais que j'étais remplacé.

**M. le Président.** — Est-ce dans la réunion qui a eu lieu chez M. Calmon, lorsque les Ministres ont délibéré sur l'insurrection, que vous avez eu connaissance des propositions apportées par les délégués à l'insurrection ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Non, j'étais étranger à cela. Le Conseil des ministres a siégé en permanence au ministère des affaires étrangères, dans la journée; j'y étais allé vers cinq heures, au moment où M. Thiers y était, avant son départ. Je causai avec lui des événements; M. Thiers était très-pressé, il voulait partir pour se rendre à Versailles.

**M. le Président.** — Avez-vous remarqué, ce soir-là, chez M. Calmon, un certain désarroi, un certain trouble chez les Ministres?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Évidemment. Bien que je fusse dans la pièce à côté, je vis que le trouble était assez grand. Cette réunion, si je puis m'exprimer ainsi, était faite d'une manière clandestine; on avait craint de donner l'éveil à la populace. On allait même jusqu'à se préoccuper de savoir si les voitures qui stationnaient en bas devaient y rester; quelques-uns avaient émis l'avis qu'il fallait répartir ces voitures; il n'y en avait guère que quatre ou cinq à la porte de M. Calmon, pourtant certains disaient qu'il fallait les disperser d'un côté ou d'un autre, de manière à les retrouver dans le voisinage. Quant à l'agitation, elle était grande, très-grande.

**M. le Président.** — C'est ce qui arrive d'ordinaire, quand, d'une grande confiance, comme celle qu'on paraissait avoir, on tombe tout d'un coup dans la triste réalité.

Votre opinion personnelle était donc que M. Picard était tellement habitué à voir des mouvements dans Paris, qu'il ne s'étonnait pas des préparatifs de l'insurrection?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Il disait bien qu'il pouvait y avoir quelque chose. Mais, habitant Paris, ayant vécu longtemps dans l'opposition, il ne paraissait pas inquiet de ce mouvement. A-t-il prévu que les événements auraient cette gravité? Je ne saurais le dire. Mais il était d'une légèreté incroyable dans toutes ces affaires. Je vais vous en donner un exemple.

Les officiers de la garde nationale qui avaient été mobilisés, avaient reçu l'assurance qu'une solde plus élevée leur serait payée; on leur avait fait la promesse que, pécuniairement, ils auraient les mêmes avantages que les officiers de la ligne, c'est-à-dire qu'ils recevraient une indemnité d'entrée en campagne; cela leur avait été promis formellement. On reconnut un peu plus tard, le Ministre de l'Intérieur le reconnut lui-même, que ce serait onéreux pour l'État, et alors il fut décidé qu'ils ne recevraient pas cette indemnité. Cependant, il fallait leur donner une compensation; il fut résolu qu'on leur allouerait, outre leur solde, deux mois de traitement, comme supplément dû pour les indemniser des dépenses qu'ils pourraient avoir faites. Cette indemnité fut payée pendant le premier mois. Mais quand je pris le commandement de la garde nationale, je reçus des réclamations très-nombreuses à cet égard. Je ne savais ce que cela voulait dire; j'en demandai l'explication à l'un de mes officiers d'état-major, qui me donna des renseignements très-nets; je sus alors ce qu'il en était. Les officiers voulaient absolument, ou leur entrée en campagne, ou l'indemnité qu'on leur avait promise; ils la voulaient, cette indemnité, pour le deuxième mois, ils n'avaient touché que le premier.

Je portai cette réclamation à M. Picard, qui me dit, avec beaucoup de désinvolture : « Ce n'est rien! S'il ne s'agit que de cela pour les tranquilliser, faites-leur payer ce mois d'indemnité! » Je répondis : « Il faudrait en donner l'ordre. » — « Eh bien, je le donne; je vais le faire donner. » — « Mais, ajoutai-je, c'est un ordre écrit. » — « Cela vous sera donné. Dites-leur que ce sera fait. » Je rentrai à l'hôtel.

Il était question constamment de cette indemnité. Beaucoup d'officiers s'étant présentés, je leur dis que l'indemnité serait payée, que j'en avais l'assurance du Ministre de l'Intérieur. J'avais des rapports, tous les matins, vers neuf heures, avec les divers chefs de service de la garde nationale; cette question fut agitée. Mon chef d'état-major, M. Roger (du Nord), me rappelait incessamment qu'il était question de cette indemnité, et qu'il fallait prouver aux officiers qu'ils seraient payés. Je répondis à lui, comme à eux : « Je ne ferai payer qu'autant que M. Picard m'aura donné un ordre écrit. Allez trouver M. Picard; dites-lui qu'il faut que cette affaire soit vidée le plus tôt possible; demandez-lui un ordre de payement... » car, Messieurs, il s'agissait d'une somme de près de *neuf cent mille francs*, et je ne pouvais ordonnancer un pareil payement sans un ordre formel. « M. Roger (du Nord), ajoutai-je, allez trouver M. Picard pour lui demander l'ordre nécessaire pour que cette somme soit payée le plus tôt possible, et dites-lui que je ne puis pas ordonnancer et payer sans avoir un ordre écrit

qui reste entre mes mains comme pièce à l'appui. »

Pressé de cette façon, M. Picard alors recula et dit : « Je ne donne pas d'ordre ! Puisque vous n'avez pas cru pouvoir payer cette somme, soit! On verra plus tard à les indemniser. » — Le 18 mars est arrivé ; ils n'ont pas été payés.

Vous pouvez, Messieurs, juger de la légèreté avec laquelle les choses se passaient. — On m'avait dit, à moi commandant de la garde nationale : « Vous pouvez faire payer cette somme de plus de *huit cent mille francs.* » Si je m'étais laissé prendre par l'assurance qu'on me donnait, je me serais trouvé dans un grand embarras. Mais j'ai assez l'habitude de l'administration pour ne pasmefourvoyer à ce point. Je fis dire à M. Picard que s'il ne me donnait pas un ordre écrit, je ne ferais rien. — Je le répète. les choses se traitaient avec une légèreté et avec une facilité incroyables. C'est un fait particulier qui m'est personnel et qui le prouve ; certainement je ne me serais pas laissé aller à payer, sur la simple parole du ministre, une somme aussi importante, et n'eût-elle pas été aussi importante, c'eût été absolument la même chose, parce que je ne m'écarte pas des règles.

**M. le Président.** — Permettez-moi, général, de revenir un peu en arrière. — Nous voudrions savoir de vous, comment avait été constitué ce qu'on a appelé le Comité central : vous avez parlé tout-à-l'heure des réunions de délégués de la garde nationale ; comment pensez-vous qu'on soit arrivé à constituer cette autorité supérieure qui gouvernait *deux cent trente* bataillons, puisqu'il n'y en avait guère que *trente* sur les *deux cent soixante,* qui, selon vous, pussent être considérés comme obéissant à vos ordres ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Ces réunions étaient tout à fait illégales ; j'ai dit qu'elles avaient été signalées au Ministre de l'Intérieur et au préfet de police. — Le Ministre de l'Intérieur disait au préfet de police : « faites faire des arrestations ! » Et celui-ci ne voulait pas, ou ne pouvait pas les faire opérer.

**M. le Président.** — Comment s'est constituée cette réunion du Comité central ou fédéral de la garde nationale ? De quelle façon les gardes nationaux étaient-ils arrivés à l'accepter pour chef et à le former ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Il y avait des réunions secrètes, politiques ; c'étaient des espèces de clubs contre lesquels il était presque impossible de réagir. Il y avait des Comités composés de dix, douze individus qui se réunissaient dans certains endroits, et qui changeaient tous les jours leurs points de réunion. Ils discutaient entre eux les moyens de s'emparer de l'autorité; ils faisaient des proclamations qu'ils envoyaient secrètement. Ils convoquaient les officiers de la garde nationale ; ceux-ci se rendaient à leur appel, c'est de cette façon que l'insurrection a été concertée.

Quant au Comité central ou fédéral, je ne sais pas comment il a été constitué. Tout cela a été fait avant mon arrivée ; j'ai trouvé les choses en l'état ; j'en ai été informé, et j'ai voulu faire cesser ces réunions clandestines. Au début, il y en avait un petit nombre. J'ai signalé le fait; M. Jules Favre trouvait la chose grave, il disait qu'il fallait agir. Le préfet de police répondait : « Il est impossible d'agir. » — Quant à M. Picard, il était impassible, comme toujours ; et quant à M. Choppin, le préfet de police, il répondait invariablement : « Je ne dis pas le contraire, mais je ne puis rien ! »

**M. le Président.** — Il est évident que la police était impuissante, puisque quelque temps auparavant, elle laissait assassiner d'une manière effroyable plusieurs sergents de ville, notamment celui qu'on a noyé au milieu d'une foule de spectateurs inertes. Ces malheureux sergents de ville étaient découragés, puisqu'ils savaient que leurs agresseurs pouvaient les tuer impunément. Depuis six mois, les crimes n'étaient plus punis ; les agents ne pouvaient donc plus marcher. — C'est probablement à cause de ces circonstances qu'il connaissait, que M. Choppin, dont nous avons entendu la déposition, a pu répondre : « Je ne demandais pas mieux que de faire l'arrestation de ces misérables ; mais j'étais hors d'état de l'opérer. »

Les hommes dont il s'agit étaient-ils connus ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Oh ! oui, tous étaient connus; ils étaient signalés à la police.

M. Valentin a succédé à M. Choppin.— Une certaine nuit, il y a eu une réunion, et on y a envoyé des agents de police qui se sont saisis d'un individu suspect ; une arrestation a été opérée, mais cela a été sans résultat. Pourtant, je crois que M. Valentin agissait avec plus d'énergie que M. Choppin. Celui-ci pouvait être bien intentionné,—je le connais peu comme homme politique, je ne me suis pas enquis de ses antécédents ;—

mais c'était un homme très-embarrassé de sa situation. Il avait demandé plusieurs fois à en être relevé ; il aurait mieux aimé, je pense, ne pas avoir à s'ocuper d'affaires si désagréables.

**M. le Président.** — Il était intérimaire ; il avait remplacé son beau-frère, M. Cresson, dont il avait été le chef de cabinet. — M. Cresson avait précédemment donné sa démission, et on avait prié M. Choppin de rester provisoirement. Ce provisoire s'est prolongé. Il avait envie de se retirer. Je crois qu'il disait vrai en répondant qu'il ne lui était pas possible d'opérer les arrestations.

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Je me borne à constater le fait.

**M. le Président.** — Il n'y avait aucune force publique, aucune autorité ; Paris était abandonné à lui-même depuis six semaines, sans gouvernement. Il est arrivé alors, ce qui arrive toujours dans de semblables circonstances, que le parti révolutionnaire s'est organisé pour faire l'insurrection du 18 mars.

La question que je vous adressais avait pour but de savoir comment le parti révolutionnaire s'était constitué.

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Je vous répète que tout cela est antérieur à mon arrivée ; des réunions avaient eu lieu. Quand j'ai pris le commandement, j'ai demandé qu'on employât tous les moyens pour arrêter les chefs les plus ardents, les plus violents. Il y avait les nommés Duval, Bergeret, Assi, Henri, etc.

**M. le Président.** — Oui, qui ont tous acquis une triste célébrité ?

**M. le marquis de La Rochethulon.** — Lorsque le général d'Aurelle de Paladines a pris le commandement de la garde nationale, il a publié une proclamation. Je lui demanderai si cette proclamation avait été rédigée par lui seul, sur son initiative personnelle, ou si elle avait été discutée en Conseil des ministres. ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Elle a été rédigée par moi.

**M. le marquis de La Rochethulon.** — Au moment de l'enlèvement des canons par les insurgés, des journaux d'opinion avancée ont mis en avant une lettre publiée alors par le général Trochu, dans laquelle il disait que les Prussiens n'avaient pas le droit d'entrer dans Paris. — Je demanderai à M. le général d'Aurelle de Paladines, si, au moment de la publication de cette lettre, le général Trochu avait une autorité quelconque dans Paris ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Si vous me demandez mon opinion, je crois que l'autorité du général Trochu était tout-à-fait déconsidérée. Il a vu là peut-être un moyen, en disant que les Prussiens n'avaient pas le droit d'entrer dans Paris, de se relever dans l'opinion; mais c'est une simple appréciation personnelle de ma part. Dans tous les cas, cela s'est passé avant que j'eusse eu le commandement de la garde nationale. — Je dis ce que je pense. Le général Trochu, par suite de ce qui s'était passé dans les évènements de la guerre et pendant le siége, avait perdu toute autorité morale dans Paris.

**M. le Président.** — Et MM. Jules Favre et Picard ; en général tous ceux qui sont malheureux sont impopulaires.

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — La proclamation à laquelle on vient de faire allusion, a étonné beaucoup de monde; elle a été considérée comme inopportune; c'était aussi mon avis. — Je répète qu'à ce moment je ne commandais pas la garde nationale. — J'ai pensé que le général Trochu avait voulu se relever par là dans l'opinion.

Quand on pensait à des moyens de conciliation, quand on cherchait à calmer l'effervescence produite par *l'idée seulement* de l'entrée des Prussiens dans Paris, le général Trochu a été imprudent de jeter cette brochure ou cette lettre dans la publicité.

**M. le marquis de La Rochethulon.** — Une mesure très-grave a été prise par le général Vinoy. Je désire savoir si le Conseil des ministres en a été instruit, et s'il l'a autorisée. Voici quelle était cette mesure.

Avant la fin du siége, on avait formé une division très-forte, dans laquelle on avait fait entrer les meilleures troupes de la garnison de Paris, — j'ai à ce sujet des renseignements personnels très-certains. — Cette division a été modifiée; on a changé la composition des régiments; les colonels les plus énergiques ont reçu plusieurs fois, avant le 18 mars, jusqu'à 500 hommes qu'ils ne connaissaient pas, et alors ils n'étaient plus sûrs de leurs troupes.

Savez-vous, général, les motifs qui ont pu faire modifier complètement la composition des cadres de cette division, laquelle faisait partie de la garnison de Paris ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** —

Ceci est tout-à-fait étranger au service de la garde nationale, mais je crois qu'il y a eu erreur d'appréciation à cet égard. — Il y avait à Paris beaucoup de troupes désarmées; le nombre en était considérable, c'était une soixantaine de mille hommes. Le contact de ces hommes désarmés, désœuvrés, — qui couraient les rues de Paris du matin au soir, — avec la population pouvait être dangereux. Quand on a voulu reprendre les canons, ils donnaient de l'inquiétude, et il a fallu les faire sortir de Paris. Je crois que c'est pour cela que le général Vinoy a donné ordre de les diriger, sur trois colonnes, de divers côtés, vers Orléans, vers Chartres, vers la Normandie, si je ne me trompe; — encore une fois, cela est étranger au service de la garde nationale, et je pourrais faire quelque erreur; — mais je crois qu'on a voulu débarrasser Paris de ces gens désœuvrés; on pensait qu'ils pouvaient venir en aide à l'insurrection; c'est pourquoi on les a éloignés.

Quant aux changements dont on vient de parler, je sais que le général Vinoy s'en est plaint très-amèrement. On avait à lui envoyer des troupes pour remplacer des hommes libérables qui devaient rentrer chez eux, et on lui envoyait des hommes à peu près dans des conditions identiques à ceux dont je viens de parler. Cela a beaucoup mécontenté le général Vinoy; il a été obligé de faire des changements; mais tout cela a eu lieu avant que l'insurrection n'éclatât. — Je ne puis préciser d'où venaient ces soldats.

**M. Margaine.** — J'aurais deux questions à adresser à l'honorable général d'Aurelle de Paladines; elles ont une certaine importance; il me permettra de les lui poser.

Quarante-huit heures après la prise du commandement de la garde nationale, le général a-t-il donné, ou a-t-on donné en son nom l'ordre suivant :

« Il est formellement interdit à la garde na-
» tionale de prendre les armes sans que la gé-
» nérale ait été battue dans les conditions sui-
» vantes :

» Dans chaque légion de la garde nationale
» la générale sera battue par *seize* tambours
» réunis, précédés par un piquet et suivis par
» un officier de l'état-major de la garde na-
» tionale à cheval? »

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Jamais ordre semblable n'est émané de l'état-major de la garde nationale. Je réponds catégoriquement : *Jamais cet ordre n'est venu de moi, ni de mon état-major!*

**M Margaine.** — Ceci, Messieurs, aurait une certaine importance. Je demanderais que deux colonels de la garde nationale soient appelés à déposer, parce que cet ordre, m'a-t-on dit, a été donné par l'état-major.

**M. le Président.** — Vous donnerez les noms de ces deux colonels.

**M. Margaine.** — Autre question.

Le général a dit que le 18 mars, il avait quitté le commandement à onze heures du soir. A-t-il su le nom du général par qui il était remplacé, et a-t-il pu conférer avec ce général avant de quitter le commandement?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — J'ai quitté le commandement par ordre de MM. Picard et Jules Favre, et c'est alors que je me suis rendu à l'École militaire.

**M. Margaine.** — Quel est le général qui vous a remplacé ?

**M. le général d'Aurelles de Paladines.** — On a parlé de M. Langlois; mais je n'avais rien à faire avec lui. J'en ai été informé par M. Picard.

Il y a eu, à ce sujet, une discussion extrêmement vive dans le ministère. On a blâmé vivement M. Picard. M. Jules Simon a voulu donner sa démission, M. Dufaure également. Sans consulter le Conseil des ministres, MM. Picard et Jules Favre avaient décidé mon remplacement.

**M. le Président.** — Vous nous avez dit que M. Picard, ministre de l'intérieur, quand il était en relations avec vous, n'avait pas attaché à tous les mouvements qui se produisaient plus d'importance qu'aux émotions ordinaires qui traversent la capitale ; et, qu'habitué comme il l'était à voir des démonstrations, celle-là ne lui paraissait pas plus grave que les autres; qu'il avait toute sa liberté d'esprit, et même sa gaîté ; vous avez parlé de lazzis faits dans le Conseil ?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Oui, des plaisanteries. Cela est assez dans sa nature.

**M. le Président.** — N'est-il pas à craindre que M. le Président du Conseil, qui était alors à Bordeaux, n'étant pas informé par le ministre de l'intérieur, de l'état de Paris, ne pouvant pas en juger par ses propres yeux, n'ait été mal renseigné sur la situation ? Le gouvernement avait alors à Bordeaux une attitude qui ne té-

moignait point de vive inquiétude. On ne pouvait savoir les faits que par M. Picard, et c'est ce qui expliquerait la confiance que les faits ont malheureusement démentie.

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — Je ne peux répondre à cette question. Je ne sais pas de quelle manière M. Picard présentait les choses.

**M. le Président.** — Vous avez raison dans votre observation. Mais ne vous êtes-vous pas cru le droit d'écrire au président du Conseil des ministres, si ce n'est d'une manière officielle, au moins comme collègue, pour lui dire : « Je suis commandant en chef de la garde nationale de Paris. Je vous avertis qu'une insurrection formidable est imminente. » — Ne vous êtes-vous pas mis en relation directe avec M. Thiers?

**M. le général d'Aurelle de Paladines.** — J'ai trop le respect des principes hiérarchiques, qui ont été ceux de toute ma vie. En écrivant au président du Conseil des ministres, j'aurais sauté par dessus le ministre dont je dépendais. — Je ne peux pas faire d'autre réponse que celle-là.

**M. le Président.** — Je respecte de tels sentiments.

**M. le général d'Aurelle de Paladines.**— Je n'avais pas à écrire au Chef du Pouvoir exécutif; j'avais un ministre de l'intérieur avec lequel je conférais tous les jours. Je ne devais donc pas m'adresser directement à M. Thiers. Je parlais constamment au ministre de l'intérieur, et j'aurais cru manquer à mes devoirs en écrivant au président du Conseil des ministres pour lui rendre compte des événements de Paris. C'eût été supprimer celui qui était mon chef direct.

(Séance du 23 août 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. ROGER DU NORD

**M. le Président.** — M. le comte Roger (du Nord) était chef d'Etat-major de M. le général d'Aurelle de Paladines, commandant en chef de la garde nationale de Paris, lorsqu'a éclaté l'insurrection du 18 mars; il est arrivé au moment où le général a pris le commandement de la garde nationale, le 3 mars. M. le général d'Aurelle a dit qu'après deux ou trois jours il s'était aperçu de l'état des esprits et de l'imminence d'une insurrection.

M. le comte Roger veut-il nous dire si ses impressions étaient les mêmes?

**M. le comte Roger.** — A mon arrivée à deux heures à l'Etat-major avec le général d'Aurelle je me suis fait remettre les rapports des jours précédents, j'en ai pris connaissance, et d'après ce que je savais de l'état de Paris et ce que m'en avait dit le général Clément Thomas dans deux ou trois conversations, je ne doutais pas un instant que l'insurrection ne fût complètement organisée au moment où nous sommes arrivés, et que les forces n'en fussent formidables.

Le Comité central était en pleine activité, il était très-puissant, très-fortement constitué, la grande majorité de la garde nationale lui appartenait — il n'y avait qu'un certain nombre de bataillons qui fussent bien disposés, mais même dans ces bataillons une partie des hommes lui étaient ralliés.

Je trouvais donc à mon arrivée, au dire de ces messieurs de l'état-major, quarante-trois bataillons sur lesquels on pouvait faire fond; — Mais les états qu'ils avaient dressés étaient déjà anciens, ils avaient été faits sous le commandement de Clément Thomas, et après les avoir examinés très-rapidement, je reconnus de suite que si nous pouvions sur ces quarante-trois bataillons en trouver vingt ou vingt-trois disposés à maintenir l'ordre, c'était déjà beaucoup. Je m'entendis avec le général de Paladines, et nous convînmes de faire venir les commandants et les officiers supérieurs de tous les secteurs accompagnés de tous les maires.

Nous avions quinze secteurs, nous faisions venir le commandant d'un secteur accompagné de ses officiers supérieurs, et en général nous engagions les maires à se joindre à eux.

Nous reconnûmes de suite qu'il y avait parmi ces Messieurs deux partis; — mais tous deux ayant une idée commune, un sentiment commun : une très-vive appréhension au sujet des dispositions de l'Assemblée nationale, du pouvoir exécutif et de ses ministres. On craignait qu'ils ne voulussent pas conserver la force gouvernementale établie, la forme républicaine; on prétendait que l'Assemblée voulait se hâter d'égorger la République et de proclamer la royauté. C'était là le fond de toutes les conversations.

De ces Messieurs, les uns étaient sincèrement alarmés, les autres ne faisaient de leurs craintes qu'un prétexte à agitations. On disait : « Pourquoi met-on à la tête de la garde nationale le général de Paladines? Pourquoi choisit-on un homme de cette énergie, si ce n'est pour préparer un coup d'État? » Nous passâmes sept jours à faire venir les commandants, à leur expliquer la situation et à leur dire que l'Assemblée n'avait aucun mauvais vouloir, que personne ne voulait rien innover, que nul ne songeait à faire un coup d'État. Le général d'Aurelle ajouta même : « Si on voulait faire un coup d'État, je ne m'y prêterais pas, je ne serais pas ici, je vous engage ma parole. »

Alors on nous répondit : « Ce sont des mots, que tout cela. Il faut une déclaration gouvernementale, il faut quelque chose dans le *Journal Officiel* pour nous rassurer et rassurer la population. »

Nous demandâmes au ministre de l'Intérieur la permission d'insérer quelques lignes qui pussent donner satisfaction dans le *Journal Officiel*. Un article très-convenable fut publié. Je ne me rappelle plus ses termes, mais il était plus que suffisant pour des gens de bonne foi. A la réunion suivante, nous vîmes les officiers de secteurs qui avaient été convoqués, nous leur dîmes: « La satisfaction que réclamaient vos camarades leur est donnée; voici la déclaration du pouvoir exécutif. »

— « Oh! cela ne suffit pas. C'est un simple article du *Journal Officiel*, il nous faut une déclaration des ministres. »

Nous répondîmes : « Comment voulez-vous que les ministres affirment la forme républicaine puisqu'ils sont les ministres de la République? Cela n'a pas le sens commun. »

Enfin le général ajouta : « Eh bien! il faut épuiser tous les moyens, nous allons demander au ministre de l'Intérieur de faire une déclaration en son nom personnel. »

Le Ministre, en effet, en fit une très-explicite, dans laquelle il était dit que le Gouvernement n'avait aucune arrière-pensée de restauration monarchique.

Vous comprenez que personne ne fut satisfait. Les gens de bonne foi, eux, ne faisaient aucune objection, ils étaient assez contents de ce qu'on leur disait, mais ils étaient entraînés par le mouvement.

Enfin, après sept jours de réunions, il était certain pour nous qu'il n'y avait plus de conciliation à faire, l'état de Paris était affreux, le désordre était à son comble, nous ne pouvions envoyer un ordre par un gendarme, sans qu'il fût arrêté, insulté, battu; la plupart disparaissaient, — nous ne savions où les reprendre. — Nous étions constamment en conférence avec le général Vinoy. Le général avait une force matérielle insignifiante, mais il payait d'audace, et à force de sang-froid, il imposait un certain respect, de sorte que nous n'avions pas d'attaques directes à craindre; cependant on nous prenait des petits postes tous les jours, et l'insurrection qui occupait la circonférence, faisait la tache d'huile et pénétrait de plus en plus dans le centre.

Le Préfet de police réduit à quelques gardiens de la paix et à ce qui restait de la garde républicaine, était frappé d'impuissance. Chaque jour il se passait devant les bataillons assemblés de la garde nationale, des scènes de désordres épouvantables. C'étaient des gens qu'on insultait, qu'on traînait dans le ruisseau, personne ne s'y opposait.

Pendant sept jours, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, le général avait fait des efforts surhumains pour ramener les chefs de la garde nationale, et les maires; — il avait été impossible de rien gagner, et même je remarquais que dans les derniers jours, les séances devenaient plus tumultueuses, c'est-à-dire qu'au lieu de nous demander purement et simplement, comme dans le commencement, d'affirmer la République, on nous disait : « Nous ne voulons plus obéir. Il faut que le général commandant supérieur des gardes nationales soit nommé par les gardes nationaux. » Vous comprenez quelle tournure prenait alors la discussion. Le général d'Aurelle s'est parfaitement contenu et a montré une très-grande modération et en même temps beaucoup de fermeté. Tout cela ne pouvait servir à rien. Ces gens-là, évidemment, voulaient la bataille.

J'allais constamment chez le général Vinoy et je lui disais : « Vous recevez les rapports du Préfet de police, comme nous. Que croyez-vous que nous puissions faire? »

Le général Vinoy me répondait : « Je n'ai que des forces insuffisantes, il faut patienter et attendre que le gouvernement de Versailles nous envoie des troupes. » Le général Le Flô dirigea, en effet, sur Paris tout ce qu'il avait de disponible, ce qui porta l'armée de Paris à environ une trentaine de mille hommes, et alors comme il fallait ou s'en aller ou tenter quelque chose, on se décida à tenter l'entreprise du 18 mars. Elle commença heureusement; on s'empara des Buttes sans coup férir. Mais, malheureusement, comme les forces engagées étaient insuffisantes, elles furent submergées par le flot populaire, l'insurrection reprit les canons, et à quatre heures, l'ordre d'évacuation fut donné.

Maintenant, si vous avez d'autres questions à me faire, je suis prêt à y répondre.

**M. le Président.** — Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur le Comité central?

**M. le comte Roger.** — Je n'en sais rien. Il a commencé à s'organiser vers la fin de l'em-

pire. Il a été pendant un certain temps très-distinct de l'Internationale. Quatre ou cinq jours avant le 18 mars, je me rappelle avoir lu un rapport que le Préfet de police envoyait à l'état-major, où l'on manifestait encore l'espoir que l'Internationale ne s'entendrait pas avec le Comité central. Une première réunion n'avait amené aucun résultat. Mais à la seconde, l'entente fut faite et alors l'insurrection devint vraiment formidable. Il y avait à Paris des munitions immenses qui avaient été accumulées pour les besoins du siége ; nous étions constamment préoccupés de la nécessité de reprendre ces cartouches, ces poudres, et nous tâchions de le faire avec le moins de bruit possible; nous organisions dans ce but des expéditions avant le jour, afin de diminuer les ressources de l'insurrection. Eh bien, nous n'avons rien pu reprendre, nous avons laissé entre les mains des révoltés des approvisionnements immenses, et je crois qu'il en restait encore lorsque les troupes sont entrées dans Paris.

**M. le Président.** — Vous ne savez rien de la manière dont s'est constitué le Comité central ?

**M. le comte Roger.** — Ah! presque tous les rapports disaient : « le général Henry a fait telle chose, a nommé son état-major ; » l'armée de l'insurrection était parfaitement constituée, leurs patrouilles avaient leurs mots d'ordre, leurs mots de ralliement, elles se croisaient avec les nôtres quelques jours avant le 18 mars, mais les nôtres n'étaient pas les plus fortes.

Maintenant, il y a une explication qu'il faut donner. Quand l'armistice fut conclu, quand nous eûmes rendu Paris, toute la population honnête s'empressa de quitter la ville. Et je ne parle pas seulement des hommes de la haute bourgeoisie, mais de toutes les classes. Tous les hommes valides avaient payé de leur personne, tout le monde avait souffert de la mauvaise nourriture. Tous avaient hâte de sortir de ce milieu désolé. Il s'en suivit une immense émigration, et voici ce qui en résulta, c'est que d'excellents bataillons se trouvèrent complètement transformés. Ainsi le bataillon de M. de Crisenoy, par exemple, dans le faubourg Saint-Germain, était très-bon. Il s'était battu très-vigoureusement. Eh! bien, après l'armistice, M. de Crisenoy n'aurait pas pu nous amener 150 hommes si l'on avait battu le rappel. Le 17, dans la nuit, quand on sut que le général Vinoy attaquait Montmartre, on fit appel aux hommes de bonne volonté sur lesquels on croyait pouvoir compter. On leur dit qu'il y avait une attaque des insurgés sur le centre de la ville, qu'il fallait prendre les armes; personne ne répondit. Pour moi, tout était bien évidemment fini. Le lendemain, on convoqua des bataillons entiers, les bataillons sur lesquels on croyait pouvoir compter, il en arriva trois. Dans la journée du 18, M. Jules Ferry qui était à l'Hôtel-de-Ville, m'envoya son frère, M. Charles Ferry, qui s'est très-bien conduit avec nous à Vitry. M. Charles Ferry vint me voir et me dit : « Mon frère pense à défendre l'Hôtel-de-Ville, et si vous lui donnez des forces suffisantes, l'Hôtel-de-Ville est fort, il pourra s'y maintenir ». Je lui répondis : « Je ne demande pas mieux, il est plus important de défendre l'Hôtel-de-Ville que de défendre l'état-major. J'ai trois bataillons sur lesquels je crois qu'on peut compter, je vais vous en donner deux. » Je fis appeler un officier vigoureux qui avait déjà fait ses preuves à l'Hôtel-de-Ville où il avait été arrêté. Je lui dis : « Voici l'ordre que je vous donne, ce n'est pas très-commode, mais enfin, si vous vous en tirez bien, nous vous en tiendrons compte. Prenez les deux bataillons que je vous indique, allez à l'Hôtel-de-Ville et tenez-y quoi qu'il arrive, à moins que l'armée ne reçoive l'ordre d'évacuer. » Il part; il arrive au Louvre, on le hue, on se jette à la tête de son cheval, personne ne veut marcher, on le renvoie, et ces deux bataillons étaient ce que nous avions de mieux. Au reste, le général Clément Thomas le jour où nous rendîmes les forts, m'avait dit : « Voyez-vous, tout est perdu, personne n'obéit plus. » Il lui était arrivé, avant qu'il ne quittât le commandement, ce qui nous arrivait à nous. « Je commande trois mille hommes, me disait-il, il m'en arrive trois cents; la garde nationale est maintenant complètement désorganisée, il n'y reste plus que des éléments de désordre fort dangereux; je vous demande de ne pas quitter Paris ». (Je lui disais, en effet, que je comptais aller me présenter dans le Nord), parce que nous ne savons ce qui peut arriver. Je le lui promis. Clément Thomas était un brave homme, qui s'était bien conduit.

**M. le Président.** — M. le général d'Aurelle de Paladines nous a parlé de la parfaite confiance du ministre de l'intérieur pendant les quinze jours qui précédèrent l'insurrection; il nous a dit que M. Picard, habitué aux mouvements révolutionnaires, ne paraissait pas

croire à la gravité de ce qui se préparait; il n'y voyait que des mouvements de désordres ordinaires dont on aurait facilement raison.

M. Roger confirme-t-il cette déposition ?

**M. le comte Roger.** — Oui, M. le Ministre de l'intérieur m'a, en effet paru confiant; il s'imaginait qu'on trouverait dans la garde nationale un plus grand nombre de défenseurs, et je dois dire qu'en cela il partageait l'opinion de tous les officiers de notre état-major. Moi, dès les premiers jours, je fus d'une opinion contraire ; mais il y avait beaucoup de gens dans le haut commerce, dans la banque, et des personnes très-considérales, comme M. de Rothschild, qui n'étaient pas de mon avis quand je disais que tout était perdu.

**M. le Président.** — Cet optimisme n'a-t-il pas contribué à induire en erreur M. le Président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, qui était alors à Bordeaux, et qui ne pouvait voir les choses par ses propres yeux?

Il devait naturellement s'en rapporter aux renseignements que lui fournissait le ministre de l'intérieur.

**M. le comte Roger.** — Non ! d'abord, j'ai écrit à M. Thiers et je lui ai dit ce que je pensais.

Ensuite M. Thiers était convaincu de l'imminence du danger, il connaissait la valeur des forces dont il pouvait disposer et il avait de grands doutes sur le succès. Quand il est arrivé à Paris, il a vu de ses propres yeux le désordre existant.

*Un membre.* — Ainsi, il a été prévenu par les lettres de M. Roger du Nord, de l'imminence du péril ?

**M. le comte Roger du Nord.** — C'est pour cela qu'il est arrivé.

**M. le Président.** — M. Roger (du Nord) a écrit à M. Thiers pour lui manifester les craintes qui l'agitaient?

**M. le comte de la Rochethulon.** — Je demanderai à M. le comte Roger comment il se fait que les quelques bataillons très-rares qui étaient dévoués à l'ordre, et je citerai en particulier le 17e, aient été mis dans une infériorité d'armement considérable vis-à-vis des autres bataillons. N'y a-t-il pas eu des mesures particulières prises pour armer de fusils à tir rapide certains bataillons qui ont été précisément ceux tournés du côté de l'insurrection?

**M. Roger du Nord.** — Dans les premiers mois, j'étais de l'état-major, mais je n'y avais aucune fonction, je ne puis donc vous raconter que ce que je voyais en passant. Eh bien, à cette époque j'y rencontrais constamment Flourens. On l'appelait le major Flourens, il se donnait comme un homme des mieux disposés pour le maintien de la chose publique ; il paraissait raisonnable, et il offrait de lever à ses frais une légion de quinze mille hommes; il avait réuni beaucoup de monde à Belleville; il intriguait, il allait voir les ministres, et il obtint une grande quantité de choses pour l'armement de sa troupe.

La première fois qu'un de ses bataillons est sorti, le général Clément-Thomas me demanda d'aller en prendre le commandement à Belleville. Je l'y trouvai en insurrection. Les hommes n'avaient pas reçu leurs trente sous le matin, je les leur fis distribuer et je voulus les emmener. Quand j'arrivai à Charenton, il y en avait les trois quarts ivres. Je les mis entre les mains du général M..., on les consigna parce qu'on craignait le désordre. — Puis, quand ils se trouvèrent en présence de l'ennemi, aucun d'eux ne voulut se battre, et on a été obligé de les renvoyer. Ils voulaient « se conserver, disaient-ils, pour la République. » C'est cet incident et d'autres qui ont été cause de l'assassinat de Clément Thomas qui avait flétri leur conduite dans un ordre du jour.

**M. le Président.** — Avez-vous, Messieurs, d'autres questions à adresser à M. le comte Roger?

**M. le comte de la Rochethulon.** — Je demanderai à M. le Président de vouloir bien répéter à M. le comte Roger une question qu'il a déjà posée au général d'Aurelle.

Les officiers réclamaient le payement d'un mois de solde. Le général avait pensé qu'il était juste de faire droit à cette réclamation, et il avait demandé au ministre des finances d'ordonnancer le paiement de ce mois de solde, représentant une somme de 600,000 fr. à un million. Le ministre des finances y avait consenti verbalement. A son retour à l'état-major, M. Roger aurait proposé de mettre au rapport l'ordre de ce paiement, mais le général aurait demandé un ordre écrit du Ministre, aurait envoyé M. Roger réclamer cet ordre écrit; le Ministre, tout en consentant à une autorisation verbale, n'aurait pas voulu la donner par écrit.

**M. le comte Roger.** — M. d'Aurelle a commis là une petite erreur. Le mois n'était pas dû. Seulement, le général Vinoy, au moment

où il commandait la garde nationale, avait laissé espérer qu'il serait payé. J'étais d'avis qu'on le donnât parce que je voulais diminuer autant que possible les éléments de l'insurrection; mais il n'était pas dû, je le répète. Et puis, il y avait un autre embarras, c'est qu'il s'agissait dans l'état de confusion où nous étions, d'une somme d'environ 600,000 fr.

**M. le Président.** — M. le général d'Aurelle nous a dit qu'elle s'élevait à plus de 600,000 fr.

**M. le comte Roger.** — Oui, mais en faisant une économie d'un autre côté, la dépense en réalité ne devait pas s'élever, je crois, à plus de 350,000 fr. Il se présenta une très-grande difficulté que les agents du Trésor ont soulevée. Nous ne savions pas à qui donner cet argent.

La plupart des gens qui le réclamaient étaient déjà dans l'insurrection. L'argent aurait donc servi à alimenter en grande partie ceux qui déjà se battaient contre nous. Voilà l'objection que faisait le Trésor.

Maintenant M. Picard m'avait dit, à moi, qu'il était disposé à autoriser ce paiement. Je le dis au général d'Aurelle; mais, quand je revins, M. Picard me fit part de l'objection soulevée par les agents du Trésor. — Il en fut plus frappé que nous, et il refusa d'annoncer que le paiement aurait lieu. L'ordre écrit ne fut pas donné.

**M. le comte de la Rochethulon.** — On ne nous avait pas dit que le mois n'était pas dû, mais qu'on l'avait proposé aux officiers en échange de l'entrée en campagne, qu'on l'avait transformée en deux mois de solde; on avait payé le premier mois, ils réclamaient le second.

**M. le comte Roger.** — J'ai entendu la discussion et il m'a paru établi que le droit n'existait pas et qu'on se basait simplement sur une promesse bienveillante faite par le général Vinoy dans un très bon esprit.

**M. le Président.** — Je remercie M. le comte Roger de sa déposition.

(Séance du 26 août 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. BAUDOUIN DE MORTEMART

**M. le Président.** — La commission désire entendre les renseignements que vous pourrez lui donner sur les événements du 18 mars. En premier lieu je vous poserai la question suivante: comment se fait-il que les gardes nationaux qui s'étaient si bien montrés, pendant le siége, aient tourné tout d'un coup après la capitulation, et laissé ou mis Paris au pouvoir des factieux?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Une des causes, selon moi, et la plus importante de toutes celles qui ont amené ce changement dans la garde nationale, c'est, outre la lassitude produite pendant de longs mois de siége, la démission d'une grande quantité d'officiers, désespérés des tristes résultats de la campagne de 1870-1871.

Pour empêcher ces démissions, le général Clément Thomas, avait demandé que les permissions de quitter Paris fussent données par le commandant en chef des gardes nationales, de manière à en limiter le nombre; mais le gouvernement décida que ces permissions de sortie seraient délivrées par le préfet de police, qui en donna autant que l'on en voulut. Les bons gardes nationaux pendant le siége avaient fait le service de gardiens de la paix; ces bataillons, qui n'avaient pas eu un jour de repos sur trois, étaient très-fatigués. Il y avait en outre un grand découragement, un grand abattement; à ce moment on voyait tout perdu, on ne cherchait qu'une seule chose; se soustraire à la responsabilité des évènements. Le général en chef, M. d'Aurelle de Paladines, dans les derniers jours qui précédèrent le 18 mars, recevait tous les matins 60 ou 70 lettres de démissions d'officiers. Elles sont devenues si nombreuses que je ne saurais en dire le nombre exactement; ces officiers étaient immédiatement remplacés par le Comité central qui faisait les nominations nouvelles, fort irrégulièrement et à notre insu, c'est seulement après l'armistice, que le comité commença à se montrer, car jusque-là il avait agi dans l'ombre.

**M. le Président.** — Ainsi, vous aviez 60 ou 70 démissions par jour et vous ne remplaciez pas les démissionnaires.

**M. Baudouin de Mortemart.** — Tous ceux qui venaient nous demander des permissions étaient éconduits; le général les refusait en leur disant que tout n'était pas fini, et que pour eux le devoir commençait.

**M. le Président.** — Vous dites que ces officiers étaient remplacés par des chefs que nommait un pouvoir occulte ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Ce pouvoir occulte nous laissait commander nos bataillons et n'empêchait pas l'exécution de nos ordres, toutes les fois que nos ordres ne contrariaient pas les siens, aussi ignorions-nous ses menées.

**M. le Président.** — Ce pouvoir occulte existait avant le 18 mars ; M. d'Aurelle de Paladines et M. Roger (du Nord), nous ont dit qu'ils avaient demandé l'arrestation des membres du Comité central.

Dites-nous ce que vous savez sur l'origine de ce comité, sur son action? quel était le lieu où il fonctionnait? quels étaient les membres qui le composaient ? Quelle était sa constitution? Comment et quand il a pris naissance ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Le Comité central de la garde nationale a fait plusieurs essais avant d'arriver à son organisation. Dès le 4 septembre, ou du moins dès les premiers jours de

septembre, il a essayé de se former. La garde nationale de Paris comportait dans son sein, au milieu des compagnies, des membres des conseils de famille. Ces membres, qui autrefois avaient été créés pour gérer les caisses de secours formées par les compagnies, ont été le point de départ des essais du Comité central. Les hommes qui avaient intérêt à créer un mouvement, pour entraîner la garde nationale, ont cherché à attirer à eux les membres de ces conseils de famille. Je me suis aperçu de cette tendance; on a d'abord amené les conseils de famille à se réunir entre eux, à se faire représenter par des délégués dans un grand conseil enfin on a cherché à créer, à côté des chefs régulièrement élus, un pouvoir nouveau.

J'avais avec moi, parmi les capitaines faisant partie de l'État-major de la garde nationale, M. Lacaille, juge d'instruction au tribunal de Paris. Je priai M. Lacaille de vouloir bien étudier cette question et de m'en faire un rapport.

M. Lacaille prit tous les renseignements possibles; il se procura les instructions que commençaient à publier les délégués de la garde nationale. Il a fait un rapport très-long, très-circonstancié, je l'ai remis à un chef d'État-major. Ce dernier a compris la gravité d'un tel fait; il comprit que l'autorité du chef de la garde nationale serait annulée par ce conseil secret, et il entra dans la voie que je suivais; il proposa la suppression des conseils de famille.

On alla chez le général Trochu, et là on discuta; je demandais la suppression totale de la délégation; le Gouvernement fut saisi de la question; d'après les bruits qu'on a fait courir, M. Jules Favre n'aurait pas été d'avis de supprimer complètement les conseils de famille; on s'entendit pour défendre la formation des comités des délégués établis dans les compagnies et bataillons et à ne conserver que des conseils de familles modifiés; ce fut l'objet d'un décret du 10 décembre 1870.

Déjà vingt fois nous avions été aux prises avec ces délégués, qui venaient à l'État-major réclamer, les uns des armes, les autres des vêtements, d'autres enfin de l'argent. Nous leur avions refusé notamment des chassepots; quelques commandants de bataillons se faisaient accompagner par ces délégués de compagnies. Toutefois, nous avons eu occasion de leur parler très-vertement, de dire au commandant, qui les conduisait, qui venait réclamer, qu'un chef accompagné de sa troupe n'était pas digne d'être écouté.

Voici le décret du Gouvernement de la défense nationale, portant dissolution des comités de délégués :

*Décret du 10 décembre 1870 portant dissolution des comités de délégués établis dans les compagnies et bataillons de la garde nationale, et réorganisant les conseils de famille des compagnies.*

Le Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que, dans diverses compagnies des bataillons de la garde nationale se sont établis des comités, dits de délégués, qui élèvent la prétention de contrôler le commandement et de diriger l'administration ;

Considérant qu'aucune loi n'autorise la création de ces comités et que l'action qu'ils croient pouvoir exercer est nuisible aux intérêts du service et de la défense ;

Considérant toutefois qu'il peut y avoir utilité à maintenir et à régulariser une institution que l'usage seul avait fait naître dans les compagnies de la garde nationale de la Seine, sous le nom de conseils de famille ;

Que ces conseils, exclusivement consacrés à la gestion des intérêts de la compagnie, entretiennent l'esprit de solidarité et de fraternité militaire, essentiel à ceux qui remplissent les mêmes devoirs et courent les mêmes dangers ;

Décrète :

Art. 1er. Les comités de délégués établis dans les compagnies et les bataillons de la garde nationale sont dissous.

Art. 2. Il pourra être formé dans chaque compagnie un conseil de famille chargé de gérer les intérêts de la compagnie, de venir en aide aux gardes nationaux nécessiteux ou malades et de leurs familles, et de régler amiablement les difficultés qui pourraient s'élever entre les membres de la même compagnie.

Le conseil de famille surveillera le service de l'indemnité allouée aux gardes sédentaires qui la réclament ; il transmettra ses observations au chef de bataillon, le tout sans préjudice des dispositions du décret du 14 octobre 1870.

Art. 3. Le conseil de famille se composera des officiers élus de la compagnie, et du sergent-major, auxquels seront adjoints deux gardes nationaux nommés par la compagnie à la majorité

des suffrages des gardes réunis sur la convocation des capitaines.

Art. 4. Les gardes ainsi élus le seront pour un an et pourront être réélus.

Ils pourront être révoqués, comme les officiers eux-mêmes, sur le rapport du capitaine.

Art. 5. Ils ne porteront aucun signe distinctif et n'exerceront aucune autorité.

Art. 6. Toute décision prise par le conseil de famille en dehors des attributions ci-dessus fixées pourra être annulée par le commandant supérieur, sur le rapport du chef de bataillon.

Fait à Paris, le 10 décembre 1870.

(*suivent les signatures*.)

Ce décret n'a point servi. Pendant quelque temps, les comités de délégués établis dans les compagnies et les bataillons ont disparu, ou du moins ils sont restés tranquilles ; mais petit à petit, ils se sont reformés, ils ont repris leur influence, et le comité central de la garde nationale, s'est reconstitué, tant à l'aide de ces délégués qu'à l'aide de nouveaux membres qui sont venus se mêler aux anciens; nous n'avons pas bien su dans ce moment ce qui se faisait. Leur organisation était secrète; c'était celle que nous avons voulu détruire ; seulement, elle avait changé de nom.

Les gardes nationaux nommaient un délégué par compagnie ; les délégués de compagnie réunis entre eux nommaient un délégué par bataillon ; ces délégués de bataillons nommaient un certain nombre d'entre eux pour former le comité central, qui exerçait dans la garde nationale un commandement à côté du commandement supérieur.

*Un membre*. — Il y avait vingt délégués, un par arrondissement !

**M. Baudouin de Mortemart.** — Ils étaient plus de vingt.

Nous n'avons pas été bien au courant de ce qui se faisait chez eux ; sans quoi, nous aurions tâché de l'empêcher.

Une fois reconstitués, leurs prétentions n'ont fait que croître. Tantôt c'était M. Duval, — on ne savait pas exactement leurs noms, — tantôt c'était M. Henry, que l'on nous signalait comme dangereux et influent. Tous les jours, au rapport du général d'Aurelle de Paladines, je soumettais les noms des hommes qu'il serait bon de faire arrêter. Le général d'Aurelle a donné au préfet de police, vingt-huit de ces noms ; c'est moi qui les transmettais au colonel Durieu, chargé de diriger le service des conseils de guerre, et qui faisait les ordres d'arrestation ; mais les ordres n'étaient pas exécutés. Voyant qu'on ne pouvait obtenir une action énergique de la Préfecture de police, il fallut nous résigner.

*Un membre*. — Les mêmes faits avaient-ils lieu avant la capitulation ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Non, seulement après la capitulation. Nous avons toujours pu combattre l'influence de ces comités jusqu'au moment de la capitulation ; pendant le siége, l'esprit de la garde nationale a toujours été bon ; on était soutenu par un sentiment de patriotisme et par le désir d'éviter toutes divisions dans Paris ; nous ne saurions d'ailleurs trop louer l'esprit de la majorité des bataillons jusqu'à l'armistice; après l'armistice, ils ont été désorganisés, nous n'avions plus rien.

*Un membre*. — Ils n'avaient pas de délégués centralisant le pouvoir avant la capitulation ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Quelques bataillons pouvaient bien s'être ainsi constitués avant l'armistice. Ils avaient pour chefs Flourens et autres, qui certainement leur donnaient des instructions, en dehors de nous; mais jusqu'au moment de l'armistice, ils ne se sont pas mis en hostilité ouverte et déclarée avec l'autorité légale. C'est au moment de la capitulation que nos bataillons de marche ont commencé à se plaindre du rôle de gardiens de la paix que nous leurs imposions; ils n'avaient plus comme compensation le service aux tranchées ou aux avant-postes, et ce service, la police de la ville, qui seul leur restait, apportait avec lui le sentiment toujours pénible d'une fonction policière; de là les défaillances et les départs ou démissions des chefs.

**M. le Président.** — Vous nous expliquez comment une organisation, qui se faisait dans l'ombre et qui était en apparence inoffensive au début, s'est développée peu à peu, s'est complétée, et a bientôt embrassé tout Paris. Elle s'est enhardie, en se développant.

Le comité se composait, nous a-t-on dit, de quarante membres, et siégeait tous les jours; ses chefs principaux, vous en avez nommé deux, étaient Duval, Henry, auxquels on peut ajouter Varlin, Pindy; mais on nous a affirmé que les membres de ce comité étaient la plupart des gens complétement inconnus. — Des commissaires de police entendus, nous ont dit que la plupart des noms des membres de ces comités étaient pour eux des noms nouveaux.

**M. Baudouin de Mortemart.**—Ils étaient complétement inconnus.

Cela date du 1er au 2 mars ; un rapport qui m'a été fait par un officier d'état-major me donna la liste complète du comité central provisoire.

**M. le Président.** —Quelle différence faites-vous entre la fédération de la garde nationale et le comité central des délégués ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — La fédération se composait des délégués qui, au nom des bataillons, voulaient bien accepter les ordres du comité central. Voilà la seule explication que je puisse vous donner.

**M. le Président.** — Elle n'est pas suffisamment cla ire.

**M. Baudouin de Mortemart.** — Le comité s'est créé à l'aide du dévouement des chefs de bataillons et des officiers qu'il a pu recruter dans les rangs de la garde nationale; mais du moment ou le comité central a été sûr qu'un certain nombre de bataillons étaient à ses ordres, il a fait la fédération de la garde nationale, c'est-à-dire les bataillons fédérés.

**M. le Président.** — Selon votre explication, les mauvais bataillons se seraient fédérés; les délégués de ces mauvais bataillons auraient formé la fédération à la garde nationale. Elle était par conséquent plus nombreuse que le comité.

*Un Membre.* — M. Baudouin de Mortemart s'explique bien. Il y avait d'abord un comité central formé par les membres de l'Internationale. Puis, d'un autre côté, les délégués de la garde nationale se sont réunis et ont formé une fédération; puis, les deux groupes se sont fusionnés, et c'est par cette fusion qu'ils ont formé la fédération républicaine.

**M. le Président.** — Quelle était la composition du comité central ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Voici la liste des membres de ce comité, transmise par ordre du général en chef à M. le Préfet de police, avec des ordres d'arrestation, le 11 mars 1871.

Paris, 11 mars 1871.

COMITÉ CENTRAL PROVISOIRE
de la Fédération de la garde nationale

Prudhomme, 30, rue des Halles.
Alavoine, 15, rue Pavie.
Froutier, 18, rue de la Grande-Chaumière.
G. Arnold, 25, boulevard Magenta.
Chauvière, 5, Impasse de l'Enfant-Jésus (15e arrondissement.)
Castioni, 196, rue des Fourneaux.
Renau, 72, rue des Fourneaux.
Webert, 30, rue de Lévis (18e arrondissement).
Bouit, 50, rue Vélin, passage Dubois (20e arrondissement).
Jules Bergeret, 11, rue de la Grande-Chaumière.
Viard, 3, rue des Vertus (3e arrondissement).
Fleury, 6, rue Lesage (20e arrondissement).
Maljournal, 3, Impasse Célestin (20e arrondissement).
Henri Fontaine, 23, faubourg Saint-Denis.
Boursier, 36, rue du Temple.
Varlin, 27, rue Lacroix (18e arrondissement).
Jacques Durand, 307, rue Saint-Denis.
Gartaud, 10, rue Tiblette (20e arrondissement).
Dutil, 12, rue des Panoyaux.
Matte, 19, rue Robinet (20e arrondissement).
Matin, 64, rue Fontaine-au-Roi.
Lagarde, 11, rue Péquet.
Courty, 169, rue du Temple.
Lavalette, 6, rue Lesage (20e arrondissement).
Pindy, rue du faubourg du Temple, numéro 17 (ou à la Corderie).
Henri Verlet, 18, rue de Savoie.
Lacord, 34, rue de Buci.
Astyn, 35, rue Rébeval (19e arrondissement).
Chouteau, 8, rue Guénégaud.

Par ordre du général d'Aurelle de Paladines, j'ai donné, le 11 mars, cette liste au Préfet de police, afin qu'on pût arrêter tous ces gens là. Voyant qu'on n'arrêtait personne, nous avons essayé, à l'aide d'un bataillon, de faire ces arrestations nous-mêmes : nous n'avons pas réussi. Nous en avons pris quelques-uns, Henri et Duval, entre autres, je crois, mais nous avons été obligés de les relâcher, parce que tout le quartier réclamait leur mise en liberté; nous n'étions pas les plus forts, nous ne pouvions pas les garder sans une collision imminente.

**M. de Quinsonas.** — Lorsque j'ai été arrêté par les membres de la Commune, et par les ordres de ces Messieurs du comité, le 20 mars, dans le faubourg Saint-Antoine, j'ignorais tout ce qui s'était passé; me voyant arrêté, j'ai ré-

clamé et demandé à voir les officiers qui commandaient. Un membre du comité vint me dire que la fédération de la garde nationale s'était réunie pour résister à la réaction. Ce mot me parut un peu vague. Je demandai des explications. On me dit : « Ce sont les gardes nationaux qui viennent de se fédérer, et c'est la fédération de la garde nationale qui commande maintenant dans Paris. » On voulut m'envoyer à l'Hôtel-de-Ville; l'officier qui commandait fut d'un avis contraire; on m'envoya dans le fond du faubourg Montmartre. Je rencontrai partout des caissons d'artillerie. Je trouvai là un de mes collègues, arrêté comme moi. L'officier me demanda si j'avais un laisser-passer; j'en avais un le voilà ; avec le timbre de la fédération de la garde nationale. Seulement ils ne l'ont pas signé. Il m'avait été donné par un autre délégué, dans une maison où se trouvait un dépôt de bois de menuiserie.

*Un Membre.* — C'est le comité qui a présidé à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas!

**M. Baudouin de Mortemart.** — C'est le sous-comité de Montmartre ; ce n'est pas le Comité central qui a ordonné ces assassinats, je crois.

**M. le Président.** — Continuez, Monsieur de Mortemart.

**M. Baudouin de Mortemart.** — Voilà donc le Comité central et la Fédération qui s'étaient réunis et ne formaient qu'un seul corps.

**M. le Président.** — Et l'on avait donné des ordres pour faire arrêter un grand nombre de membres composant la Fédération?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Des ordres très-précis avaient été donnés au chef de notre service, qui, lui-même, les avait transmis au préfet de police, pour les faire arrêter. Nous avions, entre autres, demandé l'arrestation d'un nommé Courty, un homme secondaire.

*Un membre.* — Le même qui correspondait avec M. Picard?

**M. le Président.** — Donnez-nous les détails que vous pourrez sur le Comité central.

**M. Baudouin de Mortemart.** — Je crois que je vous ai dit à peu près tout ce que je savais sur ce comité. J'ajouterai pourtant que ce Comité n'était pas exactement connu alors, et qu'à ce moment nous ne savions pas qu'il y avait des bataillons qui acceptaient définitivement son commandement, car ils acceptaient encore nos ordres; seulement ils les montraient au Comité, sans nous le dire, avant de les exécuter.

**M. le Président.** — Il y avait ainsi une double espèce de commandement : le commandement par l'état-major de la garde nationale de Paris, et le commandement par le Comité.

**M. Baudouin de Mortemart.** — Oui, M. le Président. Toutes les fois que le service était sans importance le Comité laissait faire. Le Comité n'a cherché à empêcher que les tentatives faites pour enlever les canons.

**M. le Président.** — Combien de bataillons de la garde nationale, obéissaient au Comité? Ne lui obéissaient-ils pas presque tous?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Nous n'en connaissions pas exactement le nombre. J'ai cependant un état des bataillons qui se sont soumis, plus ou moins, à la Fédération. Il a été pris au Ministère de la guerre et est, dit-on, de la main d'Assi.

**M. le Président.** — Voulez-vous nous dire combien il y en avait?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Il y en avait 114, qui lui obéissaient ouvertement; mais il s'en faut de beaucoup que nous les connussions tous au 18 mars. Voici, du reste, la liste des bataillons qui ont adhéré au Comité central.

Je mettrai également sous les yeux de la Commission un rapport d'un capitaine adjudant-major, qui vous fera bien connaître l'esprit et les tendances de ce Comité.

Paris, le 5 mars 1871.

A monsieur le commandant Ragonneau, chef du 233e bataillon, 18, rue Clavel.

Mon commandant,

Conformément aux instructions données par M. le colonel Mortemart, je poursuis l'enquête sur les désordres qui se produisent dans notre bataillon.

Il ne faut pas se le dissimuler, mon commandant, le contact de nos hommes avec certains Bellevillois n'est pas la seule cause de ces désordres, qui, à mes yeux, doivent être, en grande partie, attribués à l'absence de toute discipline depuis le 28 février dernier, époque de la suppression des prisons et du 2e secteur auquel nous appartenions.

J'ai appris avec joie l'arrivée du général d'Aurelle de Paladines, au commandement en

chef de la garde nationale; le 32e de ligne dont j'ai fait partie, comme sous-officier, en Crimée, a su l'apprécier au siége de Sébastopol; il est heureux que nous ayons un tel homme à notre tête.

L'agitation ne semble pas s'apaiser; le comité soi-disant républicain a très beau jeu avec nos hommes qui ne croient plus relever d'une autre autorité. En un mot, nous sommes tellement méconnus que les meneurs ont juré, qu'avant peu nous paierions de nos têtes le tort de les avoir forcés de réprimer les désordres qui s'étaient produits dans Belleville pendant les journées des 20, 21 et 22 janvier dernier. Quant à la journée du 2 mars, que vous me dites de vous exposer je ne puis que vous reproduire ce que j'ai eu l'honneur de vous dire déjà :

Je fus prévenu à trois heures de l'après-dînée, que 200 hommes armés, réunis au casernement venaient de prononcer notre commune destitution, et qu'une commission était chargée de nous arrêter, dès que nous nous présenterions au quartier.

N'écoutant que le devoir, et malgré les instances qui me furent faites par l'adjudant Grimblot de ne pas me présenter au milieu de ce groupe, je courus au quartier où il y avait effectivement une grande agitation. Dès ma rentrée, je fus accueilli par des épithètes plus ou moins injurieuses.

Arrivé au fond de la salle, le nommé Dupré, le képi sur la tête, m'appela par mon nom et me dit avec arrogance que ma destitution était prononcée. Je me bornai à dire quelques paroles pour leur conseiller le calme et les rappeler au devoir, en leur faisant connaître toute la gravité de pareils actes. Les délégués, qui avaient placé des sentinelles à la porte pour m'empêcher de sortir, n'ont pas osé exécuter cet ordre.

Je vais maintenant, vous faire connaître, mon commandant, les nouveaux renseignements que j'ai recueillis.

Le capitaine Faurie de la première compagnie a grandement contribué à favoriser ces désordres en conseillant à ses hommes et à ses officiers de se faire inscrire dans le comité; l'enquête que je viens de faire sur son compte le dénote comme un des plus coupables.

Le capitaine Rousselet de la deuxième compagnie est allé se faire inscrire et a donné sa signature comme membre du comité.

Le sieur Budor, sous-lieutenant porte-drapeau au bataillon, est sans aucun doute quelque chose dans le comité, on l'y a vu plusieurs fois. Dans tous les cas, il saisit toutes les occasions pour faire de la propagande en faveur de la révolution. On m'a assuré qu'il occupait un grade élevé dans la franc-maçonnerie.

L'adjudant Puthomme, dont la conduite au bataillon a toujours été fort douteuse, s'est refusé à plusieurs reprises à faire exécuter mes ordres et ne cesse de fraterniser avec les délégués du soi-disant comité. Ce dernier et le sergent Gaillard sont deux misérables qui mériteraient d'être traduits devant un Conseil de guerre.

Je vous signale la bonne conduite de l'adjudant Grimblot qui a failli se faire faire un mauvais parti en ramenant ainsi plusieurs hommes au devoir.

Je vous signale également comme meneur, ce Brocard, ex-fourrier cassé et expulsé du bataillon : il se présente souvent au casernement dans le but d'y faire la propagande du Comité.

Veuillez recevoir, mon commandant, la nouvelle assurance de mon respectueux dévouement.

Le capitaine adjudant-major,
MARCAILLOU.

*P.-S.* Le sous-lieutenant Jacob vient de se présenter chez moi en protestant de son dévouement à l'ordre, et en affirmant qu'il a été induit en erreur en montant la garde près de ce prétendu comité qu'il croyait, dit-il, *successeur légal* du 2e secteur. Je joins l'ordre de service qui a été adressé.

Voici un autre rapport; celui-ci est adressé au général d'Aurelle. Ce rapport complète celui dont je viens de vous donner lecture. Il est du 6 mars 1871 :

Paris, 6 mars 1871.

A monsieur le général d'Aurelle de Paladines, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, un nouveau rapport que m'adresse mon capitaine adjudant-major, M. Marcaillou.

Comme vous pourrez vous en convaincre par ce nouveau document, le mal semble faire des progrès et je serais heureux de voir qu'on prît une mesure énergique pour empêcher qu'il ne s'étendît davantage.

Ce prétendu comité républicain ne doute de rien et déploie une grande activité pour grossir le nombre de ses adeptes auxquels il promet toutes sortes de faveurs dans un avenir prochain. Des quantités de paquets de cartouches sont constamment délivrées avec la recommandation de n'obéir à d'autres chefs qu'à ceux qui leur seront désignés par le comité. Des menaces terribles sont sans cesse proférées contre les officiers qui soutiennent le Gouvernement, et j'ai appris hier que plusieurs hommes du bataillon, appartenant à ce comité, se sont dirigés vers le boulevard Magenta où demeure mon capitaine adjudant-major, qui s'est toujours fait remarquer par son esprit de discipline et qu'on taxe aujourd'hui de trop grande sévérité. C'est pourtant, je dois l'avouer, à sa fermeté que le bataillon devait sa bonne tenue fort remarquée du reste par le général commandant le 2e secteur.

En conséquence, j'ai l'honneur d'ajouter à la liste que j'ai eu l'honneur de remettre à M. le colonel de Mortemart, comme devant être sinon arrêtés du moins révoqués de leurs grades :

Budor, sous-lieutenant porte-drapeau.

Puthomme, adjudant sous-officier.

Gaillard, sergent.

Faurie, capitaine de la première compagnie.

Je reconnais, avec mon capitaine adjudant-major, mon général, que l'adjudant Grimblot a toujours eu une conduite exemplaire et qu'en cette circonstance il s'est montré digne des plus grands éloges.

Veuillez agréer,

Mon général,

L'assurance de mon profond respect et de mon dévouement.

Votre très obéissant subordonné,
Le commandant du 233e bataillon,
E. Ragonneau.
18, rue Clavel, (Belleville.)

Nous avons reçu vingt rapports de ce genre.

**M. le Président.** — Pouvez-vous nous laisser ces deux pièces ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Elles sont à la disposition de la Commission. Je regrette de n'avoir pas gardé copie du rapport que nous avons adressé au préfet de police pour lui demander les arrestations dont je vous ai parlé.

**M. le Président.** — A l'époque dont vous parlez, les bataillons qui obéissaient au Comité central s'étaient livrés déjà à des actes blâmables ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Evidemment; on avait fouillé les poudrières, on avait enlevé des canons; on avait organisé la résistance, et enfin on avait entretenu l'agitation dans la population parisienne par des démonstrations sur la place de la Bastille et par l'assassinat d'un malheureux agent de l'autorité.

Voici ce qui s'est passé quant au pillage des cartouches et des poudrières dans les secteurs.

Nous avions autour des remparts un nombre considérable de cartouches; nous avions également des quantités de poudre pour le service des bastions; j'ai même là un état sur la situation générale de nos dépôts de munitions, tant dans les poudrières des secteurs, qu'au Panthéon. Cet état était adressé au colonel Roger (du Nord), par un chef d'escadrons d'état-major, M. H. Jesson ; il est accompagné de la lettre suivante qui signale les pillages qui avaient eu lieu dans plusieurs secteurs :

Paris, le 10 mars 1871.

Mon Colonel,

Je vous adresse, ci-jointe, une situation générale de nos dépôts de munitions, tant dans les poudrières des secteurs, qu'au dépôt du Panthéon. Tous les chiffres que je vous indique, mon colonel, ne sont que la reproduction exacte des situations qui, d'après les ordres, sont adressées, tous les deux jours, par les différents dépôts, à l'état-major général. C'est avec peine, mon colonel, que je dois vous signaler les pillages, ou livraisons, par contrainte, qui, depuis quelque temps, me sont indiqués par les 2e, 4e et 9e secteurs.

Veuillez agréer, je vous prie,

Mon Colonel,

l'expression de ma haute considération.

Le chef d'escadrons d'état-major,
Directeur-adjoint du Service des Munitions,
H. JESSON.

Les secteurs pendant le siége, étaient abondamment pourvus de munitions, que nous avions, après l'armistice, l'ordre de faire rentrer au Panthéon. Nous avons longtemps cherché un endroit où nous pourrions les mettre en sûreté; pour un moment nous les avions fait transporter à la caserne du Prince-Eugène, parce que nous

croyions que, si les Prussiens entraient dans Paris, nous aurions pu les repousser avec les gens de Belleville, dont on peut un peu tout faire; nous aurions pu, avec eux, nous défendre au dernier moment. Nous avions donc fait porter, à ce moment, nos poudres à la caserne du Prince-Eugène. Lorsque nous avons vu les choses se gâter et le Comité central se former, le général de la garde nationale a pensé qu'il était dangereux de laisser toutes ces munitions à la caserne du nouvel Opéra; on a hésité, puis on a renoncé à ce projet : on a craint pour l'édifice, qui avait coûté beaucoup, et pour les riches quartiers au milieu desquels il est situé. C'est alors qu'on a décidé que les poudres seraient déposées au Panthéon.

Il s'agissait d'y faire transporter, non-seulement, ce qui se trouvait dans cette caserne, mais de faire rentrer tout ce que les secteurs renfermaient en munitions. Nous avons commencé ce travail à l'aide de toutes voitures que nous avons pu réquisitionner, d'une part et de l'autre, de toutes celles que put nous fournir le général Vinoy, qui commandait Paris, et il ne nous en a pas procuré autant qu'il l'aurait voulu.

Il s'agissait de livrer aux Prussiens des canons, des fusils, tout ce qui faisait partie du matériel de guerre, et qui, selon les conditions de l'armistice, devait être livré de suite.

Néanmoins vous pouvez voir dans l'état ci-joint (*voir l'état*), que nous avions, au 10 mars, plus de 30 millions de cartouches rentrées.

**M. le Président.** — Ces cartouches provenaient des secteurs?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Elles étaient en partie au Panthéon. A ce moment, c'était un service très-important, très-difficile, et qui, néanmoins, a été fait. On a laissé très-peu de ces poudres dans les secteurs. On a pillé quelques voitures qui se dirigeaient, des secteurs, au Panthéon; mais la majorité des prises a été faite dans les secteurs.

**M. le Président.** — A quelle date la centralisation des poudres au Panthéon s'est-elle opérée?

**M. Baudouin de Mortemart** — Nous avons commencé à faire cette centralisation, tout de suite après la conclusion de l'armistice; mais, le 10 mars, elle n'était pas complétement opérée; sur un total de 30 millions de cartouches, il n'y en avait que 16 millions qui avaient été transportées au Panthéon.

**M. le Président.** — Qu'avez-vous à nous dire, maintenant, sur les canons?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Nous avons voulu, au moment de l'armistice, sauver tous les canons de nouveau modèle. Ils avaient été faits avec l'argent de tout le monde, et la garde nationale avait fourni une partie de la souscription.

**M. le Président.** — Dans quelles proportions la garde nationale avait-elle souscrit?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Je ne puis vous le dire; seulement, on avait fait des souscriptions de tous les côtés, dans tous les arrondissements, et l'argent a été recueilli un peu partout. La plupart des bataillons de la garde nationale avaient fait inscrire leurs chiffres sur leurs pièces de canon. Lorsque les Prussiens sont entrés dans les forts, il s'est agi de sauvegarder, autant que possible, le matériel nouveau. Nous avons donc rendu à la garde nationale cette artillerie. L'état-major de la garde nationale a fait établir sur la place Wagram, un parc, c'était un lieu assez éloigné de l'endroit par où les Prussiens pouvaient venir; l'artillerie n'était pas à leur portée, et ils ne pouvaient pas la prendre. Pour éviter des difficultés, comme pour s'affranchir de réclamations qu'on pouvait faire au sujet de ces pièces, l'état-major de la garde nationale avait envoyé deux officiers, MM. Pinard et Jesson, prendre possession du parc. Il avait donné l'ordre de faire inscrire, sur les pièces qui ne portaient pas de chiffres, les numéros de chaque bataillon de la garde nationale : ce qui n'indiquait pas du tout que ces pièces de canon, qu'elle a, plus tard, tournées malheureusement contre nous, fussent la propriété de la garde nationale.

Il a été abandonné, au 6e secteur, un certain nombre de pièces anciennes qui servaient à la défense; ces pièces n'avaient pas une grande valeur, et on n'avait pas pu les enlever parce qu'on manquait d'attelages, à ce moment-là.

Je dois rendre justice, en cette circonstance, au 72e et au 32e bataillon de la garde nationale, au 72e surtout, qui s'est toujours bien conduit. Ce 72e et ce 32e bataillon ont pris ces pièces pour les sauvegarder et les ont amenées, en dehors du territoire occupé par les Prussiens, dans le parc Monceaux. Je dois également dire que, quelques jours après, le colonel Lavigne est allé chercher ces pièces et a aidé à les faire rentrer, avec le 6e bataillon que j'avais fait de-

mander à cet effet. Mais tous les autres bataillons, qui étaient envoyés par le Comité central républicain, et par tous les autres comités et sous-comités, tous les autres bataillons, dis-je, sont venus, les uns après les autres, au parc de Wagram, pour prendre les pièces qui avaient été mises de côté et qui ne couraient aucun risque ; petit à petit tout a été emmené.

Précédemment, nous avions laissé ces pièces à la garde des artilleurs de la garde nationale; les artilleurs les ont gardées autant qu'ils ont pu. Ils nous ont demandé du renfort : nous leur avons envoyé ce que nous avions sous la main. Mais, en présence de la quantité prodigieuse de gardes nationaux qui venaient réclamer ces pièces, les artilleurs se virent entourés, cernés; les grilles du parc furent enlevées, et ils durent rendre les pièces les unes après les autres. Toutefois, nous devons rendre justice aux artilleurs de la garde nationale; tous les simples gardes, comme les officiers et sous-officiers, se sont très-bien conduits; ils n'ont rendu les pièces que forcés et contraints.

Quand les premiers bataillons eurent pris un certain nombre de pièces, les autres sont arrivés successivement, et peu à peu toutes les pièces ont disparu.

**M. le Président.** — Et ces pièces prises, place Wagram, ont été transportées ?...

**M. Baudouin de Mortemart.** — Un peu partout : à Belleville, sur la place des Vosges, à Montmartre.

**M. le Président.** — Vous connaissez les tentatives qu'on a faites pour reprendre ces pièces. Avez-vous quelque chose de particulier à nous dire sur les négociations qui ont précédé l'attaque du 18 mars ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Nous avons engagé des négociations autant que nous avons pu.

Le général d'Aurelle, lui-même, dont vous connaissez le caractère, aurait voulu reprendre ces canons, par la force, et vous savez qu'il a une énergie peu commune ; il aurait voulu les reprendre par tous les moyens possibles; mais, voyant que les ordres qu'il avait donnés aux premiers bataillons n'avaient pas réussi, il dut abandonner la pensée de reprendre ces canons par la force.

C'est alors que le général Vinoy ordonna, une première fois, de reprendre les pièces de Montmartre. Ce jour-là, je reçus l'ordre, du général d'Aurelle, de me rendre, dès le matin, pour assister à la reprise des canons de Montmartre. Je suis monté à cheval, j'accompagnais des officiers d'artillerie, nous avons laissé monter les attelages jusqu'à l'entrée des boulevards extérieurs, de manière à ne pas les faire prendre, et nous sommes allés auprès du maire, M. Clémenceau. Bien qu'il eut promis au général d'Aurelle de livrer les pièces, il nous dit qu'il n'avait pas eu le temps de préparer l'esprit de la population, de la multitude, mais il répondait que dans quelques jours nous pourrions recommencer cette expédition et enlever les canons.

**M. le Président.** — Était-il de bonne foi ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Je le pense; quoi qu'il en soit, je crois qu'il était bien embarrassé.

Plusieurs jours après, les officiers de la garde nationale, dont les bataillons étaient braves et loyaux, promirent de nous rendre ces canons. Il fut convenu avec le général d'Aurelle que nous en référerions au général Vinoy, ce qui eut lieu. Il fut décidé que l'on enverrait des attelages, un escadron ou deux de gendarmerie, et des gardes de Paris pour prêter main-forte. Il fut convenu que nous ferions rendre à la garde nationale le terrain, sans nous expliquer sur les canons.

En effet, on est arrivé à la place des Vosges; on s'est rendu sur le terrain, on a pris possession de ce terrain ; mais malheureusement les attelages se trouvèrent en retard, les gardes de Paris, s'étaient trompés de route, et, quand on a été pour prendre les canons avec des attelages incomplets, les gardes nationaux du quartier ont fait sonner la générale et battre le rappel ; ils ont fait les cent coups pour empêcher cet enlèvement ; toute la population s'en est mêlée; nous avons été littéralement entourés, enveloppés et empêchés dans l'exécution des ordres qui nous avaient été donnés.

**M. le Président.** — Avez-vous quelques détails à donner à la commission à propos des manifestations qui se firent sur la place de la Bastille?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Les manifestations avaient lieu tous les jours, mais le plus souvent sans armes.

Il ne s'est produit qu'un fait grave, c'est l'agent de police qui a été noyé. Les bataillons se mettaient en rangs, désarmés, et allaient faire le tour de la place de la Bastille. Tout le monde s'y arrêtait. Il a été impossible de réprimer ce mouvement ; ils étaient sans armes; car un

ordre du jour du général en chef avait déclaré que tous les bataillons qui prendraient les armes sans ordre, seraient licenciés immédiatement comme ceux du 31 octobre.

**M. le Président.** — Nous voici arrivés à la journée du 18 mars.

**M. Baudouin de Mortemart.** — La veille du 18 mars, le général d'Aurelle avait été averti qu'on allait de nouveau essayer de reprendre les canons ; il avait été également informé par le général Vinoy, qu'on reprenait tous les officiers de l'armée qui avaient été attachés aux secteurs, car les secteurs avaient perdu déjà un grand nombre de leurs anciens officiers. Les amiraux étaient partis au moment des élections, et on avait donné le commandement des secteurs à des généraux de brigade, et à des colonels de l'armée. Le général Vinoy avait besoin de ces officiers, le 17 mars, pour faire partir les troupes désarmées qui se trouvaient à Paris, et qui commençaient déjà à se répandre dans les faubourgs, à se mettre aux mains de l'insurrection; cela détruisait un peu notre organisation militaire.

Je proposai au général d'Aurelle de nommer neuf de nos officiers d'état-major, au commandement intérimaire de ces secteurs ; et voici un ordre du jour que le général fit à cette occasion à la date du 15 mars.

## ORDRE N° 1092.

Le 15 Mars 1871.

En présence du départ des officiers de l'armée chargés du commandement des secteurs, le Général commandant supérieur désigne pour prendre le commandement intérimaire dans chaque secteur les officiers de son état-major, dont les noms suivent, et indique les endroits désignés commme devant servir de quartier général à ces nouveaux secteurs.

---

1er Secteur. Le lieutenant-colonel d'Orgeval, quartier-général, mairie du 4e arrondissement, rue de Rivoli.
2e Secteur. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
3e Secteur. Le lieutenant-colonel Duffié, quartier général, rue Lafayette, 130.
4e Secteur. Le lieutenant-colonel Girod, quartier général, mairie du 9e arrondissement.
5e Secteur. Le lieutenant-colonel Delchet (Auguste), quartier général, rue de Courcelles, 10.
6e Secteur. Major Demazy, quartier général, mairie de Passy.
7e Secteur. Commandant de Chambray, quartier général, mairie du 7e arrondissement, rue de Grenelle-Saint-Germain.
8e Secteur. Commandant Lunel, quartier général, palais du Luxembourg.
9e secteur. Lieutenant-colonel, Galle, quartier général, mairie du Panthéon.

Ces officiers s'entendront avec MM. les chefs de bataillon de leur arrondissement pour, en exécution des ordres déjà donnés à leurs prédécesseurs, maintenir le calme et l'ordre dans leur secteur.

Ils devront être constamment en communication directe avec l'état-major général.

*Le Général commandant supérieur,*
Signé : D'AURELLE.

Nous changeâmes les endroits qui devaient servir de quartier-général aux secteurs, parce que nous avions jugé dangereux de laisser les officiers chargés de ces commandements, loin de l'état-major général avec lequel ils devaient être constamment en rapport; nous avions intérêt, par conséquent, à les placer le plus près possible de la Seine. Tous ces commandants de secteurs étaient pris dans notre état-major, sauf le lieutenant-colonel Galle, demandé par la municipalité du 5e arrondissement; ils sont tous restés à leur poste jusqu'au 21 mars, et parmi eux plusieurs furent arrêtés par les insurgés.

**M. le Président.** — Le départ des soldats isolés, sous les ordres des officiers, anciens commandants de secteurs, a-t-il été complet, ces soldats sont-ils tous partis?

**M. Baudouin de Mortemart.** — On n'avait pas pu les faire tous partir. J'en ai vu beaucoup dans ce moment-là. Je me rappelle que le 18 mars,

lorsque je montai à cheval, pour aller visiter les lieux de réunions de nos bataillons commandés, je me dirigeai vers les boulevards Haussmann et Malesherbes lorsque j'ai été empêché de passer par une multitude de soldats qui encombraient les rues d'Amsterdam et du Havre.

**M. le Président.** — Il y avait tous les soldats de la mobile désarmés par suite de la capitulation, vivant chez les habitants, et que le général Vinoy voulait renvoyer de Paris. Ils devaient être dirigés dans les départements, les uns par des officiers supérieurs, les autres par d'anciens commandants de secteurs. Vous dites que cet ordre n'a pas pu être exécuté complétement et qu'un grand nombre de soldats sont restés à Paris.

**M. Baudouin de Mortemart.** — J'ignore le motif qui fait que le 18 mars ils n'étaient pas tous partis, mais je puis l'affirmer, parce que j'ai pu le voir de mes propres yeux; car, je le répète, arrivé à la hauteur de la rue d'Amsterdam, mon cheval n'a pu passer.

**M. le Président.** — Il y avait une autre cause d'encombrement de soldats dans la garnison de Paris, c'étaient ceux qui avaient achevé leur temps de service et qui, la guerre terminée, devaient se mettre en route pour leurs pays. Ils sont en partie restés. Cette mesure a été prise, le 10 mars, au grand détriment des régiments.

Mais laissons cet ordre de considération de côté, et revenons à la garde nationale; savez-vous quelles étaient les dispositions de la garde nationale à ce moment?

**M. Baudouin de Mortemart.**—Le 17 mars, le général d'Aurelle m'avait fait venir, et m'avait demandé quels étaient les bataillons sur lesquels nous pouvions compter. Je fis monter le major de place, et nous dressâmes ensemble une liste de 40 bataillons sur lesquels nous croyions encore pouvoir compter.

Nous aurions pu augmenter cette liste, la faire plus longue, mais nous n'avions voulu prendre que les bataillons qui confinaient au centre de Paris. Le général d'Aurelle me donna l'ordre de réunir, à onze heures du soir, les commandants de ces 40 bataillons, de leur établir un plan, afin de diviser Paris en sept ou huit commandements qui seraient occupés par ces 40 bataillons.

Je fis ce plan; je désignai les emplacements où les troupes devaient aller passer la journée du 18 mars, et je convoquai, par l'ordre du général d'Aurelle, les officiers supérieurs qui commandaient ces bataillons ainsi que les officiers d'état-major nommés chefs de secteur, pour onze heures du soir. Tout le monde est venu. Le général a réuni tous les officiers autour de lui; je leur ai donné communication de leurs commandements, ainsi que de la liste des emplacements qu'ils devaient occuper. Le général d'Aurelle leur adressa ensuite quelques paroles.

Le colonel Langlois a demandé au général d'Aurelle si c'était pour prendre les canons qu'on réunissait la garde nationale, ou bien si l'on cherchait simplement à défendre Paris. Il déclara que, si c'était pour prendre les canons, il pensait que les bataillons ne marcheraient pas, mais qu'ils marcheraient contre les habitants de Paris qui voulaient le désordre, si ceux-ci venaient les attaquer.

Le général d'Aurelle répondit prudemment, en demandant aux officiers s'ils pouvaient répondre de leurs bataillons, et s'ils marcheraient pour assurer la tranquillité et l'ordre dans Paris. Ces messieurs ont assuré qu'ils pouvaient répondre de leurs bataillons dans leurs quartiers respectifs, mais qu'ils ne pensaient pas que leurs hommes voulussent sortir et marcher d'un arrondissement dans un autre. C'est à ce moment que M. Langlois a fait sa demande. Le général a répondu qu'il n'était pas autorisé lui-même à dire s'il devait prendre les canons ou ne pas les prendre, mais qu'il était bon que chacun fût prêt à prendre part à la lutte, si la lutte avait lieu ; qu'il était évident qu'on ne pouvait pas rester dans cette position, d'avoir en face de soi des gens qui avaient des canons et qui ne voulaient pas les rendre; qu'il y avait en ce moment deux commandements dans Paris, le comité central et le commandement de la garde nationale, et que d'un jour à l'autre, la guerre éclaterait entre ces deux pouvoirs; qu'il était nécessaire, dans cette prévision, de savoir sur qui l'on pouvait compter.

Le colonel Langlois ne comprenait pas qu'on voulût prendre les canons; mais néanmoins il n'acceptait pas l'autorité du comité central. M. Langlois a ajouté que, dans le cas où l'on voudrait prendre les canons, il pensait que cela jetterait la division dans les bataillons de la garde nationale et serait le signal d'une collision; mais que, s'il s'agissait de défendre Paris contre les gens de Montmartre, il répondait que toute la garde nationale marcherait, et que les gens de Montmartre ne pourraient rien faire.

Vers deux heures de la nuit, après que toutes les instructions eurent été données, on se sépara; il avait été convenu que, le matin on ferait battre le rappel afin de réunir les hommes des bataillons et de se tenir prêts en cas d'accidents.

**M. le Président.** — Le rappel n'a-t-il pas été battu à 5 heures du matin ?

**M. Baudouin de Mortemart.** — Nous avons fait battre le rappel à 5 heures du matin. Le général d'Aurelle m'avait ordonné de le prévenir au premier coup de canon que nous entendrions.

A quatre heures, les tambours se sont mis à battre la marche des bataillons dans leurs quartiers respectifs, mais les hommes ne sont pas descendus; il n'y avait pas, à 6 ou 7 heures du matin, plus de quatre à cinq gardes nationaux au coin de chaque rue, et cependant c'était dans les bons quartiers qu'on avait fait battre le rappel.

Les bataillons qui étaient de service la veille s'étaient très-bien conduits le soir.

Nous avions envoyé, afin de contrebalancer l'attitude que pouvaient montrer les troupes en voyant que la garde nationale ne voulait pas agir, deux officiers de l'état-major de la garde nationale avec chacune des colonnes qui se rendaient à Montmartre; de plus, j'avais chargé deux de mes camarades de s'échelonner sur la route, afin de faire parvenir au général d'Aurelle les nouvelles qui nous viendraient de l'action. Le matin, un officier que j'avais envoyé, vit prendre Montmartre, aussitôt il vint nous apprendre que tout était pris, qu'on avait mené cette affaire rondement; qu'il n'y avait eu qu'un seul homme tué; en somme, qu'on n'avait éprouvé que très-peu de difficultés.

Je me fis répéter une seconde fois cette nouvelle; je montai à cheval et courus chez le général Vinoy pour lui apprendre la prise de Montmartre par les troupes, sans coup férir. Je retournais à la place Vendôme; là je trouvai un autre officier qui revenait des buttes, et qui m'annonça que tout était perdu; que les troupes avaient été envahies par la population, qu'elles avaient fraternisé avec les insurgés; qu'on avait tiré sur le général Susbielle, et que c'était fini, que l'insurrection était maîtresse du terrain, qu'elle restait en possession des canons. Je retournai chez le général Vinoy pour lui annoncer cette triste nouvelle.

A la nouvelle de cet événement, le général Vinoy est monté à cheval, pour se porter sur les lieux même. En rentrant à la place Vendôme nous avons trouvé la place envahie par les troupes qui redescendaient, nous leur avons fait rebrousser chemin. Nous avons trouvé des gendarmes qui rentraient avec leurs officiers; au milieu de cette débâcle générale nous n'étions pas fâchés d'être sauvegardés par la gendarmerie. Je me rendis donc chez le général Soumain, qui commandait la place, et je lui demandai, puisque les troupes étaient sous ses ordres, de laisser les gendarmes sur la place Vendôme jusqu'au soir. Il les y autorisa, et ces gendarmes sont restés jusqu'au dernier moment sur la place Vendôme, où étaient rassemblées deux ou trois portions des bataillons de la garde nationale.

Lorsque j'eus la certitude que les pièces de Montmartre avaient été reprises par les insurgés, et que c'était bien un fait accompli, j'ai sollicité du chef d'état-major, le commandant Roger du Nord, des ordres pour me rendre sur différents points de Paris où nous avions réuni des bataillons, afin de voir s'il n'y avait pas moyen de tenter un dernier effort pour garder la ligne des boulevards; seul moyen que je croyais possible pour empêcher l'insurrection de se propager; je voulais faire un nouvel appel aux commandants des bataillons sur lesquels on croyait encore pouvoir compter. Cet ordre reçu, je remontai à cheval et j'allai depuis le boulevard Malesherbes jusqu'à la mairie du 9e arrondissement et même jusqu'à Saint-Laurent, où nous avions un piquet, et de là jusqu'à la caserne du Prince-Eugène. Je dis aux gardes nationaux qu'ils savaient ce qui s'était passé à Montmartre, et j'essayai de leur faire comprendre combien il était nécessaire de s'opposer à un pareil mouvement; j'ajoutai qu'il ne s'agissait plus d'un changement de général, que le mouvement était plus grave, qu'il s'agissait en ce moment de savoir si les honnêtes gens seraient remplacés par les coquins; qu'en conséquence je les engageais à faire sortir tous les gardes nationaux de leurs quartiers respectifs, afin de s'opposer au passage des bataillons de Montmartre, lorsque la nuit serait venue. Quelques-uns discutaient; une partie fut de mon avis et promit de prendre des dispositions pour que la ligne des boulevards ne fût pas occupée la nuit par les insurgés.

Le général d'Aurelle rentra vers 4 heures à la place Vendôme, fit appeler son chef d'état-major le commandant Roger, du Nord, le colonel marquis de Corteya et moi. Il nous demanda notre avis sur ce qui se passait. Il savait que

nous connaissions beaucoup Paris, et c'est pour cette raison qu'il voulait nous consulter. Son intention était de rentrer à son état-major et d'y attendre l'émeute ; nous fûmes d'un avis unanime pour lui dire que si nous restions ainsi, on ne nous tuerait peut-être pas, mais que nous serions traînés dans les ruisseaux par les gens de Belleville et de Montmartre ; qu'à Paris les révolutions se faisaient en un quart d'heure, et que nous avions bien l'air de marcher vers une révolution. Il prit alors le parti de donner sa démission et la fit écrire, séance tenante. Le général retourna ensuite au Gouvernement et me donna rendez-vous pour 8 heures du soir, au Cours-la-Reine chez le commandant Roger.

Avant d'aller retrouver le général, je voulus lui porter quelques nouvelles de la place Vendôme. Je me rendis donc à cette place; et afin de mieux voir, je montai sur un siége. La place était complétement envahie ; le bataillon peu nombreux qui la gardait depuis le matin avait déclaré que, si l'on voulait occuper la place sans en avoir reçu l'ordre, il tirerait. Les gens de Belleville leur disaient : « ne tirez pas; nous ne voulons pas nous battre », ils cherchaient à parlementer.

On laissa passer une députation qui vint à l'état-major général demander qu'on laissât les bataillons de Montmartre prendre possession de l'hôtel; le major de place et les officiers d'état-major présents s'y opposèrent; on convint d'aller prendre les ordres du général d'Aurelle, et le capitaine de Villiers, son officier d'ordonnance, partit pour le Cours-la-Reine ; il revint avec une lettre adressée au commandant Barie du premier bataillon qui l'engageait à se retirer; le général ayant reçu l'ordre de se replier sur Versailles avec les troupes du général Vinoy.

Nous avons fait évacuer la place Vendôme; nous avons fait partir tous les gendarmes par la rue de Rivoli, et les bataillons de l'émeute sont seulement alors entrés sur la place.

En quittant le général et le commandant Roger, du Nord, on nous assigna un rendez-vous pour la nuit, mais les circonstances ne permirent pas au général et au chef d'état-major d'y venir et après avoir attendu nous partîmes pour Versailles nous mettre aux ordres du Gouvernement, où nous avons organisé les bataillons de volontaires qui ont eu l'honneur de rentrer à Paris dans l'état-major du Maréchal de Mac-Mahon.

**M. le Président.** — Nous vous remercions de votre déposition, vous voudrez bien nous faire passer vos notes.

**M. Baudouin de Mortemart.** — Bien volontiers, M. le Président.

J'ajouterai, pour me résumer en terminant, que les causes principales des événements du 18 mars sont faciles à donner; elles sont dans l'armement précipité des gardes nationaux du département de la Seine par des commissions d'arrondissement, agissant sous l'impulsion des municipalités, et dans un but politique évidemment étranger à l'intérêt de la défense de Paris. Ces commissions n'ont observé ni l'esprit, ni le texte des instructions ministérielles; ainsi, bien loin de s'astreindre à ne porter sur les rôles que des hommes inscrits sur les listes électorales, elles ont recensé, sans exception, tous les individus qui se présentaient, fussent-ils des étrangers, des gens sans aveu et même des repris de justice et des forçats libérés. Ces commissions n'avaient évidemment d'autre but que celui de créer une armée au service du parti socialiste. Tous les esprits sensés et les amis de l'ordre se préoccupaient à bon droit, d'un armement aussi formidable, et on se demandait avec anxiété comment on pourrait s'y prendre un jour pour parvenir à faire réintégrer ces armes dans les magasins de l'État. Il était de toute évidence que le parti socialiste, appuyé de la connivence des municipalités qui s'étaient organisées à la suite de la révolution du 4 septembre, avait exploité les malheurs de la patrie pour se créer une armée puissante, uniquement en vue d'assurer son triomphe. Pour en avoir la preuve, il suffit d'examiner la composition de ces municipalités et les noms des individus qui ont été élus pour commander les 194 bataillons organisés en vertu de la circulaire du 6 septembre. Ces deux listes nominatives contiennent à cet égard les renseignements les plus précis. On ne doit donc pas s'étonner, qu'à la suite de la capitulation qui désarmait l'armée et la garde mobile pour laisser entre les mains de la garde nationale 340,000 fusils, plus de 1,200 pièces d'artillerie, des munitions et un matériel de guerre immenses, le parti socialiste se soit empressé de s'emparer du pouvoir et de réaliser un programme arrêté depuis longtemps. A la fin, le parti de l'ordre n'avait aucun moyen matériel pour arrêter ce mouvement; l'autorité supérieure et la garde nationale en particulier étaient également impuissantes pour y opposer

une digue. Il serait donc souverainement injuste de vouloir les en rendre solidaires à un degré quelconque, et, je le répète, les désastres dont Paris a été le théâtre n'ont eu certainement d'autre cause que la précipitation avec laquelle le Gouvernement a ordonné l'armement général de la garde nationale, en confiant l'exécution de cette grave mesure à des municipalités en totalité choisies parmi les membres les plus avancés de l'opposition radicale et des sociétés secrètes.

(Séance du 18 août 1871).

# ANNEXES

## A LA DÉPOSITION DE M. BAUDOUIN DE MORTEMART.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL
DES
GARDES NATIONALES.

*Garde nationale de Paris* (insurrection).

Bataillons adhérents au Comité central au 18 mars.

| Bataillons. | Arrondissements | Bataillons. | Arrondissements | Bataillons. | Arrondissements | Bataillons. | Arrondissements | Bataillons. | Arrondissements |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 8e | 76 | 20e | 127 | 15e | 174 | 20e | 219 | 11e |
| 2 | 8e | 80 | 20e | 130 | 11e | 178 | 15e | 220 | 18e |
| 3 | 8e | 81 | 15e | 131 | 15e | 179 | 19e | 221 | 8e |
| 4 | 8e | 82 | 15e | 132 | 22/17 | 180 | 20e | 224 | 19e |
| 15 | 7e | 86 | 3e | 135 | 20e | 181 | 2e | 226 | 4e |
| 21 | 5e | 87 | 3e | 138 | 11e | 182 | 4e | 228 | 9e |
| 27 | 20e | 88 | 3e | 140 | 11e | 190 | 11e | 229 | 9e |
| 28 | 22e | 89 | 3e | 141 | 11e | 192 | 11e | 230 | 19e |
| 30 | 20e | 91 | 17e | 143 | 10e | 194 | 20e | 232 | 20e |
| 38 | 16e | 92 | 2e | 144 | 3e | 195 | 20e | 234 | 20e |
| 55 | 3e | 96 | 4e | 145 | 3e | 197 | 19e | 235 | 22e |
| 57 | 11e | 100 | 2e | 150 | 4e | 200 | 12e | 236 | 11e |
| 58 | 11e | 101 | 13e | 151 | 5e | 201 | 20e | 237 | 11e |
| 59 | 5e | 102 | 13e | 155 | 17e | 206 | 20e | 239 | 3e |
| 60 | 5e | 105 | 7e | 156 | 15e | 207 | 17e | 240 | 20e |
| 63 | 20e | 109 | 10e | 159 | 20e | 208 | 20e | 241 | 11e |
| 64 | 18e | 110 | 10e | 160 | 5e | 209 | 11e | 244 | 17e |
| 65 | 11e | 114 | 19e | 161 | 5e | 210 | 12/21 | 248 | 5e |
| 67 | 11e | 117 | 9e | 165 | 15e | 211 | 11e | 250 | 6e |
| 69 | 8e | 118 | 5e | 167 | 10e | 212 | 4e | 257 | 17e |
| 71 | 8e | 119 | 5e | 170 | 10e | 213 | 11e | 260 | 8e |
| 72 | 16e | 120 | 13e | 172 | 20e | 214 | 13e | 261 | 18e |
| 74 | 20e | 121 | 21/12 | 173 | 20e | 218 | 20e | | |

## GARDE NATIONALE

# DÉFENSE

ÉTAT DE SITUATION DES MUNITIONS EN MAGASINS, *à la date du 10 mars*

| NATURE DES RECETTES ET CONSOMMATIONS DEPUIS LA DERNIÈRE SITUATION. | CARTOUCHES POUR ARMES SE CHAR- CHASSEPOT. | CARABINE à tabatière. | FUSIL à tabatière. | REMINGTON |
|---|---|---|---|---|
| **Poudrières des Secteurs.** | | | | |
| Il existait d'après la dernière situation, 1er secteur, nous avise par lettre, en date du 8 mars, que ses poudrières sont entièrement évacuées. | » | » | » | » |
| Reçu du dépôt central du Prince-Eugène, 2e secteur, nous fait connaître, par situation du 6 mars, qu'il n'a plus aucun dépôt de cartouches | » | » | » | » |
| Reçu du dépôt central de l'École d'état-major, 3e secteur (1) | 38,361 | 13,536 | 585,883 | » |
| Reçu du . . .e secteur, suivant ordre supérieur, 4e secteur (4) | » | » | » | » |
| *Reversé en magasin par les bataillons en bon état, 5e secteur | 17,591 | 468,702 | 946,962 | » |
| *Reversé en magasin par les bataillons, avarié ou dépaqueté (2), 6e secteur | 215,712 | 180,774 | 995,210 | » |
| 7e secteur | 26,438 | 61,243 | 453,651 | » |
| 8e secteur (3) | 63,900 | 338,538 | 741,200 | » |
| 9e secteur | 6,552 | 6,000 | 1,490,503 | 9,960 |
| Dépôt du Panthéon | 354,362 | 1,535,200 | 6,101,279 | 92,240 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 722,916 | 2,603,993 | 11,314,188 | 102,200 |

* Indiquer les numéros des bataillons.

(1) Le 3e Secteur nous fait savoir que le chiffre indiqué de 2,125,728 cartouches, est de beaucoup supérieur au chiffre réel des existences en magasins ; tous les jours de nouveaux pillages ont malheureusement lieu dans ses poudrières, pillages dont l'importance n'a pas encore pu être constatée.

(2) Les poudrières du 6e secteur, ayant dû être évacuées par ordre supérieur, ont été transférées et sont encore au manége de l'École militaire.

(3) Depuis le départ du contre-amiral Méguet, commandant en chef le 8e secteur, le service des munitions a été complétement négligé dans ce secteur; il y a lieu de procéder à un recensement exact des poudrières du 8e secteur, avant de pouvoir affirmer le chiffre de 2,490,532 cartouches.

(4) Le 4e secteur, par sa situation du 6 mars, nous avise qu'il lui a été pillé 1,592,637 cartouches.

DE LA SEINE.

# DE PARIS.

**1871**, *dans les poudrières des secteurs et le dépôt du Panthéon.*

| GEANT PAR LA CULASSE. | | | CARTOUCHES POUR ARMES SE CHARGEANT PAR LA BOUCHE | | | | | TOTAUX. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SNIDERS. | MANCEAU. | | A BALLE conique pour carabine rayée de chasseurs. | A BALLE conique pour fusil d'infanterie, de dragons et mousqueton rayés. | A BALLE sphérique pour fusil d'infanterie de dragons et mousqueton lisses. | BALLE Nessler spéciale pour armes lisses, | pour pistolets de gendarmerie. | |
| » | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | » | » | » | » | » | » | » | |
| » | » | » | 53,156 | 854,140 | 640,652 | » | » | (1) 2,185,728 |
| » | » | » | » | 63,320 | 131,600 | » | » | (4) 194,928 |
| 22,960 | » | » | 15,168 | 795,598 | 340,336 | » | » | 2,607,267 |
| 14,610 | » | » | » | 595,060 | 119,870 | » | » | 2,121,238 |
| » | » | » | » | 553,820 | 319,810 | » | » | 1,414,792 |
| 2,400 | » | » | 45,890 | 874,014 | 424,590 | » | » | (3) 2,490,532 |
| » | 19,764 | » | » | 767,417 | 395,740 | » | » | 2,695,936 |
| 508,408 | 16,800 | » | 345,808 | 4,161,779 | 2,561,400 | 1,006,686 | 9,359 | 16,593,321 |
| 548.378 | 36,564 | » | 360,472 | 8,665,148 | 4,933,828 | 1,006,686 | 9,359 | 30,303,732 |

A l'Etat-major général, le 10 mars 1871.

*Le Chef d'escadron d'état-major, Directeur adjoint du service des munitions,*

H. JESSON.

# DÉPOSITION

DE

# M. LAVIGNE

**M. le Président.** — Que savez-vous sur le Comité central de la garde nationale?

**M. Lavigne.** — Pour moi, ce comité n'existait pas avant le 8 février et voici sur quoi je base mon opinion.

Après la capitulation, je fus porté candidat aux élections qui eurent lieu le 8 février. Un comité électoral s'organisa dans la garde nationale (2 délégués par bataillon). Je fus appelé devant ce comité purement électoral, et par suite, parfaitement légitime; je m'y rendis. Plus tard, après les élections, j'appris que ce comité, dont le bureau s'était successivement transformé en prenant des teintes de plus en plus accentuées, continuait à se réunir, et je reçus avis de lui envoyer des délégués de bataillons.

Voulant connaître le but de ces réunions qui dès lors prenaient un caractère illégal, je m'y rendis et je pus constater le mauvais esprit qui avait envahi ce comité et le dominait complétement en ce moment.

Il ne s'agissait toutefois encore, que d'interdire aux Prussiens l'entrée de Paris. Je n'y retournai plus.

Voilà, selon moi, l'origine du Comité central de la garde nationale. Une autre preuve vient me confirmer dans cette opinion.

Le 26 février, jour où les Prussiens devaient entrer dans Paris, je fus éveillé au milieu de la nuit. Un homme m'apportait l'ordre suivant : « Le président du Comité central : Les bataillons sont prévenus, etc. Signé : Court. Un cachet porte ces mots : 88e bataillon de la garde nationale, mairie du Temple. Il y a une mar« que : (E. C).

Bien entendu, je déclinai cet ordre, et sans sortir de mon lit, je répondis au messager que si j'avais un conseil à donner aux bataillons insurgés, c'était de se disperser.

C'est, en effet, ce qu'ils firent sans difficulté.

Mais de l'examen attentif de l'ordre, des cachets qu'il porte, etc., résulte pour moi ce fait que le comité n'avait encore ni cachet, ni président, en un mot, pas d'organisation réelle.

De plus, quoiqu'il fût parfaitement illégal, à cette date, 26 février, on n'y agitait encore que la question de savoir si on devait ou non continuer la guerre.

Je crois pouvoir affirmer que l'origine du Comité central est telle que je l'ai dite dans le récit que je viens de faire.

Avant le 18 mars, je n'ai reçu aucun ordre autre que l'ordre ci-dessus.

**M. le Président.** — Pendant le siége, les comités d'armement, de vigilance, dans les mairies, n'exerçaient-ils pas une influence réelle sur la garde nationale comme sur les municipalités ?

**M. Lavigne.** — Pour le comité d'armement, aucune, ainsi dans le XVIe arrondissement. Ce comité, bien que très-pernicieux en principe, à cause de l'ingérence des autorités civiles dans les affaires militaires, n'a eu assurément, au point de vue politique, aucune influence mauvaise. La lecture des noms qui le composaient suffit pour s'en convaincre.

En voici la liste :

MM. Henri Martin, maire. Historien.
Marmottan, adjoint. Médecin.
Chaudet, adjoint. Boulanger.
Hersent, capitaine au 72e bataillon,

Heurtaut, capitaine au 38e bataillon.
Racine, capitaine au 72e bataillon.
Desnoyers, capitaine au 38e bataillon.
Signard, sous-chef au ministère des finances.
Seveste, architecte.
Jouve, professeur.
Descartes, artiste peintre.
Gaucher, ingénieur.
Delasalle, ingénieur.
Richard, ingénieur.
Odier, chef de bataillon. (Vétérans.)
Lavigne, chef de bataillon au 38e bataillon.
Brancion, chef de bataillon au 72e bataillon.

Quant au comité de vigilance, dans le XVIe arrondissement, il se composait de quelques ouvriers, en apparence inoffensifs, délégués presque tous par l'Internationale, et purement tolérés par la municipalité dans l'antichambre de la mairie.

Ils n'ont jamais, que je sache, été employés qu'à des distributions ou corvées de bienfaisance, et n'ont jamais pris part aux délibérations. S'ils ont exercé une surveillance, elle n'a certainement pas eu lieu ouvertement.

Avant la fin du siége, d'ailleurs, je crois me rappeler (j'étais alors aux avant-postes; à la boucle de la Marne), que le bureau de ce comité, dans l'antichambre de la mairie, n'existait plus.

Il n'est pas impossible, néanmoins, qu'il n'ait eu une influence occulte du moins sur certains officiers de ces bataillons, auxquels la violence de leur langage, dans les réunions publiques, avait conquis une triste popularité.

Ce qui pouvait le faire croire, c'est que sans mot d'ordre apparent, les dernières élections qui ont eu lieu dans les bataillons, n'ont guère porté que sur des hommes placés dans cette situation.

**M. le Président.** — Avant le 18 mars, n'y avait-il pas de patrouilles circulant par les ordres du Comité central ?

**M. Lavigne.** — Non seulement, avant le 18 mars, mais, même après, jusqu'au 30 mars, veille du jour où j'ai dû cesser toute résistance, je puis affirmer qu'aucune patrouille étrangère n'a circulé dans mon arrondissement. J'avais constamment au moins deux compagnies de piquet sous les armes, et toute patrouille signalée eût immédiatement été cernée ou repoussée. On verra, par la suite, que les fédérés avaient des raisons pour ne pas ainsi oser se hasarder chez nous.

**M. le Président.** — Que s'est-il passé dans le XIVe arrondissement le 18 mars?

**M. Lavigne.** — Le 18 mars, j'ai attendu en vain des ordres. Je n'ai rien reçu ni vu personne. Le 19, inquiet à juste titre d'un pareil silence, je me rendis au secteur et j'appris avec un étonnement mêlé d'une indignation légitime, que le lieutenant-colonel d'état-major de la garde-nationale, ainsi que le chef d'escadron, l'avaient subitement quitté, sans même prendre le temps ni la peine de m'informer de leur départ.

Je m'installai alors en permanence au secteur, où je me rencontrai avec le commandant du 72e bataillon, M. Bouteiller.

On comprendra dans quelle situation nous laissait le départ des officiers du secteur. Elle s'aggrava encore, en ce sens, que sous prétexte que j'étais nommé colonel par le Gouvernement, et non élu, M. Bouteiller, commandant du 72e bataillon, ne voulut pas reconnaître mon autorité, soutenu en cela par la municipalité représentée alors à Passy, par le second adjoint, M. Chaudet (boulanger). J'eus plus tard l'explication de ce fait, lorsque je vis la municipalité signer la transaction avec le comité, et MM. Chaudet et Bouteiller portés candidats. M. Bouteiller, nommé par le comité chef du secteur, n'était désigné à la municipalité que sous ce titre.

Quoi qu'il en soit, voulant avant tout organiser la résistance, j'évitai d'insister sur ce point et je résolus d'agir pour le mieux. On va voir, qu'en dépit des oppositions ouvertes ou occultes, j'y parvins dans une certaine mesure.

Après le départ des troupes, une chose me sembla dominer la situation : conserver à un retour offensif l'importante position stratégique du Trocadéro, et à l'évacuation du nombreux matériel laissé en arrière les portes communiquant avec Versailles.

Ne recevant pas d'ordres, et n'ayant été informé que par les affiches ou indirectement de la nomination de l'amiral Saisset, je distribuai mes postes dans ce but ; mais bientôt j'appris que le 72e bataillon, sur lequel, en définitive, je n'exerçais aucun commandement, s'était laissé reprendre la porte de Saint-Cloud.

La reprendre de vive force, il n'y fallait pas y songer. J'eus alors recours à une surprise qui me réussit.

Dans la nuit du 24, accompagné de M. le lieutenant de vaisseau de Montebello, mon officier d'ordonnance, j'allai faire une ronde dans la partie occupée, pour reconnaître la position. Je comptais sur le désordre qui régnait chez les insurgés.

En effet, ils me prirent pour un de leurs chefs. (Ils en changeaient tous les jours). Je visitai les postes, j'appris qu'ils manquaient de cartouches et je vis en même temps quelques fautes commises dont il était facile de profiter.

Dès lors, mon parti fût pris. J'envoyai Montebello mettre en marche les compagnies de la porte d'Auteuil et celles qui se réunissaient pour prendre la garde ; j'en fis autant moi-même à Passy, en échelonnant convenablement les heures de départ, et, vers neuf heures du matin, six compagnies du 38e bataillon et trois du 72e, arrivant par des routes différentes, sans même savoir où elles allaient, cernaient dans le Point-du-Jour les 178e et 82e bataillons insurgés.

Les petits postes rapidement enveloppés se rendirent facilement, mais ce ne fut que vers deux heures de l'après-midi, après avoir vu que les bataillons envoyés à leur secours n'avaient pu forcer le viaduc du chemin de fer, fortement gardé et barricadé, ainsi que le pont de Grenelle, que le gros des bataillons consentit à abandonner le poste.

Je fis alors rouvrir les portes à la grande joie du quartier.

Pendant ce temps, le capitaine de la 3e compagnie du 38e bataillon, de garde à la porte Dauphine, avait fait surveiller par mes ordres la porte Maillot, et le lieutenant Carrière m'envoyait au secteur une dépêche m'annonçant qu'avec du renfort il pouvait s'en emparer.

En mon absence, cette dépêche fut remise au commandant du 72e, qui envoya sa compagnie de piquet. La porte fut rendue sans difficulté et remise au 33e bataillon, qui, voyant notre succès, se déclara prêt à se rallier à nous.

Ainsi, le 24 au soir, non-seulement nous avions conservé nos portes, mais encore nous en avions repris deux des plus importantes, et entraîné avec nous un nouveau bataillon.

J'envoyai un officier prévenir de ce résultat l'amiral Saisset. Cet officier ne put voir que M. le lieutenant de vaisseau, Clément, son chef d'état-major ; et, pendant la nuit, je pus faire des rondes à cheval de la Seine à la porte Maillot, et constater le bon esprit du bataillon qui venait de se rallier à nous, le 33e.

Malheureusement, le lendemain, M. le lieutenant de vaisseau, Mignard, m'apportait officieusement, de la part de l'amiral, l'ordre, que je reçus officiellement depuis, de cesser toute résistance.

C'était le premier ordre que je recevais, car j'affirme que, contrairement à ce que l'amiral a dit à la Chambre, le 38e bataillon n'a jamais refusé de descendre dans Paris, et cela, pour une bonne raison, c'est qu'il n'en a jamais reçu l'ordre.

Le premier, le seul ordre que j'aie jamais reçu, a été de cesser la résistance, alors que je venais d'obtenir un succès qui avait donné à nos bataillons une confiance du meilleur augure.

Le lendemain de la lettre de l'amiral Saisset, la désorganisation commença dans nos bataillons. Deux fois je me rendis à Versailles auprès de M. Thiers, pour lui demander du secours, lui affirmant que je pourrais conserver cette partie de Paris.

Je ne pus l'obtenir. Je demandai alors une note de lui, désavouant la lettre de l'amiral Saisset ; il m'autorisa bien à affirmer aux bataillons fidèles qu'il regrettait la décision prise, mais ne voulut pas me donner d'ordre écrit.

Je rentrai alors à Paris, et à force d'obstination, je parvins à maintenir ouvertes, jusqu'au 31, les trois portes de Passy (Les 33e et 72e bataillons s'étaient encore laissé reprendre les porte Maillot et de Saint-Cloud.)

Condamné à mort et traqué chaque nuit dès que je sortais de mes postes, il me fut bientôt impossible de compter, même sur mon bataillon, dont les compagnies, privées de la solde, ne fournissaient presque plus personne.

Enfin, dans la nuit du 30 au 31, des bataillons fédérés envahirent l'arrondissement et les quelques hommes restés aux portes, durent se retirer.

Grâce à un stratagème, je parvins encore à faire ouvrir les portes et je sortis de Paris pour tenter un dernier effort auprès du Président, et l'avertir surtout du danger que couraient les forts d'Issy et de Vanves.

Arrivé à pied à Versailles, je ne pus voir M. Thiers que le lendemain, et je compris bien vite que toute insistance était inutile. Je restai dès lors à Versailles et me mis aux ordres de l'état-major.

En résumé, ma conviction formelle est qu'il était possible, après le 18 mars, de conserver non-

seulement les forts, mais encore l'importante position stratégique du Trocadéro.

Depuis, j'ai été nommé commandant supérieur des XV[e] et XVI[e] arrondissements et, lors des opérations du siége, attaché sur ma demande à l'état-major du général Bruat (division des marins). J'ai pris part à toute la reprise de Paris, jusqu'au dernier jour de l'insurrection (pont d'Austerlitz, La Roquette, Père-Lachaise).

**M. le Président.** — Comme colonel, quels bataillons commandiez-vous ? Quelle différence y avait-il entre l'esprit des anciens et des nouveaux bataillons de la garde nationale?

**M. Lavigne.** — Mon régiment était formé des 38[e], 47[e] bataillons anciens et des 81[e] et 226[e] nouveaux.

Au point de vue militaire, j'ai toujours trouvé les bataillons nouveaux plus faciles à manier et plus disciplinés que les anciens, qui étaient toujours occupés à discuter les ordres. Seulement, il fallait que ces bataillons d'ouvriers sentissent à leur tête un ancien officier habitué au commandement.

Je n'ai eu, du reste, qu'à me louer de mes quatre bataillons. Très-braves au feu, ils ont, à la boucle de la Marne, pendant toute la fin du siége, tenu sous un feu d'artillerie très-vif et très-rapproché, la position la plus avancée de la défense de Paris.

Jamais je n'ai entendu une plainte, et lorsqu'il a fallu évacuer, à la capitulation, le poste qu'ils avaient si bien défendu, ces braves gens pleuraient de rage. J'ai eu toutes les peines du monde à les calmer.

Au point de vue des exercices si difficiles à obtenir de la garde nationale, je puis certifier un fait; c'est que, moins de quinze jours après sa formation, le 33[e] régiment faisait au Champ-de-Mars, avec ses quatre bataillons, une des manœuvres les plus compliquées de l'école du régiment, les carrés obliques.

A mon avis, si la garde nationale avait été mise, dès le début, sous les ordres du ministre de la guerre, si on ne lui avait pas donné des généraux civils pendant la guerre, quand à la paix on la mettait sous le commandement d'un des généraux les plus rigides de l'armée; si, enfin, on lui avait donné un état-major sérieux et militaire, à mon avis, dis-je, la garde nationale fût devenue rapidement une force militaire puissante.

Il eût fallu aussi faire sortir des murs les régiments et les cantonner.

L'élection des chefs a également été fort nuisible, moins par les chefs qu'elle a donnés, que parce qu'elle enlevait à ces chefs toute autorité morale.

Le soldat qui nomme un chef a de la peine à ne pas le considérer comme un mandataire; il se croit par suite en droit de lui demander des comptes. De là à discuter les ordres, il n'y a qu'un pas. Or, discuter les ordres, entraîne naturellement l'idée de ne pas les exécuter si on les désapprouve. On devine le reste.

A mon avis, l'attitude des bataillons partisans de l'ordre au 18 mars est toute dans ce fait.

Les gardes nationaux de ces bataillons ne marchaient plus que lorsque leurs chefs élus pouvaient leur dire où on allait; et encore, dans ce cas, la discussion s'engageait et on restait les bras croisés.

Il faut dire toutefois que ces bataillons étaient presqu'entièrement désorganisés par le départ des personnes qui, dès la levée du blocus, s'étaient empressées d'aller en province retrouver leurs familles, leurs affaires, leurs propriétés.

Enfin, à ces causes dissolvantes, il convient d'en ajouter une autre, sur laquelle il n'y a qu'un cri dans la garde nationale, cause dont ont souffert bien vivement, surtout ceux de nous qui avaient été militaires; cette cause, c'est l'insuffisance inouïe de l'état-major de la garde nationale.

Dans sa formation, on avait certainement oublié le principe déjà connu, mais dont les Prussiens nous ont malheureusement fait sentir la vérité; c'est qu'il n'est pas de fonctions qui exige plus de connaissances et d'habitude de la vie militaire, que celle d'officier d'état-major.

Après le 18 mars, les 38[e] et 47[e] bataillons ont servi la cause de l'ordre; le 81[e], après avoir chassé son commandant, un brave militaire, M. Jolivet, a marché en partie avec la Commune.

Le 226[e], composé des employés de l'octroi, avait été dissous dans les premiers jours de février.

Je dois citer ici un nouveau fait à l'éloge du 38[e], pendant la Commune.

En quittant Passy, j'avais, le 31 mars, laissé des instructions écrites; et de Versailles je pus encore, à de rares intervalles, envoyer des communications verbales.

Dans le sens de ces instructions, un sous-

lieutenant d'une de mes meilleures compagnies pe l'ordre, M. Wery, de la 3e compagnie, avait formé un noyau auquel vinrent rapidement s'ajouter tous les hommes dévoués du quartier. Il obtint de faire le service intérieur de l'arrondissement et de ne jamais aller même au rempart.

Ce fut à lui que Laporte s'adressa quand il dut livrer la porte Dauphine; il voulut placer ce jour-là cette compagnie au rempart.

Malheureusement, je n'avais été avisé de rien; par suite, la compagnie non plus, et, craignant une ruse pour la forcer de faire le service du rempart, la compagnie refusa. De là, l'insuccès.

Quoi qu'il en soit, c'est à cette compagnie que l'on doit d'avoir, pendant la Commune, empêché le pillage et le désordre dans cette partie de l'arrondissement.

Inutile d'ajouter qu'à peine les troupes entrées dans Paris, cette compagnie était sous les armes, prête à leur prêter main forte. Je puis certifier le fait, étant entré moi-même le premier à Passy, en tête des francs-tireurs du 5e corps, qui formaient l'avant-garde.

Comme complément de cette déposition, je demanderai à donner une explication relative à l'affaire des canons, à laquelle les bataillons du XVIe arrondissement ont été mêlés, ou plutôt à y annexer la lettre suivante adressée par moi, le 9 août dernier, à M. le commandant Gaveau, commissaire du Gouvernement au 3e conseil de guerre.

Cette lettre, à laquelle je regrette que M. le commandant Gaveau n'ait pas jugé à propos de répondre, rectifie certaines allégations erronées et place sous son véritable jour, la conduite des bataillons du XVIe arrondissement, pendant les douloureux événements auxquels nous avons assisté.

Paris, 9 août 1871.

*A M. le commissaire du Gouvernement, au 3e conseil de guerre à Versailles.*

Monsieur,

L'acte d'accusation lu par vous devant le conseil de guerre de Versailles, contient une erreur que, comme ancien colonel de la garde nationale du XVIe arrondissement, je crois devoir vous signaler.

« Le 27 février, dites-vous, sous prétexte » d'enlever aux Prussiens un nombre considé» rable de canons laissés dans la zone que de» vait occuper l'ennemi, les meneurs s'en em» parent et les conduisent sur les buttes Mont» martre où ils les établissent en batterie. »

Permettez-moi, monsieur, de rectifier les faits.

Les canons laissés dans la zone que devaient occuper les Prussiens étaient au nombre de 53.

Ils ont été enlevés, non par les meneurs, mais bien par les bataillons du XVIe arrondissement, qui, à défaut de chevaux, se sont attelés aux pièces plutôt que de les voir aux mains de l'ennemi, et cela, d'accord avec la municipalité, qui, certes, s'est trop énergiquement affirmée dans les circonstances difficiles que nous avons traversées plus tard pour pouvoir être suspectée.

Ensuite, ces canons n'ont pas été conduits à Montmartre, mais dans un lieu désigné d'avance par l'état-major de la garde nationale, au parc Monceaux, où les attendait un chef d'escadron d'état-major, et où ils sont restés sous la garde des détachements des bataillons et sous la protection des troupes campées dans le parc.

Enfin, après le départ des Prussiens, ces canons ont été tous, *sans exception*, remis à l'artillerie qui les a fait enlever par ses attelages, les uns, au parc Monceaux, les autres, au Ranelagh où les avaient ramenés les hommes de bonne volonté des bataillons.

Ces faits sont confirmés par le *Journal officiel* de l'époque, et je tiens à votre disposition plusieurs pièces à l'appui.

J'espère donc, monsieur, que vous voudrez bien rendre hommage à la vérité, en rectifiant une phrase qui confond, avec les meneurs, de braves gens pleins de zèle et de patriotisme.

Déjà la garde nationale du XVIe arrondissement a été accusée à tort d'avoir refusé de descendre dans Paris, le 18 mars, alors qu'elle est restée plusieurs jours absolument sans ordres; elle ne peut vraiment pas laisser passer sans mot dire cette série d'erreurs qui tendraient, à la longue, à dénaturer sa conduite. Elle en a d'autant plus le droit que les bataillons dont il s'agit ici sont ceux qui, quelques jours plus tard, abandonnés de tous, luttaient jusqu'au 1er avril contre la Commune, reprenaient aux bataillons dissidents et maintenaient ouvertes, par leur résistance opiniâtre, les seules portes de Paris par lesquelles pouvait s'effectuer, soit un retour offensif, soit l'évacuation des isolés de l'armée et de l'énorme matériel laissé en arrière.

Les 38e et 72e bataillons ont tenu seuls, douze jours après le départ des troupes, alors que tous désespéraient, et ne se sont dispersés qu'après avoir perdu toute chance de secours, et avoir attendu plusieurs jours en vain, la révocation de l'ordre qui enjoignait de cesser toute résistance.

Croyez-vous donc que s'ils eussent eu des canons, ils les eussent menés à Montmartre?

Veuillez agréer, etc.

H. LAVIGNE,
Ex-lieutenant-colonel
de la garde nationale.

(Séance du 18 août 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. OSSUDE

**M. Ossude.**—Messieurs, pour moi l'insurrection du 18 mars doit être attribuée, presque absolument, à la mollesse, au manque d'énergie des membres du Gouvernement de la défense nationale.

Je ne vous citerai que les faits dont j'ai été témoin : j'ai assisté aux drames des 31 octobre et 22 janvier; j'ai été condamné à mort, obligé de me réfugier à Versailles. J'ai été nommé par le général Vinoy, prévôt du 7e arrondissement, il m'est passé quelques insurgés par les mains et j'ai fait des études sur les causes de l'insurrection; je crois vous apporter des faits que vous ignorez jusqu'à présent.

**M. le Président.** — Veuillez nous parler principalement de ce qui est relatif au 18 mars, nous connaissons l'affaire du 31 octobre et celle du 22 janvier.

**M. Ossude.** — Il doit y avoir des faits que vous ignorez.

Le 31 octobre, j'étais dans le cabinet de M. Arago; il y avait très-peu de témoins, il y avait M. Béquet; c'est moi qui ai porté l'ordre de battre le rappel, et M. Arago m'a dit: «C'est la guerre civile,» quand j'ai répondu: «non, je vais faire venir quelques bataillons de la garde nationale.» Il me répliqua: «je ne peux pas donner d'ordre écrit.»

Grâce à la connaissance que j'avais des lieux, je pus sortir de l'Hôtel-de-Ville et porter à l'état-major l'ordre de battre le rappel. J'y trouvai M. de Mortemart qui me crut et le rappel fut battu. J'allai à la mairie du 7e arrondissement; le maire refusa d'abord de faire battre le rappel, mais il se décida ensuite.

Quelques compagnies arrivèrent et vous savez comment cela s'est terminé.

Avant que j'aie été porter l'ordre de battre le rappel, M. Arago me recommanda d'aller à la Préfecture de police, dire à M. Adam, le préfet. « il est certain qu'on va envahir la Préfecture de police, gagnez du temps. » J'ai eu beaucoup du mal à pénétrer; je trouvai M. Poucher, je lui fis passer un mot par lequel je lui demandais une audience immédiate; il était avec quelqu'un. Ce quelqu'un que je vis sortir, était Raoul Rigault qui était venu pour s'emparer de la Préfecture de police. M. Poucher le reconduisait en lui disant: «demain, je vous remettrai la Préfecture.»—Rigault qui était alors commissaire du Gouvernement de la défense nationale, avait voulu s'emparer, au nom de la Commune, de la Préfecture de police. Le lendemain, je racontai ce fait et on me répondit: — « oui, nous le savons, mais c'est un vieux camarade de l'un de ces messieurs, on ne peut pas le faire arrêter. »

**M. le Président.** — Qui vous a fait cette réponse?

**M. Ossude.** — C'est M. Béquet, substitut du procureur de la République; M. Hérisson, toutes les personnes qui approchaient M. Jules Ferry, et un M. Salvador Bernard, qui était de la Commune, m'en ont dit autant.

Raoul Rigault n'a pas été inquiété, et cependant il est certain qu'il s'était emparé de la Préfecture de police, au nom de la Commune.

Le 22 janvier, c'est moi qui étais chargé par le général Malleroy d'organiser la défense nord de l'Hôtel-de-Ville du côté de la rue du Temple et des rues adjacentes.

A cinq heures du soir, on avait tiré; un adjudant-major avait été blessé et jusqu'à cinq heures, la rue du Temple n'était gardée que par un peloton de la garde républicaine. Le général me

chargea de la défense de ce point; je plaçai les mobiles et à sept heures le succès était complet, j'avais fait déménager les habitants à l'aide des mobiles du Finistère qui ne savaient pas le français, et du 17e bataillon de la garde nationale dont j'étais sûr. Le 227e bataillon est arrivé le soir; on a parlementé et quand il a vu que les mesures étaient bien prises, on a rétrogradé.

Ce que vous ne savez peut-être pas c'est que nous avons arrêté Cerisier, chef du 101e bataillon; il devait être fusillé ; c'est à l'intercession d'un membre du Gouvernement qu'il a dû de ne pas l'être. C'est lui qui avait commandé le feu; c'est lui qui, le 17 mai dernier a reçu de l'argent pour livrer une porte de Paris qu'il n'a pas livrée; c'est lui qui a fait assassiner les 17 dominicains d'Arcueil.

**M. le Président.** — Quel est le membre du Gouvernement auquel il a dû la vie.

**M Ossude.**—C'est à M. Ferry.

Si vous le permettez, je vais remonter plus haut, au 4 septembre, lors de l'organisation de la garde nationale.

J'ai été chargé de l'habillement, de l'armement et de la solde d'un certain nombre de bataillons. Vous savez comment a été enrôlée la garde nationale : il y avait des bourgeois, des ouvriers, des repris de justice. A ce moment, les coulisses de l'Hôtel-de-Ville étaient curieuses à voir. Il y avait des chefs dont l'élection était incompréhensible, ils arrivaient débraillés, faisaient du bruit, demandaient des armes et des vêtements; ils obtenaient ce que n'obtenaient pas les bons bataillons. Je vous citerai les *Vengeurs* de Flourens qui ont obtenu des chassepots, quand les bons bataillons n'en avaient pas. J'affirme qu'il n'a jamais été refusé quoi que ce soit aux bataillons de Belleville, de la Villette, de Montmartre. La solde était quelque chose de fantastique; il y avait des capitaines qui se faisaient des rentes en touchant la solde pour 1500 hommes, quand ils en avaient à peine 800, il y en a qui ont dû faire fortune.

Le 19 janvier, quelques bataillons de la garde nationale se sont parfaitement conduits. Des hommes ont été tués, le frère d'un de vos collègues, M. d'Estourmel a été tué dans une embuscade prussienne, mais pas un des bataillons de Belleville n'a donné; ils étaient en masse cachés derrière des haies. A tous ceux que j'ai rencontrés, j'ai demandé le numéro de leur bataillon pour éclairer ma religion et j'ai constaté que les bataillons de Belleville s'étaient cachés et n'avaient pas songé à se battre.

J'ai entendu dire souvent: «Si on s'était servi pendant le siége de ces bataillons qui se battent si bien pendant l'insurrection, que de choses on aurait pu faire!» C'est une erreur, ces bataillons ne se seraient pas battus, ils n'ont aucune espèce de patriotisme. Ils se sont battus, parce qu'on leur a inculqué depuis longtemps des idées de pillage ; ils s'imaginaient qu'ils pourraient être les maitres et ne plus travailler, mais quant à se battre par patriotisme, ils refusaient, ils en étaient incapables. Je pourrais vous citer le 227e, commandé par Martin, il est resté tout entier, toute la journée du 19, commandant en tête, caché dans des trous. On a même poursuivi l'adjudant-major pour avoir dit à ses hommes: « mais il pleut des balles, je n'ai jamais vu en Afrique un feu pareil, allons-nous en! » Eh bien le 227e s'est battu comme un enragé pendant l'insurrection.

**M. le marquis de Quinsonas.** — A quel endroit s'est-il battu ?

**M. Ossude.**— A Issy, à Bicêtre, à l'attaque de Meudon. Le 227e est monté à l'assaut très-courageusement, il a perdu, je crois, le quart de son effectif.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Ils ont été au fort d'Issy.

**M. de la Rochethulon.** — La composition de ce bataillon n'a-t-elle pas été modifiée? N'y est-il pas entré des francs-tireurs qui lui ont fait des cadres plus solides.

**M. Ossude.**— Cela s'est trouvé vrai pour le bataillon de Grenelle composé d'ouvriers de la maison Cail, il s'est renouvelé. Mais j'étais prévôt du 7e arrondissement, je les ai reconnus, ils faisaient partie du régiment de Crisenoy. J'avais passé l'inspection de l'armement de ce bataillon, j'ai reconnu les chefs et beaucoup d'hommes.

Le 22 janvier, j'ai arrêté Protot; il a été relâché le lendemain. J'ai été blessé dans cette soirée du 22 janvier par un insurgé que j'ai pris les armes à la main; il était pris en flagrant délit, il avait son fusil chargé et sa poche pleine de cartouches; je l'ai fait passer au conseil de guerre, vous ne devineriez jamais ce qu'il a eu : trois mois de prison. Le vent était à l'indulgence, c'était un mot d'ordre, quand on ne les relâchait pas, on les condamnait à un mois de prison. Il y avait à cela une raison : la démagogie a fait la courte échelle à la démocratie, et j'ai vu reprocher à quelques membres du gou-

vernement la part que Lefrançais et beaucoup d'autres membres de la Commune avaient prise à leur arrivée aux affaires ; on le reprochait notamment à M. Ferry.

Tout le personnel de l'habillement et de l'armement à l'état-major était nouveau.

**M. le Président.** — Vous dites que les démagogues reprochaient aux démocrates la part qu'ils avaient prise aux événements et leur attitude dans le sein du Gouvernement de la défense nationale; on leur reprochait de s'opposer au mouvement révolutionnaire que voulaient faire ceux qui étaient plus avancés !

**M. Ossude.** — Précisément. Au 31 octobre, il s'est produit des faits bizarres. J'avais vu le commandant Dauverge qu'on cherchait pour le fusiller ; j'avais pénétré dans la caserne, je lui dis : « ne sortez pas, vous allez être fusillé. » Il me répondit : « allez au Palais-Royal, obtenez-moi l'ordre de sortir, et je me charge de balayer l'Hôtel-de-Ville en une heure. » Je n'ai pas pu arriver jusqu'au général Trochu. Mais, à la fin, quand les bataillons de la garde nationale sont entrés, quand les bataillons des mobiles du Finistère sont arrivés, il s'est produit immédiatement une débandade : j'ai vu Blanqui s'en aller au bras du général Tamisier ; le vent était à l'indulgence! Nous avons tenu Flourens, Delescluze, Lefrançais, Blanqui dans nos mains. Blanqui a imploré le général Tamisier et lui a dit: «je vais être massacré, donnez-moi votre bras;» et le général Tamisier lui a permis de prendre son bras.

**M. le Président.** — Et qui a délivré Delescluze ?

**M. Ossude.** — Je ne sais pas. Ce que je constate, c'est que le soir, Flourens et Delescluze étaient en liberté; j'ai lieu de croire que c'est M. Ferry.

**M. de la Rochethulon.** — Est-ce M. Ferry qui a fait restituer les armes?

**M. le Président.** — Je demande au témoin s'il a vu sortir Delescluze, et avec qui.

**M. Ossude.** — Je ne sais pas.

Je cherchais à sortir; j'avais sur moi une carte d'entrée à la Préfecture de police qui m'avaient été prêtée : j'avais été à la recherche de Blanqui qui avait donné l'ordre de me fusiller. J'avais une note de M. Dorian par laquelle il rassurait sa femme, et lui disait qu'il n'y avait rien à craindre ; j'avais aussi l'ordre de faire battre le rappel. C'est Lefrançais qui m'a vu en blouse et m'a fait sortir de l'Hôtel-de-Ville.

On a beaucoup reproché à quelques bataillons de ne pas s'être opposés au 18 mars.

Voici la situation.

Si vous retirez le faubourg Saint-Germain et quelques gardes de Paris, vous n'aviez plus qu'un gâchis dans les bataillons, 200 honnêtes gens, et 500 perturbateurs.

Le faubourg Saint-Germain tout entier avait émigré; le 17e bataillon se composait de 70 gardes; toute l'aristocratie, tous les bourgeois aisés étaient partis. Le Comité central s'était assuré 170 bataillons. Il y avait dans des bataillons beaucoup de gens qui n'avaient pas donné leur adhésion, mais il n'y a rien de si craintif que les bourgeois de Paris, quand ils ne sont pas soutenus. Ils voyaient s'organiser ce Comité, personne ne s'en occupait, et le bourgeois disait : « je ne vois pas pourquoi j'irais me faire tuer pour empêcher une chose qu'on laisse faire au grand jour. » Ils avaient été fatigués par le 31 octobre et le 22 janvier : il y avait eu grand découragement parmi eux à la suite de l'affaire du 19 janvier. On manquait absolument d'artillerie, et il y avait trois ou quatre cents pièces qu'on ne pouvait pas traîner. Dans les rapports on a dit qu'il y avait eu du brouillard ; il n'y en avait pas. Le mécontentement était général, les gardes nationaux prétendaient qu'on les avait envoyés là pour se faire tuer. Il y avait désorganisation complète dans les bons bataillons, tous les chefs étaient partis et l'amiral Saisset avait eu raison de ne pas compter sur la garde nationale.

La garde nationale aurait donné le 18 mars, que cela n'aurait pas changé la face des choses. Vous avez six ou sept bataillons qui seuls, ont empêché l'insurrection du 31 octobre et du 22 janvier, mais ils se sentaient soutenus, et les bataillons de Belleville, avant qu'on leur eût donné autant d'autorité, n'étaient pas braves ; vous savez comment ils se sont sauvés le 31 octobre, en demandant grâce et en se mettant à genoux. — Le 18 mars, l'insurrection était préparée, on avait des canons; les bons bataillons n'en avaient pas du tout, et voyaient l'armée forcée de se retirer.

Nous nous sommes réveillés le 18 mars, ignorant complètement ce qui se passait : le colonel de Crisenoy avait été prévenu à minuit. La tentative de prise de canons a été faite en dehors de la garde nationale.

J'avais arrêté Protot, il a dit toutes sortes

d'injures au poste; le lendemain il a été mis en liberté.

Quant à Cérisier, j'ai été stupéfié quand j'ai vu son rôle dans la Commune, je le croyais fusillé, on me l'avait assuré. Un général m'a dit : « vous avez arrêté Cérisier, vous avez manqué d'énergie, vous auriez dû lui brûler la cervelle. Les dominicains d'Arcueil existeraient encore. »

J'ai appris que j'avais été condamné à mort par Protot, je me suis réfugié à Versailles et j'ai obtenu de porter les dépêches de l'état-major à Saint-Denis.

Là, j'ai été bien des fois étonné qu'on ne s'occupât pas de couper la retraite aux communeux, j'en voyais passer tous les jours.

Je vins trouver un jour le chef d'état-major et je lui dis: «allez donc trouver le Ministre de l'Intérieur; dites-lui que le commandant prussien ne demanderait pas mieux que de faire arrêter ces gens-là, il vous donnera toute latitude pour établir à Saint-Denis une autorité civile.» On a envoyé M. Mahias, vous le connaissez. Ce que je constate, c'est qu'on n'a rien barré du tout; ces gens s'échappaient comme ils voulaient, j'en ai vu passer. Plusieurs fois, il y a eu des rapports, constatant tout ce qui se pasait à Saint-Denis, le commissaire de police était désespéré. Jusqu'au dernier moment, quarante hommes de la police de sûreté seraient allés à Saint-Denis, et auraient fait la plus belle collecte de communards qu'il soit possible de voir.

**M. de la Rochethulon.** — Vous pensez que les Prussiens ne s'y seraient pas opposés?

**M. Ossude.**— Au contraire; un jour on me dit: «demandez au commandant s'il s'opposerait à l'établissement d'une autorité civile.»Le commandant me répondit: «je ne demande que cela. J'en ai arrêté un, parce qu'il avait été insolent, mais il a fallu le relâcher le lendemain,»c'était Johannard. Cette autorité n'était pas contestée par le commandant prussien ; il disait:«je suis obligé de faire arrêter les femmes qui viennent empoisonner nos soldats, j'en ai prévenu M. Mahias.»

Le 21 mai, je suis entré avec l'armée, j'ai été nommé prévôt du 7e arrondissement, j'ai vu défiler beaucoup d'hommes que j'avais connus dans les bataillons et qui m'ont dit:— «nous ne nous sommes mis avec l'insurrection que parce que nous n'étions pas soutenus.» En effet, quoique le mot désertion sonne très-mal, on aurait pu favoriser la désertion de bataillons en masse. J'ai été témoin d'une tentative faite à Versailles pour garder la porte d'Auteuil et favoriser la désertion des bataillons. Il y a néanmoins beaucoup de gens qui n'ont pas marché par force. — Sur 800, j'en ai peut-être vu trois qui marchaient par force. — La plupart avaient pris la chose au sérieux, ils mangeaient bien, ils buvaient bien, la Commune aurait duré six ans, qu'ils y seraient restés six ans, mais ils n'avaient pas l'intention d'être communards ; j'en ai connu des quantités qui sont aujourd'hui sur les pontons, et qui étaient des ouvriers poussés par la misère; j'en ai vu venir à Versailles; on leur disait: «nous n'avons pas de fonds,»et ils sont retournés à Paris.

Je répète que s'il n'y avait pas eu tant de longanimité de la part de certains membres du Gouvernement, cette insurrection n'aurait pas eu lieu. Il n'y avait qu'à garder les chefs qu'on avait arrêtés le 31 octobre et le 22 janvier. Il n'y avait qu'à empêcher le comité central de se former et comme c'était facile? Si on y avait été carrément le 18 mars, je crois que l'insurrection n'aurait pas eu lieu. Je me rappelle un mot de Jourde. J'allais le faire fusiller; il a été réclamé par un membre du Gouvernement; il m'a fait une confession plus complète que celle qu'il a faite devant le Conseil de Guerre. Je lui ai demandé ce qu'il pensait du 18 mars, il m'a dit :— «nous avons été étonnés; le Comité ne se serait jamais douté que nous pouvions avoir Paris en si peu de temps ; le soir nous étions à nous demander ce qu'il fallait faire, nous ne voulions pas nous emparer de l'Hôtel-de-Ville; nous voulions faire des barricades, nous avons été très-embarrassés de notre autorité. »

Cela est vrai, ils ne se doutaient pas de ce qui arriverait, ils ont montré ce qu'ils savaient faire jusqu'à la prochaine occasion, si on les relâche.

**M. le Président.** — Vous croyez qu'avec de l'énergie, l'insurrection aurait pu être comprimée ?

**M. Ossude.**— Je le crois. Tous les jours je demandais des nouvelles, et ce que devenaient les canons. Il y avait deux moyens : ou laisser faire, et, un jour où ils auraient été gris, on les aurait enlevés; ils en avaient assez, ils en avaient plein le dos. Ou bien, on pouvait attaquer, mais ne pas attaquer avec le 88e!

Vers le commencement de mars, je passais à cheval du côté de l'arc de triomphe; j'ai vu entrer le 88e à la débandade, ils étaient à peine équipés;

quand je suis revenu de Buzenval quatre heures après, ils entraient encore. Je me suis dit: «voilà un singulier régiment qui met quatre heures à défiler.» Ils entraient bras dessus bras dessous. C'est le 88e qui a mis la crosse en l'air; il n'est pas plus coupable qu'un autre; un autre régiment désorganisé comme celui-là l'était, aurait fait de même s'il avait été entouré par des femmes criant: «ne vous battez pas contre vos frères;» ils étaient ahuris, ils n'ont pas compris ce qu'ils faisaient. Ceux qui étaient en dehors du 88e, les gendarmes, n'avaient pas assez de force pour résister.

Je crois, que lors du désarmement il y aurait eu quelque chose de terrible si on l'avait tenté. Les gardes nationaux disaient: «Oh! vous viendrez nous les prendre, nos fusils, nous avons des cartouches; on en a amassé depuis le 31 octobre.» Ils ne voulaient pas être désarmés; on leur avait dit tant de fois que l'ouvrier devait être armé pour défendre la République! Dans les réunions, il se passait les choses les plus étranges et les plus insensées; on y prononçait les discours les plus incendiaires; on laissait tout dire, et il est extraordinaire que les membres du Gouvernement de la Défense nationale n'aient pas été les premières victimes de cette licence qu'ils permettaient. C'est extraordinaire qu'au 31 octobre, ils n'aient pas été fusillés. Je vous garantis qu'il n'y a pas eu de coups de fusils, parce que ces gens étaient ivres; ils se sont battus plus tard parce qu'ils étaient forcés de se battre; c'est l'histoire des soldats allemands qui se battent parce qu'ils savent qu'ils seront fusillés s'ils se sauvent.

**M. Martial Delpit.** — Que savez-vous de la formation du Comité central? Vous avez dit qu'on l'avait laissé se former.

**M. Ossude.** — Le Comité central était tout simplement une délégation. Je le sais, parce que j'ai interrogé beaucoup d'insurgés. J'ai été étonné de ne pas voir Damaret passer en jugement; il était chef de légion, c'est lui qui a fait fusiller des réfractaires; il m'avait été amené sous un faux nom, il m'avait échappé. Le maréchal savait que je l'avais relâché, j'ai été l'arrêter dans un cabaret borgne; je ne l'ai pas fait fusiller. C'est lui qui a dénoncé les incendiaires du faubourg Saint-Germain. Ce qui m'étonne, c'est que dans ce moment-là, un général fit tout ce qu'il put pour le tirer d'affaire; il ne passa pas en jugement. Je l'ai repris d'une façon singulière: je vois un individu de Grenelle qui me dit: «Damaret est fusillé, le bataillon est dans l'enchantement.» J'ai su qu'il n'était pas fusillé du tout, je l'ai fait arrêter. Il savait qu'il allait être fusillé. Un général a dit: «non, nous en tirerons des renseignements. Il est ici, on ne parle pas de le faire passer en jugement.»

J'ai vu Jourde, je lui ai fait subir un interrogatoire; il m'a dit: «je vais être fusillé,» je lui ai répondu; —«c'est probable, je ne veux pas vous le cacher, mais dites-moi ce que vous savez.» — Il m'a fait une confession complète, il m'a donné sur l'Internationale et sur le Comité central des renseignements détaillés.

Il prétend que l'Internationale est une association plus terrible qu'on ne croit; qu'elle obéit à des mots d'ordre qui sont toujours exécutés; et qu'elle a une organisation très-puissante et l'argent à volonté. Il y a des cotisations et des collectes. Lorsqu'on a un but à atteindre on fait une collecte. Jourde me disait qu'à certains moments il n'y avait pas 40,000 francs en caisse, mais que du jour au lendemain, on pouvait trouver deux millions. Je lui ai demandé s'il avait reçu de l'argent de l'Internationale, il m'a dit «: non, j'en aurais bien demandé, mais j'avais tout ce que je voulais.» Il prétend n'en avoir pas touché de la Prusse, mais il a dû en toucher de l'Internationale. Il y a dans l'Internationale des chefs de sections, des sous-chefs de sections, les plus petits grades n'ont que dix individus sous la main, et il est facile de faire parvenir un mot d'ordre dans toute la France.

Le Comité central a été pris dans l'Internationale, c'était une délégation de l'Internationale. L'Internationale a voulu profiter de nos désastres; elle n'est pas patriotique; nous étions battus, elle s'est dit; «c'est le moment d'agir.» Ce n'était pas pour enlever les canons aux Prussiens qu'ils sont allé les prendre, mais ils étaient persuadés qu'ils pourraient faire quelque chose, ils voyaient l'armée désorganisée; ils ont commencé par avoir cinq membres à leur tête; je n'ai pas leurs noms; si vous le désirez, je pourrais vous les donner.

**M. le Président.** — Pourriez-vous nous donner le procès-verbal des déclarations de Jourde?

**M. Ossude.**—Il est au conseil de guerre. Je n'ai rien gardé. J'ai trouvé toute la correspondance des chefs : Cluseret, Bergeret, Rossel. Il y a de ces pièces qui sont extrêmement curieuses; je n'en ai pas eu communication, mais vous

pourriez obtenir qu'elles vous fussent communiquées. Il y a là toute l'organisation de l'insurrection. J'ai donné ces pièces à M. Demarquais. Depuis, le général Courson de Villemer a demandé communication de quelques-unes de ces pièces. Il y a des lettres de Rossel à Bergeret; il n'en a pas été fait mention au conseil de guerre. Je les ai trouvées chez Tribullet, un chef d'état-majorde la garde nationale que j'ai fait fusiller; il y avait cinq grandes caisses pleines de toute sorte de choses, des croix de la Légion d'honneur, des objets dérobés; il y avait des cantines de gendarmerie et aussi des papiers.

Qnand le comité central a vu que les cinq membres pouvaient convoquer facilement tous les chefs de bataillons et qu'ils fonctionnaient en parfaite liberté, il en a nommé douze autres. Ces Messieurs se sont partagé la besogne. Ce n'était pas une petite affaire d'entraîner ces 220 bataillons; le moyen était cependant facile. Il y avait dans tous des membres de l'Internationale, à l'exception des 39 bataillons qui n'ont pas fait adhésion à la Commune. Ces membres de l'Internationale se sont chargés d'entraîner les autres; beancoup de gens avaient besoin de vivre, ils ont été entraînés et pendant quinze jours le comité a fonctionné dans la rue des Rosiers, au su et au vu de tout le monde. C'était le général d'Aurelle de Paladines qui commandait la garde nationale; il y a un vieux secrétaire général M. Baumier, qui a vu toutes les gardes nationales depuis qu'il y en a; je lui ai demandé des nouvelles de ce comité, il m'a répondu : « Il va très-bien, il a eu une réunion hier, » il savait que tous les bataillons venaient de faire adhésion. On aurait pu prendre les chefs; ils ont continué pendant quinze jours, cela commençait à aller très-mal, parce qu'on voyait qu'on laissait les canons à leur disposition. Les chefs de bataillon disaient: « Vous nous avez trompés, vous nous avez promis de nous faire marcher, de faire une insurrection, nous ne voyons rien venir. » On se serait décidé difficilement à attaquer ces bataillons; le soldat qui attaque n'est pas le même que celui qui est attaqué, j'en ai vu hésiter; mais, aussitôt qu'ils ont reçu les premières balles, ils marchent; s'ils avaient vu un camarade tomber, ils auraient fait leur devoir.

Vous ne savez peut-être pas, Messieurs, la cause de la mort du général Clément Thomas les intéressés ne parlent pas. Le secrétaire du général peut seul dire la cause de sa mort dont il a été témoin.

C'était le 27 janvier; le général Clément Thomas avait reçu avis du ministère qu'on se préparait à capituler. Il a été abasourdi, mais enfin on lui avait donné mission de rassembler les chefs des mauvais bataillons de la garde nationale et de les préparer à cet événement, car on s'attendait à une explosion de mécontentement. Il les convoqua le 27 janvier. Un hasard faisait que je me trouvais là; le général m'avait fait demander pour un renseignement, j'étais dans son cabinet quand on annonça les chefs de bataillons de Belleville et de Montmartre; ils étaient 60. on craignait qu'ils ne tirassent sur les Prussiens, ils se sont emportés, ils ont traité le général Clément Thomas de lâche, de vendu. — Le général a été admirable de patience pendant une demi-heure ; mais ces gueux voyant qu'on ne leur répondait pas, ont renchéri; il y en a même qui sont venus lui mettre le poing sur la figure. Alors, il n'y a plus tenu et leur a dit : « Voulez-vous que je vous le dise, vous avez la réputation de vous être défendus et vous êtes des lâches; vous un tel, votre bataillon s'est caché tout entier. Vous venez parler de défendre Paris à outrance, un jour on vous a menés contre les Prussiens, à tel endroit, et vous vous êtes sauvés. Vous êtes des lâches. »

Ces gens étaient abasourdis; ils sont partis presque sans rien dire; mais à partir de ce moment j'étais persuadé que le général Clément Thomas serait assassiné. C'était l'homme le plus bienveillant qu'il soit possible de voir. — Un chef de bataillon l'a reconnu à Montmartre; il a été tué, il n'y a pas eu d'autre cause à sa mort que celle là. Le général Clément Thomas a été la cause involontaire de la mort du général Lecomte. Après avoir assassiné l'un, on a assassiné l'autre. Il a dit au chef de bataillon : Il n'en fallait pas plus. « On a vu la garde nationale se cacher en masse. »

Cependant, il y a quelques bataillons qui se sont bien battus.

**M. de La Rochethulon.** — Le bataillon de Montrouge s'est bien battu. — Du reste, on peut compter le nombre de morts; il y en avait 181, on les a ramassés.

**M. Ossude.** — Il y a un bataillon de Montmartre qui s'est bien battu. M. Langlois, votre collègue a été très-beau. Il y avait cent bataillons qui étaient sortis, et vous en trouverez peut-être vingt qui se sont réellement battus. Mais je ne crois pas que le chiffre de 181 morts soit exact.

**M. de La Rochethulon.** — Je parle de ceux qui sont restés sur le champ de bataille. — Les mobiles ont été enterrés on a renvoyé les corps des gardes nationaux.

**M. le Président.** — Quelle différence faites-vous entre l'Internationale française et l'Internationale étrangère?

**M. Ossude.**—Dans le principe, dans le Comité central, il y avait l'Internationale alliée aux blanquistes. Jaclard était un fidèle de Blanqui, c'est lui qui a été la cheville ouvrière du comité. Il considérait alors l'Internationale française comme un moyen, et il la fit entrer dans le comité; il n'y avait pas à cette époque d'étrangers. Après le 18 mars, l'Internationale française ouvrit les portes à l'Internationale étrangère, et alors il y eut rupture entre le parti blanquiste et le Comité central qui, méconnaissant son premier organisateur, avait versé du côté de l'Internationale étrangère. Il y a donc eu au comité central une première organisation blanquiste, se servant de l'Internationale française comme moyen.—Cette Internationale ouvre la porte à l'Internationale étrangère qui en prit plus tard la direction et de là, rupture entre les blanquistes et le Comité central; je crois qu'il y avait deux branches de l'Internationale.

**M. de La Rochethulon.** — Dans le Comité central, il n'y a eu que l'Internationale française. Des étrangers sont entrés et ont pris part aux événements. M. Tolain nous a dit que la section française avait des idées différentes de celles de la section anglaise. Dans le Comité central de la garde nationale il n'y a eu que des membres de la section française ; les sections étrangères sont venues ensuite et Jaclard a rompu avec le Comité central.

**M. le Président.** — Comment le savez-vous?

**M. de La Rochethulon.** — Par une brochure de M. Barral de Montaud. Vous voyez les noms changer après le 18 mars, vous voyez apparaître des noms étrangers, tandis qu'avant il n'y en avait pas.

**M. Ossude.** — Je crois que Blanqui est de l'Internationale.

**M. le Président.** — Blanqui n'en fait pas partie en ce sens qu'il n'y est pas affilié; mais les blanquistes ont combattu avec l'Internationale française ou étrangère ; l'Internationale est une seule et même société, ce sont des hommes obéissant aux ordres d'un congrès qui siége à Londres et ayant les mêmes chefs.

**M. de La Rochethulon.** — Dans le principe, Blanqui formait un parti à part; Jaclard à été le premier organisateur ; il a placé dans le comité des membres de la section française; c'est seulement après le 18 mars que les membres étrangers de l'Internationale ont paru. A ce moment, il y a eu rupture entre les blanquistes et le Comité central.

**M. le Président.** — Vous avez lu la disposition de M. Barral de Montaud; l'envoi entre les blanquistes et l'Internationale remonte, selon lui, à 1869 ; elle a duré en 1870, par la haine commune de l'Empire, elle s'est prolongée après le 4 septembre par la haine du Gouvernement de la défense nationale. Je ne sache pas que Blanqui et l'Internationale se soient pendant tout ce temps séparés, ils ont fait ensemble la Commune.

**M. Ossude.** — Il ne faut pas oublier qu'il y a eu deux comités centraux; il y a eu le Comité central et la fédération de la garde nationale, Ils ont été continuellement en lutte ; la fédération était représentée par le parti blanquiste, mais le Comité central était composé exclusivement de membres de l'Internationale. C'est l'Internationale qui guettait ce mouvement depuis longtemps et qui a trouvé le moment opportun. Blanqui a voulu contrebattre le Comité central avec la fédération de la garde nationale, et très souvent les ordres d'une réunion étaient opposés à ceux de l'autre. Je crois que le point de départ est tout entier dans l'Internationale qui a donné le mot d'ordre. Je ne crois pas qu'il soit possible d'organiser une société qui puisse faire autant de ravages et aussi rapidement que l'Internationale en a fait dans les bataillons. Il y avait de mauvais éléments dans chaque bataillon, mais le fond n'était pas absolument mauvais, il l'est devenu grâce à elle.

**M. le Président.** — Avant le 18 mars, la fédération de la garde nationale existait, constituée par le mécontentement des officiers qui n'avaient pas reçu leur solde. Ils avaient fait la fédération qui a bien vite affecté un caractère politique. La fédération parait s'être confondue plus tard avec le Comité central.

**M. Ossude.** — Je crains qu'il n'y ait une équivoque. La fédération de la garde nationale dont vous parlez était la réunion des chefs au Palais-Royal; ils s'étaient réunis pour demander leur solde, mais je crois que la fédération de la garde nationale qui a duré du 25 février au 18 mars n'a aucun lien de parenté avec la fédération présidée par Jaclard ou Blanqui qui s'est formée après le Comité central.

**M. le Président.** — Vous ne croyez pas qu'avant le 18 mars la fédération de la garde nationale et le Comité central eussent joint leurs efforts.

**M. Ossude.** — Je ne le crois pas. Le lendemain du 18 mars, le Comité domine, des élections se font, on nomme la Commune qui laisse vivre le Comité. Le Comité veut reprendre l'autorité, une lutte s'organise entre la Commune et le Comité central. Mais la Commune n'était pas la fédération de la garde nationale ni les blanquistes. C'était une lutte qui s'était organisée entre l'Internationale et la Commune.

Après les élections, il y avait trois pouvoirs à Paris; la Commune qui faisait plus de bruit que de besogne, — qui avait peu de pouvoir sur la garde nationale; le Comité central qui a voulu faire un semblant de légalité en faisant des élections, mais qui n'a jamais entendu se dessaisir du commandement de la force publique. Enfin, il y avait la fédération républicaine de la garde nationale qui était un troisième pouvoir. Je pourrais en outre vous citer des bataillons qui obéissaient à des chefs particuliers, en dehors de tous ces pouvoirs; il y avait Cérisier qui n'a jamais obéi à qui que ce soit; son but était de faire le plus de mal possible, il n'a jamais obéi aux mots d'ordre du Comité central, ni de la fédération, ni de la Commune; il implantait son bataillon là où il lui faisait plaisir de l'implanter. Il y en avait d'autres qui obéissaient à des mots d'ordre différents.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Comment cette fédération de la garde nationale s'est-elle constituée? Y avait-il de tels projets pendant le premier siége? Nous ne la voyons paraître que le 18 mars.

**M. Ossude.** — Je ne crois pas que pendant la première période du siége il y ait eu des projets de Comité central ni de fédération. Le Comité central a pris naissance vers la fin de février. Le Comité central et l'Internationale pour moi c'est tout un. La fédération est venue de la réunion de différents chefs de bataillon, ne voulant pas obéir au Comité parce qu'ils avaient des camarades qu'ils ne croyaient pas capables de les diriger. Il y a eu à peu près trente chefs de bataillon qui ont dit : « nous n'adhérerons pas au Comité central, mais, comme nous voulons faire quelque chose, nous aurons notre fédération républicaine composée de trente ou quarante bataillons. »

**M. le marquis de Quinsonas.** — Principalement au faubourg Saint-Antoine?

**M. Ossude.** — Oui, et à Bercy. Il y avait deux mots d'ordre; cela a même causé une surprise je ne sais plus où. Cluseret a réformé tout cela. Il a dit : faites ce que vous voudrez, mais je ne veux qu'un mot d'ordre. C'était une fédération qui se gouvernait elle-même.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Ils tenaient les postes des chemins de fer et du bois de Boulogne.

**M. Ossude.** — Oui, ils s'étaient partagé les quartiers.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Il y avait des sous-comités.

**M. Ossude.** — Oui, il y avait des bataillons qui obéissaient seulement à leur chef, nous en avons trouvé qui n'avaient pas d'ordres ils n'ont paru qu'au 18 mars.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Le 20 mars, ils existaient si bien que j'ai été pris par eux. Les postes des remparts et de l'intérieur de la ville obéissaient à des ordres venant de la fédération.

**M. Ossude.** — Elle a pu se former très-rapidement. Elle paraît s'être formée le 20 mars.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Ils obéissaient à un ordre formel, on ne passait qu'avec la permission de la fédération de la garde nationale. Je voulais savoir si, antérieurement, elle avait eu quelques rapports avec l'insurrection.

**M. Ossude.** — Non, pas avant le 18 mars, il a toujours été répondu négativement par les gens à qui je l'ai demandé.

(Séance du 18 août 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. DUCROS

**M. le Président.** — Nous avons voulu profiter de votre présence à Versailles pour vous entretenir de l'état de Saint-Etienne. Voulez-vous nous dire quelle est la situation de cette ville? Aimez-vous mieux que nous vous adressions des questions. Ce qui nous intéresse particulièrement dans l'enquête à laquelle nous nous livrons, sur les causes de l'insurrection du 18 mars, c'est de savoir quelles relations peuvent avoir existé entre les mouvements de la province et de ceux Paris. Votre Conseil municipal ne s'est-il pas montré sympathique à la Commune? Votre garde nationale n'estelle pas en partie, gagnée à la même cause?

**M. Ducros.** — Si vous le permettez, je reprendrai les choses à partir du 31 octobre. Le 31 octobre, le jour même où on proclamait la Commune à Paris, avec une coïncidence qui dénote une communauté de direction, éclatait à Saint-Etienne un mouvement qui se traduisait par un tumulte sur la place publique et par des cris de: «Vive la Commune.» Ces cris partaient d'un groupe de 300 ou 400 personnes, — conduit par un nommé Duvant, qui appartient à l'Internationale, et qui à cette époque sortait de la rédaction de l'*Eclaireur*, journal de Saint-Etienne. Ce Duvant, conduisait ses hommes à l'assaut de l'Hôtel-de-Ville, suivi par le Préfet du département, criant également de tout ce qu'il avait de voix, « vive la Commune! » Ils s'installèrent vers les quatre heures à l'Hôtel-de-Ville, et le préfet prit un arrêté que je regrette de ne pas avoir apporté. Je pourrai le communiquer en placard à la commission. — Cet arrêté disait à peu près textuellement ceci: « Le préfet de la Loire, sur la volonté manifestée par le peuple, arrête: qu'il sera procédé à l'élection d'une Commune révolutionnaire. Les élections commenceront ce soir à sept heures et seront terminées demain matin à cinq heures. »

Puis, arrivait la fixation des lieux de vote.

Signé en toutes lettres: « César Bertholon. »

Sur les huit heures, la garde nationale qui n'était pas encore gâtée, qui n'était pas encore communarde ni dévouée à l'Internationale, dispersa l'émeute, ferma les lieux de vote, reprit l'Hôtel-de-Ville, et le lendemain la ville de Saint-Etienne ne s'aperçut guère du danger qu'elle avait couru la veille. Le lendemain, premier novembre, tout naturellement le préfet cria: «vive la République! » sans y ajouter: « vive la Commune! »

Les choses se passèrent ainsi jusqu'au 10 février, jour où ayant à proclamer le résultat des votes du département de la Loire, M. César Bertholon, crut devoir donner sa démission et laisser la préfecture sous la direction du secrétaire général.

Survinrent les journées de mars à Paris, et un grand mouvement se fit remarquer à Saint-Etienne, un mouvement de rapprochement entre les républicains et la portion de la Commune qui, depuis le 31 octobre, avait fondé à Saint-Etienne un journal dont le rédacteur était M.....

Ce journal était autographié; il fit, du 31 octobre au 18 mars, une guerre assez rude au journal l'*Eclaireur* qui représente la nuance républicaine; mais, à partir du 18 mars, un rapprochement s'effectua entre les rédacteurs de l'*Eclaireur* et les rédacteurs de la Commune et entre les deux groupes dont ils étaient les porte-voix; un compromis fut évidemment fait.

Sur ces entrefaites, le Pouvoir exécutif voulut imposer à l'administration de Saint-Etienne une

direction plus ferme que celle du secrétaire général, et le malheureux M. de l'Espée arriva.

Dès son arrivée, il fut circonvenu par les membres du Conseil municipal qui insistèrent vivement auprès de lui pour qu'il leur remît le soin de calmer l'émotion qui se produisait dans la cité, et pour qu'il ne fît aucun appel aux armes. Saint-Etienne avait, à cette époque, une garnison de 150 hommes appartenant au dépôt d'un régiment de ligne, et accidentellement deux escadrons de chasseurs le tout commandé par un général.

M. de l'Espée passa la soirée chez le général, n'osant trop coucher à la Préfecture. J'ignore ce qui se passa entre le général et le préfet. Le fait est que le 25, M. de l'Espée vint d'assez bonne heure à la Préfecture, qu'il y fut de nouveau l'objet des obsessions du Conseil municipal et qu'il finit par donner l'ordre à la troupe de rester au quartier. A partir de ce moment la partie était perdue pour l'ordre, et la vie de M. de l'Espée était condamnée. Il resta entouré du Conseil municipal pendant un certain nombre d'heures. Une compagnie appartenant au quartier de l'Hôtel-de-Ville, qui occupait la place, et qui appartenait au parti de l'ordre, inquiète de l'agglomération qui se faisait, du grand nombre de gardes nationaux qui n'inspiraient aucune confiance, demanda des cartouches ; ces cartouches furent refusées. En avant de cette compagnie, se trouvait une compagnie de pompiers qui paraissaient placée là pour empêcher toute action de la garde nationale dévouée à l'ordre contre les gardes nationaux dévoués au désordre. Cette garde nationale dévouée au désordre avait des cartouches, et sur les quatre heures de l'après-midi elle témoigna des dispositions hostiles, et chargea publiquement ses armes. Il y eut une panique ; une partie des curieux s'enfuirent. A ce moment, arriva une autre compagnie de garde nationale qui avait été se renforcer à la manufacture d'armes. La charge fut battue, les degrés qui conduisent à l'Hôtel-de-Ville furent envahis par les gardes nationaux qui se trouvaient sur la place ; les pompiers s'empressèrent de mettre la crosse en l'air. Les gardes nationaux honnêtes, qui se trouvaient en arrière et qui n'avaient aucun moyen de résistance furent repoussés violemment dans l'Hôtel-de-Ville, et quelques-uns d'entr'eux furent très-compromis. Il y a un nom, qui est resté dans tous les esprits à Saint-Etienne, c'est celui du comte Leher, qui a été condamné à mort, promené sur une claie, et l'objet pendant vingt-quatre heures — des plus abominables traitements. A ce moment, on vint dire à M. de l'Espée que les délégués de la garde nationale voulaient lui parler, ils appelaient cela une délégation.

M. de l'Espée n'avait plus autour de lui aucun membre du Conseil municipal, de ce conseil composé de trente-quatre ou trente-cinq personnes qui avaient promis de rester avec lui, et qui auraient pu, en effet, former un noyau de résistance.

Il voulut sortir par une porte donnant sur un corridor ; il fut saisi dans ce corridor, et dès qu'il fut prisonnier, on le menaça, et on lui demanda de consacrer, par un arrêté, la Commune triomphante. Il refusa. On lui demanda sa démission, il refusa également, et il fut alors, pendant quatre heures, l'objet du plus effroyable martyre, battu, jeté à terre, roué de coups de crosse ; on lui arracha les poils de la barbe et les cheveux.

Sans doute, le Conseil municipal n'avait pas eu l'intention de livrer une victime à la mort, mais il avait eu l'intention de remettre un otage aux mains des soldats de la Commune.

Comme ceux-ci s'étaient enivrés du vin qu'on leur apportait, comme l'entraînement de ces actes abominables, qu'ils commettaient, leur donnait l'ivresse du mal ; à neuf heures, ce n'étaient plus des hommes, mais des bêtes fauves, de sorte qu'à un moment donné, M. de l'Espée, se trouvait dans l'embrasure d'une croisée avec un fou qu'on lui avait donné pour gardien, un fou et un voleur, quand un feu de peloton retentit. M. de l'Espée reçut un coup de feu et tomba mort. On ne respecta pas son cadavre, et on lui fit sauter la tête. Dans la nuit, chose effroyable ! un des hommes qui avait participé à l'assassinat et qui a comparu devant la justice, vint à un café, offrant aux consommateurs de leur donner des morceaux du crâne de M. de l'Espée, et faisant craquer sous ses dents des morceaux de ce crâne !

La justice s'est trouvée impuissante devant cet acte de cannibalisme. Mais ceci vous donne la mesure de l'état d'ivresse auquel étaient arrivés ces misérables.

*Un membre.* — Celui qui a fait cette infamie, était donc fou ?

**M. Ducros.** — Non, il était ivre.

**M. le Président.** — Et il n'a pas été poursuivi ?

**M. Ducros.** — L'homme a été arrêté et traduit devant le tribunal de Saint-Étienne qui n'a pas trouvé, dans l'arsenal de nos lois, un texte à lui appliquer.

**M. le Président.** — Mais les assassins?

**M. Ducros.** — Il n'y a pas d'assassinats, remarquez-le.

**M. le Président.** — Quoi! les gardes nationaux qui ont fait feu?

**M. Ducros.** — La mort de M. de l'Espée a été le résultat d'une décharge faite par une compagnie.

**M. le Président.** — Y a-t-il eu une instruction?

**M. Ducros.** — L'instruction a été confiée à des magistrats de la Cour de Lyon. Elle a été très-longue, et elle n'est pas encore close, elle est suspendue. L'instruction a mis sous la main de la justice, 15 ou 16 officiers de la garde nationale; il y a un commandant, deux capitaines qui font, au Conseil municipal de Saint-Étienne, l'honneur de lui appartenir, et parmi eux il y en a un qui est flétri, par un jugement, pour attentat à la pudeur, sur un petit garçon de neuf ans.

**M. le Président.** — Ainsi, il y a, sous les verrous, à Saint-Étienne, quinze à seize officiers de la garde nationale prévenus du crime commis!

**M. Ducros.** — L'affaire n'est pas terminée. On a arrêté, dans le département de l'Ain, un vagabond qui, pressé de questions, à fini par convenir, devant le juge d'instruction de Bourg, qu'il avait fait partie du peloton qui a fusillé M. de l'Espée.

Avis a été donné à la gendarmerie, de le ramener à Saint-Étienne, mais les dispositions ont été si mal prises qu'il s'est échappé des mains des gendarmes avant d'y arriver.

Je crois d'ailleurs que les magistrats instructeurs ont sagement fait de suspendre l'instruction pendant quelque temps. Je crois, qu'un peu plus tard, quand certains événements se seront accomplis, nous trouverons des révélateurs. A l'heure qu'il est, personne n'ose dire ce qu'il sait.

Le lendemain de la mort de M. de l'Espée, la Commune s'est dispersée d'elle-même.

Il y eut dans la ville une telle réprobation, le vide s'est tellement fait autour de ceux qui occupaient l'Hôtel-de-Ville, qu'à un moment donné, ils l'ont abandonné. — Le général est venu, on y a mis des soldats; enfin, est arrivé le commissaire envoyé par le Gouvernement, M. de Montgolfier, et l'ordre a été rétabli à Saint-Étienne, d'une manière absolue.

Je suis arrivé à Saint-Étienne le 8 avril seulement, de sorte que tous les faits que je vous expose, sont des faits que j'ai entendu raconter, mais dont je n'ai pas été le témoin.

Maintenant, voici comment j'ai agi vis-à-vis de la garde nationale.

Le lendemain de mon arrivée, le maire est venu me demander de rendre, à la garde nationale, les services dont elle était auparavant en possession; et notamment, que la garde de l'Hôtel-de-Ville, lui fût rendue.

J'ai répondu au maire que je comptais, à Saint-Étienne, n'avoir d'opinion bien arrêtée que sur les actes auxquels j'aurais assisté; qu'en ce qui concernait la garde nationale et son attitude au moment de l'assassinat, je m'en rapporterais, non au jugement prononcé dans le public, mais à ce que dirait la Commission de la Cour chargée de l'instruction; que si la Commission de la Cour disait que la garde nationale avait manqué à son devoir, ce serait mon opinion absolue; — qu'en tous cas la garde nationale avait eu un grand malheur; — que des membres, lui appartenant, avaient commis un assassinat; que cette situation lui interdisait de faire aucune démonstration, comme corps armé, et que quant à moi, je ne permettrais pas à un garde national de franchir le seuil de sa maison en uniforme; que je considèrerais toute infraction à ma défense comme une provocation, qui serait immédiatement relevée, et qui recevrait un châtiment très-sévère.

De sorte que, depuis le 25 mars, la garde nationale de Saint-Étienne n'existe absolument pas à l'état de corps. — J'ai fait plus, je lui ai retiré ses tambours et ses trompettes, tous ses instruments de rassemblement.

La garde nationale de Saint-Étienne ne peut donc inspirer aucune crainte, elle peut être considérée comme absolument morte, et le jour où je lui demanderai de livrer ses armes, il n'y aura aucune espèce de résistance à craindre. Pour moi, la garde nationale n'existe plus.

**M. le Président.** — Ce que vous avez fait, Monsieur, est un acte de courage et de fermeté. Si la garde nationale a l'attitude résignée que vous signalez, pourquoi ne pas la désarmer? Croyez-vous que si vous lui demandiez ses armes, elle ne vous les rendrait pas?

**M. Ducros.** — Certainement si. Mais voilà

suivant moi quelle était la marche à suivre en ce qui concerne la garde nationale de Saint-Etienne et ce qui m'a déterminé.

Dans l'ordre des corps constitués, cette garde nationale est ce que serait un Français sans état civil. Elle a été créée sans aucune des conditions qu'impose la loi de 1852. Il n'y pas eu de conseil de recensement; les jurys de révision n'ont pas fonctionné; les armes ont été remises aux compagnies sans aucune espèce de contrôle nominatif; de telle sorte que les armes qu'on a trouvées en assez grand nombre sur le lieu de l'assassinat portent des noms qui n'existent pas sur les listes de la garde nationale. C'est une troupe qui, de bonne foi a nommé ses officiers, ses sous-officiers, mais qui n'a aucune existence légale, de telle sorte qu'on a le droit absolu de la dissoudre et de la désarmer. C'est à ce point de vue que j'avais préparé le désarmement, et j'avais sur ses résultats une telle confiance que je comptais, ce jour-là, demander au général qui commande la subdivision de faire faire à la garnison une promenade militaire à dix ou douze kilomètres. J'aurais dit au commandant de la gendarmerie d'éloigner ses hommes, et j'aurais fait effectuer le désarmement avec les soixante agents de police que nous avons à Saint-Etienne.

Tout ce que je vous dis là, je l'ai consigné par écrit dans les rapports adressés par moi au ministre de l'intérieur.

Je reviens aux relations qui ont évidemment existé entre la Commune de Paris et les affaires de Saint-Etienne. Au 31 octobre, l'Internationale agissait à Saint-Etienne à la même heure qu'à Paris, et le mouvement qui s'y produisait était évidemment connexe à celui de la capitale. Quand sont venus les événements du 18 mars, l'alliance républicaine était entrée en relations intimes avec l'Internationale. Cette alliance momentanée a été consacrée aux élections du 31 avril quand il s'est agi de nommer le conseil municipal.

L'alliance républicaine a fait alliance offensive et défensive avec ce qui restait de la Commune Le résultat de cette fusion a été que dix ou douze des anciens conseillers municipaux ont été éliminés, et qu'à leur place ont été élus dix ou douze de ces individus qui dans la garde nationale de Saint-Etienne, avaient été les plus compromis, lors de l'assassinat, et dont trois sont dans les mains de la justice.

Il y a donc eu là un accord qui a continué jusqu'aux élections du 30 avril.

Au moment où Paris a été repris, nous avons pu voir clair dans une série d'articles qui avaient paru dans le journal de Saint-Etienne au commencement de mai, et qui n'étaient pas intelligibles alors pour la plus grande partie de la population.

On y prévoyait l'incendie, et on y plaidait les circonstances atténuantes en faveur des incendiaires.

Le 18 mai devait avoir lieu à Moulins un congrès de la Presse auquel se rendirent les rédacteurs de l'*Éclaireur*. Le préfet de l'Allier interdisit la réunion officielle, mais il ne put évidemment empêcher que celle-là. De Moulins, les rédacteurs de l'*Éclaireur* poussèrent jusqu'à Paris, et ils y prirent le mot d'ordre ; c'est à la suite de ce voyage qu'ils publièrent ces articles dont nous ne devions avoir la clé que huit jours après.

Il y a donc eu une complicité très-certaine. Du reste, d'autres articles publiés plus tard ont été l'objet de saisies que j'ai fait opérer un peu violemment et qui ont conduit l'*Éclaireur* devant le jury de la Loire et lui ont valu trois mois de prison et trois mille francs d'amende.

Depuis, aucun acte révolutionnaire ne s'est produit ; mais ce que les informations secrètes peuvent apprendre, c'est que la situation reste absolument la même, et que la coalition des hommes de l'alliance républicaine et de ceux qui obéissent à l'Internationale s'est plutôt resserrée que relâché. La ligue a surtout gagné du terrain dans les départements limitrophes de la Suisse et dans la vallée du Rhin. C'est de Genève que vient tout le mal.

*Un membre.* — C'est alors bien l'Internationale qui est au fond de toutes ces menées?

**M. Ducros.** — Oh! C'est bien l'Internationale, et ce qu'il y a de plus habile et de plus dangereux, en même temps, c'est que les agents de l'Internationale, dans tous ces départements et à Saint-Étienne comme ailleurs, ne se présentent pas aux ouvriers sur lesquels ils agissent avec cette étiquette. Ce sont de bons patriotes, des hommes à idées très-larges qui veulent le bonheur du peuple, de telle sorte que l'Internationale remue des masses qui ne savent pas à qui elles obéissent.

Les départements ont cherché à se fédérer et je crois qu'ils le sont; les groupes se composent de trois ou quatre hommes. Autrefois la ligue

s'étendait jusqu'à Marseille. Je crois qu'aujourd'hui elle ne descend pas aussi bas; elle a des relations avec les établissements industriels du centre, traverse l'Allier et étend son action jusqu'à Fourchambault, par ses fédérations. Je dois dire que les paysans ne se sont pas encore laissés toucher dans le département de la Loire par ces idées-là.

**M. le Président.** — Ainsi, Monsieur, vous êtes convaincu que le parti de l'Internationale et le parti républicain se sont réunis sous cette dénomination de parti de la Commune ; que ces représentants de la Commune s'entendent de département à département; qu'une ligue, une fédération est formée dans l'Est? Croyez-vous prudent de laisser des armes à un parti ainsi constitué ? Car en supposant que vous soyez aujourd'hui le maître de la situation, êtes-vous sûr de la dominer longtemps ? Le signal de l'insurrection peut partir de Genève. Croyez-vous que si les chefs de Genève donnaient l'ordre à vos gardes nationaux de marcher, ceux-ci n'obéiraient pas.

**M. Ducros.** — Ils ne marcheraient pas dans le département de la Loire.

Le département de la Loire a une population qui n'a pas l'entrain de celle de Lyon. Lyon, peut à un moment donné obéir à un signal. Pour la Loire, il faut une grande préparation et cette préparation, j'ai un secret pour la faire changer.

La Loire a toujours eu besoin d'être précédée dans l'action. Ainsi, au 31 octobre, c'est la première fois que Saint-Étienne a eu une action propre, personnelle. Cette fois-là, on s'est engagée en même temps que Paris. Mais plus tard, on a attendu jusqu'au 25 mars pour faire ce mouvement que l'assassinat et M. de l'Espée a fait avorter en écartant de la Commune un grand nombre d'hommes. Remarquez qu'à Paris, l'insurrection avait eu lieu le 18, et que certainement on en avait eu connaissance à Saint-Étienne ce jour-là.

Je ne crois pas que la Loire soit un danger du premier jour. Le côté vraiment fâcheux de l'état de ce département, c'est de forcer une foule de braves gens, qui aimeraient beaucoup mieux faire autre chose, de s'occuper constamment de toutes ces menées.

Ainsi, à Saint-Etienne, un préfet ne peut pas faire de l'administration, il n'est occupé que de politique.

Quand je suis arrivé à Saint-Étienne, je comptais, que sur une population d'environ vingt-cinq mille hommes valides, il y en avait au moins dix à douze mille d'affreusement mauvais; ce sont les hommes des mines que je soupçonnais.

Les hommes des mines reçoivent de l'exercice même de leur profession une marque qui les défigure. Pour le dur travail des mines, on admet qui se présente, les criminels, les gens sans aveu, ceux qui n'ont pas de papiers. On sait qu'ils travaillent, on ne sait pas qui ils sont. On voit passer dans les rues une forme noire, on ne sait pas quel est l'homme qui se cache sous cette forme. On attribue à ces mineurs tous les méfaits de Saint-Étienne. Eh bien, dans l'assassinat de M. de l'Épée, il n'y avait pas un mineur. Ces gens-là, quand ils sortent de la mine et qu'ils ont un peu d'argent, font la noce dans le cabaret, mais jusqu'à présent, ils ne s'occupent pas de politique.

**M. le Président.** — On nous a dit que le foyer de l'Internationale était à Lyon; et que Saint-Étienne suivait les ordres de Lyon. Si de Lyon partait un ordre d'insurrection, vous croyez qu'on ne marcherait pas?

**M. Ducros.** — Je crois qu'on ne marcherait pas. Je ne dis pas, qu'à un moment donné, un homme très-haut, très entreprenant ne put pas réussir à faire surgir un mouvement local. Mais, je ne le redoute guère. C'est vers Lyon que j'ai toujours l'oreille tendue.

**M. le Président.** — Que savez-vous de Lyon?

**M. Ducros.**—Je sais ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, c'est que je crois que la ligue lyonnaise est un fait accompli; qu'une fédération y est constituée qui s'appelle aujourd'hui la Fédération lyonnaise, au lieu de la Fédération du Midi.

**M. le Président.** — Vous pensez que Lyon est la capitale de l'Insurrection dans l'Est. Mais Lyon est menée par Genève.

**M. Ducros.** — Le mot d'ordre est donné par Genève, parce que c'est à Genève qu'est le siége de l'Internationale. Je vous demande la permission de vous procurer un abonnement pour l'*Égalité* de Genève, ce n'est pas amusant, mais c'est instructif.

Vous comprenez du reste que, pour Lyon, je n'ai que des informations de police. Je ne puis guère m'adresser à mon collègue. Il est difficile de s'adresser à un préfet pour lui dire : Votre département va mal.

**M. le Président.** — Mais vous connaissez les agitateurs de Lyon. A Lyon, on a désarmé sans difficulté le quartier de la Guillotière.

**M. Ducros.** — La Guillotière est restée armée. Pour Lyon, la grosse affaire, ce sont les forts. J'ai eu l'honneur de voir M. le général Bourbaki, il y a quatre jours.

*Un membre.* — Est-ce que c'est lui qui commanda?

**M. Ducros.** — Il commande la huitième division.

**M. le Président.** — Il a environ trente mille hommes sous ses ordres.

**M. Ducros.** — Il m'a parlé de 35 à 40,000 hommes.

**M. le Président.** — Croyez-vous qu'avec vingt-cinq ou trente mille hommes dans les mains de Bourbaki, on ait quelque chose à craindre à Lyon?

**M. Ducros.** — Je ne le crois pas, à condition qu'il ne laisse pas ses soldats errer dans la ville. Il a désiré me voir; j'ai avancé mon voyage d'un jour pour concerter bien des choses avec lui et le mettre au courant de faits sur lesquels je crois qu'il n'aurait pas de renseignements à Lyon.

**M. le Président.** — Avez-vous informé M. Thiers de la situation?

**M. Ducros.** — Il est au courant, M. le ministre de l'intérieur également, et jour par jour.

*Un membre.* — Il y a une telle solidarité entre Saint-Etienne et Lyon, qu'il est impossible que vous ne vous occupiez pas de Lyon, et que le préfet de Lyon ne s'occupe pas de Saint-Etienne?

*Un autre membre.* — Pensez-vous que si Lyon savait Saint-Etienne désarmé, on n'en viendrait pas plus facilement à bout?

**M. Ducros.** — C'est possible, mais j'ai hésité à désarmer Saint-Etienne sans autorisation. Je craignais de créer des embarras à mon collègue de Lyon. Du reste, à Saint-Etienne la rentrée des armes appartenant à l'Etat n'est qu'une chose d'intérêt matériel, parce que Saint-Etienne fabrique des armes en si grande quantité qu'en cas d'insurrection, les ouvriers en trouvent toujours à leur disposition.

**M. de Meaux.** – Est-ce que vous n'avez pas eu affaire aussi à la garde nationale de Roanne? Ce qui s'est passé à Roanne peut avoir quelqu'intérêt pour nous parce que c'est un centre industriel considérable.

**M. Ducros.** — A Saint-Etienne, j'ai eu le bonheur de trouver pour remplacer le conseil municipal une commission administrative qui fonctionne admirablement.

Le Conseil municipal était composé de vingt personnes appartenant à l'alliance Républicaine, de dix ou douze partisans de la Commune et de deux ou trois modérés. Il n'a pas tenu une réunion dans laquelle il n'ait pas violé les lois plus simples. Ainsi jamais il n'a observé les délais de convocation qui portent nullité quand ils ne sont pas dans les conditions fixées par la loi.

J'avais prié officieusement un membre du Conseil, un républicain de la veille, d'y chercher les éléments d'une municipalité. Il en a fait la motion. On a écouté, car c'était un des leurs; mais comme la séance touchait à sa fin, on lui a dit: «nous verrons cela la prochaine fois.» A la séance suivante, ils ont nommé et proclamé un maire; leur décision a été immédiatement frappée de nullité. —J'ai dû faire nommer un autre maire pour faire exécuter la loi, et deux jours après j'ai suspendu le Conseil.

*Un membre.* — Quelle garnison avez-vous à Saint-Étienne?

**M. Ducros.** — Nous avons 1000 hommes d'infanterie et 200 chasseurs à cheval.

J'arrive à Roanne, où le Conseil municipal était peut-être plus mauvais qu'à Saint-Étienne. Je ne puis pas le suspendre, parce que la loi est formelle. La suspension doit être accompagnée de la nomination d'une commission administrative, et là je ne trouvais pas les éléments d'une commission administrative, en sorte qu'il me faut user de patience, et me contenter d'annuler les décisions illégalement prises. Quant à la garde nationale, un beau jour, le commandant a déclaré que l'institution ne fonctionnait pas bien, que des gardes nationaux se faisaient condamner pour refus de service. Le maire m'a écrit pour me prévenir qu'on ne montait plus la garde, les hommes ne se présentant plus; à quoi j'ai répondu que la population avait beaucoup de bon sens, qu'elle faisait honneur à sa vieille réputation de travail, et qu'au lieu de reconstituer la garde nationale, le mieux était de rester dans l'état actuel. A Roanne, la garde nationale est donc frappée d'une sorte d'incapacité pour d'autres motifs qu'à Saint-Étienne, elle ne fait plus ni revues ni service, elle ne fonctionne plus. Là aussi elle existe légalement, mais non en fait.

J'ai beaucoup insisté auprès de M. Thiers, à

propos de l'événement de M. de L'Espée, qui n'est pas le fait d'assassins ayant un nom, mais d'assassins qui sont une légion.

*Un membre.* — L'avez-vous converti à la suppression de la garde nationale ?

**M. Ducros.** — J'ai insisté beaucoup sur ce point. Je compte revenir là-dessus dans un rapport au ministre de l'Intérieur ; j'ai demandé aux magistrats instructeurs de faire un travail, qui venant d'eux frappera peut-être davantage le ministre que venant d'un Préfet, et dans lequel il sera constaté que l'événement est le fait de la garde nationale réunie.

**M. le Président.** — Voici une lettre que nous avons reçue et dans laquelle il y a des détails intéressants sur Saint-Étienne.

**M. le Président** donne lecture de cette lettre.

Cette lettre est-elle exacte ?

**M. Ducros.** — A peu près.

**M. le Président.** — Vous croyez que si demain on recommençait les élections, on aurait les mêmes résultats ?

**M. Ducros.** — Je le crois.

**M. le Président.** — Vous considérez ceux qui ont été nommés comme représentant l'opinion de la majorité du corps électoral?

**M. Ducros.** — Absolument : C'est se faire illusion que de croire le contraire. Ces malheureux mineurs, sur le compte desquels on met tout le mal, s'abstiennent généralement. — Ceux qui votent ainsi ce sont des ouvriers aisés qui ont leur généalogie dans la ville, et de chacun desquels on peut dire : « J'ai connu son grand-père, c'était un brave homme. » Et il y a parmi eux des gens, les veloutiers, qui gagnent 450 francs par mois. Ils sont animés d'un esprit détestable.

(Séance du 17 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. TURQUET

**M. le Président.** — Monsieur, vous avez été arrêté avec M. le général Chanzy, et vous vous êtes échappé des mains de la Commune, veuillez déposer ce que vous savez sur ce fait spécial.

**M. Edmond Turquet.** — Vous n'ignorez pas dans quelles circonstances j'ai été arrêté; je l'ai déjà raconté à l'Assemblée, une première fois. C'est le 19 mars, nous arrivions de Tours; — le général Chanzy était en grand uniforme, dans le train, lorsqu'on se précipita sur le wagon-salon, que j'occupais avec ma famille, croyant que le général s'y trouvait. Il y avait là une troupe de gardes nationaux, armés, commandés par un officier qui s'appelait le lieutenant Bergeron.

**M. le Président.** — Tout cela est dans le *Journal officiel.*

**M. Edmond Turquet.** — Je n'aurai qu'à compléter mon récit, en y ajoutant ce que je n'ai pas dit à la séance, et en envisageant, surtout au point de vue moral, les événements auxquels je me suis trouvé mêlé.

Quant à mon arrestation, le récit que j'en ai fait est complet; mais, une chose m'a frappé, au moment où je fus arrêté ou plutôt où le général Chanzy l'a été, c'est que ceux qui l'arrêtaient, paraissaient très-étonnés de l'action qu'ils commettaient. Les gardes nationaux qui entouraient le train, avaient l'air très-ému. Le lieutenant Bergeron, ancien sous-officier de zouaves, si je ne me trompe, avait l'air horriblement embarrassé de sa personne, au milieu de cette foule qui nous regardait. Dès le moment de la sortie du wagon du général, il tint la conduite la plus louable et la plus énergique; il protesta devant les quelques mauvais chenapans qui étaient dans sa compagnie, que son intention formelle était de défendre contre tout le monde et contre ses hommes, en particulier, la vie du général et des officiers qui l'accompagnaient.

Dans tout le parcours entre la gare et la mairie du XIII^e^ arrondissement, le même phénomène me frappa, c'est que ceux qui portaient l'uniforme de la garde nationale, avaient une attitude bienveillante pour le général, pour ses officiers et pour moi; ceux qui criaient et hurlaient, étaient une bande, sans nom, de femmes, d'hommes et d'enfants en guenilles. La garde nationale, ce jour-là, nous a, bien certainement, protégés. Au point de vue de la recherche des causes de l'insurrection, ce phénomène est peut-être bon à indiquer. La garde nationale nous a arrêtés, mais bien certainement, elle nous a protégés contre la foule.

Lorsque nous fûmes arrivés à la mairie du XIII^e^ arrondissement, il y a un fait qui me remplit du plus vif étonnement.

D'après ce que nous avions vu dans les journaux du matin que nous avions achetés à Étampes, nous croyions que l'autorité municipale était d'accord avec le gouvernement insurrectionnel, qu'il y avait accord entre le Comité central de la garde nationale et les maire et adjoints du XIII^e^ arrondissement.

Eh bien, voici ce qui s'est passé, ce que je n'ai pas dit à la tribune et ce qui me paraît grave. Quand nous arrivâmes à la mairie du XIII^e^ arrondissement, conduits par le peloton des gardes nationaux, on nous fit conduire dans la grande salle des Mariages, et on nous dit: — «Vous allez rester là prisonniers, jusqu'à ce que le général Duval, qui a ordonné votre arrestation, soit arrivé.»

Aussitôt que nous fûmes dans cette salle, le premier adjoint, M. Léo Meillet, se présenta, très-étonné de trouver là un général en grande tenue. Il s'informa, il demanda ce que cela voulait dire, et, quand il eut compris qu'il se trouvait en présence d'un nouvel acte arbitraire du Comité central, il déclara qu'il ne voulait pas prendre la responsabilité de ce qui allait se passer. Il dit à Bergeron :—«Qui vous a donné l'ordre d'arrêter le général Chanzy et un député? » — « C'est le général Duval.»—«Le général Duval n'a pas d'ordres à donner ici ; il représente le gouvernement insurrectionnel ; moi, je suis une émanation du gouvernement régulier, j'ai été nommé adjoint par un vote légal; il ne sera pas touché à un cheveu de la tête du général Chanzy et de M. Turquet, député à l'Assemblée nationale, et, pour vous le prouver, voici mon revolver. M. le général Chanzy et M. Turquet sont, dès à présent sous ma protection.»

On nous fit entrer, le général et moi, dans le cabinet de M. Léo Meillet. Celui-ci se montra alors, vis-à-vis de nous, de la plus grande courtoisie. « Je suis le représentant du gouvernement régulier, répétait-il, et je ne tolérerai pas qu'un gouvernement insurrectionnel fasse contre vous quoi que ce soit. Vous ne sortirez de la mairie que sous ma protection. » Il donna l'ordre au concierge de la mairie d'aller chercher une voiture, pour nous emmener à la gare Saint-Lazare. La voiture venait d'arriver quand le général Duval fit son entrée dans le cabinet du maire. Il déclara, comme je l'ai dit, qu'il arrêtait Chanzy au nom du droit de la guerre, et que le général était son prisonnier. Meillet lui répondit: — «Vous êtes en état d'insurrection; je suis le représentant du gouvernement régulier, vous n'arrêterez pas le général Chanzy, et la preuve, c'est que je vais l'emmener chez moi.»

En effet, il nous emmena, malgré la présence de Duval, le revolver au poing, dans son appartement de l'avenue d'Italie. Nous restâmes là, jusqu'à une heure et demie du matin. C'est alors que se place un fait, qu'il est bon que la commission connaisse, et que je n'ai pas dit à la tribune.

Nous étions dans le salon, très-modeste, de Meillet, nous y étions arrivés escortés par un des bons bataillons du XIII[e] arrondissement, — du moins ce que M. Meillet appelait un des bons bataillons.

Quand nous arrivâmes, une quinzaine d'officiers du bataillon vinrent se grouper autour de lui.

Quelques-uns d'entre eux, les plus exaltés faisaient des reproches au général sur son attitude à l'armée de la Loire, prétendant qu'il n'avait pas fait tout ce qu'il aurait dû faire. Les choses s'envenimaient. Un certain nombre de simples gardes étaient entrés dans la première pièce, et je sentais très-bien que nous étions dans une situation des plus graves.

Dans le désir de sauver la vie du général, que je croyais très-menacée, parce qu'on entendait sous la fenêtre du bruit qui allait en augmentant sans cesse, je dis aux gardes nationaux : —«Mais que voulez-vous au général? Votre ami Gambetta, l'homme qui représente votre opinion, a dit au général, que c'était le premier homme de guerre, qui se fût révélé dans cette campagne; ne soyez pas plus sévère que le député de Paris, que M. Gambetta, que vous aimez et que vous estimez.» Alors, ces hommes s'emportèrent, ils dirent:—«Nous ne voulons pas de Gambetta, il ne représente pas nos opinions.» Je ne commente pas le fait, pourquoi ces hommes se sont-ils exprimés ainsi? J'avais failli commettre une imprudence, en plaçant Chanzy sous le patronage de Gambetta. A vous de chercher et de voir, s'il n'y a pas là un indice curieux.

Le temps s'était passé ; à un moment donné, la chambre fut envahie. C'est alors qu'on voulut nous entraîner dans la rue, pour nous fusiller. M. Léo Meillet tira son revolver de sa poche et essaya de lutter. Il prétendit qu'il avait donné sa parole au général Chanzy de lui offrir asile et de le sauvegarder jusqu'au dernier moment. Chanzy, comprenant qu'il allait se passer des scènes de violence et que nous serions certainement écharpés, releva M. Meillet de la parole qu'il lui avait donnée, et le supplia de nous laisser partir avec les gardes nationaux et de nous laisser emmener à la prison la plus voisine. Nous descendîmes; Chanzy fut bousculé dans l'escalier, reçut quelques coups de poing et arriva sur le boulevard. On voulut nous entraîner pour nous fusiller le long de la chapelle Bréa. Alors, Meillet intervint de nouveau et dit : « Messieurs, ne nous conduisons « pas en assassins. » — Ceci est très-curieux dans la bouche d'un homme qui, quinze jours après, demandait à la Commune la démolition de la Chapelle Bréa. — « Ces hommes ne sont pas condamnés, quand ils seront jugés, vous les

fusillerez, si bon vous semble. » Il put, ainsi, nous entraîner à quelques centaines de mètres plus loin et nous jeter dans la prison du 9e secteur.

Une fois arrivés dans la cellule, quand il s'agit de porter nos noms sur le registre d'écrou, une scène des plus violentes eut encore lieu entre Léo Meillet et quelques officiers d'un autre bataillon qui venait d'arriver. Il y eut des coups de sabre échangés. A un moment donné, nous vîmes entrer des hommes avec des baïonnettes, on amenait des individus qui s'étaient battus à cause de nous. Tout-à-coup, je vis Léo Meillet arrachant sa ceinture d'adjoint et la jetant à la figure d'un officier en lui disant :—«Puisqu'il en est ainsi, puisque vous voulez fusiller ces hommes, puisque vous voulez vous conduire comme des lâches, vous me fusillerez avec eux. » Puis il s'assit, et cet homme, d'une nature énergique et violente, fondit en larmes. Il était environ deux heures du matin. Les choses se calmèrent cependant et on nous introduisit dans la cellule. Mais voilà ce que j'ai à signaler à la Commission comme pouvant donner des indications sur les causes de l'insurrection. Le lendemain matin, j'étais plus calme; le général lui, l'avait toujours été. On avait mis quatre factionnaires dans la cellule où nous étions, et tout en haut sur une espèce de galerie en fer qui surmonte la cellule, je causais avec ces quatre factionnaires qui m'avaient l'air d'assez braves gens, qui avaient assez bonne figure; ils me faisaient l'effet d'appartenir à la catégorie honnête des ouvriers de Paris. Je leur dis: «qu'est-ce qui se passe à Paris?»—«Oh! monsieur me répondirent-ils, il n'y a pas de danger, nous voulons nommer nos maires, nos conseillers municipaux et notre capitaine de *pompiers*.»

— « Comment! votre capitaine de pompiers, qu'est-ce que cela veut dire ?»

— « Mais, vous autres ruraux, vous avez le droit de nommer vos maires et votre capitaine de pompiers, nous voulons l'avoir aussi.»—«Ah! vous ne comprenez pas, c'est le général de la garde nationale,» — Pendant quatre heures, je n'ai pas pu faire sortir ces hommes de ce raisonnement.

J'ai causé avec quelques officiers qui étaient là et qui regrettaient tous l'arrestation du général. Pendant les quelques jours que nous sommes restés dans cette prison, le plus grand respect lui a toujours été témoigné. Un petit détail : il y avait un water-closet dans une seconde pièce; pour y arriver, il fallait passer devant les hommes de faction, et chaque fois que le général Chanzy et le général de Langourian passaient, on leur présentait les armes. On restait à la porte respectueusement, et lorsqu'ils sortaient du water-closet pour rentrer dans la grande pièce, on les leur présentait encore.

Les violences contre nous n'ont jamais été exercées que par la foule. Lorsque le général Chanzy a été transféré à la Santé avec le général de Langourian, c'est encore la garde nationale qui l'a protégé, quand une foule sans nom, composée de matelots, de soldats d'infanterie de marine, de toute espèce de gens l'insultait. En somme, ce qui m'a surtout frappé, au milieu de tous ces incidents, c'est d'abord le respect de la garde nationale pour Chanzy, et ensuite cette lutte entre la municipalité légale dont Léo Meillet était alors le représentant et le Comité central.

**M. le Président.** — Cela a pu être vrai un moment après le 18 mars. Quant à M. Léo Meillet, s'il s'est bien conduit ce jour-là; depuis il est devenu un grand coupable.

**M. Edmond Turquet.** — Je suis parfaitement de votre avis.

**M. le Président.** — Il a pris part aux actes les plus odieux de la Commune.

**M. Edmond Turquet.** — Je suis convaincu qu'il aurait voulu que je le fisse arrêter ici; car vous savez que quand je suis revenu à Versailles, il m'a accompagné.

Le général Chanzy avait été transféré à la Santé par ordre de la Commune, et je n'avais pas pu obtenir l'autorisation de l'y suivre. — Le lendemain, Léo Meillet me fit sortir en cachette, et malgré les ordres de la Commune, de la prison du 9e secteur; il me fit mettre une chemise de flanelle rouge et un grand pantalon dans mes bottes, et il voulut m'accompagner jusqu'à Versailles, parce que, disait-il, j'étais en danger. En effet, l'amiral Saisset a déclaré le lendemain à la tribune que j'avais failli être assassiné pendant le parcours. Il savait qu'une quinzaine d'hommes de mon bataillon avaient projeté de venir en armes à la prison pour me délivrer quand même; c'était des tirailleurs de la Saône et de Lafon-Mocquart; et ces messieurs m'ont suivi jusqu'à la gare Saint-Lazare. Meillet me fit donc sortir malgré la Commune, mais il avait peur qu'il ne m'arrivât quelque chose en route; le village de Levallois-Perret était en effet, occupé par les gens de la Com-

mune. Il avait un laisser-passer pour lui et pour un de ses amis, de sorte que quand nous sommes arrivés à la gare Saint-Lazare, où il y avait des gardes nationaux de l'ordre, je pus le faire passer avec ma carte de député, et que quand j'ai été aux Batignolles, à son tour il m'a fait passer.

Je crois que quand il m'a accompagné à Versailles, il craignait déjà d'être débordé. Si j'y avais pensé alors, j'aurais pu voir un ministre et obtenir des mesures qui auraient empêché ce malheureux de se perdre, car il n'était pas alors l'homme qui a depuis proposé de faire raser la chapelle du général Bréa. Il y a là un phénomène moral qu'il n'est pas facile d'expliquer.

*Un membre.* — M. Léo Meillet n'est pas fusillé!

**M. le Président.** — Non, il a été convenu entre ces messieurs que M. Turquet serait fusillé à sa place. (On rit.)

**M. Edmond Turquet.** — Du reste, je dois vous le dire, en fin de compte, il m'a sauvé la vie ainsi qu'au général Chanzy et au général Langourian. J'avais cru comme tout le monde qu'il était fusillé. Un jour à la Chambre, je reçois un mot qui me fait bondir. C'était Léo Meillet qui n'était pas mort et qui me demandait l'hospitalité. Que faire? Cet homme m'avait sauvé. Je pars pour Paris, et une heure après, à 6 heures 55 minutes, un homme sonne chez moi; c'était lui. J'envoyai une dépêche télégraphique à madame Turquet, en lui disant de revenir avec sa femme de chambre. Ma femme revint, ne sachant ce que cela voulait dire. Pendant quatorze jours, elle et sa femme de chambre ont donné la nourriture à ce malheureux. Le quatorzième jour, un de mes amis m'apporta un passeport très-régulier. Je lui dis: «voilà un passeport.» Il me répondit: «Il faut que vous m'accompagniez à la gare, parce que si j'y étais arrêté, on m'écharperait peut-être, vous me servirez de caution.» Je le menai à la gare du Nord, nous sommes arrivés vingt minutes trop tôt. Il a été magnifique de sang-froid et la police a été très-maladroite, car il y avait là des agents qui me connaissaient et qui ne l'ont pas reconnu. Il est arrivé à la frontière belge. Là, son passeport n'était pas visé, il ne put passer. Il revint à Saint-Quentin où il y a un consul belge, on lui donna un visa régulier et il repartit, il fut arrêté encore à...., mais enfin on le laissa passer.

Il avait à Paris une maîtresse dont il avait fait son capitaine d'état-major; la police le savait, et cette femme lui a témoigné un dévouement sans bornes. Trois fois de suite elle s'était fait prendre, et trois fois on l'avait relachée, parce que la police sachant que Meillet n'était pas fusillé espérait le prendre chez elle. Meillet, arrivé à Bruxelles, lui écrivit une lettre et c'est ainsi qu'on sut ce qui s'était passé.

**M. le Président.** — D'après votre récit, vous pouviez être fort bien arrêté et condamné.

**M. Edmond Turquet.** — Mon Dieu, je ne dis pas le contraire, j'ai commis un délit au point de vue de la loi de mon pays. Si la justice de mon pays veut m'en demander compte, je suis à sa disposition.

**M. le Président.** — Le délit existe, mais on ne vous en demandera probablement pas compte, puisque Léo Meillet vous avait sauvé la vie. Cet homme n'en n'est pas moins un grand coupable.

*Un membre.*— Qu'est-ce que c'était que ce Léo Meillet?

**M. Edmond Turquet.** — C'était un maître-clerc d'avoué.

*Le même membre.* — Est-ce que c'est lui qui a signé un ordre d'incendie?

**M. Edmond Turquet.** — Non, il n'a pas cela sur la conscience. Ce qu'il a fait, c'est de proposer à la Commune de raser la chapelle du général Bréa. Il a signé aussi l'ordre de démolition de la chapelle expiatoire de Louis XVI. Je lui ai dit à ce sujet: «comment se fait-il que vous ayez signé de pareilles choses?» Il m'a répondu: — «Je trouve que ceux qui ont assassiné le général Bréa ont eu un très grand tort; mais je trouve aussi qu'il n'est pas bon que, dans un pays comme le nôtre, on élève des monuments qui entretiennent un perpétuel souvenir des crimes et des dissensions civiles du passé.»

(Séance du 24 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. DE PLŒUC

**M. le Président.** — Monsieur le Marquis, veuillez nous raconter les faits dans lesquels vous avez été acteur et témoin pendant l'insurrection du 18 mars.

**M. de Plœuc.** — Messieurs, votre convocation m'a surpris, et je n'apporte ici que des souvenirs, qui seront souvent un peu vagues, au lieu des incidents précis qui donneraient à ce long récit du règne de la Commune sa véritable physionomie.

Dès le 6 avril, j'avais été prévenu par M. Beslay que Raoul Rigault, avait décidé mon arrestation; je brûlai mes notes, et je n'en tins plus, ne me souciant aucunement d'aides à mon acte d'accusation; c'est donc seulement depuis avant-hier que j'ai fait appel à mes souvenirs et que j'ai tenté de rétablir les faits chronologiquement.

Le jeudi 23 mars, au matin, je me suis trouvé investi du Gouvernement de la Banque de France, par le départ de M. Rouland pour Versailles. Je n'avais eu aucuns rapports jusque-là avec les délégués de la Commune; le gouverneur avait reçu les délégués du Comité central de la garde nationale.

Ces délégués étaient Jourde, Varlin et Billioray, je crois. Ils étaient venus demander un million et faire entrevoir la nécessité d'un second million. Le mercredi 22 mars, le gouverneur exposait au conseil qu'il avait fait délivrer un million dès le lundi, à la réquisition de Jourde, de Varlin et de Billioray.

Le motif de cette réquisition était la solde de la garde nationale et les secours à donner à leurs femmes et aux enfants.

Il est utile de rappeler dans quels termes le Gouverneur justifiait cette remise.

» Dans ces conditions, disait-il, refuser absolument me paraît impossible. La Banque ne peut pas, comme les autres administrations, se transporter à Versailles et échapper ainsi aux tristes conséquences d'une collision armée. Il faut qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir pour éviter la collision. »

Le conseil ratifia; il crut que cette attitude était sage, qu'il fallait éviter l'occupation de la Banque.

Ce même jour était celui de la manifestation de la place Vendôme qui accentuait encore le péril.

Le 20 mars, le poste intérieur de la Banque était encore occupé par l'infanterie de ligne, mais le régiment, auquel appartenait ce détachement, avait quitté Paris.

Le commandant du poste reçut de nous un certificat et partit accompagné d'un de nos agents pour rallier une caserne.

La situation s'aggravait; les insurgés tentèrent dans la nuit, mais sans y réussir, de s'établir dans le quartier de la Bourse, qui était occupé par les gardes nationaux de l'ordre, difficiles à distinguer cependant à cause de la similitude des uniformes.

Le 23, le Comité central devait envoyer prendre 350,000 francs, deuxième à compte sur le second million qui avait été consenti par le conseil de régence.

Les délégués Jourde et Varlin se présentèrent vers 10 heures du matin. Ils durent attendre, prirent peur et se retirèrent entendant les murmures et les menaces du personnel armé de la Banque qui se trouvait dans les cours.

Peu de temps après, je reçus la première som-

mation écrite du nouvean gouvernement. Elle était conçue dans ces termes :

« Affamer la population parisienne, telle est » l'arme d'un parti qui se dit honnête! La faim « ne désarme personne, elle ne fera que pousser » les masses aux massacres et à la dévastation. » Nous voulions éviter tous ces maux; la Banque » pouvait nous y aider. — Elle a préféré se » mettre du côté des hommes qui veulent coûte » que coûte triompher de la République.

» Nous ramassons le gant qui nous est jeté, » laissant à ceux qui, pour leurs personnalités, » n'hésitent pas à irriter les fureurs populaires, » l'épouvantable responsabilité de leur con- » duite.

» Quant à nous, nous avons fait notre devoir » et si notre attitude conciliatrice a été prise pour » de la crainte, nous prouverons que l'on s'est » trompé. Puisse la Banque revenir sur les dé- » cisions funestes qu'elle paraît avoir prises!

» Nous ne nous représenterons pas devant » elle. — Si la Banque est disposée à verser le » complément du million demandé, soit sept » cent mille francs, elle le fera parvenir au » ministère des finances avant midi. — A partir « de cette heure toutes les mesures nécessaires » et les plus énergiques seront prises!

Vive la République!

« Signé : Jourde et Varlin. »

Les hostilités étaient bien déclarées, il ne s'agissait plus que d'éviter, si possible était, toute collision, ou de la soutenir si nous ne pouvions faire autrement.

J'envoyai le contrôleur de la Banque prévenir les délégués aux finances qu'il ne fallait pas compter, pour midi, sur la somme demandée ; que le conseil de régence serait réuni à une heure, que c'était la seule autorité qui pût me couvrir de toute remise de fonds que j'aurais à leur faire.

Je dépêchai le caissier principal au premier et au deuxième arrondissements et à l'amiral Saisset, pour demander si nous pouvions engager la lutte, c'est à dire si nous serions secourus.

L'amiral Saisset n'était pas arrivé de Versailles, et on ne put pas le trouver. L'adjoint du premier arrondissement, M. Méline, m'envoya dire d'éviter la lutte, d'user de conciliation.

Au deuxième arrondissement, M. Quevauvilliers, commandant d'un bataillon, me faisait dire, de son côté, que si la Banque était attaquée, elle serait défendue.

Je réunis le conseil de régence pour délibérer sur la demande comminatoire du Comité central, et il fut décidé qu'on ne changerait rien aux engagements pris, qu'on ne tiendrait aucun compte de la forme comminatoire et qu'on pouvait venir prendre 350,000 fr. et non 700,000 francs, et qu'on ne les porterait pas au Ministère des finances.

Escortés de un ou deux bataillons qui s'arrêtèrent aux abords de la Banque, deux envoyés des délégués, dont l'un s'appelait Meillet, vinrent vers 4 heures, recevoir les 350 mille francs promis.

Le même jour, je fis un paiement de 200,000 francs à un agent du trésor envoyé de Versailles. Ce paiement fut connu du Comité central, qui me fit notifier que tout paiement pour le compte de Versailles, serait considéré comme un crime de haute trahison.

J'en donnai connaissance au gouvernement à Versailles qui ne fut sans doute pas suffisamment écouté, car il fut délivré sur moi des mandats du trésor jusqu'au 1er avril, et je fus obligé de donner ordre que l'entrée de la Banque ne fut plus permise à aucun agent du trésor.

**M. le Président.** — C'est à l'amiral Saisset que vous avez donné cet argent?

**M. de Plœuc.** — Non, c'est à deux agents qui partaient pour Versailles.

Je ferai remarquer à la commission qu'il est impossible que dans une administration nombreuse, il n'y ait pas quelqu'un qui révèle ce qui se passe.

L'adjoint au maire du 1er arrondissement vint me demander un local pour délibérer avec les députés de Paris sur les mesures à prendre. Je refusai. Je note ce petit incident, parce que ce refus me servit plus tard pour repousser l'accusation de la Commune de favoriser les conciliabules à la Banque.

Très-inquiet de l'audace de ces hommes qui osaient venir me menacer, alors que les hommes d'ordre étaient encore sous les armes et me couvraient jusqu'à la gare Saint-Lazare, je fis demander une entrevue à M. l'amiral Saisset. Il me reçut à la mairie du IIe arrondissement, vers une heure du matin, dans une réunion très-nombreuse. J'y reconnus M. Tirard et M. Schœlcher.

Il s'agissait de bien déterminer sur quoi je pouvais compter. J'avais donné pour instruction qu'aucune provocation ne partît des défenseurs

de la Banque, mais que si elle était attaquée, elle se défendît avec énergie.

L'amiral Saisset me répondit qu'il me défendrait, mais, en me reconduisant, il me fit comprendre qu'il n'était pas en mesure de le faire. C'était le 24 mars.

Tel était même l'embarras de l'amiral, que j'avais été chargé par un habitant de Passy de lui faire connaître que deux ou trois bataillons étaient sous les armes depuis trois jours, qu'ils étaient surmenés ; ils le conjuraient de les faire relever, comme aussi de venir prendre une quarantaine de pièces de canons qui se trouvaient dans le parc de la Muette sous leur garde. L'amiral me répondit qu'il était bien difficile de faire relever ces bataillons, qu'il pouvait être dangereux d'envoyer les bataillons d'un quartier dans un autre, qu'il y réfléchirait. Cela se passait dans la nuit du jeudi au vendredi.

Le lendemain, la nouvelle de la proclamation de la Commune à Lyon fut affichée dans Paris ; des colonnes de fédérés suivis de canons venaient à la mairie du Ier arrondissement faire consentir les maires aux élections de la Commune pour le dimanche suivant.

Vers quatre heures, arrivèrent aux abords de la Banque et de la mairie du IIe arrondissement, les mêmes fédérés. Des hommes vêtus d'uniformes garibaldiens et suivis de canons venaient sommer le maire du IIe arrondissement de consentir aux élections de la Commune pour le lendemain.

Il faut avoir vu et entendu ce qui se passait alors, pour s'en rendre compte. Il semblait, à la surface, que tout fût sauvé, et c'était l'abdication des autorités municipales de Paris.

Un monsieur qu'on me dit être M. Bonvallet, passa devant la Banque dans l'exaltation d'une joie indicible; il s'adressa à moi. Je ne dirai pas qu'il m'a embrassé, mais peu s'en est fallu. Il se félicitait de la solution survenue.

Le lendemain, 25, je fis rechercher l'amiral Saisset. Je lui avais envoyé des fonds par son aide-de-camp (100,000 francs); on ne le trouva plus; il était parti vraisemblablement dans l'après-midi.

Les bataillons qui avaient couvert la Banque, de la gare Saint-Lazare à la rue Saint-Honoré, se dispersèrent. La Banque était livrée; il ne restait plus personne au dehors sur qui elle put compter.

Le moment était venu de faire notre inventaire matériel et moral.

On a beaucoup dit à Versailles et on me le disait à moi-même, le 2 avril, que la Banque de France ne renfermait, à cette date, que des valeurs sans importance.

La situation, au 28 mars, était la suivante :

| | |
|---|---|
| En caisse de la Banque. . | 243,000,000 fr. |
| Numéraire . . . . . . . . | 77,000,000 fr. |
| Billets de Banque. . . . . | 166,000,000 fr. |
| Le portefeuille ordinaire et le portefeuille des prorogés étaient ensemble de. . | 899,000,000 fr. |
| Les valeurs déposées ou garanties d'avance. . . . . | 120,000,000 fr. |
| Lingots. . . . . . . . . . | 11,000,000 fr. |
| Les bijoux en dépôts. . . | 7,000,000 fr. |
| Les titres en dépôt. . . . | 900,000,000 fr. |
| Ensemble . . . . | 2,424,000,000 fr. |

Il y avait aussi des billets de Banque qui n'étaient pas encore émis, mais auxquels ne manquait que la griffe du caissier principal, pour 900,000,000 de francs.

Il n'eût pas été difficile de faire faire une griffe par un graveur et de les lancer dans la circulation, sans qu'on pût les distinguer des billets régulièrement émis. Si on ajoute à la somme totale ces billets, on arrive à un total de 3,413,000,000 de francs.

Me demanderez-vous si mon opinion est que la résistance pouvait être efficace ? Je vous dirai qu'avant le samedi 25, c'est-à-dire avant cette dispersion des bataillons l'ordre, contenant de quinze à vingt mille hommes environ, échelonnés du quartier Saint-Honoré à la gare Saint-Lazare, la résistance était possible.

On a dit qu'il n'y avait eu qu'à peine 5 à 6,000 hommes. Je le conteste absolument.

Les mairies des Ier et IIe arrondissements avaient mis à notre disposition, dans la semaine du départ de l'amiral, des détachements qui nous aidèrent à créneler nos ouvertures, à disposer des sacs à terre et des barricades intérieures, à renforcer enfin les points faibles qui sont nombreux, parce que nous sommes encore en construction.

La Banque de France aurait pu, à ce moment, avec les auxiliaires dont je viens de parler, soutenir une lutte prolongée et peut-être provoquer un mouvement plus général.

Les maisons qui avoisinent la Banque étaient occupées par des gardes nationaux des bataillons de l'ordre ; mais, au 26 mars, c'est-à-dire le

dimanche, nous ne pouvions plus compter que sur nous-mêmes.

Pour évacuer la Banque, comme on nous l'a dit aussi, il eût fallu 60 ou 80 voitures et un corps d'armée peut-être, car la Commune ne nous eût pas laissés sortir, et il n'y avait plus ni corps d'armée, ni bataillons.

Il n'y avait donc qu'à se résigner et à faire son devoir.

Les employés de la Banque formaient alors trois compagnies du 12e bataillon, réduites à 430 hommes, si de 500 personnes environ, on déduit les non-valeurs, malades ou autres, etc.

Nous avions un mauvais armement, trois sortes d'armes et 10,000 cartouches, c'est-à-dire une défense de quelques instants; ceci, connu fort heureusement, d'un petit nombre.

Notre inventaire moral valait mieux. Chacun avait, à un haut degré, le sentiment que la défense de la Banque était d'un grand intérêt national, et, qu'à ce résultat tout devait être sacrifié.

Ces 430 hommes ont eu, pendant les longs jours de la Commune, la plus ferme, la meilleure attitude. — Ils m'ont permis, avec la Commune, un langage que je n'aurais pas pu tenir, si j'avais eu des doutes sur leur dévouement.

Bien des jours ont dû leur paraître sans lendemain, et ils sont restés étroitement unis au milieu de la désagrégation générale. Il faut comme moi les avoir vus à leur poste de combat, dans cent alertes, pour leur rendre, comme ils le méritent, la justice qui leur est due.

Leur commandant, Bernard, ancien chef de bataillon, qui ajoute à sa retraite le produit d'un modeste emploi à la Banque, a été pour tous un exemple de fermeté et de sagesse. Sa préoccupation, comme la mienne, était de ne pas pouvoir toujours arrêter les impatients du combat et d'empêcher les imprudences qui nous eussent compromis. Qu'un coup de fusil partît, et nous étions perdus.

Les quatre chefs principaux du service intérieur étaient à leur poste, vigilants et dévoués.

Le conseil de régence se trouvait réduit à un petit nombre de membres, et ce nombre devait encore diminuer par la maladie.

C'est dans ces conditions que nous allions avoir à vivre, si nous le pouvions, face à face avec le gouvernement qui s'installait en maître dans Paris.

Le lendemain du jour où nous sommes arrivés, c'est-à-dire le 28 mars, la Commune fut proclamée. La veille, une demande de 500,000 francs nous avait été faite par le Comité central qui ne devait céder le pouvoir que le lendemain. J'envoyai immédiatement le caissier principal au Comité central, pour déclarer que, s'il s'agissait de demandes imputables à l'État, je n'y ferais pas droit, mais que si la demande était faite au nom de la ville de Paris, alors seulement elle serait examinée, et que je réunirais le conseil de régence.

La réponse fut, comme toujours, qu'il s'agissait de la garde nationale, des femmes et des enfants. Ceci, je vous le dis une fois pour toutes afin d'établir, sans avoir à y revenir, que nous entendions profiter de toutes nos apparences de force militaire pour créer le plus d'obstacles possibles à ces exigences. Le même jour et non sans beaucoup d'appréhensions, je fis sortir de Paris 32 clichés pour mettre obstacle à la fabrication des billets par la Commune si on venait à s'emparer de la Banque.

Le lendemain 28, l'un de nos régents, M. le comte Pillet-Will fut averti qu'il allait être arrêté. Son âge et son état de santé ne lui permettant pas d'affronter cette éventualité, il dut partir, nous privant d'un collègue courageux et de bon conseil.

**M. le Président.** — Il est mort peu après en Belgique.

**M. de Plœuc.** — Le jour suivant fut celui où j'entrai en rapport avec M. Beslay, le doyen de la Commune.

M. Beslay appartient comme moi aux départements de l'Ouest, et pendant le siége des Prussiens, nous avons eu quelques rapports mauvais, violents même, mais enfin nous nous connaissions.

M. Beslay s'annonça. Je vous rapporte ses paroles textuellement, parce que je crois que ces premiers contacts entre lui et moi ont eu une telle importance qu'il est intéressant peut-être que vous sachiez exactement dans quel ordre d'idées nous nous abordions, et comment nous avons pu nous entendre. M. Beslay a l'habitude du langage de son parti, il se fait annoncer, et en entrant dans mon cabinet, il me dit : — « Citoyen, » les officiers payeurs des bataillons fédérés sont » au ministère des finances devant des caisses » placées sous des scellés, il faut satisfaire aux » nécessités de la solde, et la situation des esprits » est telle que la Banque va être pillée, je le » crains bien, malgré tout ce que j'ai pu dire. »

« — Eh bien, M. Beslay, vous avez traversé les

» cours, vous y aviez vu des hommes armés, et
» quand je vous dis froidement que nous nous dé-
» fendrons si nous sommes attaqués, c'est que je
» peux compter sur le dévouement de ceux que
» vous venez de voir. »

— « Mais enfin pour éviter l'effusion du sang,
» si la Commune nommait un gouverneur ? »

— « Un gouverneur ! non, je ne l'accepterai
« jamais, je suis ici le gouverneur de la Banque;
« j'y ai seul autorité, et la force seule peut me
« déposséder.

« Si vous me parliez d'un commissaire délé-
» gué comme il en existait près des sociétés
» anonymes; que ce délégué fût vous, et que
» vous borniez votre mandat à connaître de mes
» rapports avec Versailles et de mes rapports
» avec la ville de Paris, que vous appellerez la
» Commune ; tout à votre aise, nous pourrions
» nous entendre: Quant à me demander d'aller
» au-delà, à me demander par exemple un seul
» compte-courant, vous ne l'obtiendrez jamais.
» Le secret du compte-courant, c'est le devoir
» professionnel de la Banque.

« Mais voyons, M. Beslay, — (et je crois que
» c'est là que j'eus une heureuse inspiration) —
» le rôle que je vous offre a assez de grandeur.
» Aidez-moi à sauver ceci, c'est la fortune de
» votre pays, c'est la fortune de la France ! »

Ma situation était désespérée; si je ne réussissais pas, la Banque tout ou moins était aux mains de la Commune, mais je vis au silence de mon interlocuteur, que j'avais fait vibrer en lui la corde de l'honneur. J'ajouterai, parce que je crains de m'attribuer tout le mérite de ce succès, que je crois avoir été au devant des secrètes pensées de Beslay. Il est vraisemblable que si je l'avais mal accueilli, si je l'avais renvoyé purement et simplement d'où il venait, les choses eussent tourné différemment. La Commune, après la prise de possession de la Banque et du sang versé, eût nécessairement nommé Beslay gouverneur, elle aurait nommé deux sous-gouverneur, puisqu'avec moi tout le gouvernement de la Banque disparaissait; et il est certain que les comités connaissant les richesses renfermées à la Banque, vous auriez à enregistrer un désastre sans précédent.

Un détail anecdotique, si vous le permettez. Je dis à Beslay : — « Pourquoi ne prenez-vous pas l'argent qui est au ministère des finances, au lieu de m'en demander? Vous êtes en guerre, me dites-vous, avec Versailles. » — « Oui, mais c'est que les fédérés ne croient pas que Versailles ait été assez imprudent pour avoir laissé de l'argent dans les caisses et on pense qu'il est inutile de rompre les scellés pour ne rien trouver. » Bref, il se retira. Le même jour plusieurs compagnies d'assurances étaient occupées. — Plus que jamais j'avais à craindre; j'envoyai prévenir à Versailles, et le ministre des finances écrivit au gouverneur de la Banque, qui était à Versailles une lettre qui approuvait d'avance ce que nous ferions à Paris. Le lendemain 30 mars, la poste qui est dans notre voisinage fût occupée par les fédérés; je ne pouvais plus douter que le Comité central ne voulût tout occuper et plus encore la Banque qu'aucun autre établissement.

Vers neuf heures du soir, MM. Davillier, régent de la Banque et de Beutque, secrétaire du Conseil général, se trouvaient dans mon cabinet, quand Beslay se fit annoncer. Il était porteur d'un mandat de délégué de la Commune, dont voici à peu près le texte. «

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Paris.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

« La Commune de Paris, nomme le citoyen
« Charles Beslay en qualité de son délégué à la
« Banque de France. »

signé :
« Les délégués au Comité exécutif.
« Lefrançais — Tridon — Félix Pyat. »

« Vous devez, citoyen, vous douter du motif qui m'ammène; je suis délégué de la Commune. » Je lui rappelai alors notre conversation l'avant-veille et je lui déclarai qu'il ne pouvait être délégué que dans les conditions que je lui avais déterminées d'avance, c'est-à-dire, avec la faculté de connaître mes rapports avec le gouvernement de Versailles et avec la Commune, et rien de plus.

« Mais vous ne voyez donc pas, citoyen, que nous sommes la force. » Je dus lui répondre que la force n'avait pour moi qu'une mince valeur que j'étais beaucoup mieux que cela puisque j'étais le droit, et que je maintenais absolument mon programme. Ce n'était chez mon interlocuteur qu'une bouffée d'orgueil qui ne changeait rien à ses intentions.

Le lendemain je réunis le conseil qui se trouvait réduit à cinq derniers membres. M. Durand, le doyen qui, malgré son âge, a été pour tous exemple de fermeté et de sagesse ; M. Davillier, M. Denière, M. Millescamp et M. Fère,

censeur pour leur donner connaissance de ces incidents.

*Un membre.* — Vous habitiez seul, monsieur, dans l'hôtel?

**M. de Plœuc.** — J'étais seul, comme gouverneur, à y habiter, mais les quatre chefs principaux demeurent aussi à la Banque.

Le lendemain, les fédérés nous enserrèrent encore davantage en occupant le timbre, l'enregistrement et la mairie du 2e arrondissement.

J'installai Beslay dans un cabinet en face du mien, afin de le conserver autant que possible près de moi. A partir de ce jour, il nous a, comme j'aurai occasion de le montrer, aidé dans la mesure de son autorité, et je déclare que, sans le secours qu'il nous a apporté, la Banque de France n'existerait plus.

*Un membre.* — La lettre qu'il a publiée dans les journaux n'est pas exagérée alors?

**M. de Plœuc.** — Non, il est dans le vrai, quoique peut-être il eût mieux fait de ne pas l'écrire.

*Un membre.*— Celle qu'il a écrite de Genève est mieux.

*Un membre.* — Oui, elle est assez convenable.

*Un membre.* — Il est à Genève?

*Un membre.*— On lui a donné alors le droit de s'en aller.

**M. de Plœuc.** — Permettez-moi de jeter un voile sur cela. Il est en Suisse.

**M. le Président.** — Les quelques paroles que vient de prononcer M. de Plœuc, quand il vous a dit, sans M. Beslay, la Banque de France n'existerait plus, expliquent tout.

*Un membre.* — Je crois qu'il est des Côtes-du-Nord, il a été député du Morbihan après 1830, et en 1848 il a été à l'Assemblée constituante.

**M. de Plœuc.**— Il appartient, je crois, à une famille d'entrepreneurs.

*Le même membre.* — Son père a été député sous l'Empire et la Restauration.

**M. de Plœuc.** — Député de Dinan, je le crois. M. Beslay est un de ces hommes dont l'imagination est sans contrepoids et qui se complaît dans l'utopie ; il rêve de concilier tous les antagonismes qui sont dans la société, les patrons et les ouvriers, les maîtres et les serviteurs.

La situation se tendant de plus en plus, je crus devoir aller le 2 avril à Versailles, dont je ne recevais que les avis les moins justifiés.

Je savais qu'il pouvait y avoir dans la garde fédérée trente ou quarante mille bandits et assassins et je craignais que le premier coup de canon tiré ne fût le signal d'une attaque contre la Banque. — Les émissaires que j'avais envoyés à Versailles m'avaient rapporté que l'action militaire devait s'engager au jour le plus prochain, et je venais demander au Chef du Pouvoir exécutif que les premières troupes qui entreraient dans Paris vinssent à mon aide, parce que je ne me défendrais qu'à la condition d'être secouru.

Pendant que j'étais dans le cabinet du Président de la République, j'entendis les premiers coups de canon, et je le quittai promptement pour revenir à mon poste, ayant, hélas! constaté qu'on avait ignoré à Versailles la situation vraie de la Banque de France.—On la croyait presque vide de valeurs.

La Commune, pendant ce temps, rendait un décret pour dissoudre les compagnies spéciales et les fondre dans les bataillons. Comme il n'existait à cette époque, en dehors des cadres, que le bataillon de la Banque de France, je ne doutais pas que ce décret n'eût pour objet d'en préparer la dispersion. — Mais les archives de la Banque possédaient un décret de 1792 qui assignait aux employés des grandes administrations leurs bureaux comme poste de combat quand la patrie est en danger. Ce décret a été mon talisman contre la dissolution de notre bataillon essayée de mille façons.

La date vénérée que j'avais à opposer à ceux qui s'adressaient à moi pour cet objet faisait courber les têtes, et nous gagnions quelques heures, après lesquelles, emportés par les événements, ils ne pensaient plus à nous.

Toutes les tentatives pour dissoudre notre bataillon sont consignées dans le rapport du commandant Bernard.

Il renferme des détails pleins d'intérêt sur toutes les péripéties par lesquelles nous sommes passés. Si vous jugez utile de le connaître, je pourrai en faire le dépôt entre vos mains.

**M. le Président.** — Parfaitement.

**M. de Plœuc.** — Vous verrez, Messieurs, combien il a fallu à ce vieillard d'énergie et de finesse pour déjouer toutes les tentatives faites pour disperser et détruire notre seule force armée, soit qu'un décret appelât tous les hommes de 20 à 40 ans au service extérieur, soit qu'on bornât les exigences du service aux mairies, service que nous promettions et ne faisions

jamais, soit encore qu'on nous demandât nos armes à tir rapide que nous promettions et ne remettions point.

Le 6 avril, je fus averti par Beslay qu'à la requête de *Raoul Rigault*, j'allais être arrêté. Beslay me priait instamment de pourvoir à la sécurité de ma personne, me disant très-naïvement que, quoique membre de la Commune, il n'était pas sûr de pouvoir me faire mettre en liberté, si une fois j'étais pris. C'était le lendemain ou le surlendemain de la loi des otages et de l'arrestation de l'archevêque.

A dater de ce jour, je cessai d'habiter la Banque, et je n'y vins plus que par intermittence, de façon à déjouer autant que possible les tentatives qui pouvaient être faites contre ma personne. On décidait dans une séance orageuse qu'on arrêterait le sous-gouverneur de la Banque et le lendemain ces résolutions de la veille étaient emportées par de nouveaux incidents. Telle est l'explication qui me fut donnée par quelqu'un très-au courant de ce qui se passait, de leurs vaines tentatives pour m'arrêter. Le Conseil de régence ne pouvait plus désormais se réunir à la Banque; nous choisîmes pour nos réunions le domicile de M. Davillier jusqu'au jour où nous fûmes avertis que les comités avaient décidé l'arrestation des régents. Chacun des membres du conseil de régence pourvut à sa sécurité personnelle, mais le conseil continua à se réunir comme par le passé. — Les réquisitions continuèrent dans les mêmes conditions. Je refusais toujours jusqu'à ce que le conseil eût statué, nous gagnant ainsi quelques heures.

Le 13 avril fut un jour de très-grand péril. Les délégués trouvèrent au ministère des finances un procès-verbal, dans lequel M. Rouland était intervenu comme gouverneur, et d'où l'on pouvait conclure que les diamants de la couronne étaient à la Banque de France.

En conséquence, la Commune avait donné ordre à ses délégués d'exiger la remise des diamants, mais de tenter de les obtenir par la voie amiable avant d'employer la force.

Les registres des dépôts ne portant aucune mention des diamants de la couronne, la Commune pouvait croire à une dissimulation de notre part et ordonner une perquisition qui eût été désastreuse. Nous fîmes demander par M. Beslay un laissez-passer à Raoul Rigault, et nous envoyâmes à Versailles pour demander des éclaircissements au gouverneur de la Banque de France. Ses réponses nous permirent d'affirmer de nouveau que les diamants que réclamait la Commune n'avaient jamais été déposés à la Banque, et Beslay convaincu, nous aida, non sans peine, à convaincre les délégués Jourde, Varlin et Amouroux qui vinrent dans l'après-midi. Ils vinrent réclamer ces diamants et après avoir examiné les registres de dépôt, ils nous déclarèrent néanmoins, qu'en dissimulant les diamants, la Banque de France faisait acte politique, qu'elle cessait d'être un établissement exclusivement commercial, et qu'elle ne pouvait plus bénéficier de la neutralité qu'elle réclamait chaque jour.

La lettre de Delescluze que je joins ici fera mieux comprendre à quel point la situation était tendue; «

*Commission exécutive.*

13 avril.

« Citoyens délégués aux finances.

» La commission exécutive, après avoir entendu le citoyen Beslay, estime qu'avant » d'user à l'égard de la Banque de France d'aucun moyen de rigueur, il convient qu'une démarche soit faite par ledit citoyen Beslay » afin d'obtenir amiablement la remise des diamants de la couronne, sauf en cas d'insultes » à employer la force.

» Le citoyen Beslay promet d'apporter une » solution définitive à quatre heures de relevée. » Le citoyen Beslay a besoin des procès-verbaux » de dépôt des diamants, et cela se conçoit. » Veuillez les lui confier sur sa décharge. — Sa » probité le met au-dessus du soupçon, d'autant » plus que l'anéantissement des procès-verbaux » ne détruirait pas les droits de la Commune, » aujourd'hui représentant l'État.

» La commission vous prie de ne voir dans » cette invitation que le désir de ménager les » rapports de la Commune et d'un établissement financier qui nous a été et nous sera » encore utile.

«Signé: CH. DELESCLUZE.

» G. TRIDON. »

**M. Martial Delpit.** — M. Picard n'avait-il pas été informé par M. Magne, des dispositions prises au mois d'août pour les diamants, dispositions dans lesquelles M. Rouland était intervenu?

**M. de Plœuc.** — Je le crois, mais il était regrettable que je ne le susse pas. J'affirmais

qu'ils n'étaient pas à la Banque, à tous risques. Ce n'est que le lendemain que j'appris de M. Rouland la vérité et que les diamants étaient en lieu sûr.

Vers le milieu du mois d'avril, la Commune de Paris paraissait se croire viable, et voulut battre monnaie. M. Beslay fut son intermédiaire. Nous avions des lingots pour d'assez forte sommes, mais nous n'avions conservé, dans nos écritures apparentes, que 1,100,000 francs. La Commune me fit demander de les lui livrer.

Je me retranchai derrière le conseil de régence qui n'avait pas délibéré, et je gagnai quelques jours. Mais ils revinrent à la charge et se heurtèrent à cet argument tenu en réserve qu'aucune administration de monnaies n'existait. Nous ne pouvions donc nous prêter à ce qu'on nous demandait.

Après quinze jours ou trois semaines de débats, ils nous notifièrent la formation d'une administration complète, à la tête de laquelle était un ouvrier bronzier nommé Camélinat. Cette notification signée Clément, Billioray et Jourde, détruisait notre dernier argument et était une mise en demeure sans réplique.

Le conseil de régence désigna trois de ses membres pour s'entendre et discuter avec cette administration les voies et moyens. Camélinat s'appuyait sur la nécessité de favoriser la reprise du travail avec une insistance qui nous laissait pressentir l'emploi de la force si nous résistions. Nous lui répondions que la Commune nous paraissait sortir du cercle des attributions municipales, que le droit de battre monnaie était un droit régalien, etc., etc.

Mais nous étions au terme de toute résistance et je fis une première livraison de lingots. J'obtins cependant une concession importante : je déclarai que bien qu'il s'écoulât ordinairement un délai de dix jours entre la livraison des lingots et la restitution en monnaie frappée, je ne consentirais à donner des lingots que pour un délai de quarante-huit heures.

Camélinat se tournant vers un autre membre de la Commune avec un accent de menace, lui dit : « Vous remarquerez que le citoyen se méfie de nous. » Je répondis. — « Oui, mais ce n'est pas une défiance qui puisse vous offenser. Je ne sais qui triomphera de la Commune ou de Versailles, mais supposons, par impossible si vous le voulez, que ce soit Versailles, je dois croire que vous quitterez rapidement vos ateliers. Et qui m'assure qu'entre votre dépôt et la reprise de possession par le Gouvernement de Versailles, il n'y aura pas une lacune qui permettra à quelqu'un de s'emparer de vos fontes, qui après tout sont à moi. »

Cet argument qui laissait supposer toute la bonne foi du monde, apaisa mon interlocuteur ; et sur ma déclaration que tel était mon ultimatum, il prit l'engagement de me remettre les pièces fabriquées quatre jours après la réception des lingots.

Je n'ignorais pas que ce délai de quatre jours eût été insuffisant, et je le reconnus avec lui, — mais je lui fis remarquer qu'ils devaient avoir de l'argent en fusion provenant soit des églises, soit des Palais, ce qu'il ne nia pas.

En résumé, nous livrâmes successivement nos lingots, mais par fractions de 200,000 francs. — Leurs engagements ont été tenus, et ils nous ont restitué les pièces fabriquées dans le délai convenu.

*Un membre.* — Ils avaient des effigies, des coins pour battre leur monnaie ?

**M. de Plœuc.** — Tout le matériel, y compris les poinçons et les coins, avait été abandonné.

*Le même membre.* — Ils ont fait des pièces républicaines alors ?

**M. de Plœuc.** — Ils se sont servis des coins de 1848.

*Un Membre.* — Billioray était-il réellement le joueur de vielle ?

**M. de Plœuc.** — Non, mais un modèle d'atelier.

*Un autre Membre.* — Quel intérêt avaient-ils à battre de la monnaie ?

**M. de Plœuc.** — Ils faisaient acte de souveraineté.

Le lendemain de notre dernière conférence avec Camélinat, le 6 mai, Jourde vint exposer son projet financier dont le résultat devait être la réalisation d'économies importantes ; mais en attendant qu'il fût appliqué, il nous demandait un million par jour pendant dix jours. MM. Davillier et Denières, régents de la Banque, assistaient à cette conversation.

Accueilli par un silence significatif, Jourde comprit qu'il faisait fausse route et que mieux valait arriver directement à l'objet de sa visite. — Il venait nous proposer l'encaissement des revenus de la Commune qu'il évaluait à 600,000 francs par jour, de telle sorte que la Banque n'aurait eu, selon lui, que 400,000 francs à donner. — Nous nous y refusâmes absolument, mais en faisant ressortir que puisque les reve-

nus de la ville étaient de 600,000 francs, au lieu de nous demander un million, elle devait réduire la demande à 400,000 francs. Après de longs débats, il y consentit. — Jourde nous proposa en outre de consentir un emprunt sur dépôts de titres trouvés au ministère des finances. Il ne pouvait nous convenir de prêter sur un gage qui n'appartenait pas à celui qui l'avait entre les mains, et nous refusâmes, sans qu'il insistât trop.

La ville de Paris, par une heureuse fortune pour nous au 18 mars, avait laissé un solde créditeur d'environ 9,400,000 francs. C'est à ce solde que chaque jour, quand nous étions trop pressés, quand nous lisions dans les yeux de nos interlocuteurs que la résistance n'était pas possible, que nous prenions les sommes livrées. —Mais ce compte s'épuisait, et il ne convenait, ni à moi ni aux régents restés à Paris, d'aller au-delà et de donner ce qui ne nous appartenait pas sans une autorisation du Gouvernement. — Cela fut vers la fin d'avril l'objet de négociations avec Versailles. — Nous n'obtînmes pas satisfaction très facilement, mais enfin le Ministre des finances qui avait écrit à M. Rouland, à Versailles, une première lettre qui ne nous convenait en aucune façon, sur une nouvelle insistance de notre part nous donna satisfaction. — Je n'ai pas besoin de vous lire la correspondance échangée à cette occasion, quoiqu'elle ne soit pas sans intérêt par certains côtés.

Nous avions donc un blanc-seing, mais comme pour le solde de la ville, c'est pied à pied que nous continuâmes de défendre notre situation; et nous n'avons livré du jours auquel nous sommes arrivés (fin d'avril) au jour de notre délivrance, que 7,290,000 francs.

Depuis que j'avais été prévenu le 6 avril que je devais être arrêté et que plusieurs fois Beslay m'avait fait savoir qu'on s'impatientait que je ne le fusse pas encore, je ne venais à la Banque que par instant et irrégulièrement. — Le 11 mai, fatigué de cette vie errante, je rentrai dans mon appartement. — Le 12 au matin, la Banque était investie par un bataillon de fédérés, les vengeurs de la république et un détachement de garibaldiens. J'eus à peine le temps de me mettre à l'abri, une minute avant que l'investissement fût complété.

J'envoyai chercher Beslay, mais avant qu'il fût arrivé, un commissaire de police, appelé Lemoussu, voulut pénétrer dans les cours. Ce Lemoussu, m'a-t-on dit, est originaire des Côtes-du-Nord.

*Un Membre.* — Des Côtes-du-Nord? Est-ce un ingénieur?

**M. de Plœuc.** — C'est un très-jeune homme que l'on m'a dit avoir été fusillé; c'est tout ce que j'en sais.

Le Commissaire de police demanda à faire une perquisition, parce qu'il y avait, disait-il, un dépôt d'armes à la Banque.

Beslay arriva, et je dois lui rendre la justice de dire qu'il usa très énergiquement de son autorité pour s'opposer à toute perquisition, et qu'il parvint à faire retirer les troupes.

L'extrait ci-dessous du procès-verbal de la séance du Conseil de régence du vendredi 12 mai, qui rappelle ces faits, ne sera peut-être pas sans intérêt pour vous.

Dans l'après-midi, Jourde me fit demander; je ne refusai pas, pensant que cette demande se rattachait aux événements du matin. Les régents de la Banque, ou si ce ne furent pas les régents, les chefs principaux étaient présents, comme de coutume, à cette entrevue.

« La Banque de France, me dit Jourde, est » accusée d'avoir des dépôts d'armes, de faciliter » des conciliabules, et enfin il s'y trouve des » personnes qui, par leur situation, sont justement suspectes au Comité. »

Je lui répondis : « Par ce mot de personnes » justement suspectes, vous entendez ma personne, n'est-il pas vrai? Vous n'aurez pas recueilli un grand avantage, quand vous m'aurez arrêté. Quant à favoriser des conciliabules, il m'est bien facile de vous répondre. » Comment! Moi qui ai refusé aux maires et aux » députés de Paris pendant le séjour de l'amiral » Saisset une salle pour délibérer, et cela à des » personnes qui ne me demandaient pas d'argent, avec accompagnement de bataillons, » vous voulez que je favorise des conciliabules » quand je suis sous votre dépendance comme » maintenant! mais ceux qui portent contre moi » cette accusation, ne disent pas leur véritable » pensée.

« Quant à des dépôts d'armes, vous allez avec « moi, mais avec moi seul, visiter la Banque, » et si vous trouvez une arme en plus que je n'ai » d'hommes, vous me fusillerez.» A ces arguments sans réplique. Jourde abandonna ce terrain, et me dit : « Il faut en tout » cas donner satisfaction à l'opinion publique; en temps de révolution, il faut tran-

« siger; je vais choisir un bataillon de gardes
» nationaux qui relèvera le bataillon des em-
» ployés de la Banque, je le choisirai en vue
» de la conservation de la Banque. »

Prendre possession de la Banque était tout son désir et c'était aussi toute ma crainte; mieux vaut subir une attaque à distance que d'être pris à la gorge. A tout risque, je répondis que je n'y consentirais jamais!

» Ne me faites pas de violence, lui disais-je.
» Vous vous dites le patron des ouvriers; si les
» ouvriers ont un billet de vingt-francs et que
» vous me fassiez violence, ce billet vaudra le
» prix du papier et vous serez tous ruinés.
» Vous assumez sur vousune responsabilité que
» vous êtes trop intelligent pour ne pas com-
» prendre. »

« — Eh bien, citoyen, combien avez-
» vous d'hommes dans votre poste exté-
» rieur?

» — Trente ou quarante. »

» Il faut que vous me donniez ce poste. «

— C'était peu de chose en apparence, mais ce pouvait être beaucoup à un moment donné. Je le priai de réfléchir; « nous verrons cela demain; d'ailleurs, rien ne peut se faire sans l'avertissement du délégué de la Commune. Donnez-moi quarante-huit heures, nous en causerons. » Mon argument que rien ne pouvait se faire sans l'assentiment du délégué de la Commune fut tout puissant. Il se retira. C'est le plus grand danger peut-être que j'aie couru. Si les fédérés étaient entrés à la Banque, je ne sais pas au prix de quels sacrifices nous les aurions satisfaits.

Beslay donna sa démission à la Commune pour l'attaque faite le 12 mai; la Commune la lui renvoya, et quand je le sus, le dimanche 14, je me rendis chez lui pour le prier de ne pas insister sur sa démission, lui déclarant que j'avais absolument besoin de lui, et que sans lui, j'étais absolument réduit à l'impuissance. Il ne la maintint pas, et il continua à m'assister.

Le mardi, 16 mai, je fus encore prévenu que la Banque allait être investie; tout le bataillon prit les armes; c'était le jour de la démission de la minorité modérée de la Commune. Cependant, personne ne vint et la journée se passa dans un calme relatif.

Nous approchions du jour de la délivrance, mais nous n'en savions rien; de Versailles, il ne nous était venu, ni un avis, ni un encouragement.

Beslay, le 19 mai, reçut la lettre suivante:

« Cher et honoré citoyen Beslay,

« Mon caissier Durand vous expliquera
« quelle importance j'attache à une ouverture
» de un million de plus pour demain. — Coûte
» que coûte, il faut que demain avant midi,
» j'obtienne au moins 500,000 francs. Nous ré-
» glerons avec la Banque la différence que cela
» produira.

» Si je succombais, vous savez ce qui en ré-
» sulterait. Dévoué à notre grande cause so-
» cialiste et communale, je puis, en étant sou-
» tenu éviter des écarts et des violences que
» notre situation explique et que je ne reproche
» pas à nos collègues. Mais au nom du salut de
» la révolution, il faut que je sois absolument
» secondé. Je sais combien vous m'honorez de
» votre précieuse estime, aidez-moi, je vous
» prie, à la mériter.

» Respectueux et fraternel salut,

» *Signé :* JOURDE. »

Nous donnâmes 600,000 francs.

*Un membre.* — A qui était adressée cette lettre?

**M. de Plœuc.** — A Beslay.

Les termes de cette lettre indiquent bien que la Banque était menacée.

L'imminence des entreprises hostiles engagea la Banque à faire descendre dans les caves tout ce qui n'était pas nécessaire au service de quatre ou cinq jours, et à tout ensabler.

Nous avions pris ainsi toutes les précautions utiles, et la Banque eût été démolie par le feu ou les canons que l'obstacle n'en eût été que plus considérable.

Le dimanche 21, la situation se tend encore davantage. La Commune est profondément divisée: il y a quatre gouvernements, la Commune, le Comité de salut public, le Comité central, le Comité fédéral.

Tous ces Comités deviennent plus agités, ils sentent que tout va leur échapper. Vers le soir, le caissier du Ministère des Finances se présente, porteur de la lettre suivante :

« Paris, le 20 mai.

« Citoyen Durand,

« Il est indispensable que la Banque nous
« avance une somme de 300,000 francs sur le
« million que du reste j'avais demandé au ci-
« toyen Beslay.

« Faites donc le nécessaire auprès de la Ban-
« que, pour lui faire comprendre quel intérêt il
« y a à obtenir cette somme.

« Sans cela !!

« *Signé* : JOURDE. »

Le Conseil de régence, agissant comme contraint et forcé, autorise.

A dater de ce jour, dimanche soir, je me suis trouvé privé du conseil de régence, la circulation devenant dans Paris dangereuse et impossible. Par une sorte d'intuition, je rentrai à la Banque de France vers dix heures du soir pour n'en plus sortir, ignorant l'entrée des troupes, mais sentant que la crise suprême approchait.

Les journées du lundi et du mardi nous ont paru à tous de bien longues journées; sans aucun avis de l'armée, sachant seulement qu'elle était engagée dans Paris depuis le dimanche soir.

**M. le duc de Larochefoucauld-Bisaccia.** — Vous n'avez pas été tourmenté pendant ces deux journées-là?

**M. de Quinsonas.** — Ce n'est que le mercredi que vous avez été délivrés.

**M. de Plœuc.**—Le mercredi à 7 heures 1/2 du matin! Le lundi au milieu de la lutte, le Comité de salut public me fit demander sept cent mille francs, j'en donnai 200,000; mais le soir je reçus la réclamation du complément avec une lettre me menaçant de l'occupation immédiate par la garde nationale.

Les dispositions autour de nous étaient les suivantes :

Une barricade au coin de la rue de la Feuillade et de la rue des Petits-Champs, en face de notre corps de garde.

Je l'avais laissé faire pour ne troubler en rien l'apparente bonne intelligence qui existait entre nous et l'extérieur.

Une barricade dans la rue Coquillière ;

Le Louvre et la place Notre-Dame-des-Victoires, occupés par les fédérés; la caserne de la rue de la Banque, à cent pas de nous, occupée par les *Vengeurs* de Flourens; enfin, la place Vendôme qui était également aux mains des fédérés.

Je payai les 700,000 francs.

A dater de ce jour, les employés de la Banque de France que j'avais jusque-là laissés rentrer par escouades dans leurs familles, n'ont plus quitté la Banque; les bureaux, les caisses furent fermés; tout le monde consigné, sous les armes, réparti dans les divers postes assignés par leur commandant.

Le mardi, les troupes entrées depuis l'avant-veille, ne m'avaient encore donné aucun avis et j'ignorais les chances de la lutte; une nouvelle réquisition de 500,000 francs me fut faite au nom du Comité de salut public, qui menaçait d'occuper immédiatement la Banque; et en effet devant les portes stationnaient des compagnies, précédant des forces considérables massées aux Halles centrales.

Je fis appel à Beslay que j'avais prié de venir le dimanche à la Banque pour y rester avec moi, et il parvint encore à éloigner ces troupes, mais il me fallut consentir à cette dernière réquisition.

Les fédérés qui occupaient le quartier, voulurent encore une fois nous forcer à concourir à la défense extérieure; nous leurs répondîmes en évacuant notre poste extérieur et en nous renfermant strictement dans nos cours.

C'était le moment le plus grave pour nous. Vers dix heures du soir, on vient me prévenir qu'une très-grande émotion régnait dans les cours; et en effet un de nos malheureux employés, qui est en même temps docteur en médecine, avait été retenu par un bataillon de fédérés depuis deux ou trois jours pour en être le médecin. Il s'était échappé, et il portait à la main un petit sac dans lequel était renfermé tout ce qu'il avait pu sauver de l'incendie de sa maison, rue de Lille. Cet employé avait eu dans la journée le chef de son bataillon blessé. Celui-ci pensant qu'il aurait asile plus sûr chez un employé de la Banque, lui avait demandé l'hospitalité, quand vers neuf heures du soir, cet employé apprend qu'on met le feu à sa maison; il descend et il trouve les soldats du bataillon auquel il était attaché depuis trois ou quatre jours qui allumaient du pétrole sous son escalier. « Misérables, je vous soigne depuis trois jours, « vous ne savez donc pas que votre commandant est chez moi. » Sans l'écouter ils continuèrent leur criminelle opération et la maison fut brûlée.

Ce récit devait troubler profondément ceux qui avaient à Paris femmes, enfants, famille, et il était bien naturel qu'ils voulussent aller voir si leur quartier brûlait.

Cependant la notion vraie du devoir prévalut, et si l'émotion ne se calma pas, chacun resta à son

poste. A onze heures, on vint me dire que le feu était aux Tuileries.

J'en acquis la certitude d'un point élevé de la Banque. Je me souviendrai toujours de ce sinistre spectacle, une mer de feu envahissant le faubourg Saint-Germain, les Tuileries, le ministère des finances, et de toutes parts le feu et le ciel aussi beau que je l'ai jamais vu en Orient.

Il était onze heures ou minuit à peu près. Vers deux heures, on vint me dire qu'une colonne de fumée épaisse montait au coin de la Banque de France. Cette colonne de fumée large et épaisse en effet, c'était le Palais-Royal qui commençait à brûler dans la partie la plus rapprochée de nous.

Si le feu n'était pas éteint, il devait inévitablement gagner la rue Radziwill et de là la Banque.

Sans nouvelles de la lutte engagée et ignorant que déjà les insurgés battaient en retraite, nous ne comprenions pas que ce moment ne fût pas choisi par eux pour nous attaquer.

Le craignant à tous moments, je ne pouvais envoyer du secours à l'incendie et je me résignais à attendre que le feu s'approchât. Je fis venir Beslay, je le priai d'aller au Comité de salut public demander des saufs-conduits pour les femmes et les enfants réfugiés à la Banque. — Beslay y consentit, mais il revint peu de temps après en nous disant qu'il n'y avait plus de Comité de salut public.

Le feu gagnait toujours, quand vers cinq heures se présente un inconnu. Depuis plusieurs jours, j'étais entouré d'inconnus, de gens qui me proposaient de recevoir à la Banque de France des gardes nationaux isolés, afin de se servir de la Banque comme point d'appui pour combattre les insurgés. Les uns arrivaient avec des lettres incomplètes du ministre, sans caractère suffisamment certain. Ne m'inspirant aucune confiance, et craignant de tomber dans un piége de la Commune, je les éloignais. Cet inconnu me demandait des hommes pour aller combattre l'incendie du Palais-Royal. Je lui fis subir un interrogatoire, et il finit enfin par m'inspirer confiance; il s'appelle M. Sauvé, il est, m'a-t-il dit, ancien officier de marine et actuellement capitaine au long cours.

J'avais donné asile depuis trois jours, à trente maçons, qui travaillaient aux constructions de la Banque. Ces maçons, me disait-on, avaient tenu quelques propos communeux; j'ai vu par leur intrépidité à combattre l'incendie qu'on les avait calomniés, mais je crus, à ce moment, qu'il était bon de m'en débarrasser. Je les confiai à M. Sauvé, et je fis accompagner une de nos pompes par nos pompiers et une escouade de notre bataillon.

Le passage de cette pompe sur la barricade qui barrait la rue Croix-des-Petits-Champs fut accueillie du cri de « vive la Banque! » ce fut le réveil de l'esprit public dans le quartier; chacun sortit de sa maison, et fut, à la suite des nôtres, attaquer l'incendie. Plus tard, j'envoyai d'autres hommes de secours, pris au hasard pour ne froisser personne, tout le monde voulait courir là où le danger était le plus manifeste. C'est au concours d'un petit nombre d'habitants du quartier, d'une part, et des employés de la Banque et des maçons dont je viens de parler, qui travaillèrent avec intrépidité jusqu'à 6 heures du soir, qu'on doit que l'incendie du quartier du Palais-Royal n'ait pas pris de plus grandes proportions.

Dans cette nuit du 23 au 24, un certain ébranlement dans les forces insurgées du quartier se faisait remarquer; il y avait moins de monde à la barricade de la rue Coquillière; celle de la rue Croix-des-Petits-Champs avait été évacuée, aussi que la caserne de la rue de la Banque.

A sept heures et demie, et pour la première fois, depuis 67 jours nous vîmes les soldats de la France. Un premier bataillon de l'armée passa près de nous, sans presque s'arrêter, il avait une autre destination que notre quartier. Un second bataillon survint bientôt, et j'appris de son commandant que la brigade du général l'Hérillier était à peu de distance. — Je fis relever le drapeau, que sur l'ordre de la Commune, j'avais abaissé, mais sans le remplacer par le drapeau rouge, je fis ouvrir les portes. La Banque de France était sauvée! A 8 heures moins le 1/4, le général l'Hérillier entrait à la Banque et y établissait son quartier général. Il était temps que les troupes fussent arrivées le soir, j'étais impuissant à éteindre l'incendie, et on comptait un grand désastre de plus!

J'ai fait de tout ceci une sorte de procès-verbal, de compte-rendu que je pourrais communiquer à la commission si elle le désire.

**M. le Président.** — Elle vous en sera très-obligée.

**M. de Plœuc.** — Tout ce que j'ai dit devant vous, Messieurs, se résume en quelques mots. Un établissement renfermant trois milliards dans une ville livrée à l'insurrection, aux abominables excès que vous savez, a été sauvé, grâce à l'intelligent concours d'un Con-

seil de régence menacé, lui aussi, dans sa liberté, au-dessus de tout éloge, et d'un personnel qui est resté énergique et uni pendant 67 jours, pouvant croire plus d'une fois qu'il n'y aurait pas de lendemain.

Le 24 mai, j'adressai les dépêches suivantes au chef du Pouvoir Exécutif :

« Monsieur le Président,

» Après les jours les plus douloureux et que » je suis incapable de vous retracer par l'excès » de fatigues et d'émotions, j'ai l'honneur de » vous faire connaître qu'à 7 heures 1/2 ce ma- » tin, la brigade du général l'Hérillier est appa- » rue à la Banque de France.

« Sans aucunes couleurs depuis deux mois, « nous avons relevé le drapeau de la France, « aux acclamations d'un personnel dont la fer- « meté et le courage ont été dignes d'éloge.

« Aucune atteinte au crédit du grand établis- « sement de la Banque de France. »

Je suis, etc, etc.
Signé : Le Sous-Gouverneur.
Marquis de **Plœuc.**

Au Ministre des finances.

« Monsieur le ministre,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que « la Banque de France, après deux mois d'une « situation indescriptible, a été livrée ce matin « à 7 heures et 1/2 aux acclamations d'un per- « sonnel au-dessus de tout éloge.

Veuillez, etc.
Le Sous-Gouverneur.
Signé : Marquis de **Plœuc.**

Je constate que je ne reçus pas de réponses; mais en revanche, l'autorité militaire, frappée des services qu'avaient rendus ces 480 hommes en préservant la Banque de France contre toute atteinte dans des jours si difficiles, leur a spontanément décerné la récompense la plus élevée pour des hommes de cœur. — Dans la mesure du désarmement général de la garde nationale et de la population, une exception a été faite en faveur du bataillon de la Banque ! La Banque de France a conservé des armes.

*Un membre.* — Le Commandant du bataillon de la Banque a-t-il été décoré ?

**M. de Plœuc.** — Il l'était déjà; des récompenses ont été données à ce que j'appellerai l'état-major civil, ce qui est une faute. Il me paraîtrait de toute justice que des propositions fussent faites pour honorer les modestes employés et garçons de recettes qui ont rendu tant de services au péril de leur vie. La Banque fait préparer une médaille, mais je parle de l'État qui, pour faire de bons citoyens, doit *honorer* ceux qui accomplissent leur devoir.

*Un membre.* — La Commission devrait peut-être faire des démarches à ce sujet.

**M. de Plœuc.** — La meilleure récompense serait que le Gouvernement déclarât que le groupe d'hommes qui a tant contribué à sauver la Banque, a bien mérité de la patrie.

**M. le Président.** — Oui, tous ces hommes ont bien mérité de leur pays, et leur chef également ; mais ne sortons pas de nos attributious.

**M. de Plœuc.** — Oh ! quant à moi, ma carrière est presque terminée. Mais ne suis-je pas récompensé outre mesure par l'honneur que m'ont fait mes concitoyens en me nommant leur représentant, et pour celui non moins grand d'avoir été, dans les jours de péril, le chef d'un groupe d'hommes prêts à tous les sacrifices pour la défense d'un grand intérêt national !

**M. le Président.** — Nous vous remercions, Monsieur, de votre déposition, qui figurera avec honneur parmi celles que nous recevons.

(**M. de Plœuc**, se retire reconduit par l'un de MM. les Membres de la Commission.)

**M. de Plœuc** (rentrant). — Messieurs, en vous quittant, il m'a semblé que je n'avais pas conclu, et qu'il devait être resté dans vos esprits, au moins un point d'interrogation. Vous avez dû vous demander, Messieurs, malgré tout ce que j'ai dit, comment il se faisait que la Banque de France n'ait pas été occupée, dévalisée, étant seule au milieu de cette grande ville affolée par l'esprit révolutionnaire, livrée à trois, quatre, cinq gouvernements différents, puisqu'il y avait le Comité central, les subdivisions de la Commune, un Comité fédéral, un Comité de salut public, etc.; — comment elle s'était retrouvée, pour ainsi dire, intacte, avec ses chefs et ses défenseurs, les premiers jours.

En réfléchissant à ces divers incidents, je suis peut-être sur la voie de la seule explication à peu près plausible à en donner.

Vous vous souvenez de la soudaineté des évènements du 18 mars. Le matin de ce jour, le Gouvernement avait tenté une action militaire

pour s'emparer des canons qui, à Montmartre, avaient été accumulés de longue main; la tentative fut malheureuse. Le soir, le Gouvernement quittait Paris précipitamment et donnait l'ordre à tous les services publics d'évacuer sur Versailles.

La Banque seule se trouvait empêchée. Il eût fallu soixante ou quatre-vingts voitures, peut-être, et presque un corps d'armée, pour évacuer ce qu'elle devait sauvegarder; car, je ne crois pas que la Commune l'eût laissée librement, avec ce grand appareil, quitter Paris.

Dans les deux mois pendant lesquels j'ai subi le gouvernement de la Commune, il y a eu trois époques très-distinctes. La première, que j'appellerai l'époque du triomphe, se traduisait pour moi par des façons rappelant à merveille celles des proconsuls de 1792 : le verbe très-haut, l'écharpe rouge, l'assurance de la force dans l'attitude. On entrait chez moi en faisant annoncer : la «Commune!» quand un seul membre de la Commune se présentait. A cette époque, on ne faisait pas avec moi de l'intimidation, mais on paraissait supposer que l'écharpe rouge pouvait avoir toute influence sur la Banque de France.

Je l'ai dit déjà, ma seule tactique était de gagner du temps. Les émissaires que j'envoyais au Gouvernement, à Versailles, me revenant constamment avec l'avis d'une action militaire très-prochaine, je n'avais qu'à vivre au jour le jour et à gagner du temps.

L'époque dont je parle peut avoir duré deux ou trois semaines, pendant lesquelles j'ai été, sans aucun doute, devant les agitations de la rue, très-inquiet; mais je redoutais beaucoup plus l'occupation de la Banque que son pillage. On aurait aussi voulu m'arrêter, parce que j'étais le dernier représentant du Gouvernement de la Banque de France, et je savais que si l'on y était parvenu, on aurait rendu un décret ainsi conçu : « Attendu que sur trois des membres du gouvernement de la Banque, deux sont absents, que le troisième a conspiré contre la Commune; par ces motifs, nous nommons *un tel*, gouverneur de la Banque de France »; sans doute, Beslay et deux autres. Mais, comme ils avaient l'espérance de fonder la Commune, ils voulaient avoir l'air de respecter ce qui était complétement livré.

Il y a un fait qui vient à l'appui de ce que je viens de dire. Le 30 mars ou le 1er avril, on arrêta un des régents, M. Denière.— Pour la première fois, je mis à l'épreuve le dévouement de Beslay, doyen de la Commune, et qui avait donné sa démission, qui ne fut pas acceptée, dès qu'il eut prononcé son discours d'ouverture.

Quand on vint me prévenir que M. Denière avait été arrêté, je fis avertir Beslay et je lui dis : « Pas de régents, pas d'argent! Je ne peux donner quoi que ce soit, sans avoir consulté le conseil de régence. Plusieurs des régents sont déjà absents; je refuserai absolument ce que vous demanderez, si on ne rend pas la liberté à M. Denière. » — « Venez avec moi, » me dit Beslay.— Nous sortîmes pour aller à la place Vendôme, où M. Denière était prisonnier depuis la veille. Il y avait passé une assez mauvaise nuit. Il avait eu la fantaisie, la veille au soir, de demander sa montre pour compter les heures de la nuit. Son gardien, portant un choux rouge sur le cœur et les insignes d'une société de tempérance à la boutonnière, lui avait dit : — « Ta montre! citoyen, pourquoi faire? Est-ce pour compter les heures de ton agonie? » — Ce propos, rapporté avec l'intonation dont s'était servie cette sorte de gardien, faisait reconnaître une sorte de Mélingue, ou quelque acteur de la Porte-Saint-Martin, ou de l'Ambigu-Comique. C'était un postiche de 92 emprunté au théâtre moderne. M. Denière fut relâché.

A cette époque, la Commune commençait à croire qu'elle s'établirait; elle comptait sur l'insurrection de Lyon, sur la complicité de Toulouse et de Marseille; jusque-là, elle avait vécu dans l'orgueil du triomphe, mais elle commençait, vers le 15 avril, à croire à sa fondation définitive et à sa domination, comme sa devancière, sur tout le territoire. — « Vous empiétez sur les droits souverains, leur disais-je, à chaque occasion. Si vous vous borniez à organiser les libertés communales, vous auriez peut-être quelques chances; mais, vous allez trop loin. »

Ils voulaient en effet imposer à la France la domination de la Commune parisienne comme en 1792; c'était bien là leur désir, et tout me démontrait que le programme de 1792 était identiquement le programme de 1871.

Je traitais avec les délégués de la Commune, avec le calme et le sérieux que j'aurais apportés avec les ministres d'un gouvernement régulier.

Le prix de cette attitude était, au moins pour moi, la confiance qu'ils respecteraient la Banque de France, et que s'ils avaient trouvé dans les revenus de la ville de Paris des ressources

suffisantes pour satisfaire à toutes les exigences des comités divers, ils ne nous eussent peut-être rien demandé.

Nous avions abaissé le drapeau tricolore sur l'injonction de la Commune, mais sans élever le drapeau rouge, remettant au lendemain l'examen de cette demande et invoquant d'ailleurs notre neutralité absolue, notre détachement absolu de toutes préoccupations politiques.

Nous nous disions entièrement en dehors et du gouvernement de la Commune, et de celui de Versailles, et n'être que pour le gouvernement qui nous protégerait. Cette époque a été celle d'une sécurité relative pour nous, et aujourd'hu encore, il me paraît évident que les hommes en présence desquels nous nous trouvions, appartenaient à la fraction modérée de la Commune.

Mais, vers les premiers jours de mai, les choses changent d'aspect; nous entrons dans l'époque que j'appellerai du désespoir. Tout indiquait que le gouvernement légal de la France triompherait de toutes les velléités révolutionnaires, et que le danger pour la Commune était imminent.

Ayant souvent développé la pensée qu'à l'approche des Prussiens, la Banque avait évacué ses richesses, la partie modérée de la Commune doit s'être dit que faire violence à la Banque, serait arriver à un résultat médiocre, et que mieux valait obtenir par les voies amiables des subsides, plutôt que de se jeter dans l'inconnu, et au prix du sang qu'il faudrait inévitablement verser pour s'emparer de la Banque.

Mais la fraction modérée de la Commune ne serait-elle pas emportée avant l'arrivée des troupes?

Tout dépendait de la réponse que feraient les événements à cette question.

En attendant, les bataillons fédérés étaient plus bruyants et plus alcoolisés que jamais, et les sinistres prédictions de la destruction de Paris, si Versailles entrait, se produisaient dans les journaux et dans les discours.

La place Notre-Dame-des-Victoires était occupée ainsi que le Palais-Royal et le Louvre, et l'existence de la Banque et des 400 hommes qui étaient restés à leur poste, dépendait des circonstances les plus minimes. Un coup de fusil, parti de n'importe où, pouvait tout compromettre à l'instant.

Le danger croissait chaque jour, et quand la minorité de la Commune en vint à donner sa démission, nous dûmes croire, à chaque heure du jour ou de la nuit, que la Banque allait être attaquée.

Ainsi, Messieurs, trois époques très-distinctes. La première, celle du triomphe, pendant laquelle on ne paraît pas avoir songé à abuser de ses forces; la seconde, celle de l'espérance de la fondation, pendant laquelle nous avons vécu côte à côte, nous observant, sans aucun doute, mais discutant très-froidement les avantages ou les inconvénients pour la Commune, d'une attaque de vive force contre la Banque; enfin, troisième époque, celle-là périlleuse!.. Les troupes sont entrées trop tôt pour eux, cela est évident, mais elles ne sont entrées que bien peu d'heures trop tôt. Qu'elles parvinssent à la Banque le mercredi soir au lieu du mercredi matin, nous étions impuissants à éteindre l'incendie du Palais-Royal qui nous gagnait et tout périssait!

Pour confirmer ce que je viens de dire, j'invoquerai les souvenirs d'un membre de la Commune, que je ne nommerai pas. Il me disait que la Commune se composait de membres de l'Internationale qui, de longue main, avaient préparé la prise de possession du Pouvoir, et de membres recueillis dans les éléments révolutionnaires de notre pays. Il divisait les membres de l'Internationale en *mutuellistes* et *communistes*. Les mutuellistes sont ceux qui étudient la raison des antagonismes qui existent dans la société, qui recherchent les formules pour faire cesser ces antagonismes; ceux-là, sont les modérés. Les communistes, eux, ne trouvant pas la société suffisamment préparée pour adopter leurs doctrines, sont les violents. Le membre de la Commune, dont je parle, désignait les deux catégories d'hommes, par ces mots: *Girondins* et *Jacobins*.

Enfin, une troisième catégorie, n'appartenait pas à l'Internationale, me disait mon interlocuteur; il la désignait *sous le nom d'hébertistes*, ou *révolutionnaires inconscients*.

C'est par la pondération de ces trois fractions de la Commune, que j'explique les tempéraments qui ont été gardés vis-à-vis de la Banque de France, jusque vers la fin de la première quinzaine de mai. A cette époque, les hébertistes gagnaient du terrain. La publicité des journaux devenait chaque jour de moins en moins grande; tous ceux qui faisaient obstacle étaient supprimés. C'est à ce moment, que la première fraction, celle des girondins ou des mutuellistes, a donné sa démission; et que Paris s'est trouvé

et, par suite, la Banque de France, en présence des montagnards et des hébertistes.

Ce sont là des impressions, mais c'est ainsi que j'explique que la Banque de France ait pu vivre soixante-sept jours, n'ayant, je crois, couru de périls absolus, que dans le mois de mai. L'entrée soudaine des troupes à Paris a évité un désastre devant lequel l'esprit se perd, s'il s'était accompli, car la Banque, je l'ai déjà dit, gardait des valeurs actives et inactives considérables, et elle avait en circulation deux milliards dont le gage était rue de la Vrillière.

**M. le Président.** — Vous avez dit que, d'après la déclaration d'un membre de la Commune, l'Internationale aurait préparé de longue main sa prise de possession du pouvoir. Êtes-vous sûr de ce fait?

**M. de Plœuc.** — Oui, je suis sûr, autant qu'on peut l'être quand on puise à bonne source, que les éléments de l'Internationale associés ainsi que je viens de le dire, avaient préparé cette prise de possession.

**M. le Président.** — Vous a-t-on donné des détails sur l'alliance des éléments révolutionnaires et socialistes, sur la manière dont cette alliance s'était conclue?

**M. de Plœuc.**— Il m'a été dit qu'à l'origine, l'Internationale n'avait pour but que de rechercher les causes des antagonismes existant dans la société, entre patrons et ouvriers, entre maîtres et domestiques, entre propriétaires et fermiers; que c'était en quelque sorte une société pour l'étude des sciences sociales; que c'est seulement à dater d'un congrès qui a eu lieu à Genève, ou à Liége, en Belgique ou en Suisse, que l'élément étranger est intervenu, et qu'il a fait dériver l'Internationale de son but primitif, pour y apporter toutes les passions révolutionnaires.

**M. le Président.** — Est-ce bien là la pensée du membre de l'Internationale que vous avez interrogé?

**M. de Plœuc.**—Ce sont les Français qui auraient été les introducteurs de la politique dans l'Internationale. Jusque-là, elle aurait été, prétend-on, non pas une association politique, mais une association pour des études sociales. L'interlocuteur auquel je fais allusion était tellement convaincu de cela qu'il me disait: « Vous ne » vous rendez pas compte de ce que c'est! Venez » avec moi dans une de nos réunions, ce sont » des agneaux. » — J'aurais voulu pouvoir y aller, parce que je ne recule pas devant la recherche de la vérité en quelque lieu que ce soit.

Ils devaient avoir leur lieu de réunion, quelque part, en arrière des Arts-et-Métiers...

**M. le Président.** — Le lieu de réunion était rue de la Corderie, n° 6.

**M. de Plœuc.** — Il devait y en avoir aussi aux environs des Arts-et-Métiers.

**M. le Président.** — Vous ne savez rien de plus sur l'alliance contractée entre les jacobins et les socialistes? On ne vous a pas dit sous quels chefs, ni comment cette alliance se serait faite?

**M. de Plœuc.** — Cette alliance date d'assez loin. Je sais par mon interlocuteur que, le 31 octobre, plusieurs membres de l'Internationale ont concouru au mouvement. Ils se sont présentés ce jour-là dans l'après-midi à l'Hôtel-de-Ville, sans armes. C'est vers la fin de la journée du 31 octobre que des hommes armés sont intervenus et se sont emparés de l'Hôtel-de-Ville; c'est vers 8 heures et demie du soir, vous le savez, que le général Trochu et autres membres du gouvernement ont été délivrés par des voies amiables et non par la force directe; je crois savoir ces détails assez exactement.

Quand j'appris vers 8 heures du soir, le 31 octobre, que le gouvernement de la défense nationale était prisonnier, j'ai cru de mon devoir de me mettre à la disposition de M. Picard, Ministre des Finances, que je savais seul libre des membres du gouvernement. Je me trouvais dans son cabinet, quand accourut vers 8 heures et demie ou 9 heures, un officier de la garde nationale, dans une grande exaltation de joie, et qui s'écria: « Le gouvernement de la défense nationale est libre! »

Le lendemain matin, j'appris ce qui s'était passé dans la nuit, et vous pourriez le faire confirmer par M. de Legge, membre de l'Assemblée Nationale qui commandait le bataillon du Finistère caserné à la caserne Napoléon; aussi, bien que par tous les officiers de ce bataillon de qui je tiens ces renseignements. — Ils me dirent que vers minuit ou une heure du matin, les mobiles reçurent l'ordre de pénétrer dans l'Hôtel-de-Ville par les souterrains. Ils descendirent, précédés d'un officier de la garde nationale sachant très-peu la direction qu'ils devaient suivre, ce souterrain présentant une sorte de méandre; ils furent dirigés par le bruit qu'ils entendaient. — Bref, ils débouchèrent

au pied du grand escalier. L'officier commandait ses soldats en langue bretonne, il leur fit faire un mouvement en avant qui les porta jusqu'au milieu du grand escalier, qui était couvert de monde armé, particulièrement de gens de Flourens. A ce moment, l'officier s'aperçut qu'il n'avait derrière lui que trente hommes, le surplus s'était égaré dans l'obscurité du souterrain. Faisant adosser ses 30 hommes au mur de l'escalier, il revint vers le souterrain qui déjà se trouvait barricadé ; mais entendant ses hommes et leur faisant appel, ils rejetèrent en dedans la barricade et rejoignirent au nombre de cent trente, leurs camarades qui tenaient en respect cette foule armée; cet officier est M. de Mauduit.

M. de Mauduit apercevant un officier de la garde nationale qui avait été avec lui dans les zouaves pontificaux, lui demanda d'aller prévenir de son arrivée le général Le Flô. Prévenu, le général aurait dit à ceux qui le retenaient, ainsi que me l'a rapporté son neveu M. de Mauduit: — « Laissez-moi sortir ! Voilà les Bretons ; ils savent à peine parler français, il peut arriver un malheur. Il n'y a que moi qui puisse les contenir. »

Dans la pièce qui précédait celle où les membres du Gouvernement étaient prisonniers, se trouvaient les tirailleurs de Flourens, qui n'entendaient pas laisser libre le général Le Flô, aussi l'accompagnèrent-ils au nombre de 60 ou 80.

Quand M. de Mauduit aperçut le général, il fit faire à ses mobiles un mouvement de conversion, et enveloppa les hommes qui le retenaient, et leur fit mettre bas les armes, ainsi qu'à tous ceux qui se trouvaient présents.

Le lendemain, j'ai pu compter les armes à la caserne Napoléon, en allant me rendre compte sur les lieux des événements de la veille. L'opinion de tous les officiers était qu'ils auraient pu désarmer tous les insurgés; les armes, disaient-ils, tombaient de leurs mains ; ils n'avaient aucune velléité de résistance. On en désarma deux ou trois cents, et c'est alors qu'on fit ouvrir la porte située en arrière de l'Hôtel-de-Ville, du côté de l'eau, pour laisser entrer M. Jules Ferry, qui, jusque-là, n'avait pas pu pénétrer.

A ce moment, se présenta un étrange spectacle, celui d'hommes appartenant au Gouvernement à qui était confiée la défense de la société, et qui arrêtaient le désarmement de ceux qui étaient en état d'insurrection.

Vous avez eu, sans doute, sur ce sujet, des informations très-complètes.

On vit encore ces mêmes hommes, prenant bras dessus, bras dessous, ceux qui attaquaient la société. Tout le corps d'officiers de ce bataillon du Finistère, vous confirmera que c'est ainsi que s'échappèrent et furent reconduits Delescluze, Flourens, etc., qui n'avaient pas réussi dans leur coup de main !

Ce fut là une très-grande cause de démoralisation, pour les honnêtes gens, dans Paris.

Quelques mots, maintenant, de la journée du 22 janvier, second essai du 31 octobre.

Ce jour-là, je passais sur la place de l'Hôtel-de-Ville, vers deux heures, et je la vis couverte de monde. Des hommes armés ouvrirent le feu sur l'Hôtel-de-Ville; il leur fut aussitôt répondu des fenêtres du premier étage, et, en moins de dix minutes, la place de l'Hôtel-de-Ville était vide, il n'y restait que quelques blessés ou morts.

Ce sont les mêmes éléments qui, le 18 mars, montaient encore une fois à l'assaut de la société, et, ce jour-là, ils ont triomphé, parce que le 31 octobre et le 22 janvier, on a eu pour eux des tolérances qu'une société qui entend être défendue a le droit d'appeler criminelle.

**M. Vacherot.** — Nous avons eu beaucoup d'informations sur le 31 octobre ; mais vous paraissez ignorer un fait qui, s'il est vrai, est très-grave et change la situation, ou du moins la montre tout autrement que vous ne la présentez. Ce fait, c'est qu'avant même ce désarmement auquel vous faisiez allusion, il y avait eu une convention passée par l'intermédiaire de M. Dorian, par suite de laquelle convention les chefs de cette insurrection avortée devaient être mis en liberté, et cela, parce qu'ils avaient tenu entre leurs mains la vie d'un certain nombre d'hommes du gouvernement de la Défense nationale, MM. Jules Favre, Jules Simon, Garnier-Pagès, etc., qu'ils auraient certainement pu fusiller, s'ils l'avaient voulu.

**M. de Plœuc.** — Je ne l'ai pas ignoré. Mais n'avons-nous pas appris hier qu'un officier général de la Marine, — officier général que je connaissais et qui est digne de tous les respects, — qui avait eu la faiblesse d'abandonner le poste qui lui avait été confié par la société, qui avait signé une lettre d'abandon de ce poste, en a eu un désespoir tel, qu'il s'est brûlé la cervelle? — Je n'ai pas autre chose à répondre. Quand on accepte un poste, c'est à la

condition de ne pas transiger et de ne pas faire des conventions avec les insurgés, coûte que coûte.

**M. le marquis de La Rochethulon.** — A l'Hôtel-de-Ville, les choses ne se passaient pas moins étrangement. Une convention avait lieu dans une salle, et une autre se faisait dans une salle différente. Il est vrai que M. Dorian, ce jour-là, a pris des arrangements avec l'émeute; M. Étienne Arago a fait de même. Cela a eu pour conséquence ce que nous avons vu afficher sur les murs de Paris, l'ordre de procéder aux élections.

Ce que vient de dire M. de Plœuc, des officiers me l'ont raconté le lendemain. Au moment où les mobiles du Finistère ont débouché du souterrain, le général Le Flô les aperçut et dit à ceux qui l'entouraient : « Prenez garde! Je puis me faire comprendre d'eux, je parle le breton. S'il arrivait un malheur, pas un seul d'entre vous ne serait épargné ; vous seriez fusillés, car vous ne pourriez pas leur donner d'explications. »

**M. le Président.** — Ces détails sont intéressants, mais ils sont plutôt de la compétence de la Commission du 4 septembre. Je ne poursuis pas l'interrogatoire sur ce point.

**M. Delpit.** —M. de Plœuc établit la filiation de l'insurrection du 18 mars, avec les journées des 31 octobre et 22 janvier. C'est là le fond de sa déposition, et c'est aussi la question que nous avons à étudier pour arriver aux causes du 18 mars.

**M. le marquis de Plœuc.** — Parfaitement.

**M. le Président.** — Tout est dans tout. Le 18 mars est dans le 22 janvier, le 22 janvier dans le 31 octobre, et le 31 octobre dans le 4 septembre.

**M. de Plœuc.** — Je suis cité comme témoin devant le 3e conseil de guerre qui siége en ce moment à Versailles. Une parole un peu vive ayant été dite par le capitaine instructeur à l'accusé, pour lequel je suis appelé en témoignage, celui-ci s'inclinant avec une humilité qui n'était qu'apparente, répondit : — « Oh! M. le capitaine instructeur, vous pouvez me tenir ce langage; je ne suis qu'un insurgé! Si nos troupes avaient été victorieuses, aujourd'hui je serais ministre ! » Tout est dans cette parole.

**M. le Président.** — Il est dans le vrai.

M. de Plœuc, votre déposition est fort intéressante; seulement, je reviens au point de départ. Nous sommes ici pour rechercher les causes de l'insurrection du 18 mars; nous nous occupons de l'Internationale et des sociétés politiques. Vous nous avez parlé d'une conversation que vous aviez eue avec un membre de la Commune. Je vous avais prié de préciser la déclaration relativement à l'Internationale. Vous nous avez dit, qu'à l'origine, c'était une société d'études; qu'ensuite, elle était devenue mutuelliste, société de solidarité, de secours mutuels; c'est encore vrai; puis vous l'avez divisée en mutuellistes et en communistes; vous avez dit que les communistes s'étaient emparés peu à peu d'une part d'influence considérable. Enfin, vous avez ajouté qu'à partir de ce moment, le parti violent, les *montagnards*, étaient entrés en lutte avec les *girondins*. Savez-vous quels hommes, quels intermédiaires représentaient ces différents partis?

L'Internationale n'est-elle pas devenue entièrement politique; elle a eu des relations suivies avec le parti jacobin. Ce dernier parti s'est aperçu que l'Internationale avait une organisation puissante, un grand nombre d'adhérents, et qu'il trouverait là une force capable de le servir. C'est alors que le parti jacobin s'est allié à l'Internationale; quand ? comment? En avez-vous su quelque chose?

**M. de Plœuc.**—C'est en Suisse et en Belgique, lors des congrès, que l'alliance se serait faite. Je n'en sais pas davantage.

**M. le Président.** — Il y a eu, en Belgique, à Liége, un congrès où l'élément étranger a voté l'abolition. N'est-ce pas à propos de ce congrès de la prospérité qu'on vous aurait dit que l'Internationale s'était alliée au parti jacobin?

**M. de Plœuc.** — C'est en Suisse ou en Belgique, je ne saurais préciser, lors des premières réunions. Ce n'était d'abord qu'une société d'études sociales; mais elle a dérivé et a marché sur le terrain du jacobinisme. Je n'en sais pas plus.

**M. le Président.** — Il est établi que dans les congrès de Genève et de Lausanne, à côté des détestables doctrines communistes prêchées par les ouvriers allemands, des doctrines mutuellistes avaient été soutenues par l'élément français; cela est certain. Les journaux ont rendu compte de ce qui s'était passé dans ces différents congrès.

**M. de Plœuc.** — Vous voulez établir le moment précis de l'action de l'élément fran-

çais. Je n'ai pas de souvenirs assez exacts à ce sujet; mais il y a un homme qui sait très-bien ces choses-là, c'est M. Fribourg, et s'il ne vous l'a pas dit, c'est qu'il ne l'a pas voulu.

*Un membre*. — M. Fribourg et M. Tolain ont été entendus et nous ont dit que malgré leur résistance dans les congrès, la politique a fait invasion dans la société Internationale.

**M. de Richemont.** — A Genève, il y avait des envoyés qui faisaient partie de l'élément violent, Protot entr'autres. J'y étais, et c'est en ma présence que MM. Fribourg, Tolain et autres ont franchi l'estrade qui les séparaient du public et ont empêché qu'on mît dehors, à coups de pied, à coups de poing ou autrement, les individus qui s'étaient présentés pour prendre la parole.

Il a été question alors d'une alliance des bourgeois avec les éléments moins violents. Au congrès qu'avait préparé M. Barni et qui a été présidé par Garibaldi, une demande d'union a été signée; mais c'était à la condition que les bourgeois s'occuperaient des questions sociales. Quant à l'élément jacobin pur, il n'est entré dans l'Internationale qu'après le siége de Paris.

**M. le Président.** — J'ai pris note de ce que M. Tolain a dit dans sa déposition ; voici ce que j'ai relevé : « A Genève, les blanquistes envoyaient contre nous des délégués. Il y avait Protot, Calabasse, Tridon, etc. Nous avons refusé de les entendre; la scission a eu lieu. Il y a eu là presque des scènes de violence. Fribourg et moi, nous nous sommes opposés à leur admission. La preuve publique de ces dissentiments a été donnée ailleurs, dans le procès de la *Renaissance*. La déposition de Tridon est très-nette, il a dit : «Du moment où il s'agissait du coopératif, je n'ai plus voulu m'en mêler; j'ai compris que c'était une sottise. »

Vous comprenez, Monsieur, notre but. Nous recherchons l'action des diverses sociétés qui ont toutes coopéré au mouvement du 18 mars; sociétés révolutionnaires; sociétés internationales. Elles se sont fondues en une seule; elles se sont groupées, d'abord à l'époque de l'enterrement de Victor Noir; puis, dans les rassemblements qui ont eu lieu autour du palais du Corps législatif; puis, après nos désastres, elles se sont retrouvées ensemble, attaquant le gouvernement plus tard, elles ont attaqué, dans les journées du 31 octobre et du 22 janvier, le gouvernement du 4 septembre; enfin, elles ont fait l'insurrection du 18 mars. Tout cela émane de la même pensée, de la même influence; ce sont les mêmes chefs. — Il en résulterait que l'alliance des jacobins et des internationaux, une fois conclue, a donné aux premiers, les jacobins, la force ; aux seconds, les internationaux, des chefs habiles, entreprenants, ayant une ancienne influence sur les ouvriers de Paris.

**M. de Plœuc.** — Je sais cela, monsieur le Président; mais je prie la commission de ne pas perdre de vue le mot que j'ai rapporté : « Si nous avions réussi, je serais ministre! » C'est la raison de l'alliance de tous les révolutionnaires.

**M. le Président.** — Nous vous remercions, Monsieur, des renseignements que vous avez bien voulu nous donner.

(Séance du 9 août 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. LE VICE-AMIRAL POTHUAU

**M. le Président.** — M. l'amiral, voudriez-vous nous dire ce que vous savez sur les évènements du 18 mars? Vous avez assisté au siége de Paris. Vous avez commandé plusieurs forts et division; vous avez vu naître l'insurrection; une vous avez été envoyé à Paris, pendant que l'Assemblée était à Bordeaux, pour fortifier l'action du Gouvernement; vous avez assisté aux délibérations du conseil des ministres, et vous êtes entré un des premiers à Paris avec nos troupes le 23 mai.

**M. le Vice-Amiral Pothuau.** — Oui, je suis entré une heure et demie environ, après les troupes. M. le général Vinoy avait été prévenu par une dépêche de M. le commandant Trèves; il m'envoya la dépêche; ma voiture était attelée, j'emmenai le général et nous entrâmes, comme, je vous le disais, une heure et demie après les troupes. Je restai deux heures environ à la porte dite du *Point du Jour* et je revins la nuit, vers les dix heures, à Versailles.

**M. le Président.** — Quelles sont, à votre avis, les causes de l'insurrection ?

**M. le Vice-Amiral.** — Voulez-vous que je prenne la question à partir du moment où j'ai été envoyé de Bordeaux à Paris ?

**M. le Président.** — Nous désirons que vous la preniez au moment où vous exerciez un commandement pendant le siége.

**M. le Vice-Amiral.** — Pendant le siège, le moral de la population de Paris était, en général, très-bon, sauf parmi quelques bataillons appartenant à des quartiers tels que ceux de Belleville et de Montmartre. Dans les autres bataillons, il y avait un bon encadrement et on peut dire, en somme, que l'esprit de la garde nationale était satisfaisant. Je crois que, si elle avait été bien conduite, dirigée avec énergie et avec esprit de suite, elle aurait pu donner de bons résultats; à quelques exceptions près, j'ai été content des bataillons que je commandais. Quelques-uns, il est vrai, n'étaient pas à l'abri de tout reproche, mais je les ai ramenés assez vite au sentiment du devoir. Presque tous les bataillons qui sont venus à Vitry étaient dans d'excellentes conditions; je suis convaincu qu'ils se seraient parfaitement conduits. Je ne veux pas dire pour cela que la première fois qu'ils se sont trouvés au feu, il n'y ait pas eu un peu d'hésitation de leur part; mais s'ils hésitaient un jour, ils le faisaient moins le lendemain, et enfin, somme toute, ils étaient résolus à faire leur devoir. J'ai pu, d'ailleurs, m'en assurer, dans les quelques actions où je les ai engagés avec l'ennemi. Ce qui le prouve encore davantage, c'est la manière dont ils se sont conduits pendant l'insurrection de Paris; et, cependant, à ce moment-là, ils n'avaient pas un encadrement aussi solide que pendant le siége. Je crois donc que la garde nationale bien dirigée, devait donner de bons résultats. A-t-elle regretté de ne pas avoir pris une part plus active aux combats contre l'assiégeant? Je serais porté à le croire; et je pense qu'à la reddition de Paris, quand elle s'est trouvée livrée à elle-même, elle a été exploitée par des meneurs qui l'ont fait dévoyer du sentiment du devoir. Les bons éléments qui la composaient étant partis pour la plupart, elle s'est reconstituée avec des chefs, autres que ceux que le Gouvernement lui avait donnés.

**M. le Président.** — Qu'elle s'était donnés.

**M. le Vice-Amiral.** — Après la reddi-

tion, elle avait encore son commandant en chef, son état-major nommés par le Gouvernement.

**M. le Président.** — Ils ont donné leur démission après l'armistice.

**M. le Vice-Amiral.**—Pardon, ils sont restés en fonctions jusqu'au dernier moment, sauf le général Clément Thomas.

**M. le Président.** — Le général Clément Thomas, le colonel Montaigu ont donné leur démission.

**M. le Vice-Amiral.** — C'est vrai, le général Clément Thomas a été remplacé par le général d'Aurelle de Paladines.

Tout le monde avait quitté Paris; il n'était resté que ceux qui étaient forcément attachés au service de la garde nationale. Ce service. pour un grand nombre d'entre eux, entrainait une certaine rémunération: 1 fr.50 centimes, je crois et quelques avantages pour leur famille. Voilà quel était le revenant bon de la garde nationale pour la plupart de ceux qui restaient à Paris; cette allocation leur avait été donnée pendant le siége. Les gardes nationaux avaient pris des habitudes de paresse, ils s'étaient habitués à toucher cette somme, et ils se sont faits à l'idée de la conserver le plus longtemps possible.

Evidemment ce qu'il y avait de mieux à faire c'était de désarmer la garde nationale, après la reddition de Paris; ce fut donc une grosse faute que de ne pas en exiger le désarmement. Si on l'avait opéré alors, tout était dit, il y aurait peut être eu, plus tard, quelque tentative de mouvement, mais que peuvent faire des gens sans armes? Pas grand chose. Au contraire, on a laissé armés un grand nombre d'hommes, qui avaient pris des habitudes de paresse et qui voulaient conserver leurs armes et leur solde de 1 fr. 50 cent. C'était là une armée toute prête, toute organisée. Je suppose que l'*Internationale* a dû être pour quelque chose dans cette organisation qui s'est trouvée à la disposition des meneurs ambitieux et pervers que nous savons, les Delescluze et autres.

**M. le Président.** — Pensez-vous qu'il eût été possible de désarmer la garde nationale sans le concours des Prussiens?

**M. le Vice-Amiral.** — Oui, avec des précautions. Il est certain que l'esprit de la population était très-monté à ce moment; il eût fallu y mettre beaucoup de prudence et d'adresse; on aurait pu désarmer la garde nationale avant la troupe; il fallait surtout la désarmer avant la garde mobile. Il régnait un certain antagonisme entre la garde nationale de Paris et la garde mobile. Quand nous étions en présence de l'ennemi, je me suis efforcé de le faire disparaître; j'y ai réussi. Je crois que si on avait voulu désarmer la garde nationale, on y serait arrivé en faisant venir les bataillons les uns après les autres, et, au besoin, en faisant intervenir la force armée. A ce moment, la garde nationale avait beaucoup d'éléments d'ordre qui, une fois que la place a été rendue, ont, en grande partie, quitté Paris; ces éléments ne devaient pas faire de difficulté pour le désarmement, et auraient été un exemple entrainant pour les autres. Enfin, je crois qu'avec de la prudence, de la vigueur, de la fermeté, on aurait réussi.

**M. le Président.**— Oui, mais avant le désarmement des troupes et de la garde mobile.

Est-ce que vous évaluez, comme M. de Montaigu, à 140,000 le nombre de ceux qui ont qnitté Paris?

**M. le Vice-Amiral.** — Je ne saurais vous dire le chiffre, mais je crois que tous ceux qui ont pu quitter Paris, l'ont fait. On venait d'être enfermé si longtemps! on avait à revoir sa famille, à soigner ses intérêts; il ne convient pas d'en faire un reproche trop grand à ceux qui sont partis. Il n'est plus guère resté que ceux qui ne pouvaient pas faire autrement; ils recevaient une solde, ils avaient pris l'habitude de jouer au soldat, ils tenaient à leurs armes; ces habitudes ne se perdent pas en un jour. Ils se sont ainsi trouvés organisés et à la disposition des gens qui ont voulu les mener, tels que les Pyat, les Delescluze, qui s'étaient fort ménagés pendant le siége, pour en arriver à leurs fins.

Dans les bataillons qui étaient sous mes ordres, un ou deux, ont paru vouloir méconnaitre la voix de leurs chefs; je les ai fait rudement menés, les menaçant de les renvoyer à Paris au pas gymnastique; on est venu me supplier de ne pas le faire, j'y ai consenti à la condition qu'on me livrerait les plus coupables, ce qui a eu lieu; je les ai fait mettre en prison pour un mois ou deux; après cet exemple de sévérité, tout est rentré dans l'ordre; mes bataillons se sont montrés dociles.

**M. le Président.** — Mais pas bien solides.

**M. le Vice-Amiral.** — Non, il faut reconnaitre que s'il y avait de mauvais éléments dans ces bataillons, l'encadrement était bon.

**M. le Président.** — Je ne parle pas de la garde nationale en général; je parle des batail-

lons de Belleville qui étaient, je crois, sous votre commandement.

**M. le Vice-Amiral.** — Je n'ai eu qu'un ou deux de ces bataillons. Les hommes qui en faisaient partie, avaient pris de mauvaises habitudes à Paris ; ils criaient, ils chantaient : quand ils arrivaient pour faire le service à la tranchée, un certain nombre d'entr'eux étaient gris; j'évitais de les mettre aux avant-postes ce jour-là ; je ne les y envoyais que le lendemain, quand ils avaient eu le temps de cuver leur vin. Il faut toujours s'arranger de manière à utiliser les éléments qu'on a entre les mains. — Si je les avais mis aux tranchées le premier jour, ils auraient fait un mauvais service ; le lendemain, ils allaient déjà mieux et, menés énergiquement par des gens sachant les conduire, on en tirait un bon parti. Vous ne pouvez pas espérer que la garde nationale soit solide *à priori*; encore une fois, quand elle est bien commandée, et le premier moment d'hésitation passé, elle peut rendre de vrais services, surtout si on l'exerce, si elle est tenue avec une grande sévérité et si elle est bien encadrée.

J'ai toujours cru que si les attaques contre les Prussiens n'avaient pas été plus souvent renouvelées, ce n'était pas parce que le général Trochu se défiait absolument de la garde nationale, mais parce qu'il croyait que ces attaques ne pouvaient aboutir à aucun résultat définitif; c'est donc à un sentiment d'humanité que j'ai attribué la conduite du général pour lequel on me paraît avoir aujourd'hui une rigueur d'appréciation excessive que je ne partage pas. Il pensait sans doute qu'en faisant donner plus souvent la garde nationale, nous pourrions infliger, il est vrai, des pertes sérieuses à l'ennemi, mais que nous en aurions éprouvé nous-mêmes de considérables, et cela sans aboutir à aucun résultat décisif, aussi longtemps que nos armées de province seraient dans l'impossibilité de s'avancer vers nous pour nous donner la main.

**M. le Président.** — Croyez-vous qu'il était absolument impossible de percer les lignes prussiennes ?

**M. le Vice-Amiral.**—Voici, je crois, ce qu'on aurait pu faire. Il est facile, du reste, d'apprécier les choses après coup, sur le moment on est moins clairvoyant. Je vous dis cela parce que j'y ai beaucoup réfléchi depuis. Je crois que si nous avions fait une série d'attaques répétées, nous aurions certainement perdu du monde, mais nous en aurions fait perdre une si grande quantité à l'ennemi, que cela l'aurait peut-être ébranlé dans ses positions autour de Paris, et si après l'avoir inquiété sur un point, on fût revenu le lendemain au même endroit, avec les forces imposantes dont nous disposions, on aurait pu le lasser tellement qu'il eût peut-être abandonné la partie. Cependant il ne faut pas se dissimuler que l'ennemi avait toutes facilités pour remplacer ses pertes.

Quant à percer les lignes prussiennes pour s'en aller à l'aventure, ce n'eût été praticable que si nous avions eu, de l'autre côté, une armée victorieuse faisant reculer l'ennemi devant elle. Notre rôle devait donc se borner à harceler l'ennemi, à lui faire perdre le plus de monde possible, à essayer de le décourager. Toute la question était là. L'ennemi se serait-il lassé? J'ai peine à croire qu'il eût abandonné le siége. Un grand nombre de sorties aurait jeté un plus grand éclat sur la défense, bien qu'après la manière dont Paris s'est défendu, on puisse dire hardiment qu'il a conquis une page mémorable dans cette triste guerre. Il faut reconnaître qu'au début personne ne croyait à la résistance de Paris, pas même les Parisiens ; c'est grâce aux personnes énergiques, qui ont soutenu que les forts pouvaient être armés rapidement, que peu à peu la confiance est revenue et qu'il a été possible de présenter à l'ennemi un front très-redoutable lequel, en définitive n'a pas été entamé. En somme, cette ville qui, disait-on, devait se rendre au bout de quinze jours, a tenu pendant cinq mois, tant qu'elle a eu des vivres. L'ennemi a bien pu nous reprendre certaines positions que nous lui avions enlevées, mais il est à remarquer qu'il ne nous a enlevé aucune des positions de nos lignes de défense.

Il eût été à désirer que les mobiles eussent été organisés d'une autre manière. D'abord on les a gardés trop longtemps à Paris ; il fallait les confier aux généraux de division qui avaient des commandements en dehors de l'enceinte, rendre ceux-ci responsables de leur tenue et de leur instruction militaire, affecter à chacune des divisions un certain nombre de bataillons, toujours les mêmes, et non pour les faire aller tantôt à droite, tantôt à gauche, et de les obliger ensuite à rentrer dans Paris.

Je ne crois pas qu'on ait tiré un parti suffisant des moyens qu'on avait entre les mains; mais telle qu'elle est, la défense de Paris n'en demeure pas moins un fait des plus honorables.

**M. le Président.** — Vous avez exprimé

dans un conseil de guerre l'opinion que vous venez d'exposer devant nous, vous avez dit qu'on mais ne pouvait pas percer les lignes prussiennes, qu'on pouvait fatiguer l'ennemi par des attaques répétées. Cette opinion est mentionnée dans le procès verbal de la séance du 31 décembre.

**M. le Vice-Amiral.**—Oui, je l'ai développée devant le conseil de guerre.

**M. le Président.** — Vous avez été tous unanimement de cette opinion, à l'exception du général Clément Thomas, qui a soutenu qu'il fallait tenter de percer les lignes prussiennes.

**M. le Vice-Amiral.**—C'était un homme très-énergique.

**M. le Président.** — Certainement, mais ce n'était pas un homme du métier. Les forces de Paris étaient diminuées par la famine et par le feu, tandis que les forces de l'ennemi s'étaient augmentées. On nous a dit, qu'après Champigny, les Allemands avaient fait venir 150,000 hommes, de plus en France, dont une partie a renforcé l'armée du prince Frédéric-Charles, et une autre est venue autour de Paris.

**M. le Vice-Amiral.**— Je crois qu'une fois devant Paris, il y allait de l'honneur militaire des Prussiens de ne pas lever le siége. Je le répète, des attaques multipliées auraient jeté plus d'éclat sur la défense, nous aurions fait éprouver à l'ennemi des pertes sensibles. Mais il était en mesure de les réparer, si l'on tient compte de ce point d'honneur qui l'obligeait à ne pas abandonner ses positions devant Paris; cela expliquerait assez la manière d'agir du général Trochu, pour lequel, selon moi, on se montre trop sévère aujourd'hui. C'est mon appréciation personnelle que je vous donne.

**M. le Président.** — Militairement ?

**M. le Vice-Amiral.**— Je veux dire que c'est une appréciation de la pensée du général et non mon opinion, sur les faits militaires que j'ai énoncée plus haut.

**M. le Président.** — *Il portait le deuil du siége*, avant qu'il ne fût commencé, selon l'expression de M. Picard.

**M. le Vice-Amiral.**—Toutes les fois que le général Trochu a paru sur un champ de bataille, ou dans un endroit où il y avait un danger à affronter, il y a toujours fait la plus honorable figure.

**M. le Président.** — Cela n'est ni contestable, ni contesté.

**M. le Vice-Amiral.** —Si le général Trochu, n'a pas fait plus de sorties, il m'a paru, je le répète, qu'il obéissait à un sentiment d'humanité, il avait la conviction qu'il n'en résulterait rien de décisif.

**M. de Rainneville.** — Alors, il fallait négocier.

**M. le Président.** — Voudriez-vous nous dire quel était l'état de Paris quand vous y avez été envoyé de Bordeaux?

**M. le Vice-amiral.**— Quand je suis arrivé à Paris je n'y ai trouvé qu'une garnison insuffisante. Vous vous rappelez qu'après la reddition de la place, nous ne devions conserver qu'une garnison de 15,000 hommes; nous avions, en outre, 2 ou 3 mille hommes de gardiens de Paris, cela faisait, en tout, 18,000 hommes, environ. Les gardes-mobiles ayant été désarmés, on les avait renvoyés dans leurs départements; la police n'était pas organisée, l'esprit public était monté. Pendant que nous étions à Bordeaux, les Prussiens avaient fait cette tentative, que vous connaissez, d'entrer à Paris.

Après y avoir séjourné pendant vingt-quatre heures, ils en étaient repartis.

On avait autorisé, vous le savez la garde nationale, à conserver, ses fusils; elle était, en outre, je ne sais comment, en possession d'une grande partie des canons qui se trouvaient dans Paris.

Après les préliminaires de paix, nous avons obtenu le droit d'avoir 40,000 hommes de garnison et, peu à peu, afin d'atteindre ce chiffre, on a fait venir à Paris, les troupes qu'on supposait les meilleures.

La garde nationale était en possession (nous l'avons dit), des canons, et elle avait armé les hauteurs de Montmartre et de Belleville. Dans tous ces quartiers, y compris celui de la Bastille, la police se faisait fort mal, il y avait eu des sévices commis contre les gardiens de la paix. L'un d'eux avait été jeté dans la Seine. Dans certains endroits, il y avait des ferments d'insurrection, et, je puis dire que, quand je suis arrivé à Paris, elle existait déjà à l'état latent.

**M. le Président.** — A quelle date?

**M. le Vice-Amiral.**— Je suis arrivé à Paris dans les premiers jours de mars, il y avait déjà certains quartiers qui étaient, en quelque sorte, inaccessibles, tels que Montmartre, Belleville et la Bastille.

Nous avons cherché à sortir de cette situation. A cet effet nous nous réunissions tous les

jours, chez M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères. Là se trouvaient le Préfet de la Seine (M. Jules Ferry) et M. Choppin, qui faisait fonction de préfet de police. Ils étaient animés d'un fort bon esprit; mais ils étaient d'avis qu'il était impossible de faire quelque chose d'efficace, faute de force publique suffisante: les troupes n'arrivaient, en effet, que lentement; c'est ce qui paralysait nos résolutions. Nous savions qu'il s'était formé une association secrète, qui tenait des réunions la nuit. Lorsqu'il était question d'en arrêter les membres, le préfet de police répondait: « Je suis » tout disposé à tenter ce coup de main, mais, » s'il en résultait, comme cela est possible, un » mouvement insurrectionnel prononcé, les » moyens suffisants, pour le réprimer, me man» queraient. »

C'est ainsi que nous étions contraints d'ajourner toute disposition énergique.

Le général d'Aurelle de Paladines réunissait, journellement, autour de lui, les anciens officiers de la garde nationale; mais beaucoup d'entre eux n'avaient plus d'influence, le comité insurrectionnel leur ayant substitué d'autres officiers.

Le général les engageait, néanmoins, à se tenir prêts au premier signal.

Voilà quelle était la situation de la garde nationale, elle était donc prévenue que, d'un moment à l'autre, elle serait appelée à combattre l'insurrection qui devenait imminente.

De son côté, le général Vinoy, organisait les troupes avec beaucoup de soin, et montrait en toute occasion, un grand sang-froid.

Nous entrâmes, aussi, en pourparlers avec les maires de Paris, afin de ne négliger aucun moyen de conciliation. Parmi eux, il s'en trouva qui se portèrent garants de la restitution des canons; ils nous firent, à cet égard, des promesses; mais au moment où elles étaient sur le point de se réaliser, la population intervenait en foule et les attelages étaient obligés de s'en retourner à vide. Nous avons fini par reconnaître que c'étaient de vaines promesses, sur lesquelles nous n'avions plus à compter.

Nous ajournions néanmoins le moment de l'action, parce que nous ne pouvions faire autrement. L'opinion publique, cependant, devenait de plus en plus anxieuse et impatiente; on se demandait partout, si, à force d'attendre, on ne finirait pas par être impuissant contre l'insurrection; encore une fois, nous ne pouvions pas agir différemment. Ce n'est que quand nous avons eu des troupes suffisantes, que nous avons essayé, non pas de désarmer la garde nationale, mais d'enlever les canons. On a pris alors des dispositions pour faire cette opération sur Belleville et sur Montmartre. Il a été convenu qu'elle aurait lieu par surprise et au point du jour, au moment, par conséquent, où il y avait encore peu de monde dans les rues et où les chances de collision étaient, par cela même, moins violables.

On pouvait, en effet, en agissant ainsi, espérer que les habitants ne feraient qu'assister au départ des canons, n'étant pas suffisamment préparés à les défendre. Toutes les dispositions avaient été très-bien prises, elles avaient été résolues en conseil. Quant aux détails d'exécution, ils avaient été également bien préparés, dans une réunion de nuit, à laquelle j'assistais, entre le Ministre de la guerre le général Le Flô, le général Vinoy et le nouveau préfet de police (le général Valentin).

L'exécution a-t-elle répondu aux instructions qui avaient été données? Non. Il y a eu un retard dans l'envoi des attelages; on prétend qu'il a été de deux ou trois heures; je ne suis pas en mesure de l'affirmer, n'ayant pas été sur les lieux.

Sans ce retard, les canons auraient-ils été enlevés? C'est possible. Voici ce que j'ai entendu dire: le mouvement tenté sur Montmartre fut très-bien exécuté; on s'empara de la position sans coup férir; nous eûmes les canons en notre pouvoir pendant assez longtemps; mais les attelages n'arrivant pas, les gardes nationaux se réunirent et finirent par se mêler avec la troupe, selon la tactique habituelle en pareil cas; malheureusement, on ne les avait pas tenus à distance, comme on aurait dû le faire, et quand nos troupes se trouvèrent noyées au milieu de ce flot de population, dans lequel il y avait des femmes, des enfants, il était trop tard pour qu'elles pussent faire usage de leurs armes. Je ne saurais dire si les troupes ont été sur le terrain commandées avec une vigueur suffisante. Un grand nombre de nos soldats ne faisaient que d'arriver à Paris; les autres avaient été gâtés par le contact de la population et, au moment d'agir, ont mis la crosse en l'air. Il n'y a pas eu de lutte. Mais, quant aux ordres donnés, je me rappelle qu'ils étaient très énergiques, qu'on devait s'emparer des canons et au besoin ne pas hésiter à employer la force

pour atteindre ce but. Je ne crois pas me tromper en disant que les instructions, données par le général en chef Vinoy, étaient très formelles et que ce n'est que par suite de cette circonstance fâcheuse du retard dans l'arrivée des attelages, que nos troupes ont fini par se démoraliser et par lever la crosse en l'air.

A partir de ce moment, il a été évident que le découragement allait se propager sur toute la ligne et c'est, en effet, ce qui a eu lieu. Non-seulement les troupes qui étaient à Montmartre et à Belleville ont fait défection, mais dans certaines casernes, elles ont pactisé avec l'émeute. On ne pouvait plus dès lors se faire la moindre illusion sur le secours de la force armée; l'insurrection prenait le dessus, elle restait en possession de ses armes et la situation devenait dès lors excessivement grave. Le Conseil des ministres était réuni en permanence au ministère des affaires étrangères; l'état des choses y fut envisagé, avec calme et sang-froid; la troupe faisait défection, c'est vrai, mais elle ne faisait pas cause commune avec l'émeute, elle se laissait ramener par ses chefs: c'était pour ainsi dire, une demi défection, car elle se repliait.

C'est alors que fut prise la résolution si importante de l'évacuation de Paris. L'honneur de cette résolution appartient tout entière à M. Thiers; il fut excessivement net sur ce point, et nous dit: — « Eh bien, puisqu'il en est ainsi il n'y a pas à hésiter, il faut évacuer Paris complétement. » — Il semblait pénible à plusieurs d'entre nous d'adhérer à une proposition aussi radicale; on se demandait s'il ne serait pas possible de tenter de résister à l'Hôtel-de-Ville et sur certains autres points occupés encore par nos troupes.

M. Thiers, envisageant la question autrement nous dit: « Non, Messieurs, il est évident que » les troupes ne tiendraient pas plus à l'Hôtel-» de-Ville qu'ailleurs; disséminées, nous les per-» drons toutes les unes après les autres. Ce se-» rait un découragement général et ce n'est pas » en agissant ainsi, que nous relèverons la si-» tuation. Il n'y a qu'une résolution radicale » qui puisse sauver le pays; il faut évacuer » Paris, mais l'évacuer complétement et immé-» diatement. »

Les événements postérieurs ont démontré qu'il avait raison.

On donna donc l'ordre de la retraite; mais ce ne fut guère que dans la nuit que les dernières troupes quittèrent l'Ecole Militaire et se replièrent sur Versailles.

**M. le Président.** — A quelle heure eut lieu le Conseil des ministres dans lequel cette résolution fut prise?

**M. le Vice-Amiral.** — Le Conseil est resté en permanence toute la journée.

**M. le Président.** — A quelle heure M. Thiers est-il parti?

**M. le Vice-Amiral.** — Vers la fin de l'après-midi.

**M. le Président.** — Vers trois ou quatre heures. A ce moment-là résolution était-elle prise?

**M. le Vice-Amiral.** — Oui, M. le Président.

**M. le Président.** — Et cependant vous avez eu une réunion après son départ dans laquelle vous avez témoigné la plus grande répugnance à quitter Paris, et vous n'avez cédé que devant l'ordre formel que le général Le Flô avait donné à l'armée. Il est sorti en disant: — Je fais évacuer Paris, restez ici si vous voulez! — Alors M. Jules Favre, M. Picard et vous, vous avez été obligés de sortir de Paris puisque l'armée en sortait. Y avait-il une résolution parfaitement arrêtée à trois heures et demie?

Le général Le Flô a déclaré que l'ordre d'évacuer Paris venait de lui et qu'il prenait la responsabilité de cet ordre.

**M. le Vice-Amiral.** — C'est M. Thiers qui a donné cet ordre et cette résolution a été adoptée par le conseil. Nous avons été d'avis d'évacuer Paris; il y a eu sur un seul point une divergence d'opinion; quelques-uns d'entre nous auraient voulu que tout en évacuant Paris, on y conservât une position: l'Ecole militaire ou le bois de Boulogne ou encore un point intermédiaire entre Paris et Versailles. Mais c'était une question de détail; la question principale, celle de l'évacuation, a été résolue en conseil, bien qu'il nous en coûtât à tous d'abandonner Paris à lui-même.

**M. le Président.** — Ainsi, avant le départ de M. Thiers la question d'évacuation était vidée?

**M. le Vice-Amiral.** — Assurément, sauf quelques divergences de détail, la question d'évacuation avait été décidée en conseil, et encore une fois, l'initiative en était due à M. Thiers qui avait déclaré de la manière la plus formelle, qu'il n'y avait pas à hésiter et qu'il fallait évacuer. Ce n'est qu'alors que le général Le Flô donna des ordres en conséquence.

**M. de Rainneville.** — Est-ce que les diver-

gences d'opinion dont vous avez parlé portaient sur la question de savoir s'il fallait abandonner ou ne pas abandonner l'Hôtel-de-Ville?

**M. le Vice-Amiral.**—Il avait été question de garder l'Hôtel-d-Ville, mais il fut établi en conseil qu'on ne pouvait pas garder l'Hôtel-de-Ville, pas plus que les autres points, parce qu'il n'y avait pas à compter sur les troupes qui s'y trouvaient, qu'elles seraient cernées par l'émeute et entrainées à se rendre à cause de l'esprit de découragement qui s'était manifesté parmi elles, et qui ne pouvait que se propager sur toute la ligne. Nous n'avions d'ailleurs que très-peu de troupes, et M. Thiers avait fait remarquer qu'il était indispensable de les éloigner le plus tôt possible de Paris, pour les mener se retremper ailleurs.

On avait fait appel dès le matin au dévouement de la garde nationale, on avait battu le rappel partout, même la générale, mais la garde nationale n'avait pas paru, pas même celle qui appartenait à ce que l'on appelle les bons quartiers; ou, si elle était venue, elle était venue trop tard et en nombre insuffisant. Toutefois, on n'a pas manqué de l'exhorter à se réunir, à faire que chaque bataillon fût en mesure de défendre son arrondissement; on lui montrait que cela devenait une nécessité pour elle, le gouvernement étant obligé, par suite de la démoralisation des troupes, de quitter Paris et de se retirer à Versailles.

Quant à moi, je considère que cette résolution d'évacuer Paris, qui est dûe à M. Thiers, a sauvé la situation.

*Un membre.* — Que savez-vous, M. le Vice-Amiral, de l'évacuation du Mont-Valérien? Le général Le Flô a dit que cette évacuation avait été faite en dehors de lui et sans qu'il le sût.

**M. le Vice-Amiral.** — Je ne sais rien de ce qui concerne les forts; il n'y avait que quelques jours que ceux de la rive gauche avaient été abandonnés par les Prussiens. Selon moi quelques hommes auraient suffi pour les garder, car le pont-levis une fois levé, on était à l'abri de toute attaque. Quand nous nous sommes repliés, nous avons appris que tel et tel fort étaient tombés au pouvoir de l'insurrection, que le Mont-Valérien avait été seul conservé.

**M. le Président.** — Que s'est-il passé à la réunion des Ministres chez M. Calmon, le soir du 18 mars?

**M. le Vice-Amiral.** — Plusieurs d'entre nous se réunirent chez M. Calmon ce soir-là, MM. Jules Favre, Picard, Dufaure, Jules Simon le général Le Flô, et moi. Le général d'Aurelle de Paladines se joignit à nous pendant quelques instants. Nous nous entretînmes de la situation; nous étions toujours sous cette impression pénible de l'obligation de quitter Paris et d'abandonner tous nos services ; il n'y avait plus de force armée, les troupes se concentraient au champ de Mars pour achever leur mouvement d'évacuation pendant la nuit. Nous n'avions plus d'espoir, pour nous maintenir dans Paris, que dans la garde nationale qui s'était montrée jusqu'alors peu empressée. Nous fûmes d'avis de prolonger notre séjour à Paris de quelques heures seulement ; y rester davantage, c'eût été nous exposer à nous faire prendre sans aucune défense possible et à servir d'otages. Nous donnâmes des ordres dans nos Ministères pour indiquer le personnel qui pouvait rester à Paris, et celui qui devait rallier à Versailles.

Vers deux heures du matin, nous sommes partis pour Versailles.

Nous venions d'apprendre, en arrivant chez M. Calmon, l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte; les insurgés jouaient leur va-tout et ils voulaient, dès le début, mettre entre eux et nous une barrière infranchissable: ils ont pris ces deux généraux. S'ils avaient arrêté d'autres personnages de marque, c'eût été la même chose, ils voulaient engager la lutte et ne plus se laisser la possibilité d'un retour en arrière et d'une pensée d'accommodement.

Une fois à Versailles, j'ai pu reconnaître combien on était anxieux de l'état moral des troupes. Elles se sont refaites. Peu après la discipline est revenue. Les exercices ont recommencé chaque jour, et grâce à la sollicitude du gouvernement et de l'Assemblée, la situation a complétement changé; aussi, quand il a fallu agir contre l'insurrection, toute hésitation avait disparu.

Pour moi, je suis convaincu qu'à partir du moment où Paris s'est rendu, la révolution existait à l'état latent, surtout dans les quartiers où l'on avait transporté les canons. C'était une armée de désordre qui devait être à la discrétion de quelques chefs pervers, et servir à la réalisation de projets criminels.

Il y a une chose qui m'a surpris dans cette insurrection de Paris, c'est la confiance, la croyance qu'elle aurait pu réussir ; j'avoue qu'il y a là pour moi un problème. Les insurgés étaient maîtres de Paris, mais ils avaient en face d'eux tout le Gouvernement, l'Assemblée, la France,

les troupes qui commençaient à grossir. En outre, ils avaient derrière eux les Prussiens qui les touchaient, puisqu'ils occupaient les forts de Noisy et de Romainville et étaient en communication avec les quartiers de Belleville et de Montmartre. Il fallait donc se faire de bien grandes illusions pour croire au succès possible de l'insurrection. Je ne sais pas quelles sont les relations qui ont pu exister entre les Prussiens et la Commune, mais je ne crois pas que celle-ci ait pu sérieusement s'imaginer que les Prussiens la laisseraient faire et établir dans notre pays un pareil régime.

Il a dû se passer à ce sujet des choses que j'ai ignorées ; je ne mentionne donc que mon profond étonnement.

Quoi qu'il en soit, la réorganisation de l'armée s'est faite à Versailles avec beaucoup de soin ; on l'a dirigée de manière à ce que les opérations sur Paris fussent menées avec la certitude du succès. Nos troupes s'augmentaient journellement, et le retour de nos braves et malheureux prisonniers d'Allemagne nous permit enfin de faire prendre aux opérations une tournure décisive.

J'estime que l'action personnelle de M. Thiers a été très-utile, dans toutes ces circonstances ; elle a été pour beaucoup dans le succès, c'est une justice que je me plais à lui rendre, parce qu'il est bon de dire bien haut ce qu'on pense, surtout quand il s'agit d'un grand service rendu au pays. M. Thiers a déployé une activité énorme ; il s'est montré partout, dans les casernes dans les camps, s'assurant par lui-même que tout allait bien ; il a trouvé, il est vrai, le meilleur concours de la part de nos généraux. Quand il s'est adressé par exemple à l'illustre Maréchal de Mac-Mahon, il a rencontré un homme dévoué comme toujours. Le maréchal hésitait certains jours, m'a-t-on raconté, et disait par modestie: « Vous le savez, M. le Président, j'ai été un général malheureux? » Il finit néanmoins par se rendre aux vœux du Président et donna de suite à la situation une importance réelle par la popularité de son nom et par la beauté de son caractère.

Le général Ladmirault s'est mis aussi à la disposition du Gouvernement; il disait : « disposez de moi, j'ai eu à exercer des commandements de corps d'armée ; mais je suis prêt à prendre tel autre commandement qu'il vous plaira de me confier. »

Nous n'avons donc eu qu'à nous louer, comme toujours, du dévouement de notre brave armée et de ses chefs. M. Thiers était partout, voyant tout par lui-même. — Je crois que l'établissement de cette formidable batterie de Montretout a été très-utile et très-décisif et, si j'ai bonne mémoire, l'idée de cette batterie de canon de gros calibre lui est due ; il nous en a parlé; il était d'abord un peu embarrassé de savoir si l'on pourrait avoir immédiatement les gros canons, qui serviraient à l'armement de cette batterie. Nos marins sont, vous le savez, toujours prêts à faire une besogne rapide ; nous avons répondu que les canons seraient bien vite arrivés des ports et bien vite mis en place ; on les a fait venir en effet. Cette batterie a rendu intenable le Point-du-Jour qui, quand nous y sommes entrés, était abandonné, depuis trois jours; mais à quelques centaines de mètres plus loin, on retrouvait les insurgés qui nous accueillaient à coups de fusil.

**M. le Président**. — Savez-vous quelque chose des négociations entamées avec Dombrowski qui devait livrer ces trois portes ?

**M. le Vice-Amiral.** — Non. Si elles ont existé, elles ont été tenues très secrètes; je n'en ai rien su.

**M. le Président.** — Avez-vous quelque chose à ajouter sur les faits postérieurs à l'entrée des troupes dans Paris ?

**M. le Vice-Amiral.** — J'ai suivi le mouvement des troupes à partir de leur entrée ; il m'a semblé que toutes les opérations avaient été très bien conduites. — On pouvait penser qu'en brusquant l'attaque, on aurait pu empêcher les incendies ; mais cela n'aurait rien changé au résultat final ; les incendies étaient parfaitement disposés à l'avance. Il me semble, en résumé, que les opérations ont été habilement dirigées et qu'en attaquant l'insurrection par les faubourgs de Paris, le centre de la capitale ne pouvait pas tenir ;— c'est, en effet, ce qui a eu lieu.

J'avais oublié de vous dire que lorsqu'il s'est agi de prendre cette grande résolution de l'évacuation de Paris, M. Thiers nous dit : « Messieurs, ma situation est très-grave, je ne puis oublier que c'est grâce à mes efforts que l'Assemblée a consenti à venir à Versailles. Eh bien, que va-il se passer ? Voilà une insurrection formidable qui éclate ; il faut absolument que je sois en mesure de protéger l'Assemblée ; je suis responsable de la situation devant elle, devant toute la France, et c'est pour moi une raison capitale d'ordonner l'évacuation complète

de Paris. Je vais donc faire revenir à Versailles tout ce que j'ai de troupes disponibles ; elles y défendront le Gouvernement et l'Assemblée.»

**M. de Rainneville.** — Il n'y avait alors dans l'armée de Paris que la brigade Daudel sur laquelle on pût compter?

**M. le Vice-Amiral.** — La brigade Daudel était, je crois, au Mont-Valérien ?

**M. de Rainneville.** — Dans les forts..

**M. le Vice-Amiral.** — Je ne me rappelle pas au juste. Je sais que toutes les troupes qui étaient dans Paris, se trouvaient à peu près dans la même situation, c'est-à-dire que, dans les différents quartiers où elles ont été engagées, toutes à peu près ont montré le même esprit de découragement. Elles se sentaient en trop petit nombre en présence de la population parisienne, et il est malheureusement incontestable qu'elles n'ont pas été fermes.

Quoi qu'il en soit, je tenais à vous rapporter cette parole de M. Thiers, parce que je sais surtout que c'est la situation qu'il avait faite à l'Assemblée qui l'a entraîné à la résolution radicale d'évacuer Paris. Il pensait que son premier devoir était de vous protéger, et que la garde nationale, ne se levant pas en face de cette grande insurrection, en assumait la responsabilité.

**M. le Président.** — M. Thiers nous l'avait déjà dit dans sa déposition.

(Séance du 6 décembre 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. LE COLONEL LANGLOIS

**M. le comte Daru.** — Veuillez nous dire ce que vous savez sur le 18 mars.

**M. Langlois.** — Avant de parler du 18 mars, je dois vous signaler un fait qui vous montrera ce qu'était l'esprit de Paris à cette époque. Lorsqu'eurent lieu les élections à Paris, il y eut à faire, dans le scrutin électoral, le dépouillement de quarante-trois noms, chiffre de la représentation nationale pour Paris. Il s'écoula près de huit jours avant qu'on ne connût le résultat total. L'Assemblée nationale cependant se réunissait à Bordeaux au nombre de 3 ou 400 membres, et déjà on rendait compte des premières séances. On considérait à Paris l'Assemblée comme étant en majorité monarchiste. Ce qu'il y a de certain, c'est que je regardais comme un devoir de partir pour Bordeaux avant même de savoir si j'étais nommé. Je savais que notre collègue Louis Blanc devait partir le lendemain. Il était le premier sur la liste, et il savait qu'il serait nommé. Il devait, avant de partir, dîner chez mon médecin, avec son frère Charles Blanc, directeur des beaux-arts. J'allai le trouver et je lui dis : — « Je partirai avec vous. Avez-vous une voiture ? » — « Je n'en ai pas. » — « J'en ai une, et je vous prendrai. » — Je le pris en effet le lendemain, et voici ce qui se passa, sur le trottoir de la rue Laffite, au moment où nous nous disposions à partir pour le chemin de fer d'Orléans, mon médecin, docteur très-intelligent, nous embrassa, et se prit à pleurer à chaudes larmes. — « Ah ! dit-il, c'est la République qui s'en va. La monarchie va être proclamée à Bordeaux. Tout est perdu. »

Voilà dans quels sentiments était une certaine partie de la population bourgeoise.

Lorsque nous arrivâmes à Bordeaux et qu'il s'agit de nommer M. Thiers, on ne voulait pas lui donner le nom de chef de la République française. — Cela ne fut pas dit en séance publique, mais les journaux en parlèrent. — On parla de la radiation de ce mot, proposée dans les bureaux.

Et puis, lorsque s'agita la question du retour de l'Assemblée à Paris, je dis et je déclarai qu'on allait jeter la partie bourgeoise, la partie républicaine, dans une situation telle, que les éléments communards allaient nécessairement prendre de la force. Je ne suis pas le seul qui l'ait dit ; ce que j'ai annoncé dans mon bureau, d'autres, par exemple mon collègue Tirard, l'ont déclaré dans ces termes : « Nous avons lutté pendant quatre mois pour empêcher la commune à Paris ; si l'Assemblée ne vient pas à Paris, la Commune est faite. »

Comprenant la gravité de la situation, au lieu de m'en aller à Toulouse, comme je le pensais d'abord, en quittant Bordeaux, je me rendis à Paris. J'étais très-inquiet, justement à cause des éléments que je savais exister dans la population parisienne. Pendant tout le siége, nous avions eu à lutter contre les communards, le 12 octobre, le 31 octobre et le 22 janvier.

Le transport des canons à Montmartre avait été, il ne faut pas l'oublier, très-bien vu par la population parisienne. Je me rappelle encore les lettres que ma femme m'écrivit alors. Ce mouvement de la population parisienne au moment de l'entrée des Prussiens, était quelque chose de magnifique. On trouvait cela superbe, c'était une revanche nationale.

Il est arrivé une chose, et c'est ce qui explique la force qu'ont pu avoir, un moment, les gens du Comité central.

Ce Comité, constitué depuis longtemps par la fédération des délégués des compagnies, délégués qui s'étaient pour la plupart élus eux-mêmes, ou quis'étaient fait élire par cinq ou six personnes de leur opinion, n'avait eu jusqu'alors aucune autorité dans la garde nationale. Cette autorité, il la conquit le jour de l'entrée des Prussiens dans Paris, en prenant la direction du mouvement tout spontané de la population.

Il se trouva, dès le lendemain, avoir une autorité réelle; d'abord parce qu'on avait supprimé les chefs de section, ensuite parce que la population était enchantée de la reprise des canons.

Quand je suis arrivé de Bordeaux à Paris, je m'informai de cette question des canons, j'avais l'intention d'aller à Montmartre. Mais on me dit : « C'est inutile. L'affaire est en voie d'arrangement ; elle sera vidée demain. »

Quelques jours après, comme ce n'était pas du tout terminé, j'en parlai et on me dit : « il y a des difficultés. » J'allai trouver M. Roger, du Nord, que je connaissais depuis trois mois; j'avais été sous ses ordres pendant le siége, du côté de Choisy-le-Roi. Je lui demandai d'arranger cette affaire. « Oui, me dit M. Roger, du Nord, cela peut s'arranger. Le maire de Montmartre, M. Clémenceau, est plein de bonne volonté. Mais il y a des gens qui jettent des bâtons dans les roues ; il y a des représentants des secteurs, qui résistent, entre autres un nommé Duval, le connaissez-vous ? — Non, je ne le connais pas. — Il y avait là en effet des gens qui avaient pris une certaine influence, ce qui provenait de ce qu'on avait supprimé les Commandants de secteurs, qui étaient des généraux et des amiraux. Le jour où les gardes nationaux n'ont plus eu de rapports qu'avec le Comité central, on ne tint plus la garde nationale. Il aurait fallu conserver ces commandants de secteurs. Ils étaient au nombre de neuf; les commandants de secteurs qui avaient des rapports avec les chefs de bataillon étaient les hommes les plus capables de donner des ordres et d'empêcher ce qui est advenu.

Je dis à M. Roger du Nord, ce que je pensais de la situation et de ces commandants de secteurs improvisés. Je lui fis remarquer que c'était la seconde fois que les pourparlers n'aboutissaient à rien. « Vous avez là, lui dis-je, des gens qui prennent une influence qu'ils ne devraient pas avoir. Ce qu'il y a de mieux à faire, puisque cette question des canons soulève des répugnances, c'est que le commandant de la garde nationale dise: les canons sont à Montmartre, qu'ils y restent. La garde nationale les garde, qu'elle les garde. Mais je ne veux pas que les ordres donnés à ceux qui gardent les canons soient donnés par d'autres que par moi. Que le général désigne, dès demain, les tours de garde des bataillons, en choisissant d'abord les bataillons de Belleville, de la Maison-Blanche, de Popincourt; qu'il s'abstienne pendant quelques jours de désigner les bataillons du centre de Paris, et il ne pourra pas y avoir de conflit. »

« En attendant, que le général convoque tous les commandants de bataillons, sans en excepter un seul, et qu'il leur pose cette question : « Ne vaut-il pas mieux, au lieu d'avoir un parc unique d'artillerie à Montmartre, donner deux canons à chaque bataillon, ou tout au moins diviser ce parc et répartir les canons sur plusieurs points. Vous pouvez être certain que tous les commandants se prononceront pour la distribution des canons entre leurs bataillons. Supposer le contraire, c'est ne pas connaître la nature humaine. Par ce système, on laissera encore, sans doute, des canons aux bataillons dont on se défie, mais tous les autres bataillons en auront. »

Puis, à ce moment, je parlai à M Roger du Nord, d'une proposition que j'avais rédigée et que je voulais soumettre à l'Assemblée le jour de son installation à Versailles. C'était une proposition relative à la liquidation de la solde de 1 fr. 50 pour la garde nationale, question que je considérais alors comme beaucoup plus grave, et bien plus difficile à résoudre que celle des canons. A ce propos, M. Roger du Nord, me dit: « Nous serions des imbéciles si nous ne réussissions pas à empêcher l'effusion du sang. Je vais vous donner une lettre de recommandation pour M. Lambrecht, et vous irez causer de votre projet avec lui. » Je ne vis pas ce jour-là M. Lambrecht; mais le lendemain j'allai causer de cette affaire avec M. Picard, Ministre de l'Intérieur. Là, j'ai cru comprendre que l'on voulait brusquer l'affaire des canons de Montmartre. Je n'étais pas de cet avis ; j'ai cru le comprendre, mais je n'en étais pas sûr ; rien ne me faisait prévoir que j'étais à l'avant-veille de la catastrophe.

Le 17, après avoir causé le matin avec M. Lambrecht et travaillé à la rédaction de mon projet, j'allai dîner chez un de mes parents.

En rentrant chez moi, vers 10 heures et demie du soir, je trouvai une lettre de M. Roger du Nord, dans laquelle il me disait : « Il y a réunion

chez le général, venez. » J'y allai en bourgeois vers 11 heures un quart. Là je vis le général d'Aurelle de Paladines entouré des commandants dans lesquels on avait le plus de confiance. J'entendis un chef de bataillon qui disait : « Mon général, sur 1,200 hommes que j'ai, il n'en viendra pas 200. » De quoi s'agissait-il? J'écoutais. Le général d'Aurelle de Paladines racontait que des bataillons de Belleville avaient repris les canons de la place des Vosges, qu'on craignait pour le lendemain un mouvement de ces bataillons sur l'Hôtel-de-Ville, et qu'on battrait le rappel à six heures du matin. J'adressai alors la parole au général et je lui demandai, comme je n'étais pas au commencement de la réunion, de vouloir bien me dire si on voulait faire une opération défensive ou une opération offensive. — « Mais non, me dit le général, ce n'est pas une affaire offensive. » — Il avait sans doute des ordres pour s'exprimer ainsi. Quelque temps après, au moment où l'on allait se séparer, je lui dis : « Si comme vous le dites, c'est une affaire pour la défensive, vous pouvez être sûr que la garde nationale viendra. Tout le monde y sera. Mais si c'est pour une affaire offensive, vous aurez un échec. Je vous l'affirme, je connais un peu Paris. »

Je lui dis cela devant plusieurs personnes, entr'autres M. de Mortemart. Je rentrai chez moi vers une heure. Je ne dormis pas. Il y avait en tout 60 commandants ou colonels de la garde nationale qui savaient qu'on devait battre le rappel. J'étais sûr que la moitié des gardes nationaux ne se réveilleraient pas, et que ceux qui se réveilleraient mettraient la tête de l'autre côté du lit.

A six heures, dès que j'entendis battre le rappel, je m'habillai rapidement en bourgeois, parce que je me défiais beaucoup de l'esprit qui allait se manifester dans mon quartier en apprenant l'opération offensive dont j'avais le pressentiment. Je m'en défiais d'autant plus que j'habite très-près de Montmartre. J'arrivai au carrefour de la rue de Douai et de la rue de Fontaine. Là, je trouvai des gardes nationaux; une trentaine de personnes vinrent à moi et me dirent : « Colonel, on attaque nos frères; on veut leur reprendre les canons; il faut marcher à leur secours; faites battre le rappel. » — « Laissez-moi d'abord aller m'assurer de ce qui se passe. » — « Colonel, quand on ne veut pas marcher, on donne sa démission. »

Je ne fis pas battre le rappel. Je vis, du côté du boulevart, ce qui se passait. C'était à peu près fini. Vers sept heures et quart, je me rendis à l'état-major, chez le général d'Aurelle de Paladines, pour lui dire que je n'avais pas fait battre le rappel, et, que si je l'avais fait, tout mon monde serait monté à Montmartre. Je savais ce qui s'était passé, le 31 octobre, depuis Notre-Dame-de-Lorette jusqu'à Montmartre; mon bataillon s'étendait depuis Montmartre jusqu'au Grand-Hôtel, et au boulevart des Capucines. Dans ce bataillon, qui était superposé au sixième bataillon, et qui avait été formé après le 4 septembre, il y avait des éléments de tous genres, et si je trouvais un appui pour l'ordre dans ce que j'appellerai la plaine, j'avais des difficultés bien grandes par ailleurs. J'avais eu une très-grande peine au 31 octobre à faire marcher mes compagnies, et le soir, craignant d'avoir des gens mal disposés, et ne voulant marcher qu'avec des hommes sûrs, j'avais été réduit à trois ou quatre hommes par compagnie de 300 ou 400 hommes.

J'allai donc chez le général d'Aurelle de Paladines, et, en passant, — c'est un fait bien caractéristique de la situation, — je vis un bijoutier, M. le colonel Quevauvilliers, au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs; il était là, lui, colonel, avec ses tambours, dix-sept hommes de son bataillon, pas un de plus!

Je me rendis à l'état-major et j'expliquai la chose au général. Le général me dit : — « C'est fini, les canons sont pris, et, heureusement, sans effusion de sang. Vous pouvez maintenant faire battre le rappel. » — « Puisque vous m'en donnez l'ordre, je le ferai. Mais je crains fort que cela ne tourne contre nous. » — « Il va, me dit le général, être affiché une proclamation du gouvernement; » et, il m'en donna l'esprit en me réitérant l'ordre de faire battre le rappel.

J'allais sortir pour exécuter cet ordre, lorsque je rencontrai M. de Mortemart, tout éperonné, et qui me raconta comment les choses s'étaient passées; presque pas d'effusion de sang, tout au plus deux ou trois hommes tués.

Je dis à M. de Mortemart que le général venait de me donner un ordre qui, vu l'esprit de mon bataillon, et surtout des compagnies situées près de Montmartre, me paraissait des plus dangereux.

M. de Mortemart, qui savait quelles difficultés j'avais eues le 31 octobre, entra avec moi chez le général qui finit par me dire : « Faites ce que vous jugerez convenable. »

J'allai à la mairie ; je trouvai là mon tambour-maître ; il avait sa canne. Mon tambour-maître était un ancien soldat. Je lui dis:—« Eh bien! c'est fini! C'est tout à fait fini!»—«Oh! mon colonel, cela va mal, cela va très-mal. La population est très-montée ; cela n'est pas fini, croyez-moi.»

Nous montâmes la rue Notre-Dame-de-Lorette, et, au bas de la rue de Bréda, nous entendîmes des cris, et nous vîmes du monde qui descendait rapidement. Je dis à mon tambour maître: « Mettez votre canne chez quelque boutiquier que vous connaissez. » Il le fit, et nous continuâmes de monter la rue. Nous rencontrâmes la troupe qui s'en retournait la crosse en l'air, suivie des gendarmes. La foule criait : « Vive la ligne! A bas ceci! A bas cela! »

Arrivé au même carrefour où le matin j'avais vu quelques exaltés, je trouvai une foule énorme qui voulait me faire battre le rappel pour marcher avec l'insurrection. Je finis par m'échapper; et, dans les rues avoisinantes, je vis les chevaux qui arrivaient trop tard.

Je rentrai chez moi, et au moment où je commençais à déjeûner, mon collègue Tolain vint me dire ceci: « Il y a Clémenceau, maire de Montmartre qui est là-bas ; il est très-gêné; il a un prisonnier, le général Lecomte; il craint de ne pouvoir le sauver. Il demande qu'un certain nombre de ses collègues de la députation de Paris, vienne à Montmartre, pour se joindre à lui et l'aider.»

Je ne me rendis pas de suite à Montmartre, parce que je voulais avoir l'autorisation du Gouvernement.

Je descendis, j'allai à l'état-major. Le général d'Aurelle de Paladines était parti pour le ministère des affaires étrangères. M. Roger du Nord, à qui je racontai ce que j'avais vu, me dit qu'au Luxembourg il y avait eu aussi fraternisation entre la garde nationale et la troupe. Cela n'était pas étonnant, et pour mon compte je n'en fus pas surpris. J'avais été blessé à Buzenval, et j'étais resté au lit un certain nombre de jours. Quelques jours après la capitulation, mon médecin m'autorisa à sortir. On remarque tout à une première sortie de convalescence. Arrivé au bas de l'escalier, je vis trois soldats de la ligne qui faisaient leur pot-bouille dans la loge de mon concierge.

C'était l'armée entière qui logeait chez l'habitant, qui était en rapport constant avec lui.

C'est ce qui fait que j'ai dit à Bordeaux : « La Commune est faite. » Et, c'est ce qui est arrivé. Le jour où la troupe vit de cette sorte, il n'y a plus de troupe.

J'allai donc de l'état-major au ministère des affaires étrangères pour y trouver le général d'Aurelle de Paladines. Au bout d'un certain temps, je fus introduit auprès de M. Thiers. Je lui expliquai la situation de Clémenceau à Montmartre, et la situation du général Lecomte.

M. Thiers me dit : « Il faut voir Clémenceau. Dites-lui de faire tout son possible pour que le général Lecomte soit sauvé. »

Alors j'allai à la mairie de Montmartre où je trouvai Clémenceau; je ne me rappelle pas les autres personnes que je vis avec lui, à l'exception, pourtant, de mon collègue Lockroy, qui était là. Ce qu'il y a de certain, c'est que quand je m'adressai à Clémenceau et lui parlai du général Lecomte, il me dit: —« Le général est en lieu de sûreté; il est au Château-Rouge. Il est gardé; il ne risque rien; il y a là des gens qui en répondent. » Je revins dire cela à M. Thiers avec Lockroy. A ce moment, il était midi ou une heure.

J'ai déjà eu à rendre compte de ces faits devant M. le juge d'instruction Mathieu Devienne, à propos de l'accusation portée contre Jaclard.

Ce qui a fait le malheur des généraux Lecomte et Clément Thomas, c'est qu'ils sont sortis du Château-Rouge. Là, ils ne risquaient rien parce que la population ne les voyait pas, parce qu'il y avait un bataillon qui en était responsable. Quand on leur a fait traverser cette foule furieuse, il n'y a plus eu d'espérance pour eux. On nous chargea, chez M. Thiers, d'une certaine mission, M. Lockroy et moi ; c'était d'aller prendre des renseignements sur des régiments et des bataillons dont le général Vinoy n'avait aucune nouvelle.

Arrivés à la mairie située au square du Temple, nous prîmes des informations sur ces régiments et ces bataillons, qu'on nous avait dit être de ce côté ; on nous apprit là, qu'au lieu d'être dans le faubourg du Temple, ils étaient près des prés Saint-Fargeau. De là, nous passâmes à la mairie des Batignolles, puis nous revînmes à la mairie de Montmartre. Là, quelqu'un qui nous connaissait, mais que je ne connaissais pas, nous dit au moment où nous descendions de voiture :

« M. Clémenceau vient de partir, on vient d'arrêter Clément Thomas. M. Clémenceau est parti pour aller le sauver; mais on ne sait pas par où

il est passé. Si vous voulez savoir où il est, allez à la chaussée Clignancourt, à ce qu'on appelle le comité de vigilance. »

Nous montons là et nous y trouvons Jaclard. Quand j'ai déposé devant le juge d'instruction, j'ai dit que j'avais vu Jaclard à ce moment et qu'il ne me paraissait pas exercer le commandement supérieur; que celui qui l'exerçait était un individu qui avait un ruban rouge à son képi. Quand on demanda à Jaclard quel était ce chef de bataillon, il répondit, je ne vois pas d'inconvénient à le dire, il répondit que c'était Bergeret et ce Bergeret, au moment où je l'ai vu et où il nous annonçait que tout était fini pour le général Clément Thomas, s'est écrié : « Cela nous enlève cent mille hommes ! » Mes souvenirs ne sont pas très-présents, mais il me semble qu'à ce moment on ne parlait que du général Clément Thomas. Deux minutes après, Clémenceau arriva et dit: « Je suis arrivé trop tard ! » Cela s'était fait très-rapidement.

MM. Tolain et Schœlcher étaient là. Nous nous adressâmes à ceux qui avaient le commandement; nous leur dîmes : « vous êtes responsables de l'assassinat, qui vient d'avoir lieu, vous devriez faire arrêter les coupables. » Clémenceau était dans un état d'indignation profonde. Il racontait ce qui venait d'arriver; il ne savait comment lui-même avait échappé. C'est que malheureusement il y avait là une espèce de folie furieuse dans cette population toute entière. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans toute cette avenue Clignancourt et dans toutes les rues de Montmartre, c'était une foule où il était impossible de circuler. Toute cette foule était dans un état de surexcitation extraordinaire. C'est ce qui fait que le soir, lorsqu'il s'est agi de marcher sur l'Hôtel-de-Ville, j'étais convaincu qu'on n'arriverait à rien.

Une demi-heure après, nous descendions à Paris. Clémenceau, qui était retourné à sa mairie, nous avait dit : « il faut absolument que vous veniez me donner aide ce soir. »

Il y eut une réunion à la mairie de M. Tirard. Je fus un de ceux qui furent délégués auprès de Clémenceau. Quand on dit à Clémenceau : « il faut que vous assistiez à cette réunion des maires, » il répondit : « mais j'ai là dans ma cave cinquante gendarmes ou gardiens de Paris qu'il faut sauver. Il y a des gens qui pourraient savoir qu'ils sont là, et alors qu'arriverait-il ? » Si ces gendarmes n'ont pas été fusillés c'est qu'il les a fait filer le lendemain. Ils lui doivent certainement la vie.

J'ai été à la réunion des maires, et là j'ai appris que M. Ferry avait été obligé de quitter l'Hôtel-de-Ville et qu'il était à la mairie du 1er arrondissement. Il avait reçu l'ordre de partir. Il avait dit qu'il rentrerait si on lui donnait quatre ou cinq cents hommes. Enfin, obligé de céder, il avait offert de résigner ses fonctions de maire de Paris.

On envoya alors des députations au gouvernement. C'est là qu'il fut question de me proposer, comme général de la garde nationale. Ceux qui sont allés en députation, ont pu donner plus de détails. Je suis resté jusqu'à minuit et demi. J'étais convaincu que je ne sauverais rien du tout. L'affaire était engagée de façon qu'on n'aurait pas trouvé un homme debout pour l'ordre. Je me le rappelle encore : on avait entendu battre le rappel dans les rues de tout mon quartier et personne n'était venu! Et pendant ce temps-là, dans la journée du 18, une foule de gens du quartier filaient à Montmartre, où on leur donnait des chassepots. Toute la partie saine de la garde nationale était dans le désarroi le plus complet. Beaucoup de personnes avaient quitté Paris après la capitulation, et presque tous les bons manquaient à l'appel, cela n'était pas fait pour donner du cœur au ventre à ceux qui étaient restés.

Lorsque M. Méline, un des adjoints de Paris, proposa de me nommer général de la garde nationale, je m'arrachai les cheveux de désespoir. Je me laissai porter pourtant, parce qu'on insista, en me disant que j'avais le devoir de ne pas refuser. C'est à une heure un quart que j'ai été nommé; alors, je m'en allai à la mairie du 1er arrondissement et de là à la mairie du second, où je trouvai encore une réunion des maires. On avait fait une proclamation à la population pour expliquer ma nomination. On me dit : « il faut que vous en fassiez une et on l'enverra à l'*Officiel* pour l'insérer demain. » Il y avait des adjoints, entr'autres Jaclard ; il y avait aussi Paschal Grousset; il y avait des députés qui ont été plus tard dans la Commune, comme Cournet et Millière. Je ne me suis jamais expliqué ce revirement après ce qui s'était passé.

**M. de Saint-Pierre.** — J'ai vu Millière pleurer dans mon bureau. Je lui ai entendu dire : « Ce que c'est que le peuple de Paris! Il n'y a de bons que les gens de la campagne.

Les autres, ont une éducation factice. » — Il pleurait en disant cela ; il avait l'air d'un fou.

**M. Langlois.** — Paschal Grousset me dit alors : « On vous attend à l'Hôtel-de-Ville ; » je n'ai pas à en être reconnaissant à Paschal Grousset, je raconte les faits. Paschal Grousset me dit : « on vous attend à l'Hôtel-de-Ville, » alors je m'y dirigeai, accompagné de Lockroy qui ne m'avait pas quitté de la journée et qui, les jours suivants, fut des plus énergiques contre le Comité central ; accompagné aussi de Cournet, qui n'était pas alors dans le mouvement communard, mais qui depuis y fut sans doute entraîné par Delescluze. Delescluze avait été très lié avec le père de Cournet, et lorsque Cournet perdit son père, Delescluze avait été pour lui un second père. Je considère que c'est Cournet qui a été entraîné par Delescluze, et non pas assurément Delescluze qui a été entraîné par Cournet. Je partis donc accompagné de Cournet, de Lockroy et de Paschal Grousset. J'allai là comme quelqu'un qu'on mène à la boucherie. Je me rappelle avoir dit à Cournet : « Je marche au martyre. »

Lorsque j'arrivai devant l'Hôtel-de-Ville, on cria : « qui vive ? » — Je répondis : « général de la garde nationale. »

**M. Delpit.** — Quelle heure était-il ?

**M. Langlois.** — Il était alors deux heures et demie du matin. Je calcule, qu'ayant été obligé de rédiger ma proclamation, ayant lu la proclamation des maires, ayant été, à pied, rue Mansard, il devait être de 2 heures 1[2 à 3 heures du matin.

Lorsque je me présentai en disant : « Je suis nommé par le gouvernement ! » on cria : « vive le général Langlois ! » Non pas tout le monde, mais plusieurs de ceux qui étaient là. Ceci se passait en quelque sorte dans l'antichambre. Au fur et à mesure que j'avançais, je trouvais des dispositions différentes, de la défiance, de l'hostilité même. Quand j'arrivai au Comité central, c'est Assi, je crois, qui m'adressa la parole. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on me demanda qui j'étais. Je dis que j'étais nommé par le gouvernement et que je reconnaissais le Gouvernement. — On me dit : « Nous reconnaissez-vous ? » — « Non, je ne vous reconnais pas. » — « Dites-nous ce que vous pensez du Comité central. » — « Je n'en pense rien. Je n'ai pas désiré être nommé général. Ce sont les maires et les députés de Paris qui m'ont nommé dans la pensée que par là on arriverait à éviter l'effusion du sang. En admettant même qu'il se passe des événements heureux pour vous, le plus que vous pouvez espérer, c'est le succès ici ; la question est purement parisienne ; si vous ne reconnaissez pas le gouvernement de l'Assemblée, vous avez donc la prétention d'être un gouvernement national ? Alors, c'est la guerre civile que vous faites en France. Vous ne pouvez pas avoir cette prétention, ou vous êtes des fous. » — Ils me répondirent : « donnez votre démission et nous vous nommerons. » – « Ah ! non, je veux bien être nommé par le gouvernement, mais pas par vous. » — « Enfin, je ne puis pas entrer dans tous les détails ; mais voilà le fond de toute cette affaire. » Je donnai ma démission, je sortis et je me rendis immédiatement au second arrondissement pour redemander ma proclamation. On me dit qu'elle était partie pour l'*Officiel*. J'allai au journal pour que ma proclamation n'y parût pas. Le petit jour commençait. Je trouvais là M. Feyrnet, celui qui signait aussi au journal le *Temps*. Il me dit : « il faut que j'aie des ordres pour cela. » Nous partîmes ensemble avec François Favre, le maire de Batignolles, pour voir M. Picard, au Ministère de l'intérieur. Nous ne trouvâmes que son chef de cabinet à qui je racontai ce qui s'était passé, et tout ce que j'avais vu. Je rentrai me coucher à 7 heures 1[2 du matin, j'étais éreinté.

Ce qui peut vous donner une idée de Paris, c'est qu'une heure après, on savait par les reporters des journaux tout ce qui s'était passé. On put lire dans les journaux du matin que j'avais été nommé général de la garde nationale par le gouvernement.

Vers huit heures, des personnes, que je ne connais pas, vinrent me trouver et me demandèrent si je voulais faire partie d'une fédération de la garde nationale. — « Voulez-vous y adhérer avec votre bataillon ? » — « Je ne sais pas ce que vous voulez dire. Je sais qu'il y a un Comité central à l'Hôtel-de-Ville. Est-ce cela ? » — « Oui ! c'est cela ! » — « Alors vous pouvez dire que je n'en suis pas. »

Une heure après, cinquante hommes montèrent à mon appartement pour m'arrêter. Heureusement ma femme, qui a une grande énergie morale, sut les arrêter. Elle les reçut à la porte. Un seul de ces hommes entra non armé. Les autres restèrent dans l'escalier. Cet homme me demanda si j'étais commandant. Je lui racontai ma nomination et ma démission. Pendant ce temps

passèrent des hommes de mon bataillon dans la rue; et les cinquante qui étaient venus pour m'arrêter s'esquivèrent.

Il y eut une réunion des maires le lendemain, dans la journée; puis, il y eut une seconde réunion des chefs de bataillon à la mairie de M. Bonvallet, au square du Temple. Là, on fit ce qu'on put pour s'entendre. Mais il y eut un grand désarroi. En somme, cela n'a abouti à rien.

On est revenu le soir : il y avait quelques commandants de compagnies qui étaient bien disposés. C'était une force très minime qui suffisait seulement à garder certains quartiers comme le quartier de la Banque.

Le soir de ce jour, des délégués du Comité central, Varlin, Jourde, Arnould, Moreau, vinrent pour s'entendre avec les maires de Paris ; il ressortit de leur démarche qu'ils venaient purement et simplement proposer aux maires de Paris de leur livrer l'Hôtel-de-Ville, et de leur rendre tous les services administratifs.

Ce qui était très-clair et très-net, c'est qu'ils entendaient conserver le commandement militaire de la garde nationale qu'ils venaient de prendre par une espèce de fédération. Des gens qui n'avaient jusque-là aucune influence, par cela seul qu'ils mettaient un brassard de fédérés, prenaient une autorité. C'est ce qui explique que la veille ces gens-là avaient pu faire arrêter le général Lecomte et le commandant Clément Thomas, et les faire incarcérer au Château-Rouge. On n'a pas su par qui l'ordre de les conduire rue des Rosiers avait été donné.

Le Comité central envoya donc ses quatre délégués, Varlin, Jourde, Arnould, Moreau, disant qu'il était très disposé à reconnaître l'autorité des maires en exercice; en somme, il voulait que les maires prissent sur eux la fonction de payer les gardes nationaux. Le Comité central n'avait pas le sou. S'il venait offrir aux maires ce semblant d'autorité, c'était pour leur faire payer la solde des gardes nationaux. Cela fut expliqué par M. Mottu, par M. Tirard et par moi.

Nous leur avons dit : « Vous ne pouvez rester,
» vous n'avez pas d'argent. » Je leur ai dit ceci:
« — Vous voulez garder le commandement de la
» garde nationale, le reste vous importe peu. Il
» faut que la garde nationale soit payée ; et
» vous venez offrir aux maires de la payer pour
» vous. »

On sentait bien que les maires, payant la garde nationale, entraient plus ou moins dans le mouvement. Ce que voulait le Comité central, c'était d'engager les maires. Ces gens-là, (les gens du Comité central) étaient des gens inconnus. Je ne crois pas qu'il y eût des intentions bien arrêtées avant le 18 mars. Ces gens-là marchaient au jour le jour dans les premiers instants, ils ont attendu ; ils ont été poussés et entraînés peu à peu. Quand ils ont été poussés à l'Hôtel-de-Ville, ils ont été pris de vertige ; ils ont pensé qu'ils pouvaient être un gouvernement, et quand ils ont appris que la troupe s'éloignait, leur ambition s'est développée, elle n'a plus eu de bornes. Ils ont pensé à faire une révolution complète. Mais primitivement, cette idée n'y était pas; seulement il y avait une question très-grave et qui dominait toutes les autres : la force armée, il fallait la payer.

Les maires ont refusé absolument. « Vous venez nous mettre sur le dos la charge de payer, la garde nationale, nous ne voulons pas l'accepter. »

On ne pouvait pas attendre, on ne pouvait pas laisser les hommes 48 heures sans paie.

Alors les délégués parurent mettre de l'eau dans leur vin. Ils annoncèrent qu'ils réfléchiraient. Le lendemain, il y eut une autre réunion aussi infructueuse et le surlendemain, ils devaient rendre l'Hôtel-de-Ville. C'était une affaire pour ainsi dire entendue pour le 21, parce que ces gens-là n'avaient rien, et qu'il leur fallait absolument de l'argent. Pourquoi ne rendirent-ils pas l'Hôtel-de-Ville ? Parce qu'on leur avait donné des fonds. C'est là la vraie raison. Seulement nous n'avons pas su de qui était venu cet argent. Nous avons cru qu'ils avaient fait des demandes d'argent à l'un, à l'autre, à M. de Rothschild, à des banquiers et qu'ils avaient ainsi ramassé 500,000 francs. Mais pas du tout : c'était la Banque qui avait payé ! Je ne comprends pas comment, puisque la Banque était à nous, puisque c'étaient nous qui tenions la rue de la Banque. Ce qu'il y a de certain, c'est que si on était resté deux jours sans payer, il y aurait eu une désorganisation profonde parmi les fédérés, surtout quand ils auraient vu que le gouvernement payait ailleurs, à Passy, par exemple.

Je n'ai pas d'autres détails à donner à la Commission, parce qu'à partir du 22, je ne me suis plus mêlé de ces affaires. J'avais des raisons particulières: je ne pouvais point coucher chez moi, on venait tous les jours s'informer pour savoir ce que j'étais devenu, et faire de perquisitions

dans mon domicile, par conséquent je ne pouvais pas rester. Je disais à mes collègues : « N'allez pas à Paris, parce que j'y sens un courant fatal que vous subirez. »

Il y en a, malheureusement qui ont subi cette influence ; il y en a qui ont donné leur démission et qui auraient bien mieux fait de rester à l'Assemblée. Je vous ai cité Millière. Il y a eu aussi Clémenceau, Lockroy et autres qui étaient les gens les plus énergiques dans les journées des 19, 20 et 21 mars ; ils ont continué à aller à Paris ; c'est ce qui les a entraînés à donner leur démission.

**M. le comte Daru.** — Ils y ont pris la maladie.

**M. Langlois.** — Oui, ils y ont pris la maladie. Il y avait une différence du tout au tout entre le langage d'un homme qui n'était pas allé à Paris, et le langage du même homme revenant de Paris. Il parlait alors d'une tout autre manière.

**M. Delpit.** — Ce que vous venez de dire de l'appel fait par le maire de Montmartre aux députés de Paris, dans la matinée du 18, pour l'aider à sauver le général Lecomte, est tout à fait à la décharge de M. Clémenceau. Il est fâcheux pour lui que cette circonstance n'ait pas été révélée plus tôt, et qu'il n'en soit question ni dans la lettre de M. Clémenceau du 30 mars en réponse à M. Beugnot, ni de ce qui a été dit devant le conseil de guerre, dans les dépositions entendues ici.

**M. Langlois.** — Clémenceau est un des hommes les plus calomniés sur cette question. Cela vient de ce qu'il avait à Montmartre un très-mauvais entourage. Deux de ses adjoints, Dereure et Jaclard, étaient notoirement avec l'insurrection.

(Séance du 23 janvier 1872.)

# DÉPOSITION

DE

# M. DUCUING

**M. le Président.** — Monsieur, voudriez-vous nous dire ce que vous savez sur les événements du 18 mars.

**M. Ducuing.** — Je suis arrivé à Paris, le 7, au matin. Pendant que je cherchais une voiture, j'entendis dans la gare dire que le général Vinoy s'était emparé des hauteurs de Montmartre, mais que les troupes avaient fraternisé avec la population et que les canons avaient été laissés sous la surveillance de la garde nationale. Tout cela me parut assez contradictoire et invraisemblable.

Vers onze heures, je me dirigeai du côté de Montmartre. Quelques gardes nationaux que je rencontrai me dirent qu'on était d'accord, que la garde nationale gardait les canons, en effet; et qu'on avait retenu les prolonges qu'on avait amenées pour les prendre. On me disait cela avec un ton de conciliation presque sournois; mais j'en compris assez pour voir que l'expédition du général Vinoy avait échoué. Je revins; et comme je connaissais beaucoup de gardes nationaux, j'en vis quelques-uns de la compagnie dont j'avais fait partie pendant le siége. Ils me dirent: «on ne nous a convoqué qu'à sept heures; et quand nous nous sommes rendus à l'appel, nous avons appris que le général Vinoy était allé à Montmartre avec les troupes; et comme il n'y avait pas d'ordre, nous sommes rentrés chez nous.» Ils montraient un assez grand mécontentement de n'avoir pas été convoqués avec la troupe. J'appris par des bruits plutôt que par des affirmations, qu'en effet on s'était emparé des canons, qu'il n'y avait pas eu de résistance, qu'on avait attendu les prolonges et qu'en attendant, les femmes, les enfant avaient entouré la troupe qui, devant cette pression avait levé la crosse en l'air, que quand les prolonges étaient arrivées elles avaient été gardées par l'insurrection aux cris de: « *vive la ligne* ! »

Voilà pour le 17 mars.

Je me rendis le lendemain, 18 mars, un dimanche, à la place Vendôme. J'y vis un officier nommé C... qui a été fusillé par ses amis, les connaissances, il me dit d'aller voir Bergeret.

**M. le Président.** — Mais Bergeret n'était pas à la place Vendôme le 18; j'y étais et je sais que Bergeret n'y était pas.

**M. Ducuing.** — Je crois que Bergeret y était; et je crois bien que ce n'est entre M. le Président et moi qu'une question d'heures. Le soir j'allai au ministère de l'intérieur, pour m'informer; je demandais le ministre, ou un directeur; il n'y avait personne. Il y avait des dépêches qui arrivaient, mais deux officiers qui se trouvaient là, un capitaine de la garde républicaine, je crois, et un capitaine de la garde nationale, me dirent: « Nous n'avons pas d'ordre, il n'y a personne; si vous voulez, comme député, nous dire ce qu'il faut faire, nous le ferons. » Je leur répondis: « je n'ai pas d'ordres à vous donner, je n'ai aucune qualité pour me mettre à votre tête, mais si vous êtes envahis par une troupe égale à la vôtre, je vous conseille de résister; si elle est trop considérable, je vous conseille de sortir comme si vous étiez relevés de votre poste, tambour en tête, baïonnette au bout du fusil, et drapeau déployé; » c'est ce qui a été fait; je l'ai su depuis. Le 19, je suis à Versailles. Rentré à Paris le soir, j'allai à la mairie du 2ᵉ arrondissement, dont notre collègue M. Tirard était maire. Je tombai au milieu d'une réunion des députés de Paris, où il y avait entr'autres MM. Louis Blanc, Schœlcher, Pey-



rat, Clémenceau, Lockroy. C'était vers dix heures ; je trouvai aussi quelques autres maires de Paris, on me retint, on me dit : vous êtes député de département ; vous verrez ce qui se passe. Je restai donc à la séance, mais à l'état passif.

On nous annonça quatre délégués du comité central de la garde nationale. Ils arrivèrent vers onze heures, c'étaient MM. Jourde, Varlin, Moreau, le quatrième était, je crois, Dereure, mais je n'en suis pas sûr.

J'assistai à cette conférence, les délégués ne laissèrent pas ignorer que les propositions qu'ils faisaient devaient être acceptées sur l'heure ; et qu'ils n'étaient pas sûrs de les faire accepter, si l'on discutait trop longtemps.

La discussion se prolongea pourtant, ils furent d'avis que les députés de la Seine devaient proposer une loi municipale pour Paris et une loi sur la garde nationale. Ils ne tenaient pas beaucoup à la loi sur la garde nationale parce qu'ils disaient : « nous avons déjà nommé notre général en chef ; et nous sommes nous-mêmes le produit de l'élection. »

Là dessus, MM. Schœlcher et Peyrat leur dirent : « vous parlez de votre élection, rien ne la constate, vous vous dites nommés par la garde nationale ; où est votre titre ? »

M. Tirard leur dit : « je ne reconnais ici de pouvoir élu que celui des maires, si vous avez une élection, donnez-en la preuve ? » Jourde lui répondit : « Citoyen, si vous posez la question comme cela, la discussion ne sera pas longue, vous demandez un titre, nous avons d'abord la force. »

Je dois rendre justice à M. Tirard, il fut très-énergique. Quant à M. Schœlcher, avec le tempérament que vous lui connaissez, il ramenait toujours ces messieurs, aux termes du droit, en disant que l'Assemblée était seule souveraine, que si une élection avait été faite dans la garde nationale, on ne pouvait pas la justifier.

Je me rapprochai de Jourde et de Varlin. J'avais un peu connu ce dernier à l'exposition de 1867. Je leur dis : « mais enfin, il faut arriver à une conclusion ; vous proposez de laisser aux députés l'Hôtel-de-Ville et les services administratifs de la ville. Vous prétendez vous maintenir comme comité central élu de la garde nationale, mais où sera la force d'exécution ? C'est vous qui la gardez, alors qu'est-ce que cela fait que vous abandonniez l'Hôtel-de-Ville ? Vous vous débarrassez de la responsabilité de nourrir vos hommes ; voilà tout. Etes-vous sûr de faire reprendre le travail ; tout est là. Dans ce cas, nous aurions peut-être à compter avec vous. Nous, nous ne l'espérons pas. Alors vous serez obligés d'en venir aux réquisitions. » — « Peut-être, mais les réquisitions ne sont que le commencement du pillage. » — « Oh ! jamais ! » Et ils levèrent les mains, d'une façon très-énergique : je repris : « Vous ne voulez pas de pillage, vous ne pouvez pas faire reprendre le travail, il faut pourtant que cela ait une fin, où arriverez-vous ? »

Alors Jourde me dit, avec un accent que je n'oublierai jamais : « Je sais bien que nous serons vaincus, mais si nous périssons, Paris périra avec nous. »

La discussion roula sur les propositions du comité central, avec des menaces et des prières. Les délégués insistant toujours ; ils avaient hâte d'en finir, parce qu'ils étaient déjà débordés ; on le sentait.

Malgré cette pression, la discussion se prolongea jusqu'à trois heures du matin. M. Louis Blanc formula une proclamation qu'ils acceptèrent, et qui fut immédiatement envoyée à l'impression. Il fut convenu que les maires se présenteraient le matin, et qu'ils prendraient possession de l'Hôtel-de-Ville et des services administratifs.

Les affiches parurent en effet, le matin du 20 mars, mais quand les maires se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville, ils trouvèrent les portes closes. Les hommes du Comité central avaient-ils voulu obtenir cette proclamation des députés de Paris pour s'en servir ? Je l'ignore, mais la convention faite à trois heures du matin, n'était plus tenue à sept heures, la proclamation avait paru et les membres du Comité refusaient de livrer l'Hôtel-de-Ville et les divers services administratifs de Paris, dont ils conservèrent la garde. Et vous savez ce qu'ils en ont fait depuis.

Ce qui m'a frappé, c'est que les gens de la Commune étaient déjà le 19 mars comme affolés, parce qu'ils se sentaient débordés. Il y avait des sentiments honnêtes dans Varlin et dans Jourde. Varlin que j'avais connu à l'exposition de 1867 m'avait paru un peu exalté, mais brave garçon au fond. Il y avait comme un sentiment de tristesse et un sceau de fatalité sur ces visages fiévreux. Ils avançaient comme des victimes résignées, ne sachant à quelles extrémités on les pousserait ; soit vanité soit fanatisme, ils sont allés jusqu'au bout.

Quant à nos impressions, je dois les dire sincèrement, je me disais : « Voilà cette agglomération parisienne de 2,400,000 âmes qui vient de soutenir un siége de cinq mois avec une grande patience, à laquelle on demande de supporter ce dernier affront d'admettre dans ses murs 10,000 Prussiens. » Pendant que nous venions à Versailles, nous ne nous étions pas inquiétés de savoir si cette vaste agglomération si éprouvée pourrait rester sans municipalité et sans gouvernement.

Les 18 et 19 mars, j'ai trouvé des gens découragés, presque éperdus, ils cherchaient ce pouvoir, ils n'en trouvaient trace nulle part. Je vous l'ai dit, le 18 mars, je suis allé au ministère de l'intérieur, il arrivait des dépêches et pour qu'elles ne tombassent pas entre les mains des insurgés, j'ai dit qu'on les brûlât, il n'y avait personne pour les recevoir, ni les transmettre : je les fis brûler devant les deux capitaines qui se trouvaient là.

**M. Delpit.** — Les paroles de Jourde, que vous avez citées, étaient-elles une menace?

**M. Ducuing.** — Non ce n'était pas sur le ton de la menace?

*Un membre.* — Cela ressemble cependant à une menace.

**M. Méplain.** — N'auriez-vous pas pu apporter à Versailles ces dépêches qui arrivaient au ministère de l'intérieur ?

**M. Ducuing.** — Je ne pouvais pas prendre cela sur moi, je ni avais aucune qualité pour m'en charger.

**M. Delpit.** — Vous les avez fait brûler, c'est la même chose.

**M. Ducuing.** — Il valait mieux les brûler; puisqu'elles ne pouvaient plus être utiles à ceux à qui elles étaient destinées, et qu'elles auraient pu tomber aux mains des insurgés.

**M. le Président.** — Il y a eu alors un moment d'effarement; tout le monde a perdu la tête.

**M. Ducuing.** — Le rappel, la générale étaient battus tantôt par le comité, tantôt par les municipalités; les gardes nationaux avaient fini par ne plus se rendre à ces appels contradictoires. Tous se demandaient : « où allons-nous? Est ce que nous n'allons pas avoir un centre de ralliement ; on bat la générale, mais nous ne savons qui nous convoque, ni pourquoi on nous convoque. » Ils se plaignaient beaucoup de ne pas avoir été convoqués à Montmartre en même temps que la troupe, pour aller prendre les canons.

**M. le Président.** — La garde nationale n'avait son commandant que depuis huit jours, et elle était restée un mois sans commandant.

**M. Ducuing.** — Le comité central s'était, pendant ce temps organisé par l'élection. Vous savez quelle était la qualité de quelques officiers d'état-major : on les prenait parmi les plus braillards dans les clubs ; les gens honnêtes se contentaient de servir comme simples gardes nationaux.

Pendant le siége, il n'y eut ni vol ni assassinat. Il y avait l'esprit d'abnégation et le sentiment du devoir dans la garde nationale. Ainsi, au 31 octobre ; nous nous sommes trouvés 300,000 pour maintenir le gouvernement de la défense nationale qui ne se défendait pas et que nous étions obligés de défendre.

*Un membre.* — Vous étiez 300,000 au 31 octobre, pourquoi n'y-a-t-il pas eu de répression puisque vous étiez si forts ?

**M. Ducuing.** — Ah! c'est une question qu'il faut adresser au général Trochu et aux membres du gouvernement de la défense nationale, j'étais simple garde national.

Ce jour-là, on nous avait envoyés faire une promenade militaire autour de Paris, nous partîmes à sept heures du matin pour aller du côté de Genevilliers, il faisait très-mauvais et nous rentrâmes harassés vers quatre heures et demie du soir.

En arrivant nous apprenons que l'Hôtel-de-Ville est aux mains des insurgés. On bat le rappel et, sans quitter nos sacs, nous allons à notre poste demandant à marcher sur l'Hôtel-de-Ville, et à étouffer sans combat les gens qui s'en étaient emparés.

Le général Trochu a eu dans la main tous ces gens-là; pourquoi n'y-a-t-il pas eu une répression sévère ? Vous m'en demandez-là plus que je ne puis vous en dire. Nous étions prêts à aller non seulement à l'Hôtel-de-Ville, mais à Belleville. Nous étions 300,000 à ce moment là. La tenue de Paris pendant le siége a été admirable.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Pour compléter cela, croyez-vous que si on avait fait appel à la garde nationale pour réprimer cette insurrection, si on avait dit : « Un conseil de guerre a prononcé la peine de mort, la garde nationale aurait-elle exécuté la sentence ? »

**M. Ducuing.** — Non, je crois qu'elle ne l'aurait pas exécutée.

**M. le marquis de Quinsonas.** — Cependant la loi martiale ?... Mais il y aurait eu une répression, nous la demandions nous-mêmes, nous nous sommes toujours plaints de l'inaction du gouvernement.

*Un membre.* — La garde nationale avait de bonnes dispositions ; je voudrais bien savoir à quoi, dans votre appréciation, on peut attribuer l'absence de répression.

**M. Ducuing.** — Je n'ai pas été un seul instant dans les secrets du gouvernement de la défense nationale. J'y avais quelques amis, mais j'avais pris pour système de ne pas les voir une seule fois. J'étais de l'avis de M. Grévy: nous ne devions pas charger la république de la liquidation d'un régime aussi désastreux que celui qui avait précédé.

*Un membre.* — Est-ce qu'il n'y a pas eu de compromis?

**M. Ducuing.** — J'en ai entendu parler, j'ai entendu dire que pour sauver le général Trochu M. Jules Favre, M. Jules Simon, M. Garnier Pagès et quelques autres en avaient négocié avec ceux qui s'étaient emparés de l'Hôtel-de-Ville, que certaines promesses avaient été faites. C'est à cela qu'on a attribué la démission de M. Adam, préfet de police.

Mais j'étais garde national, et rien de plus ; je me trompe, j'étais aussi brancardier volontaire, voulant, par mon exemple inspirer le sentiment du devoir à de plus jeunes que moi. Et je trouvais odieux et abominable qu'on fît la guerre civile, quand les Prussiens étaient à nos portes.

**M. le Président.** — Nous vous remercions de vos renseignements.

(Séance du 31 juillet 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. DANET

**M. le Président.** — Monsieur le docteur Danet, il nous a été dit que vous pourriez donner à la Commission des renseignements sur la composition de l'*Internationale*, dont les listes seraient tombées entre vos mains. Veuillez nous dire ce que vous savez à cet égard.

**M. le docteur Danet.** — Mon domicile est rue Tronchet, 25 ; mais, pendant le siége de Paris, je demeurais à l'ambulance du Luxembourg, dont je dirigeais le service. Le 26 mai, un des mes amis est venu me dire que, dans un atelier de la rue de l'Ecole de médecine, on avait trouvé, à la suite d'une perquisition, une certaine quantité de registres de l'*Internationale*, déposés là par un ouvrier qui était président d'une section de cette association.

M. *Chauzy*, aide-major à l'ambulance du Luxembourg, m'a d'abord entretenu de ce fait qui m'a été confirmé d'autre part. On avait été amené à rechercher ces papiers parce que l'on savait que parmi ces ouvriers s'en trouvait un qui était président d'une section de l'*Internationale* dans le 6e arrondissement. Cet individu ayant été tué à la barricade de la rue du Vieux-Colombier, on a présumé qu'il n'avait pas gardé ces papiers chez lui et qu'il avait pu les cacher dans l'atelier où il travaillait. En effet, dans une caisse placée de façon à pouvoir y suspendre des cuirs secs destinés à la fabrication, on a trouvé des registres et des papiers ; on a passé une partie de la nuit à les compulser. Ces registres renfermaient les listes ou la liste des membres de l'*Internationale*.

On m'a certifié que les premiers noms inscrits étaient ceux de MM. Jules Favre, Ernest Picard, Jules Ferry et Jules Simon.

**M. le Président.** — Que sont devenus ces registres ?

**M. le docteur Danet.** — Nous étions très-émotionnés. J'ai donné conseil de porter ces registres chez le général de Cissey, qui était alors au Luxembourg. Dans la matinée, ils ont été déposés chez le général, et depuis je n'en ai plus entendu parler.

**M. le Président.** — D'après votre déclaration la caisse trouvée dans l'atelier ne contenait que des registres ?

**M. le docteur Danet.** — Je ne sais absolument que cela. Mais il s'est produit, quant à d'autres papiers, un fait assez étrange dont je n'ai entendu rien dire dans le public, et qui avait cependant son importance.

Le 2e corps, qui était entré par l'Ecole militaire dans la nuit du lundi au mardi est venu nous délivrer au Luxembourg. Les officiers, et même les soldats de ce corps, avaient trouvé à l'Ecole militaire, — ils ne s'en cachaient pas, — double de ces registres et ils les avaient lus. Des individus, dont je sais les noms, ont vu et lu des demandes de services adressées à Eudes, à Bergeret, cela a frappé les officiers d'État-major. On avait le double des registres de l'*Internationale*, et, sur les listes, c'étaient exactement les mêmes noms que je viens de citer : Jules Favre, Ernest Picard, Jules Ferry, Jules Simon, qui étaient placés en tête de ces listes. On lisait cela comme on lit les journaux dans les rues.

Ma mémoire ne me fournit pas d'autres détails sur ce sujet.

**M. le Président.** — Peut-être puis-je aider votre mémoire.

Un officier commandait une patrouille qui

explorait la rue des Saint-Pères. Quelques gens du quartier, s'écrièrent en le voyant passer: « On va chez Delescluze. » L'officier les questionna et apprit le numéro de la maison où habitait Delescluze. Il monta, trouva la sœur de Delescluze couchée, mit des factionnaires près de son lit, fit fouiller l'appartement et trouva des papiers en assez grande quantité.

**M. le docteur Danet.** — J'ai su cela par les journaux.

**M. le Président.** — Ces papiers furent mis dans un fiacre et transportés à l'Ecole militaire. Les officiers, qui étaient à l'Ecole militaire occupée par le général de Cissey, les ont feuilletés; le général lui-même et un de nos collègues les ont vus. Ce sont probablement les papiers dont vous venez de nous parler.

**M. le docteur Danet.** — Probablement.

Je sais que dans le quartier de l'Odéon il y avait une grande quantité de gens de l'Internationale. J'ai assisté à des scènes qui se sont passées antérieurement au 18 mars, et aussi après cette journée-là, je ne puis pas douter de l'esprit dont était animée la population ouvrière qui entourait le Luxembourg, Je l'ai vue désarmant les soldats, s'organisant et faisant le coup de feu, lors de l'affaire des buttes de Montmartre. Le quartier du Luxembourg était aux fédérés.

**M. le Président.** — Quelle différence faites-vous entre les affiliés de l'*Internationale* et les fédérés?

**M. le docteur Danet.** — L'*Internationale* était composée d'individus qui s'étaient affiliés, mais tous les ouvriers n'en faisaient pas partie. On a trouvé moyen d'empêcher presque tous les ouvriers de travailler; on leur faisait espérer toutes choses, et c'est ainsi que le plus grand nombre se sont mis dans les fédérés, ils appelaient fédérés tout garde national allant aux fortifications ou se battre. Mais pour être fédéré, il n'était pas besoin d'être de l'*Internationale*.

**M. le Président.** — Etaient-ce deux organisations à côté l'une de l'autre ou deux noms pour la même organisation ?

**M. le docteur Danet.** — Je crois, que ce sont plutôt deux noms. — J'ai causé assez souvent avec le docteur Tony Moilin ; il m'a fait l'effet d'être de l'*Internationale* et aussi du comité central. Nos conversations variaient beaucoup. Un jour, il était membre de la Commune ; le lendemain, il n'en faisait plus partie. Il était tantôt membre d'un conseil de bataillon, tantôt délégué à une mairie. Il apparaissait sous différents aspects.

**M. le Président.** — Savez-vous comment le comité central s'était organisé ?

**M. le docteur Danet.** — Mon pharmacien ayant été arrêté et conduit à la mairie de Saint-Sulpice où il fut retenu pendant 50 heures, je fus le réclamer et je me trouvai là en contact avec trois sortes d'autorités. Il y avait des ouvriers qui me faisaient l'effet d'être tout puissants; le maire ou le délégué de la Commune et les employés de la mairie ne faisaient absolument rien sans conférer d'une façon particulière avec eux. C'était une autorité occulte qui gouvernait dans le 6e arrondissement. J'ai remarqué que les membres du comité central se cachaient toujours sous des grades inférieurs. Tony Moilin lui-même, membre influent du comité central, s'était fait sous-aide-major dans son régiment, quoiqu'il eût pu être général ou commandant en chef.

**M. le Président.** — C'est assez la manière de procéder de l'*Internationale*. Quelles étaient les trois autorités dont vous parlez ?

**M. le docteur Danet.**—Il y avait les membres de la Commune, deux membres du Comité central de la garde nationale en uniforme, et enfin trois ouvriers. Je n'ai jamais très-bien compris leurs attributions. C'était de ces trois ouvriers que dépendait la liberté de mon pharmacien. On avait arrêté ce pauvre Blondeau, parce qu'il avait pris la défense du boulanger de l'ambulance. MM. de la Commune avaient jugé à propos d'interdire de faire du pain pendant la nuit. Ce boulanger se trouvait donc obligé de fabriquer, pendant le jour, du pain pour 600 hommes ; ce n'était pas commode, à cause de sa position de fournisseur de l'ambulance. Ne pouvant fabriquer pendant la nuit, il refusa du pain aux fédérés qui occupaient la caserne de la rue de Tournon. Pour ce fait, il y eût une discussion assez chaude; on voulait le fusiller. M. Blondeau s'interposa et porta avec énergie ses réclamations jusques à la mairie, où on lui dit : « Nous vous arrêtons, au nom de la Commune ! » Il fût mis en prison. Le deuxième jour de son arrestation, je parvins à dénicher un M. Bernard, délégué de la Commune, qui nous avait menacés de nous faire fusiller si nous n'adhérions pas à la Commune ; je lui expliquai comment il était impossible que l'autorité municipale eût action sur un pharmacien attaché à une ambulance; j'ajoutai qu'il ne devait pas

laisser empiéter sur ses droits. M. Bernard finit par se laisser convaincre ; je le conduisis à la mairie, et là, à force de menaces, il parvint à faire relaxer M. Blondeau.

*Un membre.* — Avez-vous causé avec les ouvriers appartenant à l'*Internationale* ?

**M. le docteur Danet.** — Non. J'ai même empêché mes élèves de causer avec les hommes que je soupçonnais d'en faire partie. J'avais 400 soldats de l'armée régulière dans l'ambulance du Luxembourg. Il y avait parmi eux 40 ou 50 gendarmes que je voulais mettre à l'abri des poursuites. C'était une espèce de lieu de refuge que j'avais là, car réellement j'avais à peine 60 malades. Tout-à-coup, il m'arriva 97 blessés fédérés, qui me menacèrent continuellement. J'ai été torturé, harcelé, poursuivi de toutes les façons possibles. J'avais pris la résolution de ne jamais leur parler, tout interrogatoire leur semblant une enquête. 7 ou 8 officiers de la garde nationale fédérée et 8 ou 10 de l'armée régulière se trouvaient à l'ambulance; les soldats étaient mêlés dans les salles; il fallait des précautions extrêmes pour agir dans ce milieu.

**M. le Président.** — En face de toutes ces horreurs, la population honnête de Paris n'a-t-elle montré aucune velléité de résistance?

**M. le docteur Danet.** — Elle a montré une grande mollesse. Dans le quartier, j'ai été le seul à demander que les gardes nationaux des rues de Condé et de Tournon, se réunissent pour résister; j'ai offert différentes fois de me mettre à leur tête; je n'ai jamais pu trouver un homme.

Le jour où on a voulu nous brûler, j'ai dû prendre une mesure. Bergeret nous avait envoyé 200 fédérés. On avait déposé dans les caves du Luxembourg deux tourilles de pétrole : on me donna l'ordre de faire évacuer immédiatement l'ambulance. Je ne le pouvais pas; j'avais 400 malades; je les fis tous coucher. Un membre de la Commune vint voir si c'était vrai; comme ces gens de la Commune ne plaisantaient pas, je priai les officiers de l'armée de se déguiser en infirmiers. Je leur donnai des revolvers, et nous convînmes ensemble de brûler la cervelle à ceux qui voudraient nous incendier.

Un lieutenant, un belge, se présenta; il était ivre; je lui dis d'aller m'attendre chez le restaurant d'à-côté. Là, lui mettant un revolver sur la figure, je lui dis : « Je vous brûle la cervelle si vous tentez d'incendier le palais. »-« Mais j'ai des ordres de la Commune, me répondit-il. » — Je lui répliquai : « C'est impossible, j'ai 200 hommes ici (j'en avais 80 seulement) ». Pendant que ceci se passait, et ce fut très-rapidement, deux chirurgiens de la Commune qui avaient une petite ambulance dans le jardin du Luxembourg, en face de la rue Vavin, vinrent me demander d'envoyer chercher leurs blessés que les bombes menaçaient d'atteindre. Je ne demandais pas mieux. Je dis au lieutenant : — « Venez avec nous, il y a 60 blessés là-bas, nous les prendrons ; et quand nous aurons réuni ces 60 blessés avec les 200, vous resterez au palais ; mais il nous faut traverser le jardin ; l'un de mes hommes a reçu hier une balle dans les reins alors qu'il faisait ce trajet ! »

Ce lieutenant de fédérés, en entendant cela, jugea à propos d'en aller référer à son colonel. Il me fit dire que c'était pour le lendemain matin, que je pouvais être tranquille pour la nuit et que je devrais faire évacuer mon personnel dans les casernes de Saint-Sulpice et de Tournon.

Le lendemain matin, à 6 heures, les gardes nationaux du quartier vinrent au nombre de 45 et firent évacuer l'ambulance, parce qu'on allait y mettre le feu. Ces gardes nationaux, je les reconnaissais, je les avais remarqués comme ouvriers. Lorsque je vis qu'on était décidé à me brûler, ne pouvant me défendre, j'allai chez les officiers fédérés. J'avais reçu depuis dimanche un commandant du 93e bataillon, qui avait été blessé à la porte d'Auteuil, et un nommé Collas, capitaine du 128e, qui faisait semblant d'être blessé. Celui-là était entré la veille au soir avec un gros appareil; quand je voulus le débander, il me dit : « Ce sera pour demain, le pansement est bien fait. » J'entrai dans le service de ces MM. et je leur dis : « Dans une heure vous serez brûlés vifs ; je n'ai ni matériel, ni hommes pour vous faire transporter ! » Ces pauvres diables avaient l'un une jambe cassée, l'autre un bras ou une jambe de moins ! Le capitaine Collas, en entendant les cris de ses amis et frères, me dit: — « Je vais sortir et je tâcherai de vous sauver. » Le voyant assez bien disposé, je lui dis à mon tour : — « Je vais vous donner quelqu'un qui vous accompagnera. » Je lui adjoignis mon vieux sergent. Tous deux, sous les balles, allèrent à la mairie de Saint-Sulpice trouver le membre de la Commune qui était là. Ce membre de la Commune donna à l'officier qui commandait, l'ordre de ne nous brûler que quand le dernier malade serait sorti. Mon sergent est revenu vers moi, mais sans le capitaine Collas. Nous avions la réponse écrite du membre de la Commune. Immé-

diatement, on enleva les malades et les blessés en les faisant passer à travers les hommes qui venaient pour nous incendier. Vous comprenez quel pouvait à ce moment être l'aspect du Luxembourg!...

*Un membre.* — Le pétrole avait-il été transporté depuis longtemps à votre ambulance?

**M. le docteur Danet.** — Dans les deux dernières semaines.

Cinq jours avant l'arrivée des troupes, nous avions été menacés d'être incendiés. Le 17, je crois, l'adjudant gardien-chef était venu m'avertir que l'on me donnerait l'ordre d'évacuer, de prendre mes précautions parce qu'on allait incendier le Luxembourg. Il était même question de faire sauter la poudrière ; cinq artilleurs fédérés avaient reçu cette mission pour un cas donné.

Un fait assez grave se produisit à ce moment-là. Quand l'adjudant m'annonça cette nouvelle, je lui dis : « Allez voir ce qui se passe par-là. » Trois gardiens et lui y allèrent. Arrivés dans le jardin du Luxembourg, ces malheureux gardiens, apercevant des artilleurs de la Commune habillés comme des artilleurs de l'armée, s'imaginent que ce sont des artilleurs de Versailles et vont à eux en s'écriant : « Enfin, vous voilà! » On les arrêta tous les quatre. Averti de la chose, j'écrivis au citoyen commissaire de police ; je lui dis que je ne comprenais pas qu'on eût arrêté les gardiens de mon hôpital, que dans l'état des choses, je ne pouvais me passer d'eux, parce que les soldats qui étaient à l'ambulance s'échappaient et allaient s'enivrer, tandis que je répondais de mes gardiens. Le commissaire de police a fait habiller les gardiens en bourgeois et les a fait mettre en liberté ; ils sont revenus à l'ambulance.

Voilà, messieurs, les renseignements que je puis vous donner.

J'ai là quelques pièces officielles émanant des gens de la Commune.

Voici d'abord la fameuse menace du citoyen Bernard :

« Au citoyen, directeur en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce, etc., etc. »

En voilà une autre aussi menaçante dans le même sens, d'un nommé Demisol qui faisait les fonctions d'intendant militaire de la division.

Cet ordre avait une très-grande importance en ce sens, que tous les hommes qui sortaient des hôpitaux militaires devaient être envoyés à la caserne du Gros-Caillou ou à celle du Prince-Eugène, et là, on les divisait en deux catégories. On en envoyait une partie à l'École Militaire ; ceux qui ne voulaient pas travailler, n'y étaient pas envoyés, mais on ne leur donnait pas à manger. Comme ils n'avaient pas de solde, il fallait ou qu'ils crevassent de faim, ou qu'ils allassent travailler la nuit aux fortifications.

**M. le Président.** — On ne les forçait pas à aller se battre.

**M. le docteur Danet.** — Je ne le sais pas. Voici ce que j'ai fait : j'avais compris ce qu'on voulait faire de ces gens. Je choisis dans mon service douze hommes, six Lorrains et six Alsaciens, je leur donnai des billets de convalescence, et je les adressai au Consulat américain qui leur donna des sauf-conduits. J'ai pu avoir l'air ainsi de satisfaire aux ordres donnés en évacuant douze convalescents.

Mais il y a eu une ambulance où les comptables ont eu peur. On a renvoyé 165 hommes de cette ambulance ; il en est revenu 10, le reste a été fusillé.

*Un membre.* — Par qui?

**M. le docteur Danet.** — Par les insurgés. Ces hommes n'ayant pas voulu servir, on les a fusillés à la caserne du Prince-Eugène ; c'est de l'ambulance du jardin des Plantes que je parle.

**M. le Président.** — Vous n'avez rien à ajouter?

**M. le docteur Danet.** — Je vous demande pardon. Je voudrais attirer votre attention sur un fait qui nous a tous compromis.

Le 11 avril 1871, le sieur Demisol, intendant, m'envoya une dépêche :

« Voici la position dans laquelle nous nous sommes trouvés. Nous étions tous au service de l'armée, et nous avions évidemment à cœur d'être fidèles. Eh bien, on nous a mis dans cette singulière situation d'être obligés de nous faire payer par la Commune. » Quand cette dépêche nous a été adressée, je me suis rendu immédiatement au Val-de-Grâce, et j'en conférai avec le médecin en chef.

Je vous dirai qu'il y avait des aides-majors qui n'avaient pas le sou. Leur solde de deux cents francs par mois avait été bien insuffisante pendant le siége, où il était si difficile de vivre mal avec beaucoup d'argent. Quand on est depuis trois mois sans recevoir sa solde, on se trouve fort embarrassé.

Nous décidâmes d'envoyer quelqu'un à Versailles avec une lettre relatant les faits, et

adressée à M. l'Intendant Général, directeur du personnel militaire.

La personne que nous avons cru devoir choisir, était M. Peyrat, médecin en chef du Val-de-Grâce.

Quand M. Peyrat se présenta devant M. Blondeau, celui-ci commença par le très-mal mener, parce que lui, ses collègues et nous, nous étions restés à Paris. Or, que pouvions-nous faire, puisque nous avions à peu près six mille malades dans les hôpitaux militaires ; nous étions chargés de ces hommes, il est évident que nous devions rester près d'eux.

Quant à la question d'argent, M. Blondeau répondit à M. Peyrat: « eh bien, il faut vous faire payer par la Commune. »

M. Peyrat lui dit : « me donnez-vous cet ordre par écrit » ? Il lui répondit : « certainement. » Et M. Blondeau écrivit une lettre pour M... dans laquelle il lui disait qu'il fallait que nous fussions tous payés par la Commune.

Quand cet ordre est arrivé, nous sommes allés au Val-de-Grâce, et le caissier nous a payés.

Il n'en est pas moins vrai que nous étions dans cette triste situation, que si la Commune était venue nous donner des ordres, nous aurions dû lui obéir.

D'un autre côté, les ambulances du Luxembourg avaient dix-huit jours de dettes quand Paris a été abandonné.

Depuis le siége, il n'y avait absolument aucun traité passé avec les fournisseurs; on nous a donc laissés à l'ambulance du Luxembourg, et au Val-de-Grâce avec 1200 et quelques malades et 18 jours de dettes, et sans un sou. Pour ma part, moi, je devais 29,895 francs 18 centimes au 10 mai, lorsque M. Peyrat est venu et a demandé à M. Blondeau des ordres, et ce qu'il fallait faire pour nourrir tout ce monde. M. Blondeau s'est levé, n'a pas répondu et s'est retiré. Il s'ensuit que nous avons été obligés d'aller tendre la main auprès des membres de la Commune pour leur demander de l'argent pour nourrir nos soldats. La mairie du 6e arrondissement nous a donné deux mille francs ; le Val-de-Grâce qui avait touché cinquante mille francs, nous en a donné cinq mille, et enfin la Commune a fini par nous payer par décade.

Voici précisément la première décade de mai : 6582 francs. Nous avons été obligés d'aller quêter tous les jours notre pain à la Commune, ce qui a été bien dur pour des soldats.

**M. le Président.** — Vous aviez, Monsieur, 600 malades au moment où l'insurrection a éclaté ?

**M. le docteur Danet.** — Je crois même que le nombre en était plus considérable.

**M. le Président.** — Dites-nous d'une manière générale ce qu'ils sont devenus?

**M. le docteur Danet.** — Nous les avons tous gardés, ils sont tous restés dans les ambulances?

*Un membre.* — Mais il y en a qui ont été renvoyés des hôpitaux.

**M. le docteur Danet.** — Je crois qu'il y a eu environ 1500 à 2000 hommes, qui étant sortis comme convalescents, ont été envoyés dans la caserne, et n'ont plus bougé de là, et dont une partie a pu être employée par les fédérés. Car je me rappelle que le mercredi matin, le 24, quand nous avons été délivrés, il m'est tombé une avalanche de soldats qui avaient appartenu à divers hôpitaux miliaires, et qui fuyaient l'École militaire de peur d'être fusillés. Ils étaient dans un état d'émotion extrême, car ils avaient échappé aux fédérés, et ils cherchaient à échapper au feu des Versaillais.

Aussi sur mes malades, les uns après leur guérison durent travailler, les autres ne faisaient rien du tout, et se cachaient ; ils étaient dans les casernes on leur donnait à peine à manger un peu de pain. Mais vous voyez que les hôpitaux ont gardé, autant qu'ils ont pu, tout le personnel, puisque pour ma part, je n'ai renvoyé que 12 hommes sur 400.

**M. le Président.** — Il n'y en a pas qui aient été à la Commune ?

**M. le docteur Danet.** — Il y en a deux que j'ai forcés à y aller. C'étaient deux sergents; ces Messieurs s'étaient laissés embaucher par les gardes nationaux de la Commune, se faisaient payer à boire toute la journée, et rentraient ivres le soir.

Or, c'étaient mes deux espions les plus terribles. Je reçus un jour l'avis que j'étais dénoncé, et en effet, je reçus peu après la visite de Courbet, de Delescluze et de Miot.

On m'avait dénoncé parce que j'enlevais aux gardes nationaux leurs uniformes à leur entrée à l'ambulance. C'est une mesure que l'on prend toujours à l'égard des soldats qui entrent à l'hôpital ; on leur enlève leurs vêtements infectés, et on leur donne la capote grise. Mais les gardes nationaux s'imaginaient que cette mesure était prise afin de les empêcher d'aller voir leur

frères blessés qui étaient dans les ambulances.

Puis, comme ces Messieurs dans les premiers jours de leur entrée à l'hôpital amenaient leurs femmes, leurs enfants et leurs maîtresses, que tout ce monde-là mangeait et buvait, et que je n'ai jamais compris qu'un hôpital fût un restaurant, je les mis tous à la porte, ce qui me valut la haine des gardes nationaux et des troupiers, et la visite de Delescluze et de Courbet. Un jour, un dimanche matin, en faisant une visite d'inspection dans la salle du trône où on avait installé 60 lits, je trouvai qu'on avait fait des ordures au milieu de la salle ; puis je trouvai les mêmes ordures dans tous les couloirs. Je me mis dans une colère terrible, et au lieu de chercher les coupables, je punis tout l'hôpital, et je mis tout le monde sans exception à la diète de vin pour déjeuner. Ce n'est pas une punition bien forte, mais pour un soldat, il est dur de n'avoir pas sa ration de vin. De là dénonciation contre moi, se basant sur ce que je vexais les malades. C'est à cette occasion que Courbet vint me voir.

Courbet me dit : « Citoyen-major, vous êtes d'une sévérité très-grande, surtout avec les gardes nationaux.» Je lui répondis : « De quoi vous mêlez-vous, si je suis sévère, c'est que vos hommes se conduisent comme des chenapans. » Courbet me dit avec sa grosse voix : — « vous êtes bien en colère. »

— « Nous sommes ici pour soigner des hommes et non des *pochards*.» — Je vous demande pardon de l'expression.

« Enfin me dit-il, il y a des plaintes contre vous. »

Je lui demandai à les voir. Or, je savais d'où provenaient ces plaintes, et qu'un des deux sergents dont je vous parle, avait voulu se faire nommer adjudant dans un bataillon.— Je lui dis en les lui montrant : tenez, vous ferez ce que vous voudrez de ces deux gaillards-là ; quant à moi, je n'en veux plus ici. « C'est ainsi que je m'en suis débarrassé, et depuis j'ai eu dans mon ambulance une tranquillité relative. »

(Séance du 23 août 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. LE COLONEL LE MAINS

**M. le Président.** — Colonel, vouz avez commandé le 9e secteur. N'est ce pas dans ce secteur que le Comité central s'est formé?

**M. le colonel Le Mains.** — Je ne crois pas que ce soit dans ce secteur, mais les premiers dissidents se sont formés dans le 9e secteur.

Il avait pour général Duval, qui était simple garde national; il faisait partie du Comité.

**M. le Président.** — Où est situé le neuvième secteur?

**M. le colonel Le Mains.** — C'est le quartier du Panthéon et des Gobelins.

Un de ceux qui ont joué le plus grand rôle à ce moment, c'est l'adjoint qui faisait fonction de maire du 13e arrondissement, Léo Meillet; je l'ai vu plusieurs fois, je crois qu'il était avocat. Il n'était jamais au premier rang, mais il excitait toujours les autres et les poussait. Il a toujours refusé de venir quand je réunissais tous les officiers de la garde nationale. Le maire y assistait et pendant un certain temps j'ai cru pouvoir arriver par la persuasion à me rendre maître des deux arrondissements.

Le 8 mars, un des plus grands griefs de la garde nationale était qu'ils ne voulaient pas accepter la nomination du général d'Aurelle de Paladines. A la suite d'une réunion où j'avais fini par entraîner presque tous les officiers, nous sommes allés faire visite au général d'Aurelle sur la place Vendôme.

A ce moment, tout paraissait aller très-bien. Malheureusement, quand ils étaient livrés à eux-mêmes, les bons officiers n'osaient pas résister aux officiers des bataillons dissidents.

Les plus mauvais bataillons du 13e arrondissement étaient le 133e et le 134e bataillons.

Le commandant du 133e, était à cette époque un nommé Hardy, celui du 134e était le capitaine Grosjean, tous deux dissidents, c'est-à-dire, obéissant au général Duval.

Il s'est formé un secteur dissident qui avait pour général Duval; il avait des mots d'ordre particuliers. Les Gobelins étaient gardés pendant la dernière quinzaine par un poste que je commandais ; mais Duval commandait un deuxième poste qui se plaçait en face et qui avait l'air de garder celui que j'avais à commander.

J'avais 17 bataillons dans les deux arrondissements.

Il y a eu à ce moment la formation des officiers payeurs dans la garde nationale. Les officiers payeurs ont nommé, d'après l'ordre du Ministre, six adjoints, adjudants payeurs par bataillon; ils payaient les hommes, les femmes et les enfants, tous ceux qui étaient partisans de la révolte, ils ne payaient que les mauvais et ne payaient pas les bons. Au 134e, le payeur était M. Argenot, passage Alphand, n° 11; il a été destitué avant la fin du siége sur ma demande.

Il excitait les gardes nationaux contre le Gouvernement et refusait de payer ceux qui ne recevaient pas les ordres du Comité.

Au 118e, l'officier payeur était Dacosta, qui avait les mêmes idées que le premier; il avait une très-grande influence parce qu'il payait les femmes et les enfants. Les maris auraient désiré marcher du bon côté, mais les femmes les excitaient quand ils rentraient à la maison et leur disaient qu'ils n'auraient pas d'argent s'ils ne marchaient pas avec le Comité central.

Les hommes se laissaient entraîner.

**M. le Président.** — A quelle époque s'est créé ce secteur dissident?

**M. le colonel Le Mains.** — Dans les derniers jours du mois de février.

**M. le Président.** — N'est-ce pas à cette époque qu'a été formé le Comité central ?

**M. le colonel Le Mains.** — Oui, il siégeait à cette époque, rue de la Corderie. A cette époque, il avait à sa tête Bisson.

Au commencement, je n'avais pas plus de 1,500 insurgés. Le grand malheur est de n'avoir pas eu de troupes régulières. Je n'avais que 200 douaniers pour les deux arrondissements.

**M. de Richemont.** — Quinze cents sur combien ?

**M. le colonel Le Mains.** — Il y avait huit bataillons de douze compagnies.

Toutes les nuits, les poudrières gardées par les gardes nationaux des remparts, étaient pillées.

Dans la nuit du 10 au 11 mars, on a enlevé les cartouches dans les poudrières sur un ordre écrit, donné par Duval à Hardy, lieutenant, qui se disait chef du 133e bataillon.

**M. le Président.** — Vous ne pouviez pas l'empêcher?

**M. le colonel Le Mains.**—Je n'avais pas de moyens d'action. Il y avait quelques bonnes compagnies; tout le monde me promettait qu'on viendrait et quand il arrivait une compagnie de dissidents, ils prenaient peur et ils laissaient faire, on pillait les cartouches et les bataillons qui étaient de garde s'en allaient; il eût fallu quelques troupes. Pendant la nuit, on a envahi la poudrière, le concierge ne voulait pas donner les clefs, mais il y a été forcé.

A ce moment, on a supprimé des journaux, cette mesure a excité le mécontentement dans les deux arrondissements.

Dans toutes les réunions où je me suis trouvé avec les officiers, le but était de nommer leur général et le commandant du secteur. Beaucoup sont venus me trouver et m'ont dit: «laissez-vous nommer. » J'ai refusé, je cherchais à leur faire comprendre que celui qui commandait devait être choisi par le Gouvernement.

Un grand nombre étaient de cet avis, mais il y avait un nommé Cailliot, qui a la parole facile et qui est dangereux. Léo Meillet, Batti, a moins d'instruction que Cailliot, mais il avait aussi une certaine influence.

A ce moment, si dans le secteur, il y avait eu quelques bataillons de troupes régulières, la seule chose à faire était d'enlever le secteur dissident, d'enlever les canons qui étaient sur la place d'Italie, pour supprimer toute cause de désordre.

**M. Delpit.** — Combien y avait-il de canons?

**M. le colonel Le Mains.**— Une trentaine de pièces.

On avait placé une partie des pièces dans l'école des frères qui est sur la gauche de la place d'Italie, on les a ensuite réunis sur la place d'Italie.

Le secteur dissident avait mis son état-major au n° 5 de l'avenue d'Italie. Jusqu'au dernier moment, ils ne se sont pas mis en révolte ouverte, les bataillons obéissaient plus ou moins; sur 200 hommes par compagnie, il venait 50 hommes, les autres restaient chez eux.

Le plus grand malheur, antérieur à ces faits, c'est le désarmement de l'armée; mais en dehors de cela, c'est d'avoir gardé à Paris, tous les hommes qui étaient libérables au 31 décembre 1870. Une fois désarmés, ces hommes n'avaient plus rien à faire. A Paris, les casernes étaient encombrées, et au lieu de les caserner, on les mettait chez l'habitant, dans des quartiers éloignés où la surveillance était impossible. Ils se sont trouvés en contact avec la population qui voulait le désordre. On leur a fait croire qu'ils étaient libérables en 1870, qu'on ne voulait pas les renvoyer, qu'on allait recommencer la guerre ; c'est là ce qui a empêché les troupes de donner comme elles auraient dû donner au 18 mars.

J'avais à ce moment un excellent régiment qui était désarmé ; il est resté très-bon jusqu'au dernier moment, les hommes ne se sont pas laissé entraîner. Le 17, ils ont été versés dans d'autres régiments; ils ont changé de chefs, ils ont eu à peine le temps d'avoir des fusils.

Le mouvement a commencé le 16 mars, et les hommes libérables ne sont partis de Paris que ce jour-là. Les troupes sont venues au Luxembourg le 17; c'était déjà trop tard, les esprits étaient excités; il eût fallu un coup de main énergique pour enlever les canons le premier jour, mais les soldats arrivaient de province, il y a eu trois ou quatre régiments qui sont venus en armes, les hommes libérables étaient désœuvrés dans les rues de Paris; je crois que cela a été une des causes de la faiblesse des troupes.

**M. le Président.** — Les soldats qui arrivaient dans Paris arrivaient-ils isolément, ou par troupes ?

**M. le colonel Le Mains.**— Ils arrivaient par troupes.

**M. le Président.** — Quels étaient les soldats qui parcouraient isolément le 17 mars les rues de Paris ?

**M. le colonel Le Mains.**— Ce sont les hommes qui devaient être libérables au mois de décembre, qui étaient désarmés, qui entendaient dire qu'on ne voulait pas les renvoyer ; ils allaient demander leurs feuilles de route. Je crois que le jour où ces hommes ont été désarmés, il fallait dire aux chefs de corps : « débarrassez-vous de ces hommes par une simple permission pour qu'ils ne payent que le quart de place et on leur enverra leur feuille de route plus tard, il ne fallait pas les garder à Paris, ils n'y faisaient rien. »

**M. Delpit.** — Vous avez dû voir comment le Comité central s'est formé, en ce qui concerne le secteur. Comment les délégués de la garde nationale y ont-ils pris part ? Quel est le moment précis où ces délégations se sont produites ?

**M. le colonel Le Mains.** — C'est dans les derniers jours du mois de février. Il y avait le Comité central et le Comité fédéral. Le Comité fédéral était chez M. Lemartelay, ils ont fusionné vers la fin du mois de février. C'est à ce moment que le secteur dissident a été formé au neuvième secteur sous les ordres de Duval.

Les officiers avaient des réunions, ils se réunissaient au Comité fédéral. Il y a eu des affiches par lesquelles on engageait les officiers à se réunir à telle heure pour nommer leur chef. Le Comité a nommé Duval chef de secteur, j'étais au numéro 13, Duval au numéro 5, cela faisait un double service.

**M. Delpit.** — C'était un service régulier à côté d'un service irrégulier, mais comment se sont formés les deux Comités ?

**M. le colonel Le Mains.** — J'ai peu de renseignements sur le Comité central ; il s'est formé à la même époque par ceux qui cherchaient le désordre ; on a pris pour prétexte la nomination du général d'Aurelle de Paladines.

*Un membre.* — Quel homme était Duval ?

**M. le colonel Le Mains.** — Oh ! c'était un mannequin. Le meneur était Léo Meillet, Duval n'était rien.

**M. le Président.**— Etait-il du Comité central ?

**M. le colonel Le Mains**.— Le Comité central ne siégeait pas dans mon quartier, je ne sais pas.

On m'a dit que Léo Meillet avait été tué.

**M. le Président.** — Non, il s'est échappé, il s'était réfugié chez M. Turquet, notre collègue.

Que se passait-il aux réunions de votre quartier ?

**M. le colonel Le Mains.** — Elles étaient orageuses.

Tous voulaient obtenir des grades. Il y en avait quelques-uns qui voulaient renverser le général d'Aurelle de Paladines ; d'autres voulaient attendre qu'on les attaquât et pensaient que le jour où on voudrait enlever les canons, la lutte commencerait.

**M. le Président.** — Tout le monde entrait dans ces réunions ?

**M. le colonel Le Mains.** — On donnait des cartes. Dans les réunions qu'on faisait en dehors de moi, on distribuait des cartes au secteur dissident pour entrer au Comité central et au Comité fédéral.

**M. le Président.** — Quelle différence y avait-il entre les deux ?

**M. le colonel Le Mains.** — Je ne sais pas bien ce qu'était le Comité central.

**M. Delpit.** — L'origine est différente. On m'a affirmé que Duval était membre de l'Internationale, que c'était ce qui l'avait fait nommer.

**M. le Président.** — Le général Vinoy n'a-t-il pas voulu agir aux Gobelins ? N'y a-t-il pas eu au moins un projet d'attaque ?

**M. le colonel Le Mains.** — Ce n'est pas une attaque. C'était à cause des gardiens de la paix qui étaient là ; la population n'en voulait pas, mais on n'a pas tiré un coup de fusil.—Le capitaine des gardiens de la paix avait reçu l'ordre d'abandonner ce poste, leur présence étant un motif de surexcitation pour la population. Le capitaine n'a pas exécuté l'ordre qu'il avait reçu de se retirer et de se replier sur le Luxembourg. Il disait qu'il avait à recevoir des ordres de la Préfecture. J'ai écrit au général Vinoy ; l'ordre est arrivé. Le capitaine était fâché de se retirer devant la force, mais il eût été sage de partir plus tôt comme il en avait reçu l'ordre : s'il s'était retiré, le désordre qui est arrivé n'aurait pas eu lieu.

Le premier groupe qui s'est présenté a demandé à parler au directeur des Gobelins disant que les gardiens de la paix devaient partir, que les gardes nationaux garderaient le poste.

Le directeur a fait ce qu'il a pu pour leur persuader que ces gardiens attendaient un ordre pour partir ; il a gagné un peu de temps. — Un

deuxième groupe est arrivé, puis un troisième, et voyant que le directeur ne voulait pas faire partir les gardiens, un cri est parti, on a dit : entrons, et on a pris les Gobelins. Le capitaine des gardiens de la paix a été obligé de céder et de partir. Il avait demandé de laisser ses armes et équipements sous la garde d'un piquet et que personne n'y touchât. Les gardes nationaux ont transporté les armes à la mairie, plus tard ils s'en sont emparés.

**M. de Richemont.** — A quelle date cela s'est-il passé ?

**M. le colonel Le Mains.** — Je pourrais retrouver la date dans les dépêches.

**M. le Président.** — M. le général Vinoy avait été d'avis de résister d'abord. Il y a une dépêche du président du conseil qui le félicite de ne pas avoir persévéré dans cette résolution et d'avoir évacué ce poste. Ainsi s'explique pourquoi le capitaine des gardiens de la paix a tenu pendant quelque temps; il en avait reçu l'ordre.

**M. le Président.** — Quel était l'esprit de la population de ce quartier?

**M. le colonel Le Mains.** — Dans le 13e arrondissement l'esprit était mauvais, dans le 5e il y avait de bons officiers, mais ils se laissaient entraîner par les autres.

Je suis resté jusqu'au 19 mars au soir; j'ai été averti par des officiers qu'on me recherchait; je me suis déguisé et je suis parti le 19. Ce n'est qu'à la fin qu'ils ont su que j'avais fait arrêter Flourens; je n'étais pas bon à fusiller, on devait me pendre.

(Séance du 4 septembre 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. LE COLONEL VABRE

**M. le comte Daru.** — Nous désirons vous entendre sur les faits relatifs au 18 mars. Vous avez été commandant de l'Hôtel-de-ville.

**M. le colonel Vabre.** — Depuis le 22 janvier jusqu'à l'armistice, il n'y a rien eu de saillant. Les Parisiens, n'ayant rien à faire, allaient à la colonne de la Bastille, pour manifester. Enfin, nous sommes arrivés à la reddition de Paris, et je dois dire, qu'à ce propos, l'incurie a présidé à tout; c'était un désarroi complet; je me rappelle que j'ai fait sortir plusieurs fois les hommes du 109e et du 110e régiment de ligne pour aller garder les canons qui étaient abandonnés çà et là.

Nous arrivons à la journée du 18 mars. Ce jour-là, à deux heures et demie, du matin, je reçois l'ordre de laisser libre le 109e régiment, qui, à trois heures moins un quart, devait au pas de course gagner les hauteurs de Montmartre et s'arrêter aux boulevards extérieurs, tout près du boulevard Ornano. Personne n'avait été prévenu, et cinq minutes avant le départ projeté, j'avais relevé les hommes du 109e avec ceux du 110e. Tout cela s'était fait de vive voix et le colonel Lespion, partait, à la tête de son régiment, à trois heures moins un quart.

Vous savez ce qui s'est passé. Les canons ont été pris en partie, mais les chevaux ne sont pas arrivés à temps. A qui est le tort? A quel officier les ordres avaient-ils été donnés, je n'en sais rien. Je ne répéterai pas ici tous les bruits qui ont couru dans la rue : mais il est certain que quelqu'un a commis la faute de ne pas envoyer à temps des chevaux, pour emmener les pièces.

A une heure, le colonel Lespion, rentra à l'Hôtel-de-Ville, en disant :

« Je vais me faire sauter la cervelle. » — « Pourquoi cela? lui demandai-je. — Parceque je ne suis pas digne d'être officier de l'armée.» Voici ce qui s'est passé : «Mes troupes ont été entourées par une foule sans armes, qui les a mises dans l'impossibilité d'agir. A la fin, j'ai dû composer et pour ravoir mes pièces, j'ai promis de rentrer à l'Hôtel-de-Ville. » Et il y revenait: je le dissuadai à grande peine de son projet, et je lui fis reprendre immédiatement son poste.

J'avais pris toutes mes précautions pour une attaque; j'avais 300 gendarmes à pied et 40 gendarmes à cheval, plus le 109e et le 110e régiment; j'avais organisé, avec plus de 500 matelots, un système de barricades à chaque fenêtre, ce qui rendait l'Hôtel-de-Ville inexpugnable. J'avais, de plus, organisé une série de feux convergents, pour arrêter sur le seuil, tous ceux qui voudraient en approcher. Enfin, il aurait fallu une armée toute entière, avec des canons, pour prendre l'Hôtel-de-Ville, et encore cela n'aurait pas été sans une longue résistance.

Dans la journée est arrivé à l'Hôtel-de-Ville, le général Deroja, avec son état-major. Je lui ai indiqué toutes les dispositions que j'avais prises. Il s'était formé des attroupements derrière la caserne Napoléon, j'ai été les sommer, et j'ai commandé le feu sur eux; une vingtaine de personnes ont été tuées, et les autres sont parties.

Le soir, vers cinq heures, on m'apprend que des hommes non armés voulaient enfoncer la porte du souterrain qui fait communiquer l'Hôtel-de-Ville et la caserne; j'y cours et voyant qu'ils n'avaient pas d'armes, je fais sortir 50 gendarmes en leur défendant de faire feu et de se servir de la baïonnette, mais avec l'ordre de

tomber sur cette foule à coups de fusil. Il y eu pas mal de bras et de jambes cassés, mais les attroupements se sont dispersés sans coups de fusil et sans l'usage de la baïonnette.

A six heures, nous allions nous mettre à table, le général Deroja, le colonel Lespion, plusieurs officiers et moi, lorsqu'un adjudant monte et nous dit : « Les gendarmes ont déguerpi de l'Hôtel-de-Ville, par le souterrain. »

Je descends et je m'aperçois, en effet, qu'ils s'étaient retirés, par le souterrain Lobau, d'où ils ont gagné, comme je l'ai su plus tard, la préfecture de police et de là Versailles. Je fais fermer tout et je dis à ceux qui m'entouraient : « Personne n'entrera dans l'Hôtel-de-Ville. » A ce moment un factionnaire m'apporte un papier informe, — ce papier doit être, maintenant, dans les mains du général Deroja, qui se trouve, actuellement, au camp de Satory, — sur lequel étaient ces mots : « Évacuez la caserne et l'Hôtel-de-Ville, signé : Vinoy. » Il n'y avait pas de cachet; je dis au général Deroja, que je n'obéirai pas ; il insiste, je lui dis : « Sortez, si vous voulez, général, pour moi, je ne sortirai pas d'ici, sans un ordre exprès. » Il me propose alors, d'envoyer chez le général Vinoy, demander si l'ordre est véritable. Nous envoyons un officier d'état-major, un lieutenant, qui a été tué, depuis, à Châtillon, avec une lettre demandant au général Vinoy, s'il me donnait réellement l'ordre d'évacuer. Mais on ne le trouva pas chez lui, il avait battu en retraite avec le Gouvernement, et notre officier rentra à une heure du matin, en disant : « J'ai trouvé un officier d'état-major qui m'a affirmé que c'était bien la signature du général Vinoy. »

Cela ne me suffisait pas : je télégraphiai au Ministère de la Guerre; le Ministre était parti, à la Préfecture, le préfet était parti aussi. Je ne mets pas en doute, un seul moment, la valeur du général Valentin, il a fait ses preuves, mais il m'avait, aussi, oublié. Je télégraphie de nouveau au Ministère des affaires étrangères, rien; je télégraphie à l'Intérieur, un secrétaire me répond : « Attendez de nouvelles instructions. » La lutte durait toujours entre le général Deroja qui voulait partir, et moi qui refusais d'évacuer l'Hôtel-de-Ville, sans des ordres directs. Enfin, vers dix heures et demie du matin, il nous arrive une dépêche ainsi conçue « Le Conseil des Ministres réuni et le Président du Conseil ont décidé ceci : Faites évacuer la caserne Napoléon et retirez-vous sur l'École militaire. » Alors nous avons commencé notre mouvement de retraite et nous avons évacué l'Hôtel-de-Ville et la caserne Napoléon, en laissant cinq hommes et quatre concierges, avec un officier. Les barricades étaient déjà commencées dans les endroits avoisinant l'Hôtel-de-Ville. Nous avons traversé tout cela les armes chargées, mais personne ne nous a rien dit.

Je dois dire que je pouvais rester à l'Hôtel-de-Ville plusieurs jours; j'avais 6,000 rations, qui ont été pillées une heure après; toutes mes précautions étaient prises, j'avais en munitions plus de 30,000 paquets de cartouches. En un mot, l'oubli qu'on a fait de la position où je me trouvais, a été, selon moi, des plus fâcheux.

Je vous prie, de plus, de remarquer, que dans la dépêche que j'avais reçue, il n'était question que de la caserne Napoléon : craignant un oubli à mon égard, j'ai prié le général Deroja d'assembler, en Conseil de guerre, tous les officiers qui se trouvaient là pour savoir si je devais évacuer, et ce n'est que sur leur décision que j'ai évacué.

**M. le comte Daru.** — Il a été oublié, entre autre : trois régiments d'infanterie et des canonnières blindées, qui n'avaient, pourtant, qu'à suivre le courant du fleuve.

*Un membre.* — Il faudrait, peut-être, consulter le procès-verbal du bureau, dont faisait partie le général Le Flô, lorsqu'il est venu y expliquer ses ordres.

**M. le colonel Vabre.** — M. le général Le Flô m'a dit en me revoyant, à Versailles : « Mon cher ami, quelle nuit vous m'avez fait passer? Je vous croyais perdu, on vous avait oublié. »

Plusieurs fois, après notre arrivée à Versailles, j'ai demandé au Gouvernement d'enlever l'Hôtel-de-Ville : cela n'aurait pas été très-difficile. J'avais un beau-frère qui était employé à l'Hôtel-de-Ville. Je lui avais dit de retourner à son service, et par lui, je savais tout ce qui s'y passait chaque jour. Or, il m'avait écrit qu'il était facile d'arriver avec plusieurs bateaux-mouches, et avec 500 hommes, sur le quai de l'Hôtel-de-Ville, qui était peu gardé. Je demandai l'honneur de conduire cette entreprise, mais on n'a pas voulu et je suis resté ici.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire sur le 18 mars.

(Séance du 26 juillet 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. HÉLIGON

**M. le Président.** — Monsieur, voudriez-vous nous dire ce que vous savez sur l'Internationale.

**M. Héligon.** — L'Internationale est née à la suite des délégations de Londres en 1862. Un certain nombre d'ouvriers remarquèrent que ces rapports entre ouvriers des divers pays pouvaient avoir de bons résultats et nous avons voulu faire, dans cette voie, ce qui se passait dans le monde industriel où il y a les chambres syndicales de patrons constituées en unions syndicales. Ces diverses Chambres s'entendaient pour leurs intérêts. Nous nous sommes dit que sous l'Empire des principes de 1789, l'égalité devant la loi devait régner; que les ouvriers pouvaient se servir des lois qui étaient bonnes pour les patrons et que nous pourrions nous constituer en Chambres syndicales entre nous, pour défendre nos intérêts.

Cela a demandé un long temps. Tolain est allé à Londres s'entendre avec les ouvriers anglais et les ouvriers de divers pays ; il jeta les bases de l'Internationale, une société ayant pour but l'amélioration des ouvriers, la coopération au crédit et à l'épargne. Pour entrer dans la société, il fallait pratiquer la morale et la justice.

Dans ce groupe parisien, nous étions avertis par les événements passés que chaque fois que les ouvriers s'étaient mêlés avec les autres classes de la société, ils avaient servi de marche-pied aux autres personnes; nous étions las de jouer ce jeu et nous ne voulions plus nous occuper de politique active; les autres questions pourraient venir en discussion, nous ne nous en occupions qu'au point de vue théorique.

Cela nous attira une foule de dénonciations. On nous traitait d'agents de police, de bonapartistes, les journaux nous attaquaient, mais plus nous étions conspués par certains journaux, plus les adhérents nous arrivaient.

En 1865, nous déléguâmes quatre de nos amis à Londres : Tolain, Varlin, Limousin, Fribourg, pour assister à une conférence qui devait se tenir à l'anniversaire de la fondation de l'Internationale qui s'était créé le 28 septembre 1864.

Il y eut une conférence dans laquelle nos délégués expliquèrent ce que nous avions l'intention de faire, une société économique. La loi des coalitions nous permettant de nous coaliser, puisque les patrons étaient réunis en Chambres syndicales, nous, à notre tour, ne descendant pas dans la rue, nous pourrions aider les ouvriers des autres corporations et nous étions disposés, quand même, à passer outre si l'administration ou la loi s'y opposaient. Nous passerions outre autant de fois qu'il le faudrait même si nous étions condamnés, de manière à faire abolir la loi sur les associations, afin que les ouvriers pussent se réunir sans tomber sous l'application des lois. Nous disions: on laisse les patrons, les commerçants, les industriels se réunir ; pourquoi ne nous laisserait-on pas nous réunir quand nous tâchons d'éviter les émeutes ?

Dans notre esprit l'Empire était condamné. Nous savions qu'il était destiné à tomber ; nous étions à même de le juger, nous le jugions par ses actes ; pour nous il était condamné.

En 1848, on avait promis aux ouvriers une foule de choses qu'il était impossible de leur donner, et il ne faut pas promettre aux ouvriers ce qu'on ne peut pas leur donner, car alors ils le prennent comme l'enfant prend un jouet. Les



communistes nous ont toujours perdu ; il fallait combattre l'élément communiste.

Les ouvriers deviennent facilement communistes. Les gens du 18 mars disaient : « nous sommes communistes, parce que c'est plus simple, plus facile à expliquer. » Nous, nous combattions l'élément communiste.

En 1867, la première faute du groupe parisien, a été de descendre dans la rue pour manifester contre la deuxième expédition de Rome. Nous étions dénoncés comme bonapartistes; nous étions en état de suspicion vis-à-vis de nos camarades d'atelier ; nous n'étions pas amateurs du cabaret, et on disait que c'était la police qui payait nos paletots, nous cherchions à éviter les émeutes et on disait que nous étions soudoyés par le Gouvernement, que nous voulions faire du socialisme césarien. Pour faire voir qu'il n'en était rien, nous acceptâmes la proposition qui nous était faite de descendre sur le boulevard et de protester contre l'expédition de Rome. C'était le 4 novembre 1867, au moment de l'affaire de Mentana.

Trois jours à l'avance, nous convoquâmes les ouvriers, nous étions 1200. Trois prirent la parole. En entendant voter cette résolution nous nous sommes dit : « on tue l'Internationale, en nous faisant descendre dans la rue. »

Nous sommes descendus sur le boulevard Bonne-Nouvelle, cela s'est passé en promenade. Il y avait beaucoup de sergents de ville, ce qui a fait croire qu'il y avait une émeute et on a dit : « c'est l'Internationale. Nous nous en sommes défendus. » Dans les ateliers cela s'est su, il est arrivé des adhérents; et, au bout de deux mois, on commença des poursuites contre nous, nous fûmes condamnés à cent francs d'amende.

A partir de ce moment, nous n'étions plus les premiers venus, on disait : « qu'est-ce que c'est donc que l'Internationale? Nous croyions que c'étaient des marchands, ce sont les ennemis de l'Empire » ; nous étions 1200, nous arrivâmes à 3000.

J'étais le caissier de l'Internationale depuis 1865, je l'ai été jusqu'à la fin de 1868 ; je n'ai jamais eu 50 francs en caisse ; le plus que j'aie eu en 1865, c'était 200 francs prêtés par B....., père, pour envoyer des délégués à Londres. Je les ai eus à midi, le lendemain je ne les avais plus. Aussi, chaque fois que nous entendions parler des millions de l'Internationale, cela nous faisait rire.

Les affaires de Roubaix sont arrivées; les ouvriers se sont livrés à quelque pillage. Nous primes l'initiative à Paris en disant : « si des revendications sont justes, ce n'est pas ainsi que vous ferez prévaloir la justice de votre cause, parce qu'en définitive chaque fois que vous détruisez un atelier, vous détruisez votre instrument de travail. Evitez les actes de violence, parce que ces actes vous attirent les gendarmes et la prison et quand vous avez passé trois ans en prison, c'est la misère pour vous et vous reculez la solution de la question. »

En 1866, nous avons pris fait et cause dans une grève, c'est la première : la grève des ouvriers bronziers. On nous a accusé de l'avoir provoquée, c'est une erreur. Les ouvriers bronziers, voulant profiter de la tolérance que le Gouvernement leur accordait, se sont constitués en une société de crédit mutuel. Ces sociétés étaient un moyen détourné pour s'assurer contre le chômage.

M. Barbedienne prit l'initiative. Il convoqua les patrons et leur dit : « nos ouvriers veulent se constituer en société de crédit mutuel ; nous allons prendre l'engagement de congédier tous les ouvriers qui peuvent appartenir à cette société. »

Un certain nombre de fabricants de bronze adhérèrent à ce que demandait M. Barbedienne et quelques jours après, on publia dans les ateliers qu'à partir de tel jour tous les ouvriers qui n'auraient pas signé un engagement déclarant qu'ils n'appartenaient pas à la société seraient chassés des ateliers.

La société de crédit mutuel n'avait pas beaucoup d'adhérents, tous les ouvriers bronziers refusèrent d'adhérer. Les ouvriers en bronze, entre autre Theisz vinrent me trouver et dire : « nos patrons se mettent en grève, nous avons le droit de nous mettre dans une société puisqu'ils veulent pénétrer dans notre vie, nous ne voulons pas accepter leurs conditions, voulez-vous nous soutenir ? »

Nous étions bien embarrassés, car nous n'avions pas d'argent ; on s'est cotisé pour faire les frais d'un délégué à Londres, ce fut Tolain. Les bronziers envoyèrent un de leurs camarades pour s'entendre avec le conseil général de l'Internationale à Londres et demander son appui pour les ouvriers bronziers de Paris.

Le comité général de Londres n'avait pas d'argent non plus, puisqu'il ne pouvait pas arriver à payer ses imprimeurs. Il nous mettait en relation avec le conseil général des Trades-unions,

qui nous mettait en rapport avec nos sociétés ouvrières et en huit jours de temps les délégués avaient fait le tour des sociétés de Londres, de Birmingham, de Manchester, et l'engagement était pris de soutenir les bronziers dans leur grève.

Au bout de six semaines ; les patrons furent obligés de céder, plus la grève durait, plus l'argent arrivait.

Ici, à Paris, nous avions fait des cotisations pour soutenir les ouvriers bronziers; ils n'ont presque pas eu besoin de se servir de l'argent anglais; cela se comptait par centaine de mille francs. La grève a fini de cette façon.

Tout cela s'est passé ostensiblement; il y avait des réunions à la barrière de Ménilmontant, nous avions trois ou quatre mille adhérents sous l'œil de la police.

Pour les ouvriers teinturiers, imprimeurs sur étoffe, les patrons voulaient leur imposer une condition. — C'est ce qui nous fit faire connaissance de Malon, qui fut délégué pour venir auprès de nous, et en peu de jours on est arrivé à supprimer les causes de cette grève.

Les tailleurs se sont mis en grève eux aussi; ils sont venus demander appui, mais nous leur avons déclaré à la réunion de l'Élysée-Montmartre que nous ne les soutiendrions pas. Nous leur avons dit : « vous vous mettez en grève, ce n'est plus comme si les patrons s'y mettaient. Pour les bronziers, ce sont les patrons qui les ont mis en grève. Vous ne vous occupez que des ouvriers travaillant sur mesure, vous ne vous occupez pas de ceux qui travaillent pour le confectionneur. »

Voici les seules grèves qu'il y ait eu à Paris et même en France.

A la suite de poursuites qui ont commencé le 30 décembre 1867, et qui ont duré jusqu'au 6 mars 1868, nous avons été condamnés. Cela nous a donné l'occasion de déployer notre drapeau et de dire ce que nous voulions. — Nous avons déclaré, que par l'étude, nous voulions arriver pacifiquement à améliorer notre situation. C'était notre seul espoir; nous étions convaincus que chaque fois que les ouvriers prendraient les armes pour résoudre la question sociale, ils seraient battus.

Nous avons été condamnés à cent francs d'amende. Nous étions disposés à en faire condamner autant de fois que le tribunal l'aurait voulu ; nous avons été en appel et en cassation.

La deuxième commission a été condamnée à cent francs d'amende et à trois mois de prison.

La deuxième était dominée par l'élément communiste : Varlin, Malon.

A partir de ce moment, la démarcation fut faite entre le premier bureau et le deuxième; j'étais dans le premier, ainsi que Tolain. —Dans le deuxième, il y avait Varlin, Cambault, Malon, l'élément communiste.

On les condamna à la prison ; et là, ils firent connaissance avec des blanquistes ; Tridon, Clément, les condamnés de l'affaire du café de la Renaissance. A partir de ce moment, nous ne pouvions plus nous entendre.

En sortant de prison, Varlin fonda le cercle des études sociales, je n'ai pas voulu y entrer, j'ai dit : « vous êtes communistes, il y a une question de principe qui nous sépare, je ne veux plus m'occuper de vous. »

En 1869, eut lieu l'affaire du boulevard Montmartre, à laquelle nous ne voulions pas prendre part ; nous ne voulions pas même nous trouver sur le boulevard ; nous supposions que c'était une manœuvre de la police; nous prenions nos mesures pour ne pas être pris, ce qui n'empêcha pas le Gouvernement de constituer un complot, et le 10 juin on m'arrêta, je ne savais pas pourquoi.

Au bout de quelques jours, j'eus des renseignements, j'étais là avec l'élément blanquiste ; on nous avait mêlés ensemble soixante à quatre-vingts, je n'en connaissais pas dix.

En sortant de là après l'amnistie, comme les journaux avaient publié nos noms, on m'a recherché, on a dit: « tiens, il paraît que nous avons les mêmes idées, nous sommes tous les ennemis de l'Empire, il faut nous voir; et tous les accusés des complots se sont réunis entre eux. »

A partir de ce moment, j'ai vu les blanquistes prendre le dessus, et je me suis abstenu de prendre part à leurs délibérations, mais à partir de ce moment aussi, ils se sont vus. L'affaire Victor Noir les réunit autour de la maison mortuaire à la barrière de l'Etoile, et à l'issue de cette tentative, ils ne se sont plus quittés. Tous les événements ont favorisé le développement de cette société qui existait à l'état latent. Il y avait entente entre tous les éléments que l'Empire avait compris dans son complot. En 1870, on créa un complot, ce furent les mêmes hommes.— Les complots ne suffisaient pas, on trouva les bombes. Le 30 avril, on vint m'arrêter.

Au bout de 47 jours, j'ai appris que c'était à cause de l'Internationale ; je ne m'en étais pas

occupé depuis 1868; en 1869 je n'avais pas pris part aux élections pour le congrès de Bâle. Comme je faisais la guerre à l'Empire, on a été heureux de me mettre dans ce procès, on m'a poursuivi comme chef de l'Internationale ; il y avait 18 mois que je ne m'en occupais plus. On ne trouvait pas un fait, je fus cependant condamné à dix mois de prison.

C'est à partir du commencement de 1870, à l'enterrement de Victor Noir, que s'est constituée la fédération ouvrière. Varlin faisait des efforts pour fondre toutes les sociétés dans l'Internationale, pour pouvoir s'en servir à un moment donné ; on se réunissait à la salle de la Marseillaise, on fonda la fédération, et à partir de ce moment, l'élément ouvrier disparut de l'Internationale , il n'eut plus la direction qui fut prise par les blanquistes. Nous avions voulu éviter les éléments bourgeois, nous ne voulions que tous ces étudiants missent le nez dans cette association. En 1870, Varlin leur ouvre les portes et alors se forme le groupe des écoles, la section du Panthéon. — Tous les fruits secs du quartier Latin y arrivent et prennent la direction ; il est advenu ce que vous avez vu, ce qui arrive quand les ouvriers se laissent conduire par ces gens-là.

Les poursuites ont lieu ; nous sommes condamnés. Nous interjetons appel, le procès venait en appel le quatre août ; nous demandons la remise au 19. Le père de l'avocat de Pindy, vient à mourir et on renvoie au 4 septembre. Le 4 septembre est arrivé.

Les sections qui s'étaient fondées dans tous les quartiers de Paris, voulurent s'implanter dans les mairies sous prétexte de former des comités de vigilance. J'ai empêché de s'installer celui du premier arrondissement. M. Tenaille-Saligny, me dit : « qu'est-ce que c'est que l'Internationale qui vient s'implanter ici ? » je lui ai répondu : « vous n'avez qu'à les renvoyer. »

A partir de ce moment je ne sus plus ce qui se passait, j'étais traité en adversaire depuis 1870, je combattais les communistes, je disais : « vous allez faire descendre les ouvriers dans la rue, ils ne sont pas prêts. »

Nous étions décidés à éviter toute prise d'armes. — La guerre est arrivée. — Ce ne sont pas les ouvriers qui ont fait le 4 septembre, ce sont les bourgeois, les bataillons n'étaient pas armés. —Quinze jours à l'avance, je m'étais fais inscrire ; on me traitait de bonapartiste parce que j'avais pris un fusil pour pouvoir me trouver en face de l'ennemi si j'y étais appelé.

Le 4 septembre les a surpris ; habituellement cela dure plusieurs jours, ils ne sortent ordinairement que quand tout est fini. Nous nous sommes trouvés un certain nombre de personnes pour empêcher le mouvement de se développer à l'Hôtel-de-Ville.

L'Internationale est restée à la place de la Corderie dans ses sections. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher les ouvriers de marcher, leur disant de se réserver pour les Prussiens de Paris. — « Quand vous irez vous faire tuer, disaient-ils, à quoi cela avancera-t-il ? il faut vous réserver pour les Prussiens de l'intérieur. » — Mais il y a des quartiers où on pensait autrement. Ainsi, à la Marseillaise, les clubs n'étaient plus fréquentés. Les ouvriers étaient disposés à se battre, ils étaient disciplinés ; mais après la reddition de Paris, il n'y eut pas moyen de les tenir ; l'Internationale est tombée entre les mains de ce parti blanquiste qui s'était donné à la Commune révolutionnaire depuis quinze ans. A Londres, quand nous parlions d'améliorer la situation des ouvriers, ils nous répondaient qu'ils voudraient voir les ouvriers dix fois plus malheureux ; que Bonaparte en faisait assez ; ils nous appelaient les coopérateurs, et ils nous disaient : « quand vous aurez donné aux ouvriers tout ce qui leur sera nécessaire, ils ne voudront plus sortir de chez eux. »

Quant à avoir de l'argent, l'Internationale n'en a jamais eu. Aux derniers congrès de Bruxelles et de Bâle, le comité central donnait 50 francs par semaine au secrétaire de l'association ; c'était le comité central de Londres qui payait ces 50 fr. avec les cotisations de ses membres.

**M. le Président.** — Il y avait cependant une cotisation imposée à chaque ouvrier.

**M. Héligon.** — Qu'ils payaient ou qu'ils ne payaient pas, dix centimes par semaine. Pour le bureau de Paris, j'étais obligé de leur demander leurs deux sous, je ne réunissais pas plus de dix ou quinze francs par semaine.

A la suite des poursuites de 1868, le bureau de Paris avait disparu, nous ne nous occupions plus de l'administration de l'Internationale. Nous avons été obligés de verser chacun onze francs pour payer l'amende de l'imprimeur Schiller.

**M. le Président.** — Permettez-moi d'insister, je me retrouve difficilement au milieu de

ces diverses sociétés dont vous nous parlez.

**M. Héligon.** — La fédération ouvrière était ce qu'il y avait de plus avantageux aux ouvriers.

Les ouvriers dans chaque profession formaient une chambre syndicale, une société de crédit contre le chômage à tous les ouvriers de la même profession, et ces ouvriers devaient nommer une commission qui administrât leurs intérêts.

Ces diverses sociétés ouvrières étaient réunies entre elles, chaque conseil, chaque chambre syndicale déléguait un de ses membres au comité central, à la fédération qui se tenait place de la Corderie.

Cette fédération d'ouvriers n'a jamais pris part à ce qui s'est passé ; quelques-uns de ses membres se sont jetés dans le mouvement. Quand les ouvriers sont seuls, il ne s'agit entre eux que des affaires du métier. Les ouvriers pouvaient dire de grosses bêtises, mais ils n'ont jamais voté mal. La chambre syndicale des ouvriers, quand elle avait Varlin et Angevin pour secrétaires, n'a jamais pris part au mouvement.

A la suite de l'enterrement de Victor Noir, on leur a dit : « tel corps de métier a tant de fonds en caisse, il faudrait constituer un atelier d'armes, il faut nous préparer.»

La chambre syndicale a dit : «non, nous avons des fonds pour fonder des associations dans les corps de métiers, je ne veux pas les détourner.» Et, malgré l'influence de Varlin, les ouvriers n'ont pas voulu. Beaucoup d'entre eux étaient membres de diverses sections de l'Internationale et se trouvaient en présence de blanquistes.

Les groupes de l'Internationale se prenaient au hasard ; on n'était pas difficile sur le choix, il suffisait d'adhérer et d'être présenté par deux camarades. Alors, est venu cet élément blanquiste; tous les étudiants fruits secs du quartier latin, tous les rédacteurs de petits journaux qui ne demandaient que cela pour arriver à quelque chose sont accourus. Ces gens nous faisaient rire quand ils nous promettaient de nous *faucher le collier*. Depuis 1865, ils criaient tellement fort qu'on ne pouvait pas croire qu'ils arriveraient à quelque chose. On aurait pu les clouer au pilori de la nation, c'était facile. M. Vacherot se rappelle si les termes étaient violents, il n'y avait qu'à prendre son fusil et à les chasser. Voilà le parti blanquiste qui se compose des ouvriers malhonnêtes et les étudiants fruits secs.

**M. le Président.** — L'Internationale s'est donc fondue avec la fédération ouvrière vers 1869 ?

**M. Héligon.** — Il y avait des tendances, elles logeaient dans le même local, mais il y a une distinction. La chambre syndicale n'a jamais délibéré qu'une seule fois, le soir de l'enterrement de Victor Noir. Il y a eu une tentative faite par Varlin et Malon pour compromettre l'Internationale, parce qu'ils disaient : « une fois qu'on va les poursuivre, ils vont devenir rageurs et nous en ferons ce que nous voudrons. »

**M. le vicomte de Meaux.** — Est-ce que l'Internationale n'affiliait pas des sociétés tout entières ?

**M. Héligon.** — Si, une société ouvrière y entrait directement. L'Internationale se trouve composée d'une multitude de sociétés ; une société de secours mutuels peut adhérer. Il y avait un certain groupe de fédération qui avait adhéré, mais qui conservait son autonomie. Les groupes pouvaient faire partie de l'Internationale et de la fédération à la fois.

**M. Vacherot.** — Monsieur Héligon, vous êtes toujours mon collègue de la municipalité ?

**M. Héligon.** — Oui, monsieur.

**M. Vacherot.** — J'aurais regretté que cela ne fût plus.

**M. Héligon.** — Cela va cesser.

**M. le Président.** — Vous avez insisté sur une distinction qui nous est familière, la distinction entre les communistes de l'Internationale et les mutuellistes.

Les communistes, nous savons ce qu'ils voulaient. Les mutuellistes, vous vous êtes borné à les définir d'un mot : ils voulaient purement et simplement, par l'Internationale, s'entendre entre eux sur les questions économiques, et ils ne poursuivaient que le but de l'amélioration de leur condition par la liberté, ceci est bien.

Voici sur quoi je provoque une explication. En nous occupant que de cette fraction des sociétés, la plus sensée et la plus honnête, la seule sensée, la seule honnête, il nous semble cependant que les mutuellistes voulaient plus que vous ne dites. Il semble qu'il se dégageait ceci de ses prétentions : arriver à la suppression de la classe bourgeoise, à l'avénement de la classe ouvrière, à la suppression du capital et de l'héritage. J'entends bien que les mutuellistes n'étaient pas des communistes, mais ils s'en rapprochaient.

**M. Héligon.**—Nous, mutuellistes, nous étions partisans de l'héritage et de la liberté en matière

religieuse. La liberté de tester était un point qui ne nous divisait plus, car autrement nous serions tombés dans le communisme. Si je n'ai qu'une montre, je veux que mon fils en hérite..

Nous étions divisés avec les communistes, parce qu'ils prétendent que ce n'est que par un coup de force qu'on pourra changer la société, ils disaient : « nous allons démolir, nous reconstruirons ensuite. Nous répondions : «il faudrait savoir ce qu'on veut mettre à la place de ce qu'on veut démolir.»

*Un membre.* — Ces deux fractions ne voulaient-elles pas arriver au même but, l'une par les moyens violents, l'autre par le suffrage universel ?

**M. Héligon.** — Les mutuellistes voulaient la liberté. Un moment, nous nous sommes trouvés une centaine, tous gens sérieux, qui étudions, et nous disions : « Ah ! si nous étions tous comme cela. « Mais la société ne peut pas, du jour au lendemain, se composer d'hommes instruits, si la veille elle ne se compose que d'ignorants. Il faut d'abord arriver à fonder des écoles; il faut que la génération présente puisse aller à l'école. Malheureusement il n'en n'est pas ainsi ; il y a une foule de métiers qui emploient les enfants, ils sont élevés dans des principes atroces ; ils n'ont pas le temps d'aller à l'école, on les met à l'atelier à huit ans, ils sont élevés dans l'atelier. Moi, j'étais ouvrier tireur de châssis à dix ans; j'ai été dressé à entendre parler des émeutes de 1834, de 1835, de la barricade de la rue Saint-Merry, et nous disions : «nous n'allons donc pas faire de barricades!» Février est arrivé, les journées de juin sont arrivées. Les enfants sont élevés à entendre glorifier les révolutions ; je vous cite les ouvriers en papiers peints dont je fais partie ; il y a des enfants qui ne sont pas capables de faire leur compte à la paye, ils ne lisent pas de journaux, mais quand il y a quelque chose dans la rue, ils sortent. Si quelque jour, dans une réunion publique, on leur dit que leur situation va changer, ils le croient; ils n'ont aucune notion d'économie politique ; il faut leur apprendre la différence qu'il y a entre le tien et le mien. Nous disions : « nous ferons une association d'épargnes, de crédit mutuel, avec cet avantage que si on est 500 à la fondation de la société, petit à petit, tout ce qu'il y a de mauvais se retirera. Vous pouvez alors fonder les sociétés de crédit et une société qui aura amassé un petit pécule, trouvera immédiatement du crédit, on achètera un établissement que nous pourrons faire fonctionner à notre compte,

Voilà ce que nous voulions d'abord. Nous aurions voulu qu'on fondât des écoles; qu'on fît des conférences pour apprendre aux ouvriers à ne pas servir de marche-pieds à tant de gens qui les font fusiller.

**M. le Président.** — J'ai très-bien compris comment se sont formées les sociétés ouvrières; ce sont les sociétés mutuellistes, qui se réunissant l'une à l'autre qui ont fait l'Internationale ; elles se promettaient mutuel appui.

Il reste à expliquer comment ces fédérations ouvrières, ces chambres syndicales et ces sociétés mutuellistes, sont devenues ce qu'elles ont été le 18 mars, des sociétés d'actions.

**M. Héligon.**—Ceci est la conséquence des événements qui sont survenus.

Toute la population de Paris s'était consacrée à la défense, elle était disposée à faire tous les plus grands sacrifices, depuis l'ouvrier jusqu'au plus riche négociant. J'étais capitaine d'une compagnie du 14e bataillon, dans laquelle il y avait des négociants de la rue Saint-Denis et de la rue Turbigo. J'étais capitaine, parce que j'avais été militaire, que j'étais républicain et qu'ils croyaient trouver en moi un homme disposé à les conduire au feu. On a fait les plus grands sacrifices pour les ouvriers, on s'est cotisé pour leur venir en aide, il y avait un point d'honneur pour qu'aucun ne fût habillé aux frais de l'Etat, — on a fait tout ce qu'on a pu pour faire accepter les habillements aux ouvriers de la compagnie, et cette compagnie a versé 5,000 francs pour l'achat d'un canon.

Dès le cinq septembre, on venait dire dans certains endroits qu'on criait : « vive l'empereur.» Il arriva une foule de gens dire : «les sergents de villes et les municipaux descendent.» Je n'ai rien vu.-J'ai été faire un tour dans Paris, tout le monde causait tranquillement, sauf au café du boulevard Montmartre et au café de Madrid. J'étais renseigné. Au café de Madrid, il y a une foule de gens qui n'ont pas de places et qui voudraient en avoir. Ils criaient à la réaction parce qu'on n'avait pas voulu les laisser entrer à l'Hôtel-de-Ville. Cluseret avait voulu y entrer, on ne l'a pas laissé passer. —« Je suis général, disait-il. » — Alors, on l'a bousculé. Il s'est fondé un parti, on a voulu constituer un gouvernement. faire nommer la Commune de Paris. La Commune a été nommée dans le courant de septembre, ce n'est pas au 18 mars. On voulait me por-

ter candidat; j'ai dit que je n'avais pas à m'occuper de cela, tant qu'il y aurait des Prussiens. La délégation du 20ᵉ arrondissement de Paris siégea dès cette époque à la place de la Corderie, sous la présidence de M. Lévy, qui avait été nommé par l'école de médecine.

Le 10 septembre est arrivé le premier mouvement. La mairie du premier arrondissement reçoit une dépêche disant de faire doubler les postes. On me fait appeler pour garder la mairie cette nuit là.

Vers le 16 septembre, Delescluze, aux Folies-Bergères, provoqua une manifestation sans armes ; on devait se réunir à la place de la Concorde, pour fêter l'anniversaire de la République de 1792 et forcer la main au Gouvernement. C'est la seule fois que j'ai pris la parole pendant le siége, j'ai dit : « on vous propose une manifestation sans armes pour le 22 ; moi je vous propose de venir en armes, mais ce n'est pas sur la place de la Concorde, allons au fort d'Issy en armes, nous fonderons la République sur le dos des Prussiens. »

Le 10 octobre, Flourens descend avec son bataillon ; Varlin, commandant du 193ᵉ, cherche à compromettre son bataillon par une lettre dans les journaux disant que le 193ᵉ, qui était du faubourg Saint-Germain était descendu avec lui. Les hommes du bataillon l'ont cassé.

Le 31 octobre, les événements de Metz avaient surexcité la population, l'affaire du Bourget venant s'y ajouter, on criait à la trahison, et dès le matin, on s'attendait à quelque chose. J'étais adjoint depuis le 21 octobre. Le 31, les maires reçurent une dépêche : « le maire se rendra immédiatement à l'Hôtel-de-Ville; les adjoints resteront en permanence à la mairie. »

Le maire partit pour l'Hôtel-de-Ville. Je reçus un mot d'écrit ainsi conçu : « on vient d'accepter les élections pour le Conseil municipal. »

M. Ducoudray vint me trouver et me dit : — « citoyen, vous savez ce qui se passe à l'Hôtel-de-Ville, on veut constituer un gouvernement, c'est le Gouvernement de Blanqui, de Flourens, qu'allez-vous faire ? » J'ai répondu : « si le Gouvernement qui m'a délégué n'existe plus, il y a une autorité qui reste, il y a un corps élu, je vais le convoquer et lui remettre la mairie. » — « Les esprits sont surexcités, Blanqui vous enverra un délégué. » — « Tant pis pour lui, s'il franchit le seuil du cabinet, je lui casse la tête. »

Je fis appeler les chefs de bataillons et leur dis ce qui venait de se passer. Je leur dis : « le Gouvernement est prisonnier, la mairie vous appartient, c'est à vous de voir ce que vous voulez faire. Voulez-vous accepter un délégué de Blanqui ? » — « Non, vous allez rester. » — Alors je vais me défendre. »

Le lendemain, le Gouvernement était dégagé, mais comme on m'avait dit que les élections auraient lieu, le Gouvernement ayant refusé ce qu'il avait accordé la veille, je me suis retiré et je n'ai repris la mairie qu'à partir du 9 novembre, quand j'ai été élu adjoint.

Les événements du 18 mars sont la suite du siége. Les esprits se trouvaient malades par suite des souffrances. On avait mal vécu, beaucoup bu. Une tentative eut lieu le 21 janvier, c'est alors que s'est constitué le Comité central de la garde nationale.

A la suite du 31 octobre, il y avait beaucoup d'officiers qui avaient été révoqués ; ils étaient rentrés dans le rang, on n'avait pas sévi contre eux, presque tous se promenaient avec leurs galons, et se ralliant aux mécontents des bataillons, ils avaient une certaine influence.

Ces officiers révoqués se sont alliés avec tous les orateurs des clubs et du comité Républicain qui siégeait à la place de la Corderie, et là, ils ont eu l'idée de faire nommer des délégués. Les compagnies nommèrent un délégué ; elles ne savaient pas pourquoi, elles croyaient nommer un membre du conseil de famille. Quelques bataillons, les cinquante-deux premiers se disaient : « pourquoi nommer des délégués? » Tous les autres en nommèrent. Ces délégués ont nommé des délégués de bataillons, qui ont nommé des délégués d'arrondissement, et le Comité central s'est trouvé constitué. C'est donc le résultat d'une élection à quatre degrés.

Le Comité central, une fois constitué, a délégué des chefs de légion qui ont fonctionné longtemps d'une manière occulte et qui envoyaient des ordres anonymes. On adressait d'abord aux chefs de bataillons un mot : « le citoyen un tel, commandant de tel bataillon est-il disposé à obéir aveuglément aux ordres du Comité central? » Quelques-uns ont répondu « oui. » On disait : « nous voulons établir la République et fonder la fédération de la garde nationale. On veut nous donner un général qui nous déplait; nous voulons un Comité pour commander la garde nationale. » Certains chefs de bataillon ont adhéré.

Le Comité a délégué des chefs de légion.

Dans certains quartiers on n'a pas voulu les recevoir. On a fait des simulacres d'élections dans les réunions où les femmes allaient ainsi que les enfants; on y faisait nommer le commandant de la légion. C'est ainsi que le 11 mars j'ai eu un commandant nommé par le club de la rue Maison-Dieu; il a pris le titre de général et s'est installé dans une boutique qu'il a réquisitionnée; il a planté là son pavillon et on a dit : « nous avons un général dans notre arrondissement. »

J'en fus prévenu; nous nous sommes transportés avec le commissaire pour voir ce qu'il voulait. Le général voulut être insolent, je lui imposai silence et je dis aux gardes nationaux; « que voulez-vous faire ? Vous vous faites commander, par qui ? Vous ne vous souvenez donc pas des élections? » Il y avait là C....; il n'avait pas voulu travailler sous prétexte qu'il avait une révolution à faire. J'ai réussi à en faire partir quelques-uns.

Je suis revenu avec le chef de bataillon. Avant d'employer la force, je voulais employer tous les moyens possibles pour les faire partir; on ne voulait pas m'entendre. Je parlai au nom de la loi. On me disait; « je suis le peuple, » je répondais: « Le peuple du 14e arrondissement, c'est moi. » Alors on me dit : « si vous êtes la loi, nous sommes la force, » et on avait raison, on était la force. A ce moment nous n'avons pas osé les attaquer. C'étaient des gens que je n'avais jamais vus pendant le siége. J'ai demandé 20 hommes par bataillon pour les chasser, mais les chefs de bataillons m'ont dit : « nous ne répondons pas de nos hommes. »

Les bourgeois étaient mécontents de ce qu'on avait rendu Paris sans se battre. Ils s'étaient aperçus que l'affaire de Buzenval était une comédie; que le dernier caporal n'aurait pas agi ainsi, et chacun se disait; « que le Gouvernement se tire d'affaire comme il voudra, je mets mon fusil dans un coin et je vais à la campagne. » Je n'ai pu trouver personne pour mettre les intrus à la raison. »

Le soir, j'ai été à la préfecture de police; j'ai trouvé M. Boiville, employé à la sûreté générale; j'ai vu le préfet, je lui dis : « telle chose se passe, tels hommes se sont installés dans une maison de la Chaussée-du-Maine, numéro 91; ils ont des barils de poudre, je n'ai personne pour me débarrasser d'eux, je viens vous demander une force quelconque pour nous en débarrasser, si vous laissez cela huit jours dans mon arrondissement, je ne réponds de rien. »

Ce monsieur me dit qu'on comptait sur mon énergie.— « Oui, mais il me faudrait une compagnie de gendarmes. — Mais on assomme nos agents; il faut attendre. » — J'ai attendu huit jours. Le samedi on battait la générale dans mon quartier.

A la suite des affaires de la butte Montmartre, tout s'est révolté; des gendarmes ont été désarmés. Je restai seul. Le 18 mars, je ne recevais plus de dépêches du Gouvernement, on les interceptait. Les gens de mon arrondissement, habitués à m'obéir, s'étaient donné de nouveaux chefs à qui ils obéissaient. Un nommé Henri, un petit cabotin de barrière, les commandait; tout ce monde le méprisait.

A deux heures, je reçus une dépêche par l'intermédiaire de notre collègue Tirard: il m'invitait à me trouver, à trois heures, à la mairie du 3e arrondissement.

Je fus à l'Hôtel-de-Ville. L'Hôtel-de-Ville était bien gardé, Si on s'y était défendu, les fédérés auraient mis plusieurs jours à s'en emparer; il y avait des barricades avec des matelas dans les escaliers. Je trouvai M. Ferry avec plusieurs collègues, je lui demandai des hommes. Il me dit : « je n'en ai pas, on n'a pas pu prendre les canons, nous nous attendons à être attaqués. »

A la mairie du 3e arrondissement, nos collègues étaient partis, on était convoqué pour le soir.

Le soir, nous nous trouvons réunis; on apprend les événements de Montmartre, l'assassinat des généraux; on nomme une commission pour aller chez le ministre des affaires étrangères, on ne savait plus où était le Gouvernement. On savait que le Comité central avait demandé l'élection des officiers à tous les degrés, le changement du maire de Paris et le remplacement du général Vinoy. Nous sommes partis, essayant encore de faire de la conciliation. Nous allons trouver M. Jules Favre qui nous répond que le Gouvernement ne peut faire aucune concession, qu'on allait se retirer à Versailles et qu'on appellerait la province. Quant à moi, dit-il, je suis décidé à rester avec les bataillons fidèles de la garde nationale, nous tâcherons de dégager l'Hôtel-de-Ville et de nous défendre dans Paris.

Nous apprenons alors que le général Vinoy avait donné l'ordre d'abandonner l'Hôtel-de-Ville, que M. Ferry y restait seul attendant un bataillon fidèle.

Le général Vinoy avait donné l'ordre en effet

d'abandonner toute la rive gauche et de concentrer toutes les forces de Paris à l'Ecole-Militaire.

Dans la nuit, nous reçûmes une réponse du Gouvernement, et nous apprîmes que M. Langlois était nommé commandant provisoire de la garde nationale, qu'on ferait une loi pour les élections.

M. Langlois ayant sa nomination dit : « Avant d'accepter cette nomination, avant de rendre la chose officielle, il faudrait savoir si on veut m'accepter. » Il a été à l'Hôtel-de-Ville, et là on lui a dit : « c'est trop tard, c'est autre chose qu'il nous faut. »

La soirée du dimanche s'est passée en pourparlers. La réunion des maires se composait d'un groupe d'hommes qui voulaient se défendre, un certain nombre de membres qui étaient du Comité central, et d'autres qui nageaient entre deux eaux.

Le lundi j'allai à la mairie du 3e arrondissement ; je trouvai le directeur inspecteur des prisons, directeur de Mazas qui venait demander au maire de Paris de lui donner du secours pour garder la prison dans laquelle se trouvaient des voleurs, car leur évasion serait un danger pour la ville. M. Bonvallet dit : j'ai quelqu'un dans la mairie avec qui nous allons nous entendre.— Je vois deux gardes nationaux que je connaissais Lamy et Lena, ouvriers typographes, conducteurs de machines chez M. Dubuisson. M. Bonvalet me dit :—« vous les connaissez, ce sont des membres délégués du Comité central ! » — « Ah ! vous avez ici des membres du Comité central ! »—« Oh, ce sont de charmants garçons. »

Le soir, j'étais retourné chercher M. Bonvallet pour venir à la Banque. En passant dans la rue Turbigo, nous vîmes des cavaliers et des gardes nationaux de marche tout prêts à se battre. Nous arrivons pour voir ce que c'était ; c'étaient les gardes nationaux du Comité central qui étaient envoyés par Lullier pour chercher les canons. — Les sédentaires ne voulaient pas les lâcher. M. Bonvallet dit : — « dites au Comité central que les gardes nationaux garderont encore les canons cette nuit. » Le lendemain on est venu les chercher.

C'est seulement sur les sept heures et demie du soir que la défense a commencé à s'accentuer. Dans la réunion des maires, un grand nombre avaient l'air disposés à la défense. J'ai demandé la parole et je leur ai expliqué la situation, ce que je pensais des gens qui étaient à la tête du mouvement, et j'ai terminé en disant : « en définitive, il n'y a qu'une chose à faire, prendre son fusil et marcher. Votre Comité central, c'est un paravent dont on se sert pour cacher les véritables meneurs. On a mis les imbéciles devant, mais derrière il y a un groupe d'individus, j'en suis persuadé, lesquels font jouer les marionnettes. Eh bien, ces gens-là sont des restants de la société des révolutionnaires de Londres, ce sont les Blanquistes, quelques vieux individus de 1848, qui se sont réunis aux montagnards de la Révolution au boulevard de Strasbourg. Ces gens-là ont toujours été, sous l'Empire, les ennemis des idées socialistes des ouvriers, ils les ont toujours insultés. Aujourd'hui, ils s'en servent comme d'un moyen. » Si le Comité central avait en effet réussi, et il était prêt à réussir, une fois la situation déblayée, ces gens-là auraient renversé le Comité central et se seraient posés en libérateurs, en sauveurs de la société, le lendemain, après avoir fait faire la vilaine besogne par le Comité central composé d'ouvriers.

Voilà le langage que je tenais à la réunion des maires. On s'est récrié, et je n'ai eu aucune espèce de crédit : les uns disaient que j'avais été mis en arrestation le matin, et que c'était la colère qui me faisait parler ainsi; les autres, bien disposés en faveur du Comité central, disaient que j'étais un réactionnaire. On ne m'a pas cru ; je me suis adressé à M. André, mais personne n'a voulu me croire.

Je tenais à voir l'amiral Saisset, qui venait d'être nommé général commandant la garde nationale. Je couchai chez André, et le lendemain matin, à 8 heures, je causai avec l'amiral dans un petit appartement, et je lui expliquai la situation. « Nous avons à combattre des gens qui vous promettront tout, mais qui n'accepteront jamais rien ; tous les moyens leur seront bons. Vous allez vous trouver entouré d'espions, qui peut-être, viendront faire du zèle autour de vous. Il faudra vous en méfier ; ce sont en quelque sorte les jésuites de la démocratie. »

L'amiral me dit que je connaissais bien ce monde-là. J'ajoutai : — « quant à la réunion des maires, il ne faut pas y compter. Parmi eux se trouvent beaucoup de gens qui voudraient s'en aller chez eux ; d'autres se faufileront auprès de vous pour tâcher de vous empêcher de faire quelque chose ; d'autres enfin seront carrément vos adversaires, et les soutiens du Comité central. »

L'amiral Saisset eut confiance dans ce que je lui disais, et vit que je connaissais bien la situation, et qu'il pouvait compter sur moi.

On avait donné le mot d'ordre aux gardes nationaux le mardi ou le mercredi. On essaya donc de prendre en main la situation. Le lundi soir, nous reçûmes la visite de quatre individus du Comité central qui venaient nous faire des propositions. C'étaient Varlin, Jourde, Antoine, Arnaud, et un nommé Moreau. Ils venaient demander aux maires de faire cause commune avec le Comité central, et de prendre avec lui la direction du mouvement de Paris. Nous n'avons pas voulu accéder à ces conditions, mais nous leur avons dit : « nous pouvons entrer en arrangement avec vous, à la condition que vous allez nous livrer l'Hôtel-de-Ville, tous les ministères, la place Vendôme, et que les gardes nationaux vont rentrer tranquillement chez eux. Nous aurons après à traiter avec le Gouvernement. » Alors Jourde s'est emporté : « si nous vous rendons l'Hôtel-de-Ville, les ministères, vous allez bourrer cela de gendarmes. Nos têtes sont en jeu, nous sommes les maîtres ; nous tenons les plis d'une vaste conspiration, et à l'heure où je vous parle toutes les villes de France ont proclamé la Commune ou vont la proclamer. »

C'est moi qui lui répondis :

« Enfin quand même vous seriez les vainqueurs, quand même vous auriez toutes les villes de France pour vous, admettez un instant que l'Assemblée Nationale soit renversée, Après ?... Les Prussiens qu'en ferez-vous ? — Les Prussiens ne bougeront pas ! — Mais enfin vous admettez bien que s'ils veulent entrer dans Paris, ils y entreront ? — Eh bien, si nous sommes vaincus, nous brûlerons Paris et nous ferons de la France, une seconde Pologne. »

Voilà les paroles de Jourde le 20 mars.

**M. Vacherot.** — « Nous ferons de la France une seconde Pologne ! »

**M. Héligon.** — Oui, à partir de ce moment-là, je voyais la direction qu'allait prendre l'insurrection. Je ne me suis occupé que de la défense, et de prendre des mesures pour empêcher la Banque d'être envahie.

Jusqu'au mercredi soir, on a été en pourparlers avec eux, parce que on voulait sauver des prisonniers qui avaient été arrêtés. Je fus envoyé par les maires à la barrière de Fontainebleau faire une tentative pour délivrer le général Chanzy et M. Turquet. Je trouvai à la barrière de Fontainebleau l'adjoint, M. Combes, qui administrait son arrondissement le mieux qu'il pouvait au milieu de tous ces gens-là. Dans son cabinet, il y avait un colonel d'artillerie et un chef d'escadron, retenus prisonniers, et lui-même était prisonnier dans sa mairie. Je lui demandai de me prêter son concours pour faire sortir le général Chanzy. Nous allons trouver le général qui commandait le 13e arrondissement. Je me fis connaître ; il fit sortir tout le monde, et je lui expliquai ma mission. — Je viens vous demander, lui dis-je, au nom des maires de Paris, la liberté du général Chanzy et de M. Turquet. Nous sommes en train de chercher à traiter avec l'Assemblée Nationale, et pour faciliter les négociations, il faut que vous mettiez en liberté ces deux messieurs. Laissez-les partir. — Cet homme me dit : « Je vous donnerai bien M. Turquet, mais quant au général Chanzy, il me faut un ordre du Comité central. Cependant je vais vous donner M. Turquet, mais je ne puis rien faire de plus. » — « Vous avez des troupes, c'est vous qui commandez. » — Il me dit : « Non ! Je commande, je fais ce qu'ils veulent, mais laissez-moi. Ce soir, avant la nuit, je ferai évader M. Turquet comme je pourrai. » Vous connaissez, Messieurs, les détails de l'évasion de M. Turquet; il les a racontés lui-même à la Chambre c'était Léo Meillet qui l'avait fait sauver.

La journée du jeudi se passa sans événements. C'est le vendredi 24 que les événements ont commencé à approcher de leur dénouement. Il y a eu encore quelques pourparlers, mais qui n'ont jamais abouti à rien. Les délégués du Comité central acceptaient ce que nous leur proposions ; mais ensuite le Comité central refusait, ainsi les délégués de Varlin avaient accepté de nous rendre la mairie, et quand on est arrivé au Comité central, le Comité central a refusé.

Le vendredi, vers 4 heures, nous apprenons que les gardes nationaux se dirigent pour prendre la mairie du 1er arrondissement. Immédiatement on fait prendre les mesures nécessaires pour résister et au besoin pour se porter au secours de l'arrondissement menacé. Tout était bien préparé, et ce jour-là, je crois que si nous avions eu un général dans Paris, on prenait l'Hôtel-de-Ville et on sauvait la situation. Il y avait à la Bourse 10,000 hommes. J'avais près de 3 ou 400 officiers d'infanterie, venant de captivité, à qui j'avais fait distribuer des chassepots ; il y avait parmi eux un colonel. Tous étaient prêts à marcher. Seulement, il manquait un homme

ayant le droit de dire : « Je veux. » J'avais bien un commandement, mais il était illusoire, puisque j'étais délégué uniquement par les maires et que l'amiral Saisset était au Grand-Hôtel, où je croyais qu'il allait prendre des mesures pour activer les choses. Rien n'a été fait, et quand les fédérés sont arrivés à la mairie du 1er arrondissement aucune résistance n'était possible.

Les pourparlers se sont engagés. Je vois arriver par la rue Neuve-des-Petits-Champs un bataillon de gardes nationaux avec un détachement qui se composait d'un tas d'officiers plus ou moins malpropres, et au milieu, des maires et des adjoints se tenant bras-dessus bras-dessous et ceints de leurs écharpes. Il n'y avait pas moyen d'opposer de résistance. Ces gens-là avaient leurs écharpes et ils nous disaient : « Nous venons de signer la paix, tout est arrangé ! » On avait accepté les élections pour le 30 mars.

Les gardes nationaux qui étaient à la Bourse, n'étaient pas du tout disposés à accepter cet arrangement. Au contraire, ils étaient disposés à se défendre, car on ne croyait pas au traité de paix. Voyant ces dispositions, j'ai écrit à l'amiral Saisset une lettre dans laquelle je lui disais : « M. l'amiral, je vous annonce que 7 ou 8,000 employés des chemins de fer sont à votre disposition, tous armés et parfaitement équipés. J'ai 40 pièces de canons à Passy, j'ai des attelages dans la mairie; je vous prie de vouloir bien prendre des mesures en conséquence pour faire venir ces pièces de canon. Maintenant d'un autre côté je prends des dispositions pour faire venir des mitrailleuses. Nous sommes disposés à nous défendre. Je ne crois pas un mot du traité de paix qu'on dit signé en ce moment. »

Pendant ce temps l'insurrection doublait ses postes, et dans la nuit le Comité central ne voulait plus du traité que les maires avaient signé. Ils voulaient la Commune et les élections pour le dimanche. On a parlementé, mais rien n'a pu y faire. Je déclare que certains des maires qui ont signé, voulaient s'en aller chez eux. Voici ce qui a décidé une masse de nos collègues à signer. Dans la réunion du samedi matin, est arrivé de Versailles un maire-député, M. Clémenceau, avec M. Floquet. Ils nous ont dit qu'ils arrivaient de Versailles et que dans les couloirs, il n'était question que de proclamer le duc d'Aumale lieutenant-général du royaume.

**M. le Président.** — M. Clémenceau et M. Floquet vous ont dit cela dans la réunion des maires ?

**M. le marquis de La Rochethulon.**—Vous l'avez entendu ?

**M. Héligon.** — Oui ; ils nous ont dit : « le bruit court qu'on va nommer le duc d'Aumale lieutenant général du royaume. » Alors les maires se sont jetés sur les plumes et ont signé le traité. Dubail qui était là, avec Tirard et moi, pour diriger la résistance, Dubail a pris son chapeau et s'en est allé. Quant à moi, j'ai dit : « je ne signe pas cette pièce. Je n'ai pas reçu de mandat pour signer des traités ; je me retire à Versailles et je donne ma démission. » Voilà comment les faits se sont passés.

**M. le Président.** — Une question. Qu'est-ce qu'est devenue l'Internationale depuis ces évènements ?

**M. Héligon.** — L'Internationale, je crois, n'existe plus comme Internationale. Mais il existe maintenant une haine violente parmi la population des faubourgs, une haine terrible. Oui, dans les quartiers de Popincourt, de la Chapelle, de Belleville, il y a des gens qui n'attendent que le moment de la vengeance. — Je leur dis : —« Comment, vous aviez Paris entre les mains, les fusils, les canons, tout, et cependant vous avez été battus. Vous savez parfaitement que vous ne pouvez rien faire. » — Mais non, ils ne songent qu'à la revanche et n'attendent que cela. Et comme il faut un nom de ralliement, ils se disent tous de l'Internationale. Mais je ne crois pas, après la répression violente qui a eu lieu dans certains quartiers, qu'il soit resté à Paris beaucoup de membres de l'Internationale ; je parle des chefs qui peuvent avoir une certaine influence. Quand le travail aura repris, il n'y aura plus rien à craindre ; mais aujourd'hui il ne faut pas laisser les faubourgs sans surveillance.

Malheureusement, à la suite de la rentrée des troupes dans Paris, les mesures ont été très-mal prises. On aurait dû faire entrer immédiatement, à la suite des troupes, la police dans chaque quartier. Les hommes de la police connaissaient parfaitement bien leurs arrondissements, et immédiatement ils auraient enlevé ces gens-là et on aurait pu laisser tranquilles les pauvres malheureux qui n'avaient marché que pour leurs trente sous. Cela n'a pas été fait ; la police, dans mon arrondissement, n'a pensé à fonctionner que 7 ou 8 jours après l'entrée des troupes, et encore elle n'avait que deux ou trois agents. Les membres de la Commune ont donc eu le temps de se sauver et de se mettre à l'abri. Avec la précaution que je vous indique,

on aurait pu les prendre tous. Il n'y a pas un agent de police qui ne les connaisse ; tous ont été condamnés plusieurs fois, tous ont été suivis plus ou moins sous l'Empire. Eh bien, aucun d'eux n'a été pris.

**M. Ducarre.** — Je demande la permission de poser à M. Héligon une question qui me paraît de premier ordre.

M. Héligon nous a retracé d'une manière très-claire la naissance de l'Internationale, le but parfaitement avoué qu'elle se proposait à cette époque, alors qu'elle n'était pas débordée par l'élement socialiste. Il y a deux faits qui ont dû le frapper et sur lesquels je voudrais attirer son attention.

Le premier c'est le fait considérable d'accepter, sans hésiter, l'œuvre de délégation dans un pays étranger, d'accepter sans hésiter le secours matériel de l'étranger, et en quelque sorte d'abdiquer ce que nous sommes habitués à appeler le sentiment patriotique et national. Est-ce que cette idée est venue aux différents groupes de l'Internationale lorsqu'ils envoyaient des délégués aux Anglais, lorsqu'ils s'affiliaient au Comité central de Londres ? Le but à atteindre les absorbait-il à ce point de leur faire perdre tout sentiment patriotique ?

**M. Héligon.** — Je vous ferai remarquer qu'il faut se reporter à l'année 1864 ou 1865 ; que la haine de l'étranger n'était pas entrée dans nos âmes aussi fortement qu'aujourd'hui. On pouvait faire alors ce qu'on ne ferait pas aujourd'hui à la suite de la guerre. Du reste, quand nous nous sommes adressés à l'Association Internationale de Londres, qui se composait en définitive de Français et de gens de tous les pays, nous n'avions qu'un but, celui de demander aux Anglais de l'argent à emprunter.

**M. Ducarre.** — Seulement, ce sentiment de collaboration avec une nation étrangère n'a pas éveillé la répulsion que j'indique ?

**M. Héligon.** — Il me semble qu'il n'était pas plus grave pour les ouvriers de demander à emprunter des capitaux en Angleterre pour se défendre, qu'à n'importe quel industriel ou banquier.

**M. Ducarre.** — Je vais compléter ma question par une autre. A l'époque où vous nous disiez vous être abstenu de prendre part à l'élection des délégués de Bâle et ailleurs, dans ce moment des hommes, que vous connaissez comme moi, qui n'ont jamais été ouvriers, étaient à Genève, à Bâle, à Liége, et c'est précisément là que l'Internationale a été compromise par les doctrines socialistes. Est-ce que le groupe de l'Internationale, proprement dite, parmi lequel je compte d'excellents amis, n'a pas été frappé du bagage que le Comité français mettait sur son dos?

**M. Héligon.** — Certainement nous avons été frappés de voir qu'on s'éloignait si fort du pacte constitutif. Eh bien, au moment des élections pour le congrès de Bâle, on voyait qu'on avait été debordé au congrès de Bruxelles par les communistes, on fit tous les efforts pour nommer des délégués non communistes afin de combattre ces tendances. Il est vrai que notre premier principe n'avait pas été respecté dans l'Internationale : nous demandions que les ouvriers seuls fissent partie de l'Internationale et nous avons vu, dans certains congrès, les Italiens et les Anglais envoyer des banquiers, des médecins et des avocats. A partir de 1868, lors du congrès de Bruxelles, l'Internationale a été dévoyée.

**M. Ducarre.** — Et l'idée de désavouer ces doctrines ne vous est pas venue ?

**M. Héligon.** — En cela je suis un peu coupable, parce qu'il m'était très-facile de le faire dans mon procès de 1870 et d'éviter en définitive une condamnation. Je ne l'ai pas fait, dans la crainte d'avoir l'air de donner le coup de pied de l'âne à mes collègues, Nous n'avons pas voulu faire de démonstrations, parce que l'Internationale, sans cette guerre et le siége malheureux de Paris, n'aurait jamais pu prendre une extension aussi grande dans la population de Paris. Nous ne pouvions pas prévoir les évènements, et nous n'avions pas de raisons, devant un gouvernement qui était notre ennemi mortel, pour discréditer une société qui n'avait de force que celle que ses ennemis lui accordaient ; c'est pourquoi nous n'avons pas voulu désavouer nos amis. Les ouvriers communistes, qui étaient en tête des groupes, étaient d'honnêtes gens ; le groupe des blanquistes n'a fait son apparition que tout à fait dans les derniers temps de l'Empire, dans un moment où les questions politiques empoignaient toute la population et où les questions sociales passaient à l'état d'accessoires. Les Blanquistes sont arrivés à la suite de l'enterrement de Victor Noir, et c'est à ce moment là que l'Internationale est devenue une société secrète. Moi, je n'en étais pas et on m'a poursuivi, je savais tout ; je ne pouvais pas dire : «ces gens-là ont fait telle

chose. J'aurais préféré faire dix ans de prison plutôt que de dire un mot pouvant éclairer la justice impériale sur ce qui se passait. »

**M. Martial Delpit.** — Je ne crois pas que vous ayez répondu à l'objection. Il est tout simple que vous n'ayez pas voulu jeter la pierre à ceux qui faisaient partie de l'association à laquelle vous aviez pris part; mais ce n'est pas le sens, je crois, de la question de mon honorable collègue, M. Ducarre. Il vous demande comment vous avez pu laisser passer sans protestations des doctrines anti-sociales. Vous vouliez sincèrement l'amélioration, le bien-être de la classe ouvrière; eh bien, voilà des doctrines qui, au lieu de faire du bien aux classes ouvrières, vont leur faire un mal affreux; car il n'y a pas de prospérité, de bien-être sans la famille.

**M. Héligon.**— Cela a été fait. Seulement, je vous fais remarquer que, sous l'Empire, l'Internationale n'avait pas de journaux, quoi qu'en aient dit les avocats impériaux; elle n'a eu absolument que la *Marseillaise*, qui s'est mise à la discrétion de la partie communiste de l'Internationale; et dans la Marseillaise, on n'aurait jamais permis aux ouvriers d'écrire une seule ligne quelconque contre les idées communistes. Il m'est arrivé, dans les réunions publiques, de m'affirmer contre le communisme; à Belleville on a voulu me renverser de la tribune. Même chose m'est arrivée à la barrière de Clichy et vous pouvez trouver dans les *Débats* du 16 ou 17 octobre 1869 un article de M. Molinari sur cette séance, dans laquelle je protestais publiquement. Seulement, nous n'avions pas de journaux à nous.

**M. Vacherot.** — J'ai une question à faire à M. Héligon. En admettant que l'Internationale n'ait pas dévié, qu'elle n'ait toujours eu qu'un seul but, l'amélioration des classes ouvrières, est-ce que M. Héligon ne trouve pas qu'il y avait là une résolution extrêmement redoutable pour la société, un très-grand danger à ce que, au lieu de sociétés ouvrières, il n'y eût qu'une grande et unique société?

Même en supposant que l'Internationale n'eût pas dévié, cependant vous seriez toujours arrivés à ce résultat : l'organisation d'une immense machine de guerre.

**M. Héligon.** — Non, l'Internationale était une société d'études. Il y avait différents groupes; les questions étaient mises à l'étude, et, au moment du congrès, ces groupes envoyaient des délégués, des espèces de rapporteurs.

Maintenant nous avions décidé de faire des sociétés coopératives d'alimentation, et presque toutes les sociétés d'alimentation, qui se sont faites à Paris, ont pris naissance dans l'Internationale. Nous avons fondé diverses sociétés de consommation une à la barrière de Fontainebleau, une autre à l'île Saint-Jacques. Jamais ces sociétés ne sont devenues des sociétés politiques. Mais il est arrivé que des groupes communistes ont fondé une société de ce genre, c'est-à-dire une société d'alimentation, de consommation, intitulée *la Marmite ;* eh bien, cette société est devenue de suite une société politique.

*Un membre.* — Qu'est-ce que ces circulaires qui ont été faites sous le couvert de l'Internationale?

**M. Héligon.** — Il y avait à Londres ce qu'on a appelé la branche française de l'Internationale. Elle était composée de tous les réfugiés politiques, qui s'étaient emparés du titre de l'Internationale, et ils émettaient une foule de pamphlets et d'affiches sous le nom de l'Internationale. Puis, ici, en France, on nous condamnait, en nous jetant toujours à la face ce que faisait ce groupe français de Londres.

**M. Ducarre.** — Ce sont encore eux qui publient aujourd'hui des pamphlets incendiaires ?

**M. Héligon.** — Il s'est formé à Genève, sous la protection de Bakounine et d'autres Russes, une société qui a pris un faux nez, et qui s'est appelée *Alliance internationale*, parce que l'Internationale n'avait pas voulu les recevoir dans son sein ; on a mis tout cela sur le dos de la même société.

*Un membre.* — Et cependant Bakounine faisait déjà partie du congrès de Genève.

**M. Ducarre.** — Il a été délégué au congrès de Genève par les ouvriers organistes de Lyon.

**M. Héligon.** — L'Internationale est un nom, autour duquel vont se grouper tous les mécontents et tous les rageurs. Cette société est perdue depuis deux ans; actuellement, elle ne peut plus être qu'une société politique.

**M. Ducarre.** — C'est positif.

**M. Héligon.**—Il y a une masse de gens qui n'y rentreront que pour cela. Tous les mécontents de ce moment-ci se disent *Internationaux*. C'est le drapeau de la révolution.

**M. Ducarre.** — C'est parfaitement juste.

*Un membre.* — Lorsque vous étiez de l'Internationale, vous saviez que c'était une association illégale ?

**M. Héligon.** — Nous avions prévu tout cela. Nous ne nous sommes pas engagés à la légère. Aussitôt qu'un bureau a été fondé, on a prévenu le préfet de police et le ministre de l'intérieur : « Monsieur, nous ouvrons demain, telle rue..., tel numéro....., une association. »

*Le même membre.* —Vous preniez sur vous, conséquemment, d'entrer en lutte avec la loi existante?

**M. Héligon.** — Nous y étions bien forcés, puisqu'il n'y avait pas de liberté de réunions, ni d'association, car je ne puis pas appeler de ce nom ce qui a été fait dans les derniers temps de l'empire. Nous voulions faire modifier la loi sur les associations.

(Séance du 2 août 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. TOLAIN

**M. le Président.** — Voulez-vous dire ce que vous savez sur l'Internationale ?

**M. Tolain.** — Sur l'Internationale j'ai presque tout un historique à faire. Voici comment l'Internationale a commencé. Je ne parle pas de l'idée de solidarité entre les travailleurs qui est bien antérieure, mais des circonstances qui ont amené la fondation proprement dite de l'Internationale. Lors de l'exposition universelle de Londres, les ouvriers ont, dans chaque profession et par le suffrage universel, nommé des délégués. Je suis allé à ce titre à Londres avec un groupe d'ouvriers français, d'ouvriers Parisiens et Lyonnais. Les ouvriers Anglais qui étaient constitués déjà depuis très-longtemps en sociétés ouvrières, nous ont envoyé des délégués pour nous demander si nous voulions accepter d'en faire partie. C'est alors que l'idée d'établir entre les ouvriers des différentes nations des rapports constants à été émise et acceptée généralement.

A notre retour en France, les relations étaient très-peu solides et peut-être cette tentative d'association n'aurait-elle pas abouti, lorsque l'insurrection Polonaise est arrivée. Des comités se sont formés à Paris, parmi les ouvriers, pour réaliser des souscriptions et les envoyer. Puis comme un meeting se tenait à Londres, à Sainte-James, on décide d'y envoyer des délégués. Nous sommes partis six pour assister à ce meeting et là nous avons rencontré plusieurs ouvriers Anglais, avec lesquels nous avions déjà fait connaissance au moment de l'Exposition universelle de Londres. Il a été convenu qu'une adresse, faite par les ouvriers anglais, serait envoyée, au moyen de la publicité des journaux, aux ouvriers Français. Cela eut lieu. Puis, quelque temps après, un groupe de 20 à 25 ouvriers s'étant entendu à ce sujet, on décida un voyage à Londres de trois ouvriers Français. Les frais de voyage se trouvaient payés au moyen d'une cotisation de 25 centimes par semaine. Ces trois délégués avaient pour mission de se mettre en rapport avec des groupes d'ouvriers Anglais et de fonder une société internationale. J'ai été désigné pour cette mission avec deux autres ouvriers, l'un, un ouvrier passementier, nommé Limousin et l'autre, un ouvrier monteur en bronze, nommé Perruchon (2).

Les ouvriers de toutes les nationalités avaient été convoqués. Il fut décidé qu'un conseil provisoire serait nommé. Il le fut en séance générale. Il se constitua immédiatement, et deux ou trois jours après, il y eut des conférences pour bien déterminer les bases sur lesquelles reposerait l'Association. Ce conseil provisoire, résidant à Londres, fut chargé de rédiger les statuts de l'Association Internationale. Quelque temps après, le texte en anglais de ces statuts nous fut adressé ; on le fit traduire à Paris. Un exemplaire en fut adressé au Préfet de police, un autre au ministre de l'intérieur ; ce texte parut même dans les journaux.

La lettre, qui accompagnait l'envoi des statuts au Préfet de police et au Ministre de l'intérieur, annonçait qu'une association venait d'être fondée à Londres, prenant le nom d'*Association Internationale des travailleurs*; que son but était déterminé par les statuts ; qu'un bureau de correspondance était ouvert à Paris, rue des Gravilliers, numéro 4, et le nom du correspondant était indiqué. Nous n'avons reçu aucune réponse à cette communication.

A partir de ce moment, l'Association fonc-

tionna. A son origine, elle avait pour but d'être une société d'études. Cette tentative nous paraissait très-utile, à ce moment ; nous ne savions pas encore le développement qu'elle prendrait, et nous voulions connaître si les ouvriers des autres pays voyaient les choses du même œil que les ouvriers Français.

Il avait été convenu qu'il y aurait tous les ans un congrès dans une ville de l'Europe ; que des délégués y seraient envoyés pour discuter des questions intéressant l'Association. Cette Association se développa d'abord très-lentement. A l'époque du premier congrès de Genève, elle comptait à Paris 5 ou 600 membres en tout ; les cotisations étaient versées très-irrégulièrement, parce qu'il n'y avait pas de collecteurs organisés, et parce que le local de l'association ne pouvait contenir que quelques personnes. Pendant tout le temps qu'elle vécut d'une façon régulière, l'Association ne réalisa jamais que des dettes ; les membres de la Commission ont toujours tenté de les éteindre de leur propre bourse, et non avec le versement des adhérents. Le Conseil général de Londres, lui-même, était dans une situation identique à la nôtre. Les congrès se sont succédé à Genève, à Lausanne, à Bruxelles, à Bâle ; ils donnent la preuve de ce que j'avance ; toujours il y a eu des déficits dans les comptes ; le Conseil demandait aux adhérents de payer leurs cotisations.

L'association, je l'ai dit, se développa d'abord peu rapidement; partout elle rencontra des obstacles. Dans le parti républicain, on avait cru voir une tendance des ouvriers à se constituer en une sorte de socialisme impérialiste. Les ouvriers qui avaient été envoyés à l'exposition de Londres, avaient reçu une indemnité de voyage de 20,000 fr. de la Ville de Paris et de 20,000 f. du ministère du commerce; c'est pourquoi on avait cru y voir une tendance impérialiste à enrégimenter les ouvriers. Le parti républicain avait donc des défiances. — D'autre part, il y avait le groupe politique désigné sous le nom d'*hébertiste*, et dont Blanqui était, soi-disant, la tête, qui voulait faire une œuvre révolutionnaire, plutôt que de se livrer à l'étude. L'Empire, lui-même, nous regardait d'assez mauvais œil; il ne savait pas où nous allions. Le développement de l'association était lent à cause de tout cela; suspects au parti républicain, ennemis déclarés des révolutionnaires, parce que nous voulions faire de l'étude, suspects à l'Empire, nous avons ainsi rencontré milles difficultés

La scission entre ceux qui voulaient faire la révolution et nous est déclarée nettement au congrès de Genève ; on peut en trouver la preuve. Des groupes, les uns appartenant au quartier latin, les autres aux ouvriers des faubourgs, avaient envoyé au congrès de Genève certaines personnes pour prendre la parole. Comme ce n'étaient pas des délégués, on a refusé de les entendre ; les Anglais surtout ont insisté vivement, en disant que les hommes qui demandaient à parler dans le congrès n'étaient que des personnalités; que les délégués réguliers de sociétés ouvrières nombreuses, puissantes, avaient seuls qualité pour parler; qu'il ne leur semblait ni juste, ni naturel de donner voix consultative à des gens dont le mandat n'était pas justifié.

On fut sur le point d'avoir des scènes de violence; les ouvriers genèvois, suisses, perdirent patience; on prenait déjà les envoyés de ces groupes parisiens, dont j'ai parlé, qui par les bras, qui par les jambes, pour les jeter dehors de la salle, quand les délégués français intervinrent pour empêcher les violences.

La preuve de ce dissentiment très-marqué, de cette haine, pourrait-on dire, a été donnée publiquement dans le *Procès de la Renaissance*, où plusieurs des prévenus étaient accusés par le procureur général d'avoir organisé le congrès de Genève.

*Un membre.* — Savez-vous le nom de ces prétendus délégués au congrès de Genève, qui ont été mis à la porte ?

**M. Tolain.** — Oui, il y avait entr'autres Protot, qui était un étudiant ; il y avait avec lui un nommé Calavaz, aussi étudiant, mais étudiant comme il y en a beaucoup au quartier latin, c'est-à-dire qui travaillent ou ne travaillent pas; il y avait un nommé Lalourcet, ouvrier menuisier, parent de Tridon, d'après la déposition de celui-ci.

J'ai retrouvé les pièces du *Procès de la Renaissance*. La déposition de Tridon est très-nette; elle prouve bien que le point de départ de l'association était une société d'études. Tridon dit dans sa déposition : « Du moment où j'ai vu » qu'il s'agissait du *coopératif*, j'ai compris que » ce n'était qu'un trompe-l'œil.......... »

Je pourrais, Messieurs, vous laisser ces documents en vous priant de me les rendre. Ils n'ont aucune valeur, mais ils me sont utiles, parce que j'y retrouve des notes que j'ai prises.

Je le répète, dans les dépositions des accusés,

entr'autres dans celle de Tridon, on voit parfaitement l'antagonisme existant entre le groupe des ouvriers et le groupe intitulé *hébertiste*.

*Un membre.* — Quelle est la date de l'exposition de Londres?

**M. Tolain.** — 1861.

Il a été produit au congrès de Genève un autre document que je puis vous laisser et qui est le résumé des idées du bureau de Paris au moment de ce congrès. Bien des questions y sont touchées, par exemple: *Capital et travail; instruction; famille; grève; libre échange; commerce, etc.....*

**M. le Président.** — Nous vous rendrons ce mémoire.

**M. Tolain.** — Je vous en serai obligé, car il serait matériellement impossible d'en retrouver un exemplaire, si ce n'est dans les mains du membre de l'association. C'est le mémoire dont j'ai parlé à la tribune de l'Assemblée. Il n'a pas pu être imprimé en France; mais il serait entré si nous avions voulu y insérer une phrase relative à l'éloge de Napoléon III et de la loi sur les coalitions. — Nous avons refusé de nous laisser enrégimenter même par le parti républicain, vers lequel cependant toutes nos sympathies étaient.

Au début, — je puis dire cela puisqu'il n'y a rien de compromettant, la personne dont je vais parler est fort honorable, c'est M. Lefort (Henri), qui a été préfet de la Haute-Loire, je crois, — au début, dis-je, s'est présentée une difficulté qui a justifié les défiances du parti républicain. — M. Lefort s'était mis à notre service pour les communications que nous pourrions avoir à faire à Londres, où il avait des amis, même dans le conseil général de l'Association Internationale. Sur la demande de M. Luben, de Londres, membre du Conseil général, ce Conseil avait nommé M. Lefort, agent de l'Internationale à Paris, pour tout ce qui concernait la presse.

Nous allâmes trouver M. Lefort; nous protestâmes contre sa nomination, non pas à titre d'opinion politique; nous lui disions: — « Vous êtes républicain, et nous aussi; mais nous sommes ouvriers et nous voulons étudier les questions ouvrières. Si un homme comme vous, qui ne peut pas être pris pour un ouvrier, qui n'est connu du gouvernement de l'empire que par deux condamnations pour société secrète, à tort ou à raison, nous n'avons pas à le rechercher, si un homme comme vous devient notre agent, immédiatement nous allons attirer sur nous la surveillance de l'Empire; on ne nous laissera pas continuer, et nous voulons vivre. Nous vous prions de ne pas accepter la mission qui vous a été donnée.

M. Lefort résista. Il nous dit qu'à raison des agissements de l'Empire qui voulait enrégimenter les ouvriers pour son compte, il fallait dans l'association quelqu'un ayant un passé républicain, afin que le parti puisse avoir confiance en lui.

Nous avons insisté, nous lui avons dit: « Si nous voulions faire une manifestation républicaine, quelque honorable que soit votre nom, nous ne le prendrions pas, il n'est pas assez connu pour faire un acte politique; nous choisirions un grand nom du parti républicain. Nous voulons faire une société d'études pour les ouvriers; c'est là notre but. Nous vous prions de vous retirer. » — Il ne le voulut pas.

La querelle s'envenima; le Conseil général de Londres en fut saisi; il nomma deux commissaires enquêteurs, parmi lesquels se trouva M. Luben. L'enquête eut lieu à Paris; elle semblait devoir tourner contre nous. Ne voulant en aucun cas laisser la politique s'introduire parmi nous, nous décidâmes, qu'avec les deux membres du Conseil Général, deux correspondants de Paris, M. Fribourg et moi, — M. Fribourg est fondateur aussi, — partiraient pour Londres. Le lendemain, nous arrivions devant le Conseil Général, où étaient les commissaires enquêteurs. — La discussion s'engagea vivement. Nous avons réclamé ce que nous appelions notre autonomie. Du moment où nous n'avions commis aucune infraction aux statuts, nous voulions notre liberté d'action. Nous trouvions mauvaise la nomination de M. Lefort. — La discussion fut longue, animée; mais enfin le Conseil revint sur sa décision. M. Lefort ne fut pas nommé agent général à Paris; encore une fois, la scission fut très-nette.

A la suite du congrès de Genève, qui eut du retentissement, l'association se développa de plus en plus en Angleterre, en Allemagne et en Suisse. — Ce n'est qu'au congrès de Lausanne que se manifesta la tendance communiste; là, elle s'accusa d'une façon assez sensible.

Nous avons pu remarquer qu'en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, partout où des groupes d'ouvriers se formèrent, la tendance était communiste; cela tient à des causes diverses. La France seule envoya dans le congrès des délégués qui protestèrent contre les

idées communistes. Cela est très-remarquable; je signale ce fait. Il n'y a eu, dans tous les congrès, que les ouvriers et délégués Français qui aient affirmé la propriété individuelle, l'héritage et la famille. Sans doute, ils voulaient certaines modifications de la propriété, non pas quant à sa nature, mais quant à sa forme... Ici, messieurs, il me faudrait entrer dans de longues considérations pour vous indiquer ce dont il s'agissait.

*Un membre.* — Quelques mots seulement je vous prie, pour indiquer ces considérations.

**M. Tolain.** — Ces considérations sont, par exemple, ceci : La propriété est organisée en France; le travail ne l'est en aucune façon. La propriété doit être individuelle ; seulement elle tend, par une foule de causes, à devenir la propriété de quelques-uns; le sol tend à se reconstituer en grande propriété, et il y a aussi tendance à organiser, à développer la grande industrie, à diminuer le nombre des patrons et à augmenter le nombre des ouvriers salariés. Tandis qu'en affirmant la propriété individuelle, nous affirmoins que tout le monde pourrait être propriétaire ou devrait l'être...

*Un membre.* — Mais si le sol arrivait à une telle subdivision, il ne serait plus cultivable !

**M. le Président.** — Permettez, ne discutons pas, quelle que soit la doctrine exposée devant nous.

**M. Tolain.** — J'indique seulement les opinions. Quant à leur valeur, ce serait l'objet d'une discussion.

Je signale ce fait remarquable, que les ouvriers français ont seuls affirmé ces choses, qui me paraissent avoir une grande importance : la propriété individuelle, l'héritage et la famille.

Pour vous donner un exemple du trouble qui règne quelquefois sur ces questions parmi les ouvriers, je signalerai un fait curieux. Au congrès de Bâle, le dernier congrès régulier de l'association, à une majorité qui n'était pas très-forte, mais à la majorité des voix exprimées, le congrès s'est prononcé pour la propriété collective. Quand il s'est agi de décider sur l'abolition de l'héritage, la majorité a été contre cette abolition. C'était un non sens, qui nous faisait dire à ceux qui nous étaient opposés :— « Vous êtes inconséquents et illogiques. Vous voyez que les ouvriers ne sont pas communistes comme vous le croyez. Ils déclarent bien la propriété collective parce qu'ils ne sont pas propriétaires ; mais quand il s'agit d'héritage, si peu qu'il y ait chez eux, ne fût-ce que de la garde-robe du grand-père ou de la grand'mère, immédiatement ils ne sont plus communistes ; et le sentiment de l'appropriation individuelle reparaît. Vous croyez avoir fait une conquête ; non, les ouvriers ne sont pas communistes ; c'est là une illusion dangereuse à tous les points de vue. »

Ce vote me paraît avoir eu son importance. il prouve le manque de logique, en même temps que la bonne foi, puisqu'à ce congrès beaucoup ont pu croire qu'il était plus facile d'organiser la propriété que l'héritage.

Les ouvriers anglais sont tous communistes ; les ouvriers allemands le sont presque tous. Je n'ai remarqué d'ouvriers *individuellistes*, pourrait-on dire, quoique ce terme ressemble à une injure parce qu'il nie la solidarité, que parmi les ouvriers de l'Allemagne du sud, parmi les ouvriers Viennois, de l'Allemagne autrichienne. Toute l'Allemagne du nord est communiste, la Suisse aussi, la Belgique également. Cela tient à l'organisation de la propriété, à l'agriculture, à l'industrie, à la dépopulation des campagnes, à une foule de causes semblables.

Jusqu'au congrès de Lausanne, l'Association internationale avait eu à Paris un bureau régulier, c'est-à-dire un siége social connu de tout le monde ; là seulement, on pouvait se faire inscrire ; l'inscription une fois faite, il y avait une enquête qui durait trois mois pour chaque adhérent, au bout de ces trois mois seulement, l'adhérent était définitivement admis.

Tout d'un coup, des visites domiciliaires eurent lieu chez quelques-uns des membres ; un procès en société secrète fut intenté à l'Internationale. Ce procès se déroula devant la police correctionnelle d'abord, devant la Cour d'appel ensuite; cent francs d'amende furent prononcés pour association illicite. Le chef de poursuites pour société secrète avait été abandonné.

A partir des poursuites contre l'Association internationale, la note politique, ce qui était inévitable, s'est accentuée. La seconde commission, qui s'est mise à fonctionner après la première, en donna la preuve. Lorsqu'un nouveau procès eut lieu en police correctionnelle, la note politique était devenue plus haute et plus vive. En présence de cette impossibilité de se grouper, de s'associer, de se réunir, les esprits s'étaient montés; le côté politique prenait plus d'importance. Cette seconde commission fut condamnée à trois mois de prison pour association illicite encore, et non pour société secrète.

A partir de là, l'association n'a plus eu ce qu'on peut appeler une existence régulière ; elle n'a plus eu de contrôle ; il n'y a plus eu moyen de savoir quels étaient les membres et de faire d'enquête sur leur compte.

Pendant peut-être un an, quinze mois, il est difficile de préciser, il n'y eut plus de réunions; puis, certains membres plus ardents essayèrent de reconstituer l'Association, mais de la façon la plus déplorable du monde. Nous aurions voulu, nous, grouper les ouvriers par professions, sans tenir compte du domicile ; en groupant ainsi par professions, nous avions ce double avantage de réunir des hommes ayant tous des intérêts communs, des hommes de métiers, qui ne pouvaient pas aller trop vivement à la politique, parce que, quand on groupe des ouvriers d'une profession toute entière, on peut avoir, soit au point de vue politique, soit au point de vue social, des opinions différentes, mais on a ce qui réunit l'intérêt de la profession du jour et du moment.

Les groupes formés ainsi, des idées politiques diverses, avaient en matière économique ou sociale, mais les professions réunissaient tout cela.

Au contraire, quand on a essayé de reconstituer l'Association, on l'a fait par sections de quartiers. Ces sections se composaient d'ouvriers de toutes les professions, qui se réunissaient beaucoup plutôt par ce qu'ils avaient des vues et des pensées politiques, comme des soldats, que comme des gens voulant étudier. L'admission était faite sur une simple déclaration; il n'y avait pas d'enquête, pas de contrôle. Il suffisait qu'une section écrivît à Londres qu'elle voulait former un bureau : — Tant mieux! disait-on. Une section qui avait vécu quinze jours ou trois semaines se dissolvait; elle se reformait dans un autre quartier, quinze jours après, avec d'autres hommes pour la conduire C'était la confusion la plus complète. Presque jamais, à partir de ce moment, l'Association n'a fait d'acte collectif.

*Un membre.* — A quelle date cela se passait-il?

**M. Tolain.** — C'est entre le congrès de Lausanne et le congrès de Bruxelles qu'a eu lieu la dissolution.

En 1869, congrès de Bâle; en 1868, congrès de Bruxelles; c'est au commencement de 1868. Le congrès de Bruxelles et le congrès de Bâle, ont eu, pour représentants de la France, non plus des délégués de l'Association internationale réellement, mais des délégués des sociétés ouvrières, qui avaient désigné elles-mêmes ces délégués. L'association n'avait plus pour ainsi dire d'existence légale ; ce n'était, je le répète, que des délégués de sociétés ouvrières, et non des délégués de l'Internationale.

A la suite de cela, il s'était formé à Paris beaucoup de sociétés de résistance, par profession, par exemple, la société des bronziers. Cette société des bronziers envoyait des délégués aux congrès, quoique n'ayant pas adhéré à l'Internationale, parce que les discussions l'intéressaient.

Les ferblantiers, les opticiens avaient aussi constitué des sociétés de résistance; il y en avait encore d'autres qui envoyaient leurs délégués.

Ceux qui, tout naturellement, rêvaient la révolution à bref délai, se sont occupés plus activement de reconstituer les sections; ils voulaient plutôt des soldats que des hommes d'études. Malgré tous leurs efforts, jusqu'au 4 septembre, l'Internationale n'a eu en réalité qu'une influence très-médiocre. Ce qu'on a appelé la fédération parisienne, c'est-à-dire la fédération des sociétés ouvrières, aurait voulu, si elle était entrée dans le mouvement, obtenir beaucoup plus d'influence. Les sociétés de résistance, dans quelques professions, avaient compris que, dans les questions de grèves ou de coalitions, elles auraient besoin, pour triompher, de la solidarité de leurs camarades.

L'idée de fédérer ensemble toutes les sociétés de Paris était née justement de ces mêmes intérêts qui se trouvaient en présence. Les agissements de la fédération étaient beaucoup plus frappants que les agissements des sections de l'Association internationale reconstitués au hasard. Quand une grève devait éclater, chacune des professions qui étaient constituée envoyait des délégués à la fédération. On se demandait si la grève était opportune, si on devait la secourir.

Je signalerai le caractère que l'intervention de ces sociétés de résistance donnait quelquefois aux grèves. Là où rien n'est constitué parmi eux, quand les ouvriers n'ont pas de sociétés de résistance, lorsque les grèves éclatent au hasard, il arrive souvent des violences. Au contraire, là où il y a quelque chose d'organisé, je ne dis pas que les grèves n'éclatent pas, mais il n'y a presque jamais de violences.

Deux faits sont assez curieux; la grève des

bronziers, à Paris, et celle des mégissiers. Elles ont coûté beaucoup d'argent aux ouvriers. L'une a triomphé, l'autre a été vaincue; toutes deux sans violences. Les bronziers ont dépensé dans leur grève environ 95,000 francs; elle a réussi; il en est résulté une augmentation de salaires qui a été acceptée par les patrons après six semaines de grève, sans violence, je le répète. — Mais la grève des mégissiers a été complétement vaincue. Les ouvriers ont dû subir, après, des conditions plus défavorables qu'au début, et ils ont dépensé environ 100,000 francs. Mais, quoique vaincus, et justement parce qu'ils étaient organisés en société de résistance, ce qui leur donnait l'espoir de pouvoir recommencer la lutte dans des conditions plus favorables, et, peut-être, de triompher plus tard, il n'y a pas eu de violences.

Parmi les professions parisiennes, il y en a une dans laquelle des violences auraient pu se produire plus que dans toute autre, c'est celle des mégissiers. Les mégissiers ont un travail plus fatigant, ils ont des habitudes qui entraînent un peu plus de rudesse; je ne dis pas qu'ils aient moins de moralité, mais enfin, soit par tempérament, soit par habitude, il semble qu'ils seraient plutôt enclins à la violence. — Il y a eu une grève parmi les mégissiers; elle a causé beaucoup de souffrances; mais il n'y a pas eu de violences.

Jusqu'au 4 septembre, l'Association Internationale n'a pas pu avoir une action sérieuse et réelle. On en trouve la preuve dans une lettre publiée dans un des procès; elle est signée par *Varlin*, ancien fondateur de l'Internationale, qui s'était jeté le plus carrément du monde dans le mouvement, qui en était un des membres les plus actifs et qui a fait différents voyages en France. Cette lettre de Varlin est relative à l'enterrement de Victor Noir. Il y déclare qu'on n'était pas organisé; que beaucoup de membres de l'Internationale et des sociétés ouvrières se trouvaient à l'enterrement de Victor Noir avec la pensée de tenter une révolution, mais pas sur un mot d'ordre. C'était un mouvement volontaire de chacun des individus qui croyaient qu'il y avait là une chance de révolution; ce n'était pas le résultat d'une organisation sociale. Il aurait pu se faire qu'à l'enterrement de Victor Noir il y eût un commencement ou une tentative de révolution, cela n'a pas eu lieu.

Je suis absolument convaincu, qu'à partir du 4 septembre et pendant toute la période du siége, il a été impossible, pour ainsi dire, à l'Association internationale, de prendre une part réelle, active, en tant qu'association, à tous les mouvements qui se sont produits. Je vais dire pourquoi.

La fédération ouvrière n'a pas pu, non plus, prendre une part active à ces événements, en tant qu'association. Le groupement de la fédération ouvrière était formé par profession. Les ateliers étaient fermés, il y a eu chômage partout; la garde nationale a employé tous les ouvriers par quartier, par compagnie, par rues; et pendant tout le siége, il a été impossible, malgré les diverses tentatives qui ont été faites, de reconstituer, soit l'Internationnale, soit les groupes professionnels; par exemple, pour les bronziers, jamais on n'a pu y réussir; il n'y avait plus de travail, les ateliers étaient vides je le répète. La garde nationale absorbait tous les instants des ouvriers; elle est devenue le groupement naturel, et je n'hésite pas à penser que c'est de ce groupement que sont sortis le Comité central et les éléments qui ont amené la révolution du 18 mars.

Un fait curieux; parmi 35 membres qui ont fait partie du comité central, au 18 mars, il n'y en avait que deux qui appartenaient à l'association Internationale, Varlin et Avoine; encore le dernier était-il membre tout nouveau de cette association; il avait adhéré à la section de Montrouge; il était mal noté, différents bruits défavorables circulaient sur son compte. Les élections ont fait arriver un plus grand nombre de membres de l'Internationale dans la Commune; mais je crois que c'est parce que les procès de l'Internationale les avaient mis en relief. Je le dis encore une fois, je ne pense pas que ce soit par l'Association Internationale qu'est arrivé le 18 mars. Je crois que c'est dans les flancs même de la garde nationale que cette insurrection a pris naissance. Du reste, la façon dont la garde nationale organisée, maintenue et appliquée pendant le siége, l'indiscipline, les mécontentements qui se sont manifestés dans ses rangs, tout cela a dû constituer les causes de l'insurrection.

Je citerai un fait. La loi du 13 juin 1851 qui régissait la garde nationale, institue des conseils de famille dans les compagnies. Quand j'ai eu l'honneur d'être adjoint au maire du XI^e^ arrondissement, comme avant j'avais fait partie du comité d'armement de cet arrondissement, j'ai été chargé spécialement du service de la garde

nationale. — J'ai vu une lutte continuelle s'établir, dès les premiers jours, entre les officiers élus et les conseils de famille; impossible de faire disparaître ces conflits.

Les officiers de la garde nationale voulaient, ce qui était très-naturel, commander leurs bataillons, leurs compagnies; ils voulaient être obéis. Mais, par suite des nécessités dans lesquelles on se trouvait pour l'armement, les chefs de bataillons, même les chefs des compagnies, étaient autorisés à passer des marchés pour l'habillement et les divers besoins de leurs hommes. Alors les conseils de famille croyaient devoir intervenir, ils demandaient pour eux le contrôle des marchés, aussi bien que le contrôle de la solde. Quand un conseil de famille avait affaire à un chef de bataillon très-énergique, ce chef, non-seulement commandait son bataillon, mais il ne laissait pas le conseil de famille s'occuper des dépenses et des recettes. Quand, au contraire, le chef de bataillon n'avait pas d'énergie, le conseil de famille, non-seulement contrôlait les dépenses, mais donnait des ordres au chef de bataillon ou de la compagnie. De là, des tiraillements qu'on n'a jamais pu empêcher. J'ai essayé en vain de faire comprendre aux membres des conseils de famille qu'ils devaient se contenter du contrôle; j'ai essayé, aussi en vain, de faire comprendre à beaucoup de chefs de bataillons, ou à des capitaines, qui avaient passé des marchés en leur propre nom, que leur probité pouvait se trouver suspectée; qu'il valait mieux laisser le contrôle des dépenses et des marchés aux conseils de famille; comme les municipalités n'avaient aucune autorité sur la garde nationale, nous ne pouvions que donner des avis officieux; on n'en tenait compte ni d'un côté, ni de l'autre, et de là des conflits.

On a reproché à certaines municipalités d'avoir donné des armes à la garde nationale d'une manière inconsidérée. Ce ne sont pas les municipalités qui sont coupables de cela, elles n'avaient pas d'armes, et elles n'en délivraient pas. Elles organisaient les bataillons de garde nationale; elles appelaient les citoyens à faire les élections, et quand elles étaient faites, sur le vu des procès-verbaux de nomination des chefs, elles donnaient une autorisation d'aller à l'état-major de la garde nationale, pour obtenir la délivrance des armes. Quelquefois, on délivrait des armes dans les municipalités, parce que les chefs de bataillons y faisaient amener les voitures de fusils; alors on les distribuait dans la cour des mairies. Mais, généralement, les municipalités ne délivraient pas d'armes.

Je signale cela pour répondre au général Trochu qui a prétendu que les municipalités délivraient des armes. Je dis que c'est l'état-major qui est responsable de la délivrance de ces armes. A Vincennes, au Mont-Valérien, on délivrait un fusil à tout homme qui se présentait avec une carte d'électeur, ou un papier constatant son identité.

**M. le Président.** — A ce sujet, j'ai chargé le commissaire de police de Vincennes de dresser procès-verbal de la déposition du colonel-directeur de l'artillerie de Vincennes, interrogé en vertu d'une commission rogatoire, lequel a dit comment les armes se délivraient, et comment il les avait fournies.

Il y a eu pillage des armes; le capitaine et le colonel n'ont pas pu se défendre contre une invasion de la population qu employait la menace pour se faire délivrer des fusils.

**M. Tolain.** — Je crois qu'au moment du 4 septembre, il n'eût pas été difficile de rendre plus régulière la distribution des armes dans les mairies. Nous nous sommes trouvés dans une situation beaucoup plus difficile souvent que celle dont il vient d'être question.

Il y a eu un fait très-curieux; comme adjoint à la mairie du XI[e] arrondissement, j'ai demandé à diverses reprises à l'Etat-major, une enquête sur un chef de bataillon atteint du vice d'ivrognerie. Je n'ai jamais pu obtenir cette enquête. Ce n'est que d'une manière tardive que ce chef de bataillon, après avoir été appelé sur ma déclaration devant la commission de contrôle de la garde nationale, a dû restituer 2,500 francs.

**M. le Président.** — Vous nous avez dit que du 8 février au 18 mars différentes causes ont motivé la formation du Comité central de la garde nationale, entre autres le règlement de la solde pour les compagnies de marche. On a nommé des délégués; ces délégués ont été nommés irrégulièrement; puis, ils ont pris bientôt un caractère politique. Des membres de l'Internationale en faisaient partie : Avoine, Jourde et Varlin.

**M. Tolain.** — Jourde n'est pas de l'Internationale, à moins que dans les dernières semaines il ne soit entré dans une section quelque part.

Je voudrais vous faire remarquer que Varlin,

qui a pris une part si active au mouvement, était pourtant l'un de ceux qui, le 18 mars, étaient le plus disposés à évacuer l'Hôtel-de-Ville. Il y a eu le 19 et le 20 certains pourparlers entre les maires de Paris, quelques députés de la Seine, et le Comité central pour décider les membres de ce comité à abandonner leur entreprise.

Le 19 mars, il y a eu à la mairie du 3e arrondissement de Paris, une réunion des maires, des adjoints et des chefs de bataillon de la garde nationale. Six personnes furent désignées pour aller à l'Hôtel-de-Ville, causer avec le Comité central. Je fis partie de ces six personnes. A l'Hôtel-de-Ville, nous étions presque arrivés à faire comprendre au comité qu'il fallait s'en aller, et rendez-vous avait été pris pour le soir à la mairie du 2e arrondissement; la discussion a duré jusque vers minuit ou une heure du matin. La conclusion était : le comité central remettra demain à la municipalité, l'Hôtel-de-Ville, les mairies, les ministères, tous les services publics dont il s'est emparé.

A quatre heures du matin, j'allai, accompagné de M. Murat, adjoint du 10e arrondissement, et de M. Bonvallet, maire du troisième, réclamer l'évacuation de l'Hôtel-de-Ville par le Comité central,

**M. Vacherot.** — Le Comité central n'était pas complet.

**M. Tolain.** — Non, il devait y avoir quinze à vingt membres; d'autres étaient dans l'Hôtel-de-Ville pour différents services. La discussion s'était établie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Varlin. A quatre heures du matin, Varlin et les autres membres consentirent à évacuer l'Hôtel-de-Ville, les ministères, les mairies, toutes les administrations, et à les remettre à la municipalité.

Nous quittâmes alors l'Hôtel-de-Ville. C'était lui qui, par son influence, avait pesé sur la décision prise; il avait été convenu qu'à neuf heures nous devions nous présenter à l'Hôtel-de-Ville.

Quels sont les événements qui se sont produits? je n'en sais rien. A quatre heures je quittais l'Hôtel-de-Ville; que s'est-il passé entre quatre heures et neuf heures, c'est ce que j'ignore; des influences auront agi. Il y avait un homme qui était maire du 6e arrondissemont, Tony Moilin, que j'ai été obligé de faire mettre dehors de la salle du comité parce qu'il voulait discuter. J'ai demandé s'il était membre du Comité central, on me dit que non, alors je demandai qu'on le fît taire, ce qui fut fait.

Je ne sais pas quelles influences ont agi; toujours est-il qu'à neuf heures du matin, on a refusé d'exécuter notre convention.

J'ajoute, pour indiquer le rôle de l'Internationale, que pendant la Commune, vous savez qu'une minorité avait fait une protestation insérée dans les journaux contre la nomination du Comité de Salut public. Des discussions très vives avaient eu lieu dans la Commune. A la suite d'une protestation de la minorité, une réunion de l'Internationale eut lieu, toutes sections réunies, comme on disait alors. Il s'agissait de savoir si l'Internationale allait appuyer la minorité ou la majorité de la Commune. Après une discussion très vive, à une grande majorité, toutes les sections se sont décidées à appuyer la minorité de la Commune qui protestait contre le Comité de Salut public. Ainsi, malgré la ligne de conduite de l'Internationale, son action n'était pas comparable à celle de la majorité.

Dans la Commune, l'Internationale avait des ennemis déclarés comme Rigault, Protot, Tridon et beaucoup d'autres; Delescluze, Pyat, etc.

Il y a eu parmi les ouvriers, qui ont fait partie de la Commune et qui faisaient partie de l'Internationale, Theisz, Avrial, Clément, qui étaient membres de la minorité; L..... relieur qui, à la suite de la protestation, est resté dans le 4e arrondissement, et qui est arrivé à obtenir que, dans son arrondissement, on ne touchât pas aux églises; il a empêché les actes de violence dans les églises.

Theisz a rendu des services à la Poste, en empêchant qu'on mît le feu à l'hôtel des Postes; Avrial n'a signé aucune mesure violente.

Il y a encore Camélinat, ancien membre de l'Internationale, qui était directeur de la Monnaie et qui ne l'a pas brûlée.

Si nous avions la liste des membres, on trouverait que les membres de l'Internationale qui ont fait partie de la Commune, ne se sont portés à aucune violence.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les agissements de ce qu'on appelle l'Internationale, pendant le siége et pendant la Commune, car je dis que l'Internationale n'existait pas à Paris dans ce temps, puis qu'il n'y avait plus de contrôle.

Si vous avez quelques questions à m'adresser, veuillez me les adresser, elles peuvent me rap-

peler certains faits que je n'ai pas présents à la mémoire.

**M. Vacherot.** — Je voudrais insister sur un point.

Vous avez dit que vous espériez à un certain moment, dans cette entrevue avec le comité central, qu'il consentirait à se retirer, puisqu'il y avait eu un revirement à neuf heures et vous avez dit que vous ignoriez pourquoi. Est-ce que vous ne croyez pas à une pression sur les chefs exercée par certains hommes moins en relief? Savez-vous quelque chose là-dessus? Il me semble que les chefs n'étaient pas toujours les maîtres?

**M. Tolain.** — Le comité central a toujours eu une influence très-grande sur la Commune; le comité central était aussi puissant qu'elle.

Dans le comité central, il y a eu des hommes qui se sont mis en travers. Quels sont ces hommes? C'est ce que j'ignore.

**M. Méplain.** — Comment a été formé le Comité central? Est-ce que parmi les délégués de la garde nationale il n'y avait pas principalement des hommes appartenant à l'Internationale?

**M. Tolain.** — Je ne le crois pas. Le Comité prétendait que certains bataillons étaient représentés dans le Comité, quelquefois par deux ou trois compagnies qui avaient nommé leurs délégués au nombre de vingt-cinq.

**M. Méplain.** — On nous a dit que ces vingt-cinq comprenaient des personnes affiliées à l'Internationale.

**M. Tolain.** — C'est difficile à constater, d'autant plus qu'il n'y a pas de contrôle des membres appartenant à l'Internationale. Il y a des sections qui inscrivaient les membres qui adhéraient. Ces sections venaient à disparaître. C'est impossible à constater, mais s'il y avait eu un si grand nombre d'ouvriers appartenant à l'Internationale, il y aurait eu beaucoup plus d'élus, il n'y en avait qu'un sur trente-cinq.

**M. le Président.** — Je voudrais vous faire une observation.

Voici l'Internationale organisée. La section est l'élément premier correspondant à la Commune dans l'État; chaque section nomme un délégué. Ces délégués réunis forment le second degré dans la hiérarchie de l'Internationale, la fédération; au-dessus, est le Conseil général de Londres, qui dirige les sections et enfin les congrès. Voilà l'organisation telle que vous nous l'avez expliquée.

Il y a une grande analogie entre l'organisation intérieure de l'Internationale et l'organisation projetée de la France par le Gouvernement insurrectionnel du 18 mars. Il veut la Commune, puis la fédération des communes, puis les représentants des fédérés formant le gouvernement; cette analogie semble indiquer la main de l'Internationale dans le mouvement du 18 mars.

**M. Tolain.** — Les statuts de l'Internationale étaient connus de tout le monde. Ce qu'on appelle en Suisse le Conseil fédéral national n'a jamais existé en France; on était arrivé à faire une fédération, et à Paris, la fédération de l'Internationale n'est arrivée que dans les derniers mois de l'Empire, c'est ce qu'on a appelé la fédération parisienne. La première tentative de fédération n'a pas été faite par l'Internationale, mais par la fédération ouvrière.

A la suite des procès de l'Internationale, les ouvriers n'ont pas moins continué à s'associer pour former des sociétés de crédit ou de résistance dans chaque profession; et quand les grèves éclataient, ils sont dans beaucoup de cas entrés en relations par leurs conseils d'administration. Il s'en est suivi une fédération des sociétés ouvrières. La fédération a commencé à vivre bien avant que l'Internationale n'eût songé à fédérer ses sections; ce n'est que dans les dernières années de l'empire que l'Internationale a fédéré ses sections à Paris; la fédération était faite à Rouen, à Lyon, à Marseille, mais il n'y avait pas en France ce qu'il y a à l'étranger, un conseil fédéral national, il n'y avait que des conseils par ville, que des fédérations urbaines.

Il était bien évident que les ouvriers de Paris, qui avaient vu longtemps fonctionner la fédération ouvrière, dont les statuts avaient été dans leurs mains, ont pu appliquer ce mécanisme qu'ils avaient vu fonctionner; cela n'a rien d'étonnant, l'organisation était d'autant plus facile. Par métier on nommait un conseil d'administration, chaque conseil envoyait un ou deux délégués au conseil fédéral de la fédération parisienne; je ne suis pas étonné que la fédération composée par compagnies pendant le siége, ait suivi la même idée. Je ne crois pas que cela dénote la main de l'Internationale.

**M. le Président.** — A l'époque dont vous parlez, quand les fédérations se sont constituées indépendamment de l'Internationale, elles étaient nombreuses; ces fédérations ouvrières ne se sont-elles pas affiliées en bloc à l'Internationale?

**M. Tolain.** — Non, il y a toujours eu une

distinction. Les sections de l'Internationale ont eu l'intention de se réunir à un moment donné, et chaque section a nommé un délégué afin de rédiger des statuts ; il y a eu pour l'Internationale des statuts particuliers. Dans le dernier procès qu'il y a eu pour l'Internationale, — vous pouvez voir les pièces et les interrogatoires des accusés, — ils ont toujours soutenu avec raison que les deux sociétés étaient distinctes, qu'elles formaient deux fédérations séparées. Il est possible que la fédération de l'Internationale se soit faite chez Châtelain, rue Saint-Honoré, mais la fédération ouvrière s'est constituée rue de la Corderie.

**M. le Président.** — Après les perquisitions faites chez Châtelain, elle s'est transportée rue de la Corderie ?

**M. Tolain.** — Il y a eu en effet, des visites domiciliaires, mais la fédération n'était pas formée, et quand les poursuites sont arrivées, les délégués se réunissaient pour discuter les statuts de la fédération parisienne. Mais la fédération ouvrière parisienne, n'était pas constituée, elle n'a tenu séance qu'à la place de la Corderie ; c'est là que les statuts ont été faits et que la société s'est organisée ; auparavant, il n'y a eu que des réunions pour discuter ces statuts. Les délégués de la fédération Internationale sont venus demander à la fédération ouvrière parisienne, qui avait un grand local rue de la Corderie, de leur louer leur salle pour une somme déterminée, afin d'avoir un lieu de réunion. Puis, quand la fédération a été formée, quand les sections sont devenues plus nombreuses, chaque fois qu'il y avait une grande réunion, elle avait lieu dans une autre salle, souvent dans la salle de la Marseillaise. Elles étaient au même domicile à des jours différents, elles se réunissaient dans un même local. Il y a eu des relations entre les délégués des deux fédérations.

**M. le Président.** — A quelle époque ?

**M. Tolain.** — La fédération ouvrière est de 1867, et la fédération de l'Internationale n'est arrivée qu'en 1869.

*Un membre.* — Les observations que vous faites seraient de nature à diminuer la part de responsabilité de l'Internationale. Je désirerais appeler votre attention sur un point. Il nous a été dit ici, par un témoin que les membres de l'Internationale qui d'abord avaient fait partie de la Commune appartenaient au groupe français ; et que lorsque la Commune de Paris avait pris un caractère moins violent, le pouvoir était tombé dans les mains des membres de l'Internationale étrangers.

J'ai vu ces jours-ci qu'une grande réunion de l'Internationale avait eu lieu en Allemagne, que le Président Liebknecht avait fait un discours très-violent. Dans son discours, il représentait la Commune comme l'idéal des Gouvernements, il innocentait la Commune de Paris, il appelait ses adeptes des martyrs et disait que leur sang appelerait vengeance.

**M. Tolain.** — Les Allemands sont communistes, les Anglais aussi ; ils ont cru voir dans la Commune de Paris une tentative d'établissements communistes. — Voilà pourquoi ils tentent d'enlever, au mouvement parisien, ce qu'il a eu d'affreux, et pourquoi ils essaient de dire que c'est leur idéal. Les ouvriers anglais, allemands, belges, sont communistes.

Quand nous avons formé l'Internationale à Paris, nous savions que nous allions nous trouver en face d'ouvriers ayant des opinions différentes des nôtres, mais nous voulions établir une solidarité entre les travailleurs et fondre les opinions de nos camarades étrangers avec les nôtres par des discussions et des études. Nous ne voulions pas, dans une société qui n'avait pour but que d'établir un lien de solidarité, et de faire des travaux, nous ne voulions pas dire que nous allions exclure les doctrines sociales, puisque nous avions pour but d'étudier et de nous contrôler. — Les Anglais et les Allemands sont communistes, et je ne suis pas étonné qu'en Allemagne et Angleterre, il y ait des sections de l'Internationale qui essaient de défendre la Commune. Mais que l'Internationale existe ou n'existe pas, les ouvriers allemands n'en sont pas moins communistes ; ce n'est pas l'Internationale qui a fondé les Trades-Unions, ce n'est pas l'Internationale qui a formé le mouvement de Lassalle, nous avons trouvé ces faits-là existants. Quant à nous, nous avions pour but d'établir un lien de solidarité et d'étudier les questions afin de savoir quels étaient ceux d'entre nous qui se trompaient.

*Un membre.* — De même qu'à Paris la portion de l'Internationale qui représentait les mutuellistes a eu la main forcée et que le courant communiste a été le plus fort, ne pensiez-vous pas que le courant communiste pourrait vous forcer la main ?

**M. Tolain.** — Il a perdu sa force le jour où les procès sont arrivés. Il aurait fallu nous

condamner à faire ce qu'a fait une partie des communistes; ce que nous n'avons pas voulu, parce que nous avions été poursuivis et que nous ne voulions pas risquer de nouveaux procès. Nous avons été obligés de nous abstenir. Le plus grand nombre étaient déjà communistes plutôt que mutuellistes. Ils avaient trouvé un point d'appui à l'étranger, plutôt que nous, parce qu'ils continuaient le mouvement, parce qu'alors nous ne faisions rien. Si nous avions pu continuer à livrer bataille au grand jour, je crois qu'à Paris, l'élément mutuelliste serait resté le plus fort.

Dans les dernières années de l'Empire, nous sommes allés combattre les idées communistes dans les réunions publiques. Le début a été très-difficile, il a fallu lutter longtemps, on nous empêchait de parler; à la fin, nous avions forcé les communistes à discuter nos doctrines, et il y avait beaucoup de personnes qui revenaient peu à peu à d'autres idées. J'ai lutté très-longtemps à Belleville, dans la salle des Folies-Belleville, contre les communistes, et j'étais devenu l'un de ceux qu'on écoutait le plus facilement. J'ajouterai que si des hommes capables de parler, n'ayant pas les idées communistes avaient voulu discuter, nous n'aurions peut-être pas eu les événements de mars; mais personne n'a eu le courage, ou du moins trop peu de personnes ont eu le courage de faire ce que nous avons fait et on a laissé les réunions publiques envahies par des gens qui n'avaient aucun savoir, qui n'avaient pas étudié les questions, et qui remplaçaient la science par la violence.

*Un membre.* — La Commission d'enquête n'a pas pour but de satisfaire sa curiosité, mais de créer des enseignements pour l'avenir. Je demande si, dans l'état actuel des choses, lorsqu'on parlera aux ouvriers des grandes villes de l'Internationale, ils ne comprendront pas communisme au lieu de mutuellisme; si le mot Internationale ne servira pas d'enseigne au communisme?

**M. Tolain.** — C'est possible. Chaque fois que des groupes d'ouvriers sont réunis, comme le communisme est l'idée la plus simple que puissent trouver des ouvriers groupés, il y a une tendance à accepter l'idée communiste, parce que cela s'explique pour ainsi dire tout seul. Mais toutes les fois qu'il y a un intérêt engagé, comme dans les sociétés de crédit mutuel, immédiatement l'ouvrier français n'est plus communiste, il défend sa liberté individuelle et sa propriété. Je ne m'étonnerais pas qu'à la formation d'un groupe on aperçût une tendance communiste; mais laissez-les marcher, s'il se constitue une caisse, vous verrez immédiatement l'individualisme reprendre le dessus.

**M. Vacherot.** — Je demande si le mot communisme, qui avait un sens très-net et très-clair et qui l'a encore pour vous et pour moi, n'a pas un peu changé de signification depuis l'intervention de l'Internationale et de certaines circonstances, l'Empire par exemple? Communisme signifie la propriété collective ou commune. Mais est-ce que, pour un certain nombre de gens, communisme ne signifie pas l'intervention de l'Etat? n'y a-t-il pas une première distinction à faire, affirmation de la propriété collective ou commune.

N'y avait-il pas une partie de l'Internationale qui aurait voulu que les ouvriers fissent leurs affaires eux-mêmes par leur initiative, sans l'intervention de l'Etat; et une autre partie de l'Internationale qui voulait que l'Etat intervînt pour donner satisfaction aux besoins de tous?

**M. Tolain.** — Au point de vue de l'état des esprits, il peut y avoir du trouble; la lutte s'est engagée entre ceux qui repoussaient l'intervention de l'Etat et ceux qui étaient communistes. De cette lutte s'est dégagée une idée sous le nom de collectivisme, nous appelons les collectivistes des communistes honteux; ils n'osent pas le dire.

Entre ces deux idées il y a eu transaction. Les communistes sont divisés en communistes autoritaires, conventionnels et collectivistes, c'est là la confusion.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot communisme tendait à disparaître, pour faire place à celui de collectivisme, et il y avait des gens qui ne voulaient reconnaître comme propriété collective que la terre et qui faisaient une distinction pour le travail industriel.

Il est assez difficile aujourd'hui de dire quel est l'état des esprits.

**M. de Richemont.** — L'Internationale française a eu des rapports avec l'Internationale de Londres, quel a été le caractère spécial du Comité de Londres et quelle est sa tendance?

**M. Tolain.** — Sa tendance est communiste. L'élément anglais et l'élément allemand sont dominants dans l'Internationale; l'élément français, n'est pas en proportion. Le conseil général

a été formé des membres qu'on a pu trouver à Londres.

*Un membre.* — Quand l'Internationale française était mutuelliste, elle dépendait donc d'un comité étranger qui était communiste.

**M. Tolain.** — L'Internationale ne dépend pas d'un comité étranger; l'autonomie est absolue dans la section; la fédération même ne peut pas retrancher une section, sans en avoir appelé au congrès et sans s'appuyer sur une infraction au réglement. Le conseil général de Londres n'a aucune autorité, il ne peut pas donner d'ordre; il n'a le droit de réclamer que la partie des fonds qui lui est allouée par les statuts pour couvrir ses frais; il soulève des questions, mais il n'a jamais d'ordres à donner.

*Un membre.* — C'est lui qui convoque le congrès?

**M. Tolain.** — Trois mois avant l'ouverture du congrès, chaque section envoie la liste des questions qu'elle voudrait voir discuter. Le conseil général, après avoir réuni ces demandes, décide les questions qui seront mises à l'étude. Ce n'est pas le conseil général qui convoque le congrès. Le congrès, à chaque séance, décide, avant de se séparer, la ville où il se réunira l'année suivante. La réunion a lieu le premier lundi de septembre de chaque année, c'est de droit; on prépare les questions sur l'envoi des sections.

*Un membre.* — C'est là tout son rôle?

**M. Tolain.** — Son rôle est aussi de publier un bulletin. On devait, avec 10 centimes par tête, publier un bulletin en diverses langues relatant les événements sur les documents fournis par les différentes sections de l'Internationale.

**M. de Massy.** — Il résulte des explications que M. Tolain vient de nous donner, qu'il y a eu dans l'Internationale deux courants contraires en lutte; le courant violent a eu le dessus. Est-ce que M. Tolain n'estime pas que, quoi qu'il arrive, ces courants contraires, quand ils ne sont pas entravés, doivent avoir fatalement pour conséquences de fournir un levier au désordre?

**M. Tolain.** — Il est évident que nous sommes dans une très fausse situation, où il peut se produire des crises.

**M. de Massy.** — Je dis les préparer et en profiter.

**M. Tolain.** — Si vous parlez des Anglais et des Allemands, leur mouvement était politique dès le début; ils voulaient avoir le pouvoir. Le mouvement des ouvriers anglais n'est qu'un mouvement destiné à les faire entrer au parlement pour changer les conditions de la propriété et arriver, s'ils étaient en nombre, à établir le communisme. Mais je dis que la France est le pays le plus merveilleusement doué au point de vue des esprits et de l'industrie pour échapper au communisme, si on lui laisse sa liberté d'action. Si on ne lui laisse pas l'initiative individuelle, je crains que peu à peu les ouvriers ne soient entraînés à devenir communistes, quand ils ne le sont ni par esprit, ni par instinct.

**M. de Massy.** — A supposer que la France soit un pays privilégié pour les organisations de ce genre, et qu'elle ne présente pas les mêmes dangers que l'Angleterre et l'Allemagne, les faits pour la France n'ont pas été heureux. Est-ce que avec ce système de fédération, les courants qui existent ailleurs, et le but auquel tendent ces sociétés, est-ce que la force fédérative n'amènerait pas en France des luttes terribles? Je ne sais pas si la tendance que vous indiquez aurait le dessus.

**M. Tolain.** — Le point important est de savoir, si oui ou non, le mouvement est dangereux en France. Le mouvement est en train de devenir très-dangereux en Allemagne et en Angleterre; il ne deviendra dangereux en France, que si on ne lui laisse pas la liberté.

Ce n'est que grâce à cette liberté que vous verrez le mouvement communiste s'arrêter en France. Si vous le renfermez, si vous interdisez l'étude et si, dans une partie de la société française, on veut gêner les ouvriers qui veulent s'entendre et se réunir; si on ne veut pas leur permettre de travailler, on les condamnera à se cramponner à cette idée la plus simple, l'idée de communisme. Si on les conduit aux sociétés secrètes, ils ne discuteront plus la question sociale, ils ne feront plus de tentative pour organiser des sociétés de consommation, pour améliorer leur sort, ils arriveront aux conspirations. Je puis vous citer un fait. Il y a eu beaucoup de grèves en France, beaucoup à Paris; dans les dernières années de l'Empire, les grèves entraient dans une nouvelle phase; tant que les sociétés de résistance n'ont pas été formées, qu'un certain capital n'a pas été réuni, la tendance que je vais signaler ne pouvait pas exister, mais quand il y a eu quelque argent, il est arrivé aux ouvriers une autre idée; c'est, au lieu d'arrêter le travail, d'employer les fonds de leur caisse à former un atelier et de travailler à leur compte. — Ils disaient : nous

voulons faire la grève parce que le salaire est insuffisant, nous allons passer six semaines à vivre avec deux francs par jour, nous ne réussirons peut-être pas. Essayons, ouvrons un atelier, et dussions-nous nous résoudre à gagner très-peu, nous vendrons, s'il le faut, à prix de revient, mais nous ne cesserons pas la lutte. Il y avait donc une transformation qui n'était peut-être pas dans l'intérêt du fabricant, mais qui dénote que l'idée de violence commençait à disparaître, et qu'au lieu de s'arrêter à la grève, au chômage, on arrivait à cette idée : faire durer la lutte plus longtemps en travaillant à bas prix.

**M. de Massy.** — Ils voulaient se passer de patrons en se faisant patrons eux-mêmes.

**M. Martial Delpit.** — Vous paraissez considérer le monde comme uniquement composé d'ouvriers industriels, mais c'est la petite portion du genre humain. Que faites-vous, dans votre pensée, des ouvriers agricoles qui produisent les matières premières sans lesquelles l'industrie des villes n'aurait pas sa raison d'être ? Jusqu'à quel point, dans quel sens, admettez-vous que l'étude de ces questions communistes puisse améliorer le sort des masses ?

**M. Tolain.**—L'Internationale, comme toutes les sociétés ouvrières qui peuvent n'être pas sans danger, sont des sociétés industrielles travaillant dans les villes. Pour l'ouvrier de l'industrie, s'il est communiste, la question est tranchée; pour les autres, qui sont mutuellistes et partisans de la propriété individuelle, leur désir est d'arriver à rendre possible à tous la propriété du sol, et à la faciliter par le crédit. Le rêve des mutuellistes est de faire de tout homme un propriétaire.

**M. Delpit.** — Vous avez dit : il faut ouvrir la porte à toutes les études, ce qu'il y a de mauvais sortira. Je n'en suis pas bien sûr, mais je m'en inquiète au point de vue des masses qui, ne pouvant pas prendre part à cette discussion, s'éclairer, si tant est qu'on puisse s'y éclairer, n'en reçoivent que les conclusions. Quand ces conclusions seront mauvaises, que ferez-vous ?

**M. Tolain.** — Je ne parle que des masses qui sont susceptibles de causer un danger, je ne connais pas les masses agricoles, je ne connais que les masses industrielles.

*Un membre.* — Vous dites, vous mutuellistes : Nous voulons, par les moyens légaux, rendre la propriété accessible aux ouvriers, diminuer la grande propriété. Lorsque vous aurez diminué la grande propriété foncière, diminué le rang des patrons, vous aurez diminué la force des capitalistes au préjudice de l'industrie.

**M. Tolain.** — Il n'y aura pas moins de capital; il sera en plus de mains.

*Un membre.* — Je me demande quelle sera la raison d'être d'une foule d'ouvriers qui travaillent pour les objets de luxe achetés par les grands propriétaires?

**M. Tolain.** — Je ne crois pas qu'on puisse arriver à une égalité absolue; plus nous allons, plus le luxe va. Si on tient compte du progrès, il y a beaucoup d'ouvriers qui vivent dans un luxe relatif. Il viendra un temps où, avec une fortune moins considérable que celle d'aujourd'hui, on pourra se donner des objets qui, aujourd'hui, paraissent être des objets de luxe.

*Un membre.* — La Société Internationale a-t-elle admis dans ses rangs des personnes autres que des travailleurs industriels? Si oui, cette introduction ne devait-elle pas vous faire dévier du but que vous vous assigniez?

**M. Tolain.** — Au début, quand les statuts étaient provisoires, le bureau de Paris a placé des cartes ; il en a donné à toutes les personnes qui lui en demandaient et qui approuvaient les statuts.

Quand le congrès de Genève est arrivé, quand les statuts ont été adoptés, comme je craignais l'introduction de personnes qui auraient fait dévier l'association, j'ai demandé au congrès de Genève qu'aucun délégué ne pût être envoyé s'il n'était travailleur.

Cela a soulevé un orage. Un Anglais a dit qu'il y avait des bourgeois qui en étaient, que ce serait leur faire injure que de leur défendre de siéger, qu'ils avaient plus d'instruction, plus d'intelligence que les ouvriers. J'ai fait avec une sorte d'acharnement la bataille dans le congrès de Genève pour obtenir que ces délégués fussent des travailleurs manuels. Il a été décidé que chaque section admettrait les membres qu'elle croirait devoir admettre. Voilà la réponse à cette question ; elle avait inquiété et préoccupé plusieurs de mes amis qui voyaient les choses de la même façon que moi ; mais le congrès de Genève, sous l'influence des ouvriers anglais et allemands, n'a pas voulu accepter cette idée.

*Un membre.* — Parmi les membres non travailleurs, n'y en avait-il pas qui appartenaient à quelque groupe de sociétés secrètes?

**M. Tolain.** — Je n'en connais pas. Quand on fait partie d'une société secrète, on ne le dit point. Nous ne voulions rien de secret. Les sociétés secrètes sont composées d'ambitieux, de niais et de mouchards; nous ne voulions pas d'eux.

*Un membre.*—N'y avait-il pas des membres de l'Internationale au banquet de Saint-Mandé?

**M. Tolain.** — Il y a eu des membres de l'Internationale assistant à ce banquet comme individus.

*Un membre.* — Dans le mouvement de juin 1870, l'Internationale n'a-t-elle pas paru?

**M. Tolain.** — Si. Il y a eu une protestation de l'Internationale contre la guerre. Cette protestation n'est partie ni des sections, ni de la fédération, mais des anciens et premiers fondateurs de l'Internationale, qui avaient peut-être, depuis cinq ou six mois, fondé un petit cercle à Paris et qui en avaient averti le Préfet de police; c'était le cercle mutuelliste. La protestation contre la guerre est partie de là; elle a paru dans les journaux, et, quand cette protestation a été publiée, les diverses sections qui existaient, sont venues apporter leur adhésion.

Dans les derniers jours, au moment de la déclaration de guerre, il y a eu deux manifestations sur le boulevard; elles étaient composées, en grande partie, de membres de l'Internationale; il y en a eu une où l'on a crié : « Vive la paix ! » et qui a été dispersée sur la place Vendôme, et, une autre, sur le boulevard Poissonnière.

**M. le Président.** — Vous avez assisté aux réunions publiques, vous savez ce qu'elles ont produit.

Il y en avait une dans la rue du Bac où l'on devait discuter la question du divorce. Cette question était seule à l'ordre du jour; et, pendant trois mois, on n'en a pas parlé une seule fois; on n'a parlé que politique. Vous savez le triste rôle que les commissaires de police jouaient, dans ces réunions, qu'ils étaient insultés constamment. Vous connaissez enfin le caractère que ces réunions ont pris.

Vous étiez un de ceux qui, à l'époque où l'on a fait la loi, ont développé, comme vous le faites aujourd'hui, cette pensée qu'il n'y avait aucun péril à discuter, sous les yeux d'un magistrat, des questions économiques. Vos idées ont eu même alors, si je suis bien informé, quelque influence sur le Gouvernement et l'ont déterminé à présenter la loi sur les réunions. Eh bien ! cette loi a servi à toute autre chose qu'à éclairer les esprits. Elle a eu une influence funeste; on s'est concerté; on s'est entendu pour faire des sociétés d'action, on a prêché publiquement les doctrines les plus abominables. Croyez-vous que, dans l'état actuel des esprits, on se bornât à discuter des questions économiques? Ne discuterait-on pas plutôt des questions politiques?

**M. Tolain.** — L'état des esprits est assez difficile à connaître. Il y avait une haine profonde contre l'Empire. La politique a pris le dessus.

**M. le Président.** — Aujourd'hui, il y a la haine contre le Gouvernement de Versailles.

**M. Tolain.** — Cette haine n'est pas venue des réunions publiques, mais d'une série de déceptions subies par la population parisienne, qui, au milieu de ses souffrances, a cru être trahie, trompée. Elle n'a pas ménagé les défis contre le Gouvernement de Versailles. Cela tient à un état particulier de la ville de Paris, à la suite des derniers événements de l'Empire. On ne subit pas impunément un siége comme celui qu'elle a subi; on voulait la victoire, on n'a eu que des souffrances. Je considère la ville de Paris comme étant dans un état de maladie le 8 février. Il est impossible de se rendre compte de ce que peut être la situation d'un peuple quand on prend pour exemple cette période qui précède la chute de l'Empire et qui va jusqu'au moment où nous sommes.

**M. le Président.** — La Commission désire savoir quelle a été la participation de l'Empire à la formation de l'Internationale.

**M. Tolain.** — Aucune.

**M. le Président.** — On vous a accusé d'avoir eu des relations avec le prince Napoléon pour obtenir des fonds, à l'aide desquels vous deviez vous rendre à l'exposition de Londres. Quelle a été la part du Gouvernement impérial dans la subvention qui vous a été donnée?

**M. Tolain.** — Aucune, absolument aucune, ni financièrement, ni autrement. Le Gouvernement impérial n'a rien su, rien fait, n'a fourni aucun argent pour la formation de l'Internationale. Je donne la chose comme absolument certaine, personne ne pourra dire le contraire.

**M. le Président.** — Vous avez dit qu'une somme de 50,000 francs vous avait été donnée, partie par la ville de Paris, partie par le ministère de commerce.

**M. Tolain.** — Oui, pour payer le voyage à Londres d'ouvriers élus par le suffrage universel dans toutes les professions pour aller étudier l'industrie.

**M. le Président.**—Est-il vrai que vous ayez fait des démarches auprès du prince Napoléon?

**M. Tolain.**—Un groupe d'ouvriers a adressé au prince Napoléon une demande en lui disant : « à la dernière exposition de Londres, les ouvriers sont partis, nommés par les patrons pour étudier les progrès de l'industrie, nous demandons à les désigner nous-mêmes par le suffrage universel.»

Le prince a appelé immédiatement les signataires de la demande, j'en étais un. Il a demandé comment nous comprenions que la chose pouvait se faire; nous lui avons donné des explications et il nous a dit : « constituez-vous pour faire des élections, je vais m'adresser au ministère de l'agriculture et à la ville de Paris pour savoir quelle est la somme qu'on pourra mettre à votre disposition.»

Quelque temps après, il nous a dit que le ministère de l'agriculture donnait 20,000 francs et la ville de Paris 20,000 francs. J'ai été toucher les 40,000 francs destinés à payer le voyage des délégués; je les ai déposés au comptoir d'escompte.

Nous avons appelé les ouvriers à constituer le comité électoral. Ce comité envoyait la liste des candidats; l'élection a été faite au scrutin comme quand on nomme les députés. Une souscription a eu lieu aussi dans les ateliers, elle s'est montée à 13,000 francs. On donnait aux élus un billet d'aller et retour, on payait leur séjour à Londres, leur entrée, et une indemnité au retour pour que la famille ne manquât de rien pendant leur absence. Ils devaient déposer un rapport; il a été déposé et publié.

Au moment où les délégués étaient en route, une discussion sur une question d'administration s'est élevée entre les membres de la Commission ouvrière composée de 11 personnes. Le président a été porter le débat devant la Commission impériale qui n'avait rien à y voir.

A la suite de cela, il y a eu scission dans la Commission; plusieurs membres ont donné leur démission; j'étais secrétaire, et en présence de l'intervention de la Commission impériale, qui prétendait résoudre une question d'administration, j'ai donné ma démission.

Le président, et ceux qui sont restés, ont recueilli les rapports des ouvriers et les ont fait publier. La délégation est entrée dans cette voie; et l'Empire a cherché à entraîner les ouvrières du côté de l'avenue Dauménil; l'ancien président de la délégation ouvrière a été nommé président de la société, mais moi personnellement, pendant les délégations ouvrières, j'ai vu deux fois le prince Napoléon comme président du comité : une fois, quand on nous a dit de nous constituer, et une autre fois quand il a demandé quel était le résultat. Je lui ai porté le tableau des élus. Voilà les deux seules fois où j'ai vu le prince Napoléon et jamais depuis.

**M. Méplain.** — Quels sont les griefs de la classe ouvrière contre l'Empire qui ont fait dévier les discussions?

**M. Tolain.** — Le premier de tous est qu'elle est républicaine.

**M. Méplain.** — Cela confirme ce que disait M. le Président, que les ouvriers s'occupent de politique.

**M. Tolain.** — Ils ont tort de faire de la politique quand ils mettent à l'ordre du jour une question sociale, mais ce n'est pas moi qui leur reprocherai d'être républicains.

**M. Méplain.**— Soit, mais quand vous aurez des réunions, la politique toujours l'emportera.

**M. Tolain.** — Il s'est passé sous l'Empire des faits qui avaient amené des haines!

**M. le Président.** — L'Empire est tombé, les haines lui ont survécu.

(Séances des 2 et 7 août 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. FRIBOURG

**M. le Président.** — Monsieur, vous avez publié dans le *Soir* des articles intéressants sur l'Internationale, la Commission a désiré vous entendre.

Voudriez-vous nous donner quelques renseignements sur cette association?

**M. Fribourg.** — Les articles que j'ai publiés sur l'Internationale ont été réunis en un volume. Je regrette qu'un retard de l'imprimeur ne me permette pas d'en déposer quelques exemplaires sur votre bureau. J'y ai réuni tout ce que je connais de documents intéressants. J'appelle votre attention sur le passage relatif à l'immixtion des étudiants et des bourgeois politiques dans l'Internationale.

C'est à partir du moment du congrès de Berne que les communistes, repoussés du parti républicain bourgeois, se sont jetés dans l'Internationale.

Nous voulions l'avénement du socialisme; nous ne voulions pas de révolution par les armes, mais par les idées; nous disions. « vous ne verserez pas une goutte de sang. » Mais on a fait des hommes politiques des membres de l'Internationale en les poursuivant, en les mettant en prison. L'Internationale a cherché alors son point d'appui dans les violents. Quelques-unes des personnes qui sont actuellement au pouvoir, ont repoussé, et M. Jules Favre notamment a repoussé formellement, et d'une façon très nette, toute alliance avec la bourgeoisie. L'opposition de gauche qu'il représentait et le groupe d'ouvriers socialistes républicains par la voie pacifique, ont repoussé toute alliance, tout compromis; et j'affirme la réponse de M. J. Favre, c'est à moi qu'il l'a faite; il nous a dit : « Messieurs les ouvriers, vous seuls avez fait l'Empire, à vous seuls de le défaire. » — C'est la réponse de M. Jules Favre. C'était le 4 novembre 1867, deux heures après l'occupation de Rome par les troupes françaises et le soir de la manifestation du boulevard Bonne-Nouvelle.

Devant ce parti pris, nous avons dû laisser faire et ceux qui n'étaient pas partisans des mesures violentes se sont retirés. Une société d'étude est devenue une société de guerre.

**M. Vacherot.**— Pourriez-vous nous donner une explication sur la manière dont vous comprenez le rôle de M. Jules Favre. Je ne vois pas bien sa pensée quand il disait : Messieurs les ouvriers, vous avez fait l'Empire, c'est à vous de le défaire. Vous nous dites qu'en même temps M. Jules Favre repoussait toutes relations entre l'Internationale et l'opposition dont il était le chef.

**M. Fribourg.** — A la suite du congrès de Lausanne, pendant que l'Internationale tenait son congrès en 1867, la Ligue de la paix et de la liberté se fondait à Genève.

Pendant les préparatifs, la Ligue de la paix et de la liberté envoie une dépêche au congrès de Lausanne, demandant l'adhésion des Délégués à la ligue de la paix et de la liberté. Après réflexion, cette adhésion est accordée. A mon sens, c'était une faute de la part de l'Internationale, mais le fait existait, l'Internationale avait cru devoir s'affilier à une société qui comptait parmi elle des exilés et des opposants de Paris, M. Jules Favre et autres. On se rend à Genève, M. Chaudey y assistait. Nous prenons parti personnellement. La Ligue de la paix et de la liberté à Genève, s'adresse à nous et nous demande si nous sommes disposés à faire une déclaration formelle que nous considérons la question poli-

tique liée à la question sociale. Nous savions dès la veille que si nous votions la résolution, nous serions jetés dans le lac. M. Paz avait fait à ce moment l'éloge du régime impérial; c'est à la suite de cela qu'on voulait nous obliger à voter.

Nous avons convoqué tous les membres de l'Internationale de Genève et des environs, l'Internationale allemande et tous les délégués qui pouvaient venir à notre aide.

Le lendemain, quand on a passé au vote, nous avons vu 1200 mains en l'air. C'étaient les mains des *fazistes* qui ne voulaient pas nous laisser voter.

La contre-épreuve se fait, nous sommes plus nombreux. Le fond de la salle était garni des sections génevoises, il y avait trois bataillons allemands amenés par M. Goy.

**M. le Président.**— Veuillez reprendre l'histoire de l'Internationale.

*Un membre.* — Je voudrais demander à M. Fribourg une définition.

M. Fribourg a dit que l'Internationale travaillait à l'avénement du socialisme. Pour moi, cela ne représente pas quelque chose de très-net, voudriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par ces mots?

**M. Fribourg.** — Le mot s'entend de lui-même. Nous avons toujours été à la remorque des hommes politiques. Nous étant aperçus que nous n'avions pas de bonheur, nous avions fondé une société d'étude, on aurait examiné ce qu'on aurait pu considérer comme étant la meilleure formule des sociétés, nous y aurions donné notre assentiment. Mais la formule n'était pas trouvée, il fallait étudier. Il y avait des communistes, des proudhoniens, des coopérateurs, des partisans des doctrines allemandes, il fallait faire la lumière dans ce chaos. Cela nous semblait à faire à l'heure présente.

**M. Delpit.** — La question n'est pas plus avancée.

**M. Fribourg.** — Elle aurait pu l'être. Quand les Français ont donné une formule d'étude, quand ils ont dit leur opinion, on fait un mémoire, on ne le laisse pas paraître, que voulez-vous?

A mon avis, n'y eût-il pas eu d'Internationale, après ce fait de s'être rendu à Sedan sans se faire tuer, la guerre civile n'en était pas moins fatale et inévitable. En 1789, il n'y avait pas les mêmes faits, il y a eu une guerre civile; de même en 1830; en 1848, il y a eu les journées de juin.

Nous étions fatalement amenés à voir après la révolution une contre-révolution. Il en sera ainsi tant que les révolutions se feront par surprise ou par force et qu'elles ne seront pas le résultat d'une révolution pacifique.

Le soir du 4 septembre, on n'avait pas installé le Gouvernement, que déjà les groupes se formaient et qu'on disait: «prenons garde au socialisme» et que les socialistes se disaient: «surveillons la réaction.» Prenez deux hommes pacifiques, n'ayant aucun motif de s'en vouloir, mettez-les face à face avec une canne et dites à chacun d'eux que celui qui est en face de lui est son ennemi, s'ils ne veulent pas causer ensemble, ils se donneront des coups de canne.

Il y a eu une autre cause : l'incapacité. Le gouvernement a été prévenu par tout le monde, par moi-même le 6 septembre, qu'il y avait dans Paris des gens qui n'avaient plus de moyens d'existence, qui se battaient comme des chiens. On lui demanda de mettre ces gens en avant, de les envoyer prendre une position. On répondit: « nous n'avons pas de fusils », et on trouva moyen de les amener dans le centre de Paris.

C'est aussi le fait du général Trochu, ramenant à Paris les gardes mobiles et les éléments nécessaires à l'insurrection.

Le 4 septembre, j'étais au camp de Saint-Maur. En arrivant, je trouvai le camp des mobiles en effervescence, ils criaient que cela ne pouvait pas aller comme cela, qu'ils étaient les maîtres de la situation.

On a laissé la garde nationale choisir ses chefs, c'est un principe mauvais au point de vue militaire. On a offert des grades à des hommes qui n'étaient pas militaires; moi-même on m'a sollicité pour que j'acceptasse le grade de capitaine: je n'avais jamais manié un fusil.

Beaucoup d'officiers n'ont accepté d'être chefs que pour être en possession d'un instrument politique. Quand on a voulu les lancer sur l'ennemi, ils ont dit : «l'ennemi est à l'intérieur, ceux qui vont au-dehors sont des lâches qui désertent la cause de la république.» Cela m'a été dit à moi-même quand on a appris que je voulais aller à l'ennemi du dehors plutôt que de surveiller au dedans.

Nous n'avons pas été très contents au dehors. On était à 250 mètres de l'ennemi; tous les soirs le colonel demandait l'autorisation de faire des reconnaissances, d'utiliser cette activité qu'on dépensait à se geler les pieds. Tous les jours, arrivait l'ordre formel de ne pas tirer un coup

de fusil. Nous sommes rentrés à Paris furieux de ne pas avoir brûlé une cartouche, désirant nous servir de cet outil dont nous ne nous étions pas servis. — C'est agaçant d'avoir une arme et de ne pas l'utiliser.

La garde nationale sédentaire n'était pas aux avant-postes, elle demandait à se battre, elle ne voyait pas même l'ennemi.

Nous sommes allés à Buzenval; je suis rentré à Paris dans une colère furieuse contre les généraux.

Notre bataillon devait attaquer la Malmaison; nous sommes arrivés quatre heures trop tard, nous sommes arrivés à dix heures un quart, et nous devions attaquer à six heures. Je voyais défiler les troupes prussiennes près d'Argenteuil. Je disais, « mais elles sont près du Mont-Valérien »! il y avait quinze batteries; elles n'ont pas tiré.

Le soir il y a eu une débandade. Le général Susbielle m'a vu à cinq heures et demie du soir cherchant à rallier un bataillon du 90e qui se débandait; j'ai voulu l'arrêter, le général m'a vu faire des efforts. Quand j'ai pu rejoindre ma compagnie, le général Susbielle qui fumait, a tourné sur ses talons et est rentré dans le château de Bois-Préau et a laissé là nos hommes.

Nous sommes allés nous battre jusqu'à onze heures du soir, nous sommes revenus furieux, jurant que nous nous vengerions de la façon dont on nous avait conduits. Beaucoup sont restés avec cette idée, pensant qu'on les avait envoyés là pour les faire tuer.

On donnait 30 sous à chaque homme aux avant-postes; c'était inutile, ils n'en avaient pas besoin.

L'Internationale n'est pour rien dans le 31 octobre, c'est le parti blanquiste qui a tout fait. Dans les mouvements populaires qui ont eu lieu, ce n'est pas l'Internationale qui a pris l'initiative.

On voulait ajouter au Gouvernement de la défense nationale des éléments nouveaux. Le Gouvernement a trouvé plus simple et moins grave d'accorder la nomination des municipalités, de promettre dans Paris la création de vingt pouvoirs locaux élus, quand lui ne l'était pas. De telle sorte qu'il y a eu vingt potentats escortés d'officiers à leurs ordres; il y a eu gâchis, gaspillage, mécontentement. Dans certains arrondissements, les magistrats municipaux n'étaient pas étrangers à ces gaspillages.

On donnait des ordres, ils n'étaient pas exécutés. On a pris l'habitude de boire plus qu'il ne fallait.

Est arrivée l'entrée des Prussiens, puis l'affaire des canons. Dans le 14e arrondissement, nous nous sommes opposés à ce qu'on sonnât le tocsin, nous avons dit: « si les Prussiens viennent, nous les recevrons », et jusqu'à trois heures du matin, nous avons tenu tête aux furieux qui voulaient faire ce qu'on faisait partout dans Paris.

Au lieu d'enlever les canons le 12 mars, on a laissé le temps de faire des terrassements et des retranchements. Au lieu d'enlever le pouvoir à Henry, qui se l'était donné à lui-même, on l'a laissé si longtemps que cela a donné du courage à tout son monde.

Au 14e arrondissement, on a proposé directement à M. Ferry d'enlever, avec cinquante hommes de ligne, non-seulement le secteur du 14e arrondissement, mais tous les officiers qui s'y rattachaient, et cela en une demi-heure. On n'a pas tenu compte de l'avis.

Survint le 18 mars. Le matin même, il y avait eu des pourparlers avec les détenteurs des canons. Le Comité central s'était fondé, voici pourquoi? On avait refusé la solde des officiers. Les officiers avaient reçu un mois d'entrée en campagne. A la suite de l'armistice on a prétendu que ce mois serait imputé sur les appointements les officiers se sont réunis, ils ont réclamé la somme due. Voilà le noyau du Comité central constitué. Les gardes nationaux ont nommé, en dehors de leurs officiers, des délégués, et quand on a eu besoin de commander les compagnies fidèles, pour tenir tête aux autres, les officiers ont laissé le sabre au fourreau, et se sont désintéressés de la question. On avait envoyé des délégués civils dans les compagnies.

Telles sont les causes de l'insurrection du 18 mars.

Si je regarde l'Internationale, il y a un moyen bien simple de voir la part qu'elle a prise à l'insurrection.

Il y avait 60 membres de la Commune, il y en a eu 18 appartenant à l'Internationale. Il y avait dans la Commune des ennemis mortels de l'Internationale.

**M. le Président.** — Comprenez-vous les étrangers?

**M. Fribourg.** — Oui, tous ceux qui ont figuré dans la Commune. Je compte même Vésinier, quoique nous l'ayons fait chasser, je ne veux pas le renier.

Il y avait, dis-je, des ennemis de l'Interna-

tionale Raoul Rigault, Delescluze, Cournet. Il y en avait 14 tellement ennemis qu'il n'y a qu'à lire leurs lettres sur l'Internationale pour en être convaincus. Ils disaient que nous étions des mouchards, des coquins, bons à tuer; et nous nous quittions en nous disant : « prenez garde, parce que le premier qui sera le plus fort se débarrassera de l'autre. »

Nous avions un ennemi commun, c'était l'Empire, nous étions convenus de faire des efforts ensemble pour le renverser; mais il était entendu que la dernière cartouche ne serait pas utilisée contre l'Empire, qu'elle serait employé à empêcher les blanquistes d'arriver.

Il y avait donc 14 membres ennemis jurés de l'Internationale.

Je dois vous mettre en garde contre une erreur qui a été commise. On a dit que Delescluze faisait partie de l'Internationale. Quelqu'un a écrit à ce sujet. A cette époque Delescluze écrivait de Roubaix à Chemalé contre nous.

Celui qui a fait la brochure contre laquelle je réclame, a confondu Delescluze avec Pierre Lecluse qui habite Roubaix et qui est de l'Internationale. Il a tiré de là des conséquences qui ne sont pas justes.

Il y a eu plus tard des membres qui sont venus dans l'Internationale ; ainsi Léo Meillet, n'est entré qu'après les procès. Ils ont vu là une force qui pouvait servir à leur dessein de renverser l'Empire et faciliter leur avénement au pouvoir.

Dans les réunions publiques, nous étions si peu amis qu'en 1869, à la veille des élections, Tolain, Chemalé et moi, nous ne pouvions pas paraître à la tribune sans voir toutes les figures devenir menaçantes; il nous a fallu quatre mois, à Belleville, pour conquérir le droit de parler à la tribune en y allant trois fois par semaine pour parler contre Millière, Ranvier et autres, qui demandaient à nous mettre dans le même sac que le Gouvernement qu'ils poursuivaient.

C'était le parti blanquiste, le parti autoritaire qui y dominait.

Le 4 septembre, j'étais à la place de la Concorde, je connais tout le personnel, j'ai rencontré cinq personnes appartenant à l'Internationale, j'en ai rencontré beaucoup plus appartenant au groupe du passage Raoul.

Ce groupe s'était formé sous le patronage de Frédéric Lévy, le maire qui avait une salle dans laquelle il laissait dire tout ce qu'on voulait, quand il ne voulait pas parler lui-même.

Il y avait beaucoup de membres de ce groupe; j'ai remarqué Boulanger, Jacques Durand qui étaient membres de la Commune; ils n'étaient pas de l'Internationale, ils étaient membres d'une société pour l'extinction du paupérisme sous le patronage de l'Empereur. Ils avaient demandé M. de Persigny comme intermédiaire entre l'Empire et les masses populaires. Pierre Boulanger est mécanicien rue Saint-Pierre-Montmartre, Jacques Durand est coupeur de chaussures.

**M. le Président.** — Ils avaient décidé, avant le 4 septembre, le mouvement?

**M. Fribourg.** — Non, ce ne sont pas eux qui ont conduit l'affaire. Le 4 septembre, il y avait un rendez-vous sur la place de la Concorde, on s'était dit : « il y en a assez, nous ne pouvons plus supporter cela. »

Je suis arrivé à Paris vers le 20 août. J'étais en Suisse, et apprenant qu'on appelait tous les hommes valides, et ne tenant pas compte de la forme du Gouvernement à cette époque, cela m'était égal en face des Prussiens. Je suis revenu à Paris me mettre dans la garde nationale.

Nous n'avions pas confiance dans ceux qui pouvaient prendre le gouvernement à la suite de l'Empire; nous savions que c'était la gauche qui le prendrait; nous connaissions personnellement tous les membres de la gauche à peu près. Les membres du Gouvernement de la Défense nationale appartenaient au Gouvernement de 1848 et s'il y avait quelque chose à Paris qui fût antipopulaire, c'était les gens de 1848, on n'en voulait à aucun prix.

*Un membre.* — Pourquoi étaient-ils antipathiques à Paris?

**M. Fribourg.** — Paris est extrêmement travaillé par la question sociale; à un moment ou à un autre cela viendra. Il arriva que ces Messieurs du gouvernement de 1848 étaient nettement contre l'idée socialiste; ce n'était pas la première fois que M. Jules Favre faisait des déclarations en ce sens; M. Picard avait dit qu'il ne comprenait pas le socialisme.

Nous sommes à une époque où beaucoup de personnes croient avoir répondu quand elles disent : « les questions sociales, qu'est-ce que c'est que cela? » Je comprends qu'on examine et qu'on dise : « il y a, ou il n'y a pas de questions sociales. » Tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de donner satisfaction à ces idées, on aura des révolutions périodiques et des contre-révolutions

qui ont le même résultat, parce que toujours l'insurrection sera vaincue, c'est fatal.

Quand le 18 mars a commencé, j'étais à Paris. J'ai demandé : « quel est le pouvoir? » On m'a dit les noms, et le 19 mars, je prenais le bateau pour gagner Charenton et je sortais de Paris, parce que comme je connaissais le personnel, leurs théories, leurs idées, je savais qu'ils ne pourraient rien faire: ce sont des violents; c'étaient des maîtres à la place d'un maître, ils l'ont prouvé : ils criaient contre l'assassinat et ils ont fusillé les otages; ils ont assassiné les généraux Clément Thomas et Lecomte.

S'il y a quelqu'un qui ait contribué à la fondation de l'Internationale, en dehors de M. Tolain, on peut dire que c'est moi.

**M. le Président.** — Vous dites que l'Internationale n'a pas pris part au mouvement du 4 septembre, qu'elle n'a pris qu'une faible part au mouvement du 18 mars et que vous condamnez la conduite des membres de l'Internationale qui sont devenus membres de la Commune.

**M. Fribourg.** — Je ne sais ce qui va sortir des jugements. Il se peut que je me trompe, que parmi les dix ou douze mille individus que l'on a à juger, il se trouve une majorité de membres de l'Internationale. Dans ce cas, j'avouerai que je n'ai rien compris au mouvement.

Seulement qu'il me soit permis de faire observer qu'il y avait très-peu de membres de l'Internationale parmi les fonctionnaires de la Commune; qu'ils étaient en minorité à la Commune; qu'on n'a pas encore trouvé un décret signé de l'un d'eux ordonnant un de ces actes que tous nous qualifions de crimes; que les mesures violentes ont été prises en dehors de leur participation, et que par conséquent il faut supposer que les blanquistes étaient plus puissants qu'eux.

A Marseille, sur quatorze condamnés, il n'y en a pas un qui soit de l'Internationale. Et on avait pourtant tellement besoin de trouver quelqu'un qui en fît partie, que le substitut qui s'appelle, je crois, M. de Villeneuve, a dit en parlant de Chavat: « Chavat est un homme dangereux. »

Président ou assesseur dans des clubs ou dans des sociétés peu recommandables, Chavat appartient de près ou de loin à l'Internationale par lui-même ou par ses accointances.

Voilà ce que le substitut, M. de Villeneuve, dans la séance du conseil de guerre a été obligé d'aller chercher pour trouver une ramification quelconque avec l'Internationale dans la personne d'un des accusés. A Limoges, même résultat. J'attends maintenant les décisions du conseil de guerre, pour me prononcer d'une façon complète.

**M. le Président.** — Vous ne pouvez pas vous porter garant de ce qu'ont fait ou n'ont pas fait les membres de l'Internationale. Vous avez appartenu à l'Internationale quand elle était une société s'occupant exclusivement de questions d'études, depuis qu'elle est devenue une société politique, vous avez cessé de lui appartenir.

**M. Fribourg.** — Je n'en fais plus partie depuis cette époque.

**M le Président.**—Or, il est certain que depuis cette époque, depuis qu'elle est entrée en relation avec les Blanquistes, avec ceux que vous appelez les révolutionnaires violents, la société a participé aux actes commis par ceux-ci. Je veux vous demander si vous savez quelles sont les ramifications de l'Internationale en province; quelle est sa puissance; si elle a un grand nombre d'affiliés, et comment elle est constituée.

**M. Fribourg.** — Autrefois, elle était constituée sur le même plan qu'à Paris. — Quatre ou cinq hommes de bonne volonté se mettaient ensemble. — Je n'ai pas besoin de dire comment les choses se passent. — On dit que l'on est cent, quand on est vingt-deux, et puis peu à peu les cent arrivent. C'est ainsi que nous avons commencé, nous étions vingt-deux ou vingt-cinq quand les journaux disaient que nous étions des milliers. Maintenant depuis que l'Internationale a été poursuivie, l'association a pris particulièrement la forme de sociétés ouvrières, et c'est par une adhésion collective envoyée au Conseil central que les comités des sociétés ouvrières se sont réunis à elle. Il doit encore en être de même maintenant. On doit prendre les formes qui se rapprochent le plus de celle-là. — Les sociétés de crédit mutuel, de sociétés économiques, puis les bureaux envoient leurs adhésions.

Mais il ne faut pas croire que ces adhésions procurent des ressources pécuniaires considérables à la société. Les choses se passent absolument en France comme en Angleterre, où les sociétés adhérant ainsi collectivement, ne versaient dans la caisse de l'Internationale que les sommes les plus minimes, les membres prétendant que lorsqu'ils avaient effectué leurs versements à la société particulière, ils n'avaient pas besoin de verser à d'autres. Ainsi, les charpentiers anglais, qui sont au nombre de 16 à 18,000, payaient une cotisation de 1 fr. 25 cent. par an.

C'est ainsi que les choses doivent encore se passer.

**M. le Président.** — Vous nous avez dit tout à l'heure que lorsqu'on était vingt-deux on faisait croire qu'on était des centaines ; la société Internationale que vous dites avoir eu, à l'origine, un but essentiellement moral, usait-elle de ce moyen?

**M. Fribourg.** — Non elle n'en usait pas, mais elle faisait ceci que vous ne pouvez lui reprocher, je pense. Lorsque nous avons ouvert à Paris le bureau de l'Internationale, nous avons fait imprimer vingt mille exemplaires des statuts. Nous en avons envoyé au préfet de police avec une lettre indiquant l'ouverture du bureau.

Nous agissions au grand jour. — On n'a pas fait attention à nous — les lettres nous arrivaient de province,— on ne nous inquiétait pas. — Mais lorsque nous sommes allés faire la conférence de Londres, à notre retour quelques journaux en ont parlé. Nous étions alors 500 à Paris, – nous n'étions pas 600 encore, lors du congrès de Genève. — En un an nous n'avions fait aucun progrès. Nous revenons de Genève ; immédiatement les journaux, que nous avions froissé dans leurs convictions sur certains points, se mettent à crier contre nous, quelques-uns nous dénoncent directement au pouvoir, et pour donner plus de poids à leur dénonciation, au lieu de dire nous sommes 500 personnes dans Paris, ce qui est un grain de millet, ils disent : La société compte déjà des adhérents par milliers. —L'année prochaine ce sera par millions.—Nous n'avions pas le sou, nous étions obligés de faire les frais de notre voyage à Genève avec cent vingt francs, sur lesquels il fallait payer nos frais de transport et vivre huit jours à Genève. — Nous revenons, on nous apprend que nous avons des caisses admirablement garnies. —Ce n'était pas nous qui le disions; c'étaient nos ennemis, qui voulaient ainsi donner plus d'importance aux accusations dirigées contre nous.

Nous avons laissé dire. Dans aucun acte public nous n'avons accusé de chiffres autres que les chiffres vrais; et je vois qu'à Lausanne, l'année suivante en 1867 le représentant du bureau de Paris, disait en plein congrès, que la société comprenait 600 membres et qu'elle devait 450 francs. Ainsi rien de caché, seulement cela n'empêchait pas, la même année, certains journaux de répéter que nous étions dix fois plus nombreux que l'année précédente; nous avons laissé dire.

C'est ainsi qu'on a fait de l'Internationale un monstre à mille bras. Quand quelqu'un avait l'audace de dire que l'expédition de Rome ne lui convenait pas, on disait : C'est un membre de l'Internationale ! et ceux dont on disait cela, s'apercevant qu'on leur donnait ainsi une certaine influence sur leur entourage, laissaient dire. C'est le fait d'Assi que je vous signale. Assi n'était pas du tout de l'Internationale, il n'en a été qu'après le procès de 1870. Assi ne s'est affilié à l'Internationale qu'après les condamnations prononcées, mais il laissait croire au Creusot que le fait était vrai, parceque cela lui donnait de l'influence sur les ouvriers. Il avait avec lui Malon, qui était correspondant de la *Marseillaise* et qui, lui, faisait partie de l'Internationale, et Jean Laroque qui en était également. Il laissait croire aux partisans de M. Schneider que c'était Laroque qui était son conseiller, et aux ouvriers que c'était Malon.

**M. le Président.** — Ainsi, d'après vous, l'Internationale a été très-longtemps composée d'un petit nombre de membres?

**M. Fribourg.**—Elle est devenue très-importante par suite des procès que lui a faits l'Empire.

**M. le Président.** — Combien l'Internationale a-t-elle compté d'adhérents à partir de cette époque, en 1870 par exemple ?

**M. Fribourg.** — Environ 200,000 pour la France, répartis dans différents groupes.

Cela vous paraîtra peu, mais à moi cela me parait énorme.

*Un membre.* — Nous sommes parfaitement de votre avis.

**M. le Président.** — Et à l'étranger ?

**M. Fribourg.** — A l'étranger, le chiffre me parait très-difficile à indiquer d'une manière exacte. Pour vous donner une idée des subterfuges dont on use en pareille matière, je vous signalerai le fait de l'Autriche. L'Autriche s'est fait représenter pour la première fois au congrès de Bâle. Ce délégué venait, disait-il, au nom des sociétés ouvrières d'Autriche, en réalité, il n'était que le délégué d'un petit groupe, et quand on lui a demandé combien: êtes-vous? il a dû répondre : nous sommes une douzaine, mais nous avons de l'influence sur cent mille individus.

C'est l'histoire encore de l'Angleterre. Les adhérents à l'Internationale ont toujours été moins nombreux en Angleterre qu'en France.

**M. le Président.** — Ne quittons pas la France qui nous intéresse plus que l'Angleterre,

**M. Fribourg.** — Vous verrez d'ici Messieurs, que la question n'est plus en France.

**M. le Président.** — Vous dites que l'Internationale avait 200,000 adhérents environ au commencement de 1870. Savez-vous quels renforts lui a apportés l'insurrection du 18 mars ainsi que les événements qui se sont écoulés depuis. Combien peut-il y avoir aujourd'hui d'affiliés à l'Internationale ?

**M. Fribourg.** — Ce serait très-difficile à établir.

**M. le Président.** — Aujourd'hui, toutes les sectes révolutionnaires, les Blanquistes, les Jacobins se sont réunis à l'Internationale.

C'est un drapeau que tout le monde porte ? Vous ne connaissez pas l'effectif de cette armée ?

**M. Fribourg.** — Depuis la fondation de la république, le 4 septembre, dans les réunions publiques, il était perpétuellement question de l'Internationale ; il se trouvait qu'à la fin des séances tout le monde en était ; on adhérait en masse et publiquement. Aujourd'hui, on poursuit l'Internationale et on en fait, à tort ou à raison, je ne veux pas l'examiner, le bouc émissaire de tout ce qui s'est passé. Maintenant tous ceux qui approuvent peu ou beaucoup les actes accomplis par le parti révolutionnaire depuis le 4 septembre sont de l'Internationale, et elle n'a jamais été plus nombreuse, elle n'a jamais eu autant d'adhérents, au moins moraux qu'à l'heure actuelle. Toutes les fois qu'un ouvrier n'est pas content, sans savoir ce que c'est que l'Internationale, sans même prendre la peine d'en lire les statuts, il s'y affilie. Il y avait 200,000 adhérents à la société au commencement de 1870, on me dirait qu'aujourd'hui ils sont 500,000, que je n'en serais pas surpris.

**M. le Président.** — Oui, mais ces 500,000 adhérents ont-ils fait ou feraient-ils adhésion explicite au conseil central de Londres ?

**M. Fribourg.** — Dans ce moment, non ; c'est une force à l'état latent. Si les évènements se produisent dans un sens libéral et viennent donner certaines garanties, on peut détacher facilement les neuf dixièmes de cette armée. Si au contraire on resserre les liens, si on tient à ne pas donner plus de liberté d'association, tenez pour certain que le jour où un mouvement populaire aura lieu, ce sera l'Internationale qui en prendra la direction ; et alors ce ne sera plus l'Internationale primitive, l'Internationale qui avait un programme, qui avait ou croyait avoir la science sociale, ce sera une Internationale agissant violemment sous l'empire des sentiments haineux et des mauvaises passions.

**M. le Président.** — Le parti révolutionnaire a donc pris le nom de l'Internationale et usurpé votre nom ?

**M. Fribourg** — Oui, M. le Président.

**M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia.** — Quelles sont les relations de Mazzini avec l'Internationale ?

**M. Fribourg.** — Elles sont nulles ou à peu près nulles ; je tiens à ce que les membres de la Commission veuillent bien retenir mon affirmation que jamais Mazzini n'a trempé dans l'Internationale.

**M. le Président.** — Un témoin nous a déclaré cependant que Mazzini était le fondateur de l'Internationale et qu'il l'avait quittée quand vous y êtes entré. C'était à l'année 1862 qu'on faisait remonter l'époque de la fondation de l'Internationale par Mazzini, et on nous a donné des détails sur son intervention

**M. Fribourg.** — Je vous dirai que j'ai vu plusieurs récits de la fondation de l'Internationale. J'en ai vu qui font naître l'Internationale dans le boudoir d'une femme d'esprit, et qui y affilient Nana-Saïb, Napoléon III, et tout le monde. Mais je m'en rapporte au témoignage de Mazzini lui-même. Le 1er août, Mazzini a publié dans la *Revue du Peuple* une lettre très-explicite, dans laquelle il blâme tout ce qu'a fait l'Internationale, et où il déclare par avance qu'il savait bien ce qu'il adviendrait de cette société qui n'admettait pas de Dieu, pas de propriété, pas d'autorité ; qu'à l'origine on lui avait fait des ouvertures, mais qu'il n'avait jamais voulu prêter son concours à cette société. L'article a été reproduit par le journal *Le Soir*, le 1er août.

*Un membre.* — Il l'a été par tous les journaux.

**M. le Président.** — Quelles sont les ressources de l'Internationale ?

**M. Fribourg.** — L'Internationale n'a pas de ressources en ce sens que les cotisations y sont excessivement faibles.

Voici comment son intervention, dans une grève qui s'est déclarée, peut amener des résultats considérables.

C'est la grève des bronziers qui a servi de modèle aux autres. Les bronziers avaient peu d'argent, et la grève allait échouer ; nous pre-

nous un parti. La grève était dans notre rôle, non comme organisateurs, mais comme auxiliaires disposés à venir en aide aux grévistes lorsque leur cause nous paraissait juste.

La grève des bronziers avait eu lieu parce que les patrons, Barbedienne et autres, ne voulaient pas accepter, dans leurs ateliers, des membres de la société de crédit mutuel du bronze, parce que ceux-ci, quand une question de salaire était soulevée, réclamaient un arbitrage; les salaires, dans l'industrie du bronze, varient selon le fini du travail et la matière de la pièce. Les patrons disaient : vous cesserez d'être de la société de crédit ou vous quitterez nos ateliers. Les ouvriers répondaient : « nous n'en étions pas tous, mais maintenant nous en sommes tous », et ils portaient à la chambre syndicale des patrons une déclaration d'adhésion collective à la société. La grève se déclara ; les grévistes étaient au nombre de quatre à cinq mille. Mais l'argent ne venait pas. Nous nous rendîmes à Londres avec les délégués du bronze. Nous allâmes, avec l'appui du conseil central de Londres, trouver les sociétés ouvrières anglaises, et nous pûmes envoyer quelques billets de mille francs à Paris. Cela produisit un effet énorme, on en exagéra l'importance et les fonds abondèrent.

Chaque fois qu'une grève a eu lieu, c'est ainsi que les choses se passèrent.

Pourtant, je vous ferai remarquer qu'à Genève, qu'à Bâle, qu'au Creuzot les grèves ont échoué; et cependant l'Internationale s'est mêlée à toutes ces grèves. Je n'examinerai pas la légitimité de celle du Creuzot; je la trouve légitime au point de vue de la solidarité, mais absolument mauvaise au point de vue économique. Si on avait eu de l'argent, on eût fondé au Creuzot une société de production pour faire concurrence à l'usine du Creuzot, mais on a été obligé d'y renoncer.

Nous n'avons jamais eu d'argent, et quand nous entendions parler des millions de l'Internationale, cela nous amusait beaucoup.

Sérailler faisait partie de l'Internationale de Londres; il est venu à Paris après les affaires *de mars,* et il a été obligé d'y venir à ses frais; il n'y avait pas d'argent pour payer son voyage.

Du reste, l'Internationale n'a pas besoin d'argent, elle ne donne pas de subsides, elle n'a pas de frais de locaux. Chaque section s'organise comme elle l'entend, loue elle-même son local; tous les frais sont localisés, et il n'y a pas de journal général de l'Internationale, parce que l'argent a toujours manqué pour en fonder un.

*Un membre.* — Il y en a un à Genève.

**M. Fribourg.** — Ce sont des journaux locaux.

*Un membre.* — Il y a à Genève la *République Universelle.*

**M. Fribourg.** — L'Internationale est étrangère à sa fondation ; ce sont des journalistes français qui ont créé ce journal.

*Un membre.* — Mais l'Internationale y est soutenue ?

**M. Fribourg.** — Peut-être le journal prête-t-il son appui à l'idée de l'Internationale; mais j'en doute.

*Un autre membre.* — Il y a le journal l'*Égalité* ?

**M. Fribourg.** — C'est encore un journal local. Il y en a ainsi 18 ou 20 en Europe, mais ce sont tous des journaux spéciaux, et qui ne sont ni créés, ni subventionnés par l'Internationale.

*Un membre.* — En Espagne, il y a la *Liberacio.*

**M. Fribourg.** — Lorsque le *Gaulois* a cru devoir dire que l'Internationale avait commencé à se développer depuis le 4 septembre en Espagne, je me suis bien gardé de répondre au *Gaulois.* Le *Gaulois* commettait une grosse erreur.

**M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia.** — Plusieurs ouvriers m'ont dit : Nous versons toutes les semaines une somme de........... à notre caisse.

**M. Fribourg.** — Oui, aux caisses locales! Mais vous savez ce que sont les ouvriers. Ils s'engagent volontiers à payer une cotisation. Cela leur semble tout simple. Le premier mois, ils la paient avec une exactitude merveilleuse ; le deuxième mois, cela va un peu moins bien ; mais le troisième, cela ne va plus du tout. A Paris, nous n'arrivions plus à toucher 25 sous par chaque adhérent, une fois que la société eut compté 1,200 membres. Nous avions un loyer de 1,200 francs, des frais d'impression, de délégation et nous ne pouvions joindre les deux bouts; à tel point — M. Jules Simon ne se rappellerait peut-être point ce fait — que nous avons dû faire un appel à tous nos adhérents, et qu'en qualité d'adhérent, M. Jules Simon m'a donné vingt francs.

**M. le Président.** — M. Jules Simon est donc membre de l'Internationale ?

**M. Fribourg.** — M. Jules Simon, de même que M. Henri Martin, de même que M. Chaudey et qu'un certain nombre de notabilités politiques et militaires, nous avaient envoyé leurs adhésions. Seulement beaucoup m'avaient demandé à ne pas être portés sur les listes de l'Internationale, recommandation à laquelle j'ai toujours obéi, de telle sorte que lorsqu'en 1867, le gouvernement impérial s'est saisi de toutes les pièces relatives à l'Internationale, et entre autres du registre des inscriptions, il a vu des pages toutes entières numérotées, les sommes versées en regard et pas de noms. M. Jules Simon, pas plus que M. Henri Martin, ne m'ayant demandé l'incognito, j'ai cru pouvoir citer leurs noms dans un travail que j'ai fait à ce sujet.

**M. le Président.** — Ils étaient adhérents et non pas membres de l'Internationale.

**M. Fribourg.** — Ils étaient membres de l'Internationale, et si je fais appel à mes souvenirs, je me rappellerais parfaitement que c'est le nº 606 qui a été remis à M. Jules Simon par moi-même.

*Un membre.* — Est-il radié ?

**M. Fribourg.** — Je n'en puis rien savoir, puisque je ne fais plus partie de l'Internationale. Quand j'ai quitté la société, il n'y avait pas de raisons pour que M. Jules Simon fût radié.

*Un membre.* — Vous ne savez pas si les raisons qui vous ont obligé à quitter l'Internationale n'ont pas forcé M. Jules Simon à en faire autant ?

**M. de Rainneville.** — On nous a dit ici qu'il y avait, au point de vue de la manière d'entendre la solution sociale, des différences très marquées entre la branche française et les branches étrangères. Comment est-il possible qu'une union s'établisse entre des hommes dont les doctrines sont aussi divergentes?

**M. Fribourg.** — C'est que la société n'a jamais été formée dans le but de l'action. Ainsi, à la conférence de Londres, nous nous sommes trouvés en face d'un homme, Karl Marx, qui avait publié un livre « *Le Capital,* » dans lequel il s'était donné pour tâche de combattre les idées Proudhonniennes, qui sont adoptées par la plus grande partie les nôtres;—nous savions bien par conséquent que nous n'étions pas d'accord. Mais nous nous sommes dit qu'au lieu de se battre entre soi et de s'accuser réciproquement, les différentes écoles socialistes feraient mieux d'étudier côte à côte les problèmes, et de venir exposer tous les ans leurs idées dans un congrès. Nous n'admettions pas même que les congrès eussent droit, en matière philosophique, de prendre des résolutions, et nous nous sommes opposés à ce qu'il en fût pris aucune relativement à la propriété. Ce n'est qu'à Bruxelles, où sur 100 membres il y avait 70 Belges et 20 Allemands qu'il a été pris une résolution sur la question de l'abolition de la propriété. Il y avait 10 Français qui ont voté contre; à Bâle, il y avait 4 Français. Ce sont MM. Langlois, Murat, Tolain, qui ont voté contre l'absorption de la propriété particulière dans la propriété collective. Tous les ouvriers allemands et belges se sont levés et ont voté oui, et je vous assure que moi, qui étais là comme spectateur, qui arrivais au congrès, j'ai trouvé qu'il fallait un certain courage aux 4 personnes que je viens de citer pour venir dire non.

*Un membre.* — On s'injuriait alors!

**M. Fribourg.** — Les choses se passaient comme dans toutes les réunions. Je vous demande pardon, Messieurs, mais j'ai assisté à plusieurs séances du Corps Législatif, et les choses ne s'y passent pas avec plus de modération.

*Un membre.* — Comprenant ainsi l'étude des questions sociales, ne trouviez-vous pas que la gauche était trop peu avancée pour votre opinion ? — Je parle de la gauche représentée par Jules Favre, Jules Simon et autres. M. Picard a dit non que les opinions sociales n'existent pas (elles existent pour tout homme politique) ; « mais le socialisme n'existe pas, du moins, nous ne voulons pas traiter avec lui. »

**M. Fribourg.** — Si les questions sociales onnt une formule, pourquoi iriez-vous dire à un homme : « Si vous me parlez des questions sociales, je suis, avec vous, mais si vous vous dites socialiste je suis contre vous. » Je n'examine pas quelles sont les opinions de la gauche. Je dis qu'il n'y en avait parmi eux qu'un seul, Jules Simon, qui dans ses livres avait étudié les questions sociales; pour moi c'est un socialiste d'une certaine école.

*Un membre.* — Vous voulez dire les questions ouvrières.

**M. Fribourg.** — Permettez, il y a là des malentendus perpétuels. — Tant qu'on affectera avec la même opiniâtreté de bannir du langage les mots de questions sociales, de socialisme, on créera dans la société des antago-

nismes, car le peuple, qui ne sait pas encore, ne comprend point toutes ces distinctions.

**M. de Rainneville.**—Ce n'est pas sur ce point que je cherche à m'éclairer. Ce que je voudrais savoir c'est si pour *l'Internationale* le mot socialisme signifie communisme.

**M. le Président.** — M. Fribourg vous a répondu très-nettement tout-à-l'heure.

**M. Fribourg.** — J'ajouterai ceci : nous appelons communistes, sans faire de distinction dans les écoles, toutes les écoles qui en appellent à une autorité quelconque pour s'implanter et faire des changements sociaux.

Nous appelons mutuellistes les écoles qui ne font appel qu'à la liberté légale, c'est-à-dire à la liberté dont tout le monde peut jouir dans une société. Nous croyons que le crédit mutuel est une vérité ; nous ne demandons pas que la loi impose à tout le monde l'obligation de le croire comme nous, mais nous demandons qu'on nous laisse l'autorisation d'établir des banques.

Quand c'est Jaclard, fils de bourgeois, qui dit à la tribune que la bourgeoisie n'a rien dans le ventre, et que c'est moi qui lui réponds, vous comprenez qu'on peut être socialiste sans vouloir la tête des gens, et qu'on peut-être un bourgeois sans avoir le sens commun en matière économique.

*Un membre.* —C'est évident.

**M. de Quinsonas.** — Quels rapports y avait-il entre Delescluze et *l'Internationale ;* car chez lui on a trouvé beaucoup de documents qui ont rapport à l'association ?

**M. Fribourg.** — Uniquement des rapports comme il en existait entre tous les journalistes et la société. Pendant longtemps, nous avons eu une publicité assez facile dans tous les journaux, puis certains d'entre eux, quand *l'Internationale* a été condamnée, nous ont refusé leurs colonnes.

M. Delescluze voyait surtout dans l'Internationale un instrument, un moyen d'action ; et il ne se gênait pas pour dire : « Qu'est-ce que cela me fait l'Internationale? du jour où nous serons les maîtres, nous la mâterons.» Seulement il était journaliste, et comme l'Internationale avait des adhérents qui lisaient le *Réveil,* il ménageait *l'Internationale.*

S'il y avait eu une caisse, comme nous étions tous tourmentés depuis deux ans du désir d'avoir un journal à nous, un journal Français, parisien même, et publié par des Parisiens, nous aurions réalisé ce désir. Mais nous ne l'avons jamais pu sous l'Empire, parce qu'il fallait un cautionnement ; pendant le siége, parce que la publication d'un journal coûtait alors énormément cher. — Et puis nous sommes individualistes et nous voulons avoir chacun notre petit journal. Tout ce que nous avons pu faire, c'est d'en publier un à Bruxelles, mais on ne fait pas un journal à Bruxelles pour Paris. Nous ne pouvons pas avoir encore de journal, à l'heure qu'il est, nous qui avons constamment combattu la Commune, nous ne pouvons à l'heure qu'il est trouver de quoi faire un journal dans lequel nous dirions : « L'Internationale est morte, n'en parlons plus, nous avons la République, nous avons la liberté de discuter chez nous ; faisons chez nous une sorte de grande enquête sociale dont les travaux seront publiés par le journal.»—Nous ne le pouvons pas aujourd'hui.

*Un membre.*—N'avez-vous pas dit, Monsieur, « La France n'est plus le pays dont l'Internationale s'occupe le plus? »

**M. Fribourg.** — Oui, je l'ai dit et j'ajoute : le pays le plus menacé, si on laisse à l'Internationale sa raison d'être, c'est l'Allemagne. L'Allemagne est le pays qui sera le plus vite dévoré par l'Internationale. Après l'Allemagne ce sera la Belgique ; après la Belgique, l'Angleterre. Vous pouvez compter sur ceci : L'Allemagne est en ce moment énormément travaillée par l'Internationale, et par l'Internationale dans sa forme violente et autoritaire, dans sa forme russo-allemande. Là, vous aurez tous les excès imaginables, commis tranquillement, mathématiquement ; ce ne sera pas comme ici où on a voulu incendier les bâtiments et où on s'y est si mal pris; soyez tranquille, les Allemands s'y prendront mieux. C'est en Allemagne qu'actuellement l'Internationale est la plus forte, en Allemagne et en Belgique. C'est là, qu'aussitôt le rapatriement des troupes allemandes effectué, vous allez voir recommencer la lutte. Vous allez voir Jacobi, séparé de son parti par le fait de la guerre, redevenir très-puissant. Et il sera bientôt dépassé par... et par... qui sont actuellement les deux chefs réels du mouvement ouvrier en Allemagne.

*Un membre.* — Les résolutions du congrès ont-elles une espèce de sanction pratique sur les membres de l'Internationale ?

**M. Fribourg.** — Aucune, au point de vue religieux. Je puis vous rappeler les déclarations faites à cet égard par l'Internationale. L'Internationale comptait dans son sein des Israélites, des Catholiques, des Protestants, devait y compter des Turcs, et beaucoup d'indifférents. Vous

comprenez quelle serait sa situation si elle s'avisait de dogmatiser. La doctrine de l'Internationale au Congrès de Genève est celle-ci : liberté pour chacun de faire et de croire ce qu'il veut, à la condition de ne pas imposer aux autres sa croyance personnelle dans les relations sociales.

**M. le Président.** — Liberté de conscience absolue. Les actes ne sont pas d'accord avec vos paroles.

*Un membre.* — On me disait qu'en Allemagne ce n'était pas la doctrine qui prévalait actuellement ?

**M. Fribourg.** — Oh ! dans ce moment-ci, je ne sais pas ce qui se passe. Je parle du congrès de Genève, et du congrès de Lausanne, où l'élément français était prédominant.

En ce moment, l'Internationale est complètement perdue en France, si on n'en fait pas une société de martyrs. Oh ! si on en fait une société de martyrs, c'est différent. Le jour où vous aurez créé une loi spéciale contre les membres de l'Internationale, et uniquement parce qu'on en sera membre, ce jour-là, vous aurez créé une Internationale armée, et elle se soulèvera. Ce jour-là, je serai encore un de ceux qui diront : « vous faites une sottise au point de vue de l'idée que vous croyez poursuivre », mais moi et les miens, nous serons impuissants.

**M. le Président.**—Mais l'Internationale n'est plus ce qu'elle était quand vous en faisiez partie ; elle est devenue une société révolutionnaire ?

**M. Fribourg.** — L'Internationale actuelle est le produit des événements plus ou moins singuliers du siége, de la situation morale, particulière où se sont trouvées les populations ; de l'alcoolisme, etc. — Dans ce moment-ci, c'est précisément parce qu'elle est poursuivie, qu'elle se recrute. Vous ne pouvez vous figurer ce que les articles de journaux, que je n'ai pas à nommer ici, lui font de prosélytes, — justement parce qu'on l'y charge de toutes les inepties du monde ; une foule de gens finissent par se dire : « pour qu'on attaque ainsi continuellement cette société, il faut qu'il y ait quelque chose là-dessous. »

Ainsi on arrive à forger des proclamations du Conseil central qui n'ont jamais existé. On les présente comme pièces historiques.

**M. le Président.** — Ayez donc la bonté de nous indiquer, comment au 18 mars, l'Internationale a été persécutée. D'après vous, c'est parce qu'elle aurait été victime de persécutions, qu'elle serait entrée dans le mouvement révolutionnaire.

**M. Fribourg.** — Je vais vous le dire. L'Internationale a été poursuivie en 1867 ; elle l'a été encore en juillet 1870. Et à ce moment-là, comme elle était une société poursuivie, elle devenait déjà une société révolutionnaire, au lieu de la société d'études qu'elle était auparavant. Le 4 septembre arriva. A-t-on abrogé une seule loi ? non. On est resté dans le *Statu quo*. Qu'est-il arrivé ? — C'est que rien n'étant fait en vue de la conciliation, on ne pouvait pas désarmer.

**M. le Président.** — Je crois, qu'il résulte de votre déposition que l'élément blanquiste ou révolutionnaire ne serait entré dans l'Internationale qu'après les procès.

**M. Fribourg.** — Parfaitement, et je vous dirais la date exacte de la fusion, c'est le mois de janvier 1869.

**M. le Président.** — Vous nous avez dit tout à l'heure aussi que l'alliance s'était faite entre l'Internationale et les membres du congrès de la paix, dans lequel se trouvait l'élément révolutionnaire bourgeois, où figuraient des hommes comme M. Naquet et M. Accolas, je crois ; d'un autre côté, vous nous avez dit que la scène finale du congrès de Genève, avait eu lieu, parce que l'élément ouvrier avait voulu empêcher cette alliance des ouvriers et des bourgeois. Tout cela est antérieur au procès. Comment accordez-vous vos deux déclarations ?

**M. Fribourg.** — Je vais vous le dire très-rapidement. On a conclu l'alliance en 1867, au congrès de Genève, après le congrès de Lausanne. L'alliance conclue, on vint à Paris, on prit part, à raison de cette alliance, à la manifestation en l'honneur de Baudin, au cimetière Montmartre, à celle du Boulevard Montmartre ; et en échange, le parti révolutionnaire bourgeois s'engagea à étudier les questions sociales. Le congrès de Bruxelles eut lieu. A Berne, la minorité de la Ligue de la paix et de la liberté, sentant qu'un nouvel élément avait pris le dessus de l'élément français, fit scission et se joignit, par un acte particulier, à l'association Internationale des travailleurs, telle qu'elle venait de se révéler à Bruxelles. Voilà, où en était, en janvier 1869, l'élément bourgeois violent ; le parti blanquiste ne trouvait plus d'issue, ni dans les Internationaux de Paris, ni dans la Ligue de la paix dont le siége était à Berne.

(Séance du 4 août 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. DUNOYER

**M. le Président.** — Vous avez, monsieur, publié, dans le journal le *Français*, divers articles relatifs à l'*Internationale*. La lecture de ces articles nous a donné le désir de vous entendre. Voulez-vous donner à la commission quelques renseignements sur l'organisation de cette association?

**M. Dunoyer.** — Je vous demanderai, Monsieur le Président, si mes indications doivent porter sur l'*Internationale* particulièrement, ou si j'ai à m'expliquer sur les causes de l'insurrection du 18 mars?

**M. le Président.** — Les deux questions se lient. L'*Internationale* a-t-elle joué un rôle important dans l'insurrection du 18 mars? Nous nous occupons de rechercher quelle influence a pu avoir, à Paris, dans les derniers événements, l'association qui a été l'objet de vos études.

Je vous prierai d'abréger les considérations relatives aux premières phases de l'existence de l'Internationale et aux divers congrès qui ont eu lieu, en 1868 et 1869, et de vous appesantir particulièrement sur les faits récents.

**M. Dunoyer.** — Si vous le permettez, Messieurs, je vous dirai d'abord quelques mots de l'organisation de l'Internationale, telle qu'elle est aujourd'hui constituée.

Chaque année, sauf l'année dernière, un congrès, composé de délégués élus par toutes les sections de l'association, se réunit dans une ville ou dans une autre; ce congrès élit lui-même des membres d'un comité, d'un conseil central ou général qui, jusqu'à présent, a résidé à Londres. Les statuts de l'association n'ont pas fixé d'une manière définitive le lieu où ce conseil siégerait constamment; en fait, c'est à Londres, jusqu'à présent, qu'il a siégé.

Le gouvernement de l'association toute entière est réellement entre les mains de ce conseil, lequel choisit, dans son sein, un certain nombre de membres qu'il investit des fonctions de secrétaires particuliers de correspondance; et il y a autant de secrétaires particuliers de correspondance qu'il y a d'états différents où se trouvent des membres affiliés à l'Association Internationale; par conséquent, il y a un secrétaire particulier de correspondance pour la France, un autre pour l'Allemagne, un autre pour l'Italie, etc., etc.

Dans chaque pays où des sections de l'Internationale existent, lorsque ces sections sont isolées, le conseil général invite les sections à élire un secrétaire spécial de correspondance. Le choix de ce secrétaire spécial est, non pas imposé, mais insinué à la section, et presque toujours c'est un émissaire du conseil général de Londres qui, ayant provoqué la formation de la section, ayant par conséquent acquis une certaine influence dans le milieu où s'est exercée sa propagande, c'est ordinairement, dis-je, cet agent qui est choisi comme secrétaire spécial.

Vous voyez, Messieurs, que le gouvernement de l'Internationale concentre tout. Aucune communication d'une section de l'Internationale avec le conseil général permanent de Londres ne peut avoir lieu que par le secrétaire spécial et particulier de correspondance.

Pour la France, comme pour l'Allemagne, toutes les affaires sont centralisées entre les mains d'un seul membre, secrétaire particulier de correspondance, qui réside à Londres.

Outre cela, il y a, à Londres, un secrétaire

général qui reçoit les correspondances de chacun des secrétaires particuliers; il y a un trésorier général, un président et un certain nombre de membres sans fonctions déterminées, mais qui siégent au conseil général et prennent part aux délibérations et aux votes de l'Assemblée.

Dans tous les pays où l'Internationale a aujourd'hui des adhérents, on remarque deux degrés différents de développement. Dans certaines grandes villes, il y a non seulement des sections de l'Internationale, mais il y a des groupes formés par la réunion d'un nombre plus ou moins considérable de sections. Ces groupes ont porté d'abord le nom d'*unions de sections;* et au fur et à mesure que l'organisation de l'Internationale a pris un caractère mieux déterminé, on les a appelés *fédérations de sections*. Ce nom de *fédération* n'est en usage que dans les pays qu'on peut appeler *latins*; ainsi, les fédérations n'existent qu'en France, en Espagne, dans une partie de la Belgique et dans la portion française de la Suisse.

Dans les pays de langues allemande et anglaise, nous ne trouvons pas de fédérations, pour ainsi dire, de l'Internationale; alors l'organisation paraît un peu différente. Cela tient à ce que, dans les pays anglo-saxons et allemands, avant que l'Internationale ne fût constituée, les associations ouvrières avaient pris déjà un développement considérable. L'Internationale s'est donc trouvée là en présence de groupes importants, ayant une existence propre, habitués à se gouverner eux-mêmes, et l'Internationale, ses chefs du moins, n'ont pas pu y imposer une règle absolument uniforme; mais on est arrivé au groupement successif et hiérarchique, dans les pays allemands et anglo-saxons, d'une autre manière.

En Angleterre, en Amérique, en Allemagne, toutes les sociétés ouvrières se sont constituées en *unions des métiers* et aussi en *unions territoriales*. En Angleterre, les unions de métiers se sont constituées d'abord par petites associations locales; les ouvriers d'un même métier, dans un village, dans une ville, se formaient en unions; ces unions locales se sont jointes les unes aux autres et ont fini par former des unions de comtés et même une union nationale. Il y a, en Angleterre, une union nationale des charpentiers, et des unions nationales d'autres corps de métiers.

Le même fait s'est produit en Amérique; mais là, on est allé plus loin encore. Les ouvriers américains ne se sont pas bornés à constituer des unions de métiers, mais une union nationale de tous les ouvriers appartenant à toutes les unions de métiers différents. En Amérique, il a suffi que les chefs, les grands meneurs de l'union nationale des travailleurs entrassent en relations intimes avec le conseil général de Londres, pour que le conseil directeur de l'Internationale arrivât rapidement à exercer une influence considérable sur cette association immense qui embrasse 800,000 ouvriers dans les États-unis.

Là, nous ne voyons donc pas de fédérations. Le mode de formation des groupes a été différent de ce qu'il est en France, en Espagne, en Belgique et dans la partie française de la Suisse.

Il est important de constater, que dans les pays allemands et anglo-saxons, les associations ouvrières conservent vis-à-vis de l'Internationale une indépendance beaucoup plus grande que dans les pays latins. Comme ces groupes avaient une existence propre, antérieure à l'Internationale, ils sont restés plus libres. Il serait plus difficile en Allemagne et en Angleterre de faire de l'Association Internationale un puissant instrument politique qu'en France.

Je reviens à la France, après ces quelques détails sur l'ensemble de l'organisation de l'Association Internationale.

En France, il existe des fédérations de sections à Paris, à Rouen, à Lyon, à Marseille. Il existe des sections dans un grand nombre de villes; mais jusqu'à présent il n'existe de fédérations que dans les villes que j'ai nommées.

Voici quelle était à peu près la situation de l'Association Internationale dans le milieu de l'année dernière.

En 1870, il n'y a pas eu de congrès; la guerre y a mis obstacle. Mais, dès les premiers jours qui ont suivi les événements du 4 septembre, on a la preuve que le Conseil général de Londres se mêlait très-activement à la politique en France, et qu'il suivait avec la plus grande attention le développement des événements. — Vous avez vu, peut-être, une lettre qui, — je crois par indiscrétion, — a été rendue publique; cette publicité m'ôte tout scrupule pour vous en parler. Cette lettre appartient, je pense, à un dossier qui a été composé pour l'instruction d'un procès à Lyon, procès qui n'est pas encore jugé. Si je ne me trompe, en voici

à peu près, sinon les termes, du moins l'esprit ; je dirai souvent même les termes de l'auteur de la lettre. Elle est adressée par le secrétaire particulier de la correspondance, membre du Conseil général de Londres, au secrétaire spécial de la correspondance de la section de Lyon. Elle commence ainsi :

« La politique impériale amène au pouvoir » les Favre et les Gambetta; rien n'est changé. » La bourgeoisie, affolée par son triomple, s'est » portée vers un gouvernement qu'elle conser- » vera pendant quelque temps. Il faut laisser » la vermine bourgeoise se faire illusion sur la » durée de sa victoire. Profiter des libertés qui » vont être accordées pour organiser le concert, » l'accord de tous les travailleurs, afin qu'ils » soient prêts pour le moment où l'impitoyable » guerre commencera. »

Ceci était adressé de Manchester à Lyon, le 6 septembre. — Du reste, la Commission pourra avoir communication de l'original même de cette lettre qui est signée « Eugène Dupont », secrétaire particulier de correspondance pour la France.

*Un membre.* — Elle n'a pas été publiée ?

**M. Dunoyer.** — Je ne l'ai pas vue publiée, quelques personnes m'ont dit : « Nous la connaissons; elle a paru dans des journaux. » Je le répète, la Commission est en droit de demander communication de cette pièce.

M. Eugène Dupont est parfaitement connu. Cette lettre indique bien que, dès ce moment, le Conseil général de Londres avait l'œil fixé sur les événements qui pouvaient s'accomplir en France.

Pour arriver de suite au 18 mars, je dois dire que, grâce à l'intervention de M. le Ministre de la justice, j'ai eu communication d'un certain nombre de documents judiciaires. L'examen des pièces produites pour le procès qui va commencer, ne m'a pas édifié suffisamment pour que je puisse fournir à la Commission des preuves relativement aux évènements du 18 mars et à ceux qui ont suivi. Je n'ai guère à présenter que des indications tirées de l'étude des documents que le Comité central et la Commune de Paris ont eux-mêmes publiés, et aussi de quelques pièces que j'ai eues entre les mains.

Il est assez difficile de saisir l'Association Internationale dans le mouvement insurrectionnel du 18 mars, et dans le Gouvernement communal, elle n'apparaît pas en nom ; il est assez remarquable même que dans le Comité central on ne voie figurer qu'un homme appartenant à l'Internationale, et ayant une notoriété considérable, c'est Varlin. — Les membres connus de l'Internationale, qui font partie de la Commune, sont en plus grand nombre. Ainsi, tous les membres de la *Commission du Travail et de l'Echange* étaient affiliés à l'Internationale. — J'ai là un tableau de la composition du Conseil communal. Dans la *Commission du Travail et de l'Echange*, on trouve d'abord Malon, membre de l'Internationale pour la section de Paris, qui représente la section collectiviste.

Cela, Messieurs, n'a pas une très-grande importance au point de vue de l'enquête que vous dirigez, il importe peu que l'Internationale ait été, au point de vue de la doctrine, divisée en de grands groupes ; les mutualistes et les collectivistes. Les mutualistes sont moins nombreux ; ils ont peut-être été les initiateurs ; aujourd'hui ils sont des hérétiques au sein de l'Association.

Puis, il y a Frankel, membre de l'Internationale, et membre du Conseil fédéral des sections parisiennes ; X... membre de...
Avrial, membre de la section du cercle des études sociales des sections de Paris ; Eugène Gérardin;

Je cite les plus connus.

Dans les autres commissions, il y a quelques membres de l'Association Internationale, mais ceux-là ont une notoriété moins grande. Ainsi, dans la Commission de l'enseignement, nous trouvons le nom de Demey.

Vous voyez, Messieurs, par les indications que j'ai données, qu'il y avait à Paris, et qu'il y a encore plusieurs groupes fédératifs. Il y a le *Conseil général des sections parisiennes* ; il y a la *chambre fédérale des sociétés* ouvrières, et un autre groupe qu'on appelle le groupe ou *conseil fédératif de...*

Cela tient à ce qu'à Paris, comme dans les grands centres, on peut voir que la formation des sections s'est faite suivant deux modes différents. Tantôt les sections sont des sociétés de métier, et tantôt elles sont des circonscriptions topographiques, embrassant tous les ouvriers affiliés à l'Association Internationale. Ainsi, les sections parisiennes qui ont un Conseil fédéral, sont, en général, formées des habitants des régions excentriques de Paris ; au contraire, la Chambre fédérale des sociétés ouvrières com-

prend des associations, des sociétés de métiers, sans distinction de domicile.

Je répète qu'on a de la peine à saisir l'Association Internationale agissant en son nom dans les événements qui ont préparé et suivi le 18 mars. Il faut seulement remarquer que, pour la première fois, dans l'histoire d'une insurrection, d'une tentative de révolution, depuis le commencement de ce siècle, nous voyons apparaître en France des idées qui, évidemment, sont tout à fait étrangères au courant d'idées révolutionnaires, telles qu'elles s'étaient manifestées, par exemple, en 1830 et en 1848, et dans les tentatives révolutionnaires qui ont eu lieu dans l'intervalle. Ici, c'est la fédération et l'autonomie communale. Cette idée d'une fédération des communes entre elles semble plutôt nous reporter au moyen âge, que nous replacer dans le milieu révolutionnaire, tel que nous sommes habitués à le connaître en France.

Quand on veut pénétrer le secret de cette énigme, il est évident, selon moi, qu'on ne peut en avoir l'explication qu'en remontant à l'Association Internationale. Cette Association avait une organisation toute prête dans laquelle le mot de *Commune* déguisait le mot de *Section*, et la fédération des communes n'était autre chose que la fédération des sections.

L'Internationale n'a pas seule dirigé le mouvement; je ne crois même pas qu'elle ait jamais eu la direction exclusive. Il eût été très-difficile de faire à Paris une révolution au nom des idées de l'Association Internationale toute seule. L'élément politique s'est donc juxtaposé à l'élément socialiste, tel que l'Internationale le représentait, et à côté de ces deux éléments, politique et socialiste purs, représentés par l'Internationale, il y avait une très-nombreuse bohême politique qui n'appartenait à aucun parti; cette cohue de journalistes, d'aventuriers, de condottieri qui a joué un rôle considérable dans l'insurrection de Paris.

Je vois, quant à moi, dans cette insurrection, trois éléments bien distincts; l'élément socialiste représenté par l'Internationale; l'élément politique révolutionnaire radical, plus ou moins socialiste, — je crois que ce dernier élément, appelé *jacobin*, n'était pas socialiste par ses tendances propres, mais il admettait le socialisme parce qu'il lui paraissait difficile de résister aux tendances d'une partie de la population parisienne, — et, à côté de ces deux éléments qui étaient sérieux, il y avait, comme je l'ai dit, les bohêmes politiques, les journalistes déclassés, les aventuriers de toute espèce qui ont trouvé là l'occasion de jouer un rôle qu'ils n'auraient jamais joué sous un Gouvernement régulier.

Il y a un point sur lequel je me permettrai d'appeler l'attention de la Commission, en la priant, puisqu'elle a des moyens d'information particuliers que je ne puis avoir, de vouloir bien faire tout ce qu'elle pourra pour l'éclairer. Il serait très-important de savoir comment s'est constitué le Comité central.

Le Comité central de la fédération parisienne de la garde nationale est évidemment l'auteur de l'insurrection du 18 mars; il est la seule force qui, après avoir eu véritablement la conscience du but qu'on voulait atteindre, a résisté à toutes les tentatives qu'on a pu faire pour la dissoudre; il a été jusqu'à la fin l'élément le plus persistant de la résistance, celui qui a montré le plus de résolution et d'énergie; il a toujours conservé une existence indépendante à côté du gouvernement de la Commune.

Ce Comité central, par son nom seul, pourrait porter à soupçonner qu'il est une création de l'Internationale. A cet égard, il ne m'est pas possible de rien affirmer; mais je soupçonne, — c'est une présomption, — que le Comité central a été fomenté par le gouvernement de l'Association Internationale. Son nom même et la manière dont il s'est constitué, les facilités que l'Internationale a données pour sa constitution, sont des indices graves.

Réfléchissez que toute la population masculine de Paris faisait partie de la garde nationale; que tous les membres de l'Internationale étaient compris dans les bataillons de la garde nationale; que dans la plus grande partie des bataillons, il y avait des membres de cette société, disséminés, mais ayant des centres de réunion, et se rassemblant dans leurs sections.

Ils avaient leurs délégués dans le Conseil directeur de la section; ils avaient des délégués de section dans le Conseil fédéral des sections parisiennes, dans la Chambre fédérale des sociétés ouvrières.

Avec cette association, qui préexistait au 18 mars, et même à la chute de l'Empire, rien de plus facile que d'arriver à créer, par voie de délégation, un Conseil central qui pouvait paraître l'expression des volontés de la garde nationale parisienne. Il suffisait, — j'ai eu à cet égard des renseignements, — que dans un ba-

taillon un certain nombre d'individus se réunissent, choisissent des délégués qui ne fussent pas les mêmes que dans d'autres bataillons, pour arriver à former un Comité central de la garde nationale. — Je sais que, dans un très-grand nombre de bataillons, la nomination des délégués au Comité central ne s'est pas faite autrement. Des gardes nationaux avaient l'habitude de se voir; ils paraissaient sympathiser; ils étaient une vingtaine dans un bataillon qu'on pouvait croire ami de l'ordre; ils arrivaient, par leur concert, à faire nommer des délégués. Il y avait des bataillons, comme ceux de Belleville et de Montmartre, qui, presque tout entiers, ou appartenaient à l'Association internationale, ou étaient dans un courant d'idées qui pouvait les rendre très-facilement accessibles aux suggestions, aux Conseils de l'Internationale. Dans beaucoup de bataillons, la nomination des délégués a eu lieu de cette façon; un petit nombre de gardes nationaux ont suffi pour les faire nommer, et il y avait beaucoup de bataillons où les membres de l'Association Internationale étaient en nombre considérable.

En présence de ces deux faits, la constitution antérieure et l'organisation de l'Internationale à Paris, et le mode d'élection des délégués, la supposition que je faisais que le Comité central a été formé par l'effet de suggestions émanées des Conseils fédéraux de l'Internationale établis à Paris, cette supposition acquiert un caractère de vraisemblance qu'on aurait tort de ne pas prendre en considération. Ce n'est évidemment qu'une supposition, mais elle a pour elle une grande chance de probabilité.

Ce qu'il faut constater aussi, c'est que les membres du Comité central sont presque tous complètement obscurs. C'est un procédé familier à l'Internationale; il n'y a que Varlin, membre de l'Association Internationale qui ait une notoriété considérable. Je le répète, c'est un procédé familier à cette Association que d'attacher très-peu d'importance au choix des délégués. Règle générale, en France, les délégations de l'Association Internationale, lorsqu'elles sont nombreuses, sont très-souvent composées d'hommes n'ayant aucune notoriété dans cette association.

C'est un principe de l'Internationale de recourir toujours au mandat impératif. Vous pourrez voir, dans un dossier que j'ai formé, au cabinet du Ministre de la Justice, et qui vous sera communiqué lorsque vous le demanderez, un nouveau projet de statuts pour la fédération des sections parisiennes, projet qui a été trouvé chez un membre de la Commune, M. Beslay; il est imprimé. Entre autres dispositions, on y voit que les sections pourront révoquer les membres du Conseil fédéral élus, pour le cas où cela leur plairait. La durée du mandat n'est plus déterminée; on est nommable et révocable à tout instant.

Avec un pareil système, la composition des conseils n'a pas une très grande importance; le choix de la majorité des membres n'en a pas davantage; il est même utile que le plus grand nombre des directeurs de comités soient des hommes de paille. La chose essentielle, c'est qu'il y ait là un ou deux hommes capables, dont le levain pourra faire monter la pâte; quant à la pâte, on la changera au gré des indications fournies par l'homme sérieux, solide, qui dirige toutes choses.

Tels sont, Messieurs, les renseignements que j'avais à vous fournir, toujours sous le bénéfice des réserves que j'ai faites, quant à la composition du Comité central.

Quelques-unes des déclarations émanées du Comité central, immédiatement après la révolution du 18 mars, ont un caractère qui, évidemment, montre qu'il est bien l'organe de l'insurrection socialiste, l'organe du prolétariat insurgé. Je puis, peut-être, vous fournir à cet égard quelques indications. Cependant je ne voudrais pas prolonger outre mesure les communications que je fais à la Commission.

**M. le Président.** — Veuillez continuer, Monsieur, elles nous intéressent beaucoup.

**M. Dunoyer.** — Je vous demanderai la permission de vous renvoyer, à ce propos, à la collection du *Journal Officiel*, et si la Commission désire m'entendre une seconde fois, je pourrais lui apporter cette collection, publiée à Paris pendant toute la durée du gouvernement communal, depuis le 18 mars. J'ai noté sur cet exemplaire tous les passages de nature à appeler la très sérieuse attention de la Commission. Il y a un assez grand nombre de pièces qui indiquent bien le caractère purement socialiste que le Comité central donnait à l'insurrection.

La lecture attentive du *Journal Officiel* est un des moyens les plus importants d'informations sur le 18 mars. — On voit dans ce même journal se produire les deux tendances du mouvement révolutionnaire, l'une essentiellement politique, l'autre essentiellement socialiste. Ainsi, tandis que

dans un article vous verrez qu'on revendique pour Paris le titre de capitale, et qu'on y traite assez légèrement la revendication de l'autonomie communale parisienne, — on voudrait que Paris ne se contentât pas d'être une grande commune, indifférente, pour ainsi dire, au reste de la France; — à côté de cela, on veut la revendication de l'autonomie parisienne, mais avec une tendance exclusivement socialiste.

Ces mots *autonomie communale*, *fédération communale*, avaient une signification précise dans la pensée de l'Association internationale. — Il me paraît remarquable que cette association ait eu l'idée de se servir du gouvernement municipal comme moyen de réalisation des doctrines socialistes. Il y a évidemment, dans le gouvernement de l'Internationale, des hommes qui sont extrêmement habiles; ce sont certainement des économistes; quelques-uns sont des hommes politiques distingués. Ce n'est pas une conception digne de mépris que celle qu'ils ont eue d'arriver à enfermer, pour ainsi dire, la classe bourgeoise et la classe ouvrière dans le cercle de la Commune. Il est évident, qu'avec le suffrage universel pour instrument, si la classe qui vit du revenu, du capital, et la classe qui vit surtout du travail, se trouvent enfermées, par la proclamation de l'autonomie communale, comme dans un champ clos, la classe capitaliste périt. Alors la réalisation du problème de l'Internationale, comme elle le conçoit, devient possible. Ces mots : *autonomie communale* ont donc une très grande valeur; ce n'est pas une réminiscence du moyen âge. — J'appelle, Messieurs, votre attention sur ce point.

Cette autre expression, *fédération de communes*, a aussi une portée très grande. L'Internationale sait très-bien qu'en France les paysans la détestent.

M. Eugène Dupont, dans une lettre remarquable, que j'ai publiée sans en indiquer l'auteur, et que vous trouverez dans le journal *le Français*, M. Eugène Dupont écrivait à un membre du Conseil fédéral, qu'en Angleterre, les chances pour le succès d'une entreprise révolutionnaire socialiste étaient d'autant plus grandes, qu'on pouvait agir à la fois sur le prolétariat urbain et sur le prolétariat rural. Il disait : « L'Angleterre est le seul pays du monde qui nous offre une réunion d'éléments aussi propres à être mis en œuvre. » — Il ajoutait, en propres termes : « L'Angleterre est le grand » levier de la révolution socialiste universelle. »

En effet, vous comprenez dans quelle situation terrible se trouve la classe des capitalistes en Angleterre, placée, qu'elle est, entre le prolétariat urbain d'une part, et le prolétariat rural d'autre part. Les grands propriétaires, en Angleterre, les possesseurs du capital incorporé au sol ou engagé dans les grandes entreprises industrielles, se trouvent pour ainsi dire en présence, d'un côté de ce prolétariat rural qui serait évidemment passif, en cas de lutte, parce qu'il n'a aucun intérêt à défendre leur cause, parce qu'il a même des raisons de voir avec une secrète satisfaction les progrès du prolétariat urbain; et d'un autre côté, le prolétariat urbain, lui-même, qui est fortement organisé dans les villes.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les raisons qui ont fait que jusqu'à présent la classe des propriétaires a maintenu sa prépondérance; mais le gouvernement anglais est placé dans une situation extrêmement grave. Ce fait de l'effacement de la politique d'Angleterre dans les événements européens est si considérable, qu'on ne peut le comprendre, que quand on reconnaît le véritable danger en face duquel se trouve la classe propriétaire en Angleterre. C'est parce qu'elle est dans cette situation périlleuse que l'Angleterre se trouve paralysée. Toute tentative d'étendre son action politique hors de son territoire serait dans une aventure qui pourrait appeler des complications économiques considérables dans le pays. Toute tentative de ce genre l'épouvante.

En France, l'Association Internationale comprenait que la situation était autre. Le prolétariat rural, en France, a été développé. Nous avons dans notre pays une classe nombreuse de paysans propriétaires intéressée à résister aux entreprises de l'Association internationale. Il fallait, en France, enfermer la classe bourgeoise dans les villes, parce que c'est dans les villes qu'elle se trouve en présence du prolétariat ouvrier, en présence d'une force que l'Association internationale travaille à réunir, à diriger. Puis si l'Internationale réussit à obtenir, grâce à l'autonomie communale, l'ascendant de la classe ouvrière sur la classe capitaliste dans les villes, l'association des communes arrive à relier toutes ces villes entr'elles, à constituer un vaste système de gouvernement, et alors les campagnes se trouvent placées sous la domination de cette immense union socialiste des villes, devenue une fédération.

Je ne fais que de l'histoire, je ne suis pas un juge d'instruction, mais voilà quel paraît avoir été le plan conçu en France par l'Internationale.

Loin de moi la pensée de croire que beaucoup d'hommes qui, en France, dans les départements par exemple, se sont prêtés à suivre cette politique, qui ont défendu l'autonomie municipale et la fédération des villes, bien loin de moi la pensée de croire que tous ces hommes aient eu la notion claire de l'entreprise à laquelle on les associait. Beaucoup d'hommes politiques en France étaient probablement au courant de l'histoire de l'Internationale et de ses desseins; mais ils n'ont vu là que cette idée de la revendication des franchises des villes; ils ne pensaient pas qu'on voulût aller jusqu'au point qu'entendaient atteindre les radicaux de l'Internationale; ils ne pouvaient pas croire surtout qu'ils deviendraient un jour les instruments d'une révolution socialiste.

Il est pour moi incontestable que si la révolution de Paris s'était consolidée, on aurait vu rapidement l'élément politique éliminé du Conseil communal, parce que la force était entre les mains de l'Association internationale, plongeant par ses sections dans la garde nationale parisienne et pouvant grouper toute la puissance dans le Comité central. L'Association Internationale avait entre ses mains la force. Par conséquent, si l'élément politique et l'élément socialiste, qui se trouvaient réunis, mais non confondus dans le Conseil communal de Paris, avaient été délivrés de toute inquiétude, quant à l'issue d'une lutte à soutenir contre le gouvernement légal de la France, on aurait vu se produire, au sein du Conseil communal, une scission; l'élément social de ce Conseil fût devenu prépondérant.

Si ce mouvement parisien avait pu aboutir au triomphe complet de la revendication de l'autonomie communale, une révolution communale aurait eu lieu également à Lyon, à Marseille, etc.; et peu à peu, dans les conseils communaux de ces grandes villes où la fédération de l'Association internationale était puissamment organisée, l'élément politique aurait été exclu. Nous aurions donc eu une autonomie des grandes villes, dans une direction exclusivement socialiste. Alors la France eût été partagée: d'un côté un certain nombre de grandes villes fédérées, unies entre elles, placées sous le régime exclusivement socialiste, et d'un autre côté, les villes qui auraient pu échapper à l'Association. — On aurait vu alors la France formant une espèce de Vendée, la guerre de partisans contre le gouvernement urbain qui aurait été représenté par la fédération de toutes les villes lesquelles se seraient mises en état d'insurrection. — Voilà, je crois, l'avenir que réservait à la France la révolution du 18 mars, si elle avait eu du succès.

Quant aux actes de la Commune, qui rappellent l'influence de l'Association internationale, ils ne sont pas très-nombreux, mais il y en a quelques-uns qui sont extrêmement caractéristiques. Permettez-moi de placer sous vos yeux l'analyse d'un décret du 17 avril, analyse que j'ai reproduite dans une de mes lettres.

Ce décret du 17 avril de la Commune de Paris, convoque les Chambres syndicales ouvrières, à l'effet de constituer une commission d'enquête ayant pour but « de dresser une statistique des ateliers abandonnés par leurs propriétaires ; de dresser un inventaire exact dans lequel se trouvent, des instruments de travail. »

Ce décret est publié au nom de la Commune toute entière. Evidemment il est élaboré par la Commission du travail et de l'échange, puisque c'est à cette Commission que doit être envoyé le rapport des Chambres syndicales. — Ce décret est curieux à étudier ; on y voit l'application de la méthode que l'Association Internationale eût employée pour arriver à la réalisation d'une partie de ses desseins, si l'autonomie communale parisienne avait pu devenir une réalité. C'est par le conseil de la Commune qu'on applique la doctrine collectiviste de l'Association internationale; c'est l'autorité communale qui enverra en possession des ateliers les ouvriers qui, auparavant y étaient employés, et d'autres encore ; c'est l'autorité communale qui demande simplement conseil aux Chambres syndicales; qui les consulte, à titre d'expertes, sur le meilleur mode d'organisation de ces ateliers ; c'est la Commune qui devra procéder à la formation d'un jury chargé de fixer l'indemnité à allouer aux patrons....

Vous voyez se révéler ici, naïvement et très-sérieusement, la pensée de l'Association internationale, quand elle demande l'autonomie communale. Je dois insister sur ces deux points qui sont assez généralement peu compris.

Je suis convaincu que, dans la pensée de l'Internationale, il ne devait pas y avoir de Com-

mune de Paris. Ce mot *Commune de Paris* l'a emporté, d'abord parce que l'Internationale n'y a pas vu d'inconvénients, et parce que des souvenirs historiques, qui sont chers au parti politique, se rattachent à ce mot *Commune de Paris*. C'était donc une satisfaction, parfaitement inoffensive, donnée au parti jacobin.

Mais la vraie Commune, dans la pensée de l'Internationale, ce n'était pas l'ensemble de tous les arrondissements de Paris; c'était l'ensemble des sections de l'Internationale. L'Association pouvait, sans présomption, espérer que, si elle réussissait à triompher dans Paris, les Chambres ouvrières seraient entraînées à entrer dans ses rangs. Or, la section représentait à peu près un arrondissement, quelquefois un peu moins. Avec les sections de l'Internationale et avec les sociétés ouvrières, on serait arrivé, une fois l'Association devenue toute puissante, une fois le mouvement communal parisien triomphant, à fractionner les sociétés ouvrières constituées en sections, et à en faire des sections topographiques.

Le grand intérêt que trouve l'Internationale à placer le gouvernement économique dans la section, c'est que le gouvernement de la section voit les choses de près et agit immédiatement; que, par conséquent, il peut plus facilement arriver à la réalisation des doctrines socialistes, par cette raison très-simple que toutes les questions se présentent sous un aspect complet qui en rend l'intelligence facile, ce qui est de nature à passionner les masses ouvrières. Quand dans l'étendue d'une circonscription qui ne présente pas une très-grande surface, par exemple dans celle d'un arrondissement, les travailleurs sont placés en présence des patrons, ou des usines abandonnées par les patrons, et que le gouvernement de la section vient dire : « Il serait à propos de voir si on ne pourrait pas constituer les ouvriers, jusqu'à présent séparés, en sociétés coopératives, ils deviendraient propriétaires de ces ateliers, par conséquent propriétaires du capital qu'ils exploiteront, et ils arriveront suivant la formule de l'Association, à recueillir le produit intégral de leur travail; il serait à propos de voir ce qui faciliterait le plus cette transformation. » — Quand une pareille question, au lieu de se présenter devant une Assemblée nationale, est posée dans un comité directeur de section, qui a l'étendue de l'arrondissement de Montmartre, par exemple, elle prend une signification toute particulière, et tout le monde est directement intéressé dans sa solution.

Je crois donc qu'il était dans la pensée de l'Internationale de faire de la section un type de la Commune future. C'était dans le sein de la section que toutes les questions économiques de travail et d'échange devaient être résolues. Des articles de doctrine publiés par les journaux de l'Association, entre autres par le journal officiel de l'Internationale, qui se publie à Bruxelles, ont nettement indiqué cette pensée.

Vous voyez ainsi, Messieurs, le Conseil communal mettre en pratique le mode de procéder de l'Association internationale. Je crois seulement que si l'Association était devenue prédominante, nous aurions eu, le mouvement réussissant complètement à Paris, une multitude de communes, vingt, par exemple, et une fédération des communes parisiennes.

**M. le Président.** — Je suis obligé de vous interrompre, l'heure est avancée. Nous ne regardons pas votre déposition comme terminée, et puisque vous-même avez témoigné le désir de revenir devant nous, nous fixerons le jour où nous pourrons vous entendre. Vous voudrez bien compléter alors les indications que vous nous avez données aujourd'hui.

La séance est levée. (4 août 1871.)

---

**M. le Président.** — Voudriez-vous, Monsieur, continuer votre déposition.

**M. Dunoyer.** — Dans la première partie de ma déposition, j'ai essayé de montrer, par des inductions plutôt encore que par des preuves, quelle avait dû être la part de l'influence exercée par l'Internationale dans les événements qui ont préparé et suivi le 18 mars.

Il est bien certain qu'il est assez difficile de saisir dans l'histoire de la révolution du 18 mars, la trace évidente et sensible d'une action exercée par l'Internationale; il faut en convenir. Cependant, d'un autre côté, je crois qu'il n'est pas possible de nier que l'influence de l'Internationale ait été réelle: il est certain que l'Internationale a évité de paraître en son nom, d'une manière officielle, elle a eu pour cela plusieurs raisons, mais une entre autres qui était claire bien avant les événements du 18 mars.

Elle n'ignorait pas que le peuple de Paris était loin d'être en communauté d'idées avec les adhérents de l'Association.

Permettez-moi de vous rappeler à ce sujet, une déclaration qui a été faite, près d'une année

auparavant, par un membre important de l'Internationale, le secrétaire correspondant de la section lyonnaise, M. Albert Richard.

M. Testut a publié dans son volume plusieurs pièces justificatives, dans lesquelles nous trouvons une lettre d'Albert Richard, dont je vous demande la permission de vous donner lecture (1). Cette lettre a été publiée le 23 janvier 1870 ; elle a été écrite peu de temps après l'affaire Victor Noir; et Albert Richard se félicite de ce qu'aucune tentative insurrectionnelle n'ait eu lieu. Il en donne pour raison que le peuple de Paris n'était pas prêt, et que, s'il avait tenté un mouvement insurrectionnel, et s'il avait pu réussir, il est peu probable que l'Association Internationale eut pu exercer une grande influence sur les évènements qui auraient suivi.

Ainsi l'Internationale avait au commencement de 1870 cette opinion du peuple de Paris, qu'il était dans son ensemble trop peu préparé pour assurer le succès d'une révolution socialiste.

Je ne dis pas que cette opinion n'ait pas été particulière á quelques-uns des membres influents de l'Internationale, mais elle a été partagée par un bon nombre de membres considérables : nous en trouvons la preuve dans quelques pièces publiées depuis la révolution, entre autres une lettre de Karl Marx, secrétaire particulier pour l'Allemagne, qui confesse qu'il avait vu avec regret la tentative du 18 mars.

J'aurai occasion tout-à-l'heure de mettre cette pièce sous vos yeux, elle vous est probablement connue.

Ainsi, il y avait des raisons pour que l'Internationale n'affichât pas son programme, et n'essayât pas ouvertement de prendre la direction du mouvement révolutionnaire. Cependant, il ne nous est pas possible d'établir des présomptions sans arriver à quelques preuves positives. Je vous ai donné lecture du décret du 16 avril, publié le 17, c'est la seule pièce dans laquelle nous trouvions la trace d'une intervention du gouvernement communal dans le règlement, à sa manière, de la question sociale.

Mais il y a d'autres documents émanés de la Commune qui ont une importance considérable. Ces documents n'ont pas la même importance que le décret du 16 avril, ce sont des actes législatifs, ce sont des déclarations doctrinales qui, étant contenus dans le programme politique du 20 avril, doivent être pris en très-sérieuse considération.

Si vous me le permettez, je vais placer sous vos yeux un passage du programme de la Commune.

« Paris, le 19 avril 1871.

DÉCLARATION AU PEUPLE FRANÇAIS.

Dans le conflit douloureux et terrible » etc. (1).

La Commission me fera observer qu'il était un peu tard pour que le Gouvernement communal donnât à la fraction de la garde nationale parisienne qui se sacrifiait pour la Commune, les preuves de dévouement qu'on exigeait d'elle. Ce programme suit d'assez prêt le décret du 16 avril ; première satisfaction donnée à l'élément socialiste parisien.

Nous trouvons, à côté des indications qui ont un caractère politique, le Conseil communal déclarant que le Gouvernement réclamait l'autonomie absolue de la Commune, et déterminait les limites de cette autonomie. Or, c'est dans cette indication des bornes de l'autonomie communale, que nous pouvons, je crois, trouver la preuve de l'influence de l'Internationale.

Ce n'est pas indifféremment que je cite d'une manière complète ce passage. Nous allons rapprocher ce programme d'un programme plus modéré sur les fonctions de la Commune, et nous verrons s'il y a des rapprochements possibles.

« Le choix par l'élection ou le concours, la » réalisation et la pratique de ces principes. »

Cela est pour la forme, mais voici pour le fond :

« A la faveur de son autonomie, la Commune » universalisera le pouvoir et la propriété. »

C'est la formule de l'Internationale et du collectivisme.

« Le tout, suivant les nécessités du moment, « le vœu des intéressés et les données fournies « par l'expérience. »

Suit la discussion du but politique que poursuit la Commune.

(1) Voyez l'*Internationale*, par Testut, p. 251.

(1) Voir le *Journal officiel* de la Commune du 20 avril 1871.

Ainsi, nous avons deux documents importants. le décret du 17 avril qui est un essai d'application de la doctrine au collectivisme ; et le programme du 20 avril. Dans ce programme, nous pouvons retrouver l'expression des doctrines de l'Internationale relativement à l'organisation de la propriété, de l'instruction publique, de la magistrature et de la force publique et relativement aux fonctions qui doivent appartenir à la Commune dans tout l'organisme que constitue l'Association.

J'emprunterai encore à l'ouvrage de M. Testut un passage extrait d'un journal de l'Internationale, qui parait à Bruxelles, l'*International*, celui qui a plus que les autres le caractère d'une feuille, je ne dirai pas officielle, mais ayant un caractère d'autorité que n'ont pas les organes ordinaires de l'Association Internationale.

Ce journal est assez modéré dans la forme et s'impose une certaine réserve de langage ; son témoignage n'en mérite que plus d'être pris en considération.

« Le journal l'*International*, dans son nu- » méro du 28 février 1869, a publié (page 51 de » l'ouvrage de M. Testut), l'article que voici... »

Il y a le droit perpétuel de révocation pour les électeurs ; il est mentionné dans le programme du conseil communal. Je ne parle pas du conseil fédéral qui est un organe différent.

Je disais que, si le 18 mars avait abouti à un triomphe complet, nous aurions eu, au lieu de la Commune, une fédération de toutes les sections parisiennes, de toutes les sections de l'Internationale transformée en Commune; on en voit la preuve.

Il est à remarquer que l'Internationale a peu d'effets à faire pour arriver à ce résultat : indépendamment des sections qui existaient, on peut dire que pendant la durée du siége, par la force des choses, la vie du peuple de Paris a été cantonnée dans des municipalités d'arrondissement ; il n'existait pas de conseil communal, et le gouvernement de la défense nationale, obligé de pourvoir à une multitude de besoins, avait laissé aux maires une assez grande liberté d'action. Il n'était pas possible d'imposer des règles générales absolues quand on tentait des expériences très-difficiles ; pour ce qui était du rationnement, on avait laissé les mairies libres, non-seulement d'organiser le rationnement, mais de prendre les mesures générales qui leur paraîtraient le mieux appropriées aux besoins de la population.

Ainsi, déjà, pendant le siége et par la seule force des choses et de la situation dans laquelle Paris se trouvait, le peuple parisien, les ouvriers, les petits bourgeois avaient peu à peu pris des habitudes qui les préparaient à l'application de l'organisation communale, telle que l'entendait l'Internationale; ils s'étaient familiarisés avec cette idée de voir la Commune se faire marchande ; c'était dans les boucheries municipales que se délivrait la viande, il y avait des cantines qui, dans un but de philanthropie et pour maintenir la tranquillité, avaient été établies dans l'arrondissement pour fournir des rations à des prix abordables pour les ouvriers, pour les personnes qui n'avaient qu'un revenu modique.

Par le fait, et ce fait n'est pas imputable à l'Association Internationale, mais à la force des choses, la population avait pris l'habitude de voir l'arrondissement jouer le rôle que l'Internationale assignait à la section dans son plan d'organisation, dans le plan des sociétés coopératives de consommation, voulant de supprimer le bénéfice de l'intermédiaire et de faire profiter les associés de ce bénéfice.

Cette pensée est chimérique en ce sens que les marchandises ne revenaient pas à meilleur marché, attendu qu'il fallait toujours des frais de gérance, de magasins, mais elle n'est pas chimérique en ce sens que chacun des membres se croyait plus directement intéressé à l'économie, à l'épargne, par cela seul qu'il faisait partie d'une société de consommation ; il y avait pour lui un intérêt nouveau, visible, et l'influence morale de la participation au sein de la société a été souvent salutaire. Dans la pensée de l'Internationale, les sociétés appartiendront à la Commune toute entière, seront centralisées dans la section et deviendront des bazars communaux, comme le dit le journal l'*International*.

« Les caisses de secours mutuels assisteront les indigents; il n'y aura plus de médecins des pauvres. »

Voilà la section, la Commune qui se fait marchande, elle se transforme en société d'assurance mutuelle et pourvoit à tous les besoins, à l'assistance publique.

Vient ensuite l'enseignement; il est également donné par la Section, la Commune.

« L'ignorance, autre source de misères, dis- « paraîtra. »

Voilà donc les fonctions de la Commune.

Eh bien, à Paris, pendant le siége, ces questions ont été agitées dans les nombreuses réunions publiques qui ont eu lieu. Le peuple de Paris s'habituait à vivre de la vie municipale et les mairies se sont trouvées amenées à prendre des décisions sur toutes ces questions. La population s'est familiarisée avec l'idée de voir l'autorité municipale résoudre les difficultés qui se présentaient sur tous les points, et comme on ne distinguait pas, dans un temps aussi troublé, le domaine administratif du domaine législatif, le peuple de Paris, fait à cette idée, considérait la municipalité comme ayant un pouvoir pouvant s'appliquer à la distribution des secours sous toutes les formes.

La pensée de faire juger toutes les contestations par un jury élu est dans l'Internationale.

Ainsi voilà la Section chargée de pourvoir aux besoins matériels, aux besoins intellectuels et à la justice par un jury élu par tous les membres de la Section.

Eh bien, nous pouvons, dans ce programme, qui date de 1869, trouver le programme du conseil communal.

Dans l'étendue de la Commune parisienne, on procéderait à la transformation économique que souhaitait l'Internationale.

J'avoue que je serais peut-être moins affirmatif sur ce point si je ne trouvais dans ce message la formule employée par l'Internationale que « Paris se réserve d'opérer les réformes propres » à *universaliser le pouvoir et la propriété*, » suivant les nécessités du moment, le vœu » des intéressés et les données fournies par l'ex» périence. »

Cette expression dans un document émanant du conseil communal n'aurait eu aucun sens, si elle avait été introduite par l'influence de l'Association Internationale sur la demande expresse du conseil communal.

En effet, jamais dans la langue politique en France, on n'avait employé cette expression « universaliser le pouvoir et la propriété. »

Ainsi, nous pouvons dire que nous sommes sur la trace de l'influence de l'Association dans la révolution du 18 mars. Je répète que nulle part, à aucun moment, elle ne s'affiche comme prenant une part quelconque, précise, déterminée, au gouvernement de la Commune de Paris, mais, dans les deux documents que j'ai fait connaître, nous trouvons la trace de son influence et de son intervention directe.

Maintenant, pour montrer que cette intervention de l'Internationale dans le gouvernement communal, n'a pas été une intervention purement théorique, mais qu'elle a conduit à des résultats pratiques, il faudrait que je pusse mettre sous vos yeux une longue série de journaux publiés à Paris pendant la Commune, et vous trouveriez, à dater du 10 avril, des invitations incessantes adressées à toutes les sections de l'Internationale, à toutes les sociétés ouvrières affiliées à des sociétés non affiliées, pour se réunir et aviser au moyen d'appliquer le décret du 17 avril.

Il est assez remarquable que, dans tous les journaux publiés à Paris à ce moment, ce n'est qu'à partir de la publication de ce décret, que nous voyons se manifester l'existence de toutes les sections par des invitations qui sont rendues publiques, tous ces journaux reproduisaient ces invitations. Mais j'abuserais de la patience de la Commission. Je les indique seulement, elles se trouvent en partie dans le *Journal officiel*, dans le *Cri du Peuple*, le *Rappel*, le *Mot d'Ordre*, *la Sociale*, moins fréquemment dans la *Commune*.

Ce dernier journal n'abondait pas dans le sens de l'Internationale. Il représente plutôt le doctrinarisme politique dans l'histoire de la révolution du 18 mars. Il y a même un article remarquable au point de vue économique, publié par la *Commune*, dans lequel, sans rompre avec les doctrines socialistes, la Commune essaie de montrer comment la révolution de 1789 a eu une tout autre pensée que celle qu'on peut considérer comme étant une déduction logique des principes de la Révolution, et comment elle a cru qu'il n'y avait rien de mieux à faire en établissant la liberté des affaires, que de permettre au plus grand nombre possible d'ouvriers d'arriver aux fonctions d'entrepreneurs. Et le journal signale quelques-unes des conséquences de la transformation économique qui s'est accomplie par la force des choses, qui a amené une situation toute dépendante pour la petite industrie, et qui en nécessitant l'agglomération, l'emploi du capital par grandes masses dans les entreprises a rendu la concurrence difficile pour les petites entreprises, et empêché un très-grand nombre d'ouvriers d'arriver au patronnage.

Sur ce point, je présenterai quelques observations.

En effet, ce qui fait le grand danger de l'Internationale, c'est, non pas que ce grief soit fondé, mais qu'il existe dans notre état économique certains points qui prêtent à la critique; la force des choses a amené des conséquences qu'on n'avait pas pu prévoir.

Il est certain, qu'au moment où la Révolution a éclaté, l'ambition des compagnons était d'arriver à être patrons, comme l'ambition du paysan est d'arriver à être propriétaire. Si nous avons une classe rurale qui est conservatrice, c'est que cette ambition s'est trouvée réalisée pour tout ce qui touche à la propriété rurale. Nous avons au contraire une classe ouvrière qui répudie complétement l'œuvre de la Révolution de 1789, parce que les résultats n'ont pas été les mêmes en ce qui concerne les ouvriers des villes.

Assurément la Révolution n'a pas eu la pensée d'instituer une organisation économique, mais de rendre à toutes les forces leur liberté d'action, leur libre jeu ; seulement on n'a pas prévu ce qui allait suivre, c'est qu'à mesure que le marché s'est étendu, que les débouchés sont arrivés, il est devenu nécessaire d'employer le capital par grandes masses agglomérées.

Ce mode d'emploi dans les entreprises de production, a déterminé une demande de travail abondante, sous la condition du salaire et en même temps que les ouvriers étaient retenus dans la condition de salariés, la concurrence des grandes entreprises rendait plus difficiles les petites. On a vu se produire, — le fait est commun à toute l'Europe, — on a vu dans l'Europe du XIXe siècle, un phénomène analogue à celui qui s'est produit en Italie. L'extension de la grande propriété, au détriment de la petite, a amené à Rome la création d'un prolétariat civique qui a détruit la République, et nous avons vu se développer de nos jours un prolétariat d'ouvriers qui est développé au moment où le suffrage universel a étendu le pouvoir politique àtous sans distinction et avec un droit égal.

Voilà donc la situation économique, il faut s'en rendre compte pour comprendre quelle est la puissance de propagande que donne un pareil état de choses à l'Internationale. C'est sa grande force. Elle a compris qu'il y a équilibre politique dans un état s'il y a union et concordance entre l'ordre économique et l'ordre politique.

Qu'est-il arrivé ? En France on a établi l'égalité politique absolue. Ce n'est pas une égalité politique correspondant à une égalité de droits dans la sphère économique, mais une égalité absolue: les unités ont toutes une valeur égale.

L'Internationale a conçu cette pensée d'arriver à réaliser dans l'ordre économique l'égalité absolue en se servant de la constitution politique, partout où l'égalité politique a été réalisée; et là où l'égalité n'a pas été réalisée, de faire des efforts pour y arriver.

Aussi l'Internationale qui, au début, avait déclaré vouloir écarter toutes les questions politiques, n'a pas tardé à sortir de ce programme et à déclarer que le premier but à atteindre était d'arriver à établir partout le suffrage universel, dans sa forme la plus mathématique; d'arriver à établir l'égalité politique absolue sous la condition de l'égalité des suffrages.

Voici la pensée que l'Internationale a conçue: là où l'égalité politique existe, s'en servir pour conquérir l'égalité économique; là où elle n'existe pas, tâcher de la conquérir pour s'en servir dans une vue politique qui sera d'établir l'égalité des droits de suffrage. C'est la marche que l'Internationale suit en Angleterre. Elle a trouvé la classe ouvrière groupée par métiers dans un but économique d'amélioration des conditions du travail des ouvriers. Ce but est licite, c'est la seule chose pour laquelle les ouvriers anglais fussent disposés à se passionner; la réforme électorale les a laissés longtemps indifférents. L'Internationale ayant trouvé cette union toute faite, a cherché à soutenir, à discipliner les grèves, pour faire comprendre aux ouvriers combien ils accroîtraient leur puissance en se groupant dans l'Internationale, et elle veut se servir de cette force ouvrière ainsi disciplinée pour arriver à conquérir l'égalité politique; elle a cherché à montrer aux ouvriers anglais combien il était essentiel, au point de vue de leur profit matériel, combien il était important qu'ils possédassent l'égalité politique.

Toute la classe ouvrière de l'Angleterre est convertie à ce point de vue. Ce n'est pas uniquement pour arriver platoniquement au droit de suffrage que les ouvriers anglais font des efforts, c'est parce que l'Internationale a élaboré et rendu populaire ce projet d'arriver à conquérir l'égalité économique et politique. Nous trouvons dans quelques pièces émanant de l'Internationale, la preuve que c'est là le but auquel elle tend, et je pourrais trouver dans les journaux,

publiés à l'étranger depuis la fin de la révolution du 18 mars, la preuve que c'est là le but de l'Internationale et que le mouvement communal parisien était dans ce plan de l'association. Je veux vous donner des preuves qui montrent la trace de l'action de l'Internationale dans ce but sous le gouvernement de la Commune.

*Le Journal officiel* de Paris publiait, le 20 mai dernier, un compte-rendu très-détaillé d'un meeting de l'Internationale, tenu à Bruxelles. Bruxelles est le centre des sections belges. La Belgique est l'état de l'Europe qui compte le plus grand nombre d'adhérents à l'Internationale. Quand en France, il n'y avait que trois fédérations de sections et des sections isolées, en Belgique il y avait six fédérations de sections et un conseil général national de toutes les fédérations des sections ; c'est-à-dire que le gouvernement de toutes les sections avait été centralisé en groupes fédératifs et en groupes nationaux. Ce dernier groupe n'existait qu'en Belgique et en Espagne.

Les manifestations de l'Internationale, en Belgique, ont donc une importance particulière.

Le meeting a eu lieu le 15 mai, et d'après ce que nous trouvons dans le discours de M. Brismée et dans un autre discours de M... (1), tous deux membres des conseils généraux en Belgique, nous voyons que la pensée de l'Association est de restreindre à la Commune la lutte entre le prolétariat et ce que les membres de l'Association appellent la classe bourgeoise.

Voici pour les rapports de sympathie entre le mouvement Communal de Paris et l'Association Internationale :

« Les hommes peuvent succomber, l'idée » triomphera. »

Ces passages sont des plus significatifs ; la plupart des autres orateurs se bornent à exprimer leurs sympathies pour la Commune de Paris ; vous voyez l'idée politique et l'idée sociale liées ensemble ; on veut enfermer la bourgeoisie et le prolétariat dans la Commune : arriver par la conquête politique à la conquête absolue de l'égalité économique. Ici, le communisme est exposé en termes qui ne souffrent pas d'équivoque.

Voilà les traits les plus saillants parmi ceux que j'ai pu relever dans les publications faites à l'étranger.

(1) Voir le *Journal officiel* de la Commune, du 20 mai 1871.

Depuis la chûte du gouvernement communal, vous avez pu voir, dans les journaux, qu'il est constamment question à l'étranger des manifestations faites pour l'Internationale, qui, à plusieurs reprises, a invoqué la solidarité qui l'unit aux insurgés de Paris, et n'a pas repoussé la responsabilité que soulèverait cette solidarité.

Si la commission le désire, je lui soumettrai quelques-unes de ces pièces, ou plutôt pour abréger, je les lui indiquerai.

Le *Français* a publié un très grand nombre d'extraits, la *Gazette de France*, l'*Opinion nationale* en ont publié également.

**M. le Président.** — Voulez-vous nous dire quels sont les plus importants de ces articles, nous les lirons.

**M. Dunoyer.** — Dans le *Français* du 14 Juin se trouve reproduit un article du journal *l'Egalité* publié à Genève, journal des sections.

Dans cet article, les sections allemandes font le panégyrique de l'insurrection parisienne et revendiquent la solidarité qui les unit à leurs frères. Il y a : « au moment où périssent ceux » qui nous sont les plus chers dans le monde, » ceux qui furent les aînés de notre grandeur. »

Ce même numéro contient une adresse votée par une section de l'Internationale de Genève tenue au temple.

Il contient aussi un article du *Folkstad* publié à Leipsik, qui donne des renseignements sur l'attitude de Liebneck et de Bebel ; le premier a été longtemps un membre du conseil général. l'autre était sociétaire particulier de la correspondance pour l'Allemagne avant Karl Marx ; ils font l'éloge du mouvement insurrectionnel parisien.

Dans le même numéro du 14 juin, se trouve un extrait de la Gazette de Lausanne, contenant un appel aux travailleurs ruraux dans le canton de Lausanne, en faveur de la Commune de Paris et des réfugiés parisiens.

**M. le Président.** — Veuillez nous laisser ces journaux.

M. Fribourg, que nous avons entendu, et M. Tolain, déclarent que ces publications faites dans les journaux ne sont pas dignes de confiance.

**M. Dunoyer.** — Je crois qu'il y a eu des documents faux, mais il y en a de vrais ; *Paris-Journal* a publié quelques documents qui sont évidemment des documents fabriqués. Mais un document très-grave qui n'est pas faux qui a été publié dans le *Monde*, et reproduit par un grand nombre de journaux, est un document

russe, qui affiche le communisme le plus radical. Ce n'est pas que ce document soit attribué à l'Internationale, mais le programme de l'alliance de l'Internationale antérieure aux événements actuels, n'a rien qui soit en désaccord avec la manifestation attribuée à une section russe.

Si vous voulez comparer les deux documents, l'un rédigé par M. Bakounime, l'autre par je ne sais qui, vous verrez qu'il n'y a nullement désaccord, tous deux sont les mêmes. C'est un document publié bien avant le 18 mars, notoirement émané de l'Internationale, de la section fondée à Genève, déclaré de l'Internationale par la plus haute autorité de l'Association toute entière. Je puis vous en donner lecture.

**M. le Président.** — Nous avons l'ouvrage de M. Testut.

**M. Dunoyer.** — Toutes les fois qu'on trouve dans les journaux français la reproduction d'une pièce qu'on dit émanée de l'Internationale avec l'indication du journal dont cette pièce est extraite, on peut croire à son authenticité. Ces journaux ne dissimulent pas leurs caractères, *le Folkstad, l'Égalité ;* il n'est pas facile de se les procurer, ils tirent à un petit nombre d'exemplaires ; j'ai cherché à me procurer les derniers numéros de *l'Égalité* et quelques numéros des journaux espagnols : *l'Egalidad, le solidandad,* je n'ai pas pu. J'ai demandé des numéros à l'Internationale, j'ai manqué de diplomatie ; la demande a été faite par un employé du ministère de la justice qui n'y a peut-être pas mis toute la prudence nécessaire; on ne me les a pas envoyés. Mais quand un journal sérieux, comme le journal de Genève, publie un article dit extrait de *l'Égalité,* jusqu'à preuve contraire ce document peut paraître être authentique. Je crois qu'il y a une distinction à faire entre les documents dont le source est certaine et ceux dont la source n'est pas indiquée. Si M. Fribourg et M. Tolain contestent le document, comme ils sont membres de l'Internationale, il leur sera facile de demander qu'on leur communique celui qui est incontestable.

Je crois que la commission fera bien de ne pas tenir compte des documents dont la source n'est pas indiquée, mais pour les autres, on peut les vérifier.

**M. le Président.** — Vous venez de nous indiquer un des plus graves dangers de l'Internationale. Vous nous avez dit qu'elle était organisée par sections, fédération de sections et qu'elles avaient un conseil général. Vous nous avez expliqué comment cette association ainsi organisée agissait par le suffrage universel, et pesait sur les élections, a-t-elle agi à Paris dans les élections du 8 février ?

**M. Dunoyer.** — Je n'en sais rien, je me suis mêlé au mouvement électoral, mais dans une autre direction. J'ai vu seulement des listes publiées par l'Internationale.

**M. le Président.** — Les fédérations de sections à Paris se sont-elles centralisées quelque part?

**M. Dunoyer.** — Non pas jusqu'à ces derniers temps. Ainsi, si la commission veut parcourir les journaux qui contiennent des invitations adressées par les associations ouvrières, elle trouvera ces deux indications différentes ; la fédération des sections, la chambre fédérale des sociétés ouvrières, ce sont deux groupes de fédération distincte. Il n'y a donc pas, à ne considérer que Paris seul, un centre unique. Ce centre s'est-il créé depuis peu de temps? je ne le sais pas.

**M. le Président.** — Vous connaissez les sections de l'Internationale constituées par corps d'états.

**M. Dunoyer.** — Cela ne s'appelle pas sections. Ce sont des groupes fédératifs formés à Paris.

**M. le Président.** — Un des commissaires de police chargé, en 1869, de faire une descente rue Saint-Honoré, chez un nommé Châtelain, a trouvé la liste des membres de la fédération ouvrière dont vous parlez.

Les ouvriers avaient formé des chambres syndicales par corporations : chapeliers, charpentiers, maçons et autres, indépendamment du quartier qn'ils habitaient.

Ces différentes chambres syndicales avaient nommé chacune un délégué; ces délégués se réunissaient et formaient la fédération ouvrière. C'étaient des sociétés de résistance entre ouvriers de même profession, pour s'assister dans les grèves.

La section de l'Internationale est autre chose. Mais quand on a saisi chez Châtelain, les listes des membres des chambres syndicales, on a trouvé la preuve que ces chambres syndicales étaient associées à l'Internationale, ou pour mieux dire qu'elles ne vivaient pas séparément. Plus tard, quand l'Internationale s'est développée les chambres syndicales y sont entrées en bloc, par l'adhésion que leur état-major donnait à la

société. Croyez-vous qu'il soit possible de faire aujourd'hui une distinction entre les chambres syndicales et les sections de l'Internationale? N'est-ce pas la même chose?

**M. Dunoyer.** — J'ai fait une distinction pour établir dans son jour historique et vrai l'état des choses, mais je vous demanderai la permission de faire une autre distinction que je n'avais pas faite.

Les chambres syndicales d'ouvriers ont une institution distincte des sociétés ouvrières affiliées à l'Internationale.

Sous l'empire, et avec les encouragements du gouvernement impérial, les corps de métiers, les ouvriers faisant partie des différents corps de métiers, qui n'avaient pas d'existence légale en tant que corps de métiers, ont formé des chambres syndicales d'ouvriers de tel ou tel métier.

Ces chambres syndicales ont eu une existence plus ou moins longue avant leur entrée dans l'Internationale. Il n'y en a qui n'en font pas partie. Il y en a d'autres qui font, avec toute la corporation dont elles sont la tête, partie de l'Internationale.

Je dois dire, que non-seulement les sociétés ouvrières affiliées à l'Internationale et qui ont conservé leur individualité comme sociétés ouvrières font partie de l'Association, mais que presque toujours la propagande de l'Internationale s'est développée de cette manière; le nombre des conversions individuelles à l'Internationale est minime. La fédération lyonnaise s'est formée d'un seul bloc; le jour où la fédération s'est constituée, les membres de la fédération sont devenus membres de l'Internationale.

C'est presque toujours en bloc que les conversions à l'Internationale ont eu lieu et l'affiliation dans ce cas, est constatée par la délivrance d'un livret qui contient les statuts généraux de l'Association, le réglement de 1866, le réglement local quand il y en a un; on inscrit les noms sur ce livret. Voilà comment l'affiliation a formé des sections de l'Internationale.

La fédération des sections topographiques, permettez-moi de l'appeler ainsi, est un progrès formidable des sections comprenant tous les membres d'un quartier affiliés à l'Internationale.

D'un autre côté, la chambre fédérative des sociétés ouvrières, représente la fédération des corps de métiers dont tous les membres sont affiliés à la société. Ce sont donc deux groupes distincts d'une même association. Mais tous les membres de toutes les sociétés ouvrières dépendant de la chambre fédérative, pris individuellement, font partie de l'Association internationale, et je répète que presque toujours ces affiliations se font en bloc. Cela est plus facile, et on ne pourrait même pas comprendre autrement le prodigieux essor qu'a pris l'Internationale, — quand on pense qu'en Amérique elle compte huit cent mille adhérents. — On ne pourrait pas comprendre que la propagande ait pu obtenir un pareil résultat sans l'affiliation en bloc, et l'acceptation de sociétés ouvrières qui se sont converties en masse.

**M. le Président.** — Saviez-vous combien il y a de membres de l'Internationale en France?

**M. Dunoyer.** — Il y a des contestations à cet égard. Je ne sais rien de plus que ce que M. Testut a publié dans son appendice. Je n'ai trouvé moi-même aucune indication statistique.

**M. le Président.** — Il semble difficile qu'il n'y ait pas un gouvernement pour une armée aussi considérable quel qu'en soit le chiffre?

M. Fribourg nous a exposé les débuts de la société, alors qu'elle ne se composait que d'une centaine de membres, et qu'elle n'existait point d'une manière sérieuse. Il nous l'a montrée, après le congrès de Genève, réunissant à peine encore cinq cents adhérents, et plus tard en réunissant plusieurs milliers, probablement par suite comme vous le dites de l'adhésion en bloc des corporations de sociétés déjà formées. Les sections de quartiers, d'arrondissements, se constituent et nomment des délégués qui forment les fédérations des sections. Ces délégués ne constituent-ils pas le gouvernement dans les villes où les fédérations sont établies, à Lyon, à Paris par exemple. Est-ce qu'il n'y a aucun lien entre les délégués formant le gouvernement de Paris et ceux que forment le gouvernement de Lyon? Est-ce qu'il n'y a pas en France, un conseil général, comme il en existe un à Londres, comme il en existe un en Belgique, qui centralise l'action et qui a la direction générale?

**M. Dunoyer.** — Je ne le crois pas, M. le Président. Du reste, le regret en est exprimé dans plusieurs pièces que la Commission trouvera dans l'ouvrage de M. Testut et qui émanent de l'Internationale.

L'Association n'était pas encore assez bien or-

ganisée pour qu'un pareil gouvernement fût constitué.

**M. le Président.** — Alors, d'où vient qu'un nommé B...., et d'autres sont venus de Rouen, de Lyon, à Paris, puis revenus de Paris à Rouen, à Lyon, et, dans le meeting de Rouen par exemple, ont déclaré qu'ils étaient les délégués de l'Internationale; se sont fait auprès des affiliés de Rouen les interprètes de la société, et ont, à ce titre rempli certaines missions. Étaient-ils les mandataires d'une ou de plusieurs sections isolées, ou de l'ensemble des sections de Paris?

**M. Dunoyer.** — M. le Président, il est très-important de résoudre la question. Ceci me rappelle qu'il y a tout un côté de l'Internationale que j'ai laissé dans l'ombre. Le seul gouvernement de la société Internationale est le conseil général de Londres. Il y aurait, en France, un conseil général, que ce conseil devrait obéir au conseil central de Londres.

**M. le Président.** — Tout le monde est d'accord sur ce point. Le congrès annuel qui est le parlement de l'Internationale, délègue, pour l'intervalle de ses sessions, à ce conseil, qui se tient à Londres, ses pouvoirs pour l'exécution des résolutions qu'il a prises. Mais chaque section se meut dans son autonomie, avec un pouvoir absolu, et lorsque le conseil de Londres veut imposer la volonté à l'une d'elles, si cette section juge à propos de résister, c'est ce congrès qui tranche le différend. Ce fait résulte de la déposition de M. Tolain.

**M. Dunoyer.** — Cette théorie m'est parfaitement connue. Mais il faut voir les faits.

Or, il résulte des statuts de l'Internationale qu'aucune section, aucun groupe quelconque de sections, c'est-à-dire aucune fédération en voie de formation, aucune fédération, aucune union ne peut correspondre avec le conseil général de Londres que par l'intermédiaire de deux personnes, le secrétaire correspondant qui réside, soit auprès du conseil administratif des sections, ou du conseil fédéral des sections fédérées, et le secrétaire particulier de correspondance, membre du conseil général de Londres.

C'est entre ces deux personnes seulement que toute la correspondance est échangée. Maintenant, M. Tolain ne saurait contester que toutes les résolutions émanées du congrès ne soient obligatoires pour l'association toute entière.

*Un membre.* — Il a dit le contraire.

*Un autre membre.* — Pas pour le congrès.

**M. Dunoyer.** — Si M. Tolain conteste que es résolutions du Congrès soient obligatoires pour l'association tout entière, il se place dans la situation d'un hérétique. Il peut faire une hérésie, et il en a le droit; mais il est évident qu'il ne peut pas nier l'obligation, pour tous les membres de l'association reconnaissant l'autorité du congrès, d'accepter les résolutions que prend le congrès. Ainsi, quand le congrès déclare que la société a le droit d'abolir la propriété individuelle et de faire rentrer la propriété du sol dans la communauté, à la majorité de 54 voix contre 4, c'est une résolution de doctrine obligatoire pour toute l'association. M. Tolain fait ce que faisaient les hérétiques au commencement du IIe siècle, quand ils disaient : « nous sommes Chrétiens, mais il y a tel ou tel point sur lequel nous différons. » Il est évident que les décisions du congrès sont obligatoires pour l'association tout entière, et que les résolutions du Comité central le sont également, tant qu'il se tient dans la limite des pouvoirs qui lui ont été conférés par le congrès. Je le répète; s'il y a dans l'association des hommes intelligents qui peuvent trouver que le Conseil général de Londres engage l'association dans des voies funestes, ce n'est pas eux qu'il importe de consulter pour juger de l'action du Conseil général de Londres, c'est la foule inintelligente qui est toujours prête à recevoir docilement les ordres du Conseil central, et à laquelle la volonté de deux hommes suffit pour donner l'impulsion.

Je ne sais quelle est la part du Conseil central de Londres dans les événements de Paris. Mais supposons que le Conseil central de Londres ait décidé qu'il fallait tenter un mouvement insurrectionnel le 18 mars, M. Tolain aurait pu trouver que tel ou tel ordre donné était contraire aux intérêts de l'association. Mais tout le monde aurait-il été de l'avis de M. Tolain, tout le monde était-il d'accord avec lui pour trouver cela mauvais? Si tout le monde avait partagé l'opinion de M. Tolain, on aurait refusé d'obéir; mais si la majorité était d'avis d'exécuter les ordres reçus de Londres, il est évident, qu'en vertu du principe de solidarité cette majorité devait dire à la minorité : « vous ne pouvez prétendre, au moment du danger, à déclarer que vous n'êtes pas liés par un engagement antérieur; autrement il n'y a pas de gouvernement. »

Il y a donc des limites au pouvoir du Conseil général de Londres, mais en fait, je crois que ce pouvoir peut non seulement s'exercer dans les

limites que les règlements lui tracent, mais aller bien au-delà. Sans doute, ce gouvernement qui n'a pas à ses ordres une armée, qui n'a pas une diplomatie, n'exerce qu'une influence morale; mais vous devez très bien comprendre qu'il peut avoir une influence de fait de la plus considérable gravité. Je crois que ce serait se laisser arrêter par une objection de peu de valeur que de croire, que parce que le Conseil général de Londres peut se trouver en présence d'une section qui revendique son autonomie, l'autorité de ce Conseil en soit annulée. S'il se rencontre une partie d'un groupe plus intelligente que le commun des affiliés qui refuse son obéissance, les plus grandes chances sont pour que le groupe tout entier obéisse.

**M. Vacherot.** — Je vous demande pardon; il me semble que ce que vous venez de dire n'est pas absolument en contradiction avec ce que nous a dit M. Tolain, quand il a parlé de l'autonomie des sections.

Vous convenez que si cette section, recevant des instructions ou même des ordres du Conseil central de Londres, trouve, à la majorité des voix, que ces ordres ne sont pas justes, et qu'il n'y a pas lieu à les accepter, elle peut le faire et qu'ils n'impliquent pas pour elle une obligation absolne.

Voilà surtout, je crois, ce qu'a voulu dire M. Tolain. Je crois qu'il a opposé cette autonomie et cette indépendance des sections à l'existence d'un pouvoir supérieur, auquel on serait tenté de croire d'après ce que vous avez dit d'abord. Vous avez dit que l'organisation de la société serait tellement forte, la discipline si bien établie, que le congrès qui est l'autorité suprême et le conseil qui est son pouvoir exécutif, seraient absolument et passivement obéis par les sections et les fédérations, quand ils auraient déclaré : « ceci est à faire. »

*Un autre membre.* — Si une section n'obéit pas, est-elle exclue de la société?

**M. Dunoyer.** — Examinons d'abord ce que c'est que l'autonomie de la section, — telle qu'elle est définie dans les statuts de l'association. Quel est l'objet de cette autonomie? Eh bien, la section peut régler, avec une pleine et entière liberté, son organisation économique propre, c'est-à-dire qu'elle peut accepter le principe de la propriété collective, tandis que ce principe ne prévaudra pas dans une autre section. — C'est au point de vue de l'organisation économique que la section est autonome. Du reste, cette autonomie n'a pas eu encore l'occasion de se manifester dans les termes que j'indique, parce que l'Association Internationale n'est pas en mesure de faire prévaloir le principe de la propriété collective.

Maintenant, dans l'époque de transition que nous traversons, l'autonomie de la section est encore entière, quant à l'administration de ses finances. La section peut s'imposer comme elle veut, administrer ses propres affaires comme elle l'entend. Cette autonomie de la section, me demande M. Vacherot, va-t-elle jusqu'à l'autoriser à refuser une décision prise par le Conseil central de Londres en conformité d'une résolution du congrès, ou de telle ou telle disposition du règlement? Eh bien non! L'autonomie de la section ne va pas jusque-là; et ici j'affirme, et quand la Commission le voudra, je prouverai, pièces en mains, statuts généraux en mains, règlement général en mains, résolutions législatives du congrès en main, qu'aucune section ne peut se soustraire en droit, — je ne parle pas du fait, aux ordres donnés par le Conseil central de Londres, dans la mesure où ses pouvoirs sont définis et délimités par la législation de l'Internationale. Ainsi donc, l'autonomie de la section a pour objet, dans l'avenir, la transformation de son organisation économique; dans le présent, l'administration de ses finances. Elle s'impose comme elle le veut, mais elle n'est pas autonome en ce sens qu'elle ne peut pas dire: « le congrès a décidé qu'on paiera une cotisation de dix centimes; moi je décide que je n'en paierai que cinq. » La section serait immédiatement dissoute; cela ne fait pas l'ombre d'un doute. — Cela est indiqué dans les statuts généraux.

Maintenant, quand une section dit: « je ne veux pas faire telle chose » il est certain que comme le Conseil centrale n'a pas de force matérielle à sa disposition, il ne peut pas l'y contraindre.

**M. le Président.** — Ainsi vous nous dites qu'il n'y a pas d'organisation centrale, qu'il n'y a que des sections, que des fédérations; de telle sorte que l'on ne peut agir que sur le lieu même où se trouvent les fédérations, soit à Lyon, soit à Paris, soit à Marseille, qu'il n'y a pas de Gouvernement central.

**M. Dunoyer.** — Permettez, M. le Président, le Gouvernement central existe à Londres.

**M. le Président.** — Oui, à Londres!

**M. Dunoyer.** — Certainement. Remarquez

bien que c'est justement ce qui fait de l'Association Internationale, une société redoutable contre laquelle aucune précaution ordinaire de la loi ne peut être appliquée; ce Gouvernement est hors de France. Remarquez qu'il n'y a pas, en Espagne, un Gouvernement de l'association; en Belgique un gouvernement de l'association; en Suisse, un Gouvernement de l'association. — Il n'y a dans ces divers pays, ce qu'on appelle le Conseil national de l'association, c'est-à-dire qu'en Belgique par exemple, au lieu que ce soit les secrétaires des fédérations qui correspondent avec le secrétaire général de Londres, c'est le secrétaire général du Conseil central pour toute l'agglomération Belge, qui remplit cette mission ; il y a là une simplification de tous les conseils fédéraux, centres nationaux, qui a précisément pour but de centraliser l'action et la transmission des ordres. Ainsi, le Conseil général Belge ne gouverne rien que ce qui est particulier à la Belgique, mais c'est toujours le Conseil général de Londres qui gouverne la Belgique, comme il gouverne l'Allemagne, la France et l'Espagne.

Par exemple, M. le président me demandait s'il y avait une centralisation d'action en temps d'élection. Et bien, le conseil central de Londres donne ses instructions à Paris, en Italie, partout où il y a des conseils fédéraux, partout où il y a des conseils de sections. D'abord, il y a les correspondants étrangers, et en dehors de cela les voyages perpétuels d'émissaires.

La preuve, c'est qu'on a saisi ces jours-ci les papiers d'un agent du conseil central. Et j'ai été chargé hier au ministère de la justice de former le dossier de cette affaire. Cet homme était sur la frontière d'Espagne ; les papiers sont assez importants et la commission en aura communication quand l'instruction sera commencée. — Le conseil central de Londres exerce, en Espagne, une action politique au premier chef, et le parti républicain espagnol, se trouve avoir malheureusement son principal point d'appui dans la classe ouvrière de la Catalogne et de l'Andaloupé. Ce qui fait sa force, c'est le parti socialiste, et il est tout entier embrigadé par l'Internationale, et composé de ce qu'on appelle le parti fédéraliste espagnol. Ce nom a été imposé par l'Internationale qui, en Espagne, forme quatre groupes. Tout cela est gouverné immédiatement par Londres. Il ne faut pas se faire d'illusions à cet égard. — Que les membres de l'Association disent qu'ils n'obéissent pas, c'est une autre affaire ; ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent, comme individus ; mais ils n'y a dans la société qu'un gouvernement , c'est le gouvernement de Londres, et il a ses agents, ses secrétaires particuliers de correspondances, ses émissaires.

*Un membre.* — Et la caisse ?

**M. Dunoyer.** — Oh ! la caisse, si nous nous en tenons aux indications qui seraient contenues dans les réglements et les statuts, elle serait assez mal garnie. Il est évident que c'est là qu'est le défaut de la cuirasse. Maintenant je dois vous dire une chose, c'est qu'il y a un point sur lequel la commission, qui a tant de moyens d'information, pourrait peut-être jeter quelque lumière, et sur lequel nous n'en avons pas, c'est celui de savoir jusqu'à quel point le Conseil Général de Londres est un Gouvernement indépendant. Remarquez le danger formidable qu'il y a, à ce qu'une association aussi nombreuse, soit composée en majorité de gens qui sont si peu au courant des pensées véritables que les chefs de l'association peuvent avoir, et qu'il soit si aisé de mener à l'abîme , soit entre les mains d'un petit nombre d'hommes qui se perpétuent , et qui sont presque toujours les mêmes. Entre les mains de qui sont ces gens-là ? nous n'en savons rien. Qui nous répond que les vingt personnes qui composent ce gouvernement, soient incorruptibles ? Tout fait supposer , au contraire, qu'ils sont parfaitement susceptibles de corruption. Et pour ce qui est de la France , qui nous répond qu'à un moment donné , un gouvernement étranger , qui a joué du socialisme pendant si longtemps et avec tant d'habileté , peu scrupuleux, qui s'est servi de la solidarité pour écraser la bourgeoisie, ne se servira pas de l'Internationale pour déchirer notre pays.

Le gouvernement Impérial a été en coquetterie perpétuelle avec l'Internationale; qui me répond qu'il n'y a pas de liens entre lui et le conseil central de Londres ?

*Un membre.* — Vous n'avez aucune trace de liaison entre le Gouvernement Russe et l'Internationale ?

**M. Dunoyer.** — Non ; je sais que le parti socialiste Russe est très-avant dans l'Internationale, et que c'est lui qui accentue le plus nettement les doctrines collectivistes.

*Un membre.* — Vous savez que le journal du gouvernement Russe, le *Goloss*, était positi-

viste et qu'il disait que la Russie était appelée à faire le cadeau du positivisme à l'Occident.

*Un membre.* — Il nous a été dit que malgré le désir d'avoir un journal de l'Internationale en France, on n'avait pas pu en fonder un.

**M. Dunoyer.** — Il y a eu, en France, un journal de l'Association Internationale, — la *Réforme Sociale*, — qui était imprimé en Belgique. Pendant la révolution Communale, il y a eu aussi un journal, la *Révolution*, qui était l'organe de la société. Il serait à souhaiter que la Commission pût s'en procurer une collection; il nous a été impossible au Ministère de la Justice de nous en procurer un seul numéro. Ce n'est que par l'intermédiaire d'un ami que j'ai pu en avoir un exemplaire entre les mains, et j'ai été obligé de le rendre à la personne qui me l'avait prêté : voilà les deux seuls organes de l'Association, la *Réforme Sociale*, et la *Révolution*, journal de l'Association Internationale des Travailleurs de Paris pendant le siége.

**M. Vacherot.** — Vous avez parlé de la corruption possible des membres du Conseil central par un gouvernement ou par un autre, qui cacherait ses mains, — je crains qu'il les cache si bien qu'on ne puisse les découvrir. — Je ne vous demande donc pas, si vous auriez quelques indices sur les relations qui peuvent exister entre ce gouvernement et le Conseil central. Mais savez-vous par exemple quelque chose des menées du Gouvernement déchu dans ce sens-là, à propos de l'attitude de certain journal et surtout d'un certain homme ?

**M. Dunoyer.** — Vous voulez parler du journal la *Situation*. — Son langage pendant toute la durée du gouvernement Communal n'a pas été équivoque. Il est évident qu'il était de cœur avec l'insurrection. Maintenant, y a-t-il eu des relations entre lui et le Conseil central ? je n'en ai pas de preuves matérielles, mais morales, il est clair que ce journal s'efforçait, non seulement d'atténuer le côté odieux de l'insurrection, mais qu'il s'efforçait de démentrer qu'il y avait un fond de justice et de vérité dans les revendications parisiennes. Je pourrais rechercher les numéros de la *Situation* et les mettre sous les yeux de la Commission ; elle-même, je crois ; pourrait aisément se les procurer.

*Un membre.* — J'avais demandé à Monsieur Dunoyer où se concentraient les cotisations, et s'il n'y avait pas une portion des recettes de chaque section qui était réservée pour le service général de l'Association.

**M. Dunoyer.** — Le Conseil général de Londres a un Trésorier général ; et c'est pour chaque section, le secrétaire particulier correspondant qui se charge de transmettre au Trésorier général les cotisations qu'il reçoit de chaque section ou de chaque groupe de section.

Ainsi, chaque section peut nommer un trésorier. Si elle est isolée, elle a un secrétaire particulier; si elle fait partie d'un groupe, c'est le secrétaire du bureau central du groupe qui fait la collecte. Si cette section appartient à une fédération, elle remet ses fonds par l'intermédiaire de son bureau au bureau du Conseil fédéral, et c'est le conseil fédéral qui les envoie à Londres.

*Le même membre.* — Je désirerais savoir si une portion de ces fonds reste à la section fédérale ou si tout est envoyé à Londres ?

**M. Dunoyer.** — Il y a des budgets différents. Il y a une cotisation destinée à être envoyée à Londres, une cotisation pour les dépenses de la section, une cotisation pour les dépenses de la fédération.

*Le même membre.* — La quotité de ce budget est probablement fixée chaque année au congrès.

**M. Dunoyer.** — Le budget est réglée par le Congrès annuel. Du reste, ce qui est assez particulier, la somme a été fixée dans le réglement de 1866. Seulement, il est entendu que le Congrès peut modifier le règlement, de sorte qu'il suffirait qu'une année le Congrès dît : « la cotisation sera abaissée ou portée à tel chiffre » pour que cela donnât lieu au vote d'un budget différent. En fait, le chiffre est toujours resté le même.

**M. le Président.** — La cotisation est de 40 centimes, je crois ?

**M. Dunoyer.** — Je ne me rappelle pas. C'est dans les statuts généraux.

**M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia.** — Il nous a été dit ici que la société n'était pas riche. Quel est votre avis à ce sujet, a-t-elle ou non des ressources considérables?

Pour moi, ce qui me fait penser qu'elle a des ressources, se sont les dépenses qu'elle a faites pour soutenir les grèves.

**M. Dunoyer.** — Je crois qu'il ne faut pas juger des ressources de l'Association par les secours distribués en temps de grève. Ces secours ont toujours été insuffisants, et on est véritablement un peu surpris du peu d'imporance des sommes envoyées par le Conseil cen-

tral de Londres, et aussi par les fédérations des sections.

Ce n'est pas par là que l'intervention de l'Association dans les grèves est redoutable; c'est par l'interdit mis sur le travail.

Quand le Conseil général de Londres met toute une branche d'industrie en interdit dans une ville, cela suffit pour que tous les ouvriers de cette branche, qui sont dans leur pays, abandonnent le travail, et pour que le vide se fasse autour des ateliers.

Dans ce cas, il suffit que la société réussisse à empêcher les grévistes de mourir de faim pour que, au bout de quelque temps, les patrons, dont le capital sommeille, soient obligés de capituler.

**M. le Président.** — En somme, vous ne croyez pas l'Internationale très-riche?

**M. Dunoyer.** — Elle n'est pas très-riche, mais, en raison du grand nombre des affiliés, son budget doit représenter une somme assez importante. Cependant cette somme est tout à fait insuffisante pour agir efficacement en temps d'élection. Elle agit malheureusement, mais les subsides donnés, les dépenses particulières qui sont faites alors sont des dépenses spéciales faites par tel ou tel comité local. Elles ne peuvent être le fait du budget de l'Association. C'est impossible. Le budget est absorbé par les frais de son personnel dirigeant, par la solde des émissaires qu'elle envoie de tous côtés, par les secours accordés aux grèves, et que, si minimes qu'ils soient, elle supporte avec beaucoup d'impatience. Car l'Internationale n'est pas favorable aux grèves, comme le sont les Unions anglaises. Elles ne sont, pour elle, qu'un moyen de propagande. — On peut dire qu'elle n'en a pas provoqué beaucoup pour faire comprendre aux ouvriers grévistes quels avantage ils ont à faire partie de l'Association. Les ouvriers ont souffert, mais comme après avoir souffert, ils ont vu presque toujours les patrons faire des concessions, parce que l'Association mettait la branche d'industrie toute entière à laquelle ceux-ci appartenaient en interdit, ils s'y sont volontiers ralliés.

(Séances des 4 et 11 août 1871).

# DÉPOSITION

DE

# M. TESTUT

**M. le Président.** — Monsieur, vous avez écrit un livre intéressant sur l'Internationale, c'est la lecture de ce livre qui nous a donné le désir de vous entendre.

**M. Testut.** — Sur la situation de Paris au 18 mars, je ne connais que ce que tout le monde connaît.

**M. le Président.**—Nous savons maintenant, grâce à vous quelle était l'organisation de l'Internationale, la manière dont ses groupes fonctionnaient. Nous voudrions vous prier d'ajouter aux renseignements que vous avez donnés, dans votre livre, ce que vous avez pu recueillir depuis. Ceci nous aidera à savoir quelle est la part que l'Internationale a pu prendre à l'insurrection du 18 mars, et comment, avec son organisation actuelle, elle est devenue un danger tel que tout le monde, — législateurs et gouvernement, — s'en préoccupe aujourd'hui.

**M. Testut.** — Voici ce que je sais. Je sais qu'au mois de septembre, le Conseil général de Londres a envoyé une circulaire à tous les secrétaires correspondants de France, disant qu'il fallait se tenir prêt à faire la révolution sociale.

Cette lettre, dont j'ai copie, était adressée par Eugène Dupont, correspondant pour la France, à Albert Richard, de Lyon. Elle disait que c'était une révolution sociale dont il s'agissait; qu'il fallait profiter de toutes les libertés qu'accorderait le gouvernement pour préparer cette révolution qui ne tarderait pas à avoir lieu.

Dans le même mois, le Conseil général de Paris répondait, par une circulaire, à des questions qui lui avaient été posées par divers secrétaires de sections.

Cette circulaire est une affiche rouge, signée par Varlin. Elle est du mois de septembre.

Il y était dit que, pour le moment, il fallait se borner à la défense nationale; seulement elle annonçait qu'on avait organisé, dans tous les quartiers de Paris, des sections chargées d'organiser le mouvement et d'empêcher toutes les tentatives de restauration monarchique.

**M. le Président.** — Avez-vous cette circulaire ?

**M. Testut.** —Je ne l'ai pas, mais je vous la communiquerai.

*Un membre.* — Elle est signée de Varlin?

**M. Testut.** — De Varlin et de Babeck.

*Un autre membre.* — Elle a été affichée ?

**M. Testut.** — C'est probable. Je sais en outre qu'au mois d'octobre, Eugène Dupont a écrit à Albert Richard, une nouvelle lettre dans laquelle il lui disait que le but que devait poursuivre l'Internationale, c'était de se grouper, de trouver des adhérents le plus possible, afin de se préparer à un mouvement qui ne pouvait pas tarder à éclater.

Pendant le siége, je ne sais pas ce qu'on a fait à Paris. Seulement, je crois que les réunions de l'Association y étaient plus fréquentes, qu'on y a organisé un Conseil fédéral. Et puis, au mois de septembre et d'octobre, ont été formées les légions du Midi et de l'Est. Je ne veux pas dire que les membres de ces ligues fussent de l'Internationale; mais, à ma connaissance, dans la Ligue du Midi, il y avait cinq membres de l'Internationale, dont l'un est poursuivi pour avoir pris part au mouvement insurrectionnel de Lyon. C'est un des membres de la Commune provisoire. Pour moi, ces ligues n'ont été qu'un prétexte pour faire courir ces Messieurs, soit à

Nîmes, soit à Montpellier, et elles n'ont produit que des dépenses d'argent; elles n'ont rien produit, veux-je dire, au point de vue de la défense nationale.

*Un membre.*— Et pendant le siége.

**M. Testut.** — Je crois qu'il y a eu des réunions très-fréquentes, mais je n'en ai pas la preuve. On prétend que l'Internationale est une société qui n'est pas secrète, moi je trouve qu'elle est très-secrète. Il est à peu près absolument impossible de savoir quelles sont les décisions qui y sont prises, à moins d'y être affilié!

**M. le Président** — Où se réunissait-elle?

**M. Testut.** — Elle devait se réunir à Paris, place de la Corderie-du-Temple n° 6.

Maintenant, je sais qu'au mois de février, le conseil fédéral de la section parisienne et la délégation révolutionnaire des vingt arrondissements de Paris ont délivré un mandat sur parchemin.

*Un membre.* — Qu'est-ce que ce mandat?

**M. Testut.** — C'était un pouvoir nouveau, qui, je crois, s'est transformé quand le comité central de la garde nationale s'est formé.

*Un membre.* — Est-ce une création de l'Internationale?

**M. Testut.** — Je n'en sais rien; le mandat que j'ai entre les mains est ainsi conçu : « La délégation révolutionnaire des vingt arrondissements donne tous pouvoirs au citoyen Albert Lebloux, qui est membre de l'Internationale, de se mettre en relations avec tous les groupes révolutionnaires.

Paris, le février 1871;

Le secrétaire du conseil fédéral,
ERNEST.

Le secrétaire de la délégation révolutionnaire des vingt arrondissements, Albert L... était un délégué de la Commune de Paris à Lyon. Il a dû quitter Paris dans les premiers jours du mois de mars. Il a dû arriver à Paris vers le 10 ou le 12, et, le 21 mars, il assistait, Lyon, à une réunion préalable où il prêchait ouvertement la guerre civile. Il faisait partie, à Lyon, de la Commune avec le nommé. . . . . . membre de l'Internationale.

*Un membre.* — Ce mandat était-il sur parchemin?

**M. Testut.** — Oui, Monsieur.

*Le même membre.* — C'est curieux.

**M. Testut.** — La Commune de Lyon dura deux jours, le 23 et le 24. Le 25, Albert Le... se rendit à Autun et de là au Creuzot; il a été poursuivi devant la cour d'assises de Saône-et-Loire et acquitté. Plus tard, après le mouvement du Creuzot, il est revenu à Lyon. J'insiste sur Albert Le..... parce qu'il est membre de l'Internationale et qu'il a été trouvé porteur de ce mandat qui le déléguait.

**M. le Président.** — Où est-il, ce mandat?

**M. Testut.** — Il est dans la procédure du 23 mars, à Lyon. Albert est revenu, vers la fin du mois de mars, à Lyon, en quittant le Creuzot où il s'est caché quelques jours. Et c'est alors qu'a commencé, à Lyon, pendant tout le mois d'avril, une série de réunions publiques et secrètes, où l'on prêchait ouvertement la guerre civile, et où l'on excitait la garde nationale à s'insurger et à marcher contre Versailles. C'est à la suite de ces excitations qu'a éclaté l'insurrection du 30 avril. Maintenant, le 17 ou le 18, est arrivé un nouveau délégué de la commune de Paris, qui s'appelle Charles Dumont, membre de l'Internationale. Un troisième délégué, qui s'appelle.... est arrivé le... Celui-là prétend qu'il n'est pas de l'Internationale, mais il est en si bonnes relations avec la Société, qu'il n'a jamais trouvé nécessaire de prendre une carte... Enfin, il y a eu un quatrième délégué qui s'appelle Gaillard. Celui-là se trouvait à la Mairie de la Guillotière, le 30 avril, pour empêcher de voter.

Maintenant, dans les derniers moments, il y a eu un délégué de la Commune de Paris, qui était également membre de l'Internationale, c'est le nommé Lambert; il est venu à Lyon.

**M. le Président.** — Qui envoyait tous ces délégués?

**M. Testut.** — C'est ou le conseil fédéral de Paris, ou le comité central de la garde nationale qui était probablement en état de formation. Je n'ai vu que le mandat d'Albert Le..., quant aux autres, on n'en a pas saisi sur eux.

**M. le Président.** — Qu'entendez-vous par le conseil fédéral de Paris?

**M. Testut.** — C'est la réunion de toutes les sections; le conseil fédéral de l'Internationale.

**M. le Président.** — Etes-vous au courant des faits relatifs à la fédération des gardes nationaux?

**M. Testut.** — Mon Dieu, dans le comité central de la garde nationale, il y avait des membres qui, j'en suis certain, appartenaient à l'Internationale.

**M. le Président.** — Quels sont ces membres ?

**M. Testut.** — Il y en avait quatre, Avoine, Assi, Chouteau fils et Varlin.

C'est l'Internationale qui a dirigé les mouvements qui ont éclaté à Lyon le 28 septembre, le 23 mars et le 30 avril. Bakounine et autres étaient engagés dans le mouvement du 28 septembre. Une affiche rouge a été placardée ce jour-là sur les murs de Lyon, sur laquelle il y avait 23 ou 24 noms. Vingt de ces noms, à ma connaissance, appartenaient à des membres de l'Internationale.

*Un membre.* — Combien y avait il d'étrangers dans le mouvement ?

**M. Testut.**—Il y avait Bakounine et Cluseret, qu'on ne peut pas considérer comme Français; tous les autres étaient Français. Il y avait le secrétaire correspondant de la section de Saint-Etienne, dont le nom m'échappe.

**M. le Président.** — Ainsi, vous tenez pour certain que tous ces mouvements ont été dirigés par l'Internationale ?

**M. Testut.** — Les mouvements du 28 septembre, du 23 mars, du 30 avril, c'est l'Internationale qui les a faits, oui, Monsieur !

**M. le Président.** — M. Tolain nous a dit, que du moment où l'insurrection du 18 mars avait commencé à Paris, l'Internationale avait presque complètement disparu, du moins politiquement, qu'elle s'était effacée, qu'on trouvait bien quelques-uns de ses membres dans le Comité central de la garde nationale, mais qu'on ne trouvait plus son action directe nulle part. Or, nous disons : « Le mandat donné à Albert Le... était signé par les membres de l'Internationale. Voilà un fait en complète contradiction avec les assertions de M. Tolain. »

**M. Testut.** — D'abord, parmi ceux qui faisaient parti de la Commune, des ministères, il y avait des membres de l'Internationale.

**M. de la Rochethulon.** — Mais M. le Président, les membres de la Commune et du Comité central signaient en indiquant leurs qualités de membres de l'Internationale. Je vous apporterai, si vous voulez, des papiers que j'ai trouvés sur leurs bureaux avec leur titre de membres de l'Internationale.

**M. le Président.** — Vous nous avez indiqué quelle est selon vous la part de l'Internationale dans les mouvements du Midi de la France ; vous ne savez pas la part qu'elle a prise dans les mouvements qui ont eu lieu ailleurs ?

**M. Testut.** — Je crois qu'elle a pris part à tous les mouvements qui ont éclaté. Seulement, pour bien répondre à votre question, il faudrait que j'eusse sous les yeux les dossiers, parce que je connais énormément de noms d'affiliés à l'Internationale.

Ils obéissent à un ordre. Ils ne font rien, surtout en matière politique, que sur les indications qui leur viennent de Londres.

La proclamation de la République n'a été officiellement connue à Lyon, que le 5 septembre. Le 5, Eugène Dupont écrivait de Londres à Albert Richard, le membre le plus ancien de l'*Internationale*, section de Lyon, pour lui indiquer la ligne de conduite à suivre.

C'est bien de Londres que vient l'inspiration. Les membres des sections, sauf quelques-uns peut-être, n'agissent que sur les ordres du Conseil Général qui siége dans cette ville. L'action politique est concentrée à Londres, sous la forme de représentation fédérale.

**M. le Président.** — L'*Internationale* est-elle organisée en France de manière à peser d'une manière considérable sur les élections ?

**M. Testut.** — Oui; et je crois que, dans les villes, quand elle le voudra, elle pourra avoir le succès à peu près partout. Cependant, il y a bien des villes où elle n'est pas encore fortement organisée. A Paris, elle réussira; maintenant, elle doit y être désorganisée.

**M. Vacherot.**— Quelle influence a-t-elle eu sur les élections du 8 février dernier ?

**M. Testut.** — Je crois qu'elle a eu une très-grande influence sur les élections du 8 février ; cependant, je ne puis rien préciser à cet égard ; depuis deux mois, je m'occupe à réunir des documents ; je n'ai pu en trouver que quelques-uns. Il y a plusieurs journaux de Paris que je n'ai pas réussi à me procurer, entr'autres *la Révolution politique et sociale*, organe de l'*Internationale* pendant la période communale.

**M. Delpit.** — Peut-être trouverait-on ces journaux dans les bibliothèques ?

**M. le Président.** — Il y a une loi qui exige le dépôt de deux exemplaires de tout imprimé, brochure, livre, journal, etc., mais cette loi a-t-elle été exécutée pendant la Commune ?

**M. de La Rochethulon.** -- Certains journaux ont été déposés, comme le veut la loi. On

cherche en ce moment à se procurer les documents qui manquent.

**M. le Président.** — Ayant son centre à Londres, faisant des émeutes en France, agissant sur les élections dans les principales villes, l'*Internationale* est une société dangereuse.

**M. Testut.** — Oui, voilà le résultat que je vois produit par l'*Internationale*. Cependant, il peut arriver des circonstances qui contrebalancent son influence.

Le Conseil Général de cette Société, qui siége à Londres, se compose de 18 membres. Il y a un secrétaire, un trésorier et un président des séances. De plus, il y a autant de secrétaires particuliers de correspondance, que de nations affiliées à l'*Internationale*. Les secrétaires de correspondance sont pris dans le sein même du Conseil Général ; ils transmettent les instructions aux secrétaires de section, en France, en Belgique, etc.

L'élément français ne domine pas dans le Conseil Général; il est représenté par Eugène Dupont, et un autre, je crois.

Actuellement, le centre le plus actif de l'*Internationale*, c'est Genève. Il y a là une grande quantité de communeux. Mégy y était, il y a sept ou huit jours ; Félix Pyat aussi, du moins on me l'a assuré ; on m'a même indiqué comment il avait fait pour passer en Suisse.

**M. le Président.** — En êtes-vous sûr? Quelqu'un arrivant de Londres a dit que Félix Pyat avait demandé au Gouvernement anglais l'autorisation de résider dans cette ville et que cette autorisation lui aurait été accordée à la condition qu'il prendrait un nom différent du sien. Je ne sais s'il a été à Genève, mais il est à Londres.

**M. Testut.** — Le renseignement que je donne remonte à une dizaine de jours.

**M. le Président.** — Au surplus, on ne sait jamais où est Félix Pyat.

**M. Testut.** — Il a été à Genève. Je crois qu'il est sorti des premiers de Paris. Actuellement, il n'est pas bien difficile d'en sortir.

**M. le Président.** — Le Conseil Général de l'*Internationale* à Londres est-il composé d'hommes faciles à corrompre?

**M. Testut.** — Je crois que dans l'*Internationale* la corruption est facile. Je ne sais s'il y a, dans le conseil de Londre, des hommes corrompus, mais parmi ceux qui, en France, font partie de cette association, la corruption est assez facile. Il y avait autrefois un secrétaire de section qui était agent d'un commissaire central de police à Paris.

**M. le Président.** — Un témoin, M. Lagrange, nous a dit qu'à Londres une surveillance avait été exercée sur l'*Internationale*. Cette surveillance a-t-elle eu lieu depuis le 4 septembre, et existe-t-elle encore?

**M. Testut.** — Sous l'Empire, une surveillance était exercée à Londres et à Genève. Dans la plupart des grandes villes, il y avait des gens qui savaient tout ce qui se passait. Je crois que cette surveillance n'existe plus maintenant, puisqu'à Lyon, où la police est désorganisée, il y a des membres de l'*Internationale*, libres de leur action. Des émissaires sont arrivés récemment d'Italie.

Le 4 septembre, à Lyon, le Comité Général était composé exclusivement de membres de l'*Internationale*; c'est en son nom qu'ont été faites toutes les arrestations auxquelles on a procédé et qu'on a mis en liberté des individns inculpés de délit de droit commun.

**M. le Président.** — Avec quels fonds sont payés les émissaires que l'*Internationale* envoie partout ?

**M. Testut.** — Il est très-difficile d'établir l'origine des sommes. Je crois que les partis politiques en fournissent beaucoup. Des individus qui veulent faire une agitation dans une ville, donnent de l'argent. Il y a des secrétaires de correspondance, qui ne font que voyager toute l'année; ils ne pourraient mener ce genre d'existence avec les seules ressources mises à leur disposition par le conseil général de Londres.

**M. le Président.** — Ne se fait-il pas des cotisations ?

**M. Testut.** — La cotisation n'est que de 10 centimes par an ; elle est indiquée en toutes lettres dans les statuts. Il y a, en outre, les cotisations des sections, qui sont de 20, 25 centimes; mais ces cotisations sont pour les sections elles-mêmes. La cotisation centrale n'est que de dix centimes.

Les cartes de l'*Internationale* se vendent 50 centimes, sur lesquels le Conseil Général a droit à 40 centimes.

**M. le Président.** — A combien estimez-vous le nombre des adhérents de l'*Internationale* en France ?

**M. Testut.** — C'est une évaluation très-difficile à faire. Je crois que, depuis le 4 septembre, le nombre de ces adhérents s'est accru dans une proportion considérable. Pour Lyon

même, je ne pourrais préciser. Je sais seulement qu'à l'époque de juillet, 31 corporations avaient adhéré à *l'Internationale*. Il y avait là les deux tiers des tisseurs, qui sont nombreux. Je ne sais pas si ces corporations n'ont pas retiré depuis leurs adhésion. A Lyon, les corporations s'organisaient; des statuts étaient faits; il y avait un bureau avec président et vice-président; on faisait adhérer le bureaux. Toutes les corporations ont adhéré en masse.

**M. le Président.** — On ne consultait pas les membres de la corporation?

**M. Testut.** — Les corporations nommaient des délégués; ces délégués rendaient compte de leur mission; le bureau adhérait d'après l'avis des délégués.

**M. le Président.** — A quelle époque cette affiliation a-t-elie commencé?

**M. Testut.** — La première grève a eu lieu en juillet 1869 ; c'est de cette époque que date la première adhésion. Puis, il y a eu d'autres grèves. En décembre 1869, la réunion s'est opérée; en février 1870, a commencé la propagande, et, jusqu'au mois de mai, on a fait adhérer 30 corporations.

**M. le Président.** — Ces adhésions des corporations de Lyon, datent, selon vous, de 1869, et je remarque cette date qui est aussi celle de l'adhésion des corporations à Paris.

**M. Testut.** — Oui, et celles dans les mêmes professions.

Albert Richard faisait des statuts pour les corporations, on y mettait une clause disant qu'on faisait une société civile ou de prévoyance adhérant à l'*Internationale*.

**M. le Président.** — Vous ne savez que les faits relatifs à la ville de Lyon?

**M. Testut.** — Je ne sais que ceux-là. J'ai fort peu de documents sur Paris. On m'a appris qu'il y avait eu, à Paris, dans la nuit du 22 au 23 mars, une réunion des sections de l'*Internationale*; précédemment, le 30 octobre 1870, il y en avait eu une autre; j'ai trouvé cette date dans un journal ou dans un manifeste, je l'ai remarquée parce qu'elle coïncide avec le mouvement du 31 octobre; je pourrais contrôler ce fait. Quelques membres de l'*Internationale*, ont pris part à ce mouvement.

**M. le Président.** — On avait dit cependant qu'elle ne s'était pas jointe à la manifestation.

**M. Testut.** — Je crois qu'il serait très-difficile de le savoir maintenant.

**M. le Président.** — Avez-vous entendu parler de papiers saisis au domicile de Mlle Delescluze, et qui auraient contenu les noms de tous les affiliés à l'*Internationale*?

**M. Testut.** — J'ai lu cela dans les journaux; j'y ai lu également qu'on avait saisi les archives de l'*Internationale*, à l'Ecole militaire. J'ai été au ministère de la guerre, on ne les avait pas reçues. L'endroit où on a dû saisir le plus de pièces, c'est rue de la Corderie. Au ministère de la guerre, on a fait un classement des pièces qui y ont été envoyées; mais, dans les autres administrations publiques, auxquelles on en a envoyé également, on n'a pas pu me dire ce qu'elles étaient devenues.

Je sais que, dans le Conseil municipal de Bordeaux, il y a deux membres de l'*Internationale*, M. Delboin et M. Larroque. Le premier a écrit à Assi, une lettre dans laquelle il lui dit que l'*Alliance républicaine* de Bordeaux, d'accord avec la section internationale de cette ville, secondera le mouvement de la province. Cette lettre a été répandue partout; l'auteur de cette communication ne pouvant pas rester inconnu.

M. Delboin était membre du Conseil municipal de Bordeaux avant les élections du 30 avril, il en est encore membre aujourd'hui. Le 30 avril a paru à Bordeaux une liste de l'*Internationale*, sur laquelle n'étaient portés que ceux qui avaient adhéré d'une manière formelle à la Commune de Paris. Cette liste est signée du président et du secrétaire de la section de Bordeaux; on y voit les noms de MM. Delboin et Larroque, qui sont actuellement membres du conseil municipal.

Il existe encore, à la date du 21 ou du 22 mars, peut-être même du 19, une lettre de M. Delboin à Assi, à propos d'une dépêche envoyée par le ministre de l'Intérieur. Il y a eu, à la suite de cette lettre, une allusion à une séance du Conseil municipal rapportée dans un numéro de la *Fédération* que M. Delboin a envoyée à Assi. Je crois que M. le Garde des Sceaux a la copie de cette lettre. A moins qu'on n'ait changé la classification, la lettre elle-même doit se trouver dans les petits cartons du ministère de la guerre.

Cette société est assez mystérieuse, puisque, même par les journaux, on ne peut guère avoir de renseignements sur son compte. A Genève, il faut aller chercher les journaux dans les imprimeries; les marchands n'en ont pas. Je me suis abonné en avril à l'*Égalité*; j'ai reçu ce journal depuis le mois de juillet seulement.

*La République*, qui vient de paraître, est un journal de l'*Internationale*. Il a paru aussi à Genève une petite brochure sur l'extradition des communeux; elle a été rédigée par une section de l'*Internationale* ; je n'ai pas pu me la procurer.

Le Ministère de l'Intérieur peut avoir des renseignements sur l'*Internationale*.

**M. le Président.** — Ces renseignements ont disparu, dit-on, dans les incendies de Paris.

M. Pietri est venu à Versailles; j'aurais voulu qu'il vînt déposer devant la Commission; il est dévoué à l'Empereur, mais c'est un bon et honnête citoyen, extrêmement désireux, je crois, d'être utile à son pays. Je savais qu'il avait envoyé au ministère de l'Intérieur, avant le 4 septembre, une série de rapports sur l'*Internationale*. J'ai prié plusieurs de nos collègues de lui dire que je désirais lui parler; je n'ai pu le voir; il est parti, mais il a dit qu'au ministère de l'Intérieur se trouvait l'histoire complète de l'Internationale jusqu'au 4 septembre. J'ai fait demander ces documents; M. le Ministre de l'Intérieur a écrit à la Commission que ces pièces avaient disparu; probablement le dossier aura été pris par les gens de la Commune. Et depuis l'entrée des troupes dans Paris, les renseignements font également défaut en ce qui touche l'*Internationale*, le ministère de l'Intérieur n'a pu nous les fournir.

**M. Testut.** — Il doit y en avoir sur la situation de la société à Genève.

**M. le Président.** — Nous n'avons pas reçu de communications à cet égard.

**M. Testut.** — Le ministère de l'Intérieur doit avoir des rapports sur la situation des personnages qui sont actuellement à Genève. Je sais, moi, qu'ils ont des réunions privées, le lundi, et une réunion publique le samedi de chaque semaine. Mme Pauline Minck y fait des conférences.

**M. le Président.** — Vous ne savez rien de plus?

**M. Testut.** — Non, Monsieur le Président, mais si je parviens à trouver d'autres renseignements, je m'empresserai de les communiquer à la Commission.

**M. le Président.** — La Commission vous en sera obligée, et vous remercie de ceux que vous avez bien voulu lui apporter aujourd'hui.

(Séance du 11 août 1871.)

# DÉPOSITION

DE

# M. CORBON

**M. le Président.** — Monsieur, nous ne faisons ici le procès à personne, nous ne faisons que rechercher la vérité sur les événements si graves qui ont désolé Paris. Voici les questions que nous avons à vous adresser.

L'origine des troubles remonte un peu loin, et nous sommes obligés de faire remonter notre enquête à une époque antérieure au mouvement du 18 mars, qui a eu des causes immédiates et des causes éloignées. Les deux partis qui paraissent avoir joué le principal rôle dans l'insurrection du 18 mars sont : l'Internationale et le groupe des Blanquistes.

A quelle époque l'Internationale a-t-elle pris un caractère politique? Elle était une société économique à son début, et à un certain moment, elle s'est jetée dans la politique. A quelle époque l'Internationale s'est-elle alliée à la société de Blanqui pour renverser le Gouvernement Impérial?

**M. Corbon.** — Il me serait assez difficile de déterminer exactement le moment où le Blanquisme s'est emparé de l'Internationale, ou du moins d'une fraction considérable de cette société. Il y avait, à la fin, dans l'Internationale, deux éléments. L'élément fondateur avait pour but unique d'arriver à la solution du problème économique, et déclarait ne vouloir jamais se mêler des agitations politiques; celui-là a constitué l'Internationale, organisé le congrès de Genève en 1866, celui de Lausanne en 1868, celui de Bruxelles en 1867, et enfin celui de Bâle en 1869.

Jusqu'au congrès de Bâle, je n'ai pas vu que les hommes dits d'action révolutionnaire se fussent encore emparés de l'Internationale; j'ai bien vu qu'il y avait à la fin une grande modification des tendances socialistes dans l'opinion générale de l'Internationale; j'ai bien vu que le bureau de Paris, qui représentait les idées libérales et qui avait à sa tête Tolain, Murat, Chenal et deux ou trois autres, était débordé par le communisme Belge, Allemand et Russe; mais on n'abordait pas l'ordre des voies et moyens politiques. La modification dont j'entends parler s'est formellement accusée au congrès de Bruxelles, et ensuite d'une façon bien plus claire, bien plus explicite au congrès de Bâle.

**M. le Président.** — Vous voulez dire au congrès de Liége?

**M. Martial Delpit.** — Non, c'est bien au congrès de Bâle, le congrès de Liége n'appartient pas à l'Internationale.

**M. Corbon.** — En effet, c'était un congrès d'étudiants n'ayant aucun rapport avec l'Internationale, qui alors n'était qu'en voie de formation.

J'ai vu, pendant la session du congrès de 1866, à Genève, de grands efforts tentés par les Blanquistes pour déterminer l'Internationale à prendre un caractère politique.

J'y étais allé pour rendre compte de ce congrès sur lequel j'ai fait des articles dans le *Siècle*; eh bien, tous ces efforts ont été infructueux.

Ce n'est réellement que pendant le siége qu'à mon avis cette société a pris ce caractère. A la vérité, elle y était déjà fort disposée dans les derniers temps de l'Empire, et ce qui a très certainement amené l'Internationale à recevoir dans son sein des agitateurs politiques, ce sont les persécutions qu'a eues à subir le bureau de Paris, ou, si vous voulez, les procès qui lui ont été intentés.

Dans les prisons, les membres de l'Internationale se sont trouvés en contact d'hommes d'action

révolutionnaire, et là ont dû convenir, de part et d'autre, qu'il ne fallait pas disjoindre l'action des deux groupes, de l'élément socialiste et de l'élément politique.

Cependant, je peux affirmer que pendant le siége, il n'y a eu qu'une très faible minorité de l'Internationale qui ait pris part aux agitations pour renverser le Gouvernement du 4 septembre. Dans les tentatives qui ont avorté, soit au 31 octobre, soit au 22 janvier, l'Internationale était pour très-peu de chose.

Enfin, si vous voulez bien que je vous donne mon sentiment sur cette société, j'ai la conviction profonde que, quand même elle n'aurait pas existé, l'insurrection du 18 mars aurait eu lieu; qu'elle aurait gardé le même caractère et commis les mêmes excès. Je ne veux pas dire que l'internationale n'ait pas fourni au parti de l'Insurrection une certaine partie de son personnel, mais je dis que cette partie du personnel insurgé se composait d'hommes qui, s'ils n'avaient pas été affiliés à cette société, l'auraient été à d'autres associations politiques quelconques, et qu'ils eussent agi comme ils l'ont fait.

Vous avez su probablement, dans le cours de l'enquête à laquelle vous vous livrez, que le bureau parisien de l'Internationale a fait un manifeste lors des élections de la Commune. Ce manifeste a paru le matin du 26 mars et a été affiché sur tous les murs de Paris. Si vous pouviez le retrouver, vous verriez que sur une centaine de noms qui s'y trouvent, il n'y en a qu'un très petit nombre qui appartiennent au Comité Central et à la Commune, deux ou trois seulement peut-être. Ce manifeste était néanmoins une adhésion à la Commune, mais pas précisément entendue comme l'entendaient les hommes qui pensaient reprendre la tradition de 93; c'est-à-dire que les signataires n'avaient pas en vue une Commune révolutionnaire imposant des Décrets à toute la France, mais seulement l'établissement, à Paris, de certaines institutions communales, propres à réaliser la démocratie socialiste et devant servir de modèle à toutes les autres Communes.

**M. Bourgeois.** — Voulez-vous bien me permettre de vous faires remarquer que vous nous avez dit tout à l'heure qu'il y avait deux éléments dans l'Internationale; vous nous avez indiqué le premier, qui se composait d'ouvriers résolus à ne s'occuper que de leurs propres intérêts et à ne pas se mêler à la politique, mais vous ne nous avez pas dit quel était le second.

**M. Corbon.** — Le second élément qui s'est mêlé tardivement à l'Internationale, se composait d'hommes dits d'action révolutionnaire; c'est-à-dire qui veulent la lutte, qui professent et pratiquent la théorie de la souveraineté du but, admettant, eux aussi, que la fin justifie les moyens.

**M. Bourgeois.**—Etaient-ce les Blanquistes?

**M. Corbon.** — Dans la langue révolutionnaire, on les appelle les hébertistes, et il serait plus juste de leur garder ce nom, que de leur donner celui d'un homme qui n'était pas présent lors des affaires du 18 mars, qui est prisonnier et qui serait peut-être plus chargé qu'il ne convient.

**M. le Président.** — Connaissez-vous à peu près la proportion du nombre d'adhérents de chaque groupe? On nous a dit ici que Blanqui avait des adeptes entièrement dévoués et qu'il pouvait disposer de 6,000 à 7,000 hommes; ce chiffre vous paraît-il exagéré?

**M. Corbon.** — Il me semble bien exagéré. Autant que je puis le savoir par des tiers, Blanqui n'avait autour de lui qu'un assez petit nombre d'adeptes, mais on dit qu'il avait sur eux, une très-grande influence. Il exerçait, paraît-il, un prestige singulier sur certains hommes qui l'approchaient. Ceux qui étaient mis en rapport avec lui, ou le fuyaient bientôt, ou bien ils lui restaient passionnément fidèles. Peut-être serait-il plus juste de dire de ces derniers qu'ils tenaient moins à la personne de Blanqui qu'à sa manière de comprendre l'action révolutionnaire.

**M. le marquis de La Rochethulon.** — Monsieur, puisque vous avez assisté aux congrès de l'Internationale pour en rendre compte dans le *Siècle*, pouvez-vous nous renseigner sur l'exactitude d'assertions qui ont été produites dans des brochures publiées à Paris pendant le siége, sur les idées émises par les représentants de la section Française et notamment par M. Tolain? Dans ces brochures, on prête à M. Tolain cette pensée, qu'il fallait expulser de l'Internationale comme ennemis tous les membres qui n'étaient pas ouvriers.

**M. le Président.** — La pensée de M. Tolain était celle-ci; c'est qu'il fallait éviter de recevoir dans l'Association les fruits secs des carrières dites libérales, les avocats sans causes, les étudiants de dixième année, l'élément bourgeois inactif, qui ne travaille pas de ses mains.

**M. de la Rochethulon.** — Dans ces bro-

chures, que je n'ai pas entre les mains, on prête à M. Tolain des paroles d'une portée plus grande ; on y dit qu'il faut considérer comme ennemis tous les éléments bourgeois et capitaliste, que l'Association doit leur être fermée. Or, comme dans l'Internationale transformée et devenue la Société politique qui a figuré dans la crise de la Commune, il se trouve une quantité d'hommes, qui n'étaient pas véritablement des ouvriers, je voudrais que M. Corbon nous expliquât ce qu'était ce parti Blanquiste qui lui a fourni des chefs.

**M. Corbon.** — D'abord, je vous dirai que les chefs donnés à l'Internationale par le parti Blanquiste ne sont arrivés à s'emparer de la direction que dans les derniers temps, et encore n'étaient-ce pas vraiment des chefs. Les Blanquistes n'ont commencé à avoir une influence que très-tard, très-peu de temps avant que la guerre s'engageât. C'est surtout dans les réunions de Paris, pendant les années 1868 et 1869, que cette influence a commencé à naître. Dans les congrès, je vous l'ai dit, l'influence des blanquistes ne s'était point fait sentir. Mais je réponds à ce qui vient de m'être dit, savoir, l'exclusion d'une certaine catégorie de personnes qu'on appelle les bourgeois et les capitalistes. Ce qu'a dit M. le Président est parfaitement exact, et moi-même je me souviens d'avoir beaucoup insisté verbalement auprès du bureau de Paris pour qu'il n'acceptât pas dans son sein ces étudiants de dixième année, les fruits secs que fournit la bourgeoisie et qui en gardent toutes les ambitions et tous les appétits, sans avoir les moyens de les satisfaire.

**M. le marquis de La Rochethulon.** — M. Corbon nous a dit tout-à-l'heure que c'était surtout par suite des persécutions de la fin de l'Empire, que l'idée politique avait germé dans les cerveaux des ouvriers. Eh bien, une chose me frappe, c'est qu'en Angleterre, où l'Internationale n'a pas été persécutée, l'idée politique se fait jour cependant à chaque instant dans les tendances de cette société.

**M. le Président.** — L'observation est juste. Il y a eu un congrès dans lequel la question suivante a été mise en délibération : convient-il que l'Internationale s'occupe de politique ? Tolain, Fribourg et plusieurs autres s'y sont énergiquement opposés. Mais l'opinion du congrès a été que l'Internationale, voulant élever une société nouvelle, devait commencer par détruire la société existante, et qu'elle ne pouvait détruire la société existante que par une action politique. A la suite de ce débat, contrairement à l'opinion de la majorité des membres français, il a été décidé qu'on s'occuperait désormais de politique.

**M. Corbon.** — Je vous concède en effet qu'elle a pu être entraînée dans cette voie. Mais il n'en est pas moins vrai que, dans les trois premières années où son existence s'est manifestée antérieurement, car, si sa fondation remonte à l'exposition de Londres, ce n'est qu'à partir du congrès de Genève qu'elle est entrée réellement dans sa première période d'activité ; il n'en est pas moins vrai, dis-je, que dans ces trois premières années, la pensée très-arrêtée des adhérents était de s'interdire le terrain politique. J'ai causé à Genève avec des ouvriers Français et Anglais, tous étaient de cet avis. A Londres, les proscrits voulaient les entraîner : les ouvriers n'ont pas voulu servir d'armée à cet état-major. Mais je vous concède parfaitement, que dès cette époque même, il était évident, pour qui sait voir, que tôt ou tard, l'Internationale serait fatalement lancée dans la politique.

Lorsque les membres du bureau de Paris se sont vus poursuivis, ils se sont dit : « Nous avons tenté une œuvre pacifique ; nous avons voulu la réforme économique de la société par des moyens purement persuasifs ; on nous persécute, on nous emprisonne ; eh bien, essayons des moyens politiques. » Mais comme les plus enclins à entrer dans cette voie étaient en prison lors des événements du 4 septembre, ils n'ont été pour rien dans le renversement de l'empire ; et ce n'est que pendant le siége qu'ils ont fait cause commune avec les politiques ; encore faut-il dire que ce n'est qu'une fraction de la société qui s'est laissée entraîner dans cette voie.

**M. le Président.** — A quel chiffre évaluez-vous l'élément actif, militant de l'Internationale après les procès dont la société a été l'objet ? — Ce que vous venez de dire et ce que je disais tout-à-l'heure sont, je crois, également vrai. Il y a eu une force de choses qui a poussé l'Internationale à se mêler de politique, mais il y a eu aussi une décision prise par le congrès dans ce sens.

**M. Corbon.** — Où cette résolution a-t-elle été prise, M. le Président ?

**M. le Président.** — Au congrès de Bâle.

**M. Corbon.** — Je n'ai assisté qu'à deux séances de ce congrès. Je m'étais fait remplacer par un jeune rédacteur du *Siècle*, M. Limousin

qui, en ce moment même, fait le compte-rendu, pour d'autres journaux, du congrès de *Nottingham*.

**M. le Président.** — Le rapport de M. Delpit donnera le texte même de la résolution.

Cependant, ce que vous dites, est vrai. Les poursuites ont eu lieu en raison même de la décision du congrès, et elles ont eu pour effet d'engager plus fortement la société dans la voie où elle entrait assez timidement d'abord. Un commissaire de police nous a même déclaré, comme vous, que c'est à partir du moment où les procès ont eu lieu que l'Internationale a commencé à prendre un développement considérable.

Pouvez-vous nous dire quel était l'effectif de l'armée de l'Internationale au moment où elle a commencé à s'engager dans la politique ?

**M. Corbon.** — Non, Monsieur, je ne faisais pas partie de la société, et je ne crois même pas qu'aucun de ses membres pût le dire.

**M. le Président.**— Cependant, les adhésions se faisaient par corporation. Elles s'effectuaient en bloc par l'intermédiaire des Chambres syndicales et des sociétés de résistance. S'il n'est pas facile de savoir le nombre des adhésions individuelles, il semblerait possible de savoir le nombre des adhésions collectives.

**M. Corbon.** — Je ne pourrais vous le dire, je sais, qu'à la fin, ce nombre est devenu très-considérable, mais à l'origine, il était certainement très-petit, et je vais vous donner un renseignement qui vous fera voir combien le chiffre en était minime avant les persécutions.

**M. le Président.** — Avant 1870?

**M. Corbon.** — Dans les congrès qui eurent lieu, le bureau de Paris était représenté par un très-petit nombre de délégués; ceux-ci auraient voulu être beaucoup plus nombreux, mais cela n'a pas été possible, les fonds manquaient à la société. Ceux de ses membres (section de Paris,) qui y sont allés avaient des ressources si limitées, qu'étant en Suisse, et très-désireux, naturellement, de voir quelques-uns des beaux sites du pays, ils ont dû y renoncer faute d'argent.

**M. le Président.** — La caisse était donc à ce moment-là vide ?

**M. Corbon.** — L'argent, qu'ils pouvaient avoir, était le produit de cotisations faites dans les ateliers, et ces cotisations avaient été si peu fructueuses que les cinq ou six délégués ne pouvaient se permettre même des dépenses très-modestes et indispensables.

**M. le Président.** — Oui, mais à l'époque dont vous parlez, l'association n'était encore qu'une société économique ; plus tard, elle s'est prodigieusement développée ; elle s'est recrutée d'un nombre considérable d'adhérents politiques, et elle a eu alors de grandes ressources à sa disposition, elle est devenue riche, enfin, au moment où M. Tolain et M. Fribourg n'en faisaient plus partie.

Savez-vous quelque chose du chiffre auquel s'élevaient alors les ressources de l'Internationale ?

**M. Corbon.** — Eh bien, je ne crois pas, M. le Président, qu'elle soit devenue si riche que cela. Pendant le siége, on m'avait imposé, dans ma mairie, — c'était M. Rochefort, — un comité de vigilance. Ce comité de vigilance, j'ai bien voulu l'accepter.

**M. de la Rochethulon.** — A quelle date ?

**M. le Président.** — Je vous arrête pour vous demander le sens précis de cette expression. « M. Rochefort m'avait imposé un comité. »

**M. Corbon.** — C'est une expression un peu exagérée, car je n'aurais pas souffert qu'on m'imposât un comité.

**M. le Président.** — Je vais vous dire pourquoi je vous fais cette question. Nous savons que dès le lendemain du 4 septembre il s'était institué, à l'Hôtel-de-Ville, un comité de vigilance exerçant une certaine surveillance sur le gouvernement; on nous a dit que M. Rochefort en faisait partie, et que de ce comité de vigilance central, étaient sortis ceux des divers arrondissements. La déclaration que vous venez de faire, semble confirmer cette assertion.

**M. Corbon.** — Je vais répondre. Je ne crois pas qu'il y ait eut un comité de vigilance à l'Hôtel-de-Ville.

Tous les membres de l'Internationale, étant sortis de prison, se sont naturellement groupés. C'est alors, si je ne me trompe, que les Blanquistes se sont mêlés à eux. — Mais, comme j'étais très-occupé dans ma mairie, je n'ai pas pu suivre les effets de cette alliance avec beaucoup de soin. — Quoi qu'il en soit, un comité central s'est formé pour les vingt arrondissements, et devait avoir un sous-comité dans chacun des arrondissements ; il s'était constitué en dehors de l'action de l'Hôtel-de-Ville. Et cer-

tainement le Gouvernement n'aurait pas souffert qu'il surveillât ses actes.

**M. le Président.** — Je ne me suis peut-être pas bien expliqué. — Ce que j'ai voulu dire c'est que ce comité central apportait au Gouvernement les vœux des comités d'arrondissements, ou des réunions publiques, et exerçait sur lui une certaine pression, en même temps qu'une certaine surveillance.

**M. Corbon.** — Il y a eu évidemment quelque chose de cela. Le but de ce comité était, cela est incontestable, de peser sur le Gouvernement et de l'obliger, autant que possible, à exercer une action vigoureuse.

**M. de la Rochethulon.** — Permettez-moi de préciser la question. Lorsque M. Rochefort, vous a engagé à accepter un comité de vigilance, agissait-il en son nom personnel, ou était-il l'organe du comité central?

**M. Corbon.** — En son nom personnel. Mais, il était membre du Gouvernement, et son invitation était d'un grand poids pour moi.

**M. le Président.** — Veuillez continuer votre récit.

**M. Corbon.** — C'est moi-même, je dois le dire, qui par une réminiscence des traditions américaines, à cette réunion ai donné le nom de comité de vigilance.

Les hommes qui devaient former le Comité de mon arrondissement se présentèrent à moi avec une lettre de Rochefort qui me les recommandait en me disant: « ce sont de bons patriotes, tous ont souffert, je vous prie d'en tirer parti. » En effet, je les constituai en Comité à côté de moi et je pensais en faire, dans une certaine mesure, mes collaborateurs; j'avais donc autour de moi des membres de l'Internationale, et parmi eux il y en avait quatre ou cinq qui étaient très-actifs.

Eh bien! ils étaient dans la misère; j'utilisais la bonne volonté de quelques-uns; d'autres obtinrent du maire de Paris l'entreprise de l'habillement de la garde nationale de l'arrondissement. Mais je le répète, ils étaient, en arrivant, tout à fait dénués de ressources. Or, si l'Internationale avait reçu du dehors des sommes considérables comme on l'a dit, ses membres que j'avais près de moi, n'auraient certainement pas été dans l'état de dénuement où je les ai vus.

**M. le Président.** — Etaient-ce des chefs?

**M. Corbon.** — Parmi ceux que j'avais près de moi, il y en avait de très-remuants et de très-influents.

**M. le Président.** — Voulez-vous maintenant nous expliquer comment il se fait que la classe ouvrière de Paris, après s'être conduite héroïquement depuis le 4 septembre jusqu'à la fin du siége, a pu arriver à l'état de démoralisation qu'elle a montrée sous la Commune?

**M. Corbon.** — C'est là une question qui m'intéresse et je serai heureux de vous dire tout ce que je sais à cet égard.

D'abord, il y a une chose qu'il est bon que vous sachiez.

Dans les jours d'anxiété patriotique qui ont précédé le 4 septembre, j'avais eu occasion d'assister à une assemblée des chambres syndicales ouvrières. Là, j'avais pu m'assurer qu'on ne songeait qu'au salut de la Patrie. Le trois septembre au soir, il y eut, dans Paris, une manifestation à laquelle je me mêlai. On n'y acclamait point encore la République. Notre cri était: « Vive la France! un comité de défense! »

Le lendemain 4 septembre, je me dirigeai du côté de la place de la Concorde, et là, je rencontrai des membres de l'Internationale, Tolain, Murat et autres, accompagnés d'un certain nombre de membres de la chambre syndicale des ouvriers. Je leur dis: « Il serait très-facile aujourd'hui de profiter de cette agitation pour provoquer un changement de gouvernement; mais nous ne devons avoir en vue que la question patriotique; nous devons crier exclusivement: « Vive la France! » Nous trouvons que la défense va mal; bornons-nous à demander un comité de défense composé d'hommes énergiques. » Ils se rallièrent avec empressement à cette pensée, et nous allions ensemble au-devant des colonnes de la garde nationale qui débouchaient sur la place pour crier notre mot d'ordre à cette bourgeoisie armée, car vous savez, qu'il n'y avait, à cette époque, que des bourgeois dans la garde nationale.

**M. le Président.** — Ce n'est pas tout-à-fait exact, on avait formé de nouveaux bataillons.

**M. Corbon.** — Je vous demande pardon; tout ce qu'on avait fait alors c'était de recevoir un certain nombre de nouveaux venus dans les mêmes bataillons, et encore cela n'avait pas eu lieu dans les quartiers excentriques.

**M. le Président.** — Je pourrais vous citer des faits qui contredisent dans une certaine mesure ce que vous avancez, mais j'aime mieux vous laisser continuer votre récit.

**M. Corbon.** — Il est vrai qu'un certain nombre de citoyens étaient entrés depuis quel-

ques jours dans les bataillons de la garde nationale, mais cet élément nouveau était encore un élément bourgeois : et quand bien même c'eût été un élément ouvrier, il n'était pas assez considérable pour modifier sensiblement le caractère de cette force armée.

Eh bien, ce que je tiens à constater c'est que la garde nationale criait : « Vive la République » à tue-tête et que nous avions été débordés par le cri de la bourgeoisie armée ; — nous ne demandions pas mieux au fond de notre âme que d'être ainsi débordés. — En nous abstenant, nous faisions un sacrifice à notre idéal particulier. Quand nous vîmes la bourgeoisie nous donner l'exemple, naturellement nous fîmes chorus ; — mais la vérité n'en est pas moins que nous avions pris une résolution et fait des efforts pour ne point faire surgir, en ce moment si critique, la question républicaine. C'est donc une chose digne de remarque que les socialistes criant : « Vive la France ! » Leur cri fut étouffé sous celui de « Vive la République ! » poussé avec un étonnant entrain par la bourgeoisie armée.

**M. le Président.** — C'est curieux en effet. Plus tard nous tâcherons de préciser les choses, mais pour le moment, j'aime mieux vous laisser la parole. Comment le 4 septembre s'est-il fait?

**M. Corbon.** — Je n'étais pas à la Chambre ; je suis resté sur la place et quand j'ai su que le gouvernement était renversé, qu'on allait à l'Hôtel-de-Ville, je m'en suis retourné tranquillement aux bureaux du *Siècle*. De là, je partais pour regagner mon domicile, lorsque, arrivé au pont des Arts, je rencontrai MM. J. Simon et Carnot qui se dirigeaient vers l'Hôtel-de-Ville. Ces Messieurs m'ayant engagé à y aller avec eux, je cédai à leur invitation. M. Jules Simon, ayant été reconnu, fut acclamé, entraîné dans l'Hôtel-de-Ville. M. Carnot et moi ne voulûmes pas suivre le flot, et après avoir examiné l'aspect de la foule immense qui encombrait la place, nous nous retirâmes. Je ne peux donc pas vous dire comment s'est organisé le gouvernement du 4 septembre, je n'étais pas là. Le lendemain, je reçus l'invitation de prendre possession d'une mairie, celle du 15e arrondissement.

**M. le Président.**—Vous connaissez bien votre arrondissement. Je vous prie de répondre à la question que je vous posais tout à l'heure? Comment la population de Paris s'est-elle démoralisée? Comment a-t-elle perdu ces sentiments généreux qui se sont manifestés pendant le siége, sans distinction d'opinions? Comment un mouvement si honorable s'est-il transformé de telle sorte que la Commune ait été possible?

**M. Corbon.** — Pour tous les arrondissements, comme pour le mien, cela tient à deux causes : la première, c'est le régime hygiénique auquel a été soumise la garde nationale ; la seconde, ce sont les déceptions que la mauvaise direction de la défense a causées chez tous ces hommes qui croyaient à la possibilité d'une résistance heureuse.

Rappelez-vous que, pour la grande majorité des hommes qui avaient été armés en septembre et octobre, c'étaient des ouvriers, et que personne n'avait de travail. Cette garde nationale s'est démoralisée petit à petit par l'effet d'un détestable régime hygiénique. La solde se dépensait en grande partie en boissons, et il ne restait presque rien pour se procurer l'alimentation solide. J'avais demandé bien des fois qu'on nourrît les gardes nationaux nécessiteux, qu'on les payât en nature, qu'on leur donnât la subsistance des soldats, ce qu'ils désiraient beaucoup eux-mêmes. Je n'ai pas gagné ma cause. Malheureusement avec leurs trente sous, quand les hommes étaient sur les remparts, ils buvaient de l'eau-de-vie et ne mangeaient pas, ou ne mangeaient que très-peu. Puis, quand ils rentraient dans la maison, ils n'y trouvaient point de feu, point d'aliments. Les ménagères étaient de mauvaise humeur ; on se querellait, et c'est ainsi que petit à petit on se démoralisait.

Il faut ajouter que l'oisiveté forcée des gardes nationaux sur les remparts, et ailleurs, n'a pas peu contribué au développement de l'ivresse. Très-certainement si d'une part, on avait fourni aux gardes nationaux la solde en nature, et si d'autre part, on avait pris le parti de les occuper constamment, soit à des exercices en ville et sur les remparts, soit à des travaux de défenses et à de fréquentes sorties ; en un mot, si on avait su s'y prendre avec eux, et faire bon emploi de leurs énergies, on eût fortifié en eux le ressort de la moralité, au lieu de laisser ce ressort se détendre, et s'affaiblir.

Il n'a pas tenu à moi qu'il en fût autrement. J'ai vu au commencement où l'on allait, et je l'ai dit à qui de droit. J'ai notamment demandé à plusieurs reprises la solde en nature.

**M. le Président** — A qui avez-vous fait cette demande si sensée?

**M. Corbon.** — Au Gouvernement. Je dois dire que M. Picard, alors ministre des finances, était parfaitement d'avis que la solde en nature

eût mieux valu. Je crois que, comme lui, tous les membres du gouvernement, n'eussent pas demandé mieux que d'accéder à ma demande ; mais il faut bien dire que ç'eût été, pour les maires, un travail énorme. Ma proposition n'a pas été soutenue, et le mal que je voyais naître a pris les plus grandes et les plus déplorables proportions.

**M. le marquis de La Rochethulon.**—Ainsi, le Gouvernement avait accueilli avec faveur votre proposition, et c'est la réunion des maires qui a reculé devant la grandeur de la tâche.

**M. Corbon.** — Peut-être a-t-on pensé que la chose était impossible. On n'a pas discuté ma proposition, on l'a laissée simplement tomber. Je dois dire que la plupart des hommes qui composaient les bataillons de mon arrondissement eussent été heureux qu'on eût pris la mesure dont je parle, ils la réclamaient eux-mêmes, car ils avaient conscience qu'ils étaient sur une mauvaise pente.

**M. le marquis de La Rochethulon.** —Mais, me semble qu'il y a eu des bons de nourriture distribués à Paris en grande quantité.

**M. Corbon.** — Oui, pour les familles les plus nécessiteuses.

**M. de La Rochethulon.** — Alors, il semble que lorsque le garde national rentrait chez lui, il ne devait pas trouver sa famille mourant de faim.

**M. Corbon.** — Ces distributions étaient insuffisantes.

**M. le Président.** — Elles n'ont pas été faites d'une manière égale partout.

**M. Corbon.** — Non. Il a été impossible d'y arriver. Il eût fallu dépenser des millions, là où nous dépensions cent mille francs.

**M. le Président.** — Mais, n'y a-t-il pas eu un budget spécial de charité?

Pourriez-vous nous dire quelle somme a été attribuée par exemple à votre arrondissement?

**M. Corbon.** — Je crois que pour les secours, nous n'avons pas dépassé 400,000 francs.

**M. le Président.** — Pensez-y; ce chiffre ne peut pas être exact.

**M. Corbon.** — Permettez, il y a des mairies qui ont dépensé beaucoup plus que d'autres, parce qu'elles étaient dotées plus largement, et parce que quelques-unes ont une population qui est plus que double de celle de mon arrondissement. Du reste, je ne suis pas en mesure de donner le chiffre exact de nos dépenses en secours aux familles.

**M. de La Rochethulon.** — Les femmes recevaient aussi une paie?

**M. Corbon.** — Quand elles ont reçu la paie, il n'y avait déjà presque plus de vivres.

**M. le Président.** — Voilà la première cause de l'insurrection. La seconde, selon vous, ce seraient les déceptions qui ont eu leur source dans les illusions dont on a bercé la population parisienne...

**M. Corbon.** — Oui, monsieur. Permettez-moi d'ajouter que la démoralisation, quelque limite qu'elle ait atteinte, n'a pas été cependant jusqu'à étouffer les sentiments patriotiques. J'ai trouvé bien des mauvaises natures parmi les hommes de la garde nationale, mais, je déclare en même temps que je suis plein d'admiration pour la manière dont la population de mon arrondissement a supporté le bombardement, — car c'est le 15e arrondissement qui a le plus souffert. J'avais institué une commission des bombardés, qui devait me prévenir immédiatement en cas de sinistres. Il n'y a pas une seule maison, où une bombe ne soit tombée, que je n'aie visitée immédiatement. Eh bien, j'ai trouvé là de pauvres familles qui, si elles n'étaient pas atteintes dans quelques-uns de leurs membres, par les projectiles, se trouvaient cependant complétement ruinées. Quand un obus tombait sur nos pauvres maisons, les murs et plafonds étaient facilement traversés : tout était pulvérisé. Eh bien ! ces gens-là, ne se plaignaient pas. J'ai vu des personnes mortellement blessées, qui ne proféraient pas la moindre plainte. Je répète que je suis plein d'admiration pour la manière dont cette population a subi les souffrances du bombardement. A ce point de vue, on ne peut pas dire qu'elle était démoralisée; le péril la remontait. Les femmes, surtout, ont été admirables pendant cette pluie d'obus.

**M. le Président.** — Tout ce que vous dites-là est très-juste ; mais, vous nous parliez tout à l'heure de réunions des maires. Les maires ne se sont pas occupés seulement des intérêts municipaux, ils ont joué aussi un rôle politique, ils ont été réunis dans ce but, sous la présidence d'un membre du gouvernement.

Il nous a été dit que les réunions, ayant pour but la discussion des intérêts municipaux, se tenaient sous la présidence de M. Ferry, et que celles où l'on traitait des intérêts politiques se tenaient sous la présidence de M. Jules Favre.

Il nous a été dit encore que les maires mécontents s'étaient réunis un jour, à part, en

dehors du gouvernement et que vous faisiez partie de ce groupe. Je ne sais même pas si on ne nous a pas dit que ces dernières réunions s'étaient tenues dans votre arrondissement.

Nous avons vu se produire, à mesure que le siége se prolongeait, un double mouvement, une tendance des maires à se constituer centre politique, et, d'un autre côté, une tendance des gardes nationaux à former en dehors de l'état-major de la garde nationale qui siégeait place Vendôme, un état-major particulier, qui est devenu depuis le Comité central de la garde nationale.

Parlons d'abord des réunions des maires; voulez-vous nous dire ce que vous en savez?

**M. Corbon.** — J'ai su que, dans la nuit du 4 au 5 septembre, le Gouvernement devait prendre une résolution sur la question des mairies de Paris. Une partie du Gouvernement penchait pour la conservation des maires anciens; il se disait, qu'après tout, ce n'étaient que de simples officiers de l'état-civil, et que, bien qu'ils eussent été nommés par le régime déchu et qu'on pût les considérer comme en étant les partisans, leur action n'avait pas été telle qu'il y eût lieu de les remplacer. Mais on a fait remarquer que la situation des maires allait être complétement modifiée, qu'ils allaient avoir de bien autres devoirs à remplir, à organiser la garde nationale, et que, pour une œuvre pareille, il fallait des hommes nouveaux. Le général Trochu fut de cet avis, et le défendit même très-chaudement. C'est à la suite de cette discussion et de l'opinion émise par le général Trochu.....

**M. le Président.** — Ce n'est pas tout à fait exact.

**M. Corbon.** — Du reste, je n'étais pas là. Je répète ce qui m'a été raconté.

**M. le Président.** — Nous avons eu sous les yeux les procès-verbaux des séances du gouvernement de la défense nationale qui ne confirment pas votre déclaration.

**M. Corbon.** — Je fus invité le lendemain à prendre possession de la Mairie du 15e arrondissement. Mes premiers soins ont été consacrés à former la garde nationale; par conséquent, j'entrai immédiatement dans la vie politique. Je n'étais plus un officier d'état civil, mais un organisateur de la force publique. Tous les maires se sont trouvés dans le même cas. Et, il y a mieux, c'est que nous avons fini par être, chacun dans notre arrondissement, un gouvernement complet. L'action du pouvoir central ne se sentait pas, même au point de vue de la défense. L'action sérieuse ne se sentait nulle part; nous étions obligés de pourvoir à tout, et surtout de couvrir le gouvernement vis-à-vis de la population. Nous étions donc nécessairement des fonctionnaires politiques.

Quand les maires se sont réunis, ils ont demandé naturellement que l'action du pouvoir central se fît sentir davantage, de sorte que, par cela seul, ils ont exercé une pression immédiate sur le gouvernement. Celui-ci résistait le plus qu'il pouvait, essayant de nous tenir à distance, prétendant nous enfermer dans des attributions dont la nécessité nous faisait invinciblement sortir. Un fait curieux, c'est que, un jour, pour faire entendre raison aux maires et les décider à attendre avec résignation l'exécution du mystérieux plan du général Trochu, le gouvernement prit pour avocat M. Rochefort, lequel, malgré ses efforts, ne réussit pas à nous donner confiance.

Après la journée du 31 octobre, quand on eut procédé, dans tous les arrondissements, à l'élection des maires nouveaux, les élus eurent des réunions régulières à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Jules Ferry, qui avait pris, non pas de suite, mais quelques jours après le 31 octobre, la succession de M. Arago.

Nous demandions au gouvernement des renseignements sur l'état de la défense, et vous comprenez que les renseignements qu'il pouvait nous donner, ne nous satisfaisaient guère, attendu que nous ne pouvions ignorer comment les choses se passaient.

**M. de la Rochethulon.** — Je voudrais savoir ce que vous entendez par l'état de la défense?

**M. Corbon.** — Les travaux de fortification intérieure et extérieure, surtout la mise en état des remparts, et quelques travaux extérieurs qu'on pouvait faire en avant de la place, et qu'on n'a pas faits du tout. On ne s'y est mis que lorsqu'il n'était plus temps.

Eh bien, les maires élus n'avaient plus qu'une très-médiocre confiance en la direction de la défense. La pensée vint à ceux dont la confiance était le plus ébranlée de se réunir ailleurs qu'à l'Hôtel-de-Ville, et de se consulter sur les moyens d'avoir une action plus sérieuse sur le gouvernement, pour qu'à son tour il en eût une plus effective sur la direction militaire.

Tous les maires ne crurent pas devoir assister à ces réunions. Ceux du 1er, du 4e, du 5e, du 7e, du 8e, du 10e, du 12e, du 13e, du 16e s'abstin-

rent; mais les adjoints de plusieurs de ces maires ne s'abstinrent pas. Les réunions se tenaient à la mairie du 8ᵉ arrondissement.

A la première séance, se trouvait un des hommes qui ont joué un rôle considérable dans la Commune, Delescluze; il était maire du 19ᵉ arrondissement, je crois.

**M. le Président.** — De la Villette...

*Un membre.* — Belleville avait mieux fait; il avait nommé Ranvier, Flourens, etc.

**M. Corbon.** — Oui, mais ils n'ont pas siégé. Je n'ai vu que Delescluze. La première réunion a été présidée par lui, sur l'invitation de M. Bonvalet, et après refus de ma part d'occuper le fauteuil. Mais les maires et adjoints, ne voulant point que Delescluze donnât son caractère à leur réunion, me firent un devoir, à la seconde séance, d'occuper le fauteuil. Cela implique nettement qu'ils ne se réunissaient pas là pour conspirer le renversement du pouvoir institué le 4 septembre. La vérité est que, si mécontents qu'ils fussent de la manière dont allaient les choses de la défense, ils ne voulaient, pour rien au monde, ni renverser, ni affaiblir le gouvernement. Ils voulaient, au contraire, le fortifier, et c'était uniquement pour en chercher les moyens qu'ils se réunissaient. A peine aurait-on trouvé, dans cette assemblée, deux ou trois membres qui voulussent autre chose que ce que je dis. Aussi, dans les quatre ou cinq séances extraordinaires qui ont eu lieu au 3ᵉ arrondissement, ne s'est-on occupé que de l'impulsion à donner à la défense. L'esprit de cette réunion était de pousser la guerre à outrance. Il écartait énergiquement toute idée de capitulation.

Certes, si les maires en question avaient pu découvrir un homme, un militaire, qui leur parût être à la hauteur de la situation, et qui leur inspirât confiance, ils auraient proposé au gouvernement de lui confier la direction de la défense, et peut-être, en cas de refus, eussent-ils essayé de l'imposer; mais cet homme, qu'ils ont cherché, ils ne l'ont pas trouvé. A tort ou à raison, ils n'ont pas été séduits le moins du monde par l'exposé des plans du commandant Piazza, ni même par l'exposé de ceux de M. Jean Brunet, plans qui ont été développés devant l'Assemblée par ces deux prétendants à la succession de M. Trochu.

En somme, la réunion des maires du 3ᵉ arrondissement, n'a gêné en rien le gouvernement, et elle n'était née que d'une pensée patriotique.

**M. le Président.** — Savez-vous quelque chose des réunions extraordinaires qui ont eu lieu dans la garde nationale? Comment, en un mot, s'est formé le Comité central et à quelle époque doit-on faire remonter sa formation?

**M. Corbon.** — Si j'avais su que vous voulussiez me poser cette question, j'aurais recueilli des dates. J'ai l'intention, précisément, de faire un mémoire à ce sujet. Mais les grands faits généraux sont seuls présents à ma mémoire en ce moment.

**M. le Président.** — Nous ne vous demandons pas d'entrer dans les détails.

**M. Corbon.** — La pensée de l'organisation du Comité central s'est produite, dès qu'on a connu l'armistice. — Mais auparavant, il y avait eu des efforts tentés par des chefs de bataillon, sous l'impulsion de Flourens et d'autres, pour tâcher de constituer une force publique, ayant pour but de défendre tout à la fois Paris et la République. Ces efforts n'ont pas abouti. Le Comité central s'est constitué vers le 12 février; je crois même que c'est dans mon arrondissement qu'est née la pensée de faire une fédération de la Garde Nationale, et de prendre les délégués en dehors des hommes ayant un grade.

Voulez-vous savoir maintenant quel a été le caractère de la fédération? C'est la résistance aux tentatives de rétablissement de la monarchie, et de désarmement de la garde nationale. Elle n'avait pas d'autre but.

**M. le Président.** — C'est là précisément ce qui est en question. Le but avoué était de résister aux tentatives monarchiques qu'on supposait être dans l'esprit de la majorité de l'Assemblée et de ne pas se laisser désarmer, mais ce n'était pas là le but réel de la fédération.

**M. Corbon.** — Que la fédération ait eu un but secret, je n'en sais rien et je n'y crois pas. J'ai vu un certain nombre d'hommes qui ont constitué le Comité central, et je ne leur ai pas connu d'autre pensée que celle que je viens de vous indiquer. Qu'il y ait eu parmi eux des ambitieux; que certains hommes aient aspiré à se mettre en relief à la faveur des événements, je ne le conteste pas; mais ce ne sont pas ces ambitions particulières qui ont pu déterminer le but secret dont vous parlez.

**M. le Président.** — Indépendamment de cette fédération de la garde nationale, il y avait dans chaque quartier un Comité central par arrondissement. Ainsi Duval, qui a été fu-

aillé à Châtillon, Henri et d'autres, étaient les chefs du Comité central de leurs arrondissements. Ils disposaient de la force publique, ils donnaient des mots d'ordre, réglaient les tours de garde, tout à fait en dehors de l'autorité de l'Hôtel-de-Ville et même du Comité central; ils étaient en insurrection contre qui? Ils n'étaient menacés, ni de monarchie, ni désarmés.

**M. Corbon.** — Cela n'a pu avoir lieu qu'après l'armistice. Mais laissez-moi vous dire qu'après l'armistice, il y a eu un tel désordre dans Paris que les premiers venus pouvaient faire tout ce qu'ils voulaient. Cet effrayant désordre est une des causes qui m'ont fait donner ma démission de maire.

Vous savez, qu'aux termes de la capitulation, c'est le vrai mot qu'il faut employer, les troupes de ligne et la mobile devaient être désarmées, sauf deux divisions. Les gardes nationaux n'ayant plus à aller sur les remparts et ne faisant plus l'exercice flânaient dans les rues et sur les places publiques, pêle-mêle avec des soldats de ligne et des mobiles désarmés.

Alors un fait des plus scandaleux s'est produit. Toute cette foule inoccupée s'est laissée entraîner par la passion du jeu.

Soldats de ligne, mobiles, gardes nationaux, formaient sur toutes les places et promenades des quartiers excentriques de grands cercles, épais de trois ou quatre rangées d'hommes, et pratiquaient toutes sortes de jeux de hasard. C'était presque partout quelque zouave qui était l'entraîneur ou le banquier, ou le compère de l'entraîneur. J'ai vu rouler sur la terre des pièces en or; car on jouait gros jeu.

J'ai fait d'énergiques efforts pour faire cesser ce scandale; j'allais au milieu des groupes, qui se formaient dans mon arrondissement, et je les dispersais quelquefois, mais je finissais par perdre toute autorité et par être injurié. Les commissaires de police que j'envoyais à ma place n'étaient pas écoutés. J'écrivis au préfet de police une lettre très-pressante; il ne me répondit pas. Les commissaires de police ne voulant plus agir, s'ils n'étaient appuyés d'une force armée suffisante, je fis demander au général qui commandait le secteur, duquel dépendait mon arrondissement, de m'aider à faire cesser ce honteux état de choses; il me fit répondre de ne pas trop prendre à cœur cette manière des troupes, de tuer le temps. C'est alors que, écœuré de tout ce que je voyais, et ne pouvaient l'empêcher, je donnai ma démission.

Ce scandale a duré jusqu'au surlendemain du 18 mars. Ce jour-là, le Comité central donna l'ordre, remarquablement motivé, de le faire cesser, et immédiatement il cessa.

Je ferai remarquer que les soldats des deux divisions qui étaient restés armés, peu occupés eux-mêmes, se mêlaient à la masse de leurs camarades, et se livraient aux mêmes jeux, et se démoralisaient de la même manière.

Eh bien! croire, après cela, qu'on pouvait se servir des troupes de ligne constamment mêlées, de la manière que je viens de vous dire, à la garde nationale, pour tenir celle-ci en respect, et notamment pour lui reprendre les canons qu'elle détenait à Montmartre et à Ménilmontant, c'était évidemment une pensée folle!

Et cependant, après avoir conçu l'idée de cette reprise des canons, et décidé à l'exécuter, si on avait eu les attelages prêts pour emmener les pièces, l'opération réussissait, tant il est vrai qu'elles étaient mollement gardées!

Si les canons avaient été enlevés à 4 heures du matin, la population de Montmartre, en montant à sept ou huit heures du matin sur les buttes comme elle a fait, eût trouvé la place nette, et tant irritée qu'elle eût pu se montrer, la journée du 18 mars n'aurait certainement pas eu les suites qu'elle a eues.

Je vous déclare que les plus étonnés des effets de cette journée ont été ceux qui en ont profité; ceux aux mains desquels est tombé le pouvoir.

**M. le Président.** — Quand même il y aurait eu plus d'intelligence dans les mesures prises, quand même on eût réussi, à enlever les canons croyez-vous qu'on aurait pu éviter dans Paris une insurrection formidable, qui n'aurait peut-être pas duré deux mois, mais qui aurait duré huit jours, quinze jours? Croyez-vous que le 18 mars on pouvait éviter une révolution?

**M. Corbon.** — Je ne crois pas qu'on eût pu éviter après l'enlèvement des canons une grande émotion dans les faubourgs. Mais enfin il y avait des canons à Ménilmontant, on a voulu les enlever; l'opération n'a pas été heureuse, cependant une partie des troupes a pu se retirer du côté de Belleville et garder les canons qu'elle emmenait; une autre partie dût les remettre à la population, parce que s'étant engagée dans les rues qui descendaient vers Paris, cette partie des troupes a été cernée. Toutefois, après avoir

parlementé pendant un quart d'heure, on l'a laissée passer.

**M. le Président.**—D'après le récit que vous venez de nous faire vous pensez donc qu'il eût été possible d'éviter l'insurrection du 18 mars?

**M. Corbon.** — Je vous dirai que les énergies étaient alors fort atténuées. Je crois qu'il y aurait eu une grande émotion, mais je ne vois pas qu'il y eût, dans la situation, les motifs d'une grande insurrection, comme par exemple celle de juin 1848.

**M. le Président.** — L'énergie n'était cependant pas aussi diminuée que vous le supposez, à en juger du moins par le rôle de la garde nationale pendant la Commune.

**M. Corbon.** — Permettez-moi de vous faire remarquer que, pendant trois ou quatre jours, l'insurrection s'est tenue sur la défensive. Il m'arriva alors de dire à des hommes qui plaçaient des canons à l'entrée du faubourg: « Vous voulez donc la guerre civile? » — « Non, me répondait-on, mais on va peut-être nous attaquer, et nous nous mettons en état de défense. » Ces jours-là, je vous l'affirme, l'insurrection a eu un caractère purement défensif, et ses premiers manifestes laissent voir même qu'elle reconnaissait encore le Gouvernement. J'ajoute ceci : l'autorité militaire qui, dès le premier jour, avait fait retirer les troupes de Paris sur Versailles, avait oublié un régiment qui campait dans le jardin du Luxembourg. Il n'a reçu l'ordre de partir, et n'est parti, que le quatrième ou cinquième jour. Sa retraite s'est opérée au vu de la population, sans rencontrer la moindre résistance, ce qui prouve que l'insurrection était encore fort peu sûre d'elle-même.

**M. le Président.** — Comment, et pourquoi le gouvernement de la Commune a-t-il abandonné la défensive pour prendre l'offensive?

**M. Corbon.** — Cela se conçoit. Les hommes qui se sont trouvés là étaient des gens qui avaient toujours rêvé de constituer un gouvernement révolutionnaire. Ils y ont été amenés par les circonstances que je vous ai dites. Ce ne sont pas eux qui ont produit les événements, ce sont les événements qui les ont produits, ou du moins qui leur ont donné les moyens de s'emparer du pouvoir. Quand ils l'ont eu dans les mains, ils se sont dit: « Constituons un gouvernement modèle, celui que nous voudrions qui fût appliqué à toute la France. » Mais comme il y avait dans ce gouvernement improvisé au moins deux éléments contraires; d'un côté, les jacobins qui sont des unitaires quand même; et de l'autre, des socialistes fédéralistes, ceux-ci voulant constituer la Commune pure et simple, et les autres, voulant renouveler la Commune de 93, celle qui veut gouverner par la terreur toute la nation, ces deux éléments ne purent s'entendre, ni sur la question politique, ni sur la question sociale.

J'ai lieu de croire que, embarrassés comme ils l'étaient du pouvoir dont ils s'étaient si facilement emparés, la plupart des membres du Comité central et de la Commune eussent volontiers traité avec le Gouvernement de Versailles, au moins dans les premiers jours de mars. Mais il y avait parmi eux des individus qui, heureux de pouvoir régner pendant quelques jours, et de régner par la terreur, menaçaient de faire arrêter et fusiller quiconque parlerait de transaction avec Versailles. A la fin, les terroristes finirent par exercer les uns sur les autres une épouvantable terreur; si bien que tel qui était prêt à fléchir, se donnait des airs d'impitoyable à l'égard des autres.

**M. le Président.** — Étiez-vous à Paris pendant tout le temps de la Commune?

**M. Corbon.** — J'y ai été presque tout le temps qu'elle a duré. J'en ai été absent seulement une semaine, pour aller à Bordeaux, où moi-même j'ai eu l'air de jouer le rôle d'agitateur. Le gouvernement a cru que j'y étais allé, avec quelques amis politiques, pour organiser un troisième gouvernement dont Gambetta aurait été le chef; et étant revenu à Tours pour réclamer deux de nos amis qui y avaient été arrêtés, j'y ai éte arrêté moi-même, amené à Versailles, où l'on a bien voulu reconnaître que je n'étais pas un homme dangereux.

La vérité est que nous allions à Bordeaux pour assister à un congrès des Conseillers municipaux des grandes villes. En route, nous avons appris que le gouvernement s'opposait à ce congrès, et arrivés à Bordeaux, nous avons conseillé nous-mêmes de ne point causer d'ombrage à Versailles, tout en nous réservant de donner suite, plus tard, à l'idée qui avait germé, et qui était pour nous un moyen certain de consolider la République. Il s'agissait de s'entendre sur les franchises municipales à revendiquer, et de créer un lien de solidarité républicaine entre les grandes communes.

Il s'agissait surtout d'isoler du reste de la France, et par suite de faire dissoudre le pouvoir terroriste de Paris.

**M. Martial Delpit.** — Ce congrès devait se réunir à Bordeaux.

**M Corbon.** — A Bordeaux ou ailleurs, peu importait.

Je ne sais pas jusqu'à quel point on s'est mépris à Versailles sur l'esprit du congrès projeté; mais on s'est mépris certainement sur les hommes qui passaient pour en avoir eu la pensée. On croyait que Gambetta en était l'inspirateur. Il n'y était pour rien. Je n'avais aucune espèce de rapports avec lui. Ma préoccupation personnelle était surtout d'isoler la Commune de Paris, et, par la pression que pourrait exercer sur elle un congrès, d'arriver à faire cesser la guerre civile.

**M. Martial Delpit.** — M. le Président, voulez-vous me permettre d'adresser quelques questions à notre collègue ?

Pourriez-vous nous dire quelque chose de ces tentatives de conciliation qui se sont interposées entre Paris et Versailles ? — La conciliation était, d'après ce que vous venez de déclarer, le but du congrès de Bordeaux.

**M. Corbon.** — Le principal but était certainement d'amener la fin de la guerre civile.

**M. Martial Delpit.** — Le congrès de Bordeaux est arrivé après beaucoup d'autres tentatives faites par la ligue de l'Union pour les droits de Paris. Pouvez-vous donner quelques renseignements sur sa formation et sur ses actes ? C'est un des côtés les moins connus de l'histoire de la Commune.

**M. Corbon.** — Les républicains sérieux, chagrinés de la tournure qu'avaient prise les affaires à Bordeaux, des sentiments qui s'étaient manifestés dans l'Assemblée, tout à la fois contre la République et contre la capitale, affligés d'un autre côté de ce qui se passait à Paris, de cette insurrection à laquelle ils ne voulaient pas se rallier, à laquelle ils voulaient au contraire résister, se trouvaient dans une situation entièrement fausse. Ils se sont réunis sous l'impulsion d'un sentiment commun et se sont demandé ce qu'ils avaient à faire. Ils ont pensé qu'il fallait créer un groupe qui pût rallier les hommes qui, tout en étant ardemment attachés à la République, blâmaient énergiquement les actes de la Commune.

Ce groupe-là s'est formé sous le nom de *Ligue d'Union républicaine des droits de Paris*. Cette Ligue répondait à un sentiment très-vif de la population parisienne, sentiment qui avait pris tout-à-coup un développement et une énergie incroyables : c'était le sentiment des droits municipaux. Oui, Paris tout entier se montrait passionnément épris des franchises municipales, et il se serait très-probablement mis du côté de l'insurrection, si celle-ci ne s'était pas souillée dès les premiers moments et si, d'ailleurs, elle s'en était tenue purement et simplement à une organisation municipale.

Je partageais le sentiment commun; j'ai été l'un des fondateurs de la Ligue des droits de Paris.

Nous avons pensé que notre devoir était d'intervenir entre la Commune et Versailles. Nous n'y aurions pas songé que l'idée nous en serait venue du dehors, car tous les journaux nous la suggéraient; c'est sur leur insistance que nous avons négocié les quelques heures de trêve en faveur de la malheureuse population de Neuilly. La Ligue était un refuge pour tous les républicains qui ne voulaient pas pactiser avec la Commune.

Nous étions donc disposés à tous les efforts possibles pour arrêter la guerre civile. Nous avons décidé que nous enverrions à Versailles une délégation, pour voir sur quelles bases on pourrait s'entendre. Jusqu'au premier jour de mai, nous espérions qu'une transaction serait possible, que nous pourrions peut-être encore obtenir du gouvernement et de l'Assemblée des concessions, et déterminer la Commune à abdiquer.

Le gouvernement nous a semblé ne demander pas mieux que d'arriver à un apaisement. Tout le monde a su alors les conditions que proposait le chef du pouvoir exécutif : la garde nationale déposerait les armes; on promettait la vie sauve aux auteurs du mouvement, sauf aux assassins des généraux. Mais la Commune et le Comité central affectaient de repousser toute proposition conciliatrice. La Ligue ne fut pas seule à s'entremettre; des délégués des chambres syndicales de Paris firent aussi des démarches réitérées. Enfin, des députations des conseils municipaux de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, de Montpellier, de toutes les grandes villes de France, vinrent s'efforcer, à leur tour, de faire cesser la guerre civile. Ces députations commençaient par s'aboucher avec nous, puis elles se mettaient ensuite en rapport avec Versailles et avec la Commune.

On doit rendre au gouvernement cette justice de dire que les députations ont toujours été très-bien accueillies par lui, tandis qu'elles ont tou-

jours été fort mal accueillies par la dictature révolutionnaire de l'Hôtel-de-Ville.

Je fus désigné une seconde fois, avec deux autres membres de la Ligue, M. Brelay, grand manufacturier, aujourd'hui notre collègue, et M. Stupuy, pour aller une seconde fois à Versailles sonder les intentions du gouvernement. Nous trouvâmes M. Thiers dans de bonnes dispositions, mais persistant à ne vouloir pas traiter avec « les bandits qui avaient créé une situation si désastreuse pour la France. » En ce moment, la Commune avait déjà pris des otages, et son attitude s'était dessinée d'une manière très-fâcheuse pour elle et pour tout le monde. Nous fîmes remarquer à M. Thiers que nous ne venions pas intercéder en faveur des membres de la Commune, mais bien en faveur de la population de Paris, des trésors d'art et de science que Paris renferme ; « car, ajoutions-nous, ces membres de la Commune, auxquels vous consentiriez à entr'ouvrir une porte, s'ils abdiquaient immédiatement, ne voudraient peut-être pas sortir par cette porte. Nous connaissons leur tempérament, et tout nous porte à croire que, le jour où ils seront prêts d'être battus, ils voudront s'ensevelir sous les ruines de Paris. » Nous faisions alors, aux hommes qui exerçaient la dictature à Paris, l'honneur de croire qu'ils étaient capables de s'ensevelir sous les ruines qu'ils feraient. Nous fîmes donc un chaleureux appel à l'amour de M. Thiers pour la science et les arts. Cet appel ne pouvait manquer de le toucher. Il nous dit : « Je ne veux pas, je ne dois pas traiter avec ces gens-là ; mais tâchez de leur arracher quelque chose, et venez me retrouver, nous aviserons; mais hâtez-vous, car chaque jour perdu creuse l'abîme. D'ailleurs, les Prussiens menacent d'intervenir. »

En même temps que la Ligue nous envoyait à Versailles, elle déléguait trois autres membres près de la Commune pour sonder aussi ses intentions. Aucune réponse n'avait été obtenue de ce côté. A notre retour, on se décida à faire une nouvelle et plus pressante démarche, à laquelle furent associés les délégués qui étaient allés à Versailles. Je fus donc obligé, malgré ma profonde répugnance, d'aller à l'Hôtel-de-Ville. Nous y fûmes fort mal reçus. Le Comité de salut public nous fit dire que nous étions ses pires ennemis, que nous énervions la Défense, que nous servions les seuls intérêts de Versailles, et qu'on devrait prendre des mesures contre nous. Il s'en est fallu de très-peu que quelques-uns d'entre nous fussent retenus comme otages. Peut-être ceux-là doivent-ils leur salut à l'intervention de Miot, qui semblait regretter l'insuccès de notre démarche. Je dois dire aussi, à l'honneur de l'un des trop rares membres de la Commune qui se sont fait tuer, Vermorel, qu'il est venu deux fois me serrer la main, à la dérobée et convulsivement, me disant tout bas et rapidement : « Continuez votre œuvre; la Ligue peut tout sauver encore. Sauvez Paris! sauvez-nous de nous-mêmes et de cette affreuse guerre! » Malheureusement, il se faisait illusion complète sur l'étendue de notre puissance!

Si le pressant encouragement que nous donnait le membre le plus intelligent de la Commune avait été entendu de ses collègues, il lui en aurait coûté cher! peut-être la vie!

Et la plupart de ceux qui auraient condamné Vermorel avaient, comme lui, au fond de leur âme, le plus violent désir de sortir de l'abîme où ils s'étaient laissé entraîner!

Cependant, jusqu'au mardi de la sanglante semaine de mai, nous espérions encore pouvoir sauver les otages, et, comme j'étais président, je priai M. Bonvalet et deux autres de nos amis de tenter une dernière démarche à l'Hôtel-de-Ville; mais, arrivés là, nos délégués apprirent que la Commune était en pleine dissolution. Ses membres étaient dispersés. Quelques-uns étaient réunis à la mairie du onzième arrondissement, d'autres ne songeaient qu'à se cacher ou à fuir.

**M. Martial Delpit.** — Ils ont trouvé le Comité central.

**M. Corbon.** — Les membres du Comité central étaient réunis au nombre de 15, à l'Hôtel-de-Ville. Nos délégués se mirent en rapport avec eux. Sauf deux membres de ce comité, qui se montrèrent intraitables, les treize autres donnèrent à espérer qu'ils entendraient raison, et promirent d'envoyer, dans la journée même, au lieu de notre réunion trois d'entr'eux pour nous faire connaître leurs conditions. Ces trois membres vinrent en effet à l'heure dite ; mais au lieu des grandes concessions que la situation leur commandait impérieusement de faire, ils nous apportèrent un *ultimatum*, qui n'était de la part du Comité central qu'un acte de folie. Le Comité consentait à se démettre, à condition que l'armée se retirerait immédiatement loin de Paris, que l'Assemblée se dissoudrait le jour même avec le Gouvernement, et que jusqu'à la formation d'une nouvelle Assemblée consti-

tuante, le Gouvernement serait exercé par les délégués des grandes villes.

Maintenant, laissons de côté et la Commune et le Comité central, pour parler de l'état moral de la population parisienne ; je vous dirai qu'il était, jusque vers le commencement de mai, celui d'une irritation profonde contre Versailles, contre l'Assemblée, et je la partageais.

**M. Martial Delpit.** — Oh ! pas toute entière.

**M. Corbon.** — En tous cas, dans une très-forte mesure. Que ce fût un effet du milieu dans lequel je vivais, c'est possible. Il est certain qu'il s'est produit, en ce temps-là, un phénomène moral très-intéressant à étudier. A Paris, nous nous trouvions dans une atmosphère extrêmement ardente ; tandis qu'à Versailles, c'était tout l'opposé. Quand, au sortir de Paris, on tombait dans Versailles, c'était un changement pareil à celui qu'on éprouverait en se plongeant dans un bain d'eau glacée au sortir d'un bain de vapeur.

Bref, je vous dirai que malgré sa répulsion pour la dictature de l'Hôtel-de-Ville, la population de Paris, y compris l'élément bourgeois et conservateur qui n'avait pas fui, était très-irritée contre le Gouvernement, qui, au 18 mars, avait battu en retraite sans avoir tenté de tenir bon ; qui aurait pu tenir bon ; et qui, en fin de compte, faisait supporter à la capitale les horreurs d'un second siége. Cette irritation des Parisiens, je la partageais, je vous le répète.

**M. le Président.** — Vous n'êtes plus à Paris, vous êtes un esprit sensé, vous vous calmerez peu à peu; vous êtes déjà calmé.

**M. Corbon.** — Pas tant que cela, d'ailleurs, il ne faudrait pas croire que tous les torts aient été d'un côté, et toute la raison de l'autre.

**M. le Président.** — Il vous reste encore, je le vois à regret, de grandes illusions!

**M. Martial Delpit.** — Je tiens à vous demander de préciser la pensée de l'Union de la ligue républicaine, parce que les brochures qui ont été imprimées sur ces événements donneraient à croire qu'elle penchait plutôt du côté de la Commune que du côté du Gouvernement.

**M. Corbon.** — Parmi les manifestes de la ligue, il y en a eu un, en effet, qui nous a donné le caractère de semi-communards. Voici l'explication.

Dans le personnel de la Ligue, il y avait des hommes qui, sans vouloir aller avec la Commune, et tout en protestant énergiquement contre les monstrueux excès commis, néanmoins étaient sympathiques à l'idée qu'ils supposaient être la génératrice du mouvement, et qui espéraient que cette idée se dégagerait et s'imposerait à tous les esprits. Quelques-uns de ceux d'entre nous qui donnaient dans cette illusion firent, dans le courant d'avril, un manifeste qui impliquait clairement qu'on prendrait fait et cause pour la Commune, si Versailles bombardait Paris. Mais ce manifeste, œuvre de quelques-uns de ses membres, était l'expression forcée de l'esprit de la ligue, et il ne portait qu'un petit nombre de signatures. La Ligue ne s'est pas crue engagée par là.

D'autre part, pour attirer à elle une foule d'ardents citoyens qui auraient été infailliblement entraînés dans le mouvement de la Commune, qui lui auraient prêté main forte, en se perdant eux-mêmes, il fallait bien que la Ligue affirmât carrément sa manière de voir. Toutefois le jour où j'ai été élu à l'unanimité son président, j'ose dire qu'elle affirmait, par cela même, la modération de son caractère politique.

Mais que sous l'empire de l'invincible surexcitation que nous causait une guerre civile qui aurait pu être évitée, et lorsque, d'ailleurs, nous venions de passer par les terribles épreuves du siége par les Prussiens, nos exigences puissent être taxées d'excessives, — ce qui n'est pas démontré, je le veux bien, — nous pouvons du moins nous rendre à nous-mêmes ce témoignage, que nous avons retenus dans la bonne voie beaucoup de braves gens, et, ce qui est plus, c'est que si la Ligue n'avait pas existé, l'Imprimerie nationale, les Archives, la Bibliothèque de l'Arsenal auraient eu le sort de l'Hôtel-de-Ville et de tant d'autres monuments !

En effet, c'est avec la Ligue que les membres du Comité central eurent leurs derniers rapports, et c'est de trois d'entre eux, éperdus, affolés des ruines qu'ils faisaient, que nous obtînmes l'ordre de sauver les précieux établissements que je viens de nommer.

**M. le Président.** — N'avez-vous pas fait quelques tentatives pour sauver aussi les malheureux otages?

**M. Corbon.** — C'est dans ce but que nous avions cherché, sans y réussir, à nous mettre en rapport avec la Commune, le mardi de la grande semaine. Mais le lendemain matin, à la vue des incendies, nous avons oublié les otages, nous ne pensions qu'aux irréparables ruines qui se faisaient, et, éperdus nous-mêmes, nous ne nous

préoccupions que de savoir ce que nous pourrions sauver. Nous n'avons connu les assassinats commis sur les otages que plusieurs jours après le crime accompli.

**M. le Président.** — Pouvez-vous nous expliquer la dissension des partis qui se partageaient le gouvernement de la Commune.

**M. Corbon.** — Il s'y trouvait plus de deux partis autant que je puis le savoir par des membres de la Commune. Mais il est assez difficile de tirer cela au clair, les opinions de ces gens-là n'étant pas assez nettes et assez précises pour qu'on puisse les définir. Il y avait dans la Commune des Jacobins, des Hébertistes, des Fédéralistes, des Socialistes.

**M. le Président.** — Les Jacobins et les Hébertistes ne sont pas bien loin les uns des autres.

**M. Corbon.** — Je vous demande pardon; les Jacobins actuels détestent autant les Hébertistes que Robespierre détestait Hébert.

Il y avait entre eux une compétition ardente d'influence. Le Jacobinisme avait son expression dans la personne de Delescluze. Je crois que celui-ci répugnait beaucoup aux excès commis, et qu'il n'a été lui-même excessif que pour n'être pas débordé par les Hébertistes, pour garder le haut du pavé par rapport à eux.

D'ailleurs, c'était de la part de cet homme un principe de ne se laisser jamais dépasser en radicalisme révolutionnaire. S'il détestait les néo-hébertistes, ce néo-jacobin, il ne détestait pas moins les socialistes, surtout ceux du Comité central et de la Commune, non-seulement parce qu'ils étaient socialistes, mais encore parce qu'ils étaient fédéralistes.

**M. le Président.** — Est-il possible qu'un malheureux pays soit livré à de telles haines!

**M. Corbon.** — Ce malheureux pays n'aurait pas été entre les mains de ces gens-là si on ne le leur avait pas abandonné! Je ne saurais trop dire et redire que le 18 mars, Paris a été abandonné à lui-même; et que le Paris insurgé est resté quatre jours sur la défensive.

**M. Bourgeois.** — Ne croyez-vous pas qu'avant le 18 mars, il y avait une pensée bien fixe, chez certains chefs, de renverser l'Assemblée par une émeute violente, même à Bordeaux.

**M. le Président.** — Vous interrompez avec votre question un récit intéressant; j'avais demandé à M. Corbon des renseignements qu'il était en train de nous donner sur les dissensions qui existaient dans le sein du Gouvernement de la Commune.

Ce gouvernement a eu successivement à sa tête, le Comité central, la Commune et le Comité de salut public. Il y a eu des révolutions dans son sein, comment se sont-elles opérées?

**M. Corbon.** — Je vous ai dit que je n'avais été qu'une fois à l'Hôtel-de-Ville. Ce que je sais, je l'ai appris par un membre de la Commune, l'un des plus modérés, lequel, traduit en conseil de guerre, n'a été condamné qu'à trois mois de prison; c'est Victor Clément, que je ne connaissais nullement, mais qui étant délégué au 15e arrondissement, et étant de fait mon successeur, vint à ce titre me demander des renseignements. C'est de sa bouche que j'ai appris à quel point la dictature de l'Hôtel-de-Ville, était composée d'éléments antagonistes. Il y avait les révolutionnaires politiques, qu'on appelait les uns Jacobins, les autres hébertistes. Il y avait les socialistes communautaires ou collectivistes et les socialistes proud'honiens ou mutuellistes; puis les indépendants.

**M. le Président.** — Et vous ne savez pas quels événements ont amené des révolutions au sein du gouvernement de l'Hôtel-de-Ville?

**M. Corbon.** — Très-vaguement; j'avais un trop grand dégoût de ce qui s'y passait pour m'y intéresser beaucoup; mais vous pourriez faire demander Victor Clément, qui doit être libre aujourd'hui; il vous donnerait des renseignements.

**M. le Président** — Nous chercherons où il demeure.

**M. Corbon.** — C'est un homme honnête et franc, et qui vous dira avec sincérité ce qui s'est passé, il était de cette minorité de la Commune; qui aurait voulu éviter la guerre civile, et qui, du moins, a fait de son mieux dans son administration municipale pour préserver l'arrondissement des effets de la terreur.

Maintenant, je tiens à ce qu'il reste consigné dans ma déposition, que ce que j'ai dit du gouvernement à propos de son effacement au 18 mars, et de ce qui s'est passé depuis l'armistice jusqu'au 18 mars, ne s'applique pas du tout à l'élément civil, mais bien à l'autorité militaire. M. Thiers, obligé d'aller du camp prussien à Bordeaux, et de revenir au camp prussien, absorbé d'ailleurs, par le suprême intérêt des négociations, ne pouvait avoir l'œil sur ce qui se passait à Paris. M. Jules Favre était un peu dans la même situation.

**M. le Président.** — C'est M. Picard que cela regardait.

**M. Corbon.** — Mais un seul homme ne peut pas tout savoir; vous avez été ministre, M. le Président.

**M. le Président.** — Oh ! bien peu de temps.

**M. Corbon.** — Vous savez qu'un Ministre ne peut voir que par les yeux des autres. Ce que j'accuse surtout, c'est l'inertie du pouvoir militaire. C'est l'autorité militaire qui a laissé l'armée se démoraliser par l'oisiveté, le jeu et la boisson. C'est elle qui, après avoir laissé les troupes fraterniser dans la démonstration avec la garde nationale des faubourgs, a eu l'inepte idée de tenter un coup de force avec l'armée contre cette même garde nationale ; c'est elle, enfin, qui, tentant ce malheureux coup de force, cette action provocatrice, n'a pas été assez prévoyante pour avoir sous la main les attelages, et qui, le coup de main commencé la nuit, a fait attendre pendant quatre heures les troupes réunies sur les buttes Montmartre ; juste le temps suffisant pour que la population avertie, pût arriver en masse et faire avorter dans le sang une opération si stupidement conçue et menée.

**M. le Président.** — Je tiens à vous dire que vous êtes libre de considérer les événements comme vous l'entendez ; d'innocenter les uns, d'accuser les autres, nous ne discutons pas les opinions des témoins, mais nous ne les acceptons pas toutes.

Un mot encore : des tentatives de conciliation ou des démarches ont été faites par les Maires des divers arrondissements ; y avez-vous pris part ?

**M. Corbon.** — Non, j'avais donné ma démission au 4 mars, mais deux de mes adjoints avaient consenti à garder la Mairie jusqu'à ce qu'il eût été pourvu à leur remplacement, et ils l'ont en effet gardée jusqu'à ce qu'on les ait mis dehors.

**M. Martial Delpit.** — Vous avez présidé aux négociations de la Ligue de l'Union républicaine pour les droits de Paris ; vous nous avez dit votre départ pour Bordeaux; avez-vous été à Lyon ?

**M. Corbon.** — Je n'ai pas été à Lyon. Avant d'arriver à Bordeaux, M. Floquet et moi, nous savions que le gouvernement était contrarié de la réunion projetée, et nous n'avions pas du tout l'intention de passer outre. Nous avons vu, à Bordeaux, des délégués de plusieurs départements, et notre avis à tous a été de ne pas donner suite immédiate au projet de congrès; puis, d'attendre que le gouvernement soit mieux renseigné sur les intentions des citoyens qui avaient pris l'initiative de cette réunion de Conseillers municipaux.

**M. Delpit.** — Tout cela est important. Vous expliquez très-bien ce que vous vouliez dans la Ligue; les brochures qui ont été publiées ne donnent pas à vos actes leur vraie couleur.

**M. Corbon.** — Nous ne pouvons répondre de ce qu'on a imprimé sur notre compte. J'ai déjà dit et je répète que des manifestes de la Ligue avaient un caractère un peu agressif à l'endroit de l'Assemblée, surtout la seconde affiche, des termes de laquelle il semble résulter que si Paris était attaqué, les membres de la Ligue se mettraient avec la Commune et se défendraient avec elle. Mais j'ai dit que cette affiche était le fait d'une minorité, et j'ajoute que ce fait a été blâmé par la majorité.

**M. Delpit.** — Ce côté de votre déposition me paraît important, parce que ce que les publications sont de nature à faire croire que les membres de la ligue penchaient du côté de la Commune.

**M. Corbon.** — Je vous déclare très-sérieusement que, sous le coup de l'irritation que me causait le second siége de Paris, et quand je pensais aux énormes fautes commises, je me sentais moins d'éloignement pour la Commune que pour Versailles ; cela bien entendu, avant que la Commune eût laissé dominer son misérable caractère. Il me fallait de grands efforts de raison pour refouler mon sentiment.

**M. le Président.** — Nous ne vous demandons pas de telles déclarations.

**M. Corbon.** — Pour terminer ma déposition, je tiens beaucoup à dire ce que je sais de la prise de Paris et de la bataille des rues pendant la grande semaine. Je ne veux pas dire tout ce que me suggère le rapport du maréchal qui commandait les opérations; me réservant d'établir dans un mémoire l'état vrai des forces des fédérés, pendant le temps qui a précédé l'entrée des troupes dans Paris.

Elles y sont rentrées presque sans coup férir dans la nuit du dimanche au lundi. Si le général qui commandait les opérations de la rive gauche avait eu des instructions qui lui laissassent plus de liberté, ou s'il avait été mieux renseigné tout à la fois, et sur l'état moral de Paris, et sur l'état défensif de la rive gauche, il aurait su :

Premièrement, que la population de Paris, y compris la très-grande partie des gardes natio-

naux fédérés désirait passionnément la fin de la guerre civile, et que, hormis un petit nombre de fédérés ou de fous, tout Paris attendait l'armée de Versailles pour le délivrer de la Commune; car depuis une quinzaine de jours, un revirement caractéristique se faisait dans les esprits, les actions de Versailles remontant beaucoup, et celles de la Commune descendant en proportion;

Secondement, on aurait su que la rive gauche était à peu près vierge de barricades; que rien n'était si facile pour l'armée que de suivre les quais et la grande rue de Sèvres pendant la nuit, de manière, qu'en s'éveillant, la population sentît que l'affaire était faite.

Nous pensions, nous autres de la *Ligue*, que Paris pouvait être pris en quatre heures. En suivant les quais de la rive gauche, l'armée tenait toutes les têtes de pont, et même pouvait, sans difficulté aucune, occuper les quais des deux côtés, à partir du pont Royal jusqu'au pont d'Austerlitz; et il n'y avait pas d'incendies, pas de désastres, pas d'affreuses tueries d'hommes. Au plus, y aurait-il eu quelques engagements du côté du ministère de la marine, à Montmartre et Ménilmontant. Mais l'action réduite à ces proportions laissait Paris sauf.

Sur la rive gauche, les premières barricades ont commencé à être élevées vers neuf heures du matin, le lundi, le mardi; à trois heures, on ne faisait que commencer celles du boulevard Saint-Michel et de la place Maubert. Ce sont les lenteurs déplorables de l'envahissement de Paris par l'armée qui ont donné l'idée d'essayer la résistance. Il suffisait qu'un petit nombre d'individus commençant une barricade forçassent les voisins d'y travailler, pour qu'à leur tour ceux-ci forçassent les passants d'y travailler aussi.

J'ajoute que, pendant le combat, les défenseurs des barricades étaient incroyablement peu nombreux. De ce que j'ai vu de mes yeux, et de ce que j'ai appris de témoins oculaires, il résulte que, pour moi, la moyenne des combattants fédérés étaient à peine de vingt par barricade. Celle de la rue de Rennes, qui était des plus fortes, et qui a tenu près de cinquante heures, n'a jamais eu plus de trente hommes pour la défendre. J'y suis allé cinq fois, et je n'ai jamais compté plus de vingt-sept hommes.

Quiconque a vu de près les événements de cette épouvantable semaine dira que l'on a fait huit ou dix fois plus de prisonniers qu'il n'y avait de combattants du côté de l'insurrection. Quant à moi, j'ai la conviction profonde qu'on a fusillé plus d'hommes qu'il n'y en avait derrière les barricades; ces faits à jamais déplorables s'éclairciront un jour.

En attendant, et pour clore cette longue déposition, je maintiens que Paris pouvait être pris pendant la nuit et dans la matinée du lundi, sauf les extrémités nord et nord-est de la ville; et que, conséquemment, nous n'aurions pas eu à déplorer les malheurs de tous genres qui ont été les effets d'opérations militaires, arrêtées sans connaissance de l'état des esprit et des possibilités matérielles.

**M. le Président.** — Nous ne pouvons pas accepter votre appréciation sans faire au moins des réserves. (Séance du 26 janvier 1872.)

# DÉPOSITION

DE

# M. DUCARRE

M. le Président lit les conclusions qu'il propose à la Commission et qui termineront le rapport.

**M. Ducarre.** — Je crois qu'il faudrait faire le procès à une institution que nous avons devant nous et qui semble être mêlée à l'insurrection qui a failli compromettre Paris et la France.

Cette institution est contenue dans la loi sur la garde nationale qui permet de nommer des délégués par compagnie pour prendre part à l'élection des chefs de bataillons, et qui a voulu faire un suffrage à deux degrés pour éviter le suffrage universel.

Cette institution a favorisé ceux qui ont voulu confisquer à leur profit la garde nationale et la soustraire à son usage réel; elle forme, sous le nom de délégués de la garde nationale, un corps permanent qu'on a appelé le comité central.

Le comité central a été organisé à Lyon, comme à Paris; c'était le même instrument. C'est une chose à modifier.

Il résulte des documents que nous avons recueillis, qu'il y a une liaison intime entre ce qui se passe dans les grandes villes et l'insurrection de Paris. Il faut que nous signalions au Gouvernement cette liaison intime, et la justice fera ensuite son devoir.

L'Internationale est le point délicat. Nous vivons dans un pays latin, où il faut bien se garder de faire des martyrs, mais il ne faut pas avoir de faiblesse.

Je suis personnellement ennemi de l'Internationale pour plusieurs raisons; je les ai développées devant les administrateurs de l'Internationale et je les ai fait réfléchir. Je leur ai dit : « Je suis ouvrier comme vous, je dois peut-être mon ascension à ce fait que j'ai eu de l'instruction, mais j'ai commencé par l'atelier; j'ai été simple artisan sans ouvriers, et je suis devenu manufacturier. Je suis convaincu que le salariat n'est qu'une transition; que le travail, l'économie, l'épargne, amèneront tout homme honnête à émerger du salariat, à devenir industriel.

Je suis l'ennemi de l'Internationale qui semble consacrer le principe que le salariat est une caste qui doit rester une caste, et qui s'oppose à ce que les intelligences mieux réglées fassent leur chemin. C'est l'idée la plus désastreuse qu'on ait pu concevoir au détriment de la classe ouvrière, c'est la condamner à être toujours salariée. C'est une combinaison qui devait survivre au césarisme ; c'est quelque chose de malfaisant pour les masses, c'est la négation de la liberté.

Je crois que c'est sur ce terrain que nous devons faire la guerre à l'Internationale ; c'est le véritable terrain. Ce sera rendre un véritable service aux masses que de les avertir du danger, et nous aurons tué cette institution malfaisante en éclairant l'opinion sur son compte. »

Quand j'ai amené les chefs de l'Internationale sur ce terrain, je les ai fait réfléchir.

C'est la guerre sociale qu'on veut, d'abord dans les villes, et, plus tard, dans les campagnes. On rive toutes les individualités, afin que personne ne puisse monter : — Tu es plus sobre, plus honnête, plus travailleur; tu as plus d'aptitude, tu ne pourras pas monter, je te rive, je te lie.

Il faut débarrasser les masses de ces liens; c'est une émancipation à laquelle il faut concourir.

Je crois que nous devons entrer dans les

vues qui ont été indiquées par M. le Président, que nous devons aborder ces problèmes et les résoudre.

**M. le Président.** — Ce que vous venez de dire vient à l'appui des conclusions que j'ai indiquées à la Commission ; je vous en remercie.

Il est bon que chacun puisse exprimer ses idées sur notre travail. Je vous prie tous d'y réfléchir.

J'ai formulé ces conclusions afin que vous puissiez examiner les formules, les débattre, les adopter ou les modifier.

Voici trois points qui me paraissent importants :

1° Le licenciement de la garde nationale;

2° La ferme application des lois aux menées de ceux qui, sous prétexte d'études sociales, s'associent pour renverser la société et trompent ceux qu'ils devraient éclairer, instruire, soulager.

Je pense que dans chaque département, les conseils de guerre doivent chercher et juger non seulement les insurgés, mais tous les hommes qui sont en relations avec eux, qui ont le même but, celui d'incendier, de détruire la société.

3° Enfin, des mesures spéciales doivent être prises contre les sociétés secrètes affiliées à des sociétés étrangères.

Vous dites qu'on rendrait un grand service à la France en détruisant l'Internationale. Quel est le moyen d'y arriver? Ce n'est pas, croyez-le, en déportant quelques individus. Il faut que ceux qui font partie des sociétés secrètes, affiliés à des sociétés étrangères, cessent d'être citoyens français, et par cela même, puissent à toute heure être expulsés du territoire.

**M. Piou.** — Il faut une loi.

**M. le Président.** — Il faut une loi nouvelle assurément. Ceux qui seront privés des droits de citoyens français, perdent leur droit électoral et peuvent, par simple mesure de police, être éloignés du lieu où ils résident et même du territoire français.

4° Par un ensemble de mesures, répandre le travail, l'instruction, le goût de l'épargne, la notion des vérités morales parmi ceux qui, salariés aujourd'hui deviendront, s'ils le veulent, bientôt patrons et faciliter aux ouvriers l'accès du patronage, comme on a facilité aux cultivateurs l'accès de la possession du sol.

En un mot, contenir les éléments mauvais ; et en même temps éclairer, encourager, soutenir les éléments honnêtes et bons de la population ouvrière.

(Séance du 28 juin 1871.)

# TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

## A



## B

## E



## F



## G

## H



## I



## J



## K



## L

## M



## N



## O



## P

## Q



## R



## S

## T



## U



## V



## W



---

## ERRATA

Pages 275 à 277 « M. le comte de Mun » au lieu de « M. le comte de Mung » — La déposition de M. de Mun est du 2 août 1871. Pages 479, colonne 2, ligne 15, au lieu de « *interdisit* » lire, *interdit* »

